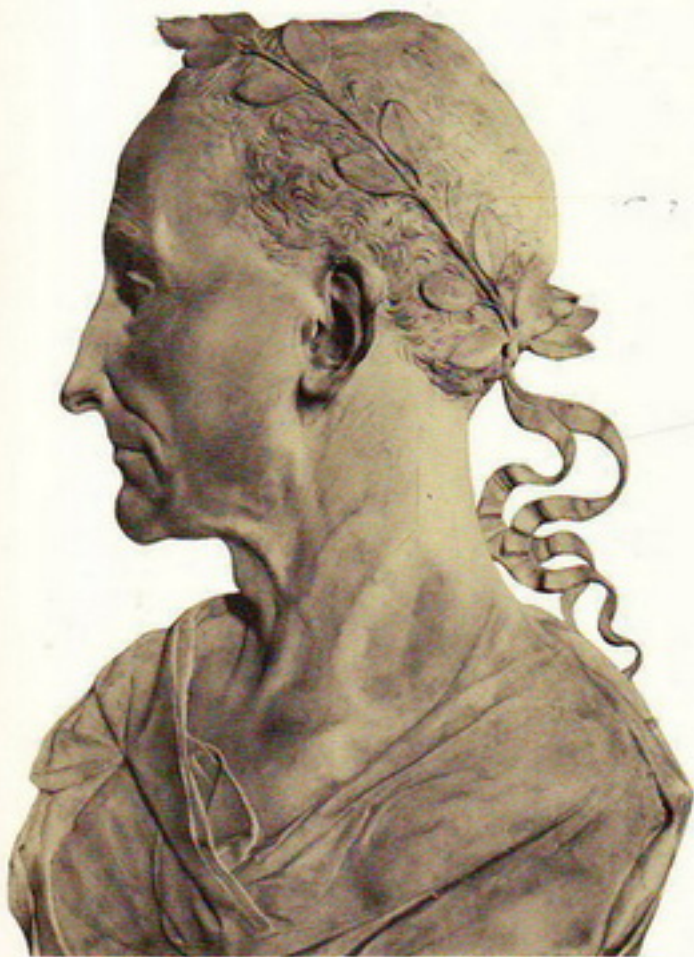


JÉRÔME CARCOPINO

JULES CÉSAR



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE



SHOUT **IT**
SHARE

JULES CÉSAR

PAR JÉRÔME CARCOPINO

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE
AVEC LA COLLABORATION DE
PIERRE GRIMAL
PROFESSEUR A LA SORBONNE

« COLLECTION HIER »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN — PARIS

1968

NOTE LIMINAIRE

Pour rendre plus aisément intelligible un passé deux fois millénaire, j'ai dû procéder, sous ma responsabilité, à des transpositions et à des équivalences où il entre forcément une part d'hypothèse.

Dans l'ordre monétaire et sur la base de l'identité théorique de leurs rapports au poids de l'or, j'ai admis l'égalité entre le sesterce de Jules César et le franc de Raymond Poincaré.

En ce qui concerne les divergences entre les calendriers avant et après la réforme julienne, je les ai systématiquement réduites, contrairement à l'opinion régnante, en reprenant à mon compte, en les corroborant, les calculs de Le Verrier et les dates qu'ils imposent; et l'on trouvera le résumé de mes justifications dans mes notes des pages 224, 226 et 547.

CHAPITRE I

LA LIQUIDATION

SÉNATORIALE

(78-69)*

Sulla, lorsqu'il avait substitué son autorité quasi royale aux pouvoirs jusque-là partagés entre les magistrats réguliers, avait peut-être moins écouté son ambition qu'obéi à la logique de l'histoire. Il avait compris que la monarchie était devenue le seul régime approprié aux conditions nouvelles d'un État qui, en droit, avait consommé,

*BIBLIOGRAPHIE.

A. SOURCES. — Depuis la perte des livres correspondants de Tite-Live, lesquels ne sont plus représentés que par le chapitre d'OROSE, VI, 6, et les *Periochae* CII et CIII, les seuls récits continus dont nous disposions pour les événements de cette période 67-59 sont ceux d'APPIEN, B.C., II, 1-25, et de DION CASSIUS, livres XXXVI-XXXVIII. Néanmoins, il n'y a point d'époque de l'antiquité sur laquelle nous soyons mieux informés : 1° par le résumé de VELLEIUS PATERCULUS, II, 40-43; 2° par les biographies de PLUTARQUE; 3° par celle que SUÉTONE a consacrée au *Divus Iulius*; 4° par le *Catilina* de SALLUSTE; 5° par les discours de CICÉRON, remplis, comme d'ailleurs ses traités de rhétorique et de philosophie, d'allusions (voir les bibliographies des chapitres suivants); 6° par les commentaires antiques dont ses discours ont été l'objet (Asconius, Pseudo-Asconius, Scholiaste de Bobbio, etc.); 7° enfin et surtout par sa correspondance, dont les conditions de publication demeurent suspectes et tendancieuses (voir mes *Secrets de la Correspondance de Cicéron*, Paris, 1953), mais qui, malgré le désordre chronologique dont souffrent les recueils (*Ad Atticum*, *Ad familiares*, etc.) entre lesquels elle est répartie, constitue une mine d'informations frémissantes de vie. On consultera, en attendant l'achèvement de la traduction — édition de L.-A. CONSTANS, puis de Jean BAYET, dans la collection de l'Association Guillaume Budé — l'édition, en 7 volumes, de TYRRELL et PURSER (I³, lettres 1-55).

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Une bibliographie exhaustive formerait à elle seule un chapitre (voir *Cambridge ancient History*, IX, p. 939 et suiv.). Je me bornerai à l'essentiel. Aux ouvrages classiques de DRUMANN-GROEBE et de RICE HOLMES, on ajoutera les chapitres de CARY (XI et XII), de SIKES (XVIII), de WIGHT DUFF (XIX), de Mrs Eugénie STRONG (XX) dans le tome IX de la *Cambridge ancient History*. Sur la civilisation du temps, se reporter à WARDE FOWLER, *Social life at Rome in the age of Cicero*, Londres, 1909 (trad. française, Paris, 1917); GEIZER, *Die römische Gesellschaft in der Zeit Ciceros*, dans les *Neue Jahrbücher für klassisches Altertum*, XXIII, 1920, p. 1-27; W. KROLL et HERBIG, *Die Kultur der Ciceronischen Zeit*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1933. Pour la littérature, aux ouvrages classiques déjà mentionnés, ajouter la *Littérature latine* de Jean BAYET, Paris, 1934. Pour l'art, on complètera la récente *Rome antique* de Mrs STRONG,

par la naturalisation de l'Italie, en 90, la rupture entre la Cité, étendue à la Péninsule entière, et la Ville qui était toujours censée la représenter, et auquel, en fait, s'étaient agrégés, dans la soumission formelle ou implicite de ses provinces et de ses clientèles, les anciens royaumes du monde méditerranéen. Rome, depuis un siècle pressée par ses conquêtes, ne pouvait plus résister à leur

Paris, 1932, dans la collection « Ars Una », par : L. CURTIUS, *Iconographische Beiträge*, dans les *Römische Mitteilungen*, XLVII, 1932, p. 202-268; A.N. ZADOKS - J. JITTA, *Ancestral portraiture in Rome and the art of the last century of the Republic*, Amsterdam, 1932; WEST, *Römische Porträtplastik*, Munich, 1933; et Roberto PARIBENI, *Il ritratto nell'arte antica*, Milan, 1934. Sur les événements historiques proprement dits, on consultera les articles biographiques de la *Realencyclopädie*; parmi les monographies consacrées à Pompée, à Cicéron et à César, on retiendra la consciencieuse étude de Van OOTEGHEM, *Pompée*, Bruxelles, 1936; Gaston BOISSIER, *Cicéron et ses amis*, Paris, 1865; CIACERI, *Cicerone et i suoi tempi*, 2 vol. in-8°, Milan-Rome-Naples, 1926-1930, qui, malgré son admiration excessive pour l'homme d'Etat, se recommande par la conscience de son exposé et dispense presque des ouvrages antérieurs. Noter que le livre de Ciaceri, réédité en 1939, devra être complété par la notice que, dans le tome VIIA de la *Realencyclopädie*, c. 827-1272, M. GELZER et W. KROLL ont consacrée à M. Tullius Cicero. Voir aussi J. KLASS, *Cicero und Caesar...*, Berlin, 1939; L. LAURAND, *Cicéron*, Paris, 1933 (I) et 1934 (II); EULENBERG, *Cicéron*, Paris, 1935; VOGT, *Ciceros Glaube an Rom*, Stuttgart, 1935. Quant à César, il n'est pas de pays, pas d'année où sa vie ne tente un écrivain : en Angleterre, Warde FOWLER (1904; trad. française, Paris, 1931); en Amérique, SIHLER (New York, 1911); en Italie, SILVAGNI (Turin, 1930) et Giovanni COSTA (Rome, 1934); en Allemagne, VON MESS (Leipzig, 1913) et GELZER (Stuttgart et Berlin, 1921); au Danemark, BRANDES (Copenhague, 1918; trad. allemande, Berlin, 1925). En France, nul n'a achevé ni recommencé l'*Histoire de Jules César* de l'empereur NAPOLEON III, qui relève, avec tout le sérieux de sa préparation, du genre hagiographique. Le *Jules César* de A. BAILLY, Paris, 1933, agréablement écrit, *La Légende de César*, de Georges ROUX (mêmes lieu et date), que distingue la pénétration de ses considérations politiques, sont des travaux de seconde main. Le *Moi César* de J. de BOURBON-BUSSET est un remarquable essai d'interprétation psychologique et politique développé en un monologue où César s'approprie les conceptions de l'auteur. Enfin, on a étudié la succession, au cours des âges, des points de vue sur Cicéron (ZIELINSKI, *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*, Leipzig, 1912, 4^e éd., 1929), et sur César (GUNDOLF, *Caesar, Geschichte seines Rubms*, Berlin, 1924, trad. française, Paris, 1933).

Sur les épisodes particuliers, la loi agraire de 63, le procès de Rabirius, les actes du consulat de César, voir les travaux spéciaux indiqués au cours du chapitre. La conjuration de Catilina sert de titre à une infinité de mémoires et de livres : parmi ceux-ci, les plus connus sont ceux de Prosper MÉRIMÉE (Paris, 1844) et de G. BOISSIER (Paris, 1903). Récemment encore, traitée comme une entreprise de réhabilitation (AMATO, *La rivolta di Catilina*, Messine, 1934), l'histoire en a été éclaircie moins par JOHN, *Die Entstehungsgeschichte der Catilinarischen Verschwörung*, dans le *Jahrb. für klassische Philologie*, Supplement Band VIII., 1876, que par l'article de Théodore REINACH, *Catulus ou Catilina R.E.G.*, XVII, 1904, p. 5-13 (que, malheureusement, n'a pas utilisé la dernière en date des dissertations sur la séance du Sénat du 8 novembre 63, RABE, *Die Senatssitzung am 8. November des Jahres 63*, dans *Klio*, 1930, p. 74-87). Un grand livre a d'ailleurs renouvelé la compréhension de cette époque, celui d'Ed. MEYER, *Caesar's Monarchie und das Principat des Pompeius*, Stuttgart-Berlin, 1918, réédité en 1919 et réimprimé en 1922. Mal composé, mal écrit, contestable en ce qu'il prête à Pompée un système que celui-ci n'a jamais eu, et à César une conception orientalisante exagérée, l'ouvrage d'Ed. Meyer, tout éclairé d'une magnifique intelligence, est celui envers lequel je me sens le plus d'obligations (cité d'après la seconde édition).

intrusion, et l'esprit de la civilisation hellénistique la pénétrait maintenant jusqu'aux moelles.

L'homme qui devait réaliser cette inévitable révolution politique et inscrire dans les faits ce qu'exigeaient déjà les mœurs fut César.

I. — La formation de César

Naissance et famille :

Aurelia

Né à Rome le 13 juillet 101¹, Jules César (Caius Iulius Caesar) était issu d'une très vieille souche patricienne et n'oubliera jamais la légendaire noblesse d'un lignage qui, grâce aux fantaisies de l'étymologie antique, remontait jusqu'à Iule, fils d'Enée². Son père, qui était neveu, frère et cousin de consulaires, mourut subitement, en 86, sans avoir dépassé la préture³. Sa mère, Aurelia, appartenait à la famille des Aurelii Cottae, dont trois frères, probablement ses cousins germains, se sont succédé au consulat en 75, en 74 et en 65⁴. Elle-même, par son intelligence, la pureté de ses mœurs, et la fierté de son caractère, a mérité que Tacite la comparât à Cornélie, mère des Gracques⁵. Restée veuve avec son fils de quinze ans et une fille qui sera la grand-mère du futur empereur Auguste, elle les avait élevés, l'un et l'autre, dans la stricte observance des devoirs qui obligeaient la matrone romaine : l'irréprochable tenue de sa maison et l'éducation de ses enfants : *tueri domum et inservire liberis*.

1. Sur cette date, cf. mes *Profilis de conquérants*, Paris, 1961, p. 241-284; *contra*, mais à tort, DE SANCTIS, *Riv. di filol.*, 1934, p. 550-551; Hugh LAST, *Class. Rev.*, 1944, p. 15-17; D'ANTO, *Ann. della Facoltà di Lett. di Napoli*, 1957, p. 4-27; BADIEN, *J.R.S.*, 1959, p. 81-89. L'opinion accréditée par Pline, mais néanmoins erronée, que la naissance de César aurait nécessité une césarienne, vient d'une fausse étymologie du surnom *Caesar*; celui-ci aurait été attribué à l'un des *Iulii* qui participèrent à la seconde guerre punique, en souvenir de l'éléphant carthaginois abattu par ce combattant. Comme l'explique LYDUS, *De mens.*, IV, 102, *Caesar*, en punique, signifie « éléphant ».

2. Cf., *infra*, p. 133.

3. PLINIE, *N.H.*, VII, 181. Ce passage suppose que le père de César mourut d'une crise cardiaque provoquée par son effort pour se chauffer. Sur la date, voir mes *Profilis*, p. 261. L'*elogium*, publié par PARIBENI, *Notizie degli Scavi* 1933, p. 459, nous apprend que le père de César avait installé des colons à Circei. Il est peu probable qu'il ait été proconsul d'Asie (cf. DURRBACH, *Choix des inscriptions de Délos*, p. 140).

4. Cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 114.

5. TACITE, *De orat.*, 28 : *sic Corneliæ, Gracchorum, sic Aureliæ Caesaris...* C'est à ce chapitre de Tacite que j'ai emprunté la citation et les traits qui suivent.

Éducation...

Du beau garçon, aux yeux noirs et perçants, à la peau blanche et à la taille élancée¹, elle avait pris soin de développer, en la disciplinant, la force physique. Elle avait surveillé les ébats de l'adolescent et réglé les jeux qui firent de lui une sorte d'athlète, endurant et brave, vigoureux et sobre². En même temps, si elle avait dû se résigner, peut-être avec une secrète complaisance, à la coquetterie, aux frasques et à la prodigalité du jeune César³, elle n'avait rien négligé pour meubler et orner un esprit dont elle admirait les dons et le juvénile épanouissement. Les professeurs qu'elle avait choisis pour lui et dont il complétera plus tard les leçons à Rhodes et à Athènes⁴, eurent la chance d'enseigner un élève prodige. César maîtrisa sans peine les deux langues de la civilisation romaine et il s'assimila à fond leurs littératures. Il aimait le grec au point de le parler dans l'intimité et de lui emprunter, dans les réflexes de sa dernière heure, l'exclamation déchirante que ses assassins l'entendirent proférer à Brutus : « Toi aussi, mon enfant »⁵. Quant au latin, il sut de bonne heure le manier en virtuose⁶, en attendant d'être en mesure, quand il fut parvenu à la pleine possession d'un style à l'empreinte de son génie, d'édifier, presque dans le feu de l'action, le limpide chef-d'œuvre de ses *Commentaires*, le plus beau monument de l'atticisme romain⁷.

Visiblement, Aurelia avait atteint son but : faire de son fils l'homme accompli qui, dans la paix, comme dans la guerre, accèderait au premier rang⁸. Comme plusieurs grandes dames de l'aristocratie romaine, à la fin du premier siècle avant notre ère, Aurelia s'intéressait à la politique⁹. Elle s'y entendait d'ailleurs à merveille. Par la suite, en de graves circonstances, César lui confiera ses projets et utilisera son expérience et ses interventions¹⁰.

1. SUÉTONE, *Caesar*, 45. Sur l'épilepsie dont il aurait été atteint, cf. *infra*, p. 127.

2. SUÉTONE, *Caesar*, 45, 47 et 52.

3. Cf. *infra*, p. 127.

4. Cf. *infra*, p. 17.

5. Cf. *infra*, p. 564.

6. En vers (cf. *infra*, p. 127), comme en prose : le traité *De analogia*, dédié à Cicéron, d'après AULU-GELLE, XVIII, 8, 3 et le pamphlet contre Caton (cf. *infra*, p. 497).

7. Sur la composition des *Commentaires*, v. la note bibliographique du chap. V.

8. TACITE, *loc. cit.* : *produxisse principes liberos* (Cornélie mère des Gracques et Aurélie).

9. Il suffira de citer Julie, tante de César, Fulvie, et même Terentia, femme de Cicéron.

10. Cf. *infra*, p. 152.

... et politique

A la mort de son mari, et en accord certain avec les siens¹ et avec Julie, sa belle-sœur, qui avait épousé Marius, elle comprit qu'il importait à la fortune de son fils de s'attacher à celle des *populares* dans leur combat contre l'oligarchie sénatoriale; et les quelques renseignements que nous devons à Velleius Paterculus et à Suétone sur la jeunesse de César confirment cette orientation².

Il semble qu'en 85 les Marianistes qui régissaient la République aient songé à mettre le jeune César à l'abri des retours de flamme d'une lutte qui n'était apaisée que par l'éloignement de Sulla en Orient, en l'appelant au flaminat de Jupiter. Certes, c'eût été pour lui une sauvegarde, mais ce sacerdoce qui, réservé aux patriciens, ne suscitera de postulant que soixante-quinze ans plus tard³, eût bientôt risqué, par les contraintes et les interdits où s'empêtraient les titulaires, d'acculer à une impasse la voie de ses ambitions.

Ainsi s'expliquent, probablement, d'abord la hâte d'Aurelia à marier César qui, en 84, venait de revêtir la toge prétexte, à Cossutia, la fille d'un riche et obscur chevalier que ses origines plébéiennes empêchaient d'épouser un flamine de Jupiter; ensuite, lorsque cette mésalliance eut définitivement écarté de César les inconvénients du flaminat de Jupiter, l'empressement de cette mère prévoyante à seconder le divorce de son fils d'avec Cossutia, et, aussitôt après, à l'unir, en secondes noces, à la Cornelia dont le père, Cinna, consul pour la quatrième fois, avait hérité, en 86, les pouvoirs de Marius. Dans le moment, c'était là un fort beau parti prometteur d'un plus bel avenir. Mais les événements se chargèrent bientôt d'anéantir tant d'espérances. En effet, à la fin de 84, Cinna mourait, laissant à Papirius Carbo les rênes de l'État. Puis, en 83, Sulla, qui, en 85, avait dicté à Mithridate la paix de Dardanos, rentrait avec ses légions victorieuses dans une Italie ployée, un an plus tard, par le fer et le feu de la guerre civile, à la toute-puissance de sa dictature (82-80)⁴.

Haineuse méfiance de Sulla

En un clin d'œil, Sulla avait discerné dans le gendre de Cinna, à l'allure de gandin, l'hostilité foncière d'un redoutable opposant.

1. Sur les Aurelii Cottae, cf. *supra*, p. 3 et *infra*, p. 47 et suiv.

2. VELL. PATERC., II, 41, 2; SUÉT., *Caes.* I. Sur ces textes et la chronologie qu'ils suggèrent, cf. mes *Profils*, p. 261-265.

3. TACITE, *Ann.*, III, 58.

4. Sur ces faits, cf. mon livre *Des Gracques à Sulla*, chap. XIV.

Aussi le dictateur enjoignit-il à César de répudier Cornelia. Or César, bravant la proscription, osa désobéir. Suétone raconte que les supplications des Aurelii et des Vestales finirent par fléchir la colère de Sulla qui rapporta les mesures fulminées contre le rebelle. Toutefois, César se méfiait des pardons de Sulla; et, soit que cet éloignement lui ait été plus ou moins impérativement suggéré, soit plutôt qu'il l'ait décidé de son propre chef, il se rendit en la lointaine Asie comme un engagé volontaire au service de sa patrie¹.

César au loin

Séduit par le fugitif, le gouverneur sullanien d'Asie, Marcus Minucius Thermus, l'accueillit à bras ouverts, l'admit dans son intimité et le chargea de ramener du royaume de Bithynie les navires de guerre qu'il avait réclamés au roi. Il obtint si facilement ce renfort de Nicomède IV que ses ennemis racontèrent à Rome qu'il avait payé d'infâmes faveurs son succès diplomatique, et, par dérision, affectèrent de ne plus l'appeler que la reine de Bithynie. Mais leurs ragots allaient se perdre dans la rumeur des exploits guerriers qu'il accomplit en 80, au siège de Mitylène, et durant les deux années suivantes en Cilicie, contre les pirates. Aussi, lorsque lui parvint, en 78, la nouvelle de la mort de Sulla, jugea-t-il que sa brassée de lauriers était suffisante et il s'en retourna bien vite à Rome pour recueillir en popularité et en suffrages les fruits de sa gloire naissante².

Mais déjà, avant même la mort du dictateur, avaient recommencé à Rome les querelles des coterie et des hommes.

II. — *L'équipée de Lépidé**

Illusions du Sénat

L'abdication de Sulla avait délivré les *Patres* de leurs entraves. Tel un ressort brusquement détendu, leur pouvoir surgit au milieu des

1. SUÉTONE, *Caesar*, 2 et 3.

2. Sur ces faits, cf. SUÉTONE, *Caesar*, 1, 2, 3 et 7, et *infra*, p. 17.

*BIBLIOGRAPHIE.

A. SOURCES. — Aux sources déjà citées ajouter, PLUTARQUE, *Vies de Pompée, Sertorius, Crassus*; l'*opusculum* d'EXSUPERANTIUS (souvent publié avec les œuvres de Salluste, et à part dans l'*Archiv für Lateinische Lexikographie*, XII, 1902, p. 561-578); les fragments des livres I-IV des *Histoires* de SALLUSTE, que MAURENBRECHER, en 1891, a édités dans un ordre généralement excellent et toujours motivé (il convient cependant de renverser celui des fr. 96 et 98 du livre III; cf. par ailleurs HAULER, *Zu den Orléaner Bruchstücken des III Buches von Sallusts Historien*, dans les *Wiener Studien*, XLIV, 1924-1925, p. 188-210); et

ruines qu'avait semées la dictature comme le seul qui subsistât après elle. Ils avaient d'abord aidé Sulla à les débarrasser de leurs pires adversaires, les tribuns et les chevaliers. Puis ils s'étaient débarrassés de Sulla lui-même. Ils aspiraient à une souveraineté sans partage. Si la monarchie avait duré, ils n'en auraient été que les serviteurs. Le monarque à l'écart, ils se crurent les maîtres. Mais leur illusion fut brève, et ils apprirent bientôt à leurs dépens que, dans un monde où les nécessités de l'empire provoquaient naturellement l'ambition des *imperatores*, l'oligarchie ne pouvait plus connaître que les jours sans lendemains des renaissances anachroniques.

Les nouveaux consuls

Dès l'entrée en charge des nouveaux consuls éclata leur malentendu. Issus l'un et l'autre de la *nobilitas*, mais séparés l'un de l'autre par la distance qui sépare un honnête homme d'une franche canaille, Q. Lutatius Catulus et M. Aemilius Lepidus s'étaient toujours détestés¹. Appelés ensemble à la présidence de la République romaine, ils s'y regardèrent tout de suite en ennemis dont l'irréductible antagonisme politique exaspéra soudain les vieilles antipathies.

naturellement pour le § IV, les œuvres de CICÉRON, surtout les *Verrines*, le *Pro Fonteio*, le *Pro Cluentio*, le *De imperio Cnaei Pompei* ou *Pro lege Manilia*, et les scholies, toujours utiles, particulièrement celles d'ASCONIUS et du PSEUDO-ASCONIUS, citées d'après la vieille édition d'ORELLI.

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — 1) Ouvrages généraux. Outre ceux qui ont été déjà mentionnés, consulter deux travaux fondamentaux : RICE HOLMES, *The Roman Republic and the founder of the Empire*, I, Oxford, 1923, et HUGH LAST, chap. VII du t. IX de la *Cambridge ancient History* qui, paru en 1932, a pu être utilisé avant l'achèvement du présent volume. 2) Ouvrages particuliers : a) Sur Lépidus, qu'au XVIII^e siècle le Président de BROSSES, dans son *Histoire romaine*, avait très finement étudié, voir NEUNHEUSER, *M. Aemilius Lepidus*, Diss. de Munster, Essen, 1902; — et, dans la *Realencyclopädie*, KLEBS, M. Aemilius Lepidus, I, c. 554-556, et MUNZER, Q. Lutatius Catulus, XIII, c. 2082-2094. b) Sur Sertorius, le livre de SCHULTEN, *Sertorius*, Leipzig, 1906, dispense de la bibliographie antérieure, mais devra être complété et corrigé par CAVAGNAC, Metellus contre Hirtuleius, dans la *R.E.A.*, XXX, 1928, p. 97-100, TREVES, Sertorio, dans *Athenaeum*, 1932, p. 127-147, et surtout BERVE, Sertorius, dans *Hermes*, LXIV, 1929, p. 199-227, dont l'opinion a été combattue, mais non réfutée, par GELZER, *Philologische Woch.*, 1932, c. 1129-1136. c) Sur Spartacus, on se référera essentiellement aux articles de la *Realencyclopädie* (GELZER, M. Licinius Crassus, XIII, c. 295-331; MUNZER, Spartacus, III, c. 1528-1536, au chapitre final du livre de Gérard WALTER, *Origines du communisme*, Paris, 1931, p. 582-598, et au livre de J.-P. BRISSON, *Spartacus*, Paris, 1959. d) Sur l'évolution interne, on ajoutera aux études de NICCOLINI, BOAK et WIEHN, antérieurement citées, la dernière partie de mon livre, *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1914-1919; les thèses de HUMBERT, *Contribution à l'étude des sources d'Asconius...*, et *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron*, Paris, 1925; et les monographies de Verres (en dernier lieu celles de CICCOTTI, *Il processo di Verre*, Milan, 1915 et de F.-H. COWLES, *Gaius Verres, an historical Study*, Ithaca, 1917).

1. APPIEN, B.C., I, 105, 491 : ἐχθίστω τε ἀλλήλοις.

Catulus

Catulus avait été choisi par l'aristocratie comme le représentant le plus sûr qu'elle pût trouver alors. Jusque-là, il lui avait été constamment fidèle, n'hésitant jamais à lui sacrifier ses goûts personnels et ses intérêts particuliers. Pour la défendre, en 87, il avait renoncé à ses plaisirs, secoué cette mollesse campanienne qui lui était parfois reprochée¹, et milité, au péril de sa vie, contre Cinna et Marius². Plus tard, en 81, c'est encore pour la préserver qu'il avait essayé de retenir Sulla, et que, satisfait d'avoir vengé la mort odieuse à laquelle son père avait été réduit³ en livrant M. Marius Gratidianus au pouvoir de Catilina⁴, il avait élevé la voix contre les sanglantes saturnales que devenaient les proscriptions⁵. Cultivé, réfléchi, doué d'une éloquence moins entraînante que délicate⁶, il se distinguait d'une société corrompue par une solide réputation d'intégrité⁷, et d'une génération frénétique par une modération pleine de douceur⁸. De toute évidence, il n'avait brigué la magistrature suprême que pour l'exercer dans la légalité sénatoriale, selon les vues et dans l'intérêt des nobles qui l'avaient élu.

Lépide

Tout au contraire, Lépide, avide et léger, sans convictions ni scrupules, ne songeait qu'à couronner sa fortune scandaleuse, poussée à la faveur des troubles, dans le désarroi des partis, par la violence et les palinodies. Servi par ses défauts, la turbulence et la versatilité⁹, non seulement il avait traversé, indemne, les guerres civiles, mais entraîné, à chaque sédition nouvelle, à voler au secours de la victoire, il s'était retrouvé, à la fin de toutes les crises, plus riche et plus puissant. Sitôt qu'en 105 avait commencé la débâcle du gouvernement

1. VAL. MAX., II, 4, 6; cf. VI, 9, 5; et la paraphrase de ces textes dans AMM. MARC., XIV, 6, 25, et dans *Paneg. Lat.*, II, 7, 4 (cf. MÜNZER, *P.W.*, XIII, c. 1082).

2. GRAN. LICIN., p. 25 BONN.

3. APPIEN, *B.C.*, I, 74.

4. SCHOL. BERN. LUCAN., II, 173.

5. OROSE, V, 21, 1.

6. CIC., *Brutus*, XXXV, 133.

7. Voir les textes groupés par MÜNZER, *P.W.*, XIII, c. 2086.

8. PLUT., *Crass.*, XIII, 1.

9. On retiendra le jugement du Président de BROSSES, *Histoire de la République romaine*, I, p. 336 : « Séditieux par tempérament, ambitieux sans talent militaire, et plutôt fourbe que politique. » Il est fondé sur les textes anciens rassemblés à sa suite par NEUNHEUSER, *op. cit.*, p. 18-20. Voir, en particulier, sur sa nullité militaire, PLUT., *Pomp.*, I, XVII; et ce raccourci de GRAN. LICIN., p. 45 BONN : *erat natura turbulentus et inquietus*.

sénatorial, ce grand seigneur, dont la famille comptait parmi les plus anciennes du patriciat¹, était passé sans vergogne aux démagogues extrémistes et il avait épousé la fille de leur chef : Appuleia². Quand ils se furent brouillés avec Marius, on le vit aller droit du côté du plus fort, et, dans la journée où périt Appuleius Saturninus, marcher, les armes à la main, contre son beau-père³. Lorsque, ensuite, l'étoile des Marianistes commença de pâlir, il quitta leur parti avec la même désinvolture qu'il avait mise à l'embrasser, et, exploitant cyniquement son ralliement à la cause de Sulla, dépeça les biens des proscrits⁴ et pressura les Siciliens dont il avait reçu la province en récompense⁵. Enfin, quand il jugea le dictateur trop affaibli pour lui garantir la tranquille jouissance de ses exactions, il se proposa au service des nobles contre la monarchie, et se retourna contre son protecteur avec une véhémence scandaleuse. Mais maintenant qu'il est parvenu par ce revirement à la cime des honneurs, il n'avait plus à craindre le monarque, il était prêt à trahir ses alliés de la veille pour occuper à soi tout seul la place qu'eux et lui avaient rendue vacante.

Premières querelles

Le 1^{er} janvier 78, les deux consuls, comme l'exigeait la coutume, montèrent au Capitole, pour y assumer solennellement leur fonction, accomplir les rites religieux qui l'inauguraient et recevoir le salut des autres magistrats. Lépide n'attendit point la fin de cette paisible cérémonie pour humilier son collègue et étaler sa jactance. Il était d'usage qu'après le sacrifice et les prières traditionnels les nouveaux chefs du gouvernement s'entendissent en présence du Sénat pour régler l'ordonnance de l'année religieuse, et désigner celui qui présiderait ultérieurement à la célébration des fêtes latines⁶. Lépide, comme s'il n'avait pas d'égal dans la République, prétendit tout régler par lui-même : du choix du *praefectus urbi*, il fit une affaire d'État, et son affaire, et il la trancha par la force⁷.

1. Voir le *stemma* dressé par DRUMANN-GROEBE, I, p. I.

2. PLINÉ, *N.H.*, VII, 122; PLUT., *Pomp.*, XVI, 1; OROSE, V, 22, 16 : *Marianae partis adsertor*.

3. CIC., *Pro Rab. de perd. reo*, VII, 21.

4. SALL., *Orat. Lep.*, 18.

5. CIC., *In Verr.*, III, 212.

6. Cf. MOMMSEN, *Droit public* II, p. 288.

7. SALL., *Hist.*, I, fr. 54 MAUR. : *De praefecto urbis quasi possessione reipublicae magna utrimque vi contendeatur*.

La loi frumentaire

Puis, comme les tribuns, se rappelant sans doute ses anciennes attaques démagogiques, étaient venus le trouver pour qu'il les aidât à recouvrer leurs prérogatives, il ne se borna point à leur donner une réponse d'homme à homme, mais il saisit l'occasion de leur démarche pour réunir une grande *contio*, et y prononcer une harangue dont les développements imprévus confondirent leur candeur. D'un revers de main, il écarta comme inutile la demande dont il était saisi et, d'abord, ne la publia que pour la repousser¹ : il y avait des tâches plus urgentes, c'était aux besoins immédiats de la plèbe qu'il fallait pourvoir, à sa détresse qu'il entendait remédier. En conclusion, il s'engagea à faire passer une loi frumentaire². Ses paroles soulevèrent une telle approbation que Catulus n'osa pas user de son *intercessio* à l'encontre de cette initiative, et que, bientôt, une *lex Aemilia*, votée sans que personne eût été capable de se mettre en travers, accorda à qui les réclamait cinq *modii* de blé (43,75 l) par mois³. Ces largesses improvisées laissaient loin derrière elles les législations que Sulla avait effacées. Au principe de la vente à bas prix que C. Gracchus, M. Octavius et Saturninus avaient successivement affiché⁴, Lépide, pour la première fois, substituait celui des secours gratuits⁵; et, de plus, il les étendait à la cité tout entière⁶. Survenant après ses déclarations contraires à la résurrection des anciens pouvoirs tribunitiens, cette folle prodigalité dévoilait ses arrière-pensées. S'il avait, à l'improviste, partagé l'hostilité du Sénat envers les tribuns et combattu leurs revendications, c'était uniquement pour n'avoir pas à les trouver un jour entre la plèbe et lui. Et si, dans un coup de tête, il imposait au budget de la République le ruineux fardeau des distributions de blé⁷, c'était pour capter la faveur des masses. D'ailleurs, pour la retenir, il n'épargnait pas plus son énorme fortune⁸ que les deniers de l'État; et c'est de son argent qu'il recrutait les agents de sa pro-

1. GRAN. LICIN., p. 43 BONN : *verum ubi convenerant tribuni plebis consules uti tribuniciam potestatem restituerint negavit prior Lepidus et in contione magna pars adsensast dicenti non esse utile restitui tribuniciam potestatem, et extat oratio*. Les modernes placent ce fait après les funérailles de Sulla. Mais il est impossible que les tribuns aient attendu trois mois pour prendre contact avec les nouveaux consuls.

2. GRAN. LICIN., *ibid.* : *et legem frumentariam nullo resistente... est*. Dans la lacune, MOMMSEN loge *allocutus*; MADVIG, *adeptus*.

3. *Ibid.* : *ut annonae quinque modii populo darentur*.

4. APPIEN., B.C., I, 21, 89; PLUT., C.Gr., v. 1; PLUT., Mor., IV, 6; *Rhet. ad Heren.*, I, 12, 21.

5. *Darentur* (cf. *supra*, n. 3). *Largitionibus* (*infra*, n. 7).

6. Aucune indication limitative dans nos textes.

7. SALL., *Hist.*, I, 77, 6 MAUR. : *largitionibus rempublicam lacerari videbam*.

8. Cf. PLINE, N.H., XXXVI, 6; SALL., *Hist.*, I, 77, 4 MAUR.

pagande chez les boutiquiers, les marchands de vin et les entremetteurs¹. Pour répandre sa popularité jusque dans les bas-fonds, tous les moyens lui paraissaient avouables; et il était clair que l'ancien détracteur de Sulla ne visait déjà plus qu'à le recommencer².

Les funérailles de Sulla
(mars 78)

En lisant dans le jeu de Lépidé, les *Patres* comprirent à quelle duperie ils s'étaient exposés en se servant de son bagout et en votant pour lui. Sa tyrannie, s'il réussissait à l'établir, serait sûrement plus odieuse que celle qu'ils avaient abattue ensemble et plus d'un parmi eux regrettait déjà l'éloignement de Sulla, quand parvint à Rome la nouvelle de son décès. Vivant, ils l'avaient réduit à quitter Rome. Mort, ils voulurent le ramener en allié contre l'agitateur, dont ils n'avaient plus rien à tirer et commençaient à tout craindre. Catulus, rompant ostensiblement avec son collègue, fit, malgré Lépidé et avec l'appui de Pompée, décider par le Sénat que les restes de Sulla seraient, en grande pompe, ramenés de Cumes jusqu'à Rome, et qu'on leur accorderait l'honneur, encore inusité, de funérailles nationales³ : en signe de deuil, fut proclamé un *iustitium* qui suspendit, jusqu'à l'heure de la déposition des cendres, la vie publique dans toutes ses manifestations : séances de la Curie, réunions des comices, audiences des tribunaux ; et les matrones reçurent l'ordre de vêtir un deuil qui durerait un an⁴. Au jour des obsèques, Rome vit, pour la première fois, s'en dérouler l'ordonnance comme une parade militaire, avec un faste que n'avaient pas atteint celles de Fabius, de l'Africain, de Paul-Émile, ou d'Émilien, et que ne dépasseront point, en le copiant, celles des Césars. Précédé de deux mille couronnes d'or, et de deux cent dix brancards chargés de cassolettes, d'où montait la fumée de l'encens et du cinnamome, le cadavre de Sulla s'avança, par le Forum, jusqu'au Champ de Mars, où eut lieu l'incinération, sur un lit d'or qu'encadraient les pontifes et les prêtresses, et que portaient sur leurs épaules les plus robustes des sénateurs. Suivaient toutes les troupes de ses vétérans qui s'étaient d'eux-mêmes regroupés dans leurs anciennes unités autour de leurs enseignes étincelantes⁵. Comme bientôt la publication des *Mémoires* du défunt, revus et

1. SALL., *Hist.*, 1, 63 MAUR. : *Quin lenones et vinarii laniique et quorum praeterea vulgus in dies usum habet pretio compositi.*

2. PLUT., *Pomp.*, XVI, 1 : Λέπιδος εἰσποίων ἑαυτὸν εἰς τὴν ἐκείνου δύναμιν.

3. APPIEN, B.C., I, 105, 491; PLUT., *Sull.*, XXXVIII, 1; *Pomp.*, XV, 2.

4. GRAN. LICIN., p. 44 BONN : *iustitium fuit matronaeque eum [Sullam] toto anno luxerunt.*

5. LIV., *Per.* XC; APPIEN, B.C., I, 105-106; cf. J. CARCOPINO, *Sylla...*, p. 222-230.

corrigés par les soins de L. Lucullus et d'Epicadus, allait amorcer la légende d'un Sulla exclusivement dévoué au culte de la République aristocratique¹, cette colossale démonstration aligna sous les yeux de Lépide l'armée qu'il lui faudrait vaincre pour arriver à ses fins, et qui, avec les soldats de Pompée, comprendrait sans doute la plupart des Sullanien. Elle tendait à l'intimider, en mobilisant contre lui les légions des vivants et la plus terrible des grandes ombres (mars 78)².

L'agitation de Lépide

Mais Lépide s'était trop compromis pour reculer. Au bûcher de Sulla, écrit Florus, il alluma la torche de sa sédition³. En quittant le Champ de Mars, après la cérémonie, les deux consuls se séparèrent en s'injuriant⁴, et les événements vont désormais se précipiter. Tandis que Catulus se cantonne dans son rôle de fondé de pouvoir des *Patres*, et, d'accord avec eux, expédie gravement les affaires courantes⁵, Lépide se dresse contre le Sénat et promène sur le Forum son programme subversif et ses haines intéressées. Il lacère de ses invectives les *leges Corneliae*, promet aux tribuns tout ce que Sulla leur avait enlevé, parle d'annuler les proscriptions, de rappeler les proscrits et de leur restituer les biens confisqués et vendus⁶. Acquéreur lui-même de leurs dépouilles, il aurait dû commencer par rendre gorge et s'y déclarait prêt⁷, en des harangues qui avaient pour but d'exalter son renom dans la Ville et obtinrent pour résultat, avant même qu'il eût fixé ses projets en *rogationes*, de déclencher la révolte aux portes de Rome.

La révolte de Faesulae

L'écho de ses discours, prolongé jusqu'en Étrurie comme une fanfare belliqueuse⁸, souleva les anciens propriétaires contre les nouveaux. Les gens de Faesulae (Fiesole) firent irruption dans les centres agricoles où s'étaient groupés les vétérans de Sulla auxquels leurs terres avaient été loties, massacrèrent un grand nombre des occupants,

1. Cf. J. CARCOPINO, *ibid.*, p. 231-237.

2. Sur la date, APPIEN, B.C., I, 105, 492 ; cf. J. CARCOPINO, *Sylla*, p. 221.

3. FLORUS, II, II, 1 : *fax illius motus ab ipso rogo Sullae exarsit*.

4. APPIEN, B.C., I, 107, 501.

5. Notamment, le renouvellement du *fœdus* avec Gades (CIC., *Pro Balbo*, XV, 34 et XVII, 39) ; et le sénatus-consulte par lequel, le 22 mai 78, fut récompensé le loyalisme sullanien des capitaines de navires grecs : Polystratos de Karystos, Meniskos de Milet et Asclepiadès de Clazomènes (C.I.L., I², 588).

6. GRAN. LICIN., p. 43 BONN : *et alia multa pollicebatur, exules reducere, res gestas a Sulla rescindere, in quorum agros milites deduxerat restituere*.

7. SALL., *Hist.*, I, 55, 18 MAUR.

8. FLORUS, II, II, 5 : *cum turbidis contionibus velut classico civitatem terruisset*.

et récupérèrent leurs avoirs dans le sang de ceux qu'ils traitaient en usurpateurs¹. Le bruit de cette agression tira le Sénat de son engourdissement. S'il la laissait impunie, l'exemple en serait contagieux; les richesses de ses membres seraient remises en question : partout renaitraient les hostilités. Il décida donc de châtier les *Faesulans*. Mais il ne pouvait en venir à bout qu'en armant les consuls; et cette mesure n'était point non plus sans danger, car Lépide, dont il redoutait les menées, bien loin de se dérober à la répression d'un mouvement dont il était moralement responsable, escomptait un mandat qui aurait dû lui répugner, mais lui valait une armée². Les *Patres* en furent réduits à lui adjoindre son collègue Catulus et à exiger de l'un comme de l'autre le serment réciproque qu'ils n'entreprendraient rien l'un contre l'autre tant que durerait leur consulat³; et, sur cet engagement verbal, les deux collègues, avec les soldats que le Sénat leur avait attribués, se rendirent en Étrurie pour y rétablir la situation⁴.

Les ruses de Lépide

La belle saison était survenue; en l'absence des consuls, les comices avaient été ajournés. Tandis que Catulus désirait rentrer à Rome pour présider, normalement, aux élections, Lépide prétexta la nécessité de tenir en respect les populations étrusques pour garder en main ses troupes et son commandement. En vain, le Sénat l'invitait à rentrer. Lépide faisait la sourde oreille, traînant sa mission en longueur, de telle sorte que, à l'expiration de sa magistrature, il se trouvât à la fois délié de son serment et maître de continuer la campagne, non plus seulement avec les effectifs qui lui avaient été attribués à l'improviste, mais avec les renforts qu'il lui appartiendrait de recruter dans la Gaule Cisalpine, dont le gouvernement, selon la *sortitio provinciarum* et les règles qui la régissaient alors, devait lui échoir à sa sortie de charge⁵. A la fin de 78, il n'avait point déféré aux avis du Sénat;

1. GRAN. LICIN., p. 45 BONN : *Faesulani intruperunt in castella veteranorum Sullanorum et compluribus occisis agros suos receperunt*.

2. SALL., *Hist.*, I, 77, 4 MAUR. : *ob seditionem provinciam cum exercitu adeptus*.

3. APPIEN, B.C., I, 107, 502 : *ἡ βουλὴ δεισασσα ὥρκωσε μὴ πολέμῳ διακριθῆναι*. Peut-être ce serment avait-il été précédé d'escarmouches entre les deux armées consulaires ? Cf. GRAN. LICIN., p. 45 BONN : *neque segnior Catulus ; et EXSUPER., 6 : in Etruriae litore commisso proelio coeperat Lepidus esse superior*. Peut-être ce dernier texte vise-t-il, au contraire, un engagement de la fin de 78 ou du début de 77 ? C'est ce que le contexte suggère plutôt.

4. GRAN. LICIN., p. 45 BONN; SALL., *Hist.*, I, 66 MAUR.

5. C'est ce qui résulte d'APPIEN, B.C., I, 107, 502-503. Comme l'a bien vu NEUNHEUSER, *op. cit.*, p. 37, n. 3, la Γαλατία ὑπὲρ Ἄλπεις est ici une erreur pour Γαλατία πρὸς Ἄλπεις (cf. PLUT., *Pomp.*, XVI, 1, et LIV., *Per.*, XC).

Catulus lui avait laissé le champ libre, et l'année 77 s'ouvrit sous les auspices d'un *interrex* et la menace d'un coup d'État.

Sa rébellion

Livré à lui-même, Lépide, en effet, glissait à la rébellion. Mobilisé pour étouffer les revendications des victimes, qu'il avait d'abord soutenues, il recommença à les proclamer siennes, et, perpétuel transfuge de son devoir, il enrôla ses adversaires de la veille pour abolir l'ordre dont il avait dénoncé la malfaisance, et à la défense duquel il était néanmoins accouru¹. Son camp fut bientôt rempli des Étrusques, auxquels il donnait des armes², des bannis, auxquels il offrait asile³, et de toute une populace en quête de pillage et de bouleversements⁴. Il relevait, à son profit, contre le gouvernement du Sénat, l'étendard des Marianistes, et ralliait autour de lui les principaux de leurs chefs survivants : le fils de Cinna, M. Perperna, M. Iunius Brutus⁵. Tandis qu'il envoyait celui-ci dans sa province de Cisalpine pour y lever des hommes, des vivres et de l'argent⁶, il expédia aux sénateurs un ultimatum dont l'acceptation eût ruiné leur pouvoir et qui comportait, entre autres exigences, l'extension du droit de cité aux Cisalpins, la restauration de la puissance tribunicienne, la réintégration des proscrits dans leurs honneurs et son élection immédiate à un second consulat⁷.

L'énergique sursaut des « Patres »

Les *Patres*, qui, dans l'intervalle, avaient reçu d'Espagne et d'Asie Mineure les plus alarmantes informations sur les progrès de Sertorius et sur les intentions de Mithridate, inclinèrent un instant à négocier⁸. L. Marcius Philippus leur fit honte de leur pusillanimité. Ce revenant d'une génération disparue, qui avait brisé la sédition de Livius Drusus, les adjura de combattre celle de Lépide : sous peine de voir encore Rome prise d'assaut et livrée au despotisme d'un tyran, ils devaient

1. SALL., *Hist.*, I, 77, 6 MAUR.

2. SALL., *Hist.*, I, 67 et 69 MAUR.

3. SALL., *Hist.*, I, 65 MAUR.

4. EXSUPER., 6 : *per armatam multitudinem quas odio rerum Sullanarum se Lepidi partibus applicarat*. Cf. SALL., *Hist.*, I, 77, 7.

5. Sur Perperna, cf. APPIEN., *B.C.*, I, 107, 504; sur Cinna, SUÉT., *Caes.*, 5; sur Brutus, v. la note suiv.

6. PLUT., *Pomp.*, XVI, 1; ZONARAS, X, 2; etc.; c'est à cette mission de Brutus qu'il faut rapporter SALL., *Hist.*, I, 77, 17 MAUR.

7. SALL., *Hist.*, I, 77, 14-15 MAUR.

8. SALL., *Hist.*, I, 77, 3 et 8 MAUR.

marcher sus à ce traître et anéantir ses bandes¹. Électrisé par cette éloquence, le Sénat déclara Lépide ennemi public, et, pour l'abattre, arma des pouvoirs discrétionnaires du *senatus consultum ultimum* l'interroi Appius Claudius, le proconsul Catulus, et ceux qui, en fait, détenaient l'*imperium*².

Pompée et Catulus contre Lépide

Cette dernière formule reconstitua, en s'y appliquant, le commandement extraordinaire dont Pompée, naguère, avait été revêtu. Ainsi réinvesti par le Sénat, le jeune *imperator* rassembla ses vétérans et les achemina du Picenum vers la Cisalpine dont la maîtrise impliquait la victoire³. En même temps, une autre armée recrutée dans les colonies sullanienues et confiée à Catulus couvrirait l'*Urbs* contre une attaque directe⁴. Du côté de Lépide et de ses lieutenants étaient peut-être les gros bataillons. Mais les légions aguerries s'étaient rangées du côté des *Patres*⁵. Elles triomphèrent.

Pompée en Cisalpine

Pompée mit d'abord le siège devant Mutina (Modène). Après quelques jours de résistance, Brutus, qui s'y était enfermé, capitula, soit de sa propre autorité, soit sur les injonctions de ses soldats que travaillaient la disette et la peur. Pompée, comme s'il voulait lui garantir la vie sauve, le dirigea, sous une escorte de cavaliers, sur une bourgade voisine; mais il l'y fit assassiner le lendemain⁶. Puis, cueillant les unes après les autres les stations de la Via Aemilia, en commençant par Rhegium Lepidum (Reggio d'Émilie), il poursuivit les fuyards en Ligurie, jusqu'à Alba Pompeia, où celui des fils de Lépide qu'un Scipion avait adopté fut rejoint, pris et exécuté⁷. La

1. SALL., *Hist.*, I, 77 MAUR. (*passim*).

2. SALL., *Hist.*, I, 77, 22 : *Quare ita censeo : quoniam Lepidus exercitum... cum pessimis et hostibus r. p. ad urbem ducit, uti Appius Claudius interrex cum Q. Catulo proconsole et ceteris quibus imperium est, Urbi praesidio sint operamque dent ne quid r. p. detrimenti capiat*. Cf. FLORUS, II, 11, 7 : *hostis a senatu iudicatur*. Peut-être est-ce alors que Catulus porta la loi de vi citée par CIC., *Pro Caelio*, XXIX, 70.

3. PLUT., *Pomp.*, XVI, 1. L'itinéraire de Pompée, dont le Picenum était le fief, est inscrit sur la carte jusqu'à Modène. Cf. VELL. PATERC., II, 29, 2 : (*ager Picenus*) *qui totus paternis (Pompeii) clientelis refectus erat*.

4. SALL., *Hist.*, I, 77, 21.

5. Cf. SALL., *Hist.*, I, 77, 7 et EXSUPER., 6 : *armatam multitudinem* avec SALL., *Hist.*, I, 77, 21 : *fortuna meliores sequitur*.

6. PLUT., *Pomp.*, XVI, 3; cf. OROSE, V, 22, 17 (la localité doit être cherchée entre Mutina et Rhegium d'Émilie); et LIV., *Per.*, XC.

7. OROSE, V, 22, 17. Sur ces faits, cf. NEUNHEUSER, *op. cit.*, p. 39.

Cisalpine était perdue pour les séditeux et, dépourvu de ses ressources, bloqué en Étrurie, Lépide n'avait plus qu'à prendre Rome ou à s'abandonner.

Défaite et mort de Lépide (été 77)

Quand il se résolut à marcher sur la Ville, il était trop tard. La rumeur des premiers succès de Pompée avait rendu son courage à la noblesse¹, et Catulus avait tendu une ligne de défenses depuis le Pont Milvius jusqu'au Janicule². Sentant que son attaque était parée, Lépide, après un combat d'avant-postes en vue du Champ de Mars, rompit le contact et retraits rapidement sur ses bases³. Mais déjà il n'avait plus la force de s'y maintenir. Pris entre l'avance des soldats de Pompée qui descendaient de l'Apennin septentrional et celle des légions de Catulus qui s'étaient ébranlées de Rome à sa rencontre, il subit dans la Maremme, près de Cosa, deux défaites successives⁴, et n'échappa au désastre qu'en s'embarquant pour la Sardaigne avec le reste de ses contingents. Il espérait conquérir la grande île, y mettre l'embargo sur les convois de blé à destination de l'*Urbs* et s'y refaire à loisir pour reprendre la lutte⁵. Il dut promptement déchanter. Le propréteur qui gouvernait la province de Sardaigne-Corse, C. Valerius Triarius, ne l'avait laissé débarquer que pour lui fermer les unes après les autres toutes les places devant lesquelles il se présentait. Chassé de ville en ville, refoulé sur des plateaux récemment dégarnis de leurs récoltes, battu à chaque rencontre, Lépide comprit enfin qu'il avait perdu la partie⁶. Sa chance l'abandonnait; ses troupes fondaient dans les escarmouches et la famine; pour comble de malheur, d'indubitables rapports, que Triarius se garda d'intercepter, ne lui laissèrent rien ignorer de l'adultère de sa femme, Appuleia⁷.

1. PLUT., *Pomp.*, XVI, 3. Les communiqués de Pompée annonçaient des victoires sans pertes.

2. Cf. FLORUS, II, II, 6 et le commentaire de GROEBE, dans DRUMANN-GROEBE, IV, p. 354, n. 10.

3. Sur ce combat pour rire, qui dut être livré aux Prati di Castello, cf. les textes de LIV., *Per.*, XC; APPIEN, B.C., I, 107, 503; VAL. MAX., II, 8, 7; OROSE, V, 22, 16, etc., et le commentaire de DRUMANN-GROEBE, IV, p. 355, n. 1.

4. L'une du fait de Catulus (LIV., *Per.*, XC; RUTILIUS NUMATIANUS, I, 297); l'autre du fait de Pompée (EXSUPER., 6). Sur Cosa, cf. NUMATIANUS, *loc. cit.*, et SALL., *Hist.*, I, 82 MAUR.

5. EXSUPER., 6 : *ut... impedito commeatu populorum Romanum fatigaret inopia ac suas vires armis copiis et omni instrumento reficeret.*

6. EXSUPER., 6 : *cum Triario (mss. : contrario) pro praetore variis proeliis gravibusque conflictis; nam solertissime tutando provinciam effecit ut Lepidi consilia vana forent; undique enim prohibitus et munitionibus a civitatum expugnatione depulsus nequivit cogitata perficere.* Sur Triarius, cf. ASCONIUS, *In Scaur.*, p. 19 OR. Sur la date, cf. *infra*, p. 17, n. 3.

7. PLINE, N.H., VII, 122 et PLUT., *Pomp.*, XVI, 4.

Accablé de désespoir, et peut-être de remords, Lépide tomba malade, s'alita et mourut¹. Ses derniers compagnons se dépêchèrent de l'incinérer, le corps nu, sur un bûcher de sarments improvisé; puis, sous la direction de Perperna, ils s'enfuirent en Espagne².

*Première victoire à la Pyrrhus
des « Patres »*

Ainsi finit, à l'été de 77³, la folle équipée où Lépide s'était jeté en étourdi et perdit tout à la fois, même l'honneur. César avait reçu de l'insurgé des offres qui auraient pu tenter de moins clairvoyants que lui; trop avisé pour s'associer à la tentative prématurée de Lépide contre le régime oligarchique, il les déclina et assista, sans s'émouvoir, aux péripéties d'une lutte inégale et condamnée d'avance⁴. Mais, la révolte à main armée ayant été dissoute sur les champs de bataille, il se persuada trop vite qu'il était possible de manifester une opposition, fût-elle légale et détournée, et il se porta accusateur dans le procès de concussion intenté à Cornelius Dolabella, personnage consulaire qui, naguère, avait combattu dans les rangs sullaniens et qui, maintenant, militait dans la majorité conservatrice du Sénat. L'accusé fut absous par des juges de sa classe inféodés à sa faction⁵. Estimant, après cet échec, que les temps n'étaient pas mûrs pour une action féconde, César, reprenant le chemin de l'Orient, chercha à se consoler de ce premier — et dernier — échec par un retour aux bonnes lettres et par son assiduité aux cours, où s'affinerait encore sa culture, des Grecs tenus pour les plus illustres représentants de la philosophie et de la rhétorique dans le monde d'alors, et il trouva de surcroît, dans le trajet qui le menait à Rhodes, le moyen de s'illustrer par le fait d'armes épisodique et fameux qui fit sentir à des pirates trop pressés de le rançonner le poids d'un courage lucide et d'une vengeance inexorable⁶.

Cependant, les *Patres*, victorieux de Lépide, maîtres absolus, en apparence, de l'État, s'étaient sagement abstenus de représailles contre les opposants⁷. Au reste, ils n'avaient pas lieu de concevoir trop d'orgueil de leur ouvrage. Ils n'avaient terrassé leur pitoyable

1. EXSUPER., 6; APPIEN, B.C., I, 107, 504; PLUT., *Pomp.*, XVI, 4; FLORUS, II, 8; *ibique morbo et paenitentia periit*.

2. PLINÉ, N.H., VII, 186; APPIEN, B.C., I, 107, 504. Cf. *infra*, p. 26.

3. C'est ainsi qu'il faut comprendre EUTROPE, VI, 5 : *intra unam aestatem motus oppressus est*.

4. SUÉT., *Caes.*, 3.

5. SUÉT., *Caes.*, 4.

6. SUÉT., *Caes.*, 4, et *infra*, p. 128.

7. FLORUS, II, 8, 11; OROSE, V, 22, 18.

adversaire qu'en sacrifiant eux-mêmes une partie des lois au nom desquelles ils avaient engagé la lutte : d'abord, en reconstituant de leurs propres mains, contrairement à la règle, l'*imperium* militaire des consuls en Italie; ensuite et surtout, en sanctionnant de leur désignation le commandement extraordinaire de Pompée. Leur excuse est qu'ils n'avaient plus le choix des moyens, et que le développement de l'insurrection de Sertorius les avait condamnés à vaincre tout de suite, et coûte que coûte.

III. — L'aventure de Sertorius

L'autre danger

Cependant, en effet, Q. Sertorius était en train de ranimer l'horreur des guerres d'Espagne que les triomphes de T. Didius, sur les Celtibères, et de P. Licinius Crassus, sur les Lusitaniens, avaient closes en 93, mais où, soixante ans plus tôt, le Sénat avait vu fondre ses armées et son prestige¹; et cette aventure, commencée comme une comédie héroïque où l'enfantillage côtoie le merveilleux, prit soudain des proportions d'épopée, et faillit tourner à la catastrophe.

Sertorius

Sertorius, jusqu'alors, n'avait point joué un rôle égal à sa valeur. Après la mort de Marius, il aurait dû en recueillir l'héritage militaire. Tout en lui le désignait pour cette succession : sa vigueur, sa bravoure, dont il avait prodigué les preuves et portait les glorieuses cicatrices²; l'habileté rusée du chef de renseignements, aussi profond connaisseur de la psychologie des hommes que de leurs idiomes, qui, en 98, sauva des attaques celtibères la garnison de Castulo (Cazlona) et lui mérita la plus belle des décorations républicaines : la couronne de gazon; les dons d'organisateur grâce auxquels, dans la guerre sociale, il mit sur pied, en quelques semaines, les cohortes de Cisalpine³; enfin, ce sens inné de la discipline qui, en 87, lui fit arrêter par des exécutions massives le pillage de Rome, et,

1. APPIEN, *Iber.*, 80 et 81; LIV., *Per.*, LVI. Sur T. Didius et P. Licinius Crassus, cf. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 223-225.

2. PLUT., *Sert.*, III. Il perdit un œil pendant la guerre sociale; PLUT., *Sert.*, IV, 2. Il était appelé le second Hannibal (*ibid.*, XXIII, 1, et APPIEN, *B.C.*, I, 112, 522).

3. PLUT., *Sert.*, III, 3-5; PLINÉ, *N.H.*, XXII, 12. Sur Sertorius en Cisalpine, cf. PLUT., *Sert.*, IV, 1.

de 86 à 85, lui valut de paraître équitable et juste au plus fort des plus affreux déchirements¹. Néanmoins, quand, en 84, il s'agit pour les Marianistes de préparer la lutte contre les légions sullaniennes, ils l'écartèrent du consulat auquel il aurait pu prétendre, puisqu'il avait été préteur (en 87 ?). Ils sous-estimaient, à cause de la médiocrité de ses origines ombriennes, ce simple chevalier de Nursia (Norcia), dont la voix éloquente n'avait guère retenti que sur le forum de sa ville natale; ils se défiaient de son indifférence à la politique, en se souvenant qu'il ne s'était rallié à Marius, en 87, que faute d'avoir obtenu, en 88, la faveur de Sulla; surtout ils craignaient la rudesse de son caractère et l'intransigeance de ses attitudes. Après l'avoir subordonné à Scipio, ils furent trop heureux de l'éloigner de l'Italie en lui assignant le gouvernement de l'Espagne Citérieure (83)².

*Premier séjour de Sertorius
en Espagne (83-81)*

Sulla, de son côté, avait attribué la province à l'un des siens. Sertorius gagna son rival de vitesse, acheta aux Cerretani (Cerdans) le passage du Pertus, y laissa son lieutenant L. Livius Salinator avec 6 000 hommes, et s'installa paisiblement dans la vallée de l'Èbre. Jamais on n'avait vu gouverneur plus modeste et plus attentionné. Il renonçait à percevoir le tribut; il établissait par principe ses quartiers d'hiver hors des agglomérations; il redoublait de prévenances et de flatteries envers ses administrés. C'est qu'il comptait les armer contre les troupes sullaniennes dont l'envoi à sa poursuite n'était pas douteux. En quelques mois, il leva neuf mille recrues parmi eux, mais ne put, néanmoins, résister à l'avance du proconsul dépêché contre lui, à la tête de deux légions, dans le courant du printemps de 81, C. Annius Luscus. Cet ami des Metelli, qui s'était aguerri en Numidie au temps de la guerre de Jugurtha, culbuta L. Livius Salinator, dont il avait débauché le lieutenant, P. Calpurnius Lanarius, et, par cette offensive démoralisante, contraignait Sertorius et les trois mille soldats qui, fermes au milieu des revers, lui jurèrent alors fidélité, à s'embarquer près de Carthagène à la recherche d'une place de sûreté contre la vengeance des Sullanien³.

1. PLUT., *Sert.*, V, 4-5; SALL., *Hist.*, I, 90 MAUR. : *Inter arma civilia aequi bonique famam petit.*

2. Cf. PLUT., *Sert.*, II, 1-2; IV, 5 (écarté du tribunat par Sulla en 88).

3. PLUT., *Sert.*, VII, 1-3 (cf. sur C. Annius Luscus, SALL., *Jug.*, LXXVII, 4); SALL., *Hist.*, I, 94 MAUR. : *modicoque et eleganti imperio percaris fuit*; EXSUPER., 8 : *modeste tuendo blandiendo...*

L'odyssée de Sertorius

Dès lors ce fut, pendant près de deux ans, la romanesque odyssée d'un naufragé qui s'accroche à une épave et fuit, sous le vent, entre les écueils. Cinglant vers le sud-ouest, Sertorius et les siens abordent en Maurétanie Tingitane; mais, attaqués à l'aiguade par une nuée de Rifains, ils regagnent prestement leurs navires. Ils cherchent à revenir en Espagne, mais le propréteur sullanien fait bonne garde et ils sont repoussés.

Ramant alors vers l'est, ils rencontrent des pirates ciliciens, et s'associent à leurs entreprises : sur Ebusus (Ibiza), où ils prennent pied; dans le Sinus Mucronensis (golfe de Valence), d'où les chasse la tempête; sur la petite île de Planeria (Plana), entre le promontoire de Diane (cap de la Nao) et le Promuntorium Scombrarium (cap Palos), d'où les déloge le manque d'eau douce¹. Ils reviennent sur leurs pas, se dirigent vers l'Océan et, après avoir franchi les Colonnes d'Hercule, s'en vont jeter l'ancre au nord de l'embouchure du Baetis (Guadalquivir). Des matelots, récemment débarqués, les accueillent amicalement et, peut-être pour s'en débarrasser, leur démontrent qu'avec un peu d'audace ils pourraient se réfugier aux lointaines « Iles Fortunées », où le climat est toujours égal, la brise d'une perpétuelle douceur, et la végétation inépuisable, vrai paradis terrestre dont les Grecs avaient connu l'existence, mais ignoré la route, jalousement tenue secrète par les Carthaginois, et qui, loin de flotter en dehors des limites du monde dans les rêves de la vie future, n'était, en réalité, distant de Gades que de dix jours de navigation. Sertorius, dont ces récits éclairaient les lectures, et que possédait la passion de l'inconnu, céda un instant à l'attrait de cette retraite idéale, où expiraient les rumeurs de la terre et qui, après tant de fatigues et d'épreuves, semblait lui promettre, comme plus tard au poète, le repos et l'oubli définitifs². Plus prosaïques, ou moins désespérés, les pirates ciliciens refusèrent de participer au voyage. Il n'osa affronter seul cette traversée mystérieuse, et dut se contenter de reprendre avec eux son essai de descente en Tingitane.

La principauté de Tingi

Il réussit, et, aussitôt, leur faussa compagnie. Tandis qu'ils vendent leurs services au roitelet de Tanger, Ascalis, un allié ou vassal du roi

1. PLUT., *Sert.*, VII, 4-5 (cf. le commentaire de Schulten).

2. PLUT., *Sert.*, VIII; SALL., *Hist.*, I, 100-103 MAUR.; DIOD., V, 19-20; HORACE, *Epodes*, XVI, 41-42. Les « Iles Fortunées » ont été identifiées : 1° avec Madère et Porto Santo; 2° avec les Canaries (cf. FISCHER, *P. W.*, VII, c. 42-43). Les Gaditains connaissaient surtout Madère, à laquelle, visiblement, se rapportent les chapitres de Diodore et de Plutarque (cf. GSELL, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, I, p. 323, n. 1).

de Maurétanie, à qui Sulla avait envoyé un renfort, il prête les siens aux indigènes rebelles, encadre leurs bandes avec sa petite troupe, tue Paccianus qui commandait la garnison romaine, renforce avec elle son propre contingent, s'empare de Tingi (Tanger), y occupe le trône d'Ascalis, et ne s'intéresse plus qu'à sa principauté, aux besoins de ses sujets, à leurs traditions, et jusqu'aux monuments où ils s'imaginaient suivre la trace de leurs légendes, tel ce tumulus qui existe toujours aux environs de Tanger, dont la longueur de soixante coudees (26,64 m) passait pour recouvrir le squelette du géant Antée, et que Sertorius, dans son désœuvrement, eut la curiosité d'éventrer¹.

Retour de Sertorius en Espagne

Sertorius, toutefois, devait se dégoûter de Tingi aussi vite que Napoléon de l'île d'Elbe. A la belle saison de 80, il quitta la Maurétanie pour toujours. Dans le sud de la Lusitanie, les provinciaux s'étaient révoltés et lui demandaient de se mettre à leur tête. En même temps que leurs ambassadeurs, il reçut un message lui annonçant la mort de sa mère. Pendant sept jours et sept nuits, il s'isola dans son chagrin, condamnant sa porte à chacun, comme étranger aux événements et à son sort. Puis, brusquement, il sortit de son silence et se déclara prêt à rejoindre l'insurrection qui l'appelait. Son deuil avait rompu le seul lien qui le rattachât encore à la Rome de Sulla, où sa tête était proscrite. Puisqu'il avait dû renoncer à s'évader, par des routes de légende, du monde où régnaient ses ennemis, et que leur domination, universelle comme le pouvoir de Rome, lui fermait les routes de l'exil, il n'échapperait à sa perte qu'en un pays où il pourrait se soustraire à leurs édits et défier leurs soldats. S'il ne pouvait espérer tenir longtemps dans son minuscule État de Tingi, les chaînes de la Sierra Morena et la vaillance de leurs populations ouvraient devant lui des perspectives indéfinies de résistance et de liberté. Avec les 2 600 Romains qu'il avait conservés de son ancienne armée et du détachement de Paccianus, et 700 Maures qui ne voulaient plus se séparer de lui, il résolut de partir, se confia au courant qui porte les navires de Tingi vers Baelo (Bolonía), et, débarqué sur la rive espagnole du détroit, emmena camper côte à côte, sur la Silla del Papa qui domine Baelo, sa petite troupe et le contingent de 4 000 fantassins et 700 cavaliers que les Lusitaniens avaient envoyé à sa rencontre. Ce soir-là, il consommait la rupture avec sa patrie. Il

1. PLUT., *Sert.*, IX; cf. GSELL, *Hist. Anc. de l'Afrique du Nord*, VII, 270-273 et J. CARCOPINO, *Hesperis*, 1933, p. 7-9. Suivant le P. KÖHLER, il s'agirait de Mçora (*Bull. Soc. préh. franç.*, 1932, p. 413-420).

devenait le chef des Barbares insurgés contre elle, mais ne croyait pas lui manquer, car, s'il était finalement vainqueur, il les fondrait dans l'unité romaine, et aussi longtemps, d'ailleurs, que durerait la lutte, il les maintiendrait, par le dévouement à sa personne, sous l'autorité d'un magistrat romain¹.

Confiance des Lusitaniens

De Baelo, il lui fallut gagner leurs montagnes en franchissant le Baetis. Fufidius, le propréteur d'Espagne Ulérieure, aurait dû lui interdire le passage du fleuve. Mais cet aristocrate, incapable et pusillanime, perdit 2 000 hommes dans l'engagement qu'il lui livra, et ne put rien empêcher. Sertorius continua sa route sans encombre, et, arrivé chez ses alliés, employa les derniers mois de 80 à recruter des volontaires, à les instruire, à les discipliner. Comme il s'était imposé aux Maures, il sut, avec la même souplesse, s'adapter aux mœurs et à l'esprit des Lusitaniens, séduire jusqu'à l'enthousiasme ces rudes paysans, et obtenir d'eux l'obéissance à ses ordres comme à ceux de la divinité. Il exploita leur superstition et, pour mieux les subjuguier, s'abassa à des supercheries de charlatan. C'est ainsi que, connaissant le culte que les Lusitaniens vouaient à la biche, incarnation prétendue de leur grande déesse chasseresse et dont une danse, appelée le « petit cerf », atteste la survivance jusqu'au IV^e siècle de notre ère, il s'astreignit à apprivoiser et dresser une biche blanche dont un chasseur lui avait fait cadeau, et feignit d'entendre d'elle, qui ne le quittait plus, les conseils et les prédictions dont les dieux consentaient à l'éclairer. Ces piètres subterfuges nous font sourire. Ils furent pris au sérieux, et quand, au début de 79, Metellus Pius, que Sulla avait revêtu du gouvernement proconsulaire de l'Espagne Ulérieure, entra en campagne, Sertorius se trouva en mesure de lui opposer la force incomparable de la foi qu'il inspirait à ses sujets lusitaniens, et qui, par contagion et à la suite de ses succès, devait se propager rapidement chez les Celtibères de l'Espagne Citérieure².

Succès et revers de Metellus (79-78)

Pendant toute l'année 79, il se déroba. Aisément passé de la vallée du Baetis dans celle de l'Anas (Guadiana), Metellus s'était dirigé d'abord vers les Carpetana Iuga (Sierra de Guadarrama), en

1. PLUT., *Sert.*, X, 1 ; XXII, 6 ; XII, 2 et 3 (j'accepte les identifications de Schulten).

2. PLUT., *Sert.*, XII, 3 (cf. SALL., *Hist.*, I, 55, 22 MAUR.) ; XI, 2-4 ; XX, 1-4 ; sur le sens de ce culte de la biche, cf. SCHULTEN, *Sertorius*, p. 58.

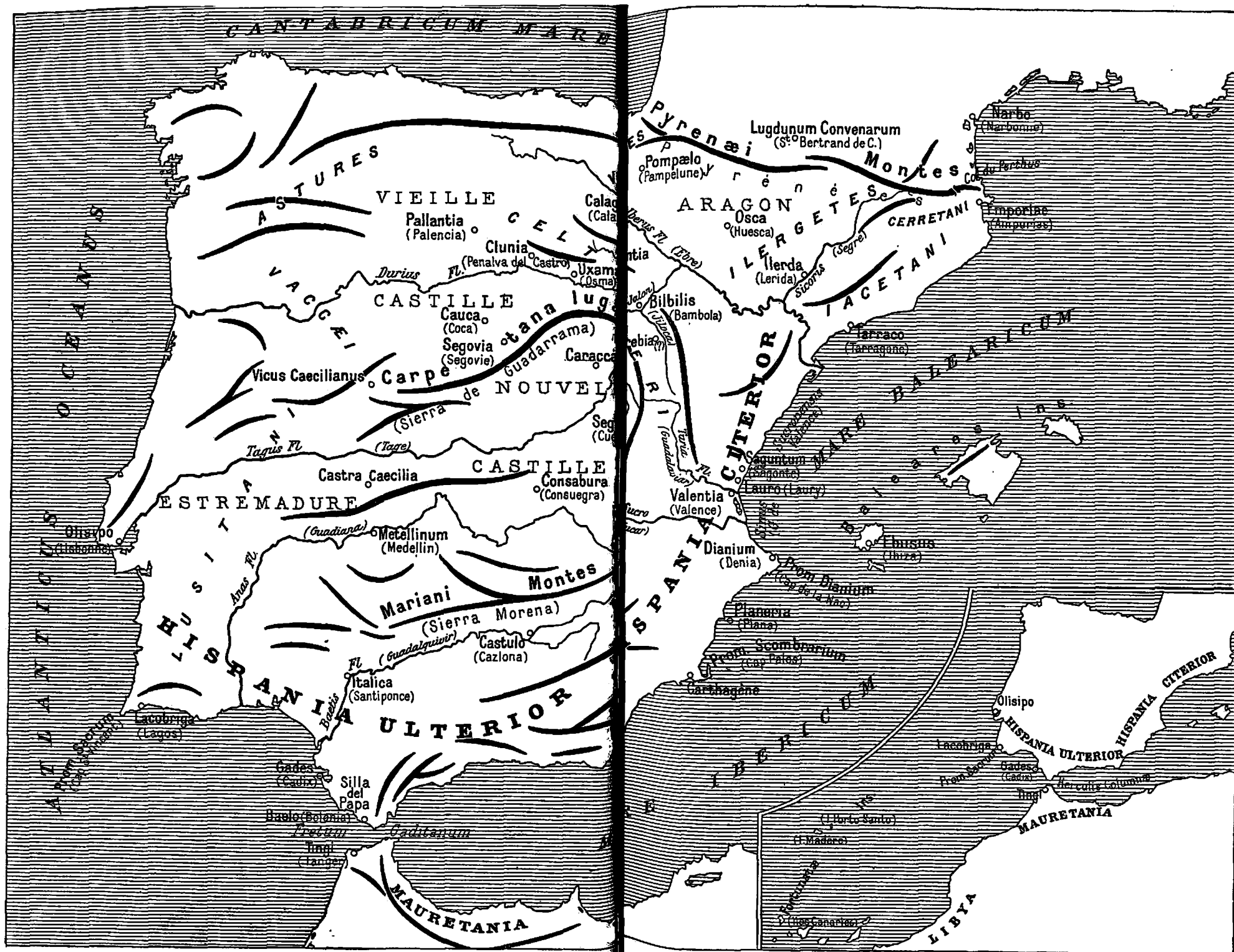
jalonnant son avance par les camps où il installait ses troupes et qui portent l'un ou l'autre de ses noms : Metellinum (Medellin), sur le cours moyen de l'Anas, Castra Caecilia, à 2,5 km nord-est de Caceres, et Vicus Caecilianus (Baños) plus au nord. Puis, par une conversion hardie, il se tourna vers l'ouest, et entreprit de nettoyer l'Estramadoure des rebelles dont elle était infestée, mais qui, sans cesse, reculaient devant lui. Il parvint jusqu'aux abords de l'Océan, eut la joie de prendre Olisipo (Lisbonne), et poursuivant ses succès vers le sud, chez les Coni, se flatta d'enlever en un tournemain la place de Lacobriga (Lagos) qui, située à quelques lieues seulement du Promontoire Sacré (cap Saint-Vincent) où finissaient les continents, semblait marquer le terme de son expédition¹. Ce fut le commencement de ses revers : il était tombé dans le piège que lui avait tendu la cauteleuse patience de l'ennemi.

Lorsque Metellus fut éloigné de ses bases au point de ne plus pouvoir, ni maintenir ses liaisons avec sa province, ni combiner ses mouvements avec ceux du propréteur d'Espagne Citérieure, M. Domitius Calvinus, qui, à son appel, et dans la trompeuse espérance d'encercler l'insurrection, descendait en armes la vallée du Tagus (Tage), Sertorius sortit de son inertie calculée, et, tout d'un coup, en 78, déclencha deux vigoureuses offensives qui annulèrent les premiers succès des armées sénatoriales. Son lieutenant Hirtuleius, brusquement, fit tête à Calvinus près de Consabura (Consuegra), le battit, le tua, et dès lors progressa si aisément qu'il atteignit bientôt, puis dépassa l'Èbre, pour ne s'arrêter qu'aux abords d'Ilerda (Lerida) et rejeter en Aquitaine les forces que L. Manlius, le propréteur de Narbonnaise, avait voulu amener au secours de son collègue d'outre-monts, mais qui, survenant après la mort de Calvinus, furent rompues à leur tour². Sertorius, cependant, s'était rapproché de Lacobriga, avait approvisionné les assiégés, et quand Metellus, surpris par cette intervention, avait dû envoyer 6 000 hommes chercher des vivres pour les siens, il était tombé sur ce détachement et l'avait anéanti. Isolés, décimés, affamés, les assiégeants abandonnèrent leurs tranchées et reculèrent jusqu'au Baetis, hors d'état après cet échec, et dans leur épuisement, de reprendre, avant de longs mois, leurs opérations³.

1. Sur cette campagne admirablement reconstituée par SCHULTEN, *Sertorius*, p. 66 et suiv., voir PLUT., *Sert.*, XII, 3-4 et XIII; SALL. *Hist.*, I, 113, 114 et 199 MAUR.

2. PLUT., *Sert.*, XII, 3; FRONTIN, *Strat.*, IV, 5, 19; LIV., *Per.*, XC; FLORUS, II, 10, 6; OROSE, V, 23, 3-4; CAES., *De bell. Gall.*, III, 20, 1. Suivant Orose, Manlius aurait pu se réfugier dans Ilerda; mais la ville a pu succomber après son départ (STRABO, III, 4, 10).

3. PLUT., *Sert.*, XIII, 6, 7.



Carte 1. — L'ESPAGNE DE SERTORIUS

Apogée de Sertorius (77)

Tranquillisé de leur côté, Sertorius, en 77, intervertit les rôles entre son lieutenant et lui. Tandis qu'il appelait Hirtuleius en Lusitanie, à la surveillance de son propre secteur désormais purement défensif, il rejoignit, à petites journées, le secteur de l'Èbre, ne tolérant, en chemin, ni tribu qui lui fût hostile, ni cité qui lui fermât ses portes, ni les troglodytes de Caracca, qu'il asphyxia dans la poussière soulevée par le vent du nord-est, ni la ville de Contrebia, dont il s'empara après un blocus de six semaines¹. Au confluent de l'Èbre et du Jalon, il se rencontra avec M. Perperna qui lui amenait de Sardaigne tout ce qu'il avait pu entraîner avec lui des troupes de Lépide. A l'été de 77, il disposait d'environ 70 000 hommes² et dominait, outre la Lusitanie, non seulement les hauts plateaux de Castille et d'Aragon, mais toute la frange côtière au nord de Carthagène, à l'exception de Lauro (Laury) et de Sagonte. L'ancien roitelet de Tingi s'était taillé dans la péninsule ibérique un puissant État que, par un vivant paradoxe, il tâcha, contre le gouvernement de Rome, d'organiser à la romaine.

La politique romaine de Sertorius

D'abord, il s'entoura d'un « sénat » qu'il composa avec les Romains réfugiés auprès de lui. Puis il ne voulut que des cadres romains pour ses troupes indigènes. S'il parlait aux Barbares de son armée le langage qui leur plaisait, s'il flattait leur coquetterie en leur prodiguant les étoffes brodées dont ils aimaient à se vêtir, l'or et l'argent dont ils ornaient leurs boucliers et leurs casques, il les pliait sans exception à l'armement, à la tactique et à la discipline des légionnaires. Il exigeait d'eux tous une stricte obéissance à leurs officiers romains, en leur laissant entrevoir un avenir où, quand ils en sauraient autant que leurs chefs, ils seraient appelés à commander à leur tour. De la sorte, il entretenait entre eux une utile émulation, et il vit affluer à Osca (Huesca), dans l'école qu'il ouvrit à leur intention, les fils des plus grandes familles du pays qui, sous la tunique et la bulle d'or des enfants nobles de l'*Urbs*, étaient élevés à ses frais dans les lettres grecques et latines. Les Espagnols ne s'apercevaient point que c'était là autant d'otages qu'ils lui avaient livrés. Il avait trouvé le chemin de leurs cœurs; et leur loyalisme, sanctionné par les serments de

1. PLUT., *Sert.*, XVII; LIV., *Per.*, XCI. Cf. HÜBNER, *P. W.*, III, c. 1566.

2. Cf. PLUT., *Sert.*, XV, 2; OROSE, V, 23, 9 (60 000 fantassins, 8 000 cavaliers). Sertorius aura quatre armées en 76.

fidélité à la vie et à la mort par lesquels ils avaient accoutumé de se lier entre eux, était inébranlable. De son intelligente et généreuse fierté de Romain, Sertorius avait tiré l'art d'unir à son service et de fortifier contre Rome les farouches énergies des peuplades ibériques¹.

*Le commandement illégal
de Pompée (77)*

Mais plus s'affermissait son pouvoir, plus grandissait le péril dont il effrayait le Sénat. Les *Patres* avaient appris qu'à Dianium (Denia), il avait construit un arsenal et accueillait en alliées les galères des pirates². Ils s'affolèrent à l'idée qu'il pourrait attaquer l'Italie et les abattre au nom de Marius, après avoir déchiré l'unité de l'empire. Toutes leurs considérations fléchirent devant la nécessité d'étouffer Sertorius, et puisque le vainqueur de Lépidé, Pompée, était le seul homme de guerre qui parût à la mesure des événements, ils lui défèrent la conduite de la guerre d'Espagne avec un *imperium* proconsulaire indéfini, en une séance du Sénat où, les consuls s'étant récusés l'un et l'autre, le vieux Marcius Philippus opina qu'un simple particulier comme Pompée devait les remplacer tous les deux ensemble. L'aristocratie oubliait la légalité dans sa panique, et Pompée, qui n'avait pas eu le temps de rentrer à Rome depuis sa victoire d'Étrurie, ne daigna pas y revenir pour remercier les *Patres* de sa désignation révolutionnaire. En quarante jours, il leva en Italie les soldats dont il avait besoin³ et, avant la fin de l'été 77, franchit les Alpes par un col qu'Hannibal n'avait point foulé⁴. Puisque la Narbonnaise et l'Espagne Citérieure lui étaient également subordonnées⁵, il avait tenu à se consacrer, toute affaire cessante, à la tâche, qui lui incombait, de pacifier la première et de reconquérir la seconde de ces provinces.

1. Cf. PLUT., *Sert.*, XIV, XXII, 4 (le « Sénat » n'aurait pas été en nombre s'il ne s'était composé que de sénateurs). Sertorius n'a pas eu le dessein d'équilibre européen que lui prête EHRENBERG, *Ost und West*, Prague, 1935.

2. L' *Hemeroscopion* de STRABO, III, 4, 6 et 10.

3. LIV., *Per.*, XCI; CIC., *Phil.*, XI, 8, 18; *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 50 et autres références ap. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 371, n. 2. Sur la hâte de ses préparatifs, cf. SALL., *Hist.*, II, 98, 4 MAUR.; APPIEN, *B.C.*, I, 108, 508; PLUT., *Pomp.*, XVII, 2. Cf. J. CARCOPINO, *Sylla*, p. 190 (lire : avant le dernier trimestre de 77).

4. Le passage des Alpes a nécessairement précédé l'hiver. Sur ce col, différent de celui d'Hannibal, cf. SALL., *Hist.*, II, 98, 4 MAUR.; APPIEN, *B.C.*, I, 109, 509; VARRO ap. SERV., X, 13. L'hypothèse la plus vraisemblable est celle de JULLIAN, *Hist. anc. de la Gaule*, III, p. 109 (Petit Saint-Bernard); mais ce n'est qu'une hypothèse.

5. Cf. JULLIAN, *ibid.*, III, p. 108. Au texte de CIC., *Pro Font.*, II, 4 (*ex decreto Pompei*), ajouter SALL., *Hist.*, II, 98, 5 (*recepti Galliam*) et peut-être II, 22 MAUR.

Les tâtonnements de Pompée (76)

Les derniers mois de 77 lui suffirent pour éteindre, sous le piétinement de ses colonnes de marche, l'effervescence des peuplades gauloises qu'avaient remuées les exploits et les agents de Sertorius. Au printemps de 76, il délégua ses pouvoirs en Narbonaise au propréteur Marcus Fonteius, qui allait désormais lui servir de directeur de l'arrière¹, et pénétra en Espagne, par le Pertus, avec le dessein de tendre la main à Metellus, et de soustraire à Sertorius les rares villes de la côte qui, jusqu'ici, avaient résisté à son emprise. Mais s'il entra aisément à Emporiae (Ampurias) et soumit, à l'apparition de ses légions, les Iacetani et les Ilergètes, il fut arrêté net près de Lauro, et dut renoncer à dégager cette ville que Sertorius incendia après s'en être emparé². Devant le mordant de son adversaire, il estima prudent de couper le contact, et de rétrograder jusqu'au pied des Pyrénées, dans le camp où il hiverna et sur l'emplacement duquel s'élèvera la ville qui rappelle toujours son nom Pompaelo³. Ce recul stratégique força Metellus, qui avait défait Hirtuleius près d'Italica (Santiponce)⁴, à réoccuper provisoirement ses positions du Baetis⁵, au lieu d'exploiter à fond sa victoire; et Sertorius comprit qu'il retardait, sans la compromettre pour l'avenir, la conjonction de ses adversaires.

La réunion des proconsuls (75)

Celle-ci s'accomplit au cours de l'année 75. Les deux généraux du Sénat s'étaient donné rendez-vous dans la vallée inférieure du Sucro (Jucar). Pompée, descendant du nord par le littoral, avait commencé par emporter sur Herennius et Perperna les lignes du Turia (Guadalaviar) près de Valence. Metellus, de son côté, n'obliqua vers l'est qu'après s'être débarrassé d'Hirtuleius qu'il poussa dans les reins jusqu'à Segovia, où il le tua. Plutarque a dramatisé leur rencontre, et, à l'en croire, Metellus serait survenu juste à point pour sauver Pompée du désastre auquel son égoïste présomption l'avait exposé. Mais, à supposer que, dans l'engagement de la veille, Pompée ait été cerné, désarçonné, blessé, et n'ait fini par rallier les siens qu'en

1. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 111, n. 1.

2. SALL., *Hist.*, II, 98, 5; LIV., *Per.*, XCI; APPIEN, B.C., I, 109, 510; PLUT., *Sert.*, XVIII; *Pomp.*, XVIII. Dans le même temps, son questeur et beau-frère, M. Memmius, était enfermé dans Carthagène (CIC., *Pro Balbo*, II, 5; SALL., *Hist.*, II, 56-57 MAUR.; OROSE, V, 23, 12).

3. De là, il aurait assiégé Belgida (OROSE, V, 23, 11; cf. HÜBNER, P.W., III, c. 207). Cf. *infra*, p. 33.

4. LIV., *Per.*, XCI; OROSE, V, 23, 10; FRONTIN, *Strat.*, II, 1, 2.

5. Cf. E. CAVAIGNAC, R.E.A., 1928, p. 99-100.

se frayant un chemin à grands coups d'estoc et de taille, c'est un fait que, dès l'arrivée de Metellus au rendez-vous de son collègue, Sertorius en fut réduit à lâcher pied et à sonner la retraite. « Si cette vieille femme de Metellus n'eût été là, j'aurais renvoyé cet enfant de Pompée à Rome après lui avoir donné les verges », se serait-il écrié avec une rageuse ironie. Sa colère était naturelle : il pouvait l'exhaler contre eux en dures paroles, les harceler à nouveau, mais sans résultat décisif, sur le Turia, même prendre derrière eux la ville de Sagonte : leur union scellée sur le champ de bataille du Sucro, et dorénavant indissoluble, avait tout d'un coup renversé la situation, et déjà le précipitait aux solutions de désespoir¹.

Sertorius s'allie à Mithridate (75)

C'est probablement à l'automne de 75 que Sertorius prêta l'oreille aux transfuges L. Magius et L. Fannius, deux anciens officiers de Fimbria qui, ayant acquis un navire avec la vénale complicité du proquesteur de Cilicie, C. Verres, s'étaient engagés au service de Mithridate². Depuis deux ans, ils rôdaient autour de Sertorius et le sollicitaient de la part du roi du Pont. Jusque-là, il les avait éconduits, mais, aujourd'hui, l'étreinte sénatoriale se resserrait; son prestige était entamé et sa caisse vide; ses demandes d'amnistie demeuraient sans réponse³. Il ne pouvait prolonger sa vie qu'en prolongeant la lutte; et il ne pouvait continuer la lutte sans argent. A cette douloureuse nécessité de son salut personnel, Sertorius sacrifia sa conscience de patriote, et conclut à Dianium une alliance avec l'implacable ennemi du nom romain. Selon Plutarque, désireux d'atténuer la culpabilité de son héros, Sertorius aurait refusé à son partenaire les concessions que son propre sénat l'engageait à consentir, et ne lui aurait cédé et garanti, pour les jours où lui-même aurait repris les rênes du gouvernement romain, que les terres d'Orient qui n'appartenaient pas à l'Empire : la Bithynie et la Cappadoce⁴. Selon Appien, il aurait ajouté à ces deux royaumes non seulement la Paphlagonie et la Galatie, mais la province d'Asie elle-même⁵; et il est difficile de repousser cette version : si vraiment Sertorius s'était contenté, d'une part, d'offrir ce que Rome ne possédait pas, d'autre

1. LIV., *Per.*, XCI et XCII; SALL., II, 54; 58; 64; 98, 6 MAUR.; FRONTIN, *Strat.*, II, 3, 5; CIC., *Pro Balbo*, II, 5; FLOR., II, 10, 7; PLUT., *Pomp.*, XVIII; *Sert.*, XVIII, XIX et XXI.

2. CIC., *In Verr.*, II, I, 34, 87; PS. ASCON., p. 183 OR.

3. Il avait été assiégé dans Clunia (LIV., *Per.*, XCII). Sur les propositions de paix de Sertorius, cf. PLUT., *Sert.*, XXII, 5.

4. PLUT., *Sert.*, XXIII, 3.

5. APPIEN, *Mithr.*, LXVIII.

part de détacher auprès du roi un de ses officiers, M. Marius, qui, au surplus, s'empressa, arrivé à destination, de pénétrer dans la province d'Asie, et d'y appeler les cités à la liberté¹, on ne voit pas quel eût été l'intérêt de Mithridate à pactiser avec lui, et à disperser ses forces pour l'aider à reconquérir le pouvoir. En toute hypothèse, du reste, le traité impliquait un acte de haute trahison, puisqu'il enflammait les passions de revanche qui grondaient chez Mithridate, et qu'en dépit des protestations que lui prête Plutarque, Sertorius, en le jurant, fondait ses espérances sur les malheurs de son peuple².

Déclin de Sertorius (74)

Pour prix de son déshonneur, il reçut une aide importante : 40 navires et surtout 3 000 talents qui équivalent à près de 90 millions de francs³. Mais, parallèlement, ses adversaires affermirent leur supériorité. Au cours de l'hiver 74-75, Metellus répara l'usure de ses soldats, en les installant au repos dans la Narbonnaise, et Pompée, après avoir échelonné les siens, hors d'atteinte d'une agression ou d'une surprise, chez les Vaccéens, entre Numance et les Pyrénées⁴, manda au Sénat un fier rapport où il célébrait les louanges de son activité passée et exigeait les secours en deniers et en hommes avec lesquels il répondrait de l'avenir⁵. Deux légions supplémentaires partirent d'Italie. Lorsqu'elles les eurent ralliés, les deux proconsuls, dont aucun nuage ne troubla la collaboration, se remirent en campagne⁶. Convaincus que le littoral tomberait de soi entre leurs mains, s'ils savaient reconquérir les hautes terres de l'Aragon et de la Vieille Castille, berceaux et bastions de l'indépendance des Celtibères, ils s'appliquèrent, pendant l'année 74, à les récupérer. Nulle part Sertorius n'osa se mesurer avec eux en bataille rangée. Trop faible pour leur faire la guerre, il inaugura la guérilla, mais fut impuissant à les paralyser. Pompée encercla la vallée du Durius (Douro), enlève Cauca (Coca) au sud, assiège Pallantia (Pallentia) au nord. Metellus

1. PLUT., *Sert.*, XXIV, 2.

2. Je me rapproche ici de l'opinion défavorable qu'a exprimée avec force H. BERVE, dans *Hermès*, LXIV, 1929, p. 199-227 (spécialement, p. 202-209).

3. Pas plus que dans les précédentes je n'ai cru devoir, en cette cinquième édition, modifier les équivalences en francs qu'en poids égaux j'avais données, dans la première, aux sommes énoncées en deniers ou en sesterces par les textes anciens. J'ai gardé le franc Poincaré, qui est sensiblement égal au sesterce de la Rome républicaine.

4. PLUT., *Sert.*, XXI, 5; cf. la description des camps de Renieblas près de Numance, ap. SCHULTEN, *Numantia*, IV, Munich, 1929, p. 180 et suiv.; *Sertorius*, p. 121.

5. SALL., *Hist.*, II, 98 MAUR.

6. APPIEN, *B.C.*, I, III, 519. La parfaite union de Metellus et de Pompée, d'autant plus méritoire que leurs pouvoirs étaient égaux (VAL. MAX., VIII, 15, 8), s'explique par l'entrée de Pompée, en 79, dans le clan des Metelli (cf. *Des Gracques à Sulla*, p. 498).

emporte Bilbilis (Bambola), près du confluent du Jalon et du Jiloca, puis Segobriga du Sucro (Cuenca), dont la position commande les débouchés vers les hautes vallées du Sucro, du Tage et de l'Anas¹.

Au bruit de ces chutes retentissantes, les déserteurs affluent dans ses rangs, et il rentre triomphalement dans sa province d'Espagne Ulérieure. Salué du titre d'*imperator* par ses soldats, il publie à son de trompe que le Romain qui assassinerait Sertorius recevra, avec le pardon, s'il est proscrit, une somme de 100 talents (près de 30 millions de francs) et 2 000 arpents de terres (500 hectares) et, considérant son expédition comme virtuellement terminée, laisse à son collègue le soin d'achever leurs communes victoires².

Effondrement

et mort de Sertorius (73-72)

Au printemps de 73, Pompée, qui avait hiverné en Gaule³, presse les soumissions : successivement tombent Pallantia, dont Sertorius avait inutilement réparé les premières brèches, Clunia (Peñalva del Castro), puis Uxama (Osma), sur le cours supérieur du Durius. Malgré une perte de 3 000 hommes que Sertorius lui a infligée à l'improviste devant Calagurris (Calahorra), il maintient le blocus qui affame la place⁴ et l'heure approche où il pourra directement menacer Osca, où Sertorius est enfermé. Les défections s'étendent au littoral, où Tarraco, Valentia, Dianium même durent se rendre tour à tour⁵.

Sertorius s'efforce d'abord de retenir ses partisans par l'épouvante, et, au lieu d'évacuer en lieu sûr les jeunes gens attirés sous sa sauvegarde dans son école, il commande de les égorger ou de les vendre comme esclaves. Mais de même que, dans la période précédente, il s'était aliéné certains Romains par la faveur qu'il témoignait aux indigènes, il s'aliène la majorité des indigènes par cette perfide cruauté⁶. Alors, au début de 72, comprenant qu'il a perdu la partie avec l'honneur, il cherche à s'étourdir. Indifférent aux événements qui tournent contre lui, il se désintéresse de son commandement, se

1. Sur Cauca, cf. FRONTIN, *Strat.*, II, 11, 2; sur Pallantia, APPIEN, *B.C.*, I, 112, 523; sur Bilbilis et Segobriga, cf. STRABON, III, 4, 13.

2. APPIEN, *B.C.*, I, 111, 520; PLUT., *Sert.*, XXII, 1-3; SALL., *Hist.*, II, 70 MAUR.; VAL. MAX., IX, 1, 5; CIC., *Pro Arch.*, X, 26; GRUEBER, *Coins*, II, p. 357.

3. LIV., *Per.*, XCIII.

4. APPIEN, *B.C.*, I, 112, 523-524; OROSE, V, 23, 14; FLORUS, II, 10, 9.

5. Cette récupération est postulée par le fait que, dès lors, Sertorius est coupé des pirates et de Mithridate, dont nous n'entendons plus parler. Cf. APPIEN, *B.C.*, I, 113, 525-526.

6. APPIEN, *B.C.*, I, 112, 520-522; cf. 113, 527; LIV., *Per.*, XCII.

jette dans la débauche et l'ivresse¹. Effrayés par ses sombres fureurs, dégoûtés par la crapule où il se dégrade, les Romains de son entourage se conjurent contre lui²; et, au cours d'une orgie, dans la maison qu'habitait Perperna à Osca, il est, sur un signe de son hôte, poignardé à table par ses convives³.

Défaite et mort de Perperna (72)

Le meurtrier de Sertorius essaye de justifier son attentat en réparant, à toute extrémité, les fautes de sa victime. Perperna se réconcilia avec quelques tribus dont il libéra les otages, et se rattacha le dévouement de ses camarades romains par un mélange habile de largesses et de sévérité. Puis il voulut frapper un grand coup, et lança son monde contre les dix cohortes que Pompée n'avait déployées que pour l'attirer. A peine Perperna était-il aux prises avec elles que le gros des légions sénatoriales se démasqua. A leur vue, ses troupes se débandent ou demandent grâce. Lui-même est fait prisonnier, et, sachant que nul ne s'exposera plus pour le délivrer, il implore le pardon de son vainqueur, en lui offrant, avec preuves écrites à l'appui, les noms des nobles de Rome qui avaient correspondu avec Sertorius pour l'appeler en Italie. Pompée refusa de voir le suppliant, et enjoignit aux cavaliers qui l'avaient capturé de l'exécuter sans l'entendre et de jeter au feu ses archives sans les lire. Plutarque et Appien s'accordent pour louer cette discrétion qui épargnait à Rome de nouvelles discordes. En réalité, elle enchaînait à Pompée, par une reconnaissance silencieuse et profonde, tous les citoyens qui, trop lâches pour s'insurger contre le Sénat, avaient été assez imprudents pour inviter Sertorius à le renverser à leur place. Ce geste de haute politique, autant et plus que la capitulation d'Osca, qui dut alors se produire, et que la prise de Calagurris, qui ne fut plus bientôt qu'un tas de cendres, contribua, devant l'opinion romaine, à représenter Pompée comme un sauveur⁴.

Pompée le pacificateur (72)

Son habileté fit le reste. Cédant à Metellus la vaine satisfaction de rentrer à Rome pour y remporter, le premier, les honneurs du

1. APPIEN, *B.C.*, I, 113, 526.

2. Liste des conjurés *ap. SALL., Hist.*, III, 83 MAUR.

3. PLUT., *Sert.*, XXVI; *Pomp.*, XX; *EXSUPER.*, 8; *LIV., Per.*, XCVI; APPIEN, *B.C.*, I, 113, 528, etc. Le lieu est donné par STRABO, IV, 4, 10, et VELL. PATERC., II, 30, 1 mss. corr.).

4. PLUT., *Sert.*, XXVII; *Pomp.*, XX; APPIEN, *B.C.*, I, 115, 534-538. Sur la fin de Calagurris, SALL., *Hist.*, III, 86-87 MAUR.; VAL. MAX., VII, 6 ext. 3 (les Calagurritani auraient salé les cadavres pour s'en nourrir et prolonger la résistance).

triomphe¹, il demeura en Espagne pendant toute la fin de l'année 72, et, s'appropriant les méthodes qui avaient fait la grandeur de Sertorius dans les débuts de sa fortune, il couronna, dans l'intérêt de Rome, l'œuvre de grand colonial que le génie dévoyé de son ennemi avait naguère entreprise en vue de sa propre rédemption. Il s'inspira, dans ses relations avec les Espagnols, d'un esprit de bienveillance tutélaire et assimilatrice. Grandi à leurs yeux par ses victoires répétées, il leur en imposait par sa prestance, la pureté de ses mœurs, la dignité de ses manières; il les séduisait par sa modération et par le souvenir reconnaissant que gardaient nombre d'entre eux des récompenses que, sur les champs de bataille de la guerre sociale, son père Strabo leur avait autrefois distribuées². Aux gens d'Osca, il rendit leurs libertés municipales. Pour les Vascons, au milieu desquels il avait campé deux hivers de suite, il fonda sur place la ville de Pompaelo (Pampelune). Aux indigènes qui s'étaient ralliés à lui, il dispensa le titre de citoyen romain, et son propre nom de Pompeius qui, aux générations suivantes, se disséminera dans le pays entier. Quant à ceux qui s'étaient inutilement obstinés, il se garda de les détruire, et les transporta en masse autour de l'acropole de Saint-Bertrand-de-Comminges : alors l'ancien bourg aquitain de Lugdunum, qui devait leur servir de nouvelle cité, fut annexé, avec le cours de la Haute-Garonne, à la Narbonnaise et, de ce rassemblement d'immigrés, prit son appellation distinctive de Lugdunum Convenarum. Quand, au début du printemps de 71, Pompée donna le signal du retour, il avait effacé les ultimes remous d'une agitation de huit années³.

*Seconde victoire à la Pyrrhus
des « Patres »*

En retraversant le Pertus, il y érigea un trophée où une inscription par lui dictée le louait d'avoir conquis 676 villes ou châteaux, du pied des Alpes aux extrémités de l'Espagne Ulérieure⁴. De fait, en dehors des cantons perdus dans la montagne des Astures et des Cantabres, il avait pacifié toutes les tribus de l'Espagne. Elles lui avaient apporté une soumission sans réserve et elles ne se révolteront

1. Le triomphe de Metellus ne précéda, d'ailleurs, que de quelques jours celui de Pompée; cf. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 244-245, et *infra*, p. 46, n. 2.

2. Cf. VELL. PATERC., II, 29; CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XIII, 36 et XXXIII, 66 et suiv.

3. Sur Osca, à laquelle les Calagurritani furent *contributi*, cf. CAES., *De bello civ.*, I, 60, 1; sur Pompaelo, cf. STRABO, III, 4, 10; sur les Pompeii d'Espagne, cf. C.I.L., II, p. 1069-1070. Sur Lugdunum Convenarum, cf. saint JÉRÔME, *Adv. Vigil.*, IV, et LIZOP, *Les Convenae...*, Paris, 1931, p. 5-13. Sur l'œuvre de Pompée en Espagne, relire JULIAN, *Hist. anc. de la Gaule*, III, p. 113-119.

4. PLINÉ, *N.H.*, III, 18; VII, 96. Cf. CASS. DIO., XLI, 24, 3, et SALL., *Hist.*, III, 89.

plus jamais contre Rome. Si quelque chose excuse Sertorius des crimes où son aventure à la fin s'est souillée, ce n'est pas seulement qu'il y fut entraîné, en un monde dont les limites coïncident avec celles de l'Empire, par l'inexorable proscription du Sénat, c'est surtout qu'il avait semé, aux belles heures de son histoire, l'admirable récolte de clientèles qu'a moissonnée Pompée pour sa patrie¹. Mais si quelque chose aussi dut consoler les irréductibles ennemis du Sénat, qui, après la mort de Sertorius et de Perperna, préférèrent, plutôt que de se rendre, se cacher, comme Aufidius, dans un village de barbares, pour y vieillir dans le dénuement et la honte, c'est bien la certitude que le Sénat sortait amoindri de la victoire remportée en son nom par le chef illégal que les *Patres* avaient dû subir d'autant plus lourdement que, dès 72, Pompée avait reçu, d'une loi proposée par les consuls à l'exemple de la *lex Iulia* dont avait bénéficié son père, le privilège de conférer la cité romaine, comme une récompense, aux combattants de son armée², et que, de surcroît, l'an d'après sa rentrée en Italie, sa chance voulut qu'il ajoutât à sa gloire d'Espagne l'apparence d'avoir consommé la déroute des Spartacistes.

IV. — La révolte de Spartacus

Le « *bellum Spartacium* »

En l'absence de Pompée, de 73 à 71, l'Italie soutint, en effet, la guerre qu'on appelle la guerre de Spartacus, *bellum Spartacium*, du nom de son principal chef, et qui fut, au voisinage même de l'*Urbs*, la dernière et la plus dure des guerres serviles qui ont assailli la puissance de Rome³. En quelques semaines, une poignée d'esclaves fugitifs, formée en Campanie, essaima en plusieurs armées, toutes redoutables. Pendant dix-huit mois, ces troupes, grossies en avalanche, battirent et tuèrent préteurs et consuls, s'emparèrent de nombreuses villes, couvrirent de ruines et de sang la péninsule entière, firent trembler la Ville du frisson qui l'avait saisie en 216 devant les mercenaires de Carthage.

Durant toute l'antiquité, les Romains en gardèrent un souvenir ineffaçable qui, toujours vivant, a agité les masses révolutionnaires

1. CAES., *De bello civ.*, I, 29, 3 et 61, 3.

2. PLUT., *Sert.*, XXVII, 3. Sur la loi Cornelia Gellia de 72, cf. CIC., *Pro Balbo*, VIII, 19; XIV, 32; XVII, 38. Sans doute valait-elle aussi pour Crassus et les soldats qu'il avait levés contre Spartacus (cf. *infra*, p. 42).

3. Sur ce nom de *bellum Spartacium*, FLORUS, II, 8, 1; PLUT., *Cato min.*, VIII, 1; *Crass.*, VIII, 1; APPIEN, *B.C.*, I, 119, 554. Autres noms *ap.* MÜNZER, *P.W.*, III⁴, c. 1528.

du monde moderne comme celui d'une juste révolte où les opprimés humilièrent leurs iniques oppresseurs¹. Ce ne fut, en réalité, que le soulèvement occasionnel de bandes disparates auxquelles l'abjection où la loi d'airain de l'esclavage antique les avait plongées n'avait laissé la force, ni de concevoir un idéal, ni de se plier à une discipline. Leurs victoires, à peine croyables, leur vinrent, moins encore du génie de Spartacus que des circonstances qui, dans le même temps où elles entravaient la défense de l'État, avaient augmenté leur nombre, affermi leurs cadres, et exalté leur féroce courage.

Ses véritables causes

Depuis le renoncement de la dictature, le Sénat conservait théoriquement, en leur plénitude, ses pouvoirs de police. Mais, en fait, la démilitarisation de l'Italie à laquelle avait procédé le dictateur ôtait à la répression promptitude et vigueur. En temps normal, les consuls n'avaient plus de légions à lever et instruire; et, du reste, la succession des guerres contre Lépide, contre Sertorius, et finalement contre Mithridate, qui, nous le verrons, ralluma les hostilités en Asie dès la fin de 74², avaient épuisé les meilleures disponibilités de la conscription. D'autre part, la colonisation sullanienne avait puissamment favorisé le développement du travail libre; mais, comme elle avait, à dessein, négligé les mauvaises terres, il se trouva que, au lieu d'amoindrir les *familiae* d'esclaves, elle les avait simplement confinées sur les vaines pâtures des Pouilles, de la Basilicate et du Bruttium, toutes régions où Spartacus alimentera son soulèvement et ancrera sa résistance³. En outre, cette concentration imprévue et néfaste s'était aggravée, dans le dernier quart du siècle, de toutes les facilités que la défaite des Cimbres, les captures de Grèce et d'Asie, l'acharnement des guerres civiles, la contrebande, de nouveau très active, d'une piraterie matée, mais non détruite⁴, avaient offertes au recrutement de la main-d'œuvre servile. Enfin, tandis que le pernicieux exemple de Marius, fracturant les ergastules d'Étrurie, avait démontré aux malheureux qui y étaient enfermés l'efficacité, pour transformer leur sort, des insurrections à main armée⁵, la passion récente des

1. Dans l'antiquité, cf. *infra*, p. 37. L'idéalisation de Spartacus, commencée par la tragédie homonyme de SAURIN, a été popularisée par les reconstructions pseudo-historiques de Karl Marx (cf. G. WALTER, *op. cit.*, p. 583).

2. Cf. *infra*, p. 68 et suiv.

3. Cf. *infra*, p. 39 et 42.

4. Cf. ORMEROD, *Piracy in the ancient World*, Liverpool 1924, p. 190 et suiv.; CASS. DIO., XXXVI, 20, et *infra*, p. 65 et suiv.

5. Cf. APPIEN, B.C., I, 67, 305-306; PLUT., *Mar.*, XLI, 2, schol. GRONOV., p. 410 OR.

Romains pour les joutes répugnantes de l'amphithéâtre, grandissant avec l'affluence des captifs sur les marchés, avait déterminé l'apparition, puis la prospérité d'une abominable et dangereuse industrie : celle des *lanistae* qui achetaient ou louaient des esclaves pour les entraîner aux luttes sanglantes de l'arène.

Les « munera gladiatoria »

Déjà, dans la période précédente, elles avaient fasciné le public : en 160, la représentation de l'*Hécyre* avait été brutalement interrompue par l'annonce que le *munus*, ou combat de gladiateurs offert par les enfants de Paul-Émile aux Mânes de leur père, venait de commencer : l'assistance, pour y courir, avait planté là Tércence et ses acteurs¹. Quarante ans après, Caius Gracchus avait renfloué sa popularité en renversant les estrades que des riches avaient construites sur le forum pour se réserver la vue du *munus* qui y fut donné en 122². Mais il appartient à l'époque de Marius et de Sulla d'étendre, en le transformant, ce genre de spectacle. Jusque-là, si apprécié qu'il fût, il ne se donnait que de loin en loin, sur de pieuses initiatives privées, pour les funérailles d'un grand personnage, comme une sorte de sacrifice exceptionnel et pathétique hérité de la sombre religion des Étrusques³. A partir de 105, il entra dans la série des jeux annuels que le peuple attendait de ses élus⁴, et Sulla contribua à en augmenter la vogue, non seulement à Rome, mais dans les municipes, par les chasses aux lions dont il procura la réjouissance à la plèbe⁵. En 100, les magistrats prirent l'habitude de commémorer, par des peintures exposées jusque dans les sanctuaires, le souvenir des *munera* de gladiateurs, dont ils avaient assumé les frais⁶; et les écoles de gladiateurs (*ludi*) furent dès lors si florissantes et perfectionnées que le consul P. Rutilius Rufus ne dédaigna point, en 105, d'y conduire ses légionnaires apprendre leur métier⁷. Leçon infâme et funeste ! Les gladiateurs ne se sentaient plus contenus que par le nombre de leurs élèves. Le jour où les expéditions lointaines, la lassitude, les lois elles-mêmes auraient relâché cette contrainte numérique, il était fatal

1. TÉR., *Hec.*, DIDASC.

2. PLUT., *C. Gr.*, XII, 3.

3. Cf. SCHNEIDER, *P. W.*, Suppl., III, c. 761, et PIGANIOU, *Recherches sur les Jeux romains*, Strasbourg, 1923, p. 129.

4. ENNODIUS, *Pan Theod.*, 85, cité et commenté par SCHNEIDER, *loc. cit.*, c. 762.

5. En général, sur le développement des *munera gladiatoria*, cf. FRIEDLÄNDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 10^e édition, Leipzig, 1922, p. 50 et suiv.

6. PLIN., *N.H.*, XXXV, 52.

7. VAL. MAX., II, 3, 2.

qu'ils cherchassent, au prix de leur vie, à sortir de la triste condition où ils étaient condamnés, pour le plaisir de foules inhumaines, à risquer sans espoir les mutilations et la mort : la guerre de Spartacus n'a été si terrible que parce que les misérables qui l'ont conduite avaient été cruellement préparés à la faire et que, sans avoir à rien y perdre, ils y jouaient leur unique chance de salut.

Les origines de la guerre

Au début de l'été de 73, les 200 gladiateurs du *ludus* qu'un certain Cnaeus Lentulus Batiatus dirigeait à Capoue, excédés de leur ignoble besogne, résolurent de s'évader ensemble¹. L'âme de leur grève était un des leurs, un *myrmillo* habitué à combattre torse et jambes nus, Spartacus. C'était un ancien berger thrace, dont le nom rappelle celui des rois de Panticapée (Kertch), sur le Bosphore Cimmérien; doué d'une force athlétique, il était d'âme généreuse, et malgré les péripéties d'une vie nomade et lamentablement accidentée, ressemblait, par l'intelligence, plus à un Grec qu'à un Barbare². Enrôlé dans un des corps auxiliaires de l'armée romaine, il avait déserté, s'était fait bandit pour vivre, avait été repris, réduit en servitude et vendu sur le marché de Rome. C'est ainsi qu'il avait échoué dans l'école de gladiateurs de Capoue³. Il y avait très vite conquis de l'ascendant sur ses compagnons d'infortune; et sa concubine, une devineresse de son pays, chez qui l'initiation à des mystères dionysiaques avait développé un âpre sentiment de l'égalité entre les hommes, interprétant de vagues songes, vantait son mérite et prophétisait sa grandeur⁴. Quand, ses armes lui ayant été enlevées, il crut s'apercevoir que ses projets étaient éventés, il en brusqua l'exécution et, prévenant ses geôliers, s'échappa avec soixante-treize de ses camarades⁵. Tous, ils s'étaient esquivés les mains vides, mais ils les remplirent en route. Avant de quitter Capoue, ils dévalisèrent une rôtisserie de ses broches et de ses cou-

1. Cf les textes groupés par MÜNZER, *P. W.*, IV, c. 1277. Sur le *myrmillo* (FLORUS, II, 8, 12), cf. LAFAYE, *Dict. des Ant.*, II, 2, p. 1588. Sur les origines de Spartacus, cf. APPIEN, B.C., I, 116, 539; PLUT., *Crass.*, VIII, 2; ATHÉNÉE, VI, 272; VARRO, *De reb. urb.*, III (cf. MÜNZER, *P. W.*, III^A, c. 1529). etc. La date du début de la révolte résulte de celle du pillage consécutif à l'échec de Varinius.

2. FLORUS, II, 8, 8... *in bonore virium*; PLUT., *Crass.*, VIII, 2 : οὐ μόνον φρόνημα μέγα καὶ βωμὴν ἔχων ἀλλὰ καὶ συνέσει καὶ πραότητι τῆς τύχης ἀμείνων καὶ τοῦ γένους ἑλληνικώτερος; SALL., *Hist.*, III, 91 MAUR. : *ingens virium atque animi*.

3. APPIEN, B.C., I, 116, 539; FLORUS, II, 8, 8 : *de stipendiario Thrace miles, de milite desertor, inde latro, deinde... gladiator*.

4. PLUT., *Crass.*, VIII, 3; cf. *Alex.*, II, 5 (sur le mysticisme des femmes thraces).

5. Tel est le chiffre de la tradition livienne (LIV., *Per.*, XCV et textes dérivés) confirmée par VELL. PATERC., II, 30, 5 où LXIV doit être corrigé en LXXIV. Autres chiffres voisins dans les textes cités par MÜNZER, *loc. cit.*, c. 1530.

telas. A leur sortie de la ville, ils pillèrent un convoi destiné à un autre *ludus* des environs. La milice de Capoue leur ayant donné la chasse, ils la rossèrent et s'en approprièrent les glaives¹. Sûrs dorénavant de combattre à armes égales les soldats qui seraient lancés à leurs trousses, ils montèrent se retrancher au sommet du Vésuve, alors éteint, dont les pentes abruptes et glissantes étaient couvertes de vignes sauvages. A Rome, on commença de s'inquiéter, et le Sénat dépêcha, pour réduire ces brigands à merci, le propréteur C. Claudius Glaber, avec 3 000 hommes d'infanterie². Le drame était lié.

Les premières opérations

A peine arrivé devant la position qu'il devait emporter, Glaber, se rendant compte des énormes sacrifices que lui coûterait un assaut, s'était contenté de l'investir. Mais les assiégés lui brûlèrent la politesse, en glissant le long d'une pente inaccessible, par des échelles improvisées avec des sarments. Les assiégeants, surpris et chargés dans le dos, lâchèrent honteusement³, et Spartacus, vainqueur contre toute espérance, vit affluer à lui des centaines d'esclaves fugitifs : les bouviers et les pâtres des domaines d'alentour; des gladiateurs en rupture de *ludus*, avec leurs chefs Crixos, Oenomaos. Bientôt, il groupa autour de lui jusqu'à 7 000 hommes, parmi lesquels des Thraces comme lui, des Germains et des Celtes comme Crixos⁴. C'eût été une faute, dans ces conditions, que de l'attaquer par petits paquets; et le préteur P. Varinius, dans sa hâte de venger la déconfiture de Glaber, s'y laissa néanmoins entraîner. Il divisa son armée pour marcher plus vite et collectionna les défaites. Un premier détachement de 2 000 hommes sous son légat Furius est mis en pièces. Un second, commandé par L. Cossinius, et surpris au moment où son chef prenait son bain aux Salinae, entre Pompéi et Herculaneum, éprouva le même sort. Avant que P. Varinius ait le temps de réparer ces désastres, Spartacus prend l'offensive et tombe sur le préteur. Celui-ci, plus heureux que Cossinius, sauve sa peau, mais perd, dans la mêlée, ses licteurs et son

1. FLORUS, II, 8, 3; VELL. PATERC., II, 30, 5; APPIEN, B.C., I, 116, 540, et surtout PLUT., *Crass.*, VIII, 2-3.

2. Les textes contradictoires ont été réconciliés par DRUMANN-GROEBE, IV, p. 612-616.

3. LIV., *Per.*, XCV; SALL., *Hist.*, III, 92 MAUR.; FRONTIN, *Strat.*, I, 5, 21; APPIEN, B.C., I, 116, 540; PLUT., *Crass.*, IX, 2-4; cf. PREUSSE, *Klio*, 1934, p. 295, et BARATTA, *Athenaeum*, 1935, p. 205-218.

4. Crixos et Oenomaos sont mis sur le même rang que Spartacus par AMPELIUS, XLI et XLV. Cf. LIV., *Per.*, XCV; OROSE, V, 24, 1; FLORUS, II, 8, 3; EUTROPE, VI, 7, 2; le chiffre d'APPIEN, B.C., I, 116, 542 (ἐπὶ τὰ μυριάδες), a été judicieusement ramené par MÜNZER (*loc. cit.*, c. 1532), à 7 000.

cheval, et doit rétrograder sur Cumes, d'où il envoie son questeur L. Thoranius représenter à Rome la gravité d'une situation qu'aggravaient les désertions de ses jeunes recrues¹. Le Sénat n'avait prévu qu'une opération de police un peu rude, et voilà qu'il avait sur les bras une guerre implacable dont sa débilité excitait l'horreur.

Surprises et pillages (automne 73)

Fouetté, mais non grisé par ses premiers avantages, Spartacus déploya alors son adresse et sa valeur. Tandis que Varinius reconstitue tant bien que mal son armée, il décampe à la muette et se réfugie sur les hauteurs qui, séparant la Campanie du Samnium et de la Lucanie, dominaient les vallées du Silarus (Sele) et du Tanager (Tanagro). De là, il lance une série de coups de main sur les cités dont l'éloignement ou les dissensions lui facilitaient la prise : Abella, Nole et Nucérie en Campanie²; et il attire à lui les déshérités à qui ses exploits promettent l'émancipation. Des foules d'esclaves des deux sexes envahissent son camp³; et à sa troupe, démesurément accrue, il distribue des peaux pour vêtements, des bâtons durcis au feu en guise de lances, des fonds de paniers d'osier comme boucliers⁴. Cependant, elle a tellement grandi qu'il lui est devenu impossible de la ravitailler régulièrement et il assiste, impuissant, aux raids de ses maraudeurs, aux dévastations qu'ils opèrent, non seulement dans les campagnes qui regorgeaient alors des fruits de l'automne⁵, mais dans les villes dont il s'est emparé, et jusque dans d'obscures bourgades sans défense, Nares Lucanae, Forum Annii, qui sont mises à feu et à sang⁶. A la fin de 73, l'Italie était menacée des souffrances qui avaient ravagé la Sicile aux temps d'Eunous et d'Athénion. Spartacus, qui maudissait ces excès, songea à détourner le torrent. Il aurait voulu, à la faveur de la panique romaine, regrouper ses gens et les entraîner, par les cols des Alpes, hors des frontières de l'Empire, sur les terres écartées où ils étaient nés et retrouveraient leur liberté. Mais ils s'en souciaient moins que de jouissances immédiates. Les Germains et les

1. Sur ces événements, cf. PLUT., *Crass.*, IX, 6-7; APPIEN, *B.C.*, I, 116, 541; FLORUS, II, 8, 5-7; SALL., *Hist.*, III, 96 MAUR.; en ce qui concerne Salinae, j'adopte la localisation de MÜNZER, *loc. cit.*, c. 1531.

2. SALL., *Hist.*, III, 97-98 MAUR.; FLORUS, II, 8, 3; OROSE, V, 24, 2; APPIEN, *B.C.*, I, 117, 547 (qui place la prise de Thurii au retour de Mutina).

3. PLUT., *Crass.*, IX, 8; XI, 5; SALL., *Hist.*, IV, 40 MAUR.

4. SALL., *Hist.*, III, 102-105 MAUR.; FRONTIN, *Strat.*, I, 7, 6; FLORUS, II, 8, 6.

5. SALL., *Hist.*, III, 98 MAUR. : *Tum mat[ur]a in agri[bus] erant aut[umn]i frum[en]ta*; cf. *ibid.*, 96 : *aegra parte milium autumn[um]i gravitate*. Le 16 octobre 76, Glaber avait repris son siège au Sénat (VIERECK, XVIII).

6. SALL., *Hist.*, III, 98; cf. NISSEN, *Ital. Landeskunde*, II, p. 901 (près de Volcei).

Celtes, en particulier, avaient pris goût au pillage de la Péninsule et refusèrent de la quitter¹. Crixos, avec 10 000 hommes, se rendit en Apulie. Spartacus, ferme en son propos, remonta vers le nord, avec 30 000 hommes.

La masse servile s'était coupée en deux; mais, bientôt funeste à Crixos, cette séparation, qui équivalait à une sélection, devait porter au faite la fortune de Spartacus.

La campagne sénatoriale de 72

Pour en profiter, le Sénat avait décrété des levées massives, six légions réparties entre les deux consuls de 72 et le propréteur Q. Arrius, en plus des deux normalement dévolues au proconsul de Cisalpine. D'abord, les événements parurent sourire à cet effort. Le consul L. Gellius Publicola et Q. Arrius, combinant leur action, avaient tout de suite pressé l'adversaire le plus faible, tué Oenomaos dans un premier combat, refoulé Crixos vers l'Adriatique. En vain celui-ci avait-il ramassé en chemin de quoi doubler son effectif : attaqués sur le Mons Garganus (Gargano) où ils s'étaient retirés, lui et les siens succombent sous le choc des légions. Enhardis par cette hécatombe, Publicola et Arrius s'avisent alors de tendre la main à l'autre consul, Cn. Cornelius Lentulus Clodianus, et se proposent, pendant que celui-ci, survenant de Rome aux pays des Samnites, foncerait sur Spartacus, d'écharper les esclaves à revers. Mais leurs plans furent retournés.

Spartacus, dont les Abruzzes masquaient les manœuvres, tailla en pièces le corps de Clodianus, puis se jeta sur Publicola et Arrius, et leur infligea même débâcle². Dans son triomphe parut sa farouche grandeur. Abandonné par Crixos, il demeura fidèle à sa mémoire, et, au lieu d'égorger séance tenante les prisonniers, en choisit quatre cents qu'il contraignit à s'affronter dans le duel à mort d'un immense *munus*, dédié à la fois comme une immolation vengeresse aux Mânes de ses anciens compagnons, et comme un affreux hommage à la cause des gladiateurs, pour laquelle Crixos était tombé et lui-même avait vaincu³. Après quoi, il commença son exode.

1. SALL., *Hist.*, III, 96; PLUT., *Crass.*, IX, 7.

2. LIV., *Per.*, XCVI; PLUT., *Crass.*, IX, 7-9; APPIEN, *B.C.*, I, 116, 542; 177, 543-544; OROSE, V, 24, 2-4 (qui marque l'antériorité de la mort d'Oenomaos sur celle de Crixos). L'effectif consulaire transparait sous le contresens d'APPIEN, *B.C.*, I, 116, 542. Q. Arrius, destiné à la propréture de Sicile, fut sans doute parmi les morts. (Schol. GRONOV., p. 382 OR.)

3. FLORUS, II, 8, 9; OROSE, V, 24, 3, 300 seulement chez APPIEN, *B.C.*, I, 117, 544. Spartacus aurait imité Athénion (cf. CIC., *De har. resp.*, XII, 26) ?

*Le recul de Spartacus
et la panique romaine (été 72)*

C'est seulement au nord du Rubicon que les Romains tâchèrent d'enrayer son avance. Il disloqua les 10 000 hommes que lui avait opposés le proconsul de Cisalpine, C. Cassius Longinus, non loin de Mutina (Modène); puis, brusquement, sans nécessité apparente, il renonça à son dessein¹.

Les Anciens n'ont pas expliqué ce revirement, mais les mobiles s'en laissent aisément deviner. Longinus s'était tiré sain et sauf de sa défaite. Mutina avait fermé ses portes au vainqueur, et cet exemple était partout suivi. En outre, la saison était trop avancée pour que moissons et vendanges fussent encore sur pied. Enfin, Spartacus était hors d'état d'entreprendre le siège en règle des colonies où les vivres étaient concentrés. S'il raffa dans les plaines padanes assez de bétail pour remonter une cavalerie, il ne trouvait pas de quoi repaître les 100 000 brutes qu'il avait à nourrir². Il suspendit le recrutement de cette cohue, et, malgré qu'il en eût, s'en retourna vers le sud où l'attendaient les ressources des villes qu'il avait conquises l'année précédente. A la nouvelle de sa contre-marche, la panique bouleversa la Ville qui déjà voyait rôder autour de son enceinte le spectre d'Hannibal. Le Sénat intima aux deux consuls, auxquels le préteur Cn. Manlius fut adjoint, l'ordre de se porter au-devant de lui et de lui interdire l'accès du Picenum. Spartacus passa outre, les battit à plate couture et atteignit, sans être gêné davantage, ses bases lucaniennes³. Il était bien trop avisé pour avoir médité d'emporter Rome d'assaut; mais la situation de l'*Urbs*, solidaire de la prospérité des municipes italiens, n'en était pas moins tragique. Tant que des dizaines de milliers d'esclaves, assassins et pillards, auraient les mains libres, il n'y aurait plus, nulle part dans la Péninsule, de sécurité, ni pour les cultures, ni pour les transactions commerciales. Ces perspectives d'un effondrement économique inspirèrent aux détenteurs de la richesse italienne le courage de la sauver.

1. Liv., *Per.*, XCVI; FLORUS, II, 8, 10; PLUT., *Crass.*, IX, 10; OROSE, V, 24, 4.

2. Le plus faible effectif est celui donné par EUTROPE, VI, 7 (60 000); le plus fort par APPIEN, *B.C.*, I, 117, 545 (120 000). VELL. PATERC., II, 30, 6 et OROSE, V, 24, 19, se limitent à 90 000 et 100 000 hommes. Sur la cavalerie de Spartacus, cf. FLORUS, II, 8, 6, et APPIEN, *B.C.*, I, 116-118, *passim*.

3. Sur cette défaite et la terreur des Romains, cf. Liv., *Per.*, XCII; PLUT., *Crass.*, XI, 1; APPIEN, *B.C.*, I, 117, 545-548; SALL., *Hist.*, III, 106 MAUR.; HORACE, *Od.*, III, 14, 19; CLAUDIEN, *Bell. Gotth.*, 155 et suiv., et les autres passages tardifs réunis par MÜNZER, *loc. cit.*, c. 1533.

M. Licinius Crassus

Parmi les préteurs de l'année 72, figurait précisément le plus opulent magnat du capitalisme romain, M. Licinius Crassus, à qui son énorme fortune attachera, comme une désignation personnelle, le surnom de *Dives*, fixé depuis cinq générations dans sa famille, une des plus illustres de la noblesse plébéienne¹.

Elle lui venait, pour la plus grosse part, des guerres civiles. Les proscriptions marianistes, en condamnant son frère à mort et son père au suicide, l'avaient rendu seul héritier d'un patrimoine considérable pour l'époque : 1 800 000 deniers qui font environ 9 millions de nos francs². Ensuite, émigré en Espagne, rallié à Sulla, et son lieutenant, il avait décuplé son avoir dans les proscriptions de 82, en achetant à vil prix, dans les criées des confiscations, les domaines à sa convenance, surtout dans le Midi, où le dictateur lui avait délégué son autorité et où il montra tant de meurtrière avidité qu'il dut, à bref délai, résigner son mandat. Naguère retardé dans ses visées politiques par cette disgrâce³, et maintenant jaloux de la brillante carrière de Pompée, il saisit, dans la répression d'une révolte odieuse qui lui grignotait le produit de ses rapines, une splendide occasion de rattraper le temps perdu et de se pousser au premier rang. Dans des conjonctures aussi désastreuses, les compétiteurs s'étaient éclipsés, et il n'éprouva point de peine à se faire choisir. Ses capitaux financeraient les enrôlements⁴. Son intérêt gageait son zèle et son acharnement. A défaut de grands talents militaires, il était doué de quelques-unes des qualités les plus nécessaires dans les périodes critiques : un orgueil optimiste, la claire audace avec laquelle il l'avait emporté à la Porte Colline⁵, et cette absence totale de sensibilité qui lui épargnerait, après le remords de ses exactions, celui des cruautés présumées utiles. Spontanément, les nobles se subordonnèrent à lui dans la défense de leurs propriétés, et, interprète du vœu général, le Sénat destitua les consuls de leur *imperium* pour le lui remettre absolu. A l'automne de 72, Crassus était à pied d'œuvre, avec dix légions, dont quatre reconstituées sous ses ordres et six formées par ses soins, le

1. Voir le stemma dressé dans *P.W.*, XIII, 273-274.

2. *PLUT.*, *Crass.*, II, 3 et IV, 1; autres textes cités par *GELZER*, *P.W.*, XIII, c. 296.

3. *PLUT.*, *Crass.*, IV-VI. Autres textes colligés par *GELZER*, *P.W.*, XIII, c. 297-298.

4. *PLUT.*, *Crass.*, II, 9; *CIC.*, *Parad. stoic.*, VI, 45; *CASS. DIO*, XL, 273, et *PLINE*, *N.H.*, XXXIII, 134 : *M. Crassus negabat locupletem esse nisi qui redditu annuo legionem tuari posset.*

5. *PLUT.*, *Crass.*, VI.

titre de proconsul et la volonté de terminer au plus vite une guerre que ce ploutocrate mènera avec l'énergie forcenée des luttes de classes¹.

Ses premières dispositions
(fin 72-début 71)

Il aurait voulu interdire à Spartacus le retour en Lucanie. Son avant-garde, deux légions commandées par son légat Mummius, reçut pour mission de suivre et surveiller l'ennemi aux confins de la Campanie et du Picenum où il était parvenu, sans en venir aux mains avec lui. Elle désobéit pour commencer, puis se débanda. Crassus, aussitôt, d'exercer contre elle sa rigueur : il prit les 500 fuyards du premier rang, les partagea en cinquante dizaines, et fit exécuter un homme de chacune d'elles, tiré au sort. Ce châtiment, la décimation, était depuis longtemps tombé en désuétude. Crassus en ranima de sang-froid l'exemple affreux et, conscient d'avoir ainsi redressé sa troupe, la conduisit lui-même à l'ennemi². Spartacus, qui n'aurait pu approvisionner sa horde s'il l'eût gardée réunie, s'était résigné à la fractionner. Un de ses corps, fort de 10 000 hommes, fut culbuté : 6 000 esclaves tués, 900 prisonniers restèrent aux mains des Romains.

D'autres détachements serviles furent bousculés à leur tour³. Comprenant qu'il avait cette fois affaire à forte partie, Spartacus, après s'être arrêté quelque temps à Thurii, où il plia son armée aux restrictions d'une discipline sévère⁴, s'ébranla vers Rhegium (Reggio de Calabre) avec l'espoir d'y passer en Sicile sur une flotte de pirates, et de soulever à nouveau l'île du blé romain. Mais les navires ciliciens sur lesquels il avait compté lui firent faux bond, et le propréteur qui gouvernait la province, C. Verres, habile à se débrouiller pour le compte de la République comme pour le sien, mit le détroit en état de défense et força Spartacus à se réfugier sur les hauteurs boisées de la Sila (Aspromonte)⁵. Crassus, sans égards pour la fatigue de ses légionnaires, conçut aussitôt le dessein de l'y emprisonner. En peu de jours, il barra l'isthme qui, du golfe de Terina à celui de Scolacium, dessine

1. LIV., *Per.*, XCVI; PLUT., *Crass.*, X, 1; APPIEN, *B.C.*, I, 118, 549 (avec trois mois de retard); OROSE, V, 24, 5. Comme le remarque GELZER, *P.W.*, XIII, c. 303, les deux consuls avaient repris leur place au Sénat en novembre 72 (CIC., *In Verr.*, II, II, 39, 95). Sur le titre de proconsul, cf. EUTROPE, VI, 7, 2.

2. PLUT., *Crass.*, X, 4; cf. SALL., *Hist.*, IV, 22 MAUR.; APPIEN, *B.C.*, I, 118, 550 (qui porte à 4 000 le nombre des exécutés, c'est-à-dire à environ le dixième de 10 légions à 4 000 hommes).

3. FLORUS, II, 8, 12; OROSE, V, 24, 6; APPIEN, *B.C.*, I, 118, 551.

4. APPIEN, *B.C.*, I, 117, 547; cf. PLIN., *N.H.*, XXXIII, 49 (interdiction de l'or).

5. SALL., *Hist.*, IV, 32-33 MAUR.; PLUT., *Crass.*, X, 7-8; APPIEN, *B.C.*, I, 118, 551-552.

la pointe de la botte, d'une palissade continue, précédée d'un fossé qui mesurait 4,50 m de profondeur sur 55 kilomètres de long¹. L'hiver était survenu et les provisions s'épuisaient. Spartacus était perdu s'il ne réussissait pas à percer. Une première évasion n'alla pas loin : douze mille de ceux qui l'avaient tentée mordirent la poussière. Spartacus offrit alors de négocier : ses propositions furent rejetées avec mépris². Alors, la faim tira le loup du bois : à la faveur d'une nuit où sévissaient la neige et la tempête, Spartacus combla, sur une courte section, le fossé qui l'entourait, avec des mottes de terre et des branches, et le fit traverser, sans donner l'éveil, par un tiers de son monde³. Cette fois Crassus ne pouvait plus maintenir son blocus et poursuivre ceux qui l'avaient déjà forcé. Il abandonna sa circonvallation pour leur donner la chasse, libéra du même coup Spartacus et le gros de son ban, et, désespérant d'en venir à bout à lui seul, écrivit au Sénat de rappeler à l'aide, non seulement les cohortes de Macédoine, mais Pompée et ses légions chevronnées (février 71 ?)⁴.

Sa victoire finale (mars 71)

Quelques semaines plus tard, il se repentait de ce recours découragé au général qu'il détestait le plus. Une nouvelle scission des forces ennemies, le débarquement à Brindes de M. Terentius Varro Lucullus, le proconsul de Macédoine, avec une portion de son contingent, suffirent à lui rendre une décisive supériorité. Après avoir anéanti au nord-est de la Lucanie la horde de Celtes et de Germains que commandaient Gannicus et Castus, et rapporté de ses rangs enfoncés les trophées qu'elle traînait avec elle, 5 aigles, 5 faisceaux et 26 étendards, il s'attaqua à Spartacus lui-même qui, arrêté sur la route de l'Adriatique par l'arrivée de M. Terentius Varro Lucullus, s'était replié dans les gorges du Bruttium, aux environs de Pétélie. Dans une première escarmouche, où il s'était proposé de tâter l'adversaire, son légat, L. Quinctius, eut le dessous et dut rétrograder précipitamment en emportant, blessé, son questeur, Tremellius Scrofa⁵. Mais Crassus

1. Je localise le fossé comme l'a fait NISSEN, *Ital. Landeskunde*, II, p. 946.

2. APPIEN, *B.C.*, I, 119-120, 553-556; TAC., *Ann.*, III, 73.

3. SALL., *Hist.*, IV, 35-36 MAUR.; PLUT., *Crass.*, X, 8; APPIEN, *B.C.*, I, 120, 556; FRONTIN, *Strat.*, I, 5, 20.

4. PLUT., *Crass.*, XI, 3; CIC., *Pro lege Man.*, XI, 30; APPIEN, *B.C.*, I, 120, 557 (confond M. avec L. Lucullus).

5. PLUT., *Crass.*, XI, 1-5; LIV., *Per.*, XCVII; OROSE, V, 24, 6; SALL., *Hist.*, IV, 38 MAUR.; FRONTIN, II, 4, 7; 5, 34. Sur les données numériques et topographiques contradictoires, cf. MÜNZER, *loc. cit.*, c. 1535, et GELZER, *P.W.*, XIII, c. 305. Je ne puis me résoudre aussi aisément que MÜNZER à décider que Castus était Celte, et Gannicus, Germain (cf. *P.W.*, III, c. 1484 et VII, c. 708).

se hâta d'effacer ce revers partiel. A la nouvelle que Spartacus à nouveau s'ébranlait vers le Silarus et que Pompée venait de franchir les Alpes, il précipita le dénouement avant que son rival fût à même d'en partager l'honneur, et, dans une offensive générale où il ne ménagea pas plus sa sécurité que le sang de ses hommes, rompit, quelque part en Lucanie septentrionale, les bataillons de la guerre servile. Spartacus, blessé à la cuisse, d'une flèche, au début de l'action, avait lutté à genoux jusqu'à son dernier souffle. On ne put identifier son corps parmi les innombrables cadavres qui jonchaient le terrain. Pour l'exterminer, il avait fallu, en six mois, mobiliser autant de légions qu'en aura César, pendant huit ans, pour conquérir les Gaules, et 1 000 Romains avaient expiré sous le fer des vaincus¹. Mais, à la fin de mars 71, la révolte était domptée, et Crassus aurait dû recueillir seul le mérite de cette complète victoire².

Les prétentions de Pompée

Il n'en fut rien cependant. Les survivants de l'ultime bataille s'étaient dispersés en tous sens. Crassus balaya sans pitié la plupart de leurs cohortes impuissantes, réservant ses prisonniers, qui s'élevèrent au nombre de 6 000, pour jalonner son retour à Rome, depuis Capoue, par les 6 000 croix sur lesquelles il les supplicia³. L'une de ces bandes, toutefois, lui glissa entre les doigts. Composée de 5 000 hommes et peut-être guidée par le Publius qui saccagea Tempa et effraya Vibo, elle chercha à remonter vers le nord. Mais Pompée qui s'acheminait vers le sud, avec ses vétérans d'Espagne, la rencontra en Étrurie, l'enveloppa et la massacra sans consentir de quartier⁴. En annonçant à Rome cette facile tuerie, il revendiqua le mérite d'avoir asséné à la rébellion le coup suprême : « Crassus a vaincu le mal : moi,

1. AMPELIUS, XLV, 3 : *in Lucania* ; EUTROPE, VI, 7, 2 : *in Apulia* ; OROSE, V, 24, 6 : *ad caput Silari fluminis*. Sur la bataille, cf. PLUT., *Crass.*, XI, 6 et suiv. ; APPIEN, B.C., I, 120, 557-558 ; SALL., IV, 41 ; FLORUS, II, 8, 14 ; OROSE, V, 24, 7. Au chiffre des pertes romaines, la tradition opposait 60 000 morts du côté de Spartacus (LIV., *Per.*, XCVII ; OROSE, V, 24, 7, qui ajoute que 3 000 citoyens romains, captifs des insurgés, auraient été délivrés). Sur le courage de Spartacus, cf. FRONTO, p. 127 NABER.

2. Pour la chronologie, cf. APPIEN, B.C., I, 121, 560, qui limite à six mois la campagne de Crassus, commencée en octobre 72 et finie avant le 1^{er} avril 71 (cf. C.I.L., X, 8070, 3, interprété par RICE HOLMES, *op. cit.*, I, p. 161, n. 2).

3. APPIEN, B.C., I, 120, 559 (ce chiffre coïncide avec celui des prisonniers fourni par OROSE, V, 24, 7).

4. SALL., *Hist.*, III, 99 MAUR. ; CIC., *In Verr.*, II, V, 15, 39 et suiv. La bande de Publitor est-elle identique avec les débris anéantis par Pompée ? on en peut douter (cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 94, n. 10). Sur ce fait d'armes, voir la note suiv. La localisation est fournie par AMPELIUS, XLV, 3 : *In Lucania a Crasso, in Etruria a Pompeio opprimuntur*.

j'en ai extirpé la racine », proclama-t-il fièrement¹; et, enseignes au vent, il se présenta aux portes de la Ville.

Conséquences : le consulat de 70

C'est ainsi que la guerre de Spartacus, épreuve douloureuse, mais épisodique, de l'histoire italienne, influa sur l'évolution intérieure de la politique de Rome. Dirigée contre toutes les règles, elle assujettissait finalement la constitution aux généraux victorieux. Le Sénat, que la démobilisation immédiate des légions de Metellus exposait à tous les coups, s'était félicité d'écarter un coup d'État de Crassus par la présence des légions de Pompée, et réciproquement; très vite, il se rendit compte qu'il ne recouvrerait son initiative que s'ils consentaient l'un et l'autre à licencier leurs soldats, et s'inclina, pour les y disposer, devant leurs prétentions. Il accorda à Crassus une *ovatio* extraordinaire, et à Pompée, le triomphe, et il les admit tous deux ensemble à poser, pour le consulat de 70, une candidature à laquelle ils n'avaient droit ni l'un ni l'autre : Crassus, parce qu'il n'y avait guère qu'un semestre qu'il avait déposé la préture, Pompée, parce qu'il ne l'avait jamais revêtue. Peut-être le Sénat se flattait-il d'exploiter la mésentente des candidats ? Mais si Crassus et Pompée se disputaient le gouvernement, ils voyaient aussi qu'ils ne pourraient l'exercer sans entraves tant que subsisteraient les fondements sur lesquels, depuis l'abdication de Sulla, reposait le régime sénatorial. Ajournant donc d'un commun accord la satisfaction de leurs ambitions, ils se réconcilièrent, aux applaudissements du peuple qui les élut, avec l'arrière-pensée de renverser radicalement l'oligarchie². De fait, pendant l'année de leur magistrature, ils achèveront la démolition des

1. PLUT., *Pomp.*, XXI, 2; *Crass.* XI, 12; cf. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 30 : *adventu [Pompei] bellum [Spartacium] sublatus et sepultum*.

2. Le triomphe de Pompée eut lieu le 29 décembre (et non le 31, comme le dit PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 245) : *ante diem quam consulatum inires* (VELL. PATERC., II, 30, 1). L'ovation de Crassus de *fugitivis et Spartaco* (PLINE, N.H., XV, 125) se plaça entre le triomphe de Metellus (cf. APPIEN, B.C., I, 121, 561) et celui de Pompée de *Hispania*. L'ovans eut le droit de remplacer la couronne de myrte rituelle par une couronne de laurier (PLINE, N.H., XV, 125 : *laurea coronatus incessit*; cf. AULU GELLE, V, 6, 23 : *murteam coronam M. Crassus, cum bello fugitivorum confecto ovans rediret, insolenter aspernatus est senatusque consultum faciendum per gratiam curavit ut lauro, non murto, coronaretur*). Sur l'attitude de Pompée et de Crassus, et leurs candidatures associées, cf. PLUT., *Pomp.*, XXI, 3-4, et APPIEN, B.C., I, 121, 560-564 (en 560, lire, à mon avis, non κατὰ τὸν νόμον, mais κατὰ τοῦ νόμου). Pour se faire obéir, le Sénat n'aurait disposé que des vétérans de Metellus, licenciés par leur chef à son entrée en Cisalpine (SALL., *Hist.*, IV, 49 MAUR.). C'était trop peu. Pompée, en cédant le pas à leur triomphe, s'était du même coup arrangé de manière à retarder son propre désarmement après le congé des troupes de Crassus. Mais non au-delà du début de 70 (PLINE, N.H., XXXIII, 134; cf. RICE HOLMES, *op. cit.*, I, p. 391).

lois cornéliennes et, sous prétexte de réintégrer la démocratie dans les institutions, rouvriront démagogiquement les voies au pouvoir personnel des seigneurs de guerre.

V. — Le crépuscule de l'oligarchie

L'affaiblissement du Sénat

Faute du despotisme auquel Sulla avait coordonné sa législation politique, les *Patres* furent rapidement délogés des positions qu'elle avait conquises pour lui, et qu'ils auraient voulu garder pour eux. D'abord, ils n'avaient eu raison de Lépide, de Sertorius, de Spartacus qu'en rayant d'eux-mêmes les dispositions qui auraient pu les protéger contre l'ambition des généraux. En outre, devant la gravité des périls que les insurrections leur avaient suscitées, aussi bien pour faciliter les enrôlements dont ils avaient le plus pressant besoin que pour maintenir, sans troupes disponibles, l'ordre dans la rue, ils durent, de très bonne heure, entrer dans la voie glissante des accommodements.

Le consul C. Aurelius Cotta (75)

Le signal en fut donné par l'un des consuls de 75, C. Aurelius Cotta, un revenant de la génération précédente qui, instruit par l'expérience du second Drusus, son collègue au tribunat de 91, avait cru comprendre l'utilité des transactions conservatrices et acquérir l'art de les pratiquer sans mécomptes. Orateur dépouillé et persuasif, esprit délié jusqu'à la subtilité, il prétendit, en cultivant sa popularité, rallier ses adversaires, et, par des réformes de détail, économiser une révolution qu'en fait elles ont inaugurée¹. Ses prédécesseurs au consulat, Cn. Octavius et C. Scribonius Curio, s'étaient donné beaucoup de mal pour réduire au silence le tribun Cn. Sicinius qui n'avait pas craint, un an seulement après la mort de Lépide, d'en réafficher le programme et de réclamer bruyamment la restauration plénière du tribunat². L'agitation reprit de plus belle avec le renchérissement

1. Sur C. Cotta, cf. KLEBS, *P. W.*, II, c. 2483-2484 et les textes qu'il a colligés, notamment Cic., *De Or.*, I, 7, 25; 8, 30; II, 23, 98 : *acutissimum et subtilissimum*; III, 8, 31 : *haeret in causa semper*; Brutus, LV, 202 : *nihil nisi sincerum, nihil nisi siccum atque sanum*. Sur son désir de popularité, cf. SALL., *Hist.*, II, 47, 4 MAUR.

2. Cic., *Brutus*, LX, 216; SALL., *Hist.*, III, 48, 8 MAUR.; PLUT., *Crass.*, VII, 8; QUINTILIEN, XI, 3, 129; Ps. ASCON., p. 103 OR., etc. D'après Cicéron, ce Sicinius était assez plaisant, ce que confirme l'anecdote contée par Quintilien.

des denrées consécutif à la paralysie dont la guerre de Sertorius, conjuguée avec les entreprises des pirates et les menées de Mithridate, avait frappé l'économie¹. Aux tentatives de subversion, C. Aurelius Cotta et son collègue L. Octavius opposèrent d'abord la manière forte. Le tribun Q. Opimius s'était permis de revendiquer son droit à l'*intercessio* abolie par Sulla. Il fut traîné devant le tribunal et condamné, par les jurés qu'avait dûment triés et stylés le préteur urbain C. Verres, à la confiscation de ses biens².

Ses tentatives de conciliation

Mais cette brutale justice de parti ne suffit pas à intimider les mécontents, et devant les grondements de l'émeute, C. Cotta adopta une tactique conciliante. En un beau discours récrit par Salluste, il dégagea, devant l'assemblée, la responsabilité gouvernementale des maux qui affligeaient la République³. Puis, estimant que le moment était venu d'accorder quelques satisfactions à la plèbe, il obtint du Sénat deux décrets ostensiblement destinés à diminuer le coût de la vie. Par le premier, les consuls étaient autorisés à suppléer à la carence de la censure en procédant eux-mêmes au renouvellement des marchés de l'État⁴. Par le second, l'adjudication des fermes des impôts siciliens, qui jusqu'alors avaient été mis aux enchères dans la province, par les soins des questeurs, à Syracuse et à Lilybée, fut partiellement transférée à Rome, où dorénavant les consuls vendraient, selon les règles suivies par les censeurs, la perception de toutes les redevances de Sicile autres que la dîme frumentaire⁵. Ces deux sénatus-consultes agréèrent au peuple puisque, en simplifiant la rentrée des contributions en nature, ils lui promettaient de plus grandes facilités de ravitaillement. Mais ils ne convenaient pas moins aux chevaliers : le second, en les admettant à une source de bénéfices que la *lex Rupilia* leur avait pratiquement interdite; le premier, en leur laissant espérer, avec le rétablissement plus ou moins prochain de la censure elle-même, la réouverture à Rome du marché des dîmes d'Asie et la reconstitution légale de leurs rangs, qu'avait suspendue, en l'absence de censeurs pour les effectuer, la suppression des *lectiones equitum*. Encouragé par la faveur que lui valut cette double mesure, C. Cotta poussa le désir de pacification jusqu'à porter une loi qui effaçait

1. SALL., *Hist.*, II, 43-46 MAUR.

2. CIC., *In Verr.*, II, I, 60, 155; Ps. ASCON., p. 200 OR.

3. SALL., *Hist.*, II, 47 MAUR.

4. CIC., *In Verr.*, II, III, 8, 19; Ps. ASCON., p. 194 OR.

5. CIC., *In Verr.*, II, III, 7, 18. Sur cette mesure, cf. J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 80-81.

l'incompatibilité prononcée par Sulla entre le tribunat de la plèbe et la suite normale des magistratures. Il était convaincu de l'urgence qu'il y avait à relever la dignité des tribuns pour n'avoir pas à en relever la puissance¹; et il eut la chance de mourir en 73, des suites d'une ancienne blessure, la veille du triomphe qui lui avait été décerné à son retour de son proconsulat de Gaule Cisalpine pour des victoires insignifiantes sur les peuplades alpestres, avant que se fût révélée la fausseté de ses calculs². Certes, l'apaisement qu'il avait souhaité se produisit momentanément; grâce à quoi un pur oligarque comme L. Licinius Lucullus eut beau jeu à se faire élire consul, puis, pendant sa magistrature, à bâillonner le tribun L. Quinctius qui déclamaient contre les lois cornéliennes, enfin avec l'aide d'un autre tribun, P. Cornelius Cethegus, à déclarer de nouveau la guerre à Mithridate et à en obtenir le commandement (74)³. Mais ce n'était là que l'accalmie d'une trêve. L'imprudente concession à laquelle C. Cotta avait cru habile de se rallier, en renouant virtuellement la coalition de la plèbe et des riches ambitieux, impliquait une suite inévitable. Dans l'intention de son promoteur, elle aurait dû marquer le terme des abandons de la noblesse. En réalité, elle n'indiquait, au plus, qu'un arrêt momentané sur une descente désormais fatale. Il n'y a que la première brèche qui coûte. Béante, elle montrait la faiblesse du Sénat à ses adversaires qui se chargèrent de l'élargir et, avec l'appui des généraux, d'y lancer finalement leur assaut irrésistible.

La « *lex Terentia Cassia* » (73)

En 73, les consuls M. Terentius Varro Lucullus et C. Cassius Longinus durent céder aux pressions populaires et garantir un minimum de constante application au principe des distributions gratuites de 5 *modii* (43,75 l) de grain par tête et par mois, que Lépide avait naguère légitimé. Sans doute fixèrent-ils alors les conditions d'indigence auxquelles elles seraient liées; mais, en même temps et sans nul souci, ni des droits des provinciaux, ni des intérêts du trésor, ils s'arrangèrent pour remplir les greniers de l'État des quantités de blé qu'elles exigeraient couramment. Par une loi, désignée de leur nom,

1. CIC., *Pro Corn.*, p. 78 OR. : *inimicissimi C. Cottae fuerunt, quod is consul paulum tribunis plebis non potestatis sed dignitatis addidit*. Voir, à ce sujet, le commentaire d'ASCONIUS, *ibid.* : *hic Cotta, ut puto, legem tulit ut tribunis plebis liceret postea alios magistratus capere; quod lege Sullae ius erat ademptum*. C'est volontairement que j'ai laissé de côté la loi judiciaire portée par C. Cotta en 75 et rapportée dès 74 : elle visait les *iudicia privata*, mais nous n'en pouvons rien savoir (CIC., *In Corn.*, p. 67 OR.).

2. SALL., *Hist.*, II, 98; CIC., *In Pis.*, XI, 62; ASCONIUS, p. 14 OR. Cf. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 241.

3. PLUT., *Luc.*, V, 7; VI, 1-6. L'autre consul était le frère de C. Cotta, Marcus.

ils imposèrent à toutes les cités de Sicile, sans exception, une contribution supplémentaire de 800 000 *modii* (70 000 hl), prélevée à raison de 10 000 *modii* (875 hl) par cité sur les 57 *civitates* soumises à la dîme, et d'une quantité variant entre 30 000 et 60 000 *modii* (2 125 et 5 250 hl) sur les 8 *civitates* exemptées de la dîme par la coutume ou les traités, et uniformément remboursée sur le tarif de 3 sesterces le *modius* (36 F l'hl). En additionnant ce stock aux réquisitions remboursables de la seconde dîme, ils assurèrent, contre tout accident, aux 40 000 bénéficiaires qu'ils avaient admis, le versement mensuel des 33 000 médimnes (16 000 hl) que comportait cette assistance¹.

Autres concessions (72-71)

Les assistés auraient dû leur en témoigner quelque gratitude. Mais le temps n'était plus où l'on obtenait le concours des pauvres avec un morceau de pain. En cette même année 73, le tribun Licinius Macer invectiva contre les nobles qui pensaient avoir acheté la liberté des citoyens « avec ces rations de détenus », et excita en place publique la plèbe à pratiquer la grève de la conscription tant qu'elle ne leur aurait pas arraché « l'arme tribunicienne fourbie contre eux par les ancêtres »². Peu après, le Sénat, continuant de rompre devant ses adversaires, ratifia la proposition, émanée du tribun Plautius et bientôt adoptée des tribus sur l'intervention d'un jeune patricien, neveu de la veuve de Marius, C. Iulius Caesar, par laquelle étaient amnistiés les partisans de Lépide. Enfin, en 72, il autorisa le consul Cn. Cornelius Clodianus à porter la loi aux termes de laquelle les acheteurs de biens confisqués dans les proscriptions et vendus à crédit par le dictateur étaient sommés, sous peine de les perdre, d'en verser tout le prix au trésor. Sans doute, les *Patres* avaient-ils leurs raisons pour patronner l'une et l'autre *rogatio* : celle-ci, parce qu'elle remplissait les coffres de l'État épuisés par la guerre; celle-là, parce qu'elle hâterait la débâcle des armées de la sécession espagnole en débauchant

1. Sur la *lex Terentia Cassia*, cf. CIC., *In Verr.*, II, III, 70, 163; V, 21, 52; J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 179-181 et 253-254; ROSTOVTSSEFF, *Frumentum*, au P. W., VII, c. 174; CARDINALI, *Frumentationes dans le Dizionario epigrafico De Ruggiero*, IV, p. 8. M. Lucullus, frère suivant la nature de L. Licinius Lucullus (cos. 74), était entré par adoption dans la famille des Terentii Varrones (cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 189, n. 9, 188, et *supra*, p. 44).

2. SALL., *Hist.*, III, 48, 19 : *nisi forte repentina ista frumentaria lege munia vestra pensantur : qua tamen quinis modis libertatem omnium aestimavere, qui profecto non amplius possunt alimentis carceris*. Cf. *ibid.*, 17-18 : *tantum modo ne amplius sanguinem vestrum praebeat is censebo : gerant habeantque quo modo imperia, quaerant triumphos, Mithridatem, Sertorium et reliquias exulum persequantur imaginibus suis, absit periculum et labor quibus nulla pars fructus est ; et ibid.*, 12 : *vis tribunicia telum a maioribus libertati paratum*.

les soldats de Lépide qui s'y étaient enrôlés¹. En dépit d'une *lex Plantia de vi*, simultanément portée, elles n'en indiquaient pas moins le fléchissement de l'oligarchie. Celle-ci ne terrassait les révoltes sur les champs de bataille qu'en transigeant avec l'opposition sur le forum. Peut-être eût-elle été mieux inspirée de résister partout. Elle s'était affaiblie de ses habiletés, et, de concession en concession, elle était maintenant acculée aux remparts de son pouvoir, sans confiance et sans vigueur pour les défendre contre les attaques des tribuns, quand, nourries de l'argent des chevaliers, elles seraient, en outre, soutenues par l'épée des *imperatores*.

Le rétablissement

de la « tribunicia potestas » (70)

Elles se démasquèrent dès que parut Pompée. A son approche, l'un des tribuns de l'année 71, M. Lollius Palicanus, sorti de la Ville à sa rencontre : c'était un homme de basse extraction, originaire du Picenum, où son obscure famille avait sans doute bénéficié du patronage des Pompeii, un orateur plus bavard qu'éloquent, mais qui savait surexciter les passions de la populace et ne s'en fit point faute. Une foule nombreuse l'accompagnait. Il amena Pompée parmi elle et, comme s'il pouvait s'agir d'une *contio* régulière dans un bivac, invita le proconsul à promettre le rétablissement total de la puissance tribunicienne. Pompée s'engagea au milieu des acclamations² et, élu consul, s'empressa de tenir parole. Quelques semaines après son

1. Sur la *lex Plantia*, qui, contemporaine de la *lex de vi* (cf. les textes cités par ROTONDI, *Leges Publicae*, p. 377-378, et la théorie de MOMMSEN, qui, dans son *Droit pénal*, II, p. 373, n. 4, la lui rattacha), a suivi de près le retour à Rome de César encore absent lors de sa cooptation dans le collège des Pontifes, en 73 (cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 132 et 134), cf. AULU GELLE, XIII, 3, 5; SUÉT., *Caes.*, 5; CASS. DIO., XLIV, 47, 4. Sur la date, cf. NICCOLINI, *Fasti trib.*, p. 41 (72); LAST, *op. cit.*, p. 896 (73). Sur la *lex Cornelia de pecunia quam Sulla bonorum emptoribus remiserat exigenda*, cf. AULU GELLE, XVIII, 4, 4. C'est l'année 72, plutôt que 71, 70 ou 68 (cf. LAST, *loc. cit.*), à laquelle j'attribuerais le collège tribunicien qui nous est fourni au complet par C.I.L., I, 593 = DESSAU, 5800, et par voie de conséquence : a) la *lex Antonia de Thermessibus* (C.I.L., I², 589 = DESSAU, 38; GIRARD, *Textes*, p. 68) où reviennent trois des tribuns qu'elle énumère; b) la loi tribunicienne à laquelle C. Antius [Restio] a donné son nom, et d'après laquelle il était interdit aux magistrats comme aux candidats aux magistratures d'assister aux banquets donnés en période électorale (CIC., *Ad. fam.*, VII, 26; AULU GELLE, II, 24, 3; MACROBE, II, 13). La première, bien que d'administration courante, confère aux gens de Thermessus Maior en Pisidie le titre de *liberi, amici et socii* du peuple romain, et précise les rapports de leur liberté avec les droits du peuple romain; elle est déjà l'indice que le Sénat rendait un peu de leur activité aux tribuns; la seconde montre qu'il se croyait obligé à leur céder un peu du domaine politique, et les secondait dans une tentative de réfréner la brigade qui, pour devoir échouer, n'impliquait pas moins une brimade contre ses membres.

2. Cf. CIC., *Brutus*, LXII, 223; *Ad. Attic.*, I, 1, 1 et 18, 5; *Verr.*, I, 15, 45; PS. ASCON., p. 148 OR.; SALL., *Hist.*, IV, 43-44 MAUR.

entrée en charge, lui et son collègue Crassus, auteurs responsables de la *lex Pompeia Licinia*, rendaient aux tribuns la généralité de leur *intercessio* et la liberté de leurs initiatives législatrices¹. D'un coup, ils avaient fait sauter la pièce maîtresse de la machine oligarchique : le Sénat retomberait à leur gré sous la coupe des démagogues (70).

Nouvelle loi sur la brigade

D'ailleurs les consuls désiraient l'abaisser bien davantage, et ils passèrent leur magistrature à favoriser ses adversaires, à rogner ses prérogatives, à détraquer son système. Avec leur assentiment, sinon à leur instigation, le préteur L. Aurelius Cotta, un frère du consul de 75, confirma, sur la corruption électorale, à quoi la plupart des *Patres* devaient la suite de leurs honneurs, la loi que Sulla naguère avait portée et aux termes de laquelle n'importe quel candidat, convaincu de brigade illégitime, resterait dix ans inéligible².

La restauration de la censure : dîmes d'Asie, recensement, « lectio senatus et equitum »

Puis, après une léthargie de dix-neuf ans, ils rappelèrent, par l'élection brusquée de titulaires, l'ancienne censure à la vie³, et ils déduisirent aussitôt les conséquences de cette résurrection.

Elle entraînait celle des *ensoriae locationes*, et, installés à peine, les censeurs reconstituèrent la dîme d'Asie que Sulla avait supprimée et, pour l'enrichissement des chevaliers, l'affermèrent en 70 comme autrefois aux publicains de Rome⁴. Surtout elle ruinait l'autonomie qu'était en train de conférer au Sénat l'automatisme des *leges Corneliae* : à nouveau, elle subordonna le recrutement de la Curie à l'arbitraire des magistrats créés exprès pour y pourvoir, et en même temps

1. LIV., *Per.*, XCVII : *M. Crassus et Cn. Pompeius consules facti tribunitiam potestatem restituerunt* ; cf. les textes cités par ROTONDI, *Leges publicae*, p. 369. César a appuyé l'action des consuls (SUÉT., *Caes.*, 5).

2. CIC., *Ad. Q. fr.*, I, 3, 8 ; ASCONIUS, p. 66 OR. (malheureusement mutilé).

3. Les censeurs de 89, P. Licinius Crassus et L. Iulius Caesar (cf. PLIN., *N.H.*, XIII, 24), n'avaient point eu la possibilité de procéder au dénombrement des *cives* (cf. OBSSE-QUENS, 54 ; saint JÉRÔME, *Chr. Ol.* 173, 4, p. 133 SCHÖNE, et mon mémoire des *Mélanges en l'honneur de M. Fr. Martroye*, Paris, 1940) et à cause de cela, leur cens est absent des *Periochae* de TRISTE-LIVE. Ceux de 86, L. Marcius Philippus, M. Perpenna (*C.I.L.*, I², p. 27), manquent aux *Fastes d'Anzio*, *Notizie degli Scavi*, 1921, p. 138.

4. Sur cette suppression, cf. APPIEN, *Mitbr.*, LXII ; CIC., *Ad. Q. fr.*, I, 11, 33 ; cf. J. CARCOPINO, *Sylla*, p. 50. Je maintiens ici contre RICE HOLMES, *op. cit.*, I, p. 395, l'interprétation de CIC., *Ad. Q. fr.*, I, 11, 33 qu'a développée Tenney FRANK, *Roman Imperialism*, p. 316 et 326. La restauration des dîmes d'Asie et de leur *locatio censoria* est antérieure à septembre 70 (cf. CIC., *In Verr.*, II, III, 6, 12).

elle le déprécia de leur propre discrédit. Les consulaires que Pompée et Crassus s'étaient arrangés pour investir de cette fonction primordiale n'étaient autres que les vaincus de 72 : L. Gellius Publicola et Cn. Lentulus Clodianus. Ils voulurent compenser leur insignifiance par leur docilité et supplèrent à leur manque d'autorité personnelle par l'ampleur de leurs opérations et les sévérités de leur exclusivisme. Ils radièrent de l'album sénatorial jusqu'à 64 *Patres*, dont un consul de l'année précédente, P. Cornelius Lentulus Sura, prévaricateur endurci, et l'ancien préteur, C. Antonius Hybrida, un abonné de la chronique scandaleuse¹. Pour la première fois depuis la fin de la guerre sociale, ils purent inscrire sur la liste des citoyens romains, non seulement la plèbe urbaine, mais les diverses fractions de la plèbe rurale accourue à leur recensement de tous les cantons de l'Italie naturalisée; et ils proclamèrent un total de 900 000 *cives* qui doublait, d'un seul coup, les dénombremens antérieurs². Enfin, ils procédèrent, avec un apparat impressionnant, à la *lectio equitum*. Le consul Pompée se présenta devant eux comme le dernier des chevaliers; mais, à leur question rituelle : « As-tu accompli les campagnes réglementaires ? » il répondit avec un fastueux laconisme : « Toutes, et sous mon commandement. » De cette formalité remplie aux applaudissemens du public avec une simplicité grandiloquente, Pompée semblait ne tirer qu'un peu de gloriole³. En réalité, en reformant les rangs de l'ordre équestre, elle venait de lui fournir le levier sur lequel il lui suffirait de peser pour arracher au Sénat ses attributions judiciaires.

La réforme judiciaire

À la vérité, une refonte des *quaestiones perpetuae* était devenue inéluctable. Les *Patres*, à qui Sulla avait livré les jurys, avaient trahi leur mandat et révolté les honnêtes gens. Non seulement ils avaient couvert de leurs acquittemens les concussions, les abus, les forfaitures des gens de leur classe, mais, pour peu que les simples particuliers déferés à leur juridiction eussent avec leur monde des accointances plus ou moins gratuites ils avaient étendu leur partialité aux coupables de droit commun, absous des assassins et des empoisonneurs⁴.

1. LIV., *Per.*, XCVIII : Cn. Lentulus et L. Gellius censores asperam censuram egerunt quattuor et sexaginta senatu motis. Sur C. Antonius et Sura, cf. CASS. DIO, XXXVII, 30, 4; ASCONIUS, p. 84 OR.; PLUT., *Cic.*, XVII, 1.

2. LIV., *Per.*, XCVIII : *censa sunt civium capita DCCCC*. Cf. PHLEGON, fr. 12 (910 000).

3. PLUT., *Pomp.*, XXII, 4; *Apoph.* *Pomp.*, 6.

4. Exemples politiques : l'attitude de C. Antonius en 76 (ASCONIUS, p. 84 OR.); les cas énumérés par CICÉRON, *In Verr.*, I, 13, 38 et suiv. Exemples privés : les scélératesses, commises en 74 et encore impunies en 67, qui donnent au *Pro Cluentio* de CICÉRON la couleur d'un mélodrame.

Cette vile collusion des juges et des criminels en était arrivée à dégoûter les nobles eux-mêmes, et, le jour où les consuls avaient publié leur *rogatio* sur le rétablissement de la *tribunicia potestas*, un des représentants les plus écoutés de l'aristocratie, le nouveau prince du Sénat, Q. Lutatius Catulus, s'était écrié qu'elle n'eût pas gagné tant de chaleureuses adhésions si les *Patres* s'étaient montrés plus consciencieux dans les tribunaux. Sans doute n'était-ce là qu'une diversion par laquelle Catulus songeait peut-être à liguier, au nom de la justice, sénateurs et chevaliers, contre l'association des généraux et de la plèbe. Mais, après le vote de la *lex Pompeia Licinia*, les transformations qu'elle avait suggérées ne pouvaient plus aboutir qu'au résultat contraire. Pompée y discernait le moyen de solidariser sa cause avec celle des chevaliers. Avant même d'entrer en charge, il avait flétri les verdicts des jurés sénatoriaux, honte de Rome, fléau des provinces¹. Consul, il patronna la réforme judiciaire, pour modifier à son profit l'équilibre des pouvoirs et l'orientation de la politique.

Les difficultés qu'elle soulève

La noix, cependant, serait dure à broyer. Les *Patres*, qui s'étaient résignés à la renaissance tribunicienne parce que, à toutes les époques, ils avaient su se ménager des intelligences au sein du tribunat, repoussaient avec horreur l'idée d'un dessaisissement sans contrepartie ni retour. De son côté, la plèbe, naguère unanime à soutenir ses tribuns, se désintéressait du sort des chevaliers et enveloppait d'une même indifférence, voire d'une égale hostilité, les capitalistes de toutes les catégories. Pour submerger les résistances, secouer les apathies, il ne fallut rien de moins qu'un énorme scandale : l'accusation des Siciliens contre leur ancien gouverneur, C. Verres.

Le cas de Verres

Les *Verrines* l'ont pour toujours cloué au pilori, comme une sorte de monstre, dont la postérité, dix-neuf siècles plus tard, prêterait encore les traits odieux aux oppresseurs de l'Inde.

A tout prendre, Verres n'était qu'un exemplaire entre plusieurs, de ce type romain, très répandu depuis la conquête et accentué par la démoralisation des guerres civiles, de l'aristocrate politicien, jouisseur et homme d'affaires, qui traite le gouvernement comme un

1. Sur la diversion que je prête à Catulus et l'attitude de Pompée, cf. Crc., *In Verr.*, I, 15, 44-45. Sur la *lectio* de Catulus comme *princeps senatus*, en 70, cf. WILLEMS, *Sénat romain*, I, p. 114 (*Contra*, MÜNZER, *P. W.*, XIII, c. 2087).

apanage et ne demande au pouvoir qu'argent et voluptés. Questeur des Marianistes, il leur avait, en 82, brûlé la politesse, non sans emporter la caisse de son consul, Cn. Papirius Carbo. Légat, en 79, du propréteur sullanien de Cilicie, Cn. Dolabella, il avait vendu à deux anciens lieutenants de Fimbria, un bâtiment léger réquisitionné à Milet pour le service de la République, sans, peut-être, se douter que, par l'astuce de ses acheteurs, émissaires secrets de Mithridate à Sertorius, cette bonne affaire recélait une trahison. Préteur urbain en 74, il avait adopté une jurisprudence fantasque et scabreuse qui ondoyait selon les caprices de sa maîtresse Chelido, et côtoyait l'illégalité, pour mieux suivre ses intérêts. Désigné à sa sortie de charge pour la préture de la Sicile, il était parti, en 73, pour sa province comme pour la chasse, et pendant trois ans il avait forcé et dépecé sa proie, pillé cités et sanctuaires pour combler les lacunes de ses collections d'art, manié en bourreau son droit de glaive, vendu ses arrêts aux plaideurs, rançonné les contribuables avec une insatiable avidité et une ingéniosité diabolique, réservant l'adjudication des dîmes dont il était l'arbitre à des hommes de paille, prêtant main-forte à leurs extorsions, partageant avec eux le blé perçu en trop, l'expédiant ensuite sans acquitter la douane à sa clientèle d'acheteurs, et refusant enfin la réception du grain remboursable, pour en toucher, en deniers, le montant au prix fort, quand les cours étaient au plus haut, le racheter pour rien quand ils s'étaient effondrés, empocher tranquillement la différence et la faire fructifier à des taux usuraires¹.

Les poursuites

A son départ, à la fin de 71, la Sicile était à bout, couverte des ruines qu'avait accumulées sa friponnerie, et dont le pays ne s'est jamais relevé. Sur ses talons, les provinciaux vinrent à Rome dénoncer l'inhumaine gestion dont ils étaient accablés. En vain, en Sicile, son successeur et parent par alliance, L. Metellus, avait-il voulu fermer la bouche des mécontents². En vain, à Rome, Verres, invoquait-il l'intérêt de la République comme si sa brutalité lui avait été dictée par son souci de maintenir, dans une île que guettait la contagion des

1. Je renvoie, pour le détail d'un exposé dont les *Verrines* renferment les éléments, à DRUMANN-GROEBE, V, p. 270-321; et à mon livre, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 255-277.

2. CIC., *In Verr.*, II, II, 21, 50 parle d'ailleurs de la statue que lui avaient élevée les Syracusains comme à leur sauveur (cf. *In Verr.*, II, II, 63, 154). Sur les manœuvres de L. Metellus en faveur de Verres, cf. *ibid.*, 26, 64; sur les relations de Verres avec les autres nobles, cf. Ps. ASCON., p. 98 OR. On a quelquefois pensé que Verres était son *cognomen*, et Cornelius son nom; mais cette hypothèse est contredite par CIC., *In Verr.*, II, II, 77, 190, et IV, 25, 57.

guerres serviles, un ordre qu'elles n'avaient pas rompu, et son âpreté fiscale dans le recouvrement des contributions par la nécessité de les élever aux besoins de l'État, tenu à la fois de nourrir les soldats mobilisés, de suppléer au déficit de la production italienne tarie par les ravages de Spartacus, et de subvenir aux distributions frumentaires de la *lex Terentia Cassia*¹. Il ne put se soustraire aux poursuites de ses victimes, et les nobles, émus, non de l'évidence de ses méfaits, mais par la crainte des réprobations qu'elles attireraient à leur caste, n'avaient plus d'autre ressource que d'étrangler le débat auquel il s'était exposé et qui entraînerait leur gouvernement tout entier. Le meilleur de leurs orateurs, Q. Hortensius, accepta de préparer la défense de l'accusé en même temps que sa candidature au consulat pour 69². Mais, prêt à déjouer les manœuvres d'étouffement, se dressa aussitôt en face de lui l'homme qui, neuf ans plus tôt, avait foudroyé Chrysogonus et ébranlé Sulla. Cicéron, depuis lors, n'avait encore géré que la questure, mais c'était justement en Sicile, où, sous les ordres du propréteur Sextus Peducaeus, en 75, il s'était signalé par l'intégrité de son administration ; dans l'intervalle, du reste, son talent avait mûri, et, à défaut d'aïeux, il avait, derrière lui, plus amples et plus efficaces que dans l'affaire de Roscius d'Amérie, les ambitions et la puissance de Pompée. Il devait brillamment gagner la partie.

Cicéron accusateur

Il l'engagea dès le début de 70, en affichant son désir de briguer l'édilité, et en obtenant que la commission réunie par le préteur M^r. Acilius Glabrio pour habiliter les accusateurs prononçât la récusation de Q. Caecilius Niger, un ancien questeur de Verres qui se disait brouillé avec son chef et, par vengeance, acharné à le perdre. Aux termes de ce jugement préalable, Cicéron fut qualifié pour remplir dans le procès de Verres le rôle du ministère public, toujours confondu, dans la procédure romaine, avec celui que joue dans la nôtre la partie civile, et cette désignation impliquait déjà un avantage pour les partisans de la réforme judiciaire. De deux choses l'une, en effet : ou, comme Cicéron l'affirme, Caecilius Niger n'était qu'un compère qui n'avait rompu avec Verres que pour les besoins de la cause, ne l'incriminerait que pour la galerie et, par ses réticences ou ses digressions, en simplifierait la défense. Ou bien Caecilius était

1. Cf. *supra*, p. 41 et p. 49 ; et CIC., *In Verr.*, II, III, 16, 40.

2. Hortensius avait d'ailleurs profité des larcins artistiques de Verres : cf. PLUT., *Cic.*, VII, 5. Sur Cicéron, questeur cf. *In Verr.*, II, II, 56, 139 et III, 93, 216 ; Ps. ASCON., p. 97 OR. Il fut, comme tel, comblé d'honneurs (PLUT., *Cic.*, VI, 1) et découvrit la tombe d'Archimède (*Tusc.*, V, 23, 64).

animé d'une sincérité explosive, qui l'eût amené, d'une part à frapper à coups redoublés sur tous les complices de Verres, sans en excepter les chevaliers romains qui trafiquaient en Sicile et dont les tripotages eussent rejailli en impopularité sur leurs associés de la Ville; d'autre part, à rapetisser ses griefs à la mesure de sa haine individuelle. Dans tous les cas, avec l'exclusion de Caecilius et le choix de Cicéron, les meneurs du jeu se rapprochaient de leur but : les chevaliers seraient ménagés et, au travers de Verres, c'est le système judiciaire dont ils méditaient le renversement qui serait abattu¹.

Le procès

Le procès de première instance s'ouvrit le 5 août 70². Cicéron, qui avait demandé 110 jours pour mener son enquête, l'avait accomplie en 50 pendant lesquels il avait provoqué les confidences des particuliers, recueilli les protestations officielles, conduit au siège syracusain de la *societas vectigalium* de Sicile une perquisition pleine de prudence et de sous-entendus. Il rapportait un dossier considérable et savamment épluché, avec lequel il espérait, sans éclabousser ses amis, non seulement écraser Verres, mais discréditer l'administration sénatoriale. Les *Patres* avaient, entre temps, organisé la résistance. Ils n'avaient pu empêcher Cicéron d'obtenir l'édilité sans que lui eût manqué un suffrage; mais, le 27 juillet, ils avaient fait triompher la candidature d'Hortensius au consulat, et, le soir du scrutin, leur élu avait embrassé Verres en public et déclaré que les comices venaient de l'innocenter³. De plus, dans la formation du jury, ils avaient épuisé leur droit de récusation. Enfin, ils comptaient traîner les discussions en longueur et gagner ainsi, sans qu'une conclusion eût été émise, la date du 16 août, où commencerait la série des jeux et des ajournements. Mais Cicéron, par un sacrifice très dur à son amour-propre, borna son intervention à introduire, en un raccourci saisissant de l'accusation, les témoins qu'il avait cités. Circonvenu par leur nombre, intimidé par leur aplomb, Hortensius s'abstint de les interroger et Verres n'attendit pas la fin de leur défilé pour quitter la Ville. Sa

1. Sur la sincérité de Caecilius et sur la commission (*In Verr.*, I, 6, 15) qui trancha la controverse, cf. Paolo FABBRI, Q. Caecilio e la divinatio, dans *Historia*, 1932, p. 292-296.

2. L'*actio prima* s'est déroulée du 5 au 14 août 70 : *Cic.*, *In Verr.*, I, 10, 31; II, I, 7, 20; 60, 156. Sur la chronologie des faits antérieurs, on pourra consulter le tableau de DRUMANN-GROEBE, V, p. 331, n., mais avec réserves; quand fut prononcée la *divinatio in Caecilium*, Cicéron avait déjà posé sa candidature à l'édilité (*Div. in Caec.*, XXII, 72).

3. Cf. *Cic.*, *In Pis.*, I, 2 : *cunctis suffragis*; *De off.*, II, 17, 59; *PLUT.*, *Cic.*, VIII, 1. La date du 27 juillet pour les comices consulaires résulte de *In Verr.*, I, 6, 17 et de *Ps. ASCON.*, p. 161 OR. Sur l'attitude d'Hortensius, cf. *In Verr.*, I, 7, 19. Sur la marche du procès, cf. THOMAS, *Introd. aux Verrines*, p. 10-18.

dérobade coupait court à l'indulgence du tribunal, comme à la plaidoirie du défenseur. Le 14 août, il était condamné par défaut à rembourser aux Siciliens 40 millions de sesterces. Il aurait pu interjeter appel de cette sentence en une seconde *actio*. Il préféra s'exécuter et jouir en paix du restant de ses rapines, jusqu'au jour de 43 où, tenté par ses richesses, Antoine le proscrira sur la liste de mort où figurait Cicéron¹.

Les suites de la condamnation

Après toutes les manœuvres des nobles pour en éluder la sanction, ce mémorable verdict survenait trop tard pour réhabiliter leur justice, et même, par un apparent illogisme, il se retourna contre elle. Cicéron, dans son bref discours de la première *actio*, avait pris soin, non seulement de tendre un lien de cause à effet entre l'indulgence excessive des jurys sénatoriaux et la douloureuse oppression dont souffraient les provinces, mais d'opposer au sinistre tableau qu'offrait la présente détresse de l'empire, la prospérité qui régnait aux temps bénis où les chevaliers siégeaient dans les *quaestiones*². La fuite de Verres, comme un aveu des crimes qu'il avait commis, confirmait la sévérité de ces paroles, et, dans l'émotion qu'elles avaient produite, le préteur L. Aurelius Cotta, avec l'approbation des consuls et des tribuns, déposa la *rogatio* qui disqualifiait les mauvais juges.

Cicéron s'en fit aussitôt le propagandiste et, feignant de croire que le procès qu'il avait gagné demeurerait en suspens, écrivit en quelques semaines, au courant d'une plume étincelante, les cinq discours de l'imaginaire seconde *actio* contre Verres, qui répercutèrent à tous les échos la honte de l'aristocratie³. Hortensius n'avait plus qualité pour répliquer à ces réquisitoires fictifs, répandus comme des pamphlets pour aviver la colère des citoyens, et d'ailleurs rédigés avec le talent le plus souple et la plus subtile habileté. Cicéron incarna et flétrit dans Verres les vices de la classe dominante, tandis que, par réticences calculées et suggestions incidentes, il posait en contraste l'innocente honnêteté de l'ordre équestre. S'il avoue que Verres et Carpinatius, délégués des publicains de Rome à l'administration du *portorium* de Sicile, se sont entendus comme larrons en foire pour écouler en franchise les exportations frauduleuses du propréteur, il en conclut, sans s'arrêter un instant à l'hypothèse de compensations occultes, que Verres a gravement lésé les chevaliers qui avaient souscrit

1. Sur ce chiffre et la fin de Verres, cf. DRUMANN-GROEBE, V, p. 345 et 349.

2. CIC., *In Verr.*, I, 3, 7-9.

3. Cf. DRUMANN-GROEBE, V, p. 348, n. 6.

les actions de cette compagnie, en les frustrant d'une part de leurs légitimes bénéfices, et il transforme ainsi des complices probables en apitoyantes victimes¹. S'il consacre un livre entier aux abus de Verres dans la perception des impôts en nature, il emprunte tous ses exemples aux dîmes des grains, affermées sur place à des percepteurs du cru, et ne souffle mot des dîmes de l'huile et du vin adjudgées depuis 75 aux publicains de Rome, comme si celles-ci n'avaient jamais donné lieu à la moindre incrimination. La verve de Cicéron étourdissait la réflexion de ses lecteurs. Son éloquence entraîna leur vote. A l'automne de 70, la *lex Aurelia* substituait à la justice sénatoriale celle de tribunaux mixtes où les *Patres* étaient mis en minorité.

La loi judiciaire de L. Aurelius Cotta

Désormais, le rôle des jurés serait confectionné : pour un tiers, avec l'album sénatorial; pour un autre avec la *lectio*, toute fraîche, des dix centuries équestres; pour le dernier tiers, enfin, avec la liste des *tribuni aerarii*². Ceux-ci avaient dû, jadis, à leur situation de fortune privilégiée, des fonctions financières dont elle cautionnait l'exact accomplissement, soit la levée du *tributum* maintenant désuet, soit le paiement des soldes effectué maintenant par les questeurs. Ils survivaient nominalement à leurs emplois. C'étaient, avec les chevaliers de la première classe, que leur âge avait privés de leur cheval, et non de leur aisance, les propriétaires qui la possédaient déjà sans l'avoir encore obtenue des censeurs. En fait, ils prolongeaient l'ordre équestre et leur inscription sur les listes judiciaires lui procurait deux voix contre une dans tous les jurys³. Avec quelques circonlocutions, le législateur avait ainsi ramené la composition des *quaestiones* à la teneur que leur avait imposée C. Gracchus, et renforcé, du même coup, les fondements économiques sur lesquels était établie la primauté politique de la classe équestre en son ensemble. Tout porte à croire que, pour devenir *tribunus aerarius*, il fallait alors disposer, au

1. Cic., *In Verr.*, II, II, 72-75. On notera au § 185, que l'enquête de Cicéron s'était prudemment limitée aux registres de Syracuse; cf. J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 276.

2. Sur la date, Cic., *Verr.*, II, V, 69, 177-178. Sur le contenu, ASCONIUS, p. 16 OR.; Ps. ASCON., p. 103 OR.; SCHOL. BOB., p. 339 BOB.

3. On trouvera résumées les principales opinions sur le sens d'une réforme englobant les *tribuni aerarii* toujours existants (Ps. ASCON., p. 103 OR.) et définis par FESTUS, s. v^o d'une part, VARRO, L.L., V, 181, et AULU GELLE, VI, 10, d'autre part, dans RICE HOLMES, *op. cit.*, I, p. 391-395, et LAST, *op. cit.*, p. 338-341. FRACCARO, *Tribunes et aerarii*, dans *Athenaeum*, XI, 1933, p. 150-172, a étudié les *aerarii* frappés d'amende par les censeurs. Sur la *lex Aurelia* et la nature des *tribuni aerarii*, v. la discussion de H. HILL, *The Roman Middle Class in the Republican Period*, Oxford, 1952, Appendix II, p. 212-214, et surtout Cl. NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, Paris, 1966, p. 595 et suiv.

minimum, du cens de la seconde classe, soit 300 000 sesterces, et que, pratiquement, l'écart social était infime entre *tribuni* et chevaliers¹. La réforme était donc profonde. Sans chasser, comme celle de Glaucia, le Sénat des tribunaux, elle y neutralisait son influence, dominée invariablement par celle des riches qui n'étaient pas sénateurs; elle ébauchait, sur la base des évaluations capitalistes, la hiérarchie censitaire de l'avenir.

Ses effets apparents

Évidemment, son auteur, L. Aurelius Cotta, ses inspirateurs, Pompée et sa clique tribunicienne, et, enfin, son champion le plus éloquent, Cicéron², pouvaient la justifier, d'abord au nom du renouvellement qu'apportait à la République l'élargissement de ses cadres directeurs, puis en arguant des garanties offertes aux justiciables par le retour à une juridiction dont ils avaient apprécié la supériorité tutélaire. Il leur était même loisible de reprendre en chœur les attrayantes prévisions des *Verrines*, d'imaginer que la crainte de juges indépendants rappellerait à la pudeur les magistrats effrontés, de saluer comme une messagère de la paix la loi qui étendait l'ordre équestre du côté de la plèbe, et le réconciliait, au sein des *quaestiones*, avec la noblesse. Pendant quelques mois, la cité respira une atmosphère de concorde, et les Romains participèrent avec une joie unanime aux fêtes célébrées pour la dédicace, en 69, du temple Capitolin, à la réfection duquel présidait Q. Lutatius Catulus³. Mais il allait suffire du procès de Fonteius, qui s'est déroulé presque simultanément, pour sonder le creux des phrases de Cicéron, et apercevoir les contradictions flagrantes dont était nourri son optimisme intéressé.

1. SUÉT., *Caes.*, 33; Schol. BOB., p. 339 OR... Cf. BELOT, *Hist. des chev.*, II, p. 285. En fait, on confondra dans un ordre équestre unifié *equites* et *tribuni aerarii*. Schol. GRONOV., p. 386 OR. : L. Aurelius Cotta legem tulit ut equites cum senatoribus iudicarent; VELL. PATERC., II, 32, 3 : *aequaliter inter utrumque ordinem partitus est* (c'est-à-dire l'ordre sénatorial et l'ordre équestre). Suivant HUMBERT, *Les plaidoyers*, etc., p. 23 et suiv., la *lex Aurelia* aurait rendu la *comperendinatio* obligatoire dans les procès *repetundarum*.

2. L. Cotta, simple préteur, avait l'approbation des consuls, puisqu'ils n'ont pas plus intercedé que les tribuns à sa *rogatio*. Il était du reste expressément soutenu par Palicanus, l'ex-tribun tout dévoué à Pompée (Schol. GRONOV., p. 386 OR.); et celui-ci est loué par Cicéron pour la protection qu'il accorda à Sthenius, une des victimes réfugiées à Rome (Cic., *In Verr.*, II, I, 47, 122; II, 41, 100). Pompée, en toute cette affaire, est invisible et présent.

3. Sur la dédicace du Capitole et les jeux qui l'accompagnèrent, cf. MÜNZER, *P. W.*, XIII, c. 2088. On doit en rapprocher le recomplètement des livres sibyllins, décidé sur la proposition d'un des consuls de 76, C. Scribonius Curio (FENESTELLA, fr. 18 PETER), qui, aux livres recueillis en Italie (cf. DEN. HAL., IV, 62, 6; TAC., *Ann.*, V, 18; SUÉT., *Auguste*, 31), voulut ajouter ceux qu'une commission triumvirale irait chercher à Érythrées.

Authentiques conséquences

Comme Verres en Sicile, Fonteius en Gaule avait commis les pires excès. Ce gouverneur au cœur dur avait, lui aussi, violé les règles d'une juste administration, poussé son droit de réquisition jusqu'à la spoliation, étouffé dans le sang des Allobroges, des Voconces, des Volsques et des Helviens les moindres velléités protestataires des populations. Or Cicéron, qui, l'année d'avant, s'était posé en défenseur des libertés provinciales, retourna prestement sa toge et, Fonteius ayant été poursuivi par les Gaulois, il accepta de plaider sa mauvaise cause, sous prétexte que les Romains ne doivent pas écouter les délations étrangères. Ce fut une triste besogne que celle de Fonteius, et c'est un piètre plaidoyer que le *Pro Fonteio*¹. Mais comme il éclaire le sens caché des *Verrines* ! Les deux ouvrages ont en effet ceci de commun en leurs antithèses qu'ils servent également les desseins de Pompée, dont Fonteius avait été l'auxiliaire, et les intérêts des chevaliers dont l'« ordre » le revendiquait pour chef². Au vrai, dans les bouleversements de l'année 70, il n'y avait que Pompée qui trouvât son compte. En réarmant les tribuns, il s'était assuré les suffrages de la plèbe, en vue de nouveaux commandements extraordinaires. En courbant l'oligarchie sous le contrôle des sociétés vectigaliennes, il débridait les convoitises des chevaliers, génératrices d'expéditions et de conquêtes. Les lois de Sulla s'étaient à peine écroulées sous ses coups que déjà se profilait, sur le fond truqué de la scène romaine, une autre ambition d'*imperator*.

1. Sur Fonteius, dont l'acquittement n'est que probable, et sur le *Pro Fonteio*, consulter l'excellente introduction de A. BOULANGER à l'édition qu'il a donnée de ce discours en 1929, et C. JULLIAN, *Hist. anc. de la Gaule*, III, p. 89.

2. Tous les *negotiatores* sont pour Fonteius (*Pro Font.*, I, 1; XI, 24; XVI, 35) et les chevaliers souhaitent son acquittement (*ibid.*, XIV, 22). Sur Pompée et l'ordre équestre, cf. BELOT, *Histoire des chevaliers romains*, II, p. 275.

CHAPITRE II

LA GRANDEUR

DE POMPÉE*

I. — Les guerres sénatoriales (78-67)

Les difficultés extérieures

L'aggravation de la situation extérieure ouvrait aux généraux ses sombres perspectives. Le Sénat, tandis qu'il luttait en Italie contre Lépide et Spartacus, en Espagne contre Sertorius, avait été impuis-

*BIBLIOGRAPHIE.

A. SOURCES. — PLUTARQUE, *Vies* de Lucullus et de Pompée; DION CASSIUS, XXXVI et XXXVII (cf. ZONARAS, X); JOSEPHÉ, *De Bello Iudaico*, l. I, et *Antiquités judaïques*, l. XIV, et les discours de CICÉRON, surtout le *Pro imperio Cn. Pompeii*.

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Les ouvrages fondamentaux restent, avec le livre de Théodore REINACH sur *Mithridate Eupator*, la biographie de Pompée au t. IV de DRUMANN-GROEBE, et le t. 1^{er} de Rice HOLMES, *The Roman Republic*. En plus du chapitre VIII du tome IX de la *Cambridge ancient History* (Rome and the East, par ORMEROD et CARY), on consultera : a) sur les événements de Thrace, SCARLAT LAMBRINO, *Inscription latine de Callatis*, dans les *C.R. Ac. Inscr.*, 1933, p. 278-288; b) sur la guerre des Pirates, PAUL FOUCART, *Les campagnes de M. Antonius Creticus contre les pirates*, *Journal des Savants*, 1906, p. 569-581; GROEBE, *Zum Seerauberkriege des Pompeius Magnus*, dans *Klio*, X, 1910, p. 374-389; ORMEROD, *The campaigns of Servilius Isauricus against the Pirates*, dans le *J.R.S.*, XII, 1922, p. 35-56; et *The distribution of Pompeius forces in the campaign of 67 B.C.*, dans les *Liverpool Annals of Archaeology and Anthropology*, X, 1923, p. 46-51; c) sur les campagnes de Lucullus et de Pompée en Orient : J.-A.-T. MUNRO, *Roads in Pontus*, dans le *J.H.S.*, XXI, 1901, p. 52-66; HENDERSON, *Controversies in Armenian topography*, dans le *Journal of Philology*, XXVIII, 1903, p. 98-112 et 271-286; ECKHARDT, *Die armenischen Feldzüge des Lucullus*, dans *Klio*, IX, 1909, p. 400-412, et X, p. 192-231; GUSE, *Die Feldzüge des dritten Mithradatischen Krieges in Pontus u. Armenien*, dans *Klio*, XX, 1926, p. 332-343; J.-G.-C. ANDERSON, *Pompey's campaigns against Mithridates*, dans le *J.R.S.*, XII, 1922, p. 99-105; RR. PP. VINCENT et ABEL, *Jérusalem. Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, Paris, 1912-1914; M. GINSBURG, *Rome et la Judée*, Paris, 1928 (qui ne dispense pas de recourir à BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Séleucides*, Paris, 1913, chap. XIV et XV). Sur le pays en général, on pourra consulter, outre les cartes de KIEPERT, les *Studia Pontica* de ANDERSON, CUMONT (E. et F.) et GRÉGOIRE, 3 vol. parus de 1903 à 1910, le livre du R. P. de JERPHANION, *Mélanges d'archéologie anatolienne*, Beyrouth, 1928 (t. XIII des *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*); KEIL et WILHELM, *Denkmäler aus dem rauben Kilikien*, Manchester University Press, 1931; F. P. RIZZO, *Le Fonti per la storia della conquista pompeiana della Siria*, Palermo, 1963; J. van OOTEGHEM, *Lucius Licinius Lucullus*, *Mém. Acad. Royale de Belgique*, LIII, 4 (1959).

sant à maintenir la paix en Orient et celle-ci était ébranlée à la fois : dans l'Égée, par une recrudescence de la piraterie; en Macédoine, par les incursions réitérées des Barbares; dans toute l'Asie, par les sourdes menées de Mithridate qui ruminait sa revanche, et, avant de déchirer le traité de Dardanos, l'entamait par l'entremise de ses alliés ou de ses mercenaires. Dès 80, le roi du Pont avait rétabli son autorité sur la satrapie de Colchide et sur le Bosphore Cimmérien, érigé en vice-royauté au bénéfice de son fils Macharès¹ : il dominait de nouveau le Pont-Euxin, également capable d'y abriter les pirates et d'y pousser les Gètes et les Sarmates, qu'il enrôlait dans ses armées, à l'invasion de la Thrace. En 78, il avait, par ses conseils, tourné contre la domination romaine l'ambition de son gendre Tigrane qu'avaient grisé ses immenses succès des quinze années précédentes. Pourtant ce roi d'Arménie les avait moins dus à ses talents qu'à la décadence de ses adversaires. Aux Parthes affaiblis par les désordres qui suivirent la mort de Mithridate II le Grand, Tigrane avait enlevé, dès son avènement, en 95, la Sophène puis la Gordyène, l'Osroène, la Mygdonie et l'Adiabène; et, en 83, il avait profité des misérables discordes où s'épuisaient les derniers Séleucides pour effeuiller ce qui restait de leur ancien empire : la Syrie et la Cilicie Plane².

Par cette dernière conquête, Tigrane avait étendu son royaume au contact de la frontière romaine, et il était maintenant le maître d'un vaste État dont le centre de gravité s'était déplacé vers la Méditerranée qui en baignait les possessions méridionales. Il décida, en 78, de quitter sa capitale d'Artaxata (Ardachar), sur l'Araxe, et de la transporter sur un emplacement plus central, quelque part au sud du mont Masius (Et-Tour), entre le Chaboras (Khabour) et le Tigre, à une cinquantaine de kilomètres de Nisibis (Nisibin). Pour bâtir et peupler cette ville neuve, à laquelle il donna son nom, Tigranocerte³, il envahit la Cappadoce, à l'instigation de son beau-père, et transplanta de force sur le site de sa fondation une partie des sujets d'Ariobarzane, dont il avait, chemin faisant, razzié les villages (78)⁴. C'était une violation éhontée de la paix de Dardanos. Le Sénat, empêtré dans sa lutte contre Lépide, ferma les yeux pour n'avoir pas à demander de comptes aux larrons, et se borna à prescrire des expéditions contre

1. APPIEN, *Mithr.*, 67.

2. Sur ces faits, cf. Th. REINACH, *Mithridate Eupator*, p. 311-312 et F. GEYER, *s. v.* Tigrane, *P.W.*, VI (1936), 970 et suiv.

3. Sur la position de Tigranocerte, cf. ECKHARDT, *Klio*, 1910, p. 82 et suiv.; et Rice HOLMES, *op. cit.*, I, p. 409-425. Pour moi, il m'est impossible de sacrifier les indications de TAC., *Ann.*, XV, 4, et STRABO, XI, 12, 4, et XVI, 1, 23, aux récits plus ou moins fantaisistes des campagnes de Lucullus.

4. APPIEN, *Mithr.*, 67.

ceux de leurs alliés occultes qui étaient à la fois les plus dangereux pour la sécurité de l'Europe et les plus vulnérables à ses coups : les Barbares du Danube, les pirates de Cilicie.

Succès en Thrace (78-71)

Nous ne connaissons pas le détail des campagnes des gouverneurs de Macédoine contre les tribus à demi sauvages qui harcelaient leur province. Mais elles furent menées avec vigueur : de 78 à 76, par Appius Claudius qui mourut à la peine après avoir taillé en pièces les Scordisques, dont le Rhodope était infesté¹; de 75 à 74, par C. Scribonius Curio qui s'attaqua aux Dardaniens, et les rejeta au-delà du Danube sans le franchir²; de 73 à 71, par le frère de Lucullus, M. Terentius Varro, qui, la première année de son gouvernement, vainquit les Besses, franchit l'Haemus (Balkan), et atteignit le Danube à son tour; puis, durant la seconde, nettoya la Dobroudja, détruisit Apollonie (Sizeboli) qui avait pactisé avec les peuplades pillardes, cueillit l'une après l'autre les villes grecques échelonnées le long de la mer Noire, entre le Bosphore de Thrace et les bouches du Danube : Callatis (Mangalia), Odessos (Varna), Dionysopolis (Baltchik), Tomi (Costanza) et Histros (Histria)³; puis il s'en revint en Italie prêter main-forte à Crassus contre les gladiateurs, dès le début de 71⁴, après avoir conclu, avec chacune de ces colonies grecques, un traité d'alliance qui, en leur imposant des prestations en argent et l'obligation de loger les troupes romaines en campagne, en consacrait le vasselage⁵. Varro avait bien mérité de sa patrie. Il avait fermé la rive européenne du Pont-Euxin aux entreprises de Mithridate.

La lutte contre les pirates :

P. Servilius Vatia

La politique du Sénat à l'égard des pirates fut moins heureuse. En 78, le nouveau gouverneur de Cilicie, P. Servilius Vatia, reçut mission de les pourchasser dans sa province. Il devait détruire leurs

1. Liv., *Per.*, XCI; OROSE, V, 23, 18-19.

2. Liv., *Per.*, XCII et XCV; OROSE, V, 23, 20; FLORUS, I, 39, 6; EUTROPE, VI, 2; AMMIEN, XXIV, 5, 22.

3. APPIEN, *Illyr.*, 30; EUTROPE, VI, 10; RUFUS, 9. Appien donne ce détail que Varro rapporta à Rome un Apollon colossal d'Apollonie.

4. Cf. *supra*, p. 44.

5. Un fragment du traité avec Callatis a été publié par M. SAUCIUC-SAVEANU, dans *Dacia*, III-IV, 1927-1932, p. 456 et suiv.; et commenté par M. LAMBRINO, *C.R. Ac. Inscr.*, 1933, p. 278-288 (cf. les réserves de PASSERINI, *Athenaeum*, 1935, p. 57-72, sur les prestations en argent de la l. 4). L'obligation du logement résulte d'une inscription de Dionysopolis (DITTENBERGER, *Sylloge*⁸, 762, l. 16).

nids accrochés aux montagnes de la côte, depuis la Cibyratide d'où Murena les avait déjà délogés, jusqu'à la Cilicie Trachée, où l'apparition des légions et de la flotte romaines donnerait, au surplus, à réfléchir à Tigrane. Il occupa l'année 77 à combattre Zénicètès, un aventurier qui s'était taillé une principauté aux dépens de la Lycie orientale et de la Pamphylie. Avec sa flotte, il le défit au large des îles Chélidoniennes, lui enleva ses villes côtières d'Olympos (Tchirali), de Phasélis (Tekirova) et de Corycos (Korghoz); puis il le poursuivit sur terre jusque dans les gorges où se cachait son repaire. Zénicètès lui échappa en s'asphyxiant sous les décombres du château auquel il avait mis le feu. Mais plus rien ne subsistait de son usurpation, et, en 76, toute la côte pamphylienne se trouva ramenée à l'obédience de Rome. En 75, Servilius s'engagea vers le nord. Il gravit, puis redescendit le Taurus, prit Sedasa (Kilisse Tchale) au nord du lac Trogitis (Sighlagoël), tailla en pièces les Homonadeis, les Orondeis et les Isauriens, dont les deux forteresses, Isaura vetus (Zengibar-Kalessi) et Isaura nova (Dinorna), furent emportées. Il lui restait à réduire la Cilicie Trachée; mais, satisfait d'avoir ajouté à ses noms le surnom triomphal d'Isauricus, il rentra en Italie sans pousser plus loin ses avantages¹.

M. Antonius

Si honorables qu'eussent été ces dures campagnes, elles n'avaient rien terminé. Vaincues sur un point, les bandes de pirates se reformaient sur un autre. Ou bien elles remontaient vers le nord, comme celles qui, en 74, capturèrent le jeune Jules César au sortir de Rhodes et qui, après avoir touché sa rançon, payèrent de leur vie leur audace². Ou bien elles se réfugiaient plus à l'est, dans les ravins inexplorés de la Cilicie Trachée. La piraterie était comme une hydre sans cesse renaissante. Pour l'anéantir, il en eût fallu trancher toutes les têtes à la fois. Or, pour cela, ou bien une entente eût été nécessaire entre les différents gouverneurs, et c'était trop demander à l'égoïsme des *Patres*, dont chacun ne pensait qu'à soi, et qui souffraient, par exemple, qu'un M. Iunius, en Asie, annulât par son inertie intéressée les efforts

1. Malgré les objections dont il a été l'objet (cf. RAMSAY, dans *J.H.S.*, 1928, p. 46 et suiv.; *Klio*, 1929, p. 38 et suiv.), le récit d'ORMEROD, *The campaigns of Servilius*, *J.R.S.*, 1932, p. 35 et suiv., me paraît le plus compréhensif et le plus cohérent. Pour les textes, voir ceux dont il a donné la liste, et en particulier CIC., *In Verr.*, II, I, 21, 55-56; *De leg. agr.*, I, 25; II, 19, 50; LIV., *Per.*, XC, XCII; SALL., *Hist.*, I, 127-132; II, 81-87 MAUR.; EUTROPE, VI, 3; STRABO, XII, 4-5, et XIV, 5, etc.

2. Sur cette aventure célèbre, voir surtout SUÉT., *Caes.*, 4 et 74; et PLUT., *Caes.*, I-II. Sur la date, cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 131, n. 1.

que déployait Vatia dans la province voisine¹. Ou bien l'on aurait dû abaisser les faisceaux de tous les gouverneurs ensemble devant un seul chef, chargé, comme d'une province unique, de la police de la Méditerranée entière; mais l'oligarchie répugnait à ce moyen contraire à son principe, et quand elle s'y résigna, en 74, l'année même où elle érigea la Cyrénaïque en province, elle le rendit inopérant, à la fois par l'incapacité du préteur qu'elle investit pour trois ans d'un *imperium* illimité sur toutes les côtes : M. Antonius, le fils du vainqueur de 102, le père du futur triumvir², et par l'insuffisance des ressources en hommes et en navires qu'elle mit à sa disposition. Pour principal objectif, elle lui avait assigné la pacification de la Cilicie Trachée. Mais, pas plus qu'il n'osa aborder directement ce front accidenté et lointain, il ne sut établir le plan d'ensemble qui l'en eût rapproché par étapes. Il commença par purger les côtes de Ligurie et d'Espagne des petites flotilles isolées qui les ravageaient, sans, du reste, se garder toujours contre leurs cruelles surprises. Puis il cingla vers l'est et s'attarda sur le littoral du Péloponnèse, où ses déprédations causèrent plus de dégâts que les pirates. Enfin, il se jeta sur la Crète, qui, par ses complaisances pour Mithridate et sa complicité avec les pirates, méritait deux fois un châtiment, mais dont la soumission, même incontestée, n'eût en rien facilité l'accomplissement de sa véritable mission. Il échoua, d'ailleurs, lamentablement, se fit battre par les Crétois qui capturèrent son questeur, et lui dictèrent une paix humiliante à laquelle il n'a guère survécu (71). Le Sénat refusa de ratifier les honteuses conditions auxquelles avait souscrit M. Antonius, surnommé par moquerie *Creticus*³, mais, dans les conjonctures où il se débattait, il lui était impossible de réparer tout de suite un revers dont le bruit se perdait dans le fracas de la troisième guerre de Mithridate.

*Les origines de la III^e guerre de Mithridate :
l'annexion de la Bithynie*

Nous avons vu qu'elle était à prévoir depuis 78. En 77, le vieux Marcius Philippus l'avait prédite dans un discours au Sénat, où il

1. Voir les textes de la note précédente.

2. Ps. ASCON., p. 121, 216 et 176 OR. : *Hic est M. Antonius dissolutissimus curator totius orae maritimae, de quo ipse dicet : Et post M. Antonii infinitum illud imperium senserant ; et quem Sallustius ait perdundae pecunias genitum et vacuum a curis nisi instantibus*. Après une intervention de Lucullus, en 86 (PLUT., *Luc.*, II, 7), la province de Cyrénaïque fut constituée en 74 (SALL., *Hist.*, II, 43 MAUR.).

3. Sur M. Antonius Creticus, cf. les mémoires précités. Textes principaux : DITTENBERGER, *Sylloge*³, 748; SALL., *Hist.*, III, 2-4 et 5-16 MAUR.; LIV., *Per.*, XCVII; DIOD., XL, 1; et Ps. ASCON., p. 176 OR., qui confirme sa mort en Crète.

avait dénoncé la pression intolérable que le roi du Pont exerçait sur les flancs de cette province d'Asie dont les revenus alimentaient la République¹. En 75, la collusion de Mithridate et de Sertorius l'avait rendue inévitable²; et, dès le début de 74, les revers de Sertorius encouragèrent les *Patres* à ne pas la différer davantage. Au décès, qui survint alors, du roi de Bithynie, Nicomède IV Philopator, ils acceptèrent le testament par lequel cet adulateur de leur puissance, déshéritant son fils, avait légué ses États au peuple romain³. S'ils avaient décliné cet héritage, ils n'auraient pas, pour autant, évité la guerre, mais ils auraient abandonné à Mithridate la base d'où il aurait pu facilement la porter en Europe. En s'appropriant les richesses et les ports de la Bithynie, ils lui barraient la route, sans encourir le reproche de rallumer des hostilités qui, à vrai dire, comme le consul L. Cotta l'avouait sans ambages, ne s'étaient qu'assoupies sans jamais s'éteindre⁴. Le gouverneur d'Asie, M. Iunius, fut chargé de prendre possession du royaume où le roi allié de Cappadoce, Ariobarzane, avait été dépêché en éclaireur. Son questeur, Q. Pompeius, expédia à Rome tout ce qui, dans les trésors ou les collections du feu roi, était aisément transportable, et, ravis de l'aubaine, les publicains formèrent immédiatement un syndicat pour l'exploitation financière de la nouvelle province⁵.

L'offensive de Mithridate

A peine eut-il appris cette annexion que Mithridate, sans autre avertissement, entra en campagne. Tandis que son lieutenant Diophante envahissait la Cappadoce, et en occupait les points principaux pour en défendre le passage à toute colonne romaine partie de Cilicie, lui-même, à la tête d'une armée considérable, s'avancait du Pont vers la Bithynie⁶. Le gouverneur romain qui, en Cilicie, avait succédé à Vatia, le consulaire L. Octavius, venait d'y mourir⁷ et, désarmées,

1. SALL., *Hist.*, I, 77, 8 MAUR.

2. Voir le discours de C. Aurelius Cotta, le consul de 75, *ap.* SALL., *Hist.*, II, 47, 6 MAUR.

3. Sur ce testament, cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 318, et les textes cités *ibid.*, n. 6. Th. Reinach date la mort de Nicomède de la fin de l'année. Je crois préférable de revenir à la chronologie traditionnelle; cf. BERNHARDT, *op. cit.*, p. 17-19, et Rice HOLMES, I, p. 398 et suiv. Le testament a peut-être été supposé (cf. Schol. GRONOV., p. 437 OR.). Cf. à cet égard l'ingénieuse conjecture de PIGANIOU, *Conquête romaine*, p. 346. Sur Nicomède IV, v. Fr. GEYER, *P.W.*, XVII, 496-498, *Nicomèdes*, n. 5 et 6; APPIEN, *Mithr.*, 7.

4. PLUT., *Luc.*, V, 2.

5. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 319, et parmi les textes qu'il invoque, FESTUS, p. 262 M., et CIC., *Ad fam.*, XIII, 9, et *De leg. agr.*, II, 19, 50. Y ajouter Schol. GRONOV., p. 437 OR.

6. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 321-322. Je ne retiens pas les chiffres visiblement soufflés, même chez Memnon, qu'il a donnés de l'effectif de Mithridate.

7. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 320, n. 1; et PLUT., *Luc.*, VI, 1.

ses troupes s'immobilisèrent dans une stérile défensive. Quant à M. Iunius, qui, provisoirement, avait réuni l'administration de la Bithynie à celle de l'Asie proprement dite, il était hors d'état de résister à l'invasion du roi que les Bithyniens, révoltés de la dureté de l'occupation romaine, accueillaient en libérateur. En quelques semaines, Mithridate avait récupéré le royaume de Nicomède, à l'exception de la presqu'île de Chalcédoine, où déjà s'entassaient, fuyant devant son avance, tous les résidents romains¹.

La dualité du commandement romain :

M. Cotta et L. Lucullus

Dans une situation aussi critique, les *Patres* auraient dû rompre avec leurs préjugés et leurs coteries. Ils en restèrent les prisonniers, et, alors qu'ils n'avaient qu'un ennemi à vaincre, ils divisèrent les armées destinées à l'abattre. Les consuls en charge, M. Aurelius Cotta et L. Licinius Lucullus, réclamaient tous deux l'honneur de diriger la guerre. Lucullus avait fait son apprentissage de soldat sous les ordres de Sulla, et il avait donné sa mesure pendant la première guerre mithridatique². Mais ses opinions tranchées, ses manières hautaines lui avaient valu de solides inimitiés et peut-être, s'il n'avait fait sa cour à Praecia, la maîtresse de Cethegus, sa nomination, si justifiée qu'elle fût, se serait-elle heurtée au *veto* de ce tribun. Il obtint la province de Cilicie, en remplacement d'Octavius, avec autorité sur le gouverneur d'Asie, mais non la conduite exclusive des opérations. M. Cotta, qui n'avait pas de talents militaires, mais à qui son modérantisme avait concilié des amitiés dans tous les camps, reçut la province de Bithynie³. Sans doute le Sénat avait déterminé à chacun des deux généraux sa sphère d'action. A Cotta incomberait la défense de la nouvelle province; à Lucullus, la poursuite de Mithridate⁴. Mais les événements avaient évolué de telle sorte que ces définitions ne répondaient plus à rien et qu'en fait les dirigeants de la République avaient sacrifié la vérité stratégique à des considérations de politique intérieure, et compromis le succès par cette dualité du commandement.

1. APP., *Mithr.*, 71; MEMNON, 38; PLUT., *Luc.*, VIII, 3.

2. En 87, Lucullus avait commandé l'avant-garde de Sulla en Macédoine, PLUT., *Luc.*, IV, 1.

3. PLUT., *Luc.*, VI; MEMNON, 37; VELL. PATERC., II, 33, 1.

4. CIC., *Pro Murena*, XV, 33 : *duobus consulibus ita missis ut alter Mithridatem persequeretur, alter Bithyniam tueretur.*

Cotta à Chalcédoine (été 74)

M. Aurelius Cotta se rendit à Chalcédoine avec la flotte dont le Sénat l'avait pourvu. De son côté, L. Licinius Lucullus s'embarqua pour Éphèse, avec l'unique légion que les *Patres* lui avaient accordée. Arrivés à destination, les consuls avaient le devoir de concerter leurs mouvements. Cotta y faillit d'un cœur léger. Au lieu d'attendre pour aborder les Royaux que Lucullus fût en mesure de jeter ses forces dans leurs flancs, il brusqua son attaque pour n'avoir pas à partager ses lauriers et fut cruellement puni de son égoïste précipitation. Mithridate lui coula 64 navires, lui tua trois mille hommes et l'enferma avec les débris de son armée dans Chalcédoine, dont il commença le siège (fin de l'été 74)¹.

L'activité de Lucullus

Heureusement, Lucullus approchait. A Éphèse, il avait rapidement concentré son corps expéditionnaire, savoir, en plus de la légion fraîche qu'il avait amenée et de 2 000 cavaliers, les deux légions de Fimbria qui stationnaient en Asie depuis la première guerre de Mithridate, et les deux légions de Cilicie qu'en grande hâte il avait appelées de cette province. Ces troupes hétérogènes, dont l'une était composée de recrues, dont les autres se trouvaient, soit démoralisées par la prolongation de leur service et l'oisiveté de leurs cantonnements, soit déprimées par l'inaction qui avait brusquement succédé à leurs dures campagnes d'Isaurie, son ascendant les avait très vite fondues en une même discipline²; et, aussitôt qu'il les a senties bien en main, il les a mobilisées. Il laisse à son légat C. Salvius Naso³, à des corps de volontaires semblables à celui que le jeune César débarqua en Carie⁴, et aux Galates de Deiotaros⁵, le soin de défendre les villes de la province d'Asie aussi bien contre les coups de main des bandes pontiques que contre les promesses impératives de M. Marius, le tribun militaire que Sertorius avait prêté à Mithridate, et qui s'avancait à la tête des soldats d'Eumaque, avec un cortège de licteurs, en magistrat délégué par la Rome des démocrates pour délivrer les populations des charges sous lesquelles les écrasait la Rome sénatoriale⁶. Puis, à marches forcées, Lucullus gagna la Bithynie.

1. PLUT., *Luc.*, VIII, 1-4; APPIEN, *Mithr.*, 71; MEMNON, 37 et 39; OROSE, VI, 2, 13.

2. Sur la concentration à Éphèse, j'adopte les vues de RICE HOLMES, I, p. 403-404. Sur les forces de Lucullus, cf. PLUT., *Luc.*, VII, 1; VIII, 6; APPIEN, *Mithr.*, 72.

3. C.I.L., XIV, 2218.

4. SUÉT., *Caes.*, 4; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 132.

5. LIV., *Per.*, XCIV.

6. PLUT., *Luc.*, VIII, 7; OROSE, VI, 2, 13; cf. *supra*, p. 29-30.

Mithridate à Cyzique (hiver 74-73)

Son avance fut si rapide que le roi, ne se souciant pas de lui livrer bataille avec les fossés de Chalcédoine dans le dos, leva le siège de cette place, pour aller le mettre, à 200 kilomètres plus à l'ouest, devant Cyzique, ville libre, mais fidèle à l'alliance romaine, qui, de l'île où elle était retranchée par la nature et par l'art, tenait les clés de l'Asie et de la Propontide. Le temps qu'il faudrait aux Romains pour marcher de Chalcédoine à Cyzique lui suffisait, pensait-il, pour emporter Cyzique de haute lutte avant l'arrivée de Lucullus, et quand celui-ci viendrait au contact, il se briserait contre une force désormais inexpugnable. Mais Mithridate fut pris à son propre piège. Il dut continuer le blocus pendant que Lucullus le bloquait lui-même. Il ne pouvait plus réduire Cyzique par la disette sans y succomber auparavant. Il ne pouvait davantage s'en emparer de vive force et voyait fondre un peu plus tous les jours son immense armée que décimèrent l'hiver, la faim et les épidémies. Au printemps de 73, découragé, le roi du Pont décide la retraite : lui-même et une partie de ses troupes montèrent sur ses navires; le reste, une trentaine de mille hommes, essaya de le rejoindre à Lampsaque par voie de terre¹. Mais, au passage de l'Aesepos (Gönenentchai), qu'avait enflé la fonte des neiges, Lucullus attaque et massacre 10 000 hommes². La présomption de Mithridate avait compensé celle de Cotta. Elle coûtait au roi une partie de sa flotte, usée pendant le siège, et la plupart de ses soldats.

Les Romains maîtres de la Bithynie (été 73)...

Dans les mois qui suivent, il la payera de la perte de la Bithynie. De Cyzique délivrée, qui lui consacre des jeux comme à un divin sauveur³, Lucullus, avec les navires qu'il a réquisitionnés en Asie, part à la recherche des vaisseaux pontiques, les rejoint, en coule un grand nombre près de Lemnos, cependant que ses lieutenants, C. Valerius Triarius et Barba, reprennent une à une les cités qui s'étaient livrées aux Royaux : Apamée Myrléa (Mudania), Pruse (Brousse), Cios (Ghio) et Nicée (Isnik). Cotta ose enfin sortir de Chalcédoine et s'unit à eux pour investir Nicomédie. Dans l'intention de sauver cette ville des Romains, Mithridate avait jeté l'ancre devant le port; mais Lucullus, averti, détache une escadre avec l'ordre

1. LIV., *Per.*, XCV; CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, VIII, 20; *Pro Murena*, XV, 33; *Pro Arch.*, IX, 26; PLUT., *Luc.*, IX-XI; APPIEN, *Mithr.*, 72-76.

2. FLORUS, I, 40, 17, renouvelle cet exploit au Granique.

3. APPIEN, *Mithr.*, 76.

d'embouteiller le roi dans le golfe où la sienne est embossée. La lenteur de Voconius, qui s'arrêta à Samothrace pour se faire initier aux mystères des Cabires, permit à Mithridate d'échapper ; mais Nicomédie tomba à son tour, et Mithridate cingla vers le Bosphore. Son retour, d'ailleurs, fut mouvementé : une tempête lui fracassa 60 de ses navires, et il dut demander un refuge à Héraclée (Erégli) qui, sortant de la neutralité pour épouser sa défaite, lui ouvrit ses portes ; et c'est de là que, sur des bateaux de louage, il rentra, par Sinope, dans ses États (été 73)¹.

... et du Pont (73)

Lucullus a déjà tiré ses plans pour les conquérir. Cependant que Cotta châtiara la folle trahison d'Héraclée, et que C. Valerius Triarius consommera près de Ténédos la déroute de l'Armada pontique, il se détourne de la route directe, par la Paphlagonie, qu'il devine hérissée d'obstacles et de garnisons royales, et s'enfonce avec ses légions à travers la Galatie qui lui fournit 30 000 porteurs pour ses approvisionnements². Après trois mois d'une marche épuisante, il franchit l'Halys (Kizil-Irmak) et, dans un pays prospère, poursuit son avance sans être inquiété. Chemin faisant, il accueille les transfuges, reçoit les villes à composition, épargne aux populations le pillage qu'il interdit sévèrement à ses troupiers, et, plutôt que de viser droit au cœur de la monarchie, cette plaine de Phanarée que forment les vallées de l'Iris (Yéchil-Irmak) et du Lykos (Kelkid-Irmak) et qu'enfermaient, en un quadrilatère fortifié, les citadelles d'Amasia et Comana Pontica (Gumének) au sud, d'Eupatoria et de Cabira au nord, il s'en va investir Amisos (Samsoun), débouché et métropole économique du pays (automne 73)³. De Cabira (Niksar) où il s'est verrouillé, et procède à de nouvelles levées, Mithridate encourage et renforce les assiégés. Quand, au printemps de 72, Lucullus se résout à envahir d'aval en amont la contrée qu'il n'a pas voulu aborder par le sud, il doit masquer la place et n'emmener avec lui que trois légions. Il s'empare de Themiscyra (Termé), remonte le Lykos jusqu'à Eupatoria qui lui ouvre, avec ses portes, l'accès des chemins qui, longeant le fleuve, débouchent devant Cabira. Pendant quelques semaines, les adversaires se tâtent et s'observent. Mais, coupé de son ravitail-

1. PLUT., *Luc.*, XII-XIII; APPIEN, *Mithr.*, 77-78; MEMNON, 47-48, etc.

2. PLUT., *Luc.*, XIV, 1 : chaque Galate portait un demi-hectolitre de blé.

3. Voir l'admirable description qu'avec les notes de J.-A.-R. MUNRO a faite de la Phanarée RICE HOLMES, I, p. 185. Eupatoria était sise au confluent du Lykos et de l'Iris (cf. P. W., VI, c. 1161, d'après les *Studia Pontica*, I, p. 74 et suiv.).

lement, impuissant à arrêter celui qui, de Cappadoce, venait aux Romains, Mithridate, dont la cavalerie a été anéantie, donne en pleine nuit l'ordre de retraite. Sa horde se débande et est taillée en pièces. Du moins glisse-t-il entre les mains des poursuivants : il peut s'enfuir à Comana Pontica, et de là en Arménie, chez son gendre Tigrane. Certain, toutefois, qu'il emportait avec lui le deuil de son royaume, il avait, au préalable, dépêché à Pharnacea (Kérasoun) l'eunuque Bacchides avec l'ordre de mettre à mort les femmes de son harem (été 72)¹.

Lucullus en Asie (71-70)

Lucullus laissa souffler ses troupes et hiverna à Cabira, dans le château du vaincu². Au printemps de 71, il donna l'assaut à Amisos et, chargeant son beau-frère Appius Claudius de se rendre auprès de Tigrane négocier l'extradition de Mithridate, il abandonna à ses lieutenants l'honneur de réduire les villes pontiques encore insoumises, et à Cotta celui d'en finir avec Héraclée (70). Lui-même regagna la province d'Asie où, pendant toute l'année 70, il se repose au milieu de l'adulation des Grecs. On le vit alors inventorier la richesse de ses prises et, plus sévère aux autres qu'à soi, refréner sans ménagements l'avidité des publicains³. S'il fixa au quart de la récolte le montant des impôts en nature et établit une redevance en argent d'après la valeur dûment recensée des propriétés bâties et des *familiae* d'esclaves, il abaissa par compensation à 12 pour 100 le taux légal de l'intérêt, interdit aux créanciers de réclamer leurs arriérés au-delà du principal, et imposa aux détenteurs d'hypothèques l'obligation de se contenter, au lieu d'une saisie désormais prohibée, du quart du revenu de leurs débiteurs, et ce, pendant autant d'années qu'il serait nécessaire à la reconstitution de leur capital. Ces mesures équitables portaient aux profits des trafiquants italiens, qui avaient financé d'emprunts usuraires le paiement de l'indemnité de guerre de Sulla, un coup que les chevaliers de Rome ne lui pardonnèrent pas⁴. Informé de cette agitation, Lucullus la négligea : il étoufferait les murmures des mécontents sous le retentissement de ses nouveaux exploits.

1. PLUT., *Luc.*, XVII-XIX; APPIEN, *Mithr.*, 82; cf. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, IX, 22.

2. PHLÉGON, fr. 12. La correction de Th. REINACH à ce texte qui détruit son système chronologique (*op. cit.*, p. 336, n. 2) est irrecevable; cf. BERNHARDT, *op. cit.*, p. 19, n. 5.

3. PLUT., *Luc.*, XIX-XX; APPIEN, *Mithr.*, 83; CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, IX, 22; *Acad. Prior.*, II, 1, 3.

4. Il est question des impôts dans APPIEN, *Mithr.*, 83; de l'abaissement du taux légal complété par une réduction des dettes, dans PLUT., *Luc.*, XX, 3-4, dont l'exposé marque très clairement la répercussion de ces mesures sur les créances des publicains. Cf. CIC., *Acad. Prior.*, II, 1, 13 : *Hodie stat Asia Luculli institutis...*

*Victoire et prise de Tigranocerte
(automne 69)*

Au printemps de 69, il est revenu, à la tête de ses légions, dans le Pont subjugué. Une dernière ville y demeurait fidèle à Mithridate : Sinope, son port de guerre. Renforcé des troupes de Cotta, qui, après la chute d'Héraclée, s'en était retourné en Italie, Lucullus cerne la ville que tenaient Cléochares, acharné à la défendre, et Séleucos, résigné à la livrer, et ayant reçu dans son camp une ambassade de Macharès qui lui apportait, matérialisé en une couronne garnie de 1 000 pièces d'or, l'hommage du vice-roi de Crimée, il commande l'assaut¹. Il eût pu s'arrêter sur ce succès, et organiser ses conquêtes de manière à les prémunir contre tout retour offensif. Mais à peine avait-il réalisé ses plans que d'autres, plus vastes, surgissaient devant lui. Comme son beau-frère Appius Claudius, à cause de son insolence, avait échoué dans ses pourparlers avec Tigrane², il conçut le projet démesuré de conquérir l'Arménie pour y prendre Mithridate. Il commet la garde du royaume pontique à une force de 6 000 hommes; et, n'emmenant avec lui que 18 000 légionnaires et 3 000 cavaliers, il se lance imprudemment dans une expédition d'une grandeur épique. Avec l'aide d'Ariobarzane, il traverse la Cappadoce dans toute sa largeur, arrive à Mélitène (Malatia), passe l'Euphrate à Tomisa, et, avant que Tigrane ait eu le temps de se reconnaître, s'approche de Tigranocerte d'où le « roi des rois » a décampé avec toutes ses femmes et une partie seulement de ses trésors (été 69)³. Lucullus pousse avec vigueur ses travaux d'investissement; et quand, à l'automne, Tigrane, contrairement aux conseils de Mithridate qui l'avait dissuadé d'en venir aux mains, accourt à la tête d'une immense cohue d'Arméniens, d'Albains, d'Ibères et d'Arabes le général romain lâche ses retranchements où 6 000 fantassins, sous le commandement du fils de Murena, devront, seuls, continuer le siège, bondit sur l'ennemi, sème la panique dans les rangs des cataphractaires et couvre de leurs cadavres le terrain de leur déroute. Dans ses rapports au Sénat, rédigés avec la hâblerie qu'il avait contractée à l'école de Sulla, Lucullus se vanta d'avoir massacré plus de 100 000 hommes, et de n'avoir essuyé lui-même que des pertes insignifiantes : 5 blessés, 2 tués ! Au jour anniversaire de la bataille d'Arausio, Lucullus venait,

1. PLUT., *Luc.*, XXIII, 2-3; XXIV, 1; APPIEN, *Mithr.*, 83 (dont la chronologie est erronée); MEMNON, 53-54; LIV., *Per.*, XCVIII, etc.

2. Le récit le plus complet est celui de PLUTARQUE, *Luc.*, XXI et XXIII, 2. Pour les autres sources, cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 173, et RICE HOLMES, I, p. 190, n. 1.

3. Sur l'itinéraire de Lucullus, cf. SALL., *Hist.*, IV, 59-60 MAUR.; PLUT., *Luc.*, XXIV; MEMNON, 56; TAC., *Ann.*, XV, 26-27, et STRABO, XII, 2, 1.

pour l'honneur du Sénat, d'effacer le souvenir de cette ignominieuse défaite (6 octobre 69) et la gloire qu'il avait conquise en rase campagne fut suivie presque aussitôt de la chute de Tigranocerte¹.

La marche sur Artaxata (68)

La jeune capitale fut livrée au pillage. Chacun des légionnaires en retira 3 200 sesterces. Mais la population composite qui l'habitait fut à dessein ménagée. Les colons grecs furent renvoyés dans leur pays, comme l'avaient été ceux de Sinope, avec un pécule pour leur voyage. Cette magnanimité lui concilia des sympathies chez les sujets de Tigrane récemment annexés. La Gordyène, après la Sophène, pourvut, sans gémir, à toutes ses réquisitions². La guerre nourrissant sa guerre, Lucullus était fondé à n'agir qu'à sa tête, à se passer des instructions comme des subsides de la mère-patrie. Enivré de ses victoires, abusé par la facilité avec laquelle il les avait remportées, il négligea l'alliance parthe qui s'offrait à lui³, et, à la belle saison de 68, il s'ébranla vers les montagnes d'Arménie : son but était la prise d'Artaxata, où Tigrane avait déménagé ses femmes et ses lingots.

D'abord la fortune lui sourit. Il gravit, sans incidents, la passe de Nardjeki, à l'ouest du lac Thospitis (lac de Van), rafle les dépôts de vivres que Tigrane avait accumulés sur l'autre versant, force, à la pointe du glaive, le passage de l'Arsanias (Mourad-Sou) et s'engage dans les montagnes où jadis les Dix-Mille avaient conduit leur retraite fameuse. Mais l'équinoxe, brusquement, avait amené l'hiver. Des tempêtes de neige fouettaient les colonnes. L'eau des rivières était si froide que les chevaux renâclaient pour la boire. Les soldats, à bout de souffrances et d'inquiétudes, supplièrent Lucullus de ne point procéder plus avant. En vain s'efforça-t-il de leur vanter les gains et l'honneur qu'ils acquerraient en détruisant Artaxata, cette fondation maudite d'Hannibal, l'implacable ennemi du nom romain : ils n'en pouvaient plus; ils n'en voulaient plus. Dans son entourage même, un autre de ses beaux-frères, P. Clodius, les excitait à la désobéissance, en leur montrant du doigt les convois de chameaux, chargés de l'or et des pierres précieuses que leur général, enrichi de leurs misères, expédiait pour son compte dans les ports de l'Asie. Lucullus,

1. Cf. SALL., *Hist.*, IV, 61, 63-65 MAUR.; PLUT., *Luc.*, XXIV, XXVIII; APPIEN, *Mithr.*, 84-85; MEMNON, 56-57; STRABO, XI, 14, 15.

2. PLUT., *Luc.*, XXIX; APPIEN, *Mithr.*, 86; MEMNON, 57; CASS. DIO, XXXVI, 2, 3.

3. PLUT., *Luc.*, XXX, 2, lui prête même l'intention de déclarer la guerre à l'Arsacide, qui avait négocié avec Tigrane (MEMNON, 58).

l'inexorable, dut céder¹. Il redescendit vers le sud, et, ayant repassé le Tigre, se consola de ses déboires par la prise de Nisibis et de ses richesses, et s'installa dans cette ville pour y passer l'hiver de 68-67².

Perte du Pont

et disgrâce de Lucullus (67)

C'est là qu'il reçut avis que le Sénat l'avait remplacé dans son gouvernement de Cilicie par le consul Q. Marcius Rex³. Devant l'attitude de ses soldats, le proconsul désavoué n'avait qu'à s'incliner; et Lucullus commença de rétrograder vers ses bases. Entre Mélitène et Sebastea, l'actuelle Sivas, il apprit une nouvelle encore pire : Mithridate l'avait gagné de vitesse et, avec 8 000 hommes, dont la moitié lui avait été fournie par Tigrane, il était rentré dans son royaume, y avait détruit en une bataille livrée près de Zela (Zilé) le corps d'occupation romain, et s'était ensuite fortifié sur les hauteurs, réputées imprenables et d'ailleurs non identifiées, de Talaura⁴. Il était aussi impossible à Lucullus de l'en déloger que de se retourner contre Tigrane qui, derrière ses pas, avait réenvahi la Cappadoce⁵. Insensibles à ses prières comme à ses menaces, ses soldats, qui connaissaient sa disgrâce, s'étaient dégagés de leurs serments, et ne consentirent à rester groupés autour de lui qu'à la condition qu'ils n'auraient plus à combattre s'ils n'étaient pas attaqués⁶. Tous les rêves de Lucullus s'effondraient et, quand se présentèrent à lui les dix commissaires qu'il avait demandés au Sénat, et qui, conformément à l'usage, devaient l'assister dans l'organisation de la province du Pont qu'il avait conquise, il dut leur avouer qu'il n'y avait plus de conquête⁷. Mithridate, en quelques mois, lui avait ravi les fruits des campagnes que, pendant six années héroïques, l'un des plus grands capitaines de la Rome sénatoriale avait menées jusqu'au bout du monde pour une gloire aussitôt fanée qu'épanouie.

1. Sur l'itinéraire de Lucullus, cf. Rice HOLMES, I, p. 197. Sur cette phase de la guerre, cf. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, IX, 24; SALL., *Hist.*, IV, 69 MAUR.; MEMNON, 58; PLUT., *Luc.*, XXX-XXXII; APPIEN, *Mithr.*, 87; CASS. DIO, XXXVI, 3, 5 et 6.

2. SALL., *Hist.*, IV, 79-80 MAUR.; PLUT., *Luc.*, XXXII, 6-8; CASS. DIO, XXXVI, 6, 2-3; EUTROPE, VI, 9; OROSE, VI, 3, 7. Sur Clodius, CIC., *De har. resp.*, XX, 42; PLUT., *Luc.*, XXXIV, 2-3.

3. SALL., *Hist.*, V, 14; APPIEN, *Mithr.*, 90; PLUT., *Luc.*, XXXIII, 6, nomme L. Quinticius comme l'agitateur qui fit pression sur le Sénat en la circonstance.

4. PLUT., *Luc.*, XXXV, 1-2; APPIEN, *Mithr.*, 88-89; CASS. DIO, XXXVI, 9-17. Cf. J.-A.-R. MUNRO, *J.H.S.*, XXI, 1901, p. 58-59.

5. APPIEN, *Mithr.*, 91; CASS. DIO, XXXVI, 19, 1; PLUT., *Luc.*, XXXV, 7.

6. SALL., *Hist.*, V, 14 MAUR.; PLUT., *Luc.*, XXXIV, 4 et XXXV, 4; CASS. DIO, XXXVI, 14, 4.

7. PLUT., *Luc.*, XXXVI, 7-8; cf. CIC., *Ad. Attic.*, XIII, 6, 4; CASS. DIO, XXXVI, 43, 2; WILLEMS, *Sénat romain*, I, p. 433, n. 11, et II, p. 507, n. 2.

Lucullus et la guerre sénatoriale

L'histoire est généralement indulgente à Lucullus dont les mémoires apologétiques nourrissent à peu près tous les récits que les anciens nous ont transmis de ses actions, et notamment la biographie de Plutarque, le plus complet d'entre eux. Peut-être convient-il de corriger un jugement trop favorable. Chez Lucullus, ni l'homme d'État ni l'homme tout court n'égalent l'homme de guerre, et malgré sa culture, malgré son humanité envers les vaincus, il est tombé victime de ses fautes, et ses fautes sont la conséquence des défauts de sa caste : la morgue qui glaçait l'affection de ses soldats, payés avec exactitude, commandés avec une sévère justice¹, mais traités sans la camaraderie que leur avait montrée Marius, sans la simplicité dont Pompée ne se départira jamais, sans ces élans du cœur dont Sulla avait été capable, et qui entraîneront les légionnaires de César; la cupidité qui influençait ses plans l'attirait sans nécessité vers les capitales opulentes, et déteignait sur ses subordonnés au point que leur hâte à saisir les richesses de Mithridate à Cabira assura le salut du roi dans la nuit de sa fuite²; par-dessus tout, cet orgueil, exclusif de diplomatie et de mesure, qui le brouille avec Tigrane, alors qu'avec un peu de doigté et de condescendance il n'eût pas été difficile de brouiller Tigrane avec Mithridate, qui, ensuite, éloigne de lui le concours des Arsacides, qui, enfin, lui souffle ses funestes résolutions des dernières années, où, bousculant les hommes, défiant la nature, s'affirme une volonté morbide de ne plus connaître ni obstacles ni limites. Lucullus est le type supérieur du chef militaire de l'oligarchie; et si, malgré son génie, il n'a abouti qu'à un désastre, il n'y a point lieu d'être surpris que son échec final ait eu pour effet de le dessaisir sans retour au profit des généraux plébiscités.

*II. — Pompée et les pirates**Recrudescence de l'opposition*

Car la politique intérieure s'est aussitôt ressentie du renversement de la situation militaire. Tant que s'étaient succédé les bulletins triomphaux de Lucullus, l'oligarchie, dont il tenait l'épée, avait gouverné sans opposition et réoccupé, dans les élections, les postes de

1. Cf. PLUT., *Luc.*, XXXIII, 2-4.

2. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 341, et les textes cités, *ibid.*, n. 1.

commande. Les consuls de 69, Hortensius et Q. Caecilius Metellus, ceux de 68, L. Caecilius Metellus et Q. Marcius Rex, ceux de 67, élus à l'été de 68, quand il était encore loisible d'espérer le succès de la marche sur Artaxata, C. Calpurnius Piso et M'Acilius Glabrio, comp-taient au nombre des *Patres* les plus conservateurs. Mais, quand il ne fut plus possible de douter de l'étendue des revers qu'avait essuyés leur général, les *optimates* sentirent baisser leur influence et cherchèrent à prévenir les colères qui commençaient à gronder autour d'eux. Ils se souvinrent tout d'un coup de l'affront qui, trois ans plus tôt, avait été infligé à M. Antonius. Brutalement, ils intimèrent aux Crétois l'ordre de livrer les chefs qui l'avaient humilié, Lasthenes et Panares, de rendre les captifs qu'ils lui avaient pris, et enfin d'envoyer en Italie 300 otages et 400 talents d'argent. Puis, sur le refus des Crétois, ils chargèrent un des consuls de l'année précédente, Q. Metellus, de les réduire par la force des trois légions qu'ils lui avaient décernées¹. Après quoi, pour avoir l'air de rompre la solidarité qui les liait au général de leur choix, ils n'hésitèrent pas à sacrifier Lucullus à leur intérêt électoral, en lui donnant un des leurs pour successeur². Mais cette concession à la fois peureuse et réticente — Q. Marcius Rex, qu'ils avaient désigné, était le propre beau-frère de celui qu'il devait remplacer³ — surexcita l'opinion qu'ils voulaient apaiser. L'attitude de Lucullus à l'égard des publicains d'Asie lui avait aliéné les chevaliers. Le parti populaire, qu'alimentaient les revenus de Crassus et auquel un neveu par alliance de Marius, C. Iulius Caesar (Jules César), était en train d'insuffler un peu de la jeune énergie dont lui-même était animé, entra en effervescence. Au printemps de 68, il tenta d'évincer le Sénat du gouvernement de la Cisalpine en réclamant l'extension du droit de cité romaine aux Transpadans; et l'agitation, propagée dans les principales colonies latines de la vallée du Pô par les discours de César, qui, instruit des fautes commises en Orient, s'était hâté de rentrer, avant le terme, de sa questure d'Espagne, s'exaspéra au point que les consuls estimèrent prudent, pour parer au soulèvement armé dont ils redoutaient l'éventualité, de retenir pendant plusieurs semaines les légions qu'ils venaient de recruter pour la Cilicie⁴. A l'été de 68, si la coalition de la plèbe et des hommes d'affaires ne réussit pas, dans les comices centuriates, à débusquer l'oligarchie du consulat, du moins parvint-elle, dans les comices tributes, à faire passer quelques-

1. DIOD., XL, 1; APPIEN, *Sic.*, 6; PHLEGON, fr. 12.

2. Cf. *supra*, p. 76.

3. CASS. DIO, XXXVI, 17, 2. Cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 313.

4. Cf. SUÉT., *Caes.*, 8 et DRUMANN-GROEBE, III, p. 136.

uns de ses candidats et, à peine en fonctions, les tribuns qui lui étaient dévoués dressèrent leurs batteries contre le Sénat.

La « lex Roscia theatralis » (67)

L'un d'eux, L. Roscius Otho, restaura la loi, abrogée par Sulla, qui attribuait aux chevaliers des places spéciales et collectives au théâtre : les quatorze premiers rangs derrière le Sénat, face à l'orchestre. C'était une cinglante réplique aux édits d'Éphèse. Lucullus avait cherché à ébranler les fondements ploutocratiques de l'ordre équestre. Celui-ci, loin de se laisser abattre, reconstituait ostensiblement son unité de classe séparée, antagoniste des *Patres*¹.

L'activité de C. Cornelius (67) : sa « rogatio » sur les ambassades

De son côté, le tribun C. Cornelius étala les tares de leur régime en une suite de *rogationes*, dont la discussion suscita entre eux et lui une lutte dont les péripéties se sont étendues sur la plus grande partie de l'année 67². Il commença par demander en plein Sénat la prohibition de toute ouverture de crédits aux ambassades étrangères. Les *Patres*, qui tiraient couramment d'appréciables revenus de ces prêts léonins, écartèrent sa proposition comme superflue. Il la reprit alors dans une assemblée de la plèbe, avec des arguments et des exemples qui ôtaient à la *nobilitas* qualité pour condamner chez les autres une avarice qu'elle pratiquait cyniquement elle-même³.

La loi sur les édits prétoriens

Ayant ainsi flétri la cupidité des *Patres*, il dénonça la partialité de leur justice, et astreignit par une loi les préteurs à publier, aussitôt qu'ils entreraient en charge, les règles d'après lesquelles ils rendraient leurs sentences et dont ils n'auraient plus le droit de s'écarter : c'était bannir de leur jurisprudence l'arbitraire dont ils s'étaient tant de fois rendus coupables par opportunisme⁴.

1. Sur cette loi qui me paraît sans relations avec l'attitude ultérieure de Roscius (cf. *contra*, DRUMANN-GROEBE, IV, p. 417), et que nous ne saurions dater exactement dans l'année 67, cf. ASCONIUS, p. 78 OR.; CIC., *Pro Murena*, XIX, 40; *Phil.*, II, 19, 3; CASS. DIO., XXXVI, 42, 1, et les autres textes cités par ROTONDI, *Leges publicae*, p. 374.

2. ASCONIUS, p. 58 OR.; *per quas contentiones totus tribunatus eius persecutus est*.

3. ASCONIUS, p. 56-57 OR.

4. CASS. DIO., XXXVI, 40, 2; cf. ASCONIUS, p. 58 OR. : *quae res cunctam gratiam ambitiosis qui varie ius dicere solebant sustulit*.

*Ses projets « de ambitu »
et sur l'exemption des lois*

Enfin, il visa l'oligarchie dans son recrutement, et développa dans la Curie une motion de *ambitu* qui eût efficacement réprimé la corruption puisque, non contente d'exclure pour dix ans les corrupteurs de la carrière des *honores*, elle tendait à impliquer dans les poursuites de brigue illicite les complices des grands, ces *divisores* qui leur procuraient des suffrages en distribuant leurs sportules. Décemment, le Sénat ne pouvait en repousser le principe. Mais il aurait été bien fâché de sacrifier ses agents électoraux. Il décida que les consuls s'inspireraient du projet de Cornelius, le reprendraient pour leur compte en y introduisant les corrections nécessaires et en assureraient le vote avant les élections. Il violait ainsi en leur faveur une disposition de la loi Fufia défendant d'introduire en période d'élections une modification au statut électoral. C. Cornelius riposta par le dépôt d'une seconde proposition, destinée, en apparence, à frapper de nullité le sénatus-consulte rendu contre la première : elle édictait en effet que nul ne pouvait plus être affranchi que par le peuple de l'observation des lois existantes, et les *Patres* n'en esquivrèrent l'adoption que par le *veto* d'un tribun soudoyé : P. Servilius Globulus. Au moment où le héraut allait donner lecture à la *contio* du texte de son collègue, Globulus lui imposa silence. Cornelius ayant fait mine de lire lui-même, le consul C. Calpurnius Piso s'emporta avec véhémence contre cet attentat à la souveraineté de l'*intercessio* tribunicienne. Mais la foule lui coupa la parole avec des injures et, le consul ayant commandé d'appréhender les braillards, une grêle de pierres s'abattit sur lui, et ses licteurs se virent arracher et briser leurs faisceaux. Cornelius n'eut que le temps de lever la *contio*, pour éviter l'effusion du sang. Puis un accommodement intervint entre les deux partis. Piso, au prix d'un ajournement des élections, put faire passer la loi de *ambitu* telle qu'il l'avait corrigée : la *lex Calpurnia* étendait de dix ans à la vie entière l'incapacité politique des candidats condamnés, mais elle laissait indemnes les *divisores*¹. En revanche, Cornelius put porter une loi aux termes de laquelle le Sénat ne pouvait plus délier qui que ce fût de l'application des lois que par un vote auquel 200 sénateurs au moins auraient participé, et que nul, au surplus, ne pourrait empêcher le peuple d'évoquer à lui pour l'approuver ou le casser à sa guise².

1. ASCONIUS, p. 68, 75, 88, 95 OR. : Schol. BOB., p. 361 OR. ; CASS. DIO, XXXVI, 38, 5; CIC., *Pro Corn.*, p. 74 OR., etc.

2. Je suis ici, dans l'ensemble, l'interprétation donnée d'ASCONIUS, p. 58 OR., et de CASS. DIO, XXXVI, 38-40, par W. MACDONALD, *The tribunate of Cornelius*, dans *Classical Quarterly*, XXIII, 1929, p. 196-209. Sur le quorum exigé, cf. ASCONIUS, p. 72 OR.

A première vue, on est tenté de nier l'intérêt de ces conflits de procédure. A la réflexion, on s'aperçoit qu'ils ont permis à Cornelius de légitimer juridiquement les mesures extraordinaires qui ravirent au Sénat la conduite de la diplomatie et des guerres¹. En Orient, les *Patres*, qui avaient attribué les provinces à des magistrats en fonctions, et maintenu dans la même province le même consulaire pendant six années de suite, n'avaient gouverné que par les privilèges et la violation répétée des lois sénatoriales. Celles-ci étaient décidément incompatibles avec les nécessités de la politique impériale ; mais c'est au peuple qu'il appartiendrait désormais de les abaisser devant ses favoris

A. Gabinius

Le plus violent, le plus habile aussi, dans cette offensive générale contre l'oligarchie, fut le tribun A. Gabinius. Secrètement vendu à Pompée², ce tribun manœuvra de manière à attribuer à son protecteur le bénéfice d'une campagne qui, avec l'air de ne se déployer sur le terrain des principes que pour la sécurité de l'Empire, devait, en quelques semaines, aboutir à insérer l'*imperium* de Pompée, comme une monarchie de fait, dans le cadre vermoulu de la constitution républicaine.

La loi sur la province de Bithynie

Gabinius, qui, d'abord, avait paru approuver Lucullus, en sanctionnant dans Rome le principe des dispositions appliquées depuis 70 en Asie, et en refusant, par un plébiscite spécial, tout recours judiciaire au créancier qui réclamerait à ses débiteurs un intérêt annuel supérieur à 12 %, porta une loi pour consommer la déchéance du proconsul du Sénat. Elle déliait les légions d'Asie de toute obligation envers leur général, et assignait en une province unique la Bithynie et le Pont à M'. Acilius Glabrio³. Le Sénat ne put rien objecter à une mesure qui, en apparence, cadrait avec ses dernières directives, à la fois par le désaveu de Lucullus, à quoi les *Patres* s'étaient résignés, et par la nomination, en la personne de Glabrio, d'un des consuls en exercice, toute pareille à celles auxquelles ils avaient procédé en investissant Q. Metellus, en 69, et, en 68⁴, Q. Marcius Rex. Mais,

1. Noter la formule de Cass. Dio., XXXVI, 39, 2 : μή ἐξεῖναι τοῖς βουλευταῖς μήτε ἀρχὴν τιμὴν ἔξω τῶν νόμων αἰτήσαντι διδόναι.

2. Cf. Cass. Dio, XXXVI, 23, 4, et DRUMANN-GROEBE, IV, p. 414-415.

3. Cf., sur la première loi, Cic., *De prov. cons.*, V, 10, et *Ad. Attic.*, V, 21, 12, et VI, 2, 7 ; sur la seconde, SALL., *Hist.*, V, 13 MAUR. ; Cass. Dio, XXXVI, 14, 4. Je me garde bien d'attribuer à Gabinius la loi *de senatu legatis dando* qui est antérieure à son tribunat d'un demi-siècle (voir mon article des *Mélanges Glotz*, Paris, 1932, I, p. 117-132.

4. Cf. *supra*, p. 76 et 78.

sous ces dehors inoffensifs, elle recélait une grande force de destruction. Par le choix d'un magistrat en charge, elle consacrait l'abrogation des lois sullaniennes sur la promagistrature obligatoire des commandements extérieurs. En ingérant les assemblées dans la désignation des gouverneurs, elle renouvelait contre l'oligarchie l'usurpation qui, jadis, l'avait dépossédée au profit de Marius. Gabinius avait eu l'adresse de proposer à la plèbe un noble agréable à la *nobilitas*; mais, moyennant cette concession précaire sur la personne, il avait rétabli le droit de la plèbe à élire les généraux, à prendre en main la paix et la guerre, et, aussitôt qu'il l'eut arraché aux *Patres*, il le retourna contre eux en exploitant la panique dont la recrudescence de la piraterie affolait l'Italie tout entière.

La recrudescence de la piraterie (69-68)

A mesure, en effet, que Lucullus, en cette avance échevelée qui l'avait emmené au-delà du Tigre, dans les âpres solitudes du massif arménien, s'était éloigné de la Méditerranée, les pirates avaient refait leurs nids¹ et, soutenus par Mithridate, comme les Barbaresques le seront, dans les temps modernes, par le Grand Turc, ils avaient accru leur flotte qui, maintenant, comprenait 1 000 navires, remplacé les coques de noix de leurs « souris » (*myoparones*) par des trirèmes du type le plus rapide et le plus luxueux, entraîné leurs équipages à naviguer en toute saison, allongé dans l'Égée, puis dans la mer Tyrrhénienne, le rayon de leurs méfaits². Après avoir pillé Cnide, Colophon, Samos, ravagé l'île d'Égine, saccagé celle de Délos encore meurtrie de la première guerre de Mithridate, ils apparurent en Italie. En Asie, ils avaient rançonné César en 74³, Clodius en 68⁴. En Europe, après avoir convoyé Sertorius et soutenu Spartacus, ils vinrent enlever les Romains chez eux, dans les maisons de plaisance des plages à la mode : Antonia, la fille de leur vainqueur de 102, les préteurs Sextilius et Bellienus. Ils opérèrent des descentes au cap Misène, à Gaète; des coups de main jusque sur la Voie Appienne. Enfin, ils frappèrent aux portes de Rome, et capturèrent toute une flotte au mouillage à Ostie. Nul n'osait plus entreprendre de traversée, par crainte de tomber en leurs mains, et d'être noyé par eux au milieu des sarcasmes. Le commerce était arrêté et avec lui le trafic de

1. APPIEN, *Mithr.*, 91.

2. Sur ces progrès de la piraterie, cf. PLUT., *Pomp.*, XXIV, 2. Sur leurs pillages à Cnide, Colophon et Samos, cf. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 33; à Egine, *I.G.*, XIV, 2, 2; à Délos, PHLÉGON, fr. 12; CIC. *ibid.*, XVIII, 55, et *Suppl. Ep. Gr.*, I, 335.

3. Cf. *supra*, p. 66.

4. Pour le détail et les textes, cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 174, n. 2.

l'annone¹. Au début de 67, Rome était plongée dans les transes, furieuse de la brusque hausse des prix, terrifiée par le spectre de la famine. C'est enveloppé de cette atmosphère de fiévreuse anxiété que Gabinus déposa dans la Curie sa proposition révolutionnaire.

La « rogatio Gabinia »

Pour en finir d'un coup avec les maux intolérables de la piraterie, il invitait le Sénat à choisir parmi les consulaires un promagistrat auquel serait déféré pour trois ans le commandement suprême sur toutes les mers, depuis le Bosphore et la Syrie jusqu'aux Colonnes d'Hercule, et, sur toutes les côtes, jusqu'à cinquante milles (70 km) de la mer, avec le droit de recruter lui-même, parmi les anciens préteurs, quinze légats qui le seconderaient, d'équiper 200 navires, de lever autant de troupes qu'il en aurait besoin, et de disposer d'une mise d'entrée en campagne évaluée par Appien à 6 000 talents attiques (160 millions de nos francs)².

Son véritable caractère

Sans doute Gabinus pouvait-il invoquer des précédents, moins celui de la loi de 100 votée en faveur de Marius, dont le souvenir était plus gênant qu'opportun et qui, au reste, avait été privée d'exécution, que celui par lequel le Sénat avait défini, en pure perte d'ailleurs, l'*imperium maius* de M. Antonius Creticus³. Sans doute encore s'était-il abstenu de désigner personnellement celui dont il paraissait abandonner le choix au Sénat⁴. Mais les *Patres* ne pouvaient s'illusionner sur ses intentions : un nom déjà était sur toutes les lèvres ; celui de Pompée, vers qui l'opinion unanime se retournait comme vers le libérateur⁵ ; et, quant au fond, la motion de Gabinus formait comme un mélange détonant de dispositions subversives : elle retirait au Sénat la nomination des légats ; elle portait de un à trois ans la durée des commandements ; elle ruinait le dogme fondamental de la séparation des magistratures et de l'*imperium* dans les provinces ; elle

1. Cf. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 33 ; XVIII, 55 ; LIV., *Per.*, IC ; PLUT., *Pomp.*, XXIV et XXV, 1 ; CASS. DIO, XXXVI, 22, 2 et 23, 2.

2. PLUT., *Pomp.*, XXV ; APPIEN, *Mithr.*, 94 ; VELL. PATERC., II, 35, 2 ; CASS. DIO, XXXVI, 23, 4 ; 36-37, 1-2 ; ZONARAS, X, 3 ; sur ces textes, cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 413, et GROEBE, *Zum Seeraüberkriege des Pompeius Magnus*, *Klio*, X, 1910, p. 374 et suiv.

3. Sur ces précédents, cf. LIV., *Per.*, LXVIII ; OBSEQUENS, 44 ; PLUT., *Pomp.*, XXIV, et p. 67.

4. CASS. DIO, XXXVI, 23, 5.

5. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XV, 44.

courbait l'Italie et, en Italie, Rome même, distante seulement de 16 milles (23 km) de la mer, sous ce pouvoir proconsulaire illimité que les empereurs, pendant deux siècles, affecteront de leur épargner. En vérité, si elle était approuvée, elle livrerait la République à l'autorité d'un seul. Pour trois années, au moins, elle ferait de Pompée le monarque entre les mains de qui le Sénat et le peuple devraient remettre sans contrôle leurs prérogatives, leurs libertés et leurs trésors.

La résistance du Sénat

Aussi, à l'exception d'un seul, le questorien Jules César, qui se réjouissait secrètement de voir s'ébaucher, fût-ce au profit d'un autre, cette monarchie à l'institution de laquelle il avait, en son for intime, confié le salut du peuple romain et de ses conquêtes, et qui ne perdit point une aussi belle occasion de se poser à la fois en adversaire d'une oligarchie détestée et en champion de la Patrie, tous les sénateurs, ou demeurèrent silencieux, comme Cicéron, ou s'insurgèrent contre Gabinus¹. Q. Catulus, Q. Hortensius commencèrent par développer avec calme leurs objections². Puis le consul C. Calpurnius Piso éclata en menaces insultantes : « Si Pompée veut jouer le rôle de Romulus, qu'il s'attende à finir comme Romulus. » A ces mots, les colères, les invectives se déchaînent contre le tribun, et Gabinus, comme si l'on en voulait à sa vie, se précipite au Forum, prend la foule à témoin des violences auxquelles a été exposée en sa personne la sacro-sainte majesté du tribunat, et la ramène hurlante au Sénat dont il disperse la séance dans un vacarme d'insurrection³.

Le vote de la « lex Gabinia » (janvier 67)

Il ne restait plus aux *Patres* qu'à empêcher l'Assemblée, s'ils le pouvaient encore, de voter la *rogatio* que Gabinus avait promulguée et dont le texte aggravait celui qui leur avait été soumis. Le tribun, cette fois, y avait appelé Pompée par son nom et amplifié ses pouvoirs : de 15, le nombre de ses légats était porté à 25 ; celui de ses navires à 500 ; celui de ses forces continentales à 20 légions, 120 000 fantassins

1. PLUT., *Pomp.*, XXV, 3, et ZONARAS X, 3, nous ont révélé l'attitude de César. Quant à Cicéron, il ne s'est déclaré partisan de la loi Gabinia qu'après le succès de Pompée contre les pirates (en sens contraire, mais à tort, CIACERI, *op. cit.*, I, p. 113).

2. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 51, et XIX, 56.

3. PLUT., *Pomp.*, XXV, 4 ; CASS. DIO, XXXVI, 24, 1-3. Suivant PLUT., *ibid.*, XXVII, 2, et CASS. DIO, XXXVII, 2, Gabinus, un peu plus tard, devant l'obstruction de Piso, aurait songé à porter une loi abrogeant le consulat de Piso, mais y aurait renoncé à la demande de Pompée.

et 50 000 cavaliers; et enfin la faculté lui était reconnue, pour l'entretien de ses troupes, non seulement d'exercer ses réquisitions sur tous les territoires soumis ou alliés, mais de disposer à sa guise des caisses des questeurs à Rome, et de celles des sociétés vectigaliennes dans les provinces¹. A peine le débat fut-il ouvert que l'assistance en annonça l'issue. Elle protesta, quand Pompée la supplia hypocritement d'écarter de ses épaules un aussi lourd fardeau que celui de cette tâche indispensable. Elle ne se laissa pas amadouer, lorsque Catulus, par une tactique assez grossière, au lieu de contester les mérites de celui que tout le monde saluait aujourd'hui du surnom de Grand, s'avisa d'utiliser la popularité de Pompée contre l'économie du projet de loi : « Car enfin, interrogea-t-il, si vous veniez à perdre Pompée, qui dont pourrait le remplacer ? » — « Toi-même », lui répondit-elle en chœur. Et alors qu'elle avait applaudi à tout rompre Gabinus, quand il motiva les mesures exceptionnelles auxquelles il la conviait par l'urgence des périls extraordinaires dont elle était assaillie, elle laissa tomber dans le vide l'éloquence qu'Hortensius déploya vainement contre lui. La nuit arriva sans qu'elle ait pu passer au vote. Mais le résultat du scrutin n'était pas douteux, et le lendemain, les *Patres* tentèrent de le prévenir par l'*intercessio* tribunicienne. Ils n'avaient gagné que deux des dix tribuns à leur cause. L. Roscius Otho indiqua, en élevant deux doigts de la main, son désir que l'*imperium* de Pompée fût partagé avec un autre; mais, devant les réprobations de la foule, il se désista de son amendement. Alors L. Trebellius mit son *veto*, en jurant que Pompée devrait passer sur son cadavre pour rejoindre son commandement. Gabinus, séance tenante, demanda aux tribus de prononcer la déchéance de ce collègue infidèle à son mandat. Les seize premières la lui avaient déjà accordée. La dix-septième, dont l'adhésion formerait une majorité dès maintenant certaine, allait la lui accorder à son tour, quand L. Trebellius, oubliant soudain son serment théâtral, retira son *veto*². Dès lors, les *Patres* étaient vaincus et la *rogatio* de Gabinus devint la loi qui, sans dictature, donnait un maître, bientôt un *imperator*, au monde romain (janvier 67)³.

1. APPIEN, *Mithr.*, 94 (270 navires, 4 000 cavaliers, 25 légats); PLUT., *Pomp.*, XXVI, 2 (24 légats et 2 questeurs). Plutarque se trompe en plaçant cette aggravation après le vote de la loi. Pour le financement, cf. CASS. DIO, XXXVI, 37, 1; PLUT., *Pomp.*, XXV, 2; ZONARAS, X, 3.

2. Sur les péripéties de cette *contio*, cf. les récits assez embrouillés de CASS. DIO, XXXVI, 24, 4, et 30, 1-4; de PLUTARQUE, *Pomp.*, XXV, 4-5; les compléter par ASCONIUS, p. 71 OR., et CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 51-52 et XIX, 56.

3. Cf. SALL., *Cat.*, XXXIX, 1; ZONARAS, X, 3; ASCONIUS, p. 72 OR. : *legem de piratis persequendis pertulit*. VELLEIUS est seul à parler de sénatus-consulte (II, 31, 3); mais son

A peine le vote eut-il été proclamé que les cours du blé baissèrent comme si une récolte avait été soudain moissonnée. Avant même que Pompée ne fût revenu de la villa des bords du lac d'Albano où il avait été attendre paisiblement le résultat des scrutins, son nom soulevait déjà tant d'espoirs que les commerçants, secouant leurs frayeurs, réapprovisionnaient le marché comme par enchantement. Quant à lui, il ne redescendit vers Rome que la nuit venue, dans l'intention, disait-il, de se soustraire à l'enthousiasme que son entrée dans la Ville n'eût pas manqué d'exciter en plein jour¹; puis, sans aller jusqu'au bout des droits qui lui avaient été conférés, en se contentant d'armer 270 vaisseaux², et de choisir 13 légats³, il se mit au travail avec le calme, le bon sens, la méthode minutieuse qui lui servaient de génie.

L'organisation de la lutte

Toutes proportions gardées, il se débarrassa des pirates à peu près de la même manière que, dans la guerre mondiale, les amirautes alliées ont combattu les sous-marins. Il divisa la Méditerranée en secteurs et pourvut chacun d'eux d'une escadre de chasse aux ordres d'un de ses légats, chargé d'y multiplier les croisières. Ainsi patrouilleraient sans relâche, et en liaison permanente avec leurs voisins : L. Manlius Torquatus aux Baléares, Ti. Claudius Nero dans les eaux espagnoles; L. Atilius en vue de la Corse et de la Sardaigne; les anciens censeurs de 70, de part et d'autre de l'Italie, L. Gellius Publicola face à l'Étrurie, et Cn. Lentulus Clodianus dans l'Adriatique; M. Pomponius au sud de la Gaule, et à l'ouest de la Ligurie; A. Plautius Varus autour

erreur est certaine (cf. Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 52 : *de uno imperatore contra praedones constituendo legem...*). Si Cicéron en ces lignes nous a conservé la rubrique populaire de la loi gabinienne, celle-ci contenait déjà le nom du maître des temps nouveaux : *imperatorem* (voir cependant le texte précité d'Asconius); sur l'évolution de ce titre chargé, depuis Sulla, d'une redoutable réalité d'autocratie, et traduit en conséquence en grec, cf. DE SANCTIS, *Imperator*, dans les *Studi in onore di Salvatore Riccobono*, Palerme, 1932, II, p. 57-61. Sur les pouvoirs de cet *imperator*, nul ne se faisait d'illusions : ils étaient monarchiques. Cf. VELL. PATERC., II, 31, 3 : *paene totius terrarum orbis imperium uni viro deferabatur*, et le jeu de mots grec, qui a passé dans PLUT., *Pomp.*, XXXV, 2 : ἑξαρχία Γαβίντιος νόμον οὐ ναυαρχίαν, ἀντιπρὸς δὲ μοναρχίαν αὐτῷ (à Pompée) διδόντα. La date de la loi résulte des préparatifs de Pompée déjà investi de son *imperium*, non seulement avant la reprise de la navigation, c'est-à-dire le 5 mars (Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 34), mais avant la fin de l'hiver (7 ou 8 février, selon VARRO, *De r. r.*, I, 28, 1, et PLINE, *N.H.*, II, 122; XVIII, 239) : *extrema hieme* (Cic., *ibid.*, XII, 35). L'action de Gabinus s'est déroulée aussitôt après l'entrée en charge des consuls de 67, et a abouti avant la fin de janvier 67 (cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 414, n. 1).

1. PLUT., *Pomp.*, XXVI, 1-2; Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, XV, 44.

2. APPIEN, *Mithr.*, 94; cf. KROMAYER, *Phil.*, LVI, 1897, p. 429.

3. Puisqu'il n'y a eu que 13 secteurs subordonnés, cf. PLUT., *Pomp.*, XXVI, 3, et *infra*, p. 87, n. 1. Sur ces *legati pro praetore*, cf. DITTENBERGER, *Sylloge*, I³, 343 (décret de Cyrène en l'honneur de Lentulus).

de la Sicile; M. Terentius Varro Lucullus dans le canal d'Otrante et les Cyclades; Cn. Lentulus Marcellinus dans les Syrtes; L. Cornelius Sisenna entre les promontoires du Péloponnèse; L. Lollius dans l'Archipel et au large de la province d'Asie, depuis Rhodes jusqu'à l'Hellespont; M. Pupius Piso, avec M. Porcius Cato comme auxiliaire, dans la Propontide et le Pont-Euxin; Q. Metellus Nepos dans l'Égée méridionale, entre la Syrie et la Cyrénaïque. Pompée s'était réservé, pour lui-même et pour son lieutenant, L. Octavius, le district le plus important : celui qui englobait, avec les opérations de Crète, dont il revendiquait la direction, la Cilicie, où il comptait frapper le coup décisif. Ainsi, les pirates, en butte à une surveillance continue, poursuivis sur toutes leurs routes, guettés à tous les passages, fixés dans tous leurs ports, tomberaient fatalement dans le réseau sans déchirures que, pour les prendre comme au filet, l'*imperator*, en sa prévoyance, avait tendu sur toutes les mers¹.

*La campagne foudroyante de Pompée
(mars-mai 67)*

Les patrouilles commencèrent avant la reprise habituelle de la navigation. Les pirates n'échappaient à l'une que pour se rendre à une autre. En 40 jours, la mer Tyrrhénienne fut nettoyée, du détroit de Gibraltar à celui de Messine²; et les convois de l'annone purent cingler vers Ostie en toute sécurité. Pompée, qui s'était porté de sa personne dans le secteur de Gaule, revint quelques jours à Rome pour briser l'obstruction du consul C. Calpurnius Piso au recrutement de ses rameurs, et alla s'embarquer à Brindes à la tête de soixante navires³. Il fit d'abord voile vers Athènes, où il célébra un sacrifice, harangua le peuple et reçut, en vers, des éloges hyperboliques :

Plus tu sais être un homme, et plus tu deviens dieu⁴ !

Puis il se rendit à Rhodes où le salua le philosophe Posidonius⁵. Pacifique, sa navigation se traduisait par des captures répétées. Les pirates, qui redoutaient la sévérité de ses lieutenants et se fiaient à sa douceur calculée, venaient au-devant de lui avec leurs femmes et leurs enfants, et lui faisaient leur soumission. Il leur accordait son

1. Cf. PLUT., XXVI, 3; APPIEN, *Mithr.*, 95; FLORUS, I, 41, et les commentaires de DRUMANN-GROEBE, IV, p. 420-422, et d'ORMEROD, *op. cit.*, p. 236.

2. PLUT., *Pomp.*, XXVI, 3; APPIEN, *Mithr.*, 95; ZONARAS, X, 3.

3. CASS. DIO, XXXVI, 37, 2; PLUT., *Pomp.*, XXVI, 3, et XXXVII, 1-2; APPIEN, *Mithr.*, 95; cf. *supra*, p. 83, n. 3.

4. PLUT., *Pomp.*, XXVII, 3, et ZONARAS, X, 3.

5. STRABO, XI, 1, 6.

pardon, à la condition qu'ils lui révélassent les cachettes des réfractaires. Le nombre de ses prises grossissait au point que l'on se demandait s'il n'aurait pas fini la guerre avant de combattre¹. Mais les irréductibles s'étaient fortifiés sur le promontoire de Coracesium (Alaya). Il les y traqua, anéantit leurs défenses, purgea les îles et les ports de Cilicie de leurs débris, s'empara de leurs suprêmes refuges, dans le Kragos (San-Dagh) et l'Antikragos (Buba-Dagh) de Lycie, démolit leurs châteaux, détruisit systématiquement les dépôts où les corsaires auraient pu reconstituer leurs forces². L'Orient respirait enfin, comme éveillé d'un mauvais rêve. De toutes parts, montaient vers le vainqueur les actions de grâces³. Et Pompée dénombrait avec fierté sa victoire : 846 bateaux capturés⁴, 120 bourgades occupées⁵, 10 000 pirates mis à mort, le double fait prisonnier⁶. Trois mois lui avaient suffi pour la remporter (mai 67)⁷.

*Ses démêlés avec Metellus
(été-automne 67)*

Peu s'en fallut d'ailleurs qu'il ne la ternît dans une rivalité mesquine et sanglante avec Q. Metellus. Celui-ci s'était acquitté de sa mission en Crète, mais avec une odieuse brutalité. Les Crétois, informés de l'autorité supérieure dévolue à Pompée, lui dépêchèrent en Pamphylie une ambassade : c'est à lui, non à Metellus, qu'ils voulaient apporter leur reddition. Pompée, au nom de la *lex Gabinia*, intima à Metellus l'ordre de remettre à son lieutenant L. Octavius ses pouvoirs dans l'île. Mais Metellus, estimant que ses auspices valaient ceux de Pompée, ne voulut rien entendre, poussa ses opérations et redoubla de cruauté envers les insulaires⁸. L. Octavius, que rejoignit bientôt Sisenna avec un contingent prélevé sur le secteur du Péloponnèse, s'unit aux Crétois qui résistaient encore. Le hasard qui fit mourir Sisenna à l'improviste, et l'incapacité d'Octavius qui dut abandonner à Hiera-

1. CASS. DIO, XXXVI, 37, 4; PLUT., *Pomp.*, XXVI, 4.

2. PLUT., *Pomp.*, XXVIII, 1-2; APPIEN, *Mithr.*, 96; STRABO, XIV, 3, 5.

3. Alexandre de Syrie frappait encore sous Trajan des monnaies en les datant de l'ère de Pompée, en 67 (P. W., I, c. 645).

4. Chiffre officiel consigné dans PLINÉ, N.H., VII, 93 et 98, et qui dispense d'utiliser les données numériques de STRABO, XIV, 3, 3, et d'APPIEN, *Mithr.*, 96.

5. APPIEN, *Mithr.*, 96.

6. APPIEN, *ibid.*, et PLUT., *Pomp.*, XXVIII, 2.

7. Trois mois en tout (PLUT., *Pomp.*, XXVIII, 1); savoir 40 (cf. *supra*, p. 87, n. 2) + 49 jours (CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 35 : *unde quinquagesimo die totum ad imperium populi Romani Ciliciam adiunxit... Ita tantum bellum Pompeius extrema bieme apparavit, ineunte vere suscepit, media aestate confectit*).

8. LIV., *Per.*, XC, IX; FLORUS, I, 42, 5; CASS. DIO, XXXVI, 18-19; PLUT., *Pomp.*, XXIX, 1-3. Cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 43.

pytna (Hierapétrâ) une lutte par trop inégale, empêchèrent heureusement ce misérable conflit de dégénérer en guerre civile. Malgré Pompée, Q. Metellus acheva la pacification de la Crète et il contribua ainsi, malgré lui cette fois, à consolider les foudroyants avantages de Pompée¹.

Pompée pacificateur des mers (fin 67)

De ce succès, les Anciens ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer : ou la rapidité avec laquelle il avait été obtenu, ou le constant bonheur qui l'avait procuré pour ainsi dire sans pertes, ou la durée de la paix qui l'a suivi et qui régnait encore deux siècles plus tard, quand écrivait Florus². Pour nous autres modernes, c'est, à coup sûr, la façon dont Pompée l'organisa qui nous inspire la plus haute idée de son intelligence et de son humanité. Loin de maltraiter ses prisonniers, il compatit à la détresse qui les avait réduits au brigandage³. Il regroupa les moins turbulents d'entre eux dans les villes ruinées de la Cilicie, Adana, Mallos (Karatach), Epiphania (Goezene ?) et Soloi, que Tigrane avait saccagée et qu'on vit, grâce à eux, renaître de ses cendres sous le nom de Pompeiopolis (Mézéthi). Il transplanta les autres en Occident, à Dymé en Achaïe⁴ et jusqu'en Calabre. Le vieillard de Corycos que Virgile a retrouvé aux bords du Galèse —

*Corycium vidisse senem, cui pauca relict
Iugera ruris erant —*

n'est qu'un pirate assagi, un affreux pillard que la colonisation de Pompée a changé en débonnaire apiculteur⁵. En distribuant à ces malheureux des champs et du travail, Pompée les a dégoûtés à jamais de leur ancien métier, et a fécondé de leurs énergies les régions les plus pauvres d'Italie. Tirés par lui de misère, les anciens bandits y ont fait souche d'honnêtes paysans qui, au lieu d'y semer la terreur,

1. Cf. les euphémismes de CICÉRON, *De imp. Cn. Pomp.*, XII, 35 : *idem Cretensibus, cum ad eum usque in Pamphyliam legatos deprecatoresque misissent, spem deditionis non ademit, obsidesque imperavit.*

2. FLORUS, I, 41, 15 : *quid prius in hac mirare victoria : velocitatem ? au felicitatem quod ne una quidem navis amissa est ? au vero perpetuitatem, quod amplius piratae non fuerunt.* Sur les ombres à ce tableau, cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 426, n. 11.

3. PLUT., *Pomp.*, XXVIII, 3 ; LIV., *Per.*, XCIX ; VELL. PATERC., II, 32, 5 ; FLORUS, I, 41, 14.

4. APPIEN, *Mithr.*, 96 et 115 ; PLUT., *Pomp.*, XXVIII, 4 ; CASS. DIO, XXXVI, 37, 6 ; STRABO, XIV, 3, 3.

5. Voir, sur ces vers des *Géorgiques*, IV, 127-128, la glose de Servius.

n'y propagèrent plus que leurs cultures et leurs croyances, s'il est vrai qu'ils aient introduit le culte de Mithra dans la Péninsule¹. Et le Grand Pompée n'a jamais mieux mérité son surnom qu'en ces semaines de l'été et de l'automne 67 où, ayant rendu à sa patrie la sécurité des échanges et la maîtrise des mers, il s'est montré au monde comme son bienfaisant pacificateur.

III. — Pompée et les guerres d'Orient

L'agitation contre le Sénat

La gloire de Pompée condamnait l'opposition des *Patres* à la loi qui l'avait investi, et emporta l'oligarchie dans la débâcle des pirates. Aux élections de l'été 67, les magistratures curules allèrent soit à des nobles de second plan et d'un zèle attiédi, comme les consuls désignés M. Aemilius Lepidus et L. Volcatius Tullus, soit à un « homme nouveau » comme le futur préteur Cicéron, tout disposé à briser l'unité du front sénatorial pour voler au secours du vainqueur, son ami, et contenter ses clients de toujours, les hommes d'affaires. Quant au collège tribunicien, il avait été garni, comme l'année précédente, d'agitateurs au service du parti populaire et à la dévotion de Pompée. Quelques jours seulement après l'entrée en charge des nouveaux tribuns, l'un d'eux, C. Manilius Crispus², afficha une *rogatio* que son prédécesseur, C. Cornelius, n'avait pas eu le temps de faire aboutir et aux termes de laquelle les affranchis voteraient dorénavant dans les tribus de leurs patrons; et il en escamota l'adoption au soir du 29 décembre qui était alors le dernier jour de l'année³. Le lendemain, 1^{er} janvier 66, le Sénat qui ne pouvait souffrir que, par cette répartition entre toutes les tribus de la masse des affranchis bloquée jusqu'alors dans les quatre tribus urbaines, la majorité dans les comices fût livrée aux éléments inférieurs de la population civique, annula le scrutin pour vice de forme. Il semble, en effet, que Manilius n'avait pas observé le délai de 17 jours, ou *trinundinum* obligatoirement interposé entre le dépôt et la discussion des projets de

1. Selon PLUT., *Pomp.*, XXIV, 3, ils auraient fondé sur l'Olympe un sanctuaire de Mithra qui subsistait encore de son temps. Cf. CUMONT, *Religions orientales dans le paganisme romain*, 4^e éd., Paris, 1929, p. 274.

2. Tel semble avoir été son nom; cf. VAL. MAX., XI, 2, 4.

3. CASS. DIO, XXXVI, 42, 1; ASCONIUS, p. 64-66 OR.

loi¹. Mais il aurait été fondé, s'il eût vraiment tenu à la substance de sa proposition, soit à exciper du fait qu'elle reproduisait exactement les termes d'une *rogatio* de C. Cornelius depuis longtemps promulguée², soit à la reprendre dans une *contio* ultérieure. Or il s'abstint aussi bien de cette initiative que de cette justification, et, comme effrayé de sa propre audace, il se borna, pour sa défense, à invoquer l'autorité de Crassus à l'instigation de qui il se confessait d'avoir agi. En réalité, fort indifférent au fond de la question, Manilius n'avait sans doute monté cette comédie que pour jeter ce nom à la foule et neutraliser la vieille inimitié de Crassus contre Pompée³ dans la lutte qu'il allait engager pour accroître encore le champ d'action ouvert par la loi Gabinia au commandant en chef de la guerre contre les pirates.

La « rogatio » Manilia (janvier 66)

En effet, acceptant avec une surprenante humilité son échec dans l'affaire des affranchis, Manilius promulgua tout de suite une nouvelle *rogatio* qui, sans aucun lien avec la précédente, découvrait ses arrières-pensées. Elle tenait non seulement à confirmer, pour une période illimitée, Pompée dans son *imperium* sur les mers, mais à lui attribuer en outre, avec la conduite de la guerre à la fois contre Mithridate et contre Tigrane, le gouvernement des deux provinces de Cilicie-Asie et de Bithynie-Pont, respectivement décernées à Marcius Rex et à Acilius Glabrio, avec le droit absolu de nouer des alliances, d'étendre les hostilités ou de conclure la paix à sa convenance, sous sa seule responsabilité, sans terme préfixé et sans contrôle⁴. Elle perpétuait la monarchie de Pompée et lui livrait un continent⁵.

Le débat devant l'assemblée

A la lire, les *optimates* sentirent l'Empire se dérober sous leurs pieds, et ils tentèrent un effort désespéré pour lui faire échec. Dans la *contio* convoquée à la fin de janvier 66 pour en délibérer, Hortensius convint d'abord que si la République pouvait être abandonnée à

1. Cf. ASCONIUS, p. 65 OR., citant Cicéron : *in quo cum multa reprehensa sint, tum in primis celeritas actionis*. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 429, n. 5, a voulu tirer de ces péripéties la preuve que le *trinundinum* était de 24 et non de 17 jours; mais à tort, puisque quelques jours se sont écoulés entre l'entrée en charge de Manilius et la *promulgatio* de son projet : *post pauculos statim dies quam inierat tribunatum* (ASCONIUS, p. 65 OR.). Il n'y a donc eu, au plus, que 15 ou 16 jours entre cette *promulgatio* et la *contio* du 29 décembre.

2. Cf. ASCONIUS citant Cicéron, p. 64 OR. : *Legem inquit Cornelius C. Manilio dedit*.

3. Cf. SALL., *Cat.*, XVII, 7, et XIX, 1.

4. LIV., *Per.*, C; PLUT., *Luc.*, XXXV, 9; *Pomp.*, XXX, 1-2; APPIEN, *Mithr.*, 97.

5. PLUT., *Pomp.*, XXX, 2, a dénombré : Bithynie, Pont, Asie, Cilicie, Colchide, Phrygie, Lycaonie, Galatie, Cappadoce, Arménie.

la discrétion d'un homme, celui-là ne saurait être que Pompée; mais ensuite il proclama que la République ne pouvait, sans périr, devenir la chose d'un seul, quel qu'il fût¹. Catulus fut plus véhément encore : une violation aussi flagrante des institutions et des exemples légués par les ancêtres était inadmissible : si jamais le peuple la sanctionnait, il n'y aurait plus, pour les citoyens dignes de ce nom, qu'à s'enfuir au milieu des rochers pour y sauver leur liberté². Mais ces tirades déclamatoires n'éveillèrent aucun écho dans la foule, et les nobles intransigeants succombèrent sous la coalition qui, sur le nom de Pompée, s'était nouée contre eux entre les chefs du parti populaire, les chevaliers et ceux des sénateurs que l'exploitation de la conquête solidarisait avec l'ordre équestre.

*César et Cicéron unis
pour soutenir Manilius*

Parmi les *populares*, à défaut de Crassus, dont l'animosité personnelle contre son collègue au consulat de 70 ne pouvait plus se traduire que par le silence, son lieutenant, l'ancien questeur Jules César, prit la parole en faveur du projet de loi. Non qu'il nourrît alors envers Pompée beaucoup plus de sympathies que son chef. Mais il se réjouissait de cette nouvelle occasion d'invectiver contre l'incapacité sénatoriale³, et de frayer les voies, par un second précédent, à la monarchie dont il rêvait déjà pour lui-même⁴. Sa harangue ne nous a pas été conservée. Nous pouvons en revanche lire celle qu'a prononcée Cicéron. Le *De imperio Cn. Pompei* est le premier en date de ses discours politiques. Il contient un magnifique éloge de Pompée, somptueux rachat du mutisme que l'orateur avait gardé l'année précédente. Il renferme, ensuite, une réfutation, d'ailleurs assez faible, des arguments adverses. Cicéron n'essaye point de nier le caractère monarchique de l'*imperium* dévolu à Pompée. Il prétend seulement qu'un tel recours est conforme à la tradition romaine, où le commandement extraordinaire de Marius contre Jugurtha et contre les Cimbres a suivi les commandements extraordinaires de Scipion Emilien contre Carthage et Numance; et qu'on ne saurait à l'encontre soulever d'autres objections que celles qu'avait provoquées la loi Gabinia et dont l'expérience venait de démontrer l'inanité. Enfin, et surtout, Cicéron a pratiqué par son éloquence l'opération délicate qui consis-

1. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 52.

2. CIC., *ibid.*, XX, 60; PLUT., *Pomp.*, XXX, 4.

3. Manifestée non seulement par l'échec de Lucullus, mais par l'inertie de Marcus Rex et de Glabrio (CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, II, 5; CASS. DIO, XXXVI, 17, 1).

4. CASS. DIO, XXXVI, 43, 2.

taît à diviser le Sénat contre lui-même et à gagner à la thèse tribunitienne toute une partie des *Patres*, et notamment ceux qui étaient émus de la stagnation des affaires et du fléchissement des impôts résultant de l'anarchie où les rois d'Orient avaient plongé l'Asie. Parmi ceux qu'il a rangés à ses côtés comptent au moins quatre consulaires : P. Servilius Isauricus, consul en 79; Cn. Scribonius Curio, consul en 76; C. Cassius, consul en 73, et Cn. Lentulus Clodianus, consul en 72¹. Quant aux raisons qu'il invoque, la principale est empruntée à la détresse financière dont sont victimes à la fois le trésor public et les publicains. Chaque jour, dit-il, lui apporte d'au-delà des mers les lettres alarmantes que lui écrivent les chevaliers romains dont la rentrée des *vectigalia* est la grande occupation, et où ils lui exposent les dangers que courent leur prospérité et celle de l'État qui en est inséparable. Il faut en finir avec Mithridate et Tigrane par les moyens qui ont supprimé la piraterie. Il y va de la gloire du peuple romain, du salut de ses alliés. Il y va surtout de la fortune d'un grand nombre de citoyens dont la ruine entraînerait des désordres incalculables et la faillite de la République². Cicéron a plaidé devant le peuple la cause de Pompée, comme il avait plaidé devant les juges dans les procès de Verrès et de Fonteius, en avocat des hommes d'argent. Mais s'il colore toujours sa sollicitude pour leurs deniers du prétexte de l'intérêt général, il devine, dans l'alliance qu'il préconise, d'une partie des *Patres* avec eux, cette concorde des classes — *concordia ordinum*³ — qui lui permettra de dégager, au Sénat comme dans les comices, une majorité cimentée par les « affaires » et docile aux chefs préférés de l'ordre équestre : Pompée, dans les guerres, et lui-même qui, dans la paix, l'assistera comme autrefois Laelius secondait Émilien. L'assemblée ne vit pas aussi loin; mais elle estima excellent un projet qui augmentait encore la puissance de Pompée, son idole du jour, et que défendaient à l'envi César et Cicéron; c'est ainsi que la loi révolutionnaire du tribun Manilius fut votée à l'unanimité des 35 tribus (fin janvier 66)⁴.

*La loi est notifiée à Pompée
(février 66)*

Elle remplissait les vœux de Pompée, puisque le *rogator* C. Manilius Crispus était sa créature et ne l'avait certainement rédigée qu'en secret

1. Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, XXIII, 68.

2. Cf. notamment Cic., *ibid.*, VI, VII.

3. Sur la *concordia ordinum*, voir la dissertation, d'ailleurs utile, de STRASBURGER (Diss. de Francfort), Leipzig, 1931, spécialement p. 15 et suiv.

4. Plut., *Pomp.*, XXX, 4.

accord avec lui¹. Mais Pompée n'avait ni l'habileté des forts, ni le courage de ses ambitions. Quand il reçut, deux semaines plus tard, sur la côte méridionale de la province d'Asie où il hivernait², notification de son investiture, il feignit une amère surprise, fronça les sourcils, se frappa la cuisse en signe de colère. Il s'écria qu'il était excédé de ces combats perpétuels; il répéta qu'il aurait préféré l'obscurité totale à ces guerres incessantes qui l'exposaient à d'envieuses critiques, et ne lui laissaient plus le temps de jouir de la vie, à la campagne, avec sa femme. Personne dans son entourage ne fut d'ailleurs dupe de cette hypocrisie³, et Pompée, oubliant bien vite cet accès de fausse modestie, s'empressa d'assumer, en leur plénitude, ses nouveaux pouvoirs.

*Entrevue, à Danala,
de Lucullus et Pompée*

Après avoir échelonné de la Phénicie au Bosphore les garnisons et les escadres qui y maintiendraient la paix reconquise⁴, son premier soin fut de rejoindre Lucullus. L'entrevue du général disgracié et de son successeur eut lieu en Galatie, chez les Trocmes, dans une petite localité d'emplacement inconnu et du nom de Danala⁵. Le premier abord fut correct, presque cordial : les licteurs de Lucullus offrirent à ceux de Pompée de verts lauriers pour parer leurs faisceaux, et les deux chefs échangèrent des paroles de bienvenue. Mais leur accord se brisa sur la question des effectifs. Lucullus aurait voulu ramener avec lui en Italie beaucoup de monde pour augmenter la pompe de son triomphe. Pompée, au contraire, avait intérêt à garder avec lui le plus de soldats possible. En vertu des pouvoirs que lui accordaient les lois Gabinia et Manilia, il intima à Lucullus l'ordre de lui passer toute son armée à l'exception de 1 000 hommes qui, d'ailleurs, devaient comprendre les éclopés et, pour le contraindre, il publia sa déchéance et cassa tous ses actes. Lucullus ne put que s'incliner devant la force, mais il s'éloigna, ulcéré, en proférant des injures : Pompée lui volait sa victoire comme ces oiseaux de proie qui, après la mêlée, s'abattent sur le champ de bataille pour y dévorer les cadavres⁶.

1. VELL. PATERC., II, 33, 1 : *Manilius tribunus plebis semper venalis et alienae magister potentiae*.

2. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, XVII, 50.

3. PLUT., *Pomp.*, XXX, 5.

4. PLUT., *Pomp.*, XXXII, 1.

5. PLUT., *Pomp.*, XXXI, 2; *Luc.*, XXXVI, 2; Cass. Dio, XXXVI, 46, 1. Le nom de Danala est donné dans STRABO, XII, 5, 2.

6. PLUT., *Luc.*, XXXVI, 4; *Pomp.*, XXXI, 3-6.

Les forces en présence

Il n'est pas niable que l'usure de l'ennemi, due aux campagnes de Lucullus, n'ait grandement facilité la tâche de Pompée : Mithridate, à bout de souffle, n'avait pu rassembler plus de 30 000 hommes et 2 000 cavaliers, et Pompée disposerait contre lui, quand ses concentrations seraient achevées, d'une écrasante supériorité numérique fournie par le rappel des deux légions Valériennes, les deux légions de Cilicie, les deux légions de Bithynie, les débris des trois légions de Lucullus, et les trois légions qu'il avait prélevées sur son propre corps expéditionnaire de la guerre des pirates : soit, au bas mot, une soixantaine de mille hommes, dont 4 000 cavaliers¹.

Pompée et les Parthes

Mais il était dans la nature prudente de Pompée de ne se croire jamais assez fort et de ne négliger aucun atout. Lucullus, en soldat qui fonce sur l'ennemi et se désintéresse de tout le reste, n'avait jamais négocié. Pompée endormit Mithridate par les bonnes paroles que, de sa part, lui porta Métrophane, puis il l'isola par l'activité de sa diplomatie. Tandis que Tigrane razziait la Cappadoce, son fils, marié à une fille du roi des Parthes, s'était révolté contre lui. Pompée entra en pourparlers avec le beau-père du jeune Tigrane et renouvela avec le Grand Roi, Phraate III Theos, l'amitié que, le premier, Sulla avait souscrite aux Parthes au nom du peuple romain². Il l'engagea à soutenir le fils contre le père et à prendre sur le roi d'Arménie une revanche que seconderait son approche, et il lui promit vaguement de reconnaître l'Euphrate comme frontière de ses États. L'Arsacide se laissa persuader et, tournant le dos à Mithridate qui avait sollicité son concours, entra dans l'alliance romaine et envahit la Grande Arménie³.

*Mithridate chassé de son royaume
(été 66)*

Alors Mithridate connut le découragement : abandonné, et de Tigrane, aux prises avec l'insurrection, et du Roi des Rois, acquis à

1. Pour le détail, cf. Th. REINACD, *op. cit.*, p. 382 et n. 2 (dont j'adopte les chiffres); KROMAYER, dans les *Neue Jahrbücher z. Kl. Altert.*, XXXIII, 1914, p. 160, et Rice HOLMES, I, p. 427-428 (40 000 h. seulement). Textes principaux : du côté de Mithridate, PLUT., *Pomp.*, XXXII, 1; du côté romain, APPIEN, *Mithr.*, 116, et PLINIE, N.H., XXXVII, 16.

2. LIV., *Per.*, LXX; VELL. PATERC., II, 24, 3; PLUT., *Sull.*, V, 8; FESTUS, *Brev.*, XV, 8.

3. Sur ces négociations de Pompée, cf. LIV., *Per.*, C : *cum rege Parthorum Phraate amicitiam renovavit*; CASS. DIO, XXXVI, 45, 3; 51, 1, etc.

la cause romaine, ne devait-il pas renoncer tout de suite à une lutte inégale ? Il envoya une ambassade demander la paix à Pompée. Celui-ci émit comme condition préalable la livraison des transfuges, et à peine eut-elle transpiré dans les rangs des Pontiques qu'elle y provoqua une sédition : les transfuges ne voulaient point qu'on les rendit ; les autres craignaient d'avoir à combattre sans eux. Pour apaiser les mutins, Mithridate dut leur jurer qu'il ne traiterait jamais avec Rome, ni contre eux, ni sans eux¹. La paix et la guerre lui étaient également interdites, il dut se contenter de la *guerrilla* ; et quand Pompée, à l'été de 66, eut envahi la Petite Arménie, il l'y suivit, non pour lui offrir la bataille, mais dans l'espoir de gêner son ravitaillement. Toutefois, le sien propre laissait fort à désirer. Les désertions se multipliaient dans ses rangs, malgré les croix et les bûchers qu'il dressait pour les déserteurs ; et Pompée, ayant éventé sa tactique, tendit à ses fourrageurs une embuscade où ils périrent jusqu'au dernier². Privé de sa cavalerie, le roi du Pont était désormais paralysé. Il s'en alla occuper une hauteur abrupte et bien pourvue d'eau à 6 milles du Lykos, près du bourg de Dasteira (Purkh, près Endérès), et s'y enferma dans une stérile défensive. Enfin libre de ses mouvements, Pompée détacha une avant-garde au-delà de l'Euphrate et tira de l'Acilisène tous les approvisionnements dont il avait besoin ; puis, avec le gros de sa troupe, il traça autour de la position ennemie une circonvallation de 120 stades (22 km), et attendit que la famine la lui livrât sans coup férir. Mais la quarante-cinquième nuit du blocus, Mithridate, qui n'était jamais à court de stratagèmes, décampa sans être aperçu. Éphémère réussite ! Pompée, dès le lendemain, était sur ses traces ; le troisième jour, il le devançait sur sa ligne de retraite vers l'Euphrate, et, la nuit suivante, il le surprenait en marche dans un étroit défilé : en quelques heures l'armée pontique était cernée, culbutée. Mithridate perdait 10 000 hommes et tout espoir de prolonger la guerre³. Du moins avait-il pu s'échapper, une fois de plus, et gagner, avec quelque 3 000 fantassins, son château de Sinoria (Sinnor)⁴, à la frontière de ses États et de la Grande Arménie. Il avait compté se mettre, comme naguère, sous la protection de son gendre Tigrane ; mais

1. Cf. CASS. DIO, XXXVI, 45, 2-5 ; APPIEN, *Mithr.*, 98.

2. CASS. DIO, XXXVI, 47, 3-4 ; LIV., *Per.*, C ; FRONTIN, *Strat.*, II, 5, 33 ; APPIEN, *Mithr.*, 98. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 384.

3. CASS. DIO, XXXVI, 48-49 ; PLUT., *Pomp.*, XXXII, 4-5 ; APPIEN, *Mithr.*, 100 et 117 ; LIV., *Per.*, C ; FRONTIN, *Strat.*, I, 1, 7. Sur les pertes, cf. les textes cités par DRUMANN-GROEBE, IV, p. 445, n. 2 et 3.

4. PLUT., *Pomp.*, XXXII, 6 ; APPIEN, *Mithr.*, 101, etc. Sur la position de Sinoria, cf. STRABO, XII, 3, 28, la note de DRUMANN-GROEBE, IV, p. 446, n. 2, et la notice d'HONIGMANN, dans *P.W.*, III^A, c. 255-256.

celui-ci, dans l'embarras où l'avait jeté la connivence de son fils rebelle et des Parthes, ne cherchait qu'à complaire aux Romains; il chargea de chaînes les ambassadeurs pontiques, les refoula sur Pompée et promit 100 talents à qui lui apporterait la tête de son beau-père¹. Ainsi traqué, le roi du Pont s'enfuit vers le nord et ne s'arrêta qu'à Dioscurias de Colchide (Iskuria), sur l'Euxin, au pied du Caucase (automne 66)². Il ne devait plus jamais, ni revoir son royaume, ni affronter les légions en bataille rangée. Six mois avaient suffi à Pompée pour débarrasser l'Asie de Mithridate.

Soumission de l'Arménie (automne 66)

Il n'eut besoin que de quelques semaines pour réduire Tigrane à merci. Après avoir accordé un peu de repos à ses soldats dans Dasteira, où il fondera plus tard, en souvenir de sa victoire, la ville grecque de Nicopolis, il répondit à l'appel que lui avait lancé le fils de Tigrane, et, ayant traversé l'Euphrate, descendit la vallée de l'Araxe en direction d'Artaxata, la capitale arménienne. Tigrane l'avait naguère préservée des atteintes de Lucullus. Il venait d'en écarter son fils et les Parthes ligués contre lui. Néanmoins, il trembla pour elle à l'annonce que Pompée n'en était plus séparé que par une étape de 15 milles et, apeuré, il fit une soumission sans dignité. Il ouvrit les portes de sa capitale à une garnison romaine et se rendit en suppliant au camp de Pompée. Les factionnaires lui ayant, à l'entrée, ordonné de descendre de son cheval, il mit pied à terre aussitôt et, introduit auprès du général en chef, il se prosterna devant lui en retirant son diadème. Pompée le releva avec compassion, lui replaça le diadème sur la tête, le réconforta en l'assurant qu'il n'avait point perdu son royaume, mais au contraire gagné l'amitié du peuple romain. Tigrane, convié à souper par Pompée, n'apprit que le lendemain ce qu'elle lui coûterait. L'*imperator* lui confirma, en présence de son fils, la possession de ses États héréditaires, mais lui signifia d'avoir, non seulement à verser une contribution de guerre de 6 000 talents, mais à évacuer toutes ses conquêtes : la Cappadoce, la Syrie, la Phénicie, la Sophène. Il ne révéla rien de ses intentions quant aux trois premiers territoires; pour celui de la Sophène, il l'attribua au fils, moins les trésors que le roi y avait déposés et en possession desquels il était nécessaire que rentrât Tigrane s'il voulait s'acquitter envers le peuple romain. Le fils protesta, essaya d'éluder la remise qui lui était prescrite. Pompée, pour toute réponse, l'incar-

1. PLUT., *Pomp.*, XXXII, 6; XXXIII, 1; VELL. PATERC., II, 37, 2.

2. CASS. DIO, XXXVI, 50, 2-3; APPIEN, *Mithr.*, 101; STRABO, XI, 2, 14, etc.

céra, en attendant de l'expédier sous escorte à Rome¹. Le Roi des Rois protesta contre ce traitement, réclama son gendre, exigea une garantie formelle de sa frontière de l'Euphrate. Aux ambassadeurs porteurs de ses messages, Pompée répliqua sans aménité que Tigrane fils appartenait d'abord à son père, et que lui-même aviserait plus tard à fixer selon la justice les limites de l'empire de Rome et de celui des Parthes². Ce langage ne ressemblait guère à celui qu'il avait tenu au printemps précédent. Mais c'est que la situation s'était modifiée dans l'intervalle. Pompée, par la fuite de Mithridate, était délivré de la crainte de l'ennemi et, si onéreux qu'il fût, le pardon qu'il venait de concéder à Tigrane en assurait l'alliance aux Romains. Dans sa joie de l'avoir obtenu, le roi d'Arménie ajouta, de son plein gré, à la contribution dont il était frappé, un don volontaire pour les légions qui avaient vaincu son beau-père, enchaîné son fils et consolidé son trône : 50 drachmes (250 F) par soldat, 1 000 drachmes (5 000 F) par centurion, 10 000 drachmes (50 000 F) par tribun militaire³. Rome s'était attaché en Tigrane un vassal qui tiendrait Phraate III en respect, et, le moment venu, laisserait Pompée régler à sa guise, depuis le Caucase jusqu'à l'Égypte, le sort de l'Asie (fin de l'automne 66).

*Première campagne
contre les Albains (hiver 66)*

Auparavant, Pompée aurait voulu s'emparer de Mithridate mort ou vif, et, en présence d'une poursuite qui l'amènerait sans doute jusqu'à Dioscurias, il s'en alla établir ses quartiers d'hiver au nord des monts de Géorgie, sur la rive droite du Cyrus (Koura), dont il remonterait la vallée au printemps pour atteindre le Phase et redescendre vers la mer Noire. Mais les Barbares de la chaîne caucasique, travaillés par les partisans du jeune Tigrane et peut-être aussi par les émissaires de Mithridate, lui ravirent l'initiative des opérations. Le 17 décembre 66, 40 000 Albains, sous la conduite de leur roi Oroizès, franchirent le Cyrus à l'improviste, et, profitant de la division de l'armée romaine en trois camps assez éloignés les uns des autres, se jetèrent sur celui qui était le plus rapproché du fleuve, et où Q. Metellus Celer, qui en avait le commandement, gardait le jeune Tigrane prisonnier. Les légionnaires étaient en train de fêter

1. PLUT., *Pomp.*, XXXIII, 1-4; APPIEN, *Mithr.*, 104; *Syr.*, 49; et surtout CASS. DIO, XXXVI, 50-53.

2. PLUT., *Pomp.*, XXXIII, 4.

3. STRABO, XI, 14, 10; APPIEN, *Mithr.*, 104.

les Saturnales; mais, rompus à leur métier, ils prirent instantanément leurs formations de combat et brisèrent l'assaut des ennemis. Les bandes qui avaient essayé d'envahir le camp de L. Valerius Flaccus furent attirées dans un piège et massacrées. Pompée, dont le propre camp était resté indemne, courut sus aux fuyards, les rattrapa au passage du Cyrus et en fit un grand carnage. Oroïzès implora la paix. Pompée, qui ne se souciait pas de graver, à la poursuite des Albains, les avant-monts du Caucase en plein hiver, accorda leur pardon à ces Barbares sous la simple condition qu'ils ne chercheraient plus à gêner ses mouvements¹.

*Défaite des Ibères et fuite de Mithridate
au Bosphore Cimmérien (printemps 65)*

Il se mit en route vers l'ouest au début du printemps. La haute vallée du Cyrus était aux mains des Ibères, une peuplade qui, de son ancien assujettissement aux Achéménides, avait conservé une organisation féodale fortement hiérarchisée. Leur roi Artokès avait envoyé des présents à Pompée, mais se disposait en sous-main à l'attaquer à son tour. Seulement, Pompée prit les devants, s'empara d'Harmozikè, une forteresse qui commandait le fleuve (à Tiflis?), avant que le Barbare n'eût achevé ses préparatifs, passa derrière lui sur la rive gauche du Cyrus, le rejoignit dans un étranglement du Pélore, et, à l'arme blanche, enfonça les rangs de ses archers. La belle saison, étant survenue, avait tari la rivière. Les Romains traversèrent le Pélore à pied sec. Artokès allait être forcé dans ses derniers retranchements. Il s'humilia, envoya à Pompée son lit d'or, sa table d'or et son trône d'or, et lui remit ses enfants en otages². La voie de la Colchide s'ouvrait, libre, devant l'armée romaine. Quelques semaines plus tard, Pompée parvenait à l'embouchure du Phase où l'attendait Servilius avec une partie de la flotte du Pont-Euxin. Mais c'était trop tard : informé de la défaite d'Artokès, Mithridate avait quitté Dioscurias avec le propos, qu'on pouvait tenir pour insensé, de reconquérir le royaume de son fils Macharès, en rejoignant le Bosphore Cimmérien par la voie de terre qui, surplombée pendant 4 000 stades (un peu moins de 600 km) par la muraille du Caucase, coupée par les falaises et les marais, hantée de tribus sauvages, passait pour impraticable, et avait toujours fait reculer devant elle le roi du Pont, au

1. PLUT., *Pomp.*, XXXIV, 1-2; CASS. DIO, XXXVI, 84, 1-4; APPIEN, *Mithr.*, 103; LIV., *Per.*, CI, etc.

2. CASS. DIO, XXXVI, 54, 5; PLUT., *Pomp.*, XXXIV, 3; XXXVI, 4; STRABO, XI, 3, 6; APPIEN, *Mithr.*, 103, 117, etc.

temps de sa grandeur¹. Qu'il pérît dans cette folle aventure, ou qu'il réussît contre toute vraisemblance dans l'exécution de son plan, il n'était plus à craindre, puisqu'il avait perdu, et sa flotte, et les forêts où il aurait pu s'en construire une autre, et que les Romains, maîtres incontestés de toutes les mers, sauraient lui interdire les routes du Pont-Euxin. Certain que, de toute manière, le temps travaillait pour lui, Pompée abandonna Mithridate à son destin et, après avoir imparti à Servilius ses instructions, il s'en revint sur ses pas.

La marche vers la Caspienne
(été-automne 65)

Il aurait pu ramener tout de suite ses légions dans le Pont. Il préféra employer la fin de l'été à châtier les Barbares qui avaient osé entraver sa marche. Descendant la vallée du Cyrus, il tendit un traquenard à Oroïzès, et sonna à ses légionnaires la curée des hordes albaines. Celles-ci, fortes de plus de 60 000 hommes, n'étaient que très mal armées, n'avaient souvent pour défenses que leurs peaux de bêtes. Les soldats romains les anéantirent sans péril, au cri vengeur de « Io Saturnalia ». Pompée transperça Cosis, le frère du roi, d'une javeline. Pour rehausser ces faits d'armes, on raconta plus tard que les Amazones étaient mêlées aux Albains, et qu'on avait retrouvé leurs brodequins sur le champ de bataille. Pompée appelait la légende à illustrer sa gloire, il évoquait les souvenirs dont la fable peuplait ces régions reculées : les Dioscures, les Argonautes, le rocher de Prométhée; et, pour finir, il prétendit rivaliser avec Alexandre le Grand, son modèle, et longer comme lui, par l'Hyrcanie, le sud de la Caspienne. Mais, plus il se rapprochait de cette mer intérieure, plus la marche devenait pénible à ses troupes que décimait la dysenterie, et que piquaient les scorpions. A trois jours de marche du rivage occidental, il arrêta son avance, et fit reprendre à ses troupes le chemin de l'ancien État pontique. Il ne se souciait pas de leur infliger plus longtemps d'inutiles souffrances, ni, ayant battu le record de distance de Lucullus, de s'exposer à ses mécomptes, et, satisfait d'avoir ébloui les imaginations, et, aussi sans doute, d'avoir réuni des renseignements pratiques sur la route commerciale qui, par la Caspienne, pouvait, du Pont-Euxin, conduire jusque dans l'Inde, Pompée, qui semble, en cette étrange randonnée, n'avoir soigné

1. LIV., *Per.*, CI; APPIEN, *Mithr.*, 102; STRABO, XI, 2, 13; cf. TH. REINACH, *op. cit.*, p. 395.

que sa renommée et l'intérêt de ses amis, les hommes d'affaires, rentra en Petite Arménie, où il passa l'hiver de 65-64¹.

Pompée à Amisos (hiver 65-64)

Là, il s'occupa à réduire les quelques châteaux forts qui tenaient encore, protégés par leur isolement, dans les districts montagneux de l'ancien royaume : Sinoria, où périt avant la capitulation, poignardée par l'eunuque commis à sa garde, Drypetina, la fille bien-aimée de Mithridate que celui-ci y avait laissée dans sa fuite; Symphorion, que livra la reine Stratonice en stipulant que les Romains épargneraient ses jours et ceux de son fils Xipharès, dont elle ignorait qu'il avait pu retourner dans le Bosphore Cimmérien et sur lequel Mithridate se vengea de cette trahison; Talaura, où s'entassaient les lits ouvragés, les armures serties de pierres précieuses, les coupes d'onyx et la vaisselle d'or; le Château-Neuf, enfin, où Mithridate avait caché ses archives et où les Romains auraient retrouvé pêle-mêle ses lettres d'amour, les procès-verbaux de ses songes, ses recettes de pharmacopée et la liste des empoisonnements qu'il avait commis sur ses meilleurs amis et ses enfants². Quand furent terminés inventaires et dépouillements, Pompée se rendit à Amisos où il fixa le statut de ses conquêtes pontiques, « tint une véritable cour de rois »³ et prépara l'invasion de la Syrie qu'il avait décidé de réduire en province.

Rupture avec les Parthes

Ses rapports avec Phraate III n'avaient, en effet, cessé de s'aggraver. Dans ses quartiers d'hiver de la Petite Arménie, il avait accueilli les satrapes d'Elymaïde et de Médie, dont cette réception consacrait les prétentions à l'indépendance. A Amisos, où douze rois avaient été réunis, l'Arsacide n'avait daigné envoyer qu'une lettre, et Pompée, vexé, avait fait exprès, dans sa réponse, de refuser à son correspondant le titre de Roi des Rois. Dès qu'il apprit que Phraate disputait la Gor-

1. CASS. DIO, XXXVII, 4-5; PLUT., *Pomp.*, XXXV, 1-3. Le site de l'hivernage est indéterminé (cf. CASS. DIO, XXXVI, 53, 5, contre *ibid.*, XXXVII, 7, 5). Je suis Th. REINACH, *op. cit.*, p. 399, n. 3.

2. PLUT., *Pomp.*, XXXVII, 1-3; APPIEN, *Mithr.*, 107; STRABO, XII, 3, 31; CASS. DIO, XXXVII, 7, 5. J'ai distingué Symphorion et Sinoria, comme Th. REINACH, *op. cit.*, p. 399; en sens contraire, DRUMANN-GROEBE, IV, p. 458. La position du *Kainon Chorion* (200 stades de Cabira) n'est donnée que par Strabon et, selon le R.P. de JERPHANION, *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, 1911, V, p. 135, correspondrait à Mabala Kalesi, à 24 km N.-N.-W. de Niksar (cf. RUGE, *P.W.*, X, c. 1506).

3. Cf. Th. REINACH, *op. cit.*, p. 400.

dyène à Tigrane, il chargea L. Afranius d'occuper le territoire contesté, dans la haute vallée du Tigre, l'attribua, bien entendu, au roi d'Arménie, et prescrivit à son lieutenant de rallier la côte de Syrie, en traversant la Mésopotamie et l'Euphrate, au mépris de ses promesses d'antan, et à l'indignation du Grand Roi¹. Dans ces conditions, il eût été imprudent de la part de Pompée de laisser à la portée d'un allié, qui était en train de devenir un ennemi, une Syrie à la fois autonome et affaiblie. Les Romains ne pouvaient plus que la rendre à Tigrane, ou la prendre pour eux. C'est à ce dernier parti que s'arrêta Pompée, convaincu de la nécessité de fermer la côte syrienne aux écumeurs de mer, comme les routes de commerce continental à l'anarchie pillarde des Bédouins, et séduit, du reste, non seulement par les bénéfices éventuels, mais par la beauté d'une annexion qui, abstraction faite de l'Égypte dont l'indépendance n'était plus qu'une ombre, achèverait de « romaniser » la Méditerranée. A la belle saison de 64, presque sans combat, Pompée réalisa son projet.

Conquête de la Syrie (64)

D'une part, en effet, L. Afranius avait rempli sa mission et tenait maintenant les passes de l'Amanus qu'il avait purgées des brigands qui les infestaient². D'autre part, Sampsigeram, le dynaste arabe d'Émèse, avait chassé le dernier Séleucide auquel Lucullus, pour faire pièce à Tigrane, avait reconnu la possession théorique du royaume de ses ancêtres, Antiochos XIII l'Asiatique³. Enfin, le blocus du Bosphore Cimmérien avait réduit Mithridate, vainqueur et meurtrier de son fils Macharès, mais prisonnier des escadres de Servilius, à mendier une paix qui, du reste, lui avait été dédaigneusement refusée⁴. Pompée n'avait rien à redouter derrière soi. Devant lui, la route était libre, et la place nette. Il envoya A. Gabinius et son questeur M. Aemilius Scaurus en avant-garde, en direction de Damas; et lui-même quitta Amisos avec le gros de son armée, pour gagner Antioche, à travers la Cappadoce. En passant par le champ de bataille de Zela, il rendit un pieux devoir aux soldats de Triarius, qui y avaient péri trois ans

1. PLUT., *Pomp.*, XXXVI, 1; XXXVIII, 1; XXXIX, 3; *Apophth. Pomp.*, 9; CASS. DIO, XXXVII, 5, 1, 4; 6, 1-2.

2. PLUT., *Pomp.*, XXXIX, 2.

3. Chassé d'Antioche par Philippe II, petit-fils d'Antiochos VIII Grypos, qui en fut chassé à son tour, Antiochos XIII fut retenu captif par Sampsigeram (DIO., XL, 1, 4-6. Cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Séleucides*, I, p. 441-442). Sur Sampsigeram, cf. STÄHELIN, *P. W.*, I⁴, c. 2227 (s. v^o), et, sur sa dynastie, CANTINEAU, *Syria*, 1931, p. 140-141.

4. Sur Macharès, cf. APPIEN, *Mithr.*, 102 (suicidé); CASS. DIO, XXXVI, 50, 2 (assassiné par ordre de son père). Sur le blocus de Mithridate, et le rejet de ses propositions, cf. PLUT., *Pomp.*, XXXIX, 1, et APPIEN, *Mithr.*, 107.

auparavant, et fit inhumér les restes de ces malheureux qui jonchaient toujours le sol¹. Arrivé à Séleucie de Piérie (Kabousi), il la déclara ville libre, puisqu'elle avait repoussé Tigrane dans le temps où Tigrane avait été l'ennemi des Romains. Il renvoya les otages que les gens d'Antioche lui avaient remis, et, entré dans leur ville, il leur fit présent de terrains pour agrandir le bois de Daphné, dont il admirait les frondaisons et les eaux vives². C'est à Antioche qu'il se reposa pendant l'hiver 64-63, et qu'ayant proclamé la déposition des Séleucides il érigea solennellement la Syrie en province romaine³ : il n'avait pas eu besoin de tirer l'épée.

Opérations de police (début 63)

Au début de 63, commencèrent les opérations de police contre les villes réfractaires et les Arabes turbulents. Dans la vallée de l'Oronte, Pompée chassa le Juif Silas de la ville de Lysiade (Djisir-es-Choughr)⁴, prit et rasa Apamée (Kalaat-el-Moudik⁵). Dans le Liban, il délogea les Ituréens des forteresses qu'ils y avaient bâties et d'où ils terrifiaient les villes de la côte et détroussaient les convois marchands. Il fait décapiter Dionysios à Tripoli (Tarabolous), Kinyras qui tyrannisait Byblos (Gébel), astreint Ptolémée, fils de Mennaeos, le phylarque de Chalcis (Andjar), à lui verser 1 000 talents⁶; puis, franchissant l'Hermon, il marche sur Damas pour y résoudre, à sa manière, la question juive.

Rome et les Juifs

Il y avait exactement un siècle que les Romains étaient entrés en contact avec Israël : en 164, C. Sulpicius Gallus, député en Orient par le Sénat, avait écrit au peuple juif pour lui demander communication des cahiers de revendications qu'il soumettrait lui-même à Antiochos IV et, trois ans plus tard, les Juifs avaient conclu avec Rome un traité de neutralité réciproque, qui fut renouvelé en 141 et en 133. Ils s'étaient servis de Rome pour secouer le joug du roi de Syrie. Rome s'était servie d'eux pour affaiblir la grande monarchie

1. PLUT., *Pomp.*, XXXIX, 1.

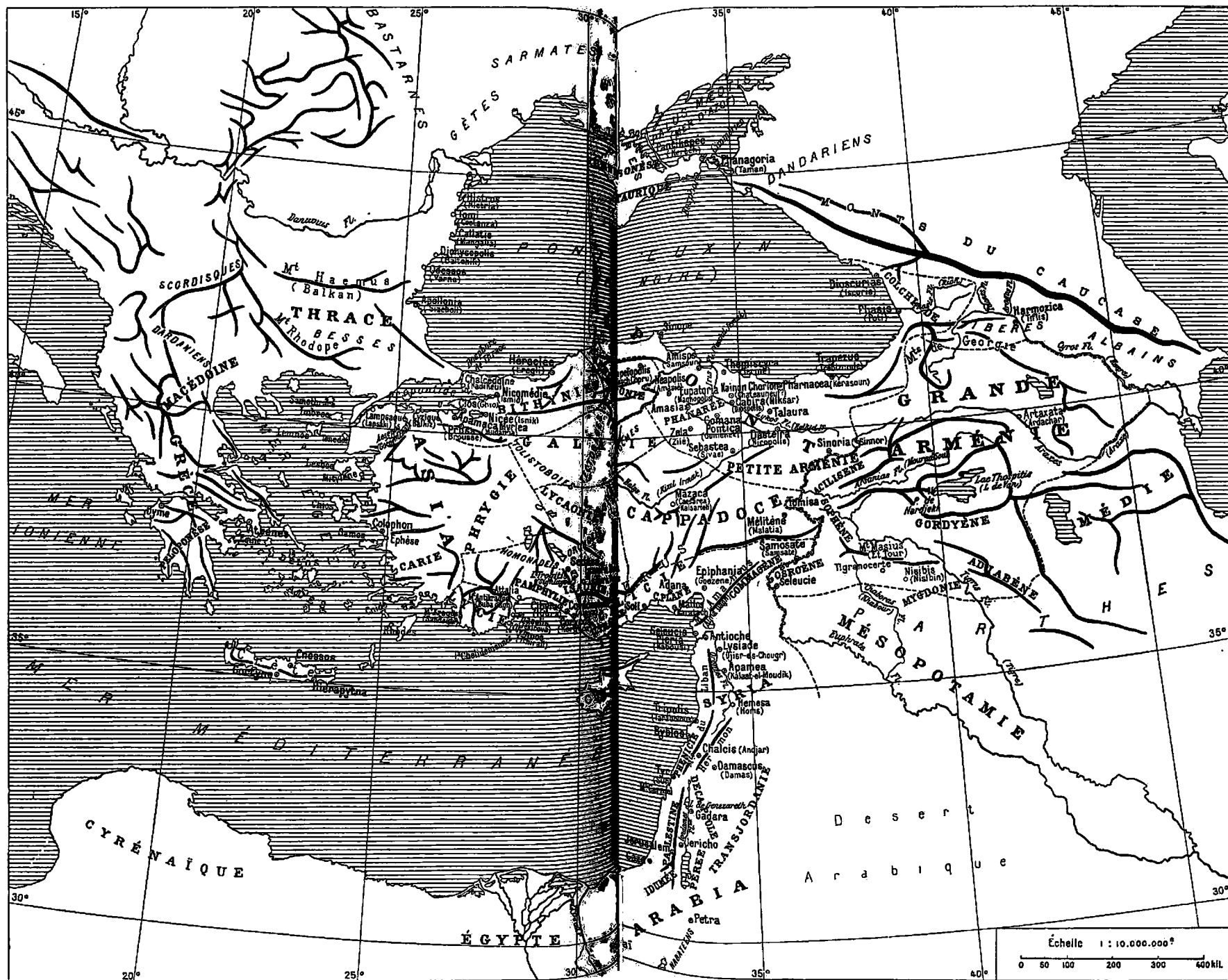
2. EUTROPE, VI, 14, 2.

3. PLUT., *Pomp.*, XXXIX, 2; VELL. PATERC., II, 37, 5; JUSTIN, XL, 2, 5; APPIEN, *Mithr.*, 106; *Syr.*, 49, 70. Antiochus XIII avait inutilement supplié Pompée de lui rendre le trône de ses pères. Philippe II n'est plus qu'un aventurier, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Séleucides*, I, p. 443.

4. JOSÈPHE, *A. J.*, XIV, 40; cf. P. W., XIII, c. 2530.

5. JOSÈPHE, *A. J.*, XIV, 38.

6. STRABO, XVI, 2, 18; EUTROPE, VI, 14, 2; JOSÈPHE, *A. J.*, XIV, 39.



Carte 2. — L'ORIENT DE POMPÉE

asiatique qui, longtemps, lui avait paru redoutable. Tant qu'elle l'avait combattue, elle avait favorisé l'indépendance du peuple à qui sa foi intransigeante en un Dieu unique avait inspiré un indomptable patriotisme. Voilà que, soudain, elle avait remplacé les Séleucides. Son intérêt était donc maintenant de renverser sa politique et, sans chercher une annexion qui lui eût causé de grands embarras, de diviser et d'amoindrir la nation qui serait désormais sa voisine¹. Pompée n'hésita pas, pour atteindre ce but, à envenimer le conflit qui s'était élevé au sein de la dynastie régnante des Asmonéens et dont Gabinius et Scaurus avaient été saisis dès leur arrivée à Damas. Les deux fils du dernier roi juif, Alexandre Jannée, et de la reine Alexandra, se disputaient la couronne. Hyrcan invoquait son droit d'aînesse ; Aristobule se fiait à son intelligence et à son énergie ; cependant que, à la faveur de leurs discordes, la puissante association religieuse des pharisiens réclamait l'abolition de la royauté et son remplacement par un régime sacerdotal, où le grand-prêtre serait le maître². Les trois partis délèguèrent leurs représentants auprès de Pompée, qui invita les prétendants à comparaître devant lui. Hyrcan eut l'heureuse naïveté de plaider sa cause du mieux qu'il put. Aristobule appuya la sienne du don à Pompée d'une vigne d'or de 500 talents. Pompée n'était pas à vendre. Il pencha tout de suite en faveur d'Hyrcan, qui était inoffensif, mais il ne laissa rien paraître de sa préférence et déclina toute intervention sous prétexte qu'il avait l'urgent devoir de châtier le chef des pillards nabatéens, Arétas III, l'ethnarque de Petra, en Transjordanie. Il suivit la vallée du Jourdain, comme pour mettre ses plans à exécution. En réalité, il désirait se rapprocher de Jérusalem sans exciter des soupçons, et, une fois parvenu aux abords de la ville sainte, y dicter ses volontés³.

Siège et prise de Jérusalem (été-automne 63)

Arrivé à Jérico, il parla sur un ton sans réplique. Il convoqua Aristobule dans son camp et exigea de lui son acquiescement à l'entrée d'une garnison romaine dans Jérusalem et au paiement d'une indemnité ; mais, quand A. Gabinius se présenta devant la ville, elle lui ferma ses portes. Pompée, qui avait retenu Aristobule auprès de lui, le mit alors en état d'arrestation. A cette nouvelle, Hyrcan et ses

1. Cf. GINSBURG, *Rome et la Judée*, Paris, 1928, p. 26, 40, 90.

2. Cf. GINSBURG, *ibid.*, p. 78 et suiv. ; Ed. MEYER, *Urspr. und Auf. des Christent.*, II, p. 312 ; DRUMANN-GROEBE, IV, p. 463-464.

3. JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 4-7 ; *B.J.*, I, 120-122 ; APPIEN, *Mithr.*, 106 ; CASS. DIO, XXXVII, 15, 2 ; AUG., *Civ. Dei*, XVIII, 45.

partisans reconquirent le pouvoir dans Jérusalem et ouvrirent la cité aux soldats romains. Mais leurs adversaires, criant à la trahison, avaient entraîné la masse du peuple à se réfugier dans l'enceinte fortifiée du temple de Jéhovah, sur le mont Moriah, séparé de la colline de l'Ouest, où s'étagait la ville haute, par la vallée du Tyropéon, et s'apprêtent aussitôt à opposer à la profanation des envahisseurs une résistance acharnée. Ils avaient détruit le pont sans lequel le Tyropéon était infranchissable. Du côté du nord, où leur position restait vulnérable, ils creusent un fossé, élèvent des tours. Pompée ne se presse point, mais les investit avec la sûre lenteur de son impeccable prévoyance. Il fait venir de Tyr de puissantes machines de siège, coupe tout ravitaillement et le jour du sabbat, où il sait n'avoir rien à craindre de l'activité d'adversaires chez qui l'observance du repos inscrit dans la loi du Seigneur prime les nécessités militaires, il déclenche les attaques partielles qui démolissent les ouvrages de la défense et perce la brèche où, après trois mois de siège, passent, le fils de Sulla à leur tête, ses colonnes d'assaut. Les légionnaires fondent, le glaive à la main, sur la garnison exténuée, et sans avoir à déplorer de pertes pour eux-mêmes, l'exterminent en quelques heures : 12 000 Juifs couvrent de leurs cadavres la cour du sanctuaire. Pompée entre alors dans « le saint des saints » pour affirmer devant les prêtres qui s'y étaient réfugiés, et dont l'horreur du carnage n'avait pas interrompu les psaumes, la souveraineté de Rome. Mais, en même temps, il se garde de porter sur le tabernacle une main sacrilège, démontre, par cette réserve concertée, le respect que sa patrie sait témoigner à la religion des autres, et réussit de la sorte, en ce jour mémorable, à mettre fin au rôle politique des Juifs, sans créer entre eux et le peuple romain l'irréparable du fanatisme (automne 63)¹.

*L'expédition en Nabatène
arrêtée par la nouvelle de la mort
de Mithridate (automne 63)*

Pour achever son programme, toucher aux frontières de l'Égypte, dont le roi lui envoya une ambassade pendant qu'il assiégeait Jérusalem.

1. Principal récit dans JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 29-33, 34-36; 53-59; *B.J.*, I, 134-140; cf. APPIEN, *Mithr.*, 113; OROSE, VI, 6, 3; EUTROPE, VI, 14, 2; PLUT., *Pomp.*, XXXIX, 2. La date de la chute du Temple, 10 Tishri (cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Séleucides*, I, p. 449), correspond au mois d'octobre (cf. GINSBURG, *op. cit.*, p. 168, n. 313). Que Pompée ait respecté le tabernacle résulte, contre CASS. DIO, XXXVII, 16, 4, de l'affirmation de CICÉRON, *Pro Flacco*, XXVIII, 67 : *Cn. Pompeius captis Hierosolymis victor ex illo fano nihil attigit*. Cf. TAC., *Hist.*, V, 9 : *muri Hierosolymorum diruti, delubrum mansit*. Pompée laissa dans Jérusalem une garnison aux ordres de M. Pupius Piso (JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 59; *B.J.*, I, 143; cf. CASS. DIO, XXXVII, 16, 1).

salem, Pompée n'avait plus qu'à réduire l'ethnarque des Nabatéens, Arétas III¹. La Judée soumise, il résolut de marcher incontinent sur Petra et regagna son camp de Jéricho, d'où il passerait en Transjordanie. La soumission de ces tribus caravanières lui tenait à cœur : elles drainaient le transit qui, par le golfe Persique et le désert Arabe, s'acheminait de l'Inde vers la mer Rouge ; et il aurait vivement désiré transférer aux publicains de son pays le contrôle et les profits de cette grande voie commerciale. La nouvelle de la mort de Mithridate, qu'il reçut à Jéricho², l'empêcha de s'avancer plus loin. Mithridate, impatient du blocus naval qui enserrait ses possessions recouvertes, mais incapable de le rompre, avait imaginé de mobiliser l'arrière-ban de ses forces terrestres, 36 000 hommes répartis en 60 cohortes, de longer avec cette armée le rivage occidental de l'Euxin, de soulever en route Sarmates et Bastarnes, et de tenter, avec l'aide des Barbares conjurés, une irruption en Italie par le Danube de Pannonie. Ce plan gigantesque tenait du délire³, et les soldats du roi, travaillés par les transfuges romains qui formaient l'armature de sa troupe, répugnaient à l'exécuter. Ils se relâchèrent progressivement de leur discipline. Un de leurs contingents s'égailla, lorsque Castor de Rhodes repoussa la garnison que Mithridate, avant de partir, aurait voulu imposer aux Grecs de Phanagorie (près Taman), la ville qui commandait l'accès du Bosphore Cimmérien sur la rive asiatique (été 64). Un autre, chargé d'escorter en Scythie les princesses promises en mariage aux dynastes de ces pays, égorga les eunuques qui les accompagnaient et les amena elles-mêmes à l'amiral romain en se rendant à lui (hiver 64-63)⁴. Enfin, la veille du départ, l'armée se souleva en masse à l'appel de Pharnace, le seul fils qui restât à Mithridate, et qui ne se souciait de perdre, ni ses droits à la couronne en se laissant livrer aux Romains comme quatre de ses frères, ni, davantage, la vie, comme les quatre autres que le vieux sultan avait froidement exécutés. Panticapée (Kertch), où résidait celui-ci, fit cause commune avec les rebelles et Pharnace y fut proclamé roi sans combat. Abandonné à la fois de ses soldats et de ses sujets, Mithridate se retira au fond de son palais, et demanda à l'un de ses gardes du corps, le Gaulois Bituit, de hâter d'un

1. CASS. DIO, XXXVII, 15, 2; OROSE, VI, 6, 1, croient que Pompée prit Petra. A tort, cf. *supra*, p. 107. Sur les rapports de Pompée avec Ptolémée Aulète, cf. VARRO *op.* PLINIE, N.H., XXXIII, 136, et la mosaïque de Thmouis (BRECCIA, *Le musée gréco-romain d'Alexandrie*, Bergame 1932, pl. A), interprétée par M. PERDRIZET (*Ar. Inscr.*, 1^{er} juin 1934).

2. PLUT., XLI, 4, nomme les environs de Petra (d'après Théophraste); mais c'est un euphémisme de courtoisie. Cf. JOSÈPHE, B.J., I, 138; A.J., XIV, 53-54.

3. APPIEN, *Mithr.*, 109; PLUT., *Pomp.*, XLI, 2; STRABO, VII, 4, 3; CASS. DIO, XXXVII, 11. — « Un suicide de Titan », écrit Th. REINACH, *op. cit.*, p. 404.

4. APPIEN, *Mithr.*, 108, cite d'autres défections : Chersonèse, Théodosie, Nymphæum.

coup d'épée l'effet du poison qu'il avait absorbé, mais qui tardait trop à agir. Il venait d'expirer quand survinrent les sicaires que Pharnace avait envoyés l'assassiner et qui, sauvagement, criblèrent son corps encore chaud des coups de leurs piques et de leurs glaives (été 63)¹.

Retour de Pompée à Amisos (fin 63)

Le dénouement de cet ignoble drame fut annoncé à Pompée devant Jéricho, à la fin de l'automne de 63. Il donna lecture du rapport qu'il venait de recevoir, du haut d'une estrade improvisée, à ses troupes ravies d'allégresse. Pour elles, en effet, la mort de Mithridate marquait le terme de la guerre. Pompée ne voulut ni n'osa les détromper. Il écrivit dans ce sens au Sénat qui, sur la proposition du consul Cicéron, vota dix jours de supplications en remerciement aux dieux². Il renonça à son expédition contre Arétas III, qui s'estima trop heureux de s'en tirer avec le paiement d'une contribution de 300 talents; puis il confia la Syrie à la garde de M. Aemilius Scaurus et des deux légions qu'il accordait à la nouvelle province, et, par les chemins qui l'avaient conduit si loin, il s'en revint à Amisos, où il avait à recevoir, avec la dépouille de Mithridate, la soumission de Pharnace, et où il lui appartenait de consolider ses gains³.

Pompée, homme de guerre

Pompée ne devait plus reprendre les armes que quatorze ans plus tard, dans la guerre civile où il sera vaincu. Sa carrière victorieuse s'est close sous les murs de Jéricho. Nul général n'aura brassé plus de lauriers, connu un égal bonheur, parcouru aussi aisément de plus vastes espaces, remporté en moins de temps un plus grand nombre de succès, et, si difficile qu'il soit de juger sa stratégie, puisqu'il n'a frappé de grands coups que sur les masses inorganiques des Albains,

1. Le principal récit est celui d'APPIEN, *Mithr.*, 109-112. Cf. CASS. DIO, XXXVII, 12-13; LIV., *Per.*, CII. Sur la date — consulat de Cicéron, donc en 63 — les témoignages de DION et d'OROSE, VI, 5, sont confirmés par Cicéron lui-même, comme le remarque Th. REINACH, *op. cit.*, p. 406, n. 1 : vivant en janvier (*De leg. agr.*, I, 2, 6; II, 19, 51), Mithridate était mort en décembre (*Pro Murena*, XVI, 34). Th. Reinach place la mort au printemps de 63 : je la recule à l'été : 1° à cause de la date à laquelle Pompée en a reçu la nouvelle (octobre); 2° parce que Mithridate n'a pas dû fixer plus haut que l'été le départ d'une expédition dont le succès était subordonné au passage du Danube, gelé au cœur de l'hiver.

2. CIC., *De prov. cons.*, XI, 27; cf. les textes de la note 162, et APPIEN, *Mithr.*, 113; ZONARAS, V, 6 et X, 5.

3. FLORUS, I, 40, 29; ZONARAS, X, 5; APPIEN, *Syr.*, 51; JOSÈPHE, *B. J.*, I, 157; *A. J.*, XIV, 79-85; PLUT., *Pomp.*, XLII, 1-2; DIOD., XL, 4. Sur Arétas III, cf. P. W., II, c. 673, et la monnaie de Scaurus (ECKEL, V, 131; BABELON, p. 121).

on peut être certain qu'il mérita largement sa chance, non point certes par ces inspirations géniales et ces audaces triomphantes qui éclatent dans les victoires d'Hannibal à Trasimène et à Cannes, ou dans les campagnes de Jules César, mais par son sérieux, son application et, si l'on peut dire, sa probité professionnelle. Pompée ne livrait au hasard que ce qu'il est humainement impossible de lui soustraire. Il n'a imposé à ses troupes que les fatigues et les sacrifices indispensables. Il a toujours arrêté les frais dès que l'effort ou le risque lui parurent disproportionnés au résultat. Enfin, il n'a jamais négligé aucun des éléments étrangers à l'art de la guerre, par lesquels, souvent, se dénouent les situations militaires. De nos jours, il eût été un grand colonial et, s'il est injuste de le rabaisser au rang d'un *feldwebel*, d'un bon subalterne comme y tâcha Mommsen¹, il est vrai qu'il fut le plus admirable des chefs d'état-major, et que l'administrateur, chez lui, a constamment étoffé, surpassé le capitaine.

IV. — *La paix de Pompée*

Le statut de l'Asie

Le chef-d'œuvre de Pompée, c'est, en effet, le statut que, sans le concours d'une commission sénatoriale, et en vertu des pouvoirs dont l'avait expressément muni la loi Manilia, il a donné à l'Asie, et qui, pour des siècles, a fixé le destin de Rome en Orient.

Provinces nouvelles, Bithynie et Syrie

Avant 67, Rome ne possédait que deux provinces sur le continent asiatique, séparées d'ailleurs l'une de l'autre, et encadrées l'une et l'autre par des territoires étrangers : l'Asie proprement dite, depuis 133, et la Cilicie, depuis 101. Pompée agrandit cette dernière des districts dont il avait exterminé la piraterie : Phrygie méridionale, Lycaonie, Pamphylie, et prépara de la sorte la réunion à l'Empire de l'île voisine de Chypre, que, quatre ans plus tard, un simple plébiscite de Clodius réalisera sans hostilités². Ensuite, il constitua avec ses conquêtes trois provinces nouvelles : la Crète, qui fut administrativement reliée

1. MOMMSEN, *Hist. rom.*, VI, p. 136.

2. Sur ces annexions complétant la Cilicie-Trachée par la Cilicie-Pedias, cf. CIRC., *In Verr.*, I, 38, 95 et *passim*. Sur les annexions antérieures, cf. PLUT., *Pomp.*, XXIV; loi de Delphes (G. COLIN, *B.C.H.*, 1924, p. 58-96), I. 6 et 7.

à la Cyrénaïque, comme pour mieux isoler et surveiller l'Égypte¹; la Bithynie, dans laquelle furent fondus les anciens États de Nicomède, et la partie la plus florissante de l'ancien royaume du Pont, jusqu'à l'Halys, si l'on prend à la lettre la liberté reconnue à Amisos, jusqu'à l'Iris, si, concrètement, l'on rattache le territoire d'Amisos à la province romaine²; enfin, la Syrie prolongée par la frange maritime de la Palestine, du mont Carmel au nord, à Gaza au sud. Si l'on fait abstraction de la confédération des villes de Lycie, qui devait garder son apparence de liberté jusque sous Claude, mais ne la devait qu'à son zèle pour la cause romaine au temps de Sulla³, et de l'Égypte, dorénavant encerclée de toutes parts, Pompée avait, du premier coup, atteint le double but qu'il s'était assigné : souder, sans solution de continuité, toutes les possessions romaines d'Asie, depuis le Pont-Euxin jusqu'au Sinaï; faire de toutes les mers intérieures un lac romain.

Les royaumes protégés

Par là même, il avait garanti la sécurité des provinces, puisqu'en cas d'attaque elles étaient à même, non seulement de se prêter un mutuel appui, mais de recevoir de Rome, maîtresse incontestée de toutes les routes maritimes, les secours et les renforts dont elles auraient besoin. Mais Pompée, en outre, les avait protégées du côté de la terre ferme par un glacis d'États auxquels il ne laissa une apparence d'autonomie que pour épargner à son pays les inconvénients d'une gestion plus onéreuse que productive; et il les morcela de telle sorte que, trop faibles individuellement pour tenter une action séparée, trop nombreux et disparates pour se fédérer, ils étaient conduits à prendre pour arbitre de leurs différends éventuels la puissance à qui ils étaient redevables de l'existence. Autorisé à déposer Tigrane, il avait préféré le laisser régner sur une Arménie diminuée et astreinte à l'alliance romaine par la pression même qu'exerceraient sur elle les voisins qu'il avait habilement nantis alentour. Dans le Nord, la rude leçon qu'il avait infligée aux Albains et aux Ibères l'assurait de leur obéissance et, d'ailleurs, il avait pris

1. CIC., *Pro Murena*, XXXV, 74; *Pro Flacco*, XIII, 30; DIOD., XL, 19.

2. Suivant STRABO, XII, 3, 1, Pompée arrêta la province à l'Halys, la divisa en 11 *conventus*, et, selon le même auteur, *ibid.*, 2, il y a englobé Héraclée. Sur la Syrie, voir MARQUARDT, *Org. emp. romain*, II, p. 336-337, et HONIGMANN, s. v° Syria, *P.W.*, III^A, c. 1622-1623, 1631 et suiv.

3. SUÉT., *Cl.*, 25; APPIEN, *Mithr.*, 61; cf. les inscriptions du *communis* de Lycie, C.I.L., I, 589; O.G.I.S., 551, et la thèse de FOUGÈRES, *De Lyciorum communi*, Paris, 1898.

soin de leur barrer l'accès de la mer Noire, en attribuant la Colchide à un dynaste de son choix, Aristarchos, qui, étranger à la famille de Mithridate, n'aurait au surplus aucune inclination à concerter sa politique avec celle de Pharnace, relégué dans le Bosphore Cimmérien¹. Dans le Nord-Ouest, il doubla le territoire de Déiotaros, un Galate Tolisboboïe dont, après Lucullus, il avait éprouvé le dévouement, en ajoutant à ses possessions héréditaires les pays des Tectosages situés à l'ouest de l'Halys, et les régions de Pharnacea (Kerasoun) et de Trapezus (Trébizonde)². Mais, en même temps, il renforça Brogitaros, le chef des Galates Trocmes, en lui cédant le sud de l'ancien royaume du Pont jusqu'à Mithridation et sans doute la Petite Arménie³. Et il investit deux dynastes, qui n'étaient point galates, de la souveraineté sur les régions montagneuses de la Paphlagonie⁴. Enfin, il confirma dans leurs royaumes respectifs, qu'il devait, d'ailleurs, finalement accroître vers l'est, Ariobarzane de Cappadoce et Antiochos de Commagène; ainsi Tigrane, contenu par les rois dont les États séparaient le sien des provinces romaines, et brouillé avec le Roi des Rois, le contiendrait à son tour.

Tournés contre les Parthes

À l'égard des Arsacides, Pompée, on l'a vu, avait changé d'attitude. Après avoir paru acquiescer au désir de Phraate III de considérer l'Euphrate comme la frontière naturelle entre les Romains et les Parthes, il s'était abstenu, après la défaite de Mithridate et la soumission de Tigrane, aussi bien de lui refuser que de lui accorder cette satisfaction. Sans doute avait-il déjà conçu le système complexe qu'il a finalement institué, et qui consistait, sans étendre jusqu'à la rive gauche du haut Euphrate la domination romaine, à en interdire cependant la rive droite à celle du « Roi des Rois ». La Gordyène qui commandait les sources du Tigre passa sous le sceptre de Tigrane; la Sophène, sous celui d'Ariobarzane. Séleucie de l'Euphrate, en face de Samosate, fut donnée à Antiochos de Commagène; enfin, l'Osroène

1. Sur Aristarchos, cf. WILCKEN, *P. W.*, II, c. 861; EUTROPE, VI, 14; APPIEN, *Mithr.*, 114. Sur la soumission de Pharnace, cf. APPIEN, *Mithr.*, 113; CASS. DIO, XXXVII, 14, 1; PLUT., *Pomp.*, XLII.

2. STRABO, XII, 3, 13; APPIEN, *Mithr.*, 114 (cf. *contra*, 75). EUTROPE, VI, 14 : cf. une mise au point excellente dans le mémoire de ADCOCK, *J.R.S.*, 1937, p. 12-17. Les Tectosages indépendants de Déiotaros furent réduits au territoire d'Ancyre soumis à Domnillaos (cf. CAES., *De bello civ.*, III, 4, 5).

3. STRABO, XII, 5, 2; cf. ADCOCK, dans le mémoire précité.

4. Attale, dont l'origine est inconnue; Pylémène, persécuté par Mithridate (STRABO, XII, 3, 1; EUTROPE, VI, 14, 1; APPIEN, *Mithr.*, 113).

fut reconnue indépendante sous son chef arabe Agbar II¹. De même que le Tigre, à partir de l'Adiabène, l'Euphrate, au sud du confluent du Chaboras, demeura aux Parthes; mais, comme si le désert qui commence alors ne lui paraissait pas une protection suffisante contre leurs incursions, Pompée égrena tout le long de la Syrie un chapelet de principautés qui, le cas échéant, en arrêteraient le choc : celle de Tarcondimotus dans l'Amanus²; celle de Ptolémée à Chalcis³; celle de Sampsigeram à Emèse (Homs)⁴; celles des Nabatéens à Damas⁵, et de Demetrios à Gadara (Mkès)⁶.

Le Roi des Rois était en quelque sorte ceinturé par ces dynastes échelonnés en face de son empire comme aux avant-postes de Rome. Sans doute ce dispositif, qui lui dérobait des terres convoitées, lui fut-il odieux et devait solliciter son agression. Mais, d'avance, il était tendu pour la refouler, et à supposer que le Parthe essayât un jour de transgresser les frontières des provinces, les têtes de pont que Rome avait jetées au-delà de l'Euphrate sur le sol réparti entre ses clients faciliteraient ses contre-offensives latérales aussi sûrement que la subordination à sa politique des hautes terres d'Arménie lui fournissait la plate-forme d'où elle pourrait l'attaquer de front. Pompée avait si judicieusement établi cette ligne de défense qu'elle tiendra, dans l'ensemble, sous les Césars. Jusqu'au III^e siècle, l'Arménie subsistera comme le boulevard de Rome contre la Perse, et si Tibère a annexé la Cappadoce, Vespasien la Commagène, Domitien Emèse, Trajan Damas, en revanche l'Osroène et ses Agbars, à de rares exceptions près, persisteront, pendant des siècles, à couvrir la Syrie du Nord contre les archers et les cataphractaires du Roi des Rois. Quel plus bel hommage à la clairvoyance de Pompée que cette continuité ?

Théocraties et municipalités

Mais Pompée ne s'est pas contenté de diviser les rois au service de Rome; il les a systématiquement affaiblis. Il a, dans cette intention,

1. Cf. sur la Gordyène, CASS. DIO, XXXVII, 4; sur la Sophène, APPIEN, *Mithr.*, 105 (qui ajoute à la donation d'Ariobarzane Kastabala en Cilicie); sur Séleucie de l'Euphrate, APPIEN, *Mithr.*, 114, et STRABO, XVI, 2, 3; sur l'Osroène, dont l'indépendance subsistera jusqu'en 244 ap. J.-C., cf. von GUTSCHMID, *Untersuchungen über die Gesch. des Königreichs Osroène*, *Mem. Ac. Petersb.*, 1887, XXV, 1, p. 22; et spécialement CASS. DIO, XL, 20, 1. Le roi Ariobarzane I Philoromaïos, réinstallé sur son trône, s'empessa, d'ailleurs, avec l'autorisation de Pompée, d'abdiquer au profit de son fils Ariobarzane II Philopator qui régna jusqu'en 51 (APPIEN, *Mithr.*, 104 et 114; VAL. MAX., V, 7, ext. 2; DITTENBERGER, *O.G.L.S.*, 354).

2. STRABO, XIV, 5, 18; CIC., *Ad fam.*, XV, 1.

3. Cf. *supra*, p. 103, n. 6.

4. Cf. *supra*, p. 106, n. 3.

5. Un ethnarque d'Arétas; cf. HIERON., *In Jos.*, 17, et STRABO, XVI, 18, 2.

6. PLUT., *Pomp.*, XL, 1-3; JOSÈPHE, *B.J.*, I, 155.

utilisé la religion et les institutions municipales. C'est au nom de la religion qu'il a supprimé la royauté chez les Juifs, dont le chef sera dorénavant le grand-prêtre¹, et qu'il a soustrait aux Galates la région de Comana Pontique, érigée en État théocratique sous la tutelle du grand-prêtre de Ma (Bellone), Archelaos². C'est en prodiguant les chartes de liberté aux cités grecques qu'il a créé, au détriment des rois vassaux, des enclaves où l'influence romaine gagnait tout ce qu'y perdait leur autorité : la Décapole en Palestine³, Phanagorie dans le Bosphore Cimmérien⁴; Amisos, en bordure de l'État de Déiotaros⁵. Les villes existantes ne lui suffisaient pas. Il en a fondé de nouvelles : Pompeiopolis (Tach-Köprü) en Paphlagonie⁶; Magnopolis (sur l'emplacement d'Eupatoria)⁷ et Neapolis (Vazer Keupru)⁸, dans le Pont; Diospolis sur le territoire de Cabira⁹; Mazaca (Kaisariëh) en Cappadoce¹⁰; et, en Petite Arménie, Nicopolis, qui remplaça Dasteira et dont les colons furent recrutés, non seulement parmi les Hellènes de la contrée, mais parmi les vétérans et les réformés de son armée¹¹. Pompée s'est souvenu, en Orient, des résultats qu'il avait obtenus après la guerre des pirates : il y a semé la civilisation¹².

Ainsi, il n'a pas seulement accru, dans des proportions qu'aucun conquérant n'avait encore égalées¹³, le champ de la domination romaine : il l'a fertilisé; et, par la charte qu'il a dictée aux villes comme aux provinces de son commandement et qu'appliquera encore Pline le Jeune au second siècle de notre ère¹⁴, il a dérivé sur Rome et l'Italie une part de la prospérité qu'il avait créée.

1. JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 73; *B.J.*, I, 153; CASS. DIO, XXXVII, 16, 4; FLORUS, I, 40, 30, etc. Le grand-prêtre, faisant fonction de roi, dut prendre un vizir : Antipater (SULPICE SÈVÈRE, *Chron.*, II, 26, 6 : *Iudaeis procuratorem Antipatrum quandam Ascalonitem praeposuit*; d'où l'erreur d'AMMIEN, XIV, 8, 12, qui voudrait que dès lors la Judée eût été « rédigée » en province).

2. STRABO, XII, 3, 34, qui donne le chiffre de ses hiérodules (6 000) et la superficie de son territoire, malheureusement sujette à discussion (deux *schoinoi*).

3. JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 74 et suiv.; *B.J.*, I, 155 et suiv.

4. APPIEN, *Mithr.*, 108, 113 et 114.

5. STRABO, XII, 3, 14.

6. STRABO, XII, 3, 40.

7. STRABO, XII, 3, 30.

8. STRABO, XII, 3, 38.

9. STRABO, XII, 3, 31.

10. APPIEN, *Mithr.*, 115; STRABO, XII, 2, 9.

11. APPIEN, *Mithr.*, 105 et 115; STRABO, XII, 3, 28.

12. Sur les chiffres des fondations de Pompée, cf. PLUT., *Pomp.*, XLV, 2, et ZONARAS, X, 5 (39 en tout); et APPIEN, *Mithr.*, 117 (8 en Cappadoce, 20 en Cilicie et Syrie).

13. Il évaluait à 12 183 000 le nombre des sujets qu'il avait procurés au peuple romain (PLINE, *N.H.*, VII, 97).

14. Cf. le livre X des *Lettres* de PLINE LE JEUNE, surtout les lettres 79 et 115.

L'enrichissement de Rome

Si libres qu'elles fussent, c'est-à-dire autorisées à s'administrer elles-mêmes, les villes dont Pompée favorisa l'essor ne possédaient pas, pour autant, l'immunité dont Rhodes ou Cyzique, par exemple, avaient été privilégiées. Elles étaient tenues de verser au peuple romain les parts de revenus auxquelles elles avaient, ou auraient, été astreintes envers les souverains locaux. Et à leur redevance s'ajoutaient, non seulement les produits des anciens domaines royaux transformés en *agri publici* du peuple romain, mais les tributs dont les rois reconnus ou intronisés par Rome étaient frappés en signe de sujétion¹. En sorte qu'après avoir distribué à ses soldats un butin de 384 millions de sesterces (384 millions de nos francs)², et prélevé sur sa *praeda*, pour la remettre au trésor public, une somme de 480 millions de sesterces³, Pompée porta le budget de sa patrie, sous l'afflux des redevances nouvelles qu'il avait instituées, de 200 à 340 millions de sesterces⁴, ce qui augmentait d'autant la marge de bénéfices offerte annuellement à la perception des sociétés vectigaliennes. Les chevaliers pouvaient se réjouir du magnifique développement qu'il avait imprimé à leurs affaires, et lui-même avait le droit de s'enorgueillir de l'œuvre qu'il avait accomplie.

*Les nouvelles conquêtes
et la monarchie*

Aucun *imperator* n'avait rassemblé plus de territoires; aucun n'avait amassé plus de richesses. Sa réussite légitimait son despotisme. En outre, elle lui proposait les moyens de ne plus s'en départir : car enfin, qui donc eût rivalisé avec lui dans Rome par lui gorgée de puissance et d'or ? Mieux encore : elle rendait inévitable le pouvoir d'un seul, en quelque sorte inclus dans l'ampleur des lointaines annexions que Pompée avait effectuées, et dans le système qu'il avait établi pour en assurer la cohésion. Les vastes régions orientales qu'il venait d'incorporer ou de subordonner à l'empire des Romains étaient pliées depuis des siècles à cette forme de l'autorité, et, pour ainsi dire, ne connaissaient plus d'autre gouvernement. Les villes,

1. Voir, pour le tribut des Juifs, JOSÈPHE, *A. J.*, XIV, 74; *B. J.*, I, 154. Pour celui de Sampsigeram, *Cic.*, *Ad Attic.*, II, 16, 2. Pour la surveillance des finances des villes, cf. *PLINE LE J.*, *Ep.*, X, 112.

2. Chiffre correspondant aux 16 000 talents dont parle *APPIEN*, *Mithr.*, 116. Sur la répartition de cette somme, cf. *PLINE*, *N. H.*, XXXVII, 16; *PLUT.*, *Pomp.*, XLV, 3.

3. *PLUT.*, *Pomp.*, XLV, 3 : 20 000 talents. Cf. *PLINE*, *N. H.*, XXXVII, 1 : HS $\overline{MM}$ | *r. p. datum*.

4. *PLUT.*, *Pomp.*, XLV, 31 : de 50 millions de drachmes à 85 millions.

imprégnées de la civilisation hellénistique, conciliaient sans effort leurs libertés municipales avec le respect religieux des rois qui avaient protégé leur sécurité. Enfin, les dynastes auxquels Pompée avait imposé ou restitué leurs couronnes s'étaient liés à leur bienfaiteur par un lien personnel que Rome ne pourrait que détendre dans l'instabilité, anonyme à force de changer de nom, de ses magistratures annuelles. C'est la monarchie qui avait conduit Pompée à réaliser aux moindres frais cette immense conquête. Mais il semblait qu'à son tour cette conquête postulât, pour sa propre conservation, le maintien de la monarchie.

Pompée au carrefour

Pompée avait-il discerné cette conséquence de son action ? Ce n'est pas sûr. Toute sa conduite le révèle tel que nous le montre son buste de Ny-Carlsberg¹ : fin jusqu'à la subtilité, rusé jusqu'à la perfidie, mais sans profondeur, bonhomme et fat, avec plus de vanité que d'ambition. Au surplus, il était trop minutieux et prudent, trop hypocrite aussi pour saisir les événements à la gorge, trop satisfait de lui-même pour craindre que les honneurs extraordinaires dont il avait été comblé vinssent jamais à lui manquer, de bourgeoisie trop « provinciale » et de noblesse trop récente, enfin, pour ne point vouloir les obtenir dans le décor constitutionnel qui avait encadré sa fortune, et lui en imposait toujours. Mais eût-il fait violence à son tempérament, et songé, lors de son retour, à perpétuer son autocratie, qu'il n'aurait pu y parvenir sans déclencher la guerre civile. En son absence, on avait miné le terrain sous ses pas : César avait grignoté le Sénat, désarticulé les partis, bouleversé les situations au point que Pompée sera contraint d'abord de partager avec lui, puis de lui céder la force que, par deux fois, en soutenant Gabinus puis Manilius, ce débutant de génie avait contribué à faire jaillir de la nécessité, et à graver déjà dans l'airain des lois.

1. Cf. HEKLER, *Portraits antiques*, 155 a. Cf. un autre portrait, d'une facture romaine plus accusée, qui est conservé au Louvre, et où se révèlent les mêmes traits de caractère (R. PARIBENI, *Il ritratto nell' arte antica*, Milan, 1934, pl. CI).

CHAPITRE III

L'ASCENSION

DE CÉSAR*

I. — César et son temps

César au premier plan

César, qui avait contribué à revêtir Pompée de son *imperium* extraordinaire¹, en mit tout de suite l'absence à profit pour diriger les affaires romaines. Désormais, qu'il s'avance sur la scène, ou se retire dans la coulisse, c'est lui qui tient les fils et conduira le drame au dénouement. Le spectacle que lui offrait Rome, les conditions politiques et morales dans lesquelles se trouvait la République lui montraient qu'une révolution était inévitable.

Le luxe oriental

D'abord, le luxe oriental, dont les progrès ont suivi les victoires des légions, y avait tout envahi et tout gâté. L'aristocratie ne s'intéresse plus à la politique que dans la mesure où celle-ci lui permet de le soutenir et de l'accroître. Lucullus se console d'être évincé des magistratures à venir par l'étalage des gains qu'elles lui ont procurés dans le passé. Certes, ses pairs n'hésitent pas à le blâmer. Tubero l'appelle un Xerxès en toge. Caton le Jeune, son beau-frère, critique sa mollesse avec âpreté. Pompée et Cicéron le harcèlent de leurs plaisanteries sur ses raffinements. Mais ils ne sont pas fâchés d'être conviés à partager ces délicatesses, et ne dédaignent pas de dîner avec lui dans cette salle à manger dite d'Apollon, où, quel que fût le nombre des convives, le banquet, servi dans une vaisselle incrustée de pierres précieuses, au milieu des chœurs de musique et de danse,

*BIBLIOGRAPHIE. V. *supra*, chapitre I, p. 1.

1. Cf. *supra*, p. 84 ; 92.

ne coûtait jamais moins de cinquante mille deniers (225 000 F)¹. Pompée, d'ailleurs, malgré le désintéressement relatif et la frugalité, relative aussi, dont on l'a vanté, retirera d'Asie assez d'or pour en imposer à ses concitoyens par la dignité cossue de son train de vie, après les avoir fascinés par la splendeur de son triomphe et la somptuosité de ses constructions, et mériter qu'entre compères on l'appelle par moquerie Sampsigeram, du nom du roi d'Emèse qu'il s'était attaché, et dont, apparemment, il avait adopté le faste oriental². Les lettres de Cicéron sont remplies de ses besoins et de ses difficultés d'argent, de ses folles dépenses pour l'acquisition ou l'embellissement de ses maisons de plaisance, à Tusculum, à Astura, à Pompéi, à Pouzzoles, des emprunts qu'il contracte quand le prix qu'on lui paye indirectement ses plaidoiries ne lui suffit plus³; et il est certain qu'aux prises avec de tels embarras le champion de la liberté qui, en toute occasion, défendait les hommes d'affaires, n'était pas plus libre de choisir son parti que ses procès. Le vertueux Caton le Jeune, après avoir divorcé d'avec Marcia, ne rougit point de la reprendre lorsque, à la fortune qu'elle possédait en propre, s'ajouta celle d'Hortensius qu'elle avait épousé et perdu dans l'intervalle⁴; et nous verrons de reste que la probité de sa gestion financière à Chypre éveilla plus d'un soupçon⁵. Enfin, nul n'ignore qu'en 56 l'austère Brutus ne dédaigna point d'augmenter ses revenus en prêtant aux Salaminien, par la personne interposée de Scaptius, 53 talents (environ 1 430 000 F) au taux féroce de 48 %, et en leur réclamant froidement, six ans plus tard, comme remboursement du principal et des intérêts réunis, une somme de 200 talents (5 400 000 F) avec un rabais insignifiant sur les 205 talents (5 535 000 F) auxquels ses créances léonines semblaient lui donner droit, et à la place des 106 talents (2 860 000 F) que lui offraient ses emprunteurs et dont les règlements sur le prêt l'obligeaient, en effet, à se contenter⁶. Ainsi asservie à l'argent, la noblesse, qui se flattait d'avoir restauré la République après l'abdication de Sulla, n'en

1. PLUT., *Luc.*, LXI et XLII.

2. Sur l'idéal de vie de Pompée, cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 13, 2; II, 17, 1; II, 50, 2, etc.

3. Cf. BOISSIER, *Cicéron et ses amis*, p. 83 et suiv. KROLL, *op. cit.*, p. 95 et suiv. Boissier a très bien expliqué comment étaient tournées, dans la pratique, les dispositions de la loi Cincia prohibant la rémunération des avocats. Cf. mes *Sécrets...*, I, p. 78 et suiv., 147 et suiv.

4. PLUT., *Cato Min.*, XXXVI et LII.

5. Cf. *infra*, p. 274.

6. Cf. CIC., *Ad Attic.*, V, 21; VI, 1 et 2. Sur l'interprétation de ces textes célèbres, cf., en dernier lieu, RICE HOLMES, II, p. 327-328, Gérard WALTER, *R.G.H.*, 1933, p. 471 et suiv., et un mémoire de M. MEUVRET, demeuré inédit, dont j'ai, ici, adopté les conclusions. Sur le maximum de 12 % fixé aux prêts, même à l'étranger, cf. *supra*, p. 73.

avait ranimé qu'une caricature; et, bien qu'elle sût encore l'exalter en paroles, elle avait irrémédiablement dépouillé l'esprit républicain.

Dissolution morale

Simultanément, par son égoïsme, elle avait sapé les bases de toute aristocratie, et dans son appétit de lucre et de jouissances, elle avait dissocié les familles qui la composaient. Commencée depuis cent ans, l'émancipation des matrones avait d'abord produit, dans la société encore saine du II^e siècle avant notre ère, de parfaites figures de femmes, à la fois intellectuelles et sensibles, raffinées et simples, instruites et fidèles, modestes et majestueuses : par exemple, Cornélie, mère des Gracques¹. Mais en progressant dans le désordre des mœurs, et si l'on excepte quelques rares cas privilégiés comme celui de Cornélie, la fille de Metellus Scipio à laquelle Pompée s'unit en dernières noces, et dont la vertu s'ornait de la distinction du savoir et de la grâce des arts², elle n'aboutissait plus qu'à activer la corruption générale. Libérées à l'ordinaire de la tutelle civile de leurs maris par la forme de plus en plus répandue du mariage sans *manus*, les Romaines, que la *lex Voconia* n'avait jamais empêchées de posséder les héritages de leurs ascendants³, administraient elles-mêmes leurs biens, s'endettaient, spéculaient, trafiquaient, comme la Caesennia que Cicéron a campée dans le *Pro Caecina* entre ses hommes de paille et ses banquiers⁴. Elles se jetaient, avec la passion naturelle à leur sexe, dans les luttes du forum, inspiraient l'attitude de leurs maris, dictaient celle de leurs amants, telle la Praecia à laquelle Lucullus avait dû la connivence de Cethegus, son ancien adversaire tribunicien⁵. Enfin, dans leur désir d'indépendance et d'action, elles en venaient à trahir leurs devoirs élémentaires : ainsi la Sempronia qui, fille et femme d'honnêtes gens, devait s'associer aux crimes de Catilina, ou la Clodia dont Cicéron a sollicité le patronage avant d'en flétrir la facilité du sobriquet de « fille à quarante sous »⁶. Pour la première fois, dans l'histoire romaine qui se met à ressembler aux annales des pires dynasties de l'Orient, s'ouvre une chronique scandaleuse dont

1. Cf. mon livre *Des Gracques à Sulla*, p. 158 et 695.

2. Cf. PLUT., *Pomp.*, LV, 1.

3. Cf. CUQ, *Institutions juridiques des Romains*², p. 158 et 691.

4. CIC., *Pro Caec.*, IV, 11 et VI, 17. Cette indépendance des femmes émancipées était déjà sensible au temps de Sulla; cf. P. GRIMAL, *La femme à Rome et dans la civilisation romaine*, dans *Histoire mondiale de la femme*, t. I, Paris, 1965, p. 429.

5. Cf. PLUT., *Luc.*, VI; MEMNON, 37; VELL. PATERC., II, 33, 1; *supra*, p. 69.

6. Sur Sempronia, mère de Decimus Brutus, cf. SALL., *Cat.*, XXV. Sur Clodia, cf. *infra*, p. 192. Sur son surnom de *Quadrantaria*, fille qu'on a pour un quadrans (1/4 d'as), cf. CIC., *ap. QUINTILIEN.*, VIII, 6, 53.

les chapitres s'entrecroisent avec elle, et où sombre ce qui pouvait subsister des traditions familiales. Le temps est loin où, dans la Curie de la guerre d'Hannibal, les *Patres* tournaient le dos à Sp. Carvilius Ruga parce qu'il avait osé se séparer de sa femme sans qu'elle eût manqué à la foi conjugale et sous le seul prétexte qu'elle était stérile¹. Les répudiations sans motif étaient devenues monnaie courante². Les nobles, à l'ordinaire, se mettent à compter chacun plus de femmes que d'enfants; et après Sulla, selon les convenances de leur politique ou l'intérêt de leur bourse ou leur simple caprice, Pompée, Cicéron, César, Caton ont divorcé au moins une fois³, sans d'ailleurs que la place que tiennent leurs épouses dans leur existence supprime toujours celle qu'occupent, à côté, les hétaires en vogue. Catilina, Clodius, Marc Antoine entretiennent des *mimae* et des danseuses, et le vertueux Cicéron, qui fulmine en public contre leur impudence, ne dédaigne pas, dans le privé, de souper joyeusement avec leurs maîtresses⁴. Seulement, quand l'élite se livre sans retenue au plaisir, elle perd, non seulement son ascendant sur les masses, mais la force de résister à l'oppression d'un maître.

L'influence hellénistique

Or c'est à la domination d'un seul que les idées venues des écoles hellénistiques, les sentiments éclos dans les cours royales que Rome avait héritées, préparaient sournoisement les esprits. En art, en littérature, en philosophie, la mode est à l'Orient grec qu'ont façonné les diadoques.

En art

En art, on est alors passé de la libre copie des architectes de Sulla à l'imitation servile qui suivit le retour de Pompée. Celui-ci, pour éterniser dans la pierre la mémoire de ses exploits, employa une part de sa *praeda* à bâtir en quelques années, au sud du Champ de Mars, sur un emplacement dont le centre est indiqué aujourd'hui par la

1. Cf. VAL. MAX., II, 1, 4, et les autres textes cités par MÜNZER, *P. W.*, III, c. 1631.

2. Cf. CIC., *Ad fam.*, VIII, 7.

3. Sur Sulla, cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 432; sur Caton, cf. *supra*, p. 118; sur César, *infra*, p. 192; sur Pompée, mon livre *Des Gracques à Sulla*, p. 449 et 483, et *infra*, p. 188; sur le divorce de Cicéron d'avec Terentia et son second mariage avec la jeune et riche Publilia, cf. W. FOWLER, *op. cit.*, p. 114-125, et mes *Secrets...*, I, p. 242 et suiv.

4. Sur Catilina, cf. CIC., *In Cat.*, II, 10, 22; sur Clodius, *Pro Mil.*, XXI, 55; sur Antoine et Cythérus, *Phil.*, II, 28, 69; 41, 105; *Ad Attic.*, XV, 22; sur Cicéron et Cythérus, cf. *Ad fam.*, IX, 26; sur la dépravation des mœurs, cf. KROLL, *op. cit.*, II, p. 45 et suiv., et mes *Secrets...*, I, p. 141 et suiv.

piazza dit Grotta pinta, un groupe continu d'une impressionnante ampleur : au milieu, le premier théâtre permanent qu'on ait osé édifier dans Rome, et qui déployait, sur un diamètre de 160 mètres, un hémicycle à trois étages où se superposaient les ordres dorique, ionique et corinthien¹; en avant de la scène, une esplanade quadrangulaire de 180 mètres de long sur 135 mètres de large, dessinée en forme de jardin, percée d'avenues entre ses bosquets, entourée d'un portique à quatre rangées de colonnes où les promeneurs pouvaient s'abriter de la pluie², et d'exèdres, dont la principale commençait de servir, aussitôt après sa dédicace, en 55, aux réunions du Sénat : la curie de Pompée³; enfin, au-dessus de la *cavea*, encadré par quatre sanctuaires de moindre importance dédiés à Honos, Virtus, Felicitas et, peut-être, Victoria, le temple de Venus Victrix dont la consécration, en 52, sanctifia le lieu de plaisir étendu à ses pieds⁴. Or tous les renseignements qui nous sont parvenus sur cet ensemble monumental attestent le goût de Pompée pour les modèles que lui avait proposés l'Orient. Dans la conception générale de son portique transparait un souvenir des délices qu'il avait respirées dans la fraîcheur de Daphné⁵. Pour en décorer le mur de fond, il y avait placé le tableau célèbre où Antiphile, l'un des maîtres de la peinture de genre alexandrine, avait représenté Europe et Kadmos⁶. Quant à son « théâtre de marbre », il avait voulu que le plan en reproduisît les dispositions du théâtre de Mitylène, dont il s'était engoué lors du concours musical qu'il y avait présidé à son escale de Lesbos⁷; et des œuvres dont il avait orné l'édifice, si nous n'avons plus, ni les quatorze effigies de nations vaincues qu'il avait commandées à Coponius pour glorifier sa geste asiatique, ni les morceaux étranges où il avait sculpté les prodiges auxquels il avait assisté au bout du monde, Alippé accouchant d'un éléphant, Eutychis de Tralles et ses trente enfants⁸, celles que le hasard des fouilles nous a rendues, le Pan du Musée du Capitole,

1. Cf. PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 515-516.

2. Cf. *ibid.*, p. 428. Sur le jardin, cf. PROP., II, 32, 11-12. Sur son utilité, cf. VITRUV., V, 9, 1. Sur la date de la dédicace, cf. ASCONIUS, *In Pis.*, p. OR.; VELL. PATERC., II, 48, etc. V. P. GRIMAL, *Les jardins romains*, Paris, 1944, p. 183 et suiv.

3. PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 146.

4. PLATNER-ASHBY, *op. cit.*, p. 555. Sur les temples ou autels voisins, cf. C.I.L., I², p. 217, 244, 324. Les *Fasti Allif.* (*ibid.*, p. 244) ne donnent que la première lettre de la quatrième divinité : un V. Venus étant exclue, on n'a le choix, semble-t-il, qu'entre V(ictoria) ou V(esta). Sur la date de l'achèvement, cf. AULU GELLE, X, 1, 7.

5. Cf. *supra*, p. 103.

6. PLINE, N.H., XXXV, 114. Cf. Ad. REINACH, *Recueil Milliet*, p. 386.

7. Le *theatrum Pompei* était appelé aussi le *theatrum marmoreum* (C.I.L., I², p. 244). On y a trouvé du pépérin et du granit rouge. Sur le modèle mitylénien, cf. PLUT., *Pomp.*, XLII, 3.

8. Cf. PLINE, N.H., XXVI, 41 et VII, 34.

l'Héraklès en bronze doré de la Rotonde du Vatican, ont été exécutées, ou bien par des artistes orientaux, ou bien par les élèves qu'ils avaient formés dans la Péninsule. Comme la propre tête de l'*imperator* conservée à Ny-Carlsberg et traitée avec la spirituelle mollesse d'un « naturalisme hellénique », elles n'ont rien retenu des traditions de la statuaire italique, et, en particulier, l'Héraklès ressemble trop à l'image des monnaies syriennes pour n'en pas constituer ou rééditer l'archétype¹. Qu'il s'agisse d'architecture ou de plastique, de technique ou de style, de mythes à traduire, d'allégories à exprimer, d'anecdotes à conter, l'art romain tend de plus en plus à se confondre avec la dernière venue et la plus florissante des provinces de l'art hellénistique.

En littérature

Dans le même temps, la littérature romaine puise des exemples techniques, quand elle ne leur demande pas ses thèmes inspirateurs, chez les Grecs d'Orient. Depuis la génération précédente, les Romains se piquaient de posséder le grec aussi bien que leur propre langue; l'aristocratie le parlait et le lisait avec assez d'aisance pour que, les Rhodiens ayant député au Sénat en 81 une ambassade chargée de défendre leurs intérêts, elle sût se faire entendre des *Patres* sans l'entremise d'un interprète²; et puisque les maîtres n'avaient plus dans Rome le droit d'enseigner l'éloquence autrement qu'en grec, les jeunes gens qui désiraient l'apprendre s'acheminaient tour à tour vers les villes lointaines où les plus célèbres professeurs de l'hellénisme donnaient leurs cours. Cicéron, en particulier, a étudié la rhétorique à Athènes, chez Démétrios de Syrie, puis à Rhodes, chez le fameux Molon, dont César devait écouter les leçons un peu plus tard³. Rentrés à Rome, les orateurs romains se réclamaient fièrement des diverses écoles auxquelles ils avaient appartenu, et disputaient entre eux à l'infini sur les mérites respectifs de la faconde asiatique, de la concision attique, ou de la mesure rhodienne qui, par son éclectisme, fixa les préférences de Cicéron⁴. Les poètes, de leur côté, fêtaient les étrangers qui,

1. Cf. Mrs STRONG, *Rome antique*, p. 87; sur Pasiteles et son école, cf. *infra*, p. 529.

2. CIC., *Brutus*, XC, 312; PLUT., *Cic.*, IV.

3. Cf. mon livre *Des Gracques à Sulla*, p. 471. Sur l'éducation oratoire de Cicéron, cf., outre le chap. de PLUT., *Cic.*, IV, GWYNNE, *Roman education from Cicero to Quint.*, Oxford, 1926, p. 76 et 94. Sur César, élève de Molon en 75, cf. PLUT., *Caes.*, III, 1; SUÉT., *Caes.*, 4, et DRUMANN-GROEBE, III, p. 132.

4. Sur ces différences, les textes essentiels sont QUINTILIEN, XII, 10, 12 et 16; CIC., *Brutus*, XCI, 316. Héritée de Cratès de Mallos et d'Aristarque, la controverse s'étend à la grammaire. En bon élève de L. Aelius Stilo, Cicéron est « anomaliste »; César, au contraire, se déclare « analogiste ». Pour se poursuivre à Rome, la polémique, fond et forme, n'en est pas moins toute grecque (cf. GWYNNE, *op. cit.*, p. 36 et suiv., et J. COLLART, *Varron grammairien latin*, Paris, 1954).

comme Archias d'Antioche, récitèrent leurs vers dans la Ville, et ils s'entichaient des exemples venus du dehors¹. Dans la première moitié du 1^{er} siècle, il s'est constitué dans l'*Urbs* et dans l'Italie padane toute une variété de cénacles, dont les membres, qu'ils fussent groupés autour de Licinius Calvus ou de Valerius Cato, s'intitulaient fièrement du nom grec de *σώτρες*, et mettaient leur originalité à adapter aux ressources du latin les genres, les sujets, la métrique même des Alexandrins. L'épopée, la satire, la tragédie étaient systématiquement délaissées pour l'épyllion, l'épigramme et l'élégie, et chacun rivalisait avec ses modèles en érudition comme en virtuosité formelle². La sève romaine était encore si forte qu'il a suffi d'un Lucrèce et d'un Catulle pour briser l'étroitesse des règles, balayer les partis pris et créer des chefs-d'œuvre dont la puissance ou le charme n'ont jamais été dépassés³. Mais les accents qu'a inspirés à Catulle sa passion pour Lesbie — la volage Clodia qui le trahit pour Caelius — et qui, jaillis de son amour meurtri, éclatent dans son œuvre avec les profondes résonances des orages qui assaillent les cœurs humains, ne sauraient nous faire oublier la complication et le morcellement de ses compositions, le maniérisme et l'afféterie qui les gâtent trop souvent et lui vinrent de ses modèles; et si le sombre génie de Lucrèce a doté les lettres immortelles d'un des plus grandioses de leurs poèmes, c'est en luttant victorieusement contre la pauvreté de la langue d'Ennius pour y verser à flots la vérité qu'avec la ferveur d'un néophyte il avait acceptée des épicuriens anonymes dont les ouvrages grecs ont péri et la lecture l'enthousiasma⁴. Aussi bien, Lucrèce et Catulle, malgré les différences qui les séparent, reflètent-ils l'un et l'autre une même conception de la vie, régie par l'instinct et tendue vers le plaisir; et c'est ainsi que tous les deux, malgré le bagage de réminiscences dont ils étaient chargés, conférèrent à la littérature latine une expression originale, celle de la société de leur temps.

1. Sur Archias, établi à Rome depuis 102, cf. CIC., *Pro Arch.*, III, 5 et *passim*, et la thèse latine de Th. REINACH.

2. Cf. SCHANZ, I, 2, p. 57 et suiv.

3. Lucrèce, mort sans doute le 19 octobre 55 (SCHANZ, *op. cit.*, p. 40), était né, selon toute vraisemblance, en 98 (cf. J. CARCOPINO, *R.E.L.*, 1921, p. 17). Catulle, probablement mort en 54, avant mai (Tenney FRANK, *Catullus and Horace*, New York, 1928, p. 113), était né, selon saint Jérôme, en 87 av. J.-C. Sur la patrie de Lucrèce (région du Vésuve ?) cf. DELLA VALLE, *Rivista Indo-Greco-Italica*, 1933, p. 1-16. D. van BERCHEM, *Museum Helveticum*, 1946, p. 26-39, me paraît avoir démontré que l'édition de Lucrèce, simplement préparée par Cicéron, ne fut publiée qu'après la mort de l'orateur.

4. Phaedros, Zeno, si l'on en croit DIEHL, *Elementum*, Leipzig, 1899, p. 10; sur l'enthousiasme de LUCRÈCE, cf. le *De nat. rerum*, I, 136 et suiv.; III, 259, et surtout l'invocation placée au début du livre (1-30).

En philosophie

Imbues de la pensée hellénistique, les consciences s'abandonnent sans remords aux forces qui mènent le monde en dissolvant la cité. Les philosophes, dont la génération précédente s'était méfiée au point de leur enlever la parole et de prendre contre eux des mesures d'expulsion¹, ont toute liberté pour la condenser sous les deux formes auxquelles, en dépit de la diversité apparente de leurs écoles, ils la ramènent invariablement : l'une, matérialiste et sceptique, l'autre superstitieuse et mystique. Ainsi à Rome, Cicéron avait appris la philosophie successivement d'un pur épicurien, Phaedros², et d'un stoïcien touché de la grâce pythagorique, Diodote³. A Athènes, il entendit le chef de l'Académie, Philon de Larissa, un probabiliste dont l'audace négative finit par rebuter ses élèves; puis il s'en alla à Rhodes écouter Posidonius d'Apamée qui, sous prétexte de sauver le Portique des objections de Carnéade, y avait introduit l'affirmation, contraire à ses principes, d'un dualisme transcendant entre le corps et l'esprit, entre la nature et Dieu⁴. Son expérience personnelle résume celle de son siècle, auquel les spéculations théoriques ne laissent plus le choix qu'entre un égoïsme doctrinal et les effusions des sectes à mystères. La philosophie, dont des Grecs de Syrie, Posidonius d'Apamée, Antiochos d'Ascalon, Antipatros de Tyr, Athénodore de Kana, tiennent toutes les avenues, s'écarte de plus en plus des voies rationnelles et d'un développement autonome. Ou bien elle dresse une antireligion, comme chez Lucrèce, ou bien elle ne forme plus qu'une annexe de la religion, comme chez Nigidius Figulus qui ouvrit dans Rome une véritable église pythagoricienne, ou chez Varron qui devait prendre soin, par testament, de réclamer pour sa dépouille l'étrange inhumation qu'en prescrivaient les rites : dans un cercueil de terre cuite, sur un lit de feuilles de peuplier noir : *modo pythagoreo*⁵. Elle partage les élites entre les deux courants qui emportent les masses, l'un à l'égoïste satisfaction de leurs désirs,

1. Cf. mon livre *Des Gracques à Sulla*, p. 57.

2. CIC., *De fin.*, I, 5, 16; *De nat. deor.*, I, 33, 93; *Ad fam.*, XIII, 1, 2.

3. CIC., *Tusc.*, V, 39, 113; *De nat. deor.*, I, 3, 6; *Ad fam.*, XIII, 16, 4; *Brutus*, XC, 309; cf. J. CARCOPINO, *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, Paris, 1927, p. 191.

4. Sur Philon de Larissa, cf. CIC., *De or.*, III, 28, 110; *Acad. Prior.*, II, 6, 17; *Brutus*, LXXXIX, 306, etc. Sur Antiochos d'Ascalon, son successeur, cf. von ARNIM, *P.W.*, I, c. 2493, et P. BOYANCÉ, *La religion de Virgile*, 1964, *passim*. Sur Posidonius, cf. J. CARCOPINO, *La basilique...*, p. 188 et suiv.

5. Sur l'influence des Syriens, notamment sur le stoïcisme, cf. BIDEZ, *La cité du monde et la cité du soleil chez les Stoïciens*, Paris, 1932. Sur P. Nigidius Figulus, tr. pl. en 60, prêteur en 58, le livre de L. LEGRAND, Paris, 1931, n'ajoute rien à ce que j'ai écrit dans *La basilique...*, p. 196 et suiv. Sur Varron, cf. le texte capital de PLINIE, *N.H.*, XXXV, 160.

l'autre à l'assaut des réalités inaccessibles. Par des voies différentes, elle les détourne ensemble des simples devoirs civiques à l'accomplissement desquels est subordonnée la République.

En religion

Elle dépeuple le panthéon traditionnel où il ne subsiste plus qu'une divinité véritablement vivante : la Venus qu'a chantée Lucrèce, la Venus Felix dont Sulla s'est proclamé le favori, la Venus Victrix qu'adore Pompée, la Venus Genetrix dont César se prétend issu, la déesse qui sous ces différents vocables n'incarne toujours que la force et la volupté, la joie et le succès¹. En revanche, la philosophie a secondé le prosélytisme des chapelles étrangères, redoublé l'attrait des initiations secrètes. Cicéron et Atticus ont reçu celle d'Eleusis²; dans sa dévotion aux deux déesses attiques, Appius Claudius Pulcher, qui fut consul en 54, leur a élevé un *propylum* dont nous avons retrouvé la dédicace dans les ruines de leur sanctuaire³. Pendant la 3^e guerre de Mithridate, un légat de Lucullus, Voconius, a préféré perdre une victoire plutôt qu'une occasion d'assister aux mystères de Samothrace⁴. Selon toute vraisemblance, Vatinius et Salluste sont entrés dans la confrérie pythagoricienne de Nigidius Figulus pour y communiquer avec l'au-delà et y scruter fiévreusement l'avenir⁵. Le peuple, cependant, demande aux cultes exotiques ses consolations et ses espérances. Mithra, importé en Italie par les pirates transplantés et les soldats revenus du fond de l'Asie, recrute alors ses premiers fidèles⁶. Cybèle étend le nombre des siens au point que la profanation de ses jeux, le 4 avril 56, par Clodius, édile de la plèbe, provoque dans toute la ville colères et frayeurs⁷, et que Cicéron se croit obligé, dans le *De legibus*, de reconnaître exceptionnellement aux seuls « fanatiques » de la Grande Mère le droit à la mendicité qu'il proscriit partout ailleurs de son État modèle⁸. La propagande des Isiaques, dont les débuts remontaient « au temps de Sulla »⁹, a rapidement rencontré tant de faveur que le Sénat s'est ému de leurs progrès, et que, par

1. Cf. *infra*, p. 32.

2. CIC., *De legibus*, II, 14, 36.

3. DESSAU, *Inscr. Sel.*, 40-41; cf. CIC., *Ad Attic.*, VI, 1, 26; 6, 2.

4. Cf. *supra*, p. 72. Ajouter au nombre des initiés de ces mystères L. Calpurnius Piso Caesoninus (cf. BLOCH, *A. J. A.*, 1950, p. 485-493).

5. Cf. J. CARCOPINO, *La basilique...*, p. 203-204.

6. Cf. *supra*, p. 90, et CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain...*⁴, p. 129.

7. CIC., *De har. resp.*, XI, 24.

8. CIC., *De legibus*, II, 9, 22 : *Praeter Ideae matris famulos... ne quis stipem cogito.*

9. APULÉE, *Met.*, XI, 30.

quatre fois, en 58, en 53, en 50 et en 48, il a prescrit, sans être écouté, la démolition des temples et des images qu'ils avaient multipliés dans Rome¹. Enfin, les thiasés dionysiaques n'éprouvent plus le besoin de cacher leurs réunions, et, sur les murs de Pompéi, à la « Villa Item » comme dans la « maison d'Homère », ils étaleront les symboles de leur foi et les pratiques de leurs rituels². Toutefois qu'on y prenne garde : cette ferveur des uns n'est pas moins délétère que l'indifférence des autres. Tandis que les Épicuriens, soucieux uniquement de leur bien-être et de leur quiétude, se désintéressent de la politique et ressentent au spectacle de ses agitations les délices que savoure à contempler la tempête déchaînée sur les flots le terrien demeuré sagement sur le rivage³, les dévots, endoctrinés par leurs « mystères », n'attendent plus rien, dans la vie temporelle comme dans les cieux, que d'un sauveur. Déterminée par la suite des événements antérieurs, la monarchie s'inscrit maintenant dans l'idéologie et dans le cœur des hommes. Le génie de César a consisté à comprendre et synthétiser les aspirations de son temps. Épicurien comme Sulla, il suit l'instinct qui pousse son peuple à conserver le bonheur qui dépend du maintien de l'empire, et son instinct propre de grand seigneur qui le pousse à commander aux Romains. Mais, plus que Sulla lui-même, il est convaincu de la nécessité d'accorder la discipline romaine qui a maîtrisé le monde et la culture hellénistique dont le monde est saturé; et il saura, par un retour révolutionnaire aux anciens principes religieux de la démocratie latine, ménager à son ambition totale l'indispensable soutien des mystiques nouvelles.

Les dons de César

Ce plan, César l'a conçu aux environs de sa trentième année, sans que personne, d'abord, s'en aperçoive autour de lui; et il y a travaillé d'autant plus facilement que la dissipation et les prodigalités de sa jeunesse donnaient mieux le change sur sa vraie nature et sur ses ambitions. Sulla, qui, seul, avait vu clair dans cette âme sœur de la sienne, s'était vainement efforcé de mettre ses amis en garde : « Méfiez-vous de cet adolescent qui attache mal sa ceinture. Il y a

1. Cf. CUMONT, *Religions orientales*⁴..., p. 77 et 235, n. 27. La reconnaissance officielle ne viendra qu'en 43 av. J.-C. (CASS. DIO, XLVII, 15, 4). On rapportera aux persécutions antérieures le texte corrigé (cf. *Hermes*, 1898, p. 341 et 1908, p. 642) de CIC., *Ad Attic.* II, 17, 2; et on expliquera par les répugnances du peuple à suivre les *Patres* l'anecdote rapportée par VAL. MAX., I, 3, 3.

2. CUMONT, *Religions orientales*...⁴, p. 199; ROSTOVTSSEFF, *Mystic Italy*, New York, 1927, p. 34 et suiv.; MAIURI, *La villa dei misteri*, Rome, 1931, p. 100, reporte les peintures après 30.

3. Cf. LUCRÈCE, *De nat. rerum.*, II, 1-13.

en lui l'étoffe de plusieurs Marius »¹. On n'avait pas écouté Sulla et le jeune César ne portait point d'ombrage à ses concitoyens. Ils ne prenaient pas au sérieux les boutades de ce lettré qui répétait à tout venant les vers d'Euripide, dans les *Phéniciennes* : « S'il faut être injuste, que ce soit pour régner. Autrement, pratiquez la piété »². Ils ne croyaient pas aux visées subversives de ce grand seigneur libertin, de ce dandy aimé des femmes³. Pas plus que Cicéron, ils n'imaginaient de sombres desseins chez ce petit maître qui prenait tant de soin de sa toilette et ne se grattait la tête qu'avec un doigt. Cependant César, s'amusant⁴, jetant l'argent à pleines mains⁵, composant une tragédie d'Œdipe ou versifiant des badinages après l'éloge d'Hercule⁶, cachait, sous des airs de frivolité, et la fin qu'il s'était proposée, et les moyens incomparables qui la lui procureront : une résistance physique à toute épreuve, que ses troupiers lui envient, qui ne commencera à fléchir qu'après la cinquantaine et dont les défaillances seront alors attribuées au « mal sacré »⁷; une sobriété et une discipline de soi qui le gardèrent toujours des déchéances où tombaient habituellement les ivrognes et les goinfres de sa génération⁸; un talent de parole qui eût dépassé toutes les renommées d'éloquence s'il avait daigné s'appeler orateur⁹; une culture universelle et raffinée, une mémoire « napoléonienne » qui lui permettait de lire et d'écrire sans interrompre ses audiences et, quand nulle autre occupation ne risquait de le distraire, de dicter à ses secrétaires jusqu'à sept lettres à la fois¹⁰; une intelligence d'une magnifique ampleur, pénétrante et souple, vigoureuse et subtile, d'une capacité de prévision surprenante¹¹; une prudence égale à son

1. PLUT., *Caes.*, I, 1; SUÉT., *Caes.*, I.

2. CIC., *De off.*, III, 21, 82; SUÉT., *Caes.*, 30 (EURIPIDE, *Phoen.*, 524).

3. Voir la liste copieuse des maîtresses de César ap. SUÉT., *Caes.*, 50.

4. Ne pas oublier le mot de SUÉT., *Caes.*, 50 : *prorum et sumptuosum in libidines fuisse constans opinio est*. Sur les accusations d'inversion dont César a été l'objet, voir mes *Étapes...*, p. 122.

5. Avant sa questure, César avait déjà 1 300 talents (= 35 millions de francs) de dettes (PLUT., *Caes.*, V, 4). Son principal prêteur était Crassus.

6. Auguste interdit la remise aux bibliothèques publiques des œuvres de jeunesse de César (SUÉT., *Caes.*, 56), spécialement de ses vers badins (PLINE LE J., *Ep.*, V, 3, 5; TAC., *Dial. de or.*, 21).

7. CASS. DIO, XLIV, 38, 5; SUÉT., *Caes.*, 45; PLUT., *Caes.*, XVII, 2. Sur la prétendue épilepsie de César, cf. la communication du D^r DONNADIEU à la Société des Antiquaires de France (séance du 14 février 1934).

8. VELL. PATERC., II, 41; SUÉT., *Caes.*, 53.

9. Cf. CIC., *Brutus*, LXX, 252; QUINTILIEN, X, 1, 114; PLUT., *Caes.*, III, 2; TAC., *Ann.*, XIII, 3; FRONTO, p. 123 NABER.

10. PLINE, *N.H.*, VII, 25.

11. CIC., *Ad fam.*, VI, 6, 9 : *valde acutus et multum providens*; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 670, n. 1.

audace¹; par-dessus tout une énergie inflexible et ardente qu'il a traduite tantôt en actions d'éclat sur les champs de bataille, tantôt en attitudes de railleuse ou sereine intrépidité devant les pirates qui le capturèrent en 78, comme devant les chevaliers qui, en 63, guettaient sa sortie du Sénat pour lui régler son compte, aussi bien devant ses légionnaires mutinés à Plaisance en 49 que devant les conjurés qui l'abattirent aux ides de mars 44 sans lui avoir arraché un mot de prière ou un cri d'effroi² ! Que l'on ajoute, pour compléter son caractère, une fidélité exemplaire aux amitiés qu'il avait formées, et, envers ses ennemis, une indulgence tout ensemble spontanée et volontaire où se mêlaient le mépris des individus, les calculs de l'habileté, les impulsions d'une générosité naturelle³, et, par intermittence, ce respect de la vie humaine qui a souvent arrêté la vengeance des forts lorsqu'ils pensent, comme César, que la mort se résout en un anéantissement sans atténuations et sans espoir⁴; et l'on conviendra que l'homme, par la richesse de ses dons, surclassait tous les Romains de son temps.

Le patriotisme de César

Mais ce qui lui assure une supériorité éclatante c'est qu'en politique, au lieu de factions à suivre, d'appétits à satisfaire, de rancunes à assouvir, il avait des idées à servir, qu'elles se liaient dans son esprit en un système cohérent qui lui épargna les repentirs et les inconséquences et qu'elles étaient appelées à se réaliser, moins par l'envergure de son génie que par la force des vérités que son génie avait embrassées en elles. L'expérience avait démontré à César que le temps était venu de choisir entre l'empire de la République romaine et la République elle-même, dont les institutions, créées pour une cité, et faussées par la conquête d'un monde, ne suffisaient plus à la sauvegarder. Or, si l'on pouvait douter, comme avait fait Carnéade, de la valeur des raisons par lesquelles les Romains essayaient de légitimer leur domination, et qui n'étaient sans doute les meilleures que parce qu'elles avaient été celles du plus fort, ils ne pouvaient plus y renoncer sans se plonger aussitôt, eux et l'Italie, dans le chaos et la misère⁵. Aussi, poussé par ses instincts de fierté patricienne mais plus encore par

1. SUÉT., *Caes.*, 58 : *cautior an audentior*.

2. Voir le lyrique éloge de VELL. PATERC., II, 41.

3. PLINÉ, *N.H.*, VII, 93; VELL. PATERC., II, 52, 6; 55, 2; SUÉTONE, *Caes.*, 75, etc. Sur les mobiles intéressés de cette clémence, cf. CIC., *Ad Attic.*, IX, 4, 8.

4. Cf. SALL., *Cat.*, LI, 20; PLUT., *Caes.*, LXIII, 2, et SUÉT., *Caes.*, 87.

5. La critique impitoyable des Grecs n'avait pas épargné le fait de la conquête (cf. CIC., *De rep.*, III, 12-13). Mais César l'avait réduite au silence par l'argument de la nécessité (ap. CASS. DIO, XXXVIII, 40).

sa raison, qui lui montrait l'évidence de cette nécessité primordiale, César avait-il voué à la cause de la plus grande Rome une passion sans bornes. Soit que, fuyant en 81 les coups de Sulla, il ait voulu, à peine débarqué en Orient, oublier la persécution de ses adversaires pour s'unir à eux les armes à la main, contre l'ennemi du dehors, se ranger aux ordres du gouverneur sullanien M. Minucius Thermus et mériter de lui, en récompense de sa bravoure à la prise de Mitylène, la décoration d'une couronne civique¹; soit que, six ans plus tard, il ait interrompu ses studieux loisirs de Rhodes, où il s'en était allé boudier la restauration des oligarques, pour conjuguer son action avec celle de leur général, L. Lucullus, lever à ses frais une troupe d'auxiliaires, passer avec elle en Asie, chasser de la province les lieutenants de Mithridate et, par la fermeté de sa contenance, ramener sous les aigles les cités incertaines ou dissidentes²; soit qu'enfin, à la belle saison de 50, alors que montaient à l'horizon les nuages de la guerre civile où se déciderait le sort de ses projets et de son existence, il ait renvoyé en Italie deux de ses légions dont Pompée prétendait avoir besoin contre les Parthes, et qui, d'ailleurs, restèrent dans la Péninsule³; c'est l'honneur de ce chef, si amoraux et effrénées qu'on juge ses convoitises, d'avoir toujours subordonné son ambition immédiate ou lointaine, sa vie même, à ce qu'il considérait comme l'intérêt suprême de sa patrie.

César aspirant à la monarchie

Mais si César a fait ainsi constante abnégation de son propre destin quand celui de son peuple lui semblait en jeu, il était froidement résolu à sacrifier à la souveraineté de Rome sur l'Univers une constitution vétuste, dont les organes usés, incapables de l'accroître, impuissants à la défendre, n'étaient plus bons qu'à la pervertir par la démoralisation de la Ville et pour le malheur de l'immense foule de ses sujets; et, comme l'avait déjà voulu Sulla, il songeait à sauver l'« empire » du peuple romain par la monarchie. A vingt ans, il laissait entendre que la dictature permanente permettrait seule aux Romains de gouverner noblement le monde; et il se moqua de l'abdication de Sulla, qui, dit-il, ne savait même pas le B-A-BA du métier puisqu'il avait déposé la toute-puissance⁴. Alors César aimait la monarchie en elle-même, et c'est pourquoi, en 67 et en 66, trop novice

1. SUÉT., *Caes.*, 2.

2. SUÉT., *Caes.*, 4.

3. Sur ce fait, cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 352-353, et *infra*, p. 351.

4. SUÉT., *Caes.*, 77.

pour y prétendre encore, il s'est dépensé pour en conférer la réalité provisoire à Pompée, proclamé grâce à lui le magistrat en chef de la République, contre les pirates et contre Mithridate, sur toutes les mers et la plupart des continents¹. Déjà, du reste, il la souhaitait pour lui, et désirait, en son for intime, de s'en emparer plus tard. Souvent, en effet, on l'entendit répéter qu'il est plus difficile de déchoir du premier rang au second que du second au dernier². Deux anecdotes célèbres laissent percer ses espérances. A l'hiver de 69, nouvellement élu questeur et se rendant à petites journées vers sa province d'Espagne Ulérieure, il s'arrête dans un pauvre village des Alpes dont les habitants s'épuisent en rivalités acharnées autour d'une primauté dérisoire, blâme ses compagnons d'en rire, et leur avoue sérieusement qu'il préférerait être le premier dans cette bourgade barbare que le second dans l'*Urbs*³. Quelques mois après, au printemps de 68, on le voit à Gadès contempler avec désespoir une statue d'Alexandre le Grand et gémir douloureusement parce qu'à l'âge où le roi macédonien avait achevé son œuvre géante, lui n'avait encore rien commencé⁴. Dès lors César avait pris son parti de relever à son profit, par la puissance des légions, le pouvoir absolu qu'elle avait livré à Sulla. Mais il la demandera à la plèbe que Sulla avait écrasée, et il le fondera tout de suite avec éclat sur les forces religieuses auxquelles Sulla n'avait lancé qu'un appel tardif et bientôt étouffé.

La démocratie de César

Par tradition de famille, César s'était rangé parmi les *populares*. Mais il leur était attaché par des liens beaucoup plus forts que ses parentés ou ses alliances : par un sentiment du juste qui suffirait à réhabiliter son action, et par la notion réaliste des conditions de son succès. Assurément, il lui eût répugné de s'abaisser devant la plèbe : comme il le jettera à la face des mutins de Plaisance, en 49, la nature a éternellement divisé l'humanité en deux groupes inégaux : ceux qui sont faits pour obéir ; et ceux qui sont faits pour commander⁵. Mais il lui répugnait tout autant d'abaisser la plèbe. Au regard de cet aristocrate émancipé, les masses avaient droit à la justice sans laquelle, disait-il, il n'y a point de pouvoir solide : celles des sujets impudemment foulées par les proconsuls et les publicains et, à plus forte raison, celles de la Ville auxquelles les *Patres* l'avaient

1. Cf. *supra*, p. 84 et 92.

2. SUÉT., *Caes.*, 29.

3. PLUT., *Caes.*, XI, 2.

4. SUÉT., *Caes.*, 7. Sur cette anecdote, cf. mes *Étapes*..., p. 134.

5. CÉSAR, *ap. CASS. DIO*, XLI, 33.

d'autant plus belle à dénier l'autorité politique et les améliorations sociales que, dans l'avilissement de leurs compétitions électorales, ils les avaient plus profondément corrompues. Il a donc fait siennes les revendications que, depuis les Gracques, la plèbe n'avait cessé d'affirmer : non seulement l'accroissement de l'empire et la réintégration plénière des tribuns en leurs prérogatives¹, mais l'extension du droit de cité, les distributions de blé, les assignations de terres, l'observation du *ius provocacionis*, palladium des libertés civiques, le respect des assemblées et des lois sanctionnées par elles, la justice envers les provinciaux². Tout de suite, il a affiché ses principes, et il ne les a jamais trahis. Avec sincérité, car les contradictions qu'ils comportaient seraient résolues dans un régime où le monarque, arbitre suprême entre tous ses sujets, concilierait les exigences de la plèbe urbaine avec les besoins et la paix des provinces. Par conviction, aussi, puisqu'ils ne pouvaient être combattus que par l'égoïsme de classe et pour des régressions sans lendemain. Par intérêt, surtout, parce que si, après l'expérience manquée de Sulla, il était interdit à César d'ignorer que l'oligarchie lui marchanderait le commandement de ses rêves, il savait, en revanche, que, travaillée par sa propagande, gagnée par ses sportules, séduite par ses réussites et ses talents, la plèbe pourrait le lui accorder un jour par un vote sans appel, et qu'une fois détenteur, en vertu d'un plébiscite régulier, de la force des armées et du prestige des victoires qui procurent l'argent, ce nerf de la guerre et des réformes démocratiques³, il ne tiendrait plus qu'à lui d'obtenir, par de nouveaux suffrages, l'affermissement et la prorogation indéfinie de son *imperium*. Ainsi s'explique la chaleureuse adhésion de César au dogme de la souveraineté populaire, dont il a joué en virtuose, avec une habileté consommée et une implacable logique : il avait découvert qu'en le développant jusqu'à ses ultimes conséquences il en pourrait tirer tous les privilèges, tous les commandements auxquels il aspirait, et jusqu'à l'abdication, dans les formes, de la loi et du peuple entre ses mains. En cela il aura inventé le césarisme, qui est de tous les temps; mais le césarisme de César n'appartient qu'à son époque parce qu'en dernière analyse il voulut l'établir sur la mystique aujourd'hui défunte dont la majorité de ses contemporains était alors pénétrée.

1. Cf. *supra*, p. 52, n. 1.

2. Ce programme est celui que César se flattait d'imposer dès 64 (cf. Cass. Dio, XXXVII, 25) et dont, dès 76, porte témoignage sa défense des provinciaux lésés par C. Antonius Hybrida (cf. *infra*, p. 211, n. 1).

3. Se rappeler le mot que lui prête Cass. Dio, XLII, 49, 4 : δύο τε εἶναι λέγων τὰ τὰς δυναστείας παρασκευάζοντα καὶ φυλάσσοντα καὶ ἐπαύζοντα : στρατιώτας καὶ χρήματα, καὶ ταῦτα δι' ἀλλήλων συνεστήκηναι.

La religion de César

Les conceptions hellénistiques qui, d'Orient, avaient fini par s'infiltrer dans toutes les parties de l'ancien monde avaient ramené, sous des formes nouvelles, la notion même de l'autorité romaine au principe surnaturel de ses origines, suivant lequel les suffrages populaires se bornaient à désigner, dans le roi des âges légendaires, puis dans ses successeurs, les magistrats des périodes historiques, les détenteurs des auspices, c'est-à-dire des signes de la volonté céleste. Entraînés par elles, les chefs de la République romaine ne se contentaient plus d'interroger le ciel pour s'en faire approuver; et à mesure que les élections qui les proclamaient s'étaient dégradées dans les honteux marchandages de la brigue, ils avaient éprouvé davantage le besoin de lier la légitimité de leur *imperium* à l'inspiration et à la tutelle des dieux. Dévots ou athées, ils se rencontraient dans la conviction que, pour être obéis, il leur faudrait de plus en plus, aux yeux des foules superstitieuses, paraître incarner l'esprit de la divinité. Le même Cicéron qui dans un de ses dialogues philosophiques rapporte, sans se l'approprier, un mot de Caton sur les haruspices qui ne peuvent se regarder sans rire¹, énumère avec complaisance aux tribus assemblées les prodiges qui avaient prédit la gloire de son consulat²; et cependant qu'il réfute toutes les théories d'école sur la nature des dieux, il lui plaît que les bons serviteurs de l'intérêt public passent pour tenir aux dieux par la naissance autant que par le génie³. Varron devait renchérir un peu plus tard, en estimant utile que les hommes de valeur s'imaginent, même si c'est faux, être nés du sang des dieux, en sorte que le cœur humain, réconforté par cette créance, soit à même d'acquérir plus de courage pour oser, plus de force pour agir, plus de bonheur dans le succès⁴. César n'a pas perdu cette leçon. Mieux que quiconque il se rendait compte de la puissance de ces sentiments religieux qu'il ne partageait pas, mais qu'il réconciliait avec son scepticisme grâce à sa foi imperturbable en lui-même, dans la dignité de sa naissance et la supériorité de son génie⁵. Il résolut de la capter; et lui qui jamais ne recula ni devant un présage gênant ni devant un fructueux sacrilège, il revendiqua, pour ses ambitions, non plus seulement la protection des immortels, mais sa parenté avec eux. A peine eut-il pris possession, en Espagne Ulté-

1. CATO *ap.* CIC., *De Div.*, II, 24, 51.

2. CIC., *Cat.*, III, 8.

3. CIC., *De rep.*, II, 2, 4. L'attitude intellectuelle de Cicéron a été finement analysée par G. BOISSIER, *La religion romaine*, I, p. 54-59.

4. VARRO, *ap.* AUG., *Civ. Dei.*, III, 4.

5. Cf. CÉSAR, *ap.* CASS. DIO., XLI, 34, 1.

rieure, de sa première magistrature, que, au début de 68, il répandit le bruit qu'interprétant un songe qui l'avait épouvanté parce qu'il s'y était vu étreindre sa mère d'un embrassement incestueux, les prêtres du temple d'Hercule à Gadès lui avaient promis le pouvoir que le destin lui préparait déjà et qui embrasserait un jour la terre tout entière¹. Quelques mois plus tard, rentré prématurément de sa questure dans la Ville, où l'avaient précédé ces rumeurs étranges et d'autant plus impressionnantes qu'elles venaient de l'extrémité du monde, il mit à profit les funérailles de sa tante maternelle, Julie, pour déclarer à la fois sa haine du Sénat et ses prétentions surhumaines. Au premier rang des masques de cire qui entouraient la défunte du cortège de ses parentés, il promena l'effigie de Marius en violation des décrets qui avaient proscrit son oncle jusque dans la tombe, comme un défi aux *Patres* qui avaient infligé cette intolérable flétrissure au vainqueur des Cimbres²; et quand le moment fut venu, pour lui, de prononcer l'oraison funèbre de la veuve de Marius, il osa, sous prétexte de la louer elle-même, exalter, avec une fierté singulière, la prééminence inconditionnée de son propre lignage : « Du côté de sa mère, ma tante Julie descend des rois. Du côté de son père, elle se rattache aux dieux immortels. C'est, en effet, du roi Ancus Marcius que sont sortis les Marcius Rex dont sa mère portait le nom. C'est de Venus que sortent les Jules auxquels se rattache notre famille. Celle-ci joint donc à la sainteté des rois qui sont les maîtres des hommes la religion des dieux de qui relèvent même les rois »³. Les phrases se déroulent en latin avec la majesté d'un *credo*, et, mieux que le geste de rébellion qui les avait accompagnées, elles annoncent, en leur imperceptible frémissement, la résolution que, d'ores et déjà, César avait conçu le dessein d'accomplir. Sulla, après Marius le Jeune, Pompée après Sulla se faisaient passer pour les protégés de Venus, la plus aimée des divinités du panthéon romain. César les dépasse d'un coup et d'emblée se pose en fils de la déesse : au seuil de sa carrière historique, il a franchement découvert le but théocratique et royal qu'il lui assignait, et qu'il savait ne pouvoir atteindre que par la force des armes qu'il saisira dix ans plus tard, avec la conduite de la guerre des Gaules, et par la destruction de l'oligarchie, qu'il a entreprise aussitôt avec une rigoureuse continuité de vues et une fertilité de ressources inépuisable.

1. Sur cette anecdote, v. SUÉT., *Caes.*, 7, et mes *Étapes...*, p. 134. Il est possible que la statue d'Alexandre ait été exposée à Gadès dès 145 par Fabius Aemilianus (cf. GAGÉ, *Mélanges Radet*, 1940, p. 425-438).

2. PLUT., *Caes.*, V, 1.

3. SUÉT., *Caes.*, 6.

II. — Des conjurations de Catilina au retour de Pompée (65-61)

La tactique de César

En 66, les projets de César ne formaient encore qu'un rêve dont la réalisation lointaine se heurtait à deux obstacles immédiats : la résistance du Sénat qui, tout ébranlée qu'elle eût été au cours de la période précédente, demeurerait d'autant plus redoutable que Pompée, retenu pour de longues années en Orient, était hors d'état de lui faire échec; la puissance de Pompée, que la répétition de ses succès diplomatiques et militaires ne cessait d'accroître, mais que paralysait, dans Rome, son éloignement d'Italie. Ces deux forces, César savait bien qu'il devait à tout prix les réduire pour livrer passage à la sienne. Il chercha alternativement à les attaquer ensemble sur les points où il leur arrivait de converger, et, conscient de leur antagonisme foncier, à les opposer l'une à l'autre. De toute façon et sans jamais se départir de ses principes, il sut se frayer entre elles l'accès au pouvoir suprême qu'il ambitionnait.

Les scrutins de 66 pour 65

Les scrutins de l'été 66, pour l'année 65, avaient été favorables aux adversaires de l'oligarchie. Leur chef, M. Licinius Crassus, avait été porté à la censure concurremment avec Catulus¹. Son lieutenant et débiteur, Jules César, avait été proclamé édile curule². Enfin et surtout, deux de leurs hommes à tout faire avaient été désignés pour le consulat : P. Cornelius Sulla, qui, en dépit de ses liens de parenté avec le défunt desposte, n'a jamais démenti sa fidélité à César, dont, en 57, il abritera l'agent P. Clodius dans sa maison barricadée comme une forteresse, en attendant de commander à Pharsale l'aile droite de l'armée victorieuse; P. Autronius Paetus, un libertin éhonté, un agitateur impétueux, qui finira par payer de son exil en Épire sa participation de 63 aux sinistres menées des Catiliniens³. Il n'était pas douteux que si jamais ces aventuriers s'installaient à la présidence

1. Cf. BABELON, *Monnaies*, Licinius, n° 18; PLUT., *Crass.*, XIII, 1; *Comp. Nic. et Crass.*, II, 3.

2. PLUT., *Crass.*, V, 4; SUÉT., *Crass.*, 9; etc.

3. P. Sulla était sans doute le neveu du grand Sulla (cf. CIC., *Pro Sulla*, et P. W., IV, c. 1518 et 1519). Sur son rôle en 57 et à Pharsale, cf. CIC., *Ad Attic.*, IV, 3, 4, et CAES., *De bello civ.*, III, 89 et 99, et *infra*, p. 413. Un portrait peu flatté d'Autronius a été tracé par CIC., *Pro Sulla*, XXV, 71. Sur son exil en Épire, cf. CIC., *Ad Attic.*, III, 2 et 7, 1.

de la République romaine, ils s'y hâteraient de mettre la légalité en vacances pour assurer la domination de leur faction. Les sénateurs les plus modérés crurent opportun de prendre les devants, et pour n'avoir pas à subir la violence, employèrent un moyen qui lui ressemblait¹. L. Manlius Torquatus, et le réformateur des tribunaux, L. Aurelius Cotta, se référant à la récente *lex Calpurnia de ambitu*, introduisirent contre les nouveaux élus une action de brigue illicite, obtinrent une condamnation qui entraînait leur déchéance politique et se firent nommer consuls à leur place (novembre 66)².

*La riposte de Crassus à la déchéance
des consuls (5 décembre 66)*

Le procédé, assez vif en soi, pouvait, par sa nouveauté, passer pour révolutionnaire. Aussitôt Crassus voulut riposter à ce coup d'État par un coup de force. Vers le 5 décembre 66, il convoqua dans sa maison³, outre son partenaire habituel, Jules César, les plus énergiques de ceux qu'il tenait par ses créances et dont il était en droit d'exiger la complicité : les deux consuls exclus dont il avait sans aucun doute financé les coupables prodigalités; un aristocrate décavé, C. Antonius Hybrida; un intrigant de Nucérie toujours en quête d'affaires risquées, P. Sittius; un jeune noble, affranchi de préjugés, que ses embarras d'argent offraient à la discrétion de ses prêteurs, Cn. Calpurnius Piso; enfin un cynique transfuge du parti sullanien qui étouffait de rage contre l'oligarchie depuis que les consuls en exercice, arguant du procès en concussion que lui avaient attiré, dans le temps même où s'ouvrait la campagne électorale, les exactions de sa propréture d'Afrique, l'avaient, en leur conseil, rayé comme indigne des listes de candidature au consulat pour 65, L. Sergius Catilina⁴. De cette réunion sortit ce que Salluste appelle la première conjuration

1. En tout cas d'une légalité encore inexpérimentée.

2. CASS. DIO, XXXVI, 44; ASCONIUS, p. 66 OR., etc.

3. La date est fournie par SALL., *Cat.*, XVIII, 5... *circiter nonas decembres consilio communicato*. Le lieu résulte de CIC., *In toga candida*, et du commentaire d'ASCONIUS, p. 83 OR.

4. La participation d'Antonius Hybrida et de Catilina est attestée par CICÉRON, *ibid.* Celle des autres résulte de la répartition des rôles dans l'affaire. Sur Piso, cf. le portrait de SALL., *Cat.*, XVIII, 4; sur Sittius, les textes réunis par MÜNZER, P.W., III^A, c. 409-410; sur la rogne de Catilina et ses motifs dérivés des poursuites de P. Clodius alors « adolescent », cf. ASCONIUS, p. 85 et 89-90 OR. S'il faut en croire ASCONIUS, p. 90 OR., Catilina aurait été condamné par les sénateurs, acquitté par la majorité des chevaliers et des *tribuni aerarii*. Eduard MEYER, *op. cit.*, p. 23, n., a contesté cette assertion, pour le motif, déjà allégué par WIRZ, *Catilina und Ciceros Bewerbung um den Consulat*, Zurich, 1864, que la *lex Fufia*, qui a institué le vote par catégorie de juges, n'a été portée qu'en 59 (CASS. DIO, XXXVIII, 8, 1). Mais le fait attesté par Asconius me paraît indépendant de la division tripartite postérieure, et mériter créance.

de Catilina; ce qui, en réalité, comme l'ont reconnu Asconius et Suétone, doit s'appeler du nom de son instigateur occulte et bénéficiaire éventuel, le complot de Crassus¹.

La conjuration du 1^{er} janvier 65

Plutôt que d'assister à l'entrée en charge des consuls « supposés », les conspirateurs s'étaient engagés à les assassiner au Capitole, le 1^{er} janvier 65, et à poignarder avec eux les *Patres* qui prétendraient secourir L. Manlius Torquatus et L. Aurelius Cotta². Une fois accompli le meurtre des usurpateurs, les consuls évincés, P. Autronius Paetus et P. Cornelius Sulla, ressaisiraient les faisceaux dont le Sénat s'était indûment évertué à les frustrer; et une fois rétablis dans leur magistrature, ils s'entendraient pour créer Crassus dictateur. Celui-ci, qui se réservait d'accueillir enfin et de patronner la candidature de Catilina au consulat de l'année suivante, prendrait César comme maître de la cavalerie, et le chargerait, en cette qualité, d'annexer l'Égypte, cependant que Cn. Piso, qui n'avait encore géré que la questure, recevrait un commandement extraordinaire sur les deux Espagnes, et que P. Sittius utiliserait ses relations bancaires avec les rois de Maurétanie, Bocchus II et Bogud, pour franchir les Colonnes d'Hercule, procéder de l'autre côté du détroit à des levées de troupes et rallier l'Afrique entière au gouvernement dictatorial. Par le développement de ce plan mirifique, le magnat Crassus comptait à la fois s'asservir un Sénat terrorisé et se débarrasser de Pompée forclos en Occident. Son infatuation et sa haine l'avaient aveuglé. Il dut promptement rabattre de ses absurdes prétentions.

L'échec du complot et le rôle de César (février 65)

Bien que le secret eût été de rigueur, il transpira. Le Sénat alerté décréta qu'une garde serait fournie aux consuls Torquatus et Cotta; et même il aurait ouvert, sur l'origine de ses alarmes, une

1. Les historiens parlent aujourd'hui de *putsch* (cf. GELZER, *P.W.*, XIII, c. 309). SALL., *Cat.*, XVIII, 1, se borne à écrire : *coniuravers pauci in quibus Catilina fuit*. Crassus est désigné en premier par SUÉT., *Caes.*, 9, et par ASCONIUS, p. 83 Or. : *M. Crassum auctorem fuisse*. À mon point de vue s'oppose celui de SALMON, *Am. Journ. of Phil.*, 1935, p. 302-316.

2. Outre CASS. DIO, XXXVI, 44, SALL., *Cat.*, XVIII, et SUÉT., *Caes.*, 9, consulter ASCONIUS aux passages précités, CIC., *In Cat.*, I, 6, 15; et *Pro Sulla*, XX, 56; APPIEN, *B.C.*, IV, 54, 231; LIV., *Per.*, CI. J'adopte le lumineux arrangement des faits proposés par EDUARD MEYER, *op. cit.*, p. 17. Cf. aussi C. E. STEVENS, The « plotting » of B.C. 66-65, *Latomus*, XXII, 1963, p. 397-435, et ROBIN SEAGER, The First Catilinarian Conspiracy, *Historia*, XIII, 1964, p. 338-347.

enquête qui eût conduit tout droit à des inculpations sensationnelles, si un tribun dévoué aux *populares* n'avait mis le holà ! de son *intercessio*¹. Le 1^{er} janvier 65 s'écoula sans incident²; et, tandis que les conjurés décidaient de différer leurs projets, les *Patres*, momentanément rassurés, avaient nanti Cn. Piso d'une mission en Espagne Citérieure, moins assurément pour manifester leur précaire sécurité que pour se débarrasser de lui³. La Péninsule Ibérique regorgeait des clientèles de Pompée. Piso venait à peine d'y arriver qu'il y tomba dans un guet-apens⁴. Sa disparition arrêta net les entreprises guerrières de Sittius en Afrique; et elle détermina par contrecoup l'abandon du reste du complot. César, qui avait ostensiblement accordé ses bons offices à Crassus, mais qui ne partageait ni ses rancunes ni ses illusions, et qui répugnait à un massacre dans lequel son oncle maternel, L. Aurelius Cotta⁵, eût été des premiers à périr, s'était arrangé de manière à reculer les exécutions sanglantes, d'abord prévues pour le premier de l'an, dans le courant du mois suivant, à une époque où il prévoyait que le soulèvement des Espagnols, préparé par Piso, coïnciderait avec la révolte que, conséquent avec son programme, il avait prêchée aux Cisalpins, dans la région du lac de Côme⁶. La mort de Piso lui fournit à point nommé un bon prétexte pour ne pas agir, et quand survint la date du 5 février 65, à laquelle les conspirateurs s'étaient fixé rendez-vous, il oublia volontairement de leur donner, d'un pan de sa toge, le signal qu'ils avaient convenu d'attendre pour se jeter sur les victimes qu'ils s'étaient promises. Ainsi, après avoir paru mener le jeu de Crassus contre le Sénat et contre Pompée à la fois, César le rompit à son heure; et content d'avoir effrayé la noblesse par son audace, réconforté la Ville par sa sagesse, effacé ses criminelles compromissions du début par le paisible dénouement dont il était

1. Ces événements ne sont connus que par Cass. Dio, XXXVI, 44, 4.

2. Cf. Cic., *In Cat.*, I, 6, 15.

3. SALL., *Cat.*, XIX, 1; Cass. Dio, XXXVI, 44, 5; ASCONIUS, p. 94 Or.; C.I.L., VI, 1276.

4. Voir les différentes hypothèses émises par Salluste, et, entre autres, celle de la vengeance des Pompéiens contre un agent de Crassus, *Cat.*, XIX, 2-3.

5. Cf. *supra*, p. 3 et 60.

6. La liaison entre les deux insurrections est affirmée par Suét., *Caes.*, 9, sur la foi de Curion le père et de M. Antonius Naso. Elle interdit de refouler sur la fin de 65, comme le fait CART, *op. cit.*, p. 480, ou sur le début de 64, comme le fait GELZER, *P.W.*, XIII, c. 310, la *legatio* espagnole du jeune Pison que, du reste, Cass. Dio, XXXVI, 44, 5, place aussitôt — εὐθὺς — après la découverte du complot, donc en décembre 66. Au lieu de *per Ambronas*, ou *Arvernus*, artificielles corrections d'Oudendorp et de Mommsen au texte des *ms.*, de Suét., *Caes.*, 9, lire *per* [L]ambranos et *Transpadanos*, les Lambrani étant les riverains du Lambrus, affluent du Pô venu du lac de Côme. En sens contraire, mais à tort, à cause de la règle *lectio difficilior, lectio melior*, DEUTSCH, *Classical Philology*, 1921, p. 256-259.

l'auteur¹, il s'apprêta à reprendre pour son compte, avec une autorité grandie, les fécondes initiatives dont le sort avait été imprudemment lié par un chef inhumain à l'affreuse issue d'un chimérique attentat.

L'affaire d'Égypte (65)

D'abord, il invita les tribuns à déposer un projet de loi qui confirmât l'espoir avec lequel il était entré dans les vues de Crassus, et lui décernât une magistrature extraordinaire avec la mission de « rédiger » l'Égypte en province romaine. Ptolémée XIII Aulète, installé sur le trône au mépris du testament, vrai ou fictif, de Ptolémée XII Alexandre II et, plus anciennement, du testament authentique et imprescriptible de Ptolémée Physcon², n'avait jamais pu, en dépit de ses efforts, obtenir du Sénat romain la reconnaissance *de jure*. César jugea le moment venu de rouvrir le dossier et de faire valoir les droits de Rome. L'annexion compléterait les résultats des campagnes de Pompée en déployant l'aigle romaine sur le seul des grands États méditerranéens qui eût, au moins en théorie, préservé son indépendance. Surtout, elle eût balancé l'influence de Pompée en égalant d'un coup les gains qu'il était en train de réaliser en Asie, et en remettant aux démocrates qui l'auraient entreprise le pouvoir inhérent à la possession des incalculables richesses de la vallée du Nil. Mais César, en revendiquant pour lui l'honneur d'atteindre un tel objectif, unissait trop ostensiblement le développement de la grandeur romaine à celui de ses ambitions pour ne point provoquer une réaction immédiate, et des *Patres* hostiles aux conquêtes territoriales, et de l'ordre équestre dévoué à Pompée. La *rogatio*, qui, du jour au lendemain, l'eût dressé contre Pompée pour l'humiliation de l'oligarchie, fut combattue avec acharnement par les *optimates* et avec habileté par le porte-parole des chevaliers, Cicéron, qui semble avoir prononcé en cette occurrence son discours aujourd'hui perdu *de rege Alexandrino*³. Elle succomba sous un vote hostile des tribus⁴.

1. SUÉT., *Caes.*, 9, déclare, d'après Tanusius Geminus, que César aurait renoncé à donner le signal à cause de l'absence de Crassus au rendez-vous : *Tanusius adicit Crassum paenitentia vel metu diem destinatum non obisse et idcirco ne Caesarem quidem signum, quod ab eo dari convenerat, dedisse*. Mais Curion savait seulement que César devait donner le signal et ne l'a pas fait : *convenisse autem Curio ait, ut togam de umero deiceret*. L'importance du rôle de César en cette affaire avait été devinée par CICÉRON dans une lettre à Axius qui manque aux *Familiares*, mais qu'a citée SUÉT., *Caes.*, 9 : *Caesarem in consulatu (59) confirmasse regnum de quo aedilis (65) cogitavit*.

2. Cf. J. CARCOPINO, *Des Gracques à Sulla*, p. 357 et 476; cf. HANS VOLEMANN, *Ptol. XII Aulète* (n° 33), *P.W.*, XXIII, p. 1747 et suiv. (art. datant de 1959).

3. Cf. CLACERI, *op. cit.*, I, p. 149.

4. Voir le récit de SUÉT., *Caes.*, II, et sa conclusion : *Nec obtinuit Caesar, adversante optimatum factione*.

Crassus s'avisa alors d'un détour qui eût permis de passer outre : il annonça qu'il allait englober, en sa qualité de censeur, les revenus de l'Égypte dans ceux du peuple romain. Mais ses intentions se brisèrent contre le *veto* de Catulus, son collègue, et plutôt que d'insister davantage en faveur d'une solution détournée de la question d'Égypte¹, dont la plèbe avait formellement repoussé l'urgence, il passa à un autre article du programme de César : celui qui visait la naturalisation complète des Transpadans.

*La question des Transpadans
et la « lex Papia » (65)*

Tâchant d'employer à les traduire en acte les prérogatives de sa haute fonction, Crassus émit la prétention d'inscrire en bloc les Latins de Transpadane sur la liste des citoyens romains. Catulus intercédait de nouveau. Crassus, par manière de représailles, intercédait à toutes les initiatives de Catulus. La censure était enrayée. Ses deux titulaires durent se démettre en même temps², et il ne restait plus aux démocrates, s'ils persistaient dans leur projet, qu'à porter sur le Forum la cause des Transpadans. L'édile Jules César qui venait de réjouir la foule par l'éclat dont il avait revêtu la célébration des jeux mégalésiens (avril 65) n'eût pas demandé mieux que de jeter en faveur des Transpadans sa popularité croissante dans la balance des factions. Mais il n'eut pas le temps de soutenir les tribuns qui, dociles à ses suggestions, s'apprêtaient sans doute à convertir les velléités de Crassus en plébiscite. L'un d'entre eux, C. Papius, soudoyé par le Sénat, se mit en travers. S'adressant à l'égoïsme de la plèbe urbaine, il agita devant elle les maux dont l'affligeait un surpeuplement intolérable, et lui fit approuver la proposition qu'il avait déposée, et aux termes de laquelle seraient chassés de Rome tous les immigrés dont le domicile était situé en dehors de l'Italie proprement dite. C'était annuler concrètement les effets politiques de la naturalisation envisagée, puisque, de toute façon, les Transpadans, étrangers à la Péninsule définie par le Rubicon, seraient interdits de séjour dans l'*Urbs*. César refoula au fond de lui-même une des idées qui lui tenaient le plus à cœur : se réservant de la réaliser dans toute son efficacité le jour où il serait devenu le maître, il ne voulut point la compromettre par un entêtement précipité. Il en ajourna l'accomplissement

1. Sur ces faits, cf. Cic., *De leg. agr.*, II, 17, 44; PLUT., *Crass.*, XIII, 2.

2. PLUT., *Crass.*, XXX, 2; CASS. DIO, XXXVII, 9, 3. Sur ces faits, cf. HARDY, *J.R.S.*, VI, 1916, p. 63-82. Au rapport de DRON, *ibid.*, leurs successeurs — dont L. Aurelius Cotta est seul connu (cf. Cic., *De domo*, XXXII, 84, et PLUT., *Cic.*, XXVII, 1) — durent abdiquer à leur tour.

plutôt que de lutter contre un courant dont le vote de la *lex Papia* lui avait démontré la force¹; et à défaut de cette transformation profonde, il se contenta provisoirement des manifestations, plus bruyantes que décisives, par lesquelles, dans les mois qui suivirent, il a gêné et irrité les nobles en augmentant son crédit et son prestige dans la masse.

Le faste insolent de Jules César
(automne 65)

Aux élections consulaires de 65, pour 64, Catilina ne put réaliser son intention de briguer la magistrature suprême. Il n'avait pu éviter d'être accusé de concussion, à la demande des Africains, mais l'accusation avait été déposée par un compère, le jeune P. Clodius, qui s'arrangea pour la soutenir mollement, et ne pas mettre en valeur les preuves écrasantes qui pesaient sur Catilina. Cicéron, qui savait que celui-ci serait candidat aux comices de 64, conçut le projet de conclure avec lui un cartel électoral. Lui qui, dans le récent projet de lèse-majesté conduit par les dirigeants de l'aristocratie contre l'ex-tribun Cornelius, avait su, sans les heurter de front, défendre victorieusement l'accusé, et avait par là splendidement mérité de la plèbe², se proposa pour défendre Catilina, ce qui aurait lié celui-ci par des liens de reconnaissance et accru le prestige du grand orateur auprès de la plèbe, puisque, maintenant, Catilina était l'un des hommes les plus en vue parmi les *populares*. Mais Cicéron en fut pour ses frais³. L'année suivante, Cicéron devrait affronter Catilina, absous par ses juges, en dépit de l'évidence, et ne pourrait compter sur sa bienveillance.

César, cependant, tandis que se formaient et se défaisaient ces intrigues et ces combinaisons électorales à longue échéance, poursuivait la réalisation de ses propres desseins. On avait commencé par admirer son activité, au cours de cette année où il était édile. On finissait par la craindre. Il voulut la faire aimer. Il lui appartenait, en tant qu'édile curule, d'organiser les jeux romains. Il revêtit d'une splendeur inaccoutumée ceux qui se célébrèrent en septembre 65.

1. CASS. DIO, XXXVII, 9, 4 (qui donne la date); CIC., *Pro Arch.*, V, 10; *Pro Balbo*, XXIII, 52; *De off.*, III, 11, 47, etc. Cf. HUSBAND, *Classical Philology*, XI, 1916, p. 326-327.
2. ASCONIUS, *In Corn.*, p. 56; 60-62 et 81 OR.; QUINTILIEN, VIII, 3, 3 et suiv.

3. Fenestella prétendait même que Cicéron l'avait effectivement défendu (cf. ASCONIUS, *ibid.*, p. 58 OR.). Mais Asconius l'a nié avec raison (*In toga cand.* 86 et 87 OR.). Cicéron avait été écarté (cf. ses demi-aveux dans le *Pro Caelio*, VI, 14 et dans ses lettres *Ad Attic.*, I, 1 et 2). Ces lettres se plaçant après l'élection des consuls pour 64, et avant la naissance du fils de Cicéron (fin de l'été 65), c'est sans doute en août 65 qu'eut lieu le procès de Catilina.

Pour suffire à la dépense, il avait fait bourse commune avec son collègue à l'édilité, M. Calpurnius Bibulus. Mais c'est à son seul mérite que la foule reconnaissante rapporta la beauté des spectacles que les deux magistrats de son plaisir lui avaient offerts; et Bibulus prit son parti, avec une spirituelle amertume, de cette injustice irréparable : « Comme le sanctuaire dédié aux Gémeaux Castor et Pollux n'est jamais appelé que le temple de Castor, les jeux donnés par César et Bibulus, répétait-il, ne sont jamais nommés que les jeux du seul César »¹. Il est vrai que César avait, de son chef, corsé le programme de ces réjouissances rituelles. Sous le pieux prétexte de vouer aux Mânes de son père un sacrifice extraordinaire, il avait allongé les *ludi Romani* d'un *munus* tel qu'il ne s'en était jamais vu. Il s'était procuré tant de paires de gladiateurs que les *Patres* s'émurent comme s'il allait introduire dans la Ville les bataillons d'une agression, et rendirent, en toute hâte, un décret qui limitait le nombre des « paires ». César en dut renvoyer quelques-unes, mais les 320 qu'il mit aux prises, et qui formaient un effectif dont le chiffre n'avait pas encore été atteint, parurent dans l'arène, étincelantes des armures d'argent dont il les avait fastueusement équipées². Sa prodigalité enthousiasma la multitude, et quand, un matin, les passants s'aperçurent qu'en violation de tous les interdits il avait, pendant la nuit, relevé sur le Capitole les trophées de Marius, Catulus eut beau tonner dans la Curie, s'indigner que César, après voir sapé l'État par ses menées souterraines, eût l'aplomb d'en bafouer les lois au grand jour, et réclamer contre lui de légitimes poursuites, le Sénat n'osa, ni les prescrire, ni même renverser les emblèmes séditieux qui auraient dû les motiver. Quoi qu'il en eût, la statue de Marius resta sur son socle, et César impuni³. L'aristocratie en était tombée à ce point de déliquescence qu'elle tremblait devant le simple édile dont la plèbe avait fait son idole.

Les élections de 64 pour 63

Comme César n'avait que 36 ans, et que deux années le séparaient du moment où il pourrait, conformément aux lois annales, solliciter pour lui-même une magistrature supérieure, il n'éprouva aucun scrupule à entraver la carrière des autres, à leur rendre impraticable le pouvoir auquel il n'avait pas encore le droit d'accéder. Avec des ruses

1. SUÉT., *Caes.*, 10.

2. SUÉT., *ibid.*; PLUT., *Caes.*, V, 4; PLIN., *N.H.*, XXXIII, 33. Plutarque ajoute que César s'était acquis un autre titre à la gratitude populaire par sa réfection de la voie Appienne.

3. SUÉT., *Caes.*, 11; PLUT., *Caes.*, VI; VELL. PATERC., II, 43, 4; VAL. MAX., VI, 9, 14; PROP., IV, 3, 43.

et des violences, avec aussi des espiègleries d'enfant gâté, il énerva l'aristocratie comme à plaisir. Tour à tour, on le verra jongler avec les procédures et ridiculiser la légalité, dresser la plèbe contre les nobles et le sacerdoce contre les magistratures, attiser les méfiances qui divisent les *Patres* entre eux et celles qui les animent contre Pompée, exciter les trublions du Forum jusqu'au point où l'anarchie dont ils sont les fauteurs risquerait de dissocier l'empire de Rome. Sans pudeur comme sans fausse manœuvre, il joue avec le feu qui pourrait tout embraser; et, ennemi du désordre, il s'amuse à le déchaîner dans sa certitude de le maîtriser à temps et dans son espoir d'en extraire l'ordre nouveau auquel il aspire. Dès l'été de 64, les péripéties de la campagne électorale pour 63 lui fournirent l'occasion d'aggraver en sa faveur le désarroi de l'État républicain.

César contre les proscripteurs
(printemps 64)

A la veille du scrutin consulaire pour 63, il lui importait d'intimider les *optimates*. Il réveilla contre eux les souvenirs funèbres des proscriptions sullanienues et, bien que les meurtriers qui y avaient trempé eussent en leur temps reçu du dictateur l'impunité légale, il traîna devant la *quaestio de sicariis* les plus compromis d'entre eux : l'ex-centurion L. Luscius, dont les mains étaient teintes du sang d'au moins trois victimes, et L. Bellienus qui, sur un signe de Sulla, avait poignardé Lucretius Ofella¹. Puis, en vertu de l'usage qui autorisait le préteur défaillant pour cause de santé ou tout autre empêchement à se substituer, dans la présidence du tribunal, un ancien édile, il se fit désigner comme *iudex quaestionis*, dirigea les débats auxquels les deux accusés furent empêchés de se soustraire, et entraîna leur condamnation². C'était là un coup de maître. D'un côté, par cette attaque dirigée contre une aristocratie solidaire des pires assassins, César avait touché les fibres toujours sensibles au cœur du peuple, en plaçant au-dessus de toutes les lois le respect de la vie citoyenne³. D'autre part, il avait compromis sans en avoir l'air l'élection au consulat de L. Sergius Catilina, un partisan de fraîche date, qu'il patronnait en public, mais qu'il devait mépriser et suspecter en

1. ASCONIUS, p. 91 OR.

2. Sur l'édile curule remplaçant en pareil cas le préteur, cf. les exemples commentés par MOMMSEN, *Droit public*, IV, p. 295-296. Sur la condamnation des accusés, cf. SUÉT., *Caes.*, 11; CASS. DIO, XXXVII, 10, 2.

3. César, sur ce point, a été approuvé rétrospectivement au moins par CIC., *Pro Ligario*, IV, 12; et sur le moment même par Caton le Jeune (PLUT., *Cato Min.*, XVII, 4).

secret¹. Catilina, avant de jouer au démocrate pour le compte de Crassus, avait tué M. Marius Gratidianus pour celui de Sulla, et toute la Ville l'avait pu voir avec horreur promener du Janicule au temple d'Apollon la tête coupée du proscrit qu'il avait exécuté². Nonobstant cet abominable passé, César, pour complaire à Crassus, avait feint d'appuyer la campagne du renégat devenu leur instrument. Mais il ne fut point fâché, par les condamnations dont il avait frappé d'autres proscriptionnaires, d'en rendre le succès impossible. A l'été de 64, nous le verrons, les tribus, dégoûtées, préfèrent voter pour un homme nouveau, Cicéron, et un noble, Antonius Hybrida. Alors, enhardis par l'échec de Catilina, ses ennemis le citèrent à son tour, pour le meurtre qu'il avait commis en 82, devant la *quaestio de sicariis*. Le sénateur L. Luccius, qui s'était porté son accusateur, se flattait sans doute de rompre, au cours du procès, l'alliance de Catilina avec les *populares*³. Grâce à ses amis démocrates, Catilina fut absous⁴. Ainsi, finalement, Jules César qui, dans les complications de cette affaire, avait évolué avec une inquiétante agilité, gardait intacts ses droits aux services du misérable, et, par cet acquittement, contrastant avec la sévérité des sentences qui l'avaient précédé, il avait démontré la toute-puissance de ses interventions.

La candidature de Cicéron

Bien qu'avertis par leur échec dans les scrutins tribunitiens⁵, les *optimates*, aussi incapables d'assortir leurs nuances que d'accorder leurs convoitises, n'avaient pu s'entendre sur les noms des deux futurs consuls, et répartissaient leurs sympathies et leurs clientèles entre quatre candidats : un patricien et un plébéien, célèbres par l'austérité de leurs mœurs privées et publiques, mais que desservait leur inexpérience autant que leur raideur, P. Sulpicius Galba et Q. Cornificius⁶; deux plébéiens, de moindre notoriété mais d'égale noblesse, C. Licinius Sacerdos, un brave homme sans prestige personnel⁷, et L. Cassius Longinus, un vaurien dont la paresse et la sottise avaient jusqu'alors caché les mauvais instincts⁸. Il était à prévoir que, par leur

1. Il est bon de se rappeler que l'accusation de *repetundae* dirigée contre Catilina l'année précédente émanait de P. Clodius (ASCONIUS, p. 85 OR.).

2. Cf. CIC. *ap. ASCONIUS, In toga cand.*, p. 90 OR.

3. ASCONIUS, *ibid.*, p. 91 OR.

4. ASCONIUS, *ibid.*; CASS. DIO, XXXVII, 10, 3.

5. Ainsi qu'en témoignent les élections de Labienus et de Rullus. Sur l'antériorité des comices tribunitiens, cf. mes *Profils...*, p. 285.

6. ASCONIUS, p. 82 OR. : *visique sunt sobrii ac sancti viri.*

7. *Ibid.* : *nulla improbitate notus.*

8. ASCONIUS, p. 82 OR. : *iners ac stolidus tum magis quam improbus videretur.* Il entra peu après dans la conjuration de Catilina (*ibid.*, p. 83 OR.).

inconsistance et par leur pluralité, ces tristes champions de la *nobilitas* resteraient sur le carreau¹; et que la majorité irait aux adversaires que recommandaient les *populares* : L. Sergius Catilina et C. Antonius Hybrida, deux Sullanien repentis comme Crassus, et tenus envers lui par l'énormité des dettes qu'ils avaient contractées. Mais ils étaient si peu recommandables et les autres si peu reluisants qu'un « homme nouveau » à qui le talent oratoire, la culture, les relations d'affaires tenaient lieu d'illustration nobiliaire, M. Tullius Cicéron, se jeta dans la mêlée et en sortit vainqueur.

Nul ne lui reprochait d'être inféodé à une oligarchie dont il ne faisait point partie. Il était issu d'une famille de chevaliers d'Arpinum², plus proche assurément par son origine de la bourgeoisie municipale que des aristocrates qui tenaient dans Rome le haut du pavé. Certains de ses plaidoyers, pour Roscius d'Amérie ou contre Verrès, avaient retenti des plus beaux cris contre leur domination, et l'avaient rendu populaire sans toutefois lui attirer la pleine confiance d'une plèbe urbaine moins sensible à la musique des discours qu'aux rumeurs des champs de bataille ou de l'amphithéâtre. Avant tout, on connaissait son dévouement à sa classe, cet ordre équestre dont les financiers le prenaient pour leur avocat et lui rapportaient de quoi mener un train luxueux et défrayer sa course aux honneurs. Suivant la convenance des chevaliers, on l'avait vu tour à tour contrecarrer les sénateurs en réclamant pour Pompée l'*imperium* extraordinaire créé par la *lex Manilia*, et réhabiliter leur gestion en défendant un Fonteius. Cette position politique, essentiellement intermédiaire, ne lui assurait l'appui ni des *optimates* ni des *populares*. Mais elle lui ménageait des facilités pour bénéficier au gré des circonstances de leurs appuis, se porter alternativement vers les uns et les autres, tenter, le cas échéant, des rapprochements imprévus, et grouper en conséquence de nombreux suffrages sur son nom. Au surplus, ces volte-face et ces combinaisons agréaient à sa nature, mobile, impressionnable et d'une énergie presque uniquement verbale. Sa vanité, qui était immense, infectait ses meilleures qualités et parfois obnubilait sa subtile intelligence, avait été blessée par la réserve que gardaient à son égard les fils des magistrats curules dont le Sénat était peuplé. Consumé de la fièvre consulaire, il n'eût donc pas rougi de devoir son succès à la faveur plébéienne; et c'est pour la gagner qu'il avait en 66 accepté la défense de l'ex-tribun C. Cornelius, envisagé

1. ASCONIUS, p. 83 OR. : *Itaque hi quattuor pro re iacebant.*

2. ASCONIUS, p. 82 OR. : *solus Cicero ex competitoribus equestri erat loco natus atque in petitione patrem amisit.* Sur l'*homo novus*, cf. SCHUR, *Bonner Jahrb.*, 1929, p. 59-66.

de sang-froid, en 65, l'éventualité d'une entente avec Catilina. Mais il lui importait beaucoup moins d'organiser les articles d'un programme que de bloquer les voix d'un scrutin¹, et quand ses avances eurent été repoussées par Crassus et César, il n'hésita pas à demander le succès à un cartel contraire.

*Le « De petitione consulatus »
(printemps 64)*

De sa candeur et de ses ruses nous possédons un curieux témoignage : la lettre développée comme un petit traité didactique — *commentariolum* — sur la candidature au consulat — *De petitione consulatus* — où son frère Quintus est censé guider ses démarches. Il y a certainement contribué pour sa part², et si elle a été annexée après sa mort par une main insidieuse ou maladroite à sa correspondance, il est probable qu'elle avait été rédigée à l'entrée de la campagne pour l'usage exclusif de son entourage : elle oriente, en les déridant, les auxiliaires de ses grosses ambitions, confidents obligés de ses petites habiletés³. Ce *vade mecum* du parfait candidat contient des recettes de cuisine électorale dont l'efficacité s'applique à toutes les époques : c'est la partie comique du *factum*. Mais il intéresse l'historien en ce qu'il nous révèle les naïves illusions qu'inspirait à Cicéron la tranquille explication de ses roueries. Notre homme, au début de son action, attend merveille de la nuée d'agents, indistinctement qualifiés d'amis, qui l'assistent dans son travail et qu'il a spécialisés dans les différentes besognes à remplir : ses visiteurs à la maison, *salutatores*; ses compagnons à l'aller : *assectatores*; ses compagnons au retour : *reductores*; ses aide-mémoire : *nomenclatores*⁴. Sa grande préoccupation est de ne choquer personne : ni les ennemis avoués dont chacun doit être circonvenu par son faible, ni les faux frères, les fardés, *fucosi*, chez qui cette longanimité systématique pourrait bien finir par susciter le dévouement qu'ils simulent⁵. Son espoir, c'est de rallier des partisans dans tous les mondes, et quand on fait le tour des catégories de citoyens auxquelles il offre des gages, on s'aperçoit

1. Le mot de Mommsen, sur le « nageur entre deux eaux » est justifié par le portrait de Cicéron qu'a tracé Cass. Dio, XXXVI, 41.

2. Ainsi qu'il appert du rapprochement de *De pet. cons.*, X, 39, et de Cic., *Ad Attic.*, I, 19, 8.

3. Je fais miennes ici les conclusions de TYRRELL et PURSER, I, 3^e éd., p. 127-128, et j'en déduis les conséquences quant à l'utilité de ce *libellus isagogicus*. Cf. la note de Rice HOLMES, I, p. 450-451.

4. *De pet. cons.*, V, 15-18, et IX, 34-37.

5. *Ibid.*, VIII, 29; IX, 35; X, 39.

qu'elles embrassent la totalité de l'État : les municipales et la jeunesse studieuse, les chevaliers et la plèbe, les tenants du Sénat et les admirateurs de Pompée¹. Cicéron candidat se donnait d'abord tout à tous.

L' « *Oratio in toga candida* »
et l'élection de Cicéron (29 juillet 64)

En pure perte il est vrai. Crassus et César ne se laissèrent point amadouer. Ils rejetèrent durement le rameau d'olivier qui leur était tendu². Ils alimentèrent contre Cicéron l'association de L. Catilina et de C. Antonius avec une si scandaleuse générosité qu'au dernier moment le Sénat entreprit de renforcer les pénalités inscrites dans la législation contre la brigade. Mais un tribun, Q. Mucius Orestinus, intercédâ à l'exécution de ce sénatus-consulte³. Alors l'ancien préteur Cicéron demanda la parole, et, dans une improvisation dont quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous, il s'emporta avec véhémence contre l'auteur de l'*intercessio*, un vulgaire voleur, et contre ses lamentables protégés : Antoine, un brigand, un gladiateur, un cocher de course; Catilina, un adultère, un prévaricateur, un assassin, un sacrilège⁴. Une longue invective, vigoureuse jusqu'à la grossièreté, tel paraît avoir été le discours que Cicéron prononça drapé dans sa toge blanche de candidat. A première vue, on est tenté de taxer d'inutile ce déploiement d'injures, puisque les flots de l'éloquence la plus impétueuse étaient brisés d'avance par le *veto* tribunicien. A la réflexion, on s'aperçoit que ces paroles enflammées recélaient la valeur d'un acte décisif. Elles ont, par force, solidarisé la quasi-unanimité du Sénat avec l'*homo novus* qui bravait ses ennemis et, tout d'un coup, incarnait sa défense. L'*oratio in toga candida* fut comme l'affiche de dernière heure qui renverse les situations et emporte la victoire. Quelques jours après⁵, les comices centuriates élisaient Cicéron par une majorité écrasante, acquise dans les trente-cinq tribus sans exception, et loin derrière lui, C. Antonius qui n'avait distancé Catilina que de

1. *Ibid.*, I, 3; VIII, 29 et 33; XIII, 53; V, 14 et XIII, 51.

2. ASCONIUS, p. 83 OR. : *Acerrimi et potentissimi fuerunt refragatores. Ibid.* : (*Antonius et Catilina*) *coierant ambo ut Ciceronem consulatu deicerent, adiutoribus usi firmissimis M. Crasso et C. Caesare.*

3. ASCONIUS, *ibid.* : *Propter praecipuam Catilinae et Antonii audaciam, censuerat senatus ut lex ambitus aucta etiam cum poena ferretur; eique rei Q. Mucius Orestinus tr. pl. intercesserat. Tum Cicero, graviter senatu intercessionem ferente, surrexit atque in coitionem Catilinae et Antonii invectus est.*

4. Cf. CIC. et ASCONIUS, p. 86, 89, 90 et 93 OR.

5. ASCONIUS, p. 83 OR... : (*Cicero*) *invectus est ante dies comitiorum paucos.*

quelques unités votantes (29 juillet 64)¹. La coalition des *populares* était rompue; mais César dut *in petto* se réjouir d'un résultat qui avait arraché à Cicéron son masque populaire, et, en face de Catilina, dévoré d'amertume et assoiffé de vengeance, condamnait à l'inertie le nouveau consulat, partagé entre deux titulaires que l'emportement des dernières luttes hérissait l'un contre l'autre en ennemis malaisément réconciliables.

La « rogatio Servilia » (10 décembre 64)

A l'instigation de ses patrons, C. Antonius avait lié partie avec les tribuns désignés, et leur avait promis de les aider de son mieux dans la mise en chantier du programme démocratique². En tête figurait une loi agraire qui, à elle seule, eût bouleversé la République. Dès que Cicéron eut vent du projet, il chercha à s'aboucher avec les promoteurs. Ils se dérochèrent à toute entrevue; et le jour même de l'installation des nouveaux tribuns, le 10 décembre 64, l'un d'entre eux, P. Servilius Rullus, se présenta devant l'Assemblée dans le débraillé d'un prolétaire, et y lut sa *rogatio*. Cicéron, qui n'était encore que consul désigné, envoya en toute hâte un secrétaire prendre copie du long texte qui, aussitôt après, avait été affiché sur le Forum. Le soir même de son entrée en charge, le 1^{er} janvier 63, il était à même d'en dénoncer au Sénat la teneur révolutionnaire; puis, toute affaire cessante, il s'en alla le lendemain le combattre devant le peuple. Nous ne connaissons plus que par ses attaques la proposition de Rullus. Mais avec les lambeaux où il l'a réduite, il est possible d'en reconstituer le plan³ : si Rullus l'a contresignée de son nom, il est certain que, par l'ampleur de ses conceptions, la minutie réaliste de ses détails, la logique impitoyable de son économie, elle porte la griffe du lion : César, qui, plus tard, en vivifiera l'essentiel, en a été l'inspirateur.

1. ASCONIUS, p. 95 OR. : *Cicero consul omnium consensu factus est. Antonius pauculis centuriis Catilinam superavit cum ei propter patris nomen paulo speciosior manus suffragata esset quam Catilinae*. Sur la date, voir ma lecture de CIC., *Ad Attic.*, I, 16, 13, dans mes *Profils...*, p. 279, n. 106.

2. Cf. CASS. DIO, XXXVII, 25.

3. On aura plaisir à lire les trois discours *De lege agraria* qui nous sont parvenus, sur les quatre qui furent prononcés, dans l'excellente édition-traduction de A. BOULANGER, précédée d'un commentaire approfondi, à laquelle je renvoie pour l'étude des circonstances où ils ont été produits. Le 11 et le 12 décembre n'étant pas *comitiales*, la *promulgatio* est repoussée par les délais du *trinundinum* au 10 décembre. Sur les tentatives de négociation de Cicéron, et l'aspect de Rullus au jour de la *confio*, cf. *De leg. agr.*, II, 5, 12-13. La *rogatio* contenait au moins 40 articles (*ibid.*, III, 2, 4). Sur la participation de César, cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 143; sur Rullus, cf. MÜNZER, *P. W.*, II^A, c. 1808 et AGNES, *Riv. di filologia*, 1943, p. 35-45.

Son dispositif

Elle entreprenait avec sérénité une immense opération, le lotissement intégral de l'*ager publicus* : d'abord en Italie, du mont Gaurus, sur la mer Tyrrhénienne, au mont Garganus, sur l'Adriatique, sans épargner les parties de l'*ager Campanus* qui pourtant avaient échappé aux assignations de Sulla et des Gracques; puis dans les anciennes provinces qu'elle énumérait une à une, la Sicile, l'Espagne, la Macédoine, l'Achaïe, la Cyrénaïque, l'Afrique, où elle submergeait jusqu'au territoire interdit de l'ancienne Carthage; enfin dans les provinces récemment annexées : la Bithynie et le Pont, où elle revendiquait les domaines des anciens rois; la Cilicie où elle ordonnait de dépecer les biens confisqués autour de Phasélis, d'Olympos et d'Attalia¹. Elle n'avait prévu que trois exceptions : en Italie, pour les terres où Sulla avait implanté le droit d'occupation de ses vétérans et de ses créatures; en Sicile, pour les champs mis récemment en culture; en Afrique pour ceux dont, en 75, le consul C. Cotta avait, au nom du peuple romain, reconnu la jouissance au roi Hiempsal². Aucune d'elles, d'ailleurs, ne lèserait les droits du trésor, puisque les occupants sullaniens étaient tenus au versement d'un *vectigal*, et qu'en Sicile et en Afrique tous les cultivateurs, quelle que fût leur condition, acquittaient la dîme des récoltes. La première partait d'un légitime désir de paix sociale; la seconde s'expliquait par le besoin de sauver du marasme où l'avaient plongée les exactions de Verrès la production sicilienne; la troisième se justifiait par le respect des traités. Toutes les trois témoignaient de l'esprit politique du législateur.

La *rogatio*, prévoyant qu'à cause de leur éloignement ou de leur médiocrité certains lots n'attireraient pas de demandeurs, disposait en outre que ceux-ci seraient vendus, et qu'au produit de ces ventes s'ajouterait l'argent prélevé comme butin par les généraux, à l'exclusion du seul Pompée³. Les sommes ainsi recueillies serviraient d'une part à acheter d'autres terres plus tentantes, où établir de leur plein gré le restant des assignataires à pourvoir, d'autre part à équiper partout les lots concédés.

Les distributions seraient consenties à tous les citoyens pauvres sans acception de domicile, en commençant par la plèbe urbaine, dont

1. *De leg. agr.*, *passim*, et notamment I, 2, 5; 4, 10; II, 14, 35-36; 19, 50-51; 29, 81; 31, 85; l'Égypte était, par un détour, incorporée au moins partiellement, sinon dans le domaine à lotir, du moins dans les revenus à percevoir (*De lege agr.*, II, 16, 41).

2. *De leg. agr.*, I, 4, 10; et II, 21, 57 (l'*ager recentorius*, que je ne songe pas du tout à bloquer autour d'une ville de Recentore inconnue), II, 22, 58 (Hiempsal); III, 2 et suiv. (*occupatio sullanienne*).

3. *De leg. agr.*, I, 4 et II, 22.

il importait d'évacuer le surnombre et de secourir la détresse. Elles se feraient au besoin par la constitution de colonies nouvelles aussitôt dotées des organes de l'autonomie municipale : 100 décurions, 10 augures, 5 pontifes; et le chiffre de celle qui serait « déduite » à Capoue était déjà arrêté à 5 000 colons possessionnés sur des lots de 10 *ingera* chacun¹. L'exécution de la loi appartiendrait à un collège décemviral qui serait choisi par le peuple, avec la seule restriction que les candidatures des absents ne sauraient être admises, non dans les formes habituelles, mais comme autrefois, quand subsistaient les modalités imposées par la *lex Domitia* pour l'élection du grand pontife, par 17 tribus tirées au sort avant l'ouverture du scrutin². Les décemvirs seraient nommés pour cinq années consécutives. Ils détiendraient un pouvoir discrétionnaire quant à l'assignation, la vente, l'achat des terres, la centralisation et le maniement des fonds attribués au fonctionnement de la loi, l'organisation des colonies. Ils recevraient, aux frais du trésor, le matériel exigé par leurs déplacements : tentes, chevaux, mulets, vaisselle; et la dotation en personnel utile à l'accomplissement de leur mission : pullaires, appariteurs, scribes, comptables, hérauts, architectes et 200 arpenteurs. Enfin et surtout, leur autorité consacrée par une loi curiate *de optimo iure*, serait souveraine et sans appel³. Au vrai, c'était une dictature à dix têtes qu'au nom de la réforme agraire le *rogator* proposait d'instituer sur la Ville, l'Italie et l'empire.

L'échec de Rullus (janvier 63)

Du même coup Rullus, s'il avait réussi, aurait annihilé le Sénat dont les décemvirs eussent usurpé le gouvernement, ruiné les sénateurs, dont les assignations abolissaient l'*occupatio* campanienne, tari les revenus des chevaliers dont les lotissements du domaine provincial devaient supprimer les fermes vectigaliennes, humilié Pompée, que l'interdiction, pour les absents, de poser leur candidature à la commission décemvirale en excluait sans le nommer. Dans ces conditions, si la *rogatio* était, socialement, plus que justifiée par la misère et le surpeuplement dont souffrait la Rome d'alors⁴, politi-

1. *De leg. agr.*, II, 35, 85 (organes municipaux); II, 28, 76 (Capoue; ailleurs — *in campo Stellati* — 10 *ingera* par colon, *ibid.*, II, 31, 85).

2. *De leg. agr.*, II, 13, 32 et 34 (*quinquennium*); II, 7 (modalités d'élection); II, 28 (exclusion des absents).

3. *De leg. agr.*, I, 5; II, 11 et 13.

4. Le recensement de 86 avait donné 463 000 habitants (cf. *Mélanges Martroye*, Paris, 1940, p. 64-79) qui étouffaient dans les 500 hectares intérieurs à la muraille dite Servienne (426 hectares selon les calculs de BELOCH, susceptibles de révision, dans sa *Bevölkerung*, p. 405).

quement elle lésait trop d'intérêts, et de trop puissants, pour aboutir. César n'avait point la naïveté de croire au succès; ni, non plus, celle de souhaiter qu'un autre que lui-même s'en prévalût pour dominer l'État. La précipitation même avec laquelle il avait conseillé d'agir, sans attendre que les faisceaux consulaires fussent passés aux mains complaisantes de C. Antonius, révèle le fond de sa pensée. Il ne se souciait que de frapper l'opinion. Les réalisations suivraient plus tard, sous son nom, à son profit comme à son heure. Maintenant il lui suffisait d'attacher aux revendications prolétariennes un formidable grelot, de clouer l'oligarchie sur les positions indéfendables de son égoïsme et d'amener Cicéron à s'y accrocher avec elle. Le consul donna tête baissée dans le panneau tendu à son infatuation, et prononça jusqu'à quatre harangues contre le projet de loi; mais son éloquence l'a sûrement desservi dans l'esprit de ses auditeurs comme elle continue à le diminuer dans celui de ses lecteurs. Dans le *De lege agraria*, en effet, Cicéron laisse percer tous ses défauts : sa poltronnerie, en n'osant pas, derrière Rullus, dénoncer les puissants personnages qui conseillaient le tribun²; sa duplicité, en ne tenant pas au peuple le même langage qu'au Sénat³; sa mauvaise foi, en convenant des bienfaits d'une loi agraire⁴ sans ni accepter celle de Rullus, ni en proposer une pour son compte, surtout en employant contre son adversaire, pêle-mêle avec des arguments excellents sur l'arbitraire et l'absolutisme dont la *rogatio Servilia* était chargée, tantôt de grossiers sophismes sur les périls imaginaires des colonisations de Carthage et de Capoue⁵, tantôt de honteux appels aux pires instincts d'une plèbe que son retour au travail de la terre allait priver du trafic de ses bulletins de vote, de ses sportules et de ses réjouissances spectaculaires⁶. A peine intronisé, l'« homme nouveau », devenu consul, a plaidé en démagogue la plus réactionnaire des causes, et, par pur besoin d'applaudissements, il s'est compromis et rapetissé au service des *optimates*. Pourtant il lui eût été si facile de garder le silence : tout de suite la *rogatio* de Rullus s'était heurtée à l'*intercessio* d'un tribun, et l'Assemblée, s'inclinant devant elle, renonça à la sanctionner d'un vote⁷. La réforme

1. Sur ces quatre harangues, dont les deux dernières sont dites seulement ἀποσπασματα, cf. Cic., *Ad Attic.*, II, 1, 3.

2. *De leg. agr.*, I, 5, 16 (les *machinatores* sont visés, mais non nommés); II, 9, 22-23 (il n'est plus question que des *adscriptores*).

3. Cf. *De leg. agr.*, I, 4, 12, et II, 26, 69.

4. *De leg. agr.*, II, 6, 14; 12, 31; 29, 81.

5. *De leg. agr.*, I, 2, 5; 6 et 7; II, 19, 51, 31 et 32.

6. *De leg. agr.*, II, 26, 70-71.

7. L'*intercessor* fut le tribun L. Caecilius; cf. Cic., *Pro Sulla*, XXIII, 65. Cf. PLINIE, N.H., VII, 117 : *legem agrariam tribus abdicarunt*.

agraire n'était qu'ajournée par l'échec de Rullus, et Cicéron, qui l'avait pourfendue sans l'avoir personnellement écartée, avait, dans cette lutte superflue, perdu la meilleure part de sa considération.

Vains succès de Cicéron

Persévérant dans sa conduite, César allait aussitôt ménager au consul d'autres victoires à la Pyrrhus : une stérile manifestation en faveur de L. Roscius Otho qui, d'abord sifflé par la foule et n'osant, sous les huées, s'asseoir au théâtre où sa loi avait réservé des places d'honneur aux chevaliers, regagna sa travée au milieu de l'ovation que finirent par lui valoir les tirades d'une improvisation de Cicéron¹; ensuite, et surtout, dans le procès du consulaire C. Calpurnius Piso, qu'au retour de son gouvernement de Narbonaise César avait accusé de concussion et d'abus de pouvoir, et que Cicéron, redescendant, pour un jour, de la présidence de la République romaine au banc des avocats, se réjouit de soustraire au verdict des juges², sans s'apercevoir que sa plaidoirie, démentant pour la seconde fois la généreuse inspiration de ses *Verrines*, lui aliénait pour toujours les sympathies d'une province profondément romanisée et en relations étroites avec la Péninsule. Cicéron se grisait d'acclamations éphémères, qui d'ailleurs allaient beaucoup plus à sa faconde qu'à ses raisons; César, cependant, récoltait les bénéfices de son indifférence à de mesquines questions de protocole, et de sa fidélité aux justes causes dont le triomphe, provisoirement retardé, apparaissait comme inévitable.

César candidat à la succession de Metellus Pius

Bientôt il se sentit assez fort pour engager d'un coup son avenir. Le grand pontife Metellus Pius venait de mourir. César, qui était l'un des 15 *pontifices* depuis 73, jeta son dévolu sur la succession. Elle lui eût certainement échappé, si le choix du *pontifex maximus* avait dû se faire sous le régime de la législation sullanienne, par la cooptation du collège pontifical. Un tribun qui, connaissant son secret, souhaitait seconder son ambition, T. Labienus, porta une loi qui restituait au peuple la désignation du grand pontife suivant la procédure qu'avait autrefois réglée la *lex Domitia*, sur laquelle,

1. PLUT., *Cic.*, XIII, 2; CIC., *Ad Attic.*, II, 1, 3; PLINE, *N.H.*, VII, 117. Par la lettre de Cicéron précitée, il est établi que les manifestations, contre, puis pour Otho, eurent lieu dans le premier semestre de 63, avant le procès de Rabirius.

2. CIC., *Pro Flacco*, XXXIX, 98; et SALL., *Cat.*, XLIX, 2. Il est impossible d'indiquer précisément la date du procès qui dut avoir lieu au début de 63.

récemment, César, en suggérant à Rullus les termes de sa *rogatio* sur l'élection des décemvirs agraires, avait pris soin de ramener l'attention populaire, et qui n'appelait au scrutin que 17 tribus préalablement tirées au sort. Alors César, sans s'émouvoir de l'illustration des concurrents qui s'étaient déjà mis sur les rangs, un *triumphator* comme P. Servilius Vatia Isauricus, et le Prince du Sénat, Catulus, posa sa candidature¹. Il n'y avait pas d'élection qui coûtât plus cher, parce qu'au lieu de s'enlever à la majorité des 35 tribus, ce qui eût autorisé les compétiteurs à ne l'acheter que dans 18 d'entre elles, elle astreignait les candidats, ignorant jusqu'aux dernières minutes les unités votantes, à la monnayer dans les 35 tribus sans exception. Il n'y avait pas non plus d'élection où l'on apprécîât davantage l'ancienneté des services et le nombre des magistratures gérées. De la part de César, disputer aux sommités de l'État un titre qui, d'ordinaire, couronnait une magnifique carrière et qui, depuis 212, n'avait plus été attribué à un simple édile, était une gageure qu'il lui faudrait tenir sous peine de sombrer dans la détresse et le ridicule. Le matin du vote, César adressa à sa mère un tragique adieu : « Ce soir, vous me saurez grand pontife ou fugitif. » Il avait donc mesuré l'abîme qu'il côtoyait en engageant cette formidable partie. Il l'a jouée quand même, et il l'a brillamment gagnée. Il fut créé grand pontife par plus de suffrages que ses rivaux n'en avaient totalisé dans leurs tribus respectives.

César, grand pontife

Cette conquête du sacerdoce sur les « princes » de la Cité, par un débutant de la politique, représentait pour César une immense satisfaction d'amour-propre. Elle mesurait la place que d'ores et déjà il occupait dans l'admiration de ses concitoyens. Mais surtout, elle le munissait d'un levier dont il avait discerné la puissance. Au milieu des fluctuations de la politique, dans l'instabilité des commandements annuels, le souverain pontificat constituait une autorité inébranlable et perpétuelle, qui l'affranchissait du caprice des hommes. César avait obtenu des suffrages populaires une légitimité supérieure à

1. Sur cette candidature, cf. les textes que j'ai cités dans mes *Étapes...*, p. 135-136, notamment SUÉT., *Caes.*, 13; CASS. DIO., XXXVII, 7, 2; PLUT., *Caes.*, VII, 1. César avait été coopté pontife en 73, en remplacement de son oncle C. Aurelius Cotta (cf. VELL. PATERC., II, 43, 1). Je maintiendrais volontiers pour date de l'élection le 6 mars : cette date se rapporte bien dans OVIDE, *Fastes*, III, 419-420, au grand pontificat d'Auguste, mais celui-ci n'a peut-être attendu le 6 mars — plusieurs mois après la mort de Lépide — pour en prendre la place que parce que le 6 mars était l'anniversaire du grand pontificat de son père adoptif.

eux, l'inviolable asile où il lui appartiendrait d'établir en droit divin sa souveraineté. Au lendemain de son élection, abandonnant sa maison patrimoniale de l'Esquilin, il transféra ses pénates dans la *domus publica* où il habitera jusqu'à sa mort, et qui, vers la maison des Vestales, prolongeait près de la Voie sacrée, la *regia*, cette ancienne résidence de Numa convertie en sanctuaire¹. Par ce déménagement insolite, il se rapprochait, non seulement de la demeure, mais de la condition des rois; et, comme pour dévoiler ses arrière-pensées, il publia, de Iule, son ancêtre mythique, une biographie, où, prenant les légendes au sérieux, il identifiait le personnage avec Ascagne, le fils qu'Énée avait eu de Créuse et amené de Troade en Italie, et racontait comment le jeune héros, lorsque Silvius, le cadet qu'Énée avait engendré en Latium de sa seconde femme Lavinie, eut hérité le trône de son père, changea de nom et se contenta de devenir, en sa qualité de grand pontife, comme le second roi des Latins. Ces fictions érudites abondaient en sous-entendus significatifs. Par le détour de son interprétation personnelle des légendes nationales, César développait sur un thème antique la conception nouvelle qu'il s'était formée de son sacerdoce; et l'on comprend l'épouvante dont elle remplit alors l'aristocratie. En s'emparant du grand pontificat, César en avait modifié la nature et, pour des fins encore lointaines mais déjà distinctes, accumulé le dynamisme. Plus tard, il s'en servirait pour fonder ses prétentions royales. Tout de suite, il profita de la majesté dont, plus que toute magistrature, l'environnaient ses nouvelles fonctions sacerdotales, pour reprendre avec insolence le combat contre les *Patres* et leur consul².

Le procès de Rabirius

Dans le courant du printemps 63, le grand pontife suggéra au tribun T. Labienus d'intenter à l'improviste un procès pour meurtre au sénateur C. Rabirius qui, dans les journées sanglantes de décembre 100, avait participé de sa personne au châtimement de Saturninus et de Glaucia. Labienus, dont un oncle avait péri dans ces bagarres, accusait formellement Rabirius d'avoir tué Saturninus et poursuivait en lui le criminel qui, pour assouvir ses rancunes politiques, avait,

1. Les restes de cette demeure sont sans doute à chercher dans les ruines (encore inexplorées) qui se situent immédiatement à l'est de l'*atrium Vestae*. Celui-ci, dans son état actuel, remonte, on le sait, à la reconstruction de *Julia Domna*, au temps des Sévères. Cf. J. CARCOPINO, *Les étapes de l'impérialisme romain*, Paris, 1961, p. 136-137. La topographie pré-augustéenne de ce quartier se laisse encore malaisément déchiffrer.

2. Sur ces faits et les textes qui les établissent, cf. mes *Étapes...*, p. 135 et suiv.

sans jugement du peuple, versé le sang d'un citoyen romain. Les faits dataient de trente-sept ans; mais, devant cet attentat à la liberté civique, il semblait à Labienus qu'aucune prescription ne pût être invoquée, et que seule une accusation de haute trahison portée dans la forme antique des causes de *perduellio* fût à la mesure du forfait¹. Au vrai, pas plus Labienus que César n'en voulaient à Rabirius : si trouble que fût son passé, ce vieillard, dont la culpabilité précise restait indémontrable, n'était dénoncé par eux que pour l'exemple. Ce qu'ils voulaient détruire sous son nom, c'était l'omnipotence que le Sénat, en certaines occasions, s'était arrogée; ce qu'ils espéraient condamner en lui, c'était le *senatus consultum ultimum* qui, en période de crise, ceignait d'un droit de vie et de mort les magistrats que les *Patres* en avaient investis². Leurs intentions ressortaient, du reste, de la procédure de *perduellio*, qu'ils avaient entamée. La dernière application historique en remontait à 249 et, qu'il s'agit de Manlius, de Sp. Cassius ou du jeune Horace, les autres précédents qu'on en citait se perdaient dans les brumes d'un insaisissable passé³. Le choix d'une méthode aussi archaïque démontre à lui seul que les accusateurs ne se souciaient ni de pousser l'affaire à fond ni de livrer l'octogénaire Rabirius aux licteurs pour le battre de verges et le pendre haut et court. Ces rigueurs d'un autre âge contredisaient trop la réputation d'humanité que César visait à acquérir pour qu'il les eût sérieusement envisagées. Son acharnement, quoi que dise Suétone, n'était qu'une comédie; et sans doute se réservait-il, comme la suite des événements l'a prouvé, de sauver Rabirius de la potence grâce à quelque vice de forme analogue à celui dont, en 249 déjà, le vaincu de Drépane, P. Claudius Pulcher, avait, à la dernière minute, heureusement bénéficié. Ce qui importait à César, c'était moins l'exécution de la sentence que la sentence elle-même, dressée comme un terrible avertissement devant les *Patres* qui s'aviseraient de brandir encore le glaive dont les armait le sénatus-consulte suprême.

1. Les sources principales sont avec les principaux fragments du *Pro Rab. de perd. reo* de CICÉRON, qu'on devra consulter dans l'édition-traduction de A. BOULANGER (Paris, 1932), les chapitres de Cass. Dio, XXXVII, 26-28 et suiv., et Suét., *Caes.*, 12. La date se place nécessairement à la veille de la date prévue pour les élections (cf., d'ailleurs, Cic., *Ad Attic.*, II, 1, 25). Sur Labienus, cf. Cic., *Pro Rab. de perd. reo*, V, 14; VI, 18; VII, 20-21, etc.; OROSE, V, 17, 9. Sur la mauvaise réputation de C. Rabirius, cf. Cic., *Pro Rab. de perd. reo*, I-III.

2. Cf. Cass. Dio, XXXVII, 26, 2 et suiv.

3. Sur ces archaïsmes, cf. Cic., *Pro Rab. de perd. reo*, V, 15. Sur les précédents, cf., en 249, Schol. BOB., p. 337 OR.; pour Manlius, Liv., VI, 20, 12; pour Sp. Cassius, Liv., II, 41; DIOD., XI, 37; DEN. HAL., VIII, 77; pour Horace, Liv., I, 26. Toutefois, une loi *Caelia* de 107 avait encore tenu compte de cette procédure désuète en y introduisant le vote secret (Cic., *De legibus*, III, 16, 36).

*Ses péripéties
et ses dessous politiques*

Pour les mêmes raisons politiques, bien qu'en sens contraire, Cicéron souhaitait que le procès fût conduit à son terme. Il escomptait pour sa part l'absolution de Rabirius, car elle impliquerait une ratification des pleins pouvoirs que le Sénat avait, à diverses reprises, dévolus aux consuls, mais que, depuis 121 jusqu'alors, le peuple n'avait ni sanctionnés ni reconnus¹. Ces intentions contradictoires ont confusément enchevêtré les fils de l'intrigue judiciaire, et les modernes éprouvent aujourd'hui quelque peine à la débrouiller. Voici à peu près comment elle a dû se dérouler. Saisi de la plainte inusitée de Labienus, le préteur L. Valerius Flaccus, qui, sans doute, était d'accord avec lui, n'a garde de la décliner. Il la reçoit telle qu'elle lui est présentée, et, conformément à la coutume qu'on disait avoir été inaugurée par le roi Tullus Hostilius après la mort de Camille, il décide de soumettre ce nouveau cas de *perduellio* aux « deux hommes » — *duoviri* — auxquels doivent ressortir les affaires de haute trahison. Seulement il s'en remet au sort du soin de les désigner et, d'une urne évidemment truquée, il extrait les noms du consulaire L. Iulius Caesar, et de son cousin C. Caesar, le nouveau grand pontife. Aussitôt commis, les *duoviri*, en proférant les cruelles formules de jadis, condamnent Rabirius. Cicéron l'avait belle à casser leur impitoyable verdict, non seulement parce que leur désignation, entachée de fraude, contrevenait à la tradition et aurait dû être prononcée à la majorité du peuple assemblé, mais parce qu'elle émanait d'un préteur dont les actes relevaient de l'*intercessio*, et de tous ses collègues, et de n'importe lequel des consuls auxquels il était hiérarchiquement subordonné. Mais l'affaire eût tourné court. Cicéron, dont le Sénat avait approuvé l'action, préféra, tel le vieil Horace, en appeler des *duovirs* au peuple : il suivait imprudemment ses adversaires dans le maquis juridique où ils s'étaient embusqués, avec l'espoir de les y forcer².

1. CIC., *Or.*, XXIX, 102 : *ius omne retinendae maiestatis Rabirii causa continebatur* ; In *Pis.*, II, 4 : *ego in C. Rabirio senatus auctoritatem sustinui contra invidiam atque defendi* ; cf. *Pro Rab. de perd. reo*, I.

2. On trouvera dans l'édition de BOULANGER, p. 123 et suiv., l'indication des principales versions modernes (Hardy, Rice Holmes, Ciaceri, Ed. Meyer), auxquelles il faut ajouter l'étude publiée depuis par LENGLE dans *Hermès*, 1933, p. 328-340. Ma position est voisine de celles de Ciaceri et de Lengle. La réception de la cause par L. Valerius Flaccus résulte, suivant Ed. MEYER, p. 560, de CIC., *Pro Flacco*, III, 6 et XL, 100 ; la condamnation par les *duoviri*, et notamment par C. César, de SUÉT., *Caes.*, 12 ; l'appel *ex senatus consulto* résulte de la combinaison de CASS. DIO, XXXVII, 27, avec CIC., *Pro Rab.*, III, 10 ; V, 17 ; XII, 32. Les cruelles formules sont répétées par CIC., *Pro*

*Son dénouement
et ses conséquences*

Toutefois l'appel, ainsi interjeté, soulevait une question de compétence. Devant quelle assemblée devait-il retentir ? La *contio* de la plèbe, que demandait Labienus, parce qu'elle était la seule à comporter sa présidence tribunicienne ? Ou les comices centuriates que réclamait Cicéron, parce qu'ils représentaient le peuple tout entier, et que, dans le passé, ils avaient toujours consacré l'exercice du *ius provocationis* ? Chacun dut faire à l'autre une concession. Labienus accepta les comices centuriates, Cicéron la limitation des plaidoyers des avocats¹ à une demi-heure. Q. Hortensius parla le premier pour Rabirius. Il se borna à plaider l'innocence de fait : Rabirius n'avait pas tué Saturninus puisque celui-ci avait expiré sous les coups de Scaeva, un esclave à qui cet exploit avait valu son affranchissement². Cicéron, lui, éleva le débat, et plaida le droit qu'aurait eu Rabirius de tuer Saturninus, puisque le Sénat avait adjuré les consuls de préserver à tout prix la majesté du peuple romain, qu'ils avaient appelé aux armes les bons citoyens, et que personne ne s'était dérobé au devoir, ni Marius, ni Scaurus, ni Scaevola, ni les ancêtres de Crassus, de Pompée et de César lui-même³. Au début, quelques murmures avaient accueilli certains passages mordants de cette brève harangue⁴. A la fin, elle avait si bien persuadé l'auditoire que le consul s'enhardit à affirmer que si jamais la sédition devait renaître, il saurait la mater comme autrefois Marius⁵. Cicéron allait donc emporter les suffrages favorables à son client et à la cause sénatoriale que Rabirius personnifiait, quand, à la surprise générale, les centuries durent se disperser sans avoir voté. Soudain elles avaient vu, du Champ de Mars, s'abaisser le drapeau rouge qui, par une étrange survivance du temps où l'Étrurie encerclait la Ville, continuait d'être hissé au sommet du Janicule, en symbole de la garde qui était censée y couvrir leurs assemblées contre une agression du dehors. Le président des comices, comme si cette fois encore le retrait du drapeau

Rab., IV, 13. Le passage de *Cic.*, *ibid.*, III, 8, visant une *multa*, ne concerne point l'affaire de Saturninus. Il est possible que le prêteur ait créé les *duoviri*, et que ceux-ci aient tiré au sort entre eux lequel des deux prononcerait la sentence (cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 560).

1. Je me rapproche ici de la solution de Lenglé, en essayant d'expliquer pourquoi Labienus qui ne peut présider les comices centuriates a l'air d'y dicter sa loi (*Pro C. Rab.*, III, 7-9).

2. *Cic.*, *Pro Rab.*, X, 28. De la plaidoirie d'Hortensius ne subsiste qu'une citation de deux mots dans Charisius.

3. *Cic.*, *Pro. Rab.*, VII-VIII.

4. *Cic.*, *Pro Rab.*, VI, 18.

5. *Cic.*, *Pro Rab.*, XII, 33-35.

les eût exposés aux attaques d'un ennemi imaginaire, les avait aussitôt dissous sans leur laisser le temps de conclure. Dion suppose que la trouvaille de ce dénouement singulier fut destinée à épargner à Rabirius l'horreur du dernier supplice. Mais il est peu probable que le préteur Q. Metellus Celer, à qui elle est attribuée¹, se soit préoccupé de servir les desseins du consul. Nous ne devons oublier ni que sa femme était la sœur du césarien P. Clodius ni que son frère, Q. Metellus Nepos, venait de rentrer à Rome en émissaire hautain de Pompée, le mari de leur sœur, pour ne point dire en ennemi soupçonneux des *Patres*², ni surtout que son initiative s'inspire de l'archéologie dont cette invraisemblable histoire est remplie. *Finale* parfaitement accordé à l'ouverture de cette tragédie-bouffe, elle touche tous les buts que César s'était proposés en montant la pièce : elle accable de ses marques de respect irrévérencieuses une législation surannée et, en sauvant Rabirius sans l'absoudre, elle suspend sur la tête de Cicéron, comme une épée de Damoclès, la menace qui planera dans l'avenir sur les *Patres* obstinés à se prévaloir du *senatus consultum ultimum* pour réprimer le désordre et se débarrasser de leurs adversaires. En prévision de la crise prochaine, César a, d'avance, paralysé l'action du consul.

Les élections de 63 pour 62

Déjà la Ville était remplie de l'agitation qu'y ramenait, chaque été, l'approche des élections. Dans les comices tribuniens, les *optimates* réussirent à faire passer, au milieu de leurs adversaires, un ennemi farouche de la démagogie : M. Porcius Cato³. Mais c'était là un avantage mitigé par l'intransigeance de Caton le Jeune qui, déjà, avait, au nom des principes, fait cause commune avec l'opposition des *populares*, et qui, à force d'invoquer les exemples et les vertus du passé, oubliait les réalités présentes. Puis, ce fut la lutte pour les magistratures curules. Le grand pontife César postulait la préture. Catilina, disqualifié ou battu trois fois déjà, revenait à la charge du consulat, plus âpre que jamais. Comme l'année précédente, d'ailleurs, il avait affaire à forte partie. Se présentaient en même temps que lui, pour 62,

1. CASS. DIO, XXXVII, 28. Q. Metellus Celer, préteur en 63 (CIC., *Pro Sulla*, XXIII, 65, et VAL. MAX., VII, 7, 7), a dû présider les comices, en l'absence du consul C. Antonius, et par la récusation obligée du consul Cicéron, avocat de l'accusé, et du préteur L. Valerius Flaccus, qui avait formé la juridiction contre laquelle l'appel était interjeté.

2. Sur Celer, cf. MÜNZER, *P. W.*, III, c. 1209-1210; sur les visées de Nepos, cf. PLUT., *Cato min.*, XX, 2. De ce passage il appert que Nepos est rentré à Rome avant le début de la campagne électorale pour le tribunal.

3. Cf. les textes relatifs aux élections tribuniennes pour 62, et la liste des tribuns correspondante dressée d'après Niccolini par PAIS, *Fasti dei Tribuni*, p. 429. Sur Caton le Jeune, allié de Clodius contre Catilina, cf. PLUT., *Cato min.*, XIX, 3.

non seulement Servius Sulpicius Rufus, jurisconsulte intarissable qu'absorbaient ses études de droit et ignorait le grand public; mais D. Iunius Silanus, un aristocrate entouré de respect et de sympathies, surabondamment pourvu par sa fortune des munitions de la guerre électorale¹; surtout L. Licinius Murena qui, l'année précédente, avait su se faire bien venir des chevaliers par les services qu'il avait rendus aux publicains de sa province de Gaule Narbonaise, et dont les états de service militaire éclipsaient ceux de tous ses concurrents : d'abord comme officier dans l'état-major de son père, puis comme légat de Lucullus, tant au siège d'Amisos qu'à la prise de Tigranocerte, il s'était vaillamment comporté en Orient, et avait rapporté d'Asie, avec d'impressionnants lauriers, les confortables sommes dont il avait dépensé une partie dans les jeux de sa préture en 65, et prodiguait maintenant le reste dans sa propagande². Contre ses rivaux, Catilina mobilisa ses dernières ressources, l'aveugle dévouement de la séquelle attachée à sa fortune, et les articles du programme démocratique les plus proches à toucher, aux points sensibles, le cœur de la foule. Ce patricien déclassé arborait le drapeau de la plèbe contre le Sénat, des petites gens contre les nobles, des pauvres contre les riches; il promettait à la fois une révision des dettes qui réprimerait l'avarice des créanciers de proie, la réforme agraire qui chasserait des terres publiques la paresse de leurs gros occupants, et l'abolition du privilège héréditaire qui, sous le couvert d'élections menteuses, réservait à un petit nombre de familles, toujours les mêmes, les magistratures, les commandements et les juridictions³.

Le double jeu de César

Sans se renier eux-mêmes, les chefs du parti populaire ne pouvaient point lui refuser leur assistance. Ils le soutinrent donc, et avec tant d'ostensible vigueur qu'on les accusera, dans quelques mois, de complicité dans ses crimes⁴. Toutefois, ils se méfiaient de lui, et,

1. Sur Servius Sulpicius Rufus, cf. KÜBLER, *P.W.*, IV^a, c. 851-860; sur Silanus, qui devait épouser en secondes noccs Servilia, la grande amie de César, cf. MÜNZER, *P.W.*, X, c. 1090-1091.

2. Cf. les textes réunis par MÜNZER, s. v^o. L. Licinius Murena, *P.W.*, XIII, c. 447.

3. SALL., *Cat.*, XXI.

4. Sur ces accusations, cf. *infra*, p. 182-183. Cette complicité, dont Salluste a eu pour but d'écarter jusqu'au soupçon a été souvent retenue par les modernes, et en dernier lieu par Eduard Meyer, sur la foi d'un ouvrage perdu de CICÉRON, *De consiliis suis*, que PRUT., *Cras.*, XIII, et CASS. DIO, XXXIX, 10, avaient utilisé. Elle n'est avérée, nous avons vu dans quelles conditions, que pour la conjuration de 65, comme semble l'avoir compris Asconius qui, lui aussi, avait lu le *De consiliis suis*. Et, à l'ouvrage de Cicéron, postérieur à la mort de César, il est facile d'opposer, avec ses témoignages de 62 (cf. *infra*, p. 166), la suite même des événements.

par des cheminements souterrains, défaisaient le travail qu'ils avaient l'air d'accomplir au grand jour. Crassus, à coup sûr, prêta de l'argent à Catilina, mais en même temps, et sans encourir le reproche de déloyauté puisqu'il y avait deux sièges à pourvoir, il se déclarait pour Murena. César, à coup sûr, déploya le même zèle, mais en même temps, il s'arrangeait pour que l'événement lui donnât tort. En pleine période électorale, il incita les tribuns à déposer un projet de loi tendant à rétablir les fils des proscrits dans les droits politiques dont Sulla les avait indignement frustrés. Nulle mesure n'eût été plus équitable, car il était barbare de punir des innocents pour les actes de leurs pères. Cicéron néanmoins la combattit en un discours que nous avons perdu, mais qu'admiraient, pour son habileté, Pline et Quintilien. Il fit valoir des raisons d'opportunité, affirma qu'en un moment où la solidité de l'État, ébranlée par ses ennemis intérieurs, exigeait qu'il ne fût pas touché au bloc de la législation en vigueur, les modifications en principe les plus désirables devaient être ajournées; et, sur cet appel au salut public, la motion fut retirée¹. A la satisfaction près d'avoir de nouveau éprouvé la force de son talent, Cicéron n'avait pas lieu de s'enorgueillir d'un résultat que blâmait sa conscience et qui, uniquement explicable par la répugnance des acheteurs de biens confisqués à rendre des comptes à ceux qui en auraient dû recueillir le légitime héritage, consolidait une iniquité contre laquelle il avait autrefois protesté et qu'il aura la pudeur de regretter par la suite². A César, seul, il appartenait de se réjouir du coup double qui, en aggravant d'un déni de justice et d'une inconséquence l'impopularité du consul, ranimait, à point nommé pour dégoûter les Romains de Catilina, l'horrible souvenir des proscriptions sullaniennes et la plaie qu'elles laissaient béante aux flancs de la République. Ce n'est pas tout : les consuls donnèrent bientôt un spectacle dont il avait sans doute, dans la coulisse, ménagé la surprise. Jusqu'alors, ils s'étaient constamment épiés et contrecarrés. Puis, tout d'un coup, ils se réconcilièrent. Devant l'Assemblée, admise à contempler son désintéressement, Cicéron, en un discours que nous n'avons pas plus conservé que le précédent, renonça, en faveur de son collègue, à la province qui lui était régulièrement échue. En 64, conformément à la *lex Sempronia* et à la *lex Cornelia*, le Sénat, avant l'élection des consuls de 63, avait désigné la Gaule Cisalpine et la Macédoine comme les provinces proconsulaires qu'ils iraient administrer à leur

1. VELL. PATERC, II, 3, 4 (parlant de César) : *simulque revocati ad ius dignitatis proscriptionum liberi*. Sur ces faits, cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 1, 3; PLINE, *N.H.*, VII, 117; QUINTILIEN, XI, 1, 85.

2. Cf. CIC., *Pro Roscio Am.*, LII, 152; et *In Pis.*, II, 4.

sortie de charge. Une fois entrés en fonctions, les élus, auxquels la tension de leurs rapports interdisait un arrangement amiable, recoururent, pour se départager, à la *sortitio provinciarum*; et le tirage au sort avait assigné la Cisalpine à C. Antonius, la Macédoine à Cicéron. Celui-ci, pour gagner, ou, tout au moins, neutraliser C. Antonius, lui offrit la permutation qu'il souhaitait. Contre la Cisalpine, où il n'y avait ni tributs spéciaux en recouvrement, ni fructueuses expéditions en perspective, il lui remit, en présence du peuple, garant de leur échange et témoin de leur entente, l'éventuelle province de Macédoine, où la simple perception des contributions imposées par les traités aux villes alliées de ce gouvernement, sans parler du butin réalisable au cours d'opérations de police toujours faciles à justifier, promettait au titulaire un proconsulat lucratif¹. Certes la cupidité de C. Antonius et la réputation usurpée d'intégrité de Cicéron suffirent à rendre compte des termes de cet accord; mais le principe même en a moins dépendu que des conseils murmurés alors par Crassus et César aux oreilles de C. Antonius, leur créature. Ici, en renforçant, sans en avoir l'air, l'autorité légale, et là, comme déjà l'année précédente, en ramenant l'attention sur les crimes des proscripteurs, César, sans se découvrir, prenait ses assurances pour le cas où Catilina, échappant à son contrôle, dépasserait la mesure qu'il avait, en son for intérieur, fixée aux menées et convoitises de l'aventurier.

La défaite électorale de Catilina (septembre 63)

De fait, Catilina ne se souciait plus guère de ses partenaires. Passant de l'abattement à la mégalomanie, fourbe et néanmoins imprudent, mentant aux autres et se trompant lui-même, il était la proie de ses instincts, et menait la lutte avec une ardeur frénétique, comme s'il eût préféré s'ensevelir sous les décombres de Rome plutôt que de manquer le consulat. Sa campagne électorale prenait des allures révolutionnaires. En public, il explosait en cris de haine, non plus seulement contre les *Patres*, mais contre tous les riches, quels qu'ils fussent, prêchait la révolte aux malheureux, fanatisait un groupe

1. Cicéron se serait vanté, dès janvier 63, dans le *De leg. agr.*, II, 37, 103 (cf. I, 8, 26), de son entente avec C. Antonius. Mais il l'a sûrement antidatée, lors de l'édition, en 60, de ses discours de 63, ainsi qu'il résulte de *Cic., Ad Attic.*, II, 1, 3. Sur les tributs des alliés relevant du gouverneur de Macédoine, cf. *supra*, p. 65. Sur la *commutatio*, cf. *Cic., In Cat.*, IV, 11, 23; *In Pis.*, II, 5. J'ai prouvé ailleurs que, sous le manteau, Cicéron s'était assuré une ristourne sur les exactions éventuelles de C. Antonius (cf. mes *Secrets*, I, p. 206-230).

de nobles déchus comme lui, en faisant luire à leurs yeux l'espoir, lorsqu'il tiendrait enfin le pouvoir, d'en partager les profits avec eux. Au début de juillet, il y eut vent au Sénat des paroles incendiaires qu'il avait proférées dans une sorte de comité secret de ses affidés; et, en séance, Caton le Jeune lui demanda des explications. Il répondit avec insolence que l'État se composait de deux corps : l'un débile, surmonté d'une tête branlante, l'aristocratie; l'autre, la plèbe, tout plein de vigueur mais manquant de la tête qu'il saurait lui imposer solide¹. Crassus et César ne durent applaudir ces inquiétantes métaphores que du bout des doigts. En tout cas, ils se gardèrent d'entraver la résistance du consul, lorsque celui-ci, à la fin de juillet, fit ajourner, au mois de septembre les comices consulaires², et ils le laissèrent utiliser en paix le temps ainsi gagné : d'abord à persuader aux tribus l'adoption d'une *lex Tullia de ambitu* qui, aggravant d'une amende l'incapacité politique portée par la *lex Calpurnia* contre les candidats corrupteurs, étendit les pénalités aux agents intermédiaires, les *divisores*, et jusqu'aux juges qui, sans valable motif, s'abstiendraient à l'avenir de leur devoir de répression³; ensuite à amener les *Patres* et la plèbe ensemble à concéder à L. Lucullus le triomphe que les « Pompéiens » retardaient depuis trois ans, et dont la cérémonie, ayant introduit dans Rome 1 600 de ses vétérans pour la célébrer, y laissa 1 600 électeurs de plus pour voter en faveur des candidats de leur général, c'est-à-dire contre Catilina⁴. Pour la quatrième fois en quatre ans, celui-ci fut évincé. Les comices que présida Cicéron, une cuirasse sous sa toge, lui préférèrent Silanus et Murena (septembre 63). En apparence, c'est Cicéron et le Sénat qui l'avaient emporté. En fait, ils n'avaient gagné la partie qu'avec la connivence occulte de Crassus et de César. Celui-ci, en particulier, avait joué un jeu si serré dans une attitude si irréprochable, que, conservant son renom intact auprès des tribus, il fut élu, quelques jours

1. Cf. SALL., *Cat.*, XX, 16; CIC., *Pro Murena*, XXV, 50-51; PLUT., *Cic.*, XIV, 2. Catilina aurait aussi déclaré qu'il éteindrait l'incendie, non sous l'eau, mais sous les décombres (CIC., *Pro Murena*, XXV, 51; PLUT., *Cato Min.*, XXI, 2; VAL. MAX., IX, 11, 3; SALL., *Cat.*, XXXI, 9, qui recule le dire au 8 novembre).

2. DRUMANN-GROEBE, V, p. 471, croit, comme JOHN, *op. cit.*, p. 747, que le renvoi ne fut que de quelques jours, au plus tard en août (cf. CIACERI, *op. cit.*, I, p. 242, n. 2). RICE HOLMES, *op. cit.*, I, p. 458-460, le repousse au 24 ou 25 septembre. Mais ce n'est qu'après son échec que Catilina a vraiment noué sa seconde conjuration (cf., en sens légèrement différent, BOISSIER, *op. cit.*, p. 112). Je place l'élection en septembre, quelques jours avant la date de la naissance d'Auguste qui, de toute évidence, doit être comptée d'après le calendrier préjulien (cf. *infra*, p. 164).

3. Sur la *lex Tullia de ambitu*, cf. CIC., *Pro Murena*, XXIII, 46-47; XXXII, 67; XLI, 89, etc., et SCHOL. BOB., p. 269 OR. : *legem severiorem*...

4. Cf. CIC., *Pro Murena*, XXXVII, 69; PLUT., *Luc.*, XXXVI, 4.

après, à la préture pour 62, à trente-huit ans et deux mois, c'est-à-dire au minimum d'âge requis par la loi¹.

La deuxième conjuration
(septembre 63)

Quant à Catilina, dégoûté des coalitions régulières, ivre de rage après ce dernier et irréparable échec, il jura d'en tirer vengeance le poignard et la torche à la main, et, dût Rome flamber dans la conflagration qu'il aurait allumée, y conquérir par la violence ce pouvoir dont le scrutin venait de lui barrer l'accès. Depuis longtemps il avait perdu la notion du bien et du mal. Impulsif et passionné, il était en train de perdre celles du réel et du possible. Il lui sembla qu'avec le concours d'une vingtaine de ses pareils, et les bandes qu'il pourrait recruter parmi les miséreux de la Ville et des campagnes italiennes, il pourrait, avant le retour de Pompée qui disposait des armées de l'État, réussir tout seul l'opération que ses alliés de 65 avaient manquée, et établir sa domination par les meurtres et par la terreur d'une seconde « conjuration »². Le souvenir des proscriptions où il avait trempé l'alléchait par l'odeur du sang qu'il avait versé avec une sombre allégresse, et par le voluptueux souvenir des richesses et des jouissances qu'elles lui avaient données. Dans une sorte d'hallucination collective, il prépara la guerre civile avec la poignée des aristocrates, comme lui accablés de dettes, perdus de réputation, affolés de luxe, qui avaient formé ce que nous appellerions aujourd'hui son comité électoral, et se vouèrent corps et âme, comme à leur réhabilitation ou à leur salut, au succès de sa folle et scélérate entreprise. Il y avait là, rivés à lui par la même chaîne de déceptions et d'appétits, tout ce que la noblesse comptait, jusque dans ses plus illustres familles, d'individus tarés par la débauche et par la concussion : P. Cornelius Sulla et P. Autronius Paetus, les consuls cassés aux gages en 66; L. Cassius Longinus, dont les précédentes campagnes électorales avaient, en pure perte, vidé les coffres; Q. Curius, que son infamie avait fait rayer de l'*album* sénatorial et poussera à vendre ses complices; C. Cornelius Cethegus, dont la brutalité était allée jusqu'à blesser en Espagne son général, Metellus Pius; L. Calpurnius Bestia qui, converti par sa ruine à la cause populaire, venait d'être désigné tribun de la

1. Cf., sur l'élection des consuls, PLUT., *Cic.*, XIV, 3; CASS. DIO, XXXVII, 29, 4; CIC., *Pro Murena*, XXVI, 52; *In Cat.*, I, 5, 15; sur celle du préteur César, CASS. DIO, XXXVII, 44, 1, et mes *Profils...*, p. 272.

2. Se rappeler l'admirable portrait de Catilina tracé par SALL., *Cat.*, V. Sur le désir de Catilina de prévenir le retour de Pompée, cf. PLUT., *Cic.*, XIV, 1.

plèbe; enfin P. Cornelius Lentulus qui, consul en 71 et expulsé de la Curie en 70, s'était fait réélire préteur pour y rentrer et exerçait l'une des préture de l'année en cours. A ces aristocrates dévoyés s'étaient joints des chevaliers en difficulté dans leurs affaires, des femmes de la plus haute culture et de la plus basse moralité que, telle Sempronia, la crainte de la gêne précipitait au gouffre. Ils avaient noué des intelligences dans les municipes avec des bourgeois qui comptaient sur un bouleversement universel pour échapper à la justice ou à la banqueroute : T. Volturcius à Crotona, C. Septimius à Camerinum, M. Ceparius à Terracine, C. Flaminius à Arretium, P. Furius et surtout C. Manlius à Faesulae (Fiesole)¹. Dans la Ville ils avaient assez traîné dans les lupanars et les tripots pour s'y être nantis de tout un personnel d'hommes de main, sinistres vauriens prêts à tout, qui, à l'heure indiquée, exciteraient la canaille et sauraient l'encadrer²; en outre, ils s'adressaient aux faillis, aux sans-travail, aux indigents et leur promettaient de leur distribuer l'argent des riches³. Dans les campagnes, spécialement en Étrurie, ils sollicitaient les vétérans sullaniens qui avaient hypothéqué leurs concessions au lieu de les cultiver, et que l'habitude du pillage, contractée dans les luttes fratricides de 88 à 81, inclinait à effacer leurs créances en supprimant leurs créanciers⁴. Les modernes se sont ingéniés, en distinguant les différentes catégories énumérées par Cicéron, à définir le programme au nom duquel Catilina sonnait l'assaut de la République. Les uns parlent de socialisme; d'autres, d'une sorte de démagogie à l'envers, qui, chassant la nouvelle noblesse de tous les postes où elle s'était implantée, y eût ramené, sur les épaules du prolétariat, l'ancienne aristocratie déchue⁵. En vérité, c'est faire trop d'honneur à sa conjuration que de lui accorder dans l'histoire romaine une place proportionnée à celle que tiennent justement le chef-d'œuvre de Salluste et les *Catilinaires* dans la littérature romaine. Elle ne fut, à tout prendre, qu'un syndicat de rancœurs et de voracités, l'essai de *putsch* d'une *camorra* qui, par l'assassinat et le vol généralisés, aurait livré l'État aux ravages d'une clique également incapable de mériter le pouvoir et de s'en passer.

1. Je suis ici SALL., *Cat.*, XVII, 3 et 4; XXI, 3; XXIV, 2; XXV, 1-5; XXVII, 1; XL, 1; XLIV, 3; XLVI, 3, etc. Cf. CIC., *In Cat.*, II, 8, 18 et 9, 19-20.

2. CIC., *In Cat.*, II, 10, 23 : *In his gregibus omnes aleatores, omnes adulteri, omnes impuri impudicique versantur.*

3. *Ibid.*, X, 21.

4. CIC., *ibid.*, II, 10, 20.

5. Dans le premier sens, CIACERI, *op. cit.*, I, p. 251. Dans le second, CARY, *Cambridge History*, IX, p. 493.

La fausse manœuvre de Cicéron
(23 septembre 63)

Dès le lendemain de sa défaite dans les comices, Catilina avait arrêté ses plans subversifs, et dans le plus grand secret réparti leurs rôles à ses lieutenants : C. Manlius et C. Flaminius s'en retourneraient dans leur pays, y amèneraient les mécontents dont les lotissements de Sulla avaient peuplé l'Étrurie, et, si possible, étendraient leur recrutement à la Cisalpine; C. Septimius procéderait à des enrôlements dans le Picenum; C. Iulius en Apulie; enfin P. Sulla essaierait de débaucher les gladiateurs concentrés dans les *ludi* de Capoue. Catilina, dans son imagination délirante, voyait déjà l'Italie s'ébranler à son appel, et P. Sittius, avec qui il avait correspondu, lui envoyer les renforts de Maurétanie. Il ne se doutait pas qu'il était trahi avant même d'avoir commencé d'agir. Vers le 20 septembre, un des conjurés, Q. Curius, pour apaiser Fulvie sa maîtresse, irritée de ne plus recevoir de lui le moindre cadeau, lui avait révélé les détails du complot, qui sous peu, l'enrichirait, et celle-ci, par patriotisme à ce qu'elle prétendit, plus probablement pour soutirer au consul d'autres subsides, s'en alla tout raconter à Cicéron dont elle et son amant seront désormais les indicateurs attitrés. Le 23 septembre, Cicéron jugea opportun de communiquer au Sénat les renseignements qui lui étaient parvenus. Mais les *Patres*, ou bien n'avaient pas cru utile de quitter leurs villégiatures estivales, ou bien, s'ils s'étaient dérangés, n'attachaient que peu de foi à des confidences dont le consul était dans l'impossibilité de fournir la preuve sans « brûler » ses espions. La séance fut levée sans qu'aucune motion eût été votée, et la mémoire ne s'en serait peut-être pas transmise jusqu'à nous si le sénateur C. Octavius, célèbre par sa ponctualité, ne s'y était présenté avec un retard qui avait surpris ses collègues et dont il s'excusa auprès d'eux par la naissance, survenue le matin même dans sa maison, d'un fils destiné à faire quelque bruit dans le monde sous le nom de l'empereur Auguste¹. Cicéron n'était pas plus avancé qu'auparavant; et son initiative prématurée n'eut d'autre effet que d'alerter Catilina sans l'intimider.

Crassus et César contre Catilina
(20-23 octobre 63)

Le consul ne devait sortir de son isolement et de son impuissance qu'un mois plus tard, par la grâce de Crassus et de Jules César.

1. A la date près, que je garde telle quelle (cf. AULU GELLE, XV, 7, 3; SUÉT., *Aug.*, 94). je suis, en le résumant, CIACERI, *op. cit.*, I, p. 254-256, dont le récit repose sur l'ensemble de la documentation, spécialement sur Salluste (cf. notamment, *Cat.*, XXI, 3, l'allusion à P. Sittius).

Les chefs des *populares* s'étaient servis de Catilina, dans leurs combinaisons électorales, comme d'un agent et d'un appoint, dans leur opposition aux *Patres* comme d'un épouvantail. Au fond, ils ne l'avaient jamais servi, et maintenant, ils n'entendaient, ni mettre le feu à l'Italie, pour qu'il en devînt le maître, ni pactiser de près ou de loin avec la révolte insensée qu'il méditait, et dont les seules conséquences, si elle triomphait jamais, seraient d'abord de fondre les millions de Crassus, et ensuite de ramener Pompée d'Orient un peu plus tôt, et de lui faire empoigner la dictature sur le dos des Catiliniens, comme Sulla, naguère, l'avait prise sur celui des Marianistes. Dès qu'ils s'avisèrent que les foyers de la guerre civile étaient prêts à flamber; qu'ils surent, à n'en plus douter, que, par l'ordre de Catilina, dès le 27 octobre, Manlius, à Faesulae, se déclarerait, à la tête de ses troupes, en état de rébellion, que le 28, Cicéron serait assassiné, et le 1^{er} novembre Préneste occupée¹, ils s'empressèrent de se désolidariser d'avec lui par un acte qui entraîna sa perte.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, Crassus, accompagné de M. Claudius Marcellus et de Metellus Scipio, s'en vint, de toute urgence, réveiller Cicéron dans sa demeure, et lui remit un paquet de lettres qu'un inconnu avait déposé chez son portier, à son adresse et à celles de plusieurs de ses amis. Il n'avait ouvert que celle qui lui était nommément destinée : anonyme, elle l'invitait à quitter Rome en prévision des événements sanglants qui devaient prochainement s'y dérouler; et il avait jugé de son devoir d'avertir le consul². Le lendemain matin, 21 octobre, celui-ci convoquait le Sénat, apportait aux *Patres* les lettres dont il avait reçu le dépôt et, sans expliquer comment elles étaient tombées entre ses mains, pria, en commençant par Crassus, chacun de leurs destinataires de lire la sienne à haute voix. Il n'était plus permis de douter de la réalité, de l'imminence du péril. Un sénatus-consulte, déclarant la Ville en état de sédition, prescrivit une enquête et la suite de la séance fut renvoyée au lendemain³. Le 22 octobre, Cicéron redoubla l'alarme des *Patres*, et leur rendit compte des troubles qui agitaient l'Étrurie et dont César, vraisemblablement, lui avait fait tenir la nouvelle⁴. César, à ce qu'il semble, s'était abstenu de répondre à sa convocation, pour n'avoir pas à s'associer aux

1. CIC., *In Cat.*, I, 7.

2. PLUT., *Crass.*, XIII, 4; CIC., XV, 1-2. Pas un mot chez Salluste, bien entendu.

3. PLUT., *Cic.*, XV, 3; CASS. DIO, XXXVII, 31, 1; CIC., *In Cat.*, I, 3, 7 (Manlius devait se soulever le 27). Sur ces deux séances, cf. CASS. DIO, XXXVII, 31, 1.

4. SUÉT., *Caes.*, 17 : *Caesar, cum implorato Ciceronis testimonio quaedam se de coniuratione ultro ad eum detulisse docuisset.*

mesures d'autorité que nécessiteraient ses révélations. Mais en son absence, et à sa place. Q. Arrius, dont nul n'ignorait l'intimité avec le grand pontife, et qui, en 60, sera considéré comme son courtier électoral, confirma les dires du consul, en annonçant que Manlius avait déjà soulevé les mécontents de Faesulae, et restait en communication avec les conjurés de Rome¹. Par la bouche de son ami Arrius, c'était César lui-même qui avait l'air de se porter garant du rapport du consul; et ragaillardis par ce concours imprévu et masqué, les *Patres* y trouvèrent enfin le courage, non de condamner eux-mêmes Catilina, mais d'armer Cicéron contre le forban. Pour arrêter la panique dont Rome commençait d'être envahie, pour contenir l'agression dirigée contre la République, ils accordèrent ce jour-là aux consuls les pleins pouvoirs du sénatus-consulte suprême.

La faiblesse de Cicéron

Dès lors muni d'une autorité dictatoriale, Cicéron n'aurait eu qu'à sévir contre les factieux, et à procéder aux arrestations et exécutions nécessaires pour étouffer en quelques heures la rébellion naissante. Mais le cran lui manqua. Il recula devant la responsabilité d'une répression qui tôt ou tard pouvait l'exposer aux tribulations d'où Rabirius avait éprouvé tant de peine à sortir; et il se borna, provisoirement, à organiser la résistance hors de Rome. Il invita les proconsuls, qui attendaient aux portes de la Ville la date de leurs triomphes respectifs, à partir avec leurs vétérans, Q. Marcius Rex pour l'Étrurie, Q. Metellus Creticus pour l'Apulie, et il prescrivit à deux des préteurs en charge d'improviser le recrutement d'une armée de l'ordre : Q. Pompeius Rufus fut envoyé en Campanie; Metellus Celer dans le Picenum où sa qualité de beau-frère de Pompée faciliterait ses levées. Dans Rome même, Cicéron, qui pouvait tout, n'osa rien, sinon renforcer sa police. Les *Patres* lui avaient mis le glaive en main; mais il s'était empressé de le rengainer au fourreau²; et il laissa imprudemment L. Aemilius Paullus engager contre Catilina, sur la base de la *lex Plautia*, une action de *vi* qui n'avait quelque chance d'aboutir qu'après

1. PLUT., *Cic.*, XV, 3; sur cet Arrius, cf. *Cic.*, *Ad Attic.*, I, 17, 11 : *Caesar cum eo (Luceio) coire per Arrium cogitat*. Sur la date de cette seconde séance, cf. ASCONIUS, *In Pis.*, p. 6 Or.

2. Cf. SALL., *Cat.*, XXX, 1-5; *Cic.*, *In Cat.*, I, 3, 7; 4, 10, etc., II, 3, 5; CIACERI, *op. cit.*, I, p. 260, qui a justement précisé le rôle de Metellus Celer auquel Cicéron avait passé sa province de Cisalpine, et celui de P. Sestius, questeur de Pompeius Rufus (*Cic.*, *Pro Sestio*, IV, 9). Sur les mesures militaires, cf. *Cic.*, *In Cat.*, I, 1, 1; II, 12, 26; PLUT., *Cic.*, XVI, 1; APPIEN, *B.C.*, II, 9. Sur l'épée au fourreau, cf. *Cic.*, *In Cat.*, I, 2, 4 : *habere s. c. ultimum tanquam in vagina reconditum*.

de graves agitations et de longs délais, également favorables à la réussite du mauvais coup qu'il s'agissait d'empêcher. Catilina, protestant de son innocence, ne s'était point dérobé à la citation; il avait effrontément offert au préteur Q. Metellus Celer, à Cicéron lui-même, de le prendre en chartre privée; puis, sur leur refus, il s'était confié à la garde d'un de ses complices dont la maison devint aussitôt le quartier général de la conjuration¹. Mais cette feinte docilité ne trompa personne; et devant l'inertie des pouvoirs publics, la population prit peur, renonça à ses plaisirs, verrouilla ses portes, arrêta transactions et paiements, en sorte que le Sénat dut tolérer le moratoire qui s'était institué tout seul et féliciter ceux de ses membres qui, comme le vieux Q. Considius, en avaient reconnu le droit à leurs débiteurs². Alors Catilina décide de brusquer les choses. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, il s'échappe de sa résidence forcée, et préside, chez M. Porcius Laeca, un véritable conseil de guerre. Il faut en finir : lui-même va quitter Rome pour prendre le commandement des troupes que Manlius exerce en Étrurie, et à la tête desquelles il rentrera en maître dans la Ville. Mais, auparavant, il faut que le consul ait péri. Un sénateur, L. Vargunteius, un chevalier, C. Cornelius, se rendront la nuit suivante au domicile de Cicéron, lui demanderont audience et l'assassineront. Les conjurés sont enflammés par la véhémence de leur chef. Ils approuvent son plan, ils acceptent les rôles qu'il distribue. Ils se séparent dans la certitude du succès. Mais Q. Curius était du nombre, et le service de renseignements du consul fonctionna comme à l'ordinaire. Lorsque les assassins, conformément à leurs instructions, frappèrent, un peu avant l'aube du 8 novembre, à la porte du consul, ils la virent gardée et furent éconduits. Quelques heures plus tard, au milieu du Sénat réuni en toute hâte dans le temple de Jupiter Stator, Cicéron, accomplissant le grand acte de sa vie, lançait sur la conjuration les foudres de la première *Catilinaire*³.

1. SALL., *Cat.*, XXXI, 4; CASS. DIO, XXXVII, 31, 3; 32, 1-2. CIC., *In Cat.*, I, 8, 21, donne le nom du geôlier bienveillant, M. Marcellus. Cf. CIACERI, *op. cit.*, I, p. 259.

2. La consternation régna dans Rome, surtout à partir des derniers jours d'octobre, puisque L. Saenius avait donné lecture au Sénat de lettres de Faesulae relatant que le soulèvement était un fait accompli depuis le 27 (SALL., *Cat.*, XXX, 1; cf. CIACERI, *op. cit.*, I, p. 260). Voir la description de SALL., *Cat.*, XXXI, 1 et suiv., et l'anecdote de VAL. MAX., IV, 8, 3.

3. SALL., *Cat.*, XXVII, 3; XXVIII, 1; CIC., *In Cat.*, I, 4, 9; *Pro Sulla*, VI, 18; CASS. DIO, XXXVII, 32, 3-4; PLUT., *Cic.*, XVI, 1. Sur les dates (qui déterminent celle de la première *Catilinaire*) de la nuit de la réunion chez Laeca (6/7 novembre) et de la nuit de l'attentat manqué contre Cicéron (7/8 novembre), cf. le texte de CIC., *Pro Sulla*, XVIII, 52, et l'opposition entre la *nox prior* ou *superior* (CIC., *In Cat.*, I, 4, 8; — et II, 3, 6) et la *nox proxima* (*ibid.*, I, 4, 9) telle qu'elle est interprétée par DRUMANN-GROEBE, V, p. 479; et CIACERI, *op. cit.*, I, p. 264, n. 1.

La première « Catilinaire »
(8 novembre 63)

Cicéron n'avait même pas ordonné d'arrêter les criminels venus chez lui pour le tuer et dont les armes, trouvées sur eux, eussent excusé cette légitime défense. Il était littéralement obsédé par les principes de sauvegarde individuelle qui régissaient le droit des citoyens romains et auxquels l'attachaient les craintes dont le procès de Rabirius avait ébranlé son faible courage. Par conviction, peut-être, à coup sûr par le souci de sa sécurité et de son avenir politique, il se trouvait aux prises avec l'éternel problème qui se pose, comme en un cercle vicieux, aux gouvernements libéraux, quand les guette le déchaînement des violences. Légalement, ils ne peuvent réprimer un complot que s'il a reçu un commencement d'exécution. Pratiquement, lorsqu'il l'a reçu, ils ne sont plus toujours là pour le réprimer. Dans ces conditions, la seule ressource qui restât à Cicéron, bien résolu à respecter jusqu'au bout la légalité dont pourtant, depuis dix-huit jours, le *senatus consultum ultimum* l'avait affranchi, c'était de contraindre le révolté à jeter le masque, d'affoler Catilina au point que, jugeant soudain irrespirable l'atmosphère du Sénat, il n'attendît point la mort du consul qu'il venait de manquer pour quitter Rome et rejoindre à Faesulae l'armée des rebelles. Tel est le but que s'était proposé Cicéron en convoquant le Sénat à l'improviste et qu'il devait atteindre avec une éloquence qui nous émeut toujours, et par un détour dont nous avons longtemps méconnu l'efficace habileté. D'emblée le consul tonne contre le crime : *Quo usque abutere patientia nostra ?* Et le consul sait tout du crime. Sous l'impétuosité de l'attaque, sous la précision des détails qui auraient dû rester enfouis au fond des criminels et qui divulguent, avec la trahison de certains conjurés, l'horreur de la conjuration, Catilina chancelle. Alors Cicéron sentant, par la magie de sa parole, grandir l'indignation d'un Sénat qu'il a réveillé de son apathie, et fléchir l'énergie du farouche ennemi qu'il lui faut abattre, croit le moment venu de demander aux *Patres* s'ils n'estiment pas que Catilina doive être chassé de Rome. S'ils répondent affirmativement, Catilina sera forcé de s'exiler sans que la responsabilité de cet exil, fulminé en violation de l'*habeas corpus* des Romains, puisse jamais retomber sur Cicéron seul. Mais les *Patres* se taisent, unanimes, en un silence où leur pusillanimité couvre leurs réprobations. Un autre, peut-être, se fût décontenancé. Cicéron les connaissait trop par lui-même pour ne pas avoir prévu leur attitude et le moyen d'y obvier. A brûle-pourpoint, il change d'interrogation. Et Catulus, n'êtes-vous point d'avis de l'éloigner de Rome ? Au nom

du Prince du Sénat, les *Patres*, de nouveau unanimes, poussent un même cri d'indignation. Alors Cicéron se retourne, triomphant, vers Catilina, et comparant au silence de tout à l'heure les exclamations du moment, le somme d'exaucer le vœu des sénateurs et de purifier Rome de la souillure de sa présence. En 60, quand il éditera les *Catilinaires*, Cicéron estompera les lignes de ce mouvement tournant, et supputant sans doute qu'il valait mieux « flatter les lionceaux debout que le lion enterré », remplacera le nom de Catulus, mort dans l'intervalle, par ceux de P. Sestius et de M. Marcellus qui, alors au début de leur carrière, lui prodiguaient les marques de déférence et de dévouement. Mais sous le palimpseste de Diodore, transparait sa manœuvre de « vieux routier parlementaire », et elle a pleinement réussi, comme devait réussir, quelque deux mille ans plus tard, la ruse du ministre Constans, lorsque ce juriste retors déterminait le général Boulanger à monter dans le train de Bruxelles, en laissant traîner sur sa table, à la vue d'indiscrets, un ordre d'arrestation qu'il n'avait pas le droit d'exécuter. Catilina, épouvanté des haines qui, soudain, se dressaient, muettes, autour de lui, leur céda sans y être contraint : le soir même du 8 novembre, il quittait Rome de son propre mouvement pour rallier les troupes de Manlius. Salluste a donc porté sur la première *Catilinaire* le jugement que retiendra l'histoire : *orationem luculentam et utilem*¹. Ce ne fut pas seulement un discours magnifique. Mieux : ce fut un discours utile, qui, par la force et l'adresse de la seule parole, a décapité la conjuration.

La deuxième « Catilinaire »
(9 novembre 63)

Cicéron avait vaincu; mais il ne sut point profiter de sa victoire. Il aurait dû agir. Il plaida. Tant que la conjonction de Catilina avec Manlius n'était pas accomplie, la preuve du complot manquait au consul, et, faute de la posséder, il craignait d'autant plus d'inquiéter les conjurés que ceux-ci persistaient dans leurs dénégations. De Faesulae, Manlius avait envoyé au proconsul Q. Marcius Rex des parlementaires protester de la pureté de ses intentions. De son côté,

1. Mon interprétation des faits est celle même qu'a donnée Th. REINACH, en un mémoire génial de la R.E.G., 1904, p. 5-11, d'après la 1^{re} *Catilinaire* (VIII, 20-21) corrigée par le vrai texte de Diod., XI, 5^a. Les passages entre guillemets sont transcrits textuellement. Quant au rapprochement, qui ne manquera pas de m'être reproché, entre Catilina et le général Boulanger, il est d'Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 29, n. 3. Sur l'édition de la 1^{re} *Catilinaire*, postérieure à la mort de Catulus, puisque celle-ci est de 61 (CASS. DIO, XXXVII, 46) et celle-là de 60 (CIC., *Ad Attic.*, II, 1, 3), cf. le texte souvent cité de SALLUSTE, *Cat.*, XXXI, 6 : *M. Tullius consul, sive praesentiam eius (Catilinae) timens, sive ira commotus, orationem habuit luculentam atque utilem reipublicae, quam postea scriptam edidit.*

Catilina, avant de quitter Rome, avait laissé à Catulus une lettre où plaçant Orestilla, sa femme, sous la protection du Prince du Sénat, il se posait en victime, et affirmait n'avoir d'autre but, en s'éloignant, que de sauver ses jours menacés; puis, en partant, il avait recommandé à ses amis de répandre le bruit qu'en choisissant, pour son exode, la voie Aurélienne qui longe la côte sans jamais s'engager dans les terres, il avait manifestement cherché, non le chemin de *Faesulae*, mais bien celui de la Gaule Narbonaise, où il espérait trouver, dans l'exterritorialité de Marseille, alliée du Peuple romain mais étrangère à la province transalpine, un sûr refuge contre d'odieux persécuteurs¹. C'étaient là de grossiers mensonges qui ne pouvaient séduire que ceux qui désiraient être trompés. Cicéron, néanmoins, employa son éloquence à les dissiper. Dès le 9 novembre, il réunit le peuple pour le mettre en garde, et le prendre à témoin, non seulement de la salutaire énergie qu'il avait montrée la veille, mais de celle qu'il saurait dépenser à l'avenir contre les affidés que Catilina conservait dans la Ville. Il ne leur offrait le choix qu'entre deux partis : ou suivre le fugitif dans sa rébellion désormais patente, ou, restant à Rome, s'y tenir cois, car nul ne pouvait plus ignorer qu'il y avait à Rome des consuls vigilants, un Sénat courageux, les armes nécessaires et une prison dont les portes se refermeraient sans pitié sur les criminels pour le châtiment de qui les ancêtres, jadis, l'avaient construite². Fortes paroles, en vérité, et qui communiquent à la deuxième *Catilinaire* comme un air de bravoure, mais qui, en se suffisant à elles-mêmes, ajournaient encore la répression qu'elles semblaient annoncer.

Catilina « hostis publicus »
(mi-novembre 63)

Pourtant Catilina n'avait point tardé à abattre son jeu. Parvenu après deux jours de marche au rendez-vous qu'il avait fixé à son escorte, au Forum Aurelium, à l'ouest de Tarquinies, il avait laissé la voie Aurélienne et marché sur Arretium (Arezzo). Là, il s'arrêta chez C. Flaminius Flamma, le temps de soulever les colons sullaniens qui peuplaient la contrée; et après les avoir enrégimentés, il les

1. Cf. SALL., *Cat.*, XXXII-XXXIII et XXXV.

2. Catilina n'emmena que peu de monde avec lui (SALL., *Cat.*, XXXII, 1; CIC., *In Cat.*, II, 2, 4). Le sénateur A. Fulvius fit poursuivre son fils qui était du nombre, le ramena et le mit à mort au nom de sa *patria potestas* (SALL., *Cat.*, XXXIX, 6). Les menaces de Cicéron sont claires; cf. *In Cat.*, II, 12, 27 : *sentiet in hac urbe esse consules vigilantes..., esse fortem senatum, esse arma, esse carcerem quem vindicem nefariorum ac manifestorum scelerum maiorem nostri voluerunt*. Sur la date du discours, cf. *ibid.*, II, 6, 12. La deuxième *Catilinaire* est si manifestement inutile que l'authenticité a pu en être — sans raisons d'ailleurs — contestée (cf. DRUMANN-GROEBE, V, p. 492).

conduisit au camp de Manlius, sous les murs de Faesulae, où il entra, vers la mi-novembre 62, précédé de licteurs et dans le pompeux apparat d'un *imperator* qui vient passer en revue son armée. L'événement justifiait les prévisions de Cicéron et l'encouragea à un commencement d'action. Sous sa présidence, le Sénat déclara ennemis publics — *hostes publici* — Catilina, Manlius, et leurs soldats et invita le consul C. Antonius à diriger la guerre proclamée contre eux¹. Mais plus de quinze jours devaient s'écouler encore avant que Cicéron, à qui la paix de la Ville était confiée, entreprit de sévir contre les redoutables complices qui, secrètement d'accord avec les insurgés d'Étrurie, n'avaient pas renoncé à la troubler.

Le « Pro Murena » (fin novembre 63)

A vrai dire, les rivalités de clan, que l'imminence d'une révolution n'arrivait point à calmer au sein du Sénat, compliquaient étrangement sa tâche et ne lui conseillaient que trop de s'abstenir encore. Avec une fougue intempestive, Caton le Jeune, irrité de l'échec électoral de son ami Servius Sulpicius Rufus, s'était entendu avec lui pour brandir les foudres de la récente *lex Tullia de ambitu* et tenter au consul désigné, L. Murena, une accusation de brigue illicite. Ses griefs assurément étaient fondés. Mais s'il n'avait été mû que par le souci d'une stricte justice, il aurait dû les objecter aussi à l'autre vainqueur du scrutin, Silanus, qui n'avait point répandu moins de largesses pour acheter les suffrages. Or Caton épargna Silanus, parce que celui-ci était le mari de sa demi-sœur Servilia², et il réserva ses sévérités à Murena, parce qu'il en voulait à celui-ci de l'amitié que les chefs des *populares*, et notamment Crassus, lui avaient témoignée. Il était donc avec la vertu de Caton des accommodements. Mais en revanche ses inimitiés ne cédaient point aux convenances politiques; et le procès qu'au nom de la morale outragée il intentait pour assouvir ses haines n'aurait pu, en cas de succès, qu'aboutir au pis : peut-être à admettre Catilina, le corrupteur en révolte, à se plaindre de la corruption dont il avait subi les conséquences, et à revendiquer légalement l'honneur dont elle l'avait privé et qu'il était en train d'usurper le glaive à la main; à coup sûr, à provoquer

1. L'escorte de Catilina comprenait 300 hommes (PLUT., *Cic.*, XVI, 3). Sur le Forum Aurelium, cf. CIC., *In Cat.*, I, 9, 24, et WEISS, *P.W.*, VII, c. 65. Sur la marche et la mise hors la loi de Catilina, cf. SALL., *Cat.*, XXXVI; APPIEN, *B.C.*, II, 3, 10; CASS. DIO, XXXVII, 33, 2. Sur les rôles impartis aux consuls, cf. CIC., *Pro Murena*, XXXIX, 84; *Phil.*, XII, 10, 24-25; FLORUS, II, 12, 5, etc. La date de la mi-novembre résulte de l'itinéraire de Catilina.

2. PLUT., *Cato min.*, XXI, 2; cf. MÜNZER, *P.W.*, II^a, c. 1818.

l'agitation d'une nouvelle campagne électorale et une vacance du consulat sous la menace de la guerre civile. De toute façon, les suites de cette initiative apparaissaient comme insensées; et Cicéron, en déposant ses faisceaux pour assumer à titre privé la défense de Murena, avait belle à souligner l'inconséquence des accusateurs, et à obtenir des jurés, au bénéfice de l'accusé, l'absolution que commandait le salut de la République. Est-ce parce que Cicéron, assisté à la fois de Crassus et d'Hortensius, avait d'avance gagné la partie, qu'il l'a jouée avec tant de prestesse et d'aisance? Toujours est-il qu'il n'y a peut-être pas de plaidoyer de lui qui se lise avec plus de plaisir aujourd'hui. L'orateur y a égratigné d'une main légère le rigorisme stoïcien de Caton, la docte jurisprudence de Servius Sulpicius Rufus, sans les blesser ni l'un ni l'autre; et il a emporté l'acquiescement de Murena, en jurant, à force de verve et d'habileté, la crise de majorité et de gouvernement qui aurait pu sortir de ces débats¹. Grâce à la conclusion qu'il leur a donnée, à la fin de novembre 63, la continuité du pouvoir consulaire était préservée de la moindre interruption, toute tentative de réhabilitation de Catilina avait avorté, et les *Patres*, finalement, se retrouvaient unis contre les ennemis de l'État.

Le plan des conjurés dans Rome

Dans les derniers jours du mois de novembre, C. Antonius sortit de Rome pour prendre le commandement de la principale armée sénatoriale². Aux premiers jours de décembre, les conjurés, restés dans la Ville, rendirent inévitable le recours à la force devant lequel Cicéron avait reculé jusqu'alors. Depuis trois semaines ils aménageaient à loisir, avec une minutieuse scélératesse, le plan destructeur dont les grandes lignes avaient été tracées chez Laeca, dans la nuit du 6 au 7 novembre. Désireux de ne rien tenter avant que Catilina eût ébranlé ses gens au-devant d'eux, ils en avaient ajourné la réalisation au 16 décembre. Ce jour-là, qui était la veille des Saturnales, M. Calpurnius Bestia qui, six jours auparavant, aurait pris possession de sa magistrature tribunicienne, convoquerait l'assemblée, et, devant elle, rejetterait sur Cicéron, coupable d'avoir forcé un innocent à

1. Le discours réel était encore plus spirituel (cf. PLINIE LE J., *Ep.*, I, 20, 7); et Caton aurait été désarmé par les plaisanteries de Cicéron (PLUT., *Par. Dem.* et *Cic.*, I, 2). La date de l'acquiescement de Murena, à la fois antérieure à l'entrée en charge des tribuns, le 10 décembre (CIC., *Pro Murena*, XXXVIII, 81), et postérieure à la « guerre » entreprise contre les *hostes publici* (CIC., *ibid.*, XXXIX, 84, et *Pro Flacco*, XXXIX, 98), doit se placer vers la fin de novembre 63, ainsi que l'a bien vu Jules HUMBERT, *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron*, Paris, 1925, p. 125-126.

2. SALL., *Cat.*, XXXVI, 3; CASS. DIO, XXXVII, 33, 3.

l'exil, la responsabilité de l'insurrection. Après quoi, dans la nuit du 16 au 17 décembre, L. Cassius Longinus, L. Statilius, et P. Gabinius Cimber mettraient le feu à Rome, dont les quartiers, en vue de ce sauvage anéantissement, avaient été répartis en douze secteurs, cependant que C. Cethegus, envahissant la maison de Cicéron, inaugurerait, par le meurtre du consul, le massacre auquel était destinée la majorité des sénateurs. Enfin, dans l'horreur de ce torrent de flammes et de sang, le préteur Lentulus se porterait à la rencontre de Catilina et tous deux rentreraient en maîtres dans la Ville qu'ils n'auraient détruite que pour mieux la réformer¹.

Les Allobroges

A tout prix Cicéron devait prévenir cette effroyable entreprise dont ses indicateurs lui dévoilaient à mesure les préparatifs. Mais tant qu'elle n'avait pas reçu un commencement d'exécution, il était aussi gêné pour exercer contre les Catiliniens que, naguère, contre Catilina lui-même les droits périlleux dont l'avait investi le sénatus-consulte suprême. Il comptait sur une imprudence des conjurés pour dévoiler leur crime, et en l'attendant il temporisait. Fut-ce de leur part énervement ou stupidité ? Ils l'ont commise à temps.

Une ambassade des Allobroges était récemment venue à Rome présenter aux magistrats les doléances de leur cité. Déjà en 69, ces Gaulois, les plus énergiques, peut-être, de la Narbonaise, avaient traîné Fonteius devant la *quaestio repetundarum*. Cette fois, ils en avaient à leur ancien gouverneur de l'année 64, L. Murena, qui, aidé, de P. Clodius, les avait accablés d'exigences et d'exactions. Ils tombaient mal. Le consul en charge, Cicéron, avait la spécialité, comme avocat, de défendre leurs oppresseurs, C. Calpurnius Piso après Fonteius. Le consul désigné, L. Murena, venait d'être blanchi d'une accusation de brigue grâce aux éloges que lui avait décernés le consul en charge pour avoir recouvré en Gaule des créances désespérées. Les Allobroges furent éconduits par le Sénat et se répandirent en plaintes déchirantes, peut-être en menaces, dont le murmure, entendu de Lentulus, l'incita à solliciter leur concours². Par l'entremise de P. Umbrenus, un homme d'affaires, Lentulus entre en pourparlers avec eux, les rencontre dans la maison de Sempronia, et s'engage, au nom de Catilina, à passer l'éponge sur leurs dettes s'ils consentent à aider Catilina à conquérir

1. SALL., *Cat.*, XLIII (cf. XVII, 3); APPIEN, *B.C.*, II, 3, 11; PLUT., *Cic.*, XVIII, 2; *Cic.*, *In Cat.*, III, 4, 10 et 7, 17. Cf. CIACERI, *op. cit.*, I, p. 277, n. 3.

2. *Cic.*, *Pro Font.*, XII, 26, et XVII, 36; *De har. resp.*, XX, 42; *Pro Murena*, XX, 42; SALL., *Cat.*, XL, 1 et XLI, 3, etc. Cf. JULLIAN, *Histoire anc. de la Gaule*, III, p. 119-121.

le pouvoir, notamment en lui amenant les renforts de cavalerie dont il avait besoin. Les députés gaulois sont alléchés par la proposition. Toutefois ils demandent à réfléchir, et sollicitent un conseil de leur patron, Q. Fabius Sanga. Celui-ci prévient Murena, qui avise Cicéron, lequel leur transmet le conseil de souscrire par écrit le pacte qui leur est offert. Pris à leur piège les conjurés apposent leurs sceaux sur les tablettes où ils ont consigné leurs requêtes et leurs promesses; et, dans la nuit du 2 au 3 décembre, l'ambassade allobroge, que T. Volturcius de Crotone rapatriera en Narbonaise, en la détournant par Faesulae, quitte Rome avec, dans ses bagages, les engagements manuscrits que Lentulus, Cethegus, Statilius lui avaient étourdiment remis. Mais son départ était connu du consul, et quand, le 3 décembre, à 4 heures du matin, elle débouche sur le Pont Milvius, elle s'y heurte à la police que les préteurs L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus y avaient apostée. En un clin d'œil, T. Volturcius est appréhendé; la députation est cernée; ses paquets sont saisis. Enfin Cicéron tient en main la preuve de la trahison des conjurés, qu'il avait convoitée et qui l'effraye. Il balance entre l'immense joie de sa découverte et la profonde inquiétude du dilemme où cette découverte l'enferme : ou bien laisser vivre les conjurés et perdre la République, ou les mettre à mort et encourir plus tard le risque de se perdre lui-même¹.

La troisième « Catilinaire »
(3 décembre 63)

Pour en sortir, il va tâcher de diviser ses responsabilités. Dans la matinée du 3 décembre, il mande chez lui les rédacteurs des lettres accusatrices, prescrit de fouiller leurs domiciles en leur absence, puis les amène dans le Temple de la Concorde où, sur son appel, le Sénat s'est réuni. La lecture des pièces qu'ils ont souscrites, le récit de la perquisition qui a décelé l'existence d'un dépôt d'armes dans les maisons de Cethegus les confondent. Une commission composée des *Patres* les plus respectés enregistre leurs aveux. Cicéron en répand dans le public le procès-verbal, et il met aux voix le décret qui, à l'unanimité des présents, destitue Lentulus de sa charge de préteur, l'assimile, lui et ses acolytes, aux *hostes publici* de Faesulae et les place en état d'arrestation, non pas, il est vrai, dans la prison où les avaient poussés les rodomontades de la deuxième *Catilinaire*, mais dans les demeures des sénateurs, à l'honneur et à la surveillance de qui ils

1. Voir les textes et ouvrages cités par JULLIAN, *ibid.*, p. 121, n. 7, et CIACERI, *op. cit.*, I, p. 277, n. 4 et 278, n. 2. SALL., *Cat.*, XLVI, 2 : *At illum [Ciceronem] ingens cura atque laetitia simul occupavere*. Le rôle de Murena résulte de Cic., *De domo*, LII, 134.

sont remis : Lentulus chez Spinther; Cethegus chez Q. Cornificius; Statilius chez Jules César; Gabinius chez Crassus; Ceparius, qu'entretiens on avait rattrapé dans sa fuite, chez Cn. Terentius. C'était réserver leur sort, sans le définir. Pour dissimuler leur irrésolution, les *Patres* se félicitèrent mutuellement et prodiguèrent leurs louanges aux magistrats qui avaient si bien rempli leurs fonctions : aux préteurs, pour leur vaillance au Pont Milvius; au consul C. Antonius, d'ailleurs absent, pour la loyauté avec laquelle il s'était dérobé aux sollicitations des conjurés; surtout au consul Cicéron pour sa prévoyance libératrice. L. Aurelius Cotta lui fait décerner une fête d'actions de grâces comme à un général victorieux. L. Gellius Publicola réclame pour lui une couronne civique. Catulus le salue pour son compte du nom divin de père de la patrie¹. Les hommages l'enivrent mais ne le rassurent pas. Le soir tombe déjà. N'importe. Il convoque l'Assemblée pour se faire couvrir de surcroît par les applaudissements des tribus et, dans sa troisième *Catilinaire*, une apologie plus qu'un panégyrique, il vise à convaincre le peuple de la culpabilité affreuse des Catiliniens, de la nécessité des mesures qu'elle justifie, de l'adhésion qu'elles ont déjà recueillie, non seulement des hommes par la voix des personnages les plus considérables de l'État, mais des dieux eux-mêmes en leurs prodiges². Puis, les comices dispersés, il fait occuper militairement le Capitole, et sans doute y demeure, sous la garde de cette garnison, la nuit du 3 au 4 décembre que, par une coïncidence providentielle, la cérémonie des *Damia*, célébrée annuellement, hors de la présence des hommes, dans la maison d'un magistrat *cum imperio*, lui interdisait, à cette date, de passer sous son toit.

La quatrième « Catilinaire »
(5 décembre 63)

Le lendemain, 4 décembre, le Sénat poursuit son enquête, mais, content d'avoir prévu des primes pour les dénonciateurs, il se sépara sans l'avoir conclue³. Ce n'est qu'à la séance du 5 décembre, tenue

1. SALL., *Cat.*, XLIV-XLVII; PLUT., *Cic.*, XIX, 1; CIC., *In Cat.*, IV, 3-5; III, 3-6; 4, 8-9; 5, 12; 6, 14-15; *Pro Sulla*, XIII et XIV; *Phil.*, II, 6-13; *In Pis.*, III, 6; *Pro Sestio*, LVII, 121; QUINTILIEN, II, 6, 17; AULU GELL., V, 6, 15. Caton aussi, mais toujours prudemment, avait appelé Cicéron *parens patriae* (APPIEN, B.C., II, 7, 25; PLUT., *Cic.*, XXIII, 2). Sur le sens de cette appellation, cf. mes *Étapes...*, p. 256.

2. Le but de la 3^e *Catilinaire* est indiqué dès le début. Cf. PLUT., *Cic.*, XIX, 2. Sur les applaudissements qu'elle souleva, cf. le témoignage indirect de SALL., *Cat.*, XLVIII, 1. Sur le prodige de la louve rapporté à 63, cf. CIC., *In Cat.*, III, 19. Sur un autre prodige, advenu aux *Damia*, cf. PLUT., *Cic.*, XIX, 2; CASS. DIO, XXXVII, 35, 4; SUÉT., *Tib.*, 14.

3. Sur les perplexités des dirigeants, cf. PLUT., *Cic.*, XIX, 3; XX, 2; sur la séance du 4, cf. CIC., *In Cat.*, IV, 3, 5; 5, 10; SALL., *Cat.*, XLVIII-L.

sur la colline capitoline, que les *Patres* répondirent à la question que Cicéron était fondé à trancher tout seul, mais qu'il avait préféré leur poser : Que devons-nous faire des prisonniers ? D. Iunius Silanus, en sa qualité de consul désigné, répondit le premier. Il opina qu'ils devaient périr. En revanche, quand ce fut au tour des préteurs désignés d'exprimer leur avis, Jules César, après avoir exhalé son horreur pour les abominables machinations des conjurés et son doute sur la réalité du châtement capital qui ne saurait être un mal puisque la mort a pour effet de supprimer tous les maux, soutint la thèse, où reparaisait sa doctrine de toujours, que rien ne serait plus contraire à l'esprit de la constitution romaine que d'appliquer à ces misérables une peine que les lois n'avaient pas prévue; que rien, non plus, ne serait aussi pernicieux que de créer un précédent qui, en abolissant aujourd'hui, pour atteindre d'authentiques scélérats, les justes garanties dont est entourée la vie des citoyens, les suspendrait peut-être dans l'avenir à l'encontre d'innocents impliqués par la haine et la passion politiques en des complots imaginaires. En conséquence, il proposait de confisquer les biens des coupables et de les retenir perpétuellement aux fers dans les municipes les mieux pourvus de troupes. Il avait suffi à César d'évoquer l'*habeas corpus* des Romains pour ébranler la fermeté des *Patres*. Ti. Claudius Nero suggéra l'idée d'un ajournement. Silanus, revenant sur sa déclaration initiale, ne rougit point de se rallier à lui. Quintus Cicero approuva César¹. Son frère le consul intervint alors, mais avec tant de confusion et de mollesse que Salluste n'a pas daigné mentionner la quatrième *Catilinnaire*. Même retouchée après coup, elle ne laisse pas de nous surprendre par ses repentirs et ses détours. Cicéron, gardien de l'ordre et des lois, ne se contente pas d'y remercier César pour la flétrissure dont il a marqué le crime des conjurés. Il le félicite en propres termes d'avoir développé une opinion où se reflète un constant dessein de servir la République. Certes, il ne la partage point et s'efforce même de la réfuter. Mais son argumentation en faveur de la peine de mort, que recommande une douceur appréciée de César même, et qui, au surplus, ne frappera que des ennemis et non plus des citoyens, est tissée de sophismes qui l'affaiblissent comme par un fait exprès. En vain prétend-il que des deux propositions dont le Sénat est saisi, il écarte celle de César parce qu'elle comporterait moins d'inconvénients pour sa personne et que son devoir consulaire l'oblige à sacrifier sa

1. La séance eut peut-être lieu dans le temple de la Concorde; en tout cas, l'*aedes Iovis Statoris* est exclue; cf. DRUMANN-GROEBE, V, p. 518. Sur la séance, cf. SALL., *Cat.*, L-LI; PLUT., *Cic.*, XX-XXI; *Caes.*, VIII, 1; APPIEN, B.C. II, 5, 18-19; SUÉT., *Caes.*, 14; *Cic.*, *Ad Attic.*, XII, 21, 1, etc.

sûreté à celle de l'État. Sous cette magnifique assurance perce une peur qu'il ne réussit pas à dompter et sa dernière phrase révèle la prudence de ses intentions véritables : constituer le Sénat juge des coupables, et ne laisser au consul que le soin d'exécuter une sentence collective¹.

*Caton obtient la condamnation à mort
des Catiliniens*

Maître souverain du gouvernement depuis le départ de son collègue, Cicéron s'empressait de déposer son pouvoir aux mains des *Patres* qui, inquiets des retours possibles des mouvements populaires, répugnaient à l'exercer à sa place. Peut-être eussent-ils incliné vers des compromis ou des attermolements de facilité, si Caton, qui, à cette heure, incarna le salut public, ne les en avait courageusement dissuadés. Il s'éleva contre l'inconstance de Silanus, invectiva contre la mansuétude néfaste et, d'ailleurs, suspecte de César, prouva que laisser vivre les conjurés après leur terrible confession, c'était, du même coup, renforcer l'armée de Catilina en Étrurie, et allumer dans les municipes d'Italie entre lesquels on les disséminerait d'autres foyers de guerre civile. Avec des bandits qui ont médité l'embrasement de leur patrie, avec des traîtres qui ont appelé les Gaulois à la revanche, avec des révoltés dont le chef s'avance vers Rome à la tête d'une armée, ni pardon ni quartier. Convaincus d'avoir préparé à leurs concitoyens le meurtre, l'incendie, les plus sinistres attentats, ils doivent, sur leurs aveux, comme s'ils avaient été pris en flagrant délit de crime capital, être condamnés à mort selon l'usage des ancêtres. César essaya de répliquer. Mais, chez ses auditeurs, Caton avait étouffé la crainte du lendemain sous la grandeur du péril immédiat auquel leur défaillance les eût exposés; et les *Patres*, en l'acclamant, rendirent le décret dont il avait dicté les termes².

Lorsqu'ils sortirent de séance, les chevaliers qui, sur le Capitole, avaient monté la garde autour de leurs délibérations, et dont les discours de César avaient excité la colère, le cherchèrent du regard au milieu d'eux, et, l'ayant aperçu, faillirent l'écharper³. A la vue de leurs épées et de leur zèle, Cicéron, que le vote du Sénat a allégé de ses

1. De la 4^e *Catilinaire*, on retiendra surtout le chap. XI et la phrase finale : *Habētis enim eum consulem qui et parere vestris decretis non dubitet, et ea quae statueritis quoad vivet, defendere et per se ipsum praestare possit*. Je comprends et juge Cicéron comme l'ont fait Mommsen et Boissier. Cf. *contra*, CIACERI, *op. cit.*, I, p. 286.

2. SALL., *Cat.*, LII-LIII, et LV, 1; VELL. PATERC., II, 35, 4; CASS. DIO, XXXVII, 36, 3; APPIEN, B.C., II, 6, 21; PLUT., *Cato min.*, XXIII-XXIV.

3. SALL., *Cat.*, XLIX, 4; PLUT., *Caes.*, VIII; SUÉT., *Caes.*, 14.

angoisses, se rappelle qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, et ordonne aux *tresviri capitales* de tout disposer pour que le supplice des condamnés ait lieu avant la nuit. Lui-même s'en va chercher Lentulus chez Spinther, sur le Palatin, et le conduit à la prison. Cependant les prêteurs y amènent Cethegus, Statilius, Gabinius et Ceparius. Au crépuscule, les cinq Catiliniens sont étranglés dans le cachot humide, étroit et sombre où Jugurtha avait subi, où Vercingétorix subira le même sort¹. La volonté du Sénat venait à peine d'être accomplie que déjà Cicéron s'en attribuait le mérite. La funèbre besogne terminée, il se rendit sur le Forum et devant l'affluence qui s'y pressait, avide de nouvelles, il l'annonça d'un mot qui glaça d'épouvante les amis des conjurés : *vixerunt*, ils ont vécu. Puis, au milieu d'un imposant cortège qui l'accompagnait à titre d'honneur, il rentra chez lui, cependant que, sur son passage, s'allumaient, en signe de gratitude et d'allégresse, et les lampes que les hommes avaient suspendues aux portes des maisons, et les torches que, sur les terrasses, agitaient les femmes².

La duperie des nones de décembre 63

César honni, Cicéron salué comme le sauveur : c'est ainsi que s'achevèrent les nones de décembre, la « journée des dupes » de la République romaine. Il fallait, en effet, la naïve vanité de Cicéron pour croire à la durée de sa popularité et à l'efficacité de son action. La motion de César avait été repoussée, mais son auteur eût été fort embarrassé de la voir adoptée; et elle n'avait été rejetée que sous la pression des nécessités dont Caton avait montré l'évidence. Comme l'avait voulu Caton, les Catiliniens arrêtés le 3 décembre « avaient vécu »; mais nul, pas même Caton, n'avait osé, ni invoquer, pour les immoler à la paix civile, le droit inclus dans le sénatus-consulte suprême; ni aggraver la peine de mort, dont ils furent frappés, de la confiscation des biens qu'elle aurait dû entraîner automatiquement, et que néanmoins Cicéron, d'accord avec César, épargna à leurs familles³. Jusqu'au bout, le consul avait tremblé devant une exécution dont la soudaine rigueur et la légalité contestable entretiendraient dans les masses des ressentiments inextinguibles. Par contre, César, sous ses apparences de vaincu, avait atteint tous ses objectifs. De la

1. LIV., *Per.*, CII; SALL., *Cat.*, LV; PLUT., *Cic.*, XXII, etc.

2. PLUT., *Cic.*, XXII, 2-3; APPIEN, *B.C.*, II, 6, 22; VELL. PATERC., II, 35, 4. Sur les nones de décembre considérées rétrospectivement comme le plus beau jour de la vie de Cicéron, cf. *Ad Attic.*, I, 19, 6, et *Pro Flacco*, XL, 102; sur le *carcer*, LE GALL, *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1939.

3. PLUT., *Cic.*, XXI, 2.

vague de réprobation qui l'enveloppait momentanément, il émergeait avec le prestige qui s'attache aux hommes intraitables sur les principes. Par ses révélations d'octobre, il avait barré la route à Catilina. Par son attitude généreuse de décembre il avait su, en réprouvant hautement les menées criminelles des Catiliniens, gagner la reconnaissance de toute une foule ignorante et malheureuse que leurs surenchères avaient séduite. Pendant toute l'année, il avait joué avec le consul et les nobles comme le chat avec les souris, les harcelant sans répit, excitant puis refroidissant leur ardeur combative, et, pour finir, les acculant, après des temporisations et avec des réticences qui décelaient leur faiblesse, à une mesure dont l'arbitraire, tôt ou tard, retomberait sur leurs têtes. De son fait, la conjuration de Catilina sonnait le glas de la République. Triomphante, elle n'aurait mis le feu à la Curie, à Rome et à l'Italie que pour un temps; et, de retour dans la Péninsule à la tête de ses légionnaires chargés des dépouilles de l'Asie, Pompée l'aurait éteinte sous sa dictature¹. Abattue sans franchise ni vigueur, elle mit à nu l'impuissance irrémédiable du gouvernement sénatorial. Seul, dans son orgueil enfantin, Cicéron se refusait à convenir de la portée restreinte du complot, à mesurer la petitesse de la victoire. De celle-ci, comme si elle eût été son œuvre, il se vantait sans trêve ni modération, et par ses prétentions à égaler, à dépasser Pompée, semait les défiances et les mécontentements qui le brouilleront, lui et le Sénat, avec l'*imperator*. Dès le 10 décembre 63, en entrant au tribunat de la plèbe, Q. Metellus Nepos énonçait son propos de rappeler au plus tôt Pompée pour rétablir l'ordre et la loi en Italie : l'ordre, contre les bandes de Catilina qui, dorénavant sans force contre Rome, tenaient toujours la campagne en Étrurie; la loi, contre les *optimates* qui avaient foulé aux pieds les libertés des citoyens; et le 29 décembre, le même tribun opposa son *veto* au consul qui, pour sa sortie de charge, aurait souhaité entonner un nouvel hymne à sa propre louange, et il le contraignit à rentrer sa harangue, et à la remplacer par le simple serment, d'ailleurs excessif en sa brièveté, que son consulat avait sauvé la République². Cicéron conçut de l'incident une grande amertume contre le lieutenant de Pompée. Il aurait dû, avec un peu de clairvoyance, tourner une part de son indignation contre César qui, sûrement, avait stylé Nepos et qui, n'ayant

1. Un des conjurés avait proposé de prendre les membres de la famille de Pompée comme otages (PLUT., *Cic.*, XVIII, 1).

2. L'Assemblée ayant mis cette *rogatio* en délibéré le 3 janvier 62, elle a été promulguée au moins dix-sept jours plus tôt (cf. CIC., *Ad fam.*, V, 2, 8; PLUT., *Cato min.*, XXVII-XXIX; CASS. DIO, XXXVII, 43. Sur le serment du 29 décembre 63, cf. CIC., *Ad Attic.*, I, 16, 5; *Ad fam.*, V, 2, 6-7; *In Pis.*, III, 6; *Pro Sulla*, XI, 34; CASS. DIO, XXXVII, 38, 2.

cessé de tracasser le Sénat, le jugeait maintenant assez amoindri pour déplacer ses batteries et chercher à créer entre les *Patres* et Pompée un conflit qui ne serait résolu que par son arbitrage.

III. — Du retour de Pompée au consulat de César

L'ombre de Pompée

Depuis l'automne de 63, Rome avait appris la mort de Mithridate et compris que Pompée, ayant atteint tous ses objectifs, était libre, désormais, de rentrer à son heure. L'ombre de ce retour a plané sur les développements de l'entreprise de Catilina. Pour le prévenir, les conjurés avaient précipité leurs coups, les *Patres* brusqué leur répression; et si, maintenant, le Sénat voulait en finir avec les bataillons que la conjuration gardait en Étrurie, c'était pour ôter au vainqueur de l'Orient une raison de hâter son débarquement en Italie et d'y garder ses légions. Devant ces perspectives redoutables, la grande affaire était vraiment de savoir si Pompée reviendrait à Rome pour étouffer la République ou pour lui consentir un nouveau bail¹; et chacun réglait son attitude en conséquence : les aristocrates songeaient à désarmer l'*imperator*; ses amis à le pousser à l'action; César à prendre le parti de Pompée, dans la mesure où il épuiserait les forces du Sénat et jusqu'au point où son concours eût risqué de perpétuer l'*imperator* dans un pouvoir auquel il aspirait lui-même.

Les feintes de César (1^{er} janvier 62)

Le jour où il revêtit la préture, le 1^{er} janvier 62, César, au lieu d'aller saluer les consuls, descendit au Forum et cita Catulus devant le peuple pour n'avoir pas achevé dans les délais voulus la reconstitution du Capitole. A la fin de son réquisitoire, il demanda que, pour punir ce retard, le nom glorieux du grand Pompée fût substitué à celui de l'incapable Prince du Sénat sur l'inscription du sanctuaire. Catulus, averti de la charge dirigée contre lui, accourut pour se justifier. César commença par lui refuser l'accès de la tribune et, pour l'humilier, l'obligea à parler du pied des Rostres. Puis il feignit soudain d'être impressionné par l'affluence des *Patres* qui avaient accompagné le vieil homme d'État et unissaient leurs protestations

1. Cf. CARY, *op. cit.*, p. 475.

aux siennes; et, sans insister davantage, il abandonna ses poursuites et sa motion. Lorsqu'il avait l'air de se battre pour Pompée, César, visiblement, se contentait de coups d'épée dans l'eau¹.

Échec et fuite de Nepos (3 janvier 62)

Deux jours après, il soutint de sa présence, mais non de sa parole, la proposition de Q. Metellus Nepos tendant à rappeler Pompée pour le rétablissement de l'ordre dans l'État. Dans la nuit du 2 au 3 janvier, le tribun avait garni le Forum de gladiateurs et d'esclaves avec l'intention d'intimider les nobles, et au besoin d'emporter par la violence le vote de sa *rogatio*. Mais, dans les trois semaines qui s'étaient écoulées depuis qu'il l'avait affichée, le Sénat, stimulé par Caton le Jeune sans que César eût bronché, avait pris un premier décret pour en dénoncer l'illégalité, et un second pour se concilier la bienveillante neutralité des masses par l'abolition des limites où la *lex Terentia Cassia* contenait les droits des indigents aux distributions frumentaires. Instantanément, le nombre des assistés passa de trois dizaines de mille à des centaines de mille, et le coût annuel de l'assistance s'éleva à 7 500 000 deniers. C'était un énorme trou dans le budget; mais, aux yeux de Caton, cette prodigalité démagogique valait mieux que la monarchie; et sa surenchère obtint auprès du peuple le résultat qu'il avait escompté². En vain Nepos avait occupé le Forum avec ses bandes, pris position, avec César assis à ses côtés, sur le terre-plein du temple de Castor, bousculé ses collègues Caton et Minucius Thermus lorsqu'ils avaient essayé d'intercéder, réussi, une première fois, à débloquer la place de ses adversaires. Ceux-ci avaient eu le dernier mot; et c'est lui, finalement, qui, pris de peur devant leurs contre-attaques, leur avait cédé le terrain (3 janvier 62). Le soir même, le Sénat investissait les consuls du sénatus-consulte suprême, et suspendait de leurs magistratures le tribun Nepos et le préteur César, auxquels il attribuait les désordres de la journée. Nepos s'enfuit de Rome en montrant le poing et en criant très haut que Pompée, auprès de qui il s'en retournait, saurait bientôt venger l'offense faite, en sa personne, à la majesté tribunicienne. César, qui sans doute lui avait suggéré ces espérances, puisque, en 49, il invoquera le même prétexte pour déchaîner la guerre civile, mais qui connaissait trop la timidité de Pompée pour les partager, édifia l'opi-

1. CIC., *Ad Attic.*, II, 24, 3; SUÉT., *Cæs.*, 15; CASS. DIO., XXXVII, 44, 2.

2. Cf. CIC., *In Verr.*, II, III, 20, 72, et PLUT., *Cæs.*, VIII, 4; *Cato min.*, XXVI, 1. Sur ces passages, voir l'excellent commentaire de CARDINALI, s. v° *Frumentatio*, dans DI RUGGIERO, *Diz. epigraf.*, p. 8-9.

nion par sa déférence pour les décrets sénatoriaux, se cloîtra dans sa maison, calma la foule qui manifestait à sa porte, et mérita, quelques jours plus tard, d'être rétabli avec éloge dans ses prérogatives¹.

La fermeté de César

Nul, d'ailleurs, ne s'avisa de prendre pour de l'inertie ou de la faiblesse cette condescendance hautaine et calculée : il restait le guide de l'opinion, le maître de la rue. On s'en aperçut à la manière dont son poing s'abattit sur ceux de ses ennemis assez lâches pour l'avoir accablé pendant sa courte disgrâce. En particulier, le questeur Novius Niger, chargé par le Sénat de distribuer aux dénonciateurs des Catiliniens les récompenses qui leur avaient été promises, s'était abaissé jusqu'à recueillir les révélations supplémentaires que, flairant le vent et désireux de majorer leurs primes, lui avaient apportées certains délateurs : Q. Curius, qui se vanta d'avoir entendu Catilina lui désigner César comme l'un de ses affidés ; L. Vettius, qui exhiba une lettre de César à Catilina. A peine revenu au Sénat, le front haut, le préteur réintégré tira de ces faux témoins une punition éclatante. Ayant invité Cicéron à attester publiquement le concours qu'il lui avait prêté par ses informations spontanées, et qui suffisait à balayer ces impostures, César exige des *Patres* que la prime de Q. Curius ne soit pas payée à ce menteur : puis il traîne L. Vettius, qui avait déjà touché la sienne, devant le peuple, et au pied des Rostres, il le force à la lâcher sous la menace d'un lynchage auquel le misérable ne se dérobe qu'en se laissant jeter, fort mal en point, dans le cachot de la prison. Enfin, il enjoint à Novius Niger, coupable, comme questeur, d'avoir informé, sans mandat, contre un magistrat supérieur à lui, de l'y rejoindre. Les uns et les autres s'estiment heureux de s'en tirer à si bon compte. Tous tremblent devant César, dont l'autorité s'accroît par la faiblesse des hommes et la force des événements².

L'éclipse de Crassus

Le chef nominal des *populares*, M. Crassus, terrifié par les menaces de Nepos, se voyait déjà en butte aux repréailles qu'il aurait à subir de la part de Pompée, son ennemi personnel, et que son imagination, aiguillonnée peut-être par celle de son lieutenant, lui représentait

1. CIC., *Ad fam.*, V, 2, 8 ; PLUT., *Cato min.*, XXVII-XXIX ; CASS. DIO, XXXVII, 43 ; SUÉT., *Caes.*, XVI. Nepos, en fuite, fut relevé de sa *nota infamiae* (PLUT., *Cato min.*, XXIX, 2, et CIC., *Ad fam.*, V, 2, 9). Sur la signification, pour Pompée, de la tentative de Q. Metellus Nepos, cf. Chr. MEIER, Pompeius' Rückkehr aus dem Mithridatischen Kriege und die Catilinarische Verschwörung, *Athenaeum*, XL, 1962, p. 103-125.

2. SUÉT., *Caes.*, 16-17.

comme impitoyables et imminentes. En secret, Crassus avait déménagé sa famille et ses valeurs, et d'une traite s'était rendu jusqu'en Macédoine. Cette éclipse inglorieuse laissait à César, dont, par contraste, elle soulignait la ferme contenance, le champ libre dans son propre parti : dorénavant seul *leader* des démocrates, celui-ci ne s'en trouvait que plus à l'aise pour mener, du haut de sa chaise curule, ses intrigues et ses médiations, et il faut avouer que la lenteur de Pompée à effectuer son retour les a grandement facilitées.

Défaite et mort de Catilina
(seconde quinzaine de janvier 62)

Dès la seconde quinzaine de janvier, la défaite des bandes catiliniennes avait enlevé à Pompée toute raison de se dépêcher; et rien ne montre mieux l'insignifiance de la « conjuration » que la facilité avec laquelle la suprême réserve des conjurés fut anéantie. La troupe que Catilina et Manlius avaient réunie à Faesulae, composée des miséreux que les bouleversements agraires de l'Étrurie avaient exaspérés, groupait côte à côte, réconciliés par une commune détresse, quelques-uns des anciens propriétaires de la contrée et la grande majorité de leurs spoliateurs de la colonisation sullanienne; et l'on disait qu'au dernier moment, pour en corser le maigre effectif, Catilina en avait ouvert les rangs à des esclaves fugitifs. Néanmoins, elle ne comprenait, au plus, qu'une vingtaine de mille hommes, dont un quart seulement, réparti en deux légions, était armé². Jusqu'aux nones de décembre 63, Catilina s'était disposé à l'amener dans Rome tendre la main aux complices qui l'attendaient dans la Ville. Quand il eut appris leur supplice, il l'ébranla dans la direction opposée, vers la plaine du Pô, d'où il comptait gagner la Transalpine et en soulever les populations excédées du gouvernement romain. Malheureusement pour lui, sa route était marquée sur la carte : c'est celle qu'emprunte

1. Sur ce fait, cf. PLUT., *Pomp.*, XLIII, p. 1. Sur la date (début de 62), cf. CIC., *Pro Flacco*, XIV, 32, et WADDINGTON, *Fastes de la Province d'Asie*, p. 56.

2. 12 000 hommes, suivant Salluste, qui donne la proportion armée d'un quart; 20 000, suivant Plutarque et Appien. La participation des esclaves, affirmée par Dion, est niée par Salluste. Le mélange des cultivateurs étrusques avec les colons sullaniens résulte de la comparaison de CIC., *In Cat.*, II, 9, 20, et *Pro Murena*, XXIV, 49, et s'explique par le fait qu'en Etrurie Sulla n'avait eu le temps ni de distribuer toutes les terres qu'il avait confisquées (CIC., *Ad Attic.*, I, 19, 4; *De leg. agr.*, III, 1, 3) ni de priver de leur droit de cité les propriétaires évincés (CIC., *De domo.*, XXX, 79, et *Pro Caec.*, XXXIV, 98-100). D'où la juxtaposition de deux catégories de cultivateurs également malheureux (cf. PLIN., *N.H.*, III, 52, et C.I.L., XI, 849). Toute distinction était effacée entre elles dans l'armée de Catilina rassemblée autour de l'aigle qui avait servi à Marius dans la campagne contre les Teutons (SALL., *Cat.*, LIX, 3), une pièce de collection privée, dont on a voulu — à tort selon moi — tirer la preuve que le culte officiel de l'aigle existait déjà en 63.

aujourd'hui la voie ferrée de Florence à Bologne et qui traverse les Apennins en suivant la vallée du Rénus (Reno). Avant même que Catilina eût pressenti ce mouvement, Q. Metellus Celer, qui avait enrôlé trois légions dans le Picenum, s'en vint, par la voie Émilienne, lui barrer un chemin trop prévu, sans doute près de Bononia (Bologne). Catilina ne se souciait pas de disputer le passage à cette armée, numériquement plus forte que la sienne, recrutée de robustes paysans et, d'ailleurs, commandée par un capitaine qui avait fait ses preuves au Caucase. Il fit demi-tour et marcha vers le sud au-devant des cohortes que le consul Antonius avait reçu mission de conduire à sa poursuite, et qui, bien qu'elles fussent plus nombreuses encore que celles dont disposait Celer, lui inspiraient moins d'appréhension, avec leurs recrues levées dans le prolétariat urbain, et la notoire incapacité de leur chef. Mais, au cours de sa retraite, son contingent se débanda, et, arrivé au contact, ne comptait plus que trois mille hommes. Vainement, Catilina s'efforça de compenser ces défections par le choix du terrain, une plaine étroite du territoire de Pistoria (Pistoia) où il était sûr que l'adversaire ne pouvait déployer son monde, probablement le Campo Tizzoro, resserré, comme dans la description de Salluste, entre les contreforts de l'Apennin qui dominant, au nord, le Rio Maresca, et les rochers abrupts qui bordent, au midi, le Rio Bardelone. Peut-être s'y était-il établi avec l'espérance qu'Antonius reculerait. Mais celui-ci, qui, dans l'intervalle, avait échangé son consulat contre l'*imperium* proconsulaire, lui offrit la bataille, et eut le bon esprit, moins par souvenir de son ancienne amitié pour Catilina que par une juste conscience de son impéritie, d'invoquer une attaque de goutte pour passer la main au début de l'action. Son lieutenant, M. Petreius, un sénateur de rang prétorien, prit le commandement à sa place et, assisté de P. Sestius, le jeune ami de Cicéron, lança ses troupes, inexpérimentées mais confiantes en sa valeur militaire, sur les lignes catiliniennes. Il enfonça le centre sous un assaut de sa garde; puis il culbuta les ailes. Les vainqueurs ne firent point de quartier. Manlius avait été tué des premiers. Catilina fut retrouvé, respirant encore, loin en avant des siens, entouré de cadavres de ses ennemis : belle mort, comme dit Florus, s'il avait succombé pour sa patrie¹. Mais, affolé de jouissance, Catilina

1. FLORUS, II, 12, 12. Le récit principal est celui de SALL., *Cat.*, LVII-LXI, que l'on complétera par APPIEN, B.C., II, 7; CASS. DIO, XXXVII, 33 et 39-40; Schol. BOB., p. 229 OR. La localisation de Campo Tizzoro, proposée dans un mémoire inédit de M. Jacques Droz, et préférable à celle du Campo di Vaioni présentée par le Président de Brosses, a été pour la première fois défendue par DOMENICO CINI, *Osservazioni storiche sopra l'antico stato della montagna pistoiese*, Florence, 1737, p. 155 et suiv.

n'avait poursuivi que de monstrueuses et flottantes chimères; et sa fin héroïque rendit au Sénat qu'il exérait le service de démontrer, avec des actions de grâces solennelles et le titre d'*imperator* conféré à Antonius, que, pour vaincre à main armée ses ennemis de l'intérieur, l'aristocratie n'avait pas besoin du bras de Pompée (seconde quinzaine de janvier 62)¹.

Les escales de Pompée

D'ailleurs, Pompée, qui, entre temps, avait été renseigné par Metellus Nepos, se tint pour averti. Soit, en effet, qu'il eût entrevu une possibilité de calmer la susceptibilité des *Patres*, soit, au contraire, que, jugeant le conflit inéluctable, il eût simplement désiré en reculer l'échéance, il ajourna au printemps de 62 son départ d'Amisos, puis prolongea indéfiniment sa traversée, comme s'il eût voulu, d'escale en escale, vider jusqu'à la dernière goutte la coupe de réjouissances et d'adulations que lui tendaient, les unes après les autres, les cités grecques de cet Orient qu'il avait soumis. D'abord, il s'attarda dans l'île de Lesbos aux fêtes que lui offrirent les Mitylénien pour le remercier de la liberté qu'il leur avait accordée, par égard pour leur compatriote, son compagnon et historiographe, Théophane. Il assista, en particulier, au concours de poésie qui était une des institutions de leur cité lettrée, et il y prit tant de plaisir qu'il ordonna de lever le plan du théâtre où cette joute dramatique et lyrique s'était déroulée, afin de le réédifier à Rome sur de plus vastes proportions. Puis il passa à Rhodes, où il se complut à la compagnie des sophistes dont l'enseignement illustrait cette métropole intellectuelle. Chacun d'eux reçut de lui une gratification d'un talent; et Posidonios, le plus grand de tous, fut traité par lui avec de touchantes attentions. Comme il était malade, c'est Pompée qui alla lui rendre visite, et, défendant à ses lecteurs de l'annoncer, « abaissa », comme l'écrit Pline l'Ancien, « les faisceaux de l'Empire sur le seuil de la philosophie ». Posidonius, d'ailleurs, lui rendit sa politesse; et, bien qu'en proie à une violente crise de rhumatisme, il lui débita, de son lit de douleur, comme si la souffrance physique n'avait pas de prise sur sa raison, la leçon qu'il avait préparée pour l'*imperator*, et dont l'un des thèmes, postulant

1. Sur la joie sénatoriale et les honneurs immérités d'Antonius, cf. Cass. Dio, XXXVII, 40, 3. La date résulte du fait que la bataille, qu'on doit rapprocher le plus possible des nones de décembre 63, a eu lieu en 62, sous le proconsulat d'Antonius (Liv., *Per.*, CIII), au début de l'année (Cass. Dio, XXXVII, 39, 1), mais forcément quelques jours après les incidents soulevés par Nepos. C'est peut-être au printemps de 62, que LUCRÈCE a écrit les vv. 29-43 de son livre I (cf. DELLA VALLE, *Rendiconti dei Lincei*, 1935, p. 459-469). Mais rien n'est moins sûr.

l'identité de l'honnête et du bien, semblait prémunir son auditeur contre les tentations de la force. Ensuite Pompée remonta vers Éphèse où il présida à la concentration de ses troupes, les passa en revue, et les couvrit de l'or de ses distributions : 6 000 sesterces par soldat, 120 000 à chaque centurion, un million à chacun des tribuns militaires, cinq millions à chacun de ses questeurs et de ses dix-huit légats : au total, 420 millions de sesterces qui feraient autant de francs d'aujourd'hui. Jamais encore un général romain n'avait à ce point gorgé ses soldats et mérité par de plus grandes largesses un plus fort attachement. Après quoi, Pompée cingla vers l'Europe. D'Éphèse, il se dirigea sur Athènes, dont les rhéteurs éprouvèrent à leur tour sa munificence, et où il laissa 50 talents pour des restaurations monumentales. Enfin, peu avant l'hiver, il débarquait à Brindes¹ et se posait la question qui, à Rome, brûlait toutes les lèvres² : licencierait-il son armée, ou, marchant avec elle sur la Ville, confisquerait-il la République, comme avait fait Sulla ?

L'alternative de Pompée (décembre 62)

Son rêve, probablement, eût été de s'emparer de l'État, du consentement des magistrats, avec l'adhésion du Sénat, si l'on veut, comme son « connétable » inamovible et son « voué » perpétuel³. Mais, dans la crise, les modérés comme Cicéron, les acharnés comme Caton le Jeune se hérissaient pareillement à l'idée de sa tyrannie. Certes, les *Patres* ne lui avaient pas marchandé les flatteries qui n'engagent à rien. En son honneur, après le décès de Mithridate, ils avaient, sur la demande du consul Cicéron, voté dix jours de supplications aux dieux, et, au mois de mars 62, à la réception du rapport sur l'ensemble de ses campagnes, ils avaient renouvelé leur décret. Un peu plus tard, ils avaient différé les comices consulaires afin de

1. Sur ces différentes escales, la source principale est PLUT., *Pomp.*, XLII, 3, 5. Sur le séjour à Lesbos, cf. DITTENBERGER, *Sylloge*³, 751 et 755; sur Théophraste et son fils procureur d'Auguste, STRABO, XIII, 2, 31, et DITTENBERGER, *Sylloge*³, 753; sur le théâtre de Mitylène et le théâtre de Pompée, cf. CASSIODORE, IV, 51, et *supra*, p. 120. Sur le séjour à Rhodes, cf. PLINIE, N.H., VII, 112; SOLIN, I, 121; et surtout CIC., *Tusc.*, II, 25, 61. Sur les distributions d'Éphèse, cf. PLUT., *Pomp.*, XLV, 3; APPIEN, *Mithr.*, 116; PLINIE, N.H., XXXVII, 16, et les commentaires de DRUMANN-GROEBE, III, p. 487. A Athènes, cf. la restauration du *Deigma* attestée par une inscription découverte en 1884 (TSOUNTAS, *Ἐφ. ἀρχ.*, 1884, p. 170). Sur la popularité de Pompée à Délos, cf. DITTENBERGER, *Sylloge*³, 749^A, et DURRBACH, *Choix d'inscriptions de Délos*, 162.

2. PLUT., *Pomp.*, XLIII, 1, et VELL. PATERC., II, 40, 3 : *plerique non sine exercitu venturum in urbem affirmant et libertati publicae statuturum arbitrio suo modum.*

3. Cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 174 et suiv.

permettre à son lieutenant, M. Pupius Piso de revenir à temps pour s'y faire élire. Mais, chaque fois, ils avaient, à dessein, limité leurs apparentes concessions. Par exemple, ils s'étaient arrangés de façon à flanquer Pupius Piso d'un collègue nettement hostile au pouvoir personnel : M. Valerius Messalla¹; et Pompée ne pouvait être dupe du caractère de pure courtoisie des doubles *supplicationes* dont ses succès avaient fourni l'occasion. Lorsque, à l'instigation de César, qui, sans doute, en l'occurrence, songeait à soi et imaginait pour autrui les honneurs inusités qu'il réclamerait à son tour, les tribuns T. Ampius et T. Labienus avaient proposé au peuple d'accroître la portée des premières supplications en autorisant Pompée, pour le reste de ses jours, à se montrer dans les jeux publics, revêtu de la prétexte et ceint d'une couronne d'or imitant le laurier, leur motion s'était heurtée aux objections, stériles mais retentissantes, de Caton². Quant aux secondes supplications, l'effet en avait été gâté par la lettre que Cicéron avait écrite à Pompée dans le temps même où il en avait pris l'initiative, et où, morigénant l'*imperator*, il se plaignait de la froideur de son correspondant et lui reprochait ses compromettantes amitiés³. Au surplus, au mois de mai 62, les sénateurs, pour vexer Pompée, déféraient les honneurs d'un triomphe sur les pirates qu'il avait exterminés à l'un de ses ennemis personnels, Q. Metellus Creticus, et il avait fallu, pour atténuer cet affront, qu'un tribun spécifiât que les principaux chefs de la piraterie crétoise, Panares et Lasthenes, seraient, en tout état de cause, réservés pour le triomphe éventuel du généralissime⁴. Ces piqures d'épingles auraient dû réveiller Pompée de ses songeries : les sentiments qu'elles ponctuaient ne lui laissaient en effet d'autre alternative que d'employer la force contre le gouvernement de l'aristocratie, ainsi que Metellus Nepos le lui avait suggéré, ou d'accepter la loi sénatoriale et de renvoyer son armée avant de rentrer à Rome. Mais il avait l'illusion tenace, et, à la fin de décembre, à Brindes, il crut avoir découvert un moyen d'échapper au dilemme, en se servant de son infortune privée pour attirer Caton dans son jeu.

1. Sur la candidature de Piso, cf. PLUT., *Cato min.*, XXX, 1, qui signale l'opposition de Caton comme victorieuse; *contra*, CASS. DIO, XXXVII, 44, 4.

2. CIC., *De prov. cons.*, XI, 27; CASS. DIO, XXXVII, 21, 5; VELL. PATERC., II, 40, 4; cf. J. CARCOPINO, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, p. 126 (*Étapes...*, p. 149).

3. Sur la seconde *supplicatio*, cf. STERNKOPF, *Rb. Museum*, XLVII, 1892, p. 468-472. Voir la lettre à Pompée, écrite par Cicéron en mars 62, *Ad fam.*, V, 7 = 15; TYRREL et PURSER.

4. Sur ce triomphe, cf. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 249-252.

*La répudiation de Mucia
et la fermeté de Caton*

Sur la voie du retour, Pompée avait été devancé par les mauvais bruits qui couraient sur l'inconduite de sa troisième femme, Mucia. Dans les deux ans et demi qu'elle avait passés avec lui de 79 à 77, elle lui avait donné trois enfants. Mais, avec elle, l'absent avait tort et, après le départ de son mari, elle l'avait promptement pourvu de remplaçants, au nombre desquels on citait l'irrésistible Jules César. Dûment informé de ces rumeurs importunes, Pompée, avant même d'avoir touché la terre d'Italie, avait, de sa galère amirale, expédié à l'épouse infidèle une lettre de répudiation que, du reste, il n'avait pas daigné motiver; et, dès qu'il avait abordé à Brindes, il avait prié Munatius, un intime ami de Caton, de venir converser avec lui de ses projets de nouvelles noces. Pompée, en Romain à qui nous aurions tort de prêter la sentimentalité moderne, avait jusqu'alors considéré la conclusion et la rupture de ses mariages comme des instruments de règne. Sa première union avec Antistia, la fille du prêteur devant qui se jouait le sort de son héritage, lui avait rendu, intacte, la fortune de son père, Strabo. Sa deuxième union, avec Aemilia, lui avait apporté la faveur de Sulla, second mari de sa belle-mère. Sa troisième, avec Mucia, l'avait réconcilié avec le clan des Caccilli, et mis en mesure d'arracher, avec leur assistance, son abdication au terrible dictateur. Maintenant qu'il s'en était affranchi, il souhaitait tout naturellement qu'une quatrième union, contractée dans la famille de Caton, gagnât à la cause de son ambition l'intrépide champion de la légalité. Il s'en ouvrit à Munatius et, pour lui mieux expliquer le sens dynastique de ses combinaisons, lui laissa le choix, soit entre les deux filles, soit entre les deux nièces de Caton, que lui-même et son fils aîné auraient aussitôt épousées. Sans doute espérait-il que Caton, flatté par ces projets, se rallierait, fût-ce à contre-cœur, à une forme de monarchie dont le monarque serait son plus proche allié. Mais Caton, comme il enjoignit à Munatius de le répéter de sa part à Pompée, n'était pas de ceux qu'on peut prendre par les femmes : jamais il ne consentirait à remettre à Pompée des otages contre la patrie ! Le 1^{er} janvier 61, Cicéron racontait à Atticus qu'autour de lui, à Rome, la répudiation de Mucia récoltait de véhémentes approbations¹. On conçoit le contentement qu'en ressentirent

1. Sur la répudiation de Mucia, cf. CIC., *Ad Attic.*, I, 12, 3 (17 TYRREL et PURSER), lettre datée du 1^{er} janvier 61; PLUT., *Pomp.*, XLII, 6. Sur son adultère avec César, cf. SUÉT., *Caes.*, 50. Sur le premier mariage de Pompée, cf. PLUT., *Pomp.*, IV, 2-3; sur le second et le troisième, cf. J. CARCOPINO, *Sylla ou la monarchie manquée*, p. 128 et 188. Sur les négoc-

les nobles : si elle n'avait pas rapproché Pompée de Caton, elle lui aliénait, en revanche, les demi-frères de Mucia, Q. Metellus Celer et le bouillant Q. Metellus Nepos¹; et, au bout du compte, Pompée, au milieu de ses soldats, se retrouvait isolé dans Brindes avec son ridicule.

Pompée licencie l'armée d'Orient
(janvier 61)

Si, alors, il avait demandé à ses troupes de le suivre jusqu'à Rome, elles lui eussent très probablement obéi. Mais il n'avait plus d'illusions à se faire : le consul M. Pupius Piso, paralysé par son collègue, n'aurait pu l'aider; le Sénat, comme un seul homme, se serait dressé en travers; et les Metelli auraient tourné contre lui l'agitation populaire. Autant valait, dans ces conditions, déclarer tout de suite la guerre civile, sans programme pour la justifier ni parti pour l'alimenter. Pompée recula devant une détermination aussi chanceuse, et, dans les premiers jours de janvier 61, il congédiait ses soldats en leur donnant rendez-vous à Rome pour le jour du triomphe que le Sénat et le peuple ne manqueraient pas de lui décerner². Dans l'antiquité, ce geste de désintéressement a été fort admiré. Trois siècles plus tard, Dion Cassius, chez qui résonne la tradition aristocratique, le citait encore en exemple avec une sorte de pieuse gravité : « Je vais maintenant exposer ce que nous devons estimer plus que tout le reste dans Pompée et dont la gloire n'appartient qu'à lui. Exerçant la toute-puissance sur terre et sur mer, possesseur d'incalculables richesses amassées dans ses prises de guerre et la rançon de ses captifs, sûr de l'amitié de plusieurs rois et du loyalisme de presque toutes les nations qu'il avait rangées sous son autorité et séduites par ses bienfaits, il aurait pu tenir l'Italie sous sa dépendance et concentrer dans sa main tous les pouvoirs de Rome. Or, cela, il ne l'a pas voulu »; et Dion Cassius s'émerveille de son abnégation³. Au XIX^e siècle, au contraire, elle a dégoûté Mommsen comme une preuve de sa lâcheté. L'historien allemand le compare à Dumouriez qui, à l'heure décisive, hésita à trahir et manqua le succès : « Jamais le destin n'avait comblé un mortel autant que Pompée; mais aux hommes

ciations de Brindes avec le représentant de Caton, cf. PLUT., *Cato min.*, XXX, 2-3. J. van OOTEGHEM, Pompée le Grand, *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, XLIX 1954, p. 271, n. 3, admet que le mariage de Pompée et Mucia suivit de peu la mort d'Aemilia (82). L'aîné de leurs fils, Cnéius, serait né entre 80 et 76, le cadet, Sextius, entre 68 et 66.

1. Sur le rôle politique de Mucia, cf. CIC., *Ad fam.*, V, 2, 6 (= TYRREL et PURSER).

2. PLUT., *Pomp.*, XLIII, 2.

3. CASS. DIO, XXXVII, 20.

sans courage les dieux prodiguent en vain leurs dons »¹. Oserai-je professer que, à mon avis, Pompée ne mérite :

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité

Ce n'est point le cœur qui l'a inspiré ou qui lui a failli. C'est l'intelligence qui lui a manqué. Dépourvu d'idées politiques, étranger à la vie des factions, fermé à la compréhension des nécessités et des réformes, il tenait moins au gouvernement de la République qu'il n'en désirait les louanges, les privilèges et les hommages. Il est donc naturel qu'il n'ait point songé à verser le sang pour conquérir un rang de majesté que personne ne paraissait de taille à lui disputer, et que, en son outrecuidance, il se croyait destiné à occuper toujours. Aussi bien, tout au long de la voie Appienne qui, de Brindes, le ramenait à Rome, se succédèrent des manifestations qui ne pouvaient que fortifier sa conviction. Les populations italiennes, dont il traversait les cités, en voyant le Grand Pompée voyager sans escorte militaire, avec le simple accompagnement d'un petit nombre d'amis, s'exaltaient au spectacle de la simplicité que revêtait sa grandeur, se répandaient en acclamations au-devant de lui et, d'étape en étape, grossissaient son cortège, si bien que, en arrivant à Rome, il semblait avoir recouvré une armée. Plutarque, du moins, le dit²; et sans doute Pompée l'a cru jusqu'aux premières déceptions qui l'attendaient dans la Ville.

*Crassus de retour à Rome
en même temps que Pompée (janvier 61)*

L'une d'elles fut d'y revoir M. Crassus. Il y avait neuf mois que celui-ci s'était enfui de Rome devant l'ombre de l'*imperator*, et il n'avait pas osé y reparaître tant qu'il avait supposé que Pompée garderait ses cohortes. Après leur licenciement, il avait repris son assurance, et il était revenu à tire-d'aile, résolu à faire payer cher à son ennemi désarmé la peur que lui avait inspirée leur approche³.

*Le scandale des « Damia »
(décembre 62-janvier 61)*

Une autre déception cruelle à Pompée fut de constater que l'attention de ses compatriotes était détournée de sa personne par

1. MOMMSEN, *Histoire romaine*, VI, p. 363-364.

2. PLUT., *Pomp.*, XLIII, 3.

3. Selon toute vraisemblance, Crassus avait couvert sa reculade du prétexte d'une *legatio libera* et son retour était un fait accompli au début de février 61 (CIC., *Ad Attic.*, I, 14, 3 = 20 TYRRELL ET PURSER).

l'éclat du scandale qui, depuis quelques semaines, défrayait toutes les conversations. Dans le courant de décembre 62, les *Damia*, c'est-à-dire la fête nocturne de la Bonne Déesse, que les matrones devaient célébrer chaque année dans la maison d'un des magistrats *cum imperio*, en dehors de toute présence masculine, auraient dû avoir lieu dans la maison du préteur Jules César, qui se trouvait être en même temps grand pontife, et sous la présidence de Pompeia, la petite-fille de Sulla que, six années plus tôt, César avait épousée en secondes noces. Mais la liturgie avait été interrompue par la profanation d'un homme qui, violant les interdits rituels, avait osé y participer, sous le travesti d'une harpiste, dans l'espoir d'y rencontrer sa belle. Dans une aussi vaste demeure que la *domus publica* où résidait le grand pontife, il s'était égaré et avait dû prier une des femmes présentes de lui indiquer la chambre où était censée l'attendre Aura, l'une des servantes de la maîtresse de maison. Sa voix, mal déguisée, révéla son sexe. Aussitôt toutes les initiées de trembler de frayeur et d'indignation. Aurelia, la mère de César, donne l'ordre de suspendre les cérémonies, et de voiler les objets sacrés, cependant que l'intrus est appréhendé, confondu, expulsé ignominieusement. Rentrées chez elles au milieu de la nuit, les matrones racontèrent à leurs maris l'abominable effronterie du galant, et, dès le lendemain, on le désignait partout par son nom : c'était P. Clodius, et l'on ajoutait qu'il s'était mis dans ce mauvais cas par amour pour la femme de Jules César. On se demandait seulement si Pompeia était ignorante ou complice de son odieuse tentative¹. Dans le doute, César, qui tenait peut-être à sa femme et sûrement à sa réputation, aurait aimé que l'obscurité se fît sur cette affaire². Par contre, les *Patres*, qui n'eussent pas été fâchés de se moquer de lui et de le brouiller avec Clodius, la déploraient avec insistance et, à la requête de Q. Cornificius, l'évoquèrent dans la Curie. M. Pupius Piso, pour ne point jeter d'autres inimitiés sur les bras de Pompée, chercha à calmer ce pieux rigoriste. Mais l'autre consul, Messalla, et Caton l'encouragèrent de toutes leurs forces. Finalement, les « dévots » l'emportèrent et le Sénat déclara qu'il y avait eu sacrilège, saisit les pontifes de l'enquête, prescrivit le recommencement des

1. Sur la *παιγνυλις* importée de Tarente en quoi consistaient les *Damia*, fête mobile de décembre, cf. WISSOWA, *Religion u. Kultus der Römer*², p. 217, et spécialement MACROBE, I, 12, 24 et suiv.; ARNOBE, V, 18; LACTANCE, *Inst. Div.*, I, 22, 10-11; TERT., *Ad Nat.*, II, 19; PLUT., *Q. R.*, 20; SÉNÈQUE, *Ep.*, 97, 12; JUVÉNAL, *Sat.*, VI, 314-317 et 336-341; Schol. BOB., p. 329 OR., etc. Sur le scandale, cf. CIC., *De har. resp.*, XVII, 37; XX, 43; *Ad Attic.*, I, 12, 3; CASS. DIO, XXXVII, 45; PLUT., *Cic.*, XXVIII (favorable à Pompeia), *Caes.*, X (hostile à Pompeia; mais moins que le scholiaste de JUVÉNAL, VI, 314; *Clodius... cum uxore pontificis concubuit*).

2. APPIEN, *B.C.*, II, 14, 52.

Damia, et disposa que, si le coupable était convaincu de son crime, il serait poursuivi pour inceste devant une *quaestio* dont le préteur, par exception, choisirait les membres au lieu de les tirer au sort. Devant cette reconnaissance officielle de la souillure dont sa maison avait été polluée, César, pour préserver son honneur, n'avait plus qu'à répudier Pompeia, ce qu'il fit en silence (mi-janvier 61)¹.

L'acquittement de Clodius (mai 61)

Après les diverses péripéties par lesquelles passa une procédure chaudement, longuement débattue, le procès contre P. Clodius fut organisé par une loi à laquelle le tribun Q. Fufius Calenus, un comparse de César, avait réincorporé le tirage au sort des jurés, et il s'ouvrit dans la première quinzaine de mai 61². L'accusé affirmait son innocence et la fondait sur une impossibilité matérielle. Un de ses intimes, C. Causinius Schola, vint témoigner que le jour des *Damia* P. Clodius était chez lui à Interamna. Les esclaves de Clodius, expédiés par leur maître en de lointaines provinces, les uns à son frère Appius, en Grèce, les autres à son intendant Diogène, dans la Gaule Transalpine, n'avaient pu être interrogés. Les assistantes avaient bien vu un homme, mais n'arrivaient point à le reconnaître. La mère de César, Aurelia, et sa sœur Julia ne s'avancèrent pas davantage³. *L'alibi* fabriqué par Clodius semblait tenir bon, quand déposa Cicéron. Le grand orateur, d'abord, avait marqué quelque répugnance à s'immiscer dans une cause qui ne le concernait point et dont l'intention ne présageait rien de favorable, ni pour l'État, ni pour lui-même. Connaissant le tempérament excessif de P. Clodius, Cicéron n'éprouvait nulle envie d'attiser sa colère, et, au surplus, il avait intérêt à ménager Metellus Celer dont la femme, Clodia, était la sœur de l'inculpé. Mais le naturel, chez lui, revint au galop et chassa la prudence. Déjà dans les discussions soulevées par Fufius Calenus en février, il n'avait pu s'empêcher, pour louer son consulat une fois de plus, de joindre ses éloges à ceux dont Crassus avait couvert le Sénat, et il avait ainsi paru épouser la querelle des nobles contre Clodius⁴. Depuis, s'il faut

1. Schol. BOB., p. 330 OR.; CASS. DIO, XXXVII, 46, 1; CIC., *Ad Attic.*, I, 13, 3 (= 19 TYRREL et PURSER), lettre datée du 25 janvier 61. C'est sans doute à cause de cette procédure que CASS. DIO, XXXVII, 46, 2, a retenu, à la charge de Clodius, l'accusation d'inceste. L'accusateur principal était L. Cornelius Lentulus Crus, le futur consul de 49 (Schol. BOB., p. 336 OR.; cf. *infra*, p. 355). L'avocat de Clodius était Carbo le Père (*ibid.*, p. 330 OR.).

2. Cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 25. Principaux textes ap. CIC., *Ad Attic.*, I, 14 et 16.

3. CIC., *Pro Mil.*, XVII, 46; Schol. BOB., p. 330, 336, 338 OR.; SUÉT., *Caes.*, 74.

4. Cf. CIC., *Ad Attic.*, I, 14, 5 et 16, 5; et PLUT., *Cic.*, XIX, 1 (*contra*, HARNECKER, *Berl. phil. Wochenschrift*, IV, p. 226).

en croire Plutarque, les scènes de ménage de Terentia, qui le soupçonnait de ne ménager Clodius que pour les beaux yeux de Clodia, auraient levé ses derniers scrupules¹. Peut-être, ici, le biographe s'est-il montré trop crédule aux commérages, et Cicéron n'a-t-il été que la dupe de ses faux calculs, en cédant à son goût pour les succès faciles et en chargeant Clodius lorsqu'il le jugea perdu. Quoi qu'il en soit, il se présente devant le tribunal pour ruiner le système de défense de l'accusé : la preuve que celui-ci, lors des *Damia*, ne séjournait pas à Interamna, c'est qu'à cette date, justement, il est allé sur le Palatin saluer Cicéron dans sa maison et converser avec lui. Cette déposition eût été accablante si Jules César, aussitôt après, n'en avait détruit l'effet : le grand pontife, retenu hors de chez lui par les injonctions du rituel, ignorait tout des faits que le tribunal avait à examiner. « Alors », questionnèrent les accusateurs, « pourquoi as-tu répudié ta femme ? » « Parce que », répondit-il, « les miens ne doivent pas même être suspectés »². César se retira sur cette réplique d'une dignité péremptoire, et, tandis que 25 jurés auraient voulu condamner Clodius, 31 suffrages prononcèrent l'acquittement qu'elle avait préparé³.

*L'affermissement de César propréteur
en Espagne (mai 61)*

À la proclamation du verdict, ce fut une explosion de fureurs. Clodius nargua Cicéron dont les juges avaient méprisé la parole. « Au contraire », rétorqua Cicéron, « il y en a 25 qui m'ont cru, puisque c'est le nombre de ceux qui t'ont flétri, et 31 qui ne t'ont pas voulu croire, puisqu'ils ne t'ont accordé leur absolution qu'après avoir reçu ton argent ». Le vieux Catulus, qui devait mourir peu après, eut encore la force de foncer sur l'un d'eux en grande colère : « Pourquoi donc demandiez-vous une garde au Sénat ? Était-ce de crainte qu'on ne vous volât les deniers que vous avez touchés ? »⁴. Lui et ses amis avaient sujet d'enrager de cette histoire de femmes que leur sottise avait montée en affaire d'État et dont la conclusion négative, après tant d'acharnement, les couvrait de ridicule. D'ailleurs, Pompée et Crassus, qui ne s'y étaient montrés ni l'un ni l'autre ouvertement, n'étaient pas fondés à s'en féliciter ; et Cicéron, sans aucune nécessité,

1. PLUT., *ibid.*; Schol. BOB., p. 330 OR.

2. PLUT., *Caes.*, X, 4, et SUÉT., *Caes.*, 74.

3. CIC., *Ad Attic.*, I, 16, 5, et Schol. BOB., p. 338 OR. Sur la corruption du jury, cf. PLUT., *Cic.*, XXIX, 3, et *infra*, p. 192, n. 4.

4. PLUT., *Cic.*, XXIX, 3; CIC., *Ad Attic.*, I, 16, 5.

s'y était privé de la sympathie de Metellus Celer¹ et attiré la haine inexpiable de Clodius². Seul César en sortait grandi : aussi intransigeant sur son honneur qu'il s'était montré généreux pour l'épouse répudiée, il était assuré à jamais de la gratitude et du dévouement de celui qu'un seul mot de lui aurait pu perdre et qu'il avait sauvé. Depuis plusieurs semaines, déjà, il aurait dû se rendre dans le gouvernement d'Espagne Ulérieure pour lequel la *sortitio provinciarum* l'avait désigné en qualité de propréteur. Il n'avait pas voulu s'en aller avant l'absolution de Clodius. Maintenant qu'elle était acquise, il avait hâte de rejoindre son poste et d'exercer l'*imperium* militaire qui lui incombait enfin. Mais ses créanciers mettaient opposition à son départ. Il les désintéressa par un emprunt massif que Crassus lui consentit : 830 talents (qui dépasseraient 22 millions de francs)³. Il avait l'air de se livrer à la discrétion de son bailleur de fonds. En réalité, l'énormité de sa dette intéressait Crassus à son avenir. D'autre part, Pompée ne pouvait lui en vouloir d'un règlement qui ne l'avait rapproché de son ennemi que pour l'éloigner de Rome. Aussi, en montant dans sa litière, où, par bravade, il avait donné place à Masintha, un prince numide dont le roi Juba I^{er}, ami des nobles, demandait l'extradition⁴, César doutait moins que jamais de sa fortune, et supputait déjà que l'homme qui, six mois plus tôt, apparaissait comme le maître de l'heure, serait, sans trop tarder, contraint de s'en remettre à lui. De fait, pris entre les récriminations envieuses de Cicéron, l'hostilité de principe de Caton, les inimitiés anciennes et récentes de Crassus et des deux Metelli, ballotté de l'aversion des grands à l'indifférence populaire, Pompée, après une longue année de difficultés et de luttes, n'espérera plus le maintien de son autorité que du retour et de l'intervention de Jules César.

Pompée et le consulat

Si, du moins, Pompée avait pu, dès 61, revendiquer normalement un des deux sièges de la magistrature suprême, un appel à ses anciens soldats, quelques largesses prélevées sur son énorme butin eussent

1. Clodia, tout en trompant son mari (cf. QUINTILIEN, VIII, 6, 53, et *supra*, p. 119) et en méritant plus tard d'être accusée de l'avoir empoisonné (CIC., *Pro Caelio*, XXIV, 60), savait garder son empire sur lui (CIC., *Ad fam.*, V, 2, 6, et CATULLE, 83). Sur le rôle de Crassus, cf. *supra*, p. 192, n. 4.

2. Avec qui jusqu'alors il s'était bien entendu (PLUT., *Cic.*, XXIX, 1).

3. Le chiffre est donné par PLUT., *Crass.*, VII, 7; cf. *Caes.*, XI, 1; SUÉT., *Caes.*, 18; et APPIEN, *B.C.*, II, 8, 26, qui évalue à 25 millions de sesterces le total des dettes de César, dont le principal prêteur était Crassus.

4. SUÉT., *Caes.*, 71; cf. VITRUVÉ, VIII, 3, 25, et sur ces textes, GSELL, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, VII, p. 294.

garanti le succès de sa candidature. Mais, comme son premier consulat n'avait pris fin que le 29 décembre 70, il s'en fallait d'un an pour que, aux termes des lois sullaniennes et en respectant l'intervalle décennal dont elles édictaient l'obligation, il eût le droit d'en solliciter un second. Il en fut réduit à le briguer pour un autre, un homme à lui qui ne comptait que par lui, et il assura, d'ailleurs sans peine, l'élection de son ancien lieutenant, L. Afranius. Mais l'autre poste consulaire fut attribué par la fantaisie malicieuse des comices à l'un de ses ennemis personnels, d'autant plus excité contre lui que leur brouille était toute fraîche, Q. Metellus Celer (août 61)¹. Il ne contrôlait que partiellement la double présidence de la République romaine, et si ni le Sénat n'osa, ni le peuple ne désira lui refuser les honneurs d'un triomphe éclatant, ses prétentions à des avantages plus substantiels et durables se brisèrent contre les résistances alternatives ou conjuguées des nobles et de la plèbe.

Le triomphe de Pompée

Caton avait eu beau répéter partout que la guerre conduite par Pompée contre les pirates et Mithridate n'avait été que jeu de femme-lettres la grande majorité de ses concitoyens attendait avidement les réjouissances dont ses victoires fourniraient l'occasion, et le Sénat, qui y avait préludé par une double série de *supplicationes*, n'aurait pu les retarder sans se déjuger odieusement et dans un *tolle* général. La cérémonie fixée au début de l'automne s'étendit sur deux jours de suite, les plus fastueux peut-être que Rome eût encore jamais vus².

Le premier jour (28 septembre 61)

Le 28 septembre 61 elle fut inaugurée par la promenade, dans les rues de Rome, de pancartes où s'inscrivaient le programme du spectacle et l'énumération des victoires qu'il commémorait sur quatorze nations à la fois. Puis, de la Porte Triomphale, par le Grand Cirque et le Vélabre, la première partie du cortège s'achemina vers la Voie Sacrée. En tête marchaient les magistrats et les sénateurs. Puis venaient des tableaux portant les cartes des pays conquis, les plans des villes prises, les noms et les portraits des 22 rois détrônés ou assujettis à la suzeraineté romaine. Ensuite se succédaient les bran-

1. Sur Afranius, cf. KLEBS, *P. W.*, I, c. 710. Piso, le consul en charge, aurait distribué les sportules de Pompée (CIC., *Ad Attic.*, I, 16, 12). La date de l'élection résulte des préparatifs énoncés dans la lettre précitée qui est de juillet 61.

2. VELL. PATERC., II, 40, 3; APPIEN, *Mithr.*, 116. Sur le mot de Caton, cf. CIC., *Pro Murena*, XIV, 31. Sur le triomphe, en général, cf. PAIS, *Fatti tr.*, I, p. 252 et suiv.

cards sur lesquels avaient été déposées les pièces d'une *praeda* dont trente jours avaient péniblement suffi à dresser l'inventaire : un amas d'armes de toutes sortes, des éperons de navires, un mobilier massif incrusté de gemmes; des vases myrrhins et de la vaisselle d'or qui aurait rempli 9 buffets; 33 couronnes de perles; d'étonnantes raretés : la vigne d'or offerte par Aristobule et estimée 500 talents; un échiquier gigantesque, un petit temple des Muses, en perles, avec une horloge à son fronton; le lit de repos qui passait pour avoir appartenu à Darius, fils d'Hystaspe; enfin des œuvres de prix : la statue de bronze de Pharnace I^{er}, le conquérant de Sinope; des statues en métal précieux, d'Apollon, de Mars et de Minerve; un buste colossal de Mithridate, en or, deux fois plus grand que la statue qui, deux ans plus tôt, avait figuré au triomphe de Lucullus; enfin, le buste de Pompée tout en perles fines¹. Voilà pour le matériel.

Le second : 29 septembre

Le lendemain 29 septembre, qui était le 45^e anniversaire de la naissance de Pompée², ce fut au tour des hommes de proclamer, par leur défilé, les gloires du vainqueur. Derrière son char s'avançaient les délégations de ses soldats en armes, les cavaliers caracolant sur leurs montures; devant marchaient, sans fers ni menottes, les captifs et les otages, au nombre de 324, parmi lesquels on se montrait du doigt cinq fils de Mithridate, deux de ses filles, le chef de sa cavalerie, Ménandre de Laodicée; Tigrane le jeune; le roi des Colques; le Juif Aristobule; des reines scythes; des pirates, et, pour finir, Lasthenes et Panares, les Crétois dont Q. Metellus Creticus avait dû céder la capture au généralissime institué par la *lex Gabinia*. Des portraits, des tableaux représentaient les ennemis morts ou absents, dans les postures les plus flatteuses pour l'amour-propre romain : la déroute de leurs navires, la panique de leurs bataillons, le suicide de Mithridate, l'égorgement de son harem. Derrière eux, sur un char que traînaient des chevaux blancs et qui scintillait de pierres précieuses, parut Pompée, vêtu de la chlamyde qu'il avait trouvée dans la garde-robe de Mithridate, mais qui, livrée au roi du Pont par les gens de Cos, avait jadis été tissée pour Alexandre le Grand. Sur son passage, ce ne fut qu'une longue acclamation. Ayant gravi les degrés du sanctuaire Capitolin, il offrit à Jupiter le sacrifice accou-

1. Voir, entre autres textes, PLINE, *N.H.*, VII, 98-99; XXXIII, 51; XXXVI, 41; XXXVII, 13-14; PLUT., *Pomp.*, XLIII; *Luc.*, XXXVII; OROSE, VI, 6, 4; APPIEN, *Mithr.*, 116.

2. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 332.

tumé et se dispensa d'y verser le sang des victimes humaines. Le lendemain, le jeune Tigrane était placé par ses soins en chartre privée chez L. Flavius. Les autres prisonniers furent rapatriés aux frais de l'État, avec des présents¹. L'*imperator* ne donna pas de banquet au peuple; mais il lui distribua de l'argent; et après avoir prélevé sur la *praeda* de quoi bâtir un temple de Minerve et un temple d'Hercule près du Grand Cirque, l'ensemble monumental de son théâtre, de son portique, et de l'*aedes* de Venus Victrix, il apporta au trésor un solde net de 50 millions de deniers (environ 225 millions de nos francs)².

Jours sans lendemain

C'est ainsi que le triomphe de Pompée dépassa en richesse et en splendeur ceux des Scipions, de Paul-Émile et de Sulla. S'ils avaient introduit en Italie l'usage de l'argenterie ciselée et des étoffes attiques, il familiarisa les Romains avec de nouvelles formes de luxe : les vases myrrhins et les perles. Et il frappa leurs esprits d'un émerveillement inoubliable. Mais il n'ajouta rien à la puissance réelle de Pompée. Au contraire. Plus l'*imperator* ressemblait à Alexandre et se comparait à Hercule³, plus aussi on se défiait de son despotisme. Le 29 septembre 61, Pompée a touché le faite des grandeurs humaines, mais il en fut aussitôt précipité sur les difficultés qu'aurait pu seule résoudre, non la gloire dont il s'enivrait, mais la force dont il s'était démis.

Deux avantages politiques lui tenaient à cœur : la ratification globale de ses actes, c'est-à-dire du statut qu'il avait imposé à l'Orient, et les assignations de terres italiennes qu'il avait promises à ses vétérans. Toutes ses démarches pour les remporter l'un après l'autre échouèrent piteusement, et les premiers mois de l'année 60 se passèrent pour lui en humiliations.

1. PLINE, N.H., XXXVII, 11; APPIEN, *Mithr.*, 117; JOSÈPHE, A.J., XIV, 124; B.J., I, 184; CASS. DIO, XXXVII, 21, 1, et XXXVIII, 30, 1; VELL. PATERC., II, 40, 3; LIV., Per., CIII : *Magnusque a tota contione consulatus est.*

2. Cf. les chiffres donnés par APPIEN, *Mithr.*, 116; PLUT., *Pomp.*, XLV; PLINE, N.H., XXXVII, 16; ZONARAS, X, 5; DIOD. SIC., XL, 4; sur les constructions de Pompée, cf. *supra*, p. 120-121, AULU-GELLE, X, 1, 7, et PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 253, 344, § 16.

3. Sur ce triomphe comparé aux autres, APPIEN, *Mithr.*, 116; EUTROPE, VI, 16; VELL. PATERC., II, 40, 3; CIC., *Pro Sestio*, LXI, 129; PLINE, N.H., XXXVII, 17. Sur l'héroïsation de Pompée, cf. PLINE, N.H., VII, 95. Sur son imitation d'Alexandre, cf. A. BRUHL, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, 1930, p. 206-207, et J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 129-130. Elle fut poussée au point que ses flatteurs le rajeunissaient de onze ans pour lui permettre de triompher à l'âge où Alexandre rentra à Babylone (APPIEN, *Mithr.*, 116; PLUT., *Pomp.*, XLVI).

Situation difficile de Pompée
(premier semestre 60)

Sincèrement, semble-t-il, il s'était flatté de trouver au Sénat, avec quelque reconnaissance pour la correction de son attitude, des concours qui finiraient par débaucher les tribus, où dominait l'influence ploutocratique de Crassus, et par rallier la majorité des citoyens à la légitimité de ses vues. Mais, de toutes parts, il était circonvenu d'adversaires ou d'envieux. Parmi les tribuns, un seul lui était acquis sans réserves : T. Flavius. Des deux consuls, l'un Q. Metellus Celer, intrigant et actif, ne cherchait qu'à le vexer; l'autre, L. Afranius, qui lui était profondément attaché, n'avait réussi, par l'obscurité de ses origines et l'indigence de sa culture, qu'à provoquer les risées ou les soupirs de compassion¹. Dans la Curie, Cicéron, alternativement épanoui par les compliments qu'il recevait du triomphateur, ou rétracté par ceux qu'il n'en recevait pas, était persuadé, comme il l'écrivait alors dans l'édition remaniée de ses *Catilinaires*, que « si les exploits et les vertus de Pompée avaient embrassé la même carrière que le soleil et n'avaient d'autres bornes que celles du monde », il y avait place pour les siens à côté d'eux ou plutôt au-dessus d'eux, « à moins qu'il ne fût plus beau d'ouvrir à Rome le chemin de nouvelles provinces » que « de conserver à ceux qui s'en vont au loin combattre pour elle une patrie où rentrer après la victoire »². Aussi le voyait-on suivre, à l'égard de Pompée, une ligne de conduite capricieuse et fuyante dont les ondulations parcourent sa correspondance, et passer envers lui d'une malignité sournoise à un soutien conditionnel et condescendant qui, de la part de cet avocat sans services de guerre, devait indisposer le grand homme encore davantage³. Quant à Caton et à son groupe, figés dans une malveillance systématique, ils le contrecarraient à plaisir. Soit qu'ils eussent la prétention, qu'ils ne purent d'ailleurs pousser à fond, de traduire en justice, pour forfaiture, les jurés du procès de Clodius, soit qu'ils fissent la sourde oreille à la demande de révision des marchés censoriaux formulée par les sociétés publicaines⁴, c'est toujours lui, ou ses tenants, qu'ils

1. Sur T. Flavius, cf. *infra*, p. suiv. Sur la nullité d'Afranius, le fils d'Aulus, opposée à l'activité de Celer, cf. Cic., *Ad Attic.*, I, 18, 4-5; 19, 4; 20, 5; II, 1, 6.

2. Cic., *In Cat.*, IV, 10, 20-21.

3. Cf. Cic., *Ad Attic.*, II, 20, 3.

4. Sur les poursuites à intenter aux jurés de Clodius, odieuses aux chevaliers parmi lesquels ils avaient été choisis, cf. Cic., *De har. resp.*, XX, 43; ASCONTIUS, p. 52 OR.; Schol. BOB., p. 333 OR.; Cic., *Ad Attic.*, I, 17, 8, et 18, 3; CASS. DIO, XXXVII, 46, 4. Sur les fermes des censeurs, cf. Cic., *Ad Attic.*, I, 17, 9 et 10; 18, 3 et 7; II, 1, 8. Les censeurs n'avaient, cette année-là, exclu aucun sénateur de la Curie (CASS. DIO, XXXVII, 46, 4).

s'évertuaient à atteindre; et ils ont travaillé de toutes leurs forces au rejet de ses propositions essentielles.

La « rogatio » agraire de T. Flavius

Dès les premiers jours de janvier 60, le tribun T. Flavius avait promulgué une *rogatio* agraire, dont nous savons seulement qu'elle tendait au lotissement des vétérans de Pompée, et qu'elle était conçue avec modération. Au mois de mars, la discussion n'avait accompli aucun progrès. Cicéron, sous prétexte d'amender le texte affiché et d'en faciliter le vote par une transaction, le vidait d'une partie de sa substance, et faisait rebondir le débat dont il était l'objet. En pleine assemblée, le consul Q. Metellus Celer malmena le *rogator* T. Flavius avec tant de violence que celui-ci, insulté dans l'exercice de son inviolable magistrature, le fit incarcérer. Le conflit aurait dégénéré en désordres sanglants si, fort opportunément, n'étaient survenues, sur la situation en Narbonaise, de mauvaises nouvelles qui amenèrent les *Patres* à décréter que les consuls, toute affaire cessante, devaient se partager le gouvernement des Gaules. La Transalpine étant échue à Celer, T. Flavius renonça à s'opposer à son départ; et, en même temps, du consentement de Pompée, il retira son projet¹.

Les « Acta Pompei » en souffrance

Renonçant provisoirement à en poursuivre l'exécution, Pompée insista alors pour que fût au moins approuvée l'organisation qu'il avait donnée à l'Asie. Mais, sur ce chapitre, il ne fut pas plus heureux. L. Lucullus avait une revanche à prendre sur son successeur, qu'il accusait d'avoir volé ses conquêtes. Il déclara tout net qu'il était inadmissible de ratifier indistinctement, comme s'ils émanaient d'un maître, tous les actes de Pompée, alors que personne n'avait eu le temps de les étudier, et que nombre d'entre eux détruisaient ceux que lui-même avait accomplis dans la plénitude de son droit proconsulaire. Caton, Metellus Celer, qui n'avait pas encore rejoint son commandement au-delà des Alpes, opinèrent dans le même sens, et soutinrent qu'il ne convenait de sanctionner les ordonnances de Pompée qu'une à une et à bon escient. Cicéron esquissa alors une vague tentative d'accommodement. Mais Crassus, en se rangeant du côté de Caton, la ruina soudain. Il était clair que Pompée ne pourrait

1. CIC., *Ad Attic.*, I, 18, 6 (20 janvier 60); 19, 2 et 4 (15 mars 60); CASS. DIO, XXXVII, 50; VELL. PATERC., II, 40, 5; APPIEN, B.C., II, 9, 32. Cette année-là, l'Italie bénéficia des gains de Pompée par la suppression des *portoria* (CASS. DIO, XXXVII, 51, 3); cf. *infra*, p. 515.

aboutir à rien, tant que subsisterait la coalition formée contre lui par la jalousie de ses rivaux¹. Un seul homme, par son ascendant sur Crassus, était capable de la rompre : Jules César. Heureusement pour Pompée, l'été de 69 venait à peine de commencer quand le grand pontife rentra à Rome de sa propréture d'Espagne, la bourse bien garnie, son expérience accrue, et avec le prestige de ses faits d'armes à l'autre bout du monde.

César, propréteur d'Espagne, de 61 à 60

Jusqu'à sa propréture César ne s'était fait connaître que comme un manœuvrier du Forum. Dans son gouvernement d'Espagne Ulérieure, le démolisseur attitré d'une opposition irréductible s'était mué en un homme de gouvernement qui avait tâté du pouvoir absolu, donné la mesure de ses aptitudes réformatrices, manifesté pour la première fois ce génie militaire qui devait fasciner la postérité. A peine arrivé dans sa province, qu'il connaissait déjà pour y avoir, huit années auparavant, rempli les fonctions subalternes de la questure, il avait pris contact avec les sujets de Rome, distingué les diverses catégories entre lesquelles ils se partageaient, et approprié à chacune d'elles ses méthodes d'autorité.

Son administration provinciale

Aux cités agglomérées qui peu à peu se romanisaient, il avait témoigné une sollicitude pleine de discernement, apaisant les antagonismes qui les dressaient les unes contre les autres, s'efforçant de proscrire de leurs coutumes les derniers vestiges de la barbarie dont elles souffraient, sachant, au bon moment, stimuler leurs progrès économiques par l'annulation de leurs trop lourdes charges publiques, et rétablir la concorde de leurs classes sociales par l'administration d'une exacte justice et par d'opportunes réductions des dettes privées. Dans ces innovations administratives, il avait révélé quelques-uns de ses traits les plus heureux : sa pitié pour les pauvres, son aversion pour l'avidité des gens d'affaires, son humanité envers les provinciaux, traités par lui, pour les romaniser davantage, comme s'ils avaient déjà été romains, et quand ils l'étaient devenus véritablement, appelés aussitôt dans son intimité, tel Balbus, comme si déjà sa confiance n'admettait plus de différence entre les dévouements qu'il avait suscités². Il

1. APPIEN, B.C., II, 9, 31 et 32.

2. CIC., *Pro Balbo*, XIX, 43 et XXVIII, 63; PLUT., *Caes.*, 12; [CAES.], *De bello hispaniensi*, XLII, 2.

avait aussi laissé transparaître de moins beaux côtés de son personnage, car, dans cette nature extraordinaire, un égoïsme monstrueux entachait trop souvent les plus nobles aspirations; et tantôt il avait accepté d'être payé de ses bienfaits par les villes pacifiques auxquelles il les avait dispensés, et dont les cadeaux plus ou moins librement offerts subvenaient à l'amortissement de ses dettes¹, tantôt il avait élargi de son propre mouvement les plaies de la dissidence, moins pour les assainir et, ainsi qu'Antoine en louera sa mémoire le jour de ses funérailles, consolider plus vite l'ordre dont il portait les responsabilités², que pour augmenter sa popularité et son butin.

Ses expéditions guerrières

Autant, en effet, il s'était montré soucieux du bien-être des citoyens dociles, autant il avait mené la vie dure aux paysans rebelles ou simplement suspects. Il aurait pu, en un tournemain, nettoyer la Lusitanie des brigands qui l'infestaient et jouir ensuite d'un repos mérité. Il préféra, après les avoir châtiés, pousser à bout des populations innocentes, dont le seul crime était de lui inspirer des craintes pour l'avenir, et étendre de proche en proche une répression dont il aurait pu éviter les frais. Par l'habileté d'un recrutement local qu'il pratiquera, plus tard, dans les Gaules, il avait porté à 30 le nombre des 20 cohortes qui auraient dû constituer sa dotation régulière. A la tête de cette armée, il s'était dirigé vers le Mons Herminius (Sierra Estrella), avait enjoint aux habitants de transporter leurs villages dans la plaine, et, sur leur refus escompté, il entreprit de les exterminer. L'épée dans les reins, il pourchassa les montagnards jusqu'à la côte, et, une partie d'entre eux s'étant réfugiés dans l'île Berlenga et les îlots voisins, il les y rejoignit sur une flotte qu'il avait réquisitionnée à Gadès. De là, il avait gagné la Callaecie (Galice) par mer et débarqué à Brigantium (La Corogne). Les soldats lui vouaient un culte émerveillé, comme au général qui, sans pertes trop coûteuses, leur procurait des succès dont l'éloignement grossissait l'importance, les conduisait le long de rivages tour à tour submergés et découverts par des marées inconnues, et dont les légions avaient, pour la première fois, navigué sur l'Océan. Ils se racontaient, sous la tente, les prodiges où lui souriait la volonté divine, et s'entretenaient, avec un pieux étonnement, de son cheval d'armes, indomptable pour tout autre que pour lui, aux sabots fendus comme des pieds humains,

1. SUÉT., *Caes.*, 54.

2. CASS. DIO, XLIV, 51.

Bucéphale surnaturel du second Alexandre¹. Aussi, lorsque César, que ses amis tenaient au courant de la confusion qui régnait dans la Ville, résolut d'y rentrer et d'y faire ratifier le titre d'*imperator* que lui avait décerné son armée, il y avait été précédé par le renom d'exploits largement rémunérateurs qu'une adroite propagande ornait des attrait du mystère, et, à la fin de juin ou au début de juillet 60, il surgit aux portes de Rome comme l'homme providentiel qui, en quelques jours, va dénouer une situation inextricable.

Le retour de César

Celle-ci était retombée à peu près au point où elle était en 71, quand Crassus et Pompée s'étaient réconciliés plutôt que de subir ensemble la loi de l'oligarchie. Le recommencement de leur brouille secondait de nouveau la politique des nobles, et il était certain qu'à se rapprocher du Sénat par rancune Crassus perdrait tôt ou tard l'indépendance de son action et la force de sa personnalité : l'effacement où il était en train de reléguer Pompée serait, dans un délai plus ou moins bref, suivi du sien. Du fond de l'Espagne, César avait vu l'impasse où ils se fourvoyaient l'un et l'autre. Dès qu'il fut arrivé au voisinage de la Ville, dont ses prétentions retentissantes aux honneurs triomphaux lui interdisaient l'accès, il s'employa à persuader Crassus et Pompée que l'intérêt leur commandait l'amélioration de leurs rapports, et il le leur démontra avec d'autant plus d'éloquence que c'était aussi le sien. Avant de rallier sa province, il avait pu encaisser les deniers de Crassus sans qu'en eussent souffert ses relations avec Pompée, parce qu'il s'était éclipsé aussitôt après. Mais à Rome, il ne pouvait indéfiniment tenir la balance égale entre les deux ennemis dont la faveur lui était pareillement indispensable. Si, pour l'avancement de ses propres affaires, il demeurait fidèle à Crassus, Pompée l'engloberait tôt ou tard dans sa haine. S'il cherchait à utiliser les sympathies de Pompée, Crassus finirait par rompre avec lui. De toute façon, il serait la victime indirecte d'un duel d'où les deux combattants sortiraient épuisés².

Le premier triumvirat (juillet 60)...

Pour y mettre fin, il avait le choix entre les termes de cette alternative : ou bien réconcilier Crassus et Pompée au grand jour, en les

1. Le récit le plus complet est celui de CASS. DIO, XXXVII, 52-53. Sur les bénéfices matériels de cette campagne, cf. APPIEN, B.C., II, 8, 27-28. Sur ses profits moraux, VELL., II, 43, 4. Sur la première salutation impériale de César, cf. PLUT., *Caes.*, XII, 2. Sur son retour précipité, cf. SUÉT., *Caes.*, 18.

2. PLUT., *Pomp.*, XLVII, 1; *Caes.*, XIV, 1; *Crass.*, XIV, 1.

réinvestissant côte à côte du consulat dont les lois annales, à dix ans d'intervalle, leur rendaient l'accès cette année-là, et, dans ce cas, se faire à la fois le courtier et l'agent de leur double candidature; ou bien obtenir pour lui-même le consulat qui deviendrait, entre ses mains, l'instrument de leur tacite entente. Les Anciens n'ont point parlé de la première solution, encore que la vraisemblance s'en inscrive dans les faits, parce que si elle fut examinée par les intéressés, rien ne devait transpirer des réflexions qu'elle leur inspira, et qu'au surplus César ne manquait pas d'arguments valables pour les en détourner. Elle exigeait d'eux de trop cruels sacrifices d'amour-propre, une sorte de désaveu public de leurs différends, et elle était condamnée par le précédent de l'année 70 à laquelle l'harmonie entre les deux partenaires n'avait guère survécu : un replâtrage identique n'aurait pas plus de consistance. A tous égards, par conséquent, la seconde solution était préférable. Elle respectait leurs susceptibilités, elle contentait son ambition. C'est elle qui prévalut. Elle fut négociée au cours d'entrevues qui sans doute eurent lieu en dehors de la ligne pomériale, dans la *Villa publica* où l'ancien propréteur d'Espagne attendait, selon l'usage, qu'il fût statué sur sa requête du triomphe; et de son adoption date le début de ce que les modernes appellent, d'une expression amphibologique, le premier triumvirat. Les deux triumvirats n'ont, en effet, de commun que le nom. En 43, le « second triumvirat » consistera en une magistrature tripartite créée dans les formes légales, en une souveraineté constitutionnelle que ses trois titulaires, Antoine, Octave et Lépide, étaleront au grand jour. Le premier triumvirat, au contraire, formé par Jules César, entre lui, Pompée et Crassus, n'eut rien d'une institution consacrée. Ce fut, en marge de l'État, l'association privée de trois hommes qui, attentifs à ménager, en les enveloppant d'un redoutable silence, l'effet de leurs conventions, unissaient, sous la foi des serments, leurs influences et leurs projets pour diriger la République; une conspiration permanente, comme le suggérait Tite-Live; ou plutôt, comme l'indique Dion Cassius, un cartel électoral conclu dans l'ombre en vue de l'acquisition d'une des magistratures consulaires¹, mais de telle sorte qu'il se transformerait infailliblement par la suite en un cartel de gouvernement.

1. Sur le second triumvirat, cf. Léon HOMO, *Histoire romaine*, III, chap. I. Sur le premier, il faut retenir l'assertion de Liv., *Per.*, CIII : *conspiratio facta est*, et comprendre le récit de Cass. Dio, XXXVII, 34, 3; 55, 1; 56, 1; 57, 1. Sur la possibilité pour Pompée et Crassus d'être, de nouveau, consuls ensemble, cf. la lettre, datée de 59, de Cic., *Ad Attic.*, II, 5, 2.

... et l'élection de César
au consulat (août 60)

On s'est demandé à quelle époque il remonte. L'on ne saurait, évidemment, proposer une date précise pour un accord que ses contractants ont caché le plus longtemps possible¹, qui n'est devenu patent qu'avec les résultats qu'il a produits au printemps de 59, et dont le secret fut si habilement gardé que Cicéron, en janvier 59, en recueillit la première confidence sans encore y ajouter foi². Mais il n'y a point de doute, malgré les assertions contraires de Velleius Paterculus et de Suétone, que, conformément aux assurances explicites de Tite-Live, de Plutarque et d'Appien³, il ne remonte, sous sa forme initiale, à la campagne électorale où, dans la seconde quinzaine de juillet 60, César s'est brusquement engagé pour le consulat de 59; et qu'il n'explique, à lui seul, le foudroyant succès de cette candidature improvisée, soit à la fin de juillet, soit dans le courant d'août 60. Les *Patres*, qui patronnaient M. Calpurnius Bibulus, un ami de Caton, et L. Lucceius, un ami de Pompée, mais aussi de Cicéron⁴, l'avaient si peu prévu que, d'une part, ils n'avaient pas avancé les comices électoraux, ce qui, pourtant, étant donné les dispositions des lois annales de Sulla, exigeant des candidats 41 ans révolus, et la date de naissance de César, le 13 juillet 101, l'aurait automatiquement exclu, et que, d'autre part, saisis d'une demande de Jules César tendant à présenter sa candidature « absent », c'est-à-dire sans franchir le *pomerium* et, par suite, sans abdiquer ses droits au triomphe, ils auraient incliné à la satisfaire, sans l'intransigeance de Caton et l'obstruction tribunicienne que Caton avait suscitée. Mis à la dernière minute en demeure d'opter, César, qui n'était pas homme à lâcher la proie pour l'ombre, renonça

1. CASS. DIO., XXXVII, 58, 1.

2. CIC., *Ad Attic.*, II, 3, 3 (lettre datée, par la phrase : *sed haec ambulationibus compitalitiis reservemus*, des premiers jours de janvier 59 — cf. WISSOWA, *Religion u. Kultus der Römer*², p. 168 — et datant les ouvertures de Balbus de décembre 60).

3. VELL. PATERC., II, 44, 1; SUÉT., *Caes.*, 19. *Contra*, LIV., *Per.*, CIII : *eoque [Caesare] consulatus candidato rempublicam invadere conspiratio... facta est*; PLUT., *Pomp.*, XLVII, 1; *Crass.*, XIV, 1; *Caes.*, XIII, 3 et XIV, 1. Ces textes ont été diligemment analysés par BERSANETTI, *Rivista Indo-Greco-Italica*, 1927, p. 1-20; 1928, p. 21-42. L'auteur, toutefois, a tort de nier la réalité du « triumvirat » qu'ils sont unanimes à attester. R. HANSICK, *Cicero und das erste Triumvirat*, *Rhein. Mus.*, XCVIII, 1955, p. 324-334, estime, contre toute vraisemblance, d'après *Ad Attic.*, II, 3, 3, que le triumvirat ne fut conclu qu'en février 59, après que se fut manifestée l'opposition à la loi agraire. Mais, cf. H. A. SANDERS, *The so-called first Triumvirate*, *Mem. Am. Ac. Rome*, X, 1932, p. 55 et suiv.

4. Sur Bibulus, cf. *supra*, p. 141 et *infra*, p. 210; sur L. Lucceius, ami, aussi, de Pompée, cf. MÜNZER, *P. W.*, XIII, c. 1556. En décembre 61, Cicéron avait fait allusion à une candidature possible de César, mais il avait ajouté : *Rides? Non sunt haec ridicula* (CIC., *Ad Attic.*, I, 17, 11).

au triomphe, posa de justesse une candidature que ses ennemis ne prenaient pas au sérieux, et, grâce à l'appui que Crassus et Pompée lui apportèrent de connivence et sans se démasquer, trompa tous les pronostics et fut brillamment élu consul en même temps que Bibulus¹. Une fois en charge, il se réservait de gouverner pour le compte de ses patrons invisibles autant que pour le sien; et, à eux trois, les « triumvirs » seraient tout-puissants : Crassus avait l'argent, Pompée ses vétérans et ses conquêtes, César son génie, son auréole divine et l'idolâtrie des foules. Tant qu'ils resteraient solidaires, il n'y aurait ni loi, ni faction, ni individu capables de leur résister. La République n'échappait à la dictature ostensible de Pompée que par la dictature clandestine que Pompée exercerait, sous le nom du consul Jules César, avec lui et avec Crassus. Sans que personne y prît garde, la liberté romaine venait d'expirer sous les coups du pouvoir personnel. Plus tard, les républicains confessèrent que le ciel leur avait annoncé cette catastrophe dont, sur l'heure, ils ne s'étaient pas aperçus, par un fléau de la nature, la terrible inondation du Tibre qui, en septembre 60, submergea le Pont Sublicius, un théâtre de bois préparé pour les jeux romains et les navires qui stationnaient le long des quais d'Ostie². En fait, c'est la « tyrannie » du consulat de César qui leur ouvrit les yeux.

Les premiers actes du consulat de César³

César n'eut garde de la dévoiler d'emblée. Perfidement, il s'efforçait d'endormir l'opinion. Ses ennemis incriminaient ses tendances révolutionnaires : tout de suite, il affirma son respect des traditions, en revenant à l'usage ancien, depuis de longues années tombé en désuétude, suivant lequel celui des consuls que le roulement mensuel de sa magistrature collégiale privait des prérogatives attachées à sa fonction en gardait au moins les attributs; un appariteur le précéderait, et ses licteurs, sans leurs faisceaux, continueraient à marcher derrière lui. En outre, ses adversaires lui reprochaient de viser à l'autocratie : il eut l'air de réfuter leurs accusations en demandant, dès le début, la plus large publicité pour les débats auxquels il prendrait part, et

1. SUÉT., *Caes.*, 19 : *Igitur Caesar cum Bibulo consul creatur*, λαμπρῶς ajoute PLUTARQUE, *Caes.*, XIV, 1. Sur la date de l'élection, l'*actas legitima* et la manœuvre de César, cf. mes *Profilis...*, p. 269.

2. CASS. DIO, XXXVII, 58, 2; ORSEQUENS, 123.

3. La chronologie du consulat de César a fait l'objet de nombreuses études. Parmi les plus récentes, L. R. TAYLOR, *On the chronology of Caesar's first Consulship*, *Am. Journ. of Phil.*, LXXII, 1951, p. 254-268. Elle n'oblige pas à modifier les dates admises ici.

en prescrivant que des comptes rendus des délibérations, tant du Sénat que des assemblées, fussent confectionnés séance tenante et répandus aussitôt après¹. On reconnaîtra, en ces initiatives, sa capacité de prévision et sa duplicité. En rétablissant la permanence du droit aux licteurs, dans un mois où il était le seul consul à l'exercer, il paraissait favoriser Bibulus, alors que c'est à soi qu'il ménagerait sans interruption les signes extérieurs du pouvoir, pour le cas où il aurait contraint son collègue, même pendant les mois où c'eût été son tour de « faisceaux », à demeurer inactif au fond de sa maison. De même, en livrant à la curiosité publique les *Acta senatus* et les *Acta diurna*, il paraissait s'exposer à un contrôle qu'en réalité il imposait pour la première fois aux sénateurs et aux magistrats. Mais nul ne prévoyait aussi loin que lui, et ces deux nouveautés passèrent à peu près inaperçues des *Patres* contre lesquels il les avait imaginées.

Réformes judiciaires

Pour commencer, il laissa à des comparses le soin d'attaquer les nobles sur le point où ils étaient le plus vulnérables : dans leurs attributions judiciaires. Une loi du tribun P. Vatinius précisa les conditions dans lesquelles accusateurs et accusés procéderaient aux récusations des jurés. Une autre, du préteur Q. Fufius Calenus, disposa que, puisque chaque jury était tripartite, la majorité des suffrages ne s'y compterait plus par tête, mais par « ordre »². C'était creuser un peu plus le fossé qui, dans chaque « *quaestio* », séparait sénateurs et non-sénateurs, et, en tout état de cause, souligner, à chaque sentence, les partis pris et les responsabilités de l'aristocratie dirigeante.

La « *lex Iulia de repetundis* »

César alors intervint en personne sur un autre terrain où l'intérêt général était visiblement en contradiction avec celui des *Patres*; et, dans l'intention de soulager les provinces, il porta sur la concussion une loi dont l'objet était si opportunément choisi et l'économie si judicieuse que la plupart des dispositions qu'elle contenait, réincorporées au *Digeste* de Justinien, ont régi les rapports des gouvernants et des gouvernés pendant toute la durée de l'Empire. La *lex Iulia de repetundis* concernait les magistrats, les promagistrats, leurs délégués et leurs agents, les juges et, en général, tous les citoyens en

1. SUÉT., *Caes.*, 20; cf. *infra*, p. 497-498.

2. Sur la *lex Vatinia de alternis conciliis reiciendis*, cf. CIC., *In Vat.*, XI, 27; Schol. BOB., p. 321 et 323 OR.; PS.-ASCON., p. 131 OR. Sur la *lex Fufia Calena*, cf. CASS. DIO, XXXVIII, 8, et ASCONIUS, p. 90 OR.

tant qu'ils détenaient ou mobilisaient une parcelle de la puissance publique. Elle annulait les donations supérieures à 10 000 sesterces que les administrateurs pourraient recevoir de leurs administrés. Elle ordonnait d'afficher les rôles de l'impôt en trois exemplaires, deux en deux villes par province, le troisième à Rome, sur les murs de l'*aerarium*. Elle réprimait, comme autant de prévarications, non seulement les exactions et les pots-de-vin, mais les dénonciations provoquées ou retardées à prix d'argent, les jugements rendus ou les témoignages portés contre espèces sonnantes. Elle soustrayait les avoirs extorqués à l'*usucapio*, c'est-à-dire qu'elle les empêchait d'être jamais acquis, quelle que fût la durée de leur possession, en légitime propriété. Elle habilitait les victimes de l'extorsion à en redemander le remboursement au captateur sa vie durant, et à ses héritiers pendant une année, à compter du jour de son décès. Elle le frappait en outre d'une amende uniformément fixée au quadruple et, le cas échéant, de son exclusion des rangs du Sénat. Justement sévère en ses pénalités, irréprochable en ses principes, la *lex Iulia repetundarum* n'en impliquait pas moins une réforme politique profonde, parce qu'elle tarissait une des sources principales où s'alimentait l'influence des nobles, habitués depuis des générations à se refaire, dans leurs gouvernements, des dépenses que leur avaient coûtées leurs mandats électifs, comme à s'y pourvoir de celles que de futurs scrutins leur coûteraient encore¹.

La première « *lex Iulia agraria* »

Encouragé par la passivité des sénateurs, César leur soumit, au début de mars 59, le projet de loi agraire qu'il avait médité autant pour satisfaire ses besoins de réforme que pour contenter les vétérans de Pompée. Ses tendances sociales s'exprimaient dans les articles de sa *rogatio* où il déniait aux assignataires la faculté d'aliéner leurs lots avant 20 ans, et surtout dans ceux où il appelait à bénéficier des lotissements prévus, non seulement les anciens soldats, mais tous les prolétaires urbains qui réclamaient du travail et n'en trouvaient pas assez pour vivre dans l'*Urbs* surpeuplée. Ses arrière-pensées politiques se dissimulaient encore. Contrairement aux dispositions qu'il avait, quatre ans plus tôt, insérées dans la proposition de loi de Rullus, il avait formellement exclu des distributions à effectuer l'*ager Cam-*

1. Notre principale source est le *Digeste*, XLVIII, 11, 1-10. Cf. *In Pis.*, XXVII, 90. Cf. BERGER, *P.W.*, XII, c. 2392. Cette loi n'eut son effet qu'avec la dictature; cf. *infra*, p. 539. St. I. OOST, *Lex Iulia de repetundis*, *Am. Journ. Phil.*, LXXVII, 1956, p. 19-28, propose de dater cette loi des mois d'août ou de septembre 59, en se fondant sur *Cic., Pro Flacco*, 13 (si toutefois l'on admet, en contradiction avec les scolastes, qu'il s'agit bien dans ce texte de la *lex de repetundis*).

pannus où se cramponnait l'*occupatio* de l'aristocratie, et il proposait, pour compléter le déficit territorial causé par une telle exception, qu'on affectât le solde de la *praeda* de Pompée à des achats, opérés à l'amiable, de terres à lotir. Ensuite, pour échapper aux critiques d'absolutisme dont la commission spéciale d'exécution imaginée par Rullus avait été l'objet, il s'en était éliminé d'avance, et il en avait porté l'effectif de 10 à 20 membres, parmi lesquels, à défaut de Cicéron qui s'était récusé, il avait désigné, non seulement son beau-frère, M. Atius, et le grand Pompée en personne, mais des adversaires, comme le consulaire M. Valerius Messalla, et des personnages sans couleur politique accusée, mais d'une compétence agricole indiscutable, comme Cn. Tremellius Scrofa, l'ami de Varron, dont celui-ci invoque l'expérience dans son *De re rustica*¹. Enfin, avec une déférence hypocrite, il sollicitait l'appui des *Patres*, les adjurait de peser judicieusement les termes de sa proposition, les invitait à la compléter ou à la rectifier sur les points où elle leur paraîtrait susceptible d'amendements.

La « rogatio » devant le Sénat

Or les raisons qui la motivaient étaient si impérieuses, la rédaction en était si habilement conçue qu'il leur était également impossible de la repousser en bloc et de la pulvériser. Ses adversaires en étaient réduits à ruser avec elle, à inventer des artifices de procédure pour gagner du temps. Le jour où la discussion touchait à sa fin, Caton, comme c'était son droit, et à son tour d'ancien tribun, demanda à expliquer son vote négatif. Mais, à mesure qu'il développait son argumentation, que le règlement de la Curie n'autorisait personne à abrégé, on s'aperçut qu'il cherchait beaucoup moins à convaincre son auditoire qu'à garder la parole jusqu'au moment où le coucher du soleil forcerait le consul à lever la séance avant d'aboutir. César jugea que le discoureur se livrait à une tentative d'intolérable obstruction. Il le fit appréhender par les huissiers et conduire en prison, puis il congédia les *Patres* par une phrase grosse de menaces : « Je vous avais constitués juges et arbitres de ce projet afin que, si quelqu'un

1. Sur cette *rogatio*, le texte essentiel est celui de Cass. Dio, XXXVIII, 1. César avait excepté, non seulement l'*ager Campanus* et le *campus Stellas*, mais les terres d'Etrurie auxquelles Rullus non plus n'avait pas touché (Cic., *Ad fam.*, XIII, 4, 2). Sur les achats, cf. Cic., *De domo*, IX, 23. Sur les commissaires, cf. Cic., *Ad Attic.*, II, 6, 2; 7, 4; 12, 1; 19, 3, etc.; Suét., *Auguste*, 4; VELL. PATERC., II, 45, 2; VARRO, *De r. r.*, I, 2, 10; C.I.L., VI, 3826 = DESSAU, 46. Le collège des *vigintiviri* devait d'ailleurs se scinder en 4 sous-commissions quinquévirales (Cic., *De prov. cons.*, XVII, 41). Sur l'interdiction de vente pendant vingt ans, cf. APPIEN, B.C., III, 2, 5.

d'entre vous, Pères conscrits, avait trouvé à y reprendre quelque chose, elle ne fût pas présentée au peuple avant d'avoir reçu votre approbation. Vous n'avez même pas daigné procéder à une consultation préalable. Le peuple seul en décidera »¹. César, froidement, bravait le Sénat qui s'était laissé mettre dans son tort, et, aussitôt après, il passa à l'acte et saisit l'Assemblée.

La « rogatio » devant le peuple

Devant elle, Bibulus et Caton essayèrent bien de combattre la *rogatio*. Mais Caton fut arraché de la tribune dans le moment où il commençait d'invectiver contre César; et Bibulus souleva de telles clameurs hostiles que ses amis, craignant pour ses jours, l'entraînèrent en hâte se réfugier dans le temple de Jupiter Stator. Débarassé de ces gêneurs, César évoqua au grand jour les adhésions qu'il s'était ménagées dans l'ombre. Crassus, en quelques mots, apporta la sienne. Pompée qui, pourtant, n'était pas orateur, se lança dans une véritable harangue, passa en revue les articles du projet et les approuva un à un. Son discours fut bientôt couvert par les applaudissements. César profita de cette interruption pour lui demander s'il le soutiendrait jusqu'au bout, et pour inviter la plèbe à solliciter la protection du grand homme. Pompée, se rengorgeant de voir le consul et le peuple invoquer son concours, bien qu'il ne détint lui-même aucune magistrature, renchérit alors sur les éloges qu'il avait déjà prononcés et conclut que si « quelqu'un osait tirer le glaive, lui-même, incontinent, prendrait son bouclier ». Malgré ce défi, Bibulus se figura qu'il pourrait encore user de son *veto* à l'égard d'une *rogatio* émanée de son collègue. « Vous aurez la loi, s'écria-t-il, si Bibulus y consent, ou plutôt vous ne l'aurez pas cette année, même si vous la vouliez tous. » Mais lorsque, assisté de trois tribuns, Cn. Domitius Calvinus, Q. Ancharius et C. Fannius, il monta au temple de Castor pour formuler son *intercessio*, il fut mis en déroute par la violence de ses adversaires qui brisèrent ses faisceaux, le couvrirent de boue, le blessèrent, lui et deux de ses acolytes².

Vote de la loi agraire (mars 59)

Après quoi, le combat cessa faute de combattants, et la loi passa telle que César l'avait libellée et avec cette disposition additionnelle,

1. CASS. DIO, XXXIII, 1-4; ATEIUS CAPITON, *ap.* AULU GELLE, IV, 10; APPIEN, B.C., II, 10, 30.

2. CASS. DIO, XXXVIII, 5; APPIEN, B.C., II, 11-12.

renouvelée de Saturninus et de Glaucia, que les sénateurs seraient astreints, sous peine de mort civile et dans un bref délai, à jurer obéissance aux injonctions qu'elle édictait. Aucun des *Patres* n'osa l'enfreindre. Les plus opiniâtres, Metellus Celer, Favonius, finirent par s'incliner. Après avoir balancé entre les impératifs de sa conscience, qui lui commandaient la résistance, et les implorations de sa femme et de ses sœurs qui, les larmes aux yeux, le suppliaient de se soumettre, Caton lui-même se rangea à l'avis de Cicéron que, si Caton n'avait pas besoin d'elle, la République, surtout pour déjouer les manœuvres scélérates d'un Clodius, avait toujours besoin de Caton, et il déféra le serment contraire à ses convictions, mais indispensable à sa sauvegarde. Quant à Bibulus, écœuré de la lâcheté du Sénat qui, par peur de se compromettre, n'avait pas voulu écouter ses doléances, il s'enferma chez lui pour n'en plus sortir jusqu'à l'expiration de sa magistrature¹. Il n'y aura plus en fait, jusqu'à la fin de l'année, qu'un seul consul, César, devant qui les nobles abdiquaient parce qu'ils avaient enfin compris, par l'adoption de sa loi agraire, que, flanqué de Pompée et de Crassus, il disposait d'une puissance insurmontable (mars 59).

*Le procès de C. Antonius
et le passage à la plèbe de P. Clodius*

Dorénavant il ne se gêne plus avec eux, et les malmène de toutes les façons. Le proconsul C. Antonius Hybrida venait de rentrer à Rome de son gouvernement de Macédoine, couvert d'opprobre par les concussions qu'il avait commises au détriment des alliés du Pont-Euxin, et par les défaites que, trahi par eux, il avait successivement essuyées, en Thrace, de la part des Dardaniens, et, sous les murs d'Histros, de la part des Scythes et des Bastarnes. Pompée et César, dont le patriotisme souffrait de ces hontes, jetèrent aux trousses du lamentable vaincu le jeune M. Caelius Rufus. Celui-ci lui intenta un procès de lèse-majesté, et, dans son réquisitoire, dont Quintilien nous a transmis un extrait tout à fait suggestif, flétrit comme elle le méritait l'incapacité de ce gouverneur que les barbares avaient failli surprendre au milieu d'une orgie. C. Antonius était sans excuses. En eût-il pu

1. APPIEN, *ibid.*; PLUT., *Cato min.*, XXXII, et *Pomp.*, XLVIII; CASS. DIO, XXXVIII, 6, 7; SUÉT., *Caes.*, 20; CIC., *Pro Sestio*, LIII, 113. La date est nécessairement antérieure au mois d'avril, où fut votée la deuxième loi agraire, probablement mars, dans la saison des pluies et de la boue. Je me refuse à préciser davantage; mais j'écarte février où les faisceaux étaient passés à Bibulus. Si la date de mars est acceptée, on n'a pas le droit de considérer 59 comme une année intercalaire; et, sur ce point, Le Verrier a raison contre Drumann-Groche (cf. *infra*, p. 224).

faire valoir que Cicéron, qu'il avait si longtemps desservi et dupé lors de leur commun consulat, aurait dû se désintéresser de sa cause. Mais l'orateur aimait à parler, voyait là une occasion de rappeler sa propre gloire. Il commit donc l'erreur de défendre son ex-collègue, dont il était le premier à connaître les vices et les fautes, et celle, plus grave, d'émailler sa plaidoirie d'attaques contre César, naguère plus indulgent. Il n'empêcha pas la condamnation du coupable qui s'exila à Céphallénie¹. Il s'attira de César le jour même une riposte foudroyante. A midi, Cicéron plaidait encore. A deux heures, César, en qualité de grand pontife, après avoir consulté Pompée en qualité d'augure, émettait un avis favorable à l'adoption du patricien P. Clodius par le jeune plébéien P. Fonteius; et, à trois heures, en qualité de consul, il procurait la loi Curiate qui la sanctionnait. Ainsi, P. Clodius, passé à la plèbe en un tournemain, pourrait, aux prochains comices tributes, conquérir le tribunat, et, l'année suivante, s'acharner à la perte de ses ennemis avec toutes les armes qu'il tiendrait de sa magistrature plébéienne². Après Bibulus et Caton, Cicéron tremblait à son tour; et les actes que César va maintenant accomplir avec une célérité redoublée, soit dans son intérêt, soit dans celui de ses deux associés, vont se succéder coup sur coup comme des attentats à l'autorité sénatoriale.

César et les chevaliers

L'année précédente, les *Patres* avaient refusé la révision des marchés censoriaux. César y procède d'autorité et abaisse d'un tiers les

1. Le texte principal est Cass. Dio, XXXVIII, 10-11. Sur les malheurs de C. Antonius en Macédoine, cf. Liv., *Per.*, CIII; OBSEQUENS, 61; QUINTILIEN, IV, 2, 123-124 (réquisitoire de Caelius). Les *subscriptores* de M. Caelius étaient L. Caninius Gallus (VAL. MAX., IV, 2, 6) et Q. Fabius Maximus (Cic., *In Vat.*, XI, 28; cf. KLEBS, *P. W.*, I, c. 2581). Sur les arrièrepensées des triumvirs, cf. Cic., *Ad Attic.*, I, 12; *Pro Flacco*, II, 5 (cf. *Ad Fam.*, V, 6, 3). Sur C. Antonius à Céphallénie, cf. STRABO, X, 2, 13. Son rappel n'eut lieu qu'après 49 (Cic., *Phil.*, II, 38, 99). Il sera censeur en 42 (C.I.L., XIV, 2611) et mourra peu après, ayant marié l'une de ses filles à L. Caninius Gallus (VAL. MAX., *ibid.*). C. Antonius n'en était pas à une contradiction près. Cicéron non plus. En dépit des apparences, César était plus conséquent; car, avant de patronner C. Antonius aux élections consulaires de 64 pour 63, il s'était rangé, en 76, et alors qu'il était encore tout jeune — *etiam tunc adolescentulus* — du côté des Grecs que C. Antonius avait déjà spoliés, et qui intentèrent alors à leur spoliateur un procès devant le préteur M. Lucullus, avec César pour avocat (ASCONIUS, p. 84 OR.). Sur le procès de 76, sur celui de 59, cf. KLEBS, *P. W.*, I, c. 2577 et 2580-2582.

2. Les textes les plus vivants sur cette affaire sont les allusions rétrospectives de Cic., *De domo*, XIII; XV-XVI; XXIX; cf. Cass. Dio, XXXVIII, 12, 1-2; AULU GELLE, V, 19, 6; SUÉT., *Caes.*, 20. Le procès de C. Antonius et la *translatio ad plebem* de Clodius doivent remonter à la fin de mars (Cic., *Ad Attic.*, II, 5, 3 et 9, 1; *In Vat.*, XI, 27). Sur P. Fonteius, cf. MÜNZER, *P. W.*, VI, c. 2846. Le coup avait été préparé de longue main; et déjà en janvier 60, le tribun C. Herennius l'avait tenté (Cic., *Ad Attic.*, I, 18, 4 et 19, 5). Sur la *transitio ad plebem*, cf. MOMMSEN, *Röm. Forsch.*, I, p. 397-409).

sommes au versement desquelles les sociétés vectigaliennes étaient astreintes envers le Trésor. De la sorte, il se concilie les sympathies de l'ordre équestre, dont les hommes d'affaires augmentent les bénéfices; il flatte Pompée, favorable aux chevaliers; il rend service à Crassus qui, par personnes interposées, avait investi une part importante de ses capitaux dans les fermes publiques; et, indirectement, il allège les charges des provinciaux dont le sort n'a cessé d'éveiller sa sollicitude¹.

La ratification des actes de Pompée

Les *Patres*, épousant l'animosité de L. Lucullus, avaient marchandé à Pompée la ratification de ses actes proconsulaires. César s'arrange de manière à ce que Lucullus comprenne que, s'il ne se désiste pas de son opposition, le souvenir de ses exploits ne le sauvera pas des poursuites judiciaires que méritent ses exactions et l'insolence de son faste. La crainte de la pauvreté fut pour Lucullus le commencement de la sagesse. Il avait trop d'orgueil pour s'infliger un démenti en laissant passer au Sénat le décret qu'il avait si âprement blâmé; trop de finesse et de réalisme pour ne pas entendre la gravité de l'avertissement. Il annonça son propos de ne plus s'occuper des affaires de l'État, et sauva, par son abstention calculée et définitive, ce luxe dont il savait aussi bien jouir qu'il l'avait mal acquis. Aussitôt après, le statut de l'Orient est confirmé par le Sénat à la requête du consul, dans les termes mêmes où Pompée l'avait dicté².

La reconnaissance officielle de Ptolémée Aulète

Les *Patres* s'étaient, jusqu'à ce jour, écartés comme d'un guêpier des tentations de l'Égypte ptolémaïque. En 65, ils avaient empêché Crassus et César d'annexer ce royaume, comme les testaments vrais et supposés des monarques lagides leur en fournissaient le prétexte. Mais, à la fois pour ne point affaiblir les droits théoriques du peuple romain à la tutelle de la vallée du Nil, et pour échapper à la nécessité d'y intervenir un jour malgré eux, ils avaient constamment dénié au monarque régnant Ptolémée XIII Aulète la reconnaissance officielle qu'il implorait d'eux la bourse à la main. Brusquement, César

1. CASS. DIO, XXXVIII, 7, 4 (PLUT., *Caes.*, XLVIII, 1, confond le fait avec les mesures prises en Asie en 48); SUÉT., *Caes.*, 20; APPIEN, *B.C.*, II, 13 (cf. V, 4); VAL. MAX., II, 10, 7; Schol. BOB., p. 261 OR.; allusion favorable dans CIC., *Pro Plancio* (en 54), XIV, 35.

2. CASS. DIO, XXXVIII, 7, 5; APPIEN, *B.C.*, II, 13; PLUT., *Pomp.*, XLVI, 4 et XLVIII, 3; SUÉT., *Caes.*, 20, etc.

leur impose la concession à laquelle ils s'étaient toujours dérobes, et, sur sa proposition, qui équivalait à un ordre, le titre d'ami et d'allié du peuple romain est accordé à ce triste sire, perpétuellement en butte aux révoltes des sujets qu'il écorchait sans vergogne. En apparence, César renonçait par là même à sa politique annexionniste. En fait, il la secondait dans un proche avenir par les motifs d'intervention que ne manqueraient pas d'offrir aux Romains les démêlés de leur nouvel allié avec les Alexandrins; et, en attendant, il enrichissait ses partenaires : en effet, en récompense de leurs bons offices, Ptolémée Aulète destina à Pompée et à César une somme de 6 000 talents (162 millions de francs) qui, partagée entre eux, profita aussi à Crassus, créancier de César¹.

La deuxième loi agraire de César (avril 59)

Les *Patres* n'avaient déferé le serment à la loi agraire de César que parce qu'elle respectait leur *occupatio* campanienne. Maintenant qu'ils étaient matés et terrorisés, César fit voter une seconde loi agraire qui abrogeait les exceptions de la première et lui permettait, en les évinçant quand il le voudrait de leurs plus riches possessions, de démolir enfin le suprême réduit de leur puissance économique et sociale². Ils ne soufflent mot : successivement neutralisés dans les tribunaux, amoindris dans leurs promagistratures provinciales, expulsés de leurs tenures héréditaires de Campanie, ils se résignaient à l'évidence de leur abaissement (avril 59).

Le mariage de Pompée et Julie (avril 59)

L'alliance ostensible des « trois hommes » avait liquidé en deux mois les restes de leur domination; et, comme pour leur enlever l'espoir de la rétablir jamais, elle s'était resserrée par un mariage dynastique.

1. CAES., B.C., III, 107; CIC., *Pro Rab. Postumo* (en 54), III, 6; *Ad Attic.*, II, 16, 2 (où le zèle de Pompée est égal à celui de César); SUÉT., *Caes.*, 54; CASS. DIO, XXXIX, 12. Sur ces faits, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Lagides*, II, p. 135-136. La date est antérieure à la lettre de CIC., *Ad Attic.*, II, 5, 1 (début d'avril).

2. CASS. DIO, XXXVIII, 7 et 8; VELL. PATERC., II, 44, 4; *Liber coloniarum*, p. 23 LACHMANN. Il est certain que des vétérans de Pompée furent installés alors sur l'*ager Campanus* (CAES., B.C., I, 14, 4), peut-être par Pompée lui-même (CIC., *Ad Attic.*, II, 19, 3). Datée par MARSH, *The chronology of Caesars consulship*, dans C.J., XXII, 1926-1927, p. 504-524, de la fin d'avril, cette seconde loi est antérieure à la lettre de CICÉRON, *Ad Attic.*, II, 16, 1, du commencement de mai (43, TYRRELL et PURSER). J'hésite à placer à cette date, comme CASS. DIO, XXXVIII, 7, 1, la disposition qui privilégiait les pères de trois enfants (cf. *infra*, p. 509).

Avant le 1^{er} mai 59, César, cependant qu'il épousait lui-même la fille de L. Calpurnius Piso, maria à Pompée, son aîné de cinq ans, sa fille unique Julie, dont les fiançailles avec Caepio avaient été rompues à l'improviste et tout exprès¹; et cette union lui valut l'agrément de son partenaire au plébiscite révolutionnaire de P. Vatinius.

La « lex Vatinia » (avril 59)

A l'été de 60, quelques jours avant l'élection des consuls de 59, le Sénat avait dû se conformer à la *lex Sempronia* et à la *lex Cornelia* sur la répartition des promagistratures à venir. Lisant enfin dans le jeu de César et redoutant son ambition, il avait fait exprès de déclarer consulaires pour l'année 58 deux provinces insignifiantes : les « Forêts » et les « Sentiers » — *Silvae Callesque* — deux misérables régions perdues au fond de l'Italie méridionale, les *Silvae* peut-être à l'extrémité du Bruttium; les *Calles* aux environs de Brindes². Le procédé était d'une légalité contestable et l'attribution dérisoire. Vatinius proposa au peuple d'infirmer ce décret inadmissible et d'attribuer nommément à César, pour une durée exceptionnelle de cinq années consécutives, et avec la double faculté de choisir lui-même ses légats et de déduire des colonies de citoyens, le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyricum, plus une dotation de trois légions amplement justifiée par l'anarchie où étaient plongées certaines régions de cette seconde province. Appuyé par Pompée et Crassus, le plébiscite insurrectionnel passa sans opposition. Qu'allaient faire les *Patres*? S'insurger contre la loi, pour prémunir la République contre le péril monarchique impliqué en ce nouveau commandement extraordinaire, et pour préserver les droits du Sénat, seul gérant constitutionnel des conquêtes qui formaient l'empire de Rome? Certains en conçurent peut-être l'intention, et notamment Caton, si l'on se souvient des apostrophes qu'il lança dans la Curie, tantôt contre l'impudence avec laquelle un honteux trafic de femmes avait préparé un trafic plus ignoble encore des gouvernements et des provinces, tantôt contre l'aveuglement de ceux qui étaient en train « d'installer le tyran dans la citadelle ». Mais la majorité, étourdie par toutes les commotions qu'elle venait de subir, craignit de provoquer, par une résistance inutile, le coup de grâce; et bientôt après, sacrifiant son intérêt à son prestige,

1. APPIEN, B.C., II, 14; PLUT., *Pomp.*, XLVIII; *Caes.*, XIV; SUÉT., *Caes.*, 21. La date d'avril résulte de la confrontation des allusions au mariage incluses dans une lettre de Cicéron antérieure au 7 mai (*Ad Attic.*, II, 17) avec la prohibition de célébrer des mariages en mai (PLUT., *Q.R.*, 86, et OVIDE, *Fastes*, V, 987).

2. La lumière sur ce point a été faite d'après SUÉT., *Caes.*, 19, et TAC., *Ann.*, IV, 17, par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 58, n. 3.

les faits aux principes, elle évoqua à elle le plébiscite de Vatinius, non pour le rompre, mais pour le renforcer, et, de sa propre initiative, elle prit prétexte de la mort subite du gouverneur de Narbonaise, Q. Metellus Celer, et, peut-être aussi, de certains changements de la situation internationale, pour ajouter la Gaule Transalpine et une quatrième légion à la compétence du futur proconsul (fin avril 59)¹. Ainsi Gribouille, pour éviter la pluie, se jetait à l'eau. Quelques *Patres* s'imaginaient peut-être avoir sauvé la face et réservé l'avenir par cette capitulation en fanfare. Les plus clairvoyants ne s'y trompèrent pas. César agissait déjà comme un monarque et Cicéron, qui vitupérait dans ses lettres intimes les méfaits de cette « royauté » — *regnum* — estima plus sûr de changer d'air, et, pendant trois mois, d'avril à juin 59, de promener son désœuvrement forcé à travers la variété de ses lectures et de ses nombreuses maisons de plaisance².

Le « *regnum* » de César

Délégué des triumvirs au consulat, César avait déchiré tous les voiles et, tranquillement, au vu et au su de tout le monde, se compor-

1. La loi Vatinia ne nous est connue que par allusions fragmentaires et discordantes. Le privilège sur le choix des légats, celui, impossible à préciser, sur les déductions coloniales résultent de la suite des faits (cf. *infra*, p. 274 et 348). L'attribution que la loi a consacrée initialement de trois légions et de deux provinces, Cisalpine et Illyricum, voilée ou déformée dans VELL. PATERC., II, 44, 5; APPIEN, B.C., II, 13, 49; PLUT., *Pomp.*, XLVIII, 6; *Caes.*, XIV, 3; *Crass.*, XIV, 4; *Cato min.*, XXXIII, 3; OROSE, VI, 7, 1, est prouvée par l'accord des témoignages de SUÉT., *Caes.*, 22 et de CASS. DIO, XXXVIII, 8, 5 avec les raisonnements de CIC., *De prov. cons.*, XV, 36, lesquels établissent, du même coup, l'addition, par un sénatus-consulte ultérieur, d'une légion et de la Transalpine. Rapportée à la fin de 59 par EVAN T. SAGE, *A. Journ. of Phil.*, XXXIX, 1918, p. 367-382; à mai ou juin par GELZER, *Hermes*, 1928, p. 613 et suiv.; au début de mars par TENNEY FRANK, *A. Journ. of Phil.*, XLI, 1920, p. 276-277; à février, par MARSH, *op. cit.*, *loc. cit.*, et par JULLIAN, III, p. 167, la loi est forcément antérieure, non seulement à l'offre d'un poste de légat par César à Cicéron (*Ad Attic.*, II, 18, 3, lettre de juin ou juillet 59), mais au sénatus-consulte qui s'est greffé sur elle peu après (*mox*, dit SUÉT., *Caes.*, 22), et qui a suivi, comme l'effet sa cause, la mort du titulaire de la province narbonaise, Q. Metellus Celer. Or celui-ci, dont CASS. DIO, XXXVIII, 7, 1 a noté les velléités de résistance à la prestation du serment exigée par la première loi agraire, vivait encore en mars 59. D'autre part, il était déjà décédé, quand Cicéron, le 17 ou 18 avril 50, s'est enquis de sa succession à l'augurat (*Ad Attic.*, II, 9, 2). Dans cette lettre, d'ailleurs, Vatinius est dépeint comme l'homme du jour. Je place en conséquence dans la même période le vote du plébiscite, soit vers la mi-avril 59; et je ne repousse le vote du sénatus-consulte que quelques semaines plus tard. Sur les changements de la situation internationale dans le courant du printemps 59, cf. *infra*, p. 230. CHR. MEIER, *Zur Chronologie und Politik in Caesars ersten Konsulat*, *Historia*, X, 1961, p. 68-98, date la loi du début avril (4 avril, dernier jour comitial). En réalité, d'autres jours sont possibles : les 27, 28, 29 et 30.

2. Cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 4-16. Sur le *regnum*, cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 12, 1 : *hoc vero regnum est, et ferri nullo pacto potest*. Cette lettre est datée du 19 avril. En réalité, l'absence de Cicéron se prolonge pendant le mois d'avril et le mois de mai (*ibid.*, II, 9). Les premières lettres datées de Rome sont de juin ou juillet (*ibid.*, II, 18 et 19).

tait en maître. Les derniers mois de sa « présidence » se sont passés, d'une part, à suivre d'un regard narquois les convulsions impuissantes de ses adversaires, d'autre part, à perpétuer, par des moyens personnels, parfois abominables, toujours efficaces, sa domination de fait en marge de la République officielle qui n'est plus qu'un décor vide. En attendant qu'il commande à une armée, il se recrute des agents, combine pour sa correspondance avec eux un code cryptographique, les rive à sa fortune par des conventions stipulées par écrit, garanties par des serments réciproques¹, et, avec un effroyable machiavélisme, il cherche tour à tour à surveiller ses amis, à découvrir ses ennemis, et à les jeter en de mauvais partis de violence verbale qui légitimeront devant l'opinion ses actions de force. Tout cède à son irrésistible volonté². Dans le lot des tribuns élus à l'été de 59 pour 58, il glisse son âme damnée, P. Clodius, le seul homme capable, en son absence, de brider Pompée et de fouailler les *Patres*. Aux comices centuriates, vainement retardés par un édit de Bibulus, au 18 octobre 59, il porte au consulat, pour l'année suivante, A. Gabinius, l'homme de Pompée, et un homme à lui, Piso, son nouveau beau-père³. Il rit sous cape de l'obstruction archaïque et débile où se confine Bibulus, claquemuré dans sa maison, et interrogeant le ciel sans relâche pour y apercevoir à coup sûr les présages défavorables qui condamnent à l'avance l'activité de son collègue, et l'entachent des vices de forme qui devraient théoriquement entraîner plus tard l'annulation de tous les actes césariens. Mais, en public, il devait, drapé dans l'austère dignité de son pontificat, flétrir, comme elle le méritait, cette caricature grossièrement sacrilège du droit des auspices; et il laissait à dessein le pauvre Bibulus couvrir les murs de la Ville d'édits sans force exécutoire comme sans objet précis, simples prétextes aux attaques furibondes et excessives de chacun de leurs préambules⁴.

1. SUÉT., *Caes.*, 23.

2. Les sacerdoces sont aux mains des triumvirs : P. Vatinius remplace feu Metellus Celer à l'augurat (*In Vat.*, VIII, 19); violences répétées contre C. Memmius (*Cic.*, *In Vat.*, VII, 16; Schol. BOB., p. 318 OR.); Bibulus menacé de prison (*Cic.*, *In Vat.*, XXI, 29). Le Sénat est saisi d'effroi devant la possibilité d'exécutions collectives (*Cic.*, *Ad Attic.*, II, 24, 4; PLUT., *Caes.*, X, 4 et XIV, 6 (l'un et l'autre textes exaltent l'intrépidité de Considius). Par sa dénomination ironique du consulat de Caius et de Iulius Caesar, l'homme de la rue reconnaissait la vérité (cf. CASS. DRO, XXXVIII, 8, 3).

3. Sur l'ajournement des comices centuriates, *Cic.*, *Ad Attic.*, II, 19, 2; 20, 3 et 21, 5. Les préteurs L. Domitius, P. Nigidius Figulus, Memmius et Lentulus étaient bridés d'avance par la *maior potestas* des consuls. Sur eux, cf. *Cic.*, *Ad Q. fr.*, I, 2, *in fine*.

4. PLUT., *Pomp.*, XLVIII; *Cic.*, *Ad Attic.*, II, 20, 4-6; SUÉT., *Caes.*, 49 : *missa enim facio edicta Bibuli quibus proscripsit collegam suum Bithynicam reginam eique regem autem fuisse cordi nunc esse regnum*. On voit le ton.

Les excès de la « presse »

Cicéron savourait l'âpreté de cette littérature corrosive, vantait en Bibulus l'Archiloque des temps nouveaux. Les nobles se consolaient de leur soumission forcée au despote par toutes les calomnies grotesques ou odieuses qu'ils répétaient sur son compte¹. Des libelles couraient sous le manteau, notamment le *Tricaranus* ou la « grue à trois têtes » de Varron, une satire acerbe du triumvirat². Des mots terribles étaient colportés, comme celui d'Octavius, un demi-fou, à qui ses bizarreries mentales valaient la plus grande liberté de langage, et qui appelait Pompée le roi et César la reine³. Des allusions cinglantes ou obscènes aux triumvirs étaient insinuées dans les pièces du répertoire, soit par le jeu des acteurs, soit par les applaudissements du public⁴. Des discours d'une virulence inouïe étaient tenus contre eux par Caton et par les deux Curions, père et fils. Caton, à la fin d'octobre, faillit être écharpé pour avoir traité Pompée de dictateur privé⁵. Il ne fut rien fait aux Curions, ni au père, l'ancien consul de 76, ni au fils, le futur tribun de 50, qui, dès le printemps de 59, s'étaient répandus en propos orduriers, et contre César, auquel ils prêtaient des mœurs contre nature, et lançaient des appellations de « ratelier de Nicomède », ou de « couloir bithynien », en souvenir de ses prétendues amours avec le dernier roi de Bithynie, et contre Pompée, vilipendé comme un Agamemnon sans pudeur, parce qu'il venait d'épouser la fille de l'Égisthe qui l'avait déshonoré et avait peut-être comploté sa mort⁶. Cela est si fort que l'impunité des Curions suggère l'hypothèse que l'un et l'autre récitaient une leçon apprise et travaillaient pour le compte de César. De nos jours, certains excès de presse contribuent à consolider les gouvernements diffamés. César, jadis, a profité de l'atrocité d'injustes pamphlets. Ces flots de boue salissaient plus ceux qui cherchaient à l'en couvrir que le consul qu'ils ne parvenaient pas à atteindre. De plus, en passant, ils éclaboussaient Pompée, détesté des nobles, qui le considéraient comme un traître, bien plus que César lui-même, qui avait toujours été leur ennemi, et l'enveloppaient d'une impopularité qui n'a cessé d'empirer, depuis le printemps où Cicéron, dans ses lettres, le harcela d'épigrammes, sous les sobriquets d'Alabarches et de Sampsigeram qui ridiculisaient

1. CIC., *Ad Attic.*, II, 14, 15; et 20, 4 et 5.

2. Cf. APPIEN, *B.C.*, II, 9, 33 et CIC., *Ad Attic.*, II, 25, 1.

3. SUÉT., *Cass.*, 49.

4. Cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 19, 3; cf. VAL. MAX., VI, 2, 9 (il s'agit des Jeux Apollinaires, du 5 au 13 juillet 59).

5. Cf. CIC., *Ad Q. fr.*, I, 12, 15.

6. SUÉT., *Cass.*, 49 et 50; cf. CIC., *Ad Attic.*, II, 18, 1.

ses manières de potentat, jusqu'en juillet, où Pompée fit pitié, même à ses ennemis, sous les huées du Forum¹. Et, au surplus, deux épisodes mal éclaircis de cette étrange période font supposer que les Curions, intimement liés à P. Clodius, n'étaient dès lors, inconsciemment ou non, que des agents provocateurs de César : l'entretien de Curion le fils avec Cicéron au printemps de 59, et, quelques mois plus tard, la trouble affaire de Vettius.

Curion, agent provocateur de César

Le 19 avril 59, aux Tres Tabernae, sur la voie Appienne, Cicéron, qui venait d'Antium, rencontra, comme par hasard, le jeune Curion. Celui-ci de faire part aussitôt à l'ancien consul de la candidature de P. Clodius au tribunat, et d'ajouter que son ami ne convoite ce pouvoir que pour casser, l'année prochaine, tous les actes de César. « Et que dit César ? » interroge Cicéron qui n'en croit pas ses oreilles. « César, répond Curion, est si courroucé contre Clodius que le consul nie maintenant en avoir confirmé l'adoption plébéienne. Mais, continue le jeune homme, Clodius ne se laissera pas faire, et, d'ailleurs, Curion lui-même, C. Memmius et Q. Metellus Nepos ont voué à César une haine sans merci. » Cicéron, prenant ses désirs pour la réalité, donne incontinent dans le piège qui lui est tendu, ne doute pas de la véracité de son interlocuteur, l'embrasse avec effusion, lui propose de divulguer, s'il le faut, les confidences qu'à Antium il a reçues de Pompée, et desquelles résulte la preuve de l'assistance que Pompée, comme augure, avait procurée à César pour transférer à la plèbe le patricien Clodius. Bien entendu, il n'y avait rien de vrai dans les ragots de Curion², mais ils avaient rempli leur office en précipitant l'aveu des ressentiments que Cicéron nourrissait contre César, et dont César, pour sa gouverne et par l'intermédiaire de Clodius, a sûrement été informé peu après.

L'affaire de L. Vettius

Il y a plus : au cours d'une assemblée tenue probablement à la fin de septembre 59, un espion de bas étage qui, lors de la conjuration de Catilina, avait servi d'indicateur aux *Patres*, L. Vettius, survint sur le Forum, un poignard à la main. Appréhendé, il confessa qu'il aurait voulu assassiner Pompée. Devant le Sénat, qui se saisit incontinent de l'enquête, L. Vettius prétendit, d'une part, que l'idée de ce meurtre

1. Cf. Cic., *Ad Attic.*, II, 17; 21, 3, etc.

2. Cf. Cic., *Ad Attic.*, II, 12 (lettre écrite le jour des *Cerealia*, le 19 avril 59).

lui avait été soufflée par Curion le fils et d'autres « jeunes gens » de l'entourage de celui-ci, L. Aemilius Paullus, L. Lentulus, M. Brutus; d'autre part, que l'arme dont il comptait se servir lui avait été remise par C. Septimius, le propre greffier de Bibulus. Ces allégations étaient invraisemblables. Personne n'ajoutait foi aux intentions homicides de Bibulus qui, deux jours auparavant, en honnête homme qu'il était, avait prévenu Pompée d'avoir à se garder. Personne, non plus, ne pouvait douter de la sincérité du jeune Curion quand il taxait Vettius de faux témoignage, puisque Paullus, inculpé de complicité dans cet attentat manqué, séjournait encore en Macédoine. L. Vettius n'était qu'un imposteur, et les *Patres*, indignés de son effronterie, ordonnèrent son incarcération immédiate, avec l'interdiction de l'élargir avant l'issue de l'*actio de vi* qui lui serait tout de suite intentée.

César et L. Vettius

Nonobstant, César, dès le lendemain, l'extrayait de la basse fosse du *Tullianum*, le hissait à la tribune, et lui enjoignait d'apprendre au peuple tout ce qu'il savait. L. Vettius, tremblant devant le consul, substitua, pour lui plaire, en ses prétendues révélations, aux noms qu'il avait livrés précédemment, ceux des ennemis de César : L. Domitius Ahenobarbus, L. Lucullus et un consulaire beau parleur, voisin d'un des consuls en charge, en qui Cicéron fut obligé de se reconnaître. Sans rien laisser paraître de ses sentiments, le consul fit reconduire L. Vettius dans la prison, où, l'un des jours suivants, les geôliers ne trouvèrent plus que son cadavre. Il y aurait été poignardé, suivant les uns, empoisonné, suivant les autres; par Vatinius, dira Cicéron; sur l'ordre de Pompée, selon Plutarque; sur celui de César, selon Suétone; dans tous les cas, par complaisance pour les « triumvirs ». Méprisable instrument des factions qui le stipendiaient, L. Vettius s'était laissé engluier aux appâts de Curion, le fils, et de Clodius; et lui qui, au début de 62, pour toucher une prime, avait tâché mensongèrement d'impliquer César dans la conjuration et le châtimement des Catiliniens, s'était engagé en de nouvelles machinations qui lui avaient paru inoffensives, puisqu'elles ne visaient en rien le tout-puissant consul, mais qui, avec une singulière opportunité, s'étaient retournées contre lui dans l'instant même où il les avait modifiées en faveur de César. Sans doute, au cours de ses louches marchandages, avait-il surpris des secrets qu'il valait mieux qu'il emportât dans la tombe. Sans doute aussi, avait-il trop vite montré qu'il était toujours à vendre au plus offrant. Peut-être, enfin, avait-il, par son ultime palinodie, tenté, à quatre ans de distance, la vengeance de César, dont, ailleurs,

Dion Cassius nous assure qu'elle s'exerçait sans colère et sans hâte, au moment le plus propice et le moins prévu, par des voies mystérieuses, et de telle sorte qu'on fût également incapable d'en prévenir les effets et d'en dénoncer la cruauté¹.

D'après la tournure des événements, nul n'avait le droit d'accuser César du meurtre de L. Vettius. On ne l'en soupçonna que davantage; et l'impression que laissait dans les cœurs sa puissance inexorable et ténébreuse glaça la résolution de ses adversaires. Quelques jours plus tard, Cicéron, plaidant pour L. Valerius Flaccus, traduisait en sa harangue le malaise que faisait peser sur la République cette atmosphère de calomnies et de provocations². Après les élections consulaires il avoua à son frère que la République était détruite de fond en comble : *republicam funditus amisimus*³.

La marche vers la monarchie

Du consulat de César date en effet la subversion du régime républicain. Un État s'est constitué dans l'État que régissent trois hommes omnipotents; et, de cette dictature à trois têtes, César était déjà le chef, parce que, seul des trois, il disposait de l'*imperium*, et que celui qu'on aurait pensé être le plus puissant des trois, le Grand Pompée, lui avait cédé le pas en devenant son gendre. Au milieu de la confusion qu'il avait créée, il commençait d'apercevoir le but qu'il s'était proposé. Pour l'atteindre, il a cinq années devant lui, un commandement extraordinaire aux portes de l'Italie, une armée sous la main, et la guerre en perspective. Tandis que les nouveaux tribuns ferment la bouche de Bibulus au dernier jour de 59, comme Metellus Nepos avait fait taire Cicéron au dernier jour de 63, il a rendu vains

1. Sur l'affaire de Vettius, cf. CASS. DIO, XXXVIII, 9; APPIEN, B.C., II, 12; et surtout la lettre de Cic., *Ad Attic.*, II, 24, dont on rétablira le texte et la chronologie comme je l'ai proposé dans les *Scritti in onore di B. Nogara*, Rome, 1937. Sur les responsabilités et la forme du meurtre de L. Vettius, cf. Cic., *In Vat.*, XI, 26; Schol. BOB., p. 309 OR.; APPIEN, B.C., II, 12, 43-44; PLUT., *Luc.*, XLII, 7-9; CASS. DIO, XXXVIII, 9; SUÉT., *Caes.*, 20. Sur les procédés de vengeance de César, cf. du même CASS. DIO, XXXVIII, 11, une page remarquable (vient-elle de Tite-Live ?) qui suffirait à effacer les fades couleurs de l'image d'Épinal que nous montre NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, I, p. 400. L. R. TAYLOR, The Date and the Meaning of the Vettius Affair, *Historia*, I, 1950, p. 45-51, soutient que l'affaire de Vettius eut lieu le 15 ou le 16 juillet. Cf. W. C. DERMOTT, in *Trans. and Proc. of the American Phil. Ass.*, LXXX, 1949, p. 353 et suiv., W. ALLEN JR., *ibid.*, LXXXI (1950), p. 153-163; P. A. BRUNT, in *Cl. Qu.*, N. S., 3 (1953), p. 52 et suiv.; St. I. OOST, in *Am. Journ. of Phil.*, 77, 1956, p. 25 et suiv. Chr. MEIER, *op. cit.*, p. 93, situe l'affaire en août; mais, César ayant à ce moment les faisceaux, la date de septembre paraît seule acceptable.

2. Cic., *Pro Flacco*, II, 6; XXXVIII, 96. Le *Pro Flacco* est antérieur à la lettre d'octobre 59 écrite par Cic., *Ad Attic.*, II, 25, 1.

3. Cic., *Ad Q. fr.*, I, 2, 15.

par avance les efforts que tenteront au début de 58, L. Domitius Ahenobarbus, C. Memmius, L. Antistius, soit pour empêcher son départ, soit pour exiger son rappel, soit pour retenir son questeur et ses fonds¹; et de Rome, qu'en fait il a gouvernée sans collègue, c'est-à-dire en souverain pendant huit mois, et où il laisse Pompée et Crassus dans la dépendance de ses légions et de son parti, Caton et Cicéron sous les menaces de Clodius, il gagne ses provinces de Gaule où il puisera les forces qui transformeront en monarque le premier des « triumvirs ». Ainsi qu'il l'avait proclamé sans ambages au lendemain du vote de la loi Vatinia, il avait saisi, par elle, le levier qui l'élèverait si haut qu'il lui serait possible de sauter sur toutes les têtes : *insultatum omnium capitibus*². En 59, mobilisant les incroyables ressources de son génie politique, passant des cajoleries à l'intimidation, des réformes bienfaisantes aux coups de force, en servant un haut idéal, et en se servant d'une basse police, il avait fondé, puis accaparé le triumvirat. Dans les années qui vont suivre, son génie militaire va l'abolir et instaurer à la place le régime autocratique dont il avait posé déjà les assises religieuses : le *regnum* de César ne fait que commencer.

1. Cf. CASS. DIO, XXXVIII, 12, 3; SUÉT., *Caes.*, 23; Schol. BOB., p. 317 OR.
2. SUÉT., *Caes.*, 22.

CHAPITRE IV

LE TRIUMVIRAT ET LA CONQUÊTE DES GAULES

(58-49)*

I. — La soumission des Gaules

César et la guerre

Par la *lex Vatinia* et le sénatus-consulte qui l'avait complétée, César possédait enfin les substantielles réalités qui, ainsi qu'il aimait à le répéter, « procurent, conservent, accroissent le pouvoir en se renouvelant perpétuellement l'une l'autre ». Il disposait à la fois de l'argent qui lui permettrait d'entretenir une

* BIBLIOGRAPHIE.

Pour toutes les questions relatives à la période 58-49 avant J.-C., la source essentielle demeure la *Correspondance* de CICÉRON (lettres 56-301 de l'édition TYRRELL et PURSER); et le plus sage exposé d'ensemble est celui de RICE HOLMES, *The Roman Republic*, t. II, Oxford, 1923. Mais elles sont si complexes et si variées que, pour la clarté, nous croyons devoir scinder la présente bibliographie suivant les grandes divisions qu'elle comporte.

I. — GUERRE DES GAULES

A. SOURCES. — La source capitale est le *De bello Gallico*, en 8 livres, publiés, les 7 premiers sous le nom de CÉSAR, le 8^e (incomplet par la faute de la tradition manuscrite) sous celui de son lieutenant HIRTIUS. On verra, dans mes notes, que j'ai adopté, quant à la publication en trois fois (fin 57, fin 55, fin 52) des 7 premiers livres, la théorie de HALKIN; et, quant à leur élaboration à l'aide des *éphémérides* que César envoyait à Rome et qui ressemblent aux « Communiqués » de la Grande Guerre, celle de Salomon REINACH. Contrairement à JULIAN (voir ci-après) et à L. A. CONSTANS dans la préface de son édition-traduction du *De bell. Gall.*, je crois qu'il faut se méfier beaucoup de César, trop homme d'action pour être un bon historien de lui-même, trop intelligent et habile pour ne point dissimuler sous la perfection de son art translucide les libertés qu'il lui arrive de prendre avec la vérité (cf. HUBER, *Die Glaubwürdigkeit Cäsars in seinem Bericht über den Gallischen Krieg*², Bamberg, 1931, et Jean BAYET, *Littérature latine*, Paris, 1934, p. 247-248; enfin, la remarquable thèse de Michel RAMBAUD, dont le titre implique la démonstration : *L'art de la déformation historique... de César*, Paris, 1946; 2^e éd., 1966). Je l'ai donc critiqué, non seulement par comparaison avec les sources secondaires, spécialement PLUTARQUE, *Caesar*, XV-XXVII; CASSIUS DIO, XXXVIII, 31-50; XXXIX, 1-5 et 40-54; XL, 1-11 et 31-43; APPIEN, *Celtica*, I, 3-5, et II, 15-21 — et même les lettres de Cicéron (cf. STERNKOPF, *Caesars Gallischer Feldzug in Cicero's Briefen*, dans les *Neue Jahrbücher für Klass. Altertum*, XXXIII, 1909, p. 638-666) — mais par comparaison avec lui-même et avec les vraisem-

armée, et d'une armée qui lui permettrait d'amasser toujours plus d'argent¹. A une condition toutefois : que les soldats, qu'on lui accordait, au lieu de rester l'arme au pied, fissent la guerre, sinon « la guerre fraîche et joyeuse », du moins celle qui, avec les moindres sacrifices, serait le plus largement rémunératrice. Dès le printemps

1. CÉSAR *ap.* CASS. DIO, XLII, 49, 4 (cf. *supra*, p. 215, n. 1); PLUT., *Caes.*, XVII, 1. J'ai donné les raisons qui, à mon avis, démontrent le bien-fondé de la conception que Le Verrier et Stoffel se sont formée de la réforme julienne du calendrier, et, par voie de conséquence, l'exactitude des conversions en dates juliennes auxquelles a procédé Stoffel dans la période immédiatement antérieure à cette réforme. Non seulement j'ai recueilli l'adhésion précieuse de M. PIGANIOU, *Histoire de Rome*, Paris, 1939, p. 205, et dans la *Revue historique*, t. CXCI, 1941, p. 320; mais j'ai eu la satisfaction de voir M. Jean BAYET, dans sa contribution aux *Mélanges Ernout*, Paris, 1940, p. 5-10, m'apporter, par l'heureuse interprétation qu'il y a fournie de LUCAIN, *Phars.*, VIII, 717-723, une vérification supplémentaire. V. aussi P. GRIMAL, *Recherches de chronologie ciceronienne*, Paris, 1967, où le système de Le Verrier se trouve confirmé.

Bibliographie (suite).

blances pragmatiques. Entre les éditions du *De bell. Gall.*, on préférera celles de KRANER, DITTENBERGER et MEUSEL, Berlin, 1913-1920, et de L. A. CONSTANS (avec traduction) dans la *Collection Guillaume Budé*, Paris, 1926; on les utilisera en gardant sous la main : a) le *Lexicon Caesarianum* de MEUSEL, Berlin 1887-1893; et b) des *Atlas*, soit celui de NAPOLÉON III, Paris, 1865, soit le fascicule V du *Schlachten Atlas zur Antiken Kriegsgeschichte* de KROMAYER et VEITH, Leipzig, 1929, soit le petit volume maniable et heureusement conçu de L. A. CONSTANS, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule*, Paris, 1929, mais dont certaines identifications sont aujourd'hui discutées.

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — La « littérature » moderne est considérable. Je me bornerai à citer les ouvrages d'ensemble : a) Sur la Gaule avant la conquête : le t. II de l'œuvre magistrale de Camille JULIAN, *Histoire de la Gaule* (4^e éd., Paris, 1921); le petit livre d'Albert GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1923; le livre posthume de HUBERT, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1932, et les premières pages du livre de J.-J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine (120 av. J.-C.-451 ap. J.C.)*, Paris, 1959; v. aussi T. G. E. POWELL, *The Celts*, Londres [1958], trad. fr., R. CONTOU, Paris, 1962; P.-M. DUVAL, Une enquête sur les enceintes gauloises de l'Ouest et du Nord, *Gallia*, XVII, 1959, p. 37-62; b) Sur la guerre des Gaules elle-même : NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, II, Paris, 1865; Rice HOLMES, *Ancient Britain and the invasions of Julius Caesar*, Oxford, 1907; *Caesar's Conquest of Gaul*², Oxford, 1911; et surtout le livre palpitant de vie et d'éloquence que forme le tome III de l'*Histoire de la Gaule* de Camille JULIAN (2^e éd., Paris, 1920), et qui dispense presque de toute autre lecture, même de celle de son *Vercingétorix* (nouvelle éd., par P.-M. DUVAL, Paris, 1963). Dans mon *Alésia et les ruses de César*, Paris, 1958, j'ai marqué ma résistance aux conceptions de Julian, sur lesquelles on consultera l'excellente mise au point de LE GALL, *Alésia*, Paris, 1963, en attendant le travail d'ensemble de M. Jacques HARMAND. Ces auteurs entrent dans le plus grand détail et s'efforcent de reconstituer intégralement les itinéraires et les combats de César. Persuadé pour ma part que les *excursus* géographiques de César sont surtout livresques (cf. en dernier lieu BECKMANN, *Geographie und Ethnographie in Caesars B.G.*, Dortmund, 1930, et surtout KLOTZ, reprenant — contre KOLLER, *Geographie in Caesars B.G.*, dans les *Wiener Studien*, XXXVI, 1914, p. 140-163 suiv. — les idées de ses *Caesars Studien*, Leipzig, Berlin, 1910, dans *Geographie und Ethnographie in Caesars B.G.*, *Rheinisches Museum*, LXXXIII, 1934, p. 66-96), frappé du flou de sa topographie, et me l'expliquant d'ailleurs par le fait que ses lecteurs n'avaient point à leur disposition de cartes pour y suivre ses « communiqués » (cf. Crc., *Ad Q. fr.*, III, 8, 2 : *ubi enim isti sint Nervii et quam longe absint nescio*), je ne me suis pas soucié d'ajouter ma

de 59, César, qui avait appris de son adversaire Sulla que la souveraineté monarchique ne pouvait plus s'établir à Rome que sous le couvert de la religion, et par une mystique d'airain dont la victoire proclamerait la vérité¹, était décidé à la guerre. Il n'avait alors resserré de liens familiaux son alliance avec Pompée et inspiré le

1. On trouvera une analyse de cette théologie de la Victoire dans le mémoire d'une rare pénétration que M. Jean GAGÉ a publié dans la *Revue historique*, 1933, t. CLXXI, p. 1-43. Sulla en fut l'initiateur, César en a été le réalisateur. Pompée, dont le culte de la Venus Victrix rappelle celui de la Venus Felix du premier, et annonce celui de la Venus Genetrix, institué par le second, a suivi en bon élève l'impulsion de Sulla sans la conduire au terme que lui a assigné César.

Bibliographie (suite).

trame à cette toile de Pénélope d'hypothèses sans fin. Je renvoie aux notes de JULIAN, au *Guide* de L. A. CONSTANS, et aux brochures postérieures, citées dans mes propres notes, ceux que passionnent ces localisations indifférentes à l'histoire générale; et, me bornant à retenir celles que, soit la toponymie soit des fouilles démonstratives ont rendues certaines, je me suis attaché surtout à comprendre les plans de campagne de César dans leur ensemble, et à souligner les connexions entre les vicissitudes de la lutte gauloise et la politique intérieure romaine. On trouvera, dans l'important ouvrage de M. RAMBAUD, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, 2^e éd., Paris, 1966, outre une étude pénétrante sur les conditions militaires de la conquête des Gaules, une mise au point sur des problèmes particuliers. L'abondante bibliographie consacrée aux problèmes gaulois (topographie, fouilles, etc.) est analysée chaque année en grand détail par P.-M. DUVAL, *Chronique gallo-romaine*, dans la *Revue des études anciennes* (depuis 1953).

II. — CAMPAGNE DE CRASSUS CONTRE LES PARTHES

A. SOURCES. — Elles se réduisent pratiquement à deux : CASSIUS DIO, XL, 12-30; PLUTARQUE, *Vie de Crassus*, XVII-XXXIII; et, comme l'a vu TARN — dans le chapitre *Parthia* qu'il a inséré au tome IX de la *Cambridge ancient History*, chapitre au texte (p. 574-662) et à la bibliographie (p. 942-972) duquel nous renvoyons pour tout ce qui concerne les institutions parthiques — PLUTARQUE, probablement renseigné de première main par un Grec d'Asie contemporain (cf. REGLING, *De belli Parthici Crassiani fontibus*, Berlin, 1899), doit être suivi de préférence.

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Outre les biographies de Cassius (FRÖLICH, *P.W.*, III, c. 1727-1728) et Crassus (GELZER, *P.W.*, XIII, c. 321-329), on pourra consulter REGLING, *Parther Krieg*, dans *Klio*, VII, 1907, p. 357-394; SMITH, *Die Schlacht bei Carrhae*, *Historische Zeitschrift*, XCV, 1916, p. 237-262; GÜNTHER, *Beiträge zur Gesch. der Kriege zwischen Römern und Parthern*, Berlin, 1922; l'*Excursus* de Rice HOLMES au tome II de son histoire, p. 312-315. Sur la géographie de la région, ajouter aux ouvrages cités dans la bibliographie du chap. II, DUSSAUD, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, Paris, 1907; KAHRSTEDT, *Syrische territorien in hellenistisches Zeit*, Berlin, 1926; et les travaux indiqués par WEISSBACH, *Karrhae*, dans *P.W.*, X, c. 2009, 2021 : notamment, REGLING, *Zur historischen Geographie des Mesopotamischen Parallelogramms*, dans *Klio*, I, 1901, p. 443-476, et PREUSZER, *Nordmesopotamische Baudenkmäler*, dans les *Wissenschaft. Veröffentlich. der deutschen Orientgesellschaft*, XVII, 1911, p. 59-63. Sur la date de la bataille de Carrhae et de la mort de Crassus, cf. GROEBE, *Der Schlachttag im Carrhae*, *Hermes* XLII, 1907, p. 315-322 et l'*Excursus* de Rice HOLMES, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 315.

III. — POLITIQUE INTÉRIEURE

A. SOURCES. — Outre la *Correspondance* de CICÉRON (voir plus haut), le *Divus Iulius* de SUÉTONE et les biographies de Plutarque (ajouter celle d'Antoine à celles

tribun Vatinius que pour en obtenir les moyens le jour où, sortant de son consulat, il assumerait le commandement extraordinaire qui la sous-entendait, et en impliquait à la fois la certitude et la conduite. Mais la loi Vatinia n'en avait défini ni le champ ni les objectifs, et César ne les a choisis qu'après avoir hésité devant les deux larges perspectives qu'elle ouvrait devant lui.

Bibliographie (suite).

précédemment citées), on devra utiliser d'abord les récits suivis de CASSIUS DIO (livres XXXIX, XL et XLI, 1-4) et d'APPIEN, B.C., II, 15-35. On devra en outre extraire, des discours prononcés ou réécrits par CICÉRON dans cette période, toutes les allusions qu'ils contiennent : a) sur son exil et son retour d'exil dans le *Post reditum in senatu* ; le *Post reditum in populo* ; le *De domo* (en 57) ; b) sur son activité hostile puis subordonnée aux triumvirs, le *Pro Sestio*, l'*In Vatinius*, le *Pro Caelio*, le *De haruspicio responso*, le *De provinciis consularibus*, le *Pro Balbo* (en 56) ; l'*In Pisonem* (en 55) ; le *Pro Plancio*, le *Pro Scauro*, le *Pro Rabirio Postumo* (en 54) ; le *Pro Milone* (en 52) ; et compléter les indications de ces harangues par celles de leurs scholiastes et par celles que contiennent les débris de la tradition livienne latine : VALÈRE MAXIME, OROSE, auxquels on joindra VELLEIUS PATERCULUS, livre II, 40-48. Enfin, on devra tenir compte, pour juger sainement des idées et de l'attitude de CICÉRON, des traités théoriques par lui composés dans la même période : le *De oratore* (54), le *De republica* (commencé en 54, paru en 51), le *De legibus* (élaboré dans la même période et publié plus tard).

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Une liste exhaustive exigerait plusieurs pages ; je me limiterai à signaler à nouveau les ouvrages de RICE HOLMES, les biographies de DRUMANN-GROEBE (spécialement celles de César, t. III, de Crassus et de Pompée, t. IV, celles de Caton et Cicéron, t. V et VI), les monographies de César précédemment citées, le chapitre XV du tome IX de la *Cambridge ancient History*, dû à ADCOCK, enfin le livre d'Eduard MEYER, dont l'intérêt va grandissant. Sur le rôle de Clodius, l'exil et le retour de Cicéron, l'excellente étude de Gina BENEDETTI, *L'esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica*, *Historia*, III, 1929, p. 331-442, renvoie aux travaux antérieurs qu'elle discute et met au point. Sur la question d'Égypte en 57-55, l'exposé le plus clair reste celui de BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Lagides*, II, Paris, 1904, p. 164-174, que l'on complètera avec l'article de DESSAU, Gaius Rabirius Postumus, *Hermes*, XLVI, 1911, p. 613-620, et avec l'esquisse de Paul GUIRAUD qui sera citée dans mes notes. Sur la question improprement appelée de droit entre César et Pompée et la véritable portée de *De Republica*, on se reportera aux travaux dont je fournirai au fur et à mesure les références. Sur l'évolution de l'opinion en faveur de la monarchie, voir mes *Étapes de l'impérialisme romain*, Paris, 1959, p. 120-134 ; v. aussi P. GRENADE, *Essai sur les origines du principat*, Paris, 1961.

N. B. — Toutes les dates que débitent nos sources ou qui en dérivent sont celles du calendrier officiel romain dont la concordance avec le calendrier astronomique n'est devenue rigoureuse et régulière qu'à partir de la réforme julienne. Quand les divergences sont négligeables je n'indique, naturellement, que la date fournie ou suggérée par nos sources en accord sensible avec le calendrier astronomique. Quand elles s'accusent au point de déformer la réalité, j'assigne deux dates au même fait : la première est alors donnée selon le calendrier officiel préjulien ; la seconde transpose la première dans le calendrier julien astronomique. Il est vrai que cette transcription est sujette à controverse comme le détail de la réforme julienne elle-même.

Sur cette réforme, dont le point de départ est le début de l'année 709 U.C. = 45 av. J.-C., et sur le fonctionnement antérieur du calendrier romain, je m'expliquerai dans le chapitre VI. Je dois me borner ici à signaler les deux systèmes de réduction des dates préjuliennes en dates juliennes astronomiques, auxquels se sont essayés successivement, en France, l'astronome LE VERRIER (Appendice au tome II de l'*Histoire de Jules César* par NAPOLEON III, p. 456-484, répété au tome II de l'*Histoire de Jules César* par STOFFEL, p. 390-418), et en Allemagne, d'après les travaux de l'astronome GINZEL, et des chrono-

Ses hésitations en Occident

Provisoirement, il avait éliminé l'Orient du champ de sa vision. Au lendemain du triomphe de Pompée et de la ratification de ses actes, il ne restait plus au Levant que l'Égypte à annexer, et la Perse à conquérir. L'une et l'autre tâches hantaient les rêves de César¹. Mais le moment n'en était pas venu. L'Égypte, évidemment destinée à tomber

1. Cf. J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 168-171; *supra*, p. 138 et *infra*, p. 291.

Bibliographie (suite).

logistes UNGER, SOLTAU et HOLZAPFEL, P. GROEBE dans DRUMANN-GROEBE, III, p. 759-825. Il est de mode, aujourd'hui, de suivre ce dernier (RICE HOLMES, GSELL, PIGANIOU, L. A. CONSTANS, *Cambridge History*). A l'exemple de JULIAN (cf. *Histoire de la Gaule*, III, p. 350, n. 1, et pour d'autres raisons que lui, je préfère le premier. Les points de divergence sont les suivants : 1) Le Verrier assimile le 28 mars préjulien 58 (CAES., *De bell. Gall.*, I, 6, 4) au 24 mars julien 58, jour de l'équinoxe de printemps; Groebe l'assimile au 25 mars, jour de la nouvelle lune. 2) Par voie de conséquence, Le Verrier fait commencer l'année de la réforme le 1^{er} janvier, Groebe, le 2. Selon Le Verrier, l'année 45 fut bissextile; selon Groebe, elle fut commune. Il n'y a là qu'un jour de différence, négligeable pour l'historien. 3) Si Le Verrier et Groebe sont d'accord pour admettre qu'il n'y a plus eu d'intercalations de 51 à 47, ils ne s'entendent point sur les intercalations précédentes. Le premier s'appuie sur CASSIUS DIO, XLIII, 26, 1, pour donner à la « grande année » 46 la somme de 67 jours intercalaires, le second sur CENSORINUS, XX, 8, pour lui en accorder 90. Pour GROEBE, on a intercalé en 59, 54 et 52. Pour Le Verrier en 58, 56, 54 et 52. Comme c'est à lui que je donne raison (cf. *infra*, p. 547 et suiv.), je préfère le système qui suppose au calendrier préjulien une avance de 14 jours à celui qui lui en suppose une de 35 jours (majorée à tort des 22 jours de l'intercalation de 56). D'ailleurs, il suffit de se reporter aux références par lesquelles Groebe a cru devoir justifier son comput, pour s'apercevoir qu'elles le condamnent. Exemples : a) le texte de PLUTARQUE, *Crassus*, XVII, 1, rapproché de CICÉRON, *Ad Atticum*, IV, 13, 2, supposant que la mauvaise saison du *mare clausum* était déjà survenue, partant que le 11 novembre était passé, implique la coïncidence du début de décembre préjulien 55, non avec le 22-25 octobre (Groebe), mais avec le 13-16 novembre (Le Verrier); b) le fait qu'en 55 l'équinoxe d'automne, à la veille de quoi César rembarqua son armée de Bretagne pour la Gaule (*De bell. Gall.*, V, 23, 5) eut lieu le 26 septembre, et que la pleine lune avant l'équinoxe, qui éclaira la tempête où César ayant perdu une partie de ses navires sur la côte de Bretagne (*B.G.*, IV, 29, 1) conçut ses projets de retour, tomba le 31 août, nous induit à assimiler le 6 des kalendes d'octobre = 25 septembre préjulien, date de la lettre où César a communiqué ses intentions à Cicéron (*Ad Attic.*, IV, 17, 3), non pas au 18 août (Groebe), mais au 9 septembre (Le Verrier); c) au cours de l'hiver 51, César a effectué chez les Bituriges, en partant de Bibracte, le dernier jour de l'année 52 (*De bell. Gall.*, VIII, 2, 1), une campagne de 40 jours (*ibid.*, 4, 1), qui par suite a duré du 29 décembre au 8 février préjulien. Or, César nous dit lui-même qu'elle s'est déroulée au cours des jours *brumales*, expression qui convient moins bien à la période 3 décembre-9 janvier (Groebe) qu'à la période 25 décembre-31 janvier (Le Verrier), qu'inaugura précisément le solstice d'hiver ou *bruma* du 26 décembre (PLINE, *N.H.*, XVIII, 221); d) la traversée de César, de Brindes à Palaeste, par lui fixée au 4-5 janvier 48 (*De bell. Civ.*, III, 6, 2-3), eut lieu, disent CASSIUS DIO, XLI, 44, 2, et FLORUS, II, 13, 36, « au milieu de l'hiver ». Etant donné l'habitude romaine de définir pratiquement l'hiver comme la période comprise entre le 11 novembre et le 7 février (PLINE, *N.H.*, II, 125; XVIII, 121), cette indication cadre, non avec la concordance de Groebe (6-7 novembre), mais avec celle de Le Verrier-Stoffel (28-29 novembre), etc. Toutes les fois qu'une réduction m'a paru utile, je l'ai donc opérée selon les tables de Le Verrier. On trouvera deux vérifications supplémentaires ci-dessus, p. 224, n. 1.

comme un fruit mûr à la première secousse, ne rapporterait rien de plus aux triumvirs que les profits que lui valaient dès maintenant les subsides de son roi en tutelle. Quant à la Perse, elle exposerait son conquérant aux mauvais tours que ses lointains succès avaient joués à Pompée en prolongeant son absence d'Italie au point d'y user son influence à mesure qu'ils y enflaient son renom. C'est seulement quand il aurait assis sur Rome sa domination incontestée que César pourrait sans péril s'éloigner de l'*Urbs* pendant les années de combats qu'exigerait une aussi vaste entreprise¹. Dans les circonstances présentes, si Jules César voulait que ses coups ne pussent l'affaiblir, il fallait qu'il les assénât en Occident, en prenant pour appui cette Cisalpine regorgeant d'hommes et de blé dont le maître devenait immanquablement celui de la Péninsule entière. Mais, de là, deux directions s'offraient à lui, indifféremment : à l'est, l'Illyricum, longue marche indéterminée et mal assujettie de la province de Macédoine², dont l'anarchie menaçait la sécurité de la basse plaine du Pô ; à l'ouest, la Gaule chevelue, dont l'indépendance portait un périlleux défi au loyalisme de la Narbonaise, et l'immense territoire attirait l'envahisseur, comme une proie, et le rebelle comme un asile. De quelque côté que marchât César, il avait conscience de servir sa patrie en travaillant pour soi.

Burebistas et le péril dace

En nommant l'Illyricum, le libellé primitif du plébiscite vatinius prouve que c'est d'abord vers le nord-est que les triumvirs s'étaient entendus pour orienter l'effort belliqueux de Jules César³. De ce côté, la situation ne laissait pas d'être inquiétante. Non assurément que les différentes peuplades échelonnées entre la rive droite du Danube et la côte de l'Adriatique, les Iapudes sur le Carso, les Taurisques sur la Save, les Scordiques plus à l'est, eussent acquis soudain une cohésion qui les rendit tout d'un coup redoutables. S'il sera besoin, de 36 à 9, des campagnes répétées d'Octave et de ses lieutenants pour en réaliser la pacification définitive, il n'en est pas moins vrai que, partout déjà, elles avaient été réduites à la défensive. En 135, Servius Flaccus et M. Cosconius ; en 129, Sempronius Tuditanus ; en 119, L. Metellus qui devait triompher sous le surnom glorieux de Dalmatique ; en 115, M. Aemilius Scaurus ; enfin, depuis 113, les propréteurs

1. Même jugement chez JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 173.

2. Elle n'acquerra un statut provincial distinct qu'avec César (cf. *infra*, p. 537) et sous Auguste (cf. dans la collection Glotz, le tome III (HOMO), p. 121).

3. Dans le même sens, mais avec réticence, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 196. Un argument décisif me paraît être la concentration à Aquilée des trois légions concédées par le plébiscite (*De bell. Gall.*, I, 10, 3).

de Macédoine, en nettoyant la frontière de leur province¹, avaient réussi à confiner les Barbares dans leurs montagnes, et à leur ôter l'envie d'en descendre ravager les villes romaines ou romanisées bâties au pied des Alpes Juliennes, comme Aquilée et, comme Iader (Zara) et Salone, assises sur le littoral dalmate. Mais cette tranquillité était à la merci d'une intervention extérieure assez forte pour encadrer les tribus, assez habile pour les entraîner à la rescousse. Mithridate aux abois avait, en 63, compté sur leur appoint dans ses suprêmes calculs². Le roi du Pont disparu et ses projets anéantis, on craignit de les voir renaître sous l'afflux des populations thraco-illyriennes qui, jusqu'alors concentrées à l'ouest du Pyretus (Pruth) et à l'est de la Tisia (Theiss) dans l'actuelle Transylvanie³, commençaient maintenant à sortir de leur inertie et de leur isolement. Depuis une vingtaine d'années, elles s'étaient organisées sous l'impulsion d'un barbare de génie, leur roi Burebistas. Se disant inspiré par leur dieu suprême, Zalmoxis, cautionnant ses ordres par les oracles du grand-prêtre Decainos qui ne le quittait point, Burebistas sut courber ses sujets sous sa poigne et les exalter de ses illuminations. Il les guérit de leur vice d'ivrognerie en leur interdisant l'usage du vin et la culture de la vigne. Il leur communiqua un invincible élan en les assurant de l'immortalité promise aux vaillants qui tomberaient sur les champs de bataille. Il leur imposa une discipline, et leur inspira une foi que Mommsen, justement, a comparées à l'Islam; et, vers 61, il fut à même de les ébranler, en quête d'un empire⁴. Sans doute cette année-là et l'année suivante il franchit la Theiss avec ses guerriers, pulvérisa sous leurs coups l'État celte qui avait été constitué autour du lac Balaton par le roi des Boïens Evritasiros, et dont le nom de « Déserts des Boïens » devait, seul, perpétuer le souvenir dans ces régions d'où ils furent à jamais évincés. Peu après il envahit la Styrie, et les Taurisques s'enfuirent pareillement devant lui⁵. S'il avait persévéré dans

1. Sur ces expéditions, cf. ZIPPEL, *Die römische Herrschaft in Illyrien bis auf Augustus*, Leipzig, 1877, et le résumé (en français) des chap. XV et suiv. du livre de DONIAS, *Études sur le livre illyrien d'Appien*, Prague, 1930, et *supra*, p. 63. Sur l'Orient européen, en général, cf. PATSCH, *Beiträge zur Völkerkunde von Südost-Europa*, Vienne-Leipzig, 1932.

2. Cf. *supra*, p. 108.

3. Cf. PARVAN, *Getica*, Bucarest, 1928, p. 73-81. Parmi les textes contemporains mentionnant Burebistas, on notera l'inscription dont les lignes 22-31 prouvent vassalité des villes grecques du Pont-Euxin. DITTENBERGER, *Sylloge*³, 762.

4. JORDANES, *Getica*, XI, 67, donne 82 comme l'année inaugurant ce règne. Cf. STRABO, VII, 3, 5 et 11; XVI, 2, 39. Le mot de Mommsen a été repris par JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, III, p. 152.

5. La date, approximative, est fournie par l'allusion de CÉSAR, *De bell. Gall.*, I, 5, 4. Sur les *deserta Boiorum*, cf. PLINÉ, *N.H.*, III, 146. Sur cette avance dace, cf. STRABO, VII, 5, 2 et 3, 11.

cette voie, quelques semaines l'auraient amené soit aux portes de Iader, soit à celles d'Aquilée; et il est probable que c'est sous l'impression de cette avance foudroyante que Vatinius, d'accord avec les triumvirs, avait rédigé sa *rogatio*. A s'en tenir au texte initial de son projet, Jules César aurait eu pour mission d'épargner à l'Italie du Nord comme à la Dalmatie les horreurs d'une invasion, de reprendre à l'intrus les vallées de la Save et de la Drave, et, anticipant sur le programme d'Agrippa et de Tibère, auquel l'Illyricum devra sa tardive définition provinciale, de reculer jusqu'au Danube la frontière solidement défendue du monde romain. L'utilité d'une pareille action n'était pas niable. Les profits n'en étaient pas davantage à dédaigner car, nul ne pouvait ignorer dans la Ville la productivité des filons des monts Bihar, et l'importance des réserves métalliques accumulées par les Daces, successeurs des Agathyrses, au pays où les rivières roulent sans arrêt des paillettes d'or¹. Néanmoins, semble-t-il, César ne devait s'y résoudre que sous la contrainte d'une impérieuse nécessité. Les contrées où se dérouleraient ses premières opérations étaient hérissées d'accidents et d'obstacles, désolées par une grande pauvreté; et ensuite, pour frapper les Daces au cœur de leur puissance, il devrait s'enfoncer en des gorges mal connues, au-delà d'un fleuve, le Danube, dont le cours n'avait pas encore été correctement identifié², à des distances qui rendraient de plus en plus difficile et précaire le maintien du contact avec la politique romaine. Aussi est-ce avec un véritable soulagement que César a dû recevoir les nouvelles qui, soudain, rendirent inévitable le changement de ses plans.

L'autre danger

D'abord on apprit à Rome que Burebistas, au lieu de poursuivre les Taurisques et les Noriques, non seulement avait regagné ses repaires transylvains, mais en était reparti, à la belle saison suivante, pour la direction opposée (mars 59 ?) vers les steppes où, dans les mois d'après, il défit les Bastarnes, et à travers lesquelles, passant sur leurs cadavres, il s'en vint, à bout de course, assiéger, prendre et détruire Olbia, la vieille colonie grecque du nord de la mer Noire (Odessa)³. Ensuite, et sans doute presque simultanément, on se rendit

1. Cf. J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 114-117.

2. De PACHTERE, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1908, p. 79-87.

3. DION CHRYSOSTOME, II, p. 75 REISKE. Sur la date du départ de Burebistas vers l'Est, postérieure nécessairement à celle de la campagne contre les Taurisques, et nécessairement antérieure au sénatus-consulte annexé à la *lex Vatinia*, cf. BRANDIS, art. *Dacia*, *P.W.*, IV, c. 1959, et DITTENBERGER, *Syll.*², 342 (inscription de Dionysopolis).

compte que la paisible possession de la Narbonaise allait être remise en question, non par des soulèvements internes et locaux, comme celui, tout récent, des Allobroges, que le gouverneur C. Pomptinus, après une chaude alerte, et avec les renforts qui lui furent envoyés, avait complètement réprimé en 61¹, mais par les vastes mouvements de peuples qui battaient les marches de la Gaule chevelue et finiraient, s'ils n'étaient arrêtés à temps, par ébranler de leurs contrecoups la Province que les Celtes indépendants enveloppaient de tous les côtés et qui, au midi des Cévennes, vers Castelsarrasin, comme au nord, entre Lyon et Vienne, n'en était séparée que par une démarcation théorique, dépourvue de barrières naturelles. Et l'on ne peut douter que ce ne soit l'attente de ces migrations, et l'appréhension des troubles qu'elles exciteraient tôt ou tard qui aient alors justifié les triumvirs d'imposer au Sénat l'extension que les *Patres*, pour de mauvaises raisons de tactique intérieure, s'empressèrent de donner au plébiscite Vatinien (fin avril 59)².

Arioviste et les Celtes

La cause première, évidente, de ces prochaines éventualités résidait dans l'appétit de conquêtes et de rapines d'un chef germain qui, depuis 72, avait appris aux Celtes comme aux Romains à craindre ses convoitises et sa brutalité. Avec une énergie et des ruses sauvages, Arioviste avait développé les aptitudes combatives de sa puissante peuplade, les Suèves; et après les avoir conduits du Brandebourg où, pour la première fois, ils apparaissent dans l'histoire, jusque dans la Souabe qui rappelle toujours leur nom, et dans les vallées du Neckar et du Mein, qu'ils avaient entièrement occupées, il cherchait, depuis 61, les occasions de franchir le Rhin, et de profiter des dissensions qui déchiraient les Gaulois pour s'approprier leurs biens³. Au lendemain du raz de marée cimbrique, les Celtes de la Gaule chevelue s'étaient un moment fédérés sous la conduite des Arvernes qui peuplaient le Massif Central, et que guidait alors un noble clairvoyant et hardi, Celtill. Mais quand le peuple arverne eut condamné Celtill à mort pour tentative d'usurpation royale, les Celtes se hâtèrent de secouer l'hégémonie des Arvernes, du même coup dont ceux-ci avaient ruiné

1. Sur ce soulèvement partiel qui couvait au temps de la conjuration de Catilina, et éclata, sous la conduite de Catagnat, en 62, après la bataille de Pistoia, cf. CASS. DIO, XXXVII, 47-48; LIV., *Per.*, CIII, et JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 122-124.

2. Sur les dates du plébiscite et du s.-c. subséquent et sur les mobiles des *Patres*, cf. *supra*, p. 214-215, 223-224.

3. Je ne puis, sur ces faits, que renvoyer aux pages de JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 152-154.

l'autorité de Celtill¹. La Gaule chevelue était alors retournée à ses discordes. Les Arvernes tâchèrent à ressaisir leur prééminence : d'abord avec l'alliance des Séquanes, du Jura, contre les Héduens du Nivernais et du Morvan, puis avec l'aide pernicieuse des mercenaires suèves que les Séquanes demandèrent à Arioviste. De la sorte, ils battirent leurs ennemis, mais sans profit pour eux-mêmes. C'est aux Séquanes seuls que les vaincus durent transférer leurs finages de la Saône, leurs otages et leur allégeance; et les Séquanes, à leur tour, perdirent plus qu'ils n'avaient gagné. Arioviste leur réclama, pour le prêt de ses 15 000 lansquenets, un tiers de leur territoire. Et, comme ils essayaient de lui résister en appelant les Arvernes et les Héduens à leur secours, ils essuyèrent seuls une première défaite à l'automne de 61 et subirent avec les Héduens au début de 60 près de Magetobriga (?) une débâcle qui livra au vainqueur toute la haute Alsace². Rome avait suivi avec anxiété les péripéties d'une lutte qui pouvait ramener sur la Province les pilleries des Celtes en déroute et l'invasion des Suèves victorieux. Informé de l'issue désastreuse de la campagne, le Sénat confirma sa fidélité à ses alliés et, par son ordre, les consuls en charge assumèrent le gouvernement des deux provinces gauloises : L. Afranius, celui de la Cisalpine, Q. Metellus Celer, celui de la Transalpine, prêts l'un et l'autre à en sauvegarder par les armes l'inviolabilité. Si grand était toujours le prestige du nom romain chez les Barbares que ces manifestations verbales suffirent à fixer Arioviste sur sa dernière conquête. Au début de l'été de 60, tout paraissait, à l'Ouest, rentrer dans l'ordre. Q. Metellus Celer qui, au printemps, piaffait d'impatience, devait au mois de juin se consoler, avec les présents expédiés par les Suèves, de l'occasion manquée d'un triomphe retentissant; et, dès le commencement de son consulat de 59, Jules César, pour récompenser le Germain de sa subite modération, lui faisait reconnaître par les *Patres* le titre de roi et décerner celui d'ami du peuple romain³.

1. Se reporter au chapitre IV de JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 131-137. Il est intitulé : Celtill l'Averne. En réalité, de même que l'Empire britannico-suession, également éphémère, ne nous est connu que par une phrase de CÉSAR, *De bell. Gall.*, II, 4, 7, toute l'histoire de Celtill et de son « empire » tient dans une autre, *De bell. Gall.*, VII, 4, 1.

2. CAES., *De bell. Gall.*, I, 31, 32 et 44; VI, 12. Sur la forme authentique de ce nom Admagetobriga, cf. HOLDES, *Alteltischer Sprachschatz*, s. v., et JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 157, n. 4. Toute identification du lieu (Sélestat, Porrentruy, Pontailler, etc.) est pure conjecture. Les dates résultent de la lettre de CIC., *Ad Attic.*, I, 19, 2 (cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 158, n. 1). Cf. R. SCHMITTLEIN, *La première campagne de César contre les Germains*, Paris, 1957. V. aussi, *infra*, p. 248, n. 2.

3. Sur les initiatives du Sénat, cf. CAES., *De bell. Gall.*, I, 35, 4; CIC., *Ad Attic.*, I, 19, 2. Sur les illusions et la déception de Celer, cf. CIC., *Ad Attic.*, I, 20, 5 (mai 60) : *Metellus otium e Gallia nuntiari non magno opere gaudet ; cupit, credo, triumphare* ; II, 1, 11 (juin 60) : *In*

Les calculs de César

Mais le danger n'était que différé; et, soit qu'Arioviste reprît ses agressions, soit que les Celtes cherchassent une revanche, la Gaule indépendante était destinée à revivre sous peu les horreurs de la mêlée. Il appartenait aux maîtres de Rome de ne laisser échapper ni leur chance ni l'heure de l'appréhender; et César sut les saisir l'une et l'autre. Avec l'infamale duplicité de son génie, il sut jouer tour à tour de la peur « gauloise » et de la « germanique »; provoquer, au jour propice, le conflit qui lui semblait le plus opportun, utiliser la furieuse avidité du Suève pour maîtriser la Gaule chevelue; se servir d'elle pour anéantir Arioviste, et, par la conquête du monde celtique, qu'au début il fut le seul à prévoir et vouloir, finalement s'assurer la monarchie romaine.

Le péril germain était, de beaucoup, le plus grave. Y parer directement eût arraché la racine du mal; mais, en même temps, c'était s'engager à fond contre un ennemi terriblement mobile, dont l'invasion cimbrique avait répandu l'épouvante, et engager par là même un effort militaire dont l'Italie aurait eu à supporter seule le poids détestable. César, temporisant et dissimulant de son mieux, préféra différer la crise par ses avances au roi des Suèves, et en masquer l'imminence par l'exagération du péril gaulois qui, pourtant, était loin d'atteindre la même acuité et qui, d'ailleurs, à y réfléchir, découlait de l'autre comme une conséquence immédiate. A ce jeu malhonnête, mais efficace, il dut de diviser les adversaires possibles de la puissance romaine, et de battre les plus forts sur le territoire et avec l'assistance des plus faibles préalablement subjugués¹.

Le complot d'Orgétorix

Avec leur étourderie coutumière, les Celtes facilitèrent à leur insu sa manœuvre cruelle et décisive. Effrayés par l'audace d'Arioviste, ils tentèrent imprudemment de se prémunir contre elle, et, dans le second, semestre de 60 au plus tôt, les plus entreprenants d'entre eux méditèrent à la fois les coups d'État et les alliances qui réaliseraient l'unité de commandement et d'action contre l'ennemi commun. Sur les

Gallia speramus otium. Sur les présents que lui a envoyés Arioviste, PLINIE, *N.H.*, II, 170 (des *Indi* que la tempête aurait jetés sur les côtes de la Germanie; cf. MELA, III, 5, 45 : *a rege Bo(i)orum* ?). Sur l'amitié du roi Arioviste, cf. CAES., *De bell. Gall.*, I, 35, 2; 43, 4; 44, 5; CASS. DIO, XXXVIII, 34, 3; PLUT., *Caes.*, XIX, 1; APPIEN, *Celt.*, 16.

1. J'adopte, dans ses grandes lignes, la thèse si solidement établie par Salomon REINACH, dans son brillant mémoire sur les Communiqués de César, *Rev. de philologie*, 1915, p. 29-49. En sens contraire, mais à tort, RICE HOLMES, *op. cit.*, II, p. 271-279. On consultera aujourd'hui l'ouvrage de M. RAMBAUD, *La déformation historique...*, cité *supra* (p. 225).

conseils d'un grand seigneur de leur nation, Dumnorix, les Héduens se rapprochèrent plus étroitement des Séquanes; et, chez les Séquanes, le fils de leur ancien roi détrôné, Castic, entra en pourparlers avec Orgétorix, un noble, dont la richesse et la clientèle avaient affermi l'influence sur les Helvètes, la nombreuse peuplade répandue entre le Jura, le Rhône, le Rhin et les Alpes rhétiques, au contact à la fois de la Narbonaise, qui englobait Genaba (Genève), et de l'avant-garde des Suèves. A l'instigation d'Orgétorix, et par l'entremise de Dumnorix auquel l'Helvétie avait marié sa fille, il fut entendu que Castic, chez les Séquanes, Orgétorix, chez les Helvètes, Dumnorix, chez les Héduens, rétabliraient la monarchie chacun chez soi et à son profit, puis, sous l'autorité absolue de leur triumvirat fraternel, souderaient les forces de leurs nations respectives en un même front infrangible opposé aux entreprises des Suèves¹. Seulement, à mesure que se précisaient les détails de leur négociation, ils étaient rapportés à Rome par Diviciac, un druide héduen, frère de Dumnorix, qui, pénétré de culture romaine, avait quitté sa patrie pour la Ville, plutôt que de se réconcilier avec les Séquanes et de s'incliner devant la primauté de son cadet². A quelque temps de là, l'aristocratie helvète était avertie du complot d'Orgétorix, et celui-ci, soit pour éviter le supplice du feu auquel elle avait le droit de condamner les aspirants à la royauté, soit à cause de la douleur qu'il ressentit en voyant ses plans éventés, se donna la mort (59 ?)³. La main de Rome n'apparut point dans cette tragédie; mais il est clair que ses dirigeants ne pouvaient souffrir que la Gaule se sauvât elle-même, et qu'ils sont hypocritement parvenus à la fois à la décourager et à semer dans l'opinion de leurs concitoyens d'odieus soupçons sur l'activité, pourtant légitime et strictement défensive, des Helvètes.

L'exode des Helvètes et la guerre de César

Ce n'est pas tout : la disparition d'Orgétorix devait tôt ou tard attirer sur le pays des Helvètes la fringale germanique; et soit que,

1. La source unique est CAES., *De bell. Gall.*, I, 3. Quoi que dise JULIAN, *op. cit.*, III, p. 160, n. 1 et 3, il n'y a aucune trace de ce complot dans CIC., *Ad Attic.*, I, 19, 2 (où la mention des Helvètes est le fait des éditeurs); et la lettre de CICÉRON, de juin 60, *Ad Attic.*, II, 1, 11, exclut qu'il en ait déjà été question alors. Mais il a dû être formé deux ans avant l'exode (CAES., *De bell. Gall.*, I, 3, 2), donc en 60.

2. Sur Diviciac, cf. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 162. — Que Diviciac soit l'ainé, particularité importante que Julian a omis de signaler, résulte de CAES., *De bell. Gall.*, I, 20, 2.

3. CAES., *De bell. Gall.*, I, 4. Il suffit de lire les *Commentaires* pour s'apercevoir que César nous y a laissé un récit tendancieux où les intentions de ces chefs, ravalées au bas niveau de calculs personnels, sont sûrement travesties. Cf. M. RAMBAUD, *op. cit.*, p. 112 et suiv.

comme le pense Salomon Reinach¹, Arioviste eût déjà mobilisé contre eux sa centaine de mille hommes, soit qu'ils eussent voulu prévenir son agression et ralentir son avance, en faisant le vide devant elles, la rumeur se propagea dans Rome, peu avant l'équinoxe du printemps de 58, que les Helvètes, en un acte de courage désespéré, avaient livré aux flammes leurs villes, au nombre de 12, 400 de leurs bourgades et villages, tous les approvisionnements qu'ils ne pouvaient emporter, et qu'ils s'apprêtaient à réunir au nord du lac Léman, en vue d'un exode massif dans l'ouest de la Gaule chevelue, trois mois de vivres et la totalité de leurs populations auxquelles s'étaient joints d'autres Celtes, comme les Boïens, naguère refoulés sur le Norique par Burebistas, les Rauraci qui peuplaient la contrée délimitée par les Vosges et l'Aar, et même quelques tribus germaniques qu'oppressait, dans leurs cantons de l'ancien duché de Bade, l'expansion des Suèves : 14 000 Latoviques et 36 000 Tulinges, en gros, prétend César qui a sûrement arrondi les chiffres, 368 000 individus, y compris les femmes et les enfants, parmi lesquels 92 000 hommes en état de porter les armes². Cette concentration opérée à quelques milles de Genaba (Genève), avec l'intention avouée de traverser le Rhône sur le pont de cette ville, et d'enfreindre ainsi, en terre allobroge, l'intégrité de la Transalpine, détermina sur le champ la conduite de César. Il refoulerait les Helvètes pour protéger coûte que coûte la Gaule Narbonaise, dont le sénatus-consulte annexé à la *lex Vatinia* lui avait confié la garde; et il continuerait leur poursuite dans la Gaule indépendante dont cette guerre lui livrerait le destin. Ainsi se trouva résolue, dans son esprit, l'incertitude qui pesait sur ses projets belliqueux, et amorcée dans les faits la série de victoires qui devait aboutir, selon ses désirs, à l'annexion, dont il avait évalué les incalculables avantages, des terres qui, des Pyrénées à la mer du Nord et de l'Océan au Rhin, formeraient, en un bloc désormais invulnérable aux déprédations germaniques, une des plus fertiles et la plus peuplée comme la plus riche d'avenir des provinces romaines.

1. Dans le mémoire cité à la p. 233, n. 1.

2. Chiffres censément consignés dans les archives des Helvètes prises par CÉSAR (B.G., I, 29, 2-3), mais visiblement enflés. Il est fâcheux pour la véracité de César : 1° que ces chiffres globaux ne s'accordent pas, même en tenant compte des peuples associés, avec les chiffres des pertes que donnent APPIEN (80 000, *Celt.*, I, 3) et *a fortiori* Paul OROSE (VI, 7, 5 : 47 000), et celui que donne CÉSAR lui-même des Helvètes rapatriés (110 000 : B.G., I, 29, 3); 2° que les dénombrements de TITE-LIVE (*op. OROSE*, VI, 7, 5), d'APPIEN (*Celt.*, I, 3) soient inférieurs de moitié ou de près de moitié. Autres chiffres dans Plutarque, Polyaeen, Strabon, et tous inférieurs, énumérés par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 197, n. 8. Sur les alliés des Helvètes : Boïens, Rauragues (23 000), Tulinges et Latoviques, cf. JULLIAN, *ibid.*, p. 198, n. 2.

Les forces vives de la Gaule chevelue

Par son expérience personnelle ou par ses lectures, Jules César connaissait toutes les Gaules : la Gaule Cisalpine déjà latinisée, dont la naturalisation complète constituait depuis une dizaine d'années une de ses plates-formes; la Gaule Narbonaise ou Gaule en toge — *Gallia togata* — dont, à quatre reprises, à l'aller et au retour de sa questure puis de sa préture espagnoles, il avait parcouru les routes; la Gaule indépendante ou Gaule chevelue — *Gallia comata* — où, depuis plus d'un demi-siècle, les *negotiatores* venus d'Italie concurrençaient les marchands de Marseille, qu'avait dernièrement étudiée et décrite le plus grand savant de l'époque, Posidonius d'Apamée, et dont les rapports avec les provinciaux de la « Gaule en toge » étaient devenus si intimes que son monnayage imitait le leur et que, pour se soustraire aux sévices des insurgés allobroges, les Latins de Vienne, plutôt que de redescendre vers la Méditerranée ou de repasser les Alpes, avaient, en 61, préféré se réfugier en territoire autonome, à Lugdunum (Lyon), chez les Ségusiaves¹. César se représentait assez exactement la structure et les dimensions de ce continent dont les bornes enfermeront plus tard la France, la Rhénanie et la Belgique réunies². Ces immensités s'étendaient à l'échelle de ses ambitions; et elles magnifieraient ceux de ses exploits dont elles seraient le théâtre. En outre, elles étalaient à son regard des ressources infiniment variées et pratiquement inépuisables. Ici, des terres à blé, tantôt cloisonnées de haies, dans l'Ouest et la vallée rhénane, tantôt, comme autour de la Seine, dévalant par de longues bandes unies que diversifiait seulement la différence des cultures, selon qu'elles étaient exploitées par des familles isolées ou par des communautés de villages, toujours avec d'ingénieuses méthodes et des outils perfectionnés, comme les charrues montées sur roues ou ces moissonneuses dont chacune

1. Sur le livre de Posidonius, cf. HUBERT, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène*, Paris, 1932, p. 112; sur les rapports commerciaux de la *Gallia comata* et de la *Gallia togata* cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 141-144. Sur l'épisode du refuge chez les Ségusiaves, cf. CASS. DIO, XLVI, 50, 4, correctement interprété par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 122, n. 6. Sur le monnayage gaulois, cf. le traité classique de M. Adrien BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, et JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 334-335; et, plus récemment, les remarquables études de COLBERT DE BEAULIEU citées dans mon *Aléria...*, p. 198 et 202.

2. Peut-être CÉSAR, qui semble partager les erreurs d'orientation des cartes antiques, dont la reconstitution nous est facilitée par les calculs de Ptolémée (cf. *De bell. Gall.*, I, 1, 5), voyait-il la Gaule plus petite qu'elle n'était en réalité. Au II^e siècle de notre ère, Ptolémée n'admet toujours, entre le Promontoire Gabaion (Penmarch) et la source du Rhin, au mont Adula, qu'un intervalle correspondant à 748 km (au lieu de 973 km), et entre l'Aphrodisium du cap Bréar et l'embouchure orientale du Rhin qu'un intervalle correspondant à 916 km (au lieu de 1 198). Sur ces calculs, cf. André BERTHELOT, *R.E.A.*, 1934, p. 14 et 18.

abattait la besogne de plusieurs faucilles. Là, d'immenses forêts susceptibles de défrichements ultérieurs et ouvertes à toutes les formes de l'industrie humaine, depuis les lisières où se dressaient les ruchers, jusqu'aux sous-bois d'ajoncs et de fougères, jonchés de glands et de fênes, où paissaient d'innombrables troupeaux de porcs; depuis les clairières où fumaient les fourneaux des charbonniers, et les taillis où se couraient, à la lance, au javelot, à l'arc, toutes sortes de gibiers, jusqu'aux futaies où se débitaient, sous la hache des bûcherons, les mâts des navires et les rondins des maisons. Ici et là, de florissants métiers : lainages, tissages, cordonnerie, carrosserie; des minerais de fer dont les lingots bruts s'exportaient en Germanie; des pépites d'or qui enrichissaient brusquement une famille, un sanctuaire, des bourgades entières; par-dessus tout, l'incomparable abondance du matériel humain, qui avait fait de la Gaule un des principaux marchés de l'esclavage antique¹. La Gaule chevelue passait à juste titre pour une des régions les plus denses qui fussent alors : sous les huttes éparses à l'orée de ses bois et en bordure de ses marécages, dans les villages bâtis au milieu de ses grandes plaines à blé, auprès de ses gués et de ses ponts, et le long de ses chemins, dans les *oppida* des hauteurs, grossièrement fortifiés au temps des Cimbres, sur les collines où se pressaient, en bois ou en pierres sèches, cabanes rondes et maisons quadrangulaires, vivait une population qu'on doit évaluer, au minimum, à une dizaine de millions d'habitants, un chiffre qui approchait à lui seul de la cohue disparate des sujets que Pompée se targuait d'avoir incorporés en Asie à l'empire de Rome².

Ses faiblesses

Disposant d'un tel nombre, les Celtes de la Gaule indépendante, qui étaient braves, dotés d'une cavalerie vigoureuse et armés de solides épées, auraient dû braver toutes les attaques. Mais leurs

1. Sur l'économie de la Gaule indépendante, cf. en général, JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 260-329; HUBERT, *op. cit.*, p. 311-317; et mes *Étapes...*, p. 230-241. Sur le cadastre gaulois, cf. HUBERT, *op. cit.*, p. 262 et 301-302; J. VENDRYES, C.R. *Ac. Inscr.*, 1933, p. 376 : sur son importance, cf. Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1931, p. 1. En particulier sur les « ferrières », cf. HUBERT, *op. cit.*, p. 313; sur l'or, STRABO, IV, 3, 3; 4, 5; 26, 4; DIODORE, V, 27, 1 et 3. Sur l'esclavage, DIODORE, V, 26, 4.

2. Sur la population de la Gaule, JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 3-8, s'est, je crois, laissé induire en erreur par les exagérations intéressées de César, dont les auteurs anciens se sont inconsciemment fait l'écho. Je m'en tiens aux conclusions très raisonnables que CAVAIGNAC, *Rev. celtique*, LI, 1934, p. 116-118, a tirées du texte statistique de FRONTIN, *Strat.*, IV, 3, 14 : *Lingonum civitas ... septuaginta milia armorum tradidit*. V. aussi Edgar FAURE, *Étude sur la capitulation de Dioclétien d'après le Panégyrique VIII*, dans *Varia*, IV, Paris, 1961, p. 81 et suiv. Sur les 12 millions de sujets asiatiques, cf. *supra*, p. 114, n. 13.

masses s'éparpillaient, leur fougue ignorait la discipline; et, à leurs élans, manquaient, par défaillances chroniques, la convergence et la continuité. Dans chacune de leurs peuplades, les nobles accaparaient le dévouement de leurs clientèles, allant de leurs compagnons d'armes (*ambacti*) jusqu'à leurs débiteurs et à leurs salariés; des clans hostiles se disputaient avec éloquence, ou dans les combats, un pouvoir instable; et deux politiques antagonistes, l'une favorable à l'oligarchie, l'autre tendant à l'établissement ou à la restauration de la monarchie, cristallisaient ces rivalités. Enfin, de peuple à peuple, ce n'étaient que méfiances, jalousies et inimitiés¹. Les différentes nations gauloises se partageaient en trois groupes ethniques : au centre, entre Seine et Garonne, les purs Celtes de la Gaule ou de la Celtique proprement dites; au sud de la Garonne, les Celtes de l'Aquitaine, fortement teintés par le sang des Ibères; au nord de la Seine, les Celtes, mélangés d'éléments germaniques, qu'on appelait les Belges; et à l'intérieur de chaque groupe des trois Gaules, Celtique, Aquitaine, Belgique, malgré l'homogénéité qui le distinguait des autres, les ententes étaient fragiles, les répulsions plus fortes que la fraternité de la race, l'identité de la langue, de la religion et de la culture². Le druidisme, cette congrégation sacerdotale spécifiquement celtique dont les membres se disséminaient sans diminuer leur ascendant ni affaiblir leur solidarité, et qui, des deux côtés du détroit, en Bretagne comme en Gaule, jouissaient de privilèges unanimement respectés, aurait dû, avec un peu plus de persévérance et une meilleure organisation, cimenter ces forces éparées et les fondre au creuset de la foi. Dépositaires de la révélation divine, interprètes des signes où se manifestait la volonté céleste, les druides avaient épuré le rituel, en limitant à l'exécution de condamnés de droit commun les immolations humaines. Ils avaient ennobli les croyances, en répandant la certitude de l'immortalité des âmes appelées suivant leurs mérites, soit à passer par un cycle de métempsycoses, soit à s'élever, en un seul bond, de la mort dans les sphères astrales. Partout, ils dirigeaient l'éducation des jeunes élites auxquelles ils proposaient en formules laconiques un haut idéal de piété et d'honneur. Mais leur influence, purement morale, n'avait pu, ni s'étendre à la politique, ni en apaiser les conflits³.

1. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, II, chap. I-III.

2. Cf. l'admirable synthèse due à CÉSAR *De bell. Gall.*, I, 1, et le commentaire de JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 437-447; et 449-532.

3. Sur les Druides, cf. JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 84-111; HUBERT, *op. cit.*, p. 275-285; J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 246-247 et 253-254; le livre de KENDRICK, *The Druids*, Londres, 1927, et celui d'A. BAYET, *Histoire de la morale en France*, Paris, 1929, I, chap. IV. Il faut se souvenir que la Bretagne antique correspondait à la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, et que la Bretagne d'aujourd'hui s'appelait alors l'Armorique.

Dans le passé, tout ce qu'ils avaient pu obtenir des Gaules en guerre les unes contre les autres, c'était l'observation de trêves fugitives aux époques des grandes fêtes périodiques telles que la cueillette du gui sacré à laquelle, tout de blanc vêtus, ils procédaient solennellement avec une faucille d'or, le sixième jour de la lune du solstice d'hiver, dans la forêt des Carnutes¹. Dans le présent, d'ailleurs, ils étaient en train d'étouffer leur autorité spirituelle sous les richesses et les honneurs qu'ils avaient amassés, et ils se montraient d'autant moins aptes à dominer les querelles des nations et des partis qu'ils s'ingéraient davantage dans les intérêts temporels, et se compromettaient dans les affaires du siècle au point que celui d'entre eux dont le portrait, esquissé dans les notes de César et les confidences de Cicéron, son interlocuteur en d'ironiques controverses, nous est le plus familier, Diviciac l'Héduen, apparaît moins comme un dévot docteur que comme un ambitieux bel esprit, authentique devancier en notre pays de ces cardinaux du XVIII^e siècle, Bernis ou Rohan, qui, par leur dilettantisme et leurs intrigues, ont discrédité l'Église de l'Ancien Régime². On comprend dès lors que, même en temps de crises, ils n'aient pu surmonter les tendances centrifuges qui dissociaient le monde celtique. S'ils ont contribué à imprimer au fond des cœurs gaulois le sentiment d'une parenté ethnique, ils ont été impuissants à créer avec elle une véritable unité nationale. Pour les Celtes de la Gaule chevelue, la patrie ne consistait que dans un type commun de civilisation; et César pouvait espérer les assujettir d'autant plus glorieusement qu'ils étaient plus vaillants et nombreux, d'autant plus utilement qu'en leurs terroirs et leurs consciences sommeillaient de plus fécondes virtualités, d'autant plus aisément, aussi, qu'il était assuré de leur désunion pour les vaincre, et de l'attrait sur eux du type de civilisation supérieure qu'il représentait à leurs yeux pour la réduire et pour les pacifier.

Premiers contacts (fin mars 58)

Le rassemblement des Helvètes avait été fixé au 28 mars = 24 mars 58. Le temps pour leurs chefs de dénombrer leurs contingents, et ils seraient capables de s'ébranler en masse dès les premiers jours d'avril. Deux routes, frayées par le Rhône, s'offraient à eux

1. Le texte capital est celui de PLINÉ, N.H., XVI, 249 et suiv. Plin n'a pas précisé la lunaïson; mais la date même à laquelle s'est organisée, autour de cette fête rituelle, la conjuration de toutes les Gaules à la fin de 53, prouve qu'il ne peut s'agir que de la nouvelle lune du solstice d'hiver. Cf. *infra*, p. 305, n. 2.

2. CAES., *De bell. Gall.*, I, 3, 5; 16, 5; 18, 1; 20, 1-2; 31, 9; II, 14, 1 et suiv., etc.; CIC., *De div.*, I, 41, 90.

pour gagner les cantonnements qu'une vieille amitié de peuplade à peuplade leur promettait, aux bords de l'Océan, chez les Santons¹ : l'une, par la rive droite, les eût dispensés de transgresser la frontière romaine; mais elle était resserrée entre le Jura et le Rhône au point que leurs chariots n'y défileraient qu'un à un, et dominée par les hauteurs du Plat des Roches et du Grand Credo, d'où une poignée d'hommes pouvait suffire à la barrer; l'autre, empruntant les gués du Rhône et le pont jeté sur ce fleuve à Genaba, les conduirait aisément par la rive gauche, mais en les engageant en territoire allobroge, en pleine province romaine². S'ils étaient d'avance résolus à la suivre, comme César l'affirme, sans que nous soyons obligés de le croire sur parole, César, en revanche et dans tous les cas, l'était à la leur interdire. Dès le milieu de mars, confiant à ses partenaires du triumvirat le gouvernement de Rome, et à Clodius, son âme damnée, le soin de les surveiller, il avait quitté l'*Urbs* en toute hâte, traversé à marches forcées Cisalpine et Transalpine, et, accompagné de T. Labienus, il était venu prendre à Genaba le commandement de la X^e légion qui y stationnait. A peine arrivé, il donna l'ordre de couper le pont sur le Rhône, et de procéder, dans toute la Narbonaise, à des levées de troupes supplémentaires. Cependant, les Helvètes, au lieu de brusquer l'exécution des plans qu'il leur prête, ce qui était le seul moyen d'en éviter l'échec, lui députèrent une ambassade, pour l'assurer de leurs intentions pacifiques, solliciter de lui l'autorisation de traverser la Province, et s'engager envers lui à ne commettre aucun dégât pendant leur bref parcours en terre romaine.

César joue les Helvètes
(28 mars-13 avril 58)...

César feignit d'admettre que leur requête méritait examen, mais ajouta qu'elle appelait réflexion, et leur enjoignit d'attendre les ides d'avril pour venir chercher sa réponse. Toujours passifs, preuve que, sans doute et malgré ses affirmations contraires, ils étaient pacifiques,

1. Sur cette entente des Helvètes et des Santons (CAES., *De bell. Gall.*, I, 10, 1 et 11, 6), cf. JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 497, et Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 19.

2. Sur ces faits, tout le monde est d'accord; et l'on se rapportera à l'admirable exposé que JULLIAN en a donné, *op. cit.*, III, p. 193 et suiv., d'après CÉSAR lui-même (*De bell. Gall.*, I, 6-8). JULLIAN, *ibid.*, p. 196 et 197, n. 6, semble croire que le 28 mars César était encore à Rome ou en route. Je ne le pense pas : il n'y a aucune indication chronologique dans *De bell. Gall.*, I, 7, 1; et PLUT., *Caes.*, XVII, dit simplement que César mit huit jours à se rendre de Rome à Genève. Je placerais le départ de César vers le 15 (cf. GELZER, *Die lex Vatinia de imperio Caesaris*, *Hermes*, LXIII, 1928, p. 118; *contra*, mais à tort, L. A. CONSTANS, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule*, p. 17), son arrivée à Genève vers le 23 mars. Sur la date du départ de César après le vote de la première loi clodienne *de capite c. r.*, cf. *infra*, p. 257.

les Helvètes acceptèrent tout naturellement ce délai que, tout naturellement aussi, le proconsul employa, avec une fiévreuse activité, à organiser sa résistance éventuelle. Sur tous les points de passage fréquentés et faciles, qui s'échelonnaient entre Genaba et le mont Vuache, il construisit des levées de terre, précédées de fossés, et des redoutes improvisées¹; et quand le 13 avril 58, ponctuels au rendez-vous, les ambassadeurs helvètes se représentèrent à lui, il leur signifia avec simplicité que les traditions du peuple romain l'empêchaient d'accorder la traversée de ses provinces à quelque armée que ce fût, et que, s'il leur prenait envie d'insister, ils le voyaient déjà prêt à leur opposer ses armes². César les avait joués, en attendant de les tailler en pièces. Les Helvètes, d'ailleurs, se le tinrent pour dit, et se retournèrent vers le nord : ils demanderaient aux Séquanes le libre passage que les Romains, par la voix du proconsul, leur avaient refusé.

... et se prépare à les poursuivre
(avril-mai 58)

Dès lors, Rome aurait dû se désintéresser de leur exode, puisqu'il laissait intacts sa frontière et son prestige. Mais César n'entendait point être frustré des victoires qu'il avait escomptées; et c'est dans le moment même où la guerre parut lui échapper que, de sa propre volonté, il la déchaîna. Dans ses *Commentaires*, il a invoqué un motif et insinué un prétexte. Le motif qu'il allègue et suivant lequel « le territoire des Santons », que visait la migration des Helvètes, « n'étant pas loin de la cité des Tolosates », il fallait à tout prix prémunir la Province, dont Tolosa (Toulouse) faisait partie, contre le « danger » que créerait à la domination de Rome, « en bordure d'un pays riche et sans défenses, le voisinage d'un peuple belliqueux et hostile », n'est qu'un prétexte, et même un mauvais prétexte³, puisque, au berceau de leur patrie, les Helvètes n'étaient séparés de Genaba romaine que par la largeur du Rhône, et qu'au moins 200 kilomètres séparent Toulouse de la Saintonge. Quant au prétexte qui se lit entre les lignes où le proconsul raconte que les Helvètes ne s'étaient résignés à rebrousser chemin qu'après avoir attaqué vainement ses ouvrages défensifs de la ligne du Rhône, et qui l'eût, en effet, justifié

1. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 199, admet la réalité du mur continu de 4,50 m de haut qu'en huit jours selon ses calculs, en quinze jours selon les miens, César aurait élevé, sur 19 milles, de Genève au Pas de l'Ecluse (CAES., *De bell. Gall.*, I, 8, 1). Cela tiendrait du prodige; et de ce mur doublé d'un fossé, qui n'a pas laissé de traces, il n'est pas question dans CASS. DIO, XXXVIII, 31, 4 : pour moi, c'est un « enjolivement » publicitaire.

2. CAES., *De bell. Gall.*, I, 7, 6 et 8, 3. Le 13 avril préjulien correspond soit au 9 avril julien (Le Verrier-Stoffel), soit au 10 avril julien (Drummann-Groebe).

3. Cf. CAES., *De bell. Gall.*, I, 10, 1-2; et L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 8.

de tirer vengeance d'une agression que, pour l'honneur de Rome, il ne pouvait se satisfaire d'avoir simplement brisée, il relève de la pure invention, puisque César n'a pu indiquer, ni le chiffre des pertes qu'il aurait subies, ni celui des prisonniers qu'il aurait capturés en cette suite de coups de main imaginaires¹. La seule raison qui détermina César, c'est qu'il était le plus fort, et que les dissensions de la Gaule indépendante lui livreraient infailliblement l'occasion de déployer sa force dans les conditions qu'il avait rêvées. Aussi, dès que les Helvètes lui eurent tourné le dos, César se prépara à lancer contre eux la poursuite à laquelle, tôt ou tard, devait l'appeler l'évolution des événements. Il laisse Genève, se rend à bride abattue à Aquilée, y concentre, à côté des trois légions, VII^e, VIII^e et IX^e, qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver, les deux légions nouvelles, XI^e et XII^e, dont ses officiers avaient pressé le recrutement en Cisalpine². Ensuite, par le mont Genève, il achemine cette belle armée d'une trentaine de mille hommes vers le pays des Voconces, puis vers celui des Allobroges. Là, au premier signe que lui firent les Gaulois, en mai 58, il franchit le Rhône avec toutes ses forces réunies, au confluent de la Saône, chez les Ségusiaves, et tout à la fois déclenche et transporte au cœur de la Celtique l'offensive que rien n'eût expliquée, s'il n'y avait pas eu l'intransigeance de l'impérialisme romain et la grandeur de ses propres ambitions³.

*Les Héduens pour, puis contre
les Helvètes (mai 58)*

Repoussés de la Province, les Helvètes avaient imploré la bienveillance des Séquanes. Inutilement d'abord, car le peuple des Séquanes se méfiait de leur multitude et craignait leurs déprédations. Ensuite, grâce à la médiation de Dumnorix, dont ni l'autorité sur les Héduens ni l'influence sur les Séquanes voisins n'avaient encore été sérieusement entamées, les Helvètes, en livrant des otages et en prodiguant les assurances de sagesse, avaient obtenu gain de cause. Leur long convoi s'engagea dans le Pas de l'Écluse, puis obliqua vers l'Ouest pour entrer le plus tôt possible en terre héduenne, où il avait l'illusion d'être en sécurité. Malheureusement les Héduens étaient tiraillés entre deux partis : celui de Dumnorix, qui prédominait toujours, et celui de ses adversaires, qui ne désarmaient point : le magistrat suprême annuel,

1. CAES., *De bell. Gall.*, I, 8, 4. Cf. *ibid.*, II, 4-5, les agressions problématiques auxquelles les montagnards des Alpes se seraient livrés sur son armée, alors qu'ils n'avaient rien tenté contre sa seule escorte.

2. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 202, n. 2 et 3.

3. CAES., *B.G.*, I, II, 5. Sur la date, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 200 et 209, n. 7.

ou « vergobret », Lisc, le druide Diviciac, qui, dévoué à César, était revenu d'Italie à Bibracte (mont Beuvray), la capitale de sa patrie; et les Helvètes, comme il était fatal, provoquèrent bientôt un revirement au détriment de Dumnorix. Leurs chefs avaient juré de respecter partout les propriétés et les personnes. Mais, sorties des montagnes du Jura, leurs troupes ne surent pas, dans les plaines, résister à la tentation du pillage. Dumnorix, coupable d'avoir attiré des brigands, perdit la direction des affaires, et ses ennemis, exploitant les dommages privés et les ressentiments publics, renversèrent tout d'un coup sa politique et firent appel à César pour protéger leurs biens et leurs vies. On peut imaginer la joie avec laquelle le proconsul, posté près de Lugdunum (Lyon) avec ses six légions, vit approcher de son camp, comme le trappeur sa proie, les députés hédouens chargés de solliciter son appui militaire contre les Helvètes, et de lui offrir en échange toutes facilités pour son ravitaillement et l'appoint immédiat de leur cavalerie¹. Ils lui procuraient ainsi les moyens de combattre en ménageant ses troupes, mais surtout, puisque leurs compatriotes avaient officiellement reçu du Sénat, peut-être dès 121, en haine des Arvernes et de Bituit, le titre non seulement « d'amis et d'alliés », mais de « frères et consanguins du peuple romain »², ils lui apportaient la légitimité juridique qui jusqu'alors avait manqué à son intervention. Nul, parmi les *Patres*, ne serait plus fondé à incriminer l'initiative qu'il avait prise d'envahir à main armée la Gaule indépendante et dont les conséquences devaient être incalculables.

*César se subordonne les Hédouens
et bat les Helvètes (juin 58)*

César, aussitôt après avoir acquiescé à la démarche des Hédouens, ébranle ses légions. D'ailleurs, et quoi qu'il ait dit plus tard, il ne se hâte guère pour commencer. Bien que renseigné sur les mouvements des Helvètes, il arrive trop tard pour leur interdire le franchissement de la Saône. Labienus, avec trois légions seulement, surgit dans leur dos lorsque les trois quarts de leur cohue étaient déjà passés, et il dut se contenter de massacrer l'arrière-garde que formaient les Tigurins et qu'il atteignit, avant l'aube, dans la bousculade de leurs radeaux surchargés de bagages (6 juin 58 ?). Aussitôt après, César le rejoint avec le reste de ses forces, et, par le pont que les Helvètes avaient commencé d'établir en ce lieu, peut-être entre Trévoux et le plateau

1. Sur ces faits, cf. CAES., *B.G.*, I, 9-11; et JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 203-208.

2. Voir les textes cités et interprétés par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 28, notamment CAES., *B.G.*, I, 33, 2, et CIC., *Ad Attic.*, I, 19, 2.

de Bruyères, et qu'il acheva promptement, il porte son armée derrière eux sur la rive droite de la rivière¹. Mais il se gardait encore de les presser. Il parlemente avec leur chef, Divico, le même, dit-il, qui, cinquante ans plus tôt, avait battu et tué le consul Cassius; et lorsque les pourparlers eurent été rompus sur un fier refus de ce vieux guerrier à ses exigences d'otages, il se contente encore de lancer à leurs trousses la cavalerie héduenne que commandait Dumnorix, et dont le mordant laissait, et pour cause, beaucoup à désirer. En près de quinze jours, César, dont la rapidité était déjà légendaire, n'avança néanmoins que de douze lieues². C'est qu'avant la décision militaire, le proconsul voulait obtenir la décision politique qui mettrait les Héduens à la discrétion de ses agents. A la suite d'une panique où Dumnorix avait tourné bride devant un ennemi très inférieur en nombre, César avait tu ses soupçons et rentré sa colère. Quand, un peu plus tard, il s'aperçut que ses approvisionnements n'arrivaient plus, et que ses troupes étaient menacées de disette, il protesta amèrement auprès du vergobret Lisc contre les mauvaises volontés dont il se sentait entouré. Lisc, dans le conseil de guerre convoqué tout exprès pour entendre les plaintes du proconsul, lui avoua qu'il connaissait les traîtres, mais ne voulut point les lui désigner plus clairement. A la sortie, Diviciac le prit à part et lui dénonça Dumnorix par son nom, puis le supplia, en larmoyant, de faire grâce de la vie à ce frère que sa délation condamnait à mort. César retira au traître son commandement et, sans l'exécuter comme il en aurait eu le droit, le plaça sous bonne garde³. Dès lors, sûr des Héduens que ses émissaires régiront désormais sans partage, il déploie contre les Helvètes, que leur marche rapprochait de Bibracte, autant d'ardeur à les pourchasser qu'il avait montré de mollesse dans ses opérations précédentes. Par la faute d'un centurion qui, dans son affolement, lui fit parvenir de faux renseignements, il les laisse échapper de la souricière qu'à la fin de juin il leur avait tendue (à Sanvignes ?); mais le lendemain il les écrase (à Montmort ?)⁴. César insiste dans ses *Commentaires* sur l'acharnement de la mêlée qui dura de 1 heure de l'après-midi à 8 heures du soir, et que prolongea en pleine nuit l'assaut final donné

1. CAES., *B.G.*, I, 12; CASS. DIO, XXXVIII, 32, dont le récit, quant à la participation de Labienus, doit être corrigé par PLUT., *Caes.*, XVIII, 1, et APPIEN, *Celt.*, XV. Sur la date, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 208, n. 1. Sur le lieu, L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 23.

2. Observation de JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 210 : cf. CAES., *B.G.*, I, 15, 5.

3. CAES., *De bell. Gall.*, I, 15, 2; 16-26.

4. Sur les dates, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 220, n. 1. Sur les emplacements, cf. L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 23-27. César, du premier coup, s'imposa à ses soldats, en faisant éloigner son cheval : « Si je vaincs il me servira à poursuivre; maintenant, allons à l'ennemi. » (CAES., *De bell. Gall.*, I, 25, 1; PLUT., *Caes.*, XVIII, 2).

à la barricade des chariots ennemis. Au vrai, ce fut une belle journée, où les légions de César reçurent noblement le baptême guerrier, et leur chef démontra son courage, la sûreté et la promptitude de son coup d'œil, la maîtrise de son sang-froid. Mais surtout ce fut une victoire décisive, en ce sens que, confirmant de l'aveu des Gaulois eux-mêmes, et inscrivant dans les faits, en lettres de sang, le protectorat de principe que les Romains, après la défaite de Bituit, s'étaient autrefois arrogé sur la Gaule entière, elle libéra César de toute entrave pour le mettre en œuvre et déblaya devant lui, d'un coup, les voies de la conquête.

Le rapatriement des Helvètes
(juillet 58)

César n'en voulait nullement aux Helvètes dont il n'avait grossi la force et noirci les projets que pour arriver à ses fins. Ils venaient, à point nommé, de seconder inconsciemment les débuts de sa paradoxale entreprise. Il en arrêta la boucherie. Il en avait tué peut-être 80 000, dont 37 000 Tigurins¹; il laissa le restant s'enfuir vers le nord-est. Il savait qu'ils avaient perdu leurs provisions à la fin du carnage. Il se borna donc à intimor aux Lingons, par les plateaux desquels ils tâchaient lamentablement de regagner leur pays, et qui, de tous les peuples celtes, était peut-être le plus profondément imbu de la puissance romaine², la défense de les secourir. Les Helvètes n'avaient plus qu'à périr de faim, ou à se rendre. Bientôt rejoints, ils s'arrêtèrent à la première sommation du proconsul, et, hormis 6 000 Verbigènes, qui essayent de se dérober, et, rattrapés peu après, sont en bloc réduits en esclavage, ils acceptent toutes ses conditions : ils lui remettent des otages, lui abandonnent leurs armes, l'assurent qu'ils vont rentrer au plus vite chez eux pour y rebâtir leurs villages incendiés. César, en signe de satisfaction, allège leur misérable colonne des 10 000 Boïens qui la ralentissaient, et pour lesquels il obtient des Héduens, contre promesse de neutralité, des terres à défricher entre Loire et Allier, et, en attendant la prochaine récolte, il garantit leur ravitaillement en blé par des prélèvements opérés d'office sur les stocks allobroges³. Déjà le renom de sa clémence parcourait la Gaule

1. C'est le seul moyen de concilier les calculs d'Appien avec ceux d'Orose. Cf. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 217, n. 4.

2. Sur les Lingons, voir en dernier lieu les textes diligemment rassemblés dans la thèse complémentaire de l'abbé DRIoux, Strasbourg, 1933.

3. CAES., *De bell. Gall.*, I, 27 et 28. Sur l'implantation des Boïens à Gorgobina, Roger DION a publié des remarques lumineuses dans l'*Annuaire de Collège de France*, 1964, p. 395.

entière¹. Mais elle était conforme à son intérêt, puisque, en ramenant les Helvétès dans leurs foyers et à leur mission géographique, elle interposait la peuplade gauloise qui détestait le plus les Suèves entre la Province Narbonaise et la poussée des Germains (fin juillet 58).

La volte-face de César

En ces barbares, en effet, résidait le seul péril qui menaçât sérieusement et la Gaule et Rome, et César n'avait paru l'oublier que le temps de préparer sa volte-face et de mettre les Celtes dans son jeu. Irréprochable mainteneur de la fidélité aux alliances, il venait de libérer les Héduens « frères et consanguins du peuple romain » des pillards helvétès. Il ne pourrait, s'ils s'adressaient encore à lui, que les aider ensuite à s'affranchir d'Arioviste. Or, pendant que César reposait ses troupes à proximité de Bibracte, ils y convoquèrent une assemblée de tous les peuples de la Celtique. Bien qu'elle ne se fût réunie qu'avec l'assentiment du proconsul, ce qui déjà impliquait, de la part de Rome, un acte effectif de suzeraineté, César s'abstint ostensiblement de s'en mêler, et c'est seulement par le compte rendu de Diviciac qu'il fut mis au courant de la délibération commune. Naguère divisés sur l'attitude à adopter à l'égard du Suève, les Celtes étaient maintenant unanimes à juger intolérable le joug qu'Arioviste cherchait à leur imposer. Insatiable, il réclamait aux Séquanes de nouvelles concessions pour les Harudes, ses alliés, et il était visible que de proche en proche il chasserait les Gaulois de leurs territoires pour les occuper à leur place. Il n'y avait que César, par son ascendant personnel, par le prestige de ses légions victorieuses, par le respect que commandait partout le nom romain, qui fût capable de l'arrêter; et la Celtique entière, y compris les Séquanes, dont le silence exprimait la terreur, implorait contre lui la protection du proconsul. Ce langage lui aurait été soufflé par les Romains que Diviciac n'aurait point parlé autrement. La requête présentée par l'Héduen au nom de tous avec une irréfutable logique comblait les vœux de César qui avait toujours souhaité battre le Suève en Gaule avec le concours des Gaulois. Mais, pour cela, il devait rompre à l'improviste avec la politique sénatoriale à laquelle, lui-même, comme consul, avait ouvertement adhéré, convertir l'opinion romaine à la nécessité de cette rupture, accoutumer ses soldats à l'idée de reprendre les armes contre un ennemi terrifiant. L'invitation des Gaulois n'y suffirait pas. Il lui faudrait y joindre une provocation du Suève. Aussi, sur le moment fit-il mine de croire

1. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 219, n. 2 (d'après JULIEN, *Comm.*, p. 321, d). La date procède du rapprochement des événements qui précèdent et qui suivent.

que les Celtes n'invoquaient que sa médiation diplomatique, et il la leur accorda séance tenante avec le ferme espoir, disait-il, que le souvenir de ses bienfaits et de son autorité conduirait Arioviste à cesser ses violences, en réalité dans la conviction qu'avec un barbare aussi arrogant l'ouverture d'une négociation en précipiterait le cours et rendrait le conflit inévitable¹.

La rupture avec Arioviste
(août-septembre 58)

César ne s'était pas trompé : le Suève déclina avec hauteur le rendez-vous proposé, confirma avec insolence son droit d'agir à sa guise avec les Gaulois qu'il avait vaincus, et déclara sans ambages son propos d'en découdre avec les Romains si jamais il leur plaisait de se mêler de ce qui ne les concernait point. Joignant l'acte à la bravade, il fit envahir par quelques-unes de ses bandes le pays des Trévires, en Rhénanie, poussa jusque chez les Héduens l'infiltration des Harudes, et s'avança lui-même, avec une centaine de mille hommes, de Souabe en Haute-Alsace. Autant que la sécurité des Héduens, dont récemment encore, en 61, le Sénat s'était porté garant, l'honneur même de Rome imposait à César le devoir de tirer l'épée. Comme bien on pense, le proconsul n'y a pas failli. En trois jours, il couvre les 150 kilomètres qui, à vol d'oiseau, séparent Bibracte de la capitale des Séquanes, Vesontio (Besançon), y installe ses troupes, et, avant de les entraîner à une offensive qui leur répugne, il réunit leurs centurions, les rallie à son projet, en les convainquant de son bon droit et de leur supériorité, et, aussi, en leur jurant que s'il est contraint de barrer la route à l'envahisseur, il n'en viendra aux mains avec lui qu'après avoir épuisé une dernière tentative de conciliation (milieu d'août 58). Alors qu'il n'était plus éloigné des Suèves que de 24 milles (36 km), César se ménagea avec le roi une entrevue théâtrale. Arioviste et lui, accompagnés d'escortes égales, de 4 000 cavaliers chacune, se rencontrèrent sur une éminence qui dominait la plaine d'Alsace et d'où leurs armées respectives pouvaient, sinon entendre leur dialogue, du moins regarder leur colloque. César parla le premier ce qui était une marque de condescendance, une preuve visible autant

1. CAES., *De bell. Gall.*, I, 30-33. Cf., sur la campagne contre les Helvètes, QUINCHE, *Les Helvètes*, Paris, 1948, p. 98-131; contre Arioviste, KÜSTERMANN, *Klio*, 1940, p. 308-344; sur le commencement de mutinerie des troupes de César à Vesontio, v. HAGENDHAL, *The mutiny of Vesontio*, dans les *Classica et Mediaevalia*, VI, 1944, p. 1-40. L'auteur tire de la comparaison entre CAES., *De bell. Gall.*, I, 39-41 et CASS. DIO, XXXVIII, 35-47 un indice de la composition à la fin de 58 du livre I du *De bell. Gall.*, ce qui cadre avec l'opinion soutenue dans la note bibliographique de la p. 223.

que mensongère de son feint désir d'entente. Arioviste aurait répliqué par une proposition de partage universel : que César lui laissât la Gaule, et il laisserait à César le reste du monde. César se serait alors borné à répéter que Rome ayant accordé la liberté aux Gaulois, il se trouvait dans la stricte obligation de la préserver de toute atteinte. Et comme on vint lui rapporter que, mécontents sans doute d'une conversation qui durait trop à leur gré, des Suèves avaient commencé de lapider quelques-uns des légionnaires montés de son escorte, César rompit l'entretien¹. Outrés de l'affront infligé à leur chef, les soldats romains ne demandèrent plus qu'à se battre; et, à Rome, où il avait eu soin d'expédier d'avantageux communiqués dont la substance se retrouve dans ses *Commentaires*, il n'y eut que quelques voix isolées pour lui reprocher d'affronter une lutte où la majesté du peuple romain était en jeu. Quelques jours plus tard les Suèves étaient enfoncés, et c'est à peine si Arioviste put repasser le Rhin, avec une poignée d'hommes, laissant, dit-on, 80 000 morts couchés sur la terre d'Alsace et l'une de ses filles prisonnière des vainqueurs (septembre 58)².

*Conséquences de la victoire
sur Arioviste (automne 58)*

Cette seconde victoire de César était plus importante encore que celle qu'il avait remportée sur les Helvètes. Elle la compléta, lui donna la plénitude de son sens, consacra le nouvel ordre de choses qui s'instaurait en silence. En rejetant les Suèves au-delà du Rhin, le fossé auquel elle venait, pour trois siècles, d'arrêter le flot de la barbarie, elle sauvait la Gaule de l'empire germanique, mais, du même coup, et au grand jour, elle attribuait à Rome, dont les légionnaires seuls³ avaient livré et gagné la bataille, un droit incontestable de souveraineté sur les peuples qui, par l'entremise des Héduens, s'étaient abandonnés à sa protection. César s'abstint à la fois de le

1. CAES., *De bell. Gall.*, I, 34-40. Sur la date, cf. *ibid.*, 40, 11, et JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 230.

2. Sur ces faits, CASS. DIO, XXXVIII, 48-50; APPIEN, *Celt.*, I, 3; PLUT., *Caes.*, XIX, 3-5, et surtout CAES., *B.G.*, I, 41-53. Sur les emplacements de l'entrevue et de la bataille, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 231, n. 4; L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 34-37; d'après J. J. HATT, *op. cit.*, la découverte, à l'Ochsenfeld, d'une épée de La Tène fortifie la localisation de la bataille près de Cernay. Sur la date, peu avant la nouvelle lune du 18 septembre, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 239, n. 5.

3. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 228 : « Il [César] se contenta donc d'une escorte de cavaliers Héduens, des conseils de Diviciac qui l'accompagna et des convois de blé qu'il réclama aux... Séquanes, Leuques [de la région de Toul], Lingons », et les références des notes 3 et 4, p. 244.

proclamer et de le laisser prescrire. Il rentra, de sa personne, en Cisalpine, où il avait à entretenir sa popularité et d'où il lui convenait de surveiller, dans la Ville, le développement de la situation politique. En même temps, il enjoignit à Labienus, à qui il avait délégué son commandement pendant son absence, de cantonner ses troupes chez les Séquanes qui, de ce fait, pourvoiraient à leur logement et à leur subsistance. Ainsi il ne prononçait pas encore le mot de conquête, mais il se comportait déjà comme en pays conquis. Nul d'ailleurs ne s'insurgea contre cette décision exorbitante. Les Héduens l'approuvèrent, sans doute comme une juste sanction de la défaillance qu'avaient commise leurs voisins en se fiant naguère à l'alliance d'Arioviste; et les Séquanes eux-mêmes ne purent que s'incliner devant cette mesure, quelque onéreuse qu'elle fût, puisque l'armée qu'ils recevaient l'ordre d'héberger leur avait rendu l'intégrité de leur patrie, et qu'au surplus elle était justifiée par d'impérieuses raisons de stratégie. Nulle part, en effet, mieux qu'en pays séquane, les légions ne se trouveraient à même de briser un retour offensif des Suèves, et le proconsul comptait au moins autant sur l'appréhension qu'inspirait cette éventualité que sur la colère sourdement excitée par la présence de ses légions pour étendre, lors de son retour, aux Gaulois de Belgique, la sujétion implicite à laquelle il venait, sous le nom de pacification générale, de plier les Gaulois de la Celtique propre¹.

*Le soulèvement des Belges
(début de 57)*

En réalité, ce qui, du haut Rhin à la Garonne, régnait à l'ombre de son épée, c'était la paix des Héduens qui rachetèrent leur docilité à ses ordres par le renforcement que sa faveur avait soudain valu à leur hégémonie. Mais, devant cette restauration, les inimitiés que l'approche d'Arioviste avait assoupies se réveillèrent. En Celtique même, les Arvernes, les Séquanes rongeaient leur frein et maudissaient en silence une victoire qui avait simplement changé leurs maîtres. Ils s'étaient confiés à César pour se délivrer des Germains. Mais les Germains partis, les légions de César étaient restées; et plus d'un peuple gaulois inclinait à chercher, fût-ce chez les Germains ou chez leurs associés, les concours qui les en débarrasseraient². Au printemps, les dépêches de Labienus, envoyées de Séquanie en Cisalpine,

1. CAES., *De bell. Gall.*, I, 54, 2-3; PLUT., *Caes.*, XX, 1; ZON., X, 6; CIC., *Ad Attic.*, III, 18, 1. C'est la Celtique propre qu'il faut entendre sous le nom de Gaule, *ap.* CAES., *De bell. Gall.*, II, 1, 2 : *omni pacata Gallia*.

2. Cela a été démontré par JULIAN, *op. cit.*, III, p. 243-245.

informèrent le proconsul que les Belges, dont une partie était plus ou moins mélangée d'éléments germaniques et une autre était purement et simplement germaine, les Aduatiques de Namur, les Éburons de Tongres, les Condruses d'entre Huy et Liège, les Caerocesi de la vallée du Chiers, les Paemani de la forêt des Ardennes, étaient en train de se liguier à la fois contre la primauté des Héduens et contre la permanence des légions romaines. Les Bellovaques du Beauvaisis avaient dénoncé le pacte d'amitié qui, de longue date, les unissait à la nation de Bibracte. Une assemblée de la Belgique entière, convoquée spontanément, s'était prononcée pour la guerre, et avait élu, pour la diriger, Galba, roi des Suessions du Soissonnais¹.

*La campagne contre les Suessions
et leurs alliés (printemps et été 57)*

En prévision de l'orage qui s'amoncelle, César lève en Cisalpine deux légions de plus, la XIII^e et la XIV^e, charge, au début du printemps de 57, Q. Pedius de les conduire à Labienus, les rejoint en mai, mobilise la totalité de ses forces, et quelques jours après arrive avec elles sur la haute Marne (vers Joinville ?) au contact des premiers villages de la Belgique. Traduisant la pensée de leur peuple, deux notables des Rèmes, Iccius et Andecumborius, s'étaient portés à sa rencontre pour désavouer l'assemblée d'où ils s'étaient retirés, placer leur nation, par une déclaration solennelle, sous l'autorité de Rome, et offrir au proconsul les otages et les réquisitions qu'il lui plairait de leur commander. Conjuguée avec la bienveillante neutralité des Leuques de Toul, des Médiomatrices de Metz et des Trévires de la Moselle, cette adhésion sans réserve encourageait sa volonté d'action, que secondaient d'autre part, en Celtique, les contingents des Héduens et les livraisons des Suèves, des Carnutes et des Lingons. Tout de suite, et sans se préoccuper de l'énorme supériorité numérique, dont, à l'en croire, disposaient ses adversaires, César lâche sur les pâturages et les moissons des Bellovaques les fourrageurs héduens, et prend l'offensive avec ses légions et leurs auxiliaires Numides et Baléares. Il franchit l'Aisne (à Berry-au-Bac ?), disperse les Confédérés qui avaient mis le siège devant la ville rème de Bibrax (Beaurieux ou Vieux-Laon ?), disloque leur armée dans les marais de la Miette entre la colline de Mauchamp et le plateau de Juvincourt, la taille en pièces

1. CAES., *De bell. Gall.*, II, 1-3. Sur les Germains de Gaule, cf. *ibid.*, 4, 10. Sur leurs emplacements, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 269, n. 2, qui explique, par CAES., *De bell. Gall.*, II, 29, 5, comment il se fait qu'Aduatuca (Tongres) ait été le *castellum* des Eburons et non des Aduatiques (cf. *ibid.*, p. 273, n. 5).

au cours de la déroute (à Craonne ?) et en pousse les survivants, l'épée dans les reins, jusque dans la capitale des Suessions, Noviodunum (Pommiers, à 3,500 km au nord-ouest de Soissons), qu'ensuite il emporte du haut des tours et de la terrasse qu'à l'abri de ses mantelets il avait construites en vingt-quatre heures¹. La chute de cette place détermina à bref délai la soumission des Suessions dont le roi Galba se constitua prisonnier. Puis ce fut au tour des Bellovaques de capituler, dans leur ville de Bratuspantium (Beauvais ?). Enfin les Ambiens de l'Amiénois déposèrent leurs armes à son approche². Il semble que, dès le début de l'été, la coalition ait été brisée, et César employa la fin de la belle saison à réduire les rudes peuplades du Nord qui, intactes jusqu'à présent, et rassurées par leur éloignement, se figuraient pouvoir lui résister encore³.

*La campagne contre les Nerviens
et leurs alliés (fin de l'été 57)*

Il s'attaqua d'abord aux Nerviens du Hainaut et du Brabant, et à leurs alliés les Atrébates de l'Artois, les Viromandues du Vermandois. Il les atteint sur la Sambre et, après des péripéties dont le drame anime les *Commentaires*, les détruit (près de Maubeuge ?). Enfin il marche contre les Aduatiques et les Éburons qui n'avaient pas eu le temps de secourir les Nerviens, mais qui, provenant de la même origine et animés de la même audace que les Cimbres, ne doutaient point du succès. En face de la forteresse où ils s'étaient barricadés (sur l'emplacement de la citadelle de Namur ?), il tend une ligne d'investissement de 15 000 pieds (plus de 4 km) de tour, et les induit, par ces travaux qui, au regard de leur fruste ignorance, tenaient

1. CAES., *De bell. Gall.*, II, 2-12, 14 et 15. Sur le concours des Trévires qui lui envoyèrent un peu de cavalerie, cf. *ibid.*, 24, 4; sur celui des Celtes, *ibid.*, 2, 2-6. Tasget, le roi des Carnutes, était avec César (*ibid.*, V, 25, 2-4). Des identifications topographiques proposées (cf. L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 39-42), je ne considère comme acquises que celles qui ont été vérifiées par les fouilles de Napoléon III à Mauchamp et celles de 1887 à Pommiers. Sur l'effectif ennemi, cf. CAES., *De bell. Gall.*, II, 4, 5-10.

2. CAES., *De bell. Gall.*, II, 13-15. Tant que des fouilles n'auront pas décelé la présence d'une ville antique près de Beauvais, la localisation de Bratuspantium restera incertaine (cf. JULLIAN, III, p. 258, n. 7).

3. Les indications chronologiques sont rares dans le récit de CÉSAR. Il rejoignit son armée chez les Séquanes *cum primum pabuli copia esse inciperet* (*De bell. Gall.*, II, 2, 2). Il aurait attendu douze jours avant de s'ébranler (*ibid.*, 5, leçon de B); puis aurait mis quinze jours (mss., *ibid.*, 6) ou cinq jours (corr. de JULLIAN, p. 249, n. 2) pour arriver à l'Aisne. Après quoi, plusieurs semaines sont indispensables à la suite des faits. Étude topographique de cette campagne par ARNOULD, La bataille du Sabis (57 av. J.-C.), in *Rev. belge de philologie et d'histoire*, 1941, p. 29-106. On consultera pour cette période l'édition commentée de CÉSAR, *De bell. Gall.*, II et III, procurée par M. RAMBAUD (collection « Erasme », Paris, 1965).

du sortilège et semaient l'épouvante du mystère, à lui proposer leur reddition. César l'accepte, mais la nuit suivante, avec la versatilité des simples, ils se ravisent, s'arment en cachette, tentent une sortie désespérée. Le proconsul la repousse en une boucherie où tombent 4 000 de leurs meilleurs guerriers, et il en châtie la trahison en pénétrant de vive force dans la place dont les 53 000 habitants sont, jusqu'au dernier, vendus à l'encan comme esclaves (septembre 57)¹.

*La Gaule conquise sans l'être
(automne 57)*

De la mer du Nord au Rhin, la Belgique, après la Celtique, était subordonnée par les armes à la suprématie romaine². César, toutefois, ne crut pas devoir l'énoncer explicitement. Avec la prescience de son vaste esprit il se rendait compte que l'annexion n'était pas mûre encore, et que, pour amener les Gaulois à une soumission déclarée et totale, plusieurs années seraient encore nécessaires, pendant lesquelles il étoufferait, sous le piétinement de ses colonnes, les révoltes qui couvaient çà et là en leurs immenses contrées. Il profiterait de ces marches répétées et de cette alerte perpétuelle à la fois pour perfectionner l'admirable outil de despotisme que, d'ores et déjà, représentaient ses huit légions, et pour drainer les ressources qui renfloueraient sa trésorerie et alimenteraient la caisse des triumvirs. En attendant, il se contentait d'une reconnaissance de fait, d'une tutelle indirecte et tacite exercée par l'entremise des nations qui, d'elles-mêmes, l'avaient invoquée, et à l'autorité desquelles les autres se rangeraient bon gré mal gré en considération du glaive qui la soutenait. Mais, à défaut d'une annexion immédiate, et pour la réaliser dans l'avenir, César avait besoin, tout de suite, d'un blanc-seing du

1. Sur l'origine et l'énergie des Aduatiques et des Eburons, cf. Cass. Dio, XXXIX, 4, 1. Sur les faits, cf. CAES., *De bell. Gall.*, II, 15-33. Sur les identifications topographiques proposées, cf. L. A. CONSTANS, *Guide...*, p. 44-47; V. A. GRISART, César dans l'est de la Belgique : les Aduatiques et les Eburons, *Les études classiques*, XVIII (1960), p. 129-204. Sur la date terminale de la campagne, cf. Cass. Dio, XXXIX, 5, 1.

2. Même les peuples de l'Armorique s'inclinèrent devant la force, et le jeune P. Crassus, parti du pays des Aduatiques vers le Sud-Ouest avec la VII^e légion, reçut, avant l'hiver, l'obédience des Vénètes, des Unelles, des Osismes, des Coriosolites, des Esuvii, des Redons et des Aulerques (*De bell. Gall.*, II, 34). Il semble que, d'après *De bell. Gall.*, II, 35, 3, et III, 1, les 8 légions de César aient été réparties, le gros dans les régions de Belgique où s'était déroulée la lutte, le restant entre la vallée de la Loire et celle du Rhône. Servius Sulpicius Galba qui, avec dix cohortes de la XII^e légion, hivernait à Octoduros, chez les Vénètes (près de Martigny-Bourg ?), est le seul légat de César qui ait eu à dégainer (*De bell. Gall.*, III, 1-6). Ces diversions visaient un objectif d'importance économique, la première, en maîtrisant la mer, la seconde en nettoyant les cols alpestres des brigands dont les *negotiators* italiens avaient à subir les méfaits. Voir mes *Promenades historiques aux pays de la Dame de Vix*, Paris, 1957, p. 45 et 59.

peuple romain, et ne négligea rien pour en être muni. A mesure que s'étaient succédé ses exploits, des « communiqués » ou « éphémérides », dont la simplicité voulue et la clarté factice en rehaussaient l'éclat, avaient été expédiés à la Ville pour persuader ses concitoyens de la grandeur de la tâche qu'il avait accomplie et des difficultés qu'il lui restait à surmonter. Pour en tirer un effet plus prompt et durable, il les fonda, probablement à la fin de 57, en deux livres de propagande par lesquels débute le texte des *Commentaires*, qui s'est transmis jusqu'à nous, et qui alors élevèrent jusqu'aux nues son habileté et sa vaillance¹. Alors l'Italie entière retentit des échos de sa gloire, et, revenu hiverner en Cisalpine comme l'année précédente, il éprouva bientôt la fierté d'apprendre que le Sénat avait décrété en son honneur quinze jours de supplications aux dieux, chiffre qui n'avait jamais été atteint², et la joie de se sentir à même d'imposer son programme à ses partenaires comme à ses ennemis et de resserrer à son profit les liens distendus du triumvirat dictatorial qu'il avait formé trois années auparavant.

II. — Les exploits de César et le renforcement du triumvirat (58-54)

La politique de César absent

Le problème politique dont Jules César était saisi depuis sa sortie du consulat reposait sur des données contradictoires et n'en requérait pas moins une solution urgente et continue. Le proconsul des Gaules devait à la fois maintenir intacte contre les *Patres* la force du triumvirat, et empêcher les triumvirs restés à Rome de l'employer, en son absence, à l'affaiblir lui-même. Autant que ses foudroyantes campagnes du Morvan, de l'Alsace, de la Sambre et de la Meuse, le

1. Je combine ici les résultats obtenus dans leurs mémoires respectifs par Salomon REINACH (cf. *supra*, p. 233, n. 1) et par P. HALKIN, dans les *Mélanges Paul Thomas*, Gand, 1930, p. 407-416. La « dramatisation » de la campagne contre les Nerviens et leur chef Boduognat est particulièrement sensible dans *De bell. Gall.*, II, 25, 1-2, où César prend le bouclier d'un soldat et se jette en première ligne au plus fort du combat. Malgré que, dans le détail, il m'arrive de m'en écarter, le beau livre de Michel RAMBAUD (v. la bibl.), me dispense du reproche que m'adressa MÜNZER, dans son bienveillant compte rendu de *Guonou*, 1937, p. 747, d'avoir mis en doute l'objectivité de César.

2. CAES., *De bell. Gall.*, II, 35, 4; *ob easque res ex litteris Caesaris dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli*. Sur la date et les circonstances de cette supplication extraordinaire, cf. *infra*, p. 263.

dévouement à sa cause du boute-feu qu'il avait laissé dans la Ville, le tribun P. Clodius, contribua à renforcer, contre toute attente, sa prépondérance dans un triumvirat consolidé.

P. Clodius éloigne Caton

A tout prendre, le Sénat, depuis l'effacement de L. Lucullus, ne comprenait plus que deux hommes capables, l'un par son énergie combative, l'autre par la souplesse de son talent, de tenir tête aux « trois hommes » et d'enrayer leur action : Caton le Jeune et Cicéron. A peine revêtu de sa fonction tribunicienne, P. Clodius, avec la violence et la perfidie qui étaient en lui, s'attacha à les neutraliser tous deux. Dès la mi-décembre 59, il avait publié sa proposition, conforme à la volonté impérialiste des triumvirs, de « rédiger » Chypre en forme de province romaine; et, en même temps, il s'était ouvert à Caton de son désir de lui confier cette réalisation. Il essaya d'abord avec lui de la douceur : à l'entendre, par son renom d'incorruptible probité, Caton était le plus digne de cette mission enviable et convoitée. Mais, insensible à cette grossière flatterie, Caton se récria contre une désignation qu'à juste titre il considérait moins comme un honneur que comme un piège injurieux. Clodius, alors, de couper court brutalement aux refus de son interlocuteur : « Si tu ne veux pas aller à Chypre, trancha-t-il brutalement, je t'y enverrai malgré toi. » Ayant convoqué l'assemblée du peuple, il fit passer le plébiscite qui annexait Chypre à l'empire de Rome, et chargeait Caton de détrôner le Ptolémée, frère d'Aulète, qui régnait sur l'île et d'en inventorier les richesses destinées au Trésor public. Par une disposition additionnelle qui, sans lien visible avec la précédente, tendait comme elle à éloigner Caton de l'*Urbs* et à prolonger son absence, il lui enjoignit en outre de présider au rapatriement dans Byzance des citoyens de cette ville qui en avaient été bannis. Caton comprit que toute résistance à la volonté des triumvirs était condamnée d'avance puisqu'elle eût ressemblé à une rébellion contre la loi issue des suffrages populaires. Le héros n'avait pas la vocation du martyr. Il fit ses paquets aussitôt sans avoir pris le temps, avant son départ, de conseiller à Cicéron d'imiter sa prudence, et, comme lui, de courber le dos sous l'orage¹.

1. Chypre sera désormais une dépendance de la Cilicie (Liv., *Per.* CIV; autres références chez Rice HOLMES, II, p. 54, n. 2, et BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, II, p. 137 et suiv.). J'ai, pour la commodité de l'exposé, placé la mission de Caton avant la manœuvre de Clodius contre Cicéron. En fait, Caton partit entre les deux *leges Clodiae* (Cic., *Pro Sestio*, 60); et ses conseils *in extremis* se placent dans le temps où Cicéron songeait encore à la résistance (CASS. DIO, XXXVIII, 17). Simultanément était votée une loi en faveur de Délos (DURRBACH, *Choix*, n° 163; cf. *infra*, p. 260, n. 4).

Il joue Cicéron (janvier 58)

Malheureusement pour lui, Cicéron, plutôt que d'écouter cet avis, préféra s'illusionner par vanité sur son crédit réel. Des offres de César de l'inscrire au nombre des commissaires agraires, il avait conclu, l'année précédente, que l'attachement du proconsul pour sa personne l'assurerait contre les menées de son ennemi. Il avait pris au sérieux les éloges de Crassus. Il était si intimement convaincu des services qu'il se flattait d'avoir rendus à Pompée qu'il ne doutait point de sa gratitude. Enfin, il présumait tant de lui-même qu'il s'imagina pouvoir amadouer P. Clodius en personne. En même temps que sa *rogatio* sur Chypre, le tribun avait promulgué quatre projets de loi que Cicéron ne pouvait approuver sans inconséquence. L'un, abolissant le remboursement, à 6 *asses* 1/3 le *modius*, des distributions de blé, rétablissait la gratuité des allocations frumentaires aux assistés. Un second restaurait dans son intégrité le droit d'association qui, six années auparavant, avait été sagement réglementé. Un troisième, motivé par les abus d'auspices auxquels s'était livré Bibulus, privait, aux jours de scrutin, les magistrats supérieurs de leur droit d'*obnuntiatio*. Un quatrième enfin subordonnait toute radiation de l'*album* sénatorial à l'accord des deux censeurs¹. Les deux premiers émanaient d'une basse démagogie, retenant dans l'*Urbs*, par l'appât de sportules gratuites, un prolétariat d'oisifs qu'il serait facile d'embrigader à nouveau en des collèges recruteurs d'émeutes. Les deux derniers étaient clairement dirigés contre l'aristocratie à laquelle l'un ôtait la seule défense religieuse qui lui restât contre les coups de la plèbe, et que l'autre vouait à la décimation légale des triumvirs pour peu qu'ils s'avisassent de partager la censure entre Crassus et Pompée. Si vraiment Cicéron avait éprouvé pour les libertés républicaines un peu du soucieux intérêt que tout prétexte lui était bon à proclamer, son devoir eût été de combattre avec la dernière énergie ces projets détestables. Mais P. Clodius avait eu le cynisme de lui faire accroire qu'il renoncerait à le persécuter si lui-même se désistait de toute opposition. Cicéron, dupe et complice de ce vilain marché, non seulement se tint coi, mais dissuada le tribun L. Ninnius Quadratus d'intercéder. Le 3 janvier 58, les quatre *rogationes* étaient converties en plébiscites; et, moins d'un mois après, P. Clodius, certain qu'aucun des prêteurs amis de Cicéron² ne pourrait

1. Sur ces quatre *rogationes*, cf. CIC., *Pro Sestio*, XXV, 55; CASS. DIO, XXXVIII, 13; ASCONIUS, p. 9 OR.

2. P. Nigidius Figulus, Domitius, Lentulus cités par CIC., *Ad Q. fr.*, I, 12, 16 (fin nov. 59).

brandir en sa faveur une *obnuntiatio* périmée, renia sa parole et déposa le texte d'une loi aux termes duquel tout Romain coupable d'avoir exécuté un de ses concitoyens sans jugement préalable du peuple serait frappé de la mort civile impliquée dans la vieille formule d'interdiction de l'eau et du feu. Cicéron n'était pas désigné par son nom; mais nul ne s'y méprit : c'est le consul des nones de décembre 63 que le tribun avait visé¹.

*La loi de Clodius « de capite civis Romani »
(février-mars 58)*

Cicéron le voyait, comme tout le monde. Mais il persistait dans son infatuation, et supposait toujours que l'appui des triumvirs le sauverait de la haine de Clodius, alors que le tribun n'avait agi qu'à leur sournoise instigation. Le malheureux commença par pressentir César. Au milieu de ses préparatifs militaires, le proconsul lui proposa de l'emmener avec lui dans ses provinces comme son légat. Il eût de la sorte atteint à la muette le but qu'il s'était assigné et qui était, non seulement d'annihiler politiquement le grand orateur, pour lequel d'ailleurs son penchant intellectuel était sincère, mais de le lier à sa fortune. Cicéron, indécis comme à l'ordinaire, s'en alla quêter l'avis de Pompée. Celui-ci désirait également le réduire au silence, mais il ne devait pas se soucier de l'attacher au char de César, et, soit comme l'affirme Dion, qu'il se fût, en sourdine, entendu avec le proconsul, soit plutôt qu'il jouât son propre jeu au risque de desservir son partenaire, il engagea vivement Cicéron à ne point quitter Rome, bien au contraire à y mener contre Clodius, pour le Sénat, le bon combat, où sans doute les consuls seraient à ses côtés, et dont sa présence, en tout cas, assurerait l'issue favorable. Alors Cicéron, dont ce langage caressait l'amour-propre, déclina l'offre de César. C'était la faute irréparable. César lâche la bride à Clodius. Clodius gagne à soi les consuls, en présentant en leur faveur une loi qui attribue la Macédoine à Pison et la Syrie à Gabinus dans les conditions exceptionnelles où la *lex Vatinia* avait déterminé le commandement de César. Puis, pour permettre à César, en instance de départ, de participer aux débats sans déposer son *imperium*, il convoque une *contio* hors du *pomerium*, sur le Champ de Mars, et la saisit de son projet anonyme de *capite civis Romani*. La discussion se déroule dans une placidité lugubre. Interrogés, les deux consuls attestent leur fidélité aux garanties essentielles de la liberté des citoyens. Gabinus,

1. VELL. PAT. RC., II, 45, 1; CASS. DIO, XXXVIII, 14, 4. Sur les dates, cf. CIC., *Ad Attic.*, III, 15, 4; *In Pis.*, IV, 8.

sans attaquer nommément Cicéron, flétrit la cruauté du Sénat et des chevaliers. Pison, avec ambiguïté, jure qu'il n'approuvera jamais un acte inhumain. Des triumvirs, Pompée s'était éclipsé; Crassus avait délégué la parole à son fils, le légat de César, qui se borna à tracer de Cicéron un éloge générique et sans portée puisqu'il était impossible aux chefs des *populares* de reconnaître la légitimité du sénatus-consulte suprême. Quant à César, il se cantonna, avec une douceuse sérénité, sur le terrain des principes. Par philanthropie, il blâma les représailles, mais sur le fond, puisqu'il avait insisté en 63 pour qu'on fit grâce de la vie aux Catiliniens, il ne pouvait, sans se déjuger, émettre aujourd'hui une opinion différente. Cette logique irréprochable, et la prise de position de celui qui avait dans sa main une armée toute prête achevèrent de montrer à Cicéron, dont l'insupportable orgueil avait blessé jusqu'à ses amis, que son isolement était total. Peu de jours après (début de mars 58) la *rogatio* clodienne passait en force de loi¹.

L'exil de Cicéron (mars-avril 58)

Sans doute elle ne constituait encore qu'une déclaration de principe. Pour qu'en sortît la condamnation en règle de Cicéron, une nouvelle loi, individualisant la peine, était nécessaire. Mais chacun laissait le champ libre au terrible tribun. César le premier, que les mouvements des Helvètes avaient appelé à la frontière; ensuite Pompée, qui s'en alla villégiaturer à Albe et consigna sa porte. Et Cicéron lui-même, à la veille du vote, avait quitté la place. Avant

1. La source principale est le récit de CASS. DIO, XXXVIII, 13-18, qui se concilie sans difficulté véritable avec les allusions faites aux événements par Cicéron lui-même. Trois faits paraissent acquis : a) la première loi a été promulguée en février, au plus tard (CIACERI, *op. cit.*, II, p. 49). Il s'ensuit, compte tenu du *trinundinum*, que le vote s'en place soit à la fin février, au plus tôt, soit au début de mars, au plus tard; b) comme l'indique DION et le confirme le récit du *Pro Sestio*, 25, 29 et suiv., les manifestations collectives en faveur de Cicéron suivirent la *rogatio* de la première loi; c'est ce qu'indique explicitement *Ad Attic.*, III, 15, 5 : *caeci, caeci, inquam, fuimus in vestitu mutando, in populo rogando, quod, nisi nominatim mecum agi coeptum esset, fieri perniciosum fuit* (c'est-à-dire : « ... ce qui ne pouvait que m'être défavorable, à moins que l'on n'eût commencé une procédure nominative contre moi »). La mesure nominative n'intervint qu'avec la seconde *rogatio*, mais, à cette date, Cicéron avait déjà quitté Rome; c) la loi sur les provinces des consuls en charge a été votée en même temps que la *lex de capite civium* (CIC., *Pro Sestio*, 25 et suiv., où *nominatim* ne s'applique qu'à la *lex de provinciis*; la *rogatio* de celle-ci est explicitement placée par CICÉRON (*ibid.*, 26) avant les manifestations collectives en sa faveur, alors qu'il n'avait pas quitté Rome; cf. *ibid.*, 53. A ces témoignages on ajoutera *Ad Attic.*, III, 1). Le vote de la loi sur les provinces suivit immédiatement (aux mêmes comices) celui de la *lex de capite civium* (*Ad sen.*, 18, repris *Pro Sest.*, 53, où les termes : *illo, inquam, ipso die... mihi rei publicae perniciēs, Gabinio et Pisoni provincia rogata est* désignent le vote des deux lois, *rogare* se disant ici non du dépôt préliminaire du projet mais de la présentation du texte aux comices, qui doivent se prononcer sur lui (pour ce sens, cf. *Ad Attic.*, III, 5 : *ante diem rogationis* = « avant le jour du vote »).

le scrutin, au cours de la période séparant le dépôt de la *rogatio* et le vote, il avait cru faire reculer Clodius avec des manifestations collectives : une pétition de l'ordre équestre au Sénat, que Gabinius arrêta sur le seuil de la Curie; un deuil public que les deux consuls interdirent aux *Patres*, et dont les promoteurs furent rossés au passage par les collègues prolétariens. Un instant, au rapport de Dion, il aurait envisagé la possibilité d'une insurrection, puis, sur le conseil d'Hortensius et de Caton, il avait renoncé. On l'avait aperçu une dernière fois, avant le vote de la *rogatio*, sur le chemin du Capitole, où il monta consacrer une statuette à la Minerve de la Triade nationale. Après quoi, tombant dans le panneau où il avait pris naguère Catilina, il s'enfuit, comme un coupable devant le châtement. Aussitôt Clodius de le lui infliger par le dépôt d'une *rogatio* complémentaire qui fut adoptée par les tribus comme la précédente et aux termes de laquelle Cicéron, nominativement interdit *aqua et igni*, était frappé de la confiscation de ses biens et proclamé passible de mort dans un rayon de 500 milles (750 km) autour de Rome. Éperdu, le malheureux consulaire qui, à la fin du mois, se dirigeait sur Vibo, avec l'espérance de se réfugier en Sicile, change brusquement de route, arrive à Thurii le 10 avril, à Tarente le 18, et, le 29, s'embarque à Brindes pour la Macédoine. Il ne s'arrêta, le 23 mai, qu'à Thessalonique (Salonique) où il devait séjourner une bonne partie de son exil¹. Il

1. A. CASS. DIO ajouter PLUT., *Caes.*, XIV, 7 et XVII, 3; *Cic.*, XXXI, 1-4; et *Pomp.*, XLVI, 4. Les seules difficultés tiennent à la chronologie. La dédicace d'une statuette de Minerve au Capitole (CASS. DIO, XXXVIII, 17, 5 et OBSEQUENS, 68 : *pridie quam in exsilium iret*) n'impose nullement de dater cette dédicace de la fête de la déesse sur l'Aventin (19 mars), comme le veut E. CLACERI, *op. cit.*, II, p. 51. Que le départ de Cicéron ait eu lieu avant le vote de la première loi (*lex de capite civium romanorum*), et sans doute la veille même de ce jour, cela résulte de *Pro Sestio*, 53 : *cum ego me e complexu patriae conspectuque vestro eripuissem, et metu vestri periculi, non mei, furori hominis... cessissem, patriamque... reliquissem... illo, inquam, ipso die... mihi rei publicae pernicies, Gabinio et Pisoni provincia rogata est*. Nous avons vu (v. note précéd.) que ce texte ne peut s'appliquer à la loi d'exil mais à la première loi. Il y a donc lieu de conserver l'autre partie de la thèse présentée par E. CLACERI, *ibid.*, plaçant le départ de Cicéron à la veille du vote de la *lex de capite*, mais de remonter celui-ci dans le mois de mars jusqu'aux environs du 12. C'est à ce moment, dès que Cicéron eut abandonné la partie, que César quitta Rome pour se rendre à Genève. Cf. G. de BENEDETTI, *L'esilio di Cicerone...* (cf. la bibliographie). Quant au vote de la seconde loi, il a dû être acquis seulement à la fin du mois d'avril. Nous savons qu'il l'était ou sur le point de l'être à la veille des Calendes de mai, lorsque Cicéron s'embarqua à Brindes (*Ad Attic.*, III, 8, 7). Les seuls jours comitiaux à la fin d'avril étant le 24, le 27, le 28, le 29, et le 30, on pensera que la loi a été votée aussi tard que possible dans le mois; c'est à la même conclusion que l'on parvient en considérant les délais de *rogatio*. Si, comme on peut le supposer, Clodius présenta, immédiatement après le vote de la première loi le projet nommant explicitement Cicéron, le vote de cette seconde loi ne pouvait intervenir que 24 jours plus tard; soit (si l'on admet notre chronologie, qui place le vote de la première loi le 12 mars), le 5 avril au plus tôt. Nous savons que, le 8, à Nares Lucanae, Cicéron n'est pas encore informé de la modification au projet, et c'est seulement trois jours plus tard (environ) qu'il a connaissance de cette modification (*Ad Attic.*, III, 2;

s'était ridiculisé par sa vantardise, déshonoré par ses tergiversations et sa pusillanimité. Pour l'avenir, sa chute était de celles dont un homme d'État ne se relève jamais complètement. Dans le présent, elle décapitait le Sénat, laissait Pompée aux prises avec P. Clodius et, pendant le tribunat de cet instrument de César, assurait au proconsul absent le libre cours de ses volontés.

Le tribunat de Clodius (58)

Toute la Ville tremblait devant le forcené. D'abord Clodius s'acharne sur l'ennemi qu'il vient de terrasser. Il disperse à l'encan les biens du proscrit, ses villas de plaisance, et notamment celle que Cicéron possédait à Tusculum et dont le consul Gabinius s'appropriait les œuvres d'art. Puis, quand il s'agit d'aliéner l'habitation de Cicéron sur le Palatin, la criée ne lui suffit plus. Il fait décréter que cette maison sera rasée; et il la livre aux flammes, au milieu d'indécents réjouissances, après que l'autre consul, Pison, en a emporté dans la sienne les plus belles colonnes. Le terrain en est alors divisé en deux parts : l'une est vendue à un client de Clodius, Scato; l'autre, avec une approbation soutirée aux pontifes, est vouée à la déesse Liberté¹. Devant ce débordement de haine, les *Patres* se taisent, consternés, impuissants. Pompée, de son côté, demeure impassible, mais il n'est guère récompensé de son lâche silence. Un matin, il apprend que le tribun a fait évader de chez le préteur L. Flavius le fils de Tigrane et que, dans la bagarre où le prince arménien a recouvré indûment la liberté, un de ses amis, le financier M. Papirius, a succombé². Un autre jour, Clodius évoque à son banc le différend qui, au sujet de la prêtrise de la Grande Mère à Pessinonte, avait mis aux prises Brogitaros le Galate et son beau-père Deiotaros, et il partage ce sacerdoce entre eux, moins encore pour gagner la grosse somme que lui a versée Brogitaros que pour déchirer publiquement le statut dont Pompée avait doté ses conquêtes asiatiques³. Excité par

III, 5). Mais cet amendement, qui aggravait les conditions de l'exil, avait pour effet de retarder le vote d'un autre *trinundinum*. Une date voisine du 29 avril pour l'adoption par les comices tributes de la *lex de exsilio* est donc très vraisemblable. Sur l'itinéraire de Cic., *Ad Attic.*, III, 3; 4; 5-8, et *Ad fam.*, XIV, 4. V. P. GRIMAL, *Recherches de chronologie cicéronienne*, Paris, 1967. Sur son séjour à Salonique, cf. CASS. DIO, XXXVIII, 18-30. Sur les amitiés qui lui furent fidèles, cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 59 et suiv.

1. Sur ces faits, cf. CASS. DIO, XXXVIII, 17, 6; APPIEN, B.C., II, 15, 58; PLUT., *Cic.*, XXXIII, 1; CIC., *Post. red. in sen.*, II, 3; VII, 18; *De domo*, XXIV, 62; LVIII, 141; *Pro Sestio*, XXIV, 54; XXX, 61; XXXI, 68; *In Pis.*, XI, 26.

2. PLUT., *Pomp.*, XLVIII, 6; CASS. DIO, XXXVIII, 30, 1-2; ASCONIUS, p. 47-48 OR. Allusions *ap. Cic.*, *Ad Attic.*, III, 8, 3.

3. Sur ce conflit, cf. CIC., *Pro Sestio*, XXVI, 56; *De harusp. resp.*, XIII, 28-29; *De domo*, L, 129; *Ad. Qu. fr.*, II, 7, 2.

l'inertie du triumvir, il en vient contre lui aux attaques directes¹. En juillet, il favorise l'élection au consulat pour 57 d'un pur conservateur, P. Lentulus Spinther, et d'un ennemi personnel de Pompée, son ex-beau-frère, le « Césarien », Q. Metellus Nepos. Le grand homme est désarmé. En août, sur la rumeur qu'on vient de surprendre, le couteau à la main, un sicaire armé contre lui par Clodius, Pompée n'ose plus descendre sur le Forum et se verrouille dans sa demeure². Dans son désarroi, il interroge anxieusement ses amis. Les uns l'adjurent de rompre avec César en répudiant Julie. Mais il aimait sa jeune femme et il redoutait le proconsul dont, au surplus, Clodius paraissait se désintéresser. Il leur tourna le dos³. D'autres l'engageaient à rappeler Cicéron dont l'éloquence et l'habileté rabattraient le caquet de l'énergumène : il pria Varron de mander à l'exilé les vœux qu'il formait pour son retour, mais il ne sut les exaucer⁴ : le rappel du proscrit n'eut lieu qu'un an après, avec l'acquiescement de César, et dans des conditions telles que Pompée n'en recueillit pour lui-même aucun avantage.

Le rappel de Cicéron (4 août 57)

Pendant l'année 58, toutes les tentatives pour le provoquer échouèrent les unes après les autres. Une première motion, déposée le 1^{er} juin par L. Ninnius Quadratus, se heurta au *veto* d'un autre tribun, Aelius Ligus. Le 29 octobre, huit tribuns sur dix la formulèrent à nouveau, non sans avoir dépêché au préalable en Gaule, auprès de César, un des tribuns désignés pour l'exercice prochain, P. Sestius, mais le proconsul avait manifesté à leur ambassadeur plus de froideur que d'empressement. Aelius Ligus et Clodius intercédèrent sans phrases, et les choses n'allèrent pas plus avant⁵. Le 26 novembre, alors que Cicéron venait de quitter Thessalonique où commençaient d'arriver les soldats de Piso, un autre des tribuns désignés, T. Fadius, annonça au peuple son intention formelle de promulguer, dès son entrée en charge, le 10 décembre suivant, une *rogatio* qui rendrait à Cicéron sa patrie et ses biens. A la stupeur générale, Clodius, qui n'était plus couvert par sa magistrature que

1. PLUT., *Pomp.*, XLVIII, 5-6, y semble toutefois anticiper ici sur ce qui se passera en février 56 (cf. *infra*, p. 266-267).

2. ASCONIUS, p. 47 OR.

3. PLUT., *Pomp.*, XLIX, 3.

4. CIC., *Ad Attic.*, III, 15, 3. Dès la fin de mai, Cicéron avait relancé Pompée (*Ad Attic.*, III, 8, 4 et 10, 1). C'est à l'année 58 que se rapporte la loi votée *ex s. c.* qui proclama la liberté de Délos, dont le commerce est désormais concurrencé par Ostie et Pouzzoles; cf. DURRBACH, *Choix*, n° 163, p. 253-255.

5. Sur ces faits, cf. CIC., *Ad Attic.*, III, 18; 22, 2; 23; *Pro Sestio*, XXXIII, 70 et 71, etc.

pendant quinze jours encore, approuva l'initiative de T. Fadius sous la condition ahurissante que les actes de César seraient cassés¹. Les modernes se perdent en conjectures sur les mobiles de ce retournement imprévu. Les uns l'interprètent comme le signe d'une agitation brouillonne, malade, qui fomentait l'anarchie pour elle-même. D'autres y voient la preuve d'une ambition folle qui cherchait tout d'un coup à supplanter les triumvirs. Mais les Anciens, mieux informés, ne s'y laissèrent pas tromper. Fidèle à César, le chef de ses agents provocateurs visait simplement, par cette apparente palinodie, à démasquer les adversaires du proconsul, quels qu'ils fussent, et à lui fournir, avec les troubles qui n'eussent pas manqué d'éclater si une telle proposition avait été prise au sérieux, un prétexte pour sortir de ses quartiers d'hiver de Cisalpine et venir à Rome dicter sa loi à la tête de ses légions victorieuses². Flairant le piège, Fadius rengaine prudemment sa *rogatio*; César manque cette occasion imprévue de s'emparer de la dictature, mais Clodius, que la discipline de ses bandes consolait d'avoir déposé le tribunat, disperse sous leurs coups les citoyens qui, le 23 janvier 57, avaient eu la naïveté de se rendre à l'appel lancé en faveur de Cicéron par le tribun Q. Fabricius³, et manœuvre de telle sorte que la réintégration du proscrit dans ses droits ne put être prononcée que six mois plus tard, sur une proposition des consuls en charge à laquelle Pompée se rallia avec éclat, mais qui, en réalité, émanait d'autrui et supposait, au travers de l'adhésion efficace de Q. Metellus Nepos, la bienveillance concertée de Jules César (4 août 57)⁴.

1. Cic., *De domo*, XV, 39; *De har. resp.*, XXIII, 48; *Post red. in sen.*, VIII, 21; *Ad Q. fr.*, I, 4, 3; *Ad Attic.*, III, 23, 4; cf. MÜNZER, *P. W.*, VI, c. 1959.

2. Points de vue sur Clodius : un anarchiste (LACOUR-GAYET, *Rev. hist.*, XLI, 1889, p. 1-37; cf. De BENEDETTI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 74 du t. à p.); un ambitieux qui jouerait — avec l'appui de Crassus (très faibles indices ap. Cic., *Ad Attic.*, III, 23, 5 et *Ad fam.*, XIV, 2, 2) — son propre jeu (Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 102 et suiv.); un agent provocateur de César qui a choisi pour sa volte-face une date qui ne peut que servir le proconsul (POCOCK, *Cl. Qu.*, XVIII, 1924, p. 59-65 et XIX, 1925, p. 182-185). C'est l'opinion que me paraît imposer la suite des faits. Il est possible aussi que, mécontent de la décision de César (rapportée à Rome par le tribun P. Sestius qui s'était rendu auprès de l'*imperator* pour plaider la cause de Cicéron), autorisant les sénateurs à rappeler Cicéron, P. Clodius se soit livré à une manifestation de mauvaise humeur. Manifestation qui traduisait son humeur sans léser son chef de file puisqu'elle ne pouvait être prise au sérieux que par ceux qu'aveuglait leur haine du proconsul des Gaules au point de la démasquer. Cf. C. R. *Ar. Inser.*, 1966, p. 95-107. V. aussi P. GRIMAL, *Recherches...*, p. 112 et suiv., qui fait remonter la manœuvre de Clodius au mois de juillet.

3. Cf. CASS. DIO, XXXIX, 7, 2; PLUT., *Cic.*, XXXIII, et les allusions de Cic., *Post red. in sen.*, VIII, 22; *Post red. ad Quir.*, V, 14; *Pro Sestio*, XXXV, 75, etc.

4. Cic., *Pro Sestio*, L, 107; LVIII, 123; LIX, 126; LXI, 129-130; *Post red. in sen.*, X, 26; *Post red. ad Quir.*, VI, 15; 7, 17. Sur la date, *Ad Attic.*, IV, 1, 4 : *Pr(idie) nonas sextiles...*

*Le retour de Cicéron
et ses premières frictions avec Pompée
(4 septembre 57)*

Cicéron, dans la joie d'une rentrée triomphale où il semblait que, depuis Brindes, l'Italie l'eût porté sur les épaules de ses municipes, et qui, le 4 septembre 57, l'avait amené à la porte Capène au milieu de transports populaires dépassant en chaleur démonstrative ceux dont jadis avait été l'objet le retour de Métellus le Numidique, avait d'un coup retrouvé son aplomb¹. Il était semblable à ces vieux émigrés, qui, après vingt ans de Révolution et de Bonaparte, n'avaient rien appris, rien oublié. Son « moi », de plus en plus exalté, élevait comme un rideau opaque entre la réalité et ses aspirations; et, comme s'il lui eût été possible de les réaliser sans armée, sans énergie, par l'éloquence et l'intrigue, il s'attacha d'emblée, avec une précipitation pernicieuse et candide, à reprendre en main les rênes de la République. Son exil avait été une précaution des triumvirs contre le Sénat, du triumvir absent contre ses émules. Par un paradoxe qu'avait à coup sûr prévu l'infailible psychologie de César, son retour, qui aurait dû produire un effet contraire, devait finalement restaurer, dans un triumvirat menacé de désagrégation, et la concorde défaillante, et l'autorité diminuée du proconsul des Gaules. Dès le 5 septembre, Cicéron pressé, disait-il, de témoigner sa gratitude aux *Patres*, s'en vint se faire applaudir au Sénat. Le 6, ce fut au tour de l'Assemblée de l'entendre entonner à sa propre louange un hymne où les consuls de l'année précédente étaient étrillés sans que personne pût douter dans l'auditoire que derrière Gabinius, « ce pirate », et Pison, traité d'« Éthiopien » et de « Cappadocien », leurs protecteurs respectifs ne fussent atteints par le ricochet de ces traits acérés². Quelques jours après, le renchérissement soudain des denrées alimentaires détermina les consuls à envisager des mesures exceptionnelles pour éviter la disette. Cicéron prit la parole au Sénat pour les en féliciter et rédiger le décret, qui fut adopté par les *Patres*, puis converti en loi par l'Assemblée, et aux termes duquel Pompée était préposé pour cinq ans à l'administration de l'annone avec des pouvoirs de réquisition pratiquement illimités. A Atticus, l'orateur se vante d'avoir en cette occurrence rendu un fier service au triumvir. En fait, le projet auquel il avait donné corps se substitua à la *rogatio* qu'un tribun de complai-

1. Liv., *Per.*, CI; PLUT., *Cic.*, XXXIII, 3; VELL. PATERC., II, 45; APPIEN, *B.C.*, II, 16. La date ap. Cic., *Ad Attic.*, IV, 1, 5.

2. Se reporter aux deux discours de CICÉRON, *Post reditum in senatu*; *Post reditum in populo*. Sur ces dates, cf. Cic., *Ad Attic.*, IV, 1, 11.

sance, C. Messius, avait promulguée et qui eût ajouté à la compétence du « curateur de l'annone », telle qu'elle venait d'être chichement définie, la flotte, l'armée et l'*imperium maius* sur toutes les provinces que Pompée eût désiré d'obtenir et qui lui échappèrent de la sorte¹. Cicéron n'avait soutenu les prétentions du grand homme que comme la corde le pendu, et, pour que nul n'ignorât son indépendance, il se fit un malin plaisir, avant la fin du mois, de conférer aux rapports que César avait récemment envoyés des Gaules et que Pompée n'eût pas demandé mieux que d'étouffer, une publicité et une consécration dignes des exploits qu'ils mentionnaient. Il obtint des *Patres* le vote d'un sénatus-consulte qui prescrivit, en hommage au vainqueur des Helvètes, des Suèves et des Belges, la *supplicatio* de quinze jours aux dieux nationaux que nous avons citée plus haut, honneur inouï qui dépassait de trois jours ceux qu'avait mérités Pompée et dont le rappel clôt orgueilleusement le deuxième livre des *Commentaires*². Pompée, amèrement déçu, n'avait plus qu'à remplir au mieux la fonction dont il était investi; et, pour surveiller lui-même l'arrivée des convois attendus, il s'embarqua pour la Sardaigne, malgré la tempête, en proférant le mot de bravoure que la Hanse de Brême devait au Moyen Age inscrire sur son pavillon : C'est un devoir de naviguer; ce n'en est pas un de vivre : *Navigare necesse est ; vivere non necesse*³.

Les avanies de Pompée.

L'affaire d'Égypte (début de 56)

Cette attitude héroïque ne lui profita guère d'ailleurs. En son absence, les bandes de Clodius, auxquelles commençaient seulement de s'opposer celles qu'en sous-main il avait engagé T. Annius Milo à recruter, gardèrent le haut du pavé, et les élections pour 56, retardées par les désordres de la rue⁴ jusqu'à la seconde quinzaine de janvier,

1. Cic., *Ad Attic.*, IV, 1, 6-8; cf. *ibid.*, 2, 5 et 5 : *verum idem... qui mihi pinnas inciderant nolunt easdem renasci... Ego me a Pompeio legari ita sum passus ut nulla re impedire quin si vellem mihi esset integrum*. Les arrière-pensées de l'orateur sont limpides : dans ceux qui ne voudraient pas voir repousser ses ailes, il sous-entend Pompée, dont il a subi, sans gratitude, et avec un parti pris d'indépendance, dont ce seul énoncé implique une sourde inimitié, la désignation à l'un des postes de légats que le dictateur aux vivres avait eu le droit de pourvoir.

2. Cf. *supra*, p. 253. Textes essentiels dans CASS. DIO, XXXIX, 25; CIC., *De prov. cons.*, X, 25-XI, 27. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 279, place ce fait « en automne ». Nous pouvons préciser, avant la fin de septembre, après le retour de Cicéron et avant le départ de Pompée pour la Sardaigne, contemporain des mauvaises mers de l'équinoxe, et antérieur au *De domo* prononcé le 29 septembre 57 (Cic., *Ad Attic.*, IV, 2, 2). Voir la note suivante.

3. Cic., *De domo*, XV, 25; *Ad Attic.*, IV, 1, 8; APPIEN, B.C., II, 18, 67; CASS. DIO, XXXIX, 9 et 24; PLUT., *Pomp.*, XLIX et L (cf. *Apophth. Pomp.*, 12).

4. En même temps que les incidents greffés sur la restitution des biens de Cicéron, on peut en suivre le fastidieux détail dans Cic., *Ad Attic.*, IV, 3 et *Ad Q. fr.*, II, 1. Ils ont empoisonné la Ville en novembre et décembre 57.

livrèrent le consulat à un *optimas* hostile, Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, et à un neveu par alliance de César, le deuxième mari d'Atia, L. Marcius Philippus, et l'édilité à l'infatigable persécuteur de Cicéron, P. Clodius. A son retour, effectué quelques jours plus tôt, Pompée ne récolta que des avanies comme s'il eût voyagé sans risques et pour son agrément. La première lui fut imposée à l'occasion des affaires d'Égypte. Dans le second semestre de 58, accablés par le luxe et les dettes de leur « flûtiste » de monarque, les Alexandrins étaient entrés soudain en effervescence; et, aux premiers symptômes de leur révolte, Ptolémée XIII Aulète avait pris le large. Théophraste de Mitylène l'avait en effet persuadé que la faveur de Pompée, pour peu qu'il s'en prévalût, ramènerait bien vite les Égyptiens à ses pieds, et il avait décidé, en attendant, de se réfugier dans la Ville où se trouvaient, confondus dans les mêmes personnes et doublement enclins à lui prêter main-forte, ses protecteurs et ses créanciers. Un moment peut-être, il hésita à continuer sa route : car, en arrivant à Rhodes, il y rencontra Caton, qui, de Byzance, voguait vers Chypre. Le « Haut-Commissaire » institué par Clodius engagea vivement Aulète à regagner son royaume au plus tôt pour y accorder à ses sujets les concessions qui, en le réconciliant avec eux, l'émanciperaient de la tyrannique tutelle des magnats romains. Pour empêcher Ptolémée XIII de trahir ses États, Caton trahissait à sa façon la cause de sa propre patrie; et bien que dictés surtout par sa haine des triumvirs, ses conseils étaient conformes au véritable intérêt de son interlocuteur. Mais la mission qu'il avait acceptée, de dépouiller le Lagide de Chypre, n'était point faite pour les accréditer, et d'ailleurs il les laissa tomber du haut de la chaise percée sur laquelle, en signe de mépris, il était assis pour recevoir le roi. Celui-ci dévora l'affront, mais mangea la consigne, et, après le départ de Caton, cingla droit sur l'Italie. Pompée fêta le transfuge, l'hébergea dans sa villa d'Albe, le présenta au Sénat, lui ouvrit de nouveaux crédits, et lui promit de lui faire promptement recouvrer sa couronne que les Alexandrins, outrés de sa désertion, avaient déferée à sa fille aînée, Bérénice. Cependant, l'année 56 s'écoula sans qu'Aulète recueillît autre chose que de bonnes paroles et des prêts usuraires. Bérénice, stylée par ses conseillers, avait voulu rivaliser de largesses avec lui. Dès leur débarquement à Pouzzoles, ses ambassadeurs avaient été bourrés par les « amis » plus ou moins stipendiés de son père, au premier rang desquels se distingua le jeune M. Caelius Rufus. Leur chef, Dion, réussit du moins à pénétrer indemne dans Rome; mais, peu après, il y fut mystérieusement assassiné dans la maison de son hôte, le « Pompéien » L. Lucceius. Ces outrages sanglants au droit des gens demeurèrent

impunis, mais ils hérissèrent l'opinion. Lorsque, rentré de son inspection frumentaire, Pompée, le 11 janvier 56 = 19 décembre 57¹, rappela les *Patres* à l'exécution du décret qu'ils avaient adopté l'été précédent à la requête du consul d'alors, Lentulus Spinther, et qui enjoignait au proconsul de Cilicie pour l'année en cours — en l'espèce l'ex-consul Lentulus Spinther — de rasseoir Aulète sur son trône, il fut clair, d'abord, que Pompée convoitait la mission pour lui-même, ensuite qu'elle soulevait maintenant les plus vives répugnances à la fois dans la plèbe et chez les plus endurcis des *optimates*. Comme la foudre venait de tomber sur le sanctuaire de Jupiter au mont Albain, les tribuns, menés par un ami de Clodius, C. Cato, affectèrent de voir là un prodige défavorable et demandèrent une consultation des livres sibyllins. Les quindécemvirs, dont la majorité conservatrice détestait au moins autant le Grand Pompée, y lurent que, sous peine des pires calamités, les Romains ne devaient secourir le roi d'Égypte que sans force armée. Toute expédition était écartée par cet oracle péremptoire. On battait alors, d'abord au Sénat, après le 17 janvier 56 = 25 décembre 57, puis dans l'Assemblée, en février = janvier 56, sur le nom du diplomate dont le seul prestige suppléerait aux armes des légions. Les consulaires Volcaciis Tullus et L. Afranius réclamaient Pompée en faveur de qui Aulète eut l'aplomb d'écrire au peuple. Crassus préconisa un trio de magistrats ou pro-magistrats, ce qui n'évinçait pas Pompée mais le forçait à partager. Bibulus recommanda un trio d'ex-magistrats, ce qui éliminait le dictateur aux vivres; et Cicéron, au nom des décisions antérieures, opina pour Spinther, ce qui était une autre manière d'écarter Pompée. Brusquement, le consul Marcellinus mit tout le monde d'accord en prétextant les fêtes latines pour reporter à des temps meilleurs l'examen de la question. La restauration d'Aulète était ajournée *sine die*, et, sous la pression conjugée de Cicéron et de Clodius, Pompée, ravalant ses rancunes, dut lâcher jusqu'à l'ombre de sa proie égyptienne (début de février = fin janvier 56)².

1. Il était encore absent le 17 décembre 57 (Cic., *Ad Q. fr.*, II, 1, 1). Il parle au Sénat le 11 janvier (Cic., *Ad fam.*, I, 1, 2).

2. Sur cet imbroglio qu'a déjà débrouillé BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, II, p. 144-157, cf. Liv., *Per.*, CIV; STRABO, XVII, 1, 11; PLUT., *Pomp.*, XLIX et *Cato min.*, XXXV; CASS. DIO, XXXIX, 8, 12 et 14; Cic., *Pro Rab. Post.*, III-VI; *Pro Caelio*, X, 23, XXI-XXII; *Ad fam.*, I, 1, 2; *Ad Q. fr.*, II, 8, 2; Schol. BOB., p. 349 Or. L'ajournement dirigé contre Pompée est antérieur au 8 février (*Ad fam.* I, 6, 7 et I, 5 b). À la fin de juillet 56, CICÉRON, cyniquement, écrivait à Spinther de ne consulter que ses forces et d'en faire à sa tête (*Ad fam.*, I, 7, 4-5).

Les manifestations contre Pompée
(février 56)

Il n'était pas au bout de ses peines. Dès le 6 février = 12 janvier 56, Milon ayant à répondre d'une accusation *de vi* que lui avait intentée l'édile Clodius devant l'Assemblée, Pompée se présenta au tribunal pour en imposer aux juges en faveur de son ami. Mais à peine s'était-il levé pour débiter sa harangue qu'il fut interrompu par une obstruction de vociférations systématiques. Quand il eut terminé au milieu des huées, Clodius lui répliqua par une bordée d'insultes lancées en interrogations qui soulevaient la colère des auditeurs. « Qui fait mourir le peuple de faim ? » « Qui voudrait aller en Égypte ? » Ironique et furieuse, l'assistance répondait en chœur : « Pompée » ; et pour éviter l'effusion du sang, le prêteur dut lever l'audience au milieu du charivari. Le soir même, comme s'il se rangeait aux côtés de Pompée, le Sénat évoqua l'incident et ouvrit une délibération sur les mesures les plus propres à rétablir le cours de la justice. Mais elle prit un tour inattendu. A une première séance, à laquelle Cicéron s'était gardé de paraître, ce fut un déchaînement d'imprécations contre Pompée où mêlèrent leur voix les *ultras*, comme Bibulus et Favonius, et les provocateurs masqués comme Curion. Le 8 et le 9 février, les débats se poursuivirent plus calmes dans le temple d'Apollon. Pompée intervint ; outré, il n'eut à la bouche que menaces et sarcasmes : il se tenait sur ses gardes : on ne lui porterait pas le coup par lequel Carbo jadis avait abattu Émilien, et, pour le surplus, il « déshabilla » Crassus. Ces insolences sauvaient sa dignité mais achevèrent le vide autour d'elle. Le 10 février, le Sénat conclut en décrétant la dissolution de toutes les bandes. Les *Patres* voulaient frapper celles de Milon comme celles de Clodius, et désireux d'arracher à Pompée l'arme qu'il s'était forgée, tâchaient à liquider ensemble tous leurs adversaires¹.

Le « Pro Sestio » (mars 56)

Ils ne cachaient même plus leurs desseins. Un mois après, Cicéron les claironna lors du procès de P. Sestius. Celui-ci était inculpé à son tour *de vi* à propos d'échauffourées comme celle du 23 janvier 58, auxquelles sa participation était surtout attestée par les blessures qu'il y avait reçues. Cicéron, qui n'aimait pas beaucoup ce caractère morose, se rappela fort opportunément néanmoins la reconnaissance qu'il devait au tribun désigné qui avait travaillé à son rappel, et offrit

1. Cf. Cic. *Ad Q. fr.*, II, 3. Sur le procès, cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 76.

à Sestius son concours d'avocat. Il ne risquait rien, puisque Crassus se tenait à la barre à ses côtés, et il n'était point fâché d'opérer une brillante rentrée dans une cause facile à gagner. Sa plaidoirie, qui est l'une de ses meilleures, lui servit à trois fins : une apologie de sa conduite avant, pendant et après son exil; une critique voilée du triumvirat, qui en couvrit les deux principaux *leaders* de fleurs empoisonnées : Pompée, qui, malgré sa juste gloire, avait tremblé devant Clodius, César, qui n'avait pas eu la franchise de choisir entre ses amitiés; l'esquisse d'un programme de gouvernement qui redresserait la République. Le 14 mars, l'acquittement de Sestius le confirma dans sa tactique¹.

Le « Pro Caelio » (4 avril 56)

Le 4 avril = 2 avril 56, il revenait à la charge, dans le procès de M. Caelius Rufus. Ce jeune premier, qui avait été amant de cœur de Clodia, puis avait rompu avec elle, avait lui aussi à répondre d'une accusation *de vi*, que Clodius avait motivée par une prétendue participation au meurtre de Dion, l'ambassadeur de l'Égyptienne Bérénice. Dans la défense, qu'une fois de plus il partagea avec Crassus, Cicéron, après avoir lacéré les derniers lambeaux de la réputation de Clodia, s'appliqua, en démontrant l'innocence de son client, à imputer l'odieuse responsabilité de l'assassinat de Dion à l'hôte de l'Égyptien, L. Luccius; et comme ce dernier, au vu et au su de tous, était du dernier bien avec Pompée, l'acquittement de Caelius retentit comme un soufflet sonore sur la joue du grand homme².

*Cicéron contre les triumvirs
(5 avril 56)*

Dès le lendemain, enivré de ses prouesses oratoires, Cicéron se retourna contre César. Depuis quelque temps, un ennemi irréconciliable du proconsul des Gaules, L. Domitius Ahenobarbus, avait

1. Voir Cic., *Pro Sestio*, *passim*, et surtout chap. VII, XVI-XXIII, XLIV, et suiv., et Schol. BOB., p. 292 OR. Sur les sentiments de Cicéron pour Sestius, et la date du procès, cf. Cic., *Ad Q. fr.*, IV, 1, avec la bonne leçon du § 1 : *Sestius absolutus est II idus mart.* (DRUMANN-GROEBE, V, p. 667 et CIACERI, *op. cit.*, p. 78, n. 3). Au procès de Sestius est lié le réquisitoire que, sous prétexte d'interroger ce témoin à charge, Cicéron prononça contre Vatinius et où les triumvirs furent égratignés (cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 81).

2. Voir le *Pro Caelio* (sur la composition duquel on consultera HUBERT, *op. cit.*, p. 155 et suiv.; CIACERI, *op. cit.*, II, p. 85 et suiv.), particulièrement XIII, 31 - XXII, 50, XXI, 51 et XXIX, 70 - XXXII, 80. Sur les liens de L. Luccius et de Pompée, cf. CAES., *De bell. civ.* III, 18, 3. L'acquittement de Caelius était d'autant plus significatif que quelques jours auparavant (Cic., *Ad Q. fr.*, II, 4, 1) Sex. Clodius, client de l'édile, et accusé par Milon malgré l'avis de Cicéron de plus en plus hostile à Pompée (*Ad Q. fr.*, *ibid.*, 6), avait été absous.

publié son intention de briguer le consulat pour 55 et, une fois installé dans la magistrature suprême, d'abroger l'*imperium* des Gaules; et, d'accord avec le consul en charge Marcellinus, il avait suggéré au tribun P. Rutilius Lupus de saisir le Sénat d'un projet de révision de la *lex Iulia* de 59 sur l'*ager Campanus*. Le 5 avril, les *Patres* en discutèrent en même temps que des difficultés, toujours ardues, des subsistances. Un premier vote accorda à Pompée, ès qualités de curateur de l'annone, un fonds d'achat de blé de 400 millions de sesterces. Cicéron prit la parole. En premier lieu, il lia les deux questions, à son avis solidaires, puisqu'il importait de pourvoir aux charges qui allaient incomber au Trésor en rendant à l'État, soit, en totalité ou en partie, les revenus dont la loi sur les assignations campaniennes l'avait privé, soit des ressources équivalentes; en second lieu, il proposa de renvoyer aux ides de mai l'examen de la *rogatio Rutilia*, non assurément qu'il lui fût contraire, mais parce qu'il soutenait en public qu'elle méritait réflexion, et qu'en son for intérieur il nourrissait l'arrière-pensée d'y rallier, dans l'intervalle, le consentement de Pompée¹. Seulement, après toutes les humiliations dont Cicéron avait abreuvé Magnus, cette ruse grossière témoignait d'autant plus de son ingénuité que la Campanie avait commencé d'être lotie par Pompée lui-même entre ses vétérans; et elle produisit l'effet inverse de celui qu'avait espéré le naïf manœuvrier. Cette lutte, contestable en son principe, funeste en ses effets, douteuse en son issue, avec un homme dont il aimait la fille et admirait les lauriers, autant qu'il les enviait, Pompée ne pouvait l'engager qu'avec l'alliance précaire d'un Sénat désorganisé, qui n'avait retrouvé, en ces derniers temps, cohésion, esprit de suite et vigueur que pour l'abaisser lui-même. Dès qu'il eut la certitude que son rival et associé Crassus était parti pour Ravenne, quartier général du proconsul des Gaules², il comprit que son salut reposait sur l'amitié de son beau-père, et, brusquement, il s'attacha à la reconquérir.

Les accords de Lucques (15 avril 56)

Tandis que Cicéron se félicitait déjà de son habileté et partait, gonflé d'importance, pour sa villa de Tusculum, Pompée quittait Rome à son tour comme pour retourner en Sardaigne où les retards de l'annone appelaient en effet sa présence; mais à Pise, faisant un

1. Sur ces faits, dont l'enchaînement me semble évident, cf. surtout SUÉT., *Caes.*, 24; CIC., *Ad Q. fr.*, II, 4 et 5 = 105-106 TYRREL et *Ad fam.*, I, 9, 7.

2. Dès le 6 avril (CIC., *Ad fam.*, I, 9, 9). César était encore à Aquilée le 3 mars, ainsi qu'il résulte d'une inscription de Salona publiée par Mgr BULIC, *Bull. di arch. e storia dalmata*, 1904, p. 92, et commentée par DOBIAS, *op. cit.*, p. 164-165.

crochet imprévu, il se rendit sur la frontière de Cisalpine, à Lucques, où le proconsul lui avait donné rendez-vous. Leur rencontre eut lieu vers le 15 avril (13 avril julien). César était accompagné de Crassus, du propréteur de Sardaigne, Appius Claudius, du proconsul d'Espagne, Q. Metellus Nepos, et de toute une cour d'anciens magistrats et de magistrats ou promagistrats en fonctions, dont les 120 licteurs promenaient les faisceaux dans les rues de la petite ville toscane, submergée par cette affluence, et étonnée de tant d'honneur. Lucques fut en ces jours mémorables le vrai centre du monde, dont les triumvirs, redevenus unanimes, taillèrent à leur gré les morceaux et réglèrent le destin¹. Mommsen a blâmé César de s'être prêté à ce recollement du triumvirat alors qu'à son avis il n'eût tenu qu'au proconsul des Gaules d'accaparer pour lui seul un pouvoir qu'il condescendit à partager, rien qu'en laissant Pompée retomber dans le discrédit où, conjuguées avec ses maladresses, les intrigues des *Patres* l'avaient plongé. Mais le reproche est gratuit, non seulement parce que, en affrontant prématurément les risques de la guerre civile, César, à la cause de qui son armée n'avait pas encore eu le temps d'identifier la sienne, se fût peut-être exposé au sort de Sertorius², mais parce que, à mon avis, César, dans le partage qu'il avait admis, s'était réservé la part du lion.

Leur véritable portée

Il semblait abandonner Clodius au bras de Pompée. Mais Pompée avait dû abdiquer toute prétention à s'ingérer en Égypte et promettre de s'unir à Crassus pour évincer l'ennemi de César, Domitius, du consulat. Certes, ils occuperaient en commun la magistrature suprême en 55, et, à condition que fût prorogé d'autant le commandement de César, ils obtiendraient l'un et l'autre pour plusieurs années une province et des légions : Pompée les deux Espagnes, Crassus la Syrie³. A première vue, c'était, de la part de César, leur reconnaître un *imperium* équivalent au sien. A la réflexion, César s'était simplement arrangé, par cette captieuse concession, pour rehausser, dans un empire élargi selon les inspirations de son patriotisme, la prééminence de sa position personnelle. Sans doute, le gou-

1. Textes principaux : CIC., *Ad Q. fr.*, II, 6; *Ad Attic.*, IV, 8 b, 2; APPIEN, *B.C.*, II, 17; PLUT., *Caes.*, XXI, 2; *Pomp.*, LI, 2-3; SUÉT., *Caes.*, 24 (où il est spécifié que Lucques relevait de la Cisalpine). Sur la date, cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 142; et Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 295.

2. C'est la raison qu'a déjà opposée Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 141 et suiv., à son devancier.

3. Sur les accords de Lucques, cf. *infra*, p. 275 et suiv.

vernement de Syrie pourrait ouvrir à Crassus la perspective grandiose d'une expédition contre les Parthes, mais cette merveilleuse aventure, s'il s'y engageait, n'irait point toute seule ; et à supposer qu'elles la menassent jusqu'au terme, les légions de Crassus seraient indéfiniment retenues sur l'Euphrate, d'abord par l'ampleur des opérations à prévoir, ensuite par l'immensité de la conquête à conserver. Quant au gouvernement des deux Espagnes, il est bien vrai qu'il placerait à la disposition de Pompée autant de troupes qu'en possédait César, mais, à supposer qu'il s'éloignât de Rome pour se mettre à leur tête, il est évident qu'en la Péninsule Ibérique, à peu près totalement pacifiée, leur chef ne saurait jamais égaler les exploits de César dans les Gaules. Au surplus, en ralliant, l'un Antioche, et l'autre, Carthagène, Crassus et Pompée devraient pratiquement renoncer à conduire les affaires intérieures ; et théoriquement rendues par le départ simultané des « trois hommes » à l'autorité des magistrats ordinaires et au libre jeu des institutions républicaines, la Ville et l'Italie retomberaient, en fait, sous le contrôle exclusif du proconsul de Gaule dont la base était établie à leurs portes, en Cisalpine¹. Au vrai, César avait payé bon marché les avantages que ses partenaires lui avaient souscrits et qui, en dernière analyse, représentaient pour lui, avec une liberté d'action, totale et manifeste, dans ses provinces, une suprématie, déguisée mais décisive, à Rome. Crassus et Pompée, en quittant Lucques, se rengorgèrent peut-être comme ses égaux. En réalité, ils ne purent, en dépit d'eux-mêmes, se comporter que comme ses fondés de pouvoir.

Pompée travaille pour César

Pompée, pour commencer, va travailler pour César, dont l'ambition commandait celle des autres triumvirs. En effet, le pacte de Lucques eût été nul si d'aventure les provinces avaient été décernées par le Sénat dans les formes ordinaires, avec l'anticipation constitutionnelle qui résultait de la combinaison des lois Sempronia et Cornelia de *provinciis*, en d'autres termes, si, antérieurement aux élections consulaires pour 55, c'est-à-dire dès le début de l'été 56, les *Patres* avaient fixé la répartition des gouvernements à pourvoir de proconsuls à la sortie de charge des futurs élus. Ils n'auraient eu qu'à appliquer les normes en vigueur pour, du même coup, ravir à Pompée et Crassus les investitures qu'ils escomptaient et déloger César de

1. Sur l'importance politique de la Cisalpine, cf. CIRC., *Phil.*, V, 13, 37 : ...*quae semper praesidet atque praesedit huic imperio libertatique communi* ; *Ad Attic.*, II, 18, 3 : [*Gallia*] *non impedit quin adsim cum velim...*

sa position exceptionnelle et maîtresse. En effet, que les dispositions de la loi Vatinia dussent expirer au plus tard le dernier jour de février 54, comme on l'admet généralement sans preuve, ou le dernier jour de décembre 55, comme je le crois pour ma part, ils étaient fondés à s'occuper de la succession de César avant les comices centuriates de 56¹. Domitius les y avait poussés. César avait eu la suprême habileté d'opposer à Domitius l'union de ses partenaires et de faire de sa prorogation la clef de voûte du système triumviral. C'est pourquoi, dans son propre intérêt, Pompée s'ingénia d'avance à la consolider par les soins du Sénat, grâce à la craintive apathie de la majorité sénatoriale et à la défection intéressée de Cicéron.

La perplexité de Cicéron (fin avril 56)

A peine Pompée avait-il eu le dos tourné que les *Patres*, ignorant encore la destination qu'il avait prise et convaincus, de reste, de l'impossibilité du rapprochement qu'il était déjà en train d'opérer, s'étaient imaginé n'avoir plus aucun ménagement à garder envers les puissants du jour. Sous prétexte que dans l'*ager Latiniensis*, faubourg de Rome situé sur la rive droite du Tibre, on avait soudain perçu un inexplicable fracas d'armes entre-choquées, ils interrogèrent sur cet « horrible » phénomène la science des haruspices, et ceux-ci, répondant à leurs secrets désirs, virent dans le prodige à la fois une réprobation céleste des manquements graves aux rites les plus vénérables, et un avertissement d'en haut à ne plus augmenter l'autorité d'hommes pervers et pernicioeux. C'était, de toute évidence, prolonger leur enquête par une pointe contre les triumvirs. Pour parer le coup, Clodius se méprit intentionnellement sur le sens de leurs déclarations et, ayant convoqué l'assemblée du peuple pour lui dénoncer l'impiété qui avait excité le courroux des dieux et qu'avait commise Cicéron en rebâtissant sa maison sur un terrain religieusement consacré, il joignit le geste à la parole et entraîna ses bandes sur le Palatin où elles incendièrent l'immeuble sacrilège. Mais, délivrés de la présence des trois hommes, les *Patres* relevèrent bravement le défi. A leur appel, les bandes de Milon montèrent au Capitole et, par repréailles, y brisèrent les tables de bronze sur lesquelles Clodius

1. Sur le terme ultime de l'*imperium* défini par la *lex Vatinia*, cf. notamment Rice HOLMES, II, p. 300. La vérité sur ce point résulte de la campagne de Domitius, de la suite des faits et, à mon avis, du texte de Cic., *De prov. cons.*, XV, 36 : *mibi nihil videtur minus a dignitate disciplinae maiorum dissidere quam est qui consul Kalendis Ian. habere provinciam debet, is ut eam desponsam, non decretam habere videatur*. En revanche il n'y a rien à tirer du paragraphe suivant, puisqu'il vise la proposition contre laquelle Cicéron s'élève et qu'il s'agit de faire échouer.

avait gravé le texte de ses lois. Cicéron, abrégeant brusquement son séjour à la campagne, était rentré à Rome dès la mi-avril et s'était placé au premier rang des assaillants. Puis, tout fier de cette manifestation de force, il estima le moment venu pour le Sénat d'extraire de la réponse des haruspices les conséquences qu'elle comportait. Seulement, sur ces entrefaites, le bruit s'était répandu, dans la Ville, de la rencontre de Lucques, et l'orateur, sans en connaître encore le détail, n'en augurait rien de bon. Il perdit instantanément sa belle assurance, et dans sa harangue aux *Patres* il oublia le but que lui offrait la consultation sacerdotale, et, laissant en repos les triumvirs, ne s'attaqua volontairement qu'à Clodius, au misérable qui mettait la cité à feu et à sang, à l'édile indigne qui, par ses négligences dans la célébration des jeux mégalésiens du 4 avril dernier, avait exaspéré l'irritation du Ciel. Incertain du lendemain, Cicéron se repliait en bon ordre¹, et Pompée changea promptement cette retraite en déroute.

Sa palinodie (mai 56)

Après avoir quitté Lucques, et avant de s'embarquer pour la Sardaigne, Pompée, d'abord par l'entremise de Quintus Cicéron, puis par celle de Vibullius Rufus, invita catégoriquement l'orateur, non seulement à ne point s'en prendre à César, mais à soutenir, autant qu'il était en lui, les intérêts et la dignité du proconsul des Gaules². Cicéron obtempéra sur le champ. Il avait misé sur la brouille des trois hommes. Leur réconciliation l'eût définitivement perdu s'il avait osé leur tenir tête. Le cœur encore meurtri par les douloureux souvenirs de son exil, il sentit tomber toutes ses audaces devant le fait accompli et, allant d'un bond jusqu'au bout de la palinodie³, le défenseur attitré du gouvernement républicain, passant sans transition au camp de ses ennemis, se fit le porte-parole des triumvirs, l'auxiliaire, dans la Curie, de l'accomplissement du plan de Jules César.

1. J'emprunte les éléments de cet exposé à la combinaison du témoignage de CASS. DIO, XXXIX, 21, avec ceux inhérents aux discours de CICÉRON, *De haruspicio responso*, tenu pour authentique (cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 74, n. 1) et rapporté avec Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 138, à la période concomitante de la conférence de Lucques ou immédiatement consécutive, antérieure en tout cas à la connaissance de ses résultats. Il est bien vrai que Cicéron, en partant le 8 avril, n'avait prévu son retour à Rome que pour le 6 mai (*Ad Q. fr.*, II, 6); mais il est certain qu'après le 9 avril et avant le milieu de mai, nous ne possédons de lui aucun message sûrement daté (cf. Ed. MEYER, *ibid.*, n. 2 et Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 292-298). Pour l'interprétation correcte du *De har. resp.*, se reporter surtout aux chap. X, XVI-XIX et XXVI, et à l'édition procurée par P. WUILLEUMIER et A.-M. TUPET, Paris, Belles-Lettres, 1966.

2. CIC., *Ad fam.*, I, 9, 9.

3. CIC., *Ad Attic.*, IV, 5, 1 : *subturpicula mihi videbatur esse palinodia*.

L' « *ager Campanus* »
et l' « *imperium* » de César

On se rappelle que, sur sa proposition, le Sénat avait inscrit à son ordre du jour du 15 mai la question de l'*ager Campanus*. Au jour dit, les *Patres* tiennent séance. Mais Cicéron, exprès, fit défaut; et, en son absence, calculée avec une préméditation dont il rougissait dans l'intimité de sa famille, la révision projetée des lois agraires de 59 ne put aboutir¹. Peu après, le Sénat eut à régler l'arriéré des campagnes gauloises. César les avait entreprises avec une dotation de quatre légions, poursuivies avec six, puis huit légions dont, finalement, il avait recruté la moitié, de son chef. Le proconsul demandait au Sénat de ratifier ses enrôlements en ordonnant de prélever sur l'*aerarium* la solde de son armée tout entière, et de l'approuver par avance, si jamais il en augmentait l'effectif de deux autres légions, en l'autorisant tout de suite à se choisir, non pas huit, mais dix légats. La Curie était divisée. La discussion fut houleuse. Présent, cette fois, Cicéron justifia les requêtes de César, arrêta Favonius qui parlait d'en appeler au peuple, confondit les objecteurs, et concourut personnellement à la rédaction du décret qui accordait satisfaction au proconsul². Ayant ainsi légalisé les actes passés et affirmé l'autorité présente de César, il prit, à la stupeur de ses amis, l'initiative d'en assurer l'avenir en obtenant, par son éloquence, qu'un sénatus-consulte exceptât l'*imperium* du triumvir de l'application des lois provinciales. À son avis, s'il importait de rappeler au plus vite Pison de Macédoine et Gabinius de Syrie, la grandeur de l'œuvre que César avait édifiée, qui pratiquement avait aboli les chaînes des Alpes, et dont, avec un peu de temps, il saurait tirer les liens qui rattacheraient indissolublement les Gaules à l'empire de Rome, interdisait qu'on songeât à l'y remplacer, exigeait, au contraire, qu'on l'y maintint en tout état de cause et, au besoin, malgré lui. Les *optimates*

1. CIC., *Ad Q. fr.*, II, 8, 2 (117 TYRRELL ET PURSER) : *Idibus maiis, senatus frequens. Eram Antii (ou aberam autem). Quod idibus et postridie fuerat dictum de agro Campano actum iri non est actum*. Sur les sentiments intimes de Cicéron, cf. la phrase suivante : *in hac causa mihi aequa haeret*.

2. Cf. PLUT., *Caes.*, XXI, 2; et CIC., *Ad fam.*, I, 7, 10 : *Et stipendium Caesari decretum est, et decem legati, et ne lege Sempronia succederetur facile perfectum est; De prov. cons.*, XI, 28 : *Relatum est ad nos nuper de stipendio exercitus. Non decrevi solum, sed etiam ut vos decerneretis laboravi; multa dissentientibus respondi; scribendo adfui; Pro Balbo*, XXVII, 61. Sur les dix légats j'adopte, contre le point de vue de Peter, Mommsen et Jullian (réf. dans *Hist. de la Gaule*, III, p. 184, n. 1 et 282, n. 1), celui défendu par WILLEMS, *Sénat romain*, II, p. 612-613, repris par DRUMANN-GROEBE, III, p. 248, 1, et par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 146, n. 2; Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 294, n. 2. Liste de ces légats chez JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 184, n. 1 et DRUMANN-GROEBE, III, p. 700 et 701. MÜNZER, *Gnomon*, 1936, p. 648, cite le Schol. Bern. LUCAN., 3, 345 (cf. *Klio*, 1929, p. 200).

endurcis s'insurgèrent naturellement contre un tel langage. Le consul Philippus ne put celer son étonnement de l'entendre de cette bouche. Mais le ralliement de Cicéron sonna bruyamment celui de ses pairs. Semblables à lui, ils s'aplatissaient devant la force, et le Sénat, par la majorité de ses suffrages, dispensa César de l'observation des lois organiques sur le gouvernement des provinces. En public, l'orateur avait plastronné. Dans le privé, il n'essaya pas de donner le change sur sa volte-face qu'à voix basse il qualifiait de quelque peu déshonorante¹. Mais il se consolait par la pensée qu'il avait été un « âne bête » dans les mois où il avait eu la sottise de combattre les triumvirs², et aussi avec les profits personnels que lui valut tout de suite son changement d'attitude : sa sécurité pleinement garantie; son frère Quintus désigné comme légat par César; ses amis, comme le jurisconsulte Trebatius Testa, casés dans l'état-major du proconsul³, toute cette menue monnaie d'une trahison qui a déclenché le mécanisme de domination que les triumvirs avaient monté à Lucques un mois auparavant.

*Le retour de Caton
et les élections consulaires de janvier 55*

En effet, par son discours sur les provinces consulaires, Cicéron avait affranchi leurs atouts; et ils n'avaient plus qu'à les abattre au bon moment pour gagner la partie. A l'abri d'une *intercessio* tribunitienne, ils retardèrent les élections consulaires de 56 pour 55 jusqu'à l'expiration du mandat des consuls en charge dont l'un, au moins, Lentulus Marcellinus, leur était franchement hostile et patronnait leur adversaire principal, Domitius Ahenobarbus⁴. Sans doute ces attermoissements permirent à Caton le Jeune de rentrer à Rome avant elles. Mais l'enthousiasme qu'au début de novembre 56 excitèrent, et le retour du Haut-Commissaire de Chypre, et l'étalage, sur le forum, des vaisselles d'or et d'argent, des gemmes étincelantes et des étoffes précieuses qu'il avait ramassées dans la succession du feu roi de l'île, ne dura guère plus qu'une flambée de paille. Caton ne pouvait même pas revendiquer le mérite d'avoir déposé le dynaste qui s'était empoisonné à la seule approche des Romains; et il fut, au surplus, incapable de prouver son intégrité dans le rapatriement des richesses qu'il

1. Sur l'appréciation de CICÉRON sur lui-même, cf. *supra*, p. 272, n. 3. Lire spécialement, dans le discours *De provinciis consularibus*, les chapitres VII, VIII, XIV, XVII-XIX, et la péroraison.

2. CIC., *Ad Attic.*, IV, 5, 3 : *Scio me asinum germanum fuisse.*

3. Sans compter d'autres services plus menus, cf. CAES., *ap. Cic.*, *Ad fam.*, VII, 5, 2.

4. Cf. CASS. DIO, XXXIX, 27, et VAL. MAX., VI, 2, 6. Le tribun complice était l'ami de Clodius, C. Cato.

avait recueillies au nom du peuple. De la comptabilité qu'il prétendait avoir établie en double, un exemplaire avait été noyé avec l'affranchi à qui il l'avait remis, dans les eaux de Cenchrées; et l'autre, qu'il disait avoir enfermé dans ses bagages personnels, avait été dévoré avec eux par le feu de bivac que ses matelots, sensibles aux premières morsures du froid nocturne, avaient imprudemment allumé sur la plage de Corcyre (Corfou), où ils avaient relâché avant de ramer vers la Péninsule¹. Aussi, lorsque Caton voulut se vanter des ressources qu'il avait procurées à la République, lui fut-il rétorqué d'abord qu'il avait tenu sa mission de Clodius et que, de reste, il l'avait remplie en dehors de toute vérification². Si les conservateurs du Sénat retrouvaient en lui le chef qui saurait encore échauffer leur ardeur combative, il ne disposait plus que d'une indépendance et d'un crédit amoindris pour faire face à l'arrivée des vétérans de César que le proconsul, dans l'intervalle, avait acheminés en permission, vers la Ville, de leurs quartiers d'hiver de Cisalpine. Quand, après les nones de janvier 55, le second interroi ouvrit les comices consulaires sur le Champ de Mars, ils furent envahis par la soldatesque; et Caton ne put, ni déterminer Domitius à persévérer jusqu'au bout dans sa candidature, ni empêcher l'élection de Pompée et de Crassus, à qui huit tribuns sur dix et la totalité des prêteurs étaient acquis³. Le reste du programme de Lucques allait se réaliser intégralement.

La « *lex Trebonia* »

Dans le courant de mars 55, le tribun Trebonius, qui pouvait arguer d'un récent échec que Q. Metellus Nepos avait subi près de Clunia, en Citérieure, et sans doute aussi du danger dont les désordres des royaumes voisins menaçaient la domination romaine en Asie, proposa une loi aux termes de laquelle les deux Espagnes réunies en une seule province et la Syrie et ses confins seraient, pour une durée qui prendrait fin au cinquième retour des calendes de mars, décernées à Pompée et à Crassus, consuls en charge, avec les légions dont ils

1. PLUT., *Cato min.*, XXXVIII et XXXIX (le montant du total aurait été de 7 000 talents; et Caton aurait imaginé d'emballer la cargaison dans des caisses munies de flotteurs); VAL. MAX., VIII, 15, 10. Sur la date du retour de Caton, antérieure au *mare clausum*, mais postérieure aux premiers froids, cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 152, n. 1.

2. Il dut se contenter de la caution de l'intendant du feu roi (PLUT., *Cato min.*, XXXIX, 2), et subir les arrogances de Clodius au sujet des esclaves qu'il avait affranchis et dont l'édile revendiquait l'éponymie (CASS. DIO, XXXIX, 23, 2-4).

3. Les permissionnaires de l'armée de César étaient conduits par le jeune P. Crassus. Sur ces faits, cf. surtout CASS. DIO, XXXIX, 31 et PLUT., *Caes.*, LII, 2. La censure seule échappa aux triumvirs, ayant été attribuée à P. Servilius Isauricus et M. Valerius Messalla. Mais la récente loi de Clodius (cf. *supra*, p. 255) lui enlevait son importance.

auraient besoin, au cours des hostilités qu'ils seraient libres de préparer, déclarer et conduire à leur gré. Au Sénat, Caton, pendant deux heures d'affilée, tenta vainement, contre cette *rogatio* révolutionnaire, l'obstruction d'une éloquence intarissable : Trebonius, désespérant d'arrêter ce flot de paroles, fit tout bonnement incarcérer l'orateur. Le lendemain, il ferma la bouche des deux collègues dont il redoutait le *veto* dans l'Assemblée, en tenant l'un, P. Aquilius Gallus, sous les verrous de la Curie où, la veille au soir, il s'était attardé, en barrant à l'autre, C. Ateius Capito, le chemin du forum où le peuple était convoqué. Les débats, qu'avait précédés une bataille de rue, où quatre citoyens trouvèrent la mort, et pendant lesquels Crassus envoya un coup de poing en pleine figure au sénateur L. Amalius qui s'entêtait dans son opposition, furent réduits à un simulacre, et la *lex Trebonia* passa dans la terreur¹.

La « *lex Pompeia Licinia* »
(fin mars 55)

A peine investis par elle, Crassus et Pompée en portèrent une autre qui, sous le régime triumviral consolidé à Lucques, en formait la contrepartie obligatoire. La *lex Licinia Pompeia*, intitulée, selon

1. A) Sur la date : 1^o la *lex Trebonia* passa quelque temps après l'entrée en charge de Crassus et de Pompée (PLUT., *Crass.*, XV, 7), aussitôt avant la *lex Licinia Pompeia* (PLUT., *Pomp.*, LII, 4; *Cato min.*, XLIII, 4; 2^o elle a donc largement précédé le séjour en Campanie de Pompée qui, le 21 avril, était à Cumae (CIC., *Ad Attic.*, IV, 10, 2); 3^o toutefois, elle n'a pu être votée longtemps avant la fin de mars, puisque Cicéron, qui était encore à Rome le 7 avril (*Ad Q. fr.*, II, 5, 4), n'a reçu l'aveu de la satisfaction mitigée de Pompée qu'après son départ de Rome, lors de sa rencontre avec lui, en Campanie, le 27 avril (*Ad Attic.*, IV, 9, 1 : *nos hic (Pompeii) cum Pompeio fuimus. Multa mecum de republica sane sibi displicens, ut loquebatur, sicut enim in hoc homine dicendum, Syriam spernens Hispaniam iactans*). — B) Sur le terme fixé par la *lex Trebonia* à l'*imperium* dont elle investit les consuls, LIV., *Per.*, CV, et, d'après lui, sans doute, CASS. DIO, XXXIX, 33, 3, sont seuls à parler de « cinq ans ». VELL. PATERC., II, 46, 2; SUÉT., *Caes.*, 24; APPIEN, *B.C.*, II, 18, 65; PLUT., *Pomp.*, LII, 4; *Cato min.*, XLIII, 4, se bornent, expressément ou implicitement, à définir cette durée en fonction de la prorogation de cinq ans consentie à César. Si l'*imperium* de celui-ci fut prolongé jusqu'au 1^{er} mars 50 (cf. la n. suivante), c'est ce même terme qui a été inclus dans la *lex Trebonia*, laquelle, promulguée sans doute avant et votée après le 1^{er} mars 55, devait étendre le commandement qu'elle conférerait *in quintas Kalendas Martias*. — C) On notera, d'ailleurs : a) en ce qui concerne la province dévolue à Pompée, l'addition de l'Afrique incluse dans l'analyse d'APPIEN, *B.C.*, II, 18, 65; b) en ce qui concerne la province dévolue à Crassus, la formule d'APPIEN, *ibid.* : « Ὅ δὲ Κράσσος Συρίαν τε καὶ τὰ Συρίας πλησίον. Suivant PLUT., *Cato min.*, XLIII, 1, l'Egypte aurait été nommément ajoutée à la Syrie. De la confrontation de ces témoignages, il résulte, à mon sens, qu'Appien ne se trompe que pour Pompée, et que son témoignage sur la Syrie, corroboré par CASS. DIO, XXXIX, 33, 2 : τὴν τε Συρίαν καὶ τὰ πλησιόχωρα αὐτῆς, correspond à la vérité. Sur les formes de l'obstruction au Sénat, cf. GROEBE, *Die Obstruktion im römischen Senat*, dans *Klio*, 1905, p. 229-235. La chronologie adoptée ici demeure valable même après C. E. STEVENS, 55 B.C. and 54 B.C., *Antiquity*, 1947, p. 39 : et *Id.*, *Britain and the lex Pompeia Licinia*, *Latomus*, 1953, p. 14-21. La loi *Licinia Pompeia* ne peut avoir été votée après le printemps de 55 (cf. M. RAMBAUD, édition de CAESAR, *Bellum Gallicum*, IV, collection « Erasme », Paris, 1967, Introduction).

l'usage, de leurs deux noms, prorogea pour un temps égal à celui de leurs gouvernements respectifs l'*imperium* du proconsul des Gaules. Seul Caton s'était dressé contre elle. Mais il ne l'avait combattue que par acquit de conscience et, prévoyant sa défaite, il s'était borné à prédire aux législateurs qu'ils l'expieraient cruellement. De fait, comme il le proclama, non sans clairvoyance, ils venaient, pour cinq nouvelles années, de river le joug qui les soumettait, et Rome avec eux, à la puissance de Jules César (fin mars 55)¹.

*Le second consulat de Pompée
et de Crassus (55)*

César est le maître, en effet. Pompée et Crassus, réélus consuls sous la pression de ses troupiers, que, tout exprès, il avait rendus provisoirement aux prérogatives du citoyen, ne signalent leur présidence conjointe de la République romaine que par des lois de portée restreinte et le déploiement d'un vain appareil. On rapporte, d'ordinaire, à leur seconde magistrature une *lex Pompeia de parricidio* qui étendit la punition capitale des parricides à tout meurtrier d'un parent, quel qu'il fût, mais, peut-être, la dépouilla d'une partie de l'attirail d'archaïque atrocité dont le supplice de ces criminels, par immersion, dans un sac, avec une vipère, était encore entouré quand Cicéron parla pour Roscius d'Amérie². On cite une autre *lex Pompeia*

1. A) Sur la date de la *lex Licinia Pompeia*, voir la note précédente. — B) Sur le terme assigné à la *prorogatio imperii* de César, APPIEN, B.C., II, 18, 65; PLUT., *Pomp.*, LII, 4; SUÉT., *Caes.*, 24; VELL. PATERC., II, 46, 2, sont unanimes à parler de cinq ans. Comme nous le verrons (*infra*, p. 344, n. 1), César lui-même (HIRTIIUS, B.G., VIII, 39, 3) savait que ce *quinquennium* finissait en 50 et Pompée (*ap. Cic.*, *Ad fam.*, VIII, 8, 9) l'a explicitement conduit jusqu'au 1^{er} mars 50. L'idée, récemment émise par ADCOCK, *Cl. Qu.*, XXVI, 1932, p. 14 et suiv., et rééditée dans la *Cambridge ancient History*, IX, p. 617, que le *quinquennium* de César allait des ides de novembre 55 aux ides de novembre 50, ne repose que sur le rapprochement apparemment fortuit du départ de Crassus pour sa province le 14 novembre 55 et de la motion déposée au Sénat, en avril 50, par le consul C. Marcellus et tendant à envoyer en possession le successeur éventuel de César le 13 novembre 50 (cf. *infra*, p. 280 et 350), et se heurte à des objections dirimantes (TENNEY FRANK, *J.R.S.*, 1933, p. 74-75). Tandis qu'aux termes de la *lex Vatinia* le commandement de César devait prendre fin le dernier jour de l'année 55, il a été prorogé par la *lex Licinia Pompeia* jusqu'au 1^{er} mars 50 : *in quintas Kalendas Martias*. Cette prorogation, qui égalisait César à Pompée et Crassus, donnait à César un second *quinquennium* à la condition de compter, selon la coutume, pour une année entière, les deux mois de l'année 50 sur laquelle il empiétait. Mais, en fait, DION CASSIUS a eu raison d'en réduire l'avantage pratique à seulement trois années pleines : 53, 52 et 51 (XXXIX, 33, 3) et d'évaluer à huit années seulement, de 58 à 51 inclus, la durée de son commandement effectif et légal dans les Gaules (XLIV, 43, 2). Le privilège qui lui était accordé n'en était pas moins exorbitant. Sur les prédictions de Caton, cf. PLUT., *Cato min.*, XLIII, 4.

2. PAUL, *Sent.*, V, 24; Dig., XLVIII, 9, 1; Cic., *Pro Roscio Am.*, XXIII, 64; XXV, 70. Cf. ROTONDI, *Leges publicae*, p. 406. C'est Hadrien qui a livré les parricides aux *ferae* (Dig., XLVIII, 9, 6, 1).

de *iudiciis*, certainement portée en 55, dont nous ignorons à peu près tout, hormis qu'elle inscrivit, d'office, sur l'*album* des *iudices*, les anciens centurions qui solliciteraient d'y être compris, et qu'à cette exception près, les plus riches, toujours, devaient être choisis avant tous¹. Enfin, on connaît une *lex Licinia de sodaliciis*, alors portée par Crassus pour comprimer le droit d'association et brider l'activité des clubs hostiles aux triumvirs : elle majora les responsabilités des membres de ces groupements dans toutes les « actions » de brigue électorale où ils étaient impliqués, et réduisit au quart du jury constitué sur la requête et à la convenance de leurs accusateurs leur droit de récusation². Et c'est tout³. On serait fort embarrassé de relever dans ces aménagements à la petite semaine une idée qui ne fût pas strictement défensive ou partisane, où respirât un souffle largement réformateur. Au pouvoir, Crassus n'était pas plus homme à s'élever au-dessus des contingences immédiates que Pompée à secouer le poids mort de ses vanités. Celui-là souhaitait d'acquérir de nouvelles richesses; celui-ci de recevoir de plus grands hommages. On le vit bien lors de la dédicace de son théâtre, dans l'éblouissement des jeux splendides que Pompée offrit à cette occasion, et où l'égorge-ment de 500 lions et de 17 éléphants souleva la plèbe d'une telle vague d'admiration que les nobles durent, ainsi que Cicéron, épancher leurs ironies et leur dépit dans leurs propos intimes et leurs correspondances confidentielles⁴. Pour le surplus, à Crassus et à Pompée, l'impulsion politique continua de se communiquer du fond des Gaules : César, de son commandement effectif, où il suivait superbement son bon plaisir, n'a cessé de régir l'ensemble des événements.

Gabinus restaure Aulète en Égypte
(début de 55)

Il avait aisément détaché Pompée de ses visées sur l'Égypte. Mais il n'entendait pas y substituer celles de Crassus, que la formule insérée dans la loi Trebonia et applicable, non seulement à la Syrie, mais aux confins de la Syrie, invitait, pour peu qu'on en pressât les

1. CIC., *Phil.*, I, 8, 20; *In Pis.*, XXXIX, 94 et ASCONIUS h. l., p. 16 OR.

2. Voir le Schol. de BOBBIO, dans son préambule au *Pro Plancio*, p. 253 OR. Cf. Cl. NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, I, Paris, 1966, p. 620 et suiv.

3. Pompée avait imaginé d'apporter à la *lex Iulia de repetundis* une aggravation à laquelle il renonça, sur les instances des chevaliers, ses amis de toujours (CIC., *Pro Rab. Post.*, VI, 13), et d'allonger la liste des lois somptuaires par une *rogatio* qu'il abandonna sur le conseil d'Hortensius (CASS. DIO, XXXIX, 37, 2).

4. Sur les jeux de Pompée, outre les descriptions de CASS. DIO, XXXIX, 38, PLUT., *Pomp.*, LII, 5, et PLINE, *N.H.*, VIII, 20, voir les allusions malignes de CIC., *Ad fam.*, VII, 1,

termes, à étendre son rayon d'action à la vallée du Nil. L'année d'avant, d'accord avec lui et Pompée, et par l'organe de Cicéron, il avait poussé le Sénat à rappeler Gabinus d'Antioche dès les premiers jours de 55¹. Si le décret des *Patres* avait été obéi, il n'eût tenu qu'à Crassus de s'immiscer très vite dans les affaires d'Alexandrie. César ne voulut donc plus s'y conformer, et il s'entendit certainement avec Pompée pour que l'ancien lieutenant de celui-ci, violant délibérément le sénatus-consulte de 56, prolongeât son séjour en Syrie, et utilisât à la restauration de Ptolémée Aulète les moyens militaires prohibés par l'oracle de 57. Gabinus s'incrusta tout naturellement dans un commandement que Crassus ne pouvait de toute façon recueillir tout de suite ; et, averti en sous-main de l'indulgence que récolteraient ses abus de pouvoir, il sortit à l'improviste de l'inertie qui lui avait été prescrite. Tandis que, durant l'hiver 56-55, il avait laissé le grand-prêtre de Comana du Pont, Archelaos, désertir son état-major pour convoler en justes noces avec l'anti-reine d'Égypte, Bérénice, et consolider ainsi le trône qu'elle avait usurpé, il s'alarma soudain du prétendu danger dont cette union menaçait les côtes syriennes, et, au printemps de 55, il s'ébranla, avec toutes les forces dont il disposait, et Ptolémée Aulète dans ses bagages, vers la frontière égyptienne. Le monarque déchu lui avait promis dix mille talents (environ 27 millions de francs), au cas où il serait rétabli dans ses titres. C'était plus qu'il n'en fallait à Gabinus pour acheter, quoi qu'il fût, son impunité, et il mena bon train cette expédition interdite. A Péluse, sa cavalerie, commandée par Marc-Antoine, alors simple tribun militaire, captura sans coup férir les miliciens juifs qu'Archelaos y avait placés et à qui leur stratège, l'Iduméen Antipater, avait prêché la défection. Devant Alexandrie, il rompit le gros du troupeau qu'Archelaos avait mobilisé sans l'aguerrir, et dans la débandade duquel il sut du moins se faire tuer. A la fin d'avril 55, Aulète avait réintégré son palais, recouvré sa couronne, et présumé par le supplice de sa fille Bérénice aux exécutions et confiscations qui assouviraient ses rancunes et rempliraient ses coffres. Gabinus, qui répugnait à couvrir de sa présence cette odieuse besogne, et qui, du reste, ne doutait plus de toucher les dix mille talents qu'il avait gagnés en un tournemain, rentra en Syrie aussi promptement qu'il en était venu, non sans avoir flanqué la branlante royauté du Lagide d'une garnison de Gaulois et de Germains prélevés sur ses contingents auxiliaires². En pratique, elle prémunissait les

1. Cf. *supra*, p. 273 et 277, n. 1.

2. Sur ces faits, cf. CIC., *Pro Rab. Post.*, *passim* ; PLUT., *Anton.*, III, 1-3 ; APPIEN, B.C., V, 8, 33 ; STRABO, XVII, 1, 11 ; VAL. MAX., IX, 1 ext. 6 ; CASS. DIO, XXXIX, 57 et 58, etc. Sur la date, cf. la lettre de Cic., *Ad Attic.*, IV, 10, du 23 avril 55, et un

percepteurs de l'avidе souverain contre les retours de flamme de l'irritation des contribuables égyptiens. En théorie, elle inaugurerait, sans l'exprimer, le protectorat effectif de Rome sur le royaume ptolémaïque¹; et ce résultat inavoué mais substantiel dut réjouir doublement César, parce qu'il commençait de réaliser un de ses premiers désirs, et qu'au surplus il s'était produit sans la participation directe de ses partenaires.

Crassus est aiguillé sur la Syrie
(novembre 55)

La pilule fut moins amère à Pompée, dont Gabinius avait, de tout temps, arboré les couleurs, qu'à Crassus, dont l'expédition indue de son prédécesseur avait si prestement coupé l'herbe et les lauriers. César s'entremet aussitôt pour la lui dorer. De connivence avec Pompée, que ne chagrinait nullement la perspective d'un départ prématuré de son collègue au consulat, il persuada Crassus qu'il récolterait une moisson autrement digne de lui en menant contre les Parthes la fructueuse guerre de conquête, dont l'effort avait dépassé les capacités de Gabinius, et déploierait les siennes en pleine gloire. Au témoignage de Plutarque, ce sont les lettres de César à Pompée qui recommandèrent l'entreprise aux autres triumvirs et, par leur accord avec lui, en firent prévaloir la résolution sur les manœuvres adverses². Jusqu'à la dernière heure, les enragés du Sénat avaient compté, pour la battre en brèche, sur l'*intercessio* de C. Ateius Capito qui, le 14 novembre 55, s'était insurgé publiquement contre le crime exécrable d'hostilités ouvertes sans provocation ni motif. Mais les autres tribuns, gagnés par « les trois hommes », se liguèrent pour rendre impossible à leur collègue l'exercice, en temps utile, de son droit de *veto* ; et C. Ateius Capito en fut réduit à se poster près de la porte par laquelle Crassus, déjà drapé dans son *paludamentum*, sortit de Rome pour rejoindre ses troupes, et à le couvrir au passage d'impuissantes malédictions³.

pap. du 24 juin 55 (B.G.U., 1002). Le récit de BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, II, p. 160-165, est toujours utile et agréable à lire. Il n'est nullement certain, comme le voudrait DESSAU, *Hermes*, 1911, p. 613 et suiv., que le Rabirius défendu par Cicéron se confonde avec le proconsul d'Asie que mentionne une inscription de Délos (DURRBACH, *Choix...*, 167, p. 257-258).

1. Aux ordres de L. Septimius (CASS. DIO, XLII, 5). La garnison des *Gabiniani milites* n'a plus bougé d'Alexandrie où César la retrouvera en 48 (CAES., *B.C.*, III, 4, 103, 110).

2. PLUT., *Crass.*, XVI, 3.

3. CASS. DIO, XXXIX, 39, 6; PLUT., *Crass.*, XVI, 4; APPIEN, *B.C.*, II, 18, 60; VELL. PATR., II, 46; CIC., *De div.*, I, 16, 29, etc., La date du 14 novembre résulte de CIC., *Ad Attic.*, IV, 13, 2. La date du départ, précédée par le souper chez Crassipes (CIC., *Ad fam.*, I, 9, 20 et PLUT., *Cic.*, XXVI, 1), a suivi à quelque intervalle.

*César parcourt la Gaule
en pays conquis (56)*

Si, de Gaule, César réglait ainsi les affaires d'Orient, on pense bien que dans sa propre province il s'en donnait à cœur joie, indifférent aux droits des Celtes comme aux doléances des *Patres*, uniquement soucieux d'accroître au moindre prix ses ressources et son prestige, sans autres entraves que celles que lui imposaient sa prudence et son habileté. La belle saison de 56 avait été remplie de bulletins retentissants qu'il mandait aux badauds de la Ville : victoires de son légat Titurius Sabinus, qui promena ses trois légions chez les Éburoviques d'Évreux, les Lexoviens de Lisieux, les Unelles du Cotentin, les plus opiniâtres de tous, sous leur chef Viridorix, dans leurs prairies accidentées déjà propices à l'acharnement des résistances; victoires de son légat P. Crassus, le fils du triumvir, qui, à la tête de douze cohortes seulement, grâce à la dextérité de sa tactique savante et à l'aide que lui prêtèrent les Pictons du Poitou, les Santons de Saintonge, les Nitiobroges de l'Agenais, les Lectorates de Lectoure et autres tribus de romanophilie impénitente, tailla en pièces les milices du pays de Sos, enfonça le camp où les Vocates de Bazas et les Tarusates de Tartas avaient rassemblé une cohue d'une cinquantaine de mille hommes, et, pacifiant l'Aquitaine entière, put finalement relier, au travers des Pyrénées, par le chemin de Roncevaux romanisé, les provinces du couchant; enfin, et surtout, victoires de Decimus Brutus et de César lui-même sur les Vénètes du Morbihan qui, démunis d'armes à longue portée, perdirent en une seule bataille navale leurs deux cents navires de haut bord, immobilisés par la bonace, harponnés par les longues faux tranchantes dont les navires romains s'étaient pourvus, coulés à pic ou pris d'assaut avant d'avoir seulement esquissé une riposte¹.

*César traverse le Rhin
et la mer du Nord (55-54)*

En 55, la renommée militaire de César grandit encore. Pendant que, dans les premiers jours de l'année, il hivernait en Cisalpine, une masse d'Usipètes et de Tenctères, qu'avec sa complaisance accoutumée il évalue à 430 000 individus, et que le reflux des Suèves avait balayée du Nassau, franchit le Rhin (près de Xanten ?) et, débordant les Ménapes, se répandit sur les deux rives de la Meuse.

1. Pour le détail, se reporter à JULIAN, *op. cit.*, III, p. 290-313. R. DION, *Ann. du Collège de France*, 1952, p. 394, a parfaitement expliqué cette migration, que César eût permise si les émigrants avaient accepté de se cantonner chez les Ubiens (B.G., IV, 8, 3).

A peine l'a-t-il appris qu'il s'apprête à les chasser. Quelques mois auparavant, à son retour du Morbihan, il s'était porté contre les Morins du Boulonnais, puis contre les Ménapes qui tenaient le pays situé entre Cassel et le Rhin, et parce que, seuls de tous les Belges, ils n'avaient daigné, ni entrer en relations avec le peuple romain, ni prendre contact avec lui, il avait froidement pillé leurs villages, razzié leurs troupeaux, dévasté leurs forêts. Maintenant, il se présente aux Ménapes comme le sauveur qui va les délivrer des Usipètes et des Tencières. Ces piètres envahisseurs ne constituaient pas une armée. C'était une population de fugitifs où les femmes et les enfants doubleraient l'effectif des guerriers, et qui cherchaient un gîte. A l'approche du proconsul, ces Germains lui adressent un message pour implorer de lui qu'il tolère leur occupation des champs des Ménapes sur lesquels ils ont fixé l'errance de leurs peuplades. Brutale est sa réponse : incapables de défendre leur bien, ils n'avaient pas à prendre celui d'autrui, surtout celui des Gaulois auxquels ils n'avaient touché que par une insupportable iniquité. Les Germains, ainsi rebutés, sollicitent alors de lui une trêve de trois jours pendant laquelle ils se chercheraient un asile en Germanie. César la refuse et précipite son avance. Au cours de sa progression, sa cavalerie gauloise est surprise par une charge de 800 Germains, reflue sous leur impétuosité, et leur abandonne 74 morts sur le terrain. Aussitôt, il affecte de considérer cette attaque comme une trahison, retient captifs les parlementaires qui lui avaient été dépêchés, et, le lendemain, donne l'assaut au camp germanique, dont les occupants se reposaient sans appréhension, sans défenses et sans chefs. Usipètes et Tencières furent occis pêle-mêle au milieu de leur sieste, et, à quelques centaines d'hommes près, ceux qui n'avaient pas été assommés sur place se noyèrent dans leur fuite aux passages des marécages et des rivières. Après quoi, comme si cette féroce leçon n'avait pas été suffisante, le proconsul, en dix jours d'un prodigieux labeur de ses légionnaires, jeta, d'une rive à l'autre du fleuve puissant et mystérieux au-delà duquel s'étendait l'inconnu des Germanies, un pont de bois à tablier continu, sur des pilotis enfoncés obliquement deux par deux dans le lit du Rhin, renforcés d'arcs-boutants en aval, protégés d'estacades en amont; puis il y engagea ses colonnes, à la poursuite des fugitifs, et à la recherche des Suèves dont la vorace turbulence était à l'origine de leur irruption. Mais les hommes d'Arioviste avaient fait le vide devant les Romains. L'armée de César, sagement, repassa le Rhin dans l'ordre impressionnant où, trois semaines plus tôt, elle l'avait franchi, et, derrière elle, détruisit l'ouvrage de ce pont géant, dont la description, dans les *Commentaires*, témoigne, après deux mille ans, de l'audace de son chef et de l'indus-

trieuse endurance de ses soldats. Le bruit de cet exploit résonnait encore à tous les échos d'Italie que César, traversant la mer du Nord aussi aisément qu'il avait enjambé le fleuve, opérait en Bretagne une reconnaissance de trois semaines, simple préface, en soi déjà sensationnelle, de la descente prolongée qu'il y effectuera en 54 et qui sera suivie, l'année d'après, d'un second raid au-delà du Rhin, encore plus vain que le premier¹.

*Ces performances consolident son autorité
sur la Gaule*

Les modernes, généralement, se montrent sévères pour ces randonnées sans lendemain, et le plus grand des historiens de la guerre des Gaules, Jullian, a souligné, dans la rubrique d'un de ses chapitres les plus animés, ce qu'il appelle « l'échec des grands desseins de César », qui, à vouloir embrasser « trop de terres et de nations », ne réussit finalement à « rien étreindre »², ni la Germanie ni la Bretagne. C'est, je crois, se méprendre totalement sur le sens de ces projets. César les a conçus et exécutés, non pour conquérir la Bretagne ou la Germanie, mais bien pour affirmer son autonomie, assouplir les Gaules à son commandement, et tout ensemble étonner le monde romain, et, de longue main, en préparer la sujétion. D'abord, ni la Germanie ni la Bretagne n'avaient été nommées, ni dans le plébiscite Vatinien, ni dans celui par lequel Pompée et Crassus en ont prorogé la validité. César, en les envahissant, ne fût-ce que pour quelques semaines, prouvait qu'il se sentait d'ores et déjà assez de force pour ne puiser qu'en lui-même la loi de ses actes. Puis, à transporter hors des Gaules le théâtre de la guerre, il gagnait un double avantage : celui d'alléger les charges que l'occupation de leurs pays par ses huit légions imposait aux Gaulois; celui de les accoutumer à le reconnaître pour protecteur et pour chef en des campagnes qui, projetées avec l'appoint non négligeable de leurs contingents, en dehors de leurs frontières, contentaient leur goût des longues chevauchées et

1. Pour l'exposé des faits, se reporter ici encore à JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 323-329 (Usipètes et Tencitères); 330-335 (le pont sur le Rhin); 336-345 (première descente en Bretagne); 346-362 (expédition de Bretagne); 399-403 (second passage du Rhin). Sur la double campagne de 55 et les rapports stratégiques et géographiques qui unissent les opérations sur le Rhin et en Bretagne, cf. R. DION, *Les campagnes de César en l'année 55*, R.E.L., XLI, 1963, p. 186-209, et *Latomus*, XXII, 1963, p. 191-208.

2. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 363-364, qui, du reste, a entrevu le contraire (p. 321-322). La preuve que la première descente en Angleterre était une simple reconnaissance de grand style résulte de la date tardive à laquelle César l'a décidée, le 5 octobre du calendrier officiel, qui correspond au 25 août julien. Les ressemblances des deux passages du Rhin excluent parcellément toute idée de conquête germanique.

des belles prouesses, les associaient à son orgueil et à son butin lors même qu'elles ne s'assignaient point, pour but ostentatoire, leur vengeance ou leur salut. A la faveur de ces coups de main, César s'est attaché plus étroitement leurs guerriers, et il s'est constitué une clientèle avec ceux de leurs chefs dont, invoquant tantôt les besoins de la sécurité romaine, et tantôt l'opportunité des offensives auxquelles ils participaient, il substitua systématiquement, durant cette période et dans toutes les peuplades où l'occasion lui parut favorable, l'autorité monarchique au débile gouvernement des aristocraties locales : Tasget, qu'en 56 il a, chez les Carnutes, rétabli sur le trône de ses aïeux¹; le jeune Vercingétorix, auquel, la même année sans doute, son amitié rendit l'ascendant de son père Celtill sur les Arvernes²; Cavarin, qu'avant l'hiver de 54 il imposa comme roi aux Sénon³; Comm, à qui, en prévision d'un débarquement de l'autre côté du détroit, fut conférée une double royauté : celle des Atrébates, ses compatriotes, celle des Morins, ses voisins indociles qui le suivront en cette Bretagne dont il a tant contribué à contenir par sa cavalerie, ou séduire par ses négociations les divers roitelets et jusqu'au plus redoutable de tous, Cassivellaun⁴. De même, le massacre des Usipètes et des Tenctères, qui, jugé du point de vue stratégique, ne fut qu'un épisode insignifiant, du point de vue moral qu'une abominable cruauté, réalise, du point de vue politique, le coup de maître qui a qualifié César, visible incarnation de la défense des Gaules contre la Germanie, pour tenir et présider à son quartier général l'assemblée de leurs peuples⁵, et l'a fondé à traiter publiquement sa province comme son propre domaine, cinq ans avant de l'incorporer à l'empire de Rome.

Son ascendant sur son armée...

Mais il y a plus. Ces expéditions, éphémères mais éclatantes, ont noué entre lui, d'une part, ses soldats et ses concitoyens, de l'autre, ce lien qui ne sera plus jamais rompu et que créa le souvenir commun de succès remportés sans interruption en des terres inconnues, au-delà

1. CAES., B.G., V, 25, 2-3; cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 315, n. 3.

2. Ainsi qu'il résulte de l'allusion rétrospective de CASS. DIO, XL, 41, 1 : ἐν φιλικῇ πότε τῷ Καίσαρι ἐγγύοντι.

3. CAES., B.G., V, 54, 2.

4. CAES., B.G., IV, 21, 7; cf. l'interprétation ingénieuse de JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 315, n. 4. Sur le rôle de Comm, éclaireur de la descente de 55, diplomate de l'expédition bretonne de 54, cf. CAES., B.G., IV, 21; 27, 35; V, 22, et ZIMMERMANN, *Class. Weekly*, 1938, p. 158-160.

5. Cf. CAES., B.G., IV, 6, 5; V, 2, 4; et l'excellent commentaire de JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 317.

de rivières sans nom et de mers inviolées¹, avec d'autant plus d'allégresse qu'ils avaient coûté moins cher et rapporté davantage. Écrasement de la flotte des Vénètes, ravage de la Belgique septentrionale, passages du Rhin et de la Manche, autant de triomphes épiques et faciles, acquis en une suite de marches coloniales, avec le minimum de pertes humaines et le maximum de moyens matériels. Les Usipètes et les Tenctères ont failli être, jusqu'au dernier, rayés de la carte et de l'histoire sans qu'un seul légionnaire ait versé son sang dans la mêlée où ils furent anéantis². A la suite de ces actions dont chacune illustre l'incomparable supériorité de la technique et de la discipline romaines, et au bout desquelles, chaque année, la troupe est assurée de quatre à cinq mois d'un confortable repos en ses quartiers d'hiver, chacun se retrouve un peu plus riche et content de soi³. En campagne, la guerre nourrit la guerre; à la fin des campagnes, à défaut de trésors fabuleux, et des perles dont la grosseur exceptionnelle aurait, au dire des médisants, attiré sur la Bretagne les convoitises de Jules César⁴, on a pris tant d'hommes que des milliers de captifs sont vendus comme esclaves⁵; et le produit des criées est si énorme que César a pu, dès 54, envisager, pour soixante millions de sesterces, l'expropriation à ses frais des coûteux terrains de Rome où s'érigera un forum à son nom⁶.

... et sur l'opinion

L'opinion était de plus en plus fascinée par le renom qui, de si loin, environnait le proconsul des Gaules et qu'entretenait auprès d'elle la propagande de ses « communiqués », toujours frappants de simplicité voulue et d'une illusoire limpidité. A la fin de 55, il les réunit en volumes qui sont devenus les livres III et IV des *Commen-*

1. Se reporter aux passages des *Commentaires* où perce le « merveilleux », emprunté à Posidonios, Eratosthène et Timée (VI, 21-28; IV, 1; 7; 20, etc.). Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 322. Sur les campagnes de 55, v. R. DION, *op. cit.* (ci-dessus, p. 283, n. 1), et *Id.*, *R.E.A.*, 1964, p. 186-209, qui, pour la première fois, fait passer la descente de César par Portus Itius (Calais), et néglige *Gesoriacum* (Boulogne) qui n'entrera dans l'histoire que cent ans plus tard, sous Claude.

2. CAES., *B.G.*, IV, 15, 3 : *Nostri ad unum omnes incolumes.*

3. Cf. CAES., *B.G.*, V, 8, 6, et les faits colligés par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 348-349.

4. Ne pas oublier le passage de SUÉT., *Caes.*, 54, rapportant qu'il prit tant d'or en Gaule qu'il le vendit à raison de 3 000 sesterces la livre de 327 grammes. Sur les perles de Bretagne, cf. SUÉT., *ibid.*

5. CAES., *B.G.*, III, 16 (vente des Vénètes); V, 23, 2 (vente des Bretons), etc.

6. Sur les pilleries de César, cf. CATULLE, XXIX, et SUÉT., *Caes.*, 54. Sur la restauration de la basilique Aemilia, la construction de la basilique Iulia et sur le forum de César, prémédité dès 54, cf., en particulier, CIC., *Ad Attic.*, IV, 16, 14, et *infra*, p. 523 et suiv.

taires, et l'effet de cette publication fut immédiat. En vain Caton, au nom de l'humanité outragée, avait-il élevé sa protestation contre le carnage des Usipètes et des Tencières, et proposé de livrer César aux Germains pour détourner de la République l'immanquable courroux des dieux. César avait commencé de verser dans les âmes de ses compatriotes l'ivresse d'un impérialisme irrésistible; et le Sénat, hypnotisé à son tour par tant de profits et de gloire, céda à l'enthousiasme universel en décrétant, en l'honneur du héros, une supplication aux dieux supérieure de cinq jours à celle qu'il lui avait décernée deux ans auparavant¹.

Passivité du Sénat et de Cicéron

C'est ainsi que César absent soutenait, sans paraître l'exercer lui-même, la tyrannie du triumvirat. Toute réaction était condamnée d'avance. La Curie, les Comices, les tribunaux ne retentissaient plus que de voix enchantées ou asservies. Cicéron, en particulier, s'accommodait de mieux en mieux de ses chaînes dorées. A l'été de 55, il s'était encore emporté contre Pison en un discours qui écume comme un torrent d'injures; mais il y ménageait humblement les protecteurs de son adversaire : Pompée, pour qui un vers de lui, célèbre depuis :

Cedant arma togae, concedat laurea laudi,

ne saurait effacer les volumes qu'il avait composés à la louange du grand chef²; et César, dont il revendique la bienveillance comme un titre d'honneur et salue les exploits surhumains par-delà le fossé creusé par la Providence entre les Barbares et l'Univers³. Plus tard, il s'habitua à immoler ses rancunes à sa tranquillité; et, pour complaire aux puissants du jour, à César qui lui écrit, à Pompée qui lui parle, on le verra, d'abord, vers la mi-novembre 55, offrir à Crassus qui, défendant contre lui les illégalités de Gabinus, l'avait récemment traité de forban — *exul* — en plein Sénat, un somptueux dîner d'adieu dans les jardins de Crassipes; puis, en septembre 54, amortir, après le retour de Gabinus, son témoignage à charge dans le procès de lèse-majesté vainement intenté à l'ancien proconsul de Syrie pour

1. Sur les protestations de Caton, cf. PLUT., *Caes.*, XXII, 3; *Cato min.*, LI, 2-3; APPIEN, *Celt.*, XVIII. Sur la publication des livres III et IV du *De bell. Gall.*, cf. le mémoire précité d'HALKIN; sur la *supplicatio* de vingt jours décrétée à l'automne de 55, cf. CAES., *ibid.*, IV, 38, 5.

2. Cf. CIC., *In Pis.*, XXX, 74 : *Scelerate, vis Pompeium inimicum mihi isto versa esse factum... Nonne compensabit cum uno versiculo tot mea volumina laudum suarum.*

3. CIC., *In Pis.*, XXIII, 81; *ibid.*, 79. Mêmes apologies dans le *Pro Balbo* (fin de 56), § 64. Sur les autres discours de Cicéron dans cette période (*Pro Scauro*, *Pro Plancio*), cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 121-132.

sa transgression des oracles sibyllins; enfin, quelque temps après, assumer la défense du personnage et celle de son banquier, C. Rabirius Postumus, dans les procès de concussion qui suivirent ce premier acquittement, et où, d'ailleurs, les accusés, cette fois trop peu généreux envers leurs juges, succombèrent l'un après l'autre. Cicéron perdait même ses causes¹. Quant à son honneur, il l'avait déjà sacrifié, au mois de juillet précédent, lorsque, désavouant ses furibondes apostrophes du *Pro Sestio* et s'infligeant à lui-même un ignominieux démenti, il avait, pour sauver le suppôt de César des poursuites de Licinius Calvus, accepté de plaider l'innocence de P. Vatinius dans les crimes de brigue illicite qui lui étaient justement reprochés, et essuyé la honte d'en emporter l'absolution².

La force apparente du triumvirat (55-54)

Cet aplatissement ne laisse point de gêner les admirateurs de Cicéron. Devant l'évidence, l'apologie perd ses droits. Certains des mobiles de l'orateur sont franchement méprisables : ses besoins d'argent; l'appât des gains que le proconsul des Gaules procurait à ses proches³; ou encore la peur de ses ennemis qui n'avaient pas désarmé, tel Pison qui, à l'automne de 54, édita contre lui un pamphlet dont la paternité fut plus tard attribuée à Salluste, et où la versatilité du « Romulus d'Arpinum », « le plus léger des transfuges », est durement flagellée⁴. Toutefois, il en est d'autres aussi qui, dénués de bassesse, méritent qu'on leur accorde le bénéfice des circonstances atténuantes : une sympathie involontaire et profonde, et d'ailleurs réciproque, pour le génie et la culture de César, qui, précisément au début de 55, lui a dédié son docte traité de style *De analogia*⁵; le

1. CIC., *Ad Qu. fr.*, III, 1, 15; 2, 2; 4, 3; 9, etc. Gabinius était rentré le 19 septembre 54. Son acquittement du chef de majesté est du 23 octobre 54. Sur les procès consécutifs, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, II, p. 168-171 (dont je préfère la version) et P. GUIRAUD, Histoire d'un financier romain, dans la *Rev. de Paris*, 1903, I, p. 355-378 (réimprimé dans *Études économiques sur l'Antiquité*, Paris, 1905).

2. Sur ce procès, cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 120-121. Vatinius, acquitté, retrouva un poste de légat auprès de César (*De bell. Gall.*, VIII, 46, 4).

3. Sur César « tapé » par Cicéron, cf. *Ad Attic.*, IV, 6, 14; *Ad fam.*, I, 9, 18. Sur César entretenant sa clientèle, cf. CIC., *Ad fam.*, VII, 5, 2.

4. [SALL.], *In Cic.*, IV, 7; cf. III, 5. Cf. REITZENSTEIN et SCHWARTZ, *Hermes*, XXXIII, 1898, p. 87-108; et Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 164.

5. Sympathie étouffée par les déceptions et les rancœurs, mais intellectuellement ineffaçable chez Cicéron; constante, et plus généreuse, chez César. Des sentiments de Cicéron qui voulait écrire un poème sur la Bretagne en collaboration avec Quintus (*Ad Q. fr.*, II, 16, 4), nous avons la trace dans sa correspondance de cette période (cf. les références données par DRUMANN-GROEBE, III, p. 288). Sur le *De analogia*, j'accepte, malgré les objections de Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 311, la thèse de RADIN, *Classical Philology*, XIII, 1918, p. 296 et suiv.

sentiment très vif que le régime triumviral, formé, maintenu par César, était maintenant d'une inébranlable solidité et défiait toute atteinte. Cicéron était de ces ralliés, tièdes mais sincères, chez qui la lassitude éveille la conviction. Désespérant de ressusciter le gouvernement sénatorial, il avait commencé par se réfugier dans son amour des lettres, dans l'étude des règles de son art, qu'énoncent les trois livres *De oratore*, justement terminés en novembre 55¹. L'année d'après, il fit un pas de plus, et commença d'écrire le *De republica* où la monarchie serait réhabilitée par la doctrine et l'histoire². C'est que, dans l'intervalle, les faits lui avaient constamment répété la leçon que, dès le milieu de 55, il résumait à Lentulus : « Nos amis (les triumvirs) sont certainement les maîtres, et il n'y a nulle apparence que cela change d'ici la fin de notre génération »³. Dès lors, pourquoi boudier l'inévitable ? Mais les apparences de la nécessité sont souvent trompeuses ; et, dès la fin de 54, une oreille plus attentive ou plus fine aurait pu percevoir les premiers craquements du triumvirat.

III. — Les difficultés extérieures (54-52)

Les secrets du triumvirat

La puissance du triumvirat tenait moins, en effet, à l'union des triumvirs, qui peut-être ne se ressemblaient que par leurs passions impérialistes, qu'à leur unité de vues, coordonnée dans tous les domaines, intérieurs et extérieurs, par la volonté de l'un d'entre eux, Jules César. Mais cette supériorité dépendait elle-même de conditions essentiellement fortuites et transitoires. Il est naturel qu'elle ait fléchi dès qu'elles ne furent plus réalisées. La première procédait de la nature même du triumvirat avec une rigueur mathématique. En ce régime congénitalement triangulaire, il était forcé que la prédominance directrice résultât d'une majorité qui, pratiquement, réduisait à l'entente de deux contre un ce prétendu gouvernement à trois, et que César dégagait à coup sûr des divisions qui avaient toujours tirailé ses associés, se servant, ici, de l'exemple de Crassus pour amener Pompée aux accommodements de Lucques, là, des conseils de Pompée pour repousser du Nil sur l'Euphrate les ambitions conquérantes de Crassus.

1. Cic., *Ad Attic.*, IV, 13, 2. Même année, publication de Lucrèce (*Ad Qu. fr.*, II, 2)

2. Cic., *Ad Q. fr.*, II, 12, 1; *Ad Attic.*, IV, 16, 2.

3. Cic., *Ad fam.*, I, 8, 1.

Que l'un ou l'autre vînt à manquer à César, c'était aussitôt son influence enrayée et le système menacé d'effondrement. La seconde condition, d'ordre psychologique, ou si l'on préfère sentimental, était également liée à une existence mortelle, celle de Julie, la fille que César avait mariée à Pompée en gage d'accord, et dont l'amour partagé pour son mari finissait par assurer mieux que n'importe quels calculs la paix et l'harmonie entre le beau-père et le gendre. La troisième, toute matérielle, n'était pas moins précaire, puisqu'elle résidait en la continuité des succès de César en Gaule. Jusque-là, il les avait collectionnés comme par miracle; mais, pour César comme pour tout autre, il n'y avait pas de guerre sans aléa; et une difficulté qui l'eût retenu plus longtemps qu'à l'ordinaire au-delà des Alpes, un arrêt momentané dans la pluie de largesses que ses victoires répandaient sur Rome, une éclipse passagère de son étoile suffisaient à compromettre sa suprématie. Or de l'automne de 54 à l'hiver de 53, la providence des dieux, ou l'aveuglement du hasard, en supprimant Crassus après Julie, et en suscitant à l'armée des Gaules une insurrection formidable où faillit périr l'œuvre de conquête, a détruit ces conditions l'une après l'autre et finalement rompu le système qui reposait sur elles.

La mort de Julie (septembre 54)

Julie disparut la première. Pour obéir à la raison d'État, elle avait, à vingt-trois ans, épousé Pompée qui en avait quarante-six¹. Mais, conclues comme un marché diplomatique, ces noces de convenance s'étaient promptement changées, par l'inclination réciproque des époux, en une union véritable et parfaite. Au début de 55, Julie était enceinte lorsqu'on lui rapporta du Champ de Mars, où avaient lieu, dans un tumulte de rixes et de pugilats, les élections des édiles, la toge ensanglantée de son mari qui, en qualité de consul, présidait les comices. A cette vue, elle crut Pompée assassiné et s'évanouit de saisissement. Cette frayeur jointe au mal qu'elle s'était causé dans sa chute, provoqua un avortement qui ébranla sa santé². Pompée n'en conçut pour sa femme qu'un plus tendre attachement, et lorsque, au début de 54, pour rester à Rome au lieu de rallier son gouvernement des deux Espagnes, il alléguait à César, non seulement la nécessité de veiller aux intérêts de leur association en face d'un consulat que le fantaisiste suffrage des électeurs avait, dangereusement pour elle, partagé entre Appius Claudius Pulcher, beau-frère de son fils aîné

1. Cf. *supra*, p. 213-214. Julie était née en 83, Pompée en 106 (cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 684 et mes *Profil...*, p. 257).

2. VAL. MAX., IV, 6, 4.

et ami de César, et L. Domitius Ahenobarbus, l'irréconciliable ennemi du proconsul des Gaules, mais aussi son désir de ne point quitter Julie qui commençait une seconde grossesse, César ne douta pas un instant de sa sincérité, et tout de suite approuva ses dispositions¹. La naissance espérée survint en septembre 54. Mais la mère succomba aux suites de ses couches et le fils qu'elle avait mis au monde ne lui survécut pas. César et Pompée ressentirent l'un et l'autre une amère douleur de cette perte irréparable. Toutefois, à peine l'avaient-ils subie que leurs voies se contrarièrent. Certes César ne modifia rien alors dans les dispositions testamentaires qu'il avait arrêtées du vivant de sa fille unique, et par lesquelles, traitant son gendre comme son fils, il avait institué Pompée son héritier. Mais, sur le cercueil même de Julie, surgirent son intérêt et son orgueil personnels. Pompée souhaitait qu'elle reposât dans la propriété où leur ménage avait goûté un bonheur sans nuages, en cette villa d'Albe, où, défunte, sa femme bien-aimée n'eût pas cessé d'habiter avec lui. César, au contraire, estima cette sépulture indigne de la morte; et la plèbe, par des manifestations bruyantes qu'on lui avait suggérées, exigea qu'on inhumât les restes de Julie sur le Champ de Mars, en un terrain religieusement consacré². Pompée n'osa refuser aux Mânes de sa femme cet honneur démesuré, mais il était clair que César n'en avait imaginé l'hommage que pour diviniser son propre sang, et qu'entre Pompée et lui il n'y aurait plus, désormais, que la politique pour les unir ou plutôt les dissocier³.

Crassus contre les Parthes (55)

En 53, c'était au tour de Crassus d'être éliminé par les Parthes. Mais, ici, il convient de reprendre les événements d'un peu plus haut, pour ressaisir l'enchaînement de fatalités et d'erreurs qui a transformé en effroyable désastre une expédition dont les circonstances, exceptionnellement propices, présageaient la réussite, et qui aurait dû couronner de l'auréole d'Alexandre le chef qui, par les fautes répétées d'une avidité et d'une présomption séniles, y perdit son fils, son armée, sa vie et sa réputation.

1. Voir, en particulier, PLUT., *Crass.*, XVI, 1. Sur L. Domitius Ahenobarbus, cf. *supra*, p. 274 et suiv. Sur App. Claudius Pulcher, *supra*, p. 269; CIC., *Ad fam.*, III, 4, 2; et la thèse de L. A. CONSTANS, *Appius Claudius Pulcher*, Paris, 1921.

2. Sur ces faits, cf. VELL. PATERC., II, 47, 2; LIV., *Per.*, CVI; PLUT., *Pomp.*, LIII; *Caes.*, XXIII; LUCAIN, *Phars.*, V, 474. CASS. DIO, XXXIX, 64. Sur l'emplacement présumé du tombeau de Julie, cf. HUELSEN, *Röm. Mitt.*, XVIII, 1903, p. 17-19 et 53. Sur le testament de César en faveur de Pompée, déchiré en 49, cf. *infra*, p. 366, et SUÉT., *Caes.*, 83.

3. Cf. VAL. MAX., IV, 6, 4.

Le plus riche des Romains, la soixantaine passée et la vieillesse prématurément venue, ne pensait toujours qu'à s'enrichir davantage. C'est pourquoi Crassus avait d'abord guigné une expédition dans l'opulente Égypte. Mais, lorsque César lui eut remontré que l'immensité parthique recélait d'incalculables ressources, à la fois bonnes et faciles à prendre, il se jeta avec une sorte de frénésie sur ce nouveau projet de conquête¹, n'attendit même pas la belle saison pour embarquer les légions qu'il avait improvisées, leva l'ancre à Brindes au début de décembre = mi-novembre 55, alors que la navigation était déjà suspendue; et, avant même d'aborder à Dyrrachium, il avait perdu dans la tempête plusieurs de ses transports². Tout ce qu'on peut invoquer à sa décharge, c'est qu'il n'y avait point que du mirage dans ses convoitises, et que sa précipitation était justifiée par le gâchis où se débattait, chez les Parthes, leur dynastie des Arsacides.

La richesse parthe

Bien que les descendants des nomades Dahae, implantés depuis un siècle au centre de l'ancien empire achéménide, eussent été contraints par la suite de replier l'envergure de leur occupation, et d'abandonner : au sud et au sud-est, l'Elymaïde, le Seistan et l'Arachosie à des souverainetés indépendantes au nord et au nord-ouest, la Gordyène aux Arméniens, l'Ostroène à Agbar II³, ils n'en tenaient pas moins, sous leur autorité directe ou médiate, les plateaux de Perse, les pâtures de la Médie, et la plaine mésopotamienne, et ils continuaient d'exploiter, de l'Oxus (Amou-Daria) à l'Euphrate et de la Caspienne aux monts Zagros, le magnifique héritage dont, après la défaite de Magnésie (189) et la mort d'Antiochos Sidetes (130), ils avaient dépouillé les Séleucides. Campés dans leur vaste empire comme dans le quadrilatère fortifié de leurs multiples capitales, Ecbatane ou Hatra, et ainsi que, jadis, leurs ancêtres dans la steppe, ils gouvernaient moins leurs cent peuples divers qu'ils n'en contrôlaient les relations. Leur chef n'imposait qu'aux fils de sa race l'obli-

1. Cf. CASS. DIO, XL, 12, 1, et PLUT., *Crass.*, XVI, 2. A en croire la tradition, des présages défavorables auraient dû refroidir Crassus, notamment les appels de ce marchand de figues de Caunos, qui retentissaient comme autant d'avertissements à ne point partir : *Cauneas* était prononcé *cave ne eas*. L'anecdote a surtout un intérêt phonétique (cf. CIRC., *De div.*, II, 84; FLINÉ, N.H., XV, 83).

2. La date des premiers jours de décembre est donnée selon le calendrier préjulien. D'après Drumann-Groebe, elle correspondrait à la fin d'octobre; et d'après Le Verrier au 12 novembre environ. D'après PLUTARQUE, *Crass.*, XVII, 1, la mer était « close », ce qui reporterait l'embarquement au-delà du 11 novembre et donne raison à Le Verrier (v. la bibliographie).

3. Cf. *supra*, p. 113. Sur les Dahae, cf. P.W., IV, c. 1944-1945.

gation du service militaire, et, se contentant à l'ordinaire, en guise de tribut, de percevoir des taxes de douane et d'octroi, il concédait aux *poleis*, sous la surveillance de ses épistates, le libre fonctionnement des institutions municipales. Par insouciance plus que de propos délibéré, il pratiquait à l'égard de tous les groupes ethniques disséminés sous son sceptre une tolérance exemplaire; et le « roi des rois », pourvu qu'on le saluât comme « le frère du soleil et de la lune », et qu'on révérait en lui l'étincelle divine, cette *fravashi* pehlie que les Hellènes identifiaient sans effort au *daimôn* ou génie qui leur était familier, accordait à chacun l'usage de ses coutumes, de sa langue, de sa religion, aux Arabes comme aux Babyloniens, aux Perses, dont il respectait l'orthodoxie zoroastrienne sans la pratiquer, comme aux Juifs qui lui étaient reconnaissants de son amitié, comme aux Grecs dont il gravait les figures divines sur ses monnaies. Sous ce régime à la fois théocratique et patriarcal, absolutiste et rudimentaire, ses sujets vivaient librement à leurs affaires; et, grâce à la paix qu'il leur procurait sans les tracasser, le commerce, auquel ils s'adonnaient entre les différentes parties de cet ensemble gigantesque, avait pris, dès la fin du II^e siècle avant notre ère, un splendide essor. Par l'intermédiaire des princes de Characène, les monarques arsacides commandaient les débouchés du golfe Persique où affluaient les précieux produits de l'Inde, et par la grande route que surveillait leur cavalerie, dont Antiochia Margianè (Merv), Hekatompylos (Chahroud), Ecbatane, jalonnaient les étapes, et qui, de Séleucie où elle aboutissait sur le Tigre, se ramifiait à la fois vers l'Arménie, par Hatra, Singara et Nisibis, et vers l'Euphrate septentrional par Doura-Europos, Nicephorium, Carrhae et Zeugma, ils reliaient à la Méditerranée les marchés de l'Extrême-Orient¹. Véhiculé par les chameaux à une bosse, dès lors appelés les « chevaux célestes » dans les documents chinois², servi de toutes mains par les banquiers grecs, les caravaniers arabes, les marchands juifs — tels à cette époque le Nitai d'Arbèles qui dut à sa fortune d'être élevé à la présidence du sanhédrin de Jérusalem³, ou l'Eumène de Samarie, dont la tombe a été exhumée à Conchobar⁴ —, le trafic de l'empire parthe importait en Chine les

1. J'emprunte les éléments de cette rapide synthèse à l'excellent chapitre de TARN, Parthia, dans la *Cambridge Ancient History*, IX, p. 573-602. Pour les débuts de l'histoire des Parthes, cf. surtout J. WOLSKI, The Decay of the Seleucids and the Chronology of Parthian Beginnings, in *Berytus*, XIII 1956, p. 35-52; cf. *Historia*, XI 1962, p. 138-145; *Eos*, XLVI 1952, p. 59-82.

2. TARN, *ibid.*, p. 601.

3. MIELZINER, *Introduction to the Talmud*², p. 22, cité par TARN, *ibid.*, p. 598, n. 1.

4. SARRE et HERZFELD, *Iranische Felsreliefs*, p. 226, cité *ibid.*, n. 3.

textiles de Syrie qu'on a retrouvés à Urga¹, et exportait en Syrie ses abricotiers, le fer, dit fer de Margiane à cause du transit obligé par Merv, et les ballots de soie de la Chine². Séleucie, placée au carrefour de toutes ces voies d'accès, centralisait cet incessant mouvement de denrées, de fonds et de transactions et passait pour renfermer de prodigieux trésors. Crassus, maintenant, brûlait d'étendre sur eux son insatiable cupidité.

La faiblesse arsacide

Aussi bien les nouvelles qui, en 55, étaient venues en Syrie de ces régions lointaines devaient-elles échauffer encore son impatience. Aux yeux d'un Romain, s'appelât-il Sulla, Lucullus ou Pompée, la puissance politique et militaire des Parthes n'avait jamais paru redoutable. En dépit de son titre superbe et de ses prétentions divines, le « roi des rois », noble parmi les nobles de sa peuplade, et choisi par ses pairs entre les membres d'une famille toujours la même, celle des Arsaces, devait compter avec les autres familles de seigneurs, principalement avec six d'entre elles, dont celle des Surénas rivalisait en illustration avec la sienne, et qui, obligatoirement, recrutaient les officiers de son armée et les fonctionnaires de sa cour³. Dans la paix, la famille royale disposait, comme les autres, des revenus tirés de la culture de ses domaines, et du croît de son cheptel. Dans la guerre, elle les mobilisait comme le suzerain médiéval ses vassaux, avec le ban des seigneurs et l'arrière-ban des tenanciers. Celui-là ne dépassait guère six mille hommes, les cataphractaires, qui, armés de l'épée et de la lance, coiffés du casque et bardés d'une cotte de maille, chevauchaient les vigoureux coursiers de Médie au poitrail plaqué de larges bandes de fer. Celui-ci, qui comprenait, au plus, une quarantaine de mille hommes, était monté sur de petits chevaux rapides, sans autre défense ni armure que la rapidité de son galop et la justesse de son tir à l'arc. Même quand la concorde régnait chez les Arsacides et leurs émules, cette chevalerie féodale ne semblait pas pouvoir mordre sur la solidité des légions. A plus forte raison lorsqu'elle était en proie aux rivalités des dynastes entre eux et aux dissensions de leurs feudataires. Vers 57, le « Roi des Rois », Phraate III, avait

1. ROSTOVTSSEFF, *The animal style in South Russia and China*, 1929, p. 85, cité *ibid.*, n. 5.

2. Cf. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 190, 284, 539, cité *ibid.*, n. 8. La Chine a reçu de Babylone les noms des constellations, et de la Sogdiane ceux des planètes, cf. GAUTHIOT, *Mém. Soc. Ling.*, 1916, p. 126, cité *ibid.*, p. 599, n. 1. P. PELLIOU a démontré que les écrits bouddhiques ont été introduits en Chine par la traduction d'un Arsacide du II^e siècle de notre ère (*Rev. d'hist. et de littér. relig.*, 1912, p. 106, cité *ibid.*, p. 594, n. 4).

3. Cf. TARN, *ibid.*, p. 588-597 et 601.

été assassiné par ses fils; et l'aîné des meurtriers avait été proclamé à sa place sous le nom d'Orodes II. Le cadet, Mithridate, s'était révolté, et en 56, ayant eu le dessus, il avait aussitôt frappé des monnaies à son patronyme d'Arsace¹. Seulement, en 55, les Surénas avaient embrassé le parti du vaincu, rétabli Orodes II et forcé Mithridate à s'enfuir à son tour. Celui-ci était accouru en Syrie auprès du proconsul de la province et, en 55, Gabinius l'eût peut-être aidé à reconquérir son trône s'il n'avait pas été lui-même tenté par une restauration moins chanceuse et plus immédiatement productive, celle d'Aulète en Égypte. Néanmoins les hostilités avaient recommencé entre les prétendants et, en tombant comme la foudre sur les belligérants, Crassus eût peut-être d'un coup déterminé sa guerre et réalisé ses fins.

La campagne de 54 tourne court

Mais, après avoir été trop vite, Crassus, soudain, fit preuve d'un excès de lenteur. Parce qu'il ne doutait point de l'issue finale, et qu'aussi il entendait ne négliger aucune miette de son butin, le général, ayant franchi l'Euphrate à Zeugma, au printemps de 54, s'attarda autour des bicoques du voisinage. Avec sept des huit légions dont il disposait, à égalité avec César en Gaule², et dont, pour compenser l'immobilisation de la huitième, préposée à la garde de la province, il avait étoffé l'effectif avec les contingents fournis par l'Arabe Alchaudonios et le roitelet d'Osroène, Abgar II, il envahit la Mésopotamie, en chassa le satrape Sillaces à peu près démuné de troupes, puis occupa toutes les places de la ligne fortifiée qui, d'Anthemos à Ichnae (Khonès) en suivant la vallée du Belichos (Belik), coupait la boucle de l'Euphrate entre Zeugma et Nicephorium. La plupart, Carrhae (Harran), Ichnae, se rendirent sans combat. L'une, Zenodotium, qui avait fermé ses portes, fut emportée d'assaut et mise à sac. Après quoi, salué par ses soldats du titre triomphant d'*imperator* et satisfait de sa besogne, Crassus répartit mille cavaliers et sept mille fantassins entre les garnisons qu'il mit dans ses mesquines

1. Sur ces faits, cf. TARN, *op. cit.*, p. 604; DRUMANN-GROEBE, IV, p. 106, d'après CASS. DIO, XXXVII, 7, 4, et XL, 12, 1; FLORUS, I, 46, 5; APPIEN, II, 18, 66; CIC., *De domo*, XXIII, 60, etc.

2. De Dyrrachium, Crassus avait suivi la voie Egnatia et, par Lampsaque, franchi les Dardanelles. Il avait marché ensuite droit sur son objectif, en passant par la Galatie où il se rencontra et échangea des propos aigres-doux avec Déiotaros (PLUT., *Crass.*, XVII, 2-3). Sur son effectif, cf. ED MEYER, *op. cit.*, p. 170, n. 1, dont le point de vue est appuyé par la combinaison des témoignages de CASS. DIO, XXXIX, 34, 2, et PLUT., *Crass.*, XX, 1. Pour la suite du récit, à l'exemple de Tarn et pour les raisons qu'il a fait valoir, je me réfère à PLUT., *Crass.*, XVII-XXXIII.

conquêtes. Puis, l'automne survenu, il rentra en Syrie avec le reste de son armée. Peut-être, en strict observateur des règles, jugeait-il incorrect de guerroyer pendant l'hiver et imprudent de frapper un grand coup avant d'avoir rassemblé tout son monde, et notamment ce corps d'élite de mille cavaliers celtes que lui amena son fils Publius, le vainqueur des Aquitains, de la part du proconsul des Gaules¹. Mais il demeure fautif d'avoir utilisé ce répit, non pour instruire ses recrues, enrôlées à l'aveuglette et pour la plus grande part parmi le rebut des levées italiennes de Pompée et de César, mais bien pour tondre méthodiquement ses administrés et rançonner les plus riches sanctuaires du voisinage, celui de la Déesse Syrienne à Bambyce (Membidj), et le temple de l'Éternel à Jérusalem; et rien ne saurait non plus l'excuser, si, par la brusque suspension d'hostilités qu'il avait ouvertes, sans préavis ni motif², il a donné au Suréna le temps de reprendre Séleucie à Mithridate, qui ne survécut pas à ce revers, et à Orodes II, seul détenteur désormais de la royauté parthe, l'alarme qui allait réveiller la fierté de ses chevaliers et fondre leurs passions en la haine de l'agresseur romain. Au début du printemps de 53, Crassus n'avait pas encore bougé qu'il était sommé par les ambassadeurs des Arsacides d'éclaircir ses intentions. Venait-il porter la guerre en mandataire de son peuple ou en simple particulier que son goût du pillage entraîne au-delà de ses instructions? « Je te le dirai à Séleucie », répondit Crassus. « A Séleucie », répliqua le Parthe, « regarde plutôt la paume de ma main : elle se couvrira de poils avant que tu ne voies Séleucie »³.

Le désastre de Carrhae
(9 juin = 28 mai 53)

Si grande, pourtant, était l'envie de Crassus de s'emparer de cette ville que, pour toucher plus vite au but, il rejeta les avis les plus sages. Fidèle à ses alliés de Rome, le roi d'Arménie, Artavasdes, lui offrit sa cavalerie si le Romain consentait à prendre le massif

1. Il n'y a point de doute, en effet, contrairement à ce que semble indiquer TARN, *op. cit.*, p. 606, que Publius n'ait débarqué en Syrie pendant l'hivernage de 54-53 (cf. PLUT., *Crass.*, XVII, 4). Sur Abgar ou Agbar II, appelé aussi Mariamnes (PLUT., *Crass.*, XXI, 1), probablement destitué par Orodes II, cf. von ROHDEN, *P.W.*, I, c. 49.

2. Le pillage de Bambycé fut marqué par les faux pas de Crassus à la sortie du sanctuaire. A Jérusalem, Crassus aurait extorqué 10 000 talents (environ 270 millions de francs), cf. PLUT., *Crass.*, XVII, 10; PLINIE, *N.H.*, V, 81; JOSÈPHE, *A.J.*, XIV, 92-97; B.J., I, 179; OROSE, VI, 13, 1-2. Sur l'agression sans préavis, cf. CIC., *De div.*, II, 84, et *De finibus*, III, 22, 75 : *nulla belli causa*.

3. PLUT., *Crass.*, XVIII, 1-2; cf. CASS. DIO, XL, 16, 1-3 et FLORUS, III, 11, 5, qui avance l'entrevue à la fin de l'été 54, à Nicephorium.

arménien pour départ et rempart de son offensive. Crassus négligea cette proposition, moins parce qu'elle l'écartait de ses propres bases que parce qu'elle l'éloignait de l'objectif dont il était hanté. Son questeur, C. Cassius Longinus, insista auprès de lui pour qu'il consentît à suivre l'Euphrate jusqu'à l'étranglement de la Mésopotamie, de manière à ne point manquer d'eau et à traverser le désert dans sa plus petite largeur. Il passa outre, sans qu'on puisse entrevoir à ses décisions absurdes d'autres raisons que sa créance aux rapports dont la servilité traîtresse d'Alchaudonios et d'Abgar II flattait ses désirs. Crédule à leur faconde orientale, il se figure que l'ennemi a déménagé ses trésors, charge Artavasdes d'opérer avec ses milices sur la frontière d'Arménie, et engage toutes ses forces, 4 000 cavaliers, 28 000 légionnaires, 4 000 hommes d'infanterie légère, en une poursuite imaginaire. A marches forcées il s'éloigne de l'Euphrate dans la direction qu'on lui montre, vers l'Est. Les jours se passent, sans que l'ennemi soit signalé. Comme si de l'infanterie pouvait empêcher le repli de cavaliers, il est convaincu que le Suréna qui n'a que 1 000 lansquenets et 9 000 archers avec lui se dérobe, et qu'il lui faut, à toutes jambes, lui couper la route. Il redouble de précipitation et d'arrogance. Des messagers d'Artavasdes l'avertissent que les Arméniens, aux prises avec le gros des forces parthiques, conduit par Orodes II en personne, craignent d'être débordés et sollicitent du secours. Il les congédie avec des menaces, remettant après sa victoire le soin d'infliger à la couardise de leur maître le châtement qu'elle mérite; et il s'enfonce aveuglément dans son erreur. Carrhae a maintenant disparu à l'horizon; le Belichos est franchi à son tour. Au-delà, se succèdent à perte de vue de mornes étendues, stériles et dépeuplées. Le soleil de mai échauffe l'aridité des sables. Le ravitaillement languit. L'eau manque. Les officiers se plaignent à leurs compagnons indigènes : « Vous attendiez-vous à trouver ici les jardins de la Campanie ? » leur demande, ironique, l'Osroénien. Le découragement s'insinue dans les cœurs, hors en celui de Crassus qui s'obstine avec l'entêtement habituel aux vieillards et la brutalité propre à sa nature. Enfin, on lui rend compte qu'on a vu l'ennemi, et d'un coup il oublie obstacles et réalités. Il est midi. L'air est torride. L'énergie des Gaulois a fondu dans la fournaise. Le reste des soldats, fourbu par les étapes, souffre de la famine et de la soif. On cherche en vain Alchaudonios et Abgar qui, prévoyant la suite de l'aventure, n'ont pas demandé leur reste et viennent de s'enfuir. N'importe. Crassus ne comprend pas les avertissements les plus clairs. Il est insensible à la fatigue de ses hommes, sourd à la sagesse de ses légats qui le supplient de se rapprocher du Belichos, de former le camp

sur la rive gauche de la rivière, d'y reposer l'armée, et, avant d'accomplir l'irréparable, de procéder aux reconnaissances nécessaires. Crassus, sans même prendre le temps de compléter le carré qu'il a essayé de former, porte ses gens en ligne de bataille, son fils à sa droite, vers le Belichos, C. Cassius à sa gauche, son infanterie légère en avant¹. Mais les lansquenets du Suréna attaquent les premiers, et sous leur choc le mince rideau des frondeurs vole en lambeaux. Puis les archers parthes s'élancent à fond de train et du haut de leurs montures font pleuvoir sur les cohortes, que le départ en avant de Publius Crassus a soudain découvertes, une grêle de flèches. Nombre de légionnaires s'écroulent, frappés à mort. Mais leurs camarades se réconfortent à la nouvelle que Publius a l'avantage et à la pensée que les carquois ennemis vont s'épuiser. Hélas ! le recul des Parthes devant Publius n'était qu'une feinte pour l'attirer après eux, l'envelopper à loisir et le tuer à coup sûr ; et derrière la réserve de leurs escadrons, le Suréna avait disposé l'interminable convoi de chameaux où ses archers renouvelaient constamment leurs provisions de flèches. Aussi les charges se suivent sans interruption, furieuses et meurtrières. Cédant à leur impétuosité, l'armée romaine a lâché pied, déserté ses aigles, confondu ses rangs dans un désordre où les cadavres empêchent les vivants. Encore une ou deux ruées de l'ennemi, et il ne subsistera plus à sa place qu'un charnier. Heureusement, les Parthes se refusaient à combattre après le coucher du soleil, et, même ce jour-là, ils n'estimèrent pas que l'achèvement d'une pareille victoire autorisât un manquement à leur sainte coutume (9 juin = 28 mai 54)².

La mort de Crassus (12 juin = 1^{er} juin 53)

Dans ces conditions, un autre chef que Crassus, contre-attaquant au milieu des ténèbres, eût tenté et peut-être renversé la fortune.

1. Je comprends la bataille comme TARN, *op. cit.*, *loc. cit.*, et DROVAUX, *Etudes classiques*, 1942, p. 137-164. Mais il est certain que de graves obscurités subsistent, non sur la distance du lieu où elle fut livrée par rapport à Carrhae et Ichnae (cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 116, d'après PLUT., *Crass.*, XXV), mais sur la position de cet emplacement en deçà ou au-delà du Belichos. Nulle part Plutarque n'implique que le Belichos ait été franchi, et c'est l'argument qui a fondé REGLING, *Klio*, VII, 1907, p. 357-394, SCHMIDT, *Historische Zeitschrift*, 1916, CXV, p. 237-262, et GELZER, *P. W.*, XIII, c. 325, à développer le combat sur la rive occidentale du Belichos. Pour le reste, les fluctuations de la bataille résultent avec évidence de la narration de Plutarque. Sur l'épisode de la mort de Publius, dont la tête fut fichée à une lance et promenée sous les yeux de son père, et la constance d'âme de Crassus, cf. CASS. DIO, XL, 21, et PLUT., *Crass.*, XXVI, 5-7. Sur le convoi de 1 000 chameaux qui formait le train de Suréna, cf. PLUT., *Crass.*, XXI, 5. DELBRÜCK, *Geschichte der Kriegskunst*², I, p. 465, pense que les légions n'eussent pas dû fléchir sous l'attaque des archers qui, pourtant, possédaient un arc à double courbure (MEDINGER, *R. A.*, 1933, p. 227-234).

2. Sur la date, cf. OVIDE, *Fastes*, VI, 465. Elle correspond, en pleine chaleur, non au 6 mai (Drumann-Groebe), mais au 28 mai julien (Le Verrier-Stoffel).

Mais le général romain ne profita de l'obscurité que pour battre en retraite, suivi seulement par les gémissements et les malédictions des 4 000 blessés qu'il abandonnait. Arrivé sous les murs de Carrhae, dont sa défaite porte le nom¹, il ne s'y sentit point en sûreté et, dans la nuit du 11 au 12 juin (30 au 31 mai), il se remit en marche². C. Cassius eût voulu qu'on rétrogradât vers l'Euphrate et la province. Mais si près de la cavalerie ennemie, Crassus n'osa point et décida de gagner au nord la ville de Sinnaca, sur les premières pentes des monts d'Arménie³, dont les abrupts arrêteraient la poursuite de la cavalerie parthe. En soi, ce plan était peut-être acceptable, et Crassus, à qui l'adversité avait rendu bon sens et force d'âme, l'eût sans doute exécuté sans la défection de ses auxiliaires et de ses soldats. Le guide à qui il s'était confié à Carrhae, Andromachos, était acquis aux Parthes et, volontairement, égara et retarda ses pas. Flairant la fraude, son questeur C. Cassius lui faussa compagnie et, avec 500 cavaliers, prit à ses risques et périls le chemin de la province de Syrie, qu'il lui avait vainement conseillé et que l'événement démontra le bon. Son légat Octavius, qui s'était orienté par ses propres moyens, pénétra dans Sinnaca avec 5 000 hommes, lorsque l'aube commençait à poindre. A ce moment, Crassus, avec les quatre cohortes qui lui restaient, n'en était plus éloigné que de deux milles (3 km). Mais il était écrit que cette brève distance ne serait point parcourue. Bientôt, en effet, la troupe aperçoit dans la clarté matinale un beau cavalier qui se rapproche d'elle au galop, et elle reconnaît en lui le Suréna. Ce barbare raffiné, qui n'avait guère plus de trente ans, frisait sa chevelure, peignait son visage et traînait un harem dans ses bagages, cachait sous ses airs de jeunesse dorée une expérience de vétéran, une astuce profonde et une fière énergie⁴. Il s'était mis en tête de prendre Crassus vivant et, dans le désarroi de ses ennemis, payait d'audace. Sans autre arme qu'à l'épaule son arc débandé, il s'avance vers les Romains et, la main tendue en signe de paix, il convie, en latin, le proconsul à s'entendre avec lui : « Que Crassus consente à le suivre sur les bords de l'Euphrate et à y signer un traité qui garantisse aux Parthes cette frontière qu'ils avaient obtenue naguère et qui n'a pas été respectée depuis et ils sauront ménager à Crassus et à son armée un

1. Sur Carrhae (Harran), cf. WEISSBACH, *P.W.*, X, c. 2009-2022. Le nom de la bataille remonte à l'antiquité (cf. PLINÉ, *N.H.*, V, 85 : *Carrhae, Crassi clade nobiles* ; et les textes postérieurs cités, *ibid.*, c. 2014).

2. Il semble que Crassus ait laissé souffler ses troupes un jour, et que ce soit le lendemain qu'une tentative de Suréna pour les débaucher (PLUT., *Crass.*, XIX, 1) l'ait décidé à quitter Carrhae par une nouvelle marche de nuit.

3. Sur l'emplacement de Sinnaca, controversé, cf. WEISSBACH, *P.W.*, III^A, c. 246.

4. Sur ce caïd de grande classe, cf. PLUT., *Crass.*, XXI, 4 et 6 ; XXIV, 1.

retour paisible en Syrie. » Crassus, en ce mélange de papelardise et d'insolence, a deviné la ruse et cherche à l'éluder. Octavius, qui, des hauteurs de Sinnaca, avait aperçu ses frères d'armes et s'était rendu au milieu d'eux, a beau attester par sa présence la brièveté de la dernière étape qu'il les conjure de fournir, les soldats harassés refusent le départ : ils ne s'exposeront point à reprendre la lutte avec les Parthes pour épargner à leur général le risque d'une rencontre avec le Suréna désarmé; et, au lieu d'obéir à leur chef, ils le couvrent de reproches et d'injures. Alors Crassus, sans mot dire, abdique devant la volonté des mutins, et à pied, entouré d'Octavius et de quelques amis pour escorte, se dirige du côté où le Suréna s'en est allé. Ils pressent qu'il marche à la mort, et dans un suprême élan de patriotisme il demande à ses compagnons de dire plus tard à Rome, s'il lui arrive malheur, qu'il a été assassiné par les Parthes, et non livré par des soldats romains. Le Suréna, prévoyant sa capitulation, avait envoyé au-devant de lui un cheval sous prétexte de lui faire honneur, en réalité pour l'enlever plus vite. Ses fidèles éventent le stratagème et s'efforcent de dégager leur chef : une mêlée s'ensuit où il est transpercé (12 juin = 1^{er} juin 53)¹.

L'humiliation romaine

Le Suréna se consola de n'avoir capturé qu'un cadavre en organisant à Séleucie une parodie du triomphe romain, où un prisonnier qui ressemblait à Crassus dut figurer en robe de femme le personnage bafoué de l'*imperator*, puis en envoyant à Orodes II la main droite et la tête coupées du vaincu. Le « Roi des Rois » résidait alors à Artaxata et y célébrait par de grandes réjouissances sa réconciliation avec le roi d'Arménie et le mariage, qui l'avait scellée, de son fils Pacoros avec la propre sœur d'Artavasdes. Quand les députés du Suréna pénétrèrent dans la capitale arménienne, l'Arsacide y présidait un banquet devant les convives duquel se déroulait une représentation des *Bacchantes*; et Agavè, la mère du roi de Thèbes, était en scène dans le moment où Sillaces jeta aux pieds de la table royale le hideux trophée dont il était porteur. Le Grec Jason de Tralles, qui jouait le rôle, avait eu à se plaindre des publicains romains. Il n'hésita pas à ramasser la tête de Crassus, et à la brandir pendant ses déclamations, comme si elle eût été celle du fils d'Agavè, Penthée, le maudit de Dionysos. Ainsi, en leur perversion de l'hellénisme, les Parthes

1. Cette date est déduite de celles de la bataille et de l'arrêt à Carrhae. Elle correspond non au 9 mai (Drumann-Groebe), mais au 31 mai julien (Le Verrier). Les soldats de Crassus se rendirent ou furent tués (PLUT., *Crass.*, XXXI; CASS. DIO, XL, 26-27, etc.).

souillaient la sublime tragédie d'Euripide des horreurs de celle où ils s'étaient sauvagement vengés de Crassus¹.

Les conséquences de Carrhae

Leur cruauté, du reste, devait être punie². Orodes II, peu après, se débarrassa du Suréna dont les services trop éclatants lui portaient ombrage. Mais le meurtre du Suréna retarda l'invasion de la province, que le « Roi des Rois » avait ordonnée; et lorsqu'en 51 seulement il en confia le soin à son fils Pacoros, C. Cassius qui, en qualité de *quaestor pro praetore*, avait mis le pays en état de défense, la repoussa victorieusement et, devant Antigoneia, surprit et tua l'Arsacide³. Ainsi furent épargnées à la Syrie les funestes conséquences que l'impéritie et le malheur de Crassus ont entraînées pour le gouvernement de Rome. La terrible et évitable défaite de Carrhae, qui avait coûté à la République les aigles de 7 légions, 10 000 prisonniers et 20 000 morts, a jeté sur la mémoire du chef responsable une honte qui rejaillit sur le triumvirat tout entier, cependant que, par la mort du triumvir Crassus, elle en a bouleversé l'économie et détruit l'équilibre⁴.

Soulevements partiels en Gaule (automne 54)

La disparition de Crassus laissait en effet César face à face avec Pompée dans le temps même où les insurrections de Gaule remirent en question sa conquête et portèrent à son prestige un coup dont son pouvoir fut ébranlé.

À l'automne de 54, le proconsul se reposait à Samarobriva (Amiens), après avoir arrêté le dispositif d'hivernage de ses huit légions⁵ et avant de regagner la Cisalpine comme chaque année à pareille époque, lorsqu'il apprit que les Carnutes, complotant contre

1. Il faut lire tout le dernier chapitre du *Crassus* de Plutarque. Lorsque le chœur antique, à la demande (EURIPIDE, *Bacch.*, II, 57 et suiv.) : « Qui l'a prise ? » répondit : « C'est moi, pour mon honneur », Pomaxathrès, qui assistait au banquet et se vantait d'avoir tué Crassus, s'élança de sa table sur la scène et arracha le trophée des mains de Jason. Pomaxathrès, pour ce geste, aurait été comblé de cadeaux, et Jason, pour son initiative, aurait touché un talent. CASS. DIO., XL, 27, 3, et FLORUS, III, 11, 11, ajoutent ce détail macabre que l'on avait fondu de l'or dans la bouche de Crassus. Mais comme l'a bien vu REGLING, *Klio*, VII, p. 393, n. 6, c'est là une invention calquée sur le sort d'Aquilius (APPIEN, *Mithr.*, XXI; PLINIE, *N.H.*, XXXIII, 48).

2. Ainsi que le souligne PLUT., *Crass.*, XXXIII, 6.

3. CASS. DIO., XL, 28-29.

4. Sur la gravité de la défaite, cf. CIC., *De div.*, I, 16, 29 : *populum Romanum calamitatem maximam cepisse*. Sur les fautes qui l'ont causée, bien qu'elle fût évitable, cf. GELZER, *P.W.*, XIII, c. 330, et GARZETTI, *Athenaeum*, 1944-1945, p. 1-64.

5. Sur cette répartition, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 371-372.

sa domination, venaient d'assassiner Tasget, leur roi de son choix. A peine averti de leur attentat, il envoya camper chez eux la légion de L. Munatius Plancus, cantonné chez les Suessions. C'en fut assez pour glacer leur courage : les Carnutes livrèrent lâchement les meurtriers dont ils avaient inspiré le crime¹. Mais à la nouvelle de leur tentative, et sans en connaître encore le lamentable avortement, les Éburons d'Ambiorix s'étaient soulevés. Ils cherchèrent d'abord à enlever par surprise le camp où César avait concentré, sous le commandement de deux de ses légats, Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta, qui lui était adjoint, quinze cohortes de recrues, et que, pour mieux contenir cette peuplade indocile, il avait établi au cœur du pays, à Aduatuca (Tongres). Repoussé avec pertes, Ambiorix eut le front d'engager des pourparlers avec ses vainqueurs, et ceux-ci commirent la folie de prêter l'oreille à ses mensonges. Il leur annonçait que toute la Gaule s'était insurgée, rejetait la responsabilité de son offensive manquée sur ses hommes dont il n'avait pu refréner l'ardeur. En même temps, il attestait sa gratitude pour César, son bienfaiteur, son amitié pour Sabinus, son hôte. Enfin, pour prouver la pureté de ses intentions, il s'offrait à sauver l'armée qu'il avait assaillie malgré lui, en la guidant, au milieu des périls dont il la disait environnée, jusqu'à la sûre retraite qu'elle ne manquerait point de trouver au camp de Labienus, chez les Rèmes fidèles. Démoralisé par son isolement, à l'extrémité de la Belgique, Sabinus, malgré les objurgations de Cotta, crut aux nouvelles qu'avait fabriquées la fourberie du barbare, et, sans même lui réclamer d'otages, adhéra à son hypocrite proposition. Quelques heures après leur sortie des retranchements derrière lesquels elles eussent été invulnérables, les quinze cohortes tombaient dans l'embuscade des Éburons, et, cernées à l'improviste dans l'encombrement de leurs bagages, elles étaient massacrées sans exception ni quartier, depuis l'incapable Sabinus et le valeureux Cotta jusqu'au dernier des légionnaires². Si, aussitôt après, Ambiorix n'avait point réussi à précipiter Q. Cicéron sur le même piège, il avait pu, du moins, l'investir, lui et sa légion, dans leur camp de la Sambre³; et, au bruit de ce double exploit, plusieurs peuplades opprimées, comme au reçu d'un mot d'ordre, entrèrent en ébullition. Les Armoricaïns décidèrent de marcher contre Roscius,

1. CAES., B.G., V, 25.

2. CAES., B.G., V, 26-38; CASS. DIO, XL, 5 et 6; PLUT., CAES., XXIV; SUÉT., CAES., 25; cf. JULLIAN, *op. cit.*, p. 376, n. 7; et le plan de L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 56.

3. CAES., B.G., VI, 36-40; cf. CASS. DIO, XL, 7-10; PLUT., CAES., XXIV; SUÉT., CAES., 58 et 67; POLYÈNE, VIII, 23, 6. Sur les emplacements possibles, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 383, n. 2.

dont la légion était campée chez les Esuvii, au pays de Sééz. Les Sénons chassaient Cavarin, le roi client de César; et Indutiomar, traduisant son gendre Cingétorix devant l'assemblée des Trévires, obtint qu'elle prononçât la déchéance du magistrat qu'avait créé la faveur du proconsul. A l'ouest, comme à l'est, les Celtes comme les Belges se redressaient contre César (octobre 54)¹.

Répressions incomplètes (54)

Celui-ci affronta tout de suite la réalité du péril, et, avec sa décision fulgurante, il écrasa la coalition qui s'ébauchait. Prévenu par les messagers de Q. Cicéron, il donne au fils aîné de Crassus, Marcus, qui, dans son état-major, avait remplacé Publius parti pour la Syrie, l'ordre d'amener à Samarobriua la légion avec laquelle il stationnait chez les Bellovaques; et, prenant en hâte, sous son commandement, celle de Trebonius qui gardait son quartier général, il entreprend sans délai de secourir avec elle les assiégés du camp de la Sambre. Il a foi dans son étoile, et, de surcroît, il sait qu'en route il sera rejoint par la légion de C. Fabius, qu'il a rappelée du pays des Morins. Une fois qu'elle l'a rallié, il redouble de vitesse et, arrivé au contact de l'ennemi, n'hésite pas à attirer l'attaque d'Ambiorix sur le terrain qu'il a choisi, dont les avantages rachètent le petit nombre de son effectif et où il la brise en un combat achevé par la déroute des Éburons et la délivrance de Q. Cicéron (début de novembre 54)². Propagée par les raids de ses estafettes, la rumeur de sa victoire se répandit à la fois chez ses autres légions dont elle releva le moral, et parmi les populations indigènes dont elle calma les passions belliqueuses. A huit milles du camp de Roscius, les Armoricaïns, abattus comme s'ils avaient été défaits eux-mêmes, firent demi-tour. Les Sénons feignirent de n'avoir pas compris que César exigeait d'eux la remise de tous les membres de leur Sénat, mais envoyèrent une délégation lui porter leurs excuses. Seul, Indutiomar s'obstina dans son hostilité; mais il fut cueilli par les escadrons de Labienus, et, après sa décapitation, les Trévires qu'il avait enrôlés se débandèrent (novembre 54)³. En quelques semaines, César avait maîtrisé les événements. Mais son alerte avait été chaude, et sa répression incomplète. Ambiorix, qu'il avait eu le talent de battre et non la force de poursuivre, ne déposait

1. CAES., B.G., V, 53-54 et 57-58; pour la chronologie, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 391 et 395. Le père de Trogue Pompée avait péri à Tongres (JUSTIN, XLIII, § 12; cf. KLÖTZ, *Caesarstudien*, p. 151).

2. Pour les faits, cf. les textes cités à la p. 301, n. 3. Pour la date, se référer à la précéd.

3. CAES., B.G., V, 53, 54, 58.

point les armes, et le proconsul, qui sentait maintenant rôder autour de lui moins de craintes et plus de haines, se résigna, pour tirer de l'odieux carnage des 6 000 Romains d'Aduatuca la vengeance qui étoufferait définitivement les révoltes gauloises, non seulement à ne point repasser les Alpes cet hiver-là¹, ce qui équivalait à abandonner à Pompée les rênes de la politique, mais à solliciter de celui-ci les renforts dont il avait besoin.

Répressions excessives
(printemps-été 53)

A défaut de Julie qui venait de mourir, le patriotisme de Pompée lui conseilla de procurer à César toutes facilités pour équiper en Cisalpine, par l'entremise de ses légats, deux légions supplémentaires, la seconde XIV^e et la XV^e, et même de prélever sur son propre contingent la première de ses légions destinées à l'Espagne, qui devint la VI^e de l'armée des Gaules. Celle-ci, à la fin de l'hiver 54-53, était reconstituée plus puissamment que jamais. César avait perdu 24 cohortes à Aduatuca. Il en récupérait 30; et il ne douta plus de ployer rapidement les Celtes à l'obéissance sous la terreur que leur inspireraient ses 10 légions². Il commence sa sinistre besogne par les Nerviens auxquels il inflige la dévastation méthodique de leur territoire (mars 53)³. Ensuite il enjoint à la Gaule entière de tenir à son quartier général de Samarobriva, et sous sa présidence, l'assemblée du printemps de toutes ses nations. Trois seulement négligèrent d'y députer. A cause de cette carence, il dissout la réunion sans plus de façons qu'il n'en avait mis à la convoquer⁴, et exerce ses représailles sur les absents : les Trévires, que les colonnes de Labienus pourchassent sans merci, et, par l'occupation de la vallée de la Moselle, contraignent au respect du gouvernement de Cingétorix; les Sénon, dont le mauvais berger Acco est jeté dans les fers, en attendant les sanctions collectives provisoirement différées par égard pour le patronage des Héduens; les Carnutes, dont les riches campagnes sont envahies et auxquels les supplices ne sont épargnés que sur les instances des Rèmes (avril 53)⁵. Enfin, César se tourne à nouveau contre

1. CAES., B.G., V, 53, 3.

2. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 396, et DRUMANN-GROEBE, *op. cit.*, III, p. 706-707.

3. CAES., B.G., VI, 3, 1-3.

4. CAES., B.G., VI, 3, 4-6. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 397, n. 4, a raison d'insister sur l'intention émise par César de transférer le « Concilium Galliarum » à Lutèce. Il ne l'a pas réalisée; mais, en la rappelant, il a fait entrer le nom de Lutèce dans l'histoire. Cf. DRUON, *Paris, de César à saint-Louis*, Paris, 1964; et P.-M. DUVAL, Le texte de César relatif à Lutèce et aux Parisii..., R. E. L., 1962, p. 29-30.

5. CAES., B.G., VI, 4-8. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 397-399.

les Belges, pour s'emparer d'Ambiorix. Le roi des Éburons ne peut plus s'échapper, ni chez les Trévires étrillés et tremblants, ni chez les Nerviens dont le pays n'est plus que ruines et épouvante, ni chez les Ménapes qui, plutôt que de subir le même sort, ont dû accepter la tutelle de Comm l'Atrébate. Il n'a plus d'autre issue qu'à l'est, en aval du confluent de la Moselle et du Rhin : et cette route va lui être barrée comme les autres. Tandis que Labienus descend le cours inférieur du Rhin, César, qui l'a atteint à travers les terres de Ménapes, le remonte à sa rencontre. Réunis (vers Bonn ?), le proconsul et son légat construisent, pour la seconde fois, un pont sur le fleuve et y font passer leur armée. Non que César désire, comme on l'a dit, conquérir la Germanie, déloger les Suèves du fond de leurs repaires, mais parce qu'il lui importe, avant de rabattre sur les Éburons le déploiement de sa troupe, d'écarter d'eux, par l'effroi et le vide, l'aide éventuelle des tribus germaniques¹. Ce résultat acquis, le proconsul revient sur la rive gauche du Rhin, en coupant le pont derrière lui; il installe à Aduatuca la réserve de ses forces; et, appelant à la curée les peuplades d'alentour, il organise, en trois corps distincts, qui totalisent cinquante mille combattants, à travers l'Ardenne, investie entièrement et saccagée pas à pas, les battues de fer et de feu d'une affreuse chasse à l'homme. Trois mois durant, ce ne furent, au long de ce terrible été, que rapt, incendies et massacres. Villages, forêts, moissons, tout était pillé, brûlé, coupé. Cependant, les Éburons détruits et leur pays rasé, Ambiorix demeurait insaisissable². En septembre 53, César revint à Reims sans l'avoir pris, et, pour se dédommager, il signifia à l'assemblée d'automne ses volontés et ses sanctions. Elle dut, pour lui complaire, condamner Acco à périr « à la romaine », sous les verges, et frapper les contumaces, ses complices, de l'*interdictio* romaine *aqua et igni*³. Elle prononça ces sentences la mort dans l'âme, et se sépara frémissante à la fois d'espérance, parce que César, en perdant la trace d'Ambiorix, avait manqué son but, et de colère, puisqu'il avait dissimulé son échec sous un redoublement de despotisme et d'atrocités. Certes, la Belgique, saignée à blanc, ne pouvait, pour l'instant, rompre ses chaînes au milieu de ses ruines. Mais la Celtique, trop durement meurtrie pour ne pas ressentir un âpre besoin de revanche, ne l'avait pas été assez, néanmoins, pour renoncer à le satisfaire. En vain César écrivit à Rome que la Gaule était tranquille, et regagna la Cisalpine, comme s'il le

1. CAES., B.G., VI, 9-10. Mon interprétation des faits est diamétralement opposée à celle de Julian qui parle de l'imagination délirante de César (*op. cit.*, III, p. 402).

2. CAES., B.G., VI, 30-43.

3. CAES., B.G., VI, 44.

croyait vraiment. La preuve qu'il appréhendait un prochain avenir de désordres réside dans la répartition à laquelle il avait procédé de ses 10 légions : 2 seulement chez les Belges, à la frontière des Trévires; les 8 autres en Celtique : 2 chez les Lingons, les plus sûrs de ses alliés; les 6 autres chez les Sénon hostiles, avec les bagages et le trésor, aux ordres de Labienus¹. Et, de fait, dès le 13 février = 23 janvier (julien) 52, sur la rumeur qui leur était survenue de troubles dans Rome, et probablement à l'occasion de la solennité que les druides célébraient, le sixième jour de la lune du solstice d'hiver, dans la forêt des Carnutes, ceux-ci donnaient le signal d'une insurrection générale de la Gaule proprement dite².

L'insurrection générale de la Gaule
(13 février = 23 janvier 52)

Aux Carnutes s'étaient jointes, sous la foi des serments, les tribus de l'Ouest, Aulerques et Armoricaïns, Andes et Turons; celles de la vallée de la Seine, Parisiens et Sénon; celles du Massif Central : Arvernes, Cadurques, Lémoviques. Les conjurés avaient signifié d'emblée leur acharnement en égorgeant au jour dit les résidents romains de la ville la plus proche, Cenabum (Orléans) : ainsi Mithridate, en massacrant autrefois tous les Romains d'Asie, avait créé

1. Sur les illusions de César, — *quieta Gallia* —, cf. B.G., VII, 1, 1. Sur son hivernage, cf. *ibid.*, VI, 44; et JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 409.

2. CAES., B.G., VII, 1, 4-5; 2-7; PLUT., *Caes.*, XXV; FLORUS, III, 10 (I, 45), 21; etc. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 412-417, et spécialement p. 416, n. 6. Julian a bien vu que l'assemblée tenue sous la direction des Carnutes (B.G., VII, 2, 1), en liaison avec les cérémonies religieuses que requiert la présence des enseignes (*ibid.*, 2, et POL., II, 36, 6) et qui supposent des réunions dans des bois sacrés (B.G., VII, 1, 4), n'a pu se tenir qu'à l'occasion de la grande fête de la cueillette du gui, décrite par PLINÉ, N.H., XVI, 249 (cf. *supra*, p. 239), et hivernale par définition. On peut toutefois préciser davantage, car dans son texte, qui sous-entend le solstice d'hiver, Plinè parle du 6^e jour d'une nouvelle lune qui ne saurait être que la première après le solstice d'hiver, ou *bruma*. La *bruma* tombant alors le 26 décembre (PLINÉ, N.H., XVIII, 221), il ne peut s'agir de compter ce sixième jour par rapport à la nouvelle lune du 19 décembre 53. Il faut le reporter à la nouvelle lune du 18 janvier 52. En conséquence de quoi l'insurrection générale a dû être proclamée le 23 janvier (julien) 52, lequel correspond, non au 11^e jour du mois intercalaire préjulien de 52 (Groebe), mais au 13 février préjulien 52 (Le Verrier). Ce résultat est vérifié par la relation qu'a soulignée César entre l'insurrection et le bruit, qui encouragea les Gaulois à la révolte, des désordres survenus dans Rome à la suite du meurtre de Clodius par Milon (B.G., VII, 1, 2). Or, le meurtre de Clodius fut perpétré l'après-midi du 18 janvier préjulien et les désordres éclatèrent dans l'*Urbs* le 19 janvier préjulien (cf. *infra*, p. 340, n. 1), dates qui correspondent respectivement, non aux 8 et 9 décembre 53 julien (Groebe), mais aux 28 et 29 décembre 52 julien (Le Verrier). La chronologie que j'adopte ici vérifie l'exactitude des dires de César et la justesse de la concordance de Le Verrier : il s'est écoulé 23 jours entre l'émeute romaine et le soulèvement gaulois.

entre la République et lui l'irréparable¹. Puis, comprenant qu'ils ne sauraient triompher dans cette lutte à outrance, sans l'abnégation de leurs cités, les fédérés avaient sacrifié leurs particularismes à la commune nécessité, et réalisé l'unité de commandement, en l'incarnant en un seul homme de moins de trente ans, un noble Arverne au nom de bon augure, un fils de Celtill qui, relevant l'ambition paternelle, avait renié l'amitié du proconsul romain : Vercingétorix, le « grand roi des guerriers »².

Vercingétorix

De lui nous ne connaissons avec certitude ni l'aspect physique, puisque, sur les statères d'or qu'il a émis en signe de souveraineté, la tête tantôt nue et tantôt casquée qui figure au droit représente peut-être, à sa place, soit le soleil Apollon, soit la déesse Minerve³, ni même le caractère moral, puisque les traits en sont surtout éparés dans les admirables discours que César, pour se grandir en l'exaltant, lui a prêtés avec la même précision que si, présent au conseil de guerre ennemi, il les avait sténographiés⁴. Mais ses actes, pour autant que l'accord de Plutarque et de Dion Cassius avec les *Commentaires* en établissent l'authenticité, nous révèlent néanmoins, avec une vraisemblance dont l'historien doit se contenter, les signes essentiels qui distinguent cette nature d'élite et pourtant incomplète. S'il ressemble aux meilleurs de ses compatriotes par l'éloquence et la bravoure, Vercingétorix les dépasse par la chaleur de ses sentiments et la lucidité de ses conceptions. Mieux qu'aucun d'entre eux, il discerne et déteste la servitude menaçante, et son fier amour de l'honneur et de la liberté, sa passion contre la tyrannie de Rome élèvent sa vision et ses élans au-dessus des frontières de son peuple, jusqu'à la réalité, confuse mais vivante, d'un patriotisme gaulois. Plus que quiconque, il est animé d'une splendide énergie, soit qu'à la tête d'une bande d'amis, de clients et de vagabonds, il arrache à ses proches parents le gouvernement des Arvernes⁵, ou que, froidement,

1. CAES., *B.G.*, VII, 3, 1, et CASS DIO, XL, 33, 1, qui signale, généralement, des massacres dans les villes et les campagnes. Sur Genabum, ou mieux Cenabum, cf. *infra*, p. 310, n. 2.

2. CAES., *B.G.*, VII, 4. Sur son nom, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 417, n. 4. J. Vendryès m'a mis amicalement en garde contre cette traduction trop précise : « Roi des grands guerriers » serait aussi plausible.

3. BLANCHET, *Traité...*, p. 144; JULLIAN, *op. cit.*, p. 456, n. 7.

4. Voir, notamment, CAES., *B.G.*, VII, 14; 20; 29; 66; 71. JULLIAN, *op. cit.*, p. 446, 454, 456, etc., leur accorde le plus large crédit. A mon sens, ils contribuent à la « dramatisation » des *Commentaires*. Cf. P. FABIA, *De orationibus quae sunt in comm. De bell. gall.*, Avignon, 1889.

5. Cf. *infra*, p. 308, n. 1.

il expose les mutins de son armée aux tortures, aux bûchers, aux plus horribles mutilations¹. Mais, comme à la plupart des siens, il lui manque l'inflexible constance de ses adversaires, et il lui est arrivé, à Avaricum et devant Alésia, de pousser la faiblesse jusqu'au brusque abandon de ses décisions les plus réfléchies, et de ses méthodes les mieux coordonnées. Il est doué d'une imagination féconde et déréglée qui tantôt lui suggère des plans d'une envergure digne de César et d'une simplicité propre à le tenir en échec, et tantôt l'emporte dans les nuées des rêves impossibles; et il est, par moments, comme découragé, engourdi et passif. Il possède une intelligence vaste, souple et concrète qui lui permet tour à tour d'estimer à leur juste valeur ses propres ressources, d'utiliser avec autant de bonheur les chances de sa diplomatie que les terrains sur lesquels il dirige ses manœuvres, de s'approprier hâtivement le matériel et la tactique dont il comprend les supériorités; et en même temps il apparaît sujet à d'incroyables aveuglements, hypnotisé par une sorte de mysticisme qui l'entraîne à des imprudences² ou le paralyse par la plus déplorable inertie³, avant de revêtir son sacrifice final d'une beauté sublime. Le héros de l'indépendance gauloise n'est donc point sans défauts. Mais ses torts les plus graves proviennent de la dureté de son temps, de l'indigence de sa culture, des divisions qui déchiraient les peuples assemblés sous sa loi et qui, le plus souvent, expliquent ses propres contradictions. Quant à son charme, suivant le mot de Jullian, et à sa grandeur, ils n'appartiennent qu'à lui : le charme de l'homme brillant, de jeunesse qui n'aura fait que traverser l'histoire, avec la fougue et la candeur de son âge, au service d'une cause généreuse et décevante, vers un destin inachevé; la grandeur du chef qui, seul de son sang, s'est montré capable, ne fût-ce que durant quelques mois, de balancer la Fortune de César.

L'offensive d'hiver (février 52)

Dès le début, Vercingétorix donne la mesure de son audacieuse sagesse et de ses facultés organisatrices. Dans sa propre peuplade, il abat, les armes à la main, les nobles qui contestent sa royauté, à commencer par son oncle Gobannitio, et il réduit les mécontents qu'il n'a pu terrasser, comme Epasnact, à fuir en traîtres sa vindicte

1. Cf. *infra*, p. 308, n. 3.

2. Voir le choix d'Alésia, *infra*, p. 319 et suiv.

3. Voir son abstention à la bataille de cavalerie (*infra*, p. 323) et le congédiement de sa cavalerie à Alésia (*infra*, p. 331). Sur le charme de Vercingétorix, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 532.

chez les Romains¹. Aux autres cités de la confédération, il prend des otages qui répondront de leur loyalisme, et il fixe des contingents qui, sans entraver sa mobilité, qu'il doit à l'excellence de sa cavalerie, ni excéder ses possibilités de ravitaillement, lui procureront l'avantage du nombre : 80 000 fantassins². A ses soldats, à mesure qu'il les concentre, il impose une discipline féroce, prescrivant, pour la moindre peccadille, de tailler les oreilles ou de crever les yeux des délinquants qu'il renvoie dans leurs foyers témoigner, par leurs plaies saignantes, de sa farouche résolution³. Enfin, aux différents corps qu'il a formés, il assigne une tâche efficace et complète, dont il a, d'une main sûre, articulé les parties. Il veut profiter de l'éloignement de César pour élargir la ligue qui l'a élu son généralissime, et vaincre les Romains avant que leur *imperator* n'ait récupéré ses hommes. D'où son entrée en campagne, en violation flagrante et sagace des usages consacrés, au plus rude de l'hiver, dès la fin de janvier 52, et le triple objectif qu'il propose d'emblée à la division de ses forces. Tandis que lui-même pénétrera chez les Bituriges pour convertir en alliance leur expectante neutralité, et que Drappès le Sénon, fourrageant autour de la capitale de son peuple, bloquera dans Agedincum (Sens) les six légions de Labienus, Lucter, le Cadurque, dont l'appel a été entendu par les Rutènes du Rouergue, les Nitiobroges de l'Agenais et les Gabales du Gévaudan, envahira la Province par les Causses et l'Hérault, et inquiètera directement le chef-lieu, Narbo Martius (Narbonne)⁴. Par ces mouvements simultanés, Vercingétorix espère fixer César dans la défense de la Narbonnaise, le couper ainsi irrémédiablement du gros de ses troupes, et opérer en revanche, par le Berry associé à sa cause, la liaison des deux plus puissantes peuplades de la coalition, les Arvernes et les Carnutes. Mais la célérité déjà légendaire du proconsul va déjouer la savante combinaison. Drappès n'a pu intercepter les messages de Labienus. Informé de ce qui se trame, César quitte Ravenne à l'improviste. Aux premiers jours de février, il est à Vienne, chez les Allobroges. Il y ramasse ce qu'il peut de cavaliers disponibles; et il s'élance au secours de Narbonne. Avant son arrivée, la Province, d'elle-même, s'était hérissée de défenses; et Lucter, prudent, s'était

1. CAES., *B.G.*, VII, 4, 2; cf. 9; VIII, 44, 3. Cf. mon *Alésia...*, p. 103.

2. Ce chiffre est celui d'Alésia (CAES., *B.G.*, VII, 71, 3; 77, 8). JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 425, n. 2, l'a commenté avec bonheur, mais on doit le réduire d'une dizaine de mille; cf. mon *Alésia...*, p. 40, n. 35.

3. CAES., *B.G.*, VII, 4, 9-10.

4. CAES., *B.G.*, VII, 5-7; PLUT., *Caes.*, XXVI. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 425-428, dont la chronologie est excellemment justifiée (*ibid.*, p. 428, n. 4).

arrêté. Après son arrivée, le Cadurque, effrayé, retourna sur ses pas. César, alors, quitte Narbonne. Mais ce n'est point pour le suivre. Il sait l'Auvergne dégarnie de ses guerriers par leurs démonstrations chez les Bituriges. Par les cols du Vivarais, dont ses recrues déblayent la neige sur six pieds (1,70 m) d'épaisseur, il tombe sur le Velay et le met à sac. A la vue de ses destructions, les Arvernes implorent de leur roi un secours immédiat que Vercingétorix n'ose leur refuser mais qui le contraint à lâcher le Berry. César, d'ailleurs, n'a garde de l'attendre. On l'épie à l'ouest. Il redescend à toute vitesse vers Vienne, et de là, marchant de jour et de nuit, il parvient, par les vallées du Rhône et de la Saône, chez les Lingons amis, où il rallie les deux légions qui y étaient cantonnées, et à la tête desquelles il entre à Agedincum (Sens) (fin février 52)¹. Les insurgés avaient échoué dans leurs tentatives contre César isolé de son armée. Que pourront-ils contre lui et ses vétérans enfin réunis ?

La guerre de siège

(mars-avril 52) : Gorgobina

Au lieu, toutefois, de se décourager, Vercingétorix prit l'offensive. Si brève qu'elle eût été, son action chez les Bituriges avait porté ses fruits. Cette riche nation, voyant que les Héduens ne lui envoyaient que de bonnes paroles et qu'elle n'aurait qu'à compter sur elle-même si elle résistait à la pression du chef arverne, s'était rangée du côté des Confédérés². Renforcé par cette adhésion, Vercingétorix s'en alla donc mettre le siège devant Gorgobina, une ville récemment attribuée aux immigrants boïens par la cité de Bibracte³. D'un point de vue strictement militaire, cette initiative pouvait se justifier, car la possession du confluent de la Loire (Liger) et de l'Allier (Elaver), dont Gorgobina était voisine, importait grandement aux Arvernes; et si, pour la conquérir, ils n'étaient point tenus de s'écarter de leurs bases, César, pour la leur disputer, serait obligé de s'éloigner

1. CAES., B.G., VII, 7, 10, 1; PLUT., *Caes.*, XXVI; CASS. DIO, XL, 33, 2; OROSE, VI, 11, 2. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 429-431. La célérité de César (cf. l'appendice de DRUMANN-GROEBE, *op. cit.*, III, p. 723) est vantée dans les *Commentaires* (B.G., VII, 12, 3); quant aux Cévennes, cf. *ibid.*, 8, 2. Pendant son raid en Velay, César avait laissé le commandement de ses renforts d'infanterie au jeune Brutus (B.G., VII, 9, 1; cf. CASS. DIO, XL, 33, 2; cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 430, n. 9).

2. CAES., B.G., VII, 5.

3. CAES., B.G., VII, 9, 4-6. Tout ce que nous savons de Gorgobina, c'est qu'elle était ville des Boïens, *ibid.*, et que les Boïens avaient été installés par les Héduens « *in finibus suis* » (*ibid.*, I, 28, 5), à l'extrémité méridionale de leur territoire, vraisemblablement entre l'Allier et la Loire (plutôt, par conséquent, Saint-Parize-le-Châtel que La Guerche; cf. en sens contraire, JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 433, n. 4). R. DION (cf. *supra*, p. 283, n. 2) a opté pour Sancerre. V. E. THÉVENOT, *Les Eduens n'ont pas trahi...*, Bruxelles, 1960.

beaucoup de la sienne. Du point de vue psychologique, Vercingétorix était fondé à invoquer l'intérêt qu'il avait à reconforter ses nouveaux associés, en s'en prenant aux dépendances du peuple dont l'indifférence les avait mécontentés, et aussi peut-être à déterminer, sous ses coups, sinon un revirement, du moins un flottement dans l'opinion hostile des Héduens. Mais, à la réflexion, il commettait quand même une faute. Il gaspilla en cette affaire un temps qu'il aurait mieux employé à fortifier les Bituriges, et à établir effectivement, par leur intermédiaire, la soudure avec les Carnutes. Et, d'autre part, César, tout en proclamant son désir de prêter main-forte aux Boiens¹, se détourna de leur bicoque.

Cenabum

Le proconsul avait surtout à cœur de faire expier aux Carnutes de Cenabum leur hécatombe de résidents romains. D'Agedincum, sur l'Yonne, il se dirige vers la vallée du Loing, investit en deux jours une ville des Sénons située à proximité de cette rivière et remplie de fourrages et de grain, Vellaudunum, confie à Trebonius la charge d'en presser la reddition, et, infléchissant soudain son itinéraire vers l'ouest, parvient, en deux autres jours, sous les murs de Cenabum, avant la garnison que Vercingétorix s'était décidé, judicieusement, mais trop tard, à y expédier. Les habitants, privés de toute défense, ne songent qu'à s'évader de leurs murs par le seul pont qui leur permette de traverser la Loire. Mais César devance leur projet au pas de course de ses légions, enfonce les portes, surprend et capture à peu près tous les fuyards, pille et brûle la ville, en distribue le butin à ses soldats, et, passant la Loire avec eux, pique droit au sud, à travers la Sologne, vers Avaricum (Bourges)².

Avaricum

En apprenant les prodiges de cette avance déconcertante, Vercingétorix, qui, dans l'intervalle, n'avait pu venir à bout de Gorgobina, renonce à sa prise et remonte, par la rive gauche de la Loire, au

1. CAES., *B.G.*, VII, 10, 3-4; *ad Boios proficiscitur*. C'est manifestement inexact. Erreur volontaire glissée, pour tromper l'ennemi, dans le « communiqué » inséré plus tard dans les *Commentaires*. Il est curieux que Salomon Reinach ait négligé cet argument.

2. CAES., *B.G.*, VII, 11. Vellaudunum ne peut être que Montargis (JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 435, n. 4), ou plutôt, à cause de la persistance toponymique, Villon, à 10 kilomètres au nord de Montargis, cf. SOYER, *Bull. arch. du Comité*, 1921, p. 39, cité par L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 66. Pour Napoléon III, Genabum était Gien. Mais, avec Rice HOLMES, *op. cit.*, p. 494, et JULLIAN, *op. cit.*, p. 419, n. 1, surtout à cause de *C.I.L.*, XIII, 3067, on pensera que c'est Orléans; cf. mes *Promenades historiques aux pays de la Dame de Vix*, p. 96.

secours de l'opulente capitale des Bituriges. Il arrive au contact quelques heures après que César a obtenu la capitulation de Noviodunum, un *oppidum* de leur frontière¹, et juste à point pour voir la cavalerie romaine tailler en pièces son avant-garde. Il ne se risque plus à barrer la route du proconsul, et propose à ses officiers un changement de méthode radical. Puisqu'il est impossible d'arrêter César, il convient de l'user par les privations et la faim. Il faut que les Bituriges et les Sénonis sacrifient leurs richesses, anéantissent de leurs mains leurs approvisionnements. Ainsi traquée, sans engagements, par un invisible ennemi, l'armée romaine, ou périra sans honneur, ou retraitera les mains vides. A en croire les *Commentaires*, Vercingétorix aurait persuadé ses auditeurs, et ordonné, séance tenante, l'incendie de vingt villages autour d'Avaricum et de ses assiégeants². A la réflexion, cette stratégie héroïque ne mérite peut-être pas les louanges qui lui sont généralement accordées. D'abord, elle procédait d'un sentiment d'appréhension toujours dangereux à propager dans une armée. Ensuite, si elle devait à la longue offrir les mêmes inconvénients à tous les belligérants³, elle ne pouvait tout de suite accabler César qui, grâce à ses heureux coups de main, venait d'épuiser les greniers les mieux fournis de la Beauce et de l'Orléanais. Enfin, et surtout, par l'exception que les Bituriges lui avaient extorquée en faveur des stocks d'Avaricum⁴, Vercingétorix rendit finalement inutile l'abnégation qu'il avait préconisée. Après vingt-cinq jours de siège, en effet, Avaricum, dont Vercingétorix avait rapproché son camp sans autre bénéfice que de harceler les fourrageurs romains, succomba à l'assaut lancé par César, de la terrasse, large de 100 mètres, longue de 300, haute de 22, que ses légionnaires avaient bâtie entre deux portes, et qui, en s'exhaussant peu à peu au niveau des remparts, les avait pratiquement supprimés. Dans l'exaspération de leurs longues fatigues, les vainqueurs se ruèrent à la tuerie. Ils n'épargnèrent ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants; et sur une population de 40 000 âmes, c'est à peine s'ils en laissèrent quelques centaines se sauver au camp de Vercingétorix. Puis, à la fin de cette horrible extermination, ils pensèrent au butin, à l'abondance de vivres dont regorgeait Avaricum et qui les dédommagea de leurs peines. Cepen-

1. CAES., B.G., VII, 12-13. *Noviodunum* est sans doute Neuvy-sur-Barangeon. Une reconstitution vraisemblable de cette phase initiale de la lutte a été donnée par L. A. CONSTANS, *Musée belge*, 1923, p. 201-208.

2. CAES., B.G., VII, 14-15, 1. Cette stratégie a été louée par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 440.

3. De fait Vercingétorix en a souffert (CAES., B.G., VII, 18, 1).

4. En un conseil mouvementé : cf. CAES., B.G., VII, 15, 3-5, qui constate la versatilité de Vercingétorix, *ibid.*, 6 et 29, 4.

dant, c'était pour les insurgés un revers aussi humiliant que funeste, que cette chute, à laquelle ils avaient assisté impuissants, de la ville la plus forte, la plus grande des Bituriges, la plus belle, ou peu s'en fallait, de toute la Gaule (mi-avril 52)¹.

*La double offensive de César
(mai-juin 52)*

Peut-être même abusa-t-elle César sur ses possibilités d'en finir tout de suite avec un ennemi dont elle lui avait exagéré l'incapacité. Parce que Vercingétorix ne l'avait attaqué, ni pendant, ni après le siège d'Avaricum, il le crut incapable désormais d'une réaction sérieuse et demanda à un plan d'une hardiesse scabreuse la décision immédiate et totale qui, le parant d'une gloire nouvelle, eût réprimé en quelques semaines la révolte générale des Gaulois et suspendu dans Rome les progrès qu'était en train d'y accomplir l'autorité grandissante de Pompée (fin avril 52). Il remet quatre de ses légions à Labienus avec mission d'occuper le territoire des Parisii et spécialement leur ville de Lutèce, située dans une île de la Seine, à la rencontre de toutes les routes de la Gaule du Nord. Ainsi, pense-t-il, son lieutenant disloquera l'armée de la Celtique insurrectionnelle, car les Sénons, les Aulerques et les Carnutes voudront sans doute sauvegarder le carrefour de leurs liaisons; et, en même temps, il tiendra en respect les Belges, dont l'humeur agressive renaissait avec les forces, et parmi lesquels la défection de Comm l'Atrébate, succédant à l'impunité d'Ambiorix, venait de ranimer l'agitation. De son côté, César se portera avec ses six autres légions chez les Arvernes, avec l'intention d'arracher ce nid de la coalition, cette Gergovie, qui, des hautes terres où elle s'étale, est devenue comme la capitale de la Gaule entière. Mais cette intention fut déçue, et, de ce fait, Labienus ne tira nul profit de ses succès.

Sur la Seine

Celui-ci était descendu d'Agedincum vers Lutèce, par la rive gauche de l'Yonne, près de la Seine. A la hauteur des marais de l'Essonne, il s'était heurté au barrage qu'y avait tendu l'Aulerque

1. CAES., B.G., VII, 15, 2-28. Sur la date, cf. CASS. DIO, XL, 34, 3, et les remarques de Jullian, tirées principalement de la durée du siège — vingt-sept jours (B.G., VII, 24, 1 et 27, 1) — et des bourrasques dont il a souffert (*ibid.*) et mises en concordance avec ce qui précède et ce qui suit (*op. cit.*, III, p. 441, n. 7 et 453, n. 4). Il faut relire, d'ailleurs, ces belles pages de Jullian. Sur les travaux du siège, v. MESNIL DU BUISSON, Les ouvrages du siège à Doura-Europos, *Mém. Soc. antiq. de France*, 1944, p. 5-60; *Id.*, in *Rev. archéol.*, 1939, p. 61-72.

Éburovique Camulogène, un vieillard rompu à toutes les ruses du métier de la guerre, et plutôt que d'en venir aux mains avec lui sur ce sol détrempé et fangeux, il avait rétrogradé à toute vitesse jusqu'à la hauteur de l'île sétone de Metlosedum (Melun), s'en était emparé, y avait rétabli les ponts, avait filé avec ses quatre légions par la rive droite de la Seine, et finalement avait installé son camp en face de la pointe occidentale de l'île des Parisiens (vers Saint-Germain-l'Auxerrois ?). Mais trois fâcheuses informations l'avaient rejoint. D'abord Camulogène, au courant de ses déplacements, les avait suivis et, par la rive gauche de la Seine, avait amené sa troupe en face de lui (vers Saint-Germain-des-Prés ?). Ensuite César avait été repoussé de Gergovie. Enfin les Bellovaques, alléchés par l'odeur de la défaite romaine, s'étaient soulevés contre l'étranger. De ces nouvelles, la seconde était la plus triste, et nécessitait le repli de Labienus sur la base d'Agedincum. La troisième lui interdisait de l'effectuer au nord de la Seine. La première l'obligeait à se frayer passage par la rive gauche du fleuve, à la pointe du glaive. C'étaient beaucoup de difficultés à la fois. Labienus les surmonta à force d'habileté et de prompt énergie. Grâce à l'incertitude dont il enveloppa l'ennemi sur le point qu'il avait choisi pour franchir la Seine, il la fit traverser tranquillement à trois de ses légions, de nuit, à huit kilomètres en aval de son camp (vers le Point-du-Jour ?), et put les ranger en ordre de bataille avant d'aborder les lignes gauloises déployées un peu plus en avant (dans la plaine de Grenelle ?). Il les enfonça dans une tuerie méthodique où le vieil Éburovique expira les armes à la main; et, ayant regroupé tout son monde, il réintégra sans être inquiété ses retranchements d'Agedincum pour retrouver César et réparer avec son général l'échec que celui-ci avait subi devant Gergovie (fin juin 52)¹.

A Gergovie

Sans mériter le nom de déroute qui lui a été quelquefois appliqué, l'échec de Gergovie a été sensible à l'amour-propre de César, préjudiciable à sa popularité chez les Romains, et par-dessus tout néfaste à la compression d'une révolte à laquelle il imprimait comme une

1. Sur la campagne de Labienus, racontée par CAES., B.G., VII, 58-62, cf. JULLIAN, *op. cit.*, p. 460-465, et L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 84-88. Sur le Metlosedum, et non Mello-dunum (Melun), cité B.G., VII, 58, 2 et 6; 60, 1; 61, 5, cf. J. VENDRYES, *Mém. Soc. Ling.*, XIII, 1904, p. 225-230 : Sedum-Met(u)los = la demeure du met(ulos) — en latin Metellus — « moissonneur » ? La date ici indiquée résulte de celle que j'adopte pour le siège de Gergovie. Sur l'impossibilité de reconstituer en détail la « bataille de Paris », cf. les pages pénétrantes et désabusées de A. BLANCHET, *Rev. archéol.*, 1906, I, p. 173-176.

vigueur recrudescence. Pour une fois, les circonstances furent plus fortes que le proconsul. Lorsque celui-ci, à la fin d'avril ou au début de mai 52, établit ses six légions au pied du plateau qui, à 6 kilomètres au midi de Clermont-Ferrand, s'allongeait à plus de 700 mètres d'altitude moyenne sur 1 500 mètres d'est en ouest, et 500 mètres de large du nord au sud, et supportait alors l'*oppidum* fortifié des Arvernes¹, Vercingétorix l'avait déjà devancé; et pendant qu'ils creusaient leurs tranchées sur les premières pentes qui s'abaissent vers le lit de l'Auzon (au nord d'Orcet), les légionnaires contemplèrent, au-dessus de leurs têtes, le spectacle terrifiant de l'armée gauloise au grand complet, rangée nation par nation, en dehors de l'enceinte, sur les hauteurs voisines, dont la nature l'entourait comme les maillons serrés d'une chaîne infrangible, et travaillant de surcroît à renforcer d'un mur extérieur ces positions formidables. C'était, pour César, un mauvais début. La suite ne fut guère plus encourageante. Il attendait, avant d'entamer la lutte, les dix mille cavaliers que les Héduens, pour prix de l'arbitrage, par lequel, à son passage à Decetia (Decize), il avait apaisé leurs dissensions, s'étaient engagés à lui fournir contre la citadelle arverne. Le jeune noble qui les commandait, Litavicc, était secrètement gagné à l'insurrection. A sa dernière étape, à 45 kilomètres de Gergovie, il dévoila cyniquement ses arrière-pensées, et tenta, par des mensonges éhontés, de débaucher sa troupe. César dut marcher sur ces singuliers renforts, comme à l'ennemi, avec quatre de ses légions, et au risque, si les Arvernes avaient eu quelque mordant, de perdre son camp, vidé des deux tiers de son effectif; si, d'ailleurs, il avait de la sorte reconquis la cavalerie héduenne, il ne put empêcher, ni Litavicc de passer aux Confédérés, ni ses propres soldats de se défier de ces alliés douteux. Dès lors, César devait s'en aller quinaud ou violenter la victoire. C'est ce dernier parti qu'il préféra; quelque aventureuse que fût l'opération, il se prononça pour une attaque brusquée. Il avait pu déloger l'ennemi d'une de ses collines (La Roche Blanche) qu'il organisa aussitôt, et relia à son camp principal par deux fossés parallèles, profonds, chacun, de 4 pieds (1,20 m) et larges de 6 (1,80 m)²; et c'est de là que,

1. Sur l'identification, pour moi certaine, de Gergovic, cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 465, n. 3. Récemment, on a tenté de transporter Gergovie sur les Côtes de Clermont : mais cette hypothèse, purement fantaisiste, a été combattue par des arguments sans réplique (cf. en dernier lieu, Pierre-Fr. FOURNIER, *Auvergne littéraire*, 1933, n° 68). Voir, d'ailleurs, la note suivante.

2. CAES., B.G., VII, 36, 7, écrit : *fossamque duplicem duodenum pedum a maioribus castris ad minora perduxit*. Or, Stoffel a retrouvé les traces de deux fossés, de six pieds de large chacun, unissant le camp d'Orcet à La Roche-Blanche (NAPOLÉON III, *Hist. de Jules César*, *Atlas*, pl. 22).

par une chaude journée de juin, en plein midi, et à la faveur des diversions qu'il avait prescrites en sens opposés à la cavalerie hédienne et à l'une de ses légions, il jeta ses troupes de choc à l'assaut. Dans sa pensée, qu'achèverait de fixer l'événement, elles devaient surprendre les Gaulois, les bousculer, avant qu'ils ne se fussent reconnus, détruire au moins leurs campements, et, si la chance souriait à l'entreprise, emporter la ville elle-même dans la stupeur de cette téméraire impétuosité. Au début, tout se passa comme le proconsul l'avait souhaité. Les légionnaires sautent le mur externe, ravagent trois des camps sur lesquels ils sont tombés avec tant de fougue et d'allant que Teutomatos, roi des Nitobroges, qui dormait sous sa tente, dut, pour n'être pas écharpé, s'enfuir à peu près nu; et, grisés par leur avance, ils courent d'un bond au rempart sur lequel ils n'aperçoivent que des femmes, le sein nu et les mains suppliantes. Quelques-uns, le centurion M. Fabius en tête, l'avaient déjà escaladé, quand soudain surgissent au pas de course les défenseurs que les diversions latérales n'avaient pas plus longtemps trompés, et dont la multitude déferle sur ce peloton d'assaillants, le culbute, puis contre-attaque les cohortes qui montaient derrière lui, avec une violence que seconde la rapidité des pentes. César avait fait sonner la retraite mais n'avait pas été entendu. Alors se produisit l'accrochage qu'il aurait voulu éviter, sans lequel il aurait pu quitter Gergovie le front haut et en vainqueur, et dont il ne lui restait plus, hélas ! qu'à limiter les dégâts. Quand les Romains enfin dégagés reformèrent leurs rangs au pied des hauteurs qu'ils avaient dégringolées en désordre, Vercingétorix n'osa les poursuivre, ce qui prouve son infériorité, mais ils avaient perdu près de 700 hommes, 46 centurions; et leur général, qui avait manqué son coup, et, faute de monde, ne pouvait envisager un siège en règle, n'eut plus qu'à se retirer comme s'il avait été vaincu (fin juin 52)¹.

1. Sur les batailles de Gergovie, nos sources essentielles sont CASS. DIO, XL, 36-37 et CAES., B.G., VII, 36-55. On pourra se reporter au récit de C. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 465-479, et à l'analyse, avec plan, de L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 72-80, sans se dissimuler que toutes les particularités de la narration de César ne sont toujours susceptibles ni d'une interprétation ni d'une identification certaines; et qu'une conception détaillée assez différente reste possible (cf. par ex., Pierre-Fr. FOURNIER et DESFORGES, *La bataille de Gergovie*, dans les *Mém. de l'Ac. de Clermont*, 1933, t. XXXI). Voir aussi GORCE, *César devant Gergovie*, Paris, 1947. L'étude topographique a d'ailleurs progressé grâce aux fouilles pratiquées sur le site, sous la direction de M. Lassus, par les étudiants de l'Université de Strasbourg repliés en 1941 et 1942 à Clermont-Ferrand; cf. *Bull. Soc. toulousaine d'études classiques*, 1947, p. 8-12. V. aussi J.-J. HATT, in *Gallia*, V 1947, p. 271-300; M. LABROUSSE, *ibid.*, VIII 1950, p. 14-53. Pour la date, l'anecdote de Teutomatos (CAES., B.G., VII, 46, 5) prouve que les chaleurs avaient commencé; cf. *infra*, p. 346, n. 1. Sur Gergovie, cf. *Rev. archéol.*, 1935, p. 220-230.

L'insurrection quasi totale (juillet 52)

En soi, ce n'était là qu'un revers épisodique, moins douloureux que le guet-apens d'Aduatuca, puisque, à 700 hommes près, les forces de César demeuraient intactes, et entière la liberté de ses mouvements. Mais il eut un retentissement énorme et cristallisa les haines que, depuis dix-huit mois, l'oppression romaine avait amassées dans les cœurs.

*IV. — La stratégie d'Alésia**César parle de la Narbonnaise*

Certaines phrases de ses *Commentaires*, qui reproduisent les termes de ses rapports au Sénat, semblent en effet, n'avoir été écrites que pour nous donner le change sur sa pensée, en exprimant les craintes que la défaite de Gergovie lui aurait inspirées pour la sécurité de la Province¹. Tantôt, il invoque l'honneur militaire à l'encontre d'une peureuse retraite et tantôt, au contraire, il revient sur cette idée en quelques lignes volontairement contournées, en s'excusant, ici, de ne point la réaliser sur-le-champ, à cause des difficultés que lui oppose la traversée des Cévennes²; et, là, en feignant de vouloir se rendre en Narbonnaise par d'autres cheminements dont le pays des Lingons lui fournirait le tremplin de départ³. Les modernes, à commencer par Jullian, ont généralement pris au sérieux des projets dont les énoncés, d'ailleurs divergents, se subordonnent à des subjonctifs qui en trahissent l'inconsistance. Pourtant ils sont absolument démentis par les réalités de la géographie et par les actes du proconsul.

En 54, il ne l'a point secourue

La Province ! Il n'avait même pas songé à se porter à son secours après le désastre où avaient fondu, dans l'hécatombe sauvagement ordonnée par Ambiorix, trois de ses légions et péri deux de ses légats : sans esquisser alors le moindre pas vers le Midi, il avait pris ses quartiers d'hiver de 54-53 dans le Nord, à Samarobriva (Amiens)⁴.

1. Les passages essentiels sont 1) B.G., VII, 56, 2 : *ut commutato consilio iter in provinciam converteret, id ne metu quidem necessario faciendum existimabat* ; 2) B.G., VII, 62, 2 : *cum Caesar in Sequanos per extremos fines Lingonum iter faceret, quo facilius subsidium provinciae fieri posset*. Cf. *infra*, p. 321, et mon livre *Alésia et les ruses de César*, Paris, 1958, p. 203-210.

2. B.G., VII, 56, 2 : *Oppositus mons Cevenna et viarum difficultas impeditabat*.

3. Voir, *supra*, p. 309, n. 1.

4. B.G., VII, 53, 1-3.

Il est donc invraisemblable, quoiqu'il insinue le contraire, que le malheureux accrochage de Gergovie, qui avait blessé son amour-propre sans sérieusement entamer ses forces, lui ait, tout d'un coup, inspiré l'intention d'un repli sur la Province. Ensuite, malgré ses dires, il n'y a nulle apparence qu'à la belle saison il ait reculé devant l'obstacle des Cévennes, qu'il avait franchies dans les neiges de l'hiver précédent. Enfin, il savait que la Province n'avait rien à craindre. Ainsi qu'il l'affirme lui-même, elle était parée à toute éventualité : *ad omnes casus*¹.

*En 53, il l'a mise
en état de défense*

Au début de 52, il s'était rendu compte en personne des moyens de la défense; il avait réconforté par ses visites et sa présence, non seulement les populations de Narbonne, de Nîmes et de Toulouse, mais jusqu'aux Rutènes qui, détachés du gros de leur tribu, s'étaient, sans heurts, incorporés à la Province et en avaient aussitôt partagé le loyalisme². De plus, en quittant la Narbonnaise, il avait laissé au légat Lucius César, son cousin, le soin d'étoffer les détachements qu'il lui avait cédés par de nouvelles levées; et l'ancien consul de 64 y avait procédé avec tant de célérité qu'elles avaient bientôt atteint l'effectif de vingt-deux cohortes³. De la sorte, César avait prémuni la Province contre toutes les tentatives de Vercingétorix. Sans doute, le chef gaulois avait dépêché aux tribus de la périphérie des messagers pour les inciter à l'agression. Mais la plus puissante, celle des Allobroges de la vallée de l'Isère, avait fait la sourde oreille. Sans se laisser intimider par le branle-bas belliqueux des Ségusiaves⁴, les Allobroges avaient placé des garnisons en faction devant tous les passages du Rhône et couvert la province par la garde vigilante qu'ils montaient à leurs propres frontières⁵. Quant aux peuplades qui avaient répondu à l'appel de Vercingétorix, elles en avaient été pour leurs frais de mobilisation. Les Gabales du Gévaudan durent refluer en pure perte devant les places où les Helviens du Vivarais s'étaient barricadés⁶. A leur tour, les Rutènes indépendants du Rouergue et les Cadurques du Quercy, s'ils parvinrent à pénétrer en quelques campagnes des Volques Arécomiques et même à y exercer les ravages

1. B.G., VII, 66, 1.

2. B.G., VII, 6, 1 et 7, 4; cf. le livre d'ALBENQUE, *Les Rutènes*.

3. B.G., VII, 65, 1.

4. B.G., VII, 64, 4.

5. B.G., VII, 64, 8 et 65, 2.

6. B.G., IV, 64, 6.

dont César nous a, d'un mot, noirci l'image¹, ils se bornèrent à des incursions de fourrageurs. Le silence qu'observent les *Commentaires* sur leurs exploits prouve qu'ils n'en purent point accomplir et qu'à aucun moment ils n'ont osé, ni s'avancer bien loin, ni marcher sur la ville de Nîmes (Nemausus) qui, cependant, n'était éloignée de Gergovie que de cent cinquante kilomètres, et dont César, parfaitement rassuré sur le sort des habitants, s'est détourné sans la moindre hésitation et « contre toute attente »².

En fait, César s'en détourne

Aussitôt son armée remise en ordre, après l'abandon de Gergovie, le proconsul décide brusquement d'opérer, au plus vite et par le plus court, sa jonction avec les quatre légions de Labienus cantonnées sur les bords de l'Yonne au retour de leur campagne victorieuse sur la Seine. Il affecte de vives inquiétudes sur leur sort³ et part, comme s'il allait piquer droit sur Agedincum (Sens), chef-lieu de la nation des Sénonis au milieu de laquelle son lieutenant s'est établi. Mais, à ce moment, ses actes vont dissiper les incertitudes de ses insinuations et dévoiler ses arrière-pensées.

Il veut illusionner l'adversaire...

Son exagération de l'échec de Gergovie, sa sollicitude verbale pour la sécurité de la Province, lui avaient, à bon compte, offert deux avantages : d'abord, celui d'incliner le patriotisme de Pompée à ne pas lui marchander plus longtemps le renfort de la onzième légion qu'il avait réclamée et qu'il verra lui arriver pendant le blocus d'Alésia⁴; ensuite, d'enflammer, par une trompeuse confiance, l'orgueil du Gaulois surexcité par la teneur de messages au Sénat dont les porteurs ne seraient point parvenus jusqu'à Rome sans que quelques-uns d'entre eux n'eussent été interceptés par l'ennemi. Prévoyant la trahison des Héduens, César ne doutait pas, non plus, que Vercingétorix ne voulût promptement se transférer au milieu des traîtres qui appelaient sa venue⁵ et préparer avec eux la commune offensive dont il pressentait la témérité et escomptait l'effondrement. D'avance, avec l'implacable logique de ses calculs, il anticipait sur l'événement,

1. *Ibid.* : *ad fines Volcarum depopulandos.*

2. B.G., VII, 56, 3 : *contra opinionem omnium.*

3. B.G., VII, 52, 6 : *legionibus quas una miserat, vehementer timebat.*

4. Sur ce point, cf. Michel RAMBAUD, *R.E.A.*, 1958, p. 87-130, et mon *Alésia*, p. 210, n. 45.

5. Ici, deux textes probants : 1) B.G., VII, 54, 2 : *etsi multis iam rebus perfidiam Haedunorum perspectam habebat.* 2) B.G., VII, 63, 4 : *Petunt a Vercingetorige Haedui ut adveniat.*

et, dans son esprit, assignait pour théâtre à sa future victoire le secteur, proche du territoire hédien, où le chef arverne s'imaginait déjà en train de détruire les légions romaines dans leur marche essoufflée au secours imaginaire de la Province.

Déjà s'étaient dessinés, dans la tête du proconsul, les plans qu'il dissimulait encore et dont aucun capitaine, en aucun temps, n'a surpassé l'astuce et la simplicité. Ils reposaient, en dernière analyse, sur une exacte évaluation de ses possibilités et sur une compréhension prémonitoire des mobiles auxquels l'ennemi obéirait. Ils tendaient, par une débauche de matériel telle qu'on n'en avait jamais vu, à lui procurer le résultat le plus efficace au moindre prix en vies romaines.

*... provoquer son offensive
en un point favorable...*

De ses troupiers, César estimait la patience et l'ingéniosité autant que la bravoure, terrassiers aussi endurants et adroits que combattants d'initiative et d'ardeur. Des Gaulois, valeureux mais impressionnables et possédés d'un fanatisme qui les exposait aussi bien aux folles imprudences qu'aux paniques incoercibles, il savait qu'à la guerre ils n'étaient bons qu'à cheval et que, pour leur infanterie, ils répugnaient, quel qu'en fût le nombre, à l'engager hors de la protection de leurs collines, des blocs et de la terre battue de leurs grossiers remparts; et il était maintenant convaincu que la défection hédienne, désormais inévitable, obligerait leur chef à ne s'éloigner que le plus tard et le moins loin possible de ses nouveaux alliés. Dans ces conditions, le problème qui se posait à César était d'amener et fixer Vercingétorix sur une de ces positions où l'Arverne se bercerait des illusions de son invulnérabilité et où la pioche des légionnaires et la science des ingénieurs romains l'emprisonneraient sans espoir. Or il en est une que César connaissait et sur laquelle sa stratégie se proposerait de pousser les Gaulois : celle d'Alésia.

... comme Alésia

Elle était située¹ à mi-distance entre les Héduens, chez qui Vercingétorix allait concentrer son monde, et les Lingons, les meilleurs

1. Je ne reviendrai pas ici sur les polémiques alimentées par la localisation d'Alésia. On en lira une savoureuse analyse dans LE GALL, *Alésia*, Paris, 1963. Pour aucun érudit sérieux, l'identification d'Alésia avec Alise-Sainte-Reine, en Côte-d'Or, ne saurait faire de doute. Aux preuves que j'en ai données dans mon *Alésia*, p. 13-108, j'ai depuis ajouté celle que j'ai développée dans *La estrategia de Alésia*, Madrid, 1962, p. 13-14, et devant l'Académie des Inscriptions en 1963. Le nom d'Alaise, argument initial, et d'ailleurs sans valeur, des partisans d'Alaise (Alésia ayant donné Alise comme Decetia, Decize)

alliés du peuple romain, chez qui le proconsul aurait belle, sans être gêné, et à rallier Labienus, et à recevoir en secret la cavalerie de supplément que ses émissaires s'en étaient allés quérir en Germanie.

Elle dressait sur le mont Auxois une de ces acroïoles que la nature semblait avoir bâties pour la résistance, mais dont la faiblesse n'échappait point à un œil averti; et elle devait exercer sur les Gaulois une attraction d'autant plus irrésistible qu'elle était consacrée par la présence de leurs dieux : Alisanos, Ucuëtis, Bergusia, Moritasgus et par la foi qui en remplissait les sanctuaires¹. En outre, elle relevait des Mandubiens qui l'habitaient et possédaient les campagnes d'alentour; et comme l'ont vu feu le chanoine Chaume et, après lui et plus précisément que lui, M. l'abbé Jovignot², ces Mandubiens n'étaient autres que les Séquanes de l'ouest de la Saône, que César, après sa campagne contre Arioviste, avait séparés radicalement des Séquanes de l'Est, violemment ou sourdement hostiles à Rome, et qu'alors, sous des roitelets dont la numismatique nous a transmis les noms, Q. Docius et Iulius Togirix³, il avait constitués en une peuplade autonome dont la récente indépendance était liée au patronage du proconsul et vouée à l'amitié du peuple romain⁴.

Il n'y a donc point de doute, à mon avis, que César, en lâchant Gergovie, n'ait songé à Alésia comme à l'ultime objectif de ses manœuvres; qu'il n'ait lu, avec la même surprenante perspicacité, entre les lignes du terrain et dans la pensée des hommes pour attirer Vercingétorix sur l'emplacement prédestiné d'Alésia, comme jadis Hannibal enlisa Flaminius au Trasimène, comme, dix-huit siècles plus tard, Napoléon foudroiera les Austro-Russes à Austerlitz.

Ce dessein, où l'ampleur de la conception d'ensemble n'exclut pas plus, dans le détail, les coups d'audace que les feintes et les ruses, César se hâte de le mettre à exécution. Décroché de Gergovie, il marche en direction du pays hédien; *in Haeduos movit castra*⁵. Autre-

est venu à ce village du patronage de la sainte Reine d'Alise. Les habitants ont alors adopté le nom de son lieu d'origine, en même temps que son culte, comme les habitants de Castellio, revenant d'un pèlerinage à Sainte-Foy de Conques, ont, et consacré leur église à sainte Foy et pris le nom de Conches (en Ouche), ou comme les habitants de Menuls-les-Saint-Cloud, au retour de leur pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne (sur Mer) ont à la fois consacré leur église à Notre-Dame et changé le nom de leur agglomération contre celui de Boulogne (sur Seine).

1. Sur Alésia, métropole religieuse, cf. DIODORE, IV, 59, 2; *C.I.L.*, XIII, 2878 et suiv.

2. Chanoine CHAUME, *Les origines du Duché de Bourgogne*, I, p. 10; JOVIGNOT, *Bull. du Syndicat d'init. de Dijon*, 1951, p. 19 et suiv.; cf. mon *Alésia*, p. 152.

3. Cf. les précieux articles de COLBERT DE BEAULIEU, cités dans mon *Alésia*, p. 163 et suiv., et DAYET, *Revue archéologique de l'Est*, XIII, 1962, p. 82-98.

4. Sur les rapports des Mandubiens et de César, cf. mon *Alésia*, p. 159 et suiv.

5. *B.G.*, VII, 53, 3.

ment dit, il affronte bravement le risque de parcourir, après les régions où l'insurrection prit naissance, celles où il la sent couvrir. Il se dirige d'abord vers l'Allier (Elaver) qui coule chez les Arvernes; il le franchit le troisième jour, sur les ponts qu'il a rétablis, et aborde la Loire que tiennent les Héduens, dont les chefs Eporedorix et Viridomar ont été, par lui, convoqués à Decize (Decetia).

C'est là que, sans sourciller, il apprend d'eux que Litavicc est rentré de Gergovie à Bibracte (mont Beuvray) pour soulever leur nation¹. Il les congédie, en les adjurant, pour la forme, de persévérer dans leur amitié avec lui. Naturellement, il ne change rien à ses décisions, et il ne les modifie pas davantage à la nouvelle que les deux félons, qu'il avait chapitrés en vain, ont présidé, dans Noviodunum, au lâche égorgement des marchands romains qui résidaient en cette bourgade de la rive gauche de la Loire². Loin de rétrograder vers la Narbonaise, il poursuit ses foulées sans désespérer, traverse la Loire entre Decize et Nevers, rafle, en passant, récoltes et bétail, et, soudain, annonce sa résolution de pénétrer chez les Sénons : *iter in Senones facere instituit*³.

Il s'arrête chez les Lingons

A partir de là, les « communiqués » de César et, par conséquent, ses *Commentaires*, nous abandonnent : ils ne nous renseignent en rien sur ses étapes ultérieures, comme si, par ce silence concerté, il augmentait ses chances de persuader Vercingétorix qu'il se dirigeait vers Agedincum (Sens) où Labienus avait ramené son monde autour de ses bagages⁴. La réalité est tout autre. César a signifié à Labienus de venir à lui. Sans doute, il s'abstient de nous dire où; mais il n'est pas trop difficile d'imaginer le lieu de cette rencontre. Puisque, plus loin, César nous désigne la portion occidentale du territoire lingon comme la base de son offensive éventuelle, il est évident que César avait choisi, pour réunir à ses six légions les quatre légions de Labienus, la frange du Châtillonnais où il s'était installé dans l'attente de la cavalerie germanique, derrière le rideau des massifs boisés qui la bordaient et dans la sûreté de l'alliance lingonne. Au surplus, pour

1. B.G., VII, 54, 1. Avec la connivence du magistrat suprême et du Sénat héduen.

2. Sur ce massacre, cf. B.G., VII, 54, 2-4. Noviodunum est ordinairement identifié avec Nevers. A tort, semble-t-il, car Nevers est situé sur la rive droite de la Loire et Noviodunum, dont le contexte implique l'emplacement sur la rive gauche, doit être cherché plutôt à Nogent, à 8 kilomètres en amont de Decize (cf. L. A. CONSTANS, édition scolaire des *Commentaires*, p. 478).

3. B.G., VII, 56, 5 : en juillet 52.

4. B.G., VII, 62, 10 : *Labienus revertitur Agedincum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant*.

peu qu'on la sache lire en tenant compte de la correction que Whitte, en pur philologue, y a justement introduite, une phrase du *De bello gallico* nous indique le rendez-vous avec une précision suffisante. Pour rejoindre César, Labienus, parti d'Agedincum (Sens), n'eut besoin que de trois étapes : *inde die tertio cum omnibus copiis (Labienus) pervenit*¹.

Par conséquent, et puisque, normalement, les soldats romains abattaient vingt mille pas (trente kilomètres) par jour, on ne se trompera point en localisant la jonction de Labienus avec César au sud du mont Lassois et des deux Jumelles, dont les hauteurs s'élèvent à une centaine de kilomètres d'Agedincum², et d'où l'on peut toujours, aujourd'hui, embrasser d'un regard émerveillé la vaste plaine à la Van der Meulen, dont l'étalement uniforme jusqu'aux lointains de la forêt de Châtillon semble avoir été prédestiné aux concentrations de puissantes armées.

Il cherche la bataille au sud

César n'entend plus désormais cacher ses mouvements. Au contraire. Conformément à ses « communiqués » officiels, il déclare, dans ses *Commentaires*, que, par l'extrémité du pays lingon, il va gagner les terres des Séquanes de l'Ouest, les Mandubiens, possesseurs d'Alésia, d'où il lui serait plus aisé de prêter à la Province une assistance problématique : *cum Caesar in Sequanos per extremos fines Lingonum iter faceret, quo facilius praesidium provinciae fieri posset*³.

Rien, mieux que cette rumeur, ne pouvait exalter les rêves présumptueux de Vercingétorix et l'entraîner à l'attaque d'un adversaire qu'il considérait comme un fuyard prêt à abandonner⁴. Le Gaulois avait mis à profit son séjour à Bibracte pour y prêcher la guerre sainte et, d'un même élan, soulever contre Rome la Gaule entière⁵. Confiant en l'éloquence de ses messagers, il n'attendit pas que fussent rassemblés les deux cent mille hommes sous la masse desquels il écraserait l'envahisseur⁶.

1. B.G., VII, 62, 10. Sur la leçon *inde die III* voir mon *Estrategia de Alesia*, p. 21.

2. Distance, calculée sur le parcours Sens, Le Teil, Saint-Florentin et Tonnerre, de 112 kilomètres, au maximum; cf. mon *Alésia*, p. 208, n. 42.

3. B.G., VII, 66, 2.

4. B.G., VII, 66, 3 : *victoriae tempus demonstrat, fugere in provinciam Romanos, Galliaque abcedere*.

5. B.G., VII, 63, 1; 75, 1; 76, 1.

6. Sur ce chiffre, déduit des énumérations théoriques des levées, cf. B.G., VII, 75, 6, et *infra*, p. 326. D'après ce passage des *Commentaires*, cette mobilisation aurait eu lieu après l'investissement d'Alésia; mais la statistique subséquente prouve que le *concilium principum* qui a fixé, pour chaque nation gauloise, le chiffre de son contingent, se tint, après la défection des Héduens, en la présence, à Bibracte, de Vercingétorix.

Déroute de la cavalerie gauloise...

A peine a-t-il eu vent de l'approche de César que, brûlant d'en venir aux mains avec lui, il s'avance à sa rencontre avec les contingents arvernes et hédouens dont il dispose. En trois « camps », c'est-à-dire, en trois étapes¹, il se porte, de Bibracte, à la hauteur d'Alésia, probablement vers Courceau². Il n'est plus alors qu'à dix milles (15 km) de César³. Il ne tient plus en place, exige de ses cavaliers, face à leurs divinités, l'irrévocable serment par lequel chacun jure de ne revoir ni son toit, ni ses enfants, ni ses parents, ni sa femme, si, par deux fois, il n'a pas traversé au galop les rangs ennemis. Puis il lance ses escadrons sur les flancs et à la tête des colonnes romaines. Lui-même, dans une passivité qu'explique son fatalisme religieux, n'a commandé ni les uns ni les autres; et c'est de loin qu'il a suivi les chevauchées dont il avait remis la conduite aux Hédouens et sur lesquelles il se bornait à implorer la faveur du ciel. Soudain César, qui avait rangé ses fantassins autour de ses bagages, démasque la cavalerie dont il avait clandestinement doublé le nombre et les Germains, dévalant à l'improviste du tertre derrière lequel ils s'étaient massés, taillent en pièces les Gaulois éperdus de stupeur : trois de leurs chefs, Cottos, Cavarillos et le renégat Eporédorix sont capturés; le reste tourne bride ou mord la poussière⁴.

... entre Baigneux et Orret ?

La mêlée ne s'est pas produite, comme le veut Jullian et comme j'ai eu le tort, naguère, de le répéter, dans la plaine de Dijon, à cinquante-sept kilomètres au sud d'Alésia⁵, mais au nord de cette place et à une distance beaucoup plus courte.

Sur le lieu même, l'incertitude subsiste. Tant que des trouvailles de squelettes ou d'armes n'auront point orienté l'historien, celui-ci en sera réduit à choisir, par conjectures, entre plusieurs localisations. Si l'on se réfère à de minces et fugitifs détails d'une topographie que les *Commentaires* laissent flotter dans le vague, deux options

1. B.G., VII, 66, 3 : *Trinis castris Vercingetorix consedit*. Sur le sens de *castris* et l'interprétation de cette phrase, cf. mon *Alésia*, p. 212-213, et mon *Estrategia de Alésia*, p. 23-24.

2. Bibracte-Arnay, 30 kilomètres; Pouilly à Vitteaux, 25 kilomètres; Vitteaux à Courceau, 20 kilomètres. Total 75 kilomètres, ce qui correspond aux trois étapes calculées par César.

3. B.G., VII, 66, 3 : *circiter milia passuum X ab Romanis*.

4. B.G., VII, 66-67. Il n'y a pas lieu d'utiliser le récit romancé de SERVIVS, *Ad Aen.*, XI, 741, dont il n'y a pas trace dans les *Commentaires*.

5. Cf. JULLIAN, III, p. 499-502, dont la narration vivante reste valable.

sont plus pausibles que les autres, et l'on situera la bataille, soit sur les bords de la Coquille, dans les environs d'Aignay-le-Duc, soit, plus près encore d'Alésia, en bordure d'une Seine qui n'est encore qu'un ruisseau indigne de sortir de l'anonymat, sur le vaste terrain découvert, ponctué de médiocres mamelons, qui, de Baigneux-les-Juifs, descend vers Orret¹.

*Le lendemain,
César est devant Alésia*

Ce qui est sûr, c'est que, la nuit venue, Vercingétorix, levant son camp en toute hâte, a précipité son monde sur le plateau d'Alésia, tenu pour un inviolable asile, et qu'aussitôt César, accourant à ses trousses, a organisé la poursuite.

Dès le lendemain — *altero die*² —, par une marche nocturne qui, imposée à des troupes harassées, n'a pu dépasser une vingtaine de kilomètres, le proconsul, avançant sur les talons de l'arrière-garde ennemie³, surgissait devant une Alésia où les Gaulois refluaient dans le désordre et l'épouvante. A ce spectacle, et sur-le-champ, il exploite le désarroi de l'adversaire : il prescrit à ses hommes de dresser sans délai leurs camps sur les collines environnantes⁴ et il leur dépeint, dans ses exhortations au travail, le formidable investissement, dont ils seraient les ouvriers et où il enfermerait la place et creuserait le tombeau de l'indépendance gauloise⁵ (mi-août 52)⁶.

C'est une position rêvée

De son observatoire de la montagne de Flavigny, César a embrassé d'un clin d'œil la situation et formé ses résolutions. La leçon encore saignante de Gergovie le dissuadait de courir la terrible chance

1. La première localisation est celle du général allemand von Göler, je préfère la seconde, car l'emplacement du tertre où Vercingétorix est resté jusqu'à la débânde, inerte et comme absent, peut être situé à la cote 424, à un kilomètre du village d'Orret longé par une Seine qui est le *flumen* de B.G., VII, 67, 4, et vers lequel les fuyards devaient naturellement dévaler.

2. Il n'est plus possible de comprendre ce texte autrement que René DURAND, dans les *Mélanges Thomas*, Bruges, 1930, p. 214-228. Sur la rapidité du mouvement de César, cf. B.G., VII, 68, 1 : *protinus*.

3. En infligeant de lourdes pertes aux Gaulois (B.G., VII, 70, 7).

4. B.G., VII, 68, 2.

5. B.G., VII, 68, 3 : *perspecto urbis situ, perterritisque hostibus, adhortatus ad laborem milites circumvallare instituit*.

6. Le jour où Vercingétorix est entré dans Alésia, le blé était ensilé ou engrangé (B.G., VII, 64, 3).

d'un assaut. Au contraire, sa juste conviction que l'Arverne, même avec le produit de ses quinze jours de razzias et l'appoint des réserves des Mandubiens qu'il n'hésiterait point à s'approprier, n'avait guère devant lui, pour nourrir ses quatre-vingt mille hommes¹, qu'un mois de vivres, conseillait à César de chercher à abattre les Gaulois par la prolongation d'un blocus impitoyable. D'ailleurs, la position que Vercingétorix avait adoptée secondait l'entreprise au lieu de l'entraver. Certes, à première vue, le mont Auxois, sur lequel s'étendait l'*oppidum* d'Alésia, pouvait paraître plus imprenable encore que la bicoque de Gergovie. Formant, à sa partie supérieure, un plateau elliptique de grandes dimensions, il est, en effet, encadré par deux affluents de la Brenne, l'Oze, au nord et à l'ouest, l'Ozerain, au sud, isolé, de tous les côtés, par des abrupts qui plongent dans la plaine par deux cent cinquante mètres à pic; et cette fortification naturelle était doublée, de main d'homme, par les murs anciens ou improvisés que constituait, dans tous les cas, un enchevêtrement de poutres, de chevrons, de pierres et de gravats. Mais si le mont Auxois semblait ainsi braver une attaque frontale, il appelait autour de lui les opérations d'un siège. Son altitude, qui culmine à quatre cent dix-huit mètres, est près de moitié inférieure à celle de la colline arverne; et, plus encore qu'il ne domine, il est circonvenu et dominé. A l'ouest et au sud, il commande la plaine des Laumes, mais celle-ci s'étrangle devant lui sur une longueur de quatre kilomètres² entre l'éperon de Pouillenay, à l'est, et, à l'ouest, le mont Réa, qui la barre de ses trois cent quatre-vingt-six mètres de hauteur. Au nord, s'étire la montagne de Bussy (quatre cent dix-huit mètres). A l'est, s'élève le mont Penneville (quatre cent cinq mètres) et enfin, au sud, s'allonge, d'est en ouest, la montagne de Flavigny, dont le sommet (quatre cent vingt et un mètres) dépasse la plus haute cote du mont Auxois et fut probablement élu par César pour son poste de commandement³.

1. C'est le chiffre, probablement grossi, que donne B.G., VII, 71, 3. Il faut, du reste, en défalquer : a) les 3 000 morts de la bataille (B.G., VII, 68, 2); b) et les cavaliers qui succombèrent lors de leur première sortie dans la plaine (B.G., VII, 70, 7).

2. B.G., VII, 69, 3 : 3 000 pas.

3. Il serait souhaitable que le camp affecté de la lettre A dans le plan de Napoléon III fût fouillé à fond : sa position dominante et sa topographie restreinte militent en faveur de cette hypothèse, ici reprise de l'empereur archéologue. César (B.G., VII, 69, 1) a l'air de considérer l'assaut comme impossible à cause de la configuration du terrain : *in colle summo admodum edito loco ut non obsidione expugnari non posse videretur*. En sourdine, il a atténué les contraintes qu'il affectait de subir, en substituant au mode réel qu'on attendait le dubitatif *videretur* et en employant, pour caractériser l'escarpement du *locus editus* dont il parle, l'adverbe *admodum* qui peut aussi bien signifier « relativement » que « tout à fait » ou « absolument ».

L'investissement commence...

Ainsi placé au centre d'un cirque de collines aussi hautes ou plus hautes que lui, le mont Auxois « était fait pour être investi »¹ et César qui, à la tête de dix et bientôt onze légions, disposait de cinquante mille paires de bras, les mit, sans désespérer, à l'exécution de son programme gigantesque. Sans doute, il n'était pas besoin d'être César pour mobiliser les pelles et les pioches des légionnaires. De Syracuse à Numance, les fastes de la conquête romaine sont remplis des humbles et triomphantes prouesses de ses soldats, sapeurs et terrassiers. Mais il fallait être César pour sentir d'emblée les défauts d'un terrain moins redoutable qu'il n'en avait l'air et, sous le harcèlement des coups de main adverses, accomplir le tour de force qu'il obtint de ses hommes, et, surtout, pour combiner les improvisations novatrices de stratagèmes et d'engins qui portèrent ce travail colossal à un point de perfection inégalée et font, peut-être, du siège d'Alésia le chef-d'œuvre de l'art militaire romain.

... sous la protection d'un grand fossé

Après avoir disséminé ses cohortes sur les pentes du pourtour en vingt-trois camps², fortins ou redoutes qui, suivant leurs dimensions, leur serviront de cantonnements ou de stations temporaires, le proconsul les distribua en équipes de travailleurs, dont il s'empressa de protéger la tâche par le grand fossé, de vingt pieds (six mètres) de large, tendu à l'encontre des sorties ennemies, entre l'Oze et l'Ozerain³. En même temps, il a réparti les groupes de ses terrassiers entre les secteurs qu'il s'agissait de fortifier par la double série des ouvrages qui vont concentriquement cerner Alésia et paralyser les défenseurs de la place : une contrevallation ininterrompue de quinze kilomètres de circonférence, et, emboîtant celle-là, une circonvallation, interrompue dans les endroits naturellement accidentés⁴, et tournée, sur vingt et un kilomètres de tour, contre les agresseurs qui, du dehors, surviendraient pour briser le blocus. Entre la contre-

1. Le mot est de JULIAN, III, p. 509. Il faut avoir lu, au pied de la statue de Vercingétorix, érigée, sans garantie de ressemblance, par Napoléon III sur l'à-pic ouest du mont Auxois, le chapitre 69 des *Commentaires*, pour admirer à la fois la concordance du site avec la description et la souveraine simplicité du génie littéraire de César.

2. B.G., VII, 69, 7 : 18 *castella* au lieu de 23, chez Florus. La divergence, peut-être due à l'inadvertance d'un copiste, importe peu.

3. Sur ce fossé voir mon *Alésia*, p. 58 et suiv. Destiné à suppléer l'Oze et l'Ozerain, il a été retrouvé, à l'est et à l'ouest, dans l'intervalle où ces deux rivières étaient trop éloignées l'une de l'autre pour gêner les Gaulois.

4. Cf. B.G., VII, 74, 1 : *pares eiusdem generis diversas ab his contra exteriorem hostem perfecit*.

vallation et la circonvallation, s'élargit, en moyenne, un espace de deux cents mètres à l'intérieur duquel l'armée romaine, désormais protégée contre toute irruption, pourra, suivant les circonstances, circuler, camper, manœuvrer, combattre. D'instinct, César a trouvé le principe de la gémiation des fortifications que, cent cinquante ans plus tard, l'empereur Hadrien appliquera en Grande-Bretagne, non plus à une ville, mais à une province entière, de la Tweed au Firth of Solway.

Circonvallation et contrevallation...

Ce qui a subsisté jusqu'à nous de l'une comme de l'autre suffit à démontrer que César y avait accumulé, avec les meilleures acquisitions du passé, les créations ingénieuses et les agencements originaux qu'il avait conçus. De ce double retranchement, ou *vallum*, ont disparu les remblais qui, vers l'extérieur, couvraient d'un rempart la défense interne. Au contraire les restes de celle-ci sont parvenus jusqu'à nous dans les tranchées ou *fossae* aussi faciles à mesurer que reconnaissables.

Postérieurement aux fouilles de Napoléon III, elles ont été à nouveau repérées à coup sûr. D'abord, celles de la circonvallation. A la belle saison de 1964, M. l'abbé Jovignot a commencé d'en déblayer une section à mi-pente de l'extrémité du mont Réa; et, en 1955, une autre nous avait été rendue par la fouille fortuite occasionnée par la construction du nouveau groupe scolaire des Laumes. Comme on pouvait s'y attendre, elle présente le dispositif de deux lignes de *fossae* : dans celle du nord, les tranchées comportent une longueur de 3,51 m à la surface, qui se rétrécit progressivement vers le bas, et une profondeur de 1,57 m dans l'alignement du sud, elles s'approfondissent jusqu'à 1,70 m entre des parois qui s'écartent, l'une de l'autre, de 3,24 m à la surface et de 1,75 m au fond¹. Plus éloquents encore se révélèrent les lambeaux de la contrevallation qu'à l'été de 1957 une troupe de scouts, dirigée par un latiniste éprouvé, le R.P. Noché, a remis au jour dans un champ de la commune de Grésigny, au pied du mont Réa, et que j'ai eu la chance d'examiner à loisir avant que le terrain qui les recouvrait n'eût été rendu à son propriétaire et à la culture². On aurait dit qu'ils n'avaient été conservés que pour nous faire toucher du doigt la réalité telle que César nous

1. Description *ap.* LERAT, *Gallia*, 1956, 2, p. 285 et suiv., et *ap.* Roland MARTIN, *Rev. arch. de l'Est et du Centre-Est*, 1956, p. 362-364. Voir mon *Alésia*, p. 66-68.

2. Voir la photo reproduite par le journal de Dijon, *Le Bien Public*; et la publication d'Ogam, X, 1958, pl. XVII et suiv.

la montre. Ils ressuscitent à nos yeux les deux *fossae* de la contre-vallation; l'une, extérieure, est à fond triangulaire en biseau, l'autre à fond plat, susceptible d'être remplie par les dérivation des cours d'eau d'alentour : à environ trois mètres de distance, elles offrent la même largeur de quinze pieds (4,40 m) et une profondeur que les *Commentaires* n'ont pas chiffrée, mais qu'on a évaluée sur le sol à 1,70 m¹.

... et défenses accessoires

Ce n'est pas tout. Face aux ennemis, de quelque côté qu'ils surgissent et au-delà de ses propres retranchements, César a déployé un complexe réseau de défenses accessoires d'une ingéniosité cruelle et surprenante. En avant, face à l'*oppidum* investi, les « aiguillons » (*stimuli*), avec leurs pointes enfouies à peu de distance les unes des autres, retarderaient, en le blessant, l'agresseur en son premier élan. Au milieu, les « lys » (*lilia*), à l'appellation d'une sinistre ironie, ébauchaient, sous la couverture sournoise de leurs broussailles, la figure d'un jardin en quinconces effectivement planté de pieux acérés et durcis au feu, qui ne dépassaient que de quatre doigts (6 cm) le niveau du sol. Enfin, à l'arrière, à proximité du *vallum*, les « cippes » (*cippi*), dont la définition, d'un humour macabre, évoque le décor d'un cimetière antique, et qui consistaient en des branches d'arbres soigneusement effilées à leur partie supérieure et fichées en des trous profonds de trois pieds (90 cm) de telle manière que, leurs revêtements de frondaisons étant seuls visibles à la surface, les assaillants s'y empaleraient à coup sûr, s'ils avaient été assez heureux pour éviter les précédents obstacles².

Ces « barbelés » d'un autre genre³ sont, en leur diversité, affublés de surnoms où perce la gouaille des légionnaires, mais qui n'avaient

1. B.G., VII, 72, 3 : *duas fossas quindecim pedes latas eadem altitudine perduxit, quarum anteriorem campestribus ac demissis locis aqua exflamine derivata complevit*. Ce dernier détail a été vérifié par les fouilles de Napoléon III (II, p. 320). Sur l'interprétation du passage, cf. mon *Alsésia*, p. 72-77.

2. B.G., 73-74, chapitres que j'ai commentés dans mon *Alsésia*, p. 78-80. D'après la figure publiée pour la première fois par PERNET, dans *Pro Alsésia*, IV, p. 555, et reproduite dans mon *Alsésia*, fig. 4, p. 79, il y aurait eu deux types de *stimuli* : celui de gauche, coudé comme un hameçon (B.G., b.l. 9), celui de droite, simple pointe emmanchée sur une douille. Des trouvailles récentes de M. Paris en ses fouilles de la forêt de Châtillon semblent démontrer que ce dernier type était celui d'un pique-bœufs; mais il n'est pas exclu que César ait complété ses *stimuli* à hameçon par de simples pique-bœufs.

3. L'expression est de GRENIER, *Manuel*, p. 219. Le meilleur commentaire de CÉSAR (B.G., VII, 72-74) consiste dans les maquettes du Musée de Saint-Germain. Sur les différentes interprétations proposées, cf. JULLIAN, III, p. 511, n. 1-3. Sur le mur d'Hadrien en Bretagne, cf. MAC DONALD, *The Roman Wall in Scotland*, Oxford, 1934.

encore jamais été prononcés dans leurs camps, parce que les dispositifs que désignent ces vocables imprévus avaient été inventés pour la circonstance.

C'est, en effet, César qui, le premier, et pour abattre Vercingétorix, a tendu ces « pièges à homme » dont, à Numance, Émilien avait répudié l'idée¹. En leur insidieuse méchanceté, ils complétaient si bien son système que toute sortie des assiégés était condamnée d'avance, et que l'élan des masses de secours n'arriverait jamais non plus à désarticuler cette inextricable défense. Peu important, désormais, les fluctuations des combats qui vont s'y livrer. Le jour où Vercingétorix fut vaincu n'est point celui où, constatant la vanité de la lutte, il s'est rendu au proconsul romain. C'est celui où, sans qu'il en eût jamais troublé l'achèvement, fut mise au point cette organisation savante de fossés et de remparts, de canaux et de chevaux de frise, de tours et de chausse-trapes qu'avait montée César et grâce à laquelle la science militaire romaine devait avoir raison du nombre brut et de la bravoure inexpérimentée des Celtes.

Défaite et reddition de Vercingétorix,
27 (?) septembre 52

L'Arverne avait peut-être espéré que les deux cent mille hommes de l'armée de secours enfonceraient les Romains avant qu'elle ne fût terminée. Mais les semaines passèrent sans qu'il vît rien venir que le spectre hideux de la famine. Contre elle, il avait lutté pied à pied, et multiplié les précautions dans la mesure que lui concédaient les interdits de sa religion. Il avait réquisitionné toutes les denrées existantes, rationné ses quatre-vingt mille soldats et les Mandubiens d'Alésia, et, au lieu d'abattre ses chevaux, auxquels le fourrage allait manquer, et d'en consommer la viande, considérée par les Celtes comme un inviolable tabou, il avait congédié sa cavalerie². Puis, résistant aux supplications des siens qui, plutôt que de souffrir davantage, eussent préféré s'exposer seuls, tout de suite, au carnage d'une sortie désespérée et repoussant le recours à l'anthropophagie qu'avait préconisé le vieux Critognat, il avait encore diminué les rations et, pour n'avoir plus de bouches inutiles à nourrir, il avait, sans frémir, expulsé les femmes, les enfants, les vieillards de la population

1. L'indignation d'Émilien, rapportée par le seul VALÈRE-MAXIME, III, 7, 2, pourrait bien, d'ailleurs, ne s'être exprimée qu'après Alésia, et pour faire pièce à César.

2. CAES., B.G., VIII, 71. L'aspect religieux de la solution adoptée par Vercingétorix a été mis en lumière par Salomon REINACH, *Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 124-140, qui évalue à 5 000 chevaux, au minimum, ce sacrifice de Vercingétorix.

civile, que César, économe¹, lui aussi, de ses vivres, dut repousser à son tour. Enfin, vers le 20 septembre, parurent les énormes contingents attendus. Mais ils arrivaient trop tard, quand la garnison exténuée avait beaucoup perdu de sa robuste vaillance, et, d'ailleurs, il leur était aussi difficile de coordonner leurs mouvements, sous la conduite dispersée de leurs quatre chefs, que de les lier à ceux des assiégés, de l'autre côté des lignes de César. Trois attaques furieuses, mais incohérentes, dirigées contre elles, échouèrent à quelques jours d'intervalle. Après les pertes de la dernière, où était tombé Sedulius, magistrat des Lemoviques (du Limousin), où Vercassivellaun avait été capturé et soixante-quatorze enseignes avaient été prises², les chefs hédueus ordonnèrent la retraite des survivants, et ce qui subsistait de cette immense cohue s'enfuit dans la nuit, poursuivi d'ailleurs par les escadrons de César, qui, au clair de lune, en rejoignirent et massacrèrent l'arrière-garde (25-26 septembre 52)³. Vercingétorix et ses milliers d'hommes étaient abandonnés à leur solitude, en leur forteresse démunie et sans issue. Les troupes victorieuses de Gergovie, affamées et prisonnières dans Alésia, n'avaient plus qu'à périr ou à capituler. Vercingétorix, réalisant son inexorable détresse, députa au proconsul pour lui proposer la reddition. César l'accepte sous la condition que les armes et les chefs lui seront livrés. Alors l'Arverne réunit ses braves pour la dernière fois, et, animé par sa croyance en l'efficacité expiatoire du sacrifice humain, il s'offre à eux comme la victime qu'il leur appartient, pour leur propre rachat, de consacrer, morte ou vive, à la victoire des Romains⁴. Puis, comme sans doute ils avaient refusé son trépas, il revêtit sa plus belle armure⁵, monte sur

1. CAES., B.G., VII, 77 (discours de Critognat, rapporté par César en style direct, cf. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 519, n. 1) et 78 (épisode du refoulement des « civils »). Le côté inhumain et macabre de cette lamentable éviction, volontairement omis par César, n'apparaît que chez CASS. DIO, XL, 40, 2-4, d'après une source hostile à César. Le discours de Critognat n'a pu être reconstitué par César que grâce aux renseignements des Mandubiens qui s'attendaient à être mangés les premiers. Sur ces points, voir mon *Alésia...*, p. 158-159 et 171-173.

2. CAES., B.G., VII, 88, 4. Les trois batailles remplissent les chap. LXXXIX-LXXXVIII. Cf. le parti remarquable qu'a tiré JULIAN, *op. cit.*, III, p. 520-530, du récit de César, où le proconsul n'a eu garde d'oublier la valeur de ses lieutenants préférés : C. Trebonius, Marc Antoine (B.G., VII, 81, 6) et Labienus (86).

3. CAES., B.G., VII, 88, 5-7. De cette poursuite de cavalerie dans la nuit, Julian, *op. cit.*, III, p. 533, n. 6, a ingénieusement induit qu'il y avait clair de lune et j'en conclus à mon tour qu'il ne peut s'agir que de la pleine lune du 25-26 septembre 52.

4. CAES., B.G., VII, 89, 1-3.

5. CAES., B.G., VII, 89, 4, écrit simplement : *Ipse in munitione pro castris consedit ; eo duces producantur, Vercingetorix deditur, arma poiiciuntur* ; et, de cette phrase, il résulterait que Vercingétorix a été confondu dans la reddition collective des autres chefs. J'ai préféré suivre ici la version commune à PLUT., *Caes.*, XXVII, à FLORUS, III, 10, et à CASS. DIO, XL, 41, et adoptée par JULIAN (*op. cit.*, III, p. 532), malgré le dédain dont on l'accable

son cheval d'armes, et, ainsi paré pour l'immolation, descend au galop s'agenouiller aux pieds du vainqueur, qui, insensible à la noblesse de ce dévouement rituel, ordonne de jeter Vercingétorix aux fers où le malheureux attendra six ans son supplice. Aux autres survivants du siège, César fit grâce de la vie; mais, après avoir séparé du troupeau les Héduens et les Arvernes, dans la pensée de se servir d'eux pour regagner leurs nations, il asservit et distribua le reste à ses soldats, à raison d'un esclave par tête de Romain¹. L'inflexible cruauté du proconsul envers le chef qui s'était livré à lui avec tant de générosité et de ferveur² a quelque chose de révoltant et même d'incompréhensible, pour peu qu'on se rappelle les soins de César à entretenir sa réputation de clémence. Peut-être faut-il en chercher la raison dans l'amer ressentiment qu'il éprouva beaucoup moins envers l'ancien ami qui l'avait trahi que pour le gêneur dont l'action passionnée avait, en un moment critique, compromis son œuvre et son avenir.

V. — La rupture du triumvirat

Les dernières révoltes et l'éclipse de César (51)

Jamais, en effet, depuis 60, le pouvoir politique de César n'avait subi une aussi sombre éclipse. Certes, au lendemain du labeur surhumain et des exploits d'Alésia, plus dignes, disait-on, d'une collaboration céleste que de l'activité d'un simple mortel³, la renommée

souvent (cf., en dernier lieu, L. A. CONSTANS, édition des *Commentaires*, II, p. 278, n. 1), parce que l'on n'aperçoit que trop l'intérêt que César avait ici à diminuer le héros gaulois, et aussi parce qu'il ne suffit pas qu'une scène soit belle pour lui dénier une vraisemblance qui s'harmonise avec l'aveu échappé un peu plus haut à César que Vercingétorix s'était considéré comme la victime expiatoire de son armée (B.G., VII, 89, 1). A Vercingétorix s'applique la définition donnée par César de la Gaule « *admodum dedita religionibus* » (B.G., VI, 16, 1). A lui, comme à la plupart de ses compatriotes, convient ce trait « *quod pro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse deorum numen placari arbitrabantur* » (*ibid.*, 3).

1. CAES., B.G., VII, 89, 5. Il résulte de ce témoignage qu'au moins une quarantaine de mille Gaulois a été réduite en esclavage; et si l'on ajoute à cet effectif les Héduens et les Arvernes, on arrive à cette constatation que la défaite d'Alésia n'a pas été très meurtrière pour les vaincus.

2. Cruauté d'autant plus affreuse que Vercingétorix ne fut étranglé, comme autrefois Jugurtha, dans le Tullianum, qu'à la suite du triomphe du 26 septembre 46 (Cass. Dio, XL, 41, 3; XLIII, 19, 4; PLUT., *Caes.*, XXVII, 3) et que les vicissitudes incertaines, par lesquelles est passé César pendant ces six années, laissent supposer que Vercingétorix a été traîné, au moins jusqu'en 49, non, comme le dit JULIAN (*op. cit.*, III, p. 533), « de prison en prison », mais, peut-être plus misérablement encore, à la suite de l'armée de son vainqueur, à peu près ainsi que le roghi, dans sa sinistre cage, derrière les mehallas du maghzen.

3. VELL. PATERC., II, 47, 2 : *Circa Alesiam vero tantae res gestae quantas audere vix hominis, perficere pene nullius nisi dei fuerit.*

guerrière de César, que popularisa, à l'automne de 52, la publication des livres V-VII des *Commentaires*, resplendissait d'une illustration reconnue, dans la Ville, de ses adversaires mêmes et bientôt sanctionnée par le sénatus-consulte qui décréta en son honneur vingt autres jours de supplications aux dieux¹. Néanmoins les déceptions des mois précédents, la violence du conflit, la prolongation d'hostilités qu'une seule victoire, si grande fût-elle, ne saurait arrêter net, avaient diminué son autorité et continuaient d'affaiblir gravement son influence. Pour contrecarrer les *Patres*, contenir Pompée, le voisinage de ses forces, sinon sa présence, eussent été indispensables, et c'est à l'écart chronique des affaires de Rome que le condamnait maintenant la complication des affaires de Gaule. Il lui fallait sans tarder ressaisir les nations encore étourdies de la défaite de Vercingétorix, notamment les Arvernes et les Héduens chez qui elle avait redressé le parti de la soumission; maintenir en paix ceux qui déjà étaient rentrés dans l'obéissance; éteindre ailleurs les foyers de rébellion localisés qui s'étaient allumés un peu partout aux dernières étincelles de la révolte générale. Au lieu de revenir en Cisalpine, César passa à Bibracte, recourbée sous son alliance, l'hiver de 52-51²; et il n'eut pas de trop de toute l'année 51 pour rétablir l'ordre dans les Gaules, au prix de peines dont son lieutenant et ami Hirtius nous a transmis le récit détaillé; d'abord, au centre, chez les Bituriges et les Carnutes, qui furent matés dès février; puis à l'est, chez les Bellovaques, dont le soulèvement, dirigé par Correos et Comm' l'Atrébate, retint quatre légions pendant cinq mois³; chez les Éburons, que César foula à nouveau, et chez les Trévires où se signala Labienus (avril-mai 51); ensuite dans l'Ouest, où Dumnac l'Angevin, Drappès le Sénon et Lucter le Cadurque se consolèrent de n'avoir pu prendre Lemonum (Poitiers) au printemps, en transférant leurs bandes d'abord dans l'Anjou; puis dans l'Armorique, dont la défection ne fut réprimée

1. CAES., B.G., VII, 90, 8. Sur la publication des livres V-VII des *Commentaires* en vue de cette *supplicatio*, cf. HALKIN, *op. cit.*, *loc. cit.*, et *supra*, p. 223, 253, n. 1 et 263.

2. CAES., B.G., VII, 90, 7 : *Bibracte hiemare constituit*.

3. a) En ce qui concerne les Bituriges et les Carnutes, cf. CAES. (HIRTIIUS), B.G., VIII, 2-5 : la date est fournie par le chap. 5, § 4 : *oppressi Carnutes hiemis difficultate*; b) les Bellovaques, cf. *ibid.*, 6-20. Pour le détail, se reporter à JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 549-552, et à L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 106-109, dont l'interprétation des faits devra être corrigée par la découverte des restes des pontes construits par CÉSAR (B.G., VIII, 14, 4; cf. Georges MATHERAT, *Les retranchements de Jules César au Bois des Côtes*, Paris, 1933, I, p. 35-38 et II, p. 98; *Id.*, *Rev. arch.*, 1936, p. 53-94; *Revue des Et. anc.*, 1937, p. 347-362; *Mem. Soc. Antiq. de France*, 1944, p. 61-112; cf. *ibid.*, 1959, p. 263-281). Comm' s'en alla rejoindre les Éburons et les Germains (B.G., VIII, 21, 1), puis, rejoint lui-même en novembre, il reçut un sauf-conduit d'Antoine, sous condition qu'il ne ferait plus la guerre aux Romains, et passa en Bretagne (*ibid.*, 48, 8, et CASS. DIO, XL, 43, 1-2, qui nomme Labienus au lieu d'Antoine; cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 564).

qu'au début de l'été¹; enfin chez les Cadurques, dont l'*oppidum*, largement ravitaillé, d'Uxellodunum (le Puy d'Issolu) servit de refuge à Lucter, et, pendant au moins deux mois, jusqu'en septembre, nargua le légat du proconsul, Caninius, et César en personne. Celui-ci ne vint à bout de ce bastion d'irréconciliables qu'en captant la source qui l'alimentait en eau; et lorsque les assiégés vinrent lui faire leur soumission, il ordonna froidement d'amputer de la main droite tous ceux qui avaient porté les armes². Hirtius, interprète de son général, s'est évertué à justifier cette exécution par la nécessité d'un affreux exemple qui décourageât les imitateurs. Mais on est tenté de l'attribuer à un autre mobile. On touchait à l'automne³. L'Aquitaine s'agitait encore et ne retrouvera le calme que quelques semaines plus tard. César se rendait compte que, par la faute des obstinés, il devait rester encore au-delà des Alpes italiennes l'hiver de 51-50; qu'il ne pourrait, par une « rédaction » des Gaules en forme de province, en proclamer la pacification avant la fin de 51; et que la plus grande partie de l'année 50 serait forcément employée à faire de cette pacification une réalité. Or il savait qu'à dater du 1^{er} mars 50 on ne manquerait pas à Rome d'arguments plus ou moins plausibles pour ouvrir sa succession; et il se sentait à la fois trop loin et trop absorbé pour déjouer les intrigues dont son *imperium* et sa vie même allaient être l'objet. Dans ces conjonctures, son affreuse rigueur contre les défenseurs d'Uxellodunum demeure impardonnable, mais elle s'explique par l'accès de rage dont il fut saisi à la pensée qu'à cause de cette poignée de réfractaires, il laissait les coudées franches à ses ennemis de l'intérieur, et courait le risque d'une destitution qui, en le livrant à la haine de ses accusateurs avant qu'un second consulat ne l'eût placé hors de leurs atteintes, le précipiterait brutalement du sommet où, depuis neuf ans, il avait hissé et maintenu sa domination.

1. a) Eburons, HIRTIUS, B.G., VIII, 24; b) Trévires, *ibid.*, 25; c) Andes et Armorica, 26-30 (avec participation des Carnutes, *ibid.*, 31 et 38). La chronologie est proposée sous bénéfice d'inventaire. César a pourchassé les Eburons après la fin de l'hiver (*ibid.*, 14); et le siège de Lemonum est postérieur (25, 1 : *Interim...*). Les opérations de l'Ouest sont terminées avant le siège d'Uxellodunum qui lui-même commence au temps de la moisson (34, 3 et 35, 1).

2. Cf. HIRTIUS, B.G., VIII, 32-37 et 39-44. Sur la position d'Uxellodunum, identifiée avec le Puy d'Issolu, cf. JULLIAN, *op. cit.*, p. 556, n. 1; L. A. CONSTANS, *op. cit.*, p. 113-114; E. ALBOUY, *Un point d'histoire gallo-romaine... Uxellodunum, essai d'interprétation*, Villefranche-de-Rouergue, 1958; M. LABROUSSE, in *Gallia*, 1959, p. 437-449.

3. CAES., (HIRTIUS), B.G., VIII, 44, 1 : ... *exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit*. La seule indication chronologique valable à la fois pour la fin du siège d'Uxellodunum, qui coïncide avec celle de l'été, et la répression ultérieure des mouvements d'Aquitaine est fournie par CAES. (HIRTIUS), B.G., VIII, 46, 1.

Pompée se détache de César...

De fait, depuis la mort de Julie, le temps n'a cessé de travailler contre elle; et les hommes semblent s'être progressivement rapprochés pour l'éliminer. A l'expiration de son consulat, Pompée, dès le début de 54, aurait dû s'en aller prendre possession de ses provinces espagnoles. Il assumait bien le titre et les prérogatives du proconsulat, mais il ne bougea point de la Ville. C'était là une violation flagrante des normes gouvernementales, et une violation sournoise du pacte de Lucques. Mais César se réjouissait de toute atteinte à une constitution dont il avait juré la ruine, et, au surplus, il ne s'attachait point aux formes vides. Il avait besoin de Pompée pour neutraliser dans Rome l'inimitié du consul L. Domitius Ahenobarbus. Il ne se méfiait pas de Pompée. Julie vivante, il n'avait pas eu à douter de la bienveillance de son associé. Julie morte, il n'estima pas avoir à le craindre¹. Ses légions s'interposaient entre Pompée et le gros de l'armée de Pompée, en Espagne; dans la Ville, il gardait à sa dévotion Clodius, sa clique et ses bandes, l'idolâtrie de la foule, la collusion secrète des sénateurs qu'il avait obligés, ou séduits individuellement; enfin, il se croyait en mesure, chaque année, pendant son hivernage cisalpin, de surveiller de loin la politique italienne, et de l'influencer de près par les suffrages de ses permissionnaires. César acquiesça donc dans son intérêt à l'usurpation de Pompée. Mais il avait trop présumé de lui, et trop peu de son partenaire. A la fin de l'automne 54, pour la première fois depuis cinq ans, ni le proconsul des Gaules ni ses soldats ne purent revenir en Cisalpine; et, devenu veuf, Pompée qui, sans ambition définie, avait une vanité infinie, chercha à s'émanciper moins encore d'une tutelle que d'une prééminence que, seul, son amour pour Julie avait fait accepter à son amour-propre. Afin de soustraire les élections pour 53 à la pression présidentielle du consul L. Domitius Ahenobarbus, peut-être aussi pour permettre aux soldats en congé d'y participer, il s'était arrangé, à partir de juillet 54, pour les différer de mois en mois, et ces retards, au moins au début, avaient sûrement contenté Jules César. Puis Pompée s'était piqué au jeu, et l'avait mené pour son propre compte. Il savait déjà qu'à cause d'Ambiorix l'armée des Gaules ne lui enverrait pas d'électeurs, et il ajournait encore. On commença de chuchoter que, de délai en délai, Pompée se préparait en douceur la dictature, ou du moins un interrègne d'où son *imperium* proconsulaire

1. Cf. *supra*, p. 303; et sur le caractère de Pompée, *supra*, p. 116, et le texte essentiel de Cass. Dio, XLI, 54, 1.

émergerait comme le seul pouvoir légal et réel de la République¹. De fait, cet interrègne dura sept mois, et lorsqu'en juillet 53² Pompée se fut entendu avec l'interroi et les tribuns pour procéder aux élections, celles-ci, par sa faute, marquèrent un échec pour Jules César. Le proconsul des Gaules patronnait deux amis de la onzième heure, d'autant plus ardents à le servir qu'ils avaient davantage à se faire pardonner, Cn. Domitius Calvinus qui, en 59, s'était distingué par son opposition à la *lex Vatinia*, L. Memmius, le protecteur du poète Lucrèce, qui, préteur en 58, avait essayé d'empêtrer le proconsul des Gaules dans des poursuites judiciaires³. Pompée, apparemment fidèle à la loi du triumvirat, affectait de les soutenir à son tour. Mais, en sous-main, il favorisa un de leurs rivaux, M. Aemilius Scaurus, qui, après avoir été son questeur dans la guerre de Mithridate, avait épousé sa femme répudiée Mucia; et il s'employa à lui ménager, dans un procès de concussion, qui aurait pu arrêter net sa compétition, et où Cicéron a plaidé l'innocence, l'honneur d'un acquittement prononcé à la majorité de 60 jurés contre 8 (2 septembre 54)⁴. Puis il souffla à L. Memmius le conseil perfide de lire au Sénat la convention honteuse qu'il avait passée, en son nom et en celui de son colistier, avec les consuls en charge, pour les amadouer, et suivant laquelle il leur aurait versé, en cas de succès électoral, un pot de vin de 400 000 sesterces. Sans doute Memmius s'était-il laissé induire en ces stupéfiantes révélations par l'espoir de discréditer l'ennemi de son patron, le consul Ahenobarbus, qui avait dicté les termes du contrat et qui, à la sortie de la séance, eut l'air d'un homme « enterré »⁵. Mais elles avaient pareillement coulé leur auteur. Au jour du scrutin, le césarien L. Memmius mordit la poussière, et avec Cn. Domitius Calvinus, ce fut un conservateur intransigeant, M. Valerius Messalla, qui fut élu à sa place.

1. CIC., *Ad Q. fr.*, III, 8, 4. Les moyens de temporisation furent les auspices et l'intercession tribunitienne (CASS. DIO, XL, 45, 3).

2. La date ne peut être que juillet ou août, selon que l'on suit CASS. DIO, XL, 45, 1, ou APPIEN, B.C., II, 19, 71.

3. Sur ces personnages, voir les notices du P. W. Le concours clandestin de Pompée à Scaurus résulte de CICÉRON, *Ad Attic.*, IV, 15, 7 : *Pompeius fremit, queritur, Scauro studet, sed utrum fronte an mente dubitatur*. De CIC., *Ad Q. fr.*, III, 8, 3, il résulte que Pompée a fini par lâcher Scaurus (*abiecit*).

4. Pour la condamnation, avaient voté 4 sénateurs sur 20; 2 chevaliers sur 23; et 2 tribuns aeriarii sur 25 (chiffres fournis par Asconius dans son commentaire au *Pro Scauro* dont nous ne possédons que des fragments; cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 121-125).

5. CIC., *Ad Attic.*, IV, 16-18. Sur l'élection, cf. PLUT., *Pomp.*, LIV, 2-3; APPIEN, B.C., II, 19, 71; CASS. DIO, XL, 45, 1. (Lire avec DELLA VALLE, *Riv. di Studi Pompeiani*, 1934, p. 89-101, la phrase de la lettre 16, 6 : *Memmius... Pompeius, Gallia nitatur*.) A l'occasion de la brigade, le taux de l'intérêt passa, en juillet 54, de 4 à 8 % (cf. CIC., *Ad Attic.*, IV, 15, 7).

... et refuse un nouveau pacte de famille...

En l'occurrence, Pompée avait fait preuve d'une rare et inquiétante duplicité. Mais César, au début de 53, avait obtenu de lui un concours militaire sans réserve¹. Il n'eut même pas le droit de se plaindre. Toutefois, il se tint dorénavant sur ses gardes; et, lorsque la disparition de Crassus eut achevé de désorganiser le triumvirat, il chercha à résorber l'hostilité qu'il voyait poindre chez le seul associé qui lui restât de leur ancienne alliance à trois. Probablement dès son arrivée à Ravenne, à la fin de 53, il proposa à Pompée un nouveau pacte de famille. A sa petite-nièce Octavie, il ferait rompre le mariage qu'elle avait contracté avec C. Claudius Marcellus, et il la donnerait pour femme à Pompée, cependant que la fille de Pompée divorcerait d'avec Faustus Sulla pour l'épouser lui-même. Mais César en fut pour ses frais d'imagination matrimoniale; et, quelques semaines plus tard, Pompée, qui avait décliné ses avances, convolait pour la cinquième fois avec Cornélie, la fille de Metellus Scipio, veuve, depuis Carrhae, du vaillant et malheureux P. Crassus². Décidément, Pompée montrait un goût d'indépendance qui ne présageait rien de bon pour la solidité du triumvirat.

*... sans consommer encore sa rupture :
mort de Clodius (20 = 1^{er} janvier 52)*

Toutefois, il ne se pressa point de le dénoncer. Par patriotisme devant les Gaulois en armes, et aussi par simple prudence devant les sursauts possibles du parti conservateur et les violences des démagogues. Les consuls de 53 étaient à peine élus, avec un an de retard sur la date habituelle et pour six mois à peine d'effective autorité, qu'il avait fallu songer aux élections pour l'année suivante. La campagne électorale s'était ouverte, dans l'agitation, comme si les magistratures dussent susciter des rivalités d'autant plus âpres qu'elles se vidaient davantage de leur substance. Tandis que Clodius briguait la préture, son mortel ennemi, T. Annius Milo, disputait le consulat aux favoris de Pompée : Metellus Scipio, son nouveau beau-père, et P. Plautius Hypsaëus, son ancien lieutenant³. Clodius et Milon se détestaient d'autant plus qu'ils se ressemblaient davantage, avides,

1. Cf. *supra*, p. 303. Sur la duplicité de Pompée, cf. le texte cité *supra*, p. 337, n. 3.

2. SUÉT., *Caes.*, 27. Sur la date des cinquièmes noces de Pompée, cf. ASCONIUS, p. 43 OR., cité par RICE HOLMES, II, p. 164, n. 3, et corrigeant non seulement VELL. PATERC., II, 54, 2, mais PLUT., *Pomp.*, LV, 1. Sur Cornélie, cf. *supra*, p. 119 ; DRUMANN-GROEBE, II, p. 40; MÜNZER, *P. W.*, IV, c. 1597.

3. Les traits du récit qui va suivre sont empruntés au *proœmium* d'ASCONIUS, *In Mil.*, p. 31-42 OR.

forcenés, indifférents au choix des moyens et étrangers à la distinction du bien et du mal¹. Pompée s'était servi de Milon pour armer des partisans qui tiendraient ceux de Clodius en respect. Mais Milon, maintenant, n'entendait plus travailler que pour lui-même. Le gendre de Sulla était dévoré d'impatience et d'ambition. Après sa préture, il avait englouti des millions de sesterces dans les jeux qu'en 54 il avait offerts au peuple, et ses visées s'enflaient autant de la popularité qu'ils lui avaient acquise, que du désir de refaire la fortune qu'ils lui avaient coûtée². Redoutable à Pompée qui, mal qualifié pour le combattre à visage découvert, s'était éloigné du guépier électoral en s'en allant à Albano passer sa lune de miel, il redoutait moins César depuis que les embarras des Gaules ne laissaient plus à l'animosité de leur proconsul d'autre instrument que Clodius; et il était prêt à conquérir coûte que coûte un consulat dont disposeraient les bandes les plus vigoureuses. Pendant les derniers mois de 53, celles-ci, aux prises les unes avec les autres, tinrent la Ville sous leurs matraques : un jour elles jetaient le désarroi dans le triomphe de Pomptinus sur les Allobroges, en guise de protestation contre un honneur que les *Patres* n'avaient, en effet, décrété que pour vexer César (6 novembre 53)³; un autre jour, celles de Clodius lapidaient les consuls à l'ouverture d'une séance où le Sénat devait délibérer sur l'organisation des prochains comices; un autre encore, celles de Milon se jetaient sur l'escorte de son concurrent Hypsæus en pleine Voie Sacrée et provoquaient une bagarre où peu s'en fallut que Cicéron ne fût compté parmi les morts⁴; et ainsi de suite. L'année 53 arriva à expiration sans que les magistrats aient pu procéder aux scrutins; et l'année 52 commença sans magistrats, faute de la désignation d'un interroi, à laquelle le tribun T. Munatius Plancus, stylé par Pompée, avait inter-cédé⁵. La république romaine s'en allait en une anarchie ponctuée de rixes sanglantes quand une échauffourée fortuite faillit l'emporter d'un coup. Dans l'après-midi du 20 janvier = 1^{er} janvier 52, Milon, accompagné de sa femme et d'une troupe de gladiateurs, se rendait par la Voie Appienne à une cérémonie à Lanuvium. Le hasard voulut

1. Sur Milon, cf. KLEBS, *P. W.*, I, c. 2273.

2. Sur les jeux de Milon, cf. CIC., *Ad fam.*, II, 6, 3; *Ad Q. fr.*, III, 9, 2. Sur ses dettes, cf. PLINIE, *N.H.*, XXXVI, 104; et CIC., *Pro Mil.*, XXXV, 95. Sur sa préture en 55, cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 141.

3. Sur ce triomphe ensanglanté, cf. CASS. DIO, XXXIX, 65, 1; *C.I.L.*, I², p. 50, et les autres textes cités par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 411, n. 1. Le 6 novembre 53 correspond au 21 octobre julien.

4. Sur le premier fait, cf. CIC., *Pro Mil.*, XV, 41, et Schol. BOB., p. 343 OR.; et CASS. DIO, XL, 46, 3. Sur le second, CIC., *Pro Mil.*, XIV, 37, et ASCONIUS, p. 48 OR.

5. ASCONIUS, *loc. cit.*, p. 32 OR.

qu'à la même heure Clodius, avec une garde du corps d'une trentaine d'esclaves, rentrât dans la Ville par le même chemin. Ils ne pouvaient se rencontrer sans se ruer l'un contre l'autre. La collision eut lieu près de Bovillae. Milon avait l'avantage du nombre et fut victorieux. Les esclaves de Clodius s'enfuirent, en emportant leur maître blessé dans une auberge du voisinage. Milon, après avoir pris le temps de la réflexion, y envoya les siens achever son ennemi, tandis que lui-même continuait tranquillement sa route. Mais, quand le corps de la victime eut été, le soir même, ramené dans sa maison, et que la veuve de Clodius, Fulvie, eut exposé le cadavre dont elle découvrait les blessures avec des gestes pathétiques, alors éclata dans Rome une émeute d'une terrible violence. Les amis de Clodius, à l'aube du lendemain, transportèrent le mort dans la Curie, et la populace l'incinéra sur les débris fumants du temple sénatorial auquel ils avaient mis le feu. Les *Patres*, réfugiés sur le Palatin dans un sanctuaire de la colline, n'eurent que le temps de désigner M. Aemilius Lepidus comme interroi, et de voter le sénatus-consulte suprême qui chargeait indivisément l'interroi, les tribuns et le proconsul Pompée du rétablissement de l'ordre et des pleins pouvoirs (21 janvier 52 = 2 janvier 52)¹. César, en sa résidence de Ravenne, ne broncha point. Certes il avait à ce moment d'autres soucis avec les Gaules; mais si menaçantes qu'elles fussent devenues, elles ne l'auraient pas empêché d'intervenir. Il n'y a point de doute, à mon avis, qu'il ne se soit abstenu volontairement. Il ne pouvait lui convenir de sanctionner de son approbation explicite la validité, contraire à ses principes, du *senatus consultum ultimum*. Mais il ne pouvait lui agréer davantage de gêner l'action de Pompée dès l'instant qu'elle s'exercerait dans le sens qu'il souhaitait, c'est-à-dire contre Milon. Il se tut en public, et, sous le manteau, négocia. Sans son aveu, Pompée n'aurait pu procéder effectivement aux enrôlements prescrits par le Sénat puisque le proconsul des Gaules tenait sous son autorité les nombreuses populations de la plaine Padane. Les deux hommes s'entendirent secrètement. Pompée, dont l'intérêt gageait ici la parole, promit à César de sévir contre Milon. César, en échange, prêta la main aux levées militaires de Pompée, et dès le début du mois intercalaire = février julien 52, les deux compères récoltaient les avantages de leur accord.

1. Pour le récit des faits, se reporter essentiellement à ASCONIUS, p. 32 et suiv. OR., et à CASS. DIO, XL, 49, 5. La date de la mort de Milon est donnée par CIC., *Pro Mil.* X, 27, le 13 des kalendes de février; cf. ASCONIUS, p. 32 OR. Dans le système de Le Verrier-Stoffel, le 18 janvier 52 = le 28 décembre julien. César a marqué lui-même l'antériorité des désordres de Rome sur l'insurrection des Gaules, fixée au 23 janvier julien 52 (cf. B.G., VII, 1, 2, et *supra*, p. 305, n. 2).

Le procès de Milon (mars-avril 52)

César, d'abord. Vers le 6 du mois intercalaire = 8 février 52, il apprit à Ravenne la conjuration que les Gaules avaient formée dans la conviction que les désordres de Rome le retiendraient en Italie. Il ne perdit point un seul jour; et, dorénavant assuré du « courage » de Pompée, c'est-à-dire du châtimement de Milon, il rentre à bride abattue en Transalpine¹. Quant à Pompée, dès qu'avec l'assistance de César il eut achevé ses levées de Cisalpine, il vint camper aux portes de Rome, où sa présence armée suffit à maintenir l'ordre dans la rue. Mais il était urgent de rétablir aussi le fonctionnement des institutions et le respect des lois. Or, d'une part, tant qu'on n'avait pas de magistrats, celles-ci étaient bloquées, et, notamment, aucune des poursuites nécessitées par des crimes aussi patents que le meurtre de Clodius et l'incendie de la Curie ne pouvait être engagée, faute de préteurs pour lier les instances, former les jurys et présider les débats. D'autre part, la situation était si anormale, le trouble des esprits encore si profond qu'il y avait une égale impossibilité à choisir des magistrats sans l'aveu de Pompée et à se passer de ses soldats. Les conservateurs étaient les premiers à en convenir et c'est pourquoi, sur la requête de Bibulus, secondé par Caton, le Sénat décréta que, par des dérogations à la collégialité du consulat et aux lois annales de Sulla, les comices seraient appelés à conférer à Pompée, qui avait été consul pour la deuxième fois en 55, un troisième consulat, qu'il gérerait seul². Cette disposition, que les centuries ratifièrent de leurs suffrages le vingt-quatrième jour du mois intercalaire = 26 février julien 52³, s'explique à la fois par leur répugnance pour la dictature, dont ils évitaient au moins le nom⁴, et par l'arrière-pensée de gagner Pompée, et de se servir ensuite du pouvoir énorme qu'ils lui avaient remis. Contre César, qu'ils abominaient plus que lui, dit Dion Cas-

1. 1) L'hostilité de César contre Milon résulte de Cic., *Ad fam.*, VI, 5, 3. — 2) L'accord secret de César et de Pompée, dirigé contre Milon, résulte de César lui-même (B.G., VII, 1, 1 : *Ibi (Caesar) cognoscit de Clodii caede ; de senatusque consulto certior factus ut omnes iuniores Italiae coniurarent, dilectum tota provincia habere instituit ; ibid.*, 6, 1 : ... *cum iam ille urbanas res virtute Cn. Pompei commodiorem in statum pervenisse intelligeret, in Transalpinam Galliam profectus est*). — 3) De ce dernier texte, il ressort que le départ de César a eu lieu en un temps où Pompée, s'il n'était pas encore consul, était déjà le maître de la rue. Motivé par les nouvelles reçues de Gaule (*ibid.* : *his rebus nuntiatis...*), il se place à la date qui découle de celle que nous avons assignée à la conjuration gauloise (cf. *supra*, p. 305, n. 2 et p. 340, n. 1).

2. Liv., *Per.*, CVII; Cass. Dio, XL, 50, 4; Plut., *Pomp.*, LIV; *Cato Min.*, XLVII; Appien, B.C., II, 23, 84.

3. ASCONIUS, p. 37 Or. : *V Kal. Mart. mense intercalario*.

4. Est-ce à ce moment, ou plus tôt, comme le veut Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 211, qu'il faut rapporter la brochure de BRUTUS : *De dictatura Pompei* (QUINTILIEN, IX, 3, 95) ?

sius¹. Assurément en faveur de Milon, dont, avec Cicéron, les *optimates* les plus endurcis, Caton, Hortensius, M. Claudius Marcellus, avaient déjà pris la cause en main². Mais Pompée, impénétrable comme à l'ordinaire, ne s'était lié à eux par aucune promesse et n'avait rien laissé transpirer de son pacte avec César; et, une fois élu, le consul unique prit tout de suite position contre leur protégé³. Son premier acte fut, en effet, d'afficher deux projets de loi qui étaient de circonstance, et touchaient au vif des accusations dont relevait Milon. Une *rogatio de vi* visait nominativement l'assassinat dont il s'était rendu coupable. Une *rogatio de ambitu* qualifiait les tribunaux pour rechercher et punir rétroactivement la brigade illicite qu'il avait commise. L'une et l'autre simplifiaient la procédure, limitaient à cinq jours la durée des débats, et à trois heures celle des plaidoiries, et conféraient à Pompée, dans les deux cas, la confection des listes des jurys. L'affichage et le vote de ces deux lois, la composition des *quaestiones*, l'organisation du procès allaient demander un mois encore⁴. Mais par la *promulgatio* de ses deux projets⁵, le 26^e jour intercalaire = 28 février (julien) 52, Pompée avait clairement manifesté ses intentions d'obtenir le plus tôt possible la condamnation de Milon. De fait, le procès fut mené rondement. Il s'ouvrit le 4 avril, sur le Forum. Le 5, prétextant les altercations de la veille, Pompée garnit la place de ses troupes. Quand, le 7 avril, les témoins eurent fini de défilér, les neveux de Clodius se levèrent pour soutenir l'accusation. Le 8, Cicéron devait leur répondre; mais, déconcerté par cet appareil militaire, interloqué par les interruptions des amis de Clodius, il perdit le fil de ses idées, écourta ses arguments, et au lieu de la harangue qu'il avait préparée, bredouilla un plaidoyer informe et décousu, sans art, sans chaleur et sans force. Puis les jurés passèrent au vote. Par 38 voix contre 13, ils rendirent un verdict de condamnation capitale⁶.

L'idée de Pompée

Mais c'est alors que les calculs des *optimates* commencèrent de se justifier. Les bandes de Milon étaient véritablement dissoutes

1. CASS. DIO, XL, 50, 2-3.

2. ASCONIUS, p. 35 OR., cité par CIACERI, *op. cit.*, II, p. 145.

3. Ainsi qu'il résulte de CASS. DIO, XL, 50, 1-2, et de la suite des incidents énumérés par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 223-225. Que Pompée fût là-dessus d'accord avec César résulte de la part prise au vote des *rogationes* subséquentes par les agents de César, Q. Fufius Calenus et Salluste (cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 231).

4. Sur ces lois, v. les textes cités par ROTONDI, *Leges publicae*, p. 410, et par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 231; et l'analyse de CIACERI, *op. cit.*, II, p. 146.

5. ASCONIUS, p. 37 OR.

6. Sur ces faits, connus surtout par ASCONIUS, p. 38-42 OR., cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 187 et suiv.

par cette sentence sans appel. Leur chef l'avait prévenue en s'exilant à Marseille, sans esprit de retour; et, en jouisseur qu'il était, il s'était accommodé si vite et si bien de son existence confortable et oisive dans la vieille république grecque de Narbonaise que, à la lecture de la Milonienne, c'est-à-dire de la plaidoirie que, revenu à la quiétude de son cabinet, Cicéron avait refaite à tête reposée, pour réhabiliter son éloquence, il se félicita qu'elle eût été composée après coup, car, si elle avait été prononcée devant ses juges, elle eût peut-être fléchi leur sévérité et l'aurait privé lui-même, par un acquittement malencontreux, du plaisir de se régaler, comme à présent, des rougets du golfe¹. Ainsi, comme Milon l'avait débarrassé de Clodius, Pompée s'était définitivement débarrassé de Milon, dans le temps même où Vercingétorix retenait César et ses légions. Il était à présent le seul maître de Rome; alors l'idée germa en lui de perpétuer cette libération et sa primauté, et, par un rapprochement avec les *Patres*, sans assumer ouvertement la responsabilité d'une rupture avec son ancien associé, de l'envelopper insidieusement en un réseau de sénatus-consultes et de plébiscites qui, après la pacification des Gaules, le contraindraient à lâcher avant lui ses provinces et son armée². Dès lors et jusqu'à la guerre civile, qu'elle a fatalement déterminée, l'histoire romaine gravitera autour de cette idée, et de ses tentatives diverses de réalisation. Du printemps de 52 au début de 49, entre Pompée, dont les desseins se déplaient ou se rétractent au gré des circonstances, et César, qui les a pénétrés, il n'y aura plus qu'un jeu de cache-cache dans le maquis constitutionnel, autour d'une légalité spacieuse âprement disputée comme une chance de succès dans le conflit qui, dès lors, s'annonce comme inéluctable.

Les pouvoirs de César

Initialement, l'*imperium* de César avait été défini par le plébiscite Vatinien pour une durée de cinq années dont le point de départ, au 1^{er} janvier ou au 1^{er} mars 59, est malheureusement incertain³. Mais ce plébiscite avait cessé son effet depuis que la *lex Pompeia Licinia* avait assimilé le commandement de César à ceux que le tribun Trebonius venait d'attribuer à Crassus et à Pompée

1. Cf. CASS. DIO, XL, 54.

2. Là est la seule idée politique de Pompée. Le rapprochement entre sa situation de consul revêtu de l'*imperium* proconsulaire avec celle d'Auguste (cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 176, 189, 239, etc.) est purement fortuit. Si Pompée a fait de la politique préluant à celle d'Auguste ce fut comme M. Jourdain, de la prose, sans le savoir.

3. RICE HOLMES, *op. cit.*, II, p. 300, et *supra*, p. 215, n. 1.

jusqu'au 1^{er} mars 50¹. Cet instrument législatif avait traduit en langage officiel le principe fondamental sur lequel reposaient les accords de Lucques et en vertu duquel aucun avantage ne pouvait être concédé à l'un des « triumvirs » sans que les deux autres n'en fussent aussi pourvus. En droit, il repoussait le terme du gouvernement de César sur la ligne où expireraient les pouvoirs de ses partenaires, soit le 28 février 50. En fait, il le reculait deux ans plus tard, puisque, s'il ouvrait la succession proconsulaire de chaque triumvir à partir du 1^{er} mars 50, elle ne pouvait être dévolue, de par la combinaison des lois organiques de C. Gracchus et de Sulla, qu'à un successeur dont la magistrature aurait précédé la désignation et suivi le 1^{er} mars 50. En d'autres termes, si César perdait le titre de son commandement le 1^{er} mars 50, il ne pouvait néanmoins y être effectivement remplacé que le 1^{er} janvier 48. Pompée et Crassus étaient d'ailleurs apparemment dans le même cas que lui; mais la date fatidique du 1^{er} janvier 48 était loin de leur offrir les mêmes facilités. En effet, une loi de Sulla n'autorisait qu'à dix années d'un consulat son renouvellement, en sorte que César qui avait été consul en 59 pourrait passer de plain-pied de son gouvernement à un deuxième consulat, tandis que Pompée et Crassus qui, consuls ensemble pour la première fois en 70, avaient revêtu un deuxième consulat en 55, se verraient astreints à marquer le pas entre la fin de leurs proconsulats et l'acquisition d'un troisième consulat pendant trois années dont la première suffirait à les subordonner en simples particuliers tous les deux à l'ex-proconsul des Gaules redevenu président de la République romaine. Il y avait là, sous les apparences de la parité, une différence sérieuse à leur détriment. S'ils l'avaient acceptée, ce n'est pas seulement qu'à Lucques César était le plus fort, c'est qu'ils savaient bien que la supériorité théorique de César ne pourrait sans eux se

1. Cette date, pour moi certaine, résulte de l'accord de C^{ic.}, *Ad fam.*, VIII, 8, 9 : ... *diceret [Pompeius] se ante Kal. Mart. non posse sine iniuria de provinciis Caesaris statuere*, avec César lui-même (ou plutôt HIRTIUS, B.G., VIII, 39, 3 : *cum omnibus Gallis notum esse sciret* [en 51] *reliquam esse unam aetatem suae provinciae, quam si sustinere potuissent, nullum ultra periculum vereretur*). Elle est confirmée à mon sens par CASS. DIO, XXXIX, 33, 3, et XLIV, 43, 2. Cf. *supra*, p. 276, n. 1. Depuis le mémoire de MOMMSEN, *Die Rechtsfrage zwischen Caesar und dem Senat*, paru en 1857, et repris dans *Ges. Schriften*, IV, p. 92-145, la thèse de GUIRAUD, *Le différend entre César et le Sénat*, Paris, 1878, le compte rendu que FUSTEL en a donné dans le *Journal des Savants* de 1879 et réimprimé dans les *Questions historiques*, p. 453-469, la question dite de droit entre César et Pompée n'a cessé d'alimenter les controverses (cf. l'appendice au t. II de RICE HOLMES, p. 299-310 (1923); les articles de GELZER, dans l'*Hermès*, LXIII, 1928, p. 113 et suiv., et de PERFILLON, *Rev. hist.*, 1928, CLVIII, p. 1-14; et celui d'ADCOCK, dans *Classical Quarterly*, 26, 1932, p. 14 et suiv., sur lequel je me suis expliqué dans la n. 1 de la p. 276; v. STEVENS, in *American Journal of Philology*, 1938, p. 169-208, et ELTON, *J.R.S.*, 1946, p. 18-42). La controverse ne cesse de se prolonger sans modifier ma conviction, fondée sur les textes anciens.

déployer dans la réalité. En effet, la candidature au consulat impliquait la présence du candidat à Rome, et, pour la poser à son heure, César devrait abdiquer son *imperium* avant eux le leur, et affronter, pendant cette interruption, si brève qu'on l'imagine, les accusations que ses ennemis ne manqueraient pas de lui intenter sur les abus qu'il avait commis, et dont il ne sortirait indemne que grâce à la permanence des accords triumviraux.

*La loi dite des dix tribuns
(printemps 52)*

Mais, étant donné les paradoxes de cette situation, il était inévitable que, après la mort de Crassus, Pompée cherchât à l'améliorer à son profit, en abolissant l'obligation des dix années intercalaires entre deux consulats. C'est pourquoi, sans la supprimer explicitement, il se félicita sans doute de l'avoir suspendue, en revêtant, d'un consentement unanime, son troisième consulat en 52, trois années seulement après le second. Les conservateurs avaient été assez sots pour porter les premiers coups de cognée dans leur *palladium*. César se garda bien de les gêner en cette entreprise de subversion, encore qu'il lui eût été loisible de ruiner leur initiative par l'*intercessio* de quelque tribun de 52, entièrement dévoué, comme Salluste par exemple, à sa politique et à sa personne. Il avait préféré y prêter la main en obtenant, en échange, de Pompée, qu'il s'appropriât la motion par laquelle les dix tribuns demandaient, d'une seule voix, que fût abrogée, pour le proconsul des Gaules, l'obligation de la présence à laquelle étaient astreints les candidats aux magistratures. De fait, reprise par Pompée dès le début du printemps de 52, elle passa, grâce à son insistance et malgré les invectives de Caton, en une loi qui, par une exception compensatrice de celle dont bénéficiait son troisième consulat, permettrait à César « de briguer absent la magistrature suprême aussitôt que les lois en vigueur l'y autoriseraient »¹. Ainsi l'entente entre les deux hommes, qui déjà s'épiaient mutuellement, semblait avoir été replâtrée. Toutefois Pompée y avait insinué ses arrière-pensées, déposé le germe, soit de novations dont il serait seul à bénéficier, soit d'irréparables malentendus. L'addition à la *rogatio* des tribuns, qui limitait le privilège d'absence de César à la première année où celui-ci serait normalement habilité à faire de nouveau acte de candidat, avait été, par ses soins, enveloppée d'une

1. Telle est la formule que Cass. Dio, XL, 51, nous a conservée. Cf. Plut., *Pomp.*, LV, 5; *Cass.*, XXVIII, 3, etc. Cf., sur la participation de Pompée à la loi, les regrets de Cic., *Ad Attic.*, VII, 3, 4 et VIII, 3, 3; et sur la satisfaction de César, son propre témoignage, *B.C.*, I, 32, 2-3.

obscurité voulue. De quelle légalité s'agissait-il ? De celle qu'avait instituée Sulla qui, exigeant dix années pleines entre deux consulats, eût ajourné à 48 la deuxième entrée en charge de César, mais que Pompée, avec la connivence de César, d'ailleurs, venait de démolir ? Ou de celle impliquée dans la loi *Licinia Pompeia* qui, arrêtant au 28 février 50 l'*imperium* proconsulaire de César, paraissait l'inviter par là même à poser sa candidature dès 50 pour 49 ? Les deux compères s'étaient entendus sur une formule vague et réticente, à peu près comme les Jésuites de Pascal sur le pouvoir prochain, sans savoir au juste ce qu'ils y mettraient, surtout sans se soucier d'y mettre la même chose. On verrait plus tard, et chacun se réservait *in petto* de l'interpréter dans l'avenir selon l'occurrence et son intérêt du moment.

Les premières mesures hostiles (52)

Cependant l'insurrection gauloise avait révélé sa funeste ampleur. Pompée avait trop de fierté patriotique pour souhaiter ni craindre la défaite finale de César. Mais il comprit que les embarras momentanés du proconsul des Gaules lui faisaient la partie belle ; et il s'empressa, dans la lutte fourrée qu'il s'était résolu à engager contre lui, de marquer des points. Au lendemain de l'échec de Gergovie, il flatta les *Patres* en attestant son désir de revenir, de son plein gré, à la collégialité consulaire, et, convoqués par ses soins, les comices lui donnèrent, au début d'août 52, son beau-père Metellus Scipio pour collègue¹. Naturellement les *Patres*, de leur côté, voulurent lui témoigner leur gratitude et remanièrent à sa convenance la charte provinciale. En 53, pour atténuer la vivacité des compétitions électorales, ils avaient adopté un décret suivant lequel les promagistrats à pourvoir de gouvernements extérieurs ne pourraient plus être désignés que cinq ans après leur sortie de magistrature². De cette mesure temporaire, Pompée, fort de leur agrément, fit alors une loi générale et constante³ ; ce qui ne le gêna nullement d'ailleurs pour admettre la dérogation par laquelle le Sénat, aussitôt après, lui confirma son *imperium* en Espagne jusqu'au 1^{er} janvier 45⁴. En termes contradictoires, le sénatus-consulte et le plébiscite exprimaient le dessein dont ils procédaient l'un comme l'autre, où s'accordaient l'orgueil

1. La date résulte du témoignage de PLUT., *Pomp.*, LV, 5 : προσείλετο συνάρχοντα τὸν πενθερὸν εἰς τοὺς ὑπολοίπους πέντε μῆνας ; et la correspondance, avec l'échec de Gergovie, de la date que je lui ai assignée (cf. *supra*, p. 315, n. 1). Autres textes *ap. DRUMANN-GROEBE*, III, p. 535, 5.

2. CASS. DIO, XL, 46, 2.

3. CASS. DIO, XL, 56, 2.

4. APPIEN, B.C., II, 24, 92 ; CASS. DIO, XL, 56, 2 ; PLUT., *Pomp.*, LV, 5, et *Caes.*, XXXVIII, 3.

de Pompée et la rancune des *Patres*, et qui consistait à abaisser le proconsul des Gaules. Le décret étendait franchement l'*imperium* de Pompée au-delà de la plus longue durée que pût espérer César pour le sien; le plébiscite tendait, par un détour hypocrite, à la réduire elle-même, en affranchissant le Sénat des formalités temporisatrices des lois antérieures, c'est-à-dire en lui fournissant un moyen de remplacer César dès l'ouverture de sa succession. Tandis que le sénatus-consulte conférait, au minimum, trois ans de plus au commandement de Pompée, le plébiscite retirait à celui de César tout le temps qu'aurait occupé, entre le 1^{er} mars 50 et le 1^{er} janvier 48, la procédure normale des nominations proconsulaires. Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, César n'éleva aucune plainte, ne suscita aucun *veto*. Alors, dira-t-on, Vercingétorix ne lui en consentait pas le loisir. Mais cette raison ne suffit point à rendre compte de cette abstention. La vérité est que César toléra ces mesures hostiles parce qu'il espérait les retourner contre leurs initiateurs. Le sénatus-consulte constituait un précédent dont il pourrait ultérieurement se prévaloir. La loi paraissait anodine, en ce que l'application en serait assujettie à l'*intercessio* tribunitienne dont celle de la *lex Sempronia* était indépendante¹, et même favorable à César si elle avançait d'un an son second consulat sans l'astreindre à abandonner ses provinces avant de l'avoir assumé. Malgré l'accident qu'il venait de subir devant Gergovie, il est probable que César se flattait encore de pacifier assez rapidement les Gaules pour être prêt, dès 50, à toute éventualité²; et après sa grande victoire d'Alésia, les *Patres* ainsi que Pompée ont sûrement partagé son illusion et relâché en conséquence la tension de leur mauvais vouloir à son égard. Le Sénat, nous l'avons vu, vota en son honneur une deuxième série de vingt jours de supplications aux dieux³; et Pompée qui n'avait pas rougi, quelques semaines plus tôt, de promulguer une *rogatio* qui, révoquant à l'avenir toute dispense de présence aux candidats, semblait n'avoir d'autre but que de reprendre à César ce qu'à la suite des dix tribuns il lui avait donné lui-même, s'empressa de déclarer que la loi serait applicable à toutes les candidatures, celle de César seule exceptée⁴.

1. Sur le privilège des sénatus-consultes rendus *e lege Sempronia*, cf. Cic., *De prov. cons.*, VIII, 17. L'inconvénient n'a pas échappé aux *Patres*, qui ont essayé de panacher leur législation avec la *lex Sempronia*, mais en furent empêchés par le veto tribunitien opposé à leur décret (CAELIUS, *ap. Cic.*, *Ad fam.*, VIII, 8, 6).

2. Comme l'a admis Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 255, n. 2, cela résulte de la lettre de CAELIUS *ap. Cic.*, *Ad fam.*, VIII, 8, 9.

3. Cf. *supra*, p. 334.

4. Cf. CASS. DIO, XL, 56; SUÉT., *Cass.*, 28 (corrigé par HIRSCHFELD, *Kleine Schriften*, p. 320, 3 et 810, et cité par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 244, n. 1). Cf. Cic., *Ad Attic.*, VIII, 3, 3.

*Les fausses manœuvres
de l'année 51*

Mais cette rémission fut aussi courte que l'optimisme de César. Dès l'hiver de 52-51, on vit bien que la chute d'Alésia n'avait point résolu ses difficultés; et la lutte perlée qu'elle avait interrompue dans Rome reprit de plus belle. Dès qu'il s'était avisé des délais qu'exigerait l'achèvement de sa tâche, César avait renoncé à une candidature anticipée au consulat, et demandé au Sénat que son commandement fût explicitement prolongé jusqu'au dernier jour de décembre 49. Mais les nouveaux consuls, Servius Sulpicius Rufus et M. Claudius Marcellus, ne saisirent point les *Patres* de sa requête¹, et le second des deux, doctrinaire têtu et borné, en prit prétexte pour soutenir avec un imperturbable sérieux que, en prévision de la prochaine cessation des hostilités dans les Gaules, il conviendrait de nommer un successeur à César dès le 1^{er} mars 50, et de ne point tenir compte ensuite du privilège d'absence qui avait été conféré à sa candidature consulaire, mais qu'effaçait, à son avis, la nouvelle loi de Pompée. C'était aller trop vite en besogne. Les tribuns s'émurent; l'autre consul se mit en travers². Pompée eut au moins la pudeur de ne point se montrer³. Néanmoins, le grelot était attaché. Vers la même époque, en conformité du nouveau règlement sur l'attribution des provinces, Bibulus, consul en 59, partait pour la Syrie, Cicéron, consul en 63, pour la Cilicie⁴; et pendant que César se débattait aux prises avec

1. Sur ces personnages, incidemment portraiturez par CICÉRON (*Ad fam.*, IV, 1, 1; 3, 1; *Ad Attic.*, IV, 11, 3), voir les notices du P. W. Ils avaient été élus contre Caton qui avait refusé de serrer les mains des électeurs (PLUT., *Cat. min.*, XLIX, 2; CASS. DIO, XL, 58). Sur la demande de César, cf. PLUT., *Caes.*, XXIX, 1; APPIEN, II, 25, 95, dont le témoignage est confirmé, comme l'a vu Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 246, n. 1, par CAELIUS ap. CIC., *Ad fam.*, VIII, 8, 9 et 9, 5.

2. LIV., *Per.*, CVIII; APPIEN, *B.C.*, II, 29, 97; SUÉT., *Caes.*, 28-29. La scène se serait passée au début de l'année selon Suétone, plus probablement à la fin de mai 51 (RICE HOLMES, II, p. 308) ou le 1^{er} juin = 23 mai 51 (Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 248, d'après CAELIUS ap. CIC., *Ad fam.*, VIII, 1, 2). Pour juger de la sincérité du consul, on doit se souvenir qu'à cette époque la campagne contre les Bellovaques était commencée depuis déjà deux mois (cf. *supra*, p. 334, n. 3) et que à peu près vers ce temps Caelius écrivait à Cicéron les mauvais bruits qui circulaient sur les revers qu'aurait essuyés César de la part des Belges (CAELIUS, ap. CIC., *Ad fam.*, VIII, 1, 4).

3. L'allusion rétrospective (la lettre est du 18-19 février = 21-22 janvier 49) de CIC., *Ad Attic.*, VIII, 3, 3 : *Marco Marcello consuli finienti provincias Gallias Kalendarum Martiarum die restitit [Pompeius]*, s'applique à la séance du 29 septembre. Alors Pompée se tut (PLUT., *Caes.*, XXIX, 2) et s'éloigna même de Rome comme s'il allait gagner l'Espagne (CASS. DIO, XL, 59, 2).

4. Sur cet envoi de Bibulus et Cicéron dans leurs provinces, cf. LIV., *Per.*, CVIII; VAL. MAX., IV, 1, 15; CASS. DIO, XL, 30, 1; APPIEN, *Syr.*, 51; *B.C.*, V, 10, 40. Cicéron, qui n'avait accepté sa province qu'à son corps défendant, quitta Rome en mai 51 (cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 196, et les textes cités, *ibid.*, n. 2). Il emmenait avec lui comme légats son frère Quintus et C. Pomptinus, assurément plus versés que lui dans l'art

les bandes et la ténacité de Lucter, les nobles de Rome ne lui épargnaient plus leurs avanies. En juin (mai julien) 51, le consul M. Marcellus fit fustiger un citoyen de Novum Comum, un municipe de droit latin que César, outrepassant ou non les facultés à lui imparties par le plébiscite vatinius, avait érigé en colonie de citoyens romains. Certes la brutalité du consul fut blâmée, par Cicéron, par Pompée lui-même dont le père avait été le premier, jadis, à « latiniser » la Transpadane. Mais les ordonnances de César avaient été bafouées, et il était évident que le proconsul des Gaules avait cessé de faire peur¹. Le 22 juillet (début de juillet julien) 51, des sénateurs demandèrent des comptes à Pompée sur les troupes qu'il avait prêtées à ses voisins. L'interpellé fit le bon apôtre, se refusa à réclamer immédiatement la légion qu'il avait envoyée dans les Gaules, mais en des termes qui sous-entendaient ses intentions futures de rappel, et proclamait l'obéissance de tous les gouverneurs aux ordres du Sénat². Enfin le 29 septembre (mi-septembre julien) 51, tandis qu'on croyait à Rome que les enragés d'Uxellodunum résistaient toujours, M. Marcellus reparla dans le Sénat des pouvoirs de César. Cette fois, Pompée s'opposa à ce que la question fût prise en considération, affirma qu'il y aurait véritablement injustice à l'examiner avant le 1^{er} mars de l'année suivante, mais ajouta que, pour son compte, il n'admettrait jamais que César cumulât le consulat avec le commandement de son armée. Autant vaudrait accepter qu'un fils donnât « le fouet à son père »³. C'était enfoncer une porte ouverte, parce que si César, séduit par l'exemple de Pompée, avait formé cette prétention dans le secret de son cœur, il ne l'avait jamais émise. Mais c'était surtout brouiller les notions et les cartes pour forclorre César de la prétention qu'il avait publiée au grand jour, et qui lui avait été expressément reconnue, de conserver son *imperium* jusqu'à son entrée au consulat.

militaire (cf. CIACERI, *ibid.*, p. 195). Sur le gouvernement de Cicéron, on consultera, LAURENT-VIBERT, Les publicains d'Asie en 51, dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1908, p. 171-184; La politique de Rome en Asie Mineure au 1^{er} siècle av. J.-C., *Revue du Lyonnais*, 1921, p. 371-403; sur celui de Bibulus, DOBIAS, *Le proconsulat syrien de M. Calpurnius Bibulus de 51 à 50 av. J.-C.* (voir le résumé en français paru dans la *Revue des travaux scientifiques tchécoslovaques*, IV-VI, 1922-1924, p. 259 et suiv.).

1. Sur cet incident qui s'est placé au début de mai, cf. CIC., *Ad Attic.*, V, 2, 3 et 11, 2; STRABON, V, 1, 6; PLUT., *Caes.*, XXIX, 1; SUÉT., *Caes.*, 28; et la note de RICE HOLMES, *op. cit.*, II, p. 320.

2. CAELIUS *ap.* CIC., *Ad fam.*, VIII, 4, 4.

3. Cf. le texte de Cicéron cité à la p. 348, n. 3; CAES. (HIRTIIUS), *B.G.*, VIII, 53; CASS. DIO, XL, 59; APPIEN, *B.C.*, II, 26, 99; et surtout CAELIUS, *ap.* CIC., *Ad fam.*, VIII, 8, 9. Dans les paragraphes qui précèdent, Caelius transcrit pour son correspondant les décrets qui furent mis aux voix ce jour-là. Un seul ne fut pas frappé d'*intercessio* (i. n. = *i(n)tercessit*) *n(emo)*, celui qui prescrivait aux magistrats de l'année suivante de régler après le 1^{er} mars 50 la succession de César.

*L'attaque directe d'avril 50
et la parade de Curion*

C'est là-dessus finalement que se produisit la cassure. Dans le courant d'avril 50, le consul C. Marcellus inscrivit à l'ordre du jour du Sénat l'épineux problème, et suggéra que le gouvernement de César prit fin, par l'envoi en possession du successeur qu'on lui désignerait, à la date du 13 novembre suivant¹. La solution proposée était d'une perfide élégance. Avant les ides de novembre 50, auraient lieu les comices consulaires de 50 pour 49. Théoriquement César n'avait qu'à y présenter, absent, sa candidature pour que ses droits fussent sauvegardés, ses appréhensions de poursuites dissipées, et tenues les promesses de Pompée envers lui. Mais, si un moment cette combinaison avait pu tenter César, les retards, dont les événements des derniers mois avaient ralenti la « rédaction » définitive de sa conquête en province, lui interdisaient maintenant d'y songer sans s'amoindrir. Entre l'anticipation de son deuxième consulat et la gloire de lier pour des siècles, en une organisation indestructible, les Gaules à l'Empire de Rome, il n'existait pas pour lui de commune mesure². Eût-il balancé entre elles que son intérêt aurait dû le détourner d'une candidature brusquée que souhaitaient ses adversaires avec d'autant plus d'ardeur sans doute que l'impossibilité où il se trouverait, à l'été de 50, de dégarnir sa province de troupes, et par suite de disposer des suffrages de ses vétérans en rendait le succès plus aléatoire. Pompée jouait sur le velours en lui faisant offrir ce cadeau empoisonné. Si César l'acceptait, il pouvait succomber dans les chausse-trapes d'un scrutin truqué. S'il le refusait, et que le sénatus-consulte fût adopté quand même, alors s'ouvrirait entre son *imperium*, abrogé le 13 novembre 50, et son élection reportée à l'été de 49 pour 48, le mortel hiatus où passerait, en procès impitoyables, la haine triomphante de l'aristocratie. Mais il n'est point de dilemme sans issue. Aux avances traîtresses César répondit par une fin dédaigneuse de non-recevoir, en invoquant, non point ses convenances personnelles, mais bien son respect de la règle qui prescrivait l'intercalation de dix années pleines entre deux consulats³. Puis quand les *Patres* firent

1. Le fait et la date résultent de CAELIUS ap. CIC., *Ad fam.*, VIII, 11, 3. Cf. APPIEN, B.C., I, 27; CASS. DIO, XL, 62.

2. Les intentions de César transparaissent dans B.G., VIII, 49, 2 : *nihil enim minus volebat quam sub decessum suum necessitatem sibi aliquam imponi belli gerendi, ne, cum exercitum deducturus esset, bellum aliquod relinqueretur, quod omnis Gallia libenter sine praesenti periculo susceperet.*

3. Cf. CAES., B.C., I, 2, 6; *uti ante certam diem Caesar exercitum dimittat*; 32, 2 : *expectato legitimo tempore consulatus*; III, 1, 1 : *Dictatore habente comitia Caesare consules creantur : Iulius Caesar et P. Servilius ; is enim erat annus quo per leges ei consulem fieri liceret.*

mine de passer outre, ils butèrent sur le dernier obstacle qu'ils eussent pu prévoir : l'*intercessio* de Curion, le tribun qu'ils avaient concouru à faire élire, malgré son impudence et sa démesure, en considération de l'âpreté furibonde de ses diatribes contre le proconsul des Gaules. Ils n'avaient pas deviné que, proférées avec une exagération provocatrice, elles ne lui servaient que d'alibis à l'alliance secrète que depuis longtemps César avait conclue avec cet insulteur appointé. Ils enragèrent du renversement subit de son rôle, crièrent qu'il s'était vendu pour le remboursement intégral de ses dettes, essayèrent de l'intimider de leurs vaines accusations. Soutenu par l'autre consul, L. Aemilius Paullus, qui, lui aussi, s'était laissé acheter, et, au surplus, couvert jusqu'au 9 décembre = 15 novembre 50 par l'inviolabilité de sa fonction, Curion fut inébranlable et couvrit à son tour César du bouclier le plus solide de la légalité républicaine : le *vetō* d'un tribun¹.

Le coup des légions (été 50)

Le consul C. Marcellus, se résignant dès lors à attendre que Curion fût sorti de charge pour réitérer sa tentative, se contenta, entre temps, de harceler César de brimades calculées pour l'exaspérer et l'affaiblir à la fois. Dans le courant du printemps de 50, le Sénat décréta que, pour protéger la Syrie contre les Parthes, la dotation militaire de cette province serait augmentée de deux unités à prélever respectivement sur les armées des deux proconsuls d'Occident. Pompée se hâta d'autant plus d'obtempérer que son obéissance ne lui coûtait rien : il mit à la disposition du Sénat la légion qu'il avait prêtée à César. César s'inclina à son tour, et renvoya en Italie, comme s'il était sincèrement convaincu de leur prochaine expédition sur l'Euphrate, et la légion qu'il avait empruntée à Pompée, et celle de son contingent — la XV^e — qui stationnait à Ravenne. Bien entendu,

1. Sur Curion, cf. PLINÉ, *N.H.*, XXXVI, 116-120; SERVIUS, *Ad Aen.*, VI, 621; VELL. PATERC., II, 48. Sur son attitude, voir les textes d'Appien et de Cass. Dio cités à la p. 350, n. 1. L'un et l'autre insistent sur le désir de Curion de tenir le plus longtemps secrète son alliance avec César. Cass. Dio, en particulier, insiste sur ce fait que Curion pensait que « plus il resterait comme ami, au milieu des ennemis de César, mieux il connaîtrait leurs secrets les plus importants » et « qu'il a dissimulé fort longtemps » (CASS. DIO, XL, 61, 1-2). A mon avis, depuis 58 (cf. *supra*, p. 218). César a dû payer, fort cher d'ailleurs, les services de cette « mouche », et c'est précisément parce qu'ils se réparaient sur une longue suite d'années que les chiffres des versements de César ne concordent pas (cf. RICE HOLMES, *op. cit.*, II, p. 321). Le consul Paullus, désireux de restaurer la basilique *Aemilia*, aurait touché 1 500 talents pour sa part (APPIEN, *B.C.*, II, 26, 102). L'élection de Curion au tribunat pour 50 n'a eu lieu, lors d'un scrutin complémentaire, qu'en septembre 51 (cf. René DURAND, L'élection de C. Scribonius Curio au tribunat de la plèbe, dans les *Mélanges Chatain*, Paris, 1910, p. 557-574).

une fois arrivées en Italie, elles furent dirigées sur Capoue et n'en bougèrent plus. Les *Patres* avaient joué de l'argument patriotique pour amoindrir César et former le noyau d'une armée de guerre civile. César avait eu l'air de les prendre au sérieux et s'était grandi dans l'estime de ses concitoyens sans d'ailleurs négliger ses intérêts. En Cisalpine, il avait relevé la XV^e légion par un corps d'élite, la XIII^e, et comblé le vide, creusé dans ses effectifs par le retrait de la légion de Pompée, avec les levées, en Transalpine de la V^e *Alaudae*, et, un peu partout, de cohortes non endivisionnées et de nombreux escadrons supplémentaires. Quant aux partants, il leur avait versé, avant de se séparer d'eux, deux années de solde entière; si bien qu'en fin de compte, tout en montrant une discipline et un patriotisme exemplaires, il avait accru sa puissance militaire et miné celle que le Sénat croyait lui avoir soustraite pour se l'approprier contre lui¹. Mais, de cela, ni Pompée ni les *Patres* ne s'étaient aperçus. Ils étaient grisés par la présence de ces pauvres renforts, abusés par le tableau imaginaire que les officiers, chargés par lui de les encadrer, et lestés au départ de ses astucieuses consignes, retraçaient en chœur de l'armée des Gaules, épuisée de fatigue, dégoûtée du métier, avide seulement du retour et du repos². Ils se laissèrent aller aux pires imprudences.

*La séance sénatoriale
du 1^{er} décembre 50*

Pompée était aveuglé de présomption : lui qui, au début de l'été, avait adressé au Sénat, de Campanie où il était tombé malade, une lettre élogieuse pour César, modeste pour lui-même, et conciliante³, il proclamait maintenant qu'il n'aurait qu'à frapper du pied le sol de l'Italie pour en faire surgir des légions⁴. De son côté, le consul

1. Cf. HIRTIUS, B.G., VIII, 54, 1; CAES., B.C., I, 9, 4; PLUT., *Pomp.*, LVI, 3; APPIEN, B.C., II, 29, 114-115; CASS. DIO, XL, 65, 2-4; CIC., *Ad fam.*, II, 17, 5. Plutarque place le fait après la maladie de Pompée (cf. ci-dessous, la note 3); Appien, avant. Sur la V^e *Alaudae*, cf. SUÉT., *Caes.*, 24; CAES., B.G., VII, 65, 1; B.C., I, 18, 5, et PLINE, N.H., XI, 121; DRUMANN-GROEBE, III, p. 708, dont je préfère l'opinion à celle de KUBITSCHKE, *Legio*, P.W., XII, c. 1564.

2. PLUT., *Pomp.*, LVII, 3; *Caes.*, XXIX, 2-3; APPIEN, B.C., II, 30, 115-117. Leur chef était un neveu de Clodius, Appius Claudius (*legiones Appianae*, dit CIC., *Ad Attic.*, VIII, 2, 3).

3. APPIEN, B.C., II, 28, 107; PLUT., *Pomp.*, LVII, 1; CASS. DIO, XLI, 6, 3. Sur la date de cette maladie (en mai ?), cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 268, n. 1, interprétant CIC., *Ad Attic.*, VI, 3, 4.

4. PLUT., *Pomp.*, LVII, 4, cite le mot; APPIEN, B.C., II, 30, 118, montre comment sa suffisance le détourna de prendre des précautions élémentaires; et, 37, 146, revient sur le mot cité par Plutarque.

C. Marcellus rompit la réserve qui, depuis des mois, lui pesait. A la séance sénatoriale du 1^{er} décembre = 7 novembre 50, il se déchaîna, non plus seulement contre Curion, dont les pouvoirs allaient expirer dans dix jours, mais contre César, dont il dénonça les projets de tyrannie. Après quoi, il invita ses auditeurs à se prononcer, par division, sur les deux questions suivantes : Faut-il nommer des successeurs à César ? Faut-il ôter son commandement à Pompée ? Sur la seconde, une majorité se prononça négativement. La première fut tranchée par l'affirmative à l'unanimité. Alors Curion, renonçant à intercéder, ce qui flatta les *Patres*, soumit à leur vote une troisième question, celle de savoir s'il ne conviendrait pas plutôt de déposer en même temps César et Pompée. Se déjouant avec simplicité, les *Patres* se rangèrent alors à l'avis positif de Curion, par 370 voix contre 22. Par ce troisième scrutin, ils détruisaient l'ouvrage des deux premiers et léguaient à l'avenir un modèle inégalable d'incohérence délibérative. Le consul, décontenancé et rageur, leva la séance en s'écriant : « Vous aurez César pour maître » ; et Curion, à la sortie, fut acclamé par la foule comme un sauveur¹.

La rupture

(7 décembre = 13 novembre 50)

Il venait d'atteindre, au service de César, ce double résultat, de plonger le Sénat dans un gâchis grotesque, et, en même temps, ne fût-ce que pour un jour, de retourner contre Pompée la légalité sénatoriale. Dès le lendemain, C. Marcellus arrachait aux *Patres* l'annulation de leur vote, en leur annonçant que César descendait des Alpes à la tête de dix légions, et qu'en conséquence il ne restait plus qu'à abattre cet ennemi public. Vainement, Curion s'inscrivit en faux contre le mensonge de ces nouvelles inventées de toutes pièces. Intrépide, le consul déclara que « si on l'empêchait de veiller à la sûreté de l'État avec l'appui des sénateurs, il y pourvoirait seul en sa qualité de consul » ; et, joignant l'acte au précepte, il se rendit sur le champ, accompagné de son collègue, auprès de Pompée, qui résidait hors du *pomerium*, et, lui présentant une épée : « Nous vous ordonnons, lui dit-il, de marcher contre César pour la défense de la Patrie, et, à cet effet, nous vous conférons le commandement de l'armée qui est à Capoue ou dans les autres garnisons de l'Italie et la faculté de l'augmenter par toutes les levées que vous jugerez

1. CAES. (HIRTIVS), VIII, 52, 5; PLUT., *Pomp.*, LVIII, 2-5; *Caes.*, XXX, 2; *Cato min.*, LI, 3; *Anton.*, V, 3 (avec erreur de date), et surtout APPIEN, B.C., II, 30, 118-119. Sur la date, cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 271.

utiles. » Pompée répondit avec ambiguïté qu'il déférerait à l'invitation des consuls, « à moins qu'il n'y eût quelque chose de mieux à faire »¹. Peut-être se leurrerait-il de l'espoir de quelque accommodement *in extremis*? Mais le confident de César, Hirtius, qui était arrivé à Rome le soir du 6 décembre = 12 novembre 50, passa la nuit en conversations avec son ami L. Cornelius Balbus et avec Metellus Scipio, et, le 7 décembre = 13 novembre 50, au matin, s'en retourna, sans avoir vu ni cherché à voir Pompée. Celui-ci, dépit, partit le jour même pour la Campanie où stationnaient ses légions, et Curion, à son tour, choisit la nuit du 9 au 10 décembre = du 15 au 16 novembre 50, où finissait son tribunat, pour s'échapper de la Ville et s'enfuir auprès de César².

*Les précautions de César
(mi-décembre 50)*

Celui-ci savait le conflit armé désormais inévitable. Tout en s'y préparant, il s'évertua à en rejeter l'odieux sur ses adversaires. Après avoir réparti les quartiers d'hiver³ de ses soldats, il s'était porté à Ravenne dans sa province de Cisalpine, au milieu de sa XIII^e légion⁴ qui, pour la seconde fois, le salue du titre d'*imperator*⁵. Lorsque Curion l'y eut mis au courant de ce qui s'était passé à Rome, il donna aux VIII^e et XII^e légions campées à Matisco (Mâcon) et aux 22 cohortes fraîchement recrutées en Narbonaise l'ordre de le rejoindre; et, cependant qu'il mobilisait en sous-main, il multiplia publiquement les offres de négociation. Dans le collège tribunicien installé en fonctions le 10 décembre = 16 novembre 50, figuraient deux de ses partisans : son propre questeur Marc Antoine, dont il avait, sans difficulté, ménagé successivement l'élection à la magis-

1. Le récit le plus cohérent et complet est celui d'APPIEN, *B.C.*, II, 31, 120-122. Cf. CASS. DIO, XL, 64, 3 et suiv. PLUT., *Pomp.*, LVIII, 4-5 et LIX, 1. Sur la date, cf. BARDT, Die Uebergabe des Schwertes an Pompeius, dans *Hermes*, XLV, 1910, p. 327 et suiv., qui suit Nissen et que suit Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 273, n. 1.

2. CIC., *Ad Attic.*, VII, 4, 2 (lettre écrite en Campanie, à la suite d'une conversation avec Pompée, le 10 décembre = 16 novembre 50). Cf. CASS. DIO, XL, 66, 5, et APPIEN, *B.C.*, II, 31, 123.

3. Sur l'ordre de bataille de l'armée romaine de Gaule pendant l'hiver 50-49, cf. JULIAN, *op. cit.*, III, p. 575; Rice HOLMES, *op. cit.*, II, p. 324.

4. CAES. (HIRTIVS), *B.G.*, VIII, 55, 1 : *contendit [Ravennam]*; *B.C.*, I, 5, 6; SUÉT., *Caes.*, 30; APPIEN, *B.C.*, II, 32, 124; OROSE, VI, 15, 2. La date de l'ordre donné aux légions résulte de leur arrivée en Italie (cf. Rice HOLMES, *op. cit.*, II, 324-325).

5. Evidemment postérieure à l'interruption du récit d'Hirtius, cette deuxième salutation n'a pu être conférée à César qu'après son arrivée en Italie, par la seule XIII^e légion. Il l'avait reçue en tout cas avant la frappe de ses monnaies de 49 (cf. J. CARCOPINO, *Les étapes de l'impérialisme romain*, p. 150, n. 1, et *infra*, p. 399).

trature plébéienne et la cooptation par les augures¹; et le frère de l'ancien questeur de Crassus à Carrhae, Q. Cassius Longinus². Il les invita à informer de sa part les consuls qu'il était prêt, d'une part, à abdiquer le commandement de ses légions à l'exception de deux qu'il conserverait, avec le gouvernement de la Cisalpine, jusqu'à son accession à son deuxième consulat, le 1^{er} janvier 48, et d'autre part à reconnaître la prorogation de Pompée dans son gouvernement d'Espagne. La transaction était moins acceptable qu'elle n'en avait l'air. Pompée prévoyant, non sans raison, que son *imperium* espagnol ne vaudrait pas cher le jour où César aurait empoigné le consulat, rejeta ce compromis, et les consuls n'en soufflèrent mot au Sénat³. Le 21 décembre = 27 novembre 50, à titre de représailles, Antoine haranguait la plèbe pour la persuader qu'elle devait ôter à Pompée son droit de recrutement en Italie, et le contraindre à embarquer pour l'Orient les deux légions de Capoue⁴. Mais les événements allaient maintenant cheminer plus vite que les projets de plébiscite.

La révocation de César

et le sénatus-consulte suprême

(1-7 janvier 49 = 6-12 décembre 50)

Le 1^{er} janvier 49 = 6 décembre 50, les nouveaux consuls, C. Marcellus, cousin germain de son prédécesseur homonyme, frère du Marcus Marcellus qui avait occupé la présidence de la République en 51, et L. Cornelius Lentulus Crus, avaient, selon les rites, convoqué le Sénat à la séance inaugurale de leur magistrature; et ils s'apprétaient à l'ouvrir quand surgit devant eux Curion accouru de Ravenne avec une communication de César à leur adresse. Ils auraient voulu étouffer ce message. Mais Antoine et Q. Cassius les forcèrent d'en donner lecture aux *Patres*. César y commençait par un pompeux

1. L'élection au tribunat est sans doute de juillet; celle à l'augurat, en remplacement d'Hortensius, décédé en juin (cf. VON DER MUHLL, *P. W.*, VIII, c. 2478), en compétition avec Domitius Ahenobarbus, en septembre (cf. sur ces points l'opinion de Sanford, reprise par Rice HOLMES, II, p. 323) : cf. sur ces faits, PLUT., *Anton.*, V, 1; APPIEN, *B.C.*, III, 7, 25; CAES. (HIRTIVS), *B.G.*, VIII, 50, 1, etc.

2. Sur C. Cassius, cf. FRÖHLICH, *P. W.*, III, c. 1727-1736 (il fut tribun en même temps que son frère Quintus, mais du côté du Sénat); sur Q. Cassius, cf. MÜNZER, *ibid.*, c. 1740-1742 (et aussi DRUMANN-GROEBE, II, p. 129-133). Qu'ils soient frères résulte de CIC., *Ad Attic.*, V, 21, 2.

3. APPIEN, *B.C.*, II, 32, 126; cf. SUÉT., *Caes.*, 29¹; PLUT., *Pomp.*, LIX, 2; VELL. PATERC., II, 49.

4. CIC., *Ad Attic.*, VII, 8, 5, et PLUT., *Anton.*, V, 2 (cf., mais à une date erronée, *Pomp.*, LIX, 2, et *Caes.*, XXX, 3).

éloge de l'œuvre qu'il avait accomplie. Puis il s'engageait à se démettre de son commandement à la seule condition que Pompée en fît autant du sien. Il terminait en concluant que si Pompée gardait son armée, il serait inique de lui enlever la sienne, puisque ce serait le livrer à ses ennemis. Les *Patres* décidèrent de statuer sur la réponse qu'appelait cette lettre, non par leurs suffrages recueillis individuellement, mais par un vote anonyme *per discessionem*. Seuls Caelius et Curion se rangèrent pour l'acceptation du côté de César. Tout le reste du Sénat, les uns avec sincérité, beaucoup sous l'obsession de Pompée revenu en armes aux portes de la Ville, étaient passés de l'autre côté. Les tribuns ne s'étaient pas levés de leur banc; mais, le résultat acquis, Antoine et Q. Cassius intercédèrent à sa proclamation¹. Deux séances de suite, ils répétèrent leur *veto*². Le 7 janvier 49 = 12 décembre 50, le Sénat excédé confirma son vote du 1^{er} janvier 49 = 6 décembre 50, décréta le rappel du proconsul des Gaules, l'envoi à sa place de son ennemi, L. Domitius Ahenobarbus, auquel était reconnu le droit d'enrôler 4 000 recrues, et l'obligation pour César de revenir à Rome présenter en personne sa candidature au consulat. Naturellement, Antoine et Q. Cassius intercédèrent une fois de plus³. Alors, les consuls, en désespoir de cause, mirent aux voix l'adoption du sénatus-consulte suprême qui les armerait d'un pouvoir illimité, eux, les autres magistrats et le proconsul Pompée; et ils sommèrent les deux tribuns de descendre de leur banc s'ils voulaient éviter les violences auxquelles les exposerait dorénavant la persistance de leur attitude. Antoine s'emporta en protestations véhémentes, et, prenant l'assistance à témoin de l'attentat commis en sa personne sur la sacro-sainte majesté du tribunat, parut céder à l'irrégularité dont il se déclarait victime, et sortit en colère avec Q. Cassius et Curion⁴. Le soir même les trois hommes couraient se réfugier auprès de César, à qui il ne restait plus, pour sauver sa tête et ses idées, qu'à exécuter ses menaces⁵.

1. CAES., *B.C.*, I, 1, 1; CIC., *Ad fam.*, XVI, 1, 1; APPIEN, *B.C.*, II, 32, 128-129; CASS. DIO, XLI, 1; PLUT., *Anton.*, V, 3.

2. CAES., *B.C.*, I, 5, 1-4; cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 284-285.

3. CAES., *B.C.*, I, 5, 4; 6, 1-4; LIV., *Per.*, CIX; VELL. PATERC., II, 49, 8; APPIEN, *B.C.*, II, 32, 129 et 38, 149; CASS. DIO, XLI, 2; SUÉT., *Caes.*, 34. La levée, dont APPIEN, *loc. cit.*, parle comme d'un fait accompli, dut être seulement autorisée alors et Domitius Ahenobarbus y a procédé probablement à Corfinium (cf. *infra*, p. 372).

4. Le vote du *s. c. ultimum* résulte de CIC., *Ad fam.*, XVI, 11, 2. Le texte en est donné par CAES., *B.C.*, I, 5, 3. Voir les récits d'APPIEN, *B.C.*, II, 33, 130-133; CASS. DIO, XLI, 3; PLUT., *Caes.*, XXXI; *Anton.*, V, 3, etc.

5. Sur le départ d'Antoine et de ses compagnons, voir les réflexions de CIC., *Ad fam.*, XVI, 11, 2; et *Phil.*, II, 21, 52 et 22, 53.

*La guerre civile.**Les raisons politiques de César*

Quelles que fussent les conséquences de sa décision belliqueuse, il avait toutes raisons de ne point se dérober. Toute sa vie il avait nié la validité du *senatus consultum ultimum*¹. Ce n'était point pour l'admettre lorsque cette mesure d'exception était dirigée contre lui. Il était fondé à s'abriter derrière la lettre de la loi, puisque, en tout état de cause, le *veto* des tribuns avait frappé de nullité les décrets que les *Patres* avaient rendus en violation de plébiscites souverains qui n'avaient jamais été rapportés. Il pouvait, en outre, invoquer l'esprit du pacte, souscrit en 60, renoué à Lucques en 56, lequel avait établi entre les contractants une parité que l'honneur inclus dans le respect de la parole donnée leur interdisait de rompre par la décision unilatérale de l'un d'entre eux. De plus, il devait se prévaloir de l'irréversible faillite du gouvernement sénatorial. De faute en abus, la République des *Patres* s'était fourvoyée en une impasse où elle ne pourrait plus échapper à l'anarchie que par le despotisme. Les apôtres de la liberté comme Caton en étaient réduits à en confier la défense au glaive de Pompée², et des observateurs dont la perplexité redoublait la clairvoyance, comme Cicéron, qui, débarqué de Cilicie à Brindes le 24 novembre = 1^{er} novembre 50, rentra à Rome, le 4 janvier 49 = 9 décembre 50, aux premières lueurs de la sinistre conflagration³, prophétisaient à coup sûr qu'au nom des principes c'est « pour la puissance d'un homme ou d'un autre », pour une tyrannie quelle qu'elle fût, que les Romains allaient s'entre-tuer⁴ : en vérité, depuis dix ans, c'est par une monarchie en trois, puis en deux personnes que l'ordre prétendu républicain avait pu subsister. C'est seulement par la monarchie, sans atténuations ni camouflages, qu'il pourrait se maintenir dans la cité rénovée et dans l'empire élargi. La grande excuse de César, son excuse historique, et, si l'on veut, la légitimité de son action fratricide, c'est que, au point où les choses étaient tombées dans Rome, il n'avait plus d'autre moyen que la guerre civile de réaliser son idéal révolutionnaire.

1. Cf. *supra*, p. 154 et suiv.

2. CAES., B.C., I, 4, 1, attribue ce manquement de Caton à ses principes à la haine et à l'amertume de sa défaite aux élections consulaires.

3. Sur ces dates, cf. CIC., *Ad Attic.*, VII, 2, 1; *Ad fam.*, XVI, 9, 2 et 11, 2.

4. CIC., *Ad Attic.*, VII, 3, 4; et 5, 4 : *ex victoria cum multa mala tum certe tyrannus existet*.

*Le glissement vers la monarchie :
le « De Republica »*

Depuis des années, la corruption des mœurs et l'abâtardissement de l'aristocratie avaient désagrégé les institutions du gouvernement sénatorial. Ses dirigeants eux-mêmes en désespéraient. Dès 54, dit Appien, les sénateurs convenaient à voix basse qu'ils ne voyaient de salut que dans une dictature¹; et, à la même époque, Cicéron, méditant sur l'essence des constitutions en général, et les vicissitudes de la constitution romaine en particulier, avait dû s'avouer que, de toutes les formes de gouvernement, la moins défectueuse en elle-même, sinon la plus parfaite, était encore la royauté; et il avait développé ses arguments en un dialogue dont Scipion Émilien et Laelius étaient les interlocuteurs, et qu'il publia en six livres, au printemps de 51, avant de gagner la Cilicie² : le traité *De l'État* ou *De Republica*. Sans doute à la date où parut cet ouvrage, où sonne le glas de la République, Cicéron ne pouvait avoir en vue que la réalisation, sous une forme encore vague, perfectible et même révocable, de l'autorité monarchique dont, par crainte de l'émeute et par haine de César, la majorité des *Patres* inclinait alors à investir Pompée, sans doute avec l'espoir que celui-ci la tempérerait de déférence à leur égard, moins dictateur ou roi que protecteur et mandataire de leur oligarchie³. Mais on ne limite pas plus les effets d'une propagande que la répercussion des faits. Ceux-ci, en se déroulant brusquement sur le plan des forces brutales, dissipaient l'atmosphère de

1. APPIEN, *B.C.*, II, 19, 71; cf. J. CARCOPINO, *Points de vue...*, p. 107.

2. Commencé en 54 (Cic., *Ad Q. fr.*, II, 12, 1 et III, 5, 1), l'ouvrage ne fut terminé, sur un plan d'ailleurs tout différent du canevas initial, qu'en 51 (Cic., *Ad Attic.*, V, 12, 2). En 52, Cicéron commençait le *De legibus* qui ne fut publié qu'en 46 (SCHANZ³, I, 2, p. 348).

3. Cic., *De rep.*, I, 29, 45, et surtout II, 29, 51 : *quasi tutor et procurator reipublicae. Sic enim appelletur quicumque erit rector et gubernator civitatis*. On a beaucoup discuté sur le sens du traité considéré tantôt comme purement théorique (HEINZE, *Hermes*, LIX, 1924, p. 73 et suiv., et SPREY, *De M. Tullii Ciceronis politica doctrina*, Zutphen, 1928), tantôt comme destiné à promouvoir la réforme dont Auguste fut le véritable réalisateur (REITZENSTEIN, *Gött. Nach.*, 1917, p. 399 et suiv., 436 et suiv.; Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 178-187; REITZENSTEIN, *Hermes*, LIX, 1924, p. 356 et suiv.); tantôt comme accommodant les théories de Polybe à l'image que Cicéron se faisait de lui-même dans un État gouverné par son éloquence (CIACERI, *Rendiconti dei Lincei*, 1918, p. 303 et suiv.; LUDVIKOVSKY, *Sbornik Philologický*, VII, 1922, p. 363 et suiv.; ADCOCK, *Cambridge Ancient History*, IX, p. 624). Pour moi, c'est une adaptation opportuniste de la littérature grecque (cf. HOW, *J.R.S.*, 1930, p. 24-42) à la situation de Rome en 51. C'est, d'ailleurs, le point de vue qui se dégage d'études comme celles de PÖSCHL, *Römischer Staat und griechisches Staatsdenken bei Cicero*, dans les *Neue deutsche Forschungen, Abteitung Alte Geschichte*, Berlin, 1936, et de Pierre BOYANCÉ, *Études sur le songe de Scipion*, Limoges, 1936. Cf. J. GAGÉ, *De César à Auguste*, *Rev. hist.*, CLXXVII, 1936, p. 53 et suiv. V. aussi P. GRENADE, *Autour du De republica*, *R.E.L.*, XXIX, 1951, p. 162-185; E. LEFORE, *Il princeps Cicero-niano e gli ideali politici della tarda republica*, Naples, 1954; A. MAGDELAIN, *Auctoritas principis*, Paris, 1947; J. BERANGER, *Recherches sur l'aspect idéologique du principat*, Bâle, 1953.

modération dont l'auteur avait essayé d'envelopper son monarque; et celle-là, en cherchant dans la religion, dans la nature, dans la psychologie, les motifs de réhabiliter le pouvoir d'un seul, aussi nécessaire à la gestion des affaires de l'État qu'au commandement des armées, à la direction d'une thérapeutique ou à la conduite d'un navire, avait dépassé le but que s'était assigné l'écrivain. Par son succès même¹, il avait converti les esprits, non plus à la tutelle précaire, imparfaite et flottante, qui se fût adaptée le mieux aux vœux de Cicéron comme aux aptitudes et au caractère de Pompée, mais à la monarchie franche et sans partage que depuis longtemps César portait dans les aspirations de son génie, et dont il devait quelques mois plus tard, en termes à peu près identiques à ceux du *De Republica*, vanter les mérites à ses vétérans. Coup d'État pour coup d'État, mieux valaient, et l'action animée d'une conviction profonde, et le maître confiant dans les vertus de son régime pour guérir le monde romain des maux qui l'accablaient².

*Les forces de César :
son armée et la Gaule*

Enfin et surtout, César céda à l'impulsion de sa force. Deux éléments lui assuraient la supériorité. Avec lui, il emmenait une armée aguerrie par huit années de campagnes, fanatisée de reconnaissance et d'admiration pour ce chef dont l'intelligence, la bravoure et la justice avaient conquis les âmes. Derrière lui, se tenait une Gaule subjuguée, non plus seulement par la dureté d'une inexorable répression, mais par l'ascendant de sa gloire et par la gratitude que lui attiraient ses récents bienfaits. Certes il y avait étendu un million de cadavres et capturé un million d'esclaves, et même si ces chiffres, relatés par Plutarque, sont excessifs, leur exagération provient de l'épouvantable impression qu'avaient laissée ses expéditions punitives, ses massacres collectifs, ses stratagèmes meurtriers, ses dévastations systématiques³. Mais, dès que, à la fin de 51, il avait jugé possible de proclamer la Gaule chevelue province romaine⁴, il lui avait prouvé, par un changement total de ses méthodes, que son

1. Sur ce succès, cf. CAELIUS ap. CIC., *Ad fam.*, VIII, 1, 5 : *tui libri politici omnibus vigent*.

2. On rapprochera, en particulier, CIC., *De rep.*, V, 6, 8, et CAES., ap. CASS. DIO, XLI, 33. Sur l'opposition des « royalismes... » de Cicéron et de César, cf. J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 130-132.

3. Les chiffres de PLUTARQUE, *Pomp.*, LXVII, 6; *Caes.*, XV, *in fine*, ont été défendus par JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 567.

4. Sur la date, cf. SALL., *Hist.*, I, 11 MAUR.; CASS. DIO, XL, 43, 3; CAES. (HIRTIIUS), B.G., VIII, 49, 1-3.

amitié « serait aussi efficace que sa vengeance avait été impitoyable »¹. Aux Héduens, aux Lingons, aux Rèmes, il avait restitué ou maintenu leur titre d'alliés du peuple romain². Aux autres nations qu'il avait formellement assujetties, il avait imposé un tribut dont le montant annuel était si faible — 40 millions de sesterces — que le paiement n'en comportait plus qu'une signification symbolique³. A toutes, il n'avait demandé que des contingents militaires qu'elles fourniraient avec joie parce qu'elles avaient la guerre dans le sang et qu'ils lui étaient destinés : fantassins d'Aquitaine, archers rutènes, et jusqu'à 10 000 cavaliers qui se recrutèrent un peu partout. Aussi, n'en doutons point, la pensée de la Gaule influença la volonté de lutte de Jules César. S'il était vaincu, l'honneur lui resterait éternellement d'avoir achevé cette conquête, et par une annexion qui, réunissant l'Espagne à l'Italie et le Rhin à l'Océan, faisait contrepoids à l'immensité et à l'éloignement des provinces asiatiques, d'avoir replacé l'*Urbs* au fléau de la colossale balance où s'équilibreraient l'Orient et l'Occident⁴. Mais, avec les inépuisables réserves de ce grand pays neuf, il serait vainqueur, et cette certitude abolit ses derniers scrupules.

Sa mystique et le passage du Rubicon
(12 janvier 49 = 17 décembre 50)

Dès 51, apprenant le refus des justes garanties qu'il avait réclamées pour sa sauvegarde, il avait porté la main à la poignée de son épée : « Voilà, dit-il, qui me protégera »⁵. En janvier 49 = décembre 50, avant de franchir le Rubicon, le petit fleuve côtier qui au nord d'Ariminum (Rimini) séparait sa province de l'Italie, et lui-même de la guerre civile, voilà, dut-il penser, qui assurera ma domination. Entre Pompée et lui, entre le Sénat et lui, la prétendue question de droit n'était plus au fond qu'une question de force que l'attachement de ses soldats et le loyalisme gaulois résoudraient en sa faveur. Dès lors, pourquoi eût-il hésité davantage ? Dans l'opinion de son temps, la Victoire, marquée d'un signe céleste, n'insérerait-elle point dans les

1. JULLIAN, *ibid.*, p. 569. Cette politique était parfaitement consciente chez CÉSAR (HIRTIVS), B.G., VIII, 49, 3 : *Itaque honorifice civitates appellando, principes maximis praemiis afficiendo, nulla onera iniungendo, defessam tot adversis praeliis Galliam, condicione parendi meliore, facile in pace continuat.*

2. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 570, n. 5.

3. SUÉT., *Caes.*, 26; EUTROPE, VI, 17; cf. JULLIAN, *ibid.*, p. 571, n. 4.

4. Sur cette idée, cf. FERRERO, *Grandeur...*, VI, p. 337; J. CARCOPINO, *Points de vue...*, p. 220-221. Sur l'apport militaire gaulois en 49, cf. la page magnifique de FUSTEL, *Gaule romaine*, p. 64, et les textes auxquels elle renvoie (CAES., B.C., I, 39, 2; CIC., *Ad Attic.*, IX, 13, 4; APPIEN, B.C., II, 49, 201).

5. APPIEN, B.C., II, 25, 97.

affaires humaines la participation des dieux¹. Puisqu'elle légitimerait la monarchie qu'elle lui avait permis de fonder, il n'avait plus à retarder davantage les combats qui l'absoudraient en la lui procurant; et à l'aube du 12 janvier 49 = 17 décembre 50, il accomplit le pas décisif et, traversant le Rubicon avec la XIII^e légion, occupa Ariminum sans résistance². Sûr de l'avenir, il sentait déjà affluer en lui le *numen* de la divinité. Arrivé devant la rivière fatidique, il avait donné ordre de lâcher, dans les champs qu'elle arrosait, un troupeau de chevaux en offrande propitiatoire³. Puis il ne l'avait franchie qu'après avoir reçu d'en-haut un avertissement qui le libérait des interdits terrestres. Sur la rive, un homme d'une taille et d'une beauté extraordinaires jouait du chalumeau⁴. Ses soldats étaient accourus pour l'entendre, et, parmi eux, des trompettes tout équipés. Soudain l'homme prend à l'un d'eux son instrument, s'élance vers le fleuve, et, sonnant la marche avec une puissance formidable, passe sur l'autre bord. Mise en scène ou présence d'esprit? César, aussitôt, d'ébranler ses gens : « Allons, s'écria-t-il, allons où nous appellent le langage des dieux

1. Cf. *supra*, p. 225.

2. APPIEN, *B.C.*, II, 35, 138-140; CASS. DIO, *XLII*, 4, 1; PLUTARQUE, *Caes.*, XXXII; LUCAIN, I, 223 et suiv. Voir le récit tendancieux de CÉSAR, *B.C.*, I, 6-7. Derrière les autres sources il y a Asinius Pollio, et son histoire, inachevée, des guerres civiles; cf. J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 140. Sur les difficultés de la chronologie de cette période, cf. RICE HOLMES, *op. cit.*, III, p. 377. Contrairement à la vulgate des modernes, j'ai adopté les conclusions de STOFFEL, *Guerre civile*, I, p. 202-203. a) Le franchissement du Rubicon eut lieu, comme la prise d'Ariminum, immédiatement consécutive, avant l'aurore (PLUT., *Caes.*, XXXII, 4). — b) Cette aurore ne peut être que celle du 12 janvier 49 préjulien, puisque : 1^o la nouvelle de la prise d'Arretium, parvenue à Rome assez tôt, le 17 janvier, pour entraîner le départ de Pompée le soir même et celui des consuls le lendemain matin, 18 janvier (CAES., *B.C.*, I, 14, 3; CIC., *Ad Attic.*, VII, 10 et IX, 10, 4; *Ad fam.*, XVI, 12, 2), suppose la mise en route des cohortes césariennes d'Ariminum sur Arretium dès le 12 janvier; 2^o la décision de César de se porter de Ravenne sur Ariminum procéda des nouvelles qu'il reçut de la séance sénatoriale du 7 janvier, lesquelles, en raison des distances, n'ont pu lui parvenir que trois jours après (CAES., *B.C.*, I, 3, 6), soit dans la nuit du 10 au 11 janvier au plus tôt. — c) Transposé dans le calendrier julien, le 12 janvier 49 ne peut, selon le système de Le Verrier, adopté par Stoffel, correspondre au 25 novembre 50 (Groebe) : il équivaut au 17 décembre 50. Or un texte, inconnu de Stoffel, vérifie, à mon avis, ce double résultat. C'est celui de LUCAIN, I, 277-278, qui place le passage du Rubicon en une nuit où, pour la troisième fois dans un hiver qui, pratiquement, comme l'a vu M. Jean Bayet, commençait au 11 novembre (cf. *supra*, p. 227, n.), le croissant de la lune était en train de s'arrondir :

*Tum vires praebebat biems atque auxerat undas
Tertia iam gravido pluvialis Cynthia cornu.*

Or il suffit de se reporter aux tables de DRUMANN-GROEBE (III, p. 769) pour s'apercevoir qu'il s'agit de la nouvelle lune du 16 décembre 50, dont le croissant a précisément commencé d'être visible le lendemain, 17 décembre. Voir au surplus p. 224, n. 1.

3. SUÉT., *Caes.*, 83.

4. SUÉTONE, seul, a reproduit cette anecdote (*Caes.*, 32), mais APPIEN, *B.C.*, II, 35, 140, la connaissait sûrement.

et l'injustice de nos ennemis. Les dés sont jetés. » De cette phrase fameuse, on ne retient d'ordinaire que la finale, ce cri du joueur qui va tenter sa chance. Il serait temps de comprendre aussi les mots qui précèdent. Issu de la race des dieux et grand pontife de la religion romaine, César y a simplement exprimé cette mystique de la force qui inspirait son audace et sur laquelle sa victoire dans la guerre civile instituerait plus tard sa royauté de droit divin.

CHAPITRE V

LA GUERRE CIVILE*

(49-45)

Caractères généraux de la guerre civile

Le Rubicon franchi, la force de César va tout étreindre, tout emporter, tout recréer à la fois. Du début de 49 au 15 mars 44, cinq ans lui suffiront pour anéantir les armées de Pompée et du Sénat; pour abattre la République des *Patres*; pour édifier les assises du régime qui, d'abord rétréci et finalement hypertrophié, s'imposera, sous le

*BIBLIOGRAPHIE.

A. SOURCES. — En plus des historiens et biographes anciens cités aux chapitres précédents, surtout CASSIUS DIO, livres XLI-XLIII, et APPIEN, *Guerres civiles*, II, 32-105; du poème documenté que LUCAIN voulait consacrer à la guerre civile, et dont le livre X s'arrête à Alexandrie (cf. R. PICHON, *Les sources de Lucain*, Paris, 1912); des indications contenues, sur les combats d'Egypte, dans JOSÈPHE, B.J., I, 187-193, et A.J., XIV, 127-139, nous disposons, pour reconstituer cette histoire, de sources primaires qui nous la rendent présente avec le relief et la couleur d'événements encore chauds de la vie qui les animait : la correspondance de CICÉRON pendant les années 49-45 (lettres 301-669, de l'édition TYRREL et PURSER); surtout le *Corpus Caesarianum* formé de témoignages contemporains : a) les trois livres *De bello civili*, publiés par HIRTIUS, mais composés par CÉSAR lui-même dans des conditions que je n'hésite pas à croire identiques à celles où, d'après Salomon REINACH (voir la bibliographie du chapitre précédent), s'élaborèrent les sept premiers livres *De bello Gallico*, avec les « communiqués » périodiques de propagande par lesquels leur auteur tenait en haleine l'opinion italienne, et dont la suite s'arrêta, avec la mort de Potheinos (III, 112), à peu près à la date à partir de laquelle les Romains se plainquirent justement de ne plus recevoir de nouvelles de César (Cic., *Ad Attic.*, XI, 17, 3); b) le livre *De bello Alexandrino*, qu'à la suite de NIPPERDEY on attribue parfois à HIRTIUS même, lequel n'a pas pris part à la campagne d'Egypte (B.G., VIII, *praef.* 8), mais qui émane évidemment d'un témoin oculaire, sans doute un officier de l'état-major de César; c) le livre *De bello Africo*, écrit par un officier combattant, qui n'a point tout su, mais bien vu ce à quoi il avait assisté, peut-être un tribun de la V^e légion; d) le livre *De bello Hispanensi*, rédigé lui aussi par un combattant sans art, mais non sans précision, peut-être un officier de la X^e légion. On trouvera ce *Corpus* réuni dans les éditions critiques de DU PONTET, Oxford, 1900, et de KLORTZ, chez Teubner, Leipzig, 1927; mais on devra se reporter aux éditions séparées, avec commentaires : a) de KRANER, HOFMANN et MEUSEL, Berlin, 1906; b) de SCHNEIDER, Berlin, 1888; c) du même SCHNEIDER, Berlin, 1904; d) de KLORTZ, Leipzig, 1927. Depuis, ont paru l'édition-

nom d'Empire, à Rome, à l'Italie et au monde méditerranéen, pendant quatre siècles, et tentera par la suite, soit de se prolonger à Constantinople, soit de renaître dans ses contrefaçons du Moyen Age et des temps modernes; enfin, pour semer des idées qui hantent encore les consciences modernes, et en vertu desquelles le césarisme survit, comme système ou tendance, à la chute des derniers Césars. Jamais révolution aussi profonde ne s'est opérée aussi vite, et la rapidité en est d'autant plus surprenante que Jules César n'a été définitivement vainqueur et souverain qu'à son retour en Italie en septembre 45 et que, jusque-là, il a dû mener de front la bataille contre ses ennemis, les démolitions qu'il jugeait nécessaires, les constructions qu'aussitôt il élevait à la place. Ainsi, dans une moindre mesure, son lointain imitateur, Napoléon Bonaparte, a établi, entre les combats des deux premières années de son « consulat », les cadres où la France et

traduction de Pierre FABRE dans la « Collection Guillaume Budé » et une traduction française, par RAT, de *a et b*. Le 1^{er} livre de la *Guerre civile* a été édité et commenté par M. RAMBAUD (coll. « Erasme »), Paris, 1962. Ces quatre récits, dont le premier est marqué au coin du génie, abondent en détails, mais manquent d'impartialité (cf. le jugement de Pollion rapporté par SUÉTONE, *Caes.*, 56), et soulèvent autant de problèmes qu'ils en résolvent (cf. SCHANZ, *Gesch. des röm. Lit.*, I, 2, p. 135-141).

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Récemment, la guerre civile a fait l'objet de deux bons exposés d'ensemble, l'un copieux et érudit, mais par endroits encombré de nouvelles hypothèses qui ne sont pas toujours fondées, de RICE HOLMES, *The Roman Republic*, t. III, Oxford, 1923; l'autre, rapide et prudent, de ADCOCK, dans le t. IX de la *Cambridge ancient History*, p. 638-690 et p. 702-705. Mais ni l'un ni l'autre ne dispensent de recourir au grand ouvrage de STOFFEL, *Histoire de Jules César, Guerre civile*, 2 vol. in-4^o, Paris, 1887. L'auteur, qui fut attaché militaire de la France à Berlin avant la guerre de 1870, avait concentré sur sa personne l'animosité des partis, aussi bien de ceux qu'irritait sa fidélité éclatante au régime déchu, que de celui dont il se réclamait toujours mais qu'avait accablé la publication de ses inutiles avertissements. Aussi, me semble-t-il, justice ne lui a été rendue à peu près nulle part chez nous (voir, au contraire, l'hommage de MEUSEL, p. x), s'il a été exploité partout. Malheureusement dépourvu de références, mais reposant sur un examen minutieux des textes et souvent du terrain, son livre est un chef-d'œuvre, dont je me suis largement inspiré. A mon avis, seules ont vieilli son étude du siège de Marseille, qu'ont enrichie JULLIAN, *Histoire ancienne de la Gaule*, III, p. 577-600, et surtout Michel CLERC, *Massalia*, II, Marseille, 1929, p. 65-156 (cf. DUPRAT, *Essai sur la topographie de Marseille antique et médiévale*, dans l'*Enc. des Bouches-du-Rhône*, XIV, Marseille, 1933 dont les conclusions sont renouvelées par les fouilles de F. BENOIT, citées ci-dessous, p. 385, n. 1); et sa relation de la guerre d'Egypte, qu'a renouvelée un double progrès : celui de la topographie d'Alexandrie antique (cf. BRECCIA, *Alexandrea ad Aegyptum*, Bergame, 1914; édition anglaise, 1922 et A. BERNARD, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1967), celui de notre connaissance de la cour des Lagides, qu'on trouvera condensée dans les ouvrages de JOUGUET et dans BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Lagides*, II, p. 179-217, et délayée dans d'innombrables vies de Cléopâtre (notamment celles, traduites en français, de WEIGALL et de VON WERTHEIMER), en sorte qu'on devra ici la compléter et corriger par l'essai de JUDEICH, *Caesar im Orient*, Leipzig, 1885, et le bon livre de GRANDOR, *La guerre d'Alexandrie*, Le Caire, 1931, qui utilise et énumère les ouvrages antérieurs. VEITH, qui a repris plusieurs chapitres de STOFFEL, notamment Corfinium, eine kriegsgeschichtliche Studie, *Klio*, 1913, p. 1-26; *Der Feldzug von Dyrrachium zwischen Caesar und Pompeius*, Vienne, 1920; *Zu den Kämpfen der Caesarianer in Illyrien*, dans les *Strena Buliciana*,

une partie de l'Europe contemporaine n'ont pas fini d'évoluer. Assurément, pour mesurer cette prodigieuse activité, il conviendrait de suivre Jules César pas à pas dans la succession vertigineuse des actes par lesquels il a enchevêtré réformes profondes et mutations essentielles avec ses campagnes militaires; mais l'éparpillement auquel aboutirait un exposé de ce genre trahirait la signification de faits qui, juxtaposés dans la durée, n'offrent néanmoins, ni parenté véritable, ni commune mesure; et surtout il nous induirait à méconnaître ce qu'il y eut, à mon avis, de volontaire et de concerté dans les transformations que César n'a effectuées avec une incroyable promptitude que parce qu'elles répondaient à des nécessités depuis longtemps présentes à sa puissante méditation. Renonçant donc, pour ces deux derniers chapitres, à l'ordre chronologique auquel je me suis rigoureusement astreint dans les autres, j'étudierai séparément les phases

Zagreb, 1924, p. 267-274 (cf. *La campagna di Durazzo fra Cesare e Pompeo*, trad. LAUREATI, Rome, 1942, n'a sérieusement amendé son devancier que pour la campagne autour d'Uzitta et d'Aggar en Afrique (dans KROMAYER et VEITH, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, Berlin, 1912, p. 717-907) et se trouve lui-même dépassé par GSELL (cousin de STOFFEL) dans les chapitres de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, III, Paris, 1928, p. 1-46 (campagne de Curion) et 47-155 (campagne de 46), lesquels peuvent dispenser de lire FERRABINO, Curione in Africa, dans les *Atti dell' Accad. di Torino*, 1912-1913, p. 499-513, et auxquels, faute des fouilles de G. Picard, qui n'avaient pas encore eu lieu à Botria (ci-dessous, p. 450, n. 4), n'ajoute rien de sûr le travail de POTTER, *Untersuchungen zum Bellum Alexandrinum und Bellum Africanum*, Leipzig, 1932. Il est, en revanche, acquis aujourd'hui que les conceptions de Stoffel sur la campagne de Pharsale sont confirmées par les travaux de STÄHELIN, *Das Schlachtfeld von Pharsalos*, Bay. *Blatt für gymn. Schulwesen*, 1931, p. 1 et suiv. (que je n'ai pu consulter), et surtout de BÉQUIGNON, B.C.H., 1928, p. 9-44 et 1932, p. 403-409, qui donne la bibliographie la plus récente (cf. notamment ses références à Rice HOLMES et à KROMAYER, *Antike Schlachtfelder*, II, 1907, p. 401-443, et IV, 4, 1931, p. 640-644). V. toutefois M. RAMBAUD, Le soleil de Pharsale, *Historia*, III, 3, 1955. De même le général LAMMERER qui, en vue du commentaire du *Bellum Hispaniense* de KLOTZ, a réexploré le terrain des combats de 45, et SCHULTEN qui l'a suivi, dans le texte dont il a accompagné, p. 162 et suiv., les cartes du *Schlachten-Atlas*, cité ci-après, n'ont, dans l'ensemble, abouti qu'aux identifications et explications déjà proposées par Stoffel. Comme *Atlas*, on utilisera la comparaison des 22 planches de celui de STOFFEL, Paris, 1887, in-4°, avec la 3^e livraison du *Schlachten-Atlas* de KROMAYER et VEITH, Berlin, 1924, feuilles 16-23. Sur l'armée du temps de César, on consultera MOMMSEN, *Das militärsystem Caesars* dans ses *Gesammelte Schriften*, IV, p. 156-168; DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1900, I, p. 423 et suiv.; KROMAYER et VEITH, *Haerwesen u. Kriegsführung der Griechen u. Römer*, Munich, 1928, p. 376-472. Sur les effectifs en ligne, on recourra aux appendices de STOFFEL; à von DOMASZEWSKI, *Die Heere der Bürgerkriege in den Jahren 49 bis 42 vor Christus*, dans les *Neue Heidelb. Jahrb.*, IV, 1894, p. 157-188; et à KROMAYER, *Die Entwicklung der römischen Flotte vom Seeraubkrieg... bis zur Schlacht von Actium*, dans le *Philologus*, 1897, p. 426-491. Enfin, pour les correspondances entre le calendrier officiel et le calendrier astronomique, lesquels ne coïncident qu'à partir du 1^{er} janvier 45, on se reportera aux observations présentées dans la bibliographie du chapitre précédent. Quand deux dates sont données dans la période du désaccord, la première se rapporte au calendrier officiel, la seconde au calendrier astronomique, d'après les tables de concordance de LE VERRIER-STOFFEL.

d'une guerre civile dont l'issue, bien plutôt que les vicissitudes, importe à l'histoire, et l'œuvre capitale que les victoires de César lui ont enfin permis d'accomplir. Celle-ci, douée d'une vitalité qui n'est point encore totalement épuisée, ne saurait être, en effet, comprise que par le rapprochement des parties qui la composent, moins dans le détail accidentel de ses réalisations que dans l'ensemble des conditions politiques, sociales et spirituelles du temps où elle s'est produite, et en dehors duquel, bonne tout au plus à alimenter de stériles polémiques d'actualité rétrospective, elle cesserait, du coup, de nous être intelligible en elle-même.

I. — *La conquête de l'Italie*

D'Ariminum à Ancône et à Arretium
(12-15 janvier 49 = 17-20 décembre 50)

César savait qu'en violant les frontières de l'Italie il s'était condamné à la conquérir. Avant de passer le Rubicon, il avait averti ses amis sans détours : « Il est encore temps, leur dit-il, de revenir en arrière. Mais une fois que nous aurons traversé ce petit pont, tout se devra régler par les armes »¹; et, dès son arrivée à Ariminum, il tira ses plans d'agression. Son premier soin fut de communiquer aux soldats de sa XIII^e légion l'ardeur combative qui forcerait la victoire. Il se présenta à eux, entouré des tribuns fugitifs, dans l'attitude d'une victime odieusement persécutée mais résolue à obtenir justice. Avec des larmes dans la voix, déchirant ses vêtements à mesure qu'il parlait, il commença par toucher leur pitié. Puis il excita leur colère contre ses ennemis, surtout contre Pompée, dont il flétrit l'ingratitude en leur lisant le testament où il l'avait institué son héritier et qu'il n'avait point encore déchiré. Ensuite il les alarma sur leur propre sort, inévitablement lié au sien, et sur les conséquences de sa disgrâce où sombreraient sans nul doute les récompenses qu'ils avaient escomptées. Enfin il éveilla leurs convoitises, et, en leur montrant l'anneau qu'il portait à la main gauche, jura qu'il préférerait s'en dépouiller plutôt que de ne point s'acquitter envers ceux qui l'auraient aidé à venger son honneur et à sauver Rome de la servitude². S'étant ainsi assuré de leur fidélité, et constatant, d'ailleurs, que tout était tranquille dans Ariminum, il n'y garda avec lui que deux cohortes, en détacha le

1. SUÉT., *Caes.*, 32.

2. CASS. DIO, XLII, 4, 1; SUÉT., *Caes.*, 33 et 83; LUCAIN, *Phars.*, I, 299-351; et CAES., B.C., I, 7-8 (antidaté).

jour même (12 janvier 49 = 17 décembre 50) trois autres, qui s'en iraient au plus vite occuper Pisaurum (Pesaro), Fanum (Fano) et Ancona, et remit les cinq restantes à Antoine avec mission de franchir l'Apennin, et de s'emparer d'Arretium (Arezzo), dont la position commandait la Via Cassia qui, rejoignant entre Pisae (Pise) et Luna (Luni) la Voie Aurélienne, conduisait directement en Gaule Transalpine¹. Il n'ignorait point que les légions qu'il en avait appelées n'arriveraient que dans une quinzaine². Il n'en tenait que davantage à ses liaisons avec ses provinces et le gros de son armée; et pour le surplus, ne doutant pas de la pusillanimité de ses adversaires, il payait d'audace, et, dans le même temps, affectait de chercher encore à composer avec eux.

Feintes négociations

Vers le 17-18 janvier 49 = 22-23 décembre 50³, il reçut à Ariminum les mandataires du Sénat et de Pompée, venus lui communiquer officiellement le texte des décrets du 7 janvier, et exiger en conséquence son retrait immédiat d'Italie. Le choix des deux ambassadeurs, le préteur L. Roscius Fabatus, un de ses anciens légats, et le fils de l'ancien consul de 64, L. Caesar, un de ses cousins éloignés, témoignait de ménagements qui en disaient long sur les embarras de ses adversaires et leur désir de gagner du temps⁴. Comme il ne relâchait rien de sa vigilance et de ses précautions militaires, César n'eut garde d'éconduire les envoyés sénatoriaux. A la condition, d'une part, que Pompée congédiât ses propres troupes, suspendit la mobilisation commencée, gagnât son commandement d'Espagne, et, d'autre part, que lui-même pût briguer le consulat aux prochains comices, il réitéra son engagement de licencier ses légions, et se déclara prêt à une rencontre avec Pompée pour aplanir définitivement leurs différends. Il n'y avait nulle chance que cette tentative de réconciliation *in extremis*, qui était une habileté suprême de sa part, fût prise en considération. Les *Patres* redoutaient un accommodement qui les eût rejetés dans l'impuissance. Pompée, de son côté, ne pouvait, de gaieté de cœur, souscrire, sur de telles bases, au principe d'une seconde entrevue de

1. CAES., B.C., I, 3 (postdaté).

2. Cf. *supra*, p. 354.

3. Il n'y a aucune raison de doubler l'entrevue, selon le récit confus de Cass. Dio, XLI, 5, 2, 3 et 4, et contrairement à celui de César, B.C., I, 9, et à la vraisemblance (en sens contraire, mais à tort, d'après HOLZAPFEL, GROEBE, P. W., X, c. 224). Sur cette date, et les suivantes, cf. Rice HOLMES, *op. cit.*, III, p. 317.

4. Sur L. Roscius Fabatus, cf. *supra*, p. 302 (campagne contre les Esuviens); et VON DER MÜHLL, P. W., I^a, c. 1122-1123; sur L. Caesar, cf. MÜNZER, P. W., X, c. 183 et 471-472.

Lucques, d'où ne sortirait, au plus, qu'un duumvirat boiteux, où, relégué dans son proconsulat espagnol, il se contenterait, dans l'hypothèse la plus favorable, celle où le consul César n'eût pas renié sa parole, du rôle de peu brillant second¹. Et, du reste, les événements marchèrent plus vite que les négociateurs.

Pompée évacue Rome

(17-18 janvier 49 = 22-23 décembre 50)

Dans le temps même où ceux-ci s'entretenaient avec César, survint à Rome, portée par des fuyards apeurés, la nouvelle de l'occupation, par les cohortes de la XIII^e légion et conformément aux ordres de leur *imperator*, de Pisaurum, Fanum, Ancona et Arretium. Ce raconter épouvanta les *Patres* qui, dans leur ignorance des effectifs dont disposait César, se voyaient déjà enveloppés d'une nuée d'ennemis, emportés dans un tourbillon d'assaillants barbares, plongés dans le fleuve de sang où Marius avait noyé leurs prédécesseurs. Ils écoutèrent avidement Pompée qui, pour des raisons très acceptables, préconisait leur repli sur Capoue, au milieu des deux légions qui y étaient rassemblées et qu'il importait de reprendre en main avant de les jeter dans la mêlée. Ils décrétèrent que le Sénat suivrait Pompée et les consuls en Campanie, que les sénateurs qui demeureraient à Rome seraient considérés comme Césariens et englobés dans les réprobations et châtiments qu'encourrait le rebelle. Le jour même — 17 janvier 49 = 22 décembre 50 — Pompée se mit en route². Le lendemain — 18 janvier 49 = 23 décembre 50 — ce fut un exode piteux, une débandade éperdue des nobles avec leurs femmes et leurs enfants. Les consuls donnèrent l'exemple du désarroi : C. Marcellus n'attendit même point son collègue; et Lentulus, resté en arrière pour déménager le trésor, en laissa dans les soubassements du temple de Saturne la plus grosse part, plutôt que de s'attarder à l'organisation des convois qu'en eût requis le transport total³. Cicéron sortit brusque-

1. CAES., *B.C.*, I, 9; CASS. DIO, XLI, 5; CIC., *Ad fam.*, XVI, 12, *passim* (27 janvier 49).

2. La date du départ de Pompée est assurée par PLUT., *Caes.*, LVI, 2. Elle cadre avec la mention de la prise d'Ancône donnée par CIC., *Ad Attic.*, VII, 11, 1, le 20 janvier 49. Sur les décrets rendus en toute hâte, à la demande de Pompée, cf. CASS. DIO, XLI, 6, 2.

3. Sur la panique de Rome, cf. CAES., *B.C.*, I, 14, qui fait partir Lentulus le premier, contrairement à la vraisemblance, et voudrait laisser croire que ce consul, ayant tout à fait perdu la tête, était parti si vite qu'il avait oublié de fermer la porte de l'*aerarium*. CASS. DIO, XLI, 6, 5, sous-entend que Lentulus ne l'avait pas ouverte, puisqu'il n'aurait « touché à rien ». Entre les deux témoignages, j'ai préféré celui de César, mais il ne peut être retenu (quand on tient compte de CIC., *Ad Attic.*, VII, 15, 3) que selon l'interprétation ingénieuse qu'en a proposée Pierre FABRE, *R.E.A.*, 1931, p. 26-32. Le départ « consulaire » est fixé au 18 janvier 49 par la comparaison avec le texte de Plutarque, cité à la note précédente, de l'assertion de CÉSAR, *ibid.*, 3 : « *Cn. Pompeius pridie eius diei profectus.* »

ment de son irrésolution et décampa avant l'aube, sous prétexte de ne point attirer l'attention sur le fâcheux contraste de cette fuite avec les lauriers dont, au retour de son gouvernement de Cilicie, et dans l'attente d'un triomphe de complaisance, il avait fièrement paré les faisceaux de ses licteurs¹. Quand L. Roscius Fabatus et L. Caesar rentrèrent à Rome, ils n'y trouvèrent plus personne à qui parler. Ils poursuivirent incontinent leur route vers le sud à la recherche du proconsul Pompée et des magistrats qui les avaient investis, et c'est seulement le 23 janvier 49 = 28 décembre 50 que, les ayant atteints à Teanum Sidicinum (Teano), ils leur rendirent compte de leur mission².

Ardeur combative des belligérants

Dans l'intervalle, la situation s'était encore aggravée : Curion, emmenant avec lui la cohorte stationnée à Pisaurum et les deux cohortes en réserve à Ariminum, avait délogé d'Iguvium (Gubbio) la petite garnison qu'y commandait le préteur Thermus, et qui s'était disloquée à son approche, puis reçu, au nom de César, la soumission empressée du municipe. Ainsi, au lieu de rétrograder vers sa province, César accentuait son avance en Italie, s'arc-boutait solidement au quadrilatère formé par la mer Adriatique, le Rubicon, l'Aesis et la haute vallée du Tibre³. Il démentait ses paroles conciliantes par la vigueur de ses coups. Pompée et les consuls ne pouvaient plus être dupes de son message verbal. Ils y acquiescèrent néanmoins pour la forme, mais en subordonnant l'arrêt de leur mobilisation à l'abandon de ses prises et au licenciement de son armée, et sans fixer de date au départ de Pompée pour l'Espagne. Cicéron, informé des termes de cette réponse, se flatta un instant qu'elle rétablirait la paix⁴. Elle

1. CIC., *Ad Attic.*, VII, 10 : *Subito consilium cepi ut, antequam luceret, exirem ne qui conspectus fieret aut sermo, licitoribus praesertim laureatis*. La date de son départ serait fournie par celle de cette lettre si nous la connaissions. Les plus récents éditeurs des lettres, suivant d'ailleurs l'opinion de SCHMIDT, *op. cit.*, p. 114, l'assignent au 18 janvier. S'ils avaient raison, Cicéron aurait été le premier des fuyards. Mais elle se place peut-être seulement au soir du 19 janvier, soit (après le coucher du soleil) le 20 janvier, ce qui reporte au 19, avant l'aube, le départ de Cicéron : 1^o Cicéron est arrivé à Formies le 10 des Kalendes de février (*Ad Attic.*, VII, 12, 2), soit le 21. Or, il n'y a guère entre Rome et Formies que 150 kilomètres, distance qu'il était aisé de franchir en deux jours et demi; 2^o le 26 janvier, Cicéron, de Capoue, écrivait à Atticus qu'il « lui a, jusque-là, adressé une lettre chaque jour depuis son départ » (*Ad Attic.*, VII, 15, 1). En conséquence je date ainsi la suite des lettres du VII^e livre *Ad Atticum* qui nous sont parvenues : 10, le 19-20 janvier; 11, le 20-21; 12, le 22; 13^A, le 23; 13^B, le 24; 14, le 25; 15, le 26 janvier. Cette chronologie me paraît confirmée, étant donné le comput habituel des Romains, par CIC., *Ad Attic.*, IX, 10, 4.

2. CIC., *Ad Attic.*, VII, 14, 1. César place l'entrevue à Capoue (B.C., I, 10, 1).

3. CAES., B.C., I, 12 : la garnison d'Iguvium comprenait une demi-légion.

4. CIC., *Ad fam.*, XVI, 12, 2-3. Cf. *Ad Attic.*, VII, 13^B, 3; 14, 1.

indiquait au contraire que les *Patres*, qui reprenaient courage à mesure qu'ils s'éloignaient de l'envahisseur, et que, du reste, la défection de Labienus, venu prendre place dans leurs rangs pour combattre son ancien chef, avait transportés d'aise¹, se refusaient dorénavant à la moindre concession². César n'eut garde de s'y méprendre : au retour de L. Roscius et de L. Caesar, qui lui signifièrent, probablement à Ancône, cette fin mal déguisée de non-recevoir, il entra dans le Picenum et marcha droit sur Auximum (Osimo)³. Des deux côtés il n'y avait plus que des belligérants pressés par les nécessités de la lutte et courant après leurs chances⁴.

Le plan de Pompée

Pompée avait été surpris par la soudaineté de l'attaque et, précautionneux comme à l'ordinaire, il avait préféré laisser Rome plutôt que d'en livrer la défense au hasard. Cicéron, tout en s'associant à cet abandon avec une précipitation qu'on ne lui demandait pas, le qualifiait le jour même d'absurdité⁵, et, dans les semaines ultérieures, devait revenir, avec une dureté qu'accroissait son inquiétude, sur cette « honteuse folie »⁶. Dans les temps modernes, Napoléon ne l'a pas moins sévèrement condamné : « C'est Rome, a-t-il dicté, c'est Rome qu'il fallait garder; c'est là que [Pompée] eût dû concentrer toutes ses forces au commencement [de la guerre civile] »⁷. Mais, précisément, les forces de Pompée, limitées aux recrues en cours de mobilisation, à quelques cohortes disséminées dans les garnisons de la Péninsule et aux deux légions de Capoue⁸, si elles doubtaient

1. Sur la défection de Labienus, connue de Cicéron dès le 20 janvier, cf. CIC., *Ad Attic.* VII, 11, 1 et 12, 5. Labienus a rejoint Pompée à Teanum le 22 janvier (*ibid.*, 13^u, 3), et l'a suivi à Capoue (*ibid.*, 15, 3). Cicéron lui donne du grand homme (13^u, 3), du héros (13^A, 1). Lucain sera plus sévère au transfuge (*Phars.*, V, 345). Mais Lucain a tort si, comme l'a démontré R. SYME, *J.R.S.*, 1938, p. 113-125, la famille de Labienus, originaire de Picenum, faisait partie de la clientèle de Pompée.

2. Caton, comme Cicéron, inclinait vers la paix « à tout prix » (*Ad Attic.*, VII, 15, 2). Favonius était pour la guerre et l'emporta (*ibid.*, mss.). Quelques jours après, Cicéron lui-même se prépare à la guerre avec optimisme (*Ad fam.*, XVI, 12, 4).

3. CAES., *B.C.*, I, 10-12.

4. Le 2 février, Cicéron soupçonne que César sera intransigeant — *acerrimus* — et comprend que l'Italie tout entière va être embrasée par la conflagration (*Ad Attic.*, VII, 17, 2 et 4). À ce moment, César avait déjà rejeté les propositions dont Roscius Fabatus et L. Caesar étaient porteurs. Sur le lieu et la date de ces derniers pourparlers, cf. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 124.

5. CIC., *Ad Attic.*, VII, 10 : *amentissimi consilii*.

6. CIC., *Ad Attic.*, VII, 13^A, 1; VIII, 2, 2; 16, 1; et spécialement, VII, 21, 1 : *fugam ab Urbe turpissimam* et VIII, 8, 1 : *o rem turpem et ea re miseram Urbem, reliquerat*.

7. NAPOLÉON I^{er}, *Précis des guerres de César*, IX, 3, 3.

8. Cf. *supra*, p. 351. APPIEN, *B.C.*, II, 32, 129; et VON DOMAZEWSKI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 163, n. 4.

en apparence celles que César pouvait employer immédiatement, et dont Labienus confirmait la faiblesse¹, n'étaient ni réunies, ni homogènes, ni sûres. Dans ces conditions, Pompée reste répréhensible d'avoir engagé le conflit sans s'y être sérieusement préparé; il fut peut-être aussi fautif d'avoir négligé l'importance morale de la possession de l'*Urbs*; mais il était fondé à adopter le plan de retraite qu'il avait probablement déjà formé, et qui lui eût, en effet, permis de réparer les funestes effets de son imprévoyance et de renverser à son profit la situation générale. Il est vraisemblable que, dès la fin de janvier, il avait pris son parti de transférer en Orient le théâtre de la guerre pour attirer César loin de ses bases, le couper des Gaules, de leurs greniers et de leurs réserves humaines, le réduire à transporter ses troupes par mer, à les mal nourrir, à ne point combler les vides qui se produiraient en elles, et finalement, tandis que les légions d'Espagne, marchant sur ses talons, réoccuperaient ses provinces et l'Italie, à s'épuiser dans une poursuite sans issue. Du point de vue militaire, le dessein de Pompée était d'une ampleur et d'une sagesse magnifiques. Mais la réalisation en eût requis une unité de vues, un esprit de suite, un sang-froid que ne comportaient, ni la coalition disparate qui s'était constituée autour de lui, ni la nervosité des nobles qui, au lieu de le servir loyalement, l'obsédaient de leurs avis et le gênaient de leurs contradictions. Une fois de plus, Pompée, bonne tête stratégique, péchait par manque d'esprit politique, et proposait à ses auxiliaires une fin et un effort qu'excluait leur outrecuidance et qui dépassaient leurs moyens².

Ses mécomptes

Il aurait dû, tout de suite, leur imposer ses idées. Il les leur cacha, au contraire, biaisa, louvoya dans le vain espoir de les amener à obéir à sa volonté par la dure leçon des événements. Il ne réussit ainsi qu'à les démoraliser davantage, et à transformer une manœuvre de grand style en une reculade désordonnée. En allant, dès le 25 janvier 49 = 30 décembre 50, s'établir avec ses troupes à Larinum³,

1. Cic., *Ad Attic.*, VII, 16, 2 : [Pompeius] *Labienum secum habet, non dubitantem de imbecillitate Caesaris copiarum.*

2. En tout cas, sa décision était prise quand, de Capoue, il se rendit en Apulie le 23 janvier (Cic., *Ad Attic.*, VII, 13^B, 3). Sur ce point, je suis DRUMANN-GROEBE, III, p. 383; et conclus que si Cicéron a eu raison d'appeler Pompée ἀπολυτικώτατον omnium (*Ad Attic.*, VIII, 16, 1), il eut tort d'ajouter *nunc vero etiam ἀστρατηγικώτατος* (*ibid.*; cf. VII, 21, 7).

3. La date du départ pour Larinum (Larino) est donnée par Cic., *Ad Attic.*, VII, 13^B, 3 : *Pompeius a Teano Larinum versus profectus est a. d. vii Kal.* (= 24 janvier). Mais Pompée a couché ce soir-là à Venafrum : *eo die mansit Venafri.*

il se garda d'avouer que cette ville d'Apulie marquait la première étape d'une marche vers Brindes, laissa entendre qu'il voulait se rapprocher du Picenum, où le loyalisme de ses clientèles secondait ses enrôlements, et qu'à la première occasion favorable il était prêt à y rentrer pour interdire à César l'approche de Rome¹. Mais il fut pris à son propre piège, et lorsque, avec toute raison, il dépêcha aux consuls demeurés à Capoue le tribun C. Cassius pour les engager à retourner dans la Ville, à en vider le Trésor au plus vite et à en revenir aussitôt avec l'argent que renfermaient encore les caves du temple de Saturne, ils déclinèrent son avis avec humeur. Aller à Rome ? Avec quelle escorte ? En sortir ? Mais comment et avec quelles sûretés ? Lentulus conclut insolemment qu'il songerait à remplir la tâche à laquelle on le conviait, lorsque Pompée, remontant vers le nord, se serait décidé à tenir le Picenum². Le malheureux, dont Cicéron rapporte la réponse au 7 février = 10 janvier 49, ne se doutait pas que le 5 février = 8 janvier les soldats césariens avaient pris Firmum (Fermo), le 6 Truentum (La Civitá), que le 10, Asculum (Ascoli) tomberait entre leurs mains³, et qu'au moment où il s'exprimait avec cette désinvolture le Picenum était déjà irrémédiablement perdu pour le Sénat. Les levées, que Vibullius Rufus avait commencé d'entreprendre dans le pays, furent arrêtées net par cette irruption. Ailleurs, elles n'avaient donné que de piètres résultats. Cicéron qui en avait été chargé en Campanie avait négligé son mandat. Les consuls avaient imité son inertie⁴. Seul, le successeur nominal de César en Gaule, L. Domitius Ahenobarbus, qui semble avoir possédé d'immenses domaines dans les Abruzzes, y avait poussé le recrutement avec assez de vigueur pour équiper 12 cohortes et concentrer les 4 000 hommes qu'elles comprenaient à l'intérieur des murailles de Corfinium (Pentima), la vieille métropole des Pélagiens qui, au temps de la guerre sociale, avait été promue au rang de capitale de l'insurrection à cause de sa position maîtresse sur la voie Valérienne, ce trait d'union entre Rome et l'Adriatique, au milieu des hautes montagnes qui, de toutes parts, et spécialement vers le nord, barraient de leurs abrupts le long plateau où elle s'était alors fortifiée⁵. Toute-

1. CIC., *Ad Attic.*, VII, 12, 2 : [*Pompeius*] *utrum consistere uspiam velit an mare transire nescitur* ; cf. *ibid.*, 17, 1. On prête à Pompée le dessein de passer en Espagne ; *ibid.*, 2 ; 18, 2.

2. CIC., *Ad Attic.*, VII, 21, 2. La lettre est du 8 février ; et Cicéron voit déjà Pompée sur un navire : *Gnaeus noster in navi*.

3. Cf. sur ces faits, STOFFEL, I, p. 9 et suiv. ; RICE HOLMES, III, p. 378.

4. Cf. CIC., *Ad Attic.*, VII, 20, 1 ; 21, 1 : *haec, Capuae dum fui, cognovi : nihil in consulibus, nullum usquam dilectum* ; 23, 3 : *tota Capua et omnis hic dilectus iacet*.

5. Sur Corfinium, cf. VEITH, *Corfinium, eine Kriegsgeschichtliche Studie*, *Klio*, 1913, p. 1 et suiv. ; STOFFEL, I, p. 18-19. Sur les effectifs de Domitius, APPIEN, *B.C.*, II, 32, 129 ;

fois, ce premier succès de Domitius lui tourna la tête et peu s'en fallut que, par son impéritie et sa présomptueuse indiscipline, il n'entraînât d'un coup le sort de Pompée et du Sénat dans la catastrophe où César allait bientôt le précipiter.

L'investissement de Corfinium
(15 février = 18 janvier 49)

Au su de la chute de Firmum, Pompée s'était replié de Larinum sur Luceria, où il cantonna sa troupe le 6 février = 9 janvier 49. Son premier soin fut d'alerter Domitius, en le pressant de retraiter à son tour avec toutes les forces réunies autour de lui : non seulement les douze cohortes qu'il commandait en propre, mais encore les cinq cohortes que C. Hirrus lui amenait de Camerinum en Ombrie. Le 11 février = 14 janvier, dans la matinée, Pompée se félicitait, dans un billet à Cicéron, de l'annonce que Domitius lui avait adressée de son départ pour le 9 février = 12 janvier, à l'aube. Seulement, l'après-midi, Pompée dut déchanter. Domitius n'avait pas observé sa parole. Le 8 février = 11 janvier, au soir, il avait vu entrer dans ses murs, outre les soldats que le proconsul Lentulus Spinther avait évacués d'Asculum, les 13 cohortes que Vibullius Rufus avait formées dans le Picenum, et qu'il avait soustraites à l'étreinte des envahisseurs. Ces renforts importants changèrent ses intentions. Le 9 février = 12 janvier, au lieu de commander le départ, il l'ajourna et ne se donna même pas la peine d'en informer le quartier général qui ne fut renseigné, dans l'après-midi du 11 février = 14 janvier, que par un courrier de Vibullius. Mécontent de ce contre-ordre déraisonnable, Pompée confirma séance tenante ses instructions antérieures à son allié versatile, et ne se priva point de lui représenter à la fois l'incorrection de son attitude, et l'illégalité qu'il commettrait dans le cas où, s'obstinant à monter la garde, avec ses propres troupes, autour des propriétés des Péligniens, il ne dirigerait pas sans délai sur Luceria au moins les contingents de Vibullius et de Hirrus, puisque ceux-ci ne relevaient pas de son autorité¹. Domitius fit la sourde oreille. Le 14 février = 17 janvier, il signifia tranquillement au quartier

38, 149; CAES., B.C., I, 15, 5-7; 17, 1-2; 18, 1-4; et les chiffres cités par Pompée, *op. cit.*, *Ad Attic.*, VIII, 3, 7; 7, 1; 11^A et 12^A, 1. Pour la discussion de ces données, se reporter à STOFFEL, I, p. 226-227; SCHMIDT, *Briefwechsel*, p. 132-133; VEITH, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 19-21; VON DOMAZEWSKI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 163; DRUMANN-GROEBE, III, p. 388, et Rice HOLMES, III, p. 369-372. Le pays pélignien semble avoir été le fief de Domitius, comme le Picenum celui de Pompée; cf. *infra*, n. suiv. et p. 374, n. 3.

1. Toutes ces données sont empruntées aux lettres de Pompée incluses dans Cic., *Ad Attic.*, VIII, 6, 2; 11^A et 12^{A-11}.

général que, pour le moment, il se bornait à observer César : si celui-ci, le dédaignant, s'avancait le long de la mer contre Pompée, Domitius n'hésiterait pas à se porter à la rencontre de Pompée; si, au contraire, César s'engageait dans le Samnium pour l'atteindre d'abord, il était résolu à tenir tête. Cette décision fanfaronne témoignait de sa méconnaissance absolue de la réalité. Il ne l'appuya, d'ailleurs, d'aucune des mesures qu'elle impliquait. Il s'affaiblit à plaisir en divisant ses gens : 6 cohortes à Alba Fucens, 7 à Sulmona, le surplus demeurant à Corfinium¹. Puis, quand, enfin, il s'avisa de détruire, à trois milles (4,500 km) au nord, le seul pont qui permit à César de passer sur la rive droite de l'Aternus (Aterno) pour menacer la place, l'avant-garde ennemie était déjà en vue, et dispersa ses légionnaires avant l'achèvement de la destruction prescrite. Le gros suivit sans être inquiété, et César, dès le 15 février = 18 janvier, établit son camp, tout près des remparts, et au sud de la ville, pour en intercepter les communications avec Sulmone et Pompée. Sa troupe était d'ailleurs plus considérable que Domitius ne l'avait prévu. Dès le 5 février = 8 janvier, sa XII^e légion avait rejoint la XIII^e à Firmum. Le 16 février = 20 janvier, il était rallié d'un coup par la VIII^e légion qu'il avait mandée de Transalpine, les 300 cavaliers que lui avait offerts le roi du Norique et les 22 cohortes que ses recruteurs avaient hâtivement constituées en Cisalpine. En douze jours, son armée était passée d'une légion à l'effectif de six légions. Le lendemain, 18 février = 21 janvier, il commença de tracer autour de Corfinium une ligne d'investissement de 8 kilomètres de tour, que ses 24 000 hommes suffiraient à garnir².

La chute de Corfinium (21 février = 24 janvier 49)

Le spectacle de ces terrassements bouleversa Domitius. En l'absence de César, il avait crâné, déployé une louable énergie, harangué ses soldats avec impétuosité, promis à chacun d'eux des arpents de ses terres, et mis ses remparts en état de défense³. Mais quand il vit César creuser les tranchées d'un blocus qu'il désespérait

1. CAES., B.C., I, 18, 1 et 24, 3.

2. La source essentielle est CAES., B.C., I, 15-18. J'adopte la chronologie de Stoffel, confirmée par le rapprochement de Cic., *Ad Attic.*, VIII, 14, 1, et de CAES., B.C., I, 23, 5. Pour les effectifs de César, voir STOFFEL, I, p. 228, et les textes allégués par lui, spécialement CAES., B.C., I, 18 et 25; Cic., *Ad Attic.*, VIII, 12^o, 1-4.

3. CAES., B.C., I, 17, 3-4. Les *mss.* donnent : XL in singulos ingera. Mais le chiffre XL est d'autant moins admissible que le contexte prouve que ce chiffre n'était qu'un minimum : et pro rata parte centurionibus evocatisque. Une correction s'impose donc : paléographiquement la leçon XV qu'adoptera Pierre Fabre dans son édition-traduction paraît la plus plausible.

de rompre, sa superbe et son courage s'évanouirent et il n'espéra plus qu'en Pompée dont il implora l'assistance. Vainement, d'ailleurs. Pompée se borna à transmettre aux consuls, en la blâmant, cette requête insensée; et, insistant une dernière fois pour que Domitius essayât de se dégager encore, il lui opposa, avec une fermeté inflexible, un refus pleinement justifié. Puis, sans plus s'inquiéter de l'assiégé, il quitta Luceria le 18 février = 21 janvier et, conformément à son plan, échelonna, par Canusium, la marche de ses deux légions vers le port de Brindes où il lui tardait d'en organiser l'embarquement. Selon César, Domitius, lorsqu'il sut le 19 février = 22 janvier, qu'il n'avait plus à compter que sur lui-même, n'aurait songé qu'à sauver son existence, et à désertre secrètement son devoir et ses soldats. Quoi qu'il en soit, il est certain que ceux-ci, le lendemain, refusèrent de combattre. Le 21 février = 24 janvier, avant l'aurore, Lentulus Spinther sollicitait, en leur nom, aux sentinelles de César un sauf-conduit pour se rendre sous la tente de l'*imperator* et plaider leur cause auprès de lui¹. César ne lui laissa point le temps de dérouler son éloquence. Tout de suite, il l'assura qu'il dédaignait les représailles, et il n'en fallut point davantage pour faire tomber les résistances. Dès la pointe du jour, il entra, derrière Spinther, dans Corfinium qui avait capitulé. Aux magistrats de la ville, il enjoignit de rendre à Domitius les 6 millions de sesterces que celui-ci leur avait remis en dépôt. A Domitius et aux sénateurs qui en avaient épousé l'inimitié, il accorda la liberté sans condition². Cette générosité magnanime, à laquelle ni Marius ni Sulla n'avaient habitué leurs contemporains, conquît aussitôt les cœurs. « Quel contraste, écrivait Cicéron à Atticus, entre César qui sauve ses ennemis et Pompée qui abandonne ses amis ! »³. Les mêmes municipes qui, lors de la maladie de Pompée, avaient prié avec ferveur pour sa guérison s'étaient soudain détachés de lui, et, maintenant, formaient des vœux pour la victoire de César⁴; et, tout de suite, les soldats de Corfinium, par

1. La date du 21 février est celle des *Feralia*, Cic., *Ad Attic.*, VIII, 14, 1. Le même jour Pompée quittait Canusium, le matin; et César, Corfinium, l'après-midi. Sur ces faits, cf. les lettres de Pompée précitées et CAES., *B.C.*, I, 18-24. Sur une tentative manquée de Domitius pour s'empoisonner, cf. PLUT., *Caes.*, XXIV, 3, et SÈNEQUE, *De benef.*, III, 24.

2. Sur la générosité de César, cf. CAES., *B.C.*, I, 23, 3 et 4 (*contra*, mais à tort, Cic., *Ad Attic.*, VIII, 14, 3); LIV., *Per.*, CIX; APPIEN, *B.C.*, II, 38, 150; LUCAIN, II, 511, et les autres textes cités par DRUMANN-GROEBE, III, p. 390, n. 6.

3. Cic., *Ad Attic.*, VIII, 9, 3 : *Quid hoc miserius quam alterum existimari conservatorem inimicorum, alterum desertorem amicorum*. Cf. CAELIUS, *ap. Cic.*, *Ad fam.*, VIII, 15, 1 : *Equam Caesare nostro acriorem in rebus gerendis, eodem in victoria temperatorem aut legisti aut audisti*.

4. Cf. Cic., *Ad Attic.*, VIII, 16, 1, et IX, 13, 4. Cicéron n'avait cessé de protester contre la tactique de Pompée (*ibid.*, VIII, 3, 7; 5, 2; 7, 1; 8, 1-2; 11^D, 3, etc.).

lui destinés à la conquête de la Sicile, passèrent comme un seul homme sous ses drapeaux¹. Ainsi, par l'orgueilleuse incapacité de Domitius, les levées sénatoriales en Ombrie, en Picenum, chez les Marses et les Péligniens n'avaient servi qu'à étoffer l'armée du chef qu'elles auraient dû combattre : elles livrèrent à César les clefs de l'Italie.

Le siège de Brindes
(9 mars = 9 février 49)

Les consuls eux-mêmes renoncèrent alors à les lui disputer plus longtemps, et suivirent Pompée sur la route qui conduisait à la mer. Les uns et les autres opérèrent leur jonction à Brindes, le 25 février = 28 janvier 49². Il était temps : César, qui, le soir même de la reddition de Corfinium, s'était élancé sur leurs pas, couchait à Arpi le 1^{er} mars = 1^{er} février, et huit jours après, le 9 mars = 9 février, il arrivait en vue du port où³ Pompée et les *Patres* avaient amorcé le mouvement qui devait les transporter, eux, leur cause et leur troupe, de l'autre côté de l'Adriatique. Dans l'allégresse de son avance sans arrêt, César s'imagina pouvoir les emprisonner dans Brindes, et, par la capture simultanée de leurs personnes, de leurs gens et de leurs bateaux, terminer la guerre d'un seul coup. Depuis deux mois, la fortune lui souriait avec une invraisemblable constance. Sans qu'il eût tiré l'épée, les villes adverses s'étaient ouvertes devant lui; les nobles avaient, en silence, subi l'humiliation de ses pardons; leurs soldats s'étaient, avec entrain, rangés sous ses aigles. Au cours de ses dernières étapes, non content de surprendre en leur fuite des officiers isolés du parti sénatorial⁴, il venait encore d'incorporer à son armée les 6 cohortes aventurées par Domitius à Alba Fucens, puis les trois cohortes que le préteur P. Rutilius Lupus ramenait de Terracine et qui, apercevant dans le lointain sa cavalerie, avaient détalé vers elle⁵. Maintenant, ses plus folles espérances semblaient sagesse, et elles se fussent sans doute réalisées si, par son habileté et son sang-froid, Pompée n'avait prévu et déjoué son audacieuse agression. Les yeux obstinément fixés sur son but, inébranlable dans l'application de ses principes stratégiques, Pompée, dès la mi-février, avait détaché deux de ses cohortes

1. CAES., B.C., I, 23, 5; et 25, 1.

2. CIC., *Ad Attic.*, IX, 10, 8.

3. *Ibid.*, 3, 2.

4. Numenius Magius et peut-être L. Vibullius Rufus (cf. CAES., B.C., I, 24, 4-5, et III, 10, 1; CIC., *Ad Attic.*, VIII, 15, 1; IX, 7^o, 2; 13, 8; 13^A, 1).

5. CAES., B.C., I, 24, 3; cf. CIC., *Ad Attic.*, IX, 6, 1. La rencontre et l'incorporation eurent lieu sur la Via Minucia (vers Arpi ?).

en avant-garde à Brindes¹, battu le rappel des moindres contingents italiens, expédié aux alliés, aux vassaux, aux sujets d'Asie les commandes du matériel naval qui lui était nécessaire. En Égypte, Alexandrie; Tyr, Sidon, Aradus en Syrie; Chypre, Rhodes, Cos, Milet, Smyrne, Chios, Lesbos et jusqu'à Byzance répondirent à son appel²; et il n'était pas encore arrivé au rendez-vous qu'il avait assigné à leurs navires que les premières unités réquisitionnées avaient déjà franchi la passe de 350 mètres qui précède, au nord-est, l'isthme où se dresse la ville de Brindes³, et jeté l'ancre dans les deux bassins naturels entre lesquels elle s'interposait « comme une tête de cerf entre ses ramures »⁴. Lorsqu'il y eut pénétré lui-même, il passa en revue les forces qu'il y avait acheminées, une trentaine de mille hommes répartis entre 50 cohortes⁵, et, écartant une fois de plus la tentation de livrer bataille avec ces éléments incertains et disparates, en entreprit incontinent le transbordement. Le 4 mars = 4 février 49, un premier groupe, comprenant 30 cohortes, les consuls, les sénateurs, dont Pompée n'était point fâché d'éloigner la surveillance, voire de prévenir les défections, mit à la voile sur Dyrrachium (Durazzo)⁶. Le reste suivrait, lorsque, leur besogne remplie, les transports seraient rentrés à leur base.

Pompée s'échappe de Brindes
(17 mars = 17 février 49)

En attendant leur retour, Pompée emploie le monde qui lui reste à prémunir Brindes contre les coups de l'ennemi. Il obstrue les portes de l'enceinte, il barricade les places publiques, il coupe les rues de fossés où, retournant contre son maître la leçon d'Alésia, il enfonce des pieux acérés sous un amas de claies et de terreau; enfin, il barre les deux grandes routes qui, hors des murs, menaient aux embarcadères, de longues poutres garnies de pointes traîtresses. Lorsque César débouche devant la place, plus de la moitié de la garnison avait déjà pris le large, et les cohortes restantes suffisaient à lui interdire un assaut. Il mesure, au premier abord, les difficultés de la tâche qu'il avait rêvée, et discerne sans erreur le seul moyen qu'il garde

1. CIC., *Ad Attic.*, VIII, 3, 7.

2. *Ibid.*, IX, 9, 2.

3. Cf. STOFFEL, I, p. 248-249; *Atlas*, pl. 3.

4. STRABON, VI, 3, 6, qui explique par « tête de cerf » le nom messapique de Brindes (Brentesion).

5. CIC., *Ad Attic.*, IX, 6, 3; CASS. DIO, XLI, 12. Le chiffre de trente mille hommes est donné par Cicéron; celui de 50 cohortes par rapprochement de PLUT., *Pomp.*, LXII, 2, et de CAES., *B.C.*, I, 25, 3.

6. CIC., *ibid.* : *conscendisse dicitur a. d. iiii nonas martias.*

de l'accomplir. Ses camps à peine installés, il cherche à embouteiller le port au prix d'un labeur épuisant, par un système de digues et de radeaux superposés. Mais Pompée riposte, en dressant des tours à trois étages sur les quelques navires amarrés à la rive, et en les poussant contre les ouvrages de César dont il disloque l'armature et disperse les travailleurs sous les flèches et les balles de fronde. L'assailant, ainsi repoussé, se décourage, et César, rebuté par la longueur de la lutte que laisse présager la libre retraite de Pompée, tente, par l'intermédiaire de son lieutenant Caninius Rebilus et de Scribonius Libo, de l'amener à une suspension d'armes grâce à laquelle, seuls en face d'eux-mêmes, ils régleraient à deux le compte de la République. Mais, bien que l'éloignement des *Patres* le rendit maître de sa décision, Pompée ne se laissa point séduire par les belles paroles que Cicéron, par amour de sa tranquillité, inclinait à croire, et qui, prêtant à César une modestie démentie par les faits, exprimaient le souhait d'une entente complète entre le proconsul des Gaules et le rival qu'il prétendait considérer toujours comme le premier citoyen de l'État¹. Pompée déguisa son ambition sous des déclarations de loyalisme constitutionnel, et rompit net des pourparlers auxquels, en l'absence des consuls, il ne se reconnaissait point, disait-il, le droit de donner suite. Il eût été assurément moins scrupuleux s'il avait craint de succomber. Mais, au bout de neuf jours d'efforts énormes et néanmoins insuffisants, la passe de Brindes demeurerait praticable sur 175 mètres de large, les transports étaient revenus indemnes d'Illyrie, et Pompée ne doutait plus d'échapper à son heure. De fait, au soir du 17 mars = 17 février 49, il gagna la haute mer avec ses 20 cohortes. Le lendemain, César dut se consoler de sa victoire manquée par la prise de Brindes et la capture de deux transports retardataires². Mais il était trop grand capitaine pour se réjouir, comme d'une fuite, de ce repli volontaire qui, gros de revanches, le condamnait, pendant des mois et des mois, à soutenir une terrible lutte pour conserver et étendre la maîtrise que Pompée ne lui avait que provisoirement abandonnée sur Rome et l'Italie.

1. CIC., *Ad Attic.*, VIII, 9, 4 : *Balbus... ad me scribit nihil malle Caesarem quam principe Pompeio sine metu vivere* (25 février 49).

2. La source essentielle est CAES., *B.C.*, I, 25-28. Cf. STOFFEL, I, p. 27-30; DRUMANN-GROEBE, III, p. 393-395; RICE HOLMES, III, p. 29-31. Sur les dates, CIC., *Ad Attic.*, IX, 15, 6. Leurs correspondances « juliennes », empruntées à Le Verrier-Stoffel, se rapprochant plus que celles de Groebe de la date où la mer cesse d'être « close », sont par là même plus vraisemblables.

II. — La première campagne d'Espagne et la prise de Marseille

Vérité militaire, erreur politique

Avec obstination, Pompée poursuivait sa stratégie. Maître de la mer, il puiserait indéfiniment dans l'Orient grec de quoi équiper et ravitailler une puissante armée; ainsi invulnérable à César, il lui refuserait la bataille aussi longtemps qu'il le faudrait pour terminer la guerre par l'usure et la disette dont les ravages dévasteraient toutes les côtes. Il envisageait sans frémir le blocus de la Péninsule et de la Ville et, avec la cruauté sereine d'un théoricien, s'appêtait à les affamer progressivement¹, afin que la prétendue conquête de César ne fût bientôt plus qu'un cadavre entre ses mains et qu'au lendemain d'une victoire, dont la date, seule, était douteuse, Pompée n'eût qu'à revenir, comme autrefois Sulla de Grèce, ranimer en sauveur et subjuguier en maître Rome et l'Italie. Abstraitemment impeccable, ce projet, d'une sinistre envergure, attestait de la part de son auteur, un complet défaut de réalisme psychologique. Il supposait chez ses exécutants comme chez ses victimes une patience au-dessus de la nature humaine, et, d'emblée, il révolta le peuple romain. Le départ des Pompéiens l'avait momentanément exposé aux entreprises de César. La menace qui suivit le lui acquit sans retour. Derrière l'armée sénatoriale en retraite, les Italiens aperçurent avec horreur le spectre de Sulla, du tyran dont César, en une lettre à Oppius largement divulguée, avait, dès le début de mars = février 49, répudié l'exemple², et que Cicéron, maintenant, blâmait Pompée de singer affreusement : « Ce que fit Sulla, pourquoi Pompée ne le ferait-il pas ? — Notre Cnaeus désire ressusciter la royauté sullanienne... Voilà deux ans qu'il rumine cette vergogne : *sullaturit, proscripturit*, et son entourage n'est peuplé que de petits Sullas tout crachés : *meros Sullas* »³. Sensible au moindre mouvement de l'opinion, César ne négligea point ces symptômes de mécontentement. Il pensa tout de suite rallier Cicéron à sa cause, et, par lui, ce qui restait de *Patres* dans Rome. De Sinuessa, le 26 mars = le 26 février, il lui écrivit un billet, impertinent pour ses ennemis, flatteur au possible pour son correspondant, dans lequel il l'engageait à rentrer dans l'*Urbs* où

1. Cic., *Ad Attic.*, IX, 7, 4 : [*causa Pompeii*] *agetur, memento, foedissime. Primum consilium est suffocare Urbem et Italiam fame...* (13 mars).

2. CAES. *ap. Cic.*, *Ad Attic.*, IX, 7^o, 1 : *L. Sullam, quem imitaturus non sum.*

3. Cf. Cic., *Ad Attic.*, IX, 7, 3 (début de mars); 10, 2 et 6 (18 mars); 11, 3 (20 mars).

il aurait si grand besoin de ses conseils¹. Deux jours après, il le rencontra à Formies et se fit auprès de lui plus pressant. Cicéron se déroba mais avec une aménité égale à son embarras², et César conclut de cette neutralité bienveillante que les nobles les moins bien disposés pour lui la pratiqueraient pareillement. Convaincu de leur détresse morale, comme de leur impuissance matérielle, il se dirigea droit sur Rome où il avait donné rendez-vous au Sénat, sur le Champ de Mars, pour le 1^{er} avril = 3 mars 49³.

César à Rome

Il aurait voulu extorquer aux *Patres* qui avaient hésité à suivre Pompée une approbation qui eût achevé de mettre de son côté les apparences du droit et comme imprimé sur ses entreprises futures le sceau de la légalité formelle. Les tribuns Q. Cassius et Marc-Antoine lui avaient rendu le service de les réunir en dehors du *pomerium*, en sorte qu'il pût légitimement les haranguer lui-même sans déposer ni ses armes ni ses insignes. Mais il ne se rendit que peu de monde à la convocation, et l'on assista plutôt à des conciliabules privés entre sénateurs qu'à de véritables séances du Sénat⁴. César se fit aussi bénin que ses auditeurs le pouvaient souhaiter, n'accusa, ne menaça personne, sinon, en général, les fauteurs de guerre civile, et proposa l'envoi à Pompée d'une députation qui rétablirait la concorde et la paix. Tous ensemble, les *Patres* applaudirent à ces belles paroles, mais quand il s'agit de composer la mission projetée, chacun trouva de bonnes raisons pour esquiver le risque d'en faire partie. Après trois jours de vaines discussions, César, lassé de l'hypocrisie de ces trembleurs, se décida, pour employer l'euphémisme dont il s'était servi avec eux, à les décharger du fardeau du gouvernement, c'est-à-dire à l'assumer comme s'ils n'existaient pas⁵, et, ajournant à des temps plus propices la régularisation de son pouvoir de fait, ne se

1. CAES., *ap. CIC., Ad Attic.*, IX, 16, 2 : *Recte auguraris de me... nihil a me abesse longius crudelitate... ; ex ipsa re magnam capio voluptatem... ; neque illud me movet quod ii qui a me dimissi sunt discessisse dicuntur, ut mihi rursus bellum inferrent : nihil enim malo quam et me mei similem esse et illos sui...* 3 : *Tu velim mihi ad Urbem praesto sis, ut tuis consiliis atque opibus, ut consuevi, in omnibus rebus utar...*

2. Prévoyant l'arrivée de César auprès de lui, Cicéron confessait à Atticus que ce jour-là il voudrait bien, tel Télémaque dans l'*Odyssée* (III, 22), avoir Mentor à ses côtés (*Ad Attic.*, IX, 8, 2). Sur ses incertitudes, cf. DRUMANN-GROEBE, VI, p. 188; CIACERI, II, p. 240-241.

3. *CIC., Ad Attic.*, IX, 17, 1.

4. CASS. DIO, XLI, 9, dit qu'il n'y avait que quelques présents : « τινές »; cf. *ibid.*, 15; et *CIC., Ad Attic.*, X, 1, 2; *Ad fam.*, IV, 1, 1; LUCAIN, *Phars.*, III, 104.

5. CAES., *B.C.*, I, 32-33; noter spécialement 32, 7 : *Sin timore defugiant, illis se oneri non futurum et per se rem publicam administraturum.*

soucia plus que d'activer sa mobilisation, et d'obtenir du peuple un surcroît de sympathies agissantes et de forces immédiatement efficaces. Il promit à la plèbe une distribution d'argent, à raison de 75 deniers par tête, amena en toute hâte du blé des îles¹, publia son propos d'occuper militairement les provinces productrices de céréales, publia les ordres, qu'il avait donnés de Brindes et qui déjà recevaient exécution, d'envoyer, avec des troupes, Q. Valerius en Sardaigne, Curion en Sicile, Tubero en Afrique², et, par ces mesures préventives contre la famine, rassura pleinement la masse des citoyens. Alors, sans daigner paraître aux assemblées, il enlève, par l'intermédiaire de tribuns à sa dévotion, le vote des plébiscites dont il a besoin pour la conduite des hostilités. Une *lex Roscia*, en naturalisant romaine la population de la Cisalpine, avait réalisé l'article inscrit depuis vingt ans dans son programme et du même coup procuré à son recrutement des facilités nouvelles, puisqu'elle qualifiait indistinctement tous les Transpadans pour le service légionnaire³. Une autre loi l'autorisa à vider l'*aerarium*⁴, et il l'applique séance tenante. Quand il voulut mettre la main sur les réserves métalliques auxquelles, si l'on en croit Appien, il n'était permis de toucher qu'en cas de péril gaulois, et que les consuls avaient eu la naïveté de laisser dans les caisses, l'un des tribuns, L. Metellus, se séparant de ses collègues, invoqua cette clause de sauvegarde et prétendit exercer son *veto*. Mais César ne se gêna, ni pour repousser une prétention que, de toute manière, ses conquêtes avaient périmée, ni pour se débarrasser d'une *intercessio* qu'il n'eût tenu qu'à lui de trancher sous le glaive de ses soldats. Il avertit L. Metellus qu'il allait le faire égorger, ajoutant, avec moins de cynisme que de véracité, que la chose lui était beaucoup plus aisée à faire qu'à dire. L. Metellus n'insista point, et César s'empara, sans autre forme de procès, des 15 000 lingots d'or, des 30 000 lingots d'argent et des 30 millions de sesterces que renfermaient encore les caves du temple de Saturne⁵. C'était de quoi rembourser ses approvisionnements, défrayer ses clientèles, solder ses

1. CASS. DIO, XLI, 16, 1.

2. CAES., B.C., I, 30, 2 et 31, 1. Sur ces faits, cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 401-402.

3. Cf. *supra*, p. 139, et *infra*, p. 502-503.

4. DRUMANN et STOFFEL, I, p. 41 et 253, parlent d'un sénatus-consulte, et César en effet le laisse presque croire (B.C., I, 33, 3). Mais cela est invraisemblable, et le veto de L. Metellus n'a pu s'appliquer qu'à une décision tribunitienne.

5. Sur ces faits, cf., outre le passage de César précité, PLUT., *Caes.*, XXXV, 3-4; APPIEN, B.C., II, 41, 164, et les commentaires de Pierre FABRE, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 30-31. Les chiffres sont ceux de PLIN., N.H., XXXIII, 17; on en rapprochera ceux d'OROSE (VI, 15, 5) : 4 135 livres d'or (= 13 519 kg) et 900 000 livres d'argent (114 000 kg), qui permettent peut-être d'évaluer le poids des lingots dont parle Pline.

troupes. Ayant ainsi tiré de la Ville tout le secours qu'elle pouvait lui apporter dans la lutte, il ne s'y attarda pas davantage, et, après avoir pris la précaution de libérer Aristobule de la chartre privée à laquelle Pompée avait réduit ce prince juif¹, il quitta Rome huit jours après y être entré, le 7 avril = 9 mars 49 : comme Cicéron l'avait prévu et redouté, il s'en allait porter la guerre en Espagne².

Les projets de César sur l'Espagne

Plutôt que de se risquer à une poursuite prématurée, César, en effet, avait sainement jugé qu'un retour offensif de Pompée était pour de longs mois exclu. Il devait donc se garder d'abord de toute surprise à revers, en mettant hors de cause les seules troupes aguerries dont son adversaire disposât à l'ouest : les sept légions d'Espagne, et les corps auxiliaires dont elles étaient flanquées. Certes Pompée aurait pu les rejoindre avec les unités qu'il avait embarquées, et le bruit courut d'une semblable intention de sa part³; mais l'excentricité de la Péninsule Ibérique et les difficultés de ravitaillement qu'il y aurait rencontrées l'en avaient détourné. Il aurait pu aussi, puisqu'il possédait la maîtrise de la mer, transférer en Orient une bonne partie de son contingent espagnol, mais c'eût été, à peu près à coup sûr, perdre sa province et il ne s'y résigna point. Il était logique, dans ces conditions, que César, s'étant débarrassé, par la retraite de Pompée, d'un général sans véritable armée, voulût maintenant profiter de l'éloignement de Pompée pour en annihiler l'armée sans son général⁴. Il n'avait rien à craindre, ni de Rome, où le préteur M. Aemilius Lepidus, le futur « triumvir » Lépide, qui, en l'absence des consuls, détenait normalement leur autorité, lui était inféodé au point de n'y paraître que son préfet⁵, ni du reste de l'Italie qui se savait préservée

1. CASS. DIO, XLI, 18, 1; JOSÈPHE, A.J., XIV, 123.

2. Le 6 avril, selon DRUMANN-GROEBE, I, p. 402; le 7, selon STOFFEL, I, p. 253; l'un et l'autre avec des réserves sur une chronologie qui, dans les deux cas, repose essentiellement sur CIC., *Ad Attic.*, IX, 15 (départ de César de Brindes le 18 mars); *ibid.*, 17 (présence de César à Rome le 1^{er} avril); X, 8 (César n'aurait mis que six ou sept jours à s'aliéner la plèbe de Rome); d'après les interrogations de CICÉRON, *ibid.*, 3 et 3^A, César n'était pas encore parti le 5 avril. Sur les prévisions de Cicéron, cf. *ibid.*, 8, 1, et IX, 18, 1.

3. CIC., *Ad Attic.*, IX, 11, 4 (20 mars) : *Quam vero μικροψυχῶν Gnaei nostri esse. Nuntiant Aegyptum et Ἀραβίαν εὐδελμονα et Μεσοποταμίην cogitare, iam Hispaniam obiectisse; ibid.*, 15, 1 : *videtur [Pompeius]... Graeciam spectare potius quam Hispanias*. On crut que Pompée rejoindrait l'Espagne par la Maurétanie (CAES., B.C., I, 39, 3); mais ce bruit s'évanouit peu après (60, 5).

4. SUÉT., *Caes.*, 34 : *professus (Caesar) inter suos, ire se ad exercitum sine duce et inde reversurum ad ducem sine exercitu*.

5. Sur ces précautions, cf. APPIEN, B.C., II, 41, 165-166; CASS. DIO, XLI, 18, 3; PLUT., *Anton.*, VI, 2; OROSE, VI, 15, 8.

de la faim, que la présence de Marc-Antoine en armes abriterait des coups de main, et dont les frontières de Cisalpine et d'Illyricum étaient défendues par C. Antonius et M. Licinius Crassus, cependant que les côtes en seraient bientôt protégées par les flottes que P. Dolabella, sur l'Adriatique, et Hortensius, sur la mer Tyrrhénienne, avaient reçu mission de construire et d'entraîner¹. C'est pourquoi, ses sûretés garanties et son départ résolu, César avertit C. Fabius de se tenir prêt à passer les Pyrénées avec les trois légions que ce légat commandait en Narbonaise, et prescrivit à Trebonius d'amener en Narbonaise les trois autres légions qui avaient hiverné dans les vallées de la Saône et du Rhône. Enfin, il n'hésita plus à ébranler vers la frontière gauloise, les VIII^e, XII^e et XIII^e légions qui, du Rubicon à Brindes, avaient escorté sa marche irrésistible. C'était assez de monde, semble-t-il, pour lui inspirer confiance dans une issue favorable et rapide de cette campagne nouvelle.

La défection de Marseille

Mais la guerre est le domaine de l'imprévu, César venait à peine de franchir les Alpes par la Corniche, en ferraillant d'ailleurs contre les Ligures d'Albintimilium (Vintimille)², que son entreprise fut soudain entravée et son programme bouleversé. Marseille, l'éternelle alliée grecque du peuple romain en terre gauloise, lui ferma ses portes³. Elle ne manquait point d'honorables motifs : sa fidélité inébranlable à l'alliance; son désir, pour l'observer strictement dans les conjonctures actuelles, de ne point s'immiscer dans les querelles romaines; sa gratitude égale pour les deux adversaires qui, l'un après l'autre, avaient agrandi son État : César, récemment, aux dépens des Salyens, Pompée, vingt ans plus tôt, au détriment des Helviens du Vivarais et des Volques de Nîmes; et en conséquence l'impossibilité, pour elle, de recevoir dans ses murs l'un plutôt que l'autre. Toutefois, ce n'étaient là que prétextes. En César, la vieille république aristocratique et mercantile détestait moins encore l'ennemi du Sénat, dont son oligarchie se sentait solidaire, que le vainqueur des Gaules, dont la conquête l'éliminait des marchés celtiques, lui barrait l'accès commercial de la Bretagne et du Rhin et la vouait tôt ou tard à la déchéance économique. Sa neutralité n'était qu'une façade derrière laquelle, déjà liée à Pompée par des pactes secrets, elle épiait l'occasion

1. CAES., B.C., I, 32-33, 36-37; sur ces mouvements de troupes, cf. STOFFEL, I, p. 256-264; VON DOMAZEWSKI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 166 et suiv.; JULIAN, III, p. 578, n. 1.

2. CAELIUS, *ap. CIC.*, *Ad fam.*, VIII, 15, 2.

3. LIV., *Per.*, CX; FLORUS, II, 13, 23 : *Duci portas claudere ausa Massilia est.*

de prendre sa revanche sur l'auteur de sa ruine. Si César en avait été dupe, il eût compromis le succès de ses armes, puisque ces neutres, maîtres de leurs mouvements, eussent été capables, non seulement d'interrompre à leur gré ses navigations, mais d'intercepter la Voie Aurélienne qui, d'Aix à Fréjus, assurait, sous la menace de leur voisinage, la seule liaison directe qui existât par terre entre les deux péninsules de l'Occident. Il décida donc de forcer leur obéissance, et, pour toute réponse aux déclarations des Quinze qui présidaient à leur gouvernement, il mit en chantier, dans les arsenaux d'Arles, la construction de douze navires et fit avancer tours et mantelets contre les murailles de la Ville¹.

Le commencement du siège de Marseille

Bien qu'il ait soigneusement caché cette intention dans son récit de la *Guerre civile*, César a certainement pensé en finir avec les Marseillais avant d'ouvrir les hostilités en Espagne². Certes, il ne méconnaissait pas l'importance de leurs ressources. Il n'ignorait pas qu'ils avaient entreposé dans leurs murs tous les blés d'alentour, stocké des quantités considérables d'orge et de millet; que, dans leurs magasins, abondaient, non seulement les armes individuelles des fantassins, mais les lourds engins de l'artillerie antique, balistes et catapultes; que la peuplade ligure des Albices leur avait fourni plusieurs milliers de mercenaires énergiques et loyaux; que leur enceinte était bâtie selon les règles des poliorcètes grecs, appareillée en pierres de taille, précédée de douves où elle ne bordait ni la mer ni le roc, surmontée d'un chemin de ronde assez large pour subvenir au va-et-vient des défenseurs et au maniement de leurs machines, hérissée à intervalles réguliers de tours saillantes d'où plongeraient à volonté les tirs croisés de leurs garnisons; et qu'enfin, dans le triangle péninsulaire dessiné autour d'elle, la nature l'avait puissamment renforcée : au nord, par les collines auxquelles elle s'appuyait; à l'ouest, par la pleine mer; au sud, enfin, par le Lacydon, le Vieux Port d'aujourd'hui, une lagune, au calme perpétuel, étirée entre le goulet qui la resserrait vers le large, et le marais formé à l'opposé par le ruisseau divin

1. Cf. CAES., *B.C.*, I, 35-36; et l'interprétation qu'au § 4 du chap. 35 a donnée JULLIAN, III, p. 125.

2. Les chap. de CÉSAR, *B.C.*, I, 36 et 36-37 ne respectent ni la succession des faits ni toujours leur véritable sens. On doit les interpréter en les corrigeant par le récit de Lucain et les scholiastes de la *Pharsale* dont Julian a eu le mérite de nous indiquer la valeur, Cf. JULLIAN, *op. cit.*, III, p. 580-585, et surtout CLERC, *Massalia*, Marseille, 1929, II, p. 65-156.

auquel elle devait son nom¹. Mais César savait aussi que les Marseillais n'étaient point nombreux, une quarantaine de mille âmes au plus, dont à peine le quart pouvait combattre²; qu'en outre, pour s'être longtemps reposés sur la République romaine de la police navale, ils avaient négligé l'entretien de leur marine de guerre, désappris la manœuvre des escadres; et qu'enfin, si imposants qu'ils fussent, leurs remparts ne mesuraient qu'un médiocre périmètre, d'une demi-lieue environ³. Avec la flotte qu'il était en train de gréer dans Arles, il arriverait aisément, sinon à bloquer totalement leur port, du moins à leur ôter la liberté de leurs communications maritimes; surtout, avec les trois légions qu'il avait amenées d'Italie, et les trois légions de Trebonius, qu'il détourna de leur route vers l'Espagne, il comptait assez de bras pour entourer la place d'une contrevallation ininterrompue, puis pour diriger, d'un secteur judicieusement choisi, sur la portion des murailles qui en était la plus proche, une terrasse (*agger*) plus élevée que la courtine, d'où il prendrait Marseille, comme, après seulement vingt-cinq jours de travaux d'approche, il était tombé sur Avaricum⁴.

Échec de ses premières opérations marseillaises

Quoiqu'il ne souffle mot de ces opérations, il n'est pas douteux qu'elles ont rempli le mois qu'il avoue être resté devant la ville, sans nous en indiquer l'emploi; et aussi qu'elles n'ont pas obtenu le résultat qu'il en attendait. Les Grecs n'étaient pas aussi inexpérimentés que les Bituriges. S'ils n'ont empêché César, ni d'établir son camp principal sur la colline des Carmes, ni de tracer ses lignes de retranchements, ils sont finalement parvenus, sous la conduite de leur magistrat suprême, Apollonidès, à briser son attaque. Lorsque la « terrasse »

1. Sur le Lacydon, CLERC, *op. cit.*, p. 164-187. DUPRAT, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 43, croit que le Lacydon était entouré de son rempart. Références au ravitaillement et aux arsenaux dans CAES., B.C., I, 34, 5, et II, 2, 1-2 et 5. DUPRAT, *ibid.*, p. 44, a localisé ces arsenaux, d'après des survivances médiévales, entre la rue Mayose et la place Vivaux. Sur la topographie de Marseille antique, on se reportera maintenant aux travaux de F. BENOIT, depuis *Gallia*, V, 1, 1947, p. 155-160; ID., in *France-Illustration*, 24 janv. 1948, p. 87-90; ID., in *C. R. A. I.*, 1947, p. 582-588; *Gallia*, VI, 1948, 1, p. 207-209.

2. CLERC, *op. cit.*, p. 87.

3. CLERC, *ibid.*, p. 88 : « Le rempart courait... le long des rues du Panier, des Belles-Ecuelles et Sainte-Marthe, pour tourner au sud soit... par la rue Belzunce et la rue Fontaine », et p. 206 : « 2 300 mètres. Ce chiffre n'a rien qui doive surprendre. Si Phocée avait 3 750 mètres de superficie, Ampurias n'en avait que 600 ». DUPRAT, p. 40-41, indique un tracé différent, en avant de la Roque des Moulins, mais la superficie de la ville est sensiblement la même, et la butte des Carmes, incluse dans le rempart par Stoffel, lui reste, de toute façon, extérieure.

4. Sur l'*agger* d'Avaricum, cf. *supra*, p. 310-311. J'admets sur la duplication de l'*agger*, deux fois incendié, les conclusions de Clerc.

eut été poussée tout près du rempart, en face de l'Acropole, c'est-à-dire de la hauteur occupée par l'Hôtel-Dieu¹, ils en incendièrent les boisages, puis crevèrent, sous une grêle de pierres lancées à la main, la carapace de la « tortue » que les Romains avaient formée coude à coude sous leurs boucliers pour enlever inopinément une porte de la ville basse². Sur ces deux points, César a été repoussé, comme le dit Dion Cassius, et il a jalousement dissimulé une défaite aussi cuisante à son amour-propre que nuisible à ses intérêts. Tout était à recommencer, et il ne pouvait plus retarder davantage son entrée en Espagne. Il se voyait donc obligé de diviser ses forces entre l'offensive qu'il avait projetée contre l'armée pompéienne et le siège d'une ville dont l'hostilité l'alarmait d'autant plus que L. Domitius Ahenobarbus, utilisant la grâce qui lui avait été généreusement accordée pour reprendre la lutte contre son libérateur, avait, sur ces entrefaites, inopinément pénétré dans le Lacydon, avec sept bâtiments légers frétés tant à Cosa que dans l'île d'Igilium (Giglio) et montés par les tenanciers de ses propriétés d'Etrurie³. Dès lors, César était contraint de jouer simultanément deux parties difficiles : en Espagne où, de toute manière, lui échappait l'écrasante supériorité dont il s'était targué; à Marseille, que les ennemis romains semblaient vouloir secourir, et où ses contingents réduits éprouveraient sans doute de la peine à emporter des ouvrages dont lui-même, avec des effectifs supérieurs, n'était pas venu à bout. Mais César n'hésite pas plus qu'il ne s'entête. Estimant à juste titre que son échec de Marseille serait promptement réparé s'il battait les légions espagnoles, il ne laisse devant la ville que les trois légions de Trebonius, confie à celui-ci le soin d'investissement terrestre, en lui enjoignant de réédifier une seconde terrasse sur l'emplacement de la première; charge Decimus Brutus, qui avait fait ses preuves contre la marine des Vénètes, de diriger le blocus par mer; et leur remettant le sort de Marseille, passe les Pyrénées au col du Pertus avec ses VIII^e, XII^e et XIII^e légions, et opère bientôt sa jonction avec les troupes

1. J'adopte les localisations de Clerc. Sur Apollonidès, cf. CORNUTUS, *Ad Luc.*, III, 375 : *Massiliam adversus Caesarem defensavit praetor Apollonides urbi qui praefuit.*

2. Les manœuvres de César se dissimulent dans B.C., I, 36, 4-5 : *turres vineasque ad oppugnationem urbis agere... Quibus effectis diebus XXX...* On complètera par LUCAIN, I, 475-486, et l'histoire de Jehan de Turin qui paraît avoir eu en main des scholies de Lucain aujourd'hui perdues (JULLIAN, R.E.A., XI, 1909, p. 243 et suiv.) et surtout par CASS. DIO, XLI, 19.

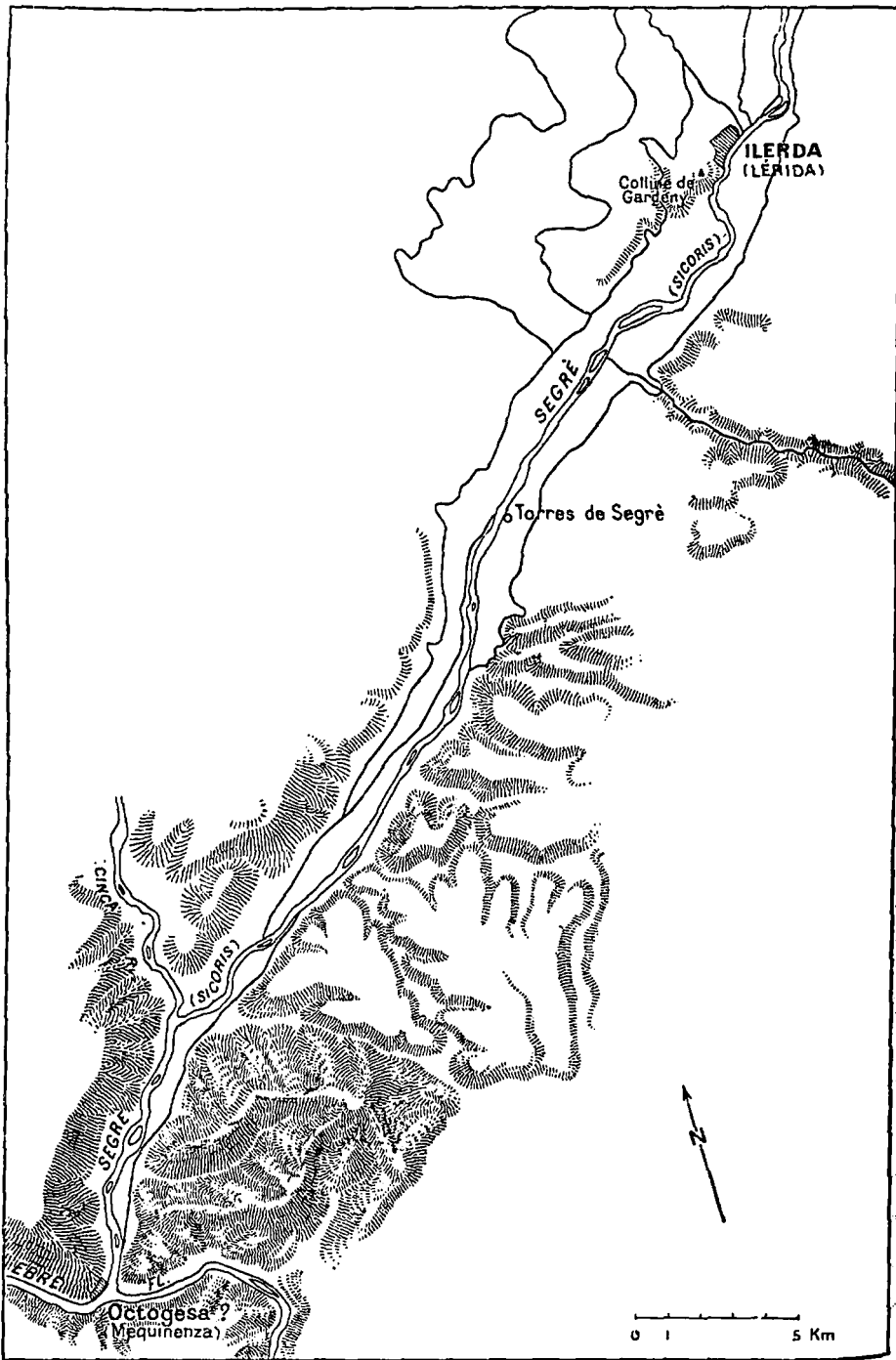
3. A l'affirmation de CAES., B.C., I, 36, 1, on préférera celle de SUÉTONE, *Nero*, 2. Sur sa flottille, cf. CAES., B.C., I, 34, 2. L'épigraphie a gardé trace de la richesse de Domitius en Etrurie (C.I.L., XI, 2638). Contrairement à JULLIAN, III, p. 579, n. 5, je ne crois pas qu'il y ait rien à tirer de CÍC., *Ad Attic.*, X, 12, 6. Mais peut-être y a-t-il une allusion, *ibid.*, X, 10, 4 (3 mai) : *De Massiliensibus gratiae litterae.*

de son lieutenant C. Fabius qui, plusieurs jours auparavant, avaient pris contact, près d'Ilerda, avec les Pompéiens d'Espagne, et se trouvaient déjà en difficulté (début de juin = mai 49)¹.

*Les débuts difficiles
de l'expédition d'Espagne*

Heureusement pour lui, les Pompéiens, sans l'excuse de la nécessité qui avait pressé César, et par un excès de prudence probablement imputable aux directives qu'un autre échappé de Corfinium, Vibullius, leur avait transmises de la part du généralissime, avaient cru devoir, eux aussi, diviser leurs forces. L. Afranius, légat d'Espagne Citérieure, n'avait rassemblé au sud de l'Èbre, face à la Gaule, que cinq des sept légions disponibles : les trois placées directement sous son autorité, et les deux avec lesquelles l'ancien vainqueur de Pistoia, M. Petreius, légat de Lusitanie, avait pourvu à la tranquillité de ces régions montagneuses et inquiètes. Les deux dernières, aux ordres du légat d'Espagne Ulérieure, M. Terentius Varro, plus connu par son érudition que par ses capacités militaires, ne lui avaient pas été retirées et devaient continuer à maintenir la paix dans son propre secteur et dans celui dont Petreius, en s'en allant, lui avait transmis la responsabilité. Ce n'est pas tout : au lieu de fondre sur C. Fabius à son débouché du Pertus et de l'écraser sous leur nombre, Afranius et Petreius avaient adopté une attitude temporisatrice qui ne pouvait, à la longue, que les affaiblir. Réunis, dès le début de mai = avril 49, ils avaient, non sans habileté, jeté leur dévolu sur la montagne d'Ilerda (Lérida) et les hauteurs voisines pour y asseoir leur résistance, et ils s'y cramponnèrent. La ville d'Ilerda était bâtie sur une colline qui, au nord et à moins de 40 kilomètres de l'Èbre, dominait par un à-pic de 116 mètres la rive droite du Sicoris (Segrè), un affluent de gauche de ce fleuve qui prend sa source près du Pertus, en face du seul point de pierre qui en reliât les bords. Les Pompéiens avaient abrité leurs approvisionnements dans la ville; et sur la colline inhabitée de Gardeny, qui se dressait au sud et en face de la ville, et dont le plateau supérieur couvrait une superficie de 25 hectares, ils avaient fortement retranché leurs troupes. Là ils avaient l'impression d'être parés contre tous les dangers : celui d'une attaque condamnée d'avance par la puissance de ces positions; celui de la famine, auquel ils expo-

1. CAES., B.C., I, 36, 4 : *Caesar legiones tres Massiliam adducit... C. Trebonium legatum ad oppugnationem Massiliae relinquit*. La vraisemblance suggère que César a laissé à Trebonius les unités qu'il commandait auparavant; et elle est confirmée par VAL. MAX., III, 2, 22. En sens contraire, mais à tort, VON DOMASZEWSKI, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 166 et suiv. Sur la date, cf. STOFFEL, I, p. 253-254 et 283-284.



Carte 4. — LA RÉGION D'ILERDA

seraient leurs adversaires. Quel que fût, en effet, l'emplacement choisi par les Césariens, comme ils ne pourraient utiliser le pont stable d'Ilerda, ils seraient prisonniers du Sicoris sur la rive qu'ils auraient choisie pour s'installer, et succomberaient d'épuisement¹.

C. Fabius en difficulté devant Ilerda

Mais le premier soin de C. Fabius, dès qu'il eut établi son camp au nord d'Ilerda, fut de jeter en amont, à quatre milles l'un de l'autre, deux ponts de bois qui étendirent à la rive gauche de la rivière le rayon de ses razzias. Afranius et Petreius lancèrent alors leur cavalerie aux troupes de ses reconnaissances, et, pendant plusieurs semaines, il n'y eut d'autres engagements entre les deux armées que des escarmouches de fourrageurs. Vers le 20 juin = 21 mai 49, une crue du Sicoris se produisit brusquement. Toutefois, elle n'emporta qu'un des deux ponts provisoires derrière les deux légions de C. Fabius qui les avaient déjà franchis, et, malgré la hâte d'Afranius à se porter derrière elles avec quatre légions, pour leur interdire le retour, C. Fabius eut le temps de leur envoyer des renforts et se montra assez habile pour les replier, à peu près indemnes, sur la rive droite².

L'arrivée de César et ses premiers déboires

Deux jours plus tard, le 22 juin (23 mai), César apparaissait en personne³, animé d'une volonté offensive qui, sur-le-champ, se traduit en actes. La nuit qui suit son arrivée, il prescrit de réparer le pont endommagé, et le lendemain, ne laissant que 6 cohortes à la garde de son camp, il ébranle le reste de ses soldats en direction du camp pompéien. Arrivé en vue de Gardeny, il les déploie pour attirer l'attaque d'Afranius; et, celui-ci ne bougeant pas, il a l'audace, derrière le rideau de ses combattants, de disposer ses terrassiers et de dresser un nouveau camp au pied des pentes au sommet desquelles l'ennemi s'est terré. Un peu plus tard, il essaye de séparer le camp d'Afranius

1. Cf. CAES., B.C., I, 38-39, qui ajoute ce détail savoureux qu'il paya la solde des partants avec l'argent emprunté à ses officiers. Le théâtre des opérations est admirablement décrit dans STOFFEL, I, p. 47 et suiv. Il y a incertitude sur les effectifs auxiliaires des deux armées : là où César donnait le chiffre des siens les *mss.* portent *nulla*, comme s'il n'en avait point (B.C., I, 39, 1 : *circiter nulla*), ce qui est manifestement mensonger. Inversement, il prête 80 cohortes à ses adversaires, ce qui est également invraisemblable. La chronologie se déduit de la suite des faits. Sur le pont d'Ilerda, cf. LUC., IV, 12-16.

2. CAES., B.C., I, 40. La date résulte de celle de son arrivée.

3. CAES., B.C., I, 41, 1 : *Eo biduo*... La chronologie est établie par les quarante jours comptés par CÉSAR (B.C., II, 32, 5) entre son arrivée et la capitulation d'Afranius (cf. *infra*, p. 392, n. 1).

de la ville qui le ravitaillait, en s'emparant, par surprise, d'une médiocre colline intermédiaire, le Puig Bordel, que ses adversaires avaient commis la faute de ne point occuper. Cette fois, son plan est éventé, et après une rude mêlée indécise où ses pertes, sans égaler celles des Pompéiens, sont lourdes néanmoins, il est obligé de lâcher prise et de rentrer dans ses lignes. Pour comble de malchance, des pluies diluviennes commencent à tomber. Elles rompent ses deux ponts improvisés sur le Sicoris. Elles inondent ses campements et le pays d'alentour. Sa situation devient critique. Il ne peut, ni tenter d'expéditions fructueuses, ni recevoir les envois qui, par le Pertus, lui venaient de Gaule. Déjà les Pompéiens s'imaginent le tenir à merci¹, et répandent jusqu'à Rome le bruit que, repoussé à Marseille, trahi par ses soldats, isolé dans un borbier, il allait périr de faim devant Ilerda. A ces rumeurs, la famille d'Afranius est submergée par les félicitations de la Ville, et les sénateurs qui, avant de voir de quel côté soufflerait le vent de la victoire, n'avaient pas encore pris parti, bouclent leurs paquets pour l'Orient où jusque-là ils s'étaient refusés à suivre Pompée². Au reste, excédé de supplications et de perplexités, Cicéron les avait devancés et dans un coup de tête, qui l'autorisera plus tard à vanter son désintéressement, s'était embarqué, à Gaète, dès le 7 juin = 7 mai 49, sans connaître encore ces nouvelles qu'il avait appelées de tous ses vœux³.

La marche d'Afranius sur Octogesa

Elles devaient, d'ailleurs, recevoir un prompt démenti de l'obstination de César et de son activité. Il remplace les ponts détruits, en en créant un troisième, à 33 kilomètres en amont d'Ilerda (vers San Llorens ?), avec des bateaux imités des flottilles bretonnes, et si légers qu'il put les fabriquer à l'insu d'Afranius et les porter à destination sur des chariots. Dès lors, sa liaison avec la Gaule est renouée. Sous l'afflux des vivres que lui expédie sa province, des récits de victoire navale qui, de Marseille, cheminent jusqu'à lui, le moral de sa troupe se raffermir; celui de ses adversaires, en revanche, est ébranlé. Les villes ibériques du Nord se détournent d'eux pour épouser sa fortune : Osca, Calagurris, Tarraco. Les peuplades avoisinantes lui emboîtent le pas : les Ausetani, au sud des Pyrénées; et, au nord et au sud de l'embouchure de l'Èbre, les Iacetani et les

1. Je résume CAES., B.C., I, 41-53.

2. Sur ces faits, cf. CAES., B.C., I, 53, 2; CASS. DIO, XLI, 21, 2.

3. Cf. CIC., *Ad Attic.*, X, 8, 1 (ses perplexités); X, 12, 2 et 6 (*Hispanias spero firmas esse*); *Ad fam.*, XIV, 7, 2 (son départ); XI, 27, 4 et IX, 5, 21 : *secuti sumus non spem, sed officium*.

Illurgavons. Une cohorte qu'Afranius avait enrôlée dans cette dernière nation déserte en masse. César, dont l'invention n'est jamais en défaut, songe maintenant à rendre le Sioris guéable sur une partie de son cours, et à ôter aux Pompéiens le dernier avantage qui leur reste et que leur procure le pont d'Ilerda. Devant cette menace, Afranius et Petreius décontenancés, se résolvent à transférer la lutte au sud de l'Èbre. Toutes leurs précautions sont prises. Ils ont, d'avance, jeté un pont sur le fleuve, à Octogesa (Mequinença ?) près du confluent avec le Sioris; et ils se flattent de le gagner sans encombre par la rive gauche du Sioris, hors de la vue de César et de ses tentatives de poursuites¹.

La capitulation d'Afranius.

Perte pour les Pompéiens de la Citérieure

(2 août = 3 juillet 49)

Mais César veillait. Il ne les laisse filer que pour les rattraper plus loin, en un pays accidenté et torride, que brûle maintenant l'ardeur du soleil d'été. Au moment où ils s'y attendent le moins, il utilise, non sans péril, le gué du Sioris, et, avec cinq légions sur six, leur présente la bataille en avant des défilés où ils doivent s'engager s'ils veulent toucher à leur but. Exténués, les soldats pompéiens n'observent même plus la discipline du rang, et beaucoup d'entre eux, leurs centurions en tête, s'en vont fraterniser avec les avant-postes de César. Afranius, plutôt que de livrer un combat inégal ou de capituler, sonne la retraite sur Ilerda. Mais, sur la voie du retour, la fatigue et l'énervement de sa troupe s'aggravent. Sa marche, de plus en plus pénible, est harcelée par la cavalerie de César; son camp à peine dressé voit surgir à côté de lui le camp des ennemis. Il voudrait, maintenant, en venir aux mains. Mais c'est au tour de César de décliner ces sacrifices inutiles. Il laisse les Pompéiens rentrer derrière leurs palissades, et commence à les cerner de ses retranchements. Ils avaient perdu la force et l'espoir de percer. Ils manquaient de blé, de bois, et, surtout, d'eau fraîche. Depuis quatre jours ils n'avaient plus une botte de fourrage pour leurs montures. Les armes leur tombèrent des mains. Afranius envoya son fils en otage à César et lui demanda ses conditions. Elles furent empreintes de la fructueuse modération dont César s'était fait une règle de conduite et un instrument de règne : Afranius et Petreius devaient quitter l'Espagne et licencier leur armée, tout de

1. Cf. CAES., *B.C.*, I, 54 et 55; 59-61; et le récit de STOFFEL, I, p. 58-61, auquel, en gros, s'est rallié DELBRÜCK, *Geschichte der Kriegskunst*, I^a, 1908, p. 557-559. Sur les difficultés qu'il présente, cf. Rice HOLMES, III, p. 399-404.

suite leurs contingents espagnols, le reste, plus tard, à la frontière de la Gaule et de l'Italie. Personne ne serait contraint de passer au service de César; et aucun tort ne serait fait à personne. Les légats de Pompée se soumirent sans discussion (2 août = 2 juillet 49). Dès le 3 août = 3 juillet, un tiers de leurs gens regagnait ses foyers dans la Péninsule Ibérique. Calenus conduirait le restant sur le Var, où, au nom de César, il veillerait à leur démobilisation. En quarante jours, César, qui n'avait guère perdu que quelques centaines d'hommes, avait soustrait à la cause de Pompée les seules vieilles troupes qui la défendissent, et à la République sénatoriale la possession de l'Espagne Citerieure¹.

César conquiert sur Varron

l'Ultérieure (fin septembre = août 49)

Moins d'un mois après, l'Ultérieure subissait le même sort. Le légat, qui la régissait au nom de Pompée, Varro, d'abord timide et hésitant, s'était enflammé d'un beau zèle à la lecture des dépêches où Afranius avait exagéré ses premiers succès; et on l'avait vu tout ensemble armer des galères à Hispalis (Séville) et à Gadès, réquisitionner sans mesure hommes et choses, des cohortes entières, et jusqu'à 10 000 hectolitres de blé, 20 000 livres d'argent et 18 millions de sesterces. Aussi la vérité, lorsqu'il l'apprit, lui fut-elle singulièrement amère. Mais César ne lui laissa, ni le loisir de méditer sur l'instabilité des choses humaines, ni le moyen d'aller continuer la lutte dans l'imprenable îlot de Gadès. Devançant les deux légions qui, aux ordres de Q. Cassius, devaient le rejoindre, il était parti, avec 600 cavaliers pour toute escorte, vers l'Ultérieure. Outrées des traitements des Pompéiens, les populations bénissaient sa venue, et honnissaient son piteux adversaire. Carmo (Carmona), Corduba (Cordoue) fermèrent leurs portes à Varron; Gadès chassa la garnison qu'il y avait cantonnée; Hispalis (Séville) lui débaucha une de ses deux légions. Il ne restait au savant légat qu'à céder la seconde au vainqueur. Il vint lui-même à Corduba apporter sa soumission à César et lui remettre en même temps et les fonds dont il était détenteur, et la liste des ressources qu'il avait réunies dans Gadès. Après deux

1. Je résume sommairement le récit de CAES., B.C., I, 62-82; je renvoie à Stoffel pour une localisation possible des divers épisodes. Les conditions de la capitulation sont énoncées dans B.C., I, 75-77. La date est conservée par les calendriers (C.I.L., I², p. 225). Sur les pertes insignifiantes de César, cf. B.C., I, 46, 4 (70 hommes et un centurion; 51, 6 : quelque deux cents auxiliaires). Les Pompéiens ne semblent pas en avoir subi de beaucoup plus graves (46, 5) : guerre mouchetée, quoi que dise César, et où c'était à qui ne se battrait pas.

jours passés dans Corduba à s'approprier les livraisons de Varron, et à annoncer au *concilium* de la province, tenu tout exprès sous sa présidence, qu'il dispensait les citoyens romains d'acquitter les taxes dont Varron les avait frappés, et qu'il leur rendrait les biens qui leur avaient été confisqués¹. César s'en fut d'une traite à Gadès. Il restitua au fameux sanctuaire d'Hercule le trésor sur lequel Varron avait fait main basse, puis, en souvenir du songe par lequel, au temps de sa questure, les dieux avaient daigné lui prédire en ce lieu la domination universelle qu'il était en train de réaliser, il concéda à l'antique colonie phénicienne la naturalisation romaine; enfin, quand Q. Cassius l'y eut rallié, il lui conféra le gouvernement de la province avec le commandement des deux anciennes légions de Varron, et lui-même, avec les deux légions de son armée que Q. Cassius lui avait conduites, il s'embarqua pour Tarraco sur la flotte équipée par Varron². *Sic vos non vobis!* Comme en Italie, les forces de ses adversaires contribuaient à nourrir sa puissance. Maître de toute l'Espagne, il toucha terre à Tarraco, rassembla son monde, l'achemina par la route, franchit avec lui le Pertus, où, avec une modestie triomphante, il éleva un simple autel de pierre auprès des anciens trophées de Pompée, puis se dirigea sur Marseille (début d'octobre = début de septembre 49)³.

*Le blocus naval de Marseille :
la bataille du Frioul
(fin juin = fin mai 49)*

Quoi que nous lisions dans les *Commentaires* de César, il semble bien qu'en son absence l'activité de ses lieutenants se soit bornée, devant Marseille, à étendre au front de mer, puis à maintenir du côté de la terre le blocus d'une place dont la débâcle des Pompéiens d'Espagne entraînerait forcément la chute⁴. Après le départ de César pour la Péninsule Ibérique, Decimus Brutus s'était empressé, conformément à ses instructions, d'équiper à Arles douze navires de haut bord. Puis il les avait librement amenés en pleine mer. Pas plus

1. CAES., B.C., II, 17-21. Pour la chronologie, cf. STOFFEL, I, p. 282. Elle est généralement adoptée (DRUMANN-GROEBE, III, p. 417; Rice HOLMES, III, p. 75-77).

2. Les deux légions pompéiennes de Cassius furent ultérieurement renforcées par les légions XXI et XXX, levées en Italie (cf. CAES., B.C., II, 21, 4 : *IV legiones attribuit...*; B. Alex., LIII, 5 : *legionem XXX et XXI paucis mensibus in Italia scriptas Caesar attribuerat Longino*). STOFFEL, I, p. 283-284, a vu juste en supposant que César a ramené avec lui ses 2 légions de Gaule. Sur le séjour de César à Gadès, cf. le témoignage de CASS. DIO, XLI, 24, 2, et les conséquences que j'en ai déduites, cf. *supra*, p. 133 et mes *Étapes...*, p. 134.

3. Chronologie vraisemblable dans STOFFEL, I, p. 282-293. Sur l'autel de César, cf. CASS. DIO, XLI, 24, 2. Sur le trophée de Pompée, cf. *supra*, p. 33, et PUIG I CADA-FALCH, *L'Architettura romana a Catalunya, Barcelona*, 1934, p. 183.

4. Je m'approprie les justes réserves de CLERC, *Massalia*, II, p. 116 et suiv.

qu'Apollonidès n'avait interdit aux légionnaires l'achèvement de leur contrevallation, Parmeno, l'amiral des Marseillais, n'arrêta la flotte des Romains au débouché des Fosses Mariennes, et il dut, quelque temps après, payer cher cette défaillance initiale. En effet, Decimus Brutus ne se soucia point de forcer une passe dont l'étroitesse eût gêné les évolutions de ses lourds bâtiments sous le tir rapproché des artilleurs grecs. Au lieu de prêter ainsi le flanc à leurs coups, il courut s'abriter derrière les Stoechades (Pomègues et Ratonneau), et épia l'occasion de se jeter sur les ennemis. A peine ceux-ci, confiants dans la vitesse de leurs vingt-quatre bâtiments légers et le calme d'une matinée printanière, se furent-ils avisés de sortir du Lacydon, qu'il les prit en chasse. La rencontre eut lieu près du Frioul. L'agilité des esquifs marseillais se brisa contre la masse des puissantes galères romaines. Les crampons et les mains de fer qu'elles abattaient sur eux les figeaient sur place et la bataille navale se changea en un corps à corps d'infanterie où triompha le glaive légionnaire. Tandis que Decimus Brutus ne perdait pas une seule de ses unités, il en coulait neuf et prenait six à ses adversaires¹; et, comme nous l'avons vu, son avantage, remporté aux pires moments de la campagne d'Ilerda, contribua, par la publicité avantageuse que lui donna César, à détacher du parti de Pompée les principales cités de l'Espagne du Nord (fin juin = fin mai 49)².

La bataille de Tauroentum
(juillet = juin 49)

Du moins le courage des vaincus n'était pas abattu. Ils remplacèrent Parmeno par un marin plus énergique, Hermo³, reconstituèrent une escadre de 17 bateaux, et, lorsqu'ils eurent été informés de l'approche, sous la conduite de L. Nasidius, des 16 navires que, de Dyrrachium, Pompée envoyait à leur secours, ils se portèrent au-devant de ce renfort. Mais Decimus Brutus, qui avait grossi ses forces avec ses captures de l'engagement précédent, fonda sur les deux flottes en cours de rassemblement au large de Tauroentum (Le Brusq, entre Sanary et Toulon), et, par des moyens identiques, répéta son premier succès. Sept navires seulement regagnèrent le

1. Sur cette bataille du Frioul, cf. CAES., *B.C.*, I, 56-58; LUCAIN, *Pharsale*, III, 251-254 et 526-582; CASS. DIO, XLI, 21, 3; JULIAN, III, p. 587-590; CLERC, II, p. 116-121. Un centurion de la X^e légion, C. Acilius, y aurait renouvelé l'exploit de Cynégire (SUÉT., *Caes.*, 68; PLUT., *Caes.*, XVI, 2; VAL. MAX., III, 2, 22).

2. CAES., *B.C.*, I, 59, 1; CASS. DIO, XLI, 21, 4; cf. *supra*, p. 390. La bataille se place, sinon le 27 juin = 28 mai 49 (STOFFEL, II, p. 424), du moins à la fin de juin = mai 49 (JULIAN, III, p. 590).

3. CORNUTUS, *Ad Luc.*, III, 524.

Lacydon; et L. Nasidius, en s'enfuyant vers l'Espagne, démontra aux Marseillais qu'ils devaient faire leur deuil à la fois de la liberté de la mer et de l'assistance de Pompée (juillet = juin 49)¹.

Le blocus par terre

Néanmoins, tant que les légions de Pompée tinrent ferme de l'autre côté des Pyrénées, ils ne voulurent point désespérer; et la description minutieuse à laquelle s'est complu César des formidables engins successivement imaginés par Trebonius pour démanteler leur défense, et cependant toujours inutiles, témoigne, en dépit d'elle-même, moins encore de l'ingénieuse activité des assiégeants que du sombre acharnement des assiégés. Vers le centre du rempart, Trebonius, en portant sur la forêt sacrée de la Sainte-Baume une main impie, avait pu, d'abord, réédifier, par entassement d'arbres et de rondins, la terrasse dont César sans doute avait, de ses yeux, contemplé l'incendie². Pour la seconde fois, les Marseillais la livrèrent aux flammes, en précipitant sur elle, avec leurs balistes, des barres de fer incandescentes³. Abandonnant alors cette attaque frontale, dont la difficulté eût été compensée par la décision intégrale qu'en promettait la réussite, Trebonius se retourna contre un secteur plus vulnérable de l'enceinte, peut-être sur la gauche de son dispositif, vers le fond du port. Mais, là, ses efforts ne furent pas plus heureux⁴. Devant ses galeries de mine, les assiégés approfondirent au même niveau le fossé creusé au-delà de leurs murs, le remplirent d'eau et y noyèrent ses sapeurs⁵. Puis, sous la protection d'une haute tour de brique, blindée de nattes, il tenta de pousser contre l'enceinte une galerie en bois, bardée de tuiles, dont les dimensions avaient été exactement calculées pour contenir un bélier et ses servants⁶. Mais quand s'approcha cette tortue bélière (*musculus*), les Marseillais saisirent la tête du bélier dans un énorme nœud coulant, et enroulant le câble sur une roue, immobilisèrent la formidable machine⁷. De guerre lasse,

1. CAES., *B.C.*, II, 3-7; CORNUTUS, *ibid.*; CASS. DIO, XLI, 25, 1. Sur la date, cf. CLERC, II, p. 155. A Messine, L. Nasidius avait capturé un navire de Curion. Un navire marseillais le suivit dans sa retraite. Sur Tauroentum, cf. DUPRAT, *Tauroentum*, Marseille, 1935, et J. COUPRY, *Actes du Congrès... G. Budé*, 1963, p. 397.

2. CAES., *B.C.*, II, 4 et 14-15; LUC., III, 394; 454-573 et 497-508. Sur la forêt sacrée des Ligures, cf. LUCAIN, *Phars.*, III, 339-459, et le commentaire de CLERC, II, p. 230-242.

3. VITRUE, II, 16, 11.

4. CAES., II, 1, 1; et 8, 1; cf. LUCAIN, *ibid.*, III, 427; JULLIAN, III, p. 596; CLERC, p. 139.

5. VITRUE, II, 16, 11.

6. Sur la tour, cf. CAES., II, 9; sur le *musculus*, *ibid.*, 10; STOFFEL, I, p. 295-299; CLERC, II, p. 135-137.

7. VITRUE, II, 16, 12.

Trebonius revint à son plan primitif, en substituant à la terrasse inflammable un boulevard intérieur, véritable tunnel d'approche, où, protégées par une toiture de clayons enduits de mortier, des cohortes entières pourraient enfin, à l'abri des murs de brique, épais de six pieds, qui l'encadraient, et des piliers qui le divisaient à l'intérieur, pratiquer dans la muraille adverse les brèches par où s'élanceraient leurs colonnes d'assaut¹.

La capitulation de Marseille
(fin octobre = fin septembre 49)

A en croire les *Commentaires*, la vue de cet ouvrage absolument nouveau et d'une hardiesse inouïe aurait soudain convaincu les assiégés de l'inutilité d'une résistance qui durait depuis six mois; et c'est alors que, renvoyant L. Domitius Ahenobarbus en Orient, ils auraient sollicité et obtenu de Trebonius l'armistice préalable à la reddition qu'ils s'engageaient à effectuer entre les mains de César². Ce dénouement coïncide trop exactement avec les nouvelles de la défaite d'Afranius et du retour du vainqueur pour que nous nous laissions séduire par les suggestions du *Bellum civile*. Ce ne sont ni les sapes, ni les machines, ni les attaques de Trebonius qui ont eu raison des Marseillais. C'est la totalité de l'investissement qu'avaient complété autour d'eux les victoires navales de Decimus Brutus, les misères qui ont suivi, la disette, les épidémies dont ils pâtirent en conséquence, et finalement la douloureuse certitude dont ils furent frappés que la capitulation des Pompéiens d'Espagne rendait sans objet leur héroïsme et leurs souffrances³. Le récit de César, en l'animation factice de ses inventions et de ses coups de main, est théâtral à souhait. Mais la simple vérité, cette lente asphyxie à laquelle César avait condamné Marseille, en lui ôtant l'espoir après la terre et la mer, est plus dramatique encore, et une vieille cité de marins valeureux ne pouvait plus tristement finir.

La fin de l'bellénisme en Gaule

Certes César, arrivé devant elle à la fin d'octobre = fin de septembre 49⁴, se garda de la détruire et même de la piller. Mieux encore : en

1. CAES., B.C., II, 15. L'emplacement est incertain (cf. CLERC, p. 144).

2. CAES., B.C., II, 16 et 22, 2; SUÉT., *Nero*, 2; CASS. DIO, XLII, 25, 2. Pas plus que CLERC, II, p. 139 et 150, je ne crois à la violation par les Marseillais d'une première trêve, dont Lucain n'a point parlé.

3. CAES., B.C., II, 18, 1; 22, 1.

4. Sur la date, cf. CLERC, II, p. 155.

hommage à l'illustration de son passé, il lui confirma, par un privilège d'exterritorialité, l'indépendance dont elle avait toujours joui, mais en même temps il la priva des moyens de s'en servir. Elle dut lui livrer son trésor, ses armes, ses machines, ses vaisseaux, probablement renoncer à la frappe de ses monnaies d'argent, sûrement abandonner à peu près tout son territoire, désormais réduit à son enceinte, sans banlieue, et aux possessions sporadiques de Nice et des Stoechades. Deux légions de nouvelle formation monteraient la garde au nom de Rome sur les ruines de ses remparts¹; dans les champs qu'elle avait cédés à la Province, César installera plus tard des vétérans, et à Arausio (Orange), les bas-reliefs d'un arc de triomphe commémoreront jusqu'à nos jours la chute dont l'antique cité ne devait plus se relever². De la Marseille phocéenne, enkystée dans la Narbonaise comme la principauté de Monaco dans la France contemporaine, il ne restait plus que le nom, un simulacre d'État, cette ombre de liberté où l'hellénisme replié sur lui-même n'entreindra plus que le souvenir d'un rayonnement qui s'est éteint pour toujours³. C'est par là que cette lutte stagnante et la paix sépulcrale qui l'a conclue, simples épisodes de la guerre civile, importent à l'histoire comme la victoire insidieuse et définitive de la latinité en terre gauloise.

La mutinerie de Plaisance

(*mi-novembre = mi-octobre 49*)

Le sort de la vieille république rapidement réglé, César dut se préoccuper des deux graves événements, l'un favorable, l'autre funeste, qu'il avait appris à Marseille. A Rome, ses partisans avaient maîtrisé la situation; et le préteur Lépide, après l'exode des indécis vers le camp de Pompée, l'avait aisément créé dictateur dans les

1. CAES., B.C., II, 22, 5-6; STRABO, IV, 1, 5; FLORUS, II, 33, 25; OROSE, VI, 15, 7. Sur le monnayage, cf. ADRIEN BLANCHET, II, p. 238; sur les légions, STOFFEL, I, p. 316-317; sur le territoire ôté et conservé à Marseille, STRABON, IV, 1, 5, 9 et 10. Sur la destruction des remparts, cf. PLINÉ, N.H., XXIX, 5, 3-5, et CLERC, II, p. 153.

2. Sur les colonies, cf. CIC., *Phil.*, XIII, 15, 31, et cf. *infra*, p. 543-544; sur l'arc d'Orange, cf. COUISSIN, Les frises de l'arc d'Orange, *Rev. archéol.*, 1924, I, p. 29 et suiv., et R. AMY, P.-M. DUVAL, etc., L'arc d'Orange, *Gallia*, Suppl. XV, Paris, 1962.

3. De même que Dion a bien vu la stagnation du siège, il a parfaitement caractérisé cette liberté nominale (XLI, 25, 3). Néanmoins, la Marseille romaine, que ne gênaient plus les remparts, semble avoir dépassé légèrement les limites de la Marseille hellénique; du moins, A. GRENIER, *R.E.A.*, 1934, p. 388, donne-t-il raison sur ce point à Duprat contre Clerc. V. ci-dessus, p. 385, n. 1, l'état de la question après les fouilles de F. BENOIT.

formes légales¹. Mais d'autre part, à Placentia (Plaisance), les quatre légions avec lesquelles il avait encadré la démobilisation, sur le Var, de la troupe d'Afranius, et qui, une fois en Italie, avaient commencé d'enfreindre ses interdictions de maraude, étaient entrées en révolte à la réception de l'ordre qui les envoyait à Brindes. Elles comprirent que ce parcours n'était qu'une première étape vers l'Orient, et qu'aux épreuves qu'elles avaient endurées en Espagne succéderait, sans interruption, la plus rude et lointaine campagne. Les bons soldats souhaitaient au moins un répit. Les autres parlaient de jeter leurs armes. Les cohortes, fourbues, refusèrent d'avancer, et, dans plusieurs d'entre elles, les légionnaires se répandirent en pillages dans la contrée comme si l'Italie avait été un pays conquis. Cette mutinerie était le pire danger qui eût encore menacé Jules César, car, sa supériorité résidant dans la cohésion de ses forces, il n'aurait pu admettre, sans succomber, que se glissât chez lui la contagion de l'indiscipline et du désordre. Ajournant donc le moment où il prendrait possession de sa dictature dans la Ville, il pare au péril avec cette habileté dans la crânerie qui est le signe des manieurs d'hommes. Il réunit à Placentia (Plaisance) les unités défailantes, et, dans un discours admirable, que Dion Cassius est seul à nous transmettre, mais où retentit encore l'écho de sa voix impérieuse et captivante, il encourage de ses félicitations ceux qui n'ont point démérité, ranime chez tous le sentiment de la réalité, le culte du devoir, et, quand il a reconquis les cœurs, fouaille les mutins avec une dureté calculée : la IX^e légion, où servaient les meneurs, sera décimée pour son crime, puis licenciée pour son indignité. Cette cruelle sentence, au lieu de soulever les colères, n'inspire que des remords. Honteux et repentants, tous implorent leur grâce. César ne veut point dire qu'il l'accorde. Mais, d'une part, atténuant sa condamnation première, il enjoint aux officiers de la IX^e légion la confection d'une liste de 120 coupables, à laquelle il limite le tirage au sort de la décimation. D'autre part, il ajourne au moment où toutes ses légions seront concentrées à Brindes le licenciement qu'il avait ordonné. C'était entrebâiller la porte à l'espérance. Dans son désir

1. C.I.L., I², p. 28; CASS. DIO, XLI, 36, 1; XLIII, 1, 1; APPIEN, B.C., II, 48, 196. La question est de savoir si le préteur l'a créé *ex senatus consulto* (PLUT., *Caes.*, XXXVII, 1) ou par le peuple (CAES., B.C., II, 21, 5 : *Massiliam pervenit. Ibi legem de dictatore latam seseque dictatorem dictum a M. Lepido praetore cognoscit*). Les deux témoignages ne s'excluent pas, soit qu'une loi ait invité le Sénat à dire qu'il y avait lieu à création dictatoriale, soit plutôt que ce sénat-croupion ait tenu à faire couvrir son vote par une loi. Quant au droit de Lépidé à procéder à la désignation du dictateur, aux lieu et place des consuls, il ne paraît point douteux, malgré les protestations de CIRC., *Ad Attic.*, IX, 15, 2 (cf. *ibid.*, 9, 3), et les dires de DION, *loc. cit.* Il y avait eu un précédent en 217 (LIV., XXII, 8, 6; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 421, n. 1).

de pardon, la IX^e légion se met en marche avec les autres. Par sa fermeté et sa modération, César avait reforge la trempe, ressaisi l'âme de son armée (mi-novembre = mi-octobre 49)¹.

Second séjour de César à Rome
(décembre = novembre 49)

Quelque quinze jours après, il rentrait dans Rome où, régulièrement investi de la dictature grâce à la carence de ses adversaires, il exerça ses pleins pouvoirs pour rassurer ses amis, ranimer l'économie, pacifier les esprits; et, par l'achèvement de la naturalisation romaine des Cisalpins, le rappel des victimes de la justice sénatoriale, ses distributions aux indigents, ses allègements au fardeau des débiteurs, il amorça la réalisation de ses réformes politiques et sociales². Mais, en ce second séjour urbain, il eut à cœur, comme dans le premier, de fourbir ses armes en vue du conflit. La guerre était un gouffre d'argent et il n'y avait plus rien dans l'*aerarium Saturni* dont il avait, au printemps, escamoté jusqu'au dernier sesterce. Avec une effrayante simplicité, le grand pontife enleva méthodiquement toutes les offrandes monnayables déposées dans les sanctuaires, en commençant par le temple de Jupiter Capitolin³; puis il les envoya tranquillement à la fonte; et c'est sans doute de cette période que date l'émission d'*aurei*, de deniers et de quinaires, que les numismates rapportent communément à l'année 49; que, par une cynique hypocrisie, il a frappée, sur toutes les espèces, au type dévot de *Pietas*; et qui porte, sur les revers, son nom de César et, sur les droits, son titre d'*imperator* pour la seconde fois⁴. Ainsi il assurait la solde de ses troupiers, obviait aux inconvénients de la thésaurisation qu'on observe dans toutes les époques troublées⁵, et exprimait par sous-entendu son désir d'échanger au plus vite la dictature dont il était revêtu, et faisait mine de repousser l'exceptionnelle omnipotence, contre un pouvoir normal. Au nom des facultés qu'elle lui conférait, il assigna les provinces qui lui étaient effectivement soumises à des gouverneurs de son choix : la

1. César a fait le silence sur la mutinerie de Placentia, ce qui donne la mesure de sa véracité. Cf. APPIEN, *B.C.*, II, 47, 192-195; SUÉT., *Caes.*, 69; surtout CASS. DIO, XLI, 26-35. Un des légionnaires portés sur la liste fatale ayant fait la preuve de son innocence, le centurion qui l'y avait indûment inscrit fut exécuté à sa place, par une substitution qui dut plaire aux soldats.

2. Les textes essentiels sont CAES., *B.C.*, III, 1; APPIEN, *B.C.*, II, 48, 196-198, et CASS. DIO, XLI, 36-38. Pour le détail, voir le chapitre suivant.

3. CASS. DIO, XLI, 39, 1.

4. Cf. sur ce point, J. CARCOPINO, La naissance de Jules César, dans les *Mélanges Bidez*, I, p. 41 et 42; et *Points de vue...*, p. 127, n. 5.

5. Allusions dans la correspondance de CICÉRON, notamment *Ad Attic.*, IX, 9, 4.

Sardaigne à Sex. Peducaeus, la Sicile à Postumius Albinus, la Cisalpine à M. Calidius, la Transalpine à Decimus Brutus, l'Espagne Citérieure à Lépide; l'Ultérieure à Q. Cassius, qui la gouvernait depuis quatre mois¹; mais en même temps il convoque les Comices, et ceux-ci l'élisent consul avec le collègue qu'il avait souhaité, P. Servilius Isauricus, le fils du glorieux rival à qui il avait subtilisé le grand pontificat. Une fois désigné, il déposa une dictature dont il n'avait plus besoin : la dignité qu'il assumerait à la place, le 1^{er} janvier 48, incarnait en sa personne, contre Pompée et les sénateurs, ses complices, la majesté de l'État romain; et c'est avec le prestige de la légalité formelle que César, aussitôt après, partit en guerre contre leur rébellion (vers la mi-décembre = mi-novembre 49)².

III. — *Dyrrachium et Pharsale*

La volonté offensive de César

Il tardait à César de combattre, car le temps travaillait pour son adversaire, dont les troupes, déjà numériquement supérieures aux siennes, acquéraient un peu chaque jour de la valeur qui leur avait manqué et s'augmenteraient, à échéance plus ou moins rapprochée, de contingents appelés des plus lointaines frontières. Plus que jamais la vitesse était pour César la condition du salut. Mais, en revanche, son offensive soulevait de telles difficultés que nul, à sa place, n'eût sans doute possédé, ni l'audace de les aborder, ni la capacité de les résoudre.

Les préparatifs de Pompée

En effet, au cours de l'année 49, Pompée avait agi. Il ne s'était point laissé distraire de son devoir essentiel par l'agitation mesquine et vindicative des deux cents sénateurs qui l'avaient accompagné, ou rejoint, et ne parlaient que de sanctions à prendre ou de vengeance

1. APPIEN, B.C., II, 48, 197.

2. CAES., B.C., III, 1, 1 : *Dictatore habente comitia Caesare consules creantur Iulius Caesar et P. Servilius*; 2, 1 : *his rebus et feriis Latinis comitiisque omnibus perficiendis XI dies tribuit, dictatura se abdicat et ab Urbe proficiscitur*. Nominalement sa première dictature a duré environ deux mois; pratiquement, dans Rome, onze jours. Il l'a si peu considérée qu'il n'a même point daigné prendre un *magister equitum*. Ces onze jours du second séjour à Rome se placent sûrement dans le courant de décembre-novembre 49 (DRUMANN-GROEBE, III, [p. 407]; probablement, comme le veut STOFFEL, II, p. 426, entre le 2 décembre-28 octobre et le 13 décembre = 8 novembre 49).

à exercer, comme si leur cause eût déjà triomphé. Tandis qu'ils s'étaient partagé les meilleurs logements de Thessalonique et y avaient imprudemment consacré une Curie à leurs stériles délibérations¹, Pompée, malgré ses cinquante-huit ans et les maladies qui l'avaient récemment atteint, retrouvait la vigueur et l'entrain de la jeunesse pour dresser par l'exemple, à la marche, à la course, au lancement du *pilum*, les forces de plus en plus considérables qu'il avait rassemblées dans les camps de Beroea (Verria), en Macédoine². Elles comprenaient les cinq légions qu'il avait retirées d'Italie; la légion « *Gemella* », ainsi dénommée de la fusion des deux légions de Cilicie avec lesquelles il l'avait formée; une légion composée des vétérans de Crète et de Macédoine; les deux légions que le consul Lentulus avait levées en Asie. A ces neuf légions de citoyens romains, il avait incorporé les soldats qu'Afranius avait pu soustraire au licenciement de l'armée d'Espagne, les volontaires qui, d'un peu partout, s'étaient présentés à lui, les 15 cohortes que sa flotte avait soustraites à C. Antonius dans l'île illyrienne de Curicta (Veglia, dans le golfe de Fiume). Les ayant ainsi complétées, il leur avait adjoint une nuée d'auxiliaires parmi lesquels 1 200 frondeurs et 3 000 archers à pied, venus de Lacédémone, de la Crète et du Pont; et il les avait dotées d'une cavalerie de 7 000 hommes, dans les turmes de laquelle servaient côte à côte des bergers de ses domaines et des fils de sénateurs, des Germains et des Gaulois prélevés sur les *Gabiniani* d'Alexandrie, les Galates de Deiotaros³, de Castor et de Tarcondarius, les Cappadociens d'Ariobarzane III, les Thraces de Rhascuporis, ceux du roi Cotys, commandés par le prince héritier Sadalas, et des archers envoyés par Antiochos de Commagène. Au bas mot, 50 000 combattants auxquels s'ajouteraient, à la belle saison de 48, les deux légions que son beau-père Metellus Scipion aurait alors transportées en Europe de la province de Syrie⁴.

Cependant, il avait pourvu à l'approvisionnement de ces masses, grâce aux contributions levées sur les provinces, les rois vassaux et

1. CASS. DIO, XLI, 43, 2-3; PLUT., *Pomp.*, LXIV-LXV. Caton seul se montra humain (PLUT., *Cato min.*, LIII, 2). Pompée avait laissé sa femme et son fils Sextus à Lesbos (PLUT., *Pomp.*, LXVI, 2; APPIEN, B.C., V, 133, 550; CASS. DIO, XLII, 2, 3, etc.).

2. PLUT., *Pomp.*, LXVI, 1-2; CAES., B.C., III, 5, 2; CASS. DIO, XLI, 18, 5; APPIEN, II, 213.

3. Deiotaros venait, en 52, de recevoir du Sénat la Petite Arménie (ADCOCK, J.R.S., 1937, p. 15-16).

4. CAES., B.C., III, 4, 3-6. Cf. VELL. PATERC., II, 51, 1; CASS. DIO, XLI, 55, 3; APPIEN, B.C., II, 49, 201-202, et PLUT., *Pomp.*, LXIV, 1. Sur Deiotaros, cf. DRITENBERGER, O.G.I.S., 347. Sur Ariobarzane III, cf. *ibid.*, 356. Sur l'épisode de Curicta, cf. CASS. DIO, XLI, 40; FLORUS, II, 13, 34, et la carte de KROMAYER et VEITH, *Schlachten-Atlas*, 3^e livraison, f^o 19, 7.

les sociétés vectigaliennes, par les cargaisons que lui expédiaient sans relâche la Thessalie, l'Asie, l'Égypte, la Cyrénaïque, sous la protection des cinq à six cents navires qu'il avait réquisitionnés, de Larinum et de Brindes, dans tous les ports d'Orient. Et de cette *armada* qui garantissait la liberté de ses communications et semblait couper celles de l'ennemi, il avait remis le commandement, non à Caton qui aurait pu se servir de cette autorité pour brider puis abroger la sienne, mais à Bibulus qui, à défaut d'aptitudes particulières, s'était recommandé à sa désignation par la droiture d'un loyalisme insoupçonnable et la haine qu'il nourrissait contre César¹.

Enfin, désireux qu'il était d'arrêter l'ennemi dès l'Illyrie, Pompée avait fait choix, au nord de l'Albanie actuelle, de Dyrrachium (Durazzo) pour arsenal, entrepôt et place d'armes; et le site de cette ville, au nord d'une vaste baie et à l'extrémité d'une presqu'île montagneuse resserrée entre le large et une lagune, la rendait inaccessible à un ennemi dépourvu d'escadres². Aussi, quand la mauvaise saison l'eut forcé d'interrompre les manœuvres d'entraînement auxquelles il soumettait ses troupes, Pompée estima-t-il opportun d'établir ses quartiers d'hiver à portée de cette base inébranlable. Les sénateurs de Thessalonique ratifièrent sa décision en le revêtant formellement du commandement en chef; et, vers la mi-décembre = mi-novembre 49, il mit son armée en route vers le littoral adriatique³. Le conseil était excellent; mais l'exécution venait trop tard.

*La hardiesse de César
qui passe en Épire*

(4-5 janvier 48 = 28-29 novembre 49)

Déjà, nous l'avons vu, César marchait sur Brindes, animé de l'ardente résolution de passer la mer le plus tôt possible, en plein hiver, entre les croisières ennemies, et de débarquer au moins avec la majeure partie de ses forces, sur la côte d'en face, où non seulement Dyrrachium, mais Lissus (Alessio), Apollonia (Poiani) et Oricum (Eriko) obéissaient à ses adversaires. Trop éloignés pour être informés de ses mouvements, les Pompéiens, le jugeant d'après eux-mêmes, étaient persuadés qu'il s'éterniserait à Rome dans la jouissance de ses

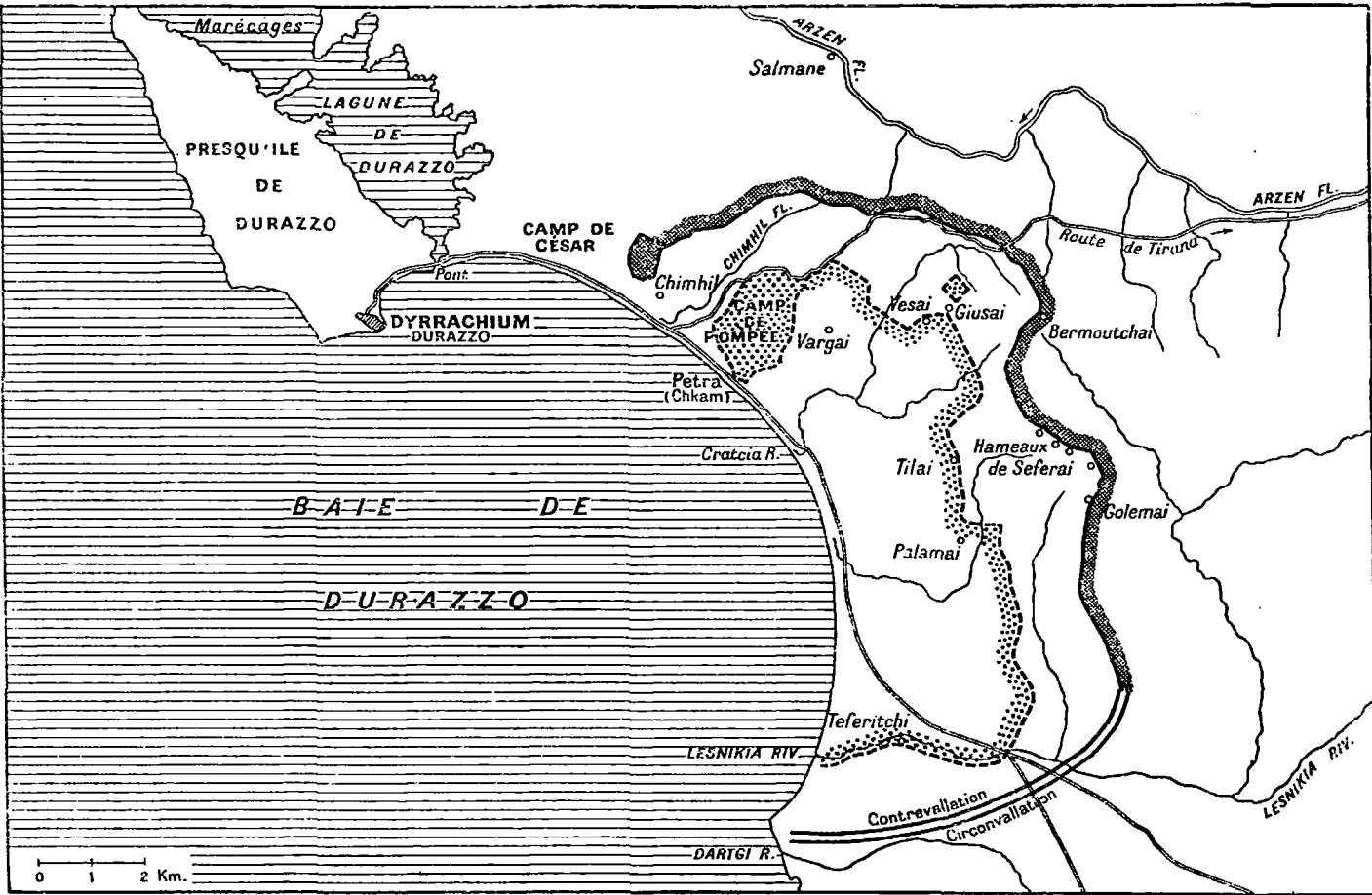
1. Cf. CAES., B.C., III, 5, 3 et 4; CASS. DIO, XLI, 52, et APPIEN, B.C., II, 49, 204 (600 navires); PLUT., *Pomp.*, LXIV, 1 (plus de 500). Sur l'élimination de Caton, cf. PLUT., *Cato min.*, LIV, 2.

2. Sur Dyrrachium, cf. CAES., B.C., III, 5, 2; APPIEN, B.C., II, 52, 214-215; et la description de STOFFEL, I, p. 164-165.

3. CASS. DIO, XLI, 43, 1-2 (cf. CAES., B.C., III, 16, 4); cf. STOFFEL, I, p. 351; DRUMANN-GROEBE, III, p. 435; RICE HOLMES, III, p. 116.

nouveaux pouvoirs, et que, par suite de la faiblesse de sa marine, ou bien il adopterait un plan d'invasion continentale par la Dalmatie dont la capitale, Salone, tenait pour lui, ou bien ajournerait au printemps une descente qui, déjà aventurée en elle-même, pouvait, par les gros temps de la mauvaise saison, se terminer en désastre. Ils ne se pressaient donc point et prenaient leurs aises. Tandis que Pompée s'avancait à petites journées vers l'Illyrie, Bibulus, dans une pleine méconnaissance des nécessités, répartissait ses bâtiments, divisés en six escadres, entre les ports de l'Égypte, de la Phénicie, de la Syrie, de Rhodes, de l'Asie et de l'Achaïe, et ne conservait, pour surveiller l'Adriatique entière, que 138 galères : 18 qu'il avait expédiées dans la baie d'Aulona (Vallona), devant Oricum; 110 qu'il avait concentrées à Corcyre (Corfou) sous ses ordres directs, au lieu de les mobiliser en croisières incessantes. Cependant César pouvait entasser dans Brindes, sur les bateaux de toutes sortes dont il avait battu le rappel, sept de ses légions, dont une seule de recrues, et quelques centaines de cavaliers, et, à la faveur d'une nuit obscure, et du vent du sud, il put mettre à la voile au soir du 4 janvier 48 = 28 novembre 49 et aborder le lendemain, inaperçu et indemne, à Palaeste (Palasa), vers la pointe méridionale de l'Acrocéraunie, à égale distance de Corcyre, où mouillait Bibulus, et d'Oricum où un lieutenant de Pompée, L. Torquatus, s'était enfermé avec une garnison de Parthiniens. Le lendemain même, César se présente devant cette ville, dont la population grecque, peu désireuse de soutenir un siège, refuse de combattre le consul du peuple romain et il contraint Torquatus à mettre bas les armes. Prévenu de cette reddition, le gouverneur pompéien d'Apollonie se réfugie dans la citadelle, mais les Apolloniates lui déclarent net leur intention d'accueillir dans leurs murs le magistrat suprême de la République, et il doit s'enfuir pour ne point tomber entre les mains de César, à qui, les jours suivants, Byllis (Gradista) et Amantia (Pljoca) firent pareillement leur soumission. En une semaine, ce qui semblait incroyable aux Pompéiens s'était réalisé : César avait débarqué avec la majorité de ses troupes et s'était rendu maître de l'Épire du Nord, prêt à retourner contre ses ennemis quatre de leurs citadelles¹.

1. Sur Salone, cf. CAES., B.C., III, 9, 1-7. Sur l'ordre de bataille de Bibulus, *ibid.*, 5, 2-3 et 7, 1. Sur la traversée de César, cf. *ibid.*, 6 et 7; sur la prise des villes d'Épire, *ibid.*, 11 et 12; sur ces faits, en général, cf. APPIEN, *Illyr.*, 12; B.C., II, 52-54; CASS. DIO, XLI, 44. La date de la traversée est donnée par CAES., *ibid.*, III, 6, 1 : *pridie non. Ian.* = 4 janvier 48. On pose d'ordinaire, avec DRUMANN-GROEBE, l'équivalence 6 novembre julien 49 (III, p. 433, n. 3 et 813). Je préfère celle de LE VERRIER-STOFFEL, II, p. 426 : 28 novembre 49, postérieure à la « clôture » des mers. Ni à l'une ni à l'autre de ces dates, César n'aurait été gêné par la lune (cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 770).



Carte 3. — LA RÉGION DE DYRRACHIUM

La surprise de Pompée

Bibulus fut stupéfait quand il sut, par le rapport que lui mandèrent de la rade d'Oricum les amiraux qu'il y avait détachés, la chute de ce bastion à laquelle ils avaient assisté sans pouvoir la prévenir. Comprenant l'étendue de la faute qu'il avait commise, il finit par où il aurait dû commencer; et, toute affaire cessante, sortit de Corcyre pour barrer aux transports de César le retour vers Brindes. Il en incendia trente et redoubla de vigilance pour interdire à ceux qui lui avaient échappé la traversée contraire. Quant à Pompée, c'est César lui-même qui se chargea de l'avertir de son infortune, en envoyant près de lui Vibullius Rufus, en apparence lui porter d'hypocrites propositions de paix, en réalité, je crois, l'induire, par ces invitations mêmes, à une action précipitée. Ses troupes n'avaient pas encore dépassé, vers l'ouest, les gorges de la Candavie (à l'ouest du lac d'Ochrida). Il en presse l'allure, de nuit comme de jour. Mais, malgré son énorme supériorité numérique, il se garde bien d'attaquer, et se contente de couvrir Dyrrachium, ne doutant point, s'il y parvient à temps, et si Bibulus continue à monter bonne garde sur la mer, de gagner la seconde manche presque sans coup férir, par l'anémie progressive de son adversaire¹.

*La jonction de César**et de Marc Antoine**sous Dyrrachium (avril-mars 48)*

A vrai dire, la situation de César ne laissait pas d'être paradoxale et précaire. Il avait pris l'offensive, et il n'avait avec lui que les deux tiers de son monde. Il s'était retranché sur la rive gauche de l'Apsus (Semeni); mais, tandis que Pompée, sur la rive opposée, recevait de Dyrrachium, à mesure de ses besoins, d'abondantes denrées, il était lui-même réduit à vivre de rationnement sur un pays pauvre et largement tondue. Pis : il devait craindre que les cinq légions, dont il avait remis, à Brindes, le commandement à Marc Antoine, ne fussent, soit cueillies au passage par les patrouilles de Bibulus, soit emprisonnées dans leur port de départ. Impatient de les rallier, il songea à retourner les quêrir, seul, sur un rafiote d'emprunt et sous un déguisement. La mer était houleuse, et comme le patron, inquiet de la violence des vagues, hésitait à partir, il le détermina à braver la tempête en rompant son humble *incognito* par le mot superbe : « Courage, tu portes César et sa fortune »; mais, la chaloupe commençant à embarquer, il ne

1. Je résume le récit de CAES., B.C., III, 10 et suiv. J'ai laissé de côté la fastidieuse narration des pourparlers de paix.

voulut point tenter la mort et accepta de retourner à l'attache¹. Quoi qu'on pense de l'anecdote, il est certain que le reste de son armée tarda deux mois à le rejoindre. Lors d'une première sortie, les transports rebroussèrent chemin pour échapper à Bibulus, et rentrées à leur base avec un navire manquant, ses troupes et la douzaine de croiseurs qui les défendaient durent harceler, jusqu'à ce qu'elle renonçât à les bloquer, la flotte de cinquante galères que Scribonius Libo avait amenées sous l'île Saint-André, en face de l'entrée du port de Brindes². Ce n'est que vers la mi-avril = mi-mars 48, que, la route étant libre et le vent du sud s'étant levé, Marc Antoine put, à la nuit tombante, donner le signal du départ. Selon le *De Bello civili*, sa traversée aurait été émaillée d'incidents étranges ou miraculeux. Le lendemain matin, il aurait aperçu la flotte adverse en même temps que la côte épirote, et une bonace providentielle aurait figé, vers midi, l'élan des vaisseaux qui la composaient. Peu après, le vent du sud se serait remis à souffler avec une telle impétuosité que Marc Antoine et son convoi auraient été dérivés vers le nord, non seulement au-delà du camp de César, mais de celui de Pompée et de la presque île de Dyrrachium; en sorte qu'ils n'auraient pu toucher terre que plus haut, à Nymphaeum (aujourd'hui Saint-Jean de Medua)³. César, dans ses *Commentaires*, suggère que c'était là pour lui, après une chance inespérée, un terrible désavantage, puisqu'il lui faudrait opérer, sous la menace de l'ennemi, sa jonction avec les arrivants. A la réflexion, c'en était un plus grand peut-être encore pour Pompée, qui, apprenant que l'armée de secours s'était, de Nymphaeum, aussi aisément emparée de Lissus que naguère César d'Oricum et d'Apollonie, se voyait condamné à manœuvrer à la fois pour maintenir son contact avec Dyrrachium et pour ne point se laisser coïncider entre César et Marc Antoine. Quelle que fût la prudence de ses dispositions, il n'empêcha point la réunion de ses ennemis; et, ancré par elle en sa volonté défensive, il dut, pour éluder l'engagement, se retirer à Asparagium où fut bientôt rompue sa liaison terrestre avec la plus forte, avec la dernière de ses places illyriennes : Dyrrachium⁴.

1. PLUT., *Caes.*, XXXVIII, 2-3; APPIEN, *B.C.*, II, 54.

2. CAES., *B.C.*, III, 8, 3 et 24, 1-4.

3. CAES., *B.C.*, III, 25 et 26.

4. CAES., *B.C.*, III, 27-30. Noter l'aveu de satisfaction qui a échappé à CAES., *ibid.*, 27, 1, *Hic subitam commutationem fortunae videre licuit*. Je m'en tiens à la chronologie de Stoffel : généralement suivie, même de ceux qui ne le nomment point. Asparagium n'est pas à identifier avec Pekin, sur le Genusus (Skumbi) (TOMASCHEK, *P.W.*, II, c. 1712), puisque cette localité semble s'être appelée Clodiana. Asparagium doit plutôt être cherchée à égale distance de ce point et de l'embouchure du Genusus, comme l'ont vu STOFFEL, I, p. 160 et 347-348 (vers Subzoti), et KROMAYER et VEITH, f° 20, 1 (vers Rogozina).

La passivité de Pompée

Du moins Pompée sut-il préserver sa liaison maritime. Il déménagea d'Asparagium sur le littoral, et choisit, pour y camper, les hauteurs adossées à la blanche falaise de Petra (Chkam) qui, sur un demi-kilomètre de longueur, surplombait d'un à-pic de 100 mètres le mince ourlet de la plage. César, naturellement, avait suivi, et porté ses douze légions sur les collines qui se dressent en face de cette position, au nord du ravin creusé par un petit fleuve côtier, le Chimhil, entre elle et la lagune de Dyrrachium. Mais le camp de Pompée plongeant de toutes parts sur l'ennemi était pratiquement inabordable sur ce versant, et, par le versant opposé, il commandait le plat pays où s'élevaient vers le sud, au pied d'un dédale de chaînons et de rocs, à la fois les pâtures nécessaires à la cavalerie, et des mouillages pour les navires qui, de Dyrrachium, continueraient à transborder les approvisionnements¹. Jamais peut-être l'allée et venue des convois n'avait été plus tranquille et plus sûre. La mort de Bibulus, causée quelques semaines auparavant par le surmenage et les angoisses de sa dure mission, en privant les escadres de Pompée d'un chef suprême, n'avait en rien ralenti leur activité ou détendu leur coopération avec les troupes de terre². A la tête de l'une d'entre elles, le fils aîné de Pompée, Cnaeus, avait réussi à détruire devant Oricum et Lissus tout ce que César possédait encore de bateaux³; et Pompée, en persévérant dans une passivité qui d'ailleurs convenait à son tempérament, précautionneux jusqu'à l'inertie, paraissait vraiment, sur ce terrain, et dans de telles conditions, devoir l'emporter par sa seule présence sur un ennemi que son dénuement empêcherait de tenir le « dernier quart d'heure ». Mais il avait surestimé ses moyens, et, par contre, sous-évalué et l'endurance des vétérans de César et la justesse du coup d'œil de leur général.

Son encerclement

Celui-ci avait reconnu d'une part qu'un ravitaillement exclusivement maritime laisserait, à la longue, fort à désirer, et qu'une résistance, comme isolée de la terre, finirait par se dévorer elle-même; d'autre part, que la configuration du sol, en un semblable chaos mon-

1. CAES., B.C., III, 42, 1-2.

2. CAES., B.C., III, 18, 1; cf. CASS. DIO, XLI, 48, 1. De la comparaison des deux passages, il résulte que Bibulus est mort de fatigue et de froid au plus fort de l'hiver, avant la « descente » d'Antoine, soit, comme le pense Stoffel, du 12 au 25 mars = 1^{er} au 14 février 48. OROSE, VI, 15, 10, déclare qu'il avait cherché la mort.

3. CAES., B.C., III, 39 et 40.

tagneux, vouait des secteurs entiers à l'immobilité perpétuelle¹, et qu'il suffirait d'obturer les passes qui s'ouvraient de place en place entre les barrières infranchissables de la nature, pour investir, avec des forces limitées, la région tout entière. Se souvenant sans doute de l'exemple d'Alésia, il ose concevoir l'entreprise gigantesque d'emmurer Pompée derrière les monts où celui-ci s'était blotti; et il n'y employa même point tout son monde. Soucieux de contrarier la marche des deux légions de Syrie que Scipion devait, à la belle saison, conduire à son gendre Pompée, il avait détaché à leur rencontre, dans l'Est, deux légions aux ordres de Cn. Domitius Calvinus, et c'est seulement avec la trentaine de mille hommes que lui laissait ce départ qu'il pensa achever et garnir cette contrevallation colossale. Pompée, qui ne voulait ni le combattre, ni lui céder le terrain, gêna par des charges répétées les travailleurs de César, puis opposa retranchement à retranchement, fortin à fortin, en élargissant le plus qu'il pouvait, au sud de Palamai, d'où il l'avait débusqué, le cercle de ses défenses, de manière, non seulement à y inclure toute la plaine qui, au nord de l'actuelle rivière Lesnikia, fournissait le fourrage de sa remonte, mais à pousser jusqu'aux limites de l'absurde le dispositif enveloppant de César. De fait, tandis que les ouvrages de Pompée couvraient une surface de 4 200 hectares, les lignes de César, qui s'arrondissaient autour d'eux, de la mer au sud de Dyrrachium, jusqu'à la mer au nord de la rivière Dartgi, embrassèrent environ 5 500 hectares. « Jamais, dans aucune guerre, d'aussi vastes travaux n'avaient été exécutés », et leur énormité téméraire a paru condamnable à Napoléon et « justement punie » par la suite².

Il lâche Dyrrachium
(mi-juillet = mi-juin 48)

Peut-être, toutefois, l'événement n'a-t-il confirmé tout à fait, ni cette appréciation sévère, ni les narrations tendancieuses des Anciens sur lesquelles, en dernière analyse, elle est fondée³. César ne pouvait révéler à l'opinion l'ampleur et la prolongation quasi monstrueuses de l'effort que ses desseins à longue portée imposaient à ses légion-

1. CAES., B.C., III, 43, 1-2.

2. Se reporter à la carte ici reproduite d'après STOFFEL, pl. 15. Celle de KROMAYER et VEITH (*Schlachten-Atlas*, III, f° 20, 2) n'en diffère que par des détails, et la substitution de Palamai à Tilai comme emplacement du combat narré par CAES., III, 45-46, où le bouclier du centurion Scaeva fut percé de 120 trous (*ibid.*, 53, 4; cf. APPIEN, B.C., 60, 247. Cf. STOFFEL, I, p. 171 et NAPOLÉON, *Précis...*, XI, 4, 4). Sur la mission de Calvinus, doublée de celle de L. Cassius en Thessalie, cf. CAES., B.C., III, 34, 2-3.

3. Voir notamment APPIEN, B.C., II, 61, 254 : ἐργῶ δυσχερεῖ τε καὶ παραλόγῳ.

naires, et le résultat qu'il a obtenu d'emblée, plus décisif qu'il n'en convient, manifeste, à mon avis, l'illumination supérieure dont ses calculs étaient éclairés. Il a répété sous Dyrrachium la faute et l'échec partiel de Gergovie, mais, comme en Gaule, il jouait à qui perd gagne, certain de sa revanche sur un terrain où, ni la bataille ne pourrait plus le fuir, ni la victoire se dérober à son étreinte¹. L'investissement qu'il avait entrepris fut complet à l'entrée de l'été, quand les herbes de la plaine commencèrent de manquer à la pâture des bêtes. Pompée fut donc obligé de renvoyer sa cavalerie dans la presqu'île de Dyrrachium. Puis les rivières tarirent : dès lors Pompée se trouva dans une situation beaucoup plus fâcheuse que, dans la grande guerre, les Anglo-Français aux Dardanelles, parce que, étant donné le faible tonnage des bâtiments antiques, la maîtrise des mers était loin de représenter pour lui les possibilités indéfinies qu'elle leur offrit en 1915. Certes César a vu briser son attaque contre Dyrrachium². Certes, encore, il a été incapable de donner à Pompée l'assaut qui d'ordinaire termine les sièges. Mais, à mesure que se succédaient les jours, c'est un peu de la substance et du courage des Pompéiens qui s'écoulait avec eux. Bientôt les assiégés ressentirent les souffrances des assiégeants³; et Pompée, pour la première fois, dut subir la volonté de son ennemi : fonçant au sud, accroché puis libéré par une sanglante contre-attaque, il décampa⁴. De son point de vue c'était un éclatant succès, puisque César, malgré de durs sacrifices, ne put arrêter l'élan des légions sénatoriales lorsqu'elles forcèrent la contrevallation de la plaine. Mais César n'avait pas non plus à se plaindre, puisque Pompée, comme Vercingétorix à Gergovie, avait manqué l'occasion de l'écraser, et qu'il avait exactement effectué le repli que César souhaitait lui voir accomplir (1^{re} quinzaine de juillet = fin mai 48)⁵.

1. Le souvenir d'Alésia a hanté César à Dyrrachium (B.C., III, 47, 5).

2. Sur cet épisode, cf. CAES., B.C., III, 58, 1; CASS. DIO, XLI, 50, 3-4 et APPIEN, B.C., II, 60, 250.

3. Sur la *chara*, ou racine farineuse, que les Césariens pétrissaient, une fois râpée, avec du lait, et dont ils faisaient leur ordinaire, cf. HEUZÉY, *Les opérations militaires de César étudiées par la mission de Macédoine*, Paris, 1876, p. 79-80, cf. CAES., B.C., III, 48, 1-2; O. MATTIROLO, in *Mem. Acc. Lincei*, VI, 7, 7; J. ANDRÉ, *Lexique des termes de botanique en latin*, Paris, 1956, s. v. Sur les souffrances des Pompéiens, CAES., B.C., III, 49, et APPIEN, B.C., II, 61, 252.

4. Le point faible des lignes de César aurait été révélé à Pompée par des déserteurs allobroges. Cf. CAES., B.C., III, 58-75; PLUT., *Pomp.*, LXV; CAES., XXXIX; APPIEN, B.C., II, 62. Pour le détail, cf. les récits de STOFFEL et VEITH précités. Les pertes de César réduites par lui à 960 tués, ont été grossies par la tradition rivale : 1 000 chez PLUT., *Caes.*, XLI, 1; 2 000 ap. *Pomp.*, LXV, 3; 4 000 chez OROSE, VI, 15, 21.

5. Sur la date, partiellement déterminée par le passage de SUÉTONE, *Caes.*, 35, le désaccord est facile à résoudre entre STOFFEL, II, p. 428 (6 juillet romain = 26 mai julien), et DRUMANN-GROEBE (17 juillet romain = 15 mai julien).

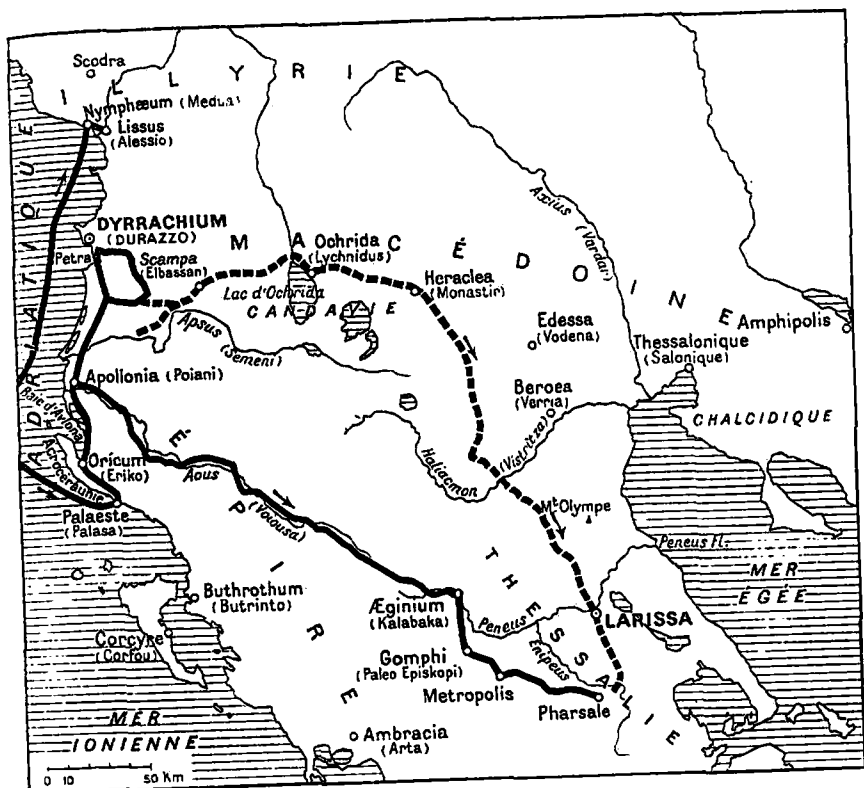
*Les deux adversaires
marchent vers la Thessalie*

Infailiblement, en effet, la retraite de Pompée vers l'est le condamnerait bientôt à livrer la bataille rangée que, depuis dix-huit mois, tout son talent s'était ingénié à éviter. Puisqu'il était repoussé de Dyrrachium, dont la possession, maintenue par les 15 cohortes qu'y commandait Caton¹, devenait indifférente à sa stratégie, chassé des côtes de l'Adriatique dont les campagnes étaient ravagées et les autres villes appartenaient à ses ennemis, il ne lui restait plus qu'à se retourner vers l'Égée, au-delà des massifs où son armée ne pourrait subsister, dans les seuls pays de plaine où elle pût se refaire, au voisinage de la mer dont il exerçait le contrôle. Il reprit donc la voie Egnatia, heureux d'avoir distancé César, préoccupé de réunir aux siennes les légions de son beau-père Scipion. Celui-ci s'était heurté à Cn. Domitius Calvinus sur l'Haliacmon (Vistrizza), et il avait passé le mois de juin = mai 48 à en parer les coups. A la suite d'un engagement partiel où il avait été surpris, Domitius Calvinus rompit le contact et partit vers le nord, dans la direction de la plantureuse Pélagonie. Il y campait, non loin d'Heraclea (Monastir), quand il se trouva nez à nez avec les cavaliers allobroges, déserteurs de la cause de César, que Pompée employait à éclairer sa marche, et il n'eut que le temps, pour échapper à l'armée ennemie, de se rabattre au sud par les montagnes de l'Orestide. A croire le *De bello civili*, il n'aurait connu qu'à ce moment, et par ces Gaulois, deux fois traîtres aux Romains, la percée de Dyrrachium et l'avance de Pompée². En fait, tout va se passer comme s'il avait reçu les courriers de son chef et exécuté point par point les instructions divinatrices dont ils étaient porteurs. Averti de sa retraite, Scipion, qui ne craignait rien tant que d'en venir aux mains, avait naturellement exécuté le mouvement inverse; et, après avoir suivi la vallée de l'Haliacmon, il était redescendu sur la Thessalie. Renseigné sur la direction prise par son beau-père, mais rassuré sur son sort, Pompée infléchit aussitôt son itinéraire dans le même sens, mais donna à ses troupes épuisées quelque relâche et ralentit sa marche. Cependant César, qui n'aurait pu espérer mieux, et qui n'avait laissé à Oricum et Apollonie que les garnisons indispensables³, précipitait la sienne vers le même objectif, par le

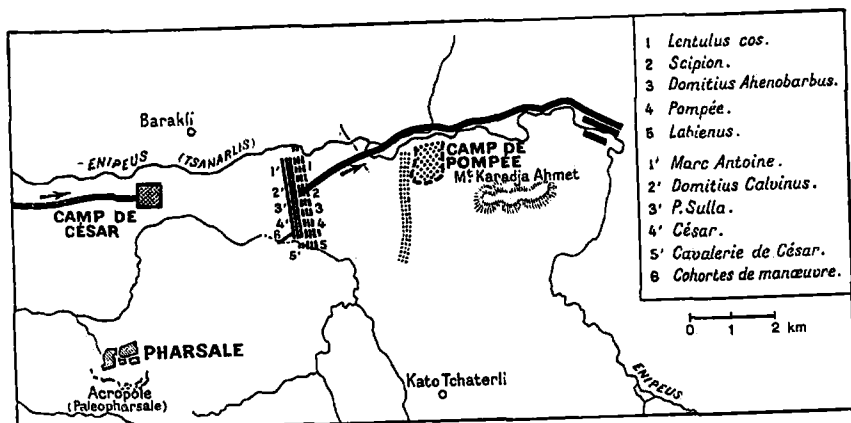
1. CASS. DIO, XLII, 10, 1; PLUT., *Cato min.*, LV, 1; *Pomp.*, LXVII, 2, etc. Caton gardait la caisse.

2. Sur Scipion et Calvinus, cf. CAES., B.C., I, 6, 5; III, 31-38; PLUT., *Pomp.*, LXVI, 4; *Caes.*, XXXIX, 5; APPIEN, B.C., II, 60, 251 (a exagéré la défaite de Calvinus qu'il appelle Calvisius); CASS. DIO, XLI, 51, 2-3; et KERAMOPOULLOS, dans l'*Apγ. 'Eφ.*, 1933 (1935), p. 25-67.

3. CAES., B.C., III, 78, 3.



Carte 6. — LA MARCHÉ VERS LA THESSALIE



Carte 7. — LE PLAN DE PHARSALE

plus court, en remontant la vallée de l'Aous (Voiousa), si bien que ralliant à point nommé les deux légions de Calvinus près d'Aeginium (Kalabaka), il débouchait dans la Thessalie du Sud avant que Pompée n'eût pénétré dans celle du Nord¹. La première ville qu'il aborda au sortir de l'Épire, Gomphi (Palaeo-Episkopi), lui ayant fermé ses portes, il l'emporta d'assaut et la mit à sac². Le soir même il se présenta devant la ville voisine de Métropolis, en poussant au pied des remparts les prisonniers qu'il avait faits la veille, et dont la vue ôta à la population le désir de résister. Elle se rendit à la première sommation, et fut récompensée par le traitement généreux qu'il lui ménagea. Le contraste de cette mansuétude avec la cruauté dont Gomphi avait souffert déterminait l'attitude des gens du pays³. A l'exception de Larissa, contenue par la présence de Scipion et l'approche de Pompée, les cités de Thessalie se soumirent à César consul de la République, comme six mois auparavant celle d'Illyrie à l'exception de Dyrrachium. Du coup, toutes les ressources de ces vastes étendues planes où mûrissaient les moissons au soleil de juillet = juin 48 tombèrent entre ses mains⁴. Il avait, pour des mois, annulé la supériorité relative que valait à Pompée la maîtrise des mers, et, à temporiser encore, celui-ci se fût usé plus vite que lui.

Pharsale (9 août = 28 juin 48)

Pompée, alors, se rendit à l'évidence plutôt qu'aux conseils belliqueux des sénateurs dont la présomption, depuis le percement des lignes de Dyrrachium, confinait au grotesque quand elle ne dégénérait point en querelles odieuses⁵; il se prépara à la bataille dont la nécessité, forgée par l'ennemi, était maintenant inéluctable. A la fin de juillet = juin 48, il se porta, de Larissa, à la rencontre de César, et occupa, à deux lieues au nord-est de l'ancienne ville de Pharsale, les

1. CAES., B.C., III, 78-79.

2. CAES., B.C., III, 80. APPIEN, B.C., II, 64, 268-269, ajoute ces deux détails également défavorables à César, que, chez un médecin de la ville, 20 vieillards furent trouvés raides morts près des verres qui avaient contenu le poison qu'ils avaient préféré au glaive des Césariens, et que ceux-ci, surtout les cavaliers germains, s'enivrèrent ignoblement.

3. CAES., B.C., III, 80, 7 et 81. Cf. le commentaire de CASS. DIO, XLI, 51, 5. Il ne s'est passé que sept jours entre la prise de Gomphi et le débouché de César dans la plaine de Pharsale (APPIEN, B.C., II, 64, 268).

4. Aux versions contraires (v. notamment APPIEN, B.C., II, 66, 273) s'oppose le fait que les moissons étaient mûres (CAES., B.C., III, 81, 3), à une date qui n'a pas changé depuis l'Antiquité (VARRO, *De r. r.*, I, 31; cf. GROEBE, *op. DRUMANN-GROEBE*, III, p. 744). Il fallait se battre ou s'en aller (cf. l'avis d'Afranius, APPIEN, B.C., II, 65, 270, et *ibid.*, 66, 274).

5. Si toutefois il faut croire CAES., B.C., III, 82, 2-83, et CIC., *Ad Attic.*, XI, 6, 2. Cf. APPIEN, B.C., II, 63, 261; PLUT., *Caes.*, XLII, 1-2.

hauteurs de Karadja Ahmet, sur la rive gauche et au sud de l'Enipeus (Tsanarlis). Dans le camp qu'il y avait établi, et où, par déférence pour le titre proconsulaire de son beau-père, il avait dressé la tente de Scipion à côté de la sienne, au milieu du prétoire, se pressaient les cent cohortes d'infanterie qu'il avait réunies. En face de lui, et en contrebas, César n'en avait pu disposer que 80 au total, et tenait la position de beaucoup la moins favorable. Néanmoins, il envoyait sa cavalerie fourrager chaque jour comme si elle eût pu se mesurer à égalité avec celle d'en face sept fois plus nombreuse; et, à plusieurs reprises, il offrit la bataille à ses adversaires en rapprochant d'eux chaque fois un peu plus ses formations de combat. Enfin Pompée prit le parti de l'accepter. Ayant donné à ses gens un mot d'ordre de bon augure — *Hercules invictus* — il les déploya dans la plaine au matin du 9 août = 28 juin 48. Sa droite, composée des légions d'Espagne et d'Orient, et obéissant à Lentulus, s'appuyait à l'Enipeus, dont les rives abruptes la protégeaient contre l'enveloppement. Au centre, Scipion avait encadré ses légions syriennes de deux légions de recrues italiennes. A gauche, L. Domitius Ahenobarbus commandait les deux autres légions d'Italie, que prolongeaient extérieurement les deux vieilles légions rapatriées de Gaule en 50. Pompée s'était placé derrière ces corps, élite toujours douteuse d'une armée hétéroclite, et à l'extrême gauche, il avait concentré la presque totalité de ses sept mille cavaliers aux ordres du meilleur de ses lieutenants, Labienus. Le soir précédent, en un suprême conseil de guerre, soit qu'il éprouvât sincèrement une telle confiance, soit qu'il estimât du devoir d'un chef d'en communiquer le sentiment, il avait justifié son optimisme par l'excellence de ses dispositions. Sûr, disait-il, de ne point être débordé sur sa droite, il réservait à ses fantassins un rôle purement défensif, et pendant qu'ils le rempliraient, pied à pied, sa cavalerie tournerait par sa gauche les légions césariennes, puis les terrasserait à revers sous l'impétuosité de charges massives. Le malheur fut que, ni le terrain sur lequel il évoluait, ni la qualité défectueuse de son infanterie ne comportant d'autre solution raisonnable, César tout de suite perça à jour cette belle tactique et en para les dangers. Opposant Marc Antoine à Lentulus, Cn. Domitius Calvinus à Scipion, P. Sulla à L. Domitius Ahenobarbus, il place ses légions les plus fatiguées à sa gauche, dans le secteur calme que borde le lit de l'Enipeus, et ses meilleurs soldats, la XII^e légion et la X^e à son extrême droite, là où se produira forcément la menace d'encerclement. Puis, jetant à tous un mot d'ordre qui semble promettre la victoire et rappeler la protection divine dont il est environné — *Venus Victrix* —, il échelonne ses unités en profondeur sur les trois lignes tradition-

nelles, mais en intimant aux troupiers de la dernière ligne de ne point bouger avant un ordre formel. En outre, lorsque, excédé de l'immobilité de l'ennemi, il consent à attaquer le premier, il sait éluder l'inconvénient de cette initiative, en commandant à ses vieux soldats, rompus aux exigences des manœuvres les plus difficiles, de s'arrêter au milieu de leur élan et de ne le reprendre qu'après une pause qui leur épargnerait l'essoufflement sur quoi Pompée avait compté pour amortir leur choc. Enfin, ayant admis d'avance que son millier de cavaliers serait balayé par l'avalanche ennemie, il prélève sur sa troisième ligne six cohortes qu'il range obliquement par rapport à elle derrière la X^e légion, et qu'une légère conversion, opérée lors de la charge de Labienus, suffira à jeter à la tête des assaillants. De fait, elles en brisèrent net l'irruption qui, commencée triomphalement, se termina en déroute. Dès lors, le plan de Pompée volait en miettes, puisque ses fantassins, sur qui retombait le poids de la lutte, étaient incapables de le soutenir. Ils cédèrent d'abord, à leur aile gauche, sous la poussée des six cohortes de contre-attaque, puis partout sous la vague d'assaut qu'avec les troupes fraîches de la troisième ligne César, vainqueur sur sa droite et ailleurs intact, lança, pour finir, sur tout le front de bandière. Aussitôt qu'il avait vu ses cavaliers tourner bride, Pompée était monté se réfugier dans son camp. Mais il ne put même pas le défendre. Vers midi, les Césariens, qui avaient nettoyé la plaine, n'hésitèrent pas, malgré leurs fatigues et la chaleur suffocante, à en gravir les pentes à leur tour, et à en franchir le fossé. A leur approche, Pompée avait jeté les insignes de son commandement, enfourché le premier cheval venu, et par la porte décumane il s'était enfui vers la plage la plus proche, avec quelques compagnons. Ainsi finit cette bataille de Pharsale où, en quelques heures, il avait perdu son armée, son camp, et son honneur militaire (9 août = 29 juin 48). Quant à César, parvenu à Larissa le lendemain soir, après avoir cerné les derniers groupes de fuyards, il y dressa, non sans orgueil, le bilan qui chiffrait sa victoire : tandis que de ses 22 000 hommes ne manquaient à l'appel que 30 centurions et 200 légionnaires, les Pompéiens avaient eu, en deux jours, à déplorer 15 000 morts, dont le proconsul L. Domitius Ahenobarbus, et 24 000 prisonniers¹.

1. Notre source essentielle est CAES., B.C., III, 86-99; à compléter par CASS. DIO, XLI, 53-61; APPIEN, B.C., II, 68-82; PLUT., *Pomp.*, LXVIII-LXXII; *Caes.*, XLIII-XLVII, etc. J'ai suivi STOFFEL, II, p. 21-29, dont les localisations ont été récemment confirmées par Y. BÉQUIGNON (v. la bibliographie). La date officielle du 9 août résulte des calendriers (C.I.L., I², p. 324). L'équivalence 9 août-28 juin julien, fournie par STOFFEL, me paraît beaucoup mieux cadrer que le 7 juin julien proposé par DRUMANN-GROEBE, III, p. 814, avec la fin de la moisson que supposent les mouvements de César (B.C., III,

IV. — Les campagnes d'Orient

La fuite de Pompée

(août-septembre = juillet-août 48)

De longtemps, ils ne pourraient se remettre d'un pareil effondrement que suivit la dislocation spontanée de leurs escadres¹; il leur faudrait des mois pour reconstituer leurs forces et, en dehors de Pompée, ils ne trouveraient pas de chef digne de les commander. Cette double certitude dictait à César sa conduite. A ses soldats qui n'en peuvent mais, il accorde le long repos que requiert leur lassitude et renvoie la plupart de ses vétérans hiverner en Italie sous les ordres de Marc Antoine². Lui-même, pour éliminer Pompée, en s'emparant de sa personne avant qu'il ait retrouvé ses esprits, de l'argent et une troupe³, il s'élance avec les effectifs strictement nécessaires à sa poursuite sur les routes de cet Orient grec trop respectueux du succès pour ne pas seconder le vainqueur de son obéissante complicité⁴. Tremblant pour sa vie, le vaincu avait galopé jusqu'à l'embouchure du Pénée où il survint à la nuit. Le lendemain 10 août, il prit passage avec une trentaine de personnes, dont deux consulaires et le roi Deiotaros, sur un navire de commerce qui faisait voile vers Amphipolis⁵. De là, il cingla vers Mitylène, où sa femme Cornélie et son fils cadet Sextus montèrent à son bord. Puis il longea la côte d'Asie en restreignant à ses besoins de vivres et d'eau le nombre de ses escales, et jeta l'ancre devant Attalia (Adalia)⁶. Il hésitait encore sur le choix

85, 2) et avec le fort de l'été dont parle PLUTARQUE, *Brut.*, IV, 3. Je laisse de côté les détails sur le faste du camp de Pompée (B.C., III, 96, 1-2), purs articles de propagande césarienne. Les chiffres d'effectifs donnés par César trouvent ailleurs leur confirmation (cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 458, n. 3). Les chiffres des pertes, insignifiantes du côté de César — 200 hommes et 30 centurions —, considérables du côté adverse, sont donnés par CAES., B.C., III, 99, ceux-là confirmés, ceux-ci diminués, d'après Asinius Pollion, par PLUT., *Pomp.*, LXXII, 3; *Caes.*, XLVI, 2; APPIEN, B.C., II, 82, 346; OROSE, VI, 15, 27.

1. Cf. *infra*, p. 416, n. 1, p. 418, n. 3, et p. 437, n. 6.

2. CIC., *Phil.*, II, 24, 59 : *victor e Thessalia Brundisium cum legionibus revertisti.*

3. Cf. CAES., B.C., III, 102, 1 : *omnibus rebus relictis persequendum sibi Pompeium existimavit.*

4. Voir le décret d'adulation du *Commune Asiae* de 48 (DITTENBERGER, *Sylloge*³, 760) et les honneurs rendus à Delphes, la même année, aux amis du vainqueur (*ibid.*, 761). La Pythie, dès lors, « césarise ».

5. En quittant Pharsale, Pompée avait 4 compagnons (APPIEN, B.C., II, 81, 343). Ils étaient 30 à l'embouchure du Pénée (CAES., B.C., III, 96, 4). PLUT., *Pomp.*, LXXIII, 4, donne les noms du roi Deiotaros, des deux Lentulus, Spinther (Cos. 57) et Crus (Cos. 49) et de Favonius. Le propriétaire du navire se serait appelé Peticius.

6. Sur le séjour de son fils, de son beau-père et de sa femme à Mitylène, cf. DITTENBERGER, *Sylloge*³, 797-798, et *supra*, p. 401, n. 1. Sur ses escales, à Mitylène (à Phaselis ?, LUCAIN, VIII, 251) et à Attalia, cf. CAES., B.C., III, 102; PLUT., *Pomp.*, LXXIII-LXXVI. Deiotaros le quitta à Mitylène (LUCAIN, VIII, 243).

de son refuge. Après deux semaines d'incertitude, il se rendit à l'avis de Théophraste qui le détournait de demander au « roi des rois » un asile onéreux, humiliant et d'ailleurs incertain, et opta pour l'Égypte, qui n'était distante que de trois jours de navigation, et dont, à la mort de Ptolémée XIII Aulète, en 51, le nouveau roi, Ptolémée XIV, alors âgé seulement de dix ans, avait été placé, symboliquement, sous sa tutelle, et que, en tout cas, il avait le droit de considérer comme un État dévoué à sa cause, puisque, l'année précédente, cinquante navires égyptiens s'étaient rangés sous le pavillon de son fils aîné, Cnaeus¹; et le 28 septembre = 16 août 48, dernier jour de sa cinquante-huitième année, il atteignait enfin les côtes d'Égypte avec la flotille, le numéraire et les quelque 2 000 hommes que, dans l'intervalle, il avait réunis dans les ports de Cilicie et de Chypre².

La mort de Pompée
(28 septembre = 16 août 48)

Il s'arrêta en vue de Péluse, soit que les vents contraires, à l'est du Delta, l'aient empêché de pousser jusqu'à Alexandrie, soit plutôt qu'il ait été informé des événements qui se passaient alors dans cette région. Car Pompée jouait de malheur, et n'avait échappé à la guerre civile des Romains que pour retomber dans celle qui désolait l'Égypte. En vertu du testament paternel, le fils d'Aulète, Ptolémée XIV, avait dû s'associer sa sœur Cléopâtre. Mais celle-ci, qui était son aînée de sept ans, avait à la fois une intelligence déliée, le don des langues, une voix ensorceleuse, la passion de l'autorité et le goût de l'intrigue; et les hauts dignitaires de la couronne, l'eunuque Potheinos, « Nourricier de l'Enfant », Théodote de Chios, son maître de rhétorique, Achillas, son stratège, « trois valets de chambre qui avaient pris goût au métier de ministres », s'étaient vite rendu compte que c'en serait bientôt fait de leur pouvoir et des profits qu'ils en tiraient, s'ils laissaient s'affermir l'influence que la reine exerçait à la cour de

1. CAES., *B.C.*, III, 103, 1; PLUT., *Pomp.*, LXXXVI, 5; APPIEN, *B.C.*, II, 83, 349 et suiv.; VELL. PATERC., II, 53, 1; FLORUS, II, 13, 51; CASS. DIO, XLII, 2, 5. Lucain substitue un des Lentulus à Théophraste (*Phars.*, VIII, 328), mais à tort puisqu'ils avaient quitté Pompée (CAES., *B.C.*, III, 102, 7). Sur la flotte de Cnaeus, cf. CAES., *B.C.*, III, 40, 1; III, 3, et *supra*, p. 407. Sur la tutelle théorique de Pompée, cf. les textes cités par BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, II, p. 182. n. 4, et, notamment, celui d'Ampelius, 35 : *Ptolemaeus, Pupillus dictus, qui Pompeium tutorem a senatu accepit*. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute ces témoignages, qui cadrent avec le désir que les *Patres* pouvaient éprouver en 51 d'attirer Pompée à eux, contre César.

2. Sur les faits, voir le sobre exposé de CAES., *B.C.*, III, 103. La date qui est celle de la mort résulte de VELL. PATERC., II, 53, 3, et PLIN. *N.H.*, XXXVII, 13; elle est maintenant confirmée par M. Jean BAYET (*supra*, p. 224, n. 1).

son frère-époux¹. Quelque temps auparavant, ils l'avaient expulsée d'Alexandrie, mais Cléopâtre avait prétendu y rentrer de force à la tête des bandes qu'elle s'en était allée enrôler chez les Arabes du désert de Syrie; et pour lui interdire ce retour par effraction, le petit roi de treize ans, ses régents et son armée s'étaient transportés sur un promontoire voisin de Péluse, le Kasion. Pompée ankra ses navires à quelque distance de leur rassemblement et envoya, dans une chaloupe, un parlementaire solliciter en son nom le bon accueil du Lagide. Sa demande divisa le conseil royal. Les uns inclinaient à le recevoir malgré la défaite qui l'avait abattu, soit en souvenir de son amitié pour Aulète, soit avec l'arrière-pensée de se faire payer leur appui. D'autres auraient préféré le repousser par peur de le voir débaucher leurs soldats, confisquer leurs ressources et s'emparer du gouvernement. Théodote émit la même crainte, mais il observa qu'un refus serait aussi dangereux qu'un acquiescement, puisqu'en écartant Pompée l'Égypte s'attirerait son inimitié sans détourner celle de César dont cette demi-mesure prolongerait les alarmes. Le rhéteur n'apercevait qu'une échappatoire au dilemme : c'était de tuer Pompée; et il en fit prévaloir l'avis. En conséquence, Achillas s'embarqua sur un bateau de pêche, avec quelques domestiques et deux gradés du corps d'occupation gabinien : Septimius et Salvius, et il s'approcha, à force de rames, de la trirème de Pompée. En l'abordant, il s'excusa du modeste équipage auquel il prétendait que les bas-fonds de ces parages l'avaient réduit, et pria l'*imperator* de vouloir bien l'emprunter néanmoins pour rejoindre le roi avec lui. Pompée, sans méfiance, passa dans l'embarcation avec Philippos, un de ses affranchis, et s'assit à l'avant pour relire le texte grec de l'allocution qu'il se proposait de débiter à son « pupille ». Au moment où, près d'accoster, il saisissait le bras de son affranchi pour se lever, Septimius le frappa de son épée par derrière. Pompée se couvrit alors la figure avec les plis de sa toge et se livra avec sérénité aux autres coups des meurtriers. Du large, sa femme, son fils, ses amis avaient assisté avec hor-

1. Sur cette situation, cf. CAES., *B.C.*, III, 103, 2 et 108, 1-4; PLUT., *Cass.*, XLVIII, 3, et l'excellent exposé de BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, II, p. 180-181. Si l'on élimine les textes visiblement romancés, les témoignages du charme de Cléopâtre, qui dérivent moins de son iconographie (n'ajouter aux monnaies que sous bénéfice d'inventaire aussi bien la tête colossale d'Alexandrie, visitée par STÄHELIN, *P.W.*, X, c. 781, que la statue du Vatican, si joliment mais arbitrairement revendiquée par L. CURTIUS, *Röm. Mitt.*, 1933, p. 192-193, et que la tête Warocqué, encore inédite, dont je dois communication à l'amitié de P. Faider) que de la tradition littéraire, tiennent essentiellement dans les phrases de CASS. DIO, XLII, 34, 4, et de PLUT., *Anton.*, XXVII, 2. Sur l'iconographie et cette tradition, cf. J. CARCOPINO, *Passion et politique chez les Césars*, Paris, 1958, chap. I, *passim*. Sur sa date de naissance, en 69, et celle de Ptolémée XIV, en 61, cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *ibid.*, III, p. 179, n. 1.

reur à cet assassinat dont la perfidie et l'abjection, flétries par Lucain, éveilleront la colère de Dante, et lui feront plonger le « traître Ptolémée » au plus profond du gouffre infernal : au-dessous de Caïn, à côté de Judas. Tandis que la flottille romaine s'éloigne dans l'épouvante, les assassins débarquent leur victime, lui tranchent la tête, et abandonnent son cadavre décapité à la pitié de Philippos qui, avec l'aide d'un ancien soldat de la guerre contre Mithridate qui passait par là, put l'incinérer le soir même sur un bûcher d'épaves et en inhumér les cendres dans le sable de la grève (28 septembre = 16 août 48)¹.

L'arrivée de César à Alexandrie
(2 octobre = 19 août 48)

Les Égyptiens n'eurent pas à se féliciter de leur cruelle lâcheté. En couronnant Pompée de l'auréole d'un martyr fermement supporté², elle ne servit que César qui n'avait pas eu à se souiller lui-même du sang de son ennemi, et dont elle justifiait d'avance la brutale intervention dans les affaires du royaume lagide. Parti sur les traces du fugitif, il était arrivé trop tard à Amphipolis et avait gagné l'Hellespont par voie de terre. Là, il avait embarqué la VI^e légion sur une escadre de fortune, et, au moment de traverser le détroit avec elle, il avait capturé les dix trirèmes que le Pompéien L. Cassius s'appropriait à mener dans la mer Noire, et qui auraient pu facilement anéantir son convoi, si l'idée était venue à leur chef de s'en prendre au vainqueur de Pharsale³. Il s'arrêta en Troade pour visiter le site légendaire

1. CAES., B.C., III, 104; LIV., *Per.*, CXII; VAL. MAX., I, 8, 9; APPIEN, B.C., II, 84-86; CASS. DIO, XLII, 5 et 7, 1; OROSE, VI, 15, 28; et surtout PLUT., *Caes.*, XLVIII, 2; *Pomp.*, LXXVII-LXXX. La date que je propose est confirmée par LORD, J.R.S., 1938, p. 19-40. Lucain donne le nom de l'Égyptien loyal qui, dans le conseil, parla d'accueillir Pompée : Acoreus (*Phars.*, VIII, 475). Lucain, qui a sans doute remanié un admirable récit contemporain, nous a conservé aussi le nom de l'ensevelisseur bienveillant, Cordus (*ibid.*, 715), que AUR. VICT., *De vir. ill.*, LXXVII, 12, appelle Servius Codrus. César (B.C., III, 104, 3) a souligné ce qu'il y eut d'abominable dans cette trahison, et en même temps expliqué la facilité avec laquelle Pompée s'est confié à ses assassins, en révélant le fait que le principal meurtrier, Septimius, avait été centurion sous les ordres de Magnus, dans la guerre des Pirates.

2. Sur l'auguste fin de Pompée, cf. LUCAIN, VIII, 653 et suiv. Les intentions de César sont peut-être moins pures : 1^o la mort violente de Théodotos (FLORUS, II, 13, 60) ne fut ordonnée qu'après les ides de mars par un meurtrier de César, C. Cassius (APPIEN, B.C., II, 89, 370), après une longue impunité dont l'exception est signalée par PLUTARQUE (*Pomp.*, LXXX, 4); 2^o son nom ne figure ni chez César ni chez le continuateur de César. Dans le *Bellum civile*, César s'en prend à Potheinos (III, 108, 1). Chez les autres auteurs, la part de Théodotos est prépondérante (LIV., *Per.*, CXII : *Theodoto auctore*; FLORUS, II, 13, 60 : *Theodotus magister auctorque belli*; PLUT., *Caes.*, XLVIII, 2; *Pomp.*, LXXVII, 2).

3. CASS. DIO, XLII, 6, 2; SUÉT., *Caes.*, 63; APPIEN, B.C., II, 88, 370 et III, 464 (lequel a porté indûment à 70 le nombre des trirèmes et confondu ce L. Cassius, inconnu par ailleurs, avec C. Cassius Longinus, le futur meurtrier de César; cf. DRUMANN-GROEBE, II, p. 543). La flotte de César comprenait 35 galères (*Bell. Alex.*, XIII, 5, et B.C., III, 106, 1).

d'Ilion, et à Éphèse pour recevoir les députations de l'Ionie et de l'Eolide¹. Après quoi il se rendit à Rhodes, dont les insulaires complétèrent sa flotte, et où il avait donné rendez-vous à la XXVII^e légion, que Q. Fufius Calenus lui expédia d'Achaïe². Il y fut informé du passage de Pompée à Chypre, en conclut que Pompée se dirigeait sur l'Égypte, et piqua droit vers le Sud avec l'espoir de l'y précéder ou de l'y suivre. Le 2 octobre = 19 août 48, César entra, avec ses transports et les 35 galères, dont 10 rhodiennes, qui les escortaient, dans le Grand Port d'Alexandrie³.

Son protectorat sur l'Égypte

Il attendit à bord la confirmation de la mort de son rival dont la nouvelle venait d'arriver. Ce fut Théodotos qui la lui apporta, avec l'anneau et la tête de Pompée. Peut-être le rhéteur espérait-il s'acquérir sa gratitude, et, en même temps, le déterminer à s'éloigner d'une terre où il semblait que les soldats de César n'eussent plus rien à faire. Mais César, à la vue de ces lamentables dépouilles, fondit en larmes⁴, donna l'ordre de débarquer, et, en l'absence de Ptolémée XIV, s'installa à demeure dans le palais royal. Sans doute, dans les communiqués qu'il rédigeait pour l'Italie, et dont la substance a passé dans le *De bello civili*, expliqua-t-il que, s'il ne quittait point l'Égypte, c'est qu'il y était retenu par les vents étésiens, et le devoir de rendre aux Mânes de Pompée les honneurs funèbres⁵. Ses actes, une fois de plus, contredisent ses paroles. Quand il était descendu à terre, il s'était fait précéder de ses licteurs comme si le consul de Rome abordait en terre romaine; et, aux premiers symptômes d'hostilité qu'il constata chez les Alexandrins, il invita Cn. Domitius Calvinus, le lieutenant qu'il avait investi du gouvernement de l'Asie et des provinces voisines, à prélever sur le contingent local deux légions qui, acheminées vers l'Égypte, y doubleraient sa troupe. Évidemment, César voulait profiter d'un épisode de la guerre civile pour satisfaire l'une des ambitions de sa jeunesse et rendre effectif et tangible le

1. Sur Ilion, cf. STRABO, XIII, 1, 27; sur Ephèse, cf. DITTENBERGER, *Sylloge*³, 760; Plutarque signale une escale à Cnide (*Caes.*, XLVIII, 1). Cf. CICHORIUS, Rom u. Knidos, *Rhein. Mus.*, 1927, p. 327-329.

2. *Caes.*, B.C., III, 106, 1-2; *Bell. Alex.*, LXIX, 1. Y ajouter 800 cavaliers (*Bell. Alex.*, XVII, 3 et XXIX, 4).

3. Par raisonnement, JUDEICH, *op. cit.*, p. 57 et suiv., avait déjà proposé cette date que GRAINDOR, *op. cit.*, p. 19, confirme par Liv., *Per.* CXII.

4. Liv., *Per.*, CXII; *Caes.*, B.C., III, 106, 3-5; CASS. DIO, XLII, 7, 3 et 8, 1; PLUT., *Caes.*, XLVIII, 2; *Pomp.*, LXXX, 5, etc. Les doutes de Dion sur la sincérité de César sont difficiles à lever entièrement, cf. *supra*, p. 418, n. 2.

5. *Caes.*, B.C., III, 107, 1; cf. APPIEN, B.C., II, 90, 380.

protectorat de sa patrie sur la vallée du Nil. A peine Ptolémée XIV était-il rentré de Péluse que César lui imposa le joug. Pour preuve de sa bienveillance envers le jeune roi, il se contenta de lui faire grâce de la contribution de guerre qu'à son avis le concours prêté par la monarchie égyptienne à Pompée l'eût fondé à réclamer. Puis il exigea du monarque le paiement de l'arriéré des dettes de Ptolémée Aulète, lui enjoignit de licencier l'armée du Kasion, et, finalement, lui signifia son intention de composer lui-même, en qualité de consul, le différend qui, sur le trône, s'était élevé entre le frère et la sœur¹. Quelques jours après, Cléopâtre qu'il avait, en sous-main, invitée à revenir à Alexandrie, y effectuait un retour d'opérette, en corrompant les gardiens du Phare, qui lui ouvrirent le Grand Port, puis en se faisant emballer, pour franchir inaperçue les portes du Palais, dans une de ces couvertures de voyage qu'on employait au transport des literies. Suivant Plutarque, c'est par ce mélange de ruse et de bravoure que cette femme de vingt ans aurait insinué au cœur de César la passion que l'esprit et le charme de la reine achevèrent d'enflammer². Mais César avait appelé Cléopâtre sans la connaître, et il n'avait pas besoin de l'aimer pour se réjouir de sa présence. Elle lui apportait le prétexte qu'il avait désiré pour affirmer son droit de magistrat romain à statuer sur le destin de la royauté lagide : se fondant sur le testament d'Aulète, il remit la royauté d'Égypte à Ptolémée XIV et à Cléopâtre associés, et, afin de calmer l'agitation que cette attitude autoritaire avait provoquée chez leurs sujets, il transféra à leurs cadets, Arsinoé et Ptolémée XV, dans les mêmes conditions de partage, la souveraineté sur l'île de Chypre, qu'il avait, dans cette intention, détachée de l'empire de Rome (après la mi-octobre = vers le début de septembre 48)³.

Les menées de Potheinos

Mais cette concession, si pénible qu'elle eût sans doute paru à son patriotisme, n'empêcha point l'explosion des colères qui, autour de lui, grondaient dans Alexandrie. L'eunuque Potheinos présuma que l'arrangement dicté par César et dont Cléopâtre, naguère chassée par lui, était seule à bénéficier, ne tarderait pas à lui coûter cher.

1. CAES., B.C., III, 107, 1-2; cf. PLUT., *Caes.*, XLVIII, 5 (qui note que César admit une réduction de la dette de 17 500 000 drachmes (deniers) à 10 millions de drachmes (deniers), soit de 87 millions à 50 millions de francs).

2. CAES., B.C., III, 107, 8; PLUT., *Caes.*, XLVIII, 5, et XLIX, 1; CASS. DIO, XLII, 34, 3-6, et 35, 1.

3. CASS. DIO, XLII, 35, 5-6; cf. LUCAIN, X, 107. Sur la date, Judeich, Stoffel, Graindor, en gros, sont d'accord.

Non sans habileté, il prit hardiment les devants. Depuis quelque temps, il complotait pour aliéner à César à la fois ses troupes et les civils, ceux-ci en les pressurant plus qu'il n'était nécessaire, celles-là en leur distribuant des breuvages infects et des nourritures avariées. Soudain, ayant échoué dans sa tentative pour l'empoisonner¹, il détermina secrètement, par des menaces et des promesses, Achillas à marcher sur le palais, avec l'armée de Péluse. En route, Achillas rencontra les messagers qui, censés parler au nom de Ptolémée XIV, lui apportaient, par la volonté de César, l'ordre de s'arrêter. Il les fit assommer par ses gens et accéléra son allure. C'est la guerre dite d'Alexandrie qui commençait (fin octobre = mi-septembre 48)².

Achillas marche sur Alexandrie
(fin octobre = mi-septembre 48)

L'officier césarien qui l'a contée en a complaisamment décrit toutes les péripéties; et, noyées sous tant de détails, les lignes essentielles s'en obscurcissent. Mais c'est un fait que César l'avait prévue, et, en dépit des épisodes mouvementés dont elle fourmille, il est clair qu'elle a reçu de lui la forme et l'issue qu'il lui destinait. Achillas disposait de 22 000 fantassins et de 2 000 cavaliers. Si indisciplinée et vénale que fût cette troupe, dont le noyau le plus solide était constitué par ce qui restait des *Gabiniani* de 55, elle était trop considérable pour que le Romain songeât à l'attaquer avec seulement 6 000 hommes à aligner, et, dans le dos, l'hostilité déclarée d'une ville d'environ 500 000 âmes³. César ne pouvait donc passer à l'offensive sans les renforts qu'il avait tout de suite alertés et, en les attendant, il devait se rendre invincible dans sa résidence et y préserver coûte que coûte la pleine liberté de ses communications maritimes que lui avait valu sa victoire de Pharsale. En conséquence, il laissa Achillas pénétrer dans Alexandrie; mais il avait transformé, non seulement le Palais intérieur qu'il occupait entre la ville et le Grand Port, mais le théâtre qui y attenait, en une forteresse inexpugnable; et quand la milice égyptienne s'engagea dans les rues qui y conduisaient et où elle perdait son avantage numérique, il en brisa les assauts. Simultanément, comme Achillas se trouvait à même de tourner cette position et d'arriver jusqu'aux quais où était amarrée

1. CASS. DIO, XLII, 9, 1; 34, 1-2; OROSE, VI, 15, 29; PLUT., *Caes.*, XLVIII, 3-5; XLIX, 2 (c'est le barbier de César qui aurait éventé la mèche).

2. CAES., *B.C.*, III, 109, 1-7; PLUT., *Caes.*, XLIX, 2; CASS. DIO, XLII, 36, 2 et 4, et 37, 1-2; OROSE, VI, 15, 30.

3. CAES., *B.C.*, III, 110, a tracé de main de maître le portrait de cette soldatesque. La population *civique* d'Alexandrie se montait à 300 000 têtes (DION., XVII, 52).

la flotte royale, il lança à l'improviste ses brulôts contre elle et, plutôt que de laisser Achillas s'en emparer, il la détruisit tout entière : les 22 trirèmes qui n'avaient point quitté le littoral égyptien; les 50 galères revenues de l'Adriatique après Pharsale; et les 38 bâtiments remisés dans les cales des arsenaux. L'incendie qu'il avait allumé se propagea avec une telle violence que, activé par les vents du sud, il dévora les entrepôts de blé du voisinage et s'étendit à la fameuse bibliothèque des Ptolémées dont 400 000 volumes furent réduits en cendres. Pendant que dans la nuit rougeoyante les Alexandrins et leurs soldats, surpris par la grandeur du sinistre, ne pouvaient plus se détacher du spectacle qui les atterrait, César surprit l'îlot du Phare et y plaça une garnison. Ainsi Achillas avait manqué son coup, et s'était fait battre à la fois sur terre, devant le Palais, et sur mer, dans le Grand Port où ne mouillait plus que la flotte romaine et dont les légionnaires commandaient la passe (première quinzaine de novembre = fin septembre 48)¹.

César assiégé dans le Palais

César, dont le ravitaillement était assuré par mer, n'avait plus qu'à tenir jusqu'à l'arrivée des soldats qu'il appelait un peu partout à son secours : en Petite Arménie, au camp de Cn. Domitius Calvinus à qui il réitéra, plus pressantes, ses instructions; chez les Rhodiens, en Cilicie et en Syrie, où un fils naturel de Mithridate Eupator, Galate par sa mère, Mithridate de Pergame, s'était chargé, par amitié personnelle, de l'enrôlement de ses bandes². Jusqu'à leur arrivée et pendant quatre mois encore, il allait, par la constance de sa résolution et la variété de ses stratagèmes, repousser sans cesse les Égyptiens d'autant plus acharnés à la lutte qu'ils sentaient confusément que leur autonomie en dépendait. D'abord il entoura le Palais d'un mur ininflammable et continu. Ensuite, il établit de proche en proche ses retranchements dans l'espoir, qui fut d'ailleurs déçu, d'atteindre la

1. CAES., B.C., III, 111, 1-6 et 112, 1-6; PLUT., *Caes.*, XLIX, 3; CASS. DIO, XLII, 38, 2 et 40, 1; OROSE, VI, 15, 41; AULU GELLE, VII, 17, 3; FLORUS, II, 15, 59, et surtout le texte de SÉNÈQUE, *Trag. an.*, XIV, 5, commenté par GRAINDOR, *op. cit.*, p. 53 et suiv. Sur la topographie d'Alexandrie, cf. BRECCIA, *Alexandria ad Aegyptum*², Bergame, 1922 et maintenant A. BERNARD, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1967. Sur l'emplacement du quartier occupé par César, cf. GRAINDOR, *op. cit.*, p. 67 et suiv. Sur la chronologie, accord sommaire entre JUDEICH, p. 68, STOFFEL, II, p. 430, et GRAINDOR, p. 71. Le vers de LUCAIN, X, 500, ne la confirme que vaguement.

2. CAES., B.C., III, 112, 6; *Bell. Alex.*, I, 1-2; 26, 1 et 38, 1. CASS. DIO, XLII, 37, 3. Sur la généalogie de Mithridate de Pergame, qu'avait irrité la cession, en 52, par le Sénat, de la Petite Arménie à Deiotaros, dont le concours a dû, dès le début, être payé de la promesse de la succession de Pharnace, cf. HIRSCHFELD, *Hermer*, 1879, p. 474 et 475, et ANDCOCK, *J.R.S.*, 1937, p. 17.

dépression de six à sept cents mètres de large qui coupait en deux Alexandrie et où coulaient jusqu'aux environs du cap Lochias les eaux du lac Maréotis¹. Puis, ayant convaincu Potheinos de trahison, il lui fit trancher la tête². Après quoi il favorisa l'évasion d'Arsinoë et de l'eunuque Ganymède. S'il pouvait sembler imprudent de légitimer en quelque mesure la révolte d'Achillas par l'arrivée au milieu des rebelles d'une princesse du sang, il avait tout intérêt à faire maison nette autour de lui, et toute chance d'introduire avec les évadés la discorde dans le camp d'en face, où Ganymède, en effet, entra bientôt en conflit avec Achillas et se substitua à lui après l'avoir mis à mort, d'ordre d'Arsinoë³.

Les opérations de Ganymède :
(début de décembre = mi-octobre 48)

Toutefois, ce calcul perfide coûta cher à César. L'eunuque Ganymède était doué de l'énergie d'un guerrier; et, presque tout de suite, il imprima aux opérations une plus vigoureuse impulsion. Il chercha d'abord à déloger César en amenant, par d'ingénieuses et puissantes machines, l'eau de mer dans les canalisations du Nil qui alimentaient le Palais en eau douce. César en fut quitte pour forer les puits nécessaires. Alors Ganymède envisagea la possibilité d'utiliser les arsenaux du port de l'Ouest ou Eunoste, qui, de l'autre côté de l'Heptastade, continuait de lui appartenir, pour reconstituer une flotte⁴. Heureusement celle-ci n'était pas encore complète quand apparut la XXXVII^e légion que Cn. Domitius Calvinus avait trouvé le moyen de faire transporter par bateaux. Bien qu'elle eût manqué l'entrée du Phare, et que César eût été obligé de la remorquer depuis le cap de Chersonnèsos jusqu'au Grand Port, il réussit à effectuer cette manœuvre dangereuse sans perdre un seul transport et en coulant ou prenant quatre des galères égyptiennes qui avaient cherché à la gêner; et il exploita cet avantage en embouteillant l'Eunoste⁵. Ganymède

1. CAES., B.C., III, 112, 9; *Bell. Alex.*, I, 2-5. Sur cette dépression, cf. GRAINDOR, *op. cit.*, p. 62-66.

2. CAES., B.C., III, 112, 12, et les textes cités par GRAINDOR, *op. cit.*, p. 77. Potheinos fut décapité (LUCAIN, X, 519).

3. CAES., B.C., III, 112, 10-11; *Bell. Alex.*, IV, 1-2; LUCAIN, X, 519-521; et SCHOL., *ad b. l.*; CASS. DIO, XLII, 39, 1 et 40, 1.

4. *Bell. Alex.*, V, 1-3; VI et IX, 1-2. Le plan de Ganymède aurait été conçu par Achillas (CASS. DIO, XLII, 38, 3; PLUT., *Cass.*, XLIX, 3). Sur le découragement des Romains, cf. *Bell. Alex.*, VII et VIII. Après le 13 décembre = 29 novembre 48, on n'a plus reçu à Rome de nouvelles de César (CIC., *Ad Attic.*, XI, 17, 3).

5. *Bell. Alex.*, IX, 3-4, et X-XII; CASS. DIO, XLII, 40, 2. L'embouteillage a suivi de près ce premier succès naval, lui-même de deux jours postérieur au forage des puits (*Bell. Alex.*, IX, 3). Sur la date, cf. GRAINDOR, *op. cit.*, p. 90.

persévéra néanmoins dans son programme de constructions navales, et quand il eut équipé vingt-deux trirèmes et cinq quinquerèmes, sans compter les embarcations non pontées qu'il avait empruntées aux péages du Nil, il se jugea assez fort pour libérer l'accès de l'Eunoste et troubler les navigations de César. Celui-ci, aussitôt, de pénétrer dans l'Eunoste derrière l'avant-garde rhodienne de l'amiral Euphranor, d'infliger aux matelots égyptiens une sévère leçon en leur enlevant cinq de leurs navires, et de retraiter à sa guise sans aucun dommage. Le reste de la flotte égyptienne ne s'était soustrait à ses coups qu'en se défilant sous la protection des terrasses de l'Heptastade, ce môle immense couvert d'édifices qui, entre les deux ports, reliait la terre ferme à la Grande Ile voisine de l'îlot du Phare, et appelée du même nom que lui. C'est pourquoi, dès le lendemain peut-être, César pensa priver l'ennemi de ces abris. Il tombe à l'improviste sur les Pharites, les met en pièces ou en fuite, et rase leurs maisons. Il tâche ensuite à prendre l'Heptastade. Il croyait y parvenir d'autant plus vite qu'il en avait, lors de son coup de main sur l'île, occupé l'extrémité septentrionale, et condamné le passage voûté, par où cette partie du môle s'ouvrait à la batellerie. Il porte son effort sur l'autre passage qui, à l'autre bout, vers la ville, mettait pareillement en communication l'Eunoste avec le Grand Port. Mais Ganymède veillait et contre-attaqua : accablés sous le nombre, les légionnaires ne durent leur salut qu'à la promptitude avec laquelle ils regagnèrent à la nage leurs barques du Grand Port. César dut se jeter à l'eau, comme les soldats, non sans s'être débarrassé de son manteau d'*imperator* qui tomba entre les mains des Égyptiens, et que Ganymède hissa au sommet d'un trophée commémoratif. L'eunuque était fondé à s'enorgueillir du résultat obtenu. Il avait tué 800 légionnaires, failli tuer leur général, et récupéré, pour sa flotte, la faculté de harceler les navires romains aussi bien au large que jusque dans le Grand Port, sous les deux ponts de l'Heptastade finalement restés en son pouvoir (mi-janvier 47 = fin novembre 48)¹.

*L'armée de secours
de Mithridate de Pergame*

Mais ce succès venait trop tard. A la fin de janvier 47 = mi-décembre 48, Mithridate de Pergame campait déjà en Palestine où ses levées s'augmentèrent des contingents que lui fournirent les pires

1. *Bell. Alex.*, XIV-XXI; *CASS. DIO*, XLII, 40, 3-4. César aurait couvert 300 mètres à la nage (SUÉT., *Caes.*, 64). Il aurait sauvé les parchemins qu'il tenait à la main, selon *PLUT.*, *Caes.*, XLIX, 3; *OROSE*, VI, 15, 34; *SUÉT.* et *CASS. DIO* (*ll. cc.*) ; mais un général ne monte pas en première ligne avec ses archives. Sur la date, cf. *GRAINDOR, op. cit.*, p. 118.

ennemis de Pompée : les Nabatéens de Malchos, successeurs d'Arétas, les 1 500 Juifs qu'avait mobilisés le grand-prêtre Hyrcan, et que commandait l'épimélète Antipater, le père d'Hérode le Grand. Dans la seconde quinzaine de février = première quinzaine de janvier 47, Mithridate quittait Ascalon et s'acheminait vers l'Égypte en suivant la côte que rangeait sa flotte¹. Celle-ci n'avait plus rien à craindre des escadres égyptiennes qui, postées près de l'embouchure canopique du Nil, pour donner la chasse aux ravitailleurs de César, venaient d'être dispersées en une grande bataille navale où Ti. Claudius Nero, le père du futur empereur Tibère, commandait les navires romains, mais dont l'auteur du *De bello Alexandrino* attribue l'honneur à l'amiral rhodien Euphranor, qui, comme Nelson à Trafalgar, périt au milieu de sa victoire². L'événement explique pourquoi la marche de Mithridate ne fut ni inquiétée ni peut-être même éventée, hormis par César. A la fin de février = mi-janvier 47, le Pergaménien surprenait la garnison de Péluse, s'emparait de cette ville, et, contournant le delta, progressait par le pays d'Onias vers Memphis où il franchit le Nil. Près de *Castra Iudaeorum*, localité probablement située à l'ouest du fleuve, il se heurta aux Égyptiens, mais, grâce à surtout la valeur d'Antipater, il rompit leurs lignes et poursuivit vers le nord en direction d'Alexandrie³.

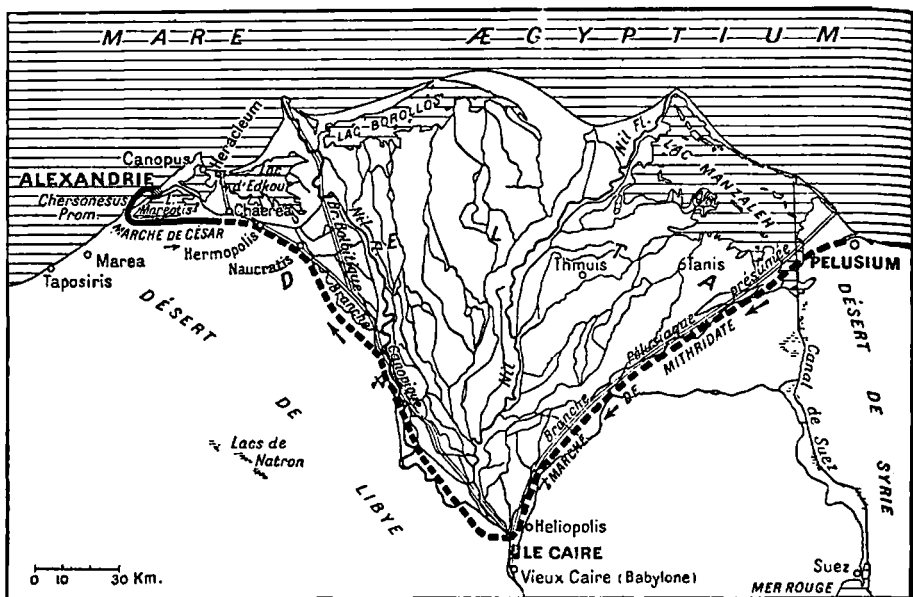
César évince Ptolémée XIV

En sentant approcher en même temps que ce renfort l'heure de la décision, César s'était ingénié à affaiblir le moral de ses ennemis. Il avait tout d'un coup accédé, comme si elle avait été sincère, à la requête que, de l'armée de Ganymède, étaient venus lui présenter des officiers ennemis de l'eunuque; et, en conséquence, il avait autorisé Ptolémée XIV à se rendre parmi ses troupes. C'était lâcher un précieux otage, mais acquérir des chances plus précieuses encore. Au moment où les deux compères se séparèrent, on les entendit échanger des paroles empreintes de la plus délicate amitié. César adjura le roi de travailler, par sa fidélité envers le peuple romain, à la pacification de son propre royaume. Le roi, en prenant congé, versa des pleurs comme si la possession de son royaume lui eût tenu moins à cœur que la vue

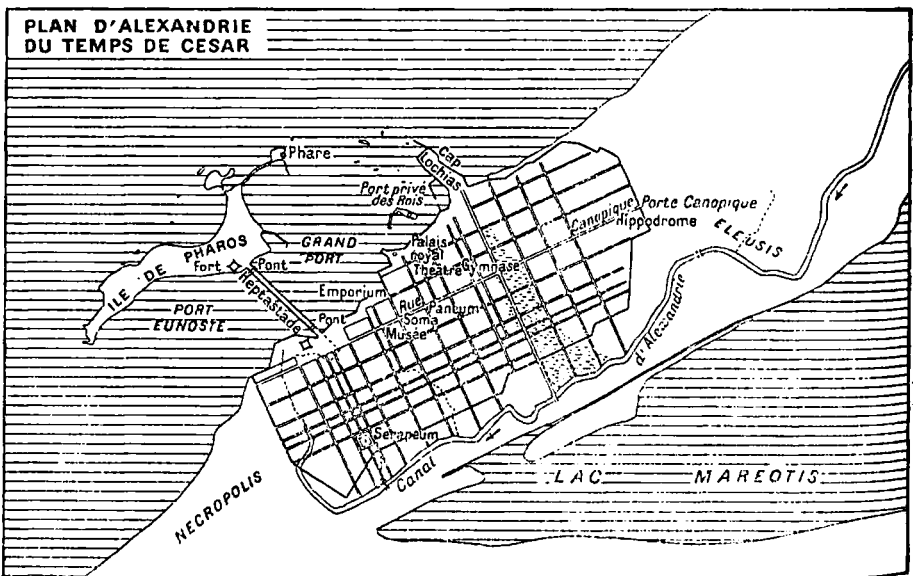
1. *Bell. Alex.*, XXV, 1; XXVI, 1; CASS. DIO, XLII, 41, 1-2; JOSÈPHE, *B. J.*, I, 187-189; *A. J.*, XIV, 127-129 193 et XVI, 4. Sur la suite palestinienne de Mithridate, cf. GRAINDOR, *op. cit.*, p. 129. Sur Antipater, père d'Hérode le Grand, cf. *supra*, p. 114, n. 1, et GINSBURG, *Rome et la Judée*, p. 98.

2. *Bell. Alex.*, XXV, 3-6; CASS. DIO, XLII, 40, 6; OROSE, VI, 15, 34; SUÉT., *Tiber.*, 4.

3. CASS. DIO, XLII, 41-42; JOSÈPHE, *N. J.*, I, 187-192; *A. J.*, XIV, 131-136. Sur *Castra Iudaeorum*, cf. GRAINDOR, *op. cit.*, p. 136. Sur la date, *ibid.*, p. 130.



Carte 8. — LA MARCHÉ DE MITHRIDATE DE PERGAME



Carte 9. — PLAN D'ALEXANDRIE

de César. Ni l'un ni l'autre n'étaient dupes de leurs simulations. Ptolémée n'aspirait qu'à reconquérir la pleine autorité dont la présence de César l'avait destitué. César supputait qu'avec cette ambition le roi commencerait par disgracier Ganymède au moment où il aurait le plus besoin des conseils de l'eunuque¹, et que, rendue ainsi plus facile, la prochaine victoire du Romain livrerait à sa discrétion le Lagide, deux fois déshonoré, par la défaite et par la trahison. Elle fit mieux, du reste : elle l'en débarrassa.

*La bataille du Nil
et la prise d'Alexandrie
(27 mars = 6 février 47)*

Le 25 mars = 4 février 47, Ptolémée s'embarquait sur le bras canopique pour rejoindre ses soldats en train d'assiéger Mithridate dans son camp, à environ dix kilomètres au sud de Chaerea. Le soir, César s'embarqua à son tour avec une de ses légions et sa cavalerie, et, tous feux allumés, emprunta la même direction comme s'il eût voulu atteindre la flottille royale. Mais c'était sur terre qu'il comptait vaincre. Tous feux éteints, il rebroussa chemin jusqu'au cap de Chersonnèsos, y débarqua, puis, dans la claire nuit égyptienne, forçant l'allure, il contourna le lac Maréotis qui, dans l'Antiquité, ne dépassait pas, à l'ouest, le promontoire, et franchit si vite la trentaine de kilomètres qui le séparaient de ses alliés qu'à l'aube du 26 mars = 5 février 47 il effectuait à l'improviste sa jonction avec Mithridate de Pergame. Stupéfaits et désarmés, les Égyptiens, que ne soutient plus la valeur de Ganymède², implorèrent une paix qui leur est refusée, et tout de suite César prend l'offensive. Ses cavaliers gaulois et germains passent à gué le canal qui séparait les armées; ses légionnaires suivent sur les branchages qu'ils jettent d'une rive à l'autre. Les avant-postes égyptiens échelonnés sur le bord reculent, décimés, vers leur camp. Celui-ci était trop fortement établi sur une dune de sable, aujourd'hui disparue, pour que César pût songer à l'enlever avec des troupes harassées. Il remit l'attaque au lendemain, et après d'infructueuses tentatives de percée sur les versants les plus accessibles du mamelon, il lance trois cohortes d'élite, commandées par son légat Carfulenus, sur le flanc le plus abrupt, que les ennemis, l'estimant inabordable, avaient dégarni. Elles gravissent la pente, sautent sur le sommet, puis en dévalent au pas de course sur les Égyptiens qui, pris à dos et saisis

1. *Bell. Alex.*, XXIII-XXIV; *Cass. Dio*, XLII, 42, 2-5; *Orose*, VI, 16, 1.

2. Ganymède fut fait prisonnier par César (*Bell. Alex.*, XXXIII, 2; cf. *Cass. Dio*, XLIII, 19, 3, et *Florus*, II, 13, 88), mais il avait cessé de commander.

d'effroi, se précipitent en désordre vers le Nil, avec l'espoir insensé d'y monter sur les embarcations qu'ils avaient attachées à la berge. Beaucoup sont écharpés en chemin. La plupart sombrent avec les barques où ils se sont entassés et qui ne résistent pas au poids de leur bousculade; 12 000 d'entre eux s'étaient rendus, 20 500 périrent, parmi lesquels Ptolémée XIV, dont le corps, rejeté sur les bords du fleuve, fut reconnu à sa cuirasse d'or. Mais César ne s'attache pas à dénombrer ses prises et ses victimes. Avec sa seule cavalerie, il s'élance vers Alexandrie où l'a précédé la nouvelle de sa victoire, que confirme la vue de la cuirasse royale. Tremblante, la population, qui porte les statues de ses dieux, lui offre, prosternée, sa soumission, et César, le soir, rentre triomphalement au Palais encore assiégé le matin, au travers des retranchements qui l'ont cerné six mois et qui sont maintenant déserts (27 mars = 6 février 47)¹.

Désormais l'Égypte serait ce qu'il voudrait qu'elle fût. Il se garda de la « rédiger » en province. En quoi il se montra très sage, puisqu'elle ne comportait d'autre régime qu'une monarchie de droit divin qui n'était pas encore celui de Rome; et l'on ne saurait, sans inconséquence, lui tenir rigueur d'une réserve qu'on admire chez les empereurs qui lui ont succédé. Sous bonne garde, il dépêcha à Rome la rebelle Arsinoë, maria pour le prince Cléopâtre à son frère puîné, Ptolémée XV, un enfant d'une dizaine d'années, et investit indivisément le nouveau couple lagide de la royauté sur la vallée du Nil. A s'en tenir aux formes extérieures, il avait appliqué une fois de plus les dispositions testamentaires d'Aulète; à considérer le fond des choses, il venait de réintégrer l'île de Chypre, débarrassée de ses fantômes d'infants, dans l'empire de Rome, et de réserver les droits de Rome sur une Égypte dont la reine, intronisée par lui, était devenue son amante, et qu'il tenait à sa merci².

1. *Bell. Alex.*, XXVII-XXXIII; *Cass. Dio*, XLII, 43; *Liv., Per.*, CII; *Plut., Caes.*, XLIX, 4; *Orose*, VI, 16, 1-2, etc. J'ai suivi la version de *GRAINDOR, op. cit.*, p. 140-157, sans m'en dissimuler le caractère hypothétique. La date est donnée par *C.I.L.*, I², p. 223 et 314 (cf. *GRAINDOR, Mélanges Paul Thomas*, p. 365-366).

2. *Bell. Alex.*, XXXIII, 1-2; *Cass. Dio*, XLII, 44; *LI*, 15, 4; *APPIEN, B.C.*, II, 90, 378; *Plut., Caes.*, XLIX, 4, etc. Sur l'âge du nouveau roi Ptolémée XV, cf. *BOUCHÉ-LECLERCQ*, II, p. 213, n. 3. Sur le retour de Chypre à l'Empire, qui me paraît certain, malgré les doutes de *Bouché-Leclercq*, cf. *CHAPOT, Mélanges Cagnat*, Paris, 1913, p. 79. La lettre de *CICÉRON, Ad fam.*, XIII, 48, pourrait bien être adressée au premier questeur de la Chypre réintégrée. *SUÉT., Caes.*, 35, indique pour mobile de César, en ce qui concerne sa décision de ne point convertir l'Égypte en province, la crainte *ne... violentiorem praesidem nacta novarum rerum materia esset*. Le militaire qui a composé le *Bell. Alex.*, XXXIII, 4, est mieux informé : *simul ad imperi nostri dignitatem utilitatemque publicam pertinere existimabat, si permanerent in fide reges, praesidiis eos nostris esse tutos; si essent ingrati, posse isdem praesidiis coerceri*. C'est la franchise — et la vérité mêmes.

La soumission de l'Égypte
(avril-mai = mars-avril 47)

Il doutait si peu de la docilité des Alexandrins matés que, avec Cléopâtre, et sur un thalamège, bateau de plaisance dont la chambre nuptiale formait le plus bel ornement, il partit, en remontant le Nil, à la découverte du reste de cet étrange et fabuleux domaine. Il dépassa la première cataracte, s'arrêta à la frontière de l'Éthiopie, et ne rentra dans la capitale qu'après un peu plus de deux mois. Quels reproches cette escapade indécement prolongée ne lui a-t-elle pas valu ? Généralement la postérité a fait écho aux critiques, voilées sous les interrogations de Cicéron, trop heureux, dans sa correspondance, de prendre en faute l'homme auquel la victoire ne l'a jamais rallié qu'à contre-cœur. Il ne suffit point, cependant, de contester le chiffre des 400 embarcations que l'amoureux aurait traînées derrière lui, ou de nier la mutinerie des légionnaires qui, indignés de sa mollesse, exaspérés par sa liaison, l'auraient contraint à revenir sur ses pas, pour l'excellente raison qu'une armée « était un appareil trop encombrant pour un touriste », que tout nous détourne de croire qu'il ait commis la folie de dégarnir Alexandrie, et qu'au surplus l'anecdote semble calquée sur le refus de dépasser l'Hyphase que les Macédoniens avaient opposé jadis à Alexandre. Il convient en outre de réduire à de justes proportions l'intermède galant dont César a interrompu le drame historique où il était engagé. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, surmené par les campagnes et les périls, l'intense travail et les angoisses des deux dernières années, il se soit ardemment jeté sur le répit plein de douceur que soudain lui concédaient les circonstances. Certes, sous le ciel radieux de l'Égypte, sur cette terre bénie, au milieu du luxe et des raffinements hellénistiques offerts à sa suzeraineté, l'épicurien qu'il était cueillit sans remords sa journée, et ajouta joyeusement une pièce royale au tableau de ses bonnes fortunes¹. Mais, dans les bras et les fêtes de Cléopâtre, il n'a oublié ni les conditions de sa puissance, ni ses devoirs de chef, ni les intérêts de Rome. Sa voluptueuse randonnée se doubla d'une reconnaissance de capitaine, de l'enquête d'un homme d'État. Comme à Alexandrie, il avait visité le tombeau d'Alexandre, écouté les leçons des philo-

1. Sur le voyage de César, cf. APPIEN, *B.C.*, II, 90, 379; SUÉT., *Caes.*, 52; CIC., *Ad fam.*, XV, 15; *Ad Attic.*, XI, 17; 18; 25, et la critique de GRAINDOR, p. 160, et BOUCHÉ-LECLERCQ, II, p. 215. Sur ses enquêtes, cf. STRABO, XVII, 1, 8; SUÉT., *Aug.*, 18; LUCAIN, X, 14 et suiv.; APPIEN, *B.C.*, II, 89, 376. Sur la « passade » de César pour Cléopâtre, voir déjà mes *Étapes...*, p. 160-168; Césarion n'est apparu qu'en avril 44 : c'est un bâtard de père inconnu que Cléopâtre n'a prêté à César qu'en 43 (cf. mon livre *Passion et politique...*, Paris, 1958, p. 40 et suiv., et ma note dans la *Rev. histor.*, avril-juin 1963).

sophes, assimilé la science des astronomes, il a voulu connaître directement et par le menu les mœurs et l'organisation, les merveilles et les ressources du pays des Pharaons étendu à ses pieds. En réaliste qu'il était aussi, il a fait le tour du propriétaire, et quand, de son plein gré, il eut regagné sa base, il eut soin de confier, non seulement la reine, sa maîtresse, mais le royaume dont il était devenu, par droit de conquête, le véritable maître, à la garde de trois légions qui ne le lâcheront plus¹. Puis à la fin de juin = début de mai 47, s'arrachant à ses plaisirs, il partit à l'improviste pour l'Asie qu'ébranlait la révolte de Pharnace, et où il arriva juste pour rétablir en leur intégrité le prestige de ses armes et la souveraineté de la domination romaine.

La révolte de Pharnace

Dès le lendemain de Pharsale, la débâcle militaire de Pompée l'avait disqualifié personnellement, et par contrecoup elle avait bouleversé le statut que naguère il avait imposé à l'Orient asiatique. Le fils légitime de Mithridate Eupator qu'en récompense de sa félonie il avait instauré roi du Bosphore Cimmérien, Pharnace, crut le moment propice pour reprendre à leurs détenteurs les parties de ses États héréditaires qui avaient été détachées de la couronne paternelle². Deiotaros et Ariobarzane III ayant épousé la cause vaincue, il lui sembla tout simple de s'approprier leurs royaumes. Il envahit la Petite Arménie qui appartenait au premier, et la Cappadoce du second. Mais il s'était trompé dans ses calculs. D'abord Deiotaros, parti d'Amphipolis avec Pompée, lui avait faussé compagnie en touchant barre en Asie, et lui comme Ariobarzane III s'étaient déclarés prêts à livrer à César les sommes qu'il exigerait d'eux. Ensuite, l'ordre établi par Pompée mais ratifié depuis sous l'influence des triumvirs émanait de Rome elle-même. César ne pouvait souffrir qu'il y fût porté atteinte par le caprice d'un potentat barbare; et son représentant en Asie, Cn. Domitius Calvinus, exprima sûrement sa pensée lorsque, sollicité par Deiotaros, il proclama qu'il serait honteux pour le peuple romain de tolérer de semblables usurpations et somma Pharnace de ne point profiter plus longtemps de la guerre

1. Sur les trois légions (XXVII^e, XXXVII^e et une légion probablement fournie par les Gabinien), cf. *Bell. Alex.*, XXXIII, 3; *SUÉT.*, *Caes.*, 76; et les commentaires de LESQUIER, *Armée romaine d'Égypte*, p. 3 et suiv.; et GRAINDOR, *op. cit.*, p. 164. La date résulte de la combinaison de la longueur totale du séjour donnée par APPIEN, *B.C.*, II, 90, 378, avec le jour de l'arrivée à Antioche, donné par MALALAS, IX, p. 216 BONN (23 Artemisios = 23 mai julien, selon BISCHOFF, *P.W.*, X, c. 1595). Cf. *Cic.*, *Ad Attic.*, XI, 17, 3 et 25, 2.

2. Il avait été le seul dynaste oriental à rester neutre (*Cass. Dio*, XLI, 63).

civile pour les commettre. Pharnace, interloqué, renonça à la Cappadoce, moins parce qu'il voulait obéir que parce qu'il la considérait comme difficile à défendre. Mais il prétendit se cramponner à la Petite Arménie, ancienne possession de sa dynastie, tant que ne serait pas intervenue la sentence de César, dont, par-dessus la tête de Calvinus, il invoquait l'arbitrage¹.

La défaite de Nicopolis
(décembre = novembre 47)

Domitius Calvinus, sans plus tergiverser, se mit en route vers le pays du litige, avec une cavalerie prêtée par Ariobarzane III et quatre légions : la XXXVI^e, qu'il n'avait pu encore transporter en Égypte, celle qu'il avait retirée du Pont, et les deux légions organisées à la romaine que Deiotaros lui avait fournies². Il choisit la route la plus ardue, qui se trouvait être aussi la plus sûre, par la ligne montagneuse qui, partant de Comana, sépare la Cappadoce de la Grande Arménie; et il chercha à atteindre Nicopolis où stationnait Pharnace. La nuit qui suivit l'installation de son camp à proximité de cette ville, le roi intercepta une lettre que César avait adressée à son lieutenant et où, tout chaud encore de l'attaque d'Achilles à Alexandrie, il lui répétait, en termes pressants, ses demandes de renforts. Naturellement, Pharnace ne la transmit à destination qu'après l'avoir lue. Mais l'impression du destinataire fut l'inverse de celle qu'il aurait désiré lui communiquer. Au lieu de traiter ou de retraire, Calvinus attaqua. Seulement la mêlée tourna à son désavantage : les mauvaises nouvelles d'Égypte avaient enflammé Pharnace, et si celui-ci n'infligea que des pertes dérisoires à la XXXVI^e légion qui s'alignait à l'aile gauche, et rompit en bon ordre, il enfonça les trois autres, à l'aile droite et au centre (décembre = novembre 47). Tandis que Calvinus devait se replier sur la province d'Asie, le roi victorieux put entreprendre la conquête du Pont, l'ancien royaume de son père récemment annexé à l'empire de Rome, et il y procéda avec une révoltante brutalité, pillant et suppliciant les résidents romains que le funeste recul de Calvinus exposait sans défense à son avidité et à ses mutilations³.

1. *Bell. Afr.*, XXXIV, 1; XLI; LXX, 5-6 (avec des détails sur les atrocités commises par Pharnace). Autres textes *ap.* DRUMANN-GROEBE, III, p. 494, n. 4.

2. C'est à-dire vraisemblablement la XXXVI^e; sans doute la XXXVIII^e et les Déjotariennes (CAES., *B.C.*, III, 107, 1; *Bell. Alex.*, XXXIV, 3-5; cf. VON DOMASZEWSKI, *op. cit.*, p. 173).

3. *Bell. Alex.*, XXXIV-XL et LXV, 3; SUÉT., *Cass.*, 35-36; CASS. DIO, XLII, 46, 3, etc.

La revanche de César

Si ces attentats n'étaient point punis, c'en était fait de l'autorité romaine en Orient; et César ne pouvait faillir à l'exemplaire répression qu'ils appelaient. En Égypte, de mauvaises nouvelles lui étaient parvenues à la fois de l'Italie, où la proclamation de sa seconde dictature, à la fin de 48, si elle lui avait permis de promouvoir Marc Antoine, pour l'année 47, au rang de *magister equitum*, n'empêchait ni les troubles urbains, ni les séditions militaires, et de l'Afrique proconsulaire, où, depuis l'arrivée de Caton à Utique, au printemps de 47, et avec l'aide de Juba I^{er}, roi des Numides, le parti aristocratique relevait la tête et reformait une armée¹. Néanmoins, et si alarmants que fussent ces récits, il estima à bon droit qu'ils ne devaient pas le détourner d'une revanche immédiatement nécessaire, et, en s'éloignant d'Alexandrie, dans le moment même où il pouvait supposer que Calvinus avait pansé les blessures de sa troupe, il n'avait à cœur que de réparer avec éclat le douloureux échec de Nicopolis. Pour aller plus vite il emprunta la voie de mer. Débarqué à Antioche, dont la population lui était favorable, le 13 juillet = 23 mai 47, avec les vétérans de la VI^e légion qu'il avait emmenés avec lui, il n'y séjourna que quelques jours et remit le soin de la province de Syrie à son parent et ami Sextus César. De là, il se rendit à Tarse, où il avait convoqué les délégués des cités de la Cilicie, et leur dicta ses décisions sans appel. Ensuite, il entra successivement en Cappadoce, où il disposa de la prêtrise de Bellone à Comana en faveur du Bithynien Lycomède, et subordonna expressément Ariarathe à son frère le roi Ariobarzane III; puis en Galatie, où il pardonna, non sans quelques réserves menaçantes, à Deiotaros, astreint pour prix de sa grâce à lui offrir sur le champ une nouvelle légion. Enfin, dûment renforcé, il pénétra dans le Pont, à la recherche de Pharnace². Celui-ci, entré dans Zéla, s'en était allé camper tout près et au nord de cette ville, dans la plaine dont elle occupait le centre, et sur laquelle pesait encore le lugubre souvenir de la défaite de Triarius.

Zéla (2 août = 12 juin 47)

César, à peine informé de la situation du fils légitime d'Eupator, avait dirigé sa marche de manière à réunir, avant de l'aborder, la

1. Sur les mutineries et les événements d'Afrique, cf. *infra*, p. 435-437; sur la dictature cf. *infra*, p. 471, 482 et 555.

2. *Bell. Alex.*, LXVI-LXVIII. Antioche s'était auparavant déclarée pour César (*B.C.*, III, 102, 6).

totalité des maigres effectifs qu'il avait mobilisés contre lui : non seulement sa VI^e légion et la nouvelle légion de Deiotaros qui l'accompagnaient, mais la XXXVI^e que Calvinus avait pu sauver de la débandade de Nicopolis, et la légion du Pont qui y avait été sévèrement éprouvée, mais dont il s'était efforcé, dans l'intervalle, de combler les vides et de redresser le moral. Aussitôt terminée cette concentration, à 45 kilomètres au sud de Zéla, César s'avance à la rencontre de Pharnace, et n'arrête son armée qu'à sept kilomètres de l'ennemi. En face de l'éminence où le roi s'était fortifié s'élevait une colline, séparée d'elle par un profond ravin, dont le Romain avait, du premier coup d'œil, distingué la valeur stratégique. Au milieu de la nuit, par une progression rapide et silencieuse de ses soldats qu'il avait délestés de leurs bagages, et que suivaient leurs goujats chargés des matériaux et des bois avec lesquels serait palissadée la nouvelle position, César s'approcha de cette hauteur sans être vu. A l'aurore, il l'occupa sans coup férir, et commença incontinent de s'y retrancher. A cette vue, Pharnace qui, depuis Nicopolis, se prenait pour un foudre de guerre, ne douta point de l'en chasser avant l'achèvement des travaux. A toutes jambes, précédés de chars à faux que la vitesse acquise dans la descente aide à remonter le début de la pente opposée, ses milices dégringolent de leur camp, traversent la dépression intermédiaire et essayent d'escalader le mamelon opposé. La manœuvre était tellement insensée que César ne l'avait point prévue, et que, dans le désarroi de la surprise, elle faillit un instant réussir. Mais ses vétérans ont gardé leur sang-froid. A l'appel de leur *imperator*, les autres légionnaires se remettent de leur frayeur, lâchent leurs pioches pour leurs armes, et après les flottements inévitables d'un contact aussi inattendu, se précipitent en avant, déchargent sur leurs agresseurs les salves de leurs *pila*, puis les culbutent, l'épée dans les reins, au fond du ravin où les survivants s'écrasent les uns sur les autres. Cinq jours après l'arrivée des Romains dans le Pont, après seulement quatre heures de lutte, la victoire de Zéla, effaçant la déroute de Nicopolis, avait anéanti la révolte de Pharnace et reconquis la seule province romaine dont la guerre civile eût momentanément favorisé la sécession (2 août = 12 juin 47). « *Veni, vidi, vici* », aurait écrit César à l'un de ses amis de Rome dans l'allégresse de son foudroyant triomphe¹.

1. *Bell. Alex.*, LXIX-LXXVII; SUÉT., *Caes.*, 35 et 37; PLUT., *Caes.*, L, 1; APPIEN, B.C., II, 91, 384; CASS. DIO, XLII, 48, etc. La date, anniversaire de la victoire sur Afranius en Espagne, est fournie par C.I.L., I³, p. 244. J'ai suivi les localisations empruntées par STOFFEL à G. PERROT, C.R. *Ac. Inscr.*, 1871, VII, p. 312-328.

*César maître de l'Orient**(août-septembre = juillet-août 47)*

Le roi n'avait échappé, à peu près seul, au carnage du champ de bataille que pour tomber, dès son retour, par Sinope, dans ses États du Bosphore Cimmérien, sous les coups de son beau-frère Asandros. César s'empessa de les attribuer, en même temps que la tétrarchie des Galates Trocmes, à Mithridate de Pergame, moins assurément par égard pour la double origine de ce prince oriental, qu'en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus en Égypte¹. Pour punition de la part prise par Deiotaros à la guerre de Pompée, César lui enleva la Petite Arménie qu'il adjoignit au royaume cappadocien d'Ariobarzane III. En Bithynie, où il ne fait que passer, puis dans la province d'Asie où il ne s'attarde guère, partout retentit, religieusement écoutée, sa voix souveraine, soit que, accueillant les hommages et les couronnes d'or, elle dispense les privilèges et les immunités, soit qu'elle revendique les réquisitions d'hommes, de navires et d'argent, prescrites par Pompée, soit qu'elle vide les trésors d'Héraclès à Tyr, après avoir restitué à la Diane d'Éphèse une partie des siens². Ayant ainsi confondu dynastes et cités dans une égale obéissance, César rend à Calvinus la haute main, non seulement sur la province d'Asie, mais sur les territoires qui l'entourent, pour y veiller au respect de ses volontés, et, tranquille de ce côté, suivi de sa seule VI^e légion, il lève l'ancre vers l'Italie.

Il fit escale à Athènes dont la population, montrant le même empressement à quémander sa grâce que précédemment à soutenir l'aristocratie, se serait attiré de lui une dédaigneuse amnistie : « Faudrait-il donc, toujours, que, méritant la mort, vous deviez votre salut à la mémoire de vos ancêtres ? » Après quoi, il se dirigea sur Patras³, d'où il fit voile sur Tarente. Au début d'octobre = à la mi-août 47, il rentra à Rome après vingt et un mois d'absence, plus tôt qu'on ne l'y attendait, à temps pour résoudre les difficultés qui y avaient surgi et préparer l'écrasement des cohortes que les *Patres* irréconciliables avaient rassemblées en Afrique pour rallumer les hostilités et renverser

1. *Bell. Alex.*, LXXVIII, 2-3; APPIEN, *Mithr.*, 121; CASS. DIO, XLII, 48, 4; STRABO, XIII, 4, 3; PLINIE, *N.H.*, V, 146, etc. Nonobstant, s'il faut en croire l'épithaphe du tombeau à coupole de Deiotaros, récemment découverte par M. Oghuz près de Karalar, à 20 kilomètres N. d'Ankara (cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1935, p. 43), Deiotaros s'intitule toujours roi des Tolistoboies et des Trocmes. Cf. l'article de COUPRY, Les tumuli de Karalar et la sépulture du roi Deiotaros II, dans la *Rev. archéol.*, 1935, p. 133-151.

2. *Bell. Alex.*, LXXVII, 2, et LXXVIII; CASS. DIO, XLII, 49.

3. César passa par Athènes (CASS. DIO, XLII, 14, 1-2; APPIEN, *B.C.*, II, 88, 368; *Cic., Ad Attic.*, XI, 21, 2; DITTENBERGER, *Sylloge*³, 759); Corinthe (DIO., XXXII, 27); Patras (*Cic., Ad Attic.*, XI, 21, 2).

la chance¹. La campagne d'Orient aurait dû pourtant leur enlever leurs illusions. Jamais, encore, peut-être, avec d'aussi pauvres moyens, César n'avait acquis d'aussi magnifiques résultats. Il avait vaincu ses ennemis quand ils avaient Pompée à leur tête, la mer et les plus grandes richesses du monde à leur disposition. Comment, isolés et tiraillés entre plusieurs chefs médiocres, réussiraient-ils à le battre maintenant que, avec une promptitude endiablée, il venait de s'approprier sans retour les ressources et l'obéissance de cet immense Orient, naguère entré du même pas dans l'Empire de Rome et la clientèle de Pompée, et qu'au préalable, avec une poignée de soldats, il avait, de surcroît, maîtrisé l'Égypte et accaparé ses réserves pratiquement inépuisables ?

V. — *Les dernières convulsions : Thapsus et Munda*

Les troubles d'Italie (48-47)

Depuis des mois, Rome vivait dans les transes : au milieu des troubles civils qu'avaient provoqués les conflits des créanciers et des débiteurs, et sous la menace grandissante des séditions militaires. Les vétérans de Pharsale, ramenés en Italie par Antoine, ne demandaient qu'à suivre l'exemple de leur général qui s'affichait en des banquets sans fin avec des mimes et des danseuses et, comme lui, à jouir bruyamment de leurs victoires. Lorsque commença de fondre le butin qu'ils avaient rapporté, ils réclamèrent les primes et les concessions de terres qui leur avaient été promises, et, comme elles tardaient trop à leur gré, ils entrèrent en turbulence. Dès le milieu de janvier 47 = début de décembre 48, leur mécontentement dégénéra en une agitation déprédatrice où sombra leur discipline. Leurs désordres forcèrent le *magister equitum* à renoncer pour quelque temps à sa bombance romaine, et Antoine, pour les apaiser, se rendit en Campanie. En juin = mai 47, il pensa en être venu à bout, et rentra dans la Ville². Mais à la fin d'août = mi-juillet 47, lorsque se propagea parmi eux, avec la nouvelle de la victoire de Zéla, la rumeur que le vainqueur ne rentrait que pour les mobiliser à nouveau, ils se révoltèrent. La XII^e légion hua P. Sulla, porteur des ordres de

1. *Bell. Alex.*, LXXVIII, 5; cf. *Cass. Dio*, XLII, 49, 1 et 50, 1; *Cic.*, *Ad fam.*, XIII, 29, 4; *Plut.*, *Cass.*, LI, 1.

2. *Cic.*, *Ad Attic.*, XI, 10, 2; 12, 4 et 18, 2; Cf. *Drumann-Groebe*, I, p. 53.

César, et le chassa sous les pierres. La rébellion s'étendit aux autres unités; et Salluste, désigné pour la calmer, bien qu'il eût majoré de 1 000 deniers par tête la promesse de récompenses que chaque légionnaire avait déjà reçue, dut s'éloigner rapidement pour ne pas être assassiné. César, en arrivant à Rome au début d'octobre = mi-août 47, ne pouvait plus garder la moindre illusion : à la veille d'une indispensable campagne contre l'armée renaissante de l'aristocratie, il était menacé d'être lâché par les siens¹.

César ressaisit ses légions
(fin octobre = fin août 47)

Pour combattre et vaincre, il lui fallait à tout prix et d'abord les reconquérir. Mais il était animé d'une confiance intrépide en son ascendant personnel. Comme, dix-huit siècles plus tard, Napoléon méditant son évasion de l'île d'Elbe, il escomptait le miracle que produirait sa seule présence au milieu de ses troupiers. Il feignit de céder à leurs provocations; et à la condition qu'ils eussent déposé leurs armes, il ne s'opposa point à l'avancée sur Rome des légionnaires rebelles. Même, il se déclarait prêt à écouter leurs doléances, et à y faire droit si elles étaient justifiées. Cependant il fermait l'enceinte de la Ville, plaçait aux portes les soldats de la VI^e légion et canalisait vers le Champ de Mars le flot de la révolte. A peine les mutins s'y furent-ils répandus en tumulte qu'il se présenta devant eux, et, à brûle-pourpoint, leur demanda ce qu'ils voulaient. Interloqués, ils se bornèrent à vociférer qu'ils exigeaient leur congé. Alors César, d'un mot, prononça : « Je vous licencie. » Cette réponse imprévue tomba dans un silence de stupeur qu'il rompit bientôt pour ajouter bonnement : « Quant à tout ce que je vous ai promis, je vous le donnerai, lorsque avec d'autres je célébrerai mon triomphe. » Tant de sérénité dissipa d'un coup les colères. La plupart des assistants se prirent à regretter un congé qu'ils n'avaient réclamé qu'avec l'espoir d'obtenir des gratifications supplémentaires, et qui, d'ailleurs, en fin de compte, les livrerait à l'inimitié des ennemis de César. Alors celui-ci, poussant son avantage, fit mine de réitérer sa décision en les appelant *Quirites*, « Citoyens », comme si leur licenciement était déjà un fait accompli. Accablés sous cette appellation comme si elle eût signifié leur déchéance, les mutins de la X^e légion, qui avaient été les plus braves et se montraient les plus excités, s'écrièrent d'une seule voix qu'ils étaient des soldats — *milites* —, qu'ils entendaient rester ses

1. CIC., *ibid.*, XI, 21, 2; CASS. DIO, XLII, 52, 1-2 : César était déjà à Rome et Salluste venait d'être élu préteur pour 46.

soldats; et le reste fit chorus. En cette scène fameuse qu'il a jouée en virtuose de la comédie humaine, César avait ressoudé l'unité de son armée¹. Il avait ressaisi la force qui lui permit de résoudre sans appel le problème des dettes dans Rome², et avec laquelle il allait terminer la guerre que, alliée de Juba I^{er}, roi des Numides, l'aristocratie expirante lui avait, dans l'intervalle, déclarée en Afrique.

*Le désarroi des vaincus
et l'odyssée de Caton (été-automne 47)*

Il avait fallu plusieurs mois aux *optimates* vaincus pour relever leurs courages et déployer en Afrique leur projet de revanche. Dès 49, ils avaient été balayés de Gaule et d'Espagne. Avant Pharsale, ils avaient perdu non seulement l'Épire mais l'Étolie, que Sabinus avait conquise³, la Phocide, la Béotie, l'Attique que Calenus leur avait enlevées⁴. Après Pharsale, l'Orient leur était fermé. Impuissants contre l'Italie et la Sicile qui, à la vue des galères de C. Cassius, s'étaient tout de suite hérissées des glaives césariens⁵, ils ne pouvaient même plus s'appuyer sur Dyrrachium, vulnérable et cernée depuis que leurs escadres étrangères étaient rentrées à leurs bases de Rhodes, de Phénicie et d'Égypte; et que leurs navires romains, confiés à M. Octavius, avaient échoué devant Épidaure (Raguse) sur l'attaque combinée des flottes de Cornificius, qui gouvernait l'Illyrie au nom de César, et de Vatinius accouru de Brindes à force de rames⁶. Les fuyards de Pharsale n'avaient donc touché leur place d'armes que pour l'évacuer en désordre, et refluer sur Corcyre avec la garnison de quinze cohortes que Caton avait su maintenir intacte, et les seize cents cavaliers que Labienus avait sauvés de Thessalie⁷. Dès le premier conseil que

1. Cette reconstitution approximative d'une scène fameuse est essentiellement fondée sur le récit d'APPIEN, *B.C.*, II, 92-94, complété par SUÉT., *Caes.*, 70. Plus long, le récit de CASS. DIO, XLII, 52-55, est moins cohérent, et sur certains points inadmissible (les vétérans, tuant les sénateurs sur leur passage, seraient entrés au Champ de Mars avec leurs épées).

2. Cf. *infra*, p. 507 et 508.

3. CAES., *B.C.*, III, 35, 1, et 56.

4. CAES., *ibid.*, III, 564 et 106, 1.

5. Sur l'activité de C. Cassius, cf. CAES., *B.C.*, III, 5, 3 (il est mis à la tête de la flotte syrienne) et 101, 1-6 (ses coups de main, en 48, sur Messine et Vibo); CASS. DIO, XLII, 13, 1; *De vir. ill.*, LXXXIII, 5; DRUMANN-GROEBE, II, p. 102.

6. *Bell. Alex.*, 43-47. L'armada pompéienne avait été réduite de moitié (APPIEN, *B.C.*, II, 87, 364).

7. *Bell. Afr.*, XIX, 4; CIC., *De div.*, I, 32, 68; FRONTIN, *Strat.*, II, 7, 13 (qui donne ce détail piquant que Labienus aurait apporté à Dyrrachium la nouvelle que César était blessé); CASS. DIO, XLII, 10, 1-2; LUCAIN, IX, 33; PLUT., *Cato min.*, LV, 1; APPIEN, *B.C.*, II, 87, 364. Comme le remarque GSELL, VIII, p. 29, n. 4, Afranius avait accompagné Labienus avec quelques-uns de ses vétérans (CAES., *B.C.*, III, 83, 3; *Bell. Hisp.*, VII, 4); Autres noms (Varron, C. Cassius, M. Octavius) *ap.* DRUMANN-GROEBE, III, p. 512.

tinrent dans l'île les chefs pompéiens, au milieu du camp qu'avait dressé leur petite armée, se manifestèrent l'incohérence de leurs propos et la profondeur de leurs divisions. La présidence en fut dévolue à Caton qui, depuis le début de la guerre, en imposait par sa sombre énergie. Mais lorsque, en l'absence de Pompée, le commandement lui fut offert, il le refusa pour la raison qu'il n'avait géré que la préture, et que, légalement, il ne pouvait donner d'ordres à d'anciens consuls; et il le proposa, suivant la règle constitutionnelle, mais en dépit du bon sens, au plus ancien des consulaires présents. C'était Cicéron. Celui-ci déclina cet honneur à son tour, non point parce qu'il se défiait de ses talents militaires, mais parce qu'il avait perdu tout espoir dans le succès, et l'avouait sans ambages. Outré de son défaitisme, Cn. Pompée se jeta sur lui l'arme haute et l'eût pourfendu, si Caton ne s'était interposé. La séance se termina par une scission entre les *Patres* qui renonçaient à la guerre, M. Marcellus, qui fit voile vers Lesbos, Cicéron, qui s'embarqua pour Brindes, et d'autres, qui s'en allèrent demander asile à Calenus, en Achaïe; et les *Patres* résolus à résister jusqu'au bout¹. Mais ceux-ci n'avaient en tête d'autre plan que d'en demander un à Pompée; et Caton leva l'ancre à la recherche de son grand homme. A Patras, dont il s'empara, mais d'où le délogea l'approche des soldats de Calenus, il rallia Faustus Sulla et Petreius²; puis, par Cythère et la Crète, il s'éloigna vers l'Égypte, où il pensait rejoindre l'*imperator*. A Paliure, dans le golfe de Bomba, il aperçut les navires qui portaient seulement Cornélie, Sextus Pompée et leur suite. Il apprit ainsi, et la mort du chef de la coalition, et le départ de Metellus Scipion pour Utique. De la première nouvelle qui provoqua d'autres défections, et notamment celle de C. Cassius, il induisit à tort que l'Égypte s'était prononcée pour César et qu'il fallait revenir en arrière. De la seconde, il inféra qu'il devait, lui aussi, chercher son salut en Afrique³. S'il eut le tort de débarquer à Berenikè (Benghasi) et d'acheminer ses quelque dix mille hommes vers Leptis Magna par la voie de terre, en une zone désertique, par une marche douloureuse qui dura trente interminables jours à travers les sables brûlés du

1. Sur l'énergie théâtrale de Caton, vêtu de deuil, et laissant croître barbe et cheveux, cf. LUCAIN, II, 374-376; PLUT., *Cato min.*, LIII, 1. Sur le conseil de guerre de Corcyre, cf. CASS. DIO, XLII, 10, 2; PLUT., *Cic.*, XXXIX, 2; *Cato min.*, LV, 2. Cf. CIC., *Pro Deiot.*, X, 29; *Pro Marc.*, V, 15; *Ad fam.*, VI, 4, 1, et IX, 6, 3. Sur Cicéron à Brindes, cf. *Ad fam.*, XIV, 12; DRUMANN-GROEBE, VI, p. 205; sur Marcellus, cf. VELL. PATERC., II, 52, 6; sur les *Achaici deprecatores*, cf. CIC., *Ad Attic.*, XI, 5, 4 (le neveu de Cicéron); 7, 7; 14, 3; 16, 4.

2. CASS. DIO, XLII, 13, 3.

3. Paliure est donné par LUCAIN, IX, 42; cf. GSELL, *Hist. anc. Afr. du Nord*, VIII, p. 30. CASS. DIO, XLII, 13, 3, indique Cyrène, où, selon PLUTARQUE, *Cato min.*, LVI, 3, Caton aurait appris la destination de Scipion. Sur la défection de C. Cassius, cf. CASS. DIO, XLII, 13, 5.

soleil d'automne¹, il avait eu raison de croire qu'il y trouverait, non seulement un sûr asile, mais de puissants moyens d'y ranimer la lutte.

L'Afrique en 49-47

L'Afrique regorgeait de grains, et des Syrtes à l'Atlantique elle s'étendait comme une île immense entre le Sahara et la mer. Dès le printemps de 49, César en avait discerné l'importance vitale, et afin d'empêcher que les ressources et l'isolement n'en profitassent à ses ennemis, il avait enjoint à Curion d'y passer de Sicile au plus vite, et de l'annexer à son obédience². La tâche paraissait relativement aisée. En dehors de la province romaine qui recouvrait le territoire de l'ancien État carthaginois, les deux rois, entre lesquels était divisée la Maurétanie, Bogud à l'ouest, Bocchus II à l'est de la Mulucha, tenaient en respect ceux qui se partageaient la Numidie, Masinissa à l'ouest, Juba I^{er}, suzerain du précédent à l'est de Cirta, sa principale ville³; et quant à la province proprement dite, une seule légion était commise à sa garde⁴, et dix vieilles galères formaient toute la flotte qui, autour du port d'Utique, résidence des gouverneurs, en surveillait les côtes⁵. C'étaient là des forces infimes que le Sénat n'avait même pas été capable de subordonner à une direction unique. Les *Patres*, en effet, avaient laissé s'éloigner C. Considius Longus, le propréteur à qui l'Afrique était échue en 50, et qui, sans attendre son successeur, avait transmis plus ou moins régulièrement sa province à un légat intérimaire, Ligarius, pour monter sur le premier bateau en partance vers l'Italie où il lui tardait de briguer le consulat en 49 pour 48. Puis ils avaient admis que le propréteur désigné à sa place, L. Aelius Tubero, invoquât son état de santé pour ne pas rejoindre tout de suite son poste. Enfin, dans le branle-bas de la guerre civile, ils avaient à la fois autorisé Considius à retourner à Utique, en la qualité discutable de *legatus pro praetore*, et sanctionné la désignation contradictoire dont Pompée avait investi P. Attius Varus avec le même titre et des pouvoirs égaux. En comptant bien, et sans oublier Ligarius, cela faisait au moins deux chefs de trop pour une

1. STRABO, XVII, 3, 20; LUCAIN, IX, *passim*; PLUT., *Cato min.*, LVI, 3, qui souligne l'endurance de Caton qui marchait à pied, et mangeait « assis »; cf. GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 31-32. Cette marche, que nous ne pouvons dater avec certitude, a eu lieu au plus tard en octobre juillet 48, soit en novembre-décembre 48 du calendrier préjulien.

2. CAES., *B.C.*, I, 30, 2.

3. Cf., sur cette division de l'Afrique, GSELL, *op. cit.*, VII, p. 267-275 et 289-293; et J. CARCOPINO, *Revue historique*, CLXII, 1929, p. 89-90. Sur l'intimité des Maures et des Numides, cf. CASS. DIO, XLI, 42, 7.

4. Cf. GSELL, *op. cit.*, VII, p. 43.

5. CAES., *B.C.*, II, 23, 2-3. Ces navires avaient pris part à la guerre contre les Parthes.

armée débile et une escadre impotente¹. Sans doute, P. Attius Varus eut le talent d'imposer son influence, et, en union avec ses collègues, de presser la levée sur le pays de deux légions supplémentaires. Mais, avec un peu d'habileté, Curion saurait sans doute, avant que ces recrues ne fussent instruites, surprendre l'adversaire et l'abattre.

La descente de Curion en Afrique
(début d'août = début de juillet 49)

Le 23 avril = 25 mars 49², Caton avait quitté la Sicile, renonçant à la disputer plus longtemps aux Césariens. Trois mois plus tard, Curion, laissant deux de ses quatre légions dans l'île définitivement soumise, s'embarquait avec les deux autres et cinq cents cavaliers pour l'Afrique, et, deux jours et demi plus tard, il abordait, sans encombre et ses gens au complet, à Anquillaria, dans la baie de la Tonnara, à dix-sept milles de Clupea (près Kélibia), au nord-ouest de la presqu'île du cap Bon. Les douze galères qui l'avaient convoyé mirent en fuite les dix sabots qui croisaient, sous le commandement de L. Iulius César, dans les parages de son débarquement, et filèrent au sud, vers le port d'Hadrumète (Sousse), avec tant de précipitation que le bateau amiral s'échoua et fut abandonné par son équipage. Curion, dont cet accident avait augmenté sans risques la flotte de combat, ordonna aussitôt à son questeur Marcius Rufus de la conduire dans le port d'Utique désormais sans défense, et lui-même, en deux jours, porta ses légions en vue du Bagrada (Medjerda), à quatre lieues de la « capitale ». Tandis qu'elles s'y cantonnent et se reposent, il emmène sa cavalerie à six kilomètres seulement des remparts, sur l'emplacement des Castra Cornelia, d'où, jadis, le Premier Africain s'était ébranlé contre Hannibal, et, de là, il razzie la banlieue de la ville, charge les fantassins que, surpris, Attius Varus avait fait sortir d'Utique, et revient à son camp, chargé d'un double butin : celui qu'ont raflé ses cavaliers, celui, beaucoup plus considérable, dont son escadre a dépouillé les 200 navires marchands qu'elle avait arraisonnés. On l'acclame du nom d'*imperator* et la facilité même de ses premiers succès l'induit aux imprudences d'une action prématurée³.

1. CAES., *B.C.*, I, 12-13; 31, 2-3; OROSE, VI, 15, 7; PLUT., *Cato min.*, LVI, 3; APPIEN, *B.C.*, II, 44, 175; surtout CIC., *Pro Ligario*, I, 3; VII-VIII; IX, 27; XXII-XXV, du témoignage duquel il résulte que Tubero, s'étant ravié, fut éconduit par Attius Varus (cf. QUINTILIEN, V, 13, 31; XI, 1, 80; *Dig.*, I, 2, 2, 46). La qualité de Varus et de Considius est officiellement précisée dans l'inscription de Curubis, *C.I.L.*, VIII, 24 099.

2. CIC., *Ad Attic.*, X, 16, 3.

3. CAES., *B.C.*, II, 23-26. Cf. APPIEN, *B.C.*, II, 44, 175-178; CASS. DIO, XLI, 41, 2. Sur Anquillaria, et la correction de XXII en XVII *ap.* CAES., II, 22, 2, cf. GSELL, VIII, p. 10, n. 10.

Sa victoire sous Utique
(mi-août = mi-juillet 49)

Il dédaigne l'étape indispensable et sûre que lui fournissait le site des Castra Cornelia, et, d'une traite, s'en va camper au sud d'Utique, à proximité de l'enceinte. Attius Varus utilise ce voisinage pour les fins de sa propagande. La plupart des soldats de Curion provenaient des enrôlements de Domitius Ahenobarbus dans les Abruzzes. Quelques-uns furent accessibles aux tentations de débauchage dont ils furent l'objet de la part de Quintilius Varus qui, prisonnier de César à Corfinium, puis gracié par lui avant Pharsale, avait vogué vers l'Afrique avec la pensée de le combattre encore. Enhardis par ces désertions, les Pompéiens ne doutèrent plus de l'emporter, si l'on en venait aux mains; et ils offrirent la bataille qu'ils croyaient gagner à coup sûr. Seulement, Curion venait d'apprendre la capitulation d'Afranius en Espagne. Il l'annonce à ses troupes soudain réconfortées; et il en déploie les lignes avec confiance. La cavalerie d'Attius Varus franchit le ravin qui les sépare d'elle. Mais le premier choc est terrible. Au lieu de les envelopper, elle s'effrite sous leurs coups et entraîne dans sa débandade les fantassins dont elle avait prétendu préparer l'assaut, et qui, refluant en désordre vers les murs de la ville, s'écrasent à ses portes. Dans l'engagement et la poursuite, les Césariens n'auraient perdu qu'un simple soldat. En revanche, P. Attius Varus compta 500 tués et 1 000 blessés. C'était un beau triomphe pour Curion (mi-août = mi-juillet 49)¹. Mais ce fut le dernier.

Défaite et mort de Curion
(20 août = 20 juillet 49)

A peine, en effet, le vainqueur avait-il commencé l'investissement de la place que le roi de la Numidie orientale, Juba I^{er}, qui descendait du grand Masinissa, et dont les États s'étendaient de Cirta aux *emporion* des Syrtes, sortit avec éclat d'une neutralité qu'il n'avait encore que sournoisement enfreinte, mais que lui rendaient odieuse, et sa fraîche rancune contre Curion qui, comme tribun, avait froidement proposé l'annexion de son royaume, et sa haine rancie contre César qui, après l'avoir publiquement outragé en lui tirant la barbe dans une altercation survenue au cours de son voyage à Rome en 64, l'avait deux ans plus tard, blessé irrémédiablement en soustrayant le prince

1. CAES., B.C., II, 26-35. Autres textes cités par GSELL, VIII, p. 17, n. 3. La date résulte de la connaissance par Curion de la capitulation d'Ilerda qui est du 2 août.

rebelle Masintha à sa vengeance¹. Juba I^{er} avait déjà, en sous-main, et par petits paquets, procuré cavaliers et fantassins à Attius Varus. Maintenant il s'avance au secours d'Utique, enseignes déployées, son lieutenant Saburra dix kilomètres en avant de lui, avec une armée, 60 éléphants et sa garde personnelle, forte de 2 000 cavaliers d'élite. Curion, sans mesurer encore la portée de cette offensive, jugea opportun, sur le premier moment, de retraiter sur la presqu'île des *Castra Cornelia*. Puisqu'il pouvait s'y ravitailler par mer et y tenir indéfiniment, il aurait dû y attendre les deux légions qui lui restaient en Sicile, et ne lâcher cette solide position qu'après les avoir ralliées. Mais, naturellement présomptueux, il fut trompé par le dispositif en échelons que le roi avait adopté; et prenant l'avant-garde de Saburra, que, à 15 kilomètres au sud d'Utique, ses cavaliers avaient reconnue et mise à mal, pour l'armée numide tout entière, il laisse 5 cohortes aux *Castra Cornelia*, et avec les 15 autres, en pleine nuit, marche à sa rencontre. Après avoir franchi 25 kilomètres en terrain accidenté, il l'aperçoit à l'aube en train de se replier lentement dans la plaine, large de 5-6 kilomètres qui s'étire entre le Bagrada et les collines de Chaouat. Il s'imagine qu'elle cherche à se dérober, alors qu'elle tend à se rapprocher du gros dont il ignore la présence en arrière et d'où Juba I^{er} a déjà détaché sa garde. Il redouble ses pas. Mais lorsque Saburra estime s'être assez rapproché de son roi pour en recevoir les renforts, il se retourne et fait tête. Curion, qui n'a point compris, veut foncer avec une cavalerie réduite à 200 hommes et ses fantassins fourbus. Mais sa troupe, perdant pied sous les vagues successives qui l'assaillent, est mise en pièces; et lui-même préfère la mort au milieu d'elle à la honte de reparaitre sans elle devant César. Seuls échappèrent au carnage Caninius Rebilus et Asinius Pollion avec quelques cavaliers, et ceux des fantassins des *Castra Cornelia* qui, prévenus à temps, réussirent, au milieu des pires tribulations, à regagner la Sicile (20 août = 20 juillet 49)². En une vingtaine de jours les Césariens avaient été rayés d'Afrique. Mais le Sénat n'avait pas lieu de crier sa victoire. Il ne l'avait remportée qu'en jetant sur des Romains le roi numide, que, pour cette saignée, il récompensa,

1. Sur Juba I^{er}, Curion et César, cf. CAES., *B.C.*, II, 25, 4; CASS. DIO, XLI, 41, 3; LUCAIN, IV, 689-691; SUÉT., *Caes.*, 71; et GSELL, VII, p. 293-295; VIII, p. 18. Sur Masintha, cf. *supra*, p. 194. Sur la bienveillance de Juba pour Pompée, cf. *Bell. Alex.*, LI, 1.

2. CAES., *B.C.*, II, 37-42; APPIEN, *B.C.*, II, 45-46; CASS. DIO, XLI, 42, 3-5; FRONTIN, *Strat.*, II, 5, 40; LUCAIN, IV, 741-810. Sur l'identification des lieux, due à La Blanchère, cf. GSELL, VIII, p. 19-22. Sur la chronologie, j'accepte à peu de chose près les conclusions de Gsell : la campagne de Curion était finie le 20 août officiel (GSELL, VIII, p. 8), soit 20 juillet julien, suivant l'équivalence de LE VERRIER-STOFFEL, vérifiée ici par la mention concomitante des blés bons à moissonner (CAES., *B.C.*, II, 37, 4).

par un décret rendu à Thessalonique, du titre d'ami et d'allié, et qui d'ailleurs ne daigna rentrer dans ses États qu'après avoir ordonné dans Utique de nouveaux massacres¹. A l'inverse de César dont les succès servaient l'empire de Rome, les *Patres* n'avaient triomphé qu'en abaissant leur patrie. Du moins purent-ils, au prix de cette humiliation, conserver, sous la protection de Juba I^{er}, le gouvernement de la province d'Afrique, et, chassés de partout ailleurs en 48, y rassembler leurs bataillons.

Les préparatifs de Scipion (48-47)

Le renfort que Caton leur apporta à la fin de l'année 48, puis les délais que leur ménagea César lui-même en 47 par la prolongation de son séjour en Orient, leur permirent, non seulement de reprendre haleine, mais de monter pièce à pièce une lourde machine de guerre. A son chef près, l'état-major de Pharsale s'était reconstitué à Utique. Caton se refusa une fois de plus pour le diriger, et déféra l'autorité suprême à Metellus Scipion dont le talent était loin d'égaliser la superbe, mais que son double titre de *proconsul* et d'*imperator* élevait au-dessus des compétitions. Considius Longus et Attius Varus abaissèrent leurs faisceaux devant les siens; et, pour suppléer à ses défauts, le généralissime n'eut qu'à puiser dans les vertus qui foisonnaient autour de lui : la droiture désintéressée de Caton, le mordant de Cn. Pompée, l'expérience de M. Octavius, d'Afranius et de Petreius, la valeur de Labienus. Aidé de leurs conseils, soutenu par l'alliance nécessaire de Juba I^{er}, qui n'avait pas consenti à se subordonner à lui, mais qui, récemment traité d'ennemi public par le Sénat de Rome où prédominait la volonté des Césariens, ne pouvait pas plus lui refuser son assistance que rompre sa solidarité avec lui, Scipion transforma la Province en une vaste citadelle de l'aristocratie romaine. Pour affirmer la continuité du gouvernement romain qu'il prétendait représenter, il frappa des monnaies d'or et d'argent où figuraient son nom, l'image de l'Afrique coiffée d'une défense d'éléphant et une invocation au génie de cette terre africaine sur laquelle reverdiraient les rameaux de la République. De plus, il procéda aux mesures militaires indispensables, stockages, enrôlements, fabrications et bâtisses. A la fin de 47, il avait réparti en 10 légions les 35 à 45 000 fantassins qu'il avait recrutés, remonté près de 15 000 cavaliers, accaparé par des taxes et des

1. Cass. Dio, XLI, 42, 7. La cruauté de Juba s'exerça aux dépens de Curion, dont il se fit apporter la tête et laissa le corps sans sépulture (Appien, B. C., II, 45, 187; Lucain, IV, 809-810) et aux dépens des malheureux des Castra Cornelia qui, ne trouvant pas de barques pour la Sicile, s'étaient rendus à Attius Varus dans Utique (Appien, B. C., II, 46, 189).

emprunts les espèces en circulation, emmagasiné des vivres, notamment à Thysdrus (El Djem), où 27 000 hectolitres de blé avaient été bloqués, et dans l'île de Cercina (Kerkennah), aux entrepôts de laquelle un questeur était préposé en permanence. Par ses soins et ceux de Caton, les remparts d'Utique furent renforcés. Ailleurs, comme à Curubis (Kourba), les villes ouvertes se ceignirent de murailles. Des garnisons furent placées dans les agglomérations importantes et à la croisée des routes : à Clupea et à Putput (Souk-el-Abiod), à Hadrumète et au sud d'Hadrumète, notamment à Uzitta (Henchir Makreeba) et à Thapsus (Ras Dimass). Enfin, on vit peu à peu s'équiper une flotte disparate d'une cinquantaine de navires¹.

Ses points faibles

Ces efforts dépassaient probablement la prévision de César, et dans Rome, en son absence, ils finirent par impressionner les esprits. A la fin de 48, Cicéron croyait encore si peu à leur réalité qu'il se félicitait de ne point s'être associé aux « Africains », et ne mâchait point sa réprobation à ceux qui « pour défendre la République s'appuient sur les Barbares de la plus noire perfidie, surtout contre une armée qui a été souvent victorieuse ». Mais au début de 47, il était bien près de les admirer : « En ce qui concerne les affaires d'Afrique, rien de plus solide à ce qu'on dit, rien de mieux organisé » ; et, cinq mois plus tard, il enregistrait avec le plus grand sérieux les bruits qui coururent alors d'une prochaine irruption de Scipion en Italie². En réalité, celui-ci n'aurait pu y transférer ses forces ; et en Afrique même, elles étaient loin d'être aussi considérables qu'elles le pouvaient paraître à distance. Seules les masses de sa cavalerie, que Juba avait alimentées, constituaient un danger véritable. Pour le surplus, le roi persistait dans la nonchalance capricieuse de son concours ; et, si l'on excepte les cohortes, soit amenées de Dyrrachium, soit échappées de Pharsale, les légions « sénatoriales », composées en minorité des citoyens romains établis dans la Province, et, pour la plupart, de métis, d'indigènes, d'esclaves même, formaient une

1. Je résume ici le tableau de GSELL, VIII, p. 33-43. Ajouter à ses références l'inscription, qu'il a citée ailleurs (p. 4, n. 3), sur les fortifications de Curubis (C.I.L., VIII, 24099 ; cf. *supra*, p. 440, n. 1. Selon CASS. DIO, XLI, 42, 7, la mise au ban de Juba aurait eu lieu pendant le second séjour de César à Rome en 49, soit dans le dernier mois de l'année officielle.

2. Lettres de CICÉRON, *Ad Attic.*, XI, 7, 3 (17 décembre 48) : *Iudicio hoc sum usus, non esse barbaris auxiliis fallacissimae gentis rempublicam defendendam, praesertim contra exercitum saepe victorem* ; 10, 2 (19 janvier 47) : *De Africanis rebus longe alia nobis ac tu scripseras nuntiantur. Nihil enim firmitus esse dicunt, nihil paratius* ; XI, 15, 1 (14 mai 47) : *Hi autem ex Africa iam adfuturi videntur*.

cohue d'autant moins consistante qu'elles avaient été prélevées de force sur une population qui maudissait leurs chefs. Ceux-ci l'avaient dépouillée de ses récoltes, dépossédée de son cheptel, pliée à une discipline de chiourme, soumise à des livraisons d'otages et à des transplantations collectives. Elle rongait son frein sous la menace du pire¹; mais Caton se méfiait des habitants d'Utique dont la police lui avait été dévolue, au point qu'après en avoir confisqué les armes il parqua tous ceux qui eussent été en âge de les porter en un camp de concentration en dehors de leur ville²; et partout l'irritation était si générale et profonde que la venue de César désagrégera ce bloc fragile uniquement cimenté par la peur.

Le débarquement de César à Hadrumète

Entré à Lilybée, sa base sicilienne, le 17 décembre = 23 octobre 47, César qui, outre 4 000 cavaliers, avait mobilisé dix légions, dont cinq de vétérans³, ne doutait point d'écraser l'ennemi s'il parvenait à les transporter en Afrique. Mais, s'il avait conquis une supériorité navale incontestable, celle-ci ne lui avait point procuré pour autant l'énorme quantité de transports dont il aurait eu besoin pour cette descente marine. Faute de bateaux, il s'en tint à un plan d'invasion graduelle qui, subordonné à l'échelonnement des départs, irait s'élargissant à la cadence des arrivées. Le 25 décembre = 31 octobre 47, il leva l'ancre, en avant du premier échelon, qui comprenait 2 000 cavaliers et six légions, et fila droit sur Hadrumète qu'il espérait surprendre. Mais, pour que le secret de ses intentions fût gardé, il s'était abstenu d'indiquer son objectif aux capitaines de ses navires, qu'il avait simplement invités à se conformer aux mouvements de sa galère amirale, et qui, gouvernant contre un vent violent, l'avaient, pour le plus grand nombre, perdue de vue. En sorte qu'au moment d'opérer son débarquement il n'avait plus avec lui que 3 000 fantassins et 150 cavaliers. Il l'ordonna néanmoins; et de même qu'il avait éludé les prédictions qui liaient tout succès des Romains en Afrique à la présence d'un Scipion parmi eux, en emmenant dans son état-major un obscur rejeton de cette glorieuse lignée, il détourna

1. César le savait, comme ses officiers : *Bell. Afric.*, XX, 4 et XXVI, 2-3.

2. *Plut.*, *Cato min.*, LVIII, 1-3 (Juba aurait voulu que tous les gens d'Utique fussent massacrés).

3. Chiffres donnés par GSELL, VIII, p. 50-51, d'accord avec ses devanciers, Drumann-Groche, Veith, Rice Holmes, et d'après les données du *Bell. Afr.* Peut-être, à mon avis, si les textes visant la VII^e et la VIII^e légion (LXII, 1) étaient corrects, conviendrait-il de porter à 12 le nombre des légions de César. Sur l'arrivée à Lilybée, cf. *Bell. Afr.*, I, 1. Cyzique, entre autres villes, envoya des navires à César (DITTENBERGER, *Sylloge*³, 763).

le présage défavorable qu'on n'eût pas manqué d'attacher à la chute qui marqua son atterrissage, en faisant semblant de s'être jeté exprès sur la terre pour mieux la posséder. Il avait assez de monde pour interdire à Considius, qui gardait Hadrumète, de sortir en rase campagne. Il n'en avait pas assez pour investir ou prendre la place. Il tenta d'intimider le légat de Scipion; mais celui-ci exécuta sous ses yeux le porteur de la lettre que l'*imperator* César lui avait écrite et qu'il transmit sans daigner l'ouvrir à son chef « le seul *imperator* du peuple romain »¹. César n'insista point, et se retira en quête d'un port plus méridional et moins inaccessible. Le 1^{er} janvier 46 = 5 novembre 47, il campa près de Ruspina (Henchir-Tenir), et progressa vers le Sud. Par chance, quelques-uns de ses transports avaient emprunté la même direction. Il entre en communication avec eux, rallie les troupes qui y étaient entassées, et, fort de 8 000 hommes, s'empare, à 12 kilomètres de là, et par la seule vertu de sa présence, de Leptis Minor (Lempta)².

Son installation à Ruspina

Cette prise lui procurait le havre nécessaire à ses liaisons; mais, en dehors de la ville, ses troupes se fussent trouvées trop vulnérables. Avec un admirable coup d'œil, il choisit alors, pour les y retrancher, la presqu'île de Ruspina, qu'il avait parcourue dans sa marche, qui, à mi-chemin entre Hadrumète et Leptis Minor, s'étend sur 15 kilomètres carrés et dont l'isthme surplombe d'un ressaut de 20 à 30 mètres la plaine environnante. C'est là qu'il les installe le 2 janvier 46 = 6 novembre 47, et qu'il appelle, comme en une sorte de Dyrrachium africain, et ses transports égarés, à la recherche desquels il a lancé ses trirèmes, et son lieutenant Salluste, qu'il a chargé d'un coup de main sur les magasins de l'île de Cercina. Il n'eut pas d'ailleurs à attendre ses légionnaires. Le lendemain 3 janvier 46 = 7 novembre 47, il était rejoint par la plupart d'entre eux³, et le surlendemain il partit en expédition avec 30 cohortes pour rafier dans le pays d'alentour bois de construction, grains ensilés et bêtes de somme. C'est le seul jour où il ait été véritablement en danger. Car, alertés d'Hadrumète par Considius, Petreius et Labienus étaient, en quatre jours, accourus d'Utique avec près de 10 000 cavaliers. Vers onze heures du matin, ils cherchèrent à envelopper dans la poussière de leurs charges furibondes ses 12 000 fantassins que 5 kilomètres séparaient encore du fossé de leur presqu'île. Mais le génie de César improvisa instantanément sa parade.

1. *Bell. Afr.*, I-V; *Cass. Dio*, XLII, 58, 2, 4; *Suét.*, *Caes.*, 59.

2. *Bell. Afr.*, VI, 7 et VII, 1-3.

3. *Bell. Afr.*, X-XI.

Après avoir étiré ses lignes pour contraindre l'ennemi à allonger l'ellipse qui les entourait, il les dédoubla, et, engageant la mêlée sur deux fronts à la fois, libéra, par ses ailes, la route qui le ramenait à son camp et qu'un retour offensif des pelotons adverses ne parvint pas à lui couper. Il l'avait échappé belle, et tandis que Labienus ramassait ses blessés, dont Petreius lui-même, dans les chariots sur lesquels ils rentrèrent péniblement à Hadrumète, il savoura la satisfaction de recenser, avec les prisonniers qu'il avait faits, les premiers transfuges que son apparition avait irrésistiblement attirés dans ses bras¹.

*L'offensive de Scipion
est enrayée par Sittius*

Toutefois il lui importait de se tenir sur ses gardes. Le 6 janvier 46 = 12 novembre 47, Scipion s'était mis en branle avec 8 légions et 3 000 cavaliers. Vers la mi-janvier 46 = 20 novembre 47, il prit position au nord d'Uzitta, à environ 9 kilomètres du camp de Ruspina; et il était à prévoir qu'il attaquerait aussitôt que Juba I^{er} aurait conjugué ses milices avec les siennes². Aussi, pour retarder cette offensive, César s'était-il opportunément enquis de l'aide que les rois maures pourraient lui prêter contre le Numide qu'ils détestaient. A la fin de 49, il leur avait décerné le titre d'amis et d'alliés du peuple romain³, et, dans la suite, il orienta, par ses émissaires, leurs bonnes dispositions. Cependant qu'à l'ouest Bogud s'appliquait à préserver l'Espagne de la contagion des « Républicains », Bocchus II, chapitré par P. Sittius, avait, dans l'Est, préparé une intervention efficace. Ce Sittius, originaire de Nucérie, s'accommodait fort bien, depuis qu'il s'était compromis dans les conjurations de Catilina, de son séjour en Maurétanie; et cette étrange figure d'aventurier, en qui, par instants, se déploie l'envergure d'un Dupleix ou d'un Cecil Rhodes, saisit au vol l'occasion de refaire sa fortune romaine au service de César. Il avait commencé par se ruiner pour procurer au roi Bocchus II des emprunts usuraires. Puis, de financier véreux, il s'était mué en condottiere, et il avait, en mal d'expédients pour s'enrichir, soumis l'organisation de la police du royaume. Les effectifs qu'il avait ainsi réunis et qui, normalement, guerroyaient contre les tribus insoumises, étaient peu nombreux mais remarquablement dressés.

1. *Bell. Afr.*, XII-XIX; cf. GSELL, VIII, p. 69-73, et la reconstitution du schéma de la bataille principale par STOFFEL, *Atlas*, pl. 22.

2. *Bell. Afr.*, XX, 2 et XXIV, 1.

3. *CASS. DIO*, XLI, 42, 7.

Il persuada Bocchus II de les employer contre les Numides¹; et, pendant que Juba I^{er} sortait de ses États pour gagner la Province avec son armée, il se jeta sur eux, à travers la principauté vassale de Masinissa, et profita du départ de leurs défenseurs pour les ravager méthodiquement. Il lui faudra plusieurs mois pour s'en rendre maître, et s'emparer de Cirta, la plus grande de leurs capitales. Mais à peine informé de cette incursion, Juba, bien qu'il fût tout près de tendre la main à Scipion, fit demi-tour pour la repousser². C'est justement le résultat qu'avait souhaité César et qui, en dissociant ses adversaires, lui suggéra l'espoir de les défaire l'un après l'autre.

La campagne d'Uzitta

Sur ces entrefaites, d'ailleurs, survinrent successivement, en son camp de Ruspina, Salluste, avec la cargaison de blé qu'il avait dérobée au questeur Decimius dans Cercina, et le deuxième échelon légionnaire, dont le banquier Rabirius Postumus s'en était allé en Sicile hâter l'expédition³. César groupait maintenant plus de 30 000 hommes sous ses ordres, et pouvait en conséquence assumer l'initiative des opérations. Dans la nuit du 25 au 26 janvier 46 = 29-30 novembre 47, il évacue ses retranchements de la presqu'île de Ruspina. Le 26 janvier 46 = 30 novembre 47, il s'avance à moins de 1 500 mètres des murs d'Uzitta. Toutefois, il ne cherche ni à assiéger la ville, ni à joindre l'ennemi. Il inaugure la tactique dont il ne se départira point pendant l'hiver, et qui consiste, puisque aussi bien il a foi dans la fermeté de sa troupe, à harceler ses ennemis, en les attirant de plus en plus loin de leurs centres de ravitaillement, de manière à provoquer des désertions dans leurs contingents, des défections dans leurs cités, et, en même temps, à étendre de plus en plus le rayon de son action et les facilités de ses approvisionnements⁴. En vain Scipion s'évertue alors à lui offrir la bataille rangée dont l'heure n'avait pas encore sonné, et convainc Juba, peut-être par la promesse d'une donation en règle de la province africaine après leur commune victoire⁵, de la nécessité de remettre à Saburra, le vainqueur de Curion, la moitié de son armée pour refouler les

1. Sur P. Sittius, cf. *supra*, p. 135; GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 54-56, et les textes excellemment colligés par MÜNZER, *P. W.*, III^A, c. 409-411.

2. *Bell. Afr.*, XXV et XXXVI, 4; CASS. DIO, XLIII, 3-4; APPIEN, *B.C.*, II, 96, 402, cf. l'admirable commentaire de GSELL, VIII, p. 80-81.

3. *Bell. Afr.*, XXXIV; cf. VIII, 2 et 3 et XXVI, 15.

4. *Bell. Afr.*, XXXVII-XLII; cf. GSELL, VIII, p. 88-91. Pour CASS. DIO, XLIII, 4, 6 et 5, 1, ce serait César qui chercherait la bataille.

5. CASS. DIO, XLIII, 4, 6. Ce témoignage est d'autant moins suspect que Dion procède du « Pompéien » Tite-Live.

bandes de Sittius, et de conduire l'autre — 3 légions, 800 cavaliers et 30 éléphants — à son secours¹. César ne se laisse point distraire de son propos. Un jour il occupait un piton ou *koudiat*, un autre jour, un autre, tant et si bien que ses tranchées et ses redoutes finirent par investir tout le plateau qui, à l'est, surplombait Uzitta. Mais il n'en venait jamais aux mains, et se contentait de faire peser sur l'adversaire une menace perpétuelle et déprimante. Les décades succédèrent aux décades sans qu'il fît mine d'attaquer la place ou les camps, mais sans, non plus, que ni Scipion ni Juba parvinssent à retarder ou détruire ses travaux d'approche². D'un jour à l'autre, il habitua ses soldats, et plus spécialement les Gaulois de la V^e légion, à la vue, aux barrires, à l'odeur, aux réflexes des éléphants³; il exécutait avec eux des coups de main qui vidaient dans ses dépôts la substance de la contrée; il les invitait à fraterniser avec les hommes d'en face, incorporant les transfuges romains, et renvoyant en Numidie, pour y fomenter des révoltes et seconder Sittius, les sujets du roi qu'il avait débauchés⁴. Ainsi deux mois s'écoulèrent, la fin de janvier, février et le début de mars 46 = la fin de novembre, décembre 47 et le début de janvier 46, pendant lesquels il grignota l'ennemi de tous les côtés, sans se laisser lui-même entamer nulle part⁵. Après quoi, inopinément, il reporta quarante kilomètres plus au sud le théâtre de ses manœuvres.

La campagne d'Aggar

Plusieurs raisons lui avaient démontré l'utilité de ce brusque déplacement : l'appauvrissement de la région d'Uzitta, dont les belligérants avaient fauché les ressources⁶; la reddition spontanée de la ville côtière d'Acholla (à l'emplacement actuel de Botria),

1. *Bell. Afr.*, XLVIII, 1-2. Sur la frayeur des Césariens, et la gouaille de César pour les rassurer, cf. *SUÉT.*, *Caes.*, 66.

2. *Bell. Afr.*, LI-LII.

3. *Bell. Afr.*, LXXII, 3-7; *CASS. DIO*, XLIII, 4, 1; *APPIEN*, *B.C.*, II, 96, 402; sur l'identification de la V^e légion avec la *legio Alaudas*, cf. *GSELL*, VIII, p. 50, n. 13.

4. *CASS. DIO*, XLIII, 5, 1; *Bell. Afr.*, LI-LII; cf. XXXII, 3-4, et XXXV, 4.

5. Voir les vaines tentatives de Scipion (*Bell. Afr.*, LVIII-LXI) et de Labienus (LXV-LXVI). *GSELL*, adoptant la chronologie des savants allemands, allonge des vingt-trois jours d'un mois intercalaire la série de ces feintes (VIII, p. 107, n. 2). Je m'en tiens à celle de Le Verrier-Stoffel, d'autant plus vraisemblable que César, alors en Afrique, eût été bien empêché de remplir le devoir d'intercalation qui relevait de son Grand Pontificat. Elle a d'ailleurs l'avantage de resserrer dans les limites de la vraisemblance le jeu de cache-cache d'Uzitta.

6. Les engagements que signalent les passages du *Bell. Afr.*, cités aux notes précédentes, se produisent au cours d'expéditions de ravitaillement. Cf. *CASS. DIO*, XLIII, 2, 4.

à une soixantaine de kilomètres au midi de Leptis Minor¹; l'impuissance des escadres ennemies à arrêter les siennes², si loin qu'elles naviguassent; enfin et surtout l'arrivée de Sicile d'un troisième échelon comprenant ses « divisions de fer »³. Peu avant le 15 mars = 15 janvier 46, il incendia son camp d'Uzitta et achemina ses bagages et son armée en ordre de bataille, vers Aggar, une bourgade que le silence de l'épigraphie et des itinéraires anciens nous empêche de localiser avec certitude, dont les habitants, à l'exemple de leurs voisins d'Acholla, avaient invoqué sa venue, et près de laquelle il s'établit aussitôt. Scipion et Juba n'avaient pas osé inquiéter son exode, mais ils vinrent s'installer à une dizaine de kilomètres de lui, sur les hauteurs voisines de la petite ville, non identifiée, de Tegea⁴. Alors reprit, autour de Tegea et d'Aggar, le jeu de cache-cache auquel les adversaires s'étaient livrés devant Uzitta. Seulement les rôles étaient intervertis. C'était maintenant César qui cherchait le contact, et les Alliés qui l'évitaient. L'officier à qui nous devons le *De bello Africo* ne nous a épargné aucun détail de ces feintes auxquelles il avait assisté, mais il serait d'autant plus vain d'en suivre le récit pas à pas que, faute de précisions topographiques, nous le perdrons à la trace. L'essentiel c'est qu'au cours de ses tentatives répétées pour appréhender ses ennemis César n'a cessé, ni d'affaiblir leur résistance, ni de grossir le nombre de ses partisans. De toutes les agglomérations voisines affluaient à lui les messages d'obéissance et les demandes de garnison. Si les Numides de Juba prévinrent la défection de Vaga dont ils ont égorgé la population⁵, il cueillit successivement Zeta⁶, Sarsura⁷, et Thenae, à l'entrée de la Petite Syrte⁸. De Sarsura, il s'était dirigé

1. *Bell. Afr.*, XXXIII. Sur les tentatives de Considius pour la reprendre, et la défense de C. Messius, cf. *ibid.*, et XLIII.

2. Voir l'attaque manquée d'Attius Varus sur Leptis Minor (*Bell. Afr.*, LXII-LXIV) et l'inaction consécutive de la flotte (LXVII, 1).

3. *Bell. Afr.*, LIII.

4. *Bell. Afr.*, LXVII, et LXXVIII, 1. J'incline, sur la foi de GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 109 et 111, pour les localisations de Veith : Aggar = les ruines situées à 2 kilomètres au nord de Ksour-es-Saf; Tegea = Sidi Dekril (ou Henchir Merbesse?). Une seule certitude dérivant de la découverte épigraphique due à Gilbert PICARD dans les *C. R. Acad. des Insér.*, 1947, p. 557 : Acholla était située à Botria, au bord de la mer.

5. *Bell. Afr.*, LXXIV. GSELL, VIII, p. 116, n. 4, identifie cette Vaga, moins illustre que celle où Jugurtha massacra les Romains de Métellus (Béjà), avec les ruines de Beni-Hassane.

6. *Bell. Afr.*, LXVIII. GSELL, *ibid.*, place, « si l'on veut », Zeta à Sidi-Ncja (cf. l'indication topographique supplémentaire de *Bell. Afr.*, LXXIV, 1).

7. *Bell. Afr.*, LXXV-LXXVI. Grâce à la Table de Peutinger, on peut placer, avec grande vraisemblance, Sarsura aux ruines d'Henchir-el-Ksour (GSELL, VIII, p. 117).

8. *Bell. Afr.*, LXXVII. Les *mss.* donnent *Thabenenses* (§ 1) et *Thabenam* (§ 2); mais l'identification avec Thenae (Henchir-Tina) est certaine à cause de STRABO, XVII, 3, 12 (cf. GSELL, VIII, p. 119).

sur la ville de Thysdrus (El-Djem), qui n'en était éloignée que de 17 kilomètres, et où Considius montait la garde autour des vivres qui y avaient été amassés. Mais il n'avait pas le temps de la bloquer, et il n'eut pas la force de l'enlever. Le 28 mars = 28 janvier 46, il réintégrait son camp d'Aggar, les mains vides mais le front haut, puisque ni Scipion ni Juba n'avaient bougé de leurs cantonnements¹; et au surplus il eut la joie, à son retour, d'y être rejoint par le quatrième et dernier échelon de ses troupes de Sicile : 4 000 légionnaires qui, par suite de maladie ou de congé, n'avaient pu encore rallier leurs unités respectives, 400 cavaliers, un millier de frondeurs et d'archers². Ces renforts compensaient, et au-delà, la dissémination des postes qu'il avait dû préposer à la garde des bourgs qui s'étaient donnés à lui; et leur venue précipita sa décision.

Thapsus (6 avril = 6 février 46)

Au midi d'Hadrumète, les Alliés ne possédaient plus sur le littoral qu'une seule ville, Thapsus (Ras-Dimass), dont la situation était apparemment excellente, sur un promontoire où se rejoignaient à angle droit les deux isthmes formés au nord et à l'est par le rapprochement avec la mer d'un vaste lac intérieur, la Sebkhah de Moknine. Il semblait dans ces conditions que, à 15 kilomètres au sud de Leptis Minor, à 25 kilomètres au nord d'Aggar, Thapsus, peuplée de citoyens dévoués à la République sénatoriale, et pourvue d'une garnison assez considérable pour relever d'un ancien préteur, C. Vergilius, ne pût être assiégée par César sans exposer l'assiégeant à se voir emprisonner entre les barrages qu'il suffisait aux coalisés de dresser sur l'un et l'autre des deux isthmes. Mais justement, plus l'entreprise apparaissait aventureuse, moins il y avait de chances que les adversaires de César résistassent à la tentation qu'elle provoquerait naturellement chez eux³. C'est pourquoi, dans la nuit du 3 au 4 avril = 3 au 4 février 46, après minuit, César leva son camp d'Aggar, comme un mois auparavant il avait fait celui d'Uzitta; et, à l'aube du 4 avril = 4 février, il se présentait devant Thapsus et en commençait l'investissement⁴. Le lendemain, les Alliés, qui avaient marché sur ses talons, débouchaient à l'entrée de l'isthme oriental⁵. Cependant que Juba

1. *Bell. Afr.*, LXXVI, 2. Cf. GSELL, VIII, p. 118-119.

2. *Bell. Afr.*, LXXVII, 3 : *aut morbo impediti, aut commeatu dato, cum signis non potuerant ante transire...*

3. *Bell. Afr.*, LXXIX, 1-2 et LXXX, 1; se reporter à la description de GSELL, VIII, p. 123-124.

4. *Bell. Afr.*, LXXIX, 1.

5. *Bell. Afr.*, *ibid.*, 2.

et Afranius s'y fortifiaient en deux camps séparés, Scipion s'ébranlait, au soir tombant, avec le reste de l'armée, et la majeure partie des éléphants : il remontait vers le nord par la rive ouest du lac intérieur, et, à l'aurore du 6 avril = 6 février 46, dressait ses campements sur une crête de l'isthme septentrional, à deux kilomètres seulement de ceux de César. Enfin celui-ci tenait ses ennemis dans la souricière qu'il les avait conduits à lui tendre ! Vite, il masque Thapsus avec deux légions aux ordres du proconsul Nonius Asprenas ; et, avec le restant de son monde, il se porte à la rencontre de Scipion, sur les trois lignes de la formation de combat, ses vétérans aux deux ailes, entre lesquelles, pour plus de prudence, il a partagé la V^e légion *Alaudae*, dont les cohortes sont spécialisées dans la lutte contre les éléphants, et réparti ses pelotons d'infanterie légère, auxquels il appartiendra d'affoler les pachydermes sous les traits et les balles de fronde. Ses troupes brûlent d'une telle ardeur d'en venir au corps à corps qu'à droite une trompette sonna la charge de sa propre initiative. C'est par là, d'ailleurs, et à l'opposé du terrain marécageux qui bordait la Sebkha, que César avait prévu sa manœuvre, et que, comme un ouragan, passa sa victoire. Criblés de flèches et de projectiles, les éléphants se retournent contre les leurs et les piétinent. Au milieu de la confusion qui suit, s'élancent les grognards de la IX^e et de la X^e légion. Sous leur poussée, la gauche ennemie est rompue ; le carnage et la panique se propagent sur tout le front. Alors César, ne destinant à la poursuite des cohortes débandées qu'une partie de ses troupes, fait demi-tour avec le gros et s'avance à l'assaut des camps d'Afranius et de Juba. La nouvelle de la défaite de Scipion l'y avait devancé ; et ils étaient déjà vides quand il s'en empara. Lâchés par leurs hommes, Afranius et Juba avaient, comme Scipion tout à l'heure, détalé sans demander leur reste. Les Césariens, en cette mémorable matinée, n'avaient à déplorer que cinquante morts. Par contre, acharnés à tuer, ils en avaient abattu dix mille à l'ennemi. César, d'un coup, avait anéanti la coalition¹. Dès le 7 avril = 7 février 46, il laissait trois légions continuer le siège de Thapsus, en envoyait deux autres occuper Thyndrus ; et lui-même, après avoir décoré ses braves, et autorisé la V^e légion à porter désormais une image d'éléphant sur ses enseignes, il partait avec cinq autres légions pour Utique².

1. *Bell. Afr.*, LXXX-LXXXVI; cf. *Liv., Per.*, CXIV; *Plut., Caes.*, LIII; *Appien., B.C.*, II, 97; *Cass. Dio*, XLIII, 7-9; *Florus*, II, 13, 66-67; *Orose*, VI, 16, 3, etc. J'ai résumé *Gsell, op. cit.*, VIII, p. 125-136.

2. *Bell. Afr.*, LXXXVI, 3.

La mort de Caton à Utique
(12-13 avril = 12-13 février 46)

C'est le 8 avril = 8 février 46, au soir, que le gouverneur d'Utique, Caton le Jeune, avait appris le désastre de Thapsus. Malgré l'humeur de la population, si inquiétante qu'il avait cru devoir mander à Scipion et à Juba de se détourner de la capitale, il songea d'abord à résister encore. Le 9, au matin, il adjura les Trois-Cents, c'est-à-dire, probablement, l'assemblée qui représentait les résidents romains de la Cité, de remplir leur devoir. Mais ils n'auraient pu reconstituer quelques cohortes qu'en affranchissant leurs esclaves, et ils hésitèrent, malgré le respect que leur inspirait sa personne, à s'engager envers lui à accomplir un acte qui les ruinait pour une cause qu'ils n'avaient jamais aimée. Puis, quand ils eurent assisté à l'entrée navrante, dans leurs murs, de 1 500 cavaliers qui avaient fui de Thapsus, et qui, dans la rage de leur déconfiture et l'énervement de leur fatigue, avaient, chemin faisant, brûlé et pillé Pheradi Maius (Henchir-Fradis), et qui maintenant parlaient d'assommer tous les suspects d'Utique, ils déclinerent formellement toutes les propositions de Caton, et lui déclarèrent net que, désireux de s'abstenir de toute hostilité contre César, ils se borneraient à lui envoyer une députation de suppliants. Alors seulement Caton comprit que la partie était perdue et n'eut plus que deux préoccupations : assurer l'ordre dans la ville pour sauver les vies des sénateurs romains qui s'y étaient réfugiés; et, quand cette tâche serait achevée, se soustraire, non par la fuite, mais par le suicide, au pardon comme à la vengeance de César. Le 12 avril = 12 février au soir, il discuta philosophie avec les convives de son dîner, et soutint, avec une chaleur où ses auditeurs pressentirent sa funèbre résolution, que l'homme de bien est toujours libre. Avant de passer dans sa chambre à coucher, il embrassa son fils, se fit remettre, pour le relire, son volume du *Phédon*, et réclama son épée à ses serviteurs avec une telle violence qu'ils n'eurent pas le courage de la lui cacher plus longtemps. Un peu après minuit, il s'inquiéta de savoir si les navires sur lesquels avaient pris passage les sénateurs et leurs familles avaient quitté le port; puis il renvoya l'affranchi qui lui avait apporté le suprême apaisement d'une réponse affirmative, et, demeuré seul, il s'enfonça son épée dans le ventre. Il ne mourut point sur le coup, mais tomba sans connaissance. Quand il reprit ses sens, ce fut pour repousser le médecin qui le pansait, et, malgré la présence de son fils et de ses amis, il succomba volontairement aux souffrances de sa blessure qu'il avait rouverte¹.

1. La source essentielle de ce récit fameux demeure PLUT., *Cato min.*, LVIII-LXXXII. Sur l'identification de *Parade* avec *Pheradi Maius*, cf. POINSSOT, *C. R. Ac. Inscr.*, 1927,

Avec Caton, qui pour la postérité sera désormais Caton d'Utique, tombaient, non seulement le dernier croyant des « Républicains », mais la « République » elle-même qu'ennoblit son trépas. Cette mort, d'une grandeur farouche, que l'optimisme désespéré des Stoïciens inspira plutôt que la frêle espérance de Platon, et qu'ils proposèrent comme exemple de la magnanimité où culmine la sagesse antique, permit à Caton d'idéaliser par son héroïsme le régime auquel, dans son amour de la liberté, il n'avait pas voulu survivre, et que, dans son aveuglement doctrinaire, il n'avait su, ni réformer à temps, ni défendre à l'heure des inévitables règlements de comptes.

La victoire de César

César, qui ne l'aimait point et qui réfutera personnellement, en deux livres acerbes, les apologies dédiées à sa mémoire¹, eut du moins la pudeur de regretter une fin qui le frustrait d'une occasion glorieuse de pardonner, lorsque, vers la mi-avril = mi-février 46, après avoir conquis sur sa route Uzitta et Hadrumète, il pénétra, triomphant, dans Utique². De tous les points de l'horizon d'Afrique, d'autres succès y vinrent escorter sa grande victoire : la chute de la place de Thapsus³; l'abandon de Thysdrus par Considius que ses cavaliers gétules assassinèrent dans les steppes numides pour se partager sa bourse⁴; l'écrasement de Saburra par Sittius⁵; la capture, dans Hippone, par le même Sittius, de l'embarcation sur laquelle Scipion et sa suite avaient pensé s'échapper, et du haut de laquelle l'*imperator*, avec une amère intrépidité, se précipita dans les flots⁶; la surprise, par Sittius encore, sur les routes écartées qu'ils avaient empruntées au hasard, de Faustus Sulla et d'Afranius, que les légion-

p. 64, cité par GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 141, dont les pages 138-148 sont parmi les plus belles de son livre. Sur l'identification de Pheradi Maius avec Henchir-Fradis, cf. POINSSOR, *C.R. Ac. Insér.*, 1932, p. 69. S'il est né, comme cela est plus que probable en 95 (cf. RENDERS, La date de la naissance de Caton, dans *L'Antiquité classique*, 1939, p. 111-125), Caton est mort à 49 ans : et le portrait authentique retrouvé de lui dans le buste de bronze que les fouilles de Volubilis nous ont rendu en 1944 (cf. en dernier lieu mon *Maroc antique*, pl. VIII bis et p. 190) a dû être exécuté plusieurs années auparavant (v. mon article, *revue Hommes et Mondes*, nov. 1948). Cf. J. CARCOPINO, Note sur deux bustes trouvés à Volubilis, *Livre du centenaire de la Société archéologique de Constantine*, p. 63-75.

1. Sur ces faits, cf. les textes cités par GSELL, VIII, p. 147, n. 7. Sur l'*Anticato* de CÉSAR, en deux livres, cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 435; SCHANZ, I, 2, p. 127-128, et *infra*, p. 497.

2. *Bell. Afr.*, LXXXVIII-XC.

3. *Bell. Afr.*, XCIII, 3.

4. *Bell. Afr.*, XCIII, 1-2. Toutes les villes de la Province firent leur soumission : CASS. DIO, XLIII, 9, 1, cité par GSELL, VIII, p. 149, n. 4.

5. *Bell. Afr.*, XCIII, 3, XCV, 1; APPIEN, *B.C.*, IV, 54, 232; CASS. DIO, XLIII, 8, 4.

6. *Bell. Afr.*, XCVI; Liv., *Per.*, CXIV; OROSE, V, 15, 4-5, etc.

naires de César égorgèrent quelque temps après, en violation des ordres de leur général¹; enfin la révolte des sujets de Juba qui lui fermèrent au nez les portes de sa résidence de Zama Regia, et le contraignirent à proposer à M. Petreius, son compagnon d'infortune, le duel à mort qui, du moins, leur épargna la honte de périr de la main de leurs ennemis². Si l'on excepte les rares captifs auxquels César fit effectivement grâce, la femme de Faustus Sulla, le fils de Caton³, les trois ou quatre fugitifs, Sextus Pompée, Labienus, Attius Varus, qui purent gagner l'Espagne où Cnaeus Pompée les avait précédés, les chefs de l'armée républicaine avaient disparu dans l'hécatombe, et leur parti était détruit aussi radicalement que la richesse de Juba, dont César s'en alla, dans Zama, adjudger les biens à l'encan, ou que l'existence même des royaumes numides, dont il distribua les morceaux, en même temps que ses sanctions⁴, avant de lever l'ancre, le 13 juin = 14 avril 46, dans le port d'Utique, à destination de l'Italie⁵.

Les illusions de César

César pensait si bien en avoir fini avec les nobles qu'il emprunta, pour son retour, le chemin des écoliers. Au lieu de cingler vers la Sicile, il se dirigea sur la Sardaigne et, après avoir abordé à Carales (Cagliari) le 15 juin = 16 avril 46, il s'attarda pendant douze jours à parcourir l'île dont il voulait améliorer le sort, sans omettre, pour autant, de punir, par des amendes et des confiscations, les cités, comme Sulci (Sol), ou les individus qui avaient ouvertement secondé ses ennemis. Puis, comme, le 27 juin = 28 avril, jour auquel il avait fixé son départ, les vents contraires s'étaient levés, il temporisa vingt-huit jours encore et ne rentra à Rome que le 25 juillet = 25 mai 46⁶. Il fut accueilli par une allégresse qui, de la part des masses, n'était pas feinte, célébra un quadruple triomphe dont les splendeurs échelonnées sur les deux mois d'août et de septembre attestèrent sa toute-puissance, et, pendant sept mois ininterrompus, les quatre mois de l'année officielle, d'août à novembre, et les trois mois intercalaires par lesquels il la fit alors concorder avec l'année astro-

1. *Bell. Afr.*, XCV, 1-3; *Cass. Dio*, XLIII, 12, 2; *Appien*, B.C., II, 100, 417.

2. *Bell. Afr.*, XCIV; *Liv., Per.*, CXIV; *Cass. Dio*, XLIII, 8, 4; *Orose*, VI, 46, 4. Voir les variantes *ap. Gsell*, VIII, p. 152, n. 5. Le duel avait été précédé d'un festin.

3. *Bell. Afr.*, XXIII, 1-3 et XCV, 3; *Appien*, B.C., II, 100, 415-416; *Cass. Dio*, XLIII, 30, 4. Cornélie, la veuve de Pompée, était rentrée probablement en Italie (*Cass. Dio*, XLII, 5, 7; cf. *Plut., Pomp.*, LXXX, 5).

4. Cf. *infra*, p. 536, 538, 540 et 544.

5. *Bell. Afr.*, XCVIII, 1.

6. *Bell. Afr.*, XCVIII, 2.

nomique, il se consacra tout entier à la tâche organisatrice qu'il s'était assignée, dans la conviction que ses adversaires, disséminés en leurs exils, et définitivement brisés par une lutte où il n'avait pas essuyé un seul échec, étaient désormais incapables d'en troubler l'accomplissement¹.

Sur ce point, toutefois, le seul, peut-être, de toute la guerre civile où ses prévisions se trouvèrent en défaut, il s'était trompé. De même que les fuyards de Pharsale avaient, grâce à l'alliance de Juba, rallumé les hostilités en Afrique, ceux de Thapsus profitèrent des divisions qui s'étaient produites entre ses légats d'au-delà des Pyrénées, et des révoltes qu'avaient excitées dans les villes de Bétique les cruelles exactions de l'un d'entre eux, pour recommencer la guerre en Espagne.

*Les fautes de Q. Cassius
en Espagne (49-48)*

On se souvient qu'en 49 César avait désigné Q. Cassius pour le gouvernement de l'Espagne Ulérieure, et qu'il lui avait attribué du même coup les deux légions de Varron². Comme d'ailleurs il suspectait le loyalisme de ces unités, parce que l'une dite « nationale » ou *vernacula* avait été entièrement recrutée sur place, et que l'autre, stationnée depuis 54 dans la Péninsule Ibérique, s'y était profondément hispanisée, il les avait doublées, à la fin de l'année, par l'envoi de deux légions formées exprès en Italie, la XXI^e et la XXX^e. Mais Q. Cassius était indigne du magnifique commandement que son chef, prévenu en sa faveur par son expérience du pays, lui avait dévolu. Il pressura les provinciaux qu'il avait mission de régir, et, bientôt en butte à leur haine, il se sentit, non sans appréhension, comme isolé en pays ennemi au milieu de ses administrés. Pour les intimider, il renforça son contingent d'une cinquième légion prélevée sur les indigènes et de 3 000 cavaliers qu'il avait également requis par conscription. En même temps, pour amadouer sa troupe, dont le dévouement lui importait d'autant plus qu'il s'était davantage aliéné les populations civiles, et qu'il avait dû déjà l'employer en Lusitanie à des répressions sanglantes, il lui prodigua les largesses. Mais celles-ci se traduisirent par des extorsions nouvelles et n'aboutirent, en pervertissant ses soldats, qu'à exaspérer les Espagnols. Aussi, lorsque, au printemps de 48, l'ordre lui fut signifié, de la part de César, de passer en Afrique pour y contenir Juba, la concentration à laquelle il procéda près de Corduba (Cordoue), avec une diligence que fouettait son désir

1. Voir le chapitre suivant, *infra*, p. 546 et suiv.

2. Cf. *supra*, p. 392-394.

de fructueuses pilleries en de nouvelles contrées, ligua contre lui les Espagnols qui voulaient lui faire payer leur oppression et ceux de ses hommes qu'une longue accoutumance dégoûtait par avance de servir hors d'Espagne. Les Latins d'Italica (Santiponce) se conjurèrent pour l'assassiner au milieu de ses préparatifs. Alors que, dans la basilique du forum de Corbuda, il examinait les placets dont il était saisi, un des pétitionnaires le frappa de deux coups de poignard. Q. Cassius n'avait été que légèrement blessé, et put envoyer au supplice l'auteur et les complices de cet attentat. Mais le bruit de sa mort se répandit dans la ville et les camps; et ce fut, pour son armée, le commencement de la dissolution¹.

Les divisions de l'armée d'Espagne (48)

Les deux légions qui provenaient du corps d'occupation de Varron firent sécession et se donnèrent pour chef le questeur M. Marcellus Aeserninus. Celui-ci, qui venait d'apprendre la nouvelle de Pharsale, fit sonner bien haut son dévouement pour César, mais il accorda néanmoins à ses troupiers la satisfaction d'assiéger et la ville d'Ulía (Montemayor), et le camp que Q. Cassius avait dressé sous les murailles de cette place pour les trois légions qui lui étaient demeurées fidèles. Si les rebelles qui osaient l'investir avaient effacé de leurs boucliers le nom de Pompée, ils n'en nourrissaient pas moins une ardente sympathie pour la cause qui survivait à leur ancien proconsul, et ils venaient de bien travailler pour elle, en livrant l'Afrique à ses partisans. En effet, Q. Cassius, immobilisé malgré lui, était dans l'impossibilité de réaliser le programme que lui avait tracé César; et celui-ci, au contraire, se vit contraint d'expédier à son secours, d'Afrique en Espagne, son allié, le roi Bogud et les contingents, mêlés d'Espagnols et de Maures, dont disposait ce portier des Colonnes d'Hercule. L'arrivée du roi, puis celle du proconsul d'Espagne Citérieure, M. Aemilius Lepidus, avec trente-cinq cohortes légionnaires, enfin la notification du remplacement par Trebonius de Q. Cassius, qui, acceptant sa disgrâce, alla s'embarquer à Malacca (Malaga), avec son butin personnel, et devait sombrer avec lui dans une tempête à l'embouchure de l'Èbre, amenèrent une légère détente dans les esprits et facilitèrent provisoirement le regroupement des cités et des légions de l'Espagne Ulérieure sous l'autorité du nouveau gouverneur (47). Toutefois Trebonius aurait eu tort de croire à la solidité de ce replâtrage. Les villes, qui détestaient en César le patron de leur

1. *Bell. Alex.*, XLVIII-LV; cf. *CASS. DIO*, XLII, 15, 1; *VAL. MAX.*, IX, 4, 2.

exploiteur Q. Cassius, les troupes, qui redoutaient de lui un châtimement de leur indiscipline, n'épiaient qu'une occasion favorable de trahir un parti qu'elles n'avaient jamais servi qu'à regret; et aussitôt qu'elles se furent rendu compte de l'importance des forces que les nobles avaient suscitées en Afrique, elles négocièrent secrètement avec eux¹.

Cnaeus Pompée passe en Espagne
(fin 47)

A la fin de 47, Scipion et Caton s'entendirent pour persuader à Cn. Pompée de passer en Espagne. Le fils aîné du Grand Pompée, alors âgé de trente et un ans, était animé d'une énergie brutale et brûlait du désir de venger la mort de son père. Sans doute fut-il tenté par les risques et l'indépendance de cette mission qui pouvait le couvrir de gloire en un pays où foisonnaient les clients de sa famille. Il s'embarqua dès que fut prête à Utique la trentaine de navires dont il avait besoin pour transporter son contingent : les cavaliers allobroges que Juba avait pris à Curion, et une légion constituée, non pas seulement avec le ramassis d'esclaves dont parle l'auteur du *De bello Africo*, mais avec les vétérans de l'ancienne armée d'Afranius, heureux de revoir les provinces où ils avaient servi et dont un grand nombre, probablement, était originaire². Après avoir échoué devant Rusuccuru (Dellys), dont la garnison maure ne se laissa point surprendre, il fila droit sur les Baléares, dont il s'empara sans coup férir, à l'exception d'Ebusus (Iviça), qu'il ne réduisit qu'avec peine. Mais une maladie malencontreuse l'y retint jusqu'à la bataille de Thapsus. Contrairement à ce qu'on aurait pu prévoir, la déconfiture des coalisés coïncidant avec ce retard imprévu ne changea rien aux dispositions de ses alliés d'Espagne. Les légions qui s'étaient mutinées contre Q. Cassius se figuraient que César victorieux se montrerait implacable envers elles. Réconfortées par l'approche de Cn. Pompée, elles se déclarent pour lui avant même qu'il ait pu faire voile vers la Péninsule Ibérique. Elles s'insurgent à nouveau, placent à leur tête deux simples chevaliers, T. Scapula

1. *Bell. Alex.*, LVI-LXIV. Sur l'identification certaine d'Ulia, cf. *C.I.L.*, II, 1532-1533. Sur les intrigues des légions de Varron, et, dans le fond, pompéiennes, et des cités espagnoles, cf. Cass. Dio, XLII, 56, 4 et XLIII, 29, 3 (dépendant de Tite-Live, ainsi que le prouve la *Per.*, CXIII) dont le récit complète et corrige utilement celui de *Bell. Afr.*, XXII. Sur la chronologie, voir GSELL, VIII, p. 45, n. 1 et 2.

2. Compléter et corriger *Bell. Afr.*, XXIII, 1-2 par Cass. Dio, XLIII, 30, 3 et *Bell. Hisp.*, VII, 4. Sur la localisation d'Ascurum cité par *Bell. Afr.*, XXIII, 1, avec Rusuccuru, cf. l'hypothèse remarquable de GSELL, VIII, p. 46. Sur l'identité de cette ville avec Dellys, cf. J. CARCOPINO, *Revue africaine*, 1914, p. 21-24, et *Bull. Arch. Com.*, 1919, p. 176-177. Sur le caractère de Cn. Pompée, une brute redoutable, cf. Cic., *Ad fam.*, XV, 19, 4.

et Q. Apronius, chassent Trebonius de la Bétique, et s'en vont mettre le siège devant Carthagène. C'est sur le rivage où elles ont creusé leurs tranchées que les rejoint Cn. Pompée, sous les ordres de qui elles se rangent avec enthousiasme et qui, avec elles et ses propres troupes, emporte la place qui était la capitale excentrique, mais illustre, de la Citérieure¹. L'Espagne, après l'Afrique, allait devenir le champ clos où il faudrait que César affrontât encore une fois la haine forcenée des derniers survivants de ses ennemis.

Les attermoissements de César

Il se refusa d'abord à l'évidence, comme s'il s'agissait de soubresauts sans conséquence, tout au plus d'un soulèvement local dont ses lieutenants auraient vite raison. Or, en ces pays qu'avait dévastés l'âpre avidité de Q. Cassius, le mouvement acquérait plus d'ampleur de semaine en semaine. Servi par le prestige attaché à son nom, Cnaeus Pompée s'entourait maintenant des revenants de Thapsus, son frère puîné Sextus, l'habile Attius Varus, et Labienus, l'impétueux sabreur dont les revers n'avaient point refroidi la fougue. A une ville près, cette Ulia à laquelle s'étaient cramponnés les soldats de Q. Cassius, il avait rapidement soumis l'Ultérieure entière; et parmi les citadins et les paysans de cette province prospère, il avait enrôlé assez d'hommes pour que, avec les troupes dissidentes qui l'avaient appelé à Carthagène, et avec celles qu'il avait, soit amenées d'Afrique avant la débâcle, soit reçues d'Afrique après elle, il comptât au moins onze légions soutenues de quelques milliers de cavaliers et de fantassins légers. Il allait et venait d'une cité à l'autre, sans l'ombre de crainte, avec la superbe d'un seigneur à qui tous obéissaient, et dont le pouvoir semblait dépasser celui de son père². Les généraux que, de Sardaigne, César lui avait d'abord opposés, Q. Pedius et Q. Fabius Maximus, n'avaient pas osé lui tenir tête et, prudemment, s'étaient arrêtés à Obulco (Porcuna), à la frontière sud de la Citérieure. Ils dépêchèrent à César appel sur appel. Réalisant enfin, d'après leurs

1. *Bell. Afr.*, XXIII, 3 et *Cass. Dio*, XLIII, 29 et 30. Sur Carthagène, capitale ou plutôt résidence prétorienne de la Citérieure, cf. ALBERTINI, *Divisions administratives de l'Espagne romaine*, Paris, 1923, p. 21-22; et HÜBNER, *P. W.*, III, c. 1626. Dion ne dit point expressément qu'elle fut prise, mais, contrairement à l'avis de DRUMANN-GROEBE, III, p. 568, le silence du *De Bello Hispaniensi* autorise cette conclusion.

2. Sur les fugitifs de Thapsus, cf. *Cass. Dio*, XLIII, 30, 4. Sur les effectifs de Cnaeus Pompée, je préfère la précision empruntée par Cicéron à César même (*Ad fam.*, VI, 18, 2) au chiffre de 13 répété par le *Bell. Hisp.*, VII, 4; XXX, 1; XXXI, 11; XXXIV, 2. Sur l'attitude de Cnaeus, cf. *Cass. Dio*, XLIII, 30, *in fine*. Les inscriptions de ses balles de fronde (*C.I.L.*, II, 6248, 1, et *Nouvelles Archives des Missions*, XIII, 1906, p. 446 : *Cn(aei) Mag(ni) imp(eratoris)*) traduisent ses prétentions et son orgueil.

instances, la gravité du mal, César leur expédia des renforts, mais lui-même ne se mit en route qu'après avoir alimenté leurs concentrations d'effectifs largement suffisants pour le garantir des surprises¹. Comme il n'avait plus à se soucier des transports par mer, il avait été libre d'étoffer son contingent autant qu'il le jugeait utile, si bien qu'aux trois légions d'Ultérieure, obstinément fidèles à ses enseignes, aux trois légions de Citérieure qu'il avait, sans aucun doute, mobilisées, et à la légion que, vraisemblablement, Q. Pedius et Q. Fabius avaient tirée de Sardaigne, il adjoignit ses meilleurs vétérans, la VI^e et la X^e légion, et surtout une cavalerie à laquelle le nombre et la valeur conféreraient une irrésistible puissance. Il avait acheminé ces éléments sur Obulco, longtemps avant son propre départ. Mais quand il l'eut enfin résolu, aussitôt après les élections consulaires de la fin de l'année, probablement dans les premiers jours de décembre 46, il galopa à une si vive allure qu'il couvrit en vingt-sept jours la distance de Rome à Obulco et que, devançant ses derniers échelons, il tomba comme la foudre au milieu de ses troupes déjà rassemblées². Aussitôt après, il entra en campagne : la phase active des hostilités commençait avec l'année nouvelle.

La seconde campagne d'Espagne

Les hostilités dureront à peine deux mois et demi. Le schéma n'en est guère plus difficile à retracer que le caractère à définir. Malgré son orgueil, Cnaeus Pompée se rendait compte de son infériorité. Ses cavaliers ne tiendraient pas contre les masses vigoureuses de la cavalerie adverse; et s'il disposait de deux légions de plus que son ennemi, il était obligé d'éparpiller les siennes entre le siège d'Ulía, qui n'avancait point, la garde de Corduba, à laquelle il avait préposé son frère Sextus, et son armée de manœuvre, et il savait de reste que, hors les deux unités qui provenaient de l'ancien corps de Varron et celle où s'étaient regroupés les soldats d'Afranius, ses cohortes, où il avait massé pêle-mêle des indigènes de Lusitanie, des colons espagnols, et des esclaves fugitifs, ne soutenaient aucune comparaison avec la solidité et la discipline des troupiers de César. Son meilleur atout

1. CASS. DIO, XLIII, 31, 1, et *Bell. Hisp.*, II, 2.

2. *Bell. Hisp.*, II, 3; STRABO, III, 4, 9; CASS. DIO, XLIII, 32, 1; APPIEN, II, 103, 429; OROSE, VI, 16, 6, qui parle de dix-sept jours et de Sagonte, est certainement dans son tort (cf. *Bell. Hisp.*, X, 1). C'est au cours de ce raid que César, selon SUÉTONE, *Cæs.*, 56, aurait trouvé le temps de composer son poème : *Iter*. Je majore d'une unité le chiffre des légions ordinairement accepté (cf. les textes et leur discussion par Rice HOLMES, III, p. 542). La date est donnée avant les élections consulaires par CASS. DIO, XLIII, 33, 1, et après par APPIEN, B.C., II, 103, 426, dont le récit, en général inconsistant, mérite ici créance (cf. *infra*, p. 482).

consistait dans la possession de villes abondamment approvisionnées, aux murs desquelles se heurterait César, et dans les difficultés de ravitaillement qu'en plein hiver éprouverait celui-ci¹. Son intérêt lui commandait, par conséquent, comme à son père en 48, de traîner les choses en longueur et de lasser un adversaire qu'il n'était pas de taille à battre. En revanche, le devoir de César était de chercher coûte que coûte le contact, d'imposer le plus tôt possible la bataille en rase campagne, et il s'accordait non seulement à son tempérament, mais à la volonté de ses hommes, excédés de la longueur d'une guerre sans cesse renaissante, furieux de remonter indéfiniment leur victoire comme Sisyphe son rocher. Si Cnaeus Pompée et les siens, conscients de défendre leur peau, déploierent l'énergie du désespoir, les Césariens étaient en proie à une rage qui ne légitime point leurs atrocités mais qui explique leur ardeur offensive. Et leur chef attisait en eux cette flamme vengeresse en leur représentant que, au lieu de se mesurer, comme en Thessalie ou à Thapsus, avec un parti de Romains, ils n'auraient plus affaire ici qu'à des provinciaux traîtres à Rome et menés à la révolte par une poignée de brigands². Ce fut une terrible guerre que cette seconde expédition d'Espagne, la plus affreuse en cruautés de toutes sortes et en sacrifices de vies humaines³. Mais elle s'est déroulée très vite et avec la plus grande simplicité.

Les opérations autour de Corduba
(janvier 45)

En arrivant à Obulco, César s'était rendu compte, comme naguère en Gaule lors de l'investissement par les Arvernes de Gorgobina, que le plus sûr moyen de faire lâcher prise aux assiégeants d'Ulia était de se porter, non au secours de cette ville secondaire et d'ailleurs éloignée, mais à l'attaque de la place à laquelle ses ennemis attachaient le plus de prix. Il n'était qu'à deux étapes (60 km) de Corduba. Il s'y porta en toute hâte, avant même d'avoir été rejoint par ses derniers renforts, y arriva avec un tel élan que ses cavaliers sabrèrent les habitants qui étaient sortis des portes, et il fit aussitôt mine de vouloir en commencer le siège. La position de Corduba, assise au nord du Baetis dont la rive droite couvrait l'enceinte, aurait dû rassurer Sextus Pompée. Mais quand celui-ci eut constaté que César, après avoir dressé son camp, à l'est de la ville, avait jeté un pont de gabions

1. Appien est seul à prêter à Cnaeus une volonté offensive (B.C., II, 103 et 104). Sur les troupes de celui-ci, cf. *ibid.*, 103, 427; *Bell. Hisp.*, VII, 6.

2. *Bell. Hisp.*, I, 4.

3. VELL. PATERC., II, 55, 2 : *bellum ingens ac terribile*; FLORUS, II, 13, 73 : *Quantoque Africa supra Thessaliam fuit, tanto Africam superabat Hispania*.

sur le fleuve, comme s'il avait eu l'intention d'encercler Corduba, et de l'isoler du reste de l'Espagne, il s'effraya et conjura son frère d'accourir. Cnaeus Pompée se résigna à lever le siège d'Ulía, comme César l'avait souhaité et prévu, et vint se retrancher sur les hauteurs qui, en face et au sud de la place, surplombent la rive gauche du Baetis à 1 500 mètres environ du pont de pierre qui conduisait à la ville. Alors César fit semblant de vouloir relier, par des cheminements creusés dans le sol, son pont de gabions au pont de pierre dont il lui eût, de ce fait, interdit l'accès. Pour toute riposte, Cnaeus lança des fourrageurs contre les terrassiers de César, cependant que César lui rendait la pareille sur le dos des travailleurs auxquels, de son côté, il avait assigné la même tâche. Dans les deux camps, on se piquait d'émulation; c'était, semble-t-il, à qui arriverait le premier au pont de pierre¹. Mais, dans le fond, César ne s'intéressait guère à ce médiocre enjeu, et il n'avait pas davantage envie d'investir Corduba. Il gagnait du temps par des simulacres et des escarmouches; et, quand il eut terminé sa concentration, il alluma la nuit de grands feux dans son camp pour faire croire qu'il y restait, s'empressa de l'évacuer, franchit en silence le Baetis sur ses gabions, et délaissant Corduba trop longue à assiéger, et Cnaeus Pompée trop dur à émouvoir, il s'en alla, en une seule étape de vingt-huit kilomètres, établir ses tranchées autour d'Ategua (Teba la Vieja), une vieille cité à laquelle les Pompéiens tenaient d'autant plus qu'elle occupait une forte position sur une colline de la rive droite d'un affluent du Baetis, le Salsum (Guadajoz), et qu'elle regorgeait de grains².

Siège et prise d'Ategua (19 février 45)

Lorsque César eut terminé la contrevallation, Cnaeus Pompée, en dépit de sa répugnance à fatiguer ses troupes en cette saison rigoureuse, ne put faire moins que d'essayer de dégager la place investie. Il décampa de Corduba et vint montrer son armée aux assiégés. Mais les retranchements de César lui inspiraient une appréhension salutaire, et il limita son effort, d'abord à introduire, par ruse, dans Ategua, un de ses meilleurs officiers qui y prendrait la direction de la défense, Munatius Flaccus, ensuite à déplacer ses camps aux alentours. Il ne s'aventurait qu'en des engagements partiels où, d'ailleurs, il essuya de graves pertes, comme aux *Castra Postumiana* (Harenillas), une redoute écartée dont il ne délogea point le poste de César; et il finit, en ces feintes peureuses, par décourager les habitants

1. CASS. DIO, XLIII, 32; *Bell. Hisp.*, IV-V.

2. CASS. DIO, XLIII, 33, 2-4; *Bell. Hisp.*, VI.

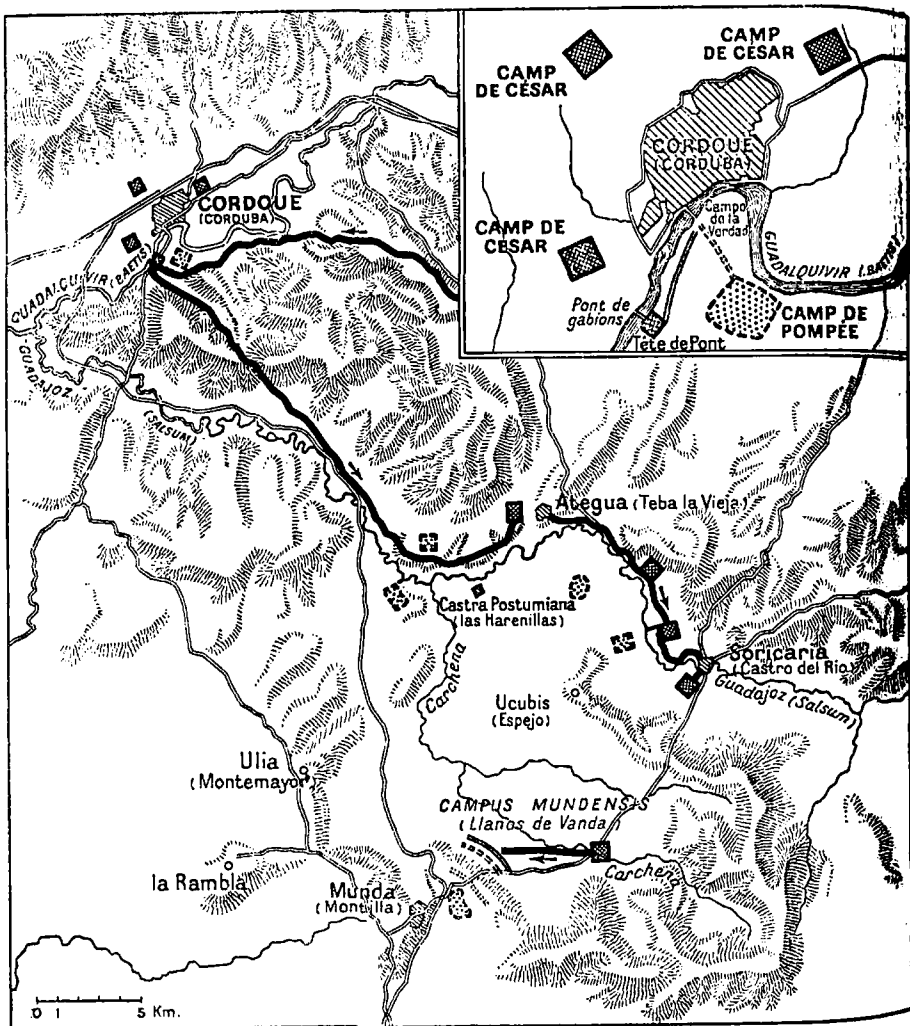
que, soi-disant, il voulait sauver. Bientôt ceux-ci entrèrent en conflit avec la garnison. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà déserté. La majorité inclinait à traiter. Anciens transfuges de Q. Cassius et de Trebonius, les soldats, dont la conscience n'était point tranquille et qui craignaient d'être passés par les armes en châtiment de leur félonie, exécutèrent préventivement la population civile dont ils soupçonnaient l'hostilité ou la tiédeur. Sur l'ordre de Munatius Flaccus, ils égorgèrent leurs hôtes dans les maisons où ils logeaient, et jetèrent les cadavres de leurs victimes du haut des remparts pour que la vue en remplît d'épouvante et d'horreur les civils qui avaient auparavant déserté. Mais ce carnage ne rendit point leurs sorties plus heureuses, et leur chef, comme sœur Anne, ne voyait toujours rien venir. Alors, à son tour, il songea à se rendre, implora de César la vie sauve, et celui-ci lui ayant répondu qu'il était César et qu'il engageait sa parole, il lui ouvrit les portes d'Ategua (19 février 45). Les vainqueurs, dans la joie de cette capitulation, saluèrent, pour la troisième fois, leur généralissime, du titre d'*imperator*¹. Cette acclamation avait retenti à ses oreilles à la fin de sa propreture espagnole, en 60, et après son retour des Gaules pacifiées à la veille de la guerre civile². Mais, quel que fût l'éclat de ses faits d'armes, ses vétérans n'avaient osé la lui faire entendre, ni après Pharsale, ni après Thapsus, où tant de beau sang romain avait coulé. Ils la lui décernèrent de nouveau après la chute d'Ategua, parce que, à leurs yeux, évidemment, ce succès local avait été remporté sur des bandits et que, obtenu sous les yeux de Cnaeus Pompée, figé dans une défensive angoissée, il en démontrait l'impuissance et annonçait la fin victorieuse et prochaine de leurs maux.

La bataille de Munda (17 mars 45)

César n'avait pu décider Cnaeus Pompée à en découdre pour libérer Ategua. Il chercha d'autres places à prendre pour l'entraîner malgré lui au corps à corps. Mais Cnaeus Pompée, doutant de plus en plus de l'issue du combat, s'y prêtait de moins en moins. Il errait en armes dans le pays mamelonné que longe le Salsum, avec la triple préoccupation de conserver, par sa présence, sa domination sur les villes, de maintenir sa liaison avec son frère dans Corduba, d'inquiéter César sans en venir aux mains avec lui. Mais chaque jour, désormais, lui apportait un échec. Il dut, pour terroriser les gens d'Ucubi (Espejo), condamner à mort soixante-quatorze de leurs

1. *Bell. Hisp.*, VII-XIX; CASS. DIO, XLIII, 34. Pour les identifications des lieux cités dans ce paragraphe, je me rapporte à Stoffel, confirmé par Lammerer.

2. *Bell. Hisp.*, XXI, 3. Désertions dans son armée, cf. *ibid.*, XX; parmi les civils, XXII.



Carte 10. — LA RÉGION DE MUNDA

notables. Ses courriers tombèrent dans les embuscades des guetteurs de César qui, froidement, leur coupèrent les mains comme aux Gaulois d'Uxellodunum¹. Devant Soricaria (Castro del Rio), il ne put éviter un accrochage où périrent 800 des siens². Dans sa colère de n'avoir pu empêcher la prise de Ventipo (?), il se mit à détruire les villes qu'il n'avait point le courage de défendre; et Carruca (?), comme Ucubi, furent, par son ordre, livrées aux flammes³. Puis, retenant vers le Midi, il s'en alla couvrir de ses légions la ville de Munda (Montilla), sur les pentes dont elle occupait le sommet, à plus de 300 mètres au-dessus de la grande plaine qu'elle ferme vers le sud, et qui jadis portait son nom : *Campus Mundensis* (Llanos de Vanda). Mais déjà César marchait sur ses talons, et était arrivé devant une petite rivière, la Carchena, dont les marécages le séparaient des versants qui descendent de Munda. Alors, le 17 mars, au matin, Cnaeus Pompée, enhardi par les avantages de son terrain, se résout à déployer ses lignes, peut-être avec l'arrière-pensée que les Césariens ne se risqueraient pas, au sortir d'un marais, à l'assaillir sur les pentes dont la montée le fortifiait naturellement. Mais César méprisait ses bandes qui, tout au plus bonnes à assassiner des populations désarmées, avaient perpétuellement reculé devant lui, et ayant disposé ses 80 cohortes pour le combat, la III^e légion à sa gauche et, à sa droite, sa vieille garde, la X^e, il sonna l'attaque. Alors se développa la plus dure de toutes ses batailles, car les siens avaient à surmonter les difficultés du terrain, et ses ennemis avaient compris qu'après leurs affreuses dévastations des dernières semaines il n'y aurait point de quartier. Pendant des heures, la boucherie se poursuivit avec d'inquiétantes alternatives, et le moment vint où, malgré les prouesses de la X^e légion, César put se demander si ses rangs n'allaient pas fléchir. Il saute à bas du cheval, sur lequel, du haut d'un tertre situé à l'arrière de sa droite, il surveillait les péripéties du corps à corps, se précipite au plus fort de la lutte, court, de cohorte en cohorte, relever l'âme de ses combattants : « N'avez-vous pas honte de vous laisser faire ? Quant à moi, j'aime mieux me faire tuer sur place qu'à cinquante-cinq ans tomber au pouvoir de ce blanc-bec et ternir en un jour la gloire que tant d'exploits m'ont acquise. » Et joignant

1. *Bell. Hisp.*, XII, 3.

2. *Bell. Hisp.*, XXIV : 500 morts (*ibid.*, § 6). Je ne cherche pas à localiser Spalis (XXVII, 3). La bataille de Soricaria eut lieu le 5 mars (*Bell. Hisp.*, XXVII, 2).

3. *Bell. Hisp.*, XXVII, 4-6. Des inscriptions ont permis d'identifier une *Ventipo* à Carariche, à 10 kilomètres à l'est d'Estepo (cf. *C.I.L.*, II, p. 316-317, et ALBERTINI, *op. cit.*, p. 88). Mais c'est sûrement un doublet de celle dont il est question dans le *Bell. Hisp.* et qui ne peut être cherchée plus loin que le pourtour des Llanos de Vanda.

l'exemple à la parole, il s'élance seul, la tête nue, parant les traits qui le visent avec son bouclier, jusqu'à six mètres de l'ennemi. Au spectacle d'une si folle bravoure, ses légionnaires se ressaisissent et contre-attaquent, et ce sont leurs assaillants qui commencent à chanceler. Voyant sa gauche céder, Cnaeus Pompée veut la secourir par une légion prélevée sur sa droite. Une première charge opportunément déclenchée paralysa ce mouvement et sema le désordre dans les files qui auraient dû l'exécuter. Puis, le soir tombant, Bogud, avec ses cavaliers, tourna le front et escalada la hauteur où, près de l'enceinte de Munda, était établi le camp de Cnaeus Pompée. Celui-ci, pour nourrir ses assauts, l'avait dégarni jusqu'au dernier homme, et Labienus prit sur lui de faire faire demi-tour à une demi-légion qui devait y pénétrer avant les Maures, et les en repousser. La manœuvre qui ne comportait aucune complication aurait dû s'effectuer sans mécompte. Mais à la fin d'une aussi sanglante journée, avec des recrues énervées, elle précipita la catastrophe. Les soldats de Cnaeus crurent au repli et s'y jetèrent à corps perdu. Ceux de César y crurent aussi et redoublèrent de mordant. Bientôt ce fut toute l'armée pompéienne qui leur tourna le dos, en proie à une panique insensée, jetant casques et boucliers pour échapper plus vite. Alors la cavalerie de César en consumma l'anéantissement. Si les Césariens avaient perdu 1 000 hommes, sans compter 500 blessés, il avaient étendu raides 33 000 ennemis sur un sol où ils avaient pris les aigles de toutes les légions qu'ils avaient détruites. P. Attius Varus, Labienus furent reconnus parmi les morts et leurs têtes portées à César¹. Cnaeus Pompée imita l'exemple de son père à Pharsale et n'eut point meilleure chance. Arrivé à bride abattue à Carteia (El Rocadillo, à 6 km N.-E. d'Algésiras), il dut s'y frayer, en dégainant, un passage jusqu'à ses navires et à peine avait-il pu, blessé en chemin, monter à bord et lever l'ancre, que C. Didius, qui commandait à Gades l'escadre de César, le pourchassa sur la mer, détruisit ses galères pendant qu'il était descendu à l'aiguade, et le contraignit à mener une vie d'outlaw jusqu'au jour où, dénoncé par les indigènes dont il invoquait l'hospitalité, il fut repris et tué, dans une caverne près de Lauro (Laury) (printemps 45)².

1. *Bell. Hisp.*, XXVII, 6-XXXI, 9; *Plut.*, *Caes.*, LVI; *Cass. Dio*, XLIII, 36-38; *Eutrope*, VI, 24 (cf. sur ce texte, mes *Profils...*, p. 268-269); *Appien*, *B.C.*, II, 104, etc. (César avait donné pour mot d'ordre *Venus*; *Cnaeus Pietas*). La date est confirmée par les calendriers, *C.I.L.*, I², p. 212.

2. *Bell. Hisp.*, XXXII, 6-8, XXXVII-XL; *Cass. Dio*, XLIII, 40, 2; *Appien*, *B.C.*, II, 105; *Florus*, II, 13, 86, etc.

La soumission de l'Espagne
(mars-juillet 45)

Q. Fabius Maximus devait compléter la victoire remportée devant Munda par la prise de cette ville, bientôt suivie de celle d'Urso (Osuna)¹. Quant à César, dès le 18 mars 45, il remonta avec le gros de son armée vers Corduba; Sextus Pompée s'en était évadé; et ses garnisaires, grossis par l'afflux des fuyards, dès qu'ils suspectèrent les habitants de composer avec César, mirent le feu à la ville. César, en arrivant devant les ruines fumantes de la capitale de l'Ulérieure, ne put contenir l'exaspération de ses soldats qui, ne trouvant plus rien à piller, assommèrent les malheureux qui tombaient sous leurs poings, 22 000 au bas mot, et exigèrent que les survivants fussent vendus à l'encan comme esclaves². Maître de Corduba ainsi ravagée, César retourna sur ses pas, soumit en personne Hispalis (Séville), Hasta (Mesa de Asta), Carteia et Gadès, exigeant de tous une subordination sans réserve, et rançonnant sans merci ceux qui, de près ou de loin, avaient coopéré à l'insurrection³. A Gadès, le 12 avril, on lui apporta la tête de Cnaeus Pompée. A Hispalis, où il était revenu par la suite, il définit le nouveau statut de l'Espagne par lui réassujettie à l'empire de Rome, et signa les ordres qui renvoyaient en Italie la majeure partie de ses troupes⁴. Lui-même, dans la seconde quinzaine de juillet, en partit pour le cinquième triomphe qu'il tenait à dérouler dans Rome avec elles⁵.

Le cinquième triomphe de César
(octobre 45)

Ses quatre premiers triomphes, l'année précédente, n'avaient célébré ses victoires sur des Romains que par prétérition. Seules la

1. *Bell. Hisp.*, XLI-XLII; cf. STRABO, III, 2, 2; CASS. DIO, XLIII, 39, 4; PLINIE, *N.H.*, III, 12; OROSE, VI, 16, 9. A la prise de Munda, il y eut 14 000 morts et le reste fut vendu en servitude. Dans leurs fouilles d'Osuna, en 1903, A. Engel et P. Pâris ont retrouvé des boulets de pierre, des balles de fronde, des débris de lances, glaives, poignards, tridents, harpons, épieux et pointes de flèches, provenant des armements de Cn. Pompée à Urso (*Nouv. Arch. des Missions*, XIII, 4, p. 439-479).

2. *Bell. Hisp.*, XXXIV; cf. CASS. DIO, XLIII, 39, 1. Sur Scx. Pompée chez les *Lacetani*, cf. CASS. DIO, XL, 10; APPIEN, *B.C.*, II, 105, 436-437, etc. A Cordouc, César planta un platane demeuré célèbre (MARTIAL, IX, 61, 6-8).

3. *Bell. Hisp.*, XXXV-XXXVII; cf. *Cic., Ad Attic.*, XII, 37^A, et CASS. DIO, XLIII, 39, 2-3. Sur Carteia, cf. HÜBNER, *P.W.*, III, c. 1617-1620; sur Hasta, SCHULTEN, *ibid.*, VII, c. 2508.

4. *Bell. Hisp.*, XXXIX, 3, et XLII.

5. Il avait conféré la propreture à C. Carrinas (APPIEN, *B.C.*, IV, 83, 351). La date de son départ ne peut être fixée avec précision. Mais, puisqu'on ne l'attendait pas à Rome avant le 1^{er} août (*Cic., Ad Attic.*, XIII, 21, 5), il n'a pu partir avant le 1^{er} juillet; et, comme un peu plus tard, on crut dans la ville qu'il arriverait avant les jeux romains (*Cic., Ad Attic.*, XIII, 45, 1), lesquels commençaient le 4 septembre, il était assurément parti à la fin de juillet.

Gaule de Vercingétorix, l'Afrique de Juba, l'Égypte de Ptolémée XIV et d'Arsinoë, la royauté pontique de Pharnace y avaient été humiliées. Par pudeur, prudence ou générosité, César en avait écarté les noms de Pompée et de Caton, et jusqu'au souvenir de Pharsale. Maintenant, au contraire, il ne se gênait plus. Puisque la légalité était passée de son côté, il entendait que ceux de ses concitoyens qui, après Thapsus et sans l'ombre d'un mandat populaire, s'étaient obstinés contre lui, fussent assimilés à des sujets rebelles, confondus avec les sauvages Lusitaniens qu'il avait matés en 60, enveloppés dans le crime de lèse-patrie qu'avaient commis à ses yeux les Espagnols traîtres à la foi jurée. Scrupuleusement attentif au rite des cérémonies qu'il voulait accomplir, moins peut-être pour exalter sa gloire que pour couvrir d'opprobre les ennemis qu'il avait terrassés, il prit soin, non seulement d'en préparer l'honneur à ses lieutenants Pedius et Fabius, qui triomphèrent après lui, mais, lors de son retour en Italie, de se détourner ostensiblement de la Ville dont il n'était pas autorisé, théoriquement, à franchir en armes le *pomerium*, et de s'en aller, au début de septembre, se reposer dans sa villa de Labicum jusqu'au jour d'octobre, où, ses légions d'Espagne l'ayant enfin rattrapé, il put paraître dans Rome au milieu d'elles, dans la majesté de l'*imperator* dont la solennelle ascension au Capitole consacrait la renommée d'invincible¹. De fait, ce politicien qui, fermée la parenthèse de sa propreture d'Espagne, ne s'était fait connaître jusqu'à quarante-trois ans que comme un manœuvrier du Forum, et, si l'on veut, un tacticien parlementaire, s'était brusquement révélé comme le capitaine devant qui pâlissaient les plus illustres figures guerrières, d'Hannibal aux Scipions, de Marius et Sulla jusqu'à Pompée et son modèle Alexandre le Grand. Il avait pris toutes les places qu'il avait attaquées, taillé en pièces toutes les armées, étrangères ou romaines, terrestres ou navales, suscitées contre lui; et, du Rhin à l'Océan, de la Bretagne aux Syrtes, du Nil au Pont-Euxin, ses aigles avaient plané, inviolées, sur toutes les mers et tous les continents.

Ses causes et ses conséquences

Ce prodige de réussite universelle, César l'avait opéré par l'étonnant mélange des mêmes dons qui avaient illuminé sa vie antérieure,

1. La présence de César à Labicum le 13 septembre est attestée par SUÉT., *Caes.*, 83. Son retour à Rome eut lieu pour son triomphe, en octobre (VELL. PATERC., II, 56, 3 : *cum mensis Octobri in Urbem revertisset*). Nous en ignorons le jour (cf. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 280). Ceux de ses lieutenants, Q. Fabius Maximus et Q. Pedius, postérieurs au sien, sont fixés par les *Fastes Capitolins*, respectivement aux 13 octobre et 13 décembre 45 (*ibid.*, p. 283; cf. *infra*, p. 473, n. 5).

et qui, dans un dédale de complications et d'écueils, l'avaient sauvé de la disgrâce de Sulla, de la haine sénatoriale, des rivalités personnelles, et l'avaient porté jusqu'au consulat : l'audace qui, aux instants critiques, lui avait fait risquer sa vie aux premières lignes, comme il avait autrefois joué sa fortune sur un scrutin; l'intelligence réaliste, alerte et subtile qui sur le terrain l'avait affranchi des thèmes d'école et des poncifs stratégiques, comme elle l'avait depuis longtemps libéré des institutions faussées et des formes inadéquates ou désuètes, et à laquelle il dut tant d'improvisations géniales, d'inventions matérielles et de perfectionnements techniques; par-dessus tout, la profondeur d'une psychologie qui lui gagna ses soldats comme elle avait conquis les prolétaires, et sut toujours prévoir, pour les déjouer infailliblement, les stratagèmes de l'adversaire en campagne, comme elle avait fait, dans les assemblées, les intrigues des opposants¹. Mais l'opinion n'analysait point les causes humaines de cette grandeur inégalée. Elle la constatait avec émerveillement. Quand, au soir du 20 avril 45, qui précédait les *Palilia*, commémoration légendaire de la naissance de Rome, elle apprit l'écrasement de Cn. Pompée à Munda, elle salua cette coïncidence, qui, sans doute, n'était pas fortuite, comme un signe des volontés célestes, et, par les jeux qu'elle réclama le lendemain, associa César à la fête de la fondation de Rome, comme si Rome venait d'être fondée par lui pour la seconde fois². Si elle s'inclinait devant la force de César, elle respectait le droit que, par une sorte d'ontologie mystique de la victoire, elle incorporait à cette force comme une théodicée. Et c'est ainsi que de son triomphe total César tira le pouvoir absolu qu'il contenait virtuellement, dont l'avènement condamna sans appel l'ancienne République romaine et qui va lui permettre de brasser le monde qu'elle avait régi.

1. Je partage l'opinion admirablement exprimée par ADCOCK, *Cambr. Anc. History*, IX, p. 705.

2. CASS. DIO, XLIII, 42, 3. Il n'y a pas lieu de rejeter l'indication de Dion, par la raison que, normalement, la nouvelle n'aurait pas dû mettre 33 jours pour parvenir à Rome (cf. *supra*, p. 460, n. 2). La publication de la dépêche de César fut sans doute retardée, en vue de cette coïncidence, par les officiers de son « cabinet » : Hirtius alors à Narbonne, Oppius et Balbus restés à Rome (Cic., *Ad Attic.*, XII, 37, 4 et 44, 4). Dans les lignes qui précèdent, Dion lie ensemble les trois triomphes, celui de César et ceux de ses lieutenants, et les cinquante jours de supplications qui y furent ajoutés, à la volonté des Romains d'entourer d'éclat cette victoire d'Espagne remportée sur eux-mêmes. Sur la théologie de la victoire, cf. *supra*, p. 225, n. 1 et 360-361.

CHAPITRE VI

LA RÉVOLUTION

DE CÉSAR*

I. — La toute-puissance de César

César chef unique...

Depuis la fin de 59, César, dictateur (en 49 et en 47) ou consul (en 48 et en 46), ou consul et dictateur (en 45 et en 44), a constamment possédé la puissance légale. Mais elle n'est rien, comparée au pouvoir de fait que lui valurent ses victoires et qu'il devait convertir en autocratie de droit divin. Tandis que Sulla avait été contraint de

* BIBLIOGRAPHIE.

A. SOURCES. — Le meilleur récit continu reste celui de CASSIUS DIO, livres XLIII et XLIV, 19; que l'on complètera, comme précédemment, avec APPIEN, *B.C.*, II, 106-107. Des indications précieuses se trouvent dans ce qui nous est parvenu de la *Vita Caesaris* de NICOLAS DE DAMAS, contemporain d'Auguste (*F.H.G.*, III, p. 427-447; *F. Gr. Hist.*, II, n° 90). Aux biographies de PLUTARQUE déjà citées, on ajoutera celle de Brutus. La correspondance de CICÉRON reste inestimable ainsi que ses derniers discours (*Pro Ligario*, *Pro Marcello*, *Pro rege Deiotaro*). D'autres écrits, contemporains ou de peu postérieurs, doivent être lus de près, notamment les *Philippiques* du même CICÉRON et les *Epistulae ad Caesarem senem* et les *Invectivae in Ciceronem* attribuées à SALLUSTE. Du matériel épigraphique, devenu plus abondant que pour les périodes antérieures, on retiendra surtout : 1° la *lex Iulia Municipalis* (*C.I.L.*, I², 593), qu'on ne pourra plus utiliser qu'en gardant présent à l'esprit l'admirable commentaire d'Anton von PREMIERSTEIN, *Die Tafel von Heraclea und die Acta Caesaris*, dans la *Zeitschrift für Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Röm. Abt.*, XLIII, 1922, p. 45-152, dont les conclusions ne sont pas ébranlées par CARY, *Notes on the legislation of Iulius Caesar*, II : The *lex Iulia Municipalis*, dans le *J.R.S.*, 1929, p. 116-119, et en recourant à la bonne traduction de LEGRAS, *La Table d'Héraclée*, Caen, 1907; 2° la *lex coloniae Iuliae Genetivae* (*C.I.L.*, I², 594); 3° le fragment de Veleia (*C.I.L.*, I², 592); 4° celui d'Este (*C.I.L.*, I², 600); v. aussi A. G. RAUBITSCHKE, *Epigraphical notes on Julius Caesar*, *J.R.S.*, 1954, p. 65 et suiv.

B. OUVRAGES DE SECONDE MAIN. — Outre les ouvrages précédemment cités, on consultera, en général, ADCOCK, *Caesar's Dictatorship*, chap. XVII du tome IX, p. 691-740, de la *Cambridge ancient History*, dont le point de vue est contestable, mais l'exposé lumineux; E. PAIS, *L'aspirazione di Cesare al trono e l'opposizione tribunicia durante gli anni 45-44*, dans *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, Roma, 1918, p. 318-346; J. CARCO-

partager l'honneur et le profit des siennes avec les nobles qui les lui avaient procurées et finirent par se retourner contre lui¹, César, chef unique des armées victorieuses, n'avait terrassé que pour son compte les ligues adverses et, par leurs défaites, se trouva nanti, sans partage ni contrôle, d'une autorité pratiquement illimitée. Il tenait à sa dévotion le fanatisme de milliers de légionnaires. Il disposait, en outre, des sommes incalculables qu'il avait ramassées au pas de course à travers trois continents et qui lui auraient permis d'acheter d'un coup les Comices si la multitude ne s'était pas, d'elle-même, ruée à l'adoration de sa force.

... et maître d'incalculables richesses

Pour s'enrichir, il n'avait eu besoin de proscrire personne. Il lui avait suffi d'exercer le droit de la guerre dans tous les pays où il avait combattu et vaincu. Ainsi, il avait mis le monde en coupe réglée. Après avoir fait main basse sur les caisses de l'*aerarium* et les trésors des temples urbains², il avait, dans les provinces, rançonné avec une égale désinvolture les cités et les sanctuaires, les rois et les particuliers. Amis, et sous prétexte, soit de les associer plus intimement à l'œuvre du salut commun, soit d'en toucher la récompense de ses restitutions et de ses bienfaits, il les avait allégés des dons prétendus gratuits qu'il en avait reçus, et des emprunts qu'il avait contractés auprès d'eux, sans la plus fugitive intention de les rembourser jamais. Ennemis

PINO, *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, 1934, p. 88-155. Sur la politique religieuse de César, on recourra avec fruit à Lily Ross TAYLOR, *Divinity of the Roman Emperor*, Middletown, 1931, spécialement p. 35-141; à Andreas ALFÖLDI, *Studien über Caesars Monarchie*, dans *K. Humanistika Vetenskapsamfundets i Lund Arsberättelse*, 1952-1953 (cf. P. LAMBRECHTS, César dans l'historiographie contemporaine, *L'Antiquité classique*, XXIII, 1954, p. 126-143; et, en dernier lieu, à G. Dobesch, *Caesars Apotheose zu Lebzeiten und sein Ringen um den Königstitel*, Österreichisches Archäologisches Institut, 1966. Sur l'administration de César, outre les ouvrages et articles cités dans les notes, on se reportera surtout à SCHWARZ, *Die Vertheilung der röm. Provinzen nach Caesars Tod*, dans *l'Hermès*, XXXIII, 1898, p. 185-244; JULIAN, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 28-38. Sur le mouvement littéraire, un tableau récent est dû à SIKES, chap. XVIII du t. IX de la *Cambridge ancient History*, p. 741-772; sur l'art au temps de César, outre le chapitre d'HERBIG annexé au t. II du livre de KROLL déjà cité, on lira l'exposé de Mrs. STRONG, chap. XX du t. IX de la *Cambridge ancient History*, p. 803-841, les chap. VI-VII de sa *Rome antique*, et les monographies visées dans le corps du chapitre, en outre WESSBERG, *Studien zur Kunstgeschichte der römischen Republik*, Lund, 1941; et l'on se tiendra au courant de toutes les trouvailles récentes par le bulletin exhaustif que Charles PICARD a donné jusqu'en 1956 chaque année à la *Revue des études latines* et qui a été continué successivement par R. CHEVALIER et G. Ch. PICARD.

1. C'est la thèse que j'ai essayé de démontrer dans mon livre *Sylla ou la monarchie manquée*, 2^e éd., Paris, 1942.

2. Cf. *supra*, p. 381 et 399.

ou suspects, il les avait frappés de contributions, de réquisitions et d'amendes¹. En Égypte, ses exigences financières avaient contribué à révolter Alexandrie². En Asie, en Afrique, en Sardaigne, en Espagne, il avait multiplié les confiscations individuelles et collectives³. En Italie, il avait vendu aux enchères les biens de Pompée et, à quelques rares exceptions près, ceux des sénateurs partisans de Pompée. En Numidie, il avait liquidé les domaines de la couronne de Juba⁴. Ainsi, de toutes parts, les richesses affluèrent en ses coffres, et il étala cette fabuleuse opulence dans la parade de ses cinq triomphes.

Les triomphes de 46 et 45

Entrecoupés de réjouissances fastueuses, les quatre premiers, respectivement remportés sur la Gaule, l'Égypte, le Pont et l'Afrique, se succédèrent, dans cet ordre, en quatre jours distincts, de la fin d'août (= fin juin) à la fin de septembre (= fin de juillet) 46⁵. En dépit d'un incident fâcheux qui se produisit au début, la rupture d'un essieu qui força César à changer, en chemin, de char processionnel⁶, ils réalisèrent point par point leur programme de magnificence et le cinquième, célébré sur l'Espagne dans les premiers jours d'octobre 45, en renouvela les splendeurs. De l'un à l'autre, en effet, César s'était ingénié à varier, pour l'étonnement des foules, la matière rare dans laquelle, chaque fois, était taillé l'*apparatus*, c'est-à-dire la totalité des accessoires indispensables au cortège, depuis

1. Le mécanisme de ces opérations convergentes a été parfaitement expliqué par Cass. Dio, XLII, 50. Il résout la contradiction entre Cass. Dio, XLIII, 39 et B.C., II, 21, et III, 33.

2. Cass. Dio, XLII, 9, 1, et *supra*, p. 420.

3. Cf. *supra*, p. 455 et 467, et, spécialement, B. Afr., XCVII-XCVIII.

4. B. Afr., XCVII, 2. Même les ventes italiennes furent scandaleuses : Marc Antoine s'offrit la maison de Pompée aux Carènes. P. Dolabella et P. Sulla enchérèrent sans vergogne et, à la mort de celui-ci, Cicéron affecta de croire que les adjudications seraient ralenties (*Ad fam.*, IX, 10, 3 : *Vorsor ne basta Caesaris refrixerit*). En 39, les dommages-intérêts réclamés par Sex. Pompée se seraient élevés à 17 millions 1/2 de deniers = 187 millions de francs (Cass. Dio, XLVIII, 36, 5 ; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 509, n. 2-3).

5. L'ordre est le même dans Liv., *Per.*, CXV et CXVI, et Suét., *Caes.*, 37. Les dates des premiers résultent du rapprochement de Suét., *ibid.* : *quater eodem mense sed interiectis diebus*, et des textes qui placent après la *consecratio* de l'*aedes Veneris*, advenue le 26 septembre 46 (C.I.L., I⁸, p. 330), les derniers spectacles du cycle triomphal. La date du cinquième ne saurait être placée qu'au début d'octobre 45, puisqu'il a été célébré en octobre (VELL. PATERC., II, 56, 3), quelques jours avant (QUINTILIEN, VI, 3, 61) celui de Q. Fabius Maximus, lequel eut lieu le 13 octobre (*Fasti tr.*). Sur ces triomphes, cf. E. PAIS, *Fasti tr.*, I, p. 270-283. Il est à noter que le triomphe sur l'Afrique avait été décerné à César avant même le commencement de la campagne (Cass. Dio, XLII, 23, 4).

6. Suét., *Caes.*, 37. Cass. Dio, XLIII, 21, 1, signale que l'accident eut lieu devant le temple de la Fortune bâti par Lucullus.

les cadres des tableaux représentant les épisodes les plus mémorables, jusqu'aux brancards sur lesquels étaient exposées les pièces innombrables du butin. Pour commencer, il se contenta de bois précieux : le thuya, pour la Gaule; l'acacia pour l'Égypte. Puis il exigea, pour le Pont, que le bois fût plaqué d'écailles de tortue, selon un procédé récemment mis à la mode; et, pour l'Afrique, il y substitua l'ivoire. Enfin, quand, l'année suivante, ce fut au tour de l'Espagne d'être humiliée, il remplaça l'ivoire par de l'argent poli¹. En aucun triomphe encore, Rome n'avait assisté à de pareilles prodigalités; et jamais, non plus, elle n'avait admiré tant de somptueuse originalité dans l'ordonnance de ces pompes traditionnelles. Si, comme Paul Émile jadis, comme Pompée naguère, César avait fait défiler d'illustres captifs, dont le Gaulois Vercingétorix apparut sans doute comme le plus redoutable, et des fils de rois, comme le petit Juba, le futur Juba II de Maurétanie, qui n'avait alors guère plus de cinq ans, il fut le premier à montrer aux Romains, en Arsinoë, la jeune usurpatrice d'Alexandrie, une reine dans les fers²; et, dans ses trophées, il sut, par un mélange de simplicité affectée et de raffinements imprévus, réveiller l'attention la plus blasée. Ainsi, dans sa journée pontique, il exhiba un écriteau portant simplement les trois mots où s'était exprimée l'incroyable rapidité de ses coups : *veni, vidi, vici*³. Par contre, aux triomphes sur la Gaule et sur l'Égypte, il promena d'impressionnantes et précieuses images : les statues des fleuves dont les seuls noms évoquaient l'immensité de ses conquêtes, le Rhône, le Rhin, le Nil, et celle, en or, de l'Océan sur lequel il avait vogué; une copie réduite du Phare d'Alexandrie que surmontait, comme dans la réalité, l'illumination d'un brasier⁴. Lui-même, s'il ne crut pas devoir déroger, ni dans son costume de pourpre, ni dans son attelage de chevaux blancs, aux habitudes consacrées, il n'hésita point, lorsque, à la nuit tombante et la cérémonie terminée, il redescendit du Capitole vers sa demeure, à s'y faire escorter de 40 éléphants sur l'échine desquels étaient allumées des torchères monumentales⁵.

1. VELL. PATERC., II, 56, 2. Je crois que pour respecter la progression visible dans le choix des matières de l'*apparatus*, il convient d'intervertir l'ordre donné par Velleius et d'attribuer au triomphe égyptien l'*apparatus* en acanthe, c'est-à-dire en acacia d'Égypte. Le placage en écailles de tortue datait des débuts du 1^{er} siècle (PLINE, N.H., IX, 39 et XXXIII, 144).

2. FLORUS, II, 13, 88; APPIEN, B.C., II, 101, 418; CASS. DIO, XLIII, 19, etc.

3. Cf. *supra*, p. 433, et SUÉT., *Caes.*, 37. Je concilie Plutarque et Suétone sur ce point par le moyen qu'avait déjà indiqué G. Perrot, dans son mémoire sur la guerre de Pharnace.

4. FLORUS, II, 13, 88.

5. Le même fait, rapporté à deux moments différents, est cité par SUÉT., *Caes.*, 37 et CASS. DIO, XLIII, 22, 1.

Les banquets

Quant aux plaisirs qui, à l'ordinaire, s'entremêlaient avec l'accomplissement des rites obligatoires, il les prodigua avec une monstrueuse profusion. Ils consistèrent principalement en banquets et en spectacles. Au banquet — *epulum* — de 46, qui fut offert sur 22 000 *triclinia* à 66 000 invités et se prolongea plusieurs jours, César fit servir les 6 000 lamproies, pesant plus de 2 000 kilogrammes, que son ancien adversaire, C. Hirrus, le pisciculteur dont les viviers étaient estimés 40 millions de sesterces, avait consenti à lui avancer, et placer devant chaque groupe de neuf convives une amphore (26,26 l) de Falerne, et un *cadus* (38,38 l) de vin de Chio. En 45, il répéta ces largesses en deux déjeuners qui furent donnés à la multitude à quatre jours de distance, et dont le second aurait eu pour objet, si l'on en croit Suétone, de racheter les insuffisances du premier, et pour nouveauté, si je comprends bien Pline l'Ancien, la présence simultanée sur les tables de quatre grands crus : Falerne, Chios, Lesbos et Mamertin¹.

Les spectacles

Au sortir de ces ripailles, les Romains n'eurent que l'embarras du choix entre les dispendieux amusements auxquels César avait pourvu. En 45, il semble qu'il ait apporté tous ses soins aux représentations théâtrales dont il fit alors les frais. Il voulut qu'il en fût organisé dans tous les quartiers de la Ville, et dans toutes les langues; et sur la scène principale, il présida en personne au concours de mimes où le vieux D. Laberius avait rivalisé avec Publilius Syrus. C'est à celui-ci que, sans doute agacé sinon par les allusions que celui-là aurait glissées dans sa pièce, du moins par celles qu'y avaient, à plusieurs reprises, insinuées les applaudissements du public, il décerna la palme. Mais, pour consoler Laberius, il lui attribua une gratification de 500 000 sesterces et l'anneau d'or des chevaliers.

1. VELL. PATERC., II, 56, 2; PLUT., *Caes.*, XXXV, 3; SUÉT., *Caes.*, 38 et 39; MACROBE, *Sat.*, II, 7 et 11, 10; PLINÉ, *N.H.*, IX, 171, et XIV, 97. L'ordre chronologique est ici rétabli d'après la vraisemblance : 1° les quatre crus sont évidemment postérieurs aux deux : d'où la nécessité de substituer le IV^e consulat (en 45) au III^e consulat de César (46) dont la mention, transcrite dans PLINÉ, *N.H.*, XIV, 97, sous la forme *tertium* par développement fautif du chiffre III, doit être corrigée en IIII. Il suit de cette correction que les 4 crus sont sans doute apparus à l'occasion du deuxième *prandium* de 45 signalé par Suétone; 2° sur la foi des raisonnements qui ont amené SCHMIDT, *op. cit.*, p. 252-255, à avancer de 45 à 46 la lettre de Cicéron où il est fait allusion à la représentation de Laberius (*Ad fam.*, XII, 18, 2), on rapporte cette dernière aux fêtes du quadruple triomphe; mais cette logique reste conjecturale, et j'ai préféré dater le fait, comme la lettre elle-même, d'octobre 45 (cf. TYRREL et PURSER, 670).

En 46, il avait eu tout le temps de corser son programme et d'y multiplier les attractions sensationnelles : des concerts et des ballets; une pyrrhique dansée par les grandes familles d'Asie Mineure et une cavalcade troyenne conduite par les enfants des nobles de Rome; des luttes d'athlètes continuées trois jours de suite dans un stade improvisé sur le Champ de Mars et des courses de chevaux et de chars, dans le Grand Cirque dont l'arène avait été agrandie pour la circonstance¹. Mais le « clou » consista dans les « batailles » qui, à la suite de l'inauguration, le 26 septembre = 25 juillet 46, du temple de Venus Genetrix, sur le forum dit de César, fermèrent ce cycle enchanté : la naumachie où, sur un bassin creusé tout exprès à la Petite Codeta, près de la rive droite du Tibre, luttèrent 4 000 rameurs, répartis sur les birèmes, trirèmes et quadrirèmes de deux flottes supposées égyptienne et tyrienne; le combat simulé auquel se livrèrent, dans le Grand Cirque débarrassé de ses bornes, deux troupes comprenant chacune 500 fantassins, 30 cavaliers et 20 éléphants²; les corps à corps de gladiateurs, pour lesquels un amphithéâtre de bois avait été aménagé; enfin et surtout, les « chasses » qui, en mémoire de Julie, et en hommage à ses Mânes, ébranlèrent, pendant cinq journées consécutives, les dalles du Forum sous les rumeurs de leurs carnages³. Le souvenir des *venationes* de Sulla et de Pompée fut effacé par cette hécatombe. Ils avaient sacrifié, le premier, 100, le second, 325 lions à crinière. César en amena 400 à l'abattoir⁴, et, pour la première fois, il produisit une tauromachie, à l'exemple de celles qu'il avait vues chez les Thessaliens⁵, et une girafe, dont l'étrange anatomie stupéfia le public au point que, trois siècles après, Dion Cassius consacrait encore un chapitre à décrire cette apparition phénoménale⁶. D'ailleurs, pour que nul ne perdît un détail de ces prouesses cynégétiques, et afin de préserver l'assistance du soleil d'été, le Forum, depuis la maison du Grand-Pontife jusqu'au *Clivus Capitolinus*, avait été tendu de voiles de soie⁷; et sous cette protection, dont le luxe oriental dépassait le confort, ce fut à qui se presserait pour mieux voir, et, en même temps, à qui,

1. SUÉT., *Caes.*, 39; APPIEN, *B.C.*, II, 102, 423.

2. *Ibid.*; sur la *Codeta minor*, et son emplacement, cf. PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 128. Appien et Suétone (voir la note précédente) ne donnent pas les mêmes chiffres pour la bataille d'infanterie : j'ai choisi le plus bas.

3. CASS. DIO, XLIII, 22. Suétone place la bataille précitée après la *venatio* de cinq jours.

4. PLINE, *N.H.*, VIII, 54.

5. PLINE, *N.H.*, VIII, 182.

6. CASS. DIO, XLIII, 23, 1-2.

7. PLINE, *N.H.*, XIX, 23. Un *velum* de ce genre avait été employé pour la première fois quelques années auparavant, lors des jeux Apollinaires de la préture de Lentulus Spinther (cos. 57), ainsi que l'affirme CASS. DIO, XLIII, 24, 2. La *venatio* n'eut lieu qu'à la fin de septembre et au début d'octobre 46; mais cela correspond à juillet-août julien.

parmi les citoyens, disputerait aux lutteurs professionnels l'honneur avilissant de se mesurer avec les bêtes féroces. Il y eut, dans cette foule avide, des bousculades qui coûtèrent la vie à plus d'un spectateur de qualité¹, et César dut interdire formellement aux sénateurs d'entrer dans la lice où un fils d'ancien préteur et de nombreux chevaliers s'étaient déjà faufilés au milieu des esclaves et des condamnés de droit commun².

Le public

Qu'on juge, par cet engouement, de la popularité qui, en ces journées inoubliables, déferla aux pieds de César. Certes ses triomphes éclatants et la liesse où ils s'étaient déployés avaient ulcéré les survivants des nobles qui regrettaient, en silence, le passé qu'il avait aboli; et il se trouva, sans doute, de bons républicains, soit pour s'alarmer des 72 licteurs qui montaient la garde autour de lui, soit pour s'attendrir à la vue de la jeune princesse Arsinoë marchant à pied dans les fers, soit pour s'indigner du sort des « Africains » dont, implacable, il avait portraiture la fin douloureuse : Scipion en train de se jeter dans la mer; Petreius se poignardant à l'issue d'un festin; Caton qui, en proie à une sorte de fureur bestiale, déchirait sauvagement ses entrailles. Mais ceux-là mêmes à qui ces visions avaient causé un indicible malaise n'avaient pu s'empêcher de rire de la fuite de Pharnace et s'étaient délectés au passage des tableaux qui retraçaient le meurtre d'Achillas et la décollation de Potheinos³; et, dans l'ensemble, la population, étourdie de tant de gloire, ne retint de la suite grisante des spectacles dont le triomphateur l'avait comblée que « le nombre de ses conquêtes et la grandeur de ses exploits »⁴. Quant aux soldats, s'ils avaient, suivant l'usage, scandé leurs défilés, tantôt des complaints où ils rappelèrent leurs privations, leurs fatigues, et la grossière *chara* dont ils s'étaient nourris chez les Épirotes⁵, tantôt des chansons impertinentes et grivoises, où leur général ne fut pas épargné, on doit convenir qu'à part certaines obscénités qui l'affligèrent sincèrement, et dont il repoussa sous la foi du serment les scandaleuses allusions⁶, leurs lazzis ne pouvaient guère le froisser, et

1. Deux sénateurs périrent étouffés (SUÉT., *Caes.*, 39 in fine).

2. CASS. DIO, XLIII, 23, 3 et suiv.; cf. SUÉT., *ibid.* Sur le Fulvius Setinus de souche « prétorienne » visé sans doute dans ces deux textes, cf. MÜNZER, *P.W.*, VII, c. 279.

3. APPIEN, *B.C.*, II, 101, 420; CASS. DIO, XLIII, 19. Sur les 72 licteurs (24 par dictature), cf. CASS. DIO, XLIII, 14, 3.

4. CASS. DIO, XLIII, 20, 1.

5. PLINÉ, *N.H.*, XIX, 144.

6. CASS. DIO, XLIII, 20, 2 et suiv.; cf. J. CARCOPINO, *Points de vue...*, p. 94, n. 1.

témoignèrent à son endroit moins de leur méchanceté que de la tendresse malicieuse et allègre que lui vouaient ces rudes combattants et qui ressemble assez à celle des « grenadiers » pour leur « petit tondu ». Pour sa part, César n'avait qu'à sourire de leur complaisance pour ses bonnes fortunes :

Citadins, bouclez vos femmes : nous vous amenons le séducteur chauve¹ !

Et il fut sûrement ravi de les entendre prédire, en leurs refrains, l'avenir qu'il espérait, et encourager sa « révolution » :

Si tu fais bien, tu seras puni. Si tu fais mal, tu régneras².

De leur côté, les soldats, en voyant leur chef bien-aimé tolérer avec tant d'indulgente douceur leurs excès de langage, en conçurent pour lui une « admiration qui n'avait plus de bornes »³.

Le butin et les distributions

L'on doit penser que cette ferveur toucha au délire quand, à la clôture de ces folies, l'on s'aperçut que, si onéreuses qu'elles eussent été, César avait cependant gardé de quoi semer encore le bien-être et des fortunes autour de lui. Assurément, nul ne pourra jamais évaluer son butin, puisque, de toute évidence, si César l'inventoria, il s'est abstenu d'en révéler la somme. Mais les quelques chiffres qu'il a daigné publier, et que les Anciens nous ont transmis, s'élèvent à des hauteurs vertigineuses. Selon Velleius, il aurait, en 45, versé 600 millions de sesterces, soit 600 millions de nos francs, au Trésor public⁴. Suivant Appien, il aurait, dans ses pompes de 46, aligné devant son char, l'interminable rangée des tables sur lesquelles défilèrent 2 822 couronnes pesant 2 414 livres d'or (15 787 560 francs) et, en espèces, plus de 60 000 talents (1 milliard 620 millions de francs, au bas mot)⁵. Après les cérémonies, il procéda à une répartition de ces amoncellements. D'après des témoignages concordants, il aurait remis à chaque citoyen 10 *modii* de blé (87,50 l), 10 livres d'huile (3,270 kg), et 400 sesterces (400 francs)⁶; 20 000 sesterces à chacun de ses vétérans; 40 000 sesterces à chacun de ses centurions; 80 000 sesterces à chaque tribun légionnaire⁷. Du fait de ces distributions monstres, l'armée, la plèbe étaient rivées à César par les chaînes dorées d'une inaltérable

1. SUÉT., *Caes.*, 51; cf. *supra*, p. 127.

2. CASS. DIO, XLIII, 20, 3. Sur l'origine et le sens de cette rengaine, cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 551, n. 15.

3. CASS. DIO, *ibid.*, 1.

4. VELL. PATERC., II, 56, 3.

5. APPIEN, B.C., II, 102, 421.

6. SUÉT., *Caes.*, 38.

7. CASS. DIO, XLIII, 21, 3 ; APPIEN, B.C., II, 102, 422.

gratitude. Ses largesses achevaient l'ouvrage de son génie. Il se sentit enfin la force qu'il avait souhaitée : celle qui n'a plus rien à craindre¹ et qui peut tout oser : les bouleversements et les réformes, des pardons généreux et une féroce cruauté.

L'obéissance passive

Malheur à qui ne l'aurait pas compris ! Au cours du rassemblement qu'avait exigé la répartition du butin, quelques soldats émirent un peu vivement la prétention de recevoir, en outre de leur *donativum*, le congiaire destiné aux citoyens. Aussitôt prévenu, César fonça sur le petit groupe de ces insatiables, se saisit de l'un d'eux, et, sans autre forme de procès, le livra au bourreau. Après quoi, deux autres furent immolés par son ordre, sur le Champ de Mars, en présence du flamme du dieu de la guerre et du collège pontifical, et leurs têtes clouées sur le mur de la *Regia*, où l'on ne suspendait plus d'ordinaire que le crâne du « cheval d'octobre »². Ainsi, un geste intempérant de protestation, peut-être de simples murmures réprobateurs prenaient figure à ses yeux de crime abominable, appelaient une vengeance sacrée, comme une offense à la divinité. Il n'en fallait pas plus pour que des Romains, des vétérans se vissent retranchés de la communauté de la patrie, exposés au châtement suprême qu'il avait infligé sans remords aux plus acharnés de ses captifs étrangers, et qu'au lieu de les étrangler dans l'ombre du Tullianum, où périt Vercingétorix³, il enveloppât publiquement leur supplice d'une horreur religieuse où revivaient, en marge du droit humain, les rites affreux des époques primitives, et qui dut glacer d'effroi les cœurs qu'il n'avait pu séduire. Sa volonté au-dessus de tout ! Si repoussantes et anormales qu'eussent été ses exécutions arbitraires, elles ne provoquèrent sur l'heure ni révolte ni réaction. Paralysée par l'épouvante ou aveuglée d'émerveillement, de toute façon soumise à la force, Rome désormais appartenait au maître en qui s'incarnait l'État, et qui, plus aisément encore qu'il n'avait envoyé

1. Pas même les comparaisons : en 45, les triomphes qu'il avait autorisés, de Q. Fabius Maximus, le 13 octobre, puis de Q. Pedius (cf. *Fasti Cap.*, et PAIS, *Fast. tr.*, p. 253), eurent pour résultat de ridiculiser ses lieutenants à son profit (cf. CASS. DIO, XLIII, 42).

2. CASS. DIO, XLIII, 24. Il semble que le fait ait eu lieu en 46 plutôt qu'en 45, de toute façon en octobre, peut-être le 15 octobre, s'il est permis d'établir un rapport entre ces exécutions rituelles et l'immolation de l'*equus october*, elle-même à rapprocher de l'usage archaïque consigné dans un nouveau fragment des *Fastes* de Préneste : *Sanguinem gustare antea frequenter solebant* (cf. PAIS, *Rendiconti dei Lincei*, 1922, p. 1-9). Sur le rite des têtes coupées suspendues aux portes des maisons barbares, cf. POSIDONIUS, *ap.* STRABO, IV, 4, 5 (en Gaule).

3. CASS. DIO, XLIII, 19, 3; cf. PLUT., *Caes.*, XXVII, 3.

sans jugement des légionnaires à la mort, s'empressa de refondre les anciennes institutions pour qu'elles ne servissent plus que d'outils maniables à son pouvoir nouveau.

Les comices tributes à sa dévotion

Il n'y a que les comices tributes auxquels il n'ait pas eu l'air de toucher. Doctrinaire de la souveraineté démocratique, il n'aurait pas voulu se démentir en paraissant restreindre quoi que ce fût de leurs prérogatives. Mais surtout, il n'était nullement intéressé à diminuer dans le gouvernement de l'État la part des assemblées de la plèbe urbaine, puisque l'extension de la Cité romaine, hors de la Ville, à l'Italie tout entière, les avait reléguées au rang des fictions légales, et que, d'autre part, il les tenait, par la crainte ou l'amour, à sa dévotion. Plutôt donc que de dénoncer l'illégitimité dont la loi Roscia, en naturalisant la Cisalpine, avait, dès le printemps de 49, achevé d'infecter leurs interventions¹, ou de s'acharner après ce qui pouvait leur rester d'influence et d'activité, il feignit de ne point s'apercevoir de leur irrémédiable décadence, leur prodigua les égards et les convocations, et même chercha à ranimer leur prestige agonisant par une transformation de leur décor habituel. Sur l'emplacement du « parc » de bois où elles se réunissaient au sud du Champ de Mars, il avait, en 54, fait poser la première pierre du vaste et somptueux enclos de marbre qu'il leur destinait, auquel ses architectes ne cessèrent plus de travailler et qui, d'ailleurs, ne fut terminé que dix-huit ans après sa mort. Le bâtiment qui sous sa première forme s'était nommé « le bercail » — *ovile* — commença de s'appeler, après cette métamorphose, *saepta Iulia*, quelque chose comme « le hall de Jules »². Mais il n'avait jamais mieux mérité son vocable originel qu'au moment de le perdre. Les électeurs plébéiens, les citoyens des tribus n'étaient plus, en effet, que des moutons de Panurge, et c'est les yeux fermés qu'en toute circonstance ils suivaient César où il lui plaisait de les mener. Au reste, il s'était fait investir par eux, au retour de ses expéditions d'Orient, de la faculté de les guider officiellement; et une des lois qu'ils adoptèrent alors lui attribua par un détour l'essentiel de la puissance tribunitienne, en l'autorisant, sa vie durant, à s'asseoir, quand il le trouverait bon, au banc des tribuns, et, aussi souvent qu'il le jugerait utile, à s'associer à

1. Cf. *supra*, p. 381, et *infra*, p. 502-503.

2. Il est question des *saepta* dans une lettre de Cicéron, de 54 (*Ad Attic.*, IV, 16, 14). Sur leur histoire, leur emplacement, au nord-ouest de l'actuelle Piazza Venezia, sous les palais Simonetti, Bonaparte et Doria, et leurs dénominations, cf. PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 373 et 460. Sur la nécessité d'en distinguer le lieu de rassemblement des comices centuriates, cf. A. PIGANIOL, *Mélanges de Rome*, 1934, p. 26.

leurs actes¹. Naturellement, César s'empessa d'exploiter à fond ce privilège extraordinaire; et ces suffrages des *contiones* et des comices tributes, qu'il avait acquis, en 47, le droit de dicter, comme il avait pris l'habitude, en 49, de les inspirer en fait, il les employa à se subordonner les comices centuriates, les magistrats et le Sénat. C'est un trait du « césarisme » que d'extraire des plébiscites, au nom du peuple qui est censé les rendre, les décisions qui doivent politiquement l'annihiler.

*Sa tutelle
sur les comices centuriates*

Les magistratures proprement dites entrèrent par degrés sous sa tutelle, et celle-ci se resserra d'année en année. Nommé dictateur dans le second semestre de 49, il avait présidé aux désignations du peuple pour 48, mais, bien entendu, n'avaient posé leurs candidatures que ceux qu'il avait autorisés². Dans les formes régulières se dessinaient déjà les conditions anormales de ce qui allait devenir l'ordre nouveau. En 48, l'absence du consul enraya, conformément à la règle, le fonctionnement des comices centuriates. L'année 47, où il exerça la dictature pour la seconde fois, débuta donc sans consuls, ni préteurs, ni questeurs; et comme, après Pharsale, la plèbe, par respect, en apparence, des normes consacrées³, mais, en réalité, dans l'intention de lier les organes du gouvernement à la volonté du dictateur, avait spécifié que les magistratures, à l'exception des plébéiennes, ne pourraient être attribuées qu'en la présence de César, cette situation exceptionnelle se prolongea jusqu'à son retour dans l'*Urbs*, et l'État continua d'être gouverné par son maître de cavalerie qu'assistaient uniquement les tribuns et les édiles de la plèbe⁴. Son premier soin, il est vrai, lorsqu'il revint à Rome, au début d'octobre = mi-août 47, fut de convoquer les centuries aux fins de choisir respectivement les

1. CASS. DIO, XLII, 20, 3. Il ne manquait à sa puissance tribunicienne que la sacrosainte inviolabilité. Celle-ci lui fut accordée en 44 (CASS. DIO, XLIV, 4, 2; cf. RICE HOLMES, *op. cit.*, III, p. 514-516; mes *Étapes...*, p. 143, n. 6, et HOHL dans *Klio*, 1939, p. 61-75).

2. CASS. DIO, XLI, 43, 1; XLII, 17, 1 et 20, 4.

3. CIC., *Ad Attic.*, IX, 9, 3 : *In libris habemus non modo consules a praetore sed ne praetores quidem creari ius esse.*

4. Stella MARANCA, *Fasti pretori*, dans les *Memorie dei Lincei*, 1927, VI, 2, p. 334-335, ne cite qu'un seul préteur pour 47 : Salluste. Mais il suffit de se reporter : 1° au texte de CASS. DIO, XLII, 52, 2, pour constater que cette désignation de Salluste suivit le retour de César; 2° au *De bell. Afr.*, VIII, 3; XXXIV, 3; XCVII, 1, pour se convaincre qu'elle valut pour 46 (année pour laquelle il manque un nom dans la liste de Stella MARANCA, *ibid.*, p. 336). Le texte de CASS. DIO, XLII, 20, 4, doit être, soit corrigé comme le voudrait WILLEMS, *Sénat...*, I, p. 585, n. 2, soit rapporté à l'année 47; cf. *ibid.*, XLII, 51, 3; et SUÉT., *Caes.*, 76 : ... *ita ut medio tempore comitia nulla habuerit praeter tribunorum et aedilium plebis.*

consuls, les préteurs et les questeurs pour les derniers mois de 47 et pour 46. Mais il était clair qu'il n'avait qu'à s'absenter pour arrêter la vie constitutionnelle, et que, désormais, les élections centuriates dépendraient de son bon plaisir.

*Sa mainmise
sur les magistratures...*

César ne se gêna même point pour sauver la face. Présent à Rome dans le second semestre de 46, il retarda la tenue des comices consulaires jusqu'à la veille de rejoindre son armée en Espagne, et jugeant que son départ s'opposait à la tenue des autres comices, il dispensa les centuries de se réunir à nouveau, et à la place des préteurs et questeurs, pour qui elles se trouvaient dans l'impossibilité de voter, il installa, de son initiative, huit préfets — *praefecti* — qui jusqu'en octobre 45 remplirent en son nom tous les offices, depuis l'administration du Trésor jusqu'à la célébration des fêtes latines¹. Il eût fallu être aveugle pour ne point s'apercevoir que les magistrats ne seraient plus que ses créatures, et cette mainmise sur leurs fonctions s'inscrivit dans la loi avec les gradations d'une logique intrépide et sûre d'elle-même. Après Munda, un plébiscite livra à sa discrétion le recrutement de toutes les magistratures, y compris celles auxquelles pourvoyaient les tribus. César, d'abord fidèle à son attitude, déclara qu'il se refusait à dépouiller la plèbe de ses droits, et ne consentit, sur le moment, à se substituer aux centuries que dans le discernement des futurs consuls². Mais, dès le début de 44, il laissa passer, sous le prétexte de l'absence prolongée que lui imposerait l'expédition projetée contre les Parthes, le plébiscite qu'avait proposé, d'accord avec le Sénat, *ex senatus consulto*, L. Antonius, frère de Marc Antoine, et qui, confirmant à César la création des consuls, lui remit en outre la moitié des nominations de tous les autres magistrats sans distinction³; et c'est sur les bases de ce partage entre lui et les comices, tant plébéiens que centuriates, que furent « désignés » par anticipation les consuls et les tribuns de 43 et de 42, les préteurs, les édiles et les questeurs de 43⁴, sans du reste, qu'on puisse douter que la moitié des

1. SUÉT., *Caes.*, 76 : *praefectosque pro praetoribus constituerit qui absenti se res urbanas administrarent* ; CASS. DIO, XLIII, 28, 2 (qui indique le chiffre de 8, en assurant que la majorité des auteurs penche pour celui de 6) ; et 48, 1 et suiv.

2. CASS. DIO, XLIII, 47, 1.

3. CASS. DIO, XLIII, 45, 2 ; CIC., *Phil.*, VII, 6, 16. Pour l'interprétation de ces textes, je suis WILLEMS, *Sénat romain*, I, p. 586.

4. SUÉT., *Caes.*, 76 : *magistratus in pluris annos ordinavit* ; 41 : *comitia cum populo partitus est ut exceptis consulatus competitoribus de cetero numero candidatorum pro parte dimidia quos populus vellet pronuntiarentur, pro parte altera quis ipse edidisset* ; CASS. DIO, XLIII, 47 et 51 ;

sièges pour laquelle il avait renoncé à proposer des candidats officiels ne soit tout de même allée à ses candidats officieux : en fin de compte, César disposait à lui seul de toutes les magistratures romaines¹.

... qu'il a abaissées...

Au reste, dans le même temps, il était parvenu à amenuiser celles qu'il ne revêtait pas en personne. Tandis qu'il avait accepté, aux comices centuriates de 47, d'être élu au consulat, non pour 46 seulement, mais pour cinq années consécutives², et admis d'y être renouvelé, en 45, pour dix années encore³, il s'ingénia à réduire le temps des consulats qui n'étaient point le sien. En 47, il n'avait intronisé dans les leurs Q. Fufius Calenus et P. Vatinius que pour les trois derniers mois de l'année dont il leur cédait l'éponymie rétroactive⁴. En 45, il profita de ce que, à l'exemple de Pompée en 52, il avait été proclamé consul sans collègue pour passer la main immédiatement après son cinquième triomphe, en octobre, et se subroger alors dans la « Présidence de la République » deux de ses anciens légats, Q. Fabius Maximus et C. Trebonius⁵; et, dès son entrée en charge, en 44, il manifesta le propos de se démettre pareillement, pour le quatrième trimestre, en faveur de P. Cornelius Dolabella⁶. Ainsi, par ces dérogations répétées à la coutume qui, jusqu'alors, n'avait comporté la création de *consules suffecti* qu'en cas de mort ou de déchéance des

CIC., *Phil.*, VII, 6, 16; *Ad Attic.*, XIV, 6, 2; *Ad fam.*, XI, 16-17; NIC. DE DAM., *V. Caes.*, 20 et 22. Sur les années sur lesquelles portèrent les désignations, cf. les références données par DRUMANN-GROEBE, III, p. 613 et 614, et par WILLEMS, *op. cit.*, I, p. 586, dont j'adopte les conclusions.

1. Cf. WILLEMS, *ibid.*, p. 587, et les textes qu'il a cités (notamment LUCAIN, *Pharsale*, V, 392 et suiv.).

2. CASS. DIO, XLII, 20, 3.

3. CASS. DIO, XLIII, 45, 2, et APPIEN, *B.C.*, II, 107, 447.

4. CASS. DIO, XLII, 55, 4; cf. MACROBE, *Sat.*, II, 3-5, qui cite une plaisanterie de Cicéron sur le consulat de Vatinius, qui n'aurait comporté ni printemps, ni été, ni automne, ni hiver (complets). L'épigraphie prouve que Vatinius et Trebonius étaient déjà consuls le 17 novembre; cf. *C.I.L.*, I, 735, cité par DRUMANN-GROEBE, III, p. 509, n. 9. Il n'y a aucune raison pour retarder les élections qui les créèrent longtemps après le retour de César.

5. CASS. DIO, XLIII, 46, 2, qui précise que la substitution suivit de près l'arrivée de César dans l'*Urbs* : ἐν τῇ Ῥώμῃ λεγόμενος ἀπεῖπε τε αὐτὴν [ἀρχήν]. D'ailleurs, il y eut des protestations que note SUÉT., *Caes.*, 80 : *Q. Maximo suffecto trimenstrique consule theatrum introeunte, cum licitor animadverti ex more iussisset, ab universis conclamatum est non esse eum consulem*. Si je ne me trompe, l'allusion se place lors des représentations théâtrales que j'ai placées à la suite du Ve triomphe de César et vérifie mon opinion à cet égard, comme elle nous force à admettre que la substitution s'est produite aussitôt après (plutôt qu'immédiatement avant) le triomphe sur l'Espagne, sans doute entre celui du dictateur (début du mois) et celui d'un des suffects, Q. Fabius Maximus (15 octobre) : d'où l'appellation de *trimenstri* (consule).

6. CASS. DIO, XLII, 33, 3; VELL. PATERC., II, 58, 3.

titulaires, César a inventé le subterfuge que les empereurs, avec les mêmes arrière-pensées, lui emprunteront plus tard¹. Le premier, il a réduit la durée du consulat : d'abord, et à plusieurs reprises, à trois mois²; puis une fois même, avec une ironie de pince-sans-rire, à moins d'un jour plein. L'un des consuls suffects de 45, Q. Fabius Maximus, étant décédé le 31 décembre, dans la matinée, César, en effet, le remplaça, peu après midi, par C. Caninius Rebilus, pour les quelques heures qui précédaient la fin de l'année et l'installation des successeurs. Dans une lettre à Curius, Cicéron fait ses gorges chaudes de cet éphémère consul qui n'avait, ni dormi un instant, ni laissé à personne le loisir de « déjeuner » pendant l'exercice de ses fonctions³. Mais ses plaisanteries retombent lourdement sur l'institution, réduite par la fantaisie calculée de César à la falote apparition d'une autorité que visaient naguère les plus hautes ambitions républicaines et qui, maintenant, était si ridiculement galvaudée que nul ne la prendrait plus au sérieux.

... et démembrées

Quant à la préture, à l'édilité, à la questure, César, simplement, les démembra. Déjà, en 49, pour 48, il avait, de son propre mouvement, arrondi le total de leurs bénéficiaires⁴. En 47, pour 46, il fit élire 10 préteurs au lieu de 8⁵, en même temps qu'il accroissait d'une unité l'effectif des grands collèges sacerdotaux qui passèrent uniformément de 15 à 16 membres, même celui des « quindécemvirs »⁶. En 45, pour 44, le nombre des préteurs s'éleva à 16; celui des édiles de 4 à 6, dont 2 édiles curules, comme autrefois, et 4 édiles *Ceriales*,

1. Ainsi que le remarque Cass. Dio, XLIII, 46, 3 et suiv.

2. Suét., *Caes.*, 80; et, surtout, 76 : *binos consules substituit sibi in ternos novissimos menses*. Suétone a tort d'ajouter *utroque anno* en parlant des années 47 et 46. Suétone n'a pu viser que, soit les années 45 et 44, soit, à la rigueur, les années 47 et 45 (cf. *supra*, p. 483, n. 5 et 6).

3. Cass. Dio, XLIII, 46, 2; Suét., *Caes.*, 76 : *Pridie autem Kalendas ianuarias repentina consulis morte cessantem honorem in paucas horas petenti dedit*; Cic., *Ad fam.*, VII, 30, 1 : [*Caesar*] *consulem hora septima renuntiavit, qui usque ad Kalendas Ian. esset quae erant futurae mane postridie : ita Caninio consule scito neminem prandisse. Nihil tamen eo consule mali factum est : fuit enim mirifica vigilantia, qui suo toto consulatu somnum non viderit*. Ces « mots », plus ou moins déformés, reparaissent dans Plut., *Caes.*, LVIII, et *Hist. Aug.*, Trig. Tyr., VIII, 2, et augmentés dans Macrobie, II, 3, 6 et VII, 3, 10. Le *prandium* se prenait dans la matinée.

4. Cass. Dio, XLI, 43, 1, dit même qu'il l'avait doublé : *διπλοὶ ἄρχοντες*; cf. *infra*, p. 485, n. 1 et 2.

5. Cass. Dio, XLII, 51, 3. Pomponius, au Dig., I, 2, 2, 32, dit 12. Peut-être faut-il croire à 10 en 48; à 12 ou même 14 (Cass. Dio, XLIII, 47, 1) en 46?

6. Cass. Dio, XLII, 51, 3; Dio ajoute (*ibid.*, 9) que les épulons, de 7, passèrent à 10 membres.

plébéiens, au lieu de 2 précédemment¹; enfin celui des questeurs, de 20 à 40². Au premier abord, on incline à n'admettre, dans ce foisonnement des honneurs, comme tout à l'heure dans le raccourcissement des consulats, que l'indice d'un désir de César de rémunérer au plus vite le plus grand nombre possible de ses partisans, et l'on est tenté de corroborer cette impression par la facilité avec laquelle on le voit, en 45, par une interprétation large des prérogatives incluses dans la *praefectura morum* qu'il avait assumée quelques mois auparavant, généraliser une pratique dont les empereurs se souviendront constamment plus tard, mais qui, jusque-là, n'avait jamais constitué qu'une procédure d'exception et toujours assujettie à l'adoption préalable de lois spéciales³ : promouvoir d'un trait ses amis à des degrés « honoraires » de la hiérarchie; identifier à des « prétoriens » des favoris qui sortaient tout juste de l'édilité, à des « questoriens », des citoyens qui n'avaient pas été questeurs; et conférer le titre de « consulaire » à dix personnages qui n'avaient point dépassé la préture⁴. A la réflexion, ces pluies de faveurs cessent de paraître inoffensives. César, sous ces effusions de bienveillance, cache et poursuit un dessein politique. Comme Sulla, dont il continua les augmentations dissolvantes et les démembrements systématiques⁵, il affaiblissait d'autant plus les magistrats, il dépréciait d'autant mieux leurs magistratures qu'il monnayait davantage chacune d'elles; et comme les empereurs, ses élèves, dont il inaugura, sans la définir expressément, l'envahissante *adlectio*, il se servait de promotions honorifiques et fictives pour étoffer, à mesure de ses besoins, la composition d'un Sénat où les anciens magistrats et leurs assimilés accédaient du même pas automatique, et pour y modifier, selon son intérêt ou son caprice, l'ordre des préséances dans lequel ils y opinaient et votaient.

1. Sur le chiffre des préteurs, cf. CASS. DIO, XLIII, 51, 3 (peut-être y avait-il eu une fournée de 16 préteurs *trimestres* à la fin de 45 ?). Sur les édiles, cf. SUÉT., *Caes.*, 41 : *aedilium... numerum ampliavit*. Suétone ajoute, du reste, *minorum etiam magistratuum* (cf. *infra*, p. 489, n. 4). Voir aussi POMPONIUS, *loc. cit.*; CASS. DIO, XLIII, 51, 3, dont le témoignage est corrigé par l'épigraphie; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 604, n. 9.

2. SUÉT., *Caes.*, *ibid.*; CASS. DIO, *ibid.*, lequel ajoute que ce nombre avait déjà été atteint (peut-être aux élections de 49 pour 48; cf. *supra*, p. 484, n. 4).

3. *Legum praemiis*, dit CIC., *Pro Balbo*, XXV, 57. Sur la *praefectura moribus* ou *morum*, cf. *infra*, p. 486.

4. SUÉT., *Caes.*, 76 : *Decem praetoriis viris consularia ornamenta tribuit*; cf. CASS. DIO, XLIII, 47, 2. Parmi les heureux, on notera, entre autres, L. Antonius, L. Calpurnius Bestia, P. Cornelius Dolabella. Sur d'autres honorariats, cf. les listes de WILLEMS, *Sénat romain*, p. 590-595.

5. Cf. CASS. DIO, XLIII, 50, 1. Sur l'effet obtenu, cf. CIC., *Ad fam.*, X, 26, 2 : *magistratus levissimus et divulgatissimus*.

Le Sénat domestiqué...

Ennemi irréconciliable du Sénat, et le tenant à sa merci, César, en effet, le garda, mais en le transformant de fond en comble. Par la méthode qu'avait essayée Sulla, mais qu'il perfectionna encore, parce qu'il la put manier sans entraves, il le peupla d'hommes à lui, et, l'ayant accablé sous le nombre, réussit à le dépouiller de ses pouvoirs, à en tirer moins une réserve de collaborateurs qu'une école de courtisans, l'empressement servile d'un troupeau domestiqué.

... par sa composition...

En 50, les derniers censeurs de la République, App. Pulcher et L. Piso, qu'une loi, de deux années antérieures, de Metellus Scipio, avait libérés des restrictions de la *lex Clodia* de 58, avaient procédé à la révision des listes sénatoriales¹. Mais, dès le printemps de 49, les sénateurs « pompéiens » avaient vidé la place; puis les hostilités avaient fauché leurs rangs. A la fin de 49, César, dictateur pour la première fois, n'eut point à briguer la censure pour suffire d'urgence aux recompléments indispensables : il se borna à patronner le plébiscite qui rendit leurs chaises curules à tous les sénateurs, suspects de sympathie à son égard, qu'aux termes de sa loi *de ambitu* de 52 Pompée avait réduits à l'exil et fait condamner par contumace². En 46, sans restaurer la censure, dont Sulla, déjà, avait tâché de se débarrasser, il en assuma les fonctions grâce à la « préfecture des mœurs » qui, après Thapsus, lui avait été dévolue pour trois ans³; et, dispensateur dorénavant unique de la qualité de sénateur et des rangs sénatoriaux, il recomposa à son gré un Sénat de tout repos. Du fait qu'il avait doublé les magistratures, il n'avait que l'embarras du choix. Du fait des « honorariats », dont sa préfecture légitimait les collations, il n'était plus astreint à suivre les filières. Du fait que, préfet, il agissait sans la participation d'un collègue, il n'observait, dans ses exclusions comme dans ses appels, d'autre règle que sa convenance. Du fait de la *lex Cassia*, il était autorisé, depuis 45, à remplir avec ses favoris les cadres d'un patriciat dépeuplé. Couvert

1. Sur la *lex Clodia*, cf. *supra*, p. 255. Sur la loi de Scipion, cf. CASS. DIO, XXXVII, 46, 4. Sur la *lectio* de 50, cf. *ibid.*, XL, 63, et WILLEMS, I, p. 561, qui cite, parmi les exclus, Salluste (rayé pour immoralité : *moechus*, dit ACRO, *In Hor.*, *Serm.*, I, 2, 47) et C. Ateius Capito (rayé pour sa responsabilité présumée dans le désastre de Carrhae; cf. CIC., *De div.*, I, 16, 29).

2. CASS. DIO, XLI, 36, 2; APPIEN, B.C., II, 48, 198; CAES., B.C., III, 1, 4, etc.

3. CASS. DIO, XLIII, 14, 4; cf. CIC., *Ad fam.*, IX, 15, 1.

au surplus, et, probablement, depuis 49, par une certaine *lex Hirtia*¹, dont l'inspiration lui revient à coup sûr et qui avait frappé ses adversaires d'éliminations dont il était seul à pouvoir les relever, il biffait, sans explications, quiconque n'avait plus l'heur de lui plaire, tout en se réservant la possibilité de revenir sur les radiations de ceux dont les promesses ou les gages mériteraient sa grâce. En sorte que l'*album* des *Patres* finit par ne plus comprendre que les noms qui lui agréaient, et s'enfla de tous ceux qui lui passaient par la tête. Il l'allongea si bien que ses désignations excédèrent de beaucoup le nombre, pourtant majoré par ses soins, des magistrats dont la charge entraînait l'introduction dans la Curie. Tandis qu'il faisait appel aux fils des proscrits de Sulla, auxquels une loi de Marc Antoine avait rendu le *ius honorum*, il plongea à pleines mains, comme Sulla, dans l'ordre équestre² et il étendit son recrutement dans la bourgeoisie italienne et plus loin encore. Des provinciaux devinrent sénateurs : des Espagnols, comme Titius³, L. Decidius Saxa⁴ et L. Cornelius Balbus le Jeune⁵; des Gaulois, pris dans l'élite de la Narbonaise, comme l'Helvien C. Valerius Proculus et le Voconce Troge Pompée et d'autres, qui, naturalisés de fraîche date, éprouvaient de la difficulté à s'exprimer en latin⁶ et dont les badauds de Rome se gaussaient comme de novices incapables de trouver tout seuls le chemin de la Curie⁷. En même temps qu'eux, César choisit des centurions et des sous-officiers⁸, voire de simples soldats dont la valeur s'était signalée⁹; des fils d'affranchis¹⁰; des affranchis mêmes que, tel P. Ventidius Bassus, un ancien muletier qui devait obtenir le consulat en 43¹¹, il hissa d'un coup des

1. Sur la *lex Hirtia*, cf. CIC., *Phil.*, XIII, 16, 32, et les textes visés dans *P.W.*, VIII, c. 1956-1958, par VON DER MUHLL, qui date la loi de la préture d'Hirtius, en 46. Sur la *lex Cassia*, cf. TAC., *Ann.*, XI, 25.

2. Dans la présente page, j'ai utilisé — partiellement — le mémoire de Ronald SYME, *The Senate and Italy*, dans les *Papers of British School at Rome*, XIV, 1938, p. 15 et suiv. — Parmi les chevaliers promus figuraient C. Rabirius Postumus et L. Aelius Lamia. Cf. CASS. DIO, XLII, 51, 4 (en 47); XLIII, 27, 2 (en 46) et 47, 2; cf. CIC., *Ad fam.*, XIII, 5, 2 (en 45) et SUÉT., *Caes.*, 41. Sur la loi de Marc Antoine, en 49, cf. CASS. DIO, XLI, 18, 2; PLUT., *Caes.*, XXXVII, 1; SUÉT., *Caes.*, 41; VELL. PATERC., II, 28, 4.

3. *Bell. Afr.*, XXVIII, 2; cf. MÜNZER, *P.W.*, IV^A, c. 1557.

4. Sur lui, ex-centurion, cf. CIC., *Phil.*, XI, 5, 12; XIII, 13, 27, et SYME, *J.R.S.*, XXVII, 1937, p. 132.

5. CIC., *Ad fam.*, X, 32, 1. L'oncle (cf. *infra*, p. 492) ne devint sénateur qu'en 40, pour assumer le consulat (PLINE, *N.H.*, VII, 136). Cf. WILLEMS, *op. cit.*, I, p. 607, n. 8.

6. SUÉT., *Caes.*, 76 : *Quosdam e semibarbaris Gallorum in curiam recepit.*

7. *Ibid.*, 80 : *Ne quis senatori novo curiam monstrare vellet.*

8. CASS. DIO, XLII, 51, 4.

9. *Ibid.*, XLIII, 47, 2. Parmi eux, C. Fuficius Fango, futur légat d'Octave en Afrique.

10. CASS. DIO, XLIII, 47, 2; cf. WILLEMS, *op. cit.*, I, p. 594.

11. AULU GELLE, *N.A.*, XV, 4; VAL. MAX., VI, 8, 9; PLINE, *N.H.*, VII, 135.

profondeurs de leur obscurité au sommet du tableau¹. Par la confection de ces listes, surabondantes et, cependant, sélectionnées, le Sénat, qui, au temps de Sulla, était passé de 300 à 600 membres, en comprit environ 900 au début de 44²; et, parmi eux, qui, en 46, lui déférèrent la présidence de leur corps, on en eut vainement cherché qui ne fissent état de leur zèle à seconder César, de leur émulation à prévenir ses désirs. Naturellement, un Cicéron, qui soupirait, *in petto*, de la nostalgie du passé, n'avait pas assez de sarcasmes pour l'affaissement de ce grand corps boursoufflé dont il était maintenant plus facile de faire partie que « du conseil municipal de Pompéi »³. Mais César se félicitait d'avoir eu définitivement raison, par cette inflation préméditée, d'une aristocratie qu'il abhorrait et de s'être ainsi procuré un Sénat « introuvable », prêt, en sa faveur, à tous les abandons.

... et par ses abandons...

Sous la République, les *Patres* avaient dû l'essentiel de leur puissance politique à l'exercice des deux fonctions sur lesquelles les assemblées avaient souvent mordu au cours du siècle dernier, mais qu'ils n'avaient jamais voulu céder : la gestion financière, l'administration provinciale, d'ailleurs solidaires, puisque les contributions des sujets de Rome constituaient la meilleure part des revenus publics. César enleva l'une et l'autre au Sénat.

... financiers...

Au début de la guerre civile, il avait crocheté les caisses de l'État, sans se soucier de protestations aussitôt étouffées⁴. Après quoi et jusqu'à sa mort, sans que personne osât les lui réclamer, il en garda les clés. Dans le second semestre de 46, il saisit l'occasion que lui offrait son ajournement prémédité des comices questoriens pour confier le Trésor à deux de ses préfets⁵; et, les questeurs une fois rétablis, il ne leur rendit plus les attributions qu'il avait escamotées et

1. SUÉT., *Caes.*, 72 : *quosdam etiam infimi generis ad amplissimos ordines provexit*. Parallèlement, l'application des lois annales fut suspendue; cf. WILLEMS, *op. cit.*, I, p. 589-591.

2. CASS. DIO, XLIII, 47, 2; SUÉT., *Caes.*, 41; *Aug.*, 35 : *senatorium affluentem numerum deformi et incondita turba — erant enim super mille — ...ad modum pristinum redegit*. Cf. MOMMSEN, *Droit public*, VII, p. 17.

3. MACROBE, *Sat.*, II, 3, 10. La présidence lui fut dévolue, indépendamment de ses magistratures, par le décret qui lui reconnaissait le droit : 1° de s'asseoir toujours dans la Curie, entre les consuls, sur une chaise curule plus élevée que la leur; 2° d'opiner toujours le premier (CASS. DIO, XLIII, 14, 4; cf. WILLEMS, *Sénat romain*, II, p. 732). Aussi put-il négliger de devenir *princeps Senatus*.

4. Cf. *supra*, p. 381.

5. CASS. DIO, XLIII, 48, 1.

dont il chargea ultérieurement d'anciens préteurs qui ne relevaient que de son choix¹ et que secondaient des comptables recrutés dans son propre personnel servile². Du premier coup, il avait percé l'un des plus grands secrets de l'Empire, fondé la base des finances du nouveau régime, puisque aussi bien celui-ci les concentrera plus tard entre les mains d'anciens préteurs qui n'agiront qu'en qualité de préfets du Prince, et dont l'institution, réamorcée sous Auguste entre 28 et 23, se stabilisa sous Néron : les *praefecti aerarii Saturni* qui, à partir de 56 après notre ère, ont doublé les *praefecti aerarii militaris*³. Par voie de conséquence, César fut amené à retirer au Sénat le contrôle de la circulation monétaire : en 45, il se réserva la désignation des triumvirs spécialisés dans le service — les *tres viri monetales* — dont il porta, pour la circonstance, le collège à l'effectif de quatre membres⁴, et auxquels il imposa l'obligation de n'employer à la surveillance des émissions que des esclaves de sa maison préalablement triés sur le volet⁵. Par leur intermédiaire, c'est lui qui géra la Monnaie de Rome et la formule *ex s(enatus) c(onsulto)* disparut comme par enchantement des types frappés entre la fin de 49 et les ides de mars 44⁶ : César s'était approprié ouvertement le droit régalien des *Patres*.

... et gouvernementaux

De même, il a soustrait les provinces au Sénat en assumant la nomination de leurs gouverneurs. A la fin de 49, en droit parce qu'il était dictateur, en fait parce qu'il était en guerre, il changea ou investit, dans les secteurs d'Occident où il avait ou envoyait les troupes, les commandants militaires à l'*imperium* de qui les provinciaux étaient soumis⁷; et de ce précédent sortit la prérogative exorbitante qu'il s'arrogea en 47 et qui lui fut formellement reconnue en 45. Après les

1. *Ibid.*, 3.

2. SUÉT., *Caes.*, 76 : *publicis vectigalibus peculiares servos praeposuit*.

3. SUÉT., *Aug.*, 36; CASS. DIO, LIII, 53, 2 et 25, 5; TAC., *Ann.*, XIII, 28-29; cf. KUBITSCHKE, *P.W.*, I, c. 671-673.

4. SUÉT., *Caes.*, 41 : *minorum etiam magistratuum (numerus) ampliavit*. Les *tresviri capitales* furent également portés à quatre (C.I.L., IX, 2845; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 602). Sur les 4 monétaires, ramenés à 3 en 36 (CASS. DIO, LIV, 26, 6), cf. MOMMSEN-BLACAS, *Histoire de la monnaie romaine*, II, p. 52, et GIESECKE, *Italia Numismatica*, p. 303.

5. SUÉT., *Caes.*, 76 : *Monetae peculiares servos praeposuit*. Sur la numismatique de cette période, cf. A. ALFÖLDI, *op. cit.* (*supra*, p. 472, n. bibl.); ID., in *Schweizer Münzblätter*, IV, 1953, 13; VIII, 1958, I; IX, 1959; H. VOLKMAN, in *Gymnasium*, LXIV, 1957, p. 293, et GRANT, *From imperium to auctoritas*, Cambridge, 1946.

6. Cf. GIESECKE, *op. cit.*, p. 302-303.

7. APPIEN, B.C., II, 48, 197 : ἡγεμόνας τε ἐς τὰ ἔθνη περιέπεμπεν ἢ ἐνῆλπτεν, ἐφ' ἑαυτοῦ καταλέγων. Sur la répartition des titulaires, cf. *supra*, p. 282-283.

campagnes d'Orient, tandis que le Sénat, qui, pour lui complaire, avait abrogé les dispositions de la *lex Pompeia* sur l'intervalle de cinq ans entre les magistratures et les promagistratures et rétabli leur continuité immédiate, définissait les provinces consulaires, comme il avait accoutumé¹, l'assemblée de la plèbe offrit à César, qui revenait de Zela, de répartir à sa guise et sans les tirer au sort les provinces prétoriennes². Il n'en demandait pas davantage. A première vue, le cadeau des tribus ne semblait point considérable, puisque la loi qu'elles avaient adoptée, laissant de côté les provinces consulaires, se contentait, dans les désignations intéressant les autres, de remplacer le hasard par une préférence dont les élections contenaient l'exercice entre les élus. Mais si l'on réfléchit qu'il n'y avait pas eu de comices centuriates en 48, pour 47; que ceux de 47, pour 46, portèrent César lui-même au consulat, et qu'enfin les uns comme les autres, par lui présidés, n'avaient voté que les noms appuyés de sa recommandation, on comprendra l'énormité du pouvoir qui résulta pour lui de ces combinaisons apparemment anodines. Nulle part, depuis 49, il ne fut plus question, ni de sénatus-consultes réglant la répartition des provinces et les commissions de leurs gouverneurs, ni de tirages au sort ou d'arrangements amiables, conclus entre les magistrats en prévision de leurs promagistratures. C'est César, et lui seul, qui, maintenant, distribue, comme il l'entend, les gouvernements aux consuls et aux préteurs, à leur sortie des charges que sa faveur leur avait octroyées³, quand il ne les conserve point pour lui-même, avec de simples légats pour y représenter son autorité supérieure⁴. Le Sénat, au reste, approuva humblement sa dépossession, lorsque, avant la campagne africaine, il se mit d'accord avec la plèbe pour céder à César la faculté de décider sans appel de la paix et de la guerre⁵. Le reste, frontières aussi bien que budget, suivit fatalement, et les plébiscites de 45 n'eurent d'autre effet que de confirmer une situation déjà acquise, lorsqu'ils décrétèrent que César, seul, commanderait les armées, que, seul, il administrerait les finances, et que nul ne pourrait toucher sans son aveu ni aux unes ni aux autres⁶. C'était tout ensemble légaliser le passé et appliquer au présent la formule qui deviendra celle de l'Empire et selon laquelle le chef suprême

1. CASS. DIO, XLII, 20, 3; cf. WILLEMS, *Sénat romain*, II, p. 723.

2. CASS. DIO, *ibid.* : τὸν Καίσαρα ἀκληρώσι δοῦναι ἐψηφίσαντο.

3. Cf. *supra*, p. 482-483; et se rappeler l'affirmation réitérée de CASSIUS DIO, XLIII, 47, 1 : ἔργω δὲ ὑπ' ἐκείνου κατέστησαν; et 51, 2 : ἔργω δὲ πάντας.

4. Voir les exemples (notamment Curion en Afrique, Calvinus en Asie) énumérés par WILLEMS, *Sénat romain*, II, p. 725.

5. CASS. DIO, XLII, 20, 1 : καὶ πολέμων καὶ εἰρήνης κύριον.

6. CASS. DIO, XLIII, 45, 2; cf. WILLEMS, *Sénat romain*, II, p. 723-726.

des légions détient les cordons de la bourse qui les paye, comme il exerce, au-dessus de tous les proconsuls, propréteurs et légats, l'*imperium* souverain auquel eux et leurs soldats doivent partout leur soumission.

1. *l'absolutisme de César...*

Tutelle tribunicienne des assemblées, recommandation — *commendatio*¹ — obligatoire des candidats, *adlectio* des *Patres*, commissions préfectorales, et *imperium infinitum* sur les armées et les provinces, telles sont les réalités sur lesquelles les empereurs édifièrent leur monarchie. Mais c'est à bon droit qu'ils ont tous pris le nom de César, car c'est à César qu'en remontent la découverte et l'emploi. Par lui, grâce à elles, les anciennes formes républicaines, comices, magistratures, Sénat, et gouvernements, qui semblent subsister encore, ont été vidées de leur contenu, plantées sur la scène de l'histoire comme un décor en trompe-l'œil où ne se déploient plus qu'une pensée et qu'une volonté : les siennes. Indifférent à la sourde rancune des ennemis qu'il a brisés et qui ne sauraient plus se réfugier que dans la stérilité de regrets inavouables, dédaigneux de conseils dont il n'a que faire², en pleine possession de ses forces et de ses idées, il ne demande aux hommes que de le servir, aux institutions que de refléter et de transmettre sa domination.

... et de ses agents occultes

Il est tellement assuré de son omnipotence qu'il n'a plus besoin de se montrer pour se faire entendre, d'être visible pour être obéi. En dehors des jours où il descendait au Forum sous la protection de ses licteurs³ et de sa garde espagnole⁴, ou bien s'en allait assister aux séances du Sénat, il se retirait à l'écart des fâcheux, ne se gênait, ni pour faire attendre des heures à sa porte, ni pour congédier sans audience des consulaires de l'importance de Cicéron⁵, et il renvoyait finalement les solliciteurs devant ses collaborateurs immédiats qui, sans autre mandat que celui de la confiance dont il les honorait, le représentaient en toute occasion, et constituaient à eux seuls comme son gouvernement occulte. Un simple chevalier de grande culture et

1. La formule de la *commendatio* est dans SUÉT., *Caes.*, 41 : *Commendo vobis illum et illum...*

2. CIC., *Ad fam.*, IV, 9, 2 : *omnia delata ad unum. Is utitur consilio, ne suorum quidem sed suo.*

3. Cf. *supra*, p. 477, n. 3.

4. Cf. *infra*, p. 560.

5. Voir ces textes cités par DRUMANN-GROEBE, III, p. 564, n. 1, notamment CIC., *Ad fam.*, IV, 7, 6; VI, 13, 3; 14, 2; *Ad Attic.*, XIV, 1, 2 et 2, 3.

fin lettré, C. Oppius¹; un Gaditain, fraîchement romanisé et possesseur d'une grosse fortune, L. Cornelius Balbus²; un officier d'état-major qui avait succédé, après le désastre d'Aduatuca, au père de Trogue Pompée dans la chancellerie du Proconsul des Gaules, A. Hirtius³; formaient comme le secrétariat discrétionnaire qu'il chargeait de ses missions les plus délicates, et d'où émanaient ses décisions sans appel. Ils n'avaient qu'une parole à dire pour que les consuls, les tribuns, même le *magister equitum* s'inclinassent aussitôt. Durant ses absences, c'est à eux que d'Afrique ou d'Espagne il mandait, chiffrées, ses volontés⁴, comme Napoléon signait ses décrets à Moscou; c'est par eux que Rome, l'Italie, les provinces étaient, en son nom, renseignées, orientées et régies. Quand on songe que César, en cinq ans de luttes et de dictatures, n'en a passé qu'un dans la Ville — moins de trois semaines en 49, pas un jour en 48, huit semaines en 47, cinq mois en 46, et, seulement à la fin de 45, trois autres mois que suivirent sans interruption les dix semaines de 44 qui précédèrent les ides de mars⁵; et que, pendant ces cinq années, son activité n'a cessé de régler, dans l'Univers, le cours des événements, on ne peut qu'admirer la vitesse et le secret de ses courriers, l'intelligence et la loyauté de ses mandataires, l'esprit de subordination totale qui animait à leur égard comme au sien les masses et les élites. Profondément attachés à sa personne et à sa cause, pénétrés jusqu'aux moelles de leurs devoirs envers lui, inspirés de son esprit, subtils et réfléchis, travailleurs infatigables, ses « secrétaires » expédiaient son immense labeur sans en être accablés, et pour César veillaient à l'acheminement des plus grosses affaires comme aux plus petits détails, capables tour à tour de confondre ses détracteurs⁶, de lui acheter des consciences⁷, d'annoncer ses succès⁸ et d'accomplir ses actes. Tantôt ils prenaient sur eux de trancher eux-mêmes les questions qui leur étaient posées

1. Sur les écrits d'Oppius, cf. SCHANZ, I, 2, p. 147-148.

2. Sur L. Cornelius Balbus, cf. MÜNZER, *P.W.*, IV, c. 1261-1268; Sur son pouvoir et sur celui d'Oppius, simples chevaliers du vivant de César, cf. TAC., *Ann.*, XII, 60 : *C. Oppius et... Balbus primi (equites) Caesaris opibus potuere condiciones pacis et arbitria belli tractare.*

3. Sur A. Hirtius, cf. VON DER MÜHLL, *P.W.*, VIII, c. 1956-1958. C'est à KLOTZ, *Caesarstudien*, p. 151 et suiv., que revient le mérite d'avoir établi d'après JUSTIN, XLIII, 5, 12, la vraisemblance du remplacement par Hirtius de Trogue Pompée le père; cf. *supra*, p. 302, n. 1.

4. Sur ces cryptogrammes, cf. *supra*, p. 216, et AULU GELLE, XVII, 9, 1.

5. Pour le détail, se reporter au chapitre précédent.

6. Sur l'*Anticato* d'HIRTIIUS, cf. CIC., *Ad Attic.*, XII, 40, 1; 41, 4; 45, 3 (en 45); *infra*, p. 497.

7. Cf. les 800 000 sesterces de CICÉRON (*Ad Attic.*, V, 1, 1 et 4, 3).

8. Et au moment psychologique, cf. CIC., *Ad Attic.*, XII, 37, 4 (*supra*, p. 469); 44, 4 et XIV, 9, 3.

comme à ses fondés de pouvoir¹; tantôt ils lui en référaient comme le jour de 45 où Balbus et Oppius, avant d'autoriser Cicéron à publier sa plaidoirie pour Ligarius, en adressèrent la copie, pour approbation, au dictateur qui guerroyait en Espagne². Toujours leurs ordres étaient respectés comme si César les eût énoncés; et c'est auprès d'eux qu'on allait aux informations sur la teneur des lois à venir. Par exemple, dans les premiers mois de 45, Cicéron, qui avait eu vent d'une réorganisation des cités italiennes, et qui voulait savoir ce qui adviendrait, dans le régime futur, de l'accession de certaines catégories d'« officiers ministériels » aux fonctions municipales, écrivit à Balbus pour se renseigner et celui-ci l'avertit aussitôt qu'un crieur public en fonctions ne pourrait plus être décursion, mais que le « crieur public » sorti de charge serait autorisé à le devenir. La loi n'était pourtant pas encore portée; mais Balbus, qui détenait les instructions de César, la signifia néanmoins comme si elle fût déjà entrée en vigueur, d'un mot qui rend déjà le son d'une constitution impériale : *rescriptit*³.

César, loi vivante....

C'est que l'adoption des plébiscites, la rédaction des sénatus-consultes ne sont plus que de simples formalités; les assemblées, la Curie, que des machines à voter les motions que le « cabinet » de César a élaborées dans l'ombre, de la première ligne à la dernière, et auxquelles nul ne s'aviserait plus de rien changer. Les noms mêmes des *rogatores*, ceux des *Patres* soi-disant chargés d'émettre la *sententia* sénatoriale, y avaient été inscrits d'avance et personne n'eût osé se dérober à l'honneur d'endosser la paternité d'une mesure à laquelle tout le monde, hors César et son « cabinet », demeurerait étranger. Tout avait été arrêté d'avance entre lui et ses secrétaires et jusqu'en Arménie partaient des décrets que Cicéron était censé avoir souscrits et dont il ignorait le premier mot⁴. César, avant les empereurs, a été « la loi vivante »⁵.

1. Exemple l'autorisation donnée par Balbus et Oppius à Caecina de prolonger son séjour en Sicile (Cic., *Ad fam.*, VI, 8, 1).

2. Cic., *Ad Attic.*, V, 19, 2 : *Scriptit (sic) enim ad me Balbus et Oppius mirifico se probare [Ligarianam]; ob eamque causam ad Caesarem eam se oratunculam misisse.*

3. Cic., *Ad fam.*, VI, 18, 1 (lettre à Lepta) : *Simul accipi a Seleuco tuo litteras, statim quaesivi a Balbo per codicillos quid esset in lege. Rescriptit eos qui facerent praeconium vetari esse in decurionibus, qui fecissent non vetari.*

4. Cic., *Ad fam.*, IX, 15, 4 (en 46) : *Senatus consulta scribuntur apud amatorem tuum, familiarem meum. Et quidem, cum in mentem venit, ponor ad scribendum, et ante audio senatus consultum in Armeniam et Syriam esse perlatum, quam omnino mentionem ullam de ea re esse factam. Atque hoc nolim me iocari putes. Nam mihi scito iam a regibus ultimis adlatas esse litteras quibus mihi gratias agant, quod se, mea sententiâ, reges appellaverim, quos ego non modo reges appellatos sed omnino notos nesciebam.*

5. Voir la page célèbre de FUSTEL, *Gaule romaine*, p. 156.

... même après sa mort :
la « *lex Iulia municipalis* »

Et, par la force des habitudes auxquelles il avait plié les Romains, il resta la loi vivante après les ides de mars, au point qu'Antoine, n'eut qu'à publier en vrac, sans les coordonner ni en corriger les négligences, les brouillons que César avait laissés dans ses coffres, pour qu'ils fussent reçus avec vénération et gravés dans le bronze jusque dans d'obscures bourgades de la Péninsule : ainsi les dispositions disparates de la table d'Héraclée, auxquelles les modernes donnent improprement le nom de *lex Iulia municipalis*, et qu'on devrait bien plutôt appeler la loi posthume de Jules César, fixèrent pour des générations la police de Rome et le statut de l'Italie¹. *Mortuus adhuc loquebatur*. César assassiné conservait l'incroyable autorité de son vivant, cet accablant pouvoir dont peut-être le monde occidental, ni sous les empereurs des siècles suivants, ni sous le règne de Louis XIV, ni sous la monarchie de Napoléon, ni même sous des dictatures toutes récentes, n'a plus supporté le poids. Au vrai, sous les termes empruntés au langage de la République, avait surgi l'absolutisme personnel. Mais la grandeur de César ne réside point dans cette création issue de sa violence et de sa ruse autant que de son génie, mais bien dans l'usage qu'il résolut d'en faire, dans le redressement surprenant qu'il s'imposa, comme naguère en Gaule, pour réconcilier, selon sa harangue de Plaisance, la force brutale avec la justice, répondre aux besoins de son siècle et reconstruire, sur les ruines qu'avait causées son ambition, une cité plus harmonieuse dans un monde pacifié.

II. — *Fusion des partis et refonte sociale*

César annule les partis :

La victoire de César qui avait été celle d'un parti détermina la disparition des partis. Si, en effet, ils avaient vivifié de leur émulation, puis déchiré de leurs luttes la République, ils perdaient toute raison d'être devant l'autocratie nouvelle. César les supprima : dans la

1. J'adopte ici sur la *lex Iulia* dite *municipalis* (C.I.L., I², 583; cf. P. F. GIRARD, *Textes*⁵, p. 80-89), l'interprétation remarquable de von PREMIERSTEIN, *op. cit.*, *loc. cit.*, et notamment sa conclusion, p. 146-152.

noblesse, par le ralliement sincère ou hypocrite des derniers tenants de la « Liberté »; dans la plèbe par ses restrictions intéressées du droit d'association; dans l'opinion, par le déploiement d'une propagande bientôt libérée des controverses.

dans la plèbe,

Aussitôt après son retour de Thapsus, il s'en était pris aux diverses associations et ligues variées, qui, naguère hostiles aux *optimates*, et abolies par eux en 64, avaient été rétablies, d'accord avec lui, pour leur faire pièce, par Clodius en 58, puis réglementées par Crassus en 55, et n'avaient plus cessé, dès lors, de tenir le Sénat en échec ou en alarme¹. Il semble qu'il aurait dû les récompenser d'une agitation qui l'avait servi. Mais il n'arrive que rarement aux dictateurs de conserver intacts les groupements qui, les ayant investis du pouvoir, pourraient aussi bien leur préparer des successeurs; et, pour « guillotiner » les « collèges » par persuasion, César ne manquait pas d'arguments : sa victoire qui avait atteint leur objet, la tranquillité à laquelle, après tant de secousses, aspiraient les masses et dont il se portait garant. Avec une dialectique captieuse autant qu'imperturbable, il lui fut sans doute aisé de démontrer à la plèbe que les « collèges », de par leur nature, étaient immanquablement voués aux séditions et que si, dans le passé, ils avaient contribué à porter son représentant au faite, ils ne sauraient, dans l'avenir, que l'y ébranler. En tout cas, il n'hésita pas à les dissoudre en bloc. Il n'autorisa plus, semble-t-il, que les associations professionnelles consacrées par l'antiquité de leur tradition², et certaines sodalités, soit religieuses, soit assimilées à des sodalités religieuses, dont les membres, supposés entièrement pris par le service de la divinité et la conquête du ciel ne risquaient point de lui marchander la possession de la terre : par exemple, les synagogues juives³, et les confréries dionysiaques dont le culte, si l'on en croit une glose de Servius, aurait dû à sa faveur de se montrer dans Rome pour la première fois au grand jour⁴. Par cette mesure draconienne, il avait réalisé l'unité matérielle de la plèbe. Il s'efforça, dès lors, de lui donner l'unité morale qui la rangerait, volontairement, comme un seul homme, derrière lui.

1. Cf. *supra*, p. 255 et 278.

2. SUÉT., *Caes.*, 42 : *cuncta collegia praeter antiquitus constituta distraxit*.

3. JOSÈPHE, *A. J.*, XIV, 215; cf. *infra*, p. 541-542.

4. SERVIUS, *Ad Ecl.*, V, 29 : *Caesarem constat primum sacra Liberi patris transtulisse Roman*; cf. CUMONT, *Religions orientales*⁴, p. 198. Cf. *supra*, p. 125.

... dans l'opinion,

Tout au long de sa carrière, César avait continuellement cherché à agir, au-delà du cercle restreint des assemblées, sur la masse de ses contemporains. Durant ses campagnes guerrières, il avait soigneusement « arrangé » les « communiqués » qui gonflaient son renom et entretenaient la ferveur de ses partisans. Devenu le maître, il redoubla d'attentions pour capter les consciences. Maintenant que le divorce était consommé entre le pays légal, restreint aux clôtures de l'ovile où se réunissaient les tribus urbaines, et le pays réel, brusquement étendu du détroit de Messine au pied des Alpes, avec des ramifications de plus en plus nombreuses dans les provinces, l'opinion, entendue, au sens moderne du mot, lui paraissait la seule force dont il eût besoin pour consolider son régime; et il s'appliqua à la dresser et maintenir à ses côtés. On a beaucoup discuté la question de savoir si les deux lettres adressées à César et attribuées à Salluste par la tradition manuscrite sont authentiques. Au fond, peu importe à l'historien. Que ces missives aient été effectivement mandées par Salluste à César vieillissant — *ad Caesarem senem* —, ainsi que l'indique leur titre, d'une étrangeté suspecte, l'une en 49, l'autre en 46¹; ou bien que la plus ancienne des deux, laquelle, du reste, autre singularité, ne vient que la seconde dans les manuscrits, soit la seule dont on ait le droit d'imputer la teneur à Salluste²; ou bien que l'une et l'autre doivent être considérées comme des déclamations élaborées en quelque école de rhétorique sous le règne d'Auguste³, leur témoignage ne change point de portée; et, puisque aussi bien des rhéteurs de la génération suivante n'auraient pu concevoir leurs exercices d'imitation que dans le cadre et avec le canevas et les thèmes que leur fournissait la réalité, il est clair que ces « lettres » attestent dans tous les cas les modalités et le sens de la production sur commande des écrivains césariens. Directement ou non, elles nous transmettent la pâture intellectuelle dont César nourrissait les esprits, la forme même où il la leur servait d'ordinaire : ces brochures alertes et brèves où des tiers, dûment stylés, lui soufflaient les avis que, justement, il désirait recevoir, et condensaient, à point nommé pour faciliter sa tâche, les

1. Cf. PÖHLMANN, *Zur Gesch. der Antik. Publicistik*, dans les *Sitzungsber. der Ak. d. Wissenschaften*, Munich, 1904, p. 3-79; Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 558-582; SCHUR, *Sallust als Historiker*, Stuttgart, 1934, p. 12-23; DAHLMANN, *Hermes*, 1934, p. 380-389. CARLSSON, dans un mémoire de la *Skr. Societ.*, Lund, XIX, 1936, a opté pour l'année 51.

2. Cf. Hugh LAST, *On the Sallustian Suasoriae*, *Class. Quart.*, XVII, 1923, p. 87-100; 151-162. V. sur le problème l'édition procurée par A. ERNOUT, Paris, 1962, et CHOUET, *Les lettres de Salluste à César*, Paris, 1950.

3. JORDAN, *De suasoriis ad Caesarem senem de Republica*, Berlin, 1868.

articles de son programme. Il avait mis couramment à contribution le talent de son entourage pour alimenter la curiosité publique de « nouvelles » délicatement arrangées. Il l'employa à justifier son œuvre par des exposés suggestifs et séduisants, et, à l'occasion, il ne dédaigna point de venir en aide à ses « ministres de la plume ».

... *systématiquement endoctrinés,*

En 46, Cicéron, apprenant le suicide de Caton d'Utique, ne put se retenir de publier un éloge funèbre qui élevait aux nues les vertus du défunt¹; et Brutus, peu après, imita son exemple, en un second panégyrique². Hirtius répliqua par une première réfutation³, à laquelle, d'Espagne où, pourtant, il besognait ferme, César ajouta la sienne. Il ne craignit point de l'intituler *Anticato*⁴, et s'il y compara, sans doute avec ironie, les apologies qu'il démentait aux oraisons funèbres de Périclès et de Thérémène⁵, il y attaqua sans ménagements le héros qu'elles célébraient, et dont, à propos des affaires de Chypre, il contesta l'honnêteté⁶. Ni Cicéron ni Brutus n'osèrent protester; et M. Fadius Gallus, qui s'était senti le courage de composer une réponse, en fut pour ses frais de rédaction : elle ne vit jamais le jour⁷. C'est qu'après Munda César semble avoir exercé une véritable censure. Le pamphlétaire Caecina qui, à l'automne de 46, travaillait à un livre de *Plaintes — Querelae* —, et qui dut l'éditer peu après, fut exilé pour la peine⁸. Tanusius Germinus, T. Ampius Balbus ajournèrent à des temps meilleurs les médisances dont, après 44, ils farcirent leurs « histoires »⁹. Cicéron lui-même se résigna à ne plus divulguer les copies de ses plaidoyers qu'après avoir obtenu pour elles le visa de César¹⁰, et peu s'en fallut que, par un excès de servilité, où il eut du moins la pudeur de ne point persévérer, il n'allât faire à César ses offres de propagandiste¹¹. Ainsi les courants littéraires étaient détournés par César; et tandis qu'il avait bâillonné toute opposition,

1. TAC., *Ann.*, IV, 34; PLUT., *Caes.*, LIV, 3.

2. CIC., *Ad Attic.*, XIII, 46, 2.

3. CIC., *ibid.*, XII, 2, 40.

4. PLUT., *Caes.*, LIV, 3; SUÉT., *Caes.*, 56.

5. PLUT., *Cic.*, XXXIX, 2.

6. PLUT., *Cato min.*, XXXVI, 4; et aussi la sobriété (PLINE LE J., *Ep.*, III, 12).

7. CIC., *Ad fam.*, VII, 25, 1 : *Sed heus ! tu manus de tabula. Veroor ne in catomum Catoninos*; et 24, 2 : *me adhuc non legisse turpi utriusque nostrum est*.

8. Voir la succession des lettres de Cicéron à Caecina, et de Caecina à Cicéron, *Ad fam.*, VI, 6; 8 et 9; 7; 5; XIII, 66 (ordre sujet à discussion; cf. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 269).

9. Sur l'un et l'autre, cf. SCHANZ, I, 2, p. 118 et 148.

10. Cf. CIC., *Ad Attic.*, XIII, 19, 2; cf. 12, 2 et 20, 2.

11. Le 13 mai 45, CICÉRON avait mis la dernière main à un opuscule de ce genre (*Ad Attic.*, XIII, 26, 2). Puis, il renonça à cette vaine flatterie (*ibid.*, 27, 1; 28, 2).

il inonda le public des messages officiels dont il avait, en 59, institué la périodicité. Pendant dix ans, jusqu'à la guerre civile, les *Acta senatus*, les *Acta populi*, qu'il avait fondés, avaient armé à tour de rôle, de leur publicité, les magistrats qui s'étaient succédé à la tête de la Curie et des assemblées. A partir de Pharsale, comme tuteur de la plèbe, et président permanent du Sénat, il prit la haute main sur la composition, et la diffusion des uns et des autres, et assura la publication quotidienne des *Acta populi* convertis en une sorte de « moniteur officiel »; dans le moment où ils n'avaient plus à craindre la moindre concurrence¹. Ainsi, du même coup, il a créé la « presse » et il l'a monopolisée. Comme il n'y avait plus que sa pensée qui gardât la possibilité de s'exprimer librement, et qu'elle n'y manqua plus un seul jour, l'opinion moyenne en fut insensiblement saturée, son règne se développa sur un fond de conformisme général; et, si factice qu'elle fût, cette unanimité préserva la paix intérieure dont il s'était proposé l'établissement et que les nobles eux-mêmes furent amenés à respecter.

... et dans l'aristocratie : les ralliés

Par une faveur du sort, dont la répétition suppose un calcul humain, les capitaines de l'aristocratie, ses chefs irréconciliables, avaient, à quelques exceptions près, succombé dans la guerre civile²; et, d'année en année, la plupart de ses hommes de second plan et tous les indécis l'avaient successivement abandonnée. Les uns, comme M. Iunius Brutus, le jour de Pharsale³, ou C. Cassius, un peu plus tard, en apprenant la mort du grand Pompée⁴, étaient passés franchement du côté de César; d'autres, comme Cicéron, s'étaient détachés d'une cause perdue sans adhérer formellement encore au parti du vainqueur⁵; d'autres enfin, se courbant sous la nécessité sans vouloir la reconnaître, s'en étaient allés chercher, en des pays lointains, des retraites incertaines, exilés volontaires qui n'eussent pas demandé mieux que de se faire oublier. Un demi-siècle plus tôt aucun d'eux n'eût été accueilli ou absous, et les proscriptions, inexorables, se fussent abattues sur leurs personnes et leurs fortunes. Mais, bien qu'à y réfléchir César reprit sur de nouveaux plans l'œuvre de Sulla, il avait constamment opposé sa mansuétude à la cruauté de son

1. Cf. *supra*, p. 206; cf. SUÉT., *Caes.*, 20 : *Instituit ut tam senatus quam populi diurna acta confierent et publicarentur.*

2. Cf. *supra*, p. 414, 453, 455, 466.

3. Cf. les textes cités par DRUMANN-GROEBE, IV, p. 28, n. 6 (notamment CASS. DIO, XLI, 63, 6; APPIEN, B.C., II, 111, 464; *De vir. ill.*, LXXXII, 5, etc.).

4. Cf. *supra*, p. 438.

5. Cf. *supra*, p. 438.

devancier. Dès le début de la guerre civile, il avait affirmé dans ses écrits, attesté par ses actes, notamment envers L. Domitius Ahenobarbus, un dédain de vengeance d'autant plus méritoire qu'il l'exposa à de plus graves mécomptes¹. A plus forte raison, après sa victoire, lui qui, au soir de Pharsale, avait brûlé sans les lire les archives de Pompée, se refusa-t-il à la souiller de ses représailles. Il n'exigeait point d'autres victimes que celles qui étaient tombées sur les champs de bataille², et il avait toujours laissé aux Barbares la honte « d'expier le massacre par le massacre et le sang par le sang »³. A mesure qu'il se sentait plus fort, il se montrait plus débonnaire. Après Munda, il désigna pour la préture des ouvriers de la onzième heure pêle-mêle avec de vieux partisans⁴. Après Thapsus, il avait cherché, par l'intermédiaire de ses secrétaires, à provoquer les repentirs des *optimates* qui avaient survécu à la débâcle et auxquels il était prêt à ouvrir les bras. Cicéron fut le premier circonvenu, et s'entremît aussitôt à circonvénir ses pareils. Auprès d'Oppius et de Balbus, il se portait garant de leurs excellentes dispositions; et il leur écrivait infatigablement à eux-mêmes pour leur conseiller d'espérer en la bonté de César, ce qui était une façon ouverte de la célébrer, détournée de les induire en des sollicitations qu'ils ne pouvaient esquisser sans faire du même coup amende honorable. Le nouveau rallié s'était mué en rabatteur de ralliements, et s'il ne réussit dans son double manège ni avec A. Caecina, ni avec le jeune Cnaeus Domitius Ahenobarbus, ni même avec l'ancien préteur P. Nigidius Figulus, dont la foi pythagorique soutenait sans doute l'intransigeante dignité et qui mourut, en 45, sans avoir été amnistié, il fut plus heureux avec son ami le chevalier Trebianus, avec l'historien T. Ampius Balbus, avec l'ex-préteur de 52, A. Manlius Torquatus⁵, et surtout avec l'ex-légat d'Afrique, Q. Ligarius.

Le « *Pro Ligario* »

Ligarius, dans les derniers soubresauts de la campagne d'Afrique, était tombé aux mains de César qui l'avait libéré, mais banni. Inquiets des conséquences de cette sanction, ses frères et ses parents se laissèrent conduire par Cicéron, le 26 novembre = 23 septembre 46, dans

1. Cf. *supra*, p. 375 et 386.

2. CIC., *Pro Deiotaro*, XII, 34. Sur le geste de Pharsale, semblable à celui de Pompée dans la guerre contre Sertorius, cf. CASS. DIO, XLI, 63, 5.

3. SALL., *Ep.*, I, 3, 4 : *neque barbaro ritu caede caedem sanguinem sanguine expianda*.

4. Sur les prétures de Brutus et de Cassius en 44, cf. DRUMANN-GROEBE, I, p. 434.

5. Cf. CIACERI, *op. cit.*, II, p. 272-277. Torquatus fut autorisé en avril 45 à rentrer en Italie, non à Rome (cf. DRUMANN-GROEBE, IV, p. 264). Le ralliement de Cicéron avait précédé tous les autres, dès le 26 septembre 47 (SCHMIDT, *op. cit.*, p. 226, cité par DRUMANN-GROEBE, VI, p. 214, n. 2).

la maison du dictateur, et se jetèrent à ses pieds. Mais, sans doute prévenus de leurs intentions, des ennemis personnels de Ligarius, Tubero père et fils, s'étaient hâtés de lui intenter un procès de haute trahison. César ne pouvait plus qu'évoquer la cause à son tribunal. Les débats furent fixés au début du premier mois intercalaire (= à la fin de septembre) de 46. Après la plaidoirie de C. Pansa, Cicéron malmena les accusateurs, vanta la modération de l'accusé, et s'en remit en son nom à la bienveillance de César qui, assurément, ne voudrait point ternir sa gloire par la condamnation à mort d'un citoyen désarmé. César, qui sans doute avait approuvé les détails de cette mise en scène, manifesta sa miséricordieuse grandeur d'âme par un acquittement qui entraînait le pardon de l'exilé¹; et quelques mois après, la *Ligariana*, diffusée avec l'assentiment de son entourage et le sien propre, démontrait à quiconque la voudrait lire qu'il était l'homme qui s'approchait le plus près des dieux, puisqu'il était celui qui avait sauvé le plus grand nombre de ses semblables².

Le « *Pro Marcello* »

Aussi bien, la clémence de César n'était-elle jamais perdue pour lui, même lorsqu'elle perdait, comme ce fut le cas pour M. Marcellus, ceux qui l'avaient obtenue sans la mériter. L'ancien consul de 51, qui s'était signalé, dans sa magistrature, par sa véhémence passionnée contre le proconsul des Gaules, se raidissait dans une hostilité de principe, et, protégé par l'hospitalité qu'il avait trouvée chez les Mitylénien, continuait à bouder la dictature. En vain Cicéron, relancé lui-même, selon toute vraisemblance, par les familiers du dictateur, avait-il insisté, dans sa correspondance avec M. Marcellus, pour que celui-ci se fiât au cœur de César. M. Marcellus faisait la sourde oreille, et négligeait de formuler une requête qui eût impliqué de sa part la reconnaissance des faits accomplis et un désaveu de sa conduite antérieure. Désolés de son obstiné silence, ses amis s'avisèrent de le rompre pour lui, et, à une des séances du Sénat qui se tinrent dans les premières journées du mois triomphal de septembre 46 (= début de juillet 46), une dizaine de consulaires entourèrent César de leurs supplications. Il y avait dans le nombre Cicéron, le propre beau-père du dictateur, L. Calpurnius Piso, et C. Marcellus, qui, ayant fait sa soumission, n'eût pas été fâché d'éluder les blâmes qu'excitait son changement d'attitude, en se suscitant

1. Cf. DRUMANN-GROEBE, VI, p. 230-235.

2. CIC., *Pro Ligario*, XII, 37.

dans sa propre famille un imitateur aussi compromis et respecté¹. Malgré l'illustration des pétitionnaires, César commença par écarter leur demande, relevant avec amertume l'injuste âpreté dont leur protégé avait fait preuve au consulat et qui contrastait avec la sagesse de son collègue Sulpicius Rufus, développant les raisons qu'il avait de ne rien relâcher de sa sévérité, le mal que M. Marcellus lui avait fait dans le passé, celui qu'il méditait de lui faire encore dans l'avenir. Puis, tout d'un coup, il s'interrompit lui-même et, feignant de parler à Marcellus, comme si celui-ci eût siégé en face de lui, il renversa le sens de son discours : « Marcellus, dit-il, voilà les offenses que tu m'as infligées. Voici les complots où tu songes à entraîner ceux dont j'ai préservé la vie. N'importe. Puisque tel est le désir de ce grand corps qu'est le Sénat, je te pardonne »². A ces mots, ce fut dans la Curie une explosion de reconnaissante allégresse; et les *Patres*, se succédant dans l'ordre du tableau, tinrent à féliciter César individuellement. Quand vint le tour de Cicéron, le consulaire qui, en guise de protestation contre le régime dictatorial, s'était juré de demeurer toujours silencieux à sa place, ne put s'empêcher d'exprimer sa joyeuse gratitude, et d'improviser une longue et magnifique action de grâces, ce discours, *Pro Marcello* où, après deux mille ans, vibrent encore les accents de l'admiration enthousiaste que lui avait inspirée la divine magnanimité de Jules César, l'invincible qui venait de vaincre sa propre victoire³.

L'État totalitaire

Pour notre orateur, ce fut un beau jour⁴, avec un triste lendemain. En effet, M. Marcellus n'avait pas daigné se laisser attendrir par le geste accompli en sa faveur. A l'annonce de l'amnistie qui le couvrait, il ne se pressa point d'en bénéficier et ajourna au printemps de 45 ses préparatifs de retour. Il n'avait rien demandé. Il ne proféra point un seul mot de remerciement⁵; et quand au mois de mai il quitta Mitylène, ce fut dans le fier silence d'un adversaire que la douceur n'a pas conquis plus que la force. Mais celui qui ne consentait pas à plier fut bientôt brisé. Comme il faisait escale au Pirée, il fut

1. Cf. DRUMANN-GROEBE, VI, p. 225-227; CIACERI, II, p. 277-279.

2. Schol. GRONOV., p. 418 OR. : *Marcelle, hoc contra me fecisti; deinde audio mihi parari insidias ab his quos servavi. Tamen quoniam hoc amplissimus ordo postulat, ignosco.*

3. CIC., *Pro Marc.*, III, 8 et IX, 27. V. l'édition du *Pro Marcello*, procurée par M. RUCH, collection « Erasme », Paris, 1966.

4. CIC., *Ad fam.*, IV, 4, 3 : *Noli quaerere : ita mihi pulcher hic dies visus est ut speciem aliquam viderer videre quasi reviviscentis reipublicae.*

5. Marcellus écrit à Cicéron sans nommer César (*Ad fam.*, IV, 11).

frappé de deux coups de poignard, l'un à la tête, l'autre à l'estomac, le 25 mai 45, au soir, après son souper, par un de ses intimes, P. Magius Cilo. Il expira à l'aube du lendemain et ses restes furent inhumés avec honneur dans le gymnase d'Athènes. Quant au meurtrier, on raconta qu'il s'était fait justice avant de confesser les mobiles de son crime¹. Ainsi l'irréductible n'avait pu revoir l'Italie. Mais si, par une dérision du destin qui n'est peut-être pas fortuite, la grâce de César coûta la vie à M. Marcellus, elle avait néanmoins atteint le but que César lui avait assigné, en groupant, le jour où il avait fait semblant de se la laisser arracher, le Sénat tout entier dans une même exaltation de sa personne et de son œuvre : à cette occasion, il avait réalisé, jusque dans les fractions de l'aristocratie les plus récalcitrantes, cette unité indispensable à la forme « totalitaire » de l'État qu'il était en train d'édifier.

César contre la lutte des classes

De même, en effet, qu'il a fermé l'arène des partis, César a voulu mettre un terme à la lutte des classes. Pourtant, par ses origines, son passé, ses tendances, il s'était attaché à la plus nombreuse d'entre elles, et approprié l'idéal des démocrates. Il ne le dénonce pas, il en retient même toutes les parties qui cadrent avec sa conception nouvelle de gouvernement; mais il l'adapte à sa formule de un pour tous, et sur le terrain où les Gracques, à dix ans de distance, avaient pitoyablement échoué, il aboutit en quelques mois. C'est qu'il détient une puissance qu'ils ne possédaient pas, qu'il est délivré par elle du respect humain et des servitudes électorales et qu'à tous il peut dire la vérité et dicter les décisions qu'elle impose.

La naturalisation de l'Italie

C. Gracchus, en particulier, avait été victime de la contradiction où s'était débattue sa politique et sombra sa popularité; il avait succombé au choc des deux causes qu'il patronnait et qui, à son époque, s'excluaient l'une l'autre : la rédemption de la plèbe urbaine par le partage des terres publiques, l'extension du droit de cité qui réduisait, dans une proportion correspondante, les parts de la plèbe urbaine. César, lui, était assez fort pour rompre ce cercle vicieux. Dès qu'il eut la certitude que Pompée lui cédait la Péninsule, et alors qu'il était à Brindes, le 11 mars = 11 février 49, il sut faire absorber au peuple le vote de la *lex Roscia* qui parachevait la naturalisation de

1. SERVIVS, *ap. Cic., Ad fam.*, IV, 12, 2-3; cf. *ibid.*, IX, 4, 4.

l'Italie, en y englobant la Cisalpine. Arrivé à Rome le 1^{er} avril = 3 mars 49, il ferma la bouche aux réclamations de la populace par le déploiement de son appareil militaire et par ses distributions de vivres et d'argent¹; et c'est probablement lors de son second séjour dans la Ville, en décembre = novembre 49, qu'il s'appliqua, par d'habiles transitions entre l'ancien et le nouveau statut des citoyens, à apaiser les susceptibilités de la plèbe de Rome. Quoi qu'on pense, dans le détail, des documents épigraphiques trouvés à Este et à Velleia, il semble établi par eux qu'après l'adoption de la loi Roscia une autre loi, sans doute la *lex Rubria*², resserra, à l'intérieur de la Cisalpine qui, malgré sa romanisation plénière, devait continuer, jusqu'en 42, à former une province distincte³, les liens de ses communautés autonomes avec la mère-patrie, et les lui subordonna en limitant la compétence des juridictions locales et en traduisant de plein droit à Rome les actions infamantes et les causes civiles dont l'enjeu dépassait un certain nombre de milliers de sesterces⁴. Rome élargie jusqu'aux Alpes conservait son équilibre et assimilait une sève nouvelle; et, dans cette première réforme de conséquence, s'ébauche la méthode de César, concrète, souple et nuancée, n'allant jamais jusqu'au bout d'un programme dont il émonde les exagérations partisans et, en revanche, essayant toujours de concilier les tendances antagonistes dans l'intérêt supérieur de l'État.

César et l'intérêt général

Elle se dessine plus fermement dans les remèdes qu'il apporta aux maux dont souffrait la plèbe et qu'une aristocratie criminelle avait cherché moins à guérir qu'à exploiter. Sous l'accroissement de population qui avait suivi la guerre sociale, avec l'afflux de main-d'œuvre servile déterminé par les conquêtes, et dans le désarroi des luttes civiles, le prolétariat urbain avait vu empirer sa condition; le nombre des besogneux avait grossi; une foule de petits artisans ou de revendeurs ne s'était provisoirement tirée d'affaire qu'en contractant des emprunts dont le poids l'écrasait. L'oligarchie sénatoriale s'était basement accommodée d'une misère qui recrutait ses clientèles.

1. Sur ces distributions, cf. *supra*, p. 381. Sur la portée de la législation nouvelle, cf. Cass. Dio, XLI, 36, 3; Cic., *Phil.*, XIV, 2, 10; Tac., *Ann.*, XI, 24. La date est donnée par le « fragment d'Este ».

2. Sur ces inscriptions, le fragment de Velleia (*C.I.L.*, I², 392) et le fragment d'Este (*ibid.*, 600), cf. P. F. GIRARD, *Textes*², p. 72-80. Sur les questions qu'elles soulèvent, je partage le scepticisme d'Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 354, n. 3.

3. Cf. MARQUARDT, *Organisation de l'Empire romain*, II, p. 7.

4. 10 000 dans le fragment d'Este; 15 000 dans celui de Velleia.

Sans plus de désintéressement, les démagogues la dénonçaient avec véhémence, la combattaient à outrance, mais ne se souciaient point d'accorder les moyens qu'ils préconisaient à l'utilité générale. César se proposa d'arbitrer définitivement ce conflit séculaire. Convaincu qu'il n'y aurait ni repos ni stabilité tant que les détresses ne seraient pas soulagées, il était prêt aux concessions les plus larges et les plus humaines. Mais il n'était nullement disposé pour autant à substituer la tyrannie des humbles à celle des grands, à reconnaître à une plèbe disparate, écartelée par ses égoïsmes, dépravée par le désœuvrement et les sportules¹, toutes les vertus et tous les droits; et sa politique envers les prolétaires sera de régénération morale autant que d'amélioration matérielle².

La brûlante question des dettes

Le règlement le plus urgent était celui des dettes. Tout de suite, César en avait perçu la nécessité; et, à ses passages à Rome, en 49, il s'était interposé entre les créanciers et les débiteurs dont le différend menait droit à l'émeute. Dans l'intention de couper court aux abus de ceux-là comme à la mauvaise foi de ceux-ci, il avait décrété, avant de s'embarquer pour l'Épire, que les créanciers ne pourraient poursuivre leurs recouvrements qu'en vertu des sentences arbitrales du prêteur urbain. C. Trebonius, qui avait pris possession de cette magistrature le 1^{er} janvier 48 = 25 novembre 49, remplit son rôle avec prudence et humanité, soucieux d'abaisser le montant des prêts visiblement usuraires, et d'échelonner le paiement des dettes légitimes³.

L'agitation en 48 : Caelius

Mais il y avait trop de Romains obérés, et parmi eux, comme aux sombres années de Catilina, trop de gros personnages et de nobles influents, pour que l'on se contentât des jugements du prêteur. Ce que la plupart demandaient, c'est qu'on passât l'éponge sur l'ardoise, et ils étaient si nombreux qu'ils tâchèrent de l'emporter par la violence. M. Caelius Rufus qui, en 48, se morfondait dans une préture subalterne, était fort en peine de faire face à ses échéances. Plein de rancune contre Trebonius dont il avait, en vain, convoité la charge, il prit la tête de l'agitation. D'abord, il annonça qu'il établirait son siège à côté

1. SALL., *Ep.*, II, 5, 6 : *haec igitur multitudo primum malis moribus imbuta, deinde in artis vitasque varias dispalata, nullo modo inter se congruens, parum mihi videtur ad capessendam rempublicam.*

2. *Ibid.*, II, 10, 1 : *de plebe renovanda corrigendaque.*

3. CAES., *B.C.*, III, 20, 2; CASS. DIO, XLI, 37.

du tribunal de son collègue, et qu'il y recevrait volontiers les appels que les justiciables croiraient devoir interjeter : en pure perte, d'ailleurs, car ceux qui répondaient aux citations étaient animés de la meilleure volonté, et Trebonius échappait à leurs critiques à force d'équitable bienveillance¹. Alors Caelius afficha une *rogatio* qui eût dessaisi le préteur urbain si elle était passée en force de plébiscite, puisqu'elle tendait à l'annulation de la moitié des dettes, et autorisait chaque débiteur à ne solder l'autre que par étapes et sans intérêts. Le consul Servilius Isauricus et les autres magistrats, indignés de cette audace, s'insurgèrent contre la proposition. Caelius la retira un jour et le lendemain, par bravade, la remplaça par deux projets plus redoutables encore : l'un instituait un moratoire d'un an en faveur de tous les locataires sans exception, l'autre effaçait purement et simplement toutes les dettes. A cette lecture, la Ville se dressa en deux camps ennemis. Des bagarres ensanglantèrent le pavé du Forum et des énergumènes chassèrent Trebonius de son tribunal. Devant ces excès, le Sénat césarien n'hésita point, en l'absence de César, à voter le sénatus-consulte suprême et à destituer le tribun subversif. Celui-ci, comprenant qu'il aurait le dessous dans la Ville, s'enfuit sous le prétexte de se rendre auprès de César. En réalité, il avait secrètement négocié avec Milon, à qui il avait donné rendez-vous dans l'Italie du Sud, et qui, de Marseille, accourut à son secours avec les débris d'une ancienne troupe de gladiateurs et paré de l'investiture de Bibulus. Car, dans leur haine de César, les Pompéiens s'abaissaient à pactiser avec la révolution sociale et à ressusciter Catilina. Seulement, cette honte ne leur servit de rien. Une légion mobilisée par le préteur Q. Pedius tailla en pièces les mercenaires de Milon qui expira, le crâne fendu d'une pierre lancée du haut des remparts de Compsa. Caelius, plus heureux, avait pénétré dans Thurii, mais à peine se fut-il avisé d'entreprendre le débauchage des cavaliers espagnols et gaulois que César avait laissés en garnison dans la place, que ceux-ci, outrés, le transpercèrent. Sans que César s'en fût mêlé, la première révolte des débiteurs avait été jugulée en quelques mois (48)².

Les troubles de 47 : Dolabella

Il suffit d'un agitateur résolu pour en provoquer une seconde. Dans le courant de 47, un jeune patricien, très sincèrement ami de César, qui, à l'exemple de P. Clodius, s'était fait agréger à la plèbe,

1. CAES., *ibid.*, 20, 1-2.

2. CAES., *ibid.*, 21 et 22. Les mss. donnent non *Compsam* (Davies) et *in... Hirpino* (Glandorp), mais *Cosam in... Thurino*. Cf. CASS. DIO, XLII, 22.

puis élire tribun, P. Cornelius Dolabella, désira profiter de cette aubaine pour créer des embarras au maître de la cavalerie, Marc Antoine, qu'il détestait, et déchirer les lourdes obligations qu'il avait souscrites personnellement. Il reprit à son compte les *rogationes* de Caelius, et, les ayant promulguées, il appela le peuple aux armes pour les soutenir. La foule envahit le Forum qu'elle commença de hérissier de barricades. Mais le Sénat césarien recourut pour la deuxième fois au sénatus-consulte suprême, et le maître de la cavalerie qui avait garni le Capitole de ses soldats n'eut qu'à précipiter ses colonnes sur les émeutiers pour mettre en fuite ceux qu'elles n'avaient pas massacrés : 800 d'entre eux, dit-on, avaient péri dans la mêlée¹. Mais Dolabella était sain et sauf, et, toujours irritante et aiguë, la question des dettes n'était pas de celles que le sabre pouvait trancher. C'est à l'intelligence de César qu'il appartient de la résoudre.

La solution de César

Le dictateur, dès son retour d'Orient, avait indiqué, par son attitude envers les personnes, l'esprit d'intelligente modération dans lequel il aborderait le fond des choses. Il n'adressa aucun reproche à Marc Antoine et, par cette approbation tacite de la répression, montra que, s'identifiant à l'ordre public dont il avait assumé la responsabilité, il ne pouvait faire moins que d'y courber la plèbe. Mais pas davantage il ne rompit avec Dolabella, et il marqua, par cette faveur, et ses égards pour la magistrature plébéienne dont le tribun avait exercé les droits, et sa volonté de subvenir aux maux réels dont la dureté excusait à ses yeux les mouvements populaires². Tout de suite, il avait pesé les termes de l'épineux problème. D'une part, les exigences des créanciers qui, dans une situation aussi anormale, et à la suite d'années où la guerre civile avait paralysé, faussé les transactions, se refusaient aux rabais et aux délais, lui paraissaient franchement inadmissibles. D'autre part, les défaillances dont ils se plaignaient étaient loin de justifier toujours la même sollicitude. Certes les insolubles qui invoquaient leur dénuement étaient dignes de commisération. Toutefois, s'ils se lamentaient sur leur sort ou sur la misère des temps, sans réagir, s'ils s'étendaient sur les difficultés de la vente et le marasme des affaires, sans tâcher d'en sortir, ils faisaient preuve d'une âme médiocre, et repoussaient une sympathie qui, due à leurs malheurs, ne devait pourtant pas les détourner de

1. CASS. DIO, XLII, 32-33; cf. LIV., *Per.*, CXIII : *cum... plebs tumultuaretur, inductis a M. Antonio magistro equitum in Urbem militibus, octingenti a plebe caesi sunt.*

2. CASS. DIO, *ibid.*

l'effort par lequel ils les pourraient surmonter dans un meilleur avenir¹. Quant aux riches qui reconnaissaient leurs dettes mais ne les payaient point, et prétendaient conserver leurs biens intacts comme s'ils n'avaient jamais rien demandé à personne, ils offraient l'exemple d'une lâcheté et d'une imprudence impardonnables². César avait tracé en conséquence le plan de ses redressements, également éloigné d'un conservatisme désastreux et de bouleversements iniques et malfaisants.

Ses lois sur les loyers et les dettes

Une première loi Julienne para au danger immédiat, et évita les troubles qui n'eussent pas manqué de se produire si des milliers de familles avaient été jetées ensemble sur le pavé. Ainsi que les *rogationes* de Caelius et de Dolabella, elle établit un moratoire d'un an pour les locataires, mais elle se garda de l'étendre à tous les loyers; seuls ceux qui ne dépassaient point le chiffre de 2 000 sesterces par an seraient admis à en bénéficier³. En ce qui concerne les dettes proprement dites, une seconde loi Julienne généralisa, pour les débiteurs soi-disant incapables de rembourser leurs emprunteurs, l'obligation de céder leurs avoirs jusqu'à concurrence des sommes qu'ils avaient couchées⁴. La *cessio bonorum* fut de droit pour tous ceux qui possédaient des biens au soleil, et le scandale cessa de riches qui prétendaient garder leurs richesses sans faire honneur à leur signature. D'ailleurs, si César tint la main à ce que ses volontés fussent observées, et si la correspondance de Cicéron renferme des allusions aux cessions forcées qui s'effectuèrent alors autour de lui⁵, il est évident que le législateur avait pris ses précautions pour empêcher l'opération de ruiner injustement les débiteurs honnêtes, ou d'encourager la spéculation des créanciers malhonnêtes. Très habilement, il avait spécifié à ces fins, et que les intérêts déjà versés, soit en valeurs, soit en espèces, fussent déduits du total de la créance, et que les évaluations préalables aux cessions prescrites fussent établies sur la base du prix que les propriétés avaient coûté avant la guerre civile⁶. Quant aux vrais pauvres, ils étaient à la fois soustraits à une *cessio bonorum* dont le premier élément leur

1. CAES., B.C., III, 20, 3 : *nam fortasse inopiam excusare et calamitatem aut propriam suam aut temporum queri et difficultates auctionandi proponere etiam mediocris est animi.*

2. Ibid. : *Integras vero tenere possessiones qui se debere fateantur, cuius animi aut cuius impudentiae est ?*

3. SUÉT., *Caes.*, 38; CASS. DIO, XLII, 51, 1. Sur les mobiles intéressés de César, cf. *infra*, p. 525, n. 2.

4. *Lex Julia* citée par GAIUS, III, 78; présumée par la *lex Julia* posthume, l. 113-115.

5. CIC., *Ad Attic.*, XII, 28, 3; *Ad fam.*, IX, 16, 7; XIII, 8, 2 (cités par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 378, n. 5).

6. SUÉT., *Caes.*, 42.

manquait, et à la contrainte par corps, dont la procédure nouvelle, exclusive autant qu'obligatoire, avait aboli le recours¹. Mais ils n'étaient dispensés pour autant, ni de travailler pour acquérir, ni d'acquérir pour s'acquitter. Dans l'ensemble, si l'on en croit Suétone, les novations de César n'avaient eu pour résultat que de réduire les dettes d'un quart², et, respectueux des principes sur lesquels reposait la société romaine, il s'était énergiquement refusé à courir l'aventure d'une suppression totale, qui eût entraîné la Cité, à travers les pires troubles économiques, à des déchirements furieux et à l'appauvrissement final. Plus encore en 47 qu'en 63, César s'est dressé contre les tentatives de chambardement des Catiliniens et de leur séquelle, parce que, dans l'intervalle, l'accumulation de ressources qu'il devait à ses victoires l'avait mis à même d'organiser, en la réhabilitant, l'assistance publique aux indigents, et de procurer des terres et du travail à tous les prolétaires.

César et l'assistance publique

Depuis bientôt un siècle, les démocrates avaient clamé le devoir qui s'imposait à la collectivité de venir en aide à ses membres nécessiteux, et, cédant à leurs poussées, la République des nobles, par faiblesse, puis par surenchère, avait commencé par revenir aux pratiques condamnées par Sulla, et fini par substituer à l'office du blé à bon marché, dont l'origine première remontait à C. Gracchus, le système des distributions de grain entièrement gratuites, auquel Caton avait adhéré en 62, et que P. Clodius, en 58, avait encore renforcé. César ne répudia pas, au pouvoir, les principes qu'il avait toujours défendus. Mais il ne souffrit pas que le droit à l'existence des individus portât un mortel préjudice aux finances publiques, ou qu'une aide inconsidérée à des indigents valides les encourageât à l'oisiveté. Il garantit le fonctionnement des institutions d'assistance, mais en réprimant abus et gabegie. D'abord il définit avec rigueur les conditions auxquelles l'octroi de vivres gratuits serait accordé. Puis il raya de la liste des assistés tous ceux dont la déclaration, préalablement requise, démontrait qu'ils ne les avaient pas remplies. En fin de compte, leur nombre descendit de 320 000, chiffre auquel il s'était élevé dans les derniers temps, à 150 000, chiffre que César interdit de dépasser à l'avenir. Par son ordre, en effet, de nouvelles inscriptions au tableau des bénéficiaires ne seraient plus admises qu'à

1. La contrainte par corps n'est pas mentionnée au nombre des incapacités énumérées par la *lex Iulia* posthume. P. F. GIRARD, *Manuel*¹⁰, p. 1031, pense à Auguste.

2. SUÉT., *Caes.*, 42.

mesure des vacances et les édiles *ceriales* ou leurs agents qui, par fraude ou inadvertance, auraient donné du blé à qui n'avait pas le droit d'en recevoir, seraient frappés, pour chacun de ces versements indus, que le premier venu était fondé à dénoncer à la justice, d'une amende de 50 000 sesterces¹.

Les assignations agraires...

C'est que César avait à cœur non seulement le bonheur, mais la dignité de la plèbe, et que, plutôt que de l'abaisser par des aumônes, il préférait l'ennobler par le travail.

... en Campanie...

Les premières lois sociales que, consul, il avait portées, avaient été des lois agraires. Dictateur, il s'ingénia à leur faire rendre leur plein effet. Le lotissement dont il avait dû, en partant pour les Gaules, abandonner la direction à Pompée, avait surtout profité aux vétérans des armées d'Orient et demeurait incomplet. Il l'acheva probablement alors, selon de nouveaux modes de répartition. Au lieu, en effet, de tirer au sort les parcelles de l'*ager Campanus*, ils les attribua aux citoyens qu'il choisit parmi les pères d'au moins trois enfants, et, sur cette terre exceptionnellement fertile, casa de la sorte 20 000 familles. Du même coup, il débuisqua l'aristocratie de son dernier fief d'*occupatio*, mit à l'honneur les ménages féconds, et garnit les terres concédées des bras nécessaires à leur fructification².

... et ailleurs

Mais, Campanie comprise, les derniers lambeaux de l'*ager publicus* disponible ne lui suffisaient point et ne représentaient qu'une partie

1. SUÉT., *Caes.*, 41; *Lex Iulia* posthume, l. 1-20; cf. *infra*, p. 517-518.

2. APPIEN, *B.C.*, II, 10, 35 (avec anticipation; cf. *supra*, p. 213). SUÉT., *Caes.*, 20; *agrunque Campanum divisit extra sortem ad viginti milibus civium quibus terni pluresve liberi essent*. On a contesté ce chiffre (cf. ATTILIO LEVI, *Atene e Roma*, 1922, p. 151) à cause de la limitation, par CICÉRON (*Ad Attic.*, II, 16, 1), à 6 000 hectares, des surfaces disponibles dans l'*ager Campanus*; mais cette indication d'un adversaire des lotissements est probablement tendancieuse. Avec RUDOLPH, *Stadt und Staat*, Leipzig, 1935, p. 186-207, je rapporterais à cette assignation la *lex Mamilia Roscia*, etc., émanée, à mon avis, des *quinqueviri* de 45 ou de 47. Depuis l'ingénieuse découverte de M. PIGANIOL, qui a reconnu les extraits que les *Gromatici veteres* (LACHMANN, I, p. 263) nous ont transmis de la *lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia*, dans la table de bronze de Falerio (*C. R. Ac. Inscr.*, 1939, p. 193-200), il n'y a plus de doute que cette loi n'appartienne à la dictature de César, conformément aux indications de CALLISTRATE au *Dig.*, XLVII, 21, 3; et c'est de 47, plutôt que de 45, qu'on datera cette loi avec LE GALL, *Revue de Philologie*, 1946, p. 130-143.

des assignations qu'il estimait indispensables. Des milliers de citoyens, des légions entières de vétérans attendaient de lui leur tour de lotissement. Il découpa d'abord de nouvelles parts dans les propriétés qu'il avait confisquées et dans celles que l'argent de son butin lui avait permis d'acheter un peu partout en Italie : à Veies et à Volaterrae, à Casilinum et à Calatia, par exemple¹, sans d'ailleurs bousculer jamais les légitimes propriétaires dont les domaines s'enchevêtrèrent avec les lots qu'il a constitués². Puis il en tailla d'innombrables dans les colonies qu'il avait fondées outre-monts et outre-mer. Ainsi Corinthe fut, en majorité, garnie par les affranchis de Rome qu'il y avait possessionnés³; et plus de 80 000 prolétaires urbains furent établis par lui sur des fonds provinciaux⁴.

Travail et discipline

Aussi bien s'était-il arrangé pour que les indigents qui n'auraient, ni obtenu de lots, ni accepté de s'expatrier, fussent capables de gagner leur pain sans quitter la péninsule : soit dans la Ville où bourdonnait l'activité des chantiers qu'il y avait ouverts⁵, soit dans les campagnes italiennes qu'il avait rêvé d'enrichir par de grandes entreprises : l'aménagement, à travers l'Apennin, d'une route directe entre la vallée du Tibre et la mer Adriatique; la création à Ostie du port artificiel que creusera l'empereur Claude cent ans après; le dessèchement du lac Fucin, opéré au xix^e siècle par le prince Alessandro Torlonia; le drainage des marais Pontins, œuvre toute récente du gouvernement fasciste; et où, en attendant, il astreignit, sans doute par une loi formelle, les propriétaires à employer, jusque sur leurs pâturages, en qualité de bergers, un tiers au moins de libres salariés⁶. Les temps étaient révolus des clientèles paresseuses et des sportules électorales. César travaillait pour la masse, mais il voulait, en échange, que la masse méritât son bien-être et travaillât pour l'État. Jamais encore le peuple romain n'avait été l'objet d'un intérêt aussi exigeant, soumis à une poigne aussi ferme, et, comme il avait dû associer la multitude

1. CIC., *Ad fam.*, IX, 17, 2; XIII, 4, 2-4; *Ad Attic.*, XVI, 8, 2; APPIEN, B.C., III, 40, 165.

2. SUÉT., *Caes.*, 38 : *Adsignavit et agros, sed non continuos, ne quis possessorum expelleretur.*

3. STRABO, VIII, 6, 23.

4. SUÉT., *Caes.*, 42 : *octoginta civium milibus in transmarinas colonias distributis.*

5. Cf. *infra*, p. 523 et suiv.

6. SUÉT., *Caes.*, 42 : *nene ii qui pecuariam facerent minus tertia parte puberum ingenuorum inter pastores haberent.* Sur les projets de César (auxquels s'ajoute le percement de l'Isthme), cf. surtout SUÉT., *Caes.*, 44 : *Siccare Pomptinas paludes, emittere Fucinum lacum, viam munire a mari Supero per Apennini dorsum ad Tiberim usque ; perfodere Isthmum.* Sur le port d'Ostie, en particulier, cf. SUÉT., *Claud.*, 20.

des Cisalpins à ses avantages, il admit cette laborieuse discipline, non seulement parce qu'elle était impérative, mais parce qu'elle était égalitaire et bienfaisante.

*César et l'ordre équestre :
sa réforme judiciaire*

La plèbe supporta le joug parce que les « grands », ses anciens maîtres, y étaient assujettis comme elle. Assurément, il y avait encore un Sénat, si rapetissé qu'en fût le rôle et ravalée la majesté; et César s'était plu à confirmer les préséances décoratives de l'ordre équestre, quitte d'ailleurs à appeler, par dérision, des affranchis et des comédiens à s'asseoir sur les sièges d'honneur qu'il lui avait laissés¹. Assurément encore, il avait eu l'air de rapprocher à leur commun profit Sénat et ordre équestre par sa réforme judiciaire de 46. Mais il convient de ne point se méprendre sur le sens des remaniements qu'il introduisit alors dans la composition des tribunaux. Il est vrai qu'il a éliminé des *quaestiones* les *tribuni aerarii* que L. Aurelius Cotta y avait introduits, et qu'elles resteront, jusqu'à Auguste, partagées entre les *Patres* et les chevaliers, exclusivement². Toutefois, on aurait tort d'interpréter ce partage, qui ne nous est plus connu que par des écrivains de l'époque impériale, comme un accroissement prémédité des deux ordres qui paraissaient en bénéficier. En réalité, conformément aux conceptions que développaient ses tracts de propagande, César a brisé cette forme de tyrannie qui consistait à réserver à un petit nombre d'hommes, toujours les mêmes, l'exercice du pouvoir judiciaire³, et, en réaliste qu'il était, il a, dans sa loi de *iudiciis*, identifié l'ordre équestre qui, désormais, concourrait à la formation des jurys, avec l'ensemble de cette première classe censitaire avec laquelle il se confondait pratiquement⁴. Ainsi, tout en posant la base de l'organisation augustéenne, laquelle fera dépendre la qualité de chevalier romain de la possession de 400 000 sesterces, c'est-à-dire du million d'*asses* qui constituait le cens de la première classe des citoyens, César a abaissé le Sénat au plan inférieur des chevaliers, et noyé ceux-ci dans la foule de la première classe censitaire, sans les distinctions entre les fortunes qu'avait posées Pompée en 55, sans acception particulière, ni du cheval public, ni de la qualité de *tribunus aerarii*⁵. A l'encontre du Sénat, contre lequel il avait lutté

1. Cf. *supra*, p. 475-476.

2. SUÉT., *Caes.*, 41; CASS. DIO, XLIII, 25, 1.

3. SALL., *Ep.*, II, 7, 11 : *iudices a paucis probari, regnum est*.

4. *Ibid.* : *Quare omnes primae classis iudicare placeat*.

5. Cf. BELOT, *Hist. des chev.*, II, p. 337; et *supra*, p. 278.

toute sa vie, et des chevaliers, dont il n'avait pas oublié les menaces au soir des nones de décembre 63, il a opiniâtement poursuivi la politique niveleuse qui était dans les vœux de la plèbe, et celle-ci oublia les brides qu'il lui passait à l'encolure dans la joie qu'elle éprouva de lui voir rabattre ensemble les nobles et les riches, tous les heureux qu'elle enviait.

César contre l'argent

Aussi bien avait-il lancé à l'opinion, comme un mot de ralliement, la haine des privilèges, et, d'abord et avant tout, du privilège que le nombre peut le moins tolérer, celui de la fortune. L'avidité des richesses, voilà le grand malheur de l'époque, le péril dont il fallait garder la jeunesse. L'argent, voilà l'ennemi, dont, au plus vite, l'on devait arracher le masque trompeur, ruiner le prestige usurpé, arrêter les méfaits¹. La victoire avait tellement comblé César qu'il était affranchi de la crainte des autres ploutocrates, et qu'il ne se gêna pas avec eux. Il avait corrigé les abus du capitalisme foncier, en détruisant, jusque dans leurs apanages de Campanie, l'*occupatio* des sénateurs, et, pour empêcher qu'elle pût renaître, il avait pulvérisé le domaine public par ses assignations². Il refréna de même le capitalisme mobilier, par le contrôle qu'il imposa à l'économie des publicains de l'ordre équestre, en remplaçant, en Sicile comme en Asie, par une contribution en argent, les dîmes dont la perception variable sollicitait l'âpreté au gain des sociétés vectigaliennes et leur valait les plus gros et les moins équitables de leurs bénéfices; enfin, contre les thésauriseurs de tout a cabit, il intima la défense à quiconque de garder par devers soi plus de 15 000 deniers en espèces³, et, non content de tarir les sources de certaines fortunes scandaleuses, il s'attaqua au scandale de leur étalage.

Son nivellement matériel et moral de la société romaine

Sulla déjà, et avec les mêmes arrière-pensées, avait décrété des prohibitions somptuaires. César les renouvela, en les aggravant, et

1. SALL., *Ep.*, I, 7, 2 : *Inventus probitati et industriae non sumptibus neque divitiis studeat. Id ita eveniet si pecuniae quae maxima omnium pernicies est, usum atque decus dempseris* ; — II, 7, 10 : *ergo in primis auctoritatem pecuniae demito* ; — 8, 3 : *haec ego magna remedia contra divitias statuo*, etc.

2. Cf. *supra*, p. 509.

3. Pour l'Asie, cf. CASS. DIO, XLII, 6, 3 ; APPIEN, B.C., V, 4, 19 ; CHAPOT, *Provinces d'Asie*, p. 288. Pour la Sicile, se reporter aux textes cités et à la discussion développée dans ma *Loi de Hiéron et les Romains*, p. 286-289. Sur la loi votée lors de la dictature de 49 contre les thésauriseurs, cf. CASS. DIO, XL, 38, 1.

pourchassa sous toutes ses formes le luxe tapageur. Il s'en prit aux bâtisseurs orgueilleux dont les opulentes constructions jetaient en permanence un défi aux taudis de la plèbe et créa à leur détriment un impôt analogue à celui des portes et fenêtres de l'ancienne fiscalité française, en frappant d'une redevance spéciale chacune des colonnes dont s'ornaient les péristyles de leurs hôtels¹. Puis il réprima les exagérations du train et de la toilette des femmes, interdisant l'usage des litières, certains jours de fête exceptés, à celles qui n'étaient point mariées, ou qui, mariées, n'avaient point d'enfants, et ne laissant leurs parures de perles qu'aux matrones de plus de 45 ans². Enfin, il poussa son inquisition et ses brimades jusqu'au fond des cuisines, apostant au marché des policiers qui devaient saisir les produits rares et coûteux dont il avait défendu la vente, et dépêchant à l'improviste ses licteurs dans les maisons d'où ils emportaient, sous le nez des dîneurs, les plats interdits³. En même temps que le travail pour les pauvres, la vertu, pour les riches, était mise à l'ordre du jour. Redoublant la sévérité des lois pénales, César punissait plus durement que les autres les crimes qui avaient été commis sans les circonstances atténuantes de la nécessité; et sous prétexte que les coupables, quand ils étaient dans l'aisance, pouvaient prévenir leur châtement par un exil volontaire, il disposa que les parricides seraient dépouillés de la totalité et les autres criminels de la moitié de leurs biens⁴. Il se montra impitoyable aux forfaitures et aux malversations; et, affectant pour les autres un rigorisme dont il s'était passé pour lui-même, il prit si fort au sérieux sa préfecture des mœurs qu'on le vit annuler l'union d'un ancien prêteur qui, sans pourtant donner prise au soupçon d'adultère, avait eu l'imprudence d'épouser une divorcée qui n'avait quitté son premier mari que depuis deux jours⁵.

L'historien aurait tort de sourire de ces manifestations voyantes d'un zèle moins efficace que symbolique. Sur les contemporains de César, elles produisaient l'effet que souhaitait le dictateur. Il n'avait

1. Voir les doléances sur le *columnarium* césarien, de CIC., *Ad Attic.*, XIII, 6, 1 (printemps de 45).

2. SUÉT., *Caes.*, 43 : *Lecticarum usum, item conchyliatae vestis et margaritarum nisi certis personis et aetatibus perque certos dies ademit.* Cf. saint JÉRÔME, *Chron.*, Ol. 183, 4 : *prohibitae lecticis margaritisque uti quae nec viros, nec liberos haberent et minores essent annis XLV.* Sous le législateur perce le pince-sans-rire qui plaçait les femmes dans la nécessité de choisir entre l'aveu de leur âge et leurs colliers de perles.

3. SUÉT., *Caes.*, 43 : *Legem praecipue sumptuariam exercuit, dispositis circa macellum custodibus qui obsonia contra vetitum retinerent deportarentque ad se, submissis nonnumquam lictoribus atque militibus qui, si qua custodes fessellissent, iam adposita e triclinio auferrent.*

4. SUÉT., *Caes.*, 42 : *Poenas facinorum auxcit et cum locupletes eo facilius scelere se obligarent quod integris patrimoniis exulabant, parricidas... bonis omnibus, reliquos dimidia parte multavit.*

5. SUÉT., *Caes.*, 43.

pas la candeur de croire qu'elles corrigeraient les mœurs; mais il savait que sous sa main, qu'il avait exprès gantée de fer, les différentes classes de la société romaine, naguère si distinctes et jalouses les unes des autres, seraient forcées de s'unir, par une égale obéissance, dans l'effort qu'il exigeait de chacun pour la prospérité commune et pour la grandeur du peuple romain auquel sa souveraineté destinait le gouvernement du monde.

III. — *Prospérité et grandeur romaines*

La mission impériale de Rome

De tout temps, l'obsédante préoccupation de César avait été d'égaliser sa patrie à la mission impériale qu'elle n'aurait pu décliner sans disparaître. Maintenant, l'idée maîtresse de son système, c'était d'assurer aux Romains la cohérence et la force qui, fixant leurs conquêtes, les garderaient de fléchir sous le faix de leurs dominations. De là, autant que de son ambition, procédèrent sa condamnation du régime aristocratique, l'institution de son absolutisme où l'autorité d'un seul soutient et propage celle du peuple-roi, ses réformes sociales tout ensemble audacieuses et mesurées, la discipline morale à laquelle il a soumis les grands et la plèbe. Par là enfin s'explique l'activité qu'il va déployer pour procurer à ses concitoyens le nombre et la valeur, doubler la cité d'une nation, façonner l'Italie à l'image de Rome, et, dans une Italie prospère et unie, faire de Rome la plus imposante de toutes les métropoles, la Ville-lumière de l'antiquité.

La prospérité économique de l'Italie...

On se tromperait, en effet, si l'on imputait seulement à ses besoins militaires ou à ses menées contre la République sénatoriale la naturalisation des Cisalpins. Il n'est pas douteux que, dans le moment où il en suggéra le propos et dicta la formule, elle ne lui ait été grandement utile. Mais, une fois terminée la guerre civile, le gain qu'il avait réalisé de ce fait s'inscrivit au compte de l'État; et celui-ci se trouva durablement accru en quantité et en qualité par l'annexion définitive des moissons et des ressources de la plaine padane, par l'assimilation complète d'une population nombreuse et saine, ces anciens Gaulois restés les plus prolifiques et vigoureux des paysans, devenus en quarante années les plus civilisés de tous les

Latins¹. Lorsqu'il eut ainsi parachevé l'Italie de Sulla² en la dotant d'un statut politique uniforme et de frontières naturelles, il s'appliqua à en stimuler la fécondité, à en développer les richesses, et, finalement, à la romaniser dans l'âme. Nous avons déjà mentionné les récompenses qu'il se plut à décerner aux mères, en flattant leur coquetterie et en les désignant en quelque sorte du doigt par les ornements qu'entre toutes les femmes elles furent seules à porter désormais, et il n'est pas besoin de revenir sur les primes attrayantes qu'il avait réservées aux familles nombreuses dans ses distributions de terres³. Mais il convient de souligner les répercussions heureuses de ses lotissements sur l'économie de la Péninsule. Des calculs, forcément conjecturaux mais, dans l'ensemble, tout à fait vraisemblables, auxquels se prêtent ses assignations, il ressort qu'elles ont dû aboutir, entre 59 et 44, à la formation d'une centaine de mille de propriétés nouvelles : pour les 40 000 vétérans de Pompée, pour ses propres soldats dont l'effectif était au moins aussi considérable, et pour les 20 000 citoyens qu'il a possessionnés en Campanie comme pères de trois enfants⁴. Il y eut là comme la transfusion d'un sang frais et généreux dans l'organisme de l'agriculture péninsulaire. Tous ces néo-propriétaires, qui, depuis longtemps, ne rêvaient qu'au jour où ils pourraient vivre sur un domaine à eux, s'attelèrent à la besogne avec d'autant plus d'ardeur que, très vite, ils comprirent que la vente des fruits de leur labeur, intelligemment favorisée, les rémunérerait de leurs peines. En 60, le préteur Q. Caecilius Metellus Nepos, dans l'intérêt des consommateurs qui composaient ses clientèles, avait pris l'initiative d'une loi qui abolit les douanes en Italie⁵. César maintint la franchise des exportations; mais, dans l'intérêt des producteurs, il n'hésita pas à modifier le caractère du *portorium*, qui n'avait jusque-là servi que d'instrument à une fiscalité aveugle⁶. Par une vue déjà moderne, il transforma la douane en moyen de défense économique, et rétablit, à l'exclusion de tous autres, les droits d'entrée sur les importations italiennes⁷. Grâce à ce premier essai de protectionnisme, la production péninsulaire prit rapidement un grand essor, et, sept ans seulement

1. Voir mes *Étapes...*, p. 250-252.

2. Cf. *Des Gracques à Sulla*, p. 476.

3. Cf. *supra*, p. 509 et p. 510. Autres primes, peut-être, visées par Cass. Dio, XLIII, 25, 7.

4. Cf. KROMAYER, *op. cit.*, dans les *Neue Jahrbücher für klass. Altertum*, 1914, p. 154 et suiv. Cf. Cass. Dio, XLIII, 25.

5. Cass. Dio, XXXVII, 51, 3; Cic., *Ad Q. fr.*, I, 11, 33; *Ad Attic.*, II, 16, 1. Cf. CAGNAT, *Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, Paris, 1880, p. 8.

6. Cf. CAGNAT, *op. cit.*, p. 1 et suiv.

7. SUÉT., *Caes.*, 43 : *Peregrinarum mercium portoria instituit.*

après la mort de César, Varron posait aux lecteurs de son traité *De re rustica* cette interrogation triomphante : « Et vous qui avez parcouru bien des pays, en avez-vous jamais rencontré un qui fût plus cultivé que l'Italie ? Ne vous semble-t-il pas qu'elle ne forme plus qu'un immense verger ? »¹.

... et son homogénéité...

En même temps, et grâce aux mesures que César avait minutieusement préparées, elle ne forma bientôt plus qu'un seul peuple en un grand nombre de cités prospères. L'Italie reculée jusqu'aux Alpes eût, en effet, été « trop longue pour être unie », si les différentes collectivités entre lesquelles son territoire était divisé n'avaient point reçu, sous la diversité superficielle de leurs statuts, une organisation uniforme, établie d'après les principes mêmes sur lesquels l'*Urbs* avait grandi. César a écrit les 80 dernières lignes de sa *lex Iulia* posthume à la fois pour assouplir leur autonomie à la souveraineté de Rome, et pour couler leurs constitutions dans les moules dont l'histoire de la métropole avait démontré la solidité.

... politique...

Quel que fût en effet le type qu'elles avaient primitivement adopté, colonies romaines, colonies latines, municipales, préfectures ou simples *conculabula*, elles offraient, depuis 49, ce trait commun de ne comprendre que des citoyens qui, de surcroît, étaient devenus citoyens romains. Puisque, par là même, elles relevaient également des autorités et des lois romaines, il était facile au dictateur d'imprimer à leur existence le même rythme, et fatal, dès lors, que ce fût celui de Rome. Sous quelque nom que fussent désignés leurs magistrats, *quatuorviri* dans les municipales, *duoviri* dans les colonies, César s'était enquis, pendant sa première dictature, des moyens de les subordonner au Forum romain, et il avait, en conséquence, borné leur compétence judiciaire à la sanction des délits et à la solution des litiges de moindre importance². Cette fois, il réglementa leurs élections et les décisions du conseil municipal des décurions qui les assistait, les unes et les autres dorénavant acquises à la simple majorité des votants³; énuméra les conditions auxquelles seraient soumises les candidatures, et définit

1. VARRO, *De r. r.*, I, 2, 3 : *Vos qui multas perambulastis terras ecquam cultiorem Italia vidistis ?* *ibid.*, 6 : *Non arboribus consita Italia, ut tota pomarium videatur ?* Sur la date du *De re rustica*, cf. VARRO, *ibid.*, I, 1, 1, et SCHANZ, *Röm. Lit.*, I, 2, p. 445 (en 37).

2. Cf. *supra*, p. 503. CARY, *J.R.S.*, 1937, p. 53, a réfuté la théorie de Rudolph sur César, créateur de la juridiction municipale.

3. *Lex Iulia* posthume, l. 149; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 150-152.

les incompatibilités qui reproduiraient à peu de chose près celles-là mêmes qu'observaient les magistrats et les sénateurs romains. Aux termes de sa législation, nul ne put être, ni élu à une charge municipale, ni inscrit sur l'*album* des décurions, s'il n'avait pas l'âge présumé indispensable au maniement des affaires, savoir : trente ans pour les « civils » qui n'avaient point fait campagne, vingt-trois ans pour les anciens soldats qui avaient servi six ans dans l'infanterie, vingt ans pour ceux qui en avaient passé trois dans la cavalerie¹. De même l'accès aux magistratures ou au conseil municipal fut interdit temporairement aux citoyens qui exerçaient certains métiers considérés comme indignes, et pour toujours à ceux qui auraient encouru la déchéance, soit d'une condamnation précise, soit de certaines infamies. César frappa de la sorte d'une incapacité provisoire les crieurs publics, les entrepreneurs et les agents des pompes funèbres, tant qu'ils pratiqueraient leurs professions², et d'une exclusion définitive les lanistes ou chefs de troupes de gladiateurs et les gladiateurs qui avaient abandonné leur corps à un laniste, les acteurs, les prostitués et les tenanciers de lupanars, les criminels, les faux témoins, les militaires dégradés ou congédiés ignominieusement, les complices des proscriptions sullanienues³. Une fois en fonctions, magistrats municipaux et décurions durent, non seulement contenir leur activité dans le champ que leur avaient concédé les autorités romaines, mais la coordonner avec la leur, comme, par exemple, dans l'établissement du cens, que César, par une saine appréciation des réalités, avait prétendu lier, au moins pour l'avenir, aux dates et méthodes des recensements de Rome⁴. Enfin, par la disposition où s'arrête notre texte de la Table d'Héraclée, César, qui avait ordonné, à Rome, la codification des lois existantes, prorogea dans tous les municipes qui avaient obtenu la cité romaine les pouvoirs discrétionnaires des commissaires qu'il y avait chargés d'adapter le droit local au *ius civile*, et balaya d'un coup les obstacles auxquels se heurtait leur intervention juridique⁵.

... et morale

Sous les prescriptions disparates de sa loi posthume transparait l'objet complexe et nécessaire que s'est proposé César. Dans le même

1. *Ibid.*, l. 88-89 et 100-101; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 116-117.

2. *Ibid.*, l. 104-105; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 117-118, et WILLEMS, *Sénat romain*, I, p. 198.

3. *Ibid.*, l. 110-124; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 119-131; et WILLEMS, *ibid.*, p. 197.

4. *Ibid.*, l. 146-148; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 149-150.

5. *Lex Iulia* posth., l. 159-164; cf. LEGRAS, *op. cit.*, p. 154-167, dont je préfère, sur ce point, l'interprétation à celle de VON PREMERSTEIN, *loc. cit.*, p. 67-75, et à celle de RUDOLPH, *op. cit.*, p. 179 et suiv. Sur les projets de codification de César, cf. SUÉT., *Caes.*, 44 : *ius civile*..., *redigere*.

temps où il unifie l'Italie sous la tutelle et dans l'esprit de Rome, il tâche à donner aux communautés qui la composent le sens de leur dignité et de leur indépendance. A l'heure où il vient d'étouffer la République dans la Ville, il s'efforce de ranimer l'esprit républicain dans les municipalités modelées sur son souvenir plus encore que sur son image. Il ne craignait rien d'elles, puisqu'en accordant dans chacune d'elles une avance de candidature et comme un privilège d'influence à ses anciens soldats, il s'était assuré de leur loyalisme. En outre il avait appris, par l'expérience des monarchies hellénistiques et, notamment, de la royauté séleucide, que le despotisme n'est pas du tout inconciliable avec la décentralisation municipale¹. Surtout, pour atténuer ou réduire les contradictions dont l'apparence nous déconcerte en son programme, il comptait sur la force que, pour le salut de la Latinité de toutes parts pressée par l'intrusion des nations sujettes, il avait à dessein communiquée au patriotisme des Romains, d'abord en l'enracinant dans cette terre d'Italie que nul de ses fils ne pourrait plus, hors le cas de mobilisation, quitter plus de trois ans d'affilée²; ensuite, en le nourrissant des vertus civiques nécessaires à son épanouissement; enfin, en l'exaltant par les magnificences de la métamorphose qui, aux yeux fascinés de toutes les petites Romes éparses à travers la Péninsule, était en train de ceindre le front de la grande avec la couronne étincelante qui seyait à la reine du monde.

Le peuplement de Rome

César, en quelques années, rénova la face de l'*Urbs*, dont il voulait faire, en vérité comme en nom, la Ville par excellence, la plus grande, la plus belle, la plus moderne des métropoles. Elle en était déjà la plus, nombreuse. De 463 000 habitants qu'elle avait comptés en 85³, elle était passée à 486 000 aux environs de 55⁴, et, selon toute probabilité, elle avait encore augmenté au cours des dix années suivantes⁵. Si

1. Cf. Paola ZANCAN, *Il monarca ellenistico nei suoi elementi federativi*, Padoue, 1934.

2. SUÉT., *Caes.*, 43 : *Sanxit ne quis civis maior annis viginti minorve LXX qui sacramento non teneretur plus triennio continuo Italia abesset, ne quis senatoris filius nisi contubernalis aut comes magistratus peregre proficisceretur.*

3. SAINT JÉRÔME, *Chron.*, Ol. 173, 4; cf. *Des Gracques à Sulla*, p. 387 et n. 178, et *supra*, p. 52, n. 3.

4. Scholiaste d'ESTE à LUCAIN., *Phars.*, I, 318, p. 53 du tome III de l'éd. Weber : *Roma volebat omni die LXXX milia modiorum annonae*. La ration moyenne étant de 60 *modii* par tête et par an, et 80 000 *modii* par jour faisant 29 200 000 *modii* par an, le chiffre de la population découle des quantités requises par son alimentation.

5. Ce qui explique comment BELOCH, *Bevölkerung*, p. 352 et suiv., a pu arriver à un chiffre de 800 000 habitants sous Auguste, évaluation que, pour ma part, je considère comme un minimum, nonobstant les tentatives récentes d'Ed. CUQ et de Ferdinand LOT (voir le beau livre de celui-ci : *Fin du monde antique*, p. 80) pour l'abaisser d'au moins

César manqua de loisirs pour recenser *urbi et orbi* l'ensemble des citoyens romains, puisque sa loi posthume en est encore à prévoir les modalités futures de cette opération¹, du moins trouva-t-il le temps de procéder à un démembrement complet de la population urbaine sans distinction de sexe, d'âge ou de statut personnel. Tandis que les citoyens romains durent, à cette occasion, déclarer leurs nom, prénom, surnom, l'état civil de leur père, s'ils étaient libres de naissance, ou celui de leur patron, s'ils étaient affranchis, leur âge, leurs avoirs², on vit aussi les femmes, les enfants, les pérégrins, les esclaves entrer en ligne de compte; et César, afin que cette statistique intégrale fût aussi exacte que possible, avait prescrit que les éléments en fussent rassemblés quartier par quartier et rue par rue sous la responsabilité des propriétaires d'immeubles³. Nous ignorons malheureusement le total qui fut alors obtenu. Tout ce que nous savons, c'est qu'après ce calcul César réduisit de plus de moitié la liste des assistés.

Les troubles civils, le marasme des affaires, le chômage qui s'en étaient suivis l'avaient démesurément allongée. De 40 000 noms qu'elle portait en 70, elle était montée à 320 000. César, qui avait rétabli la paix publique, offert à tous des terres et du travail, s'estima en droit de la raccourcir, et ramena, comme nous l'avons vu, les parties prenantes à 150 000⁴. Dion Cassius confirme ici le témoignage précis de Suétone, et il est certain que l'abréviateur de Tite-Live et Plutarque a commis une grossière bétise en prenant ce chiffre pour celui de la population civique de Rome⁵. Il ne concernait, parmi elle, que les citoyens pauvres admis aux distributions frumentaires, à l'exclusion de leurs femmes et de leurs enfants en bas âge⁶; et il en ressort à l'évidence qu'en y ajoutant encore les pérégrins, les soldats et les

300 000 unités : elles reposent en effet : 1° sur un sens du mot *insula*, que les Latinistes ne peuvent pas admettre; 2° sur l'idée, contredite par l'évidence documentaire, que la Rome des XIV régions tenait à l'intérieur de la muraille aurélienne, et que ses édifices publics ne pouvaient servir au logement des particuliers. Sur ces points, voir ma *Vie quotidienne à Rome...*, p. 33-35.

1. Cf. *supra*, p. 517, n. 4.

2. *Lex Iulia* posthume, l. 145-147. Il est à remarquer que la loi prescrit d'indiquer le gentilice avant le prénom, suivant un ordre qu'observent les filiations mentionnées dans les inscriptions de la fin de l'époque républicaine récemment découvertes à Minturnes (cf. JOHNSON, *Excavations at Minturnae*, II, *Inscriptions*, Rome, 1933, *passim*). — Déjà l'auteur de l'*Asinaria*, II, 4, 84, comptait un esclave pour un homme.

3. SUÉT., *Caes.*, 41 : *Recensum populi nec more nec loco solito sed vicatim per dominos insularum egit* : à noter, au passage, que le mot *recensus* n'est pas l'équivalent de *census*.

4. Sur le chiffre des assistés en 70; cf. CIC., *In Verr.*, II, III, 20, 72. Sur les autres chiffres, cf. CASS. DIO, XLIII, 21, 4, et SUÉT., *Caes.*, 41; (*supra*, p. 508).

5. LIV., *Per.*, CXV; PLUT., *Caes.*, LV, 3; même erreur chez APPIEN, B.C., II, 102, 425. L'abréviateur de Tite-Live a gardé le mot employé par Suétone : *recensus*.

6. Cf. SUÉT., *Aug.*, 41; CASS. DIO, LI, 21.

esclaves, on est contraint d'envisager une évaluation globale de l'ordre d'environ un demi-million d'habitants. Du coup, Alexandrie elle-même était rejointe ou dépassée, et Diodore, qui l'avait visitée entre 60 et 56, n'osa plus, en rédigeant son premier livre, lui attribuer sans conteste une primauté numérique à laquelle la Rome de César pouvait maintenant prétendre¹.

L'agrandissement de l'« Urbs »

Mais plus Rome était peuplée, plus il était urgent de lui donner l'air et l'espace qui lui manquaient. César remplit avec une sorte de hâte joyeuse le devoir qui lui incombait d'y rendre, dans un cadre renouvelé et accru, la vie plus saine et plus heureuse. De jour en jour, dit Suétone, il concevait pour l'agrandissement et l'embellissement de la Ville de plus nombreux et de plus vastes projets². A l'imitation de Sulla, il avait accepté du Sénat la permission de reculer la ligne idéale du *pomerium* ; mais ce n'était là qu'un geste rituel et comme l'emblème de l'élargissement que les frontières de l'Empire devaient à ses victoires³. Il entendit qu'à cette croissance symbolique correspondît une extension matérielle et concrète. A la fin de juin 45, il promulgua une loi *de Urbe augenda*⁴ qui n'est point parvenue jusqu'à nous et dont la plupart des dispositions, jugées sans doute trop audacieuses, furent du reste abandonnées après sa mort : c'était un plan régulateur, un projet d'urbanisme systématique dont un seul architecte, investi de sa confiance et pénétré de ses idées, dirigerait l'exécution⁵. Au nombre des transformations qui y étaient annoncées, figurait le dessein prodigieux de détourner le cours du Tibre en coupant le méandre qui subsiste aujourd'hui entre le *Pons Milvius* (Ponte Molle) et le Borgo, de manière à livrer le Champ de Mars aux bâtisseurs, et de refouler l'emplacement sacré du Champ de Mars sur les parties de la plaine du Vatican qui auraient été transférées de la rive droite sur la rive gauche du fleuve⁶. En attendant que ce formidable travail pût s'accomplir, César, d'un trait de plume, supprima les barrières que la muraille dite Servienne avait opposées jusqu'ici au développe-

1. DIODORE, XVII, 51, fixe à 300 000 environ le nombre, non des habitants d'Alexandrie (cf. LOR, *Fin du monde antique*, p. 81), mais des habitants de condition libre, et n'ose pas néanmoins décider si Alexandrie est la première ou la seconde ville du monde (I, 50).

2. SUÉT., *Cass.*, 44 : *de ornanda instruendaque Urbe... plura ac maiora in dies destinabat*.

3. TAC., *Ann.*, XII, 23; CASS. DIO, XLIII, 50, 1.

4. CIC., *Ad Attic.*, XIII, 20, 1.

5. *Ibid.*, 25, 1.

6. *Ibid.*, 34, 4.

ment de la Cité. Aux termes de la *lex Iulia* posthume, Rome cessa d'étouffer dans les 500 hectares que circonscrivait ce mur vieux de trois siècles et fut officiellement prolongée dans toutes les directions à 1 000 pas (près d'un kilomètre et demi) d'une fortification tout au plus bonne à démolir : c'est l'ébauche des XIV régions que déterminera Auguste, et dont l'institution a si bien désaffecté le mur ancien que la première d'entre elles prit couramment le nom de la porte qui en occupa le centre après en avoir marqué la périphérie : la Porte Capène¹.

La police de l' « Urbs »

Dans l'*Urbs*, ainsi triplée de superficie, il importait à César de veiller à l'entretien des rues et à la police de la circulation. A l'un et à l'autre, il n'a pas consacré moins de 70 lignes de sa loi posthume. Celle-ci attribua aux édiles la haute main sur le pavage des chaussées, la réparation des trottoirs, le nettoyage des voies et places publiques. Les magistrats y pourvoiraient directement dans les sections de terrain bordées par des sanctuaires ou des édifices appartenant à l'État; ailleurs il devraient y contraindre les propriétaires riverains, et, en cas de manquement de ces derniers, se substituer à eux en soumissionnant à des entrepreneurs la besogne à remplir, et en présentant aux défaillants la note à payer, majorée de moitié en cas de retard dans le versement des sommes dues aux soumissionnaires². Quant à la circulation qu'il convenait d'autant plus d'accélérer que les distances se trouvaient augmentées à proportion du nouveau périmètre urbain, César l'a, pour des siècles, sévèrement, minutieusement agencée. Il l'a débarrassée par l'interdiction formelle aux particuliers d'élever nulle part, si ce n'est lors de la célébration des jeux, tréteaux, éventaires ou estrades³; et il l'a simplifiée en suspendant le transit des attelages depuis le lever du soleil jusqu'à la dixième heure de la journée. Il n'a excepté de cette mesure draconienne que les chars des prêtres et des vestales lorsque l'usage en était prescrit par la liturgie, ceux du cortège triomphal au jour d'un triomphe, et, en tout temps, les véhicules utilisés pour le

1. *Lex Iulia* posthume, l. 21, 50, 69, 77; sur les 14 régions d'Auguste, créées en 7 av. J.-C., cf. SUÉT., *Aug.*, 30, et PLATNER-ASHBY, *Top. Dictionary*, p. 444-447. Sur la muraille dite Servienne, construite, en réalité, entre 378 et 352, et englobant moins de 500 hectares (426 d'après Beloch), voir le livre de SÄFLUND, *Le mura di Roma Repubblicana*, Rome, 1932, dont les conclusions ne m'ont pas paru ébranlées par LUGLI, *Historia*, 1933, p. 1-45; il me semble toujours évident que, lors de la prise de Rome par les Gaulois, le Capitole, seul, était fortifié.

2. *Lex Iulia* posthume, l. 20-55.

3. *Ibid.*, l. 77-79.

charroi des matériaux de maçonnerie. De l'aube au crépuscule, les voitures introduites dans la Ville pendant la nuit n'y jouirent plus que d'un simple droit de stationnement, et encore à la condition d'être vides, et la rue fut réservée aux allées et venues des piétons et à la marche des litières, exclusivement¹. L'unique dérogation permanente qu'ait admise César à son règlement trahit son intention de rebâtir Rome de fond en comble; et l'ordre qu'il a donné de bloquer le trafic dans les heures nocturnes révèle l'étroitesse et l'incommodité des voies d'accès. Dans le filigrane de ses lois apparaît la vraie physionomie de la Rome où il a vécu, et elle ne laisse point de nous surprendre avec cette animation si différente de celle qui remplit nos grandes villes, pareille au contraire à celle que nous imaginons dans le Paris du Moyen Age ou que nous retrouvons de notre temps à Fez, dans la capitale anachronique de l'Islam marocain. D'aucuns se persuaderont peut-être que, si César n'avait pas succombé prématurément, il eût réussi, à force de transformations édilitaires, à replacer d'aplomb ce monde à l'envers. J'en doute, pour ma part, puisque, en tout état de cause, la charge dérisoire — 500 kilogrammes — que comportait l'infériorité de l'attelage antique eût continué de nécessiter, pour les transports lourds, et notamment pour celui du ravitaillement, une telle quantité de chariots que, de toute manière, il eût fallu, pour éviter l'encombrement, en canaliser l'invasion². Les empereurs qui, plus tard, reprirent le programme d'urbanisme que la mort de César avait interrompu, Auguste, Néron, les Flaviens, Trajan, ont dû, bon gré mal gré, maintenir les règles que César avait édictées; et les embarras de Rome dont s'est plaint Juvénal au II^e siècle sont toujours ceux que sous-entendait la *lex Iulia* posthume. Dans la Ville que raille le satirique, les véhicules se succèdent la nuit avec un vacarme qui condamne ses contemporains à l'insomnie³; et pendant le jour les seules voitures qui arrêtent les passants, quand elles ne les écrasent pas, sont chargées de bois de construction⁴. Les successeurs de César n'ont donc point pallié autrement que lui les conséquences inévitables des insuffisances techniques auxquelles il ne fut suppléé qu'au Moyen Age; et, d'autre part, pour dégager le centre de Rome, ils n'ont eu qu'à se conformer à son plan et à prolonger de leurs divers forums celui que César avait élevé à côté de l'ancien.

1. *Ibid.*, I, 55-67.

2. J'adopte ici, sur l'attelage antique, les conclusions neuves, généralement admises aujourd'hui, du livre du C^t LEFEBVRE DES NOETTES, Paris, 1931.

3. JUVÉNAL, *Sat.*, III, 232 et suiv.

4. *Ibid.*, 255 et suiv.

Les monuments de l' « Urbs »

Car à peine César eut-il réuni les sommes d'argent nécessaires qu'il s'appliqua à décongestionner la Ville, à imprimer aux quartiers officiels vers lesquels confluaient les divers courants de l'activité urbaine le caractère de majesté resplendissante que postulait le rôle mondial dévolu à la Rome nouvelle. Dès 54, on le vit prélever sur son butin des Gaules de quoi dresser au nord du Capitole la magnificence marmoreenne des *saepta Iulia*¹; remettre à L. Aemilius Paullus les trente-six millions de sesterces avec lesquels celui-ci ennoblirait l'aspect du Forum, en réparant la basilique Aemilia qu'un de ses ancêtres avait contribué à élever en 179, et en préparant en face d'elle, à l'ouest de la Voie Sacrée, et sur l'emplacement de la vieille basilique Sempronia², la construction d'une basilique nouvelle qui devait s'appeler du nom de César et le conserver, immuable, à travers toutes les restaurations ultérieures; envoyer à Cicéron et à Oppius 60 millions de sesterces pour l'achat des terrains qu'il désirait acquérir, entre l'*Atrium Libertatis* (Sainte-Martine) et le Forum, en vue de l'aménagement d'un second forum, contigu et complémentaire³. La première pierre du *Forum Iulium* fut posée en 51. En 46, à la suite de ses quatre triomphes, César le dédia solennellement ainsi que l'*aedes Veneris Genetricis* qui occupait le milieu de la place, au lendemain, semble-t-il, de l'inauguration de la basilique Iulia⁴. Pour la circonstance, il avait repavé le Forum républicain et le Comitium⁵, restauré le Lacus Curtius, près du tribunal du préteur⁶; et il décida d'harmoniser les deux parties de son ouvrage en remaniant profondément le secteur où les anciens édifices publics, rajeunis par ses soins, touchaient aux nouvelles bâtisses : les Rostres qui seraient déplacés et refaits⁷, la Curie qui serait remise à neuf⁸. Pour éclipser les fondations récentes de Pompée, il ne s'en tint point là d'ailleurs, dispersa un peu partout les équipes de ses ouvriers, approuva, en 46, la consécration par le Sénat d'un temple à la Liberté⁹, releva de ses cendres celui de Quirinus¹⁰, éleva

1. Cf. *supra*, p. 480.

2. CIC., *Ad Attic.*, IV, 16, 14; PLUT., *Caes.*, XXIX, 2; APPIEN, *B.C.*, II, 26, 101. Cf. C. HUELSEN-J. CARCOPINO, *Le forum romain*, p. 59 et 123.

3. CIC., *Ad Attic.*, IV, 16, 14.

4. Voir les textes des *Res Gestae* (IV, 13) et de saint JÉRÔME (Ol. 183, 3 = 46 av. J.-C.), cités par PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 78; et *supra*, p. 285, n. 6.

5. PLATNER-ASHBY, *op. cit.*, p. 136 et 233.

6. PLIN., *N.H.*, XV, 78.

7. CASS. DIO, XLIII, 49, 2, et ASCONIUS, p. 43 Or.

8. CASS. DIO, XLIV, 5.

9. CASS. DIO, XLIII, 44, 1.

10. CASS. DIO, XLI, 14, et XLV, 3.

ou inaugura, en 44, des sanctuaires à la Nouvelle Concorde, à la Clémence, à la Félicité¹, et publia son propos, non seulement d'en vouer un à Mars, de proportions gigantesques, à la place de sa naumachie, mais d'affronter à la Roche Tarpéienne l'immense théâtre de pierre qui sera édifié par Auguste sous l'invocation de Marcellus². Enfin, il agrandit le Cirque dont il entourait l'arène d'un canal, l'« Euri-pe »³. A première vue, on incline à penser que cette profusion d'édifices publics allait à l'encontre du dessein de César et des besoins de sa capitale, puisqu'ils semblaient ôter aux demeures privées l'espace qu'ils accaparaient. Mais, à la réflexion, on s'aperçoit que la plupart d'entre eux s'ouvraient à la jouissance d'habitants choisis par les magistrats dans certaines catégories d'individus particulièrement dignes d'intérêt : gardiens, scribes, archivistes, appariteurs, esclaves au service de l'État. La *lex Iulia* posthume réserve à plusieurs reprises les droits au logement dans les *loca publica* de ces divers usagers⁴. En sorte que, par la fiévreuse multiplication de ses architectures, César, qui nourrissait avec elle des milliers de travailleurs, procura un toit à toute une foule de petits fonctionnaires. Mais, surtout, il aéra, ordonna, métamorphosa un sombre chaos de bâtisses et suscita, au cœur de Rome, l'incomparable floraison monumentale qui, de tout temps, a levé sur les terrains où s'implante un pouvoir fort. En vérité, si Jules César n'était pas tombé sous le poignard de ses meurtriers, c'est lui, et non son héritier, qui se serait vanté de laisser de marbre la Ville qu'il avait trouvée de brique⁵; et du moins les cinq dernières années de sa vie lui ont-elles suffi pour la couvrir de merveilles et appeler Rome à exercer jusque sur les arts sa suprématie universelle.

Le siècle de César : le « Forum Iulium »

On souhaiterait définir cette influence. Malheureusement le temps a glissé entre les doigts du dictateur, et nous ne possédons pas assez d'œuvres que nous puissions à coup sûr rapporter à sa dictature pour reconnaître sans conjectures les styles d'un « siècle de César ». Il est toutefois évident que César avait des idées en art comme en politique et qu'avec sa passion de puissance il a naturellement cherché à y convertir ses contemporains. Déjà le témoignage des ruines de son forum est décisif à cet égard. Formant un rectangle qui mesurait 165 mètres du nord au sud et 75 mètres d'est en

1. CASS. DIO, XLIV, 4-6.

2. SUÉT., *Caes.*, 44; CASS. DIO, XLIII, 49, 2; cf. PLATNER-ASHBY, *op. cit.*, p. 513.

3. SUÉT., *Caes.*, 39; PLIN., *N.H.*, VIII, 21; cf. PLATNER-ASHBY, *op. cit.*, p. 115.

4. *Lex Iulia* posth., l. 68 et suiv.; 80 et suiv.

5. Cf. CASSIUS DIO, LVI, 30.

ouest¹, le *Forum Iulium*, dont le mètre carré avait coûté 9 000 sesterces en moyenne², se composait d'une esplanade ceinte sur trois de ses côtés de portiques derrière lesquels s'allongeaient de longues boutiques, d'un type uniforme. Au centre et en retrait vers le nord s'élevait l'*aedes* de Venus Genetrix que César avait vouée à la mère divine de son peuple et de sa famille au jour de Pharsale³, et qu'il consacra, encore inachevée, le 26 septembre = 25 juillet 46⁴. Sur le côté sans boutiques, vers le sud, dans le prolongement de l'entrée du sanctuaire, s'élevait la statue équestre du fondateur monté sur son cheval miraculeux⁵, et chantait une fontaine surmontée d'un groupe de statuaire représentant les nymphes Appiades⁶. A l'intérieur de la *cella* du temple, que dominait l'image, probablement en bronze, de la déesse, exécutée en toute hâte par le sculpteur Arcesilaos, étaient disposées les collections d'un véritable musée : statues de parèdres ou de néocores⁷; tableaux comme l'*Ajax* et comme la *Médée* de Timomaque de Byzance payés ensemble plus d'un million de sesterces⁸; six coffrets de pierres précieuses ou dactylothèques⁹; une cuirasse incrustée de perles bretonnes¹⁰. De ces trésors, il ne nous est parvenu que le souvenir; et si les admirables fouilles de Corrado Ricci ont rendu à la lumière,

1. ASHBY, dans son *Top. Dict.*, indique 115 m × 30 m; Corrado Ricci, dans sa *Via dell' Impero Rome*, 1934, p. 39, 6 000 mètres carrés. La fouille étant incomplète au sud (ou plutôt au sud-est, car l'axe du *Forum Iulium* est exactement orienté nord-ouest-sud-est), toute certitude nous échappe. J'emprunte les mesures sus-énoncées à la restauration très vraisemblable de GISMONDI (dans Ricci, *Via dell' Impero*, p. 38). Cf. G. LUGLI, *Roma antica. Il centro monumentale*, Rome, 1946.

2. Cette moyenne résulte du rapprochement des mesures précitées avec le chiffre colossal que César, qui n'avait d'abord prévu que 60 millions de sesterces (CIC., *Ad Attic.*, IV, 16, 14), dut déboursier : 100 millions de sesterces (SUÉT., *Caes.*, 26, et PLIN., *N.H.*, XXXVI, 103). Comme la majorité des juristes estime que le droit romain ne connaissait point l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est permis de supposer que les remises gracieuses de loyers consenties par César en 47 pour 46 achevèrent d'amadouer les propriétaires récalcitrants; cf. *supra*, p. 507.

3. Cf. mes *Étapes...*, p. 141.

4. Cf. *supra*, p. 476.

5. SUÉT., *Caes.*, 61; PLIN., *N.H.*, VIII, 155.

6. OVIDE, *Art.*, I, 82; *Rem. Am.*, 660.

7. Dans un article pétillant d'ingéniosité, M. Ludwig CURTIUS (*Röm. Mitt.*, 1933, p. 182-192) a cru reconnaître Cléopâtre en Venus Genetrix dans une statue de cette déesse exposée au Vatican. Je ne puis souscrire à cette opinion : sous quelque déguisement qu'on lui prête, Cléopâtre n'a pu figurer dans le temple de Venus Genetrix qu'à la place subalterne assignée, par exemple, dans l'*aedes Castoris*, à l'image travestie de l'hétaïre Flora (PLUT., *Pomp.*, II, 5); et d'APPRIEN, *B.C.*, II, 102, 424, et de CASS. DIO, LI, 22, 3, il résulte que la statue de Cléopâtre n'est entrée dans le temple qu'en 30 (cf. mon livre *Passion et politique...*, p. 57-63).

8. PLIN., *N.H.*, XXXV, 136 et 145; cf. *ibid.*, VII, 126. On a voulu voir une copie de la *Médée* dans la fameuse peinture de la Casa dei Dioscuri, à Pompéi; sans doute à tort (L. CURTIUS, *Wandmalerei*, pl. VII et p. 306-307). Cf. A. J. REINACH, *Recueil Milliet*, p. 271.

9. PLIN., *N.H.*, XXXVII, 11.

10. PLIN., *N.H.*, IX, 116.

en 1932, des chapiteaux, des colonnes, de délicieux morceaux de frise provenant du sanctuaire, il est démontré, non seulement par le style décoratif de ces débris, mais par l'irrécusable assertion d'une inscription d'Ostie presque simultanément découverte, que ces vestiges proviennent d'une restauration postérieure, inaugurée solennellement par Trajan le 12 mai 113¹. Mais, à défaut du temple césarien, les boutiques, ou *tabernae*, qui l'encadraient se présentent à nous dans le loyal appareil qu'elles revêtirent à l'origine. De ces profondes salles voûtées; puis de leur façade, qui aligne ses blocs de péperin soigneusement ajustés sur deux étages, un rez-de-chaussée prenant jour par des portes carrées, un « premier » éclairé par des fenêtres plus larges que hautes; enfin des arcades qui la surmontent, et que sous-tendent des linteaux aux clés de travertin, émane un sentiment de simplicité harmonieuse et robuste; et l'on éprouve une semblable impression d'austère élégance devant le petit temple pseudo-périptère de la Bocca della Verità, que sa transformation, dès 872, en une église placée sous le vocable de Sainte-Marie-l'Égyptienne a sauvée des injures des démolisseurs, et dont le haut fronton lisse, le *podium* heureusement accordé à la modestie de ses proportions, les colonnes ioniques et les moulures rehaussées de stuc forment un ensemble de la sobriété la plus gracieuse, d'une distinction charmante et pudique². César repoussait aussi bien la mièvrerie que le colossal; et s'il désira incorporer aux vigoureuses habitudes de l'ancienne construction italique les enseignements étrangers, ce n'est point aux derniers stades de l'art grec qu'il a demandé des leçons : visiblement, par-delà les ateliers des cours et des pays d'Orient, il est remonté jusqu'à la grande époque de l'hellénisme occidental; et c'est un Athénien, imprégné de ces glorieux et purs souvenirs, qu'à l'indignation de Cicéron il chargea de la direction suprême de ses chantiers et de ses bâtiments³.

La peinture et le portrait

De même, si, faute de repères chronologiques assurés dans le classement des décorations murales⁴, et sans autre indication nomi-

1. Cf. J. CARCOPINO, *C. R. Ac. Inscr.*, 1932, p. 391.

2. Sur ce temple, d'identification difficile et controversée, cf. PLATNER-ASHBY, *Top. Dict.*, p. 330-331; MUÑOZ, *Il restauro del tempio della Fortuna virile*, 1925 (pl. 110 de *Cambridge Ancient History*, Plates, IV). Les archéologues sont d'accord pour l'attribuer à la période intermédiaire entre Sulla et Auguste.

3. Ctc., *Ad Attic.*, XIII, 35, 1 : *Gentilis tuus* (donc un « Athénien », comme Atticus) *Urbem augeat quam hoc biennio primum vidit*. La lettre étant du 13 juillet 45, il est prouvé que César fit venir cet architecte athénien à Rome pendant son séjour de 47 dans la Ville.

4. Cf. Mrs. STRONG, *Cambridge ancient History*, IX, p. 826-828 (rien à ce sujet dans sa *Rome antique*). Je n'ose parler ici de la villa Item (cf. *supra*, p. 126).

native que la préférence du dictateur pour le peintre Timomaque, un Grec d'Europe, né dans une ville longtemps dépendante d'Athènes, qui paraît avoir concentré son effort sur l'expression intense des émotions humaines¹, il est extrêmement difficile de déterminer la part de notre période dans l'évolution de la peinture romaine, la sculpture, en revanche, décèle à cette époque les mêmes tendances nationales, une égale réaction contre la mode hellénistique. Alors l'usage qui s'était de plus en plus répandu de placer sur la face des morts des masques de cire, pour en ralentir et dissimuler la décomposition au cours des interminables cérémonies funèbres², a permis, par des moulages transposés ensuite dans le bronze ou la pierre, de marquer les effigies de ce temps du réalisme qui caractérisera désormais les portraits romains. Que l'on compare le buste de Pompée, à Ny-Carlsberg, soit avec les bustes de Cicéron de la collection Wellington et du Vatican, soit avec les plus anciens bustes de César, dont peut-être d'ailleurs aucun ne remonte plus haut que le principat d'Auguste, on sera frappé du changement de manière. L'anecdote, le pittoresque sont tombés. Restent une vie profonde, que relèvent, dans la simplification générale des lignes, certains traits physiques volontairement appuyés — la patte d'oie de Cicéron, la calvitie, les rides, la saillie des pommettes, le serrement des mâchoires, la grosseur du nez chez César —, et toujours je ne sais quel air de dignité méditative ou hautaine enveloppant ces figures d'où la vérité jaillit avec une franchise directe, sans apprêts ni fioritures³.

1. PHILOSTRATE, *Vita Apollon.* II, 22. A. J. REINACH, *Recueil Milliet*, p. 55, a excellemment traduit ce passage : « Le moyen d'admirer l'Ajx furieux de Timomachos de Byzance si on ne le voit en esprit après le massacre des troupeaux, près de Troie, assis, désespéré, tout plein de la pensée du suicide ! »

2. Cf. Mrs. STRONG, *Cambridge ancient History*, IX, p. 814; BLÜMNER, *Privatalterth.*, p. 487; et, surtout, A. N. ZADOKS-J. JITTA, *Ancestral portraiture, in Rome...*, Amsterdam, 1932, p. 43-46.

3. Sur ces portraits, cf. BERNOULLI, *Röm. Ikon.*, I, p. 107-131 (Pompée); 132-144 (Cicéron); 155-181 (César). Sur l'iconographie de Cicéron, cf. LAURAND, *R.E.L.*, 1931, p. 309-319; sur celle de César, voir le résultat contradictoire obtenu par ERICH BOEHRINGER, *Der Caesar von Acreale*, Stuttgart, 1933 (suivant qui le buste de la comtesse Luxbourg procéderait d'un modèle des environs de 65, et celui d'Acreale, garanti par une inscription : C. IVL. CAESAR serait contemporain de la dictature), et par L. CURTIUS (*Die Antike*, VII, 1931, p. 247 et suiv.; *Gli Studi Romani nel Mondo*, Rome, 1933, p. 79-91; *Röm. Mitteil.*, 1934, p. 212-241, pl. 47-58), lequel, tout en rendant hommage à la beauté de la tête Luxbourg, conclut, non sans mélancolie, qu'un portrait contemporain de César reste encore à découvrir (*ibid.*, p. 229). Le buste de Naples est probablement du II^e siècle de notre ère; celui du British Museum « plus Voltaire que César » (BOEHRINGER) a été retiré des salles d'exposition.

La sculpture

Par un parti-pris significatif, César, au lieu d'orner ses édifices avec les chefs-d'œuvre consacrés dont il lui eût été loisible de dépouiller ses sujets, se plut, au contraire, à solliciter les talents qui l'environnaient ou qu'il appela auprès de lui. Si, en effet, on excepte sa propre statue équestre du *Forum Iulium*, laquelle, hors la tête du héros et les sabots fendus du cheval, reproduisait, dans toutes ses autres parties, la statue équestre d'Alexandre le Grand par Lysippe¹, il n'est question dans nos textes que de sculpteurs vivants auxquels lui et ses amis se sont adressés. Quelques noms ont surnagé, dans le naufrage de la plupart des œuvres : Arcesilaos, dont nous ignorons l'origine ; Pasiteles, un Grec romanisé de l'Italie méridionale² ; Stephanos, un élève du précédent³ ; Menelaos qui, affranchi, s'appela M. Cossutius Cerdo, et s'était initié chez Stephanos⁴ ; Apollonios d'Athènes que Marc Antoine devait emmener de Rome en Égypte⁵. Ce que les auteurs nous apprennent de leur activité la déploie dans les directions où, à mon avis, César, délibérément, engageait son temps. Arcesilaos, après avoir traité des sujets de genre, à la manière alexandrine, comme dans cet ouvrage qu'avait acheté Varron et où des Amours lutinaient une lionne dont ils chaussaient les pattes et étanchaient la soif dans une corne d'abondance, et travaillé pour Pompée⁶, entra au service des adversaires du grand homme, et, probablement, changea de manière comme de « Mécène ». De la statue de la *Felicitas* qu'il avait promise à Lucullus, et que la mort de l'amateur le dispensa de livrer, nous ne savons que le prix convenu : un million de sesterces⁷. Quant à celle de Venus Genetrix que lui avait commandée César, et qu'afin d'être prêt pour l'inauguration de l'*aedes* du *Forum Iulium* il dut mettre en place avant de l'avoir entièrement finie⁸, les archéologues s'évertuent à la reconstituer. Récemment encore, on a tenté d'en retrouver

1. STACE, *Silv.*, I, 1, 84-88. Sur le buste de Tusculum, cf. BORDA, *Rendiconti della Pontificia Accademia di Archeologia*, 1943-1944, p. 342.

2. PLINE, N.H., XXXVI, 40, et XXXIII, 156 : *et circa Pompeii aetatem Pasiteles*. Sur le réalisme attrayant de ses Thespiades, cf. PLINE, N.H., XXXVI, 39. Sur sa conscience, *ibid.*, 40.

3. IG., XIV, 1261 = LOEWY, n° 374 ; et LIPPOLD, P.W., III^A, c. 2405.

4. Cf. les textes discutés par C. ROBERT, P.W., IV, c. 1674.

5. Cf., de même, C. ROBERT, P.W., II, c. 162.

6. PLINE, N.H., XXXVI, 41. Il avait travaillé avec Coponius.

7. PLINE, N.H., XXXV, 156. La mort de Lucullus advint vers 56 (DRUMANN-GROEBE, II, p. 179). Sur ses derniers jours, cf. MC CRACKEN, *The villa and tomb of Lucullus in A.J.A.*, 1942, p. 325-340 ; et J. VAN OOTEGHEM, *Lucius Licinius Lucullus...*, p. 166 et suiv.

8. PLINE, *ibid.* : *Ab hoc factam Venerem Genetricem in foro Caesaris et priusquam absolveretur festinatione dedicandi positam*.

le prototype dans une série d'exemplaires, apparentés les uns aux autres, où Venus, mollement détendue, son chiton découvrant le sein gauche, porte Cupidon juché sur son épaule et une couronne de fleurs dans sa main droite¹. Mais s'il est établi que ces copies dérivent d'une même représentation de Venus, il ne s'ensuit nullement que celle-ci s'identifie à la Venus de Jules César²; et j'aime mieux m'imaginer la Mère du peuple romain sous l'aspect imposant et dénué de fadeur que nous montre la divinité et sur la monnaie de M.^r Cordius Rufus³ et sur le socle circulaire de la Villa Borghese⁴, amplement drapée, le long sceptre du gouvernement des hommes dans la main gauche et, dans la droite, la balance de la Justice. Arcesilaos aurait ainsi inspiré le sculpteur de ce précieux bas-relief où passe un reflet d'atticisme; et c'est évidemment dans l'Étrurie hellénisante et à Athènes que nous ramènent aussi, trois et cinq siècles en arrière, Pasiteles et son école.

Le néo-atticisme

Pasiteles, au dire de Pline, remit à l'honneur la *plastice*, c'est-à-dire la sculpture sur argile, « dérivée directement de l'art étrusque », à laquelle nous devons la foison des plaques murales de terre cuite, à figures de légende, d'histoire ou de pastorale, dont les jardins et les maisons de Rome ont commencé de se parer vers le milieu du 1^{er} siècle avant notre ère⁵. L'élève de Pasiteles, Stephanos, sculpta pour le *Forum Iulium* les Appiades dont Asinius Pollion possédait une réplique et qu'évoque probablement devant nous le groupe du Louvre, formé par trois jeunes filles aux corps en fleur, dressées sur la pointe des pieds et soulevant, à bras tendus, la base d'une fontaine en un mouvement délicieux de naturelle vivacité⁶; et, d'autre part, il a signé le *couros* athlétique de la Villa Albani qui, de toute évidence, rappelle quelque original grec antérieur à Phidias⁷.

1. Margarete BIEBER, Die Venus Genetrix des Arcesilaos, dans les *Röm. Mitt.*, 1933, p. 261-276. Sur le rapprochement avec Cléopâtre, cf. *supra*, p. 525, n. 7.

2. Cette attitude de joyeuse insouciance conviendrait mieux à la *Venus Felix* de Sulla.

3. Sur ce monétaire et son monnayage dans la période césarienne, cf. GROAG, *P.W.*, IV, c. 1221.

4. Cf. *Cambridge Ancient History*, pl. IV, p. 88. GOETHERT, *Zur Kunst der röm. Republik*, Berlin, 1931, p. 18, a interprété la figure comme étant celle, non de Venus, comme WEICKERT, *Festschrift Arndt*, p. 48 et suiv., mais de Iuventas. La main droite manque à la déesse sur ce relief.

5. PLINIE, N.H., XXXV, 156; cf. Charles PICARD, *Sculpture antique*, II, p. 362, et STRONG, *Rome antique*, p. 105 et 106.

6. STRONG, *Rome antique*, p. 83 et fig. 103. Sur les rapports du groupe de Pollion avec celui du *Forum Iulium*, cf. PLINIE, N.H., XXXVI, 33, et LIPPOLD, *P.W.*, III^a, c. 2405.

7. Cf. *supra*, p. 528, n. 3, et STRONG, *Rome antique*, p. 84 et fig. 104.

Menelaos, élève de Stephanos, atteste les mêmes goûts, aussi bien dans le *Pan* musclé du British Museum¹ que dans le groupe fraternel des « confiants silencieux » de la collection Ludovisi², auquel s'apparentent étroitement, s'ils ne sortent point du même atelier, l'*Oreste et Électre* de Naples, l'*Oreste et Pylade* du Musée du Louvre³. Enfin la tête du *Doryphore*, exécutée en bronze par Apollonios d'Athènes et découverte à Herculaneum, procède volontairement de l'original polyclétéen⁴. La vogue du néo-atticisme gagne la bourgeoisie, et jusqu'aux petites gens. Les riches s'engouent de ces grands cratères de marbre, sculptés de reliefs mythologiques dont l'exportation enrichissait les Athéniens du temps de Sulla, que des Athéniens immigrés en Italie vinrent façonner sur place au temps de César, et dont le décor habilement stylisé ramenait aux proportions d'un mobilier d'agrément les chefs-d'œuvre du v^e siècle commençant⁵. Les affranchis eux-mêmes cèdent au mouvement, et l'on voit alors un Aurelius Hermia et sa femme placer sur leur tombeau un haut-relief funéraire⁶ plus ou moins grossièrement inspiré des stèles du Céramique⁶. Bref, de quelque côté que s'engagent les enquêtes des archéologues, elles rencontrent, au début de la seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C., les mêmes réactions : férue des traditions italiques, la Rome de César a attiré à soi les meilleurs artistes hellènes, atticisé et archaïsé avec eux, et, par ce double retour systématique au passé national et aux exemples de la Grèce propre en sa plus grande époque, renouvelé, épuré les formes hellénistiques, créé ce classicisme⁷ dont la noblesse un peu sèche répondait à son hégémonie et qui, pour la première fois

1. STRONG, *op. cit.*, p. 85, fig. 106 : signé M. Cossutius Cerdo.

2. PARIBENI, *Museo delle Terme*⁴, p. 99 (l'ouvrage est signé, en grec, M. Cossutius Menelaos); cf. C. ROBERT, *P.W.*, IV, c. 1674.

3. Cf. STRONG, *Rome antique*, p. 84 et 85.

4. Cf. C. ROBERT, *P.W.*, II, c. 162.

5. Parmi ces cratères célèbres, on citera le vase Médicis de Florence, le vase Borghese du Louvre, le vase Chigi, etc. MM. A. MERLIN et L. POINSSOT ont eu le mérite d'attirer l'attention sur ce groupe par leur livre *Cratères et candélabres trouvés à Mahdia*, Paris-Tunis, 1930. Ils s'y sont efforcés de mettre en évidence l'origine attique de cette fabrication spéciale. Mais je crois qu'après Sulla, dont la cargaison de Mahdia représente une partie du butin hellénique (cf. J. CARCOPINO, *Sylla ou la monarchie manquée*, 5^e éd., p. 250-270), les spécialistes de cette fabrication ont émigré en Italie, et y ont, en tout cas, fait souche d'imitateurs : Arcesilaos (PLINE, N.H., XXXV, 156) a sculpté des cratères.

6. STRONG, *Cambridge Ancient History*, IX, p. 829, et *Plates*, IV, 52, a. Il est vrai que Ch. PICARD, *R.E.L.*, 1931, p. 337, incline à reporter ce relief avant 60.

7. M. VAN ESSEN, *Literary evidence for the beginnings of Roman art*, *J.R.S.*, 1934, p. 153-167, a essayé, avec beaucoup d'ingéniosité, de distinguer un courant hellénistique, qui entraîna Pompée, servi par Pasiteles, et un courant néo-attique, que détermina César, servi par Arcesilaos. C'est, je pense, introduire dans la classification des faits une rigueur qu'ils ne comportent pas; mais c'est admettre, ce que je crois évident, une renaissance césarienne de l'art préhellénistique.

depuis deux siècles au moins, et surtout depuis Sulla, communiqua au dehors¹ l'impulsion que, en art, elle s'était accoutumée à recevoir de l'étranger.

Le mouvement littéraire...

De même, l'*Urbs* prit la tête du mouvement littéraire. Dans l'esprit de César, le primat politique de Rome se liait à sa prééminence intellectuelle; et comme il s'était rendu compte, lui qui avait étudié à Rhodes, visité Athènes, séjourné à Alexandrie, que les maîtres les plus réputés professaient loin d'elle, il conféra la cité romaine aux médecins, rhéteurs, grammairiens, mathématiciens, dialecticiens qui avaient élu domicile dans la Ville et promit la même faveur à ceux de leurs pairs qui consentiraient à les y rejoindre². Plus : lorsqu'il réfléchit aux plans de son forum, il ordonna qu'on les établît en vue d'abriter, non des marchés où ne s'échangeraient que des denrées, mais à l'imitation de ce qui se passait chez les Perses, une sorte de Bourse de l'intelligence où l'on ferait commerce d'idées et de droit, où l'on viendrait chercher la justice et l'étude³. Cette noble pensée lui a survécu : Trajan accueillera dans l'exèdre nord-est du *Forum Ulpium* les cours de littérature qui s'y dispenseront jusqu'au Bas-Empire⁴; longtemps après la mort de César, Martial semble toujours loger au voisinage du *Forum Iulium* un quartier de libraires⁵, et les étudiants continuent de couvrir les murs d'alentour de *graffiti* où reviennent les vers les plus fameux de l'*Énéide* et le distique funèbre gravé sur la sépulture de Virgile⁶. Du vivant du dictateur, sa volonté se manifesta par d'autres initiatives heureuses. Dans la dépendance de son forum, il fonda la première des bibliothèques publiques dont Rome s'enorgueillit. Il n'eut pas le temps de l'ouvrir au public auquel il la destinait, et c'est Asinius Pollio qui en assuma l'achèvement à ses frais, et lui donna son

1. L'Italie, les Provinces ont suivi, et nous montrent des monuments romains de cette période plus ou moins hellénisants : l'autel de Civitā Castellane (STRONG, *Cambridge ancient History*, IX, p. 829-830, et *Plates*, IV, 90, b-c), l'arc d'Orange et le monument des Jules à Saint-Rémy (Ch. PICARD, *Sculpture antique*, II, p. 366-368).

2. SUÉT., *Caes.*, 42 : *omnisque medicinam Romae professos et liberalium artium doctores, quo libentius et ipsi Urbem incolerent et ceteri adpeterent, civitate donavit*. Sur les arts libéraux, cf. l'énumération que suppose le traité de VARRON, *Disciplinarum libri IX*, ap. SCHANZ, *Röm. Lit.*, I, 2, p. 438 = SCHANZ-HOSIUS, I, p. 567.

3. Cf. APPIEN, *B.C.*, II, 102, 424.

4. Cf. le probant article de Henri MARROU dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1932, p. 93-110.

5. MARTIAL, *Ep.*, I, 117. Le libraire qui vend les livres de Martial réside à l'Argilette, « en face du forum de César », et cette précision, inutile topographiquement, se comprendrait mal si au forum de César aussi, il n'y avait pas eu un quartier des libraires.

6. Voir CORRADO RICCI, *Via dell' Impero*, p. 47 (d'après les lectures de M. Della Corte).

nom. Mais nul doute qu'elle ne se soit élevée conformément aux desseins de César, qui avait prescrit d'y réunir le plus grand nombre possible d'ouvrages grecs et latins, et désigné Varron pour acquérir et classer cette récolte. Il avait considéré comme indispensable de fournir aux Romains la nourriture de l'esprit, les livres qui les instruiroient, dans un décor peuplé de chefs-d'œuvre comme un musée, où, avant même d'avoir commencé à lire, ils se seraient déjà éduqués par la contemplation de la beauté¹. Et comme il désirait que leurs lectures leur fussent vraiment profitables, il changea jusqu'à la forme des livres. Jusqu'ici, ils étaient tous calligraphiés sur des *volumina* dont le déroulement ne laissait jamais parcourir qu'un passage à la fois, et gênait aussi bien les rapprochements que les vérifications. Il prit l'habitude, avec l'espoir qu'elle serait contagieuse, de ne jamais écrire, fût-ce une simple lettre au Sénat, que sur des papyrus divisés en pages comme les parchemins des pièces d'archives, et il contribua de la sorte à généraliser l'emploi du *codex* qui, adopté plus tard par l'Église chrétienne pour ses écritures sacrées, est devenu l'ancêtre authentique du livre moderne². Enfin, César tint la main à ce que la curiosité des lecteurs fût constamment tenue en haleine par des productions nouvelles, empreintes d'ailleurs de l'esprit romain tel qu'il en concevait l'originalité et s'ingéniait à le répandre.

... et la culture latine : Varron

Pour dégrossir son peuple, il avait besoin d'ouvrages de vulgarisation où se fondît en latin l'essentiel et le meilleur des expériences passées grecques et romaines. Son bibliothécaire, Varron, redoubla de zèle, et, infatigablement, publia tantôt de véritables sommes — les 45 livres de ses *Antiquitates*, les 15 livres de ses *Imagines*, les 25 livres du *De lingua latina* — et tantôt de simples précis comme ceux qu'il a tirés de ces trois gros ouvrages. Tout en rangeant les exemplaires de la bibliothèque publique dont l'administration lui incombait, il en publiait sans relâche des mises au point qui peut-être dispenseraient

1. SUÉT., *Caes.*, 44 : *bibliothecas graecas latinasque quas maximas posset publicare, data Marco Varroni cura comparandarum ac digerendarum*. Il n'y a point de doute pour moi que la bibliothèque conçue par César ne soit celle qu'acheva sur l'ordre d'Octave, avec son butin d'Espagne et d'Illyrie, Asinius Pollio : elle est située à la limite du forum de César, à l'*atrium Libertatis* (OVIDE, *Tr.*, III, 1, 72; SUÉT., *Aug.*, 29); et, au milieu d'une foule de statues anciennes, le *Silène* de Praxitèle (PLINE, *N.H.*, XXXVI, 23), la *Vénus* de Céphissodote (*ibid.*, 24), le *Zéthos et Amphion* et la *Dirce* d'Apollonios et de Tauriscos de Rhodes (*ibid.*, 34), elle ne comportait qu'une seule image d'homme vivant : Varron (*ibid.*, VII, 115). Varron y avait sa place comme bibliothécaire en chef; et les travaux de Pollio ont été achevés bien avant 27, année de la mort de Varron.

2. SUÉT., *Caes.*, 56; et cf. ROBERTS, A Note on Suetonius, *Jul.*, 56, 6, dans *J.R.S.*, 1933, p. 139-142.

d'y recourir, qui, dans tous les cas, en condensaient la substance. Il appréhendait voracement toutes les matières, non seulement la mythologie, l'histoire, la philologie, mais la jurisprudence avec les 15 livres de son *Ius civile*, la géographie avec son exposé *De ora maritima*, la philosophie avec ses 76 livres *Λογιστορικῶν*, tous les « arts libéraux », de la grammaire à la musique en passant par l'arithmétique et l'astrologie, dans ses 9 livres de *Sciences (Disciplinarum libri IX)*, sans oublier d'ailleurs ni l'esthétique du théâtre ni la pratique agricole¹. Au temps de Sulla, les Romains lettrés se piquaient d'écrire en grec. Au temps de César, ils composent en latin l'encyclopédie du savoir acquis par les Grecs et ils aspirent à devenir des maîtres à leur tour.

L'humanisme gréco-romain : Cicéron

Pour cela, en littérature comme en art, ils choisissent les meilleurs modèles, ceux qu'avaient utilisés mais délayés leurs prédécesseurs immédiats. Foin des « Asianistes » qui l'avaient emporté dans la génération précédente avec Hortensius ! Le présent appartient aux Atticistes. César s'était rangé parmi eux, et, dans ses *Commentaires*, il rivalisa avec les plus purs écrivains des grands siècles d'Athènes par la simplicité limpide, l'aisance lumineuse de son récit. Sulla avait sauvé l'œuvre d'Aristote. César et ses proches remettent en honneur les devanciers du Stagirite. César lui-même parle à Cicéron de Périclès et de Thérémène², et devise à son dernier souper, chez Lépidus, sur les mérites de la *Cyropédie*³. Salluste nourrira ses proses nerveuses, ses discours enflammés, ses dissertations morales et ses térébrantes analyses psychologiques des souvenirs que lui ont laissés les *Mémoires* de Xénophon, la 7^e lettre de Platon, les harangues de Démosthène, et surtout l'histoire de Thucydide⁴. Thucydide encore, Xénophon et Théopompe sont les auteurs préférés de Cornelius Nepos⁵. Enfin, Cicéron se tourne lui aussi vers les grands morts d'Athènes. De son aveu, Périclès brillait des plus rares mérites de l'orateur et de l'homme d'État⁶; Démosthène a légué à la postérité le témoignage d'une éloquence qui ne sera jamais surpassée⁷; Platon est le prince de l'intelligence⁸; rendu à ses études par l'autocratie de César, le consu-

1. Cf. SCHANZ, *Röm. Lit.*, I, 2, p. 422-451 = SCHANZ-HOSIUS, I, p. 557-578.

2. Cf. *supra*, p. 497.

3. SUÉT., *Caes.*, 87; cf. J. CARCOPINO, *Étapes...*, p. 129-130. Brutus aussi « platonise » (cf. PLUT., *Brut.*, II, 1).

4. Cf. SCHANZ, *op. cit.*, I, 2, p. 179 = SCHANZ-HOSIUS, I, p. 374-379.

5. Cf. *ibid.*, p. 161 = SCHANZ-HOSIUS, I, p. 359.

6. CIC., *Brutus*, VII, 28.

7. CIC., *Or.*, XXXVIII, 133.

8. CIC., *Ad Q. fr.*, I, 1, 29.

laire n'a plus d'autre ambition que de faire partager aux autres ses admirations; et brusquement il s'assigne à lui-même, si elle ne lui a pas été conseillée par César, la tâche de diffuser autour de lui la philosophie grecque. Jusqu'alors Cicéron s'était contenté de disserter sur la politique, dans le *De republica* qu'il avait gardé sur le métier de 54 à 51, et dans le *De legibus*, qu'il a composé en 52, ou encore de raisonner sur les règles de l'art oratoire, dans le *De oratore*, de 54. A partir de 46, il s'évade de son métier, de ses succès. Après avoir esquissé, dans son *Brutus*, une histoire des orateurs romains, et tracé dans l'*Orator* un portrait de l'orateur idéal, il aborde un genre où il est novice, mais dans lequel il ne cessera plus de se perfectionner. Dans ses *Paradoxa*, il fait ses débuts de moraliste, et développe en rhéteur les lieux communs du stoïcisme sur la félicité et la puissance du « sage ». En 45, qui est l'année où la balance des forces penche décidément du côté de César, il se jette à corps perdu dans la philosophie grecque, et après une *Consolatio*, où ses réminiscences de Platon l'aident à supporter la douleur dont l'a frappé la mort de sa fille, et un *Hortensius* qui, rédigé comme un dialogue aristotélicien, n'est qu'un plaidoyer en faveur de la philosophie, il se propose, soit de traduire les chefs-d'œuvre de cette discipline, et notamment le *Timée* de Platon, soit d'en exposer au « grand public » les différentes parties, et il fait paraître coup sur coup 4 livres d'*Académiques*, 5 livres *De finibus*, 5 livres de *Tusculanes*, 3 livres *De natura deorum*. Après 44, si l'on excepte les *Philippiques*, il n'entrera plus dans son bagage littéraire que des traités de même nature, sinon toujours d'égale importance¹. Sans doute exploite-t-il moins Aristote et Platon, dont des pages entières, cependant, reparaissent dans ses écrits, que les maîtres de sa génération et de la génération précédente : Antiochos d'Absalon, Posidonios, Panaetios et Carnéade. Mais, au travers de la Nouvelle Académie et du Moyen Portique, c'est tout de même quelque chose des spéculations initiatrices qui filtre dans ses ouvrages, et, en tout cas, ceux-ci acquièrent une audience que ses modèles n'avaient pas obtenue. Par son étonnante faculté d'assimilation et l'incroyable fécondité de sa plume, il a dépouillé les enseignements de l'École de leur technicité rébarbative, mué un idiome d'initiés en langage universel, un apprentissage de spécialistes en une culture générale, à la fois « élégance d'esprit » et « moyen d'action »². Le latin doit à Cicéron d'avoir supplanté le

1. Cf. SCHANZ, *op. cit.*, I, 2, p. 335-383. Liste chronologique de ses ouvrages, *ibid.*, p. 396 et LAURAND, *Cicéron est intéressant*, Paris, 1929, p. 56-58.

2. Je suis ici A. MEILLET, dont on relira les belles pages dans son *Esquisse de la langue latine*, p. 206-207. Sur le « platonisme » de Cicéron, voir BOYANCÉ, *Etudes sur le songe de Scipion*, Paris, 1937.

grec dans la pratique des doctes; et Cicéron doit aux mécomptes de sa politique le plus solide de sa gloire. Dans les loisirs forcés auxquels le réduisit la dictature, il concourut, sans peut-être soupçonner toute la valeur de sa collaboration, à l'accomplissement des volontés du dictateur. Grâce à lui, César, qui avait déjà fixé dans sa patrie le centre du classicisme artistique, créa dans les Lettres l'humanisme gréco-romain qui nous éclaire encore, et put passer à Rome le flambeau de la civilisation comme pour se justifier de lui remettre le sceptre de l'Univers.

IV. — *La pacification de l'Empire et la royauté*

L'affermissement de l'Empire de Rome...

Jamais les circonstances n'avaient été aussi favorables à l'affermissement de la domination de Rome sur le monde. Pour le subjuguier, César avait dû le séduire ou le vaincre. Le monde avait subi sa force mais en même temps il l'avait alimentée. Le dictateur pouvait donc le plier à un ordre plus solide que l'ancien, non seulement parce qu'il avait mis fin à l'oppression de l'aristocratie, mais parce que, dans les flammes de la guerre civile où s'était forgée sa toute-puissance, les antagonismes nationaux avaient fondu comme les rivalités de classes. Chaque peuple, dans le conflit, s'était divisé en deux camps. Il y avait eu des Romains et des étrangers, Bocchus, Bogud, Cléopâtre, et, après Pharsale, Deiotaros, dans le camp du vainqueur, comme il y avait eu des Romains et des étrangers, Juba I^{er}, Masinissa, Arsinoë, Ptolémée XIV et Ptolémée XV, Deiotaros avant Pharsale, Pharnace après Pharsale, aux côtés des vaincus. César avait donc les mains libres pour rapprocher vainqueurs et vaincus dans une adhésion commune à son pouvoir, et pour justifier son autorité, égale pour tous puisque absolue sur tous, par une discipline d'autant plus acceptable que, conforme aux vœux des élites qui, partout, entrevoient déjà un droit naturel à la fois antérieur et supérieur à la pluralité des droits civils et pérégrins, elle était allégée par la simplification des rouages administratifs, détendue par la diminution rationnelle des charges, régularisée par la constance des règles du nouveau gouvernement et par une exemplaire répression des abus, si haut placés qu'en fussent les auteurs, enfin, pour le dire d'un mot,

réconciliée avec cette justice hors de laquelle César savait qu'il n'y avait, pour les acquisitions des conquérants, ni sécurité ni durée¹.

... sur les rois vassaux,

C'est à l'égard des rois réputés indépendants qu'il se montra le moins accommodant. Nous nous rappelons la désinvolture avec laquelle, partisans ou adversaires, il les avait traités, exigeant l'assistance des uns, punissant les défaillances des autres sans ménagements. Il est inutile de revenir ici sur la suppression du royaume de Juba I^{er} en 46, ou sur les sanctions qu'il a prises en 47 à l'encontre de Deiotaros. Mais les monarques qu'il a honorés de sa faveur, décorés de l'amitié et de l'alliance du peuple romain, auraient eu grand tort de s'illusionner sur les titres dont il les avait affublés et qui dissimulaient mal leur subordination. A Bogud, roi de la Maurétanie occidentale, qui lui avait rendu à Munda un si fier service, il prit sa femme Eunoé mais se garda d'accorder le moindre accroissement de territoire². A Bocchus II, roi de la Maurétanie orientale, dont le zèle n'avait pas été moindre, mais la valeur militaire s'était révélée trop faible pour lui porter ombrage, il livra les États de Masinissa et permit d'étendre ses frontières jusqu'aux abords de Cirta³. Au grand-prêtre des Juifs, Hyrcan, qui l'avait loyalement aidé pendant la guerre d'Alexandrie, il confirma la possession de sa dignité pontificale, et concéda qu'elle serait désormais héréditaire dans sa famille. Mais César s'abstint de relever en faveur de l'Asmonéen la royauté qu'avaient possédée ses ancêtres et dont l'Iduméen Antipater conserva, en qualité d'ἐπίτροπος ou gouverneur civil, une partie des attributions. Il se borna à l'appeler ethnarque, d'un nom qui étendait la juridiction du sacerdoce de Jérusalem aux communautés juives de l'extérieur, mais n'ajoutait rien aux prérogatives dont il jouissait en Judée. Au surplus, de toutes les villes que Pompée avait soustraites à son obédience, il ne lui rendit que Jopé (Jaffa) qui eût quelque importance, et s'il l'autorisa à reconstruire, pour des raisons religieuses, l'enceinte de la cité de Jéhova, si même il lui restitua le droit de députer à Rome et dispensa les Juifs du service militaire, il ne les affranchit nullement du tribut qu'ils devaient acquitter tous les ans en espèces, et, en plus, une année sur deux, par une prestation en nature évaluée au quart de la

1. Sur la notion de droit naturel et ses origines au temps de César, cf. Ed. Cuq, *Institutions*², p. 12. Sur la « justice » de César, cf. Cass. Dio, XLI, 32, 5 et mes *Étapes*... p. 15.

2. Cf. Suét., *Caes.*, 52, et Gsell, *op. cit.*, VIII, p. 157.

3. Cf. Gsell, *op. cit.*, VIII, p. 156. La force militaire de Bocchus II avait tenu uniquement à P. Sittius.

récolte et transportée à leurs frais dans les magasins romains de Sidon¹. Au-dessus de ses ressentiments ou de sa reconnaissance personnelle, César plaçait surtout l'intérêt de sa patrie, incompatible avec le voisinage de dynastes trop puissants; et il ne négligea nulle part une occasion d'appliquer aux « rois » sa souveraineté. Les moins complaisants durent s'incliner devant elle. Lorsque, après Munda, un petit-fils de Deiotaros, Castor de Phanagoria, s'en vint, dans la Ville, accuser son grand-père d'avoir eu l'intention d'assassiner César pendant le séjour de celui-ci à la cour galate, deux ans auparavant, César affecta de prendre ces ragots au sérieux et appela, en novembre 45, cette mauvaise cause devant lui. Cicéron plaïda pour l'accusé absent, non pas au plein jour du Forum, mais, pour comble d'humiliation, entre les quatre murs de la maison du dictateur². César, d'ailleurs, ne daigna pas conclure, et en prévision de l'expédition parthique, où il aurait à nouveau besoin des hommes et de l'argent de Deiotaros, il ajourna, *sine die*, sa sentence³. Il se ménageait ainsi, pour l'avenir, un moyen de pression sur le Galate, et, dans le présent, il démontrait que si le maître de Rome était disposé à protéger les monarques dont il avait laissé les trônes debout, en retour il exigeait d'eux un concours sans réserve, ou, pour parler net, une docilité qui ressemblait à une abdication.

Quant aux provinces, il leur dicta sa loi sans détours mais de telle sorte qu'elles se rendirent très vite compte du progrès que réalisait pour elles son despotisme.

... sur les provinces sujettes,
portées à 18...

Il commença par en remanier la distribution et la carte. D'un coup, il en releva le nombre à 18. Il respecta les dix divisions que Sulla avait consacrées : la Sicile; la Sardaigne-Corse; l'Espagne Citérieure; l'Espagne Ultérieure; la Gaule Cisalpine; la Gaule Narbonaise; la Macédoine; l'Afrique; l'Asie; la Cilicie. Il confirma quatre des créations dont la nécessité s'était imposée aux *Patres* par la suite : la Cyrénaïque; la Bithynie⁴; la Crète; la Syrie qu'en dernier lieu avait annexée son rival. Il réunit l'île de Chypre, confisquée par Clodius, à la Cilicie, et ne se lia, du reste, nulle part, aux découpages

1. Cf. GINSBURG, *Rome et la Judée*, p. 88-102, commentant JOSÈPHE, surtout *Ant. Jud.*, XIV, 190-215.

2. CIC., *Pro Deiot.*, II, 5.

3. Cf. DRUMANN-GROEBE, VI, p. 256-260.

4. APPIEN, *B.C.*, III, 8, 29; STRABO, XII, 3, 1.

de ses prédécesseurs¹. Le Sénat avait groupé ensemble la Cyrénaïque et la Crète. César scinda les deux gouvernements². La commission des dix *legati* qui assista Scipion Émilien avait excepté de l'Afrique, les *emporia* attribués aux rois numides. Il les incorpora à la province, après l'écrasement de Juba I^{er}, et étendit les limites de celle-ci jusqu'à l'autel des Philènes qui, à l'apogée de la puissance punique, avait marqué, au Levant de la Grande Syrte, la séparation de l'empire de Carthage et du territoire de Cyrène, et continuera, sous les empereurs, à départager, sur le continent libyen, l'Orient et l'Occident³. Enfin et surtout, il forma de nouvelles circonscriptions territoriales dans les pays qu'avaient fondés ses victoires : la Gaule chevelue, qu'il avait conquise⁴; l'Illyricum, où avait commencé la débâcle de ses adversaires⁵; la Grèce, ou Achaïe qui, jusqu'alors, n'avait dépendu du pro-préteur de Macédoine que par des liens analogues à ceux qui avaient lié autrefois la symmachie achéenne à Philippe V, et qui, par les secours ou les vœux qu'elle avait apportés aux Pompéiens, avait cessé de mériter jusqu'à son semblant d'autonomie⁶; la seconde province d'Afrique, l'*Africa nova*, que César tailla dans l'ancien royaume de Juba I^{er}, entre la *fossa regia* maintenue comme frontière de l'*Africa vetus*, et l'ouest d'Hippo Regius (Bône) et de Calama (Guelma), et dont il avait délégué l'administration, dès 46, à Salluste en qualité de proconsul⁷.

... traitées avec un autoritarisme bienveillant...

En aucune, César ne laissa prescrire les droits du peuple romain. Chez certaines dont il avait eu à se plaindre, la Sardaigne, par exemple, où, par sa conversion de la *decuma* en *octava*, il porta l'impôt foncier de 10 % à 12 1/2 % du revenu foncier⁸, il les revendiqua avec plus d'âpreté que jamais. Ici et là, il manifesta sa gratitude ou son ressentiment envers leurs cités par des inégalités de traitement qui, en sanctionnant la diversité de leurs attitudes passées, avaient surtout

1. Se reporter au mémoire fondamental de MOMMSEN, *Die Zahl der röm. Provinzen in Caesars Zeit*, dans l'*Hermes*, XXVIII, 1893, p. 599-618 (*Gesam. Schr.*, IV, p. 169-179).

2. APPIEN, *B.C.*, III, 12, 42; 16, 58; 36, 145.

3. POMP. MELA, I, 33; cf. GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 168.

4. Cf. *supra*, p. 359.

5. CAES., *B.C.*, III, 9, 2; *Bell. Alex.*, XLVII, 1 et suiv.; *Cic.*, *Phil.*, X, 5, 11; *Ad fam.*, V, 9, 10 et 10, 3; APPIEN, *Illyr.*, XIII et *B.C.*, II, 41, 165.

6. *Cic.*, *Ad fam.*, IV, 4, 2, et VI, 6, 10.

7. *Bell. Afr.*, XCVII, 1. Sur les limites de l'*Africa nova* qui devait disparaître en 30, et être réunie à l'*Africa vetus* à partir de 25, cf. GSELL, *Inscr. d'Algérie*, p. x. La capitale en fut probablement Thugga (*Cass. Dio*, XLVIII, 21, 3).

8. *Bell. Afr.*, XCVIII, 2 : *et pro decumis octavas pendere iubet*.

pour but de prévenir leurs dissidences futures. En Afrique, tandis qu'il récompensait Zama Regia par une diminution du tribut auquel elle était accoutumée¹, il frappa Leptis Magna d'une redevance annuelle de 68 000 kilogrammes d'huile². En Orient, il mit son point d'honneur à effacer la mémoire des bienfaits de Pompée sous la facilité de ses pardons et l'abondance de ses faveurs. Dès 48, il avait proclamé la liberté de Cnide et d'Ilion. En 47, il la concéda à Amisos, à Mitylène, que le rhéteur Potamon avait défendue auprès de lui, et dont il renouvela l'ancien *foedus*. Cyzique, Milet, et, en Grèce, Athènes, Mégare, Thespies bénéficièrent de concessions analogues³. Par amitié pour Mithridate de Pergame, il confirma l'immunité de l'ancienne capitale des Attalides⁴. De toutes parts montaient vers lui les actions de grâce qu'éternisent dans la pierre les décrets honorifiques dont nous avons retrouvé la copie ou la trace à Éphèse, en Attique, à Delphes⁵, et qu'attestent à leur tour les ères locales inaugurées de 49 à 47 à Antioche, à Laodicée de la mer, à Ptolemais⁶. A peu près partout, après la guerre civile, se répéta le spectacle qu'on avait vu chez les Celtes à la fin de la guerre des Gaules. Las de se faire craindre, César voulait se faire aimer et, apaisant les peuples qu'il avait terrorisés, le « sauveur » qu'invoquent tant de dédicaces adulatrices plaçait dans les cœurs de la plupart de ses sujets le fondement moral de son empire.

*... et délivrées de l'arbitraire
des proconsuls*

A tous, il apporta le soulagement d'une administration non seulement assainie par sa loi *de repetundis* de 59, mais désormais contrôlée et conséquente. Son régime a éliminé les chinoïseries et les vices du gouvernement sénatorial, aboli les complications issues du mélange des lois *Sempronia* et *Cornelia*, rompu l'abominable enchaînement où les promagistratures ne succédaient aux magistratures que pour défrayer les titulaires de leurs dépenses électorales et leur

1. *Bell. Afr.*, XCVII, 1.

2. *Bell. Afr.*, XCVII, 3 : *Leptitanos... XXX centenis milibus pondo olei multat*. En ce qui concerne Thapsus et Hadrumète (*ibid.*, 2), je ne suis pas sûr que les chiffres donnés par Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 502, répondent à la réalité. La traduction manuscrite est sûrement fautive; mais, du rapprochement avec l'amende imposée à Sulci (*ibid.*, XCVIII, 1), il résulte qu'il faut élever les unités, non à des millions, mais à des mille. Même en Afrique, César a été indulgent. Sur le *stipendium* africain, cf. PLUT., *Caes.*, LV, 1, et GSELL, V, p. 191.

3. Pour le détail, voir le matériel réuni par ROSTOVTSSEFF, dans son article *Caesar and the South of Russia*, *J.R.S.*, VII, 1917, p. 27-44, et spécialement 29-33 et 35-37.

4. Cf. SEGRI, dans *Athenaeum*, 1938, p. 119-127.

5. DITTENBERGER, *Sylloge*², 759-761.

6. Cf. KUBITSCHK, *P.W.*, I, c. 650.

fournir le moyen de recommencer, au dam répété de leurs administrés. L'accord qu'avait établi César entre le chiffre des 18 provinces et le total des magistratures curules, deux consulats et seize préture, ne présentait qu'un intérêt théorique. Dans le nouveau système, en effet, il y avait des consuls suffects en plus des deux consuls éponymes, et des prétoriens qui n'avaient jamais été préteurs. Le choix du dictateur se portait donc sur qui bon lui semblait, et ne souffrait d'autres limites que celles qu'il lui avait plu de s'assigner à lui-même, soit dans ses désignations préalables des magistrats ou de leurs assimilés, soit par la loi qu'il a portée en 46, et aux termes de laquelle, tandis qu'aucune prorogation de gouvernement provincial ne serait dorénavant admise pour les magistrats de rang prétorien, la prorogation exceptionnellement consentie aux promagistrats de rang consulaire ne pourrait, sous aucun prétexte, être renouvelée¹. Ainsi le grand service, ébauché par la dictature de Sulla, que l'Empire a définitivement rendu à l'humanité, en libérant les provinciaux du cruel arbitraire des proconsuls, remonte jusqu'à César. L'ennemi des puissances d'argent, qui avait rogné les serres des publicains de l'ordre équestre, est aussi le magistrat suprême auquel les autres détenteurs d'*imperium* eurent, en permanence, des comptes à rendre, dont la vigilance de préfet des mœurs se montra implacable aux oppresseurs et aux concussionnaires de l'ordre sénatorial², et qui, capable de faire prévaloir sur toute l'étendue de *l'orbis romanus* sa volonté de chef impartial, en prépara consciemment l'unification.

L'unification de l'Empire :

De l'ensemble de ses actes, il ressort, en effet, qu'il a délibérément cherché à devenir le rassembleur, non des terres romaines depuis longtemps conquises, mais des nations qui les habitaient; à rapprocher celles-ci les unes des autres en les rapprochant ensemble du type de vie auquel il façonnait le peuple romain.

... la diaspora des Juifs

Rien n'est déjà plus significatif à cet égard que son attitude envers la « diaspora » juive. On sait ce qu'il faut entendre par cette « dispersion ». Sous le contre-coup des guerres et des persécutions qu'ils

1. CASS. DIO, XLIII, 25, 3; CIC., *Phil.*, 1, 8, 19; V, 3, 7; VIII, 9, 28; cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 511 et 561. Sur la *lex Iulia de repetundis*, cf. *supra*, p. 206.

2. SUÉT., *Caes.*, 43 : *Repetundarum convictos etiam ordine senatorio movit*. Sur la suppression des contributions en nature, cf. *supra*, p. 207. Salluste lui-même fut traduit en justice pour ses exactions. Il est vrai que César l'acquitta (CASS. DIO, XLIII, 9, 3).

avaient subies de la part des Séleucides, des groupes importants de familles juives avaient été, à plusieurs reprises au cours des deux siècles précédents, soit contraints d'émigrer, soit emmenés en esclavage loin de la Judée. Par leur travail, par la solidarité de leurs frères d'exil demeurés libres, les esclaves avaient généralement fini par obtenir leur affranchissement, et, s'agrégeant à ceux de leurs compatriotes qui n'avaient jamais perdu ou qui avaient déjà recouvré la liberté, ils s'étaient fixés sans espoir de retour dans les pays où le hasard avait dirigé leurs exodes. En Égypte, en Cyrénaïque, en Mésopotamie, en Asie Mineure, à Chypre, dans l'Archipel, sur les rives du Pont-Euxin, en Italie même, ils avaient formé des communautés clairsemées ou compactes où ils se tenaient les coudes et sauvegardaient leur individualité ethnique par un attachement jaloux à leur foi monothéiste et la rigoureuse observance de leur culte. Dans la Ville, en particulier, ils bénéficiaient, depuis 63, de la tolérance officielle que leur avaient value les préparatifs de l'annexion de la Syrie ennemie¹. César, bien loin de revenir sur cette concession, la consacra comme un droit. Non content d'autoriser formellement leur association religieuse², il étendit cette reconnaissance juridique aux autres juiveries éparses, sauf en Gaule et en Espagne, autour de la Méditerranée, et, sans paraître se préoccuper du chiffre considérable de population qu'elles atteignaient alors³, il resserra spontanément les liens qui les unissaient en habilitant le grand-prêtre de Jérusalem, promu par l'ethnarchie qu'il lui avait conférée au rang de représentant de leur race entière, d'abord à trancher, au nom de sa juridiction sacerdotale, les différends qui pourraient s'élever dans leur sein sur l'interprétation de leurs coutumes propres, ensuite à percevoir sur leurs membres aussi bien que sur les habitants de la Judée la taxe exigible pour l'entretien du temple de Jérusalem⁴. On ne saurait trop admirer ici l'habileté de César, l'art consommé avec lequel il tourne au profit de l'autorité de Rome les initiatives qu'il a l'air de prendre dans l'intérêt de ses sujets. Mieux que toute mesure de coercition, la perception universellement obligatoire du didrachme rituel coupait court au prosélytisme des communautés juives. Dès lors, la liaison établie entre elles n'offrait plus ni inconvénients ni dangers. Au contraire, elle insérait en elles de nouveaux ferments d'unification qui feraient autour

1. PHILON, *Leg. ad Caium*, 23.

2. JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XIV, 215; cf. *supra*, p. 495.

3. Environ 4 millions d'âmes, suivant HARNACK, *Ausbreitung...*², p. 6, ou 6 selon JUSTER, *Les Juifs dans l'Empire romain*, Paris, 1914, I, p. 210. Sur la diaspora, cf. l'excellent exposé de GUIGNEBERT, *Le monde juif vers le temps de Jésus*, Paris, 1933, p. 273-281.

4. JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XIV, 190 et suiv.; cf. GINSBURG, *op. cit.*, p. 89.

d'elles lever la pâte romaine, non seulement parce que, d'après les documents que nous a transmis Josèphe¹, c'est à l'imitation du statut concédé à la juiverie de Rome que César a constitué les privilèges des autres, mais parce que, partout où il y a une juiverie dans le monde, il y aura désormais, à côté des païens dont le nombre la déborde et l'hostilité lui pèse, un groupe solide pour invoquer la protection du peuple romain, en reconnaître les bienfaits, en propager la domination. Grâce au génie de César, qui sut, hors de leur patrie, apprivoiser les farouches zéloteurs d'une religion intransigeante, les routes de la *diaspora*, sur lesquelles plus tard cheminera l'aspostolat chrétien, ont commencé par servir de traits d'union entre les hommes, et, partant de Rome, par ramener à Rome d'utiles amitiés.

L'armée

D'autres adhésions procédèrent de l'armée, organisée de telle sorte qu'à son tour elle pût éduquer le monde. Les effectifs de César constituaient la plus grande force que l'humanité eût encore vue : en plus des 16 légions qu'il avait, dans les derniers mois de sa vie, mobilisées pour la guerre parthique, il en avait, au début de l'année 44, établi 23 en garnison dans les provinces : 1 en Sardaigne, 4 en Espagne, 2 en Cisalpine, 5 dans les Gaules transalpines, 4 en Égypte, 4 dans l'Illyricum, 3 en Afrique. Cela fait, au total, 39 légions²; et là où elles stationnaient ou passaient, ces unités vigoureuses donnaient le spectacle contagieux de leur discipline, portaient le prestige des exploits qu'elles avaient accomplis. Par leur présence, elles contenaient les mauvais vouloirs. Par le rayonnement de l'honneur militaire avec quoi se confondait leur patriotisme, elles suscitaient l'admiration. Par leur composition, enfin, elles avaient commencé de « naturaliser » en masse les pérégrins qu'elles avaient englobés, et qui, après quelque temps d'un service commun, ne se distinguaient plus des « citoyens » dont ils partageaient la mission et les labeurs. Si, en effet, l'on compare les chiffres de l'armée de César à ceux de l'armée d'Auguste, laquelle n'excéda jamais 28 légions et n'en comprit, finalement, que 25, il est certain que la différence entre eux, approximativement évaluable à 50 000 hommes, doit être comblée par une partie du contingent qu'Auguste avait enrôlé dans ses corps auxiliaires et représente justement l'apport étranger dans la composition des légions césa-

1. JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XIV, 195; 213 et suiv.; 241 et suiv.; cf. GINSBURG, *op. cit.*, p. 91 et 97; JUSTER, *op. cit.*, I, p. 216, n. 3 et 217.

2. C'est le chiffre auquel aboutit, selon moi, avec raison, Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 477-478.

riennes¹. Celles-ci ont donc contribué, avant l'armée du principat, à la romanisation progressive de l'Empire. C'est, en effet, le but que s'était proposé César, et qu'il a atteint par les moyens qu'avec plus ou moins d'énergie ou de doigté reprendront ses successeurs.

La colonisation²

L'un des plus efficaces fut à coup sûr la colonisation. Nous en avons déjà marqué le caractère social. Il convient ici d'en mesurer la portée impériale, en suivant sur la carte les développements que César lui a donnés, et qui ont invariablement différé suivant deux cas. Lorsque César trouvait devant lui place nette, il n'avait qu'à installer sur un territoire abandonné ou confisqué ses vétérans ou les prolétaires de la Ville en quête d'un bien rural. Ainsi, de place en place, il fonda des colonies d'immigrants, qui fixaient au cœur des provinces une population spécifiquement romaine. Il a procédé de la sorte : en Gaule Narbonnaise, avec la seconde colonisation de Narbonne, par les vétérans de sa chère X^e légion; avec la colonisation d'Arelate (Arles), par ceux de la VI^e légion³; en Sicile, à Syracuse, Catane et Panormus (Palerme)⁴; en Espagne, à Hispalis, Urso (Osuña), Emporiae (Ampurias) et peut-être Corduba; en Orient, à Sinope et Héraclée du Pont (Erégli)⁵; sur les côtes de l'Illyricum, à Buthrote et à Corcyre; en Grèce, à Corinthe, où il a réalisé, avec des affranchis de l'*Urbs*, un projet de C. Gracchus; en Afrique, sinon à Carthage, par la création qu'il rêva peut-être pour venger pareillement la mémoire du grand tribun, mais qu'ont accomplie seulement les

1. Sur le chiffre des légions d'Auguste, cf. Léon HOMO, *Le Haut Empire*, p. 80. Je rejoins la conclusion à laquelle Ed. MEYER est parvenu, *op. cit.*, *loc. cit.*, par un calcul contestable, puisque fondé sur la comparaison des effectifs césariens avec le nombre des citoyens (900 000) révélé par le cens de l'année 62 : entre 62 et 44, il y a eu l'incorporation de la Cisalpine à la cité romaine, qui périma la statistique d'Ed. Meyer.

2. Je renvoie pour le détail à l'exposé remarquable d'Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 483-496. Je n'insisterai que sur certains points controversés. V. aussi A. J. N. WILSON, *Emigration from Italy in the Republican Age of Rome*, Manchester, 1966, p. 127 et suiv.

3. Contre JULLIAN, IV, p. 33, avec Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 487, qui suit KROMAYER, *Die Militärkolonien in Gallia Narb.*, *Hermes*, XXX, 1896, p. 1 et suiv., je crois que les « déductions » coloniales d'Arausio (Orange), Baeterrae (Béziers) et Forum Julii (Fréjus) sont d'Octave.

4. Peut-être convient-il de citer Turris Libissonis (Porto Torres) en Sardaigne ? Cf. KORNEMANN, *P.W.*, IV, c. 325. La romanisation n'a été vraiment poussée par César que dans l'*Hispania Ulterior* puisque, encore sous Auguste, trois cités seulement avaient été promues dans l'*Hispania Citerior* (cf. HENDERSON, *J.R.S.*, 1942, p. 1-13).

5. J'écarte Apamée, que son surnom de *Concordia* me paraît rattacher, comme Carthage et Bénévent, à l'accord des triumvirs, vers 42. En Espagne, sur Hasta, Illiburgi, Naba et Scallabis, voir l'opinion, d'ailleurs incertaine faute de documents, d'Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 486.

triumvirs, en 42¹ du moins, à Curubis (Courba), Clupea (Kelibia), Carpis (Henchir-Mraïssa), Hippo Diarrhytus (Bizerte), Neapolis (Nabeul)², et dans les quatre colonies « cirtéennes » dont P. Sittius prit en main, dès 46, la complexe et singulière organisation. Mais, à côté des cités désertes qu'il repeuplait, des cités ennemies qu'il châtiait par ses lotissements, il y avait celles qui, au risque d'encourir les représailles des Pompéiens, lui avaient spontanément ouvert leurs portes, livré des provisions et de l'argent, amené des soldats. César n'hésita pas à leur conférer, soit la naturalisation complète, comme à Gades, à Ulia, à Tarraco, en Espagne; à Olisipo (Lisbonne), en Lusitanie; soit la naturalisation partielle, qu'impliquait le *ius Latii* et qu'il accorda à Ebora (Evora), en Lusitanie; à Castulo (Cazlona), en Espagne Citérienne; à Utique, en Afrique; à Tolosa (Toulouse), Ruscino (Castel-Roussillon), Vienna (Vienne), Antipolis (Antibes), Avenio (Avignon), Cabellio (Cavaillon), en Gaule Narbonaise³; et, d'un coup, à toutes les communautés de Sicile qui ne la possédaient pas encore⁴. On voit par là que César a institué de toutes pièces le système d'assimilation dont les historiens font d'ordinaire honneur au principat : la colonisation effective, qui sème au fond des provinces des fils authentiques du peuple romain; la colonisation honoraire, qui, à titre de récompense élève sur le même plan des cités jusque-là pérégrines; la gradation que comporte celle-ci, avec ses deux étapes : la « latinité » et la *civitas romana ex optimo iure*. Son action manifeste une double tendance : celle qui le pousse à l'égalisation des hommes libres de l'Empire, et celle qui le conduit à échelonner cette égalisation suivant les services rendus et des mérites certains. Il pratique le nivellement, mais avec prudence, et; si l'on peut dire, il l'opère constamment par en haut.

*La « lex Coloniae Juliae Genetivae »
et la fédération cirtéenne*

Municipes en passe de promotions coloniales, colonies effectives et honoraires doivent, d'ailleurs, s'inspirer de l'esprit romain qui

1. Je me sépare, sur ce point, et d'Ed. MEYER, et de GSELL, *Rev. hist.*, 1927, CLVI, p. 228 et suiv. J'ai donné deux fois mes raisons (*Virgile et les origines d'Ostie*, 1^{re} éd., p. 748-752, et *Rev. hist.*, 1929, CLXII, p. 91).

2. A quoi il faut, peut-être, ajouter Assuras, Hadrumète, Thabraca et Thysdrus; cf. GSELL, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, VIII, p. 170 et 177-181.

3. A noter la position spéciale que César a laissée aux Voconces du Diois, le peuple fédéré dont les contingents resteront groupés sous l'Empire, aussi bien en Bretagne qu'en Palmyrène (cf. HERZOG, *Galliae Narbonensis historia*, Leipzig, 1864, p. 114 et suiv., et SEYRIG, *Syria*, 1933, p. 154).

4. CIC., *Ad Attic.*, XIV, 12, 1; cf. J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 288.

émane de la Ville et de l'Italie, de l'armée romaine et de ses vétérans. La *lex Coloniae Iuliae Genetivae*, à laquelle César n'a pas eu le temps de mettre la dernière main, mais dont le schéma porte son empreinte, conforme impérativement la nouvelle colonie d'Urso (Osuña), dont elle constitue la charte fondamentale, au modèle issu des institutions de l'*Urbs* d'après lequel la *lex Iulia* posthume a organisé la vie municipale italienne. Elle transplante en cette lointaine agglomération d'Espagne Ulérieure le culte de la Triade capitoline; elle y entoure l'élection des magistrats, la gestion de leurs offices administratifs et financiers, l'exercice de leur juridiction, la compétence et la composition de leur conseil de décurions des garanties qui assurent l'existence d'une « république » dans chacune des municipalités péninsulaires¹. L'Italie se prolongera désormais dans toutes les provinces où de telles communautés, comme détachées du sol déditice, se modèleront obligatoirement à l'image des municipes qui la composent; et un exemple frappant de ces formes nouvelles d'existence collective nous est dès lors fourni par les quatre colonies dites « cirréennes » et « déduites » par les vétérans du corps franc de P. Sittius dans la portion de l'ancien royaume de Numidie comprise entre l'Ampsaga à l'ouest, et la frontière de l'*Africa nova* à l'est. La principale s'était installée à l'intérieur des murs de Cirta (Constantine) et arborait fièrement, dans l'appellation officielle qu'elle avait assumée, les noms de la Jeunesse et de l'Honneur militaire que ses fondateurs prétendaient incarner. Les trois autres rappelaient, dans leurs dénominations respectives, des particularités de la Campanie dont P. Sittius et nombre de ses compagnons étaient originaires : Milev (Mila) s'intitulait *Sarnensis*, en souvenir du Sarnus (Sarno), un fleuve du pays natal; la Minervienne Chullu (Collo) invoquait la déesse protectrice de Sorrente, et Veneria Rusicade (Philippeville), la souriante « patronne » de Pompei. Ensemble elles étaient si bien soustraites à l'autorité du proconsul de la province voisine que celui-ci ne sait au juste où elles se trouvent et, dans son *De bello Iugurthino*, place tranquillement Cirta non loin de la mer. Enfin elles s'administraient, en une seule république, par un même corps de magistrats et un seul conseil de décurions qui siégeaient dans la plus importante des quatre, à Cirta, et se subrogeaient des préfets dans les trois autres. Elles formaient donc une association indépendante de cités de type italien, exterritorialisées par rapport au reste de l'Afrique, directement rattachées à l'autorité du dictateur, en attendant qu'à leur exemple

1. C.I.L., I², 594 = DESSAU, 6087. Voir la bibliographie et l'exposé d'ensemble de P. R. GIRARD, *Textes*², p. 89-90.

l'Empire pût se couvrir de « fédérations républicaines » dont le plein pouvoir du dictateur eût constitué et sauvegardé l'unité¹.

Le monopole monétaire

Assurément, ce serait là une œuvre de longue haleine; mais César ne désespérait sans doute point de cet accomplissement; et pour faciliter la fusion graduelle qu'elle requérait, il n'hésita pas à unir tout de suite Romains et pérégrins, colons et sujets, provinces et États clients, par l'emploi d'une même monnaie, l'usage de calendriers coordonnés au sien, le commun espoir dans la paix définitive que leur promettait sa force.

Les disponibilités métalliques dont sa victoire, en vidant les autres trésors, avait nanti le sien secondèrent la réforme dont sa mainmise sur les émissions romaines lui avait procuré la possibilité légale², et qui fit bientôt de Rome la régulatrice de la circulation monétaire dans l'Univers. Grâce à son innovation de frapper, non plus à titre exceptionnel comme Sulla, Pompée et lui-même encore en 49³, mais régulièrement depuis 46, des pièces d'or qui pesant 8,21 g, soit 1/40 de la livre romaine et valant 25 deniers ou 100 sesterces, traduisaient par une juste proportion de 12/1 le rapport de l'or à l'argent⁴, les pièces de fabrication romaine obtinrent la préférence sur tous les marchés. Un monopole de fait s'établit à leur profit. Sauf au-delà du Pont-Euxin, les dynastes étrangers renoncèrent à leurs frappes d'or; et les frappes d'argent, expressément interdites par César à Corcyre et à Apollonie, ne subsistèrent plus que dans les lointaines métropoles d'Orient où, pour la commodité des échanges et des soldes, et sous son contrôle, le nouveau gouvernement romain continua de les tolérer : à Éphèse, à Antioche et à Alexandrie⁵. Le bimétallisme romain régna sans concurrence, et partout les hommes.

1. Cf. sur les colonies cirtéennes, GSELL, *op. cit.*, VIII, p. 159-161, et l'article, substantiel et neuf, de Jacques HEURGON sur Sittius, dans *Latomus*, IX, 1950, p. 369-377.

2. Cf. *supra*, p. 488-489.

3. Cf. MOMMSEN, *Histoire de la monnaie romaine*, II, p. 118; et GIESECKE, *Italia Numismatica*, p. 313.

4. Le denier d'argent pesait 3,88 g, le sesterce, 0,97 g. Cf. GIESECKE, *op. cit.*, p. 314-315. Contrairement à l'opinion de Mommsen, à laquelle je me tiens, Giesecke admet une émission de billon, sur le nom de laquelle, d'ailleurs, il n'est pas fixé — *asses* ou *dupondii* ? — pour la raison que le bronze de C. Clovius aurait été frappé, non en Espagne, mais à Rome même (*ibid.*, p. 315, n. 2). Mais, même s'il avait raison de proposer cette localisation, il n'en résulterait nullement que l'émission dût être considérée comme normale : ainsi que veut bien me le confirmer M. Adrien Blanchet, elle aurait pu avoir été effectuée dans des conditions analogues à celle de Palicanus, à l'occasion, exceptionnelle, de quelque congiaire ou *donativum*.

5. Cf. E. BABELON, *Les monnaies grecques*, p. 156-159.

apprirent, en maniant les monnaies dont les stocks de métaux précieux du dictateur garantissaient l'aloi, à rendre à César ce qui, en vérité, n'appartenait plus qu'à lui¹.

La réforme julienne du calendrier

Parallèlement, le dictateur scanda leurs démarches de la cadence que sa réforme du calendrier romain imprima à l'écoulement du temps dans sa propre patrie². L'omission des intercalations de 51 à 46 dans le calendrier lunisolaire de la « République » avait introduit dans celui-ci un désordre dont l'aggravation devenait intolérable pour les Romains eux-mêmes. Au lieu de réparer cet oubli tant bien que mal, pour revenir ensuite aux anciens errements, César, à son retour dans l'*Urbs* en 46, résolut, à la fois, de combler d'un coup la différence entre les dates officielles et les données astronomiques et d'éviter le retour de semblables désaccords en subordonnant les intercalations de l'avenir aux découvertes de l'astronomie grecque en Égypte. Il commença par rétablir l'harmonie entre la chronologie et les saisons par l'insertion, entre novembre et décembre, de trois mois intercalaires : deux de 22 jours, un de 23 jours, c'est-à-dire de 67 jours d'un coup³ : l'année 46, enflée de cette addition indispensable, fut la

1. On a retrouvé en 1937, à Doura, mention du denier romain dès les débuts de notre ère.

2. Se référer, pour la réforme julienne, à l'exposé de STOFFEL, d'après LE VERRIER, dans les appendices A et C du tome II de sa *Guerre civile*, et pour la réforme grégorienne au *Manuel de diplomatique* de Giry. Je me refuse à adopter les conclusions des savants allemands (Holzapfel, Ginzler, Groebe) dont l'immense érudition n'aboutit qu'à une théorie compliquée et inconséquente.

3. Contrairement à l'avis de ces érudits, je ne doute point que Le Verrier-Stoffel n'aient raison sur toute la ligne : A) Les trois mois intercalaires de 46 se sont succédé sans interruption. SUÉTONE, *Caes.*, 40, ne dit point, en effet, que le premier des trois ait été intercalé à sa place habituelle, mais seulement qu'il fut intercalé, en vertu de l'ancien usage d'une intercalation mensuelle par an. D'autre part, CICÉRON, *Ad Attic.*, XII, 3, 2, demande le 11 juin 46 : *Quando iste Metonis annus veniet ?* Le futur qu'il emploie indique, sans conteste, qu'il n'y avait encore rien de fait à cette date. — B) Sur la place des intercalations, entre novembre et décembre, les témoignages sont concordants (SUÉT., *ibid.*; CENSORINUS, *De die nat.*, XX, 8). — C) Bien qu'il soit généralement repoussé, j'accepte, pour elles trois, le chiffre de 67 jours : 1° le témoignage de CENSORINUS, *De die nat.*, *ibid.*, qui comporte 90 jours, est contredit par MACROBE, *Suét.*, I, 14, 3 (88 jours); et le chiffre qu'il implique, issu selon toute vraisemblance de la multiplication par 3 des mois de 30 jours qui n'apparaissent dans le calendrier romain qu'à partir de 45, et en vertu de la réforme julienne, est en opposition formelle avec CASS. DIO, XLIII, 26, 1; 2° le chiffre de 67, donné par CASS. DIO, *ibid.*, est celui qui cadre le mieux avec la chronologie de la guerre civile (voir le chap. V, *passim*) et avec le total de trois mois intercalaires normaux ($22 + 23 + 22 = 67$). Voir au surplus la note de la page 226, dans laquelle je me suis efforcé de résumer les raisons supplémentaires qui justifient mon adhésion à la chronologie, jusqu'à maintenant décriée, de Le Verrier et Stoffel pour la période comprise, antérieurement à la réforme julienne, entre les années 58-46 av. J.-C., et p. 224, n. 1.

dernière à mériter le nom d'*annus confusionis*¹. Aussitôt après, en effet, César entreprit, avec l'aide des techniciens qu'il avait appelés d'Alexandrie, et, en particulier, du mathématicien Sosigènes², de bouleverser le système de réajustement jusqu'alors appliqué, ou plutôt de le remplacer par un système entièrement nouveau, qui tiendrait compte des résultats auxquels avait abouti la recherche la plus récente, et d'après lesquels la durée de la translation terrestre avait été portée, par une supputation moins fantaisiste, de 365 jours à 365 jours et un quart. Avant César, le calendrier romain s'alignait, vaille que vaille, sur la réalité sidérale, par une combinaison boiteuse où les années se groupaient par cycles de quatre. A l'intérieur de chaque cycle, alternaient les années creuses composées chacune de 12 mois inégaux : 1 de 28 jours : février, qui était le dernier de la série ; 4 de 31 jours : mars, mai, quintilis (qui, à partir de 44, s'appellera Iulius, juillet)³, et octobre ; et les années pleines complétées par l'insertion, à l'intérieur du douzième mois, c'est-à-dire de février, d'un mois supplémentaire, qui comprenait une fois 23 jours, et une autre 22 seulement. Le total ainsi obtenu pour chaque cycle quadriennal était de $(355 \times 2) + 377 + 378 = 1\,465$ jours, avec un excédent de 3 jours sur la somme de quatre translations terrestres $(365 \frac{1}{4} \times 4 = 1\,461 \text{ jours})$. Ainsi les intercalations par lesquelles les pontifes rétablissaient le cours du temps étaient génératrices de nouvelles inexactitudes, et substituaient une anarchie à une autre. Leur méthode ne fonctionnait qu'à coups de corrections arbitraires, ou, si l'on veut, par une suite d'enrayages successifs. César l'abrogea donc, et opéra, à la place, avec la plus élégante simplicité, un redressement dont les effets seraient perpétuels. Dédaignant le compromis bâtard de l'année lunisolaire, il uniformisa les années romaines d'après la longueur, exclusivement « solaire » d'apparence, de la translation terrestre, en les arrondissant à 365 jours, par l'adjonction, acquise pour toutes, à dater de 45, de 10 jours ainsi répartis : 2 jours aux trois mois de janvier, de sextilis (le futur mois d'août) et de décembre, 1 jour aux quatre mois d'avril, juin, septembre et novembre⁴. Plus ne serait donc besoin des mois intercalaires, et, fort de leur disparition, César put ordonner, en outre, que l'année civile, qui jusqu'alors avait commencé, après eux, le 1^{er} mars, s'inaugurerait dorénavant au début de l'année politique, lors de l'entrée en charge des consuls éponymes, aux kalendes

1. MACROBE, I, 14, 3 : *annus confusionis ultimus*...

2. Sur les Egyptiens en général, cf. MACROBE, *ibid.*, et 16, 39 ; CASS. DIO, XLIII, 26, 3 ; APPIEN, B.C., II, 134 ; PLUT., *Caes.*, LIX, 2 ; sur Sosigènes, PLINE, N.H., XVIII, 25, 57, 211.

3. Cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 755-757. Sur *Quintilis* = *Iulius*, cf. *infra*, p. 556.

4. CENSORINUS, *De die nat.*, XX, 9. Sur *Sextilis* = *Augustus* (en 8), cf. SUÉT., *Aug.*, 31.

de janvier. Enfin, pour ne point perdre le quart de jour qu'exigeait, alors, en sus de ses 365 jours pleins, l'année astronomique, il prescrivit la répétition, tous les quatre ans officiels et à partir de 45, du 24 février qui, défini en latin par le « 6^e jour (avant les kalendes de mars) », se dédoubla, à l'occasion, en « 6^e jour *bis* » ou « *bissexthus* ». Les années qui, à cause de cette addition, comprirent ensuite 366 jours, au lieu de 365, s'appellèrent *bissextilis*, d'un nom qu'elles ont conservé dans notre propre langue, bien que nous ayons perdu, depuis longtemps, le souvenir des kalendes auxquelles elles l'ont dû primitivement¹. Cette survivance verbale suffirait à attester le retentissement de la réforme du calendrier que César accomplit, par un simple édit de son omnipotente volonté, et dont notre monde chrétien poursuit toujours l'application. Le calendrier grégorien fulminé, le 24 février 1582, par la bulle *Inter gravissimas* de Grégoire XIII, n'est pas autre chose, en effet, que le calendrier julien, définitivement réconcilié, par la suppression de trois années bissextilis en quatre siècles, avec la dernière évaluation de la translation terrestre. Celle-ci, en effet, avait été, dans l'intervalle, réduite, de 365 jours un quart, c'est-à-dire de 365 jours 6 heures, à 365 jours 5 heures, 48 minutes, 47 secondes, et le décret du pape qui, pratiquement, ramène à 24 secondes par an l'écart entre le temps julien et l'astronomie limitera à une avance de 24 heures en 3 500 ans l'écart entre la réalité et nos calculs. Elle touche à la perfection qu'ambitionnait César et qu'il eût sans doute atteinte si son conseiller Sosigènes en avait su autant que Copernic. Elle n'a effacé du calendrier julien que les défauts qui venaient à celui-ci des approximations alexandrines. Pour le surplus, elle utilise les cadres robustes auxquels le sens pratique du génial Romain avait adapté la science de son temps, et dont les divisions, année, mois, noms des mois et nombres de leurs jours, n'ont plus cessé de cantonner l'existence quotidienne et l'évolution historique de l'humanité. En vérité, Cicéron s'est couvert de ridicule lorsqu'il a raillé le « second Méton », plaisanté lourdement sur les constellations qui ne se lève-

1. SUÉT., *Cass.*, 40; MACROBE, I, 14, 67; CENSORINUS, *De die nat.*, XX, 9-10. Le mot *bissextilis* a survécu aussi en italien et en espagnol (cf. DRUMANN-GROEBE, III, p. 563, n. 1). Je crois, avec Le Verrier-Stoffel, que l'année 45 fut bissextilis, hypothèse qui dispense, soit de poser, comme Ginzler, l'équation : 2 janvier = 19 janvier 45, soit d'ajourner, comme Unger, la mise en marche du nouveau calendrier au 1^{er} mars. On sait, du reste, qu'après la mort de César les pontifes, ayant mal compris ses leçons, répétèrent le *bissextilis* tous les trois ans, ce qui rendit nécessaire une correction d'Auguste qui, pour effacer les quatre années bissextilis indues, décida, en 8 av. J.-C., que l'on resterait douze ans sans *bissextilis* et qu'ensuite on intercalerait le *bissextilis* tous les quatre ans (SUÉT., *Aug.*, 31; MACROBE, I, 14, 13). En tout cas, le 15 mars 44, le calendrier était en règle avec l'astronomie (cf. OBSSEQUENS 67 et le lever de la lune vers 3 heures dans la nuit du 14 au 15 mars); et, dès une année auparavant, le 25 mars 45 (cf. CIC., *Ad Attic.*, XII, 28, 3).

raient plus qu'à l'appel de ses ordonnances¹. Quand on y réfléchit, la réforme julienne du calendrier qui, née du savoir acquis par les hommes, annonce, avec dix-huit siècles d'anticipation, l'effort créateur de révolutionnaires français et respire un sentiment déjà moderne du progrès, a produit ces deux conséquences incalculables de relier pour la première fois le passé au présent par une communication fixe et continue, et, dans le moment où elle fut consommée, d'offrir à la variété des nations qui peuplaient l'antiquité une mesure si logique et si claire de la durée qu'elle institua entre elles comme la première ébauche d'une communauté de langage, et que, attirés par l'évidente supériorité de la raison qui y était incluse, les peuples anciens se sont de toutes parts tournés vers Rome pour régler sur elle l'allure de leurs actions.

L'unité dans la paix perpétuelle :

Mais l'attraction irrésistible par laquelle César les retiendrait à jamais dans l'orbite de Rome, c'était la paix à laquelle ils aspiraient de toutes leurs forces après tant de secousses, et que, par un dernier effort de ses légions, il saurait leur garantir à jamais dans un monde disposé à l'ombre des épées romaines comme un tout sans lacunes, un cercle dorénavant achevé et impénétrable à l'horreur des invasions². C'est, probablement, la seule part d'utopie qui entre dans les vues de César, car, sur la planète encore inexplorée, le temps du « monde fini » ne pouvait commencer déjà; et de cette illusion prématurée de sécurité perpétuelle sortirent les projets d'annexion et de guerre orientales qui auraient amené César à muer sa dictature en une forme stable de monarchie divine et royale, si ses suprêmes ambitions, à peine dévoilées, n'avaient semé les alarmes autour de lui, réveillé la haine des uns, inspiré la colère des autres, et rendu possible la conjuration à laquelle il succombera aux ides de mars 44.

... en Occident,

Pour que l'Empire de Rome acquît la perfection organique du « *cosmos* », trois conquêtes semblaient à César nécessaires et suffi-

1. Cic., *Ad Attic.*, XII, 3, 2; cf. PLUT., *Cæs.*, LIX, 2. Cette dernière plaisanterie de l'orateur, concernant le lever de la Lyre, ἐκ διατάγματος, vérifie d'ailleurs la place des mois intercalaires de 46, entre novembre et décembre, puisque, selon le calendrier rectifié, le lever matinal de la Lyre a eu lieu à Rome, en 45, le 6 novembre (BOLL, Fixsterne, P. W., VI, c. 2430).

2. César s'appropriait en fait l'idéal exprimé par Cicéron : *bellum ita suscipiatur ut nihil aliud nisi pax quaesita videatur* (*De off.*, I, 23, 80). La *sententia*, « Le monde fini commence », est de Paul VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, p. 35.

santes, et toutes les trois en Orient. En Occident, en effet, César se persuadait que l'*orbis romanus* était définitivement cisconscrit par le Rhin et l'Océan pareillement franchis et domptés. Il savait que les aigles romaines pourraient, à la première occasion, se poser en cette Bretagne, extrémité de l'Univers, que par deux fois elles avaient survolée; et trompé par la facilité avec laquelle il avait repoussé les Suèves d'Arioviste, massacré les Usipètes et les Tenctères, traversé à deux reprises, sans aucune résistance, et avec le vide de terreur qui s'élargissait sous ses pas, le grand fleuve au-delà duquel commençait la Germanie, il en méconnaissait la fécondité redoutable, et ne doutait point d'en contenir aisément les hordes. A l'ouest, par conséquent, il considérait son œuvre guerrière comme terminée.

... en Orient

A l'Orient, en revanche, il apercevait des menaces, des dangers qu'il lui fallait écarter au plus tôt. Il estimait, après la revue qu'il avait passée des ressources de la vallée du Nil, que Rome ne pouvait, sans péril pour sa domination, abandonner à des mains libres d'étrangers la jouissance et l'exploitation des richesses égyptiennes. Il jugeait urgent de libérer le Pont-Euxin des incursions du roi des Daces, Burebistas, qu'il avait déjà songé à attaquer, en 59¹, qui, en 48, avait envoyé à Pompée, en retraite sur la Thessalie, des émissaires heureusement survenus trop tard dans la guerre civile pour en modifier le dénouement², et dont les déprédations étaient en train de recommencer sur les rivages de la mer Noire et jusqu'en Thrace³; et il profiterait de cette campagne indispensable pour mettre la main sur le royaume de cet inquiétant potentat, sur les montagnes d'où le Dace partait pour ses pilleries, et qui, recélant de l'or en leurs flancs, opposeraient, en avant du Danube, aux agresseurs barbares un glacis naturel. Enfin, il avait à cœur d'accomplir la tâche qu'il avait assignée à Crassus et où celui-ci avait si misérablement échoué, et de venger sur les Parthes, subjugués à leur tour, le désastre de 53.

L'annexion surnoise de l'Égypte

De ce triple objectif, le premier était le plus facile, le moins coûteux à atteindre. Depuis que trois légions de César tenaient Alexandrie et sans doute les points principaux de l'intérieur de

1. Cf. *supra*, p. 228-229.

2. DITTENBERGER, *Syll.*², 762, l. 31-36.

3. SUÉT., *Caes.*, 44 : *Dacos qui se in Pontum et Thraciam effuderant...*

la χώρα¹, l'annexion de l'Égypte pourrait s'effectuer, pour ainsi dire en douceur et sans nouvelles effusions de sang. En attendant de la proclamer sous une forme qui ne s'était peut-être pas encore précisée dans son esprit, César, aussitôt après Thapsus, l'avait préparée. Il avait renforcé d'une quatrième légion le corps d'occupation², et, simultanément, sous prétexte de faire honneur aux derniers Lagides, il avait convié la reine Cléopâtre et le roi, son jeune frère époux, à venir à Rome, et il veilla à ce que, lui-même présent ou absent de l'*Urbs*, ses hôtes forcés y prolongeassent indéfiniment un séjour dont sa mort seule devait les délivrer. Son goût pour l'Égyptienne, s'il durait encore, trouva peut-être quelque satisfaction dans une combinaison qui était avant tout politique, et lui permit, pendant deux années consécutives, de retenir doucement son amante en otage, et, sous le nom du couple royal, captif en sa cage fleurie des jardins de la rive droite du Tibre, d'administrer lui-même l'Égypte par l'intermédiaire du chevalier qui y commandait ses quatre légions. Évidemment cette situation trouble n'aurait pu, et, par conséquent, ne devait pas s'éterniser. Faut-il ajouter foi aux commérages qui circulèrent à Rome et croire que César se serait fait concéder, en une forme légale encore qu'insolite et privilégiée, une autorisation de polygamie afin de se marier avec la reine et de garder le royaume sans répudier Calpurnia, son épouse romaine ? J'y inclinerais volontiers pour ma part, parce que ces bruits étrangers se répandirent au vu et au su du dictateur, et qu'aussi bien il n'y avait, pour le maître de Rome, que deux manières de posséder l'Égypte ployée depuis deux millénaires à l'adoration de sa royauté divine : épouser la dernière reine du royaume, ou en ouvrir et recueillir la succession. De toute façon il était clair que César pourrait acquérir l'Égypte aussitôt qu'il s'y serait résolu, et sans la peine de dégainer³.

*La « dernière des guerres » :
contre les Daces et les Parthes*

Au contraire, il ne pourrait venir à bout du Dace et du Parthe, de Burebistas et du « Roi des Rois », que par les armes. En prévision de cette offensive inévitable, que, sans les nouvelles qu'il avait reçues

1. Cf. *supra*, p. 429. Sur la garnison probablement établie à Babylone (Vieux Caire), cf. LESQUIER, *Armée romaine d'Égypte*, p. 4.

2. Puisque, à dater de 44, les auteurs cités par LESQUIER, *ibid.*, et notamment Cassius (*ap. Cic., Ad fam., XII, 11, 1*; SUÉT., *Caes., 76*; APPIEN, *B.C., IV, 59, 256*), sont d'accord pour parler des 4 légions en Égypte. Comme l'a bien vu LESQUIER, *ibid.*, p. 4, elles ont « préparé, plus peut-être qu'on ne l'a cru, la conquête... d'Octavien..., accentué la mainmise de Rome sur l'Égypte ».

3. Pour le détail, se reporter à mes *Étapes...*, p. 160-168.

d'Afrique, il eût peut-être déclenchée après la défaite de Pharnace en 47¹, et qui, à ses yeux, marquerait le terme glorieux des guerres de l'expansion romaine, il mobilisa 16 légions et 10 000 cavaliers en 45², établit à la fin de l'année, dans Apollonie, sa base d'opérations³, et inaugura, par une campagne diplomatique auprès des dynastes et des cités du Bosphore cimmérien⁴, l'entreprise qui, formellement déclarée au début de 44, lui demanderait sans doute trois années de combats⁵, et couronnerait son édifice par le développement du plan gigantesque dont Suétone nous a conservé les grandes lignes : d'abord tailler en pièces les Daces, puis, ceux-ci hors de jeu, porter le fer chez les Parthes en passant par la Petite Arménie, et, après avoir tâté leurs forces, les écraser dans une bataille décisive⁶. César, aussi méticuleux dans ses préparatifs qu'audacieux dans ses conceptions⁷, avait tout prévu, sauf un échec; et, avec une sagesse profonde, il avait décidé de ne point sortir de Rome avant d'y avoir consolidé sur des bases inébranlables sa constitution nouvelle⁸, c'est-à-dire le régime qui l'autoriserait à réaliser ces conquêtes énormes sans courir le risque de les voir quelque jour se retourner contre les vainqueurs, miner sourdement, absorber, fût-ce en silence, le peuple conquérant.

*La dictature doit évoluer
en forme théocratique et royale*

Par un trait commun, le royaume dace et le royaume parthe ressemblaient à l'Égypte. A des degrés divers, sous Burebistas, le prophète inspiré par son dieu Zalmoxis, sous le « Roi des Rois », frère du soleil et de la lune, dont les sujets invoquaient la *fravashi* comme une émanation de la lumière du ciel, sous les Lagides, qui,

1. Antoine, *ap.* Cass. Dio, XLV, 46, 3.

2. Appien, B.C., II, 110, 460.

3. Appien, B.C., III, 24, 92; Cass. Dio, XLV, 9, 3; Nicolas de Damas, *Vita Caes.*, 16.

4. Voir l'inscription qui a été publiée par Latishev (*I.O.S.P.E.*, I², 691), dont Rostovtzeff, *J.R.S.*, 1917, p. 27-29, a tiré la preuve des ambassades de Chersonèse à Rome et que je date de la fin de 46, à cause de la mention de la 3^e dictature de César.

5. Cf. Cass. Dio, XLIII, 51, 1-2; et Ed. Meyer, *op. cit.*, p. 474-475; et, spécialement, la n. 2 de sa p. 475.

6. Suét., *Caes.*, 44 : *Dacos... coercere, mox, Parthis inferre bellum per Armeniam minorem nec nisi ante expertos adgredi proelio*. A en croire Plutarque, *Caes.*, LVIII, 2 (que confirme Nicolas de Damas, *Vita Caes.*, 26), César aurait voulu rentrer par le Caucase, la Scythie, le Germanie et la Gaule. Ed. Meyer, *op. cit.*, p. 475, n. 3, croit à cette colossale expédition, qui eût « bouclé » l'*orbis romanus*. César en voulait aux Parthes de leur collusion avec les Pompéiens de Syrie (cf. Dobias, *Rimske... Syrske*, Prague, 1924, p. 168-176).

7. Suét., *Caes.*, 58 : *in obeundis expeditionibus dubium cautior an audentior*.

8. Cic., *Ad Attic.*, XIII, 31, 3 : *Id ipsum quod isti aiunt illum scribere se nisi constitutis rebus non iturum in Parthos*. La lettre est datée du 28 mai 45 et établit par là même la préméditation de César.

successeurs des Pharaons, apparaissaient sur la terre comme les dieux vivants, les royaumes à annexer formaient des États théocratiques où le pouvoir était inséparable de la religion. Quelque modalité que César envisageât pour leur incorporation à l'Empire des Romains, qu'il fit de leurs souverains des vassaux, ou que, tout simplement, il les fondit en provinces comme il avait fait la Numidie, César comprit qu'il ne pouvait en obtenir une soumission sincère et durable qu'en rattachant son autorité sur eux aux seuls principes qu'ils eussent jamais pratiqués, en lui conférant les attributs surnaturels et jusqu'au titre sacré auxquels, depuis des siècles, ils avaient toujours reconnu leurs rois. Pour assurer à son pouvoir la force permanente qu'il jugeait nécessaire à la cohésion de l'Empire, il n'avait qu'à le soustraire aux fluctuations des mouvements populaires, qu'à enraciner sa dictature, comme autrefois Sulla la sienne, dans le droit divin, virtuellement inclus, depuis les débuts de la Latinité, dans la théorie des auspices. Mais cela ne suffisait plus. Prêt à parachever la conquête du Levant proche ou lointain, il lui fallait faire un pas en avant, et invoquer à haute voix les puissances célestes devant lesquelles se prosternaient les populations orientales et qu'il incarnerait à la ressemblance des *basileis* dont il aurait pris la place. Enfin, s'il pouvait accorder aisément les conceptions religieuses de l'Orient et de l'Occident dans les nuées de la théologie, il craignait qu'en descendant dans la réalité quotidienne elles ne fissent obstacle à la réalisation de ses fins dernières, au rayonnement de l'esprit de sa race, circonvenu, étouffé par l'intrusion des croyances étrangères. De là le dessein complexe et grandiose auquel il appliqua l'effort des quatre dernières années de sa vie : d'abord, au lieu d'ajouter, comme Sulla, sa divinité à son omnipotence, fonder celle-ci sur celle-là, et, par l'adhésion des dieux, sensible en ses auspices et proclamée par ses victoires, assurer à sa dictature la valeur inconditionnée et la perpétuité qui, sous ce vocable emprunté à la défunte constitution républicaine, imposeraient au peuple romain la monarchie que réclamaient les conquêtes ; ensuite, ne pas craindre d'en manifester le caractère surhumain dans le titre royal qui l'exprimait aux yeux des vaincus ; enfin élever ou maintenir entre les sujets du « roi » et les citoyens soumis au « dictateur » la barrière visible et infranchissable derrière laquelle le grand peuple dont il était le chef pourrait conserver sa personnalité, accroître son mérite en même temps que son bien-être, et, élite du monde, en poursuivre, à longueur de siècles, la transformation¹.

1. Se reporter ici à mes *Étapes...*, p. 168-171.

La politique religieuse de César

Du point de vue moderne, la partie la plus ardue de ce programme eût été, pour un mortel, s'appelât-il César, de se faire passer pour dieu. Du point de vue de ses contemporains, auxquels le christianisme n'avait pas encore appris à séparer la divinité des choses profanes, et chez qui la théologie de la victoire avait ranimé la foi au *numen* qui inspire les conducteurs d'hommes, c'était au contraire, la plus facile. Dès 68, Jules César, affichant sa descendance de Vénus et de Mars, avait commencé par son altière oraison funèbre de la veuve de Marius. Puis il avait continué par sa prise d'assaut du grand pontificat, en 63, par les récits légendaires qu'il rapporta, en 60, de sa propreture d'Espagne; par les interminables *supplicationes* qui, en 57, en 55, en 52, avaient attribué aux dieux du peuple romain la série de ses victoires gauloises. Du début de la guerre civile, lorsqu'il eut l'air de franchir le Rubicon pour répondre à l'appel d'en haut, à la fin, lorsqu'il s'arrange pour qu'adroitement retardée la nouvelle de Munda arrive à Rome dans la veillée religieuse des *Palilia*, il n'a cessé de répandre la créance en ses origines divines, de soigner, si l'on peut dire, son apothéose. Dans le *De bello Gallico*, c'est à peine s'il avait, à deux reprises, soulevé un coin du voile mystérieux qui cache aux humains la face des divinités¹. Dans le *De bello civili*, il se complut, au contraire, à enregistrer les signes qu'il avait reçus de leur faveur, les miracles dont elles avaient salué la nouvelle de Pharsale². Rentré à Rome, en 47, il réunit à sa dignité de grand pontife celle de l'augurat dont l'emblème figurera au revers de ses monnaies³; et il se hausse à la monarchie par les degrés de sa divinisation.

Les degrés de sa divinisation

En 49, il avait tout de suite renoncé à la dictature strictement légale qui lui avait été décernée. En 47, en revanche, il se garda bien de se démettre de la dictature anormale qui lui avait été déférée à la fin de 48 pour l'année 47 tout entière⁴, et, satisfait d'avoir transgressé la constitution, il jugea prématuré de la renverser et partit, avec le titre de consul désigné, pour sa campagne africaine de 47-46.

1. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, III, p. 170, a noté que les dieux immortels n'y sont invoqués que deux fois (*De bello Gall.*, I, 14, 5 et V, 52, 6).

2. CAES., *B.C.*, III, 105.

3. Cf. mes *Etapes...*, p. 138 et 142.

4. Le texte de PLUTARQUE, *Caes.*, LI, 1, ne laisse aucune place au doute sur ce point. Sur les dictatures de César, où l'étourderie des modernes a seule introduit une apparente contradiction entre les monnaies et les inscriptions d'une part, et les textes littéraires de l'autre, cf. mes *Etapes...*, p. 142, n. 1 et 3, et p. 143, n. 1 et 2.

Mais, dès son retour de Thapsus, il accentue l'investiture sacrée dont sa personne est marquée. Dans son triomphe épique de 46, il montre le recueillement et la gravité d'un autre âge et gravit les marches du Capitole, comme les pèlerins la *Scala Santa*, sur les genoux. Sa ferveur pouvait être sincère. Au fronton du sanctuaire, son nom resplendissait au-dessous de ceux de la Triade, à la place de celui de Catulus, qu'on avait martelé. Dans la *cella*, face aux divinités poliades, étaient placés son char et une statue de bronze qui le représentait debout, sur le globe du monde, et dont le socle portait la dédicace à lui offerte par le Sénat : « A César le demi-dieu », ἡμιθεός dans le grec de Dion, en latin *heros* ou *semideus*. Abîmé dans son oraison, César avait beau sembler ne pas les voir : c'est devant les images de sa propre gloire qu'il était prosterné¹.

Dion nous informe que le demi-dieu prescrivit d'effacer l'inscription du piédestal. Mais nous savons que, dans le même temps, César fit une donation aux Luperques, afin que ce collège, où deux confréries étaient réunies, les Luperques Fabiani et les Luperques Quinctii, en comprît une troisième, celle des Luperques Iulii, qui joindrait au culte de l'antique Faunus celui du nouveau héros. Loin de renoncer à sa demi-divinité, César en déduisit la conséquence politique : la quasi-monarchie de la dictature pour dix ans qu'il a daigné agréer alors. Les mécontents s'agitent. Il les apaise par sa mansuétude, et Cicéron, trompé par ce relâchement apparent de son despotisme, lui adresse les louanges du *Pro Marcello*, sans s'aviser qu'il lui tend, enroulée dans ses périodes, l'arme de son choix pour abattre la République. L'auteur y vante César d'être invincible pour s'être vaincu lui-même et, à cause de cette modération, l'a comparé à un dieu : *deo simillimum*. Après Munda la vérité rejoindra ces hyperboles².

Le culte de « divus Iulius »

D'un dieu, César commença par collectionner les attributs : les jeux, où, après celle de Sulla, seront célébrées ses victoires; son anniversaire, *dies natalis*, qui se fêtera pendant les jeux d'Apollon; l'éponymie du mois de sa naissance qui, de *Quintilis*, se mua en *Iulius*, juillet; un char processionnel ou *tensa*, pour les défilés rituels du Grand Cirque; une table d'offrandes, ou *ferculum*, et un lit de parade ou *pulvinar* dans les lectisternes; un fronton au-dessus de sa demeure; le service d'un flamine et, finalement, l'inauguration de deux statues cultuelles : la première dans le temple de Quirinus, non pour parer

1. Voir mes *Étapes...*, p. 142-143.

2. *Ibid.*, p. 145-148.

l'édifice, mais pour accompagner fraternellement le dieu dont César devient ainsi le copain — *contubernalis* — comme plaisante Cicéron en se félicitant avec une ironie féroce de savoir César associé à Quirinus, et non à Salus, la déesse de la santé; la seconde, plus tard, dans le temple de la Clémence, de plain-pied avec celle de cette vertu divine, la main de l'une dans celle de l'autre. Alors, ayant tout d'un dieu, César en assume la dénomination. En Italie même, de simples particuliers, dans un élan de reconnaissance, l'avaient spontanément inscrite sur la pierre, tel ce bourgeois de Nole, qui, nommé duumvir de son municipe par la grâce de César, n'a rien trouvé de mieux pour le remercier. Le Sénat la lui impose officiellement au début de 44 et César ne la refuse pas. On a suspecté le témoignage de Dion à cet égard, parce que Dion dénomme le nouveau dieu, Zeus Ioulios, Jupiter Iulius, ce qui, à la lettre, serait, en effet, trop fort pour être vraisemblable. Mais Dion est un Grec, dont la langue ne dispose, pour *deus* et *divus*, que d'un vocable, θεός, et pour qui, au surplus, Zeus Ioulios est un euphémisme pour *deus* ou plutôt *divus Iulius*, tout de même que pour les gens de Mitylène qui, vers la même époque, appelèrent leur illustre compatriote Théophane, admis par eux aux honneurs divins, du nom de Zeus Theophanes. Aussi bien les gens d'Aesernia n'ont-ils dû consacrer que du vivant de César leur ex-voto *Genio divi Caesaris*, et puisque le culte de César mort n'a été institué qu'en 42, c'est le culte de *divus Iulius* en chair et en os que Cicéron, dans sa deuxième *Philippique*, peu après le 19 septembre 44, blâma Antoine d'avoir cyniquement négligé¹.

Les degrés de sa dictature

Or, une fois *divus*, César, par un renversement de notre logique qui est le chef-d'œuvre de sa psychologie, a aspiré à redescendre de ces vertigineux sommets à la nature humaine des rois. Dans une société polythéiste, un homme divinisé tolère des émules à côté de lui. Dans une société monarchique, le monarque n'admet que des sujets au-dessous de lui. César se devait donc de ménager d'autant mieux les transitions qui, de sa dictature prolongée, mais temporaire, le mèneraient à la pure monarchie de la dictature perpétuelle. En 46, il avait été autorisé à porter en tout temps la pourpre et le laurier du triom-

1. Cf. mes *Étapes...*, p. 146-148. Sur la concordance de l'épigraphie avec Cass. Dio, XLIV, 6, 4, cf. I.G.A.R.R.P., IV, 55 = DITTENBERGER, *Sylloge*³, 753. Mon point de vue reste conforme à celui de Miss Lily Ross TAYLOR, *op. cit.*, p. 69. Cf. en général, sur l'exaltation des bienfaiteurs, Nock, *Harvard Stud. Class. Phil.*, XLI, 1930, p. 53 et suiv.; et M. P. CHARLESWORTH, *Harvard theological Review*, XXVIII, 1935, p. 11, lequel, p. 25, incline au doute, sans méconnaître l'importance ni du sujet ni des arguments produits.

phateur, comme quinze ans auparavant le Grand Pompée, mais seulement à l'occasion des fêtes et sur la proposition qu'alors César avait émise, en réservant l'avenir et en pensant à soi. L'« homme chauve » s'était bruyamment réjoui de cet honneur vestimentaire. Les naïfs avaient attribué son allégresse à sa coquetterie. Elle venait de la certitude qu'en portant toujours le costume de l'*imperator* il habituerait l'opinion, par une immanquable association d'idées, à lui en reconnaître aussi le pouvoir toujours. Telle est, de fait, la concession exorbitante que le Sénat lui consentit en lui permettant de prendre pour prénom le titre d'*imperator* qui, d'abord accolé comme une décoration aux généraux victorieux, s'était chargé, depuis Sulla, d'une si lourde signification que les Grecs le rendaient par le terme de leur idiome où s'énonce la notion de l'absolutisme : ἀποκράτωρ¹.

Imperator par définition, César acquérait en droit les auspices majeurs et la souveraine autorité de l'État. C'est là un gain si énorme qu'on n'y a pas cru et que l'on a supposé que Dion Cassius et Suétone, à qui nous en devons la mention, auraient projeté sur la politique de César l'ombre des réformes d'Auguste. Mais c'est oublier, et que les prénoms aberrants pouvaient en latin se porter mieux après le nom qu'avant — on disait Publilius Volero et non Volero Publilius, Menenius Agrippa et non Agrippa Menenius — et que si des monnaies de 49 appellent César *i(mperator) it(erum)*, *imperator* pour la seconde fois, des monnaies du début de 44 portent sans chiffre ni restriction la devise *Caesar imp(erator)* ou *imp(erator) Caesar*. De la concordance de Suétone et de Dion avec la numismatique, il résulte, selon moi, que César a fini par être l'*imperator* perpétuel auquel il avait commencé par ressembler, et qu'ainsi il a commencé par ressembler au dictateur perpétuel qu'il est expressément devenu en vertu du sénatus-consulte dont copie lui fut remise en grande pompe le 14 février 44².

La dictature perpétuelle (14 février 44)...

Dès lors l'irréparable est consommé. Dictateur, César commande à toutes les légions et à tous les magistrats et promagistrats qui n'agissent plus que sous ses auspices et comme ses délégués. Il commande aux tribuns de la plèbe, affranchi de leur *intercessio*, participant à leur inviolabilité, comme à leurs initiatives, et les forçant à se lever sur son passage, en signe d'une déférence que Pontius

1. Cf. mes *Étapes...*, p. 147-149.

2. Cf. *ibid.*, p. 150-151. Sur la dictature décennale de 45, cf. *ibid.*, p. 144.

Aquila en fut pour sa honte d'avoir été le dernier, en 45, à lui refuser. Il commande aux sénateurs, dont les avis ne sauraient plus l'enchaîner, et qui, humiliant l'illustration de leur corporation devant la majesté de sa personne, lui apportèrent, debout, l'hommage de leurs décrets qu'il reçut, au pied de sa propre statue, devant le temple de sa mère Venus, assis sur son siège d'or plus semblable à un trône qu'à une chaise curule¹.

... et héréditaire

Perpétué dans sa dictature, il commandera ainsi jusqu'à sa mort, et même au-delà de la tombe, pour peu qu'il ait partagé à temps son *imperium* avec celui qui, de ce seul fait, lui succédera forcément. La continuité du pouvoir à travers les générations avait toujours obsédé César. Ayant recouvré le pontificat de ses aïeux, il approuve le Sénat d'en voter, en 45, la transmission au fils adoptif que personne ne lui connaissait encore, mais que, *in petto*, il avait déjà désigné : Octave, le petit-fils de sa sœur, un jeune homme de dix-huit ans dont la précoce maturité l'avait frappé pendant la campagne contre les fils de Pompée. Dès son retour d'Espagne, il l'avait secrètement adopté par le testament qu'il s'en était allé, d'une traite, rédiger dans la solitude de sa villa de Labicum, le 13 septembre 45, et aussitôt qu'il eut pris possession du pouvoir absolu, il en disposa pour lui. Le 1^{er} janvier 44, en revêtant sa quatrième dictature, il avait écarté la demande d'Octave d'être nommé son *magister equitum*. Mais le 14 février, en abdiquant sa quatrième dictature pour assumer la dictature perpétuelle, il envisagea le dédoublement de la fonction. Lépide serait tout de suite son maître de la cavalerie à Rome; et quand lui-même se serait mis à la tête des 16 légions mobilisées en vue de la guerre d'Orient, il prendrait avec lui un second maître de la cavalerie, et ce serait Octave, qu'il envoya sur-le-champ à Apollonie, non comme le croient la plupart des modernes, d'après une assertion erronée de Dion Cassius et une phrase de Suétone qu'ils ont mal interprétée, pour achever ses études, mais pour surveiller les préparatifs de cette gigantesque entreprise, à la base de l'expédition. Si, au cours des hostilités, il arrivait malheur au *dictator perpetuus*, son fils d'adoption, vice-dictateur de l'armée en campagne, recueillerait automatiquement la dictature tout entière, de la même façon que plus tard, Hadrien, adopté ou non par son prédécesseur, mais désigné par lui pour exercer en son absence le commandement massif des légions en guerre, a suc-

1. Cf. *ibid.*, p. 151, et *supra*, p. 488, n. 3.

cédé, comme empereur, à Trajan. Ainsi la dictature perpétuelle de César, à dater du 14 février 44, renfermait l'autocratie dans le présent, et l'hérédité de l'autocratie dans l'avenir. C'était, en son intégrité, la monarchie absolue et, sous des termes romains, elle s'identifiait substantiellement à celle des *basileis* orientaux¹.

Les aspirations de César à la royauté

Les contemporains l'ont si vivement senti qu'une des premières motions d'Antoine, après les ides de mars, consistera, au milieu de l'enthousiasme des sénateurs, à abroger à jamais la dictature, et que, plus tard, Octave affichera pour elle une horreur que démentait sa conduite mais qui flattait ses sujets et augmentait son crédit. De son côté, César l'avait si bien compris que, du jour de son investiture, il considéra sa révolution comme terminée et que, abusé par la passivité de ceux qu'elle venait d'asservir, il promulgua une amnistie générale, licencia sa garde et confia sa sûreté à la foi des serments. Du point de vue romain, son objectif était atteint et il aurait pu s'en tenir là. Mais les mots ne lui faisaient pas peur; et, si sa royauté à Rome allait sans dire, il estima qu'il ne pourrait l'exercer pleinement sur l'Égypte et sur les Parthes qu'en la disant. Pour être supérieur aux rois, il lui fallait au moins être roi, et nous ne pouvons douter de son intention de se faire appeler roi par les sujets de Rome, et de ceindre devant eux la bandelette blanche qui sous le nom de diadème symbolisait la puissance des rois hellénistiques. Comme il avait « tourné » la dictature, il « tourna » la royauté. Il en a copié la ressemblance, en s'arrogeant le droit régalien par excellence, celui de battre monnaie à son effigie. Il en a recherché le voisinage, soit en tolérant qu'une statue de lui prolongeât au Capitole l'alignement des statues des anciens rois, soit en préférant, pour parèdre, à tous les autres dieux, Quirinus, c'est-à-dire le roi Romulus promu, de par sa mort, au rang des immortels. Il en a obtenu l'équivalence lorsque lui fut décerné ce titre de Père de la Patrie, *Parens patriae* dont Cicéron, en 63, avait inutilement convoité l'éclat, et qui, officiellement transféré aux seuls Sulla, Marius et Camille, appartenait en propre au premier des rois, fondateur de la Cité². Enfin il a permis ou plutôt suggéré à ses amis une suite de démonstrations qui tendaient à lui en procurer la réalité. Assurément, lorsque, le 26 janvier 44, il s'est entendu saluer « Rex », il a protesté avec une hauteaine modestie : « Je ne m'appelle pas *Rex*

1. Cf. mes *Étapes*..., p. 152-154.

2. Cf., sur la « garde », Suét., *Cæs.*, 86; Cic., *Ad Attic.*, XIII, 52, 1, et mes *Points de vue*..., p. 133-135.

mais *Caesar*. » Mais lorsque deux tribuns « républicains », C. Epidius Marullus et L. Caesetius Flavius, entamèrent des poursuites contre les auteurs de ces cris séditieux, il les fit déposer. Sans doute a-t-il motivé cette sanction par le prétexte que leur faux zèle visait à lui ôter l'affection du peuple, mais il y a lieu de suspecter sa sincérité, puisque, quelques jours plus tard, il n'a ni blâmé ni disgracié le consul Antoine qui, le 15 février 44, l'a publiquement couronné¹.

Les Lupercales du 16 février 44

La scène est fameuse. César assiste aux Lupercales du haut des Rostres qu'assiège la foule, et où, entre son *magister equitum* et le préteur C. Cassius, le dictateur perpétuel trône en robe de pourpre sur sa chaise d'or. La fête vient de finir. Un assistant gravit l'estrade et dépose aux pieds de César une couronne de laurier entrelacée de la bandelette du diadème. Comme si son geste n'était pas assez éloquent, des clameurs jaillissent : il s'enhardit à la poser sur la tête de César. Alors d'autres clameurs s'élèvent et certains adjurent Lépide d'ôter le diadème. Lépide ayant l'air de ne pas entendre, Cassius se substitue à lui, retire le diadème du front de César et le place sur ses genoux. César alors le repousse et une partie de l'assistance applaudit. C'est l'instant où survient le consul Antoine dans la nudité des Luperques au jour de leur course solennelle. Il ramasse le diadème et le replace sur la tête de César. Les assistants demeurent silencieux. César, l'ôtant pour la seconde fois de son chef, le lance au milieu d'eux. Les spectateurs se divisent : les uns, massés au fond, exultent; les autres, à l'avant de la scène, se récrient : « César, tu n'as pas le droit de refuser le présent du peuple romain. » Antoine n'attendait que cette invitation pour revenir à la charge et à peine a-t-il remis l'emblème royal sur la tête du dictateur que des premiers rangs d'où étaient partis les encourageantes protestations de tout à l'heure s'élance cette ardente acclamation : « Salut au roi ! » Mais César enlève à nouveau sa couronne diadémée et ordonne qu'on la porte à Jupiter à qui, dit-il simplement, elle convient davantage. Alors, et tandis que les derniers rangs reprennent leur concert d'applaudissements, le consul embrasse le dictateur, et les assistants les plus proches auxquels il avait confié le diadème, s'en vont en couronner une statue de César qui flanquait les Rostres².

1. Sur l'épisode de la déposition de ces tribuns, voir les textes que j'ai cités, *ibid.*, p. 136, n. 1, et le récit de DRUMANN-GROEBE, III, p. 620.

2. NICOLAS DE DAMAS, *Vita Caes.*, 21. Sur la valeur de ce récit, cf. mes *Etapes...*, p. 158. Dans le même sens, cf. E. HOHL, *Klio*, 1941, p. 92-117.

*Le dictateur des Romains
voulait être roi de leurs sujets*

Nicolas de Damas, « de qui j'emprunte ce récit, a beau soutenir la thèse de son protecteur et ami, l'empereur Auguste, que César n'a jamais aspiré qu'à la magistrature de sa patrie¹, les faits parlent ici plus haut que les raisonnements. Visiblement, la manifestation des Lupercales avait été machinée d'avance avec l'agrément du dictateur. Elle avait été trop évasive pour que César se fît roi séance tenante, assez bruyante néanmoins pour qu'il pût, à son heure, remettre le coup manqué et soutenir que, salué roi, sans restriction d'aucune sorte, par la voix populaire et par le consul en charge, il était en droit d'obtenir la royauté dans la mesure où il la jugeait indispensable à la domination romaine et dans les limites que, dans son orgueil romain, il lui assignerait spontanément. Il voulait, en effet, non substituer mais juxtaposer le diadème oriental à son laurier d'*imperator* parce que, à son avis, l'intérêt supérieur de l'Empire commandait que le dictateur des Romains fût explicitement désigné comme le « roi » de leurs sujets. Pour la forme, il consulta sur la guerre en perspective les livres sibyllins; et, complaisant à ses visées, l'oracle prononça que les Parthes ne seraient vaincus que par un roi. Cette prophétie impliquait que la formule où s'était fixée sa pensée et par laquelle il espérait sauvegarder l'honneur de la Latinité et ses nouvelles conquêtes passerait en forme de sénatus-consulte avant son départ pour l'expédition parthique, décidé pour le 18 mars; et les *Patres*, par lui convoqués à cet effet pour le 15 mars, l'auraient votée ce jour-là, sur la proposition de son oncle maternel, le vieux quindécemvir L. Aurelius Cotta, si, avant l'ouverture de cette séance décisive, César n'avait été assassiné².

*Le sursaut des républicains :
Marcus Iunius Brutus*

Le dictateur avait trop présumé de son ascendant et trop de la générosité comme de la lâcheté humaines. Et il n'avait pas suffisamment sondé la profondeur des sentiments de crainte et d'aversion suscités par le déploiement révolutionnaire de ses projets. Sous la cendre du bûcher de Caton d'Utique, la flamme républicaine couvait

1. NICOLAS DE DAMAS, *ibid.*, 20 (*in fine*); cf. mes *Étapes...*, p. 159.

2. Sur l'oracle, et la liaison entre l'exécution de ses prescriptions et l'attentat contre César, cf. SUÉT., *Caes.*, 79; CASS. DIO., XLIV, 15, 3; APPIEN, *B.C.*, II, 110, 460-461 et 113, 470. La limitation prévue est attestée par PLUT., *Caes.*, LXIV, 1; APPIEN, *B.C.*, II, 110, 460; cf. CIC., *De divin.*, II, 54, 110.

encore. En particulier, elle consumait l'âme tourmentée du gendre du martyr, Marcus Iunius Brutus, le fils de cette Servilia que César avait aimée et du démocrate que Pompée avait froidement exécuté¹, l'homme intraitable qui, préférant à son juste ressentiment la cause de la Liberté, avait, en 49, rallié, surmontant son dégoût, l'armée du meurtrier de son père. César avait sauvé, amnistié Brutus à Pharsale; puis il lui avait prodigué les témoignages de son affection : il lui avait donné le gouvernement de la Cisalpine en 46, la préture urbaine le 1^{er} janvier 44. Mais les faveurs glissaient sur ce philosophe passionné pour l'étude et rongé de scrupules; et le doctrinaire maudissait intérieurement le despotisme qui le comblait. Seuls, la reconnaissance qu'il devait à César et peut-être aussi un obscur désir d'être adopté par lui l'avaient jusqu'à présent détourné d'entendre les exhortations des tentateurs². Cicéron, qui avait discerné la violence des convictions de Brutus et aussi le secret orgueil dont il était pétri, avait, dès 45, fait fond sur ce puritain pour assumer à sa place la terrible responsabilité de renverser le tyran. Déjà, il avait essayé d'émouvoir sa colère; et, avant que des mains anonymes vinssent placarder sur le tribunal du préteur des appels non déguisés à son courage et à sa vengeance — Tu dors, Brutus ! —, Cicéron avait invoqué les ancêtres, réels ou supposés, des deux lignages de Marcus Brutus : l'ancien Brutus qui avait exterminé les Tarquins, Servilius Ahala qui avait délivré le peuple de l'usurpateur Sp. Maelius³. Mais, avec sa conscience bourrelée de scrupules, le nouveau Brutus ne fût sans doute jamais passé à l'acte sans le choc psychologique dû à l'annonce de la suprême usurpation de César⁴. A C. Cassius, qui, en l'apprenant, avait tenu à se réconcilier avec lui et lui demanda quelle serait son attitude, il répondit d'abord que le jour où le Sénat aurait à délibérer sur la royauté de César il protesterait en n'assistant pas à la séance. C. Cassius avait alors insisté : « Mais si nous sommes convoqués, que feras-tu ? » — « Alors, répliqua Brutus, mon devoir sera de défendre la liberté et de mourir avant de la voir expirer. » Cassius lui objecta qu'il valait mieux la sauver en tuant César; et, soudain, l'assentiment de Brutus décida du complot⁵.

1. Cf. *supra*, p. 15, et mes *Profils...*, p. 288.

2. Sur Brutus, cf. Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 450-452, et RADIN, *Marcus Brutus*, Oxford, 1939.

3. Cf. CIC., *Ad Attic.*, XIII, 40 (août 45); XII, 45, 3 (17 mai 45), et PLUT., *Brutus*, IX, 2 (cf. *ibid.*, I, 2).

4. Fin juin 45, il se portait garant de l'innocence de César dans le meurtre de Marcellus (cf. *supra*, p. 500-501, et CIC., *Ad Attic.*, XIII, 10, 3).

5. PLUT., *Brutus*, X, 2-3.

César est assassiné (15 mars 44)

Nouée ce jour-là entre les deux hommes, la conjuration s'étend à leurs amis : d'anciens Pompéiens graciés : Q. Ligarius, Pontius Aquila, Rubrius Ruga, Sextius Naso ; des Césariens, que l'ambition de César épouvante : Serv. Sulpicius Galba, L. Minucius Basilus, L. Tillius Cimber, C. et P. Servilius Casca, et jusqu'aux lieutenants de César à Marseille, C. Trebonius et Decimus Iunius Brutus¹. Au seul nom de royauté et devant l'imminence de l'expédition chez les Parthes qui leur fait horreur, ces hommes, que tout divise, s'unissent dans la même volonté criminelle. Plus encore peut-être que la tyrannie ouverte de César, ils détestaient sa guerre contre la Perse, où elle s'infecterait des couleurs odieuses de l'étranger. Déjà impopulaire au temps de Crassus, lorsque dix ans plus tôt le « triumvir » avait rejoint son armée sous les injures des passants et la malédiction d'un tribun, l'expédition parthique les affolait maintenant qu'ils l'accusaient de les murer en ce dilemme : ou subir un désastre plus affreux que celui de 53, ou, par le triomphe du « roi » César, assister à l'orientalisation des terres romaines². Ils résolurent de la prévenir par le meurtre, et choisirent pour lieu de leur assassinat celui où le Sénat serait appelé à la sanctionner de ses suffrages, pour moment celui qui précéderait la consommation de cette honte. Avant l'ouverture de l'inexpiable séance, César, et César seul, attiré au milieu des conjurés avec une hypocrisie égale à celle qui avait amené son rival dans la barque des sicaires égyptiens, s'écroula aux pieds de la statue du vaincu de Pharsale, dans la curie de Pompée, transpercé de 35 coups de poignard³, dont un seul, planté en pleine poitrine, avait été mortel, le 15 mars 44, vers 11 heures du matin. A l'inévitable, il n'avait opposé qu'une sereine intrépidité et c'est seulement à la vue de Brutus s'acharnant au carnage qu'il a laissé échapper un gémissement de stupeur et de douloureux reproche : « Toi aussi, mon enfant !... »⁴.

1. Liste des conjurés, avec références, *ap.* DRUMANN-GROEBE, III, p. 627-640 ; et GROEBE, P. W., X, c. 255.

2. Cf. mes *Étapes...*, p. 170, et aussi, après leur première édition, SIBER, *Zeitsch. der Savignystiftung*, 1935, p. 99-158.

3. Chiffre donné par NICOLAS DE DAMAS, *Vita Caes.*, 24.

4. Pour le détail, cf. le récit, avec références, de DRUMANN-GROEBE, III, p. 648-658. SUÉT., *Caes.*, 82 : *Tradiderunt quidam (Caesarem) Marco Bruto inveniendi dixisti : καὶ οὐδέ τιμνον.* Le mot *τίμνον* était couramment employé comme un terme d'affection envers plus jeune que soi : « Mon petit ». Il n'y a donc pas lieu de tirer de l'exclamation de César le moindre indice que Brutus ait été son fils (cf. mes *Profilis...*, p. 291-293).

L'inutilité des ides de mars

Dans le désarroi qui suivit, Cicéron, dont Brutus avait invoqué le nom au milieu de la tuerie¹, expédia à L. Minucius Basilus un billet où transpire, haletante et peureuse, une intense jubilation. « Je te félicite. Je me réjouis. Je veille à tes affaires. Je veux que tu m'aimes et me dises ce qu'on fait »². Sans doute le vieux consulaire voyait-il déjà la République renaître pour que sa parole la gouvernât encore. Folles espérances ! César mort, elle devait rester au fond du tombeau dont le dictateur avait scellé la pierre. Les conjurés des ides de mars 44 avaient sauvé la Perse, dont nul, pas même Trajan, ne pourra plus annexer le royaume³. Mais rien de plus⁴. Pendant quelques années la lutte reprit, mais entre les héritiers de César et les prétendants à sa monarchie : Antoine, qui en eût offert au monde la grossière caricature ; Octave, qui, trop timide pour reprendre dans son ampleur le système de son père adoptif, sut du moins, sur une base réduite, en perpétuer l'essentiel, et de l'absolutisme césarien, abaissé d'un degré, tirer le principat qu'il semble avoir fondé. Vainement, en effet, s'évertuerait-on à distinguer les deux monarchies, parce que Octave s'est dit simplement saint — *Augustus* — et non divin — *Divus* —, comme César. Ou encore, parce que, au lieu de s'intituler dictateur chez les Romains et roi au-dehors, il ne voulut que s'appeler *imperator* au-dehors, et s'abstint dans Rome de paraître plus que le premier : *princeps*. Ce ne sont là qu'artificieuses subtilités. Ainsi que le Génie de Divus Iulius, dans une inscription d'Aesernia⁵, le Génie d'Auguste a été l'objet d'un culte à tous les carrefours de la Ville, tout de même que, dans leur royaume, le *daimôn*, la *fravashi* des Arsacides. Quant à ses pouvoirs autocratiques d'*imperator*, Auguste les avait incorporés à sa personne, puisque, à l'exemple de son père adoptif, il en avait, dès 40, inscrit le titre dans son nom et les exerçait donc partout également, et à Rome même, où veillaient sur eux, sans relâche, disséminées dans la Ville et sa banlieue, les cohortes prétoriennes que César avait congédiées. L'empire d'Auguste a bel et bien consisté en une monarchie fondée sur le culte du monarque, ni plus ni moins que la dictature royale de César. Seulement l'aire territoriale s'en trouva restreinte. Parce que Auguste manqua de la hardiesse de César, il a traité avec la Perse au lieu de l'assujettir, et bien qu'il se vante, dans le monument

1. CIC., *Phil.*, II, 12, 28.2. CIC., *Ad fam.*, VI, 15.3. FERRERO, *Grandeur...*, II, p. 403. Ils ont en outre retardé la conquête dacique.4. Cf. mes *Etapes...*, p. 154-155.5. C.I.L., I², 799 = DESSAU, 72.

d'Ancyre, d'avoir ajouté l'Égypte aux possessions de Rome, il n'a pu la « rédiger » en province dans les formes régulières; il a dû la traiter comme un pays à part, l'organiser comme la propriété personnelle du souverain, et en bannir les sénateurs, moins assurément pour leur ôter l'envie d'affamer Rome, laquelle aurait pu, on l'avouera, tenter aussi bien un chevalier, que pour les empêcher d'aller voir, dans les sanctuaires comme celui de Dendérah, leur prince soi-disant républicain représenté avec le *pschent* sur la tête et affublé des noms sacrilèges de « Roi de Haute et Basse Égypte, fils du soleil, détenteur des diadèmes »¹.

César fondateur de l'« Empire »

C'est donc, en conclusion, la pensée de César qui revit, prudemment estompée, dans l'adaptation d'Auguste. Et si Jules César ne fut, dans sa vie sans petitesse sinon sans cruauté, ni le paladin qu'a admiré Mommsen², ni l'inventeur du napoléonisme imaginé par les Bonaparte³, il n'est pas davantage un *imperator* du même type, sinon du même module, que ses prédécesseurs, comme le croit M. Adcock⁴; et il est encore moins le pur destructeur qu'a dénoncé M. Ferrero⁵ ou ce stérile visionnaire, dont ni Ettore Pais, ni Eduard Meyer n'ont tout à fait repoussé l'image et auquel on prête la chimère d'avoir songé, quatre siècles avant Constantin, à transporter du côté d'Alexandrie ou d'Ilion le centre de gravité de l'Univers⁶. Il apparaît en réalité comme le plus souple et le plus vigoureux des démiurges politiques, celui qui, pour concilier la culture hellénistique et la discipline romaine, la domination d'un seul et la vitalité des républiques municipales, l'annexion totale de l'Orient et l'assimilation des sujets du peuple-roi, sut accomplir la plus grande des révolutions de l'antiquité, une des plus efficaces de l'histoire. Il a créé les éléments féconds de cet « Empire » auquel les anciens durent plusieurs siècles de paix bienfaisante, et dont le souvenir, en bien comme en mal, pèse, depuis lors, sur le destin des hommes. Et de même que, s'il avait été jusqu'au bout de sa pensée, il eût, par sa franchise, doté ce régime de la stabilité qui manqua douloureusement au gouvernement de ses successeurs, il est

1. Rapprocher *Res Gestae*, V, 24, p. 109 MOMMSEN, et LEPSIUS, *Denkm.*, Abt. IV, bl. 37 a-f.

2. MOMMSEN, *Histoire romaine*, VIII, p. 74.

3. NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, I, p. v.

4. ADCOCK, *Cambridge Ancient History*, IX, p. 718-735.

5. FERRERO, *Grandeur...*, II, p. 391 : « Une ruine au-dessus d'un abîme. »

6. PAIS, *op. cit.*, loc. cit., p. 336 et suiv.; Ed. MEYER, *op. cit.*, p. 521; tous deux, d'après SUÉT., *Caes.*, 79. L'œuvre « urbaniste » de César à Rome suffit à démentir ces niaiseries.

probable que, par la netteté de la démarcation qu'il avait posée comme une digue entre sa dictature interne et sa royauté de l'extérieur, il aurait réussi, mieux que par l'habileté précaire des équivoques, à le prémunir contre les effets de l'orientalisation que le conquérant des Gaules avait prévue sans la vouloir¹.

1. La conquête de la Gaule a été préalablement réalisée pour y faire obstacle, cf. *supra*, p. 360, et FERRERO, *Grandeur...*, II, p. 404. Au fond, je me borne à ajouter le nom de César à la conclusion de Hugh LAST, *Gli Studi romani nel mondo*, II, 1934, p. 168-169 : « Si deve [a Cesare ed] a Augusto che il sorgere del bizantinismo fosse ritardato di trecenti anni. » Mon opinion est conforme à celle de Lothar WICKERT, *Caesars Monarchie und der Prinzipat des Augustus*, *Jahrbücher für antike und deutsche Bildung*, 1941, p. 12-23.

- Aar, voir Arura.
 Abella, 39.
 Abruzzes, 40, 372, 441.
 Acco, 303-304.
 Achale, 89, 148, 403, 419, 438, 538.
 Achéménides, 99.
 Achilles, 416-417, 421-423, 477.
 Acholla (Botria), 449-450.
 M'. Acilius Glabrio, 56, 78, 81, 91-92.
 Acisilene, 96.
 Acrocéraunie, 403.
Acta diurna, 206, 498.
 Adana, 89.
 Adiabène, 64, 113.
 Adriatique, 148, 228, 369, 376, 403, 510.
 Aduatiques, 250-251.
 Aduatuca (Tongres), 250, 301, 303-304, 316, 492.
 Adula (mont), 256.
 Aeginium (Kalabaka), 412.
 L. Aelius Lamia, 487.
 Aelius Ligus, 260.
 L. Aelius Stilo, 122.
 L. Aelius Tubero, 117, 381, 439, 500.
 Aemilia (fille de Scaurus, femme de Pompée), 188.
 M'. Aemilius Lepidus, 90.
 M. Aemilius Lepidus (1) (Lépide), 6-8, 12-14, 16-17, 26, 47, 50, 63, 64.
 M. Aemilius Lepidus (2) (Lépide) (triumvir), 152, 203, 340, 382, 397, 400, 457, 533, 559, 561.
 L. Aemilius Paullus (Paul-Émile), 36, 197, 474.
 L. Aemilius Paullus, 166, 219, 351, 523.
 Aemilius Regillus (fils de Lépide 1), 15.
 M. Aemilius Scaurus (cos. 115), 156, 228.
 M. Aemilius Scaurus (praet. 56), 102, 106, 109, 337.
Aerarium Saturni, 207, 368, 372, 381, 399, 472, 489.
 Aesepeos (Goenentchal), 71.
 Aesernia, 565.
 Aesis (l'), 369.
 L. Afranius, 102, 195, 198, 232, 265, 387, 389-392, 396, 398, 401, 441, 443, 452, 454, 458, 460.
Africa nova, 538, 545; — *vetus*, 432, 538.
 Afrique, 136, 148, 276, 381, 434-435, 437-439, 468, 473, 537-538, 542-543.
 Agathyrres, 230.
 Agavé, 299.
 Agbar II, 113, 291, 294, 296.
 Agbar (dynastie), 113.
 Agedincum (Sens), 308-310, 312-313, 318, 321-322.
 Agenais, voir Nitiobroges.
Ager Campanus, 207-208, 268, 273, 509;
 — *Latiniensis*, 271; — *publicus*, 509.
 Aggar, 449, 451.
 Agrippa, 230.
 Aignay-le-duc, 324.
 Aisne, voir Axona.
 Aix, voir Aquae Sextiac.
 Ajax, 525.
 Alabarches, 217.
 Alba Fucens, 374, 376.
 Alba Pompeia, 15.
 Albain (mont), 265.
 Albains (les), 74, 98, 100, 109, 111.
 Albanie, 402.
 Albano, voir Albe.
 Albe, 257, 264, 290, 339.
 Albices, 384.
 Albintimilium (Vintimille), 383.
 Alchaudonios, 294, 296.
 Alésia, 308, 318-320, 324-327, 331-333, 347-348, 377, 408.
 Alexandra, 106.

- Alexandre (le Grand), 100, 130, 196-197, 202, 290, 429, 468, 528.
 Alexandre Jannée, 106.
 Alexandre de Syrie, 88.
 Alexandrie, 213, 279, 377, 416-417, 419-420, 428, 432, 473, 520, 531, 546, 548, 551, 566.
 Alexandrins (poètes), 123.
 Alexandrins (peuple), 264, 429.
 Algésiras, 466.
 Alippé, 121.
 Alisanos, 320.
 Allier, *voir* Elaver.
 Allobroges, 61, 173, 231, 242, 308, 317, 339.
 Alpes, 27, 33, 39, 45, 49, 242, 273, 496, 503.
 Alpes Juliennes, 229.
 Alpes rhétiques, 234.
 Alsace, 232, 247, 253.
 L. Amalius, 276.
 Amantia (Pljoca), 403.
 Amanus, 102, 113.
 Amasia, 72.
 Amazones, 100.
 Ambiens, 251.
 Ambiorix, 301-302, 304, 312, 316, 336.
 Amienois, 251.
 Amisos (Samsoun), 72-73, 101-102, 109, 111, 114, 158, 185, 539.
 Amphipolis, 415, 418, 430.
 T. Ampius Balbus, 187, 497, 499.
 Ampsaga, 545.
 Anas (l') (Guadiana), 22, 31.
 Q. Ancharius (trib. pl. 59), 209.
 Ancona, 366-368, 370.
 Ancus Marcius, 133.
 Ancyra, 112, 566.
 Andecavi (Anjou), 334.
 Andecumborius, 250.
 Andes, 305.
 Andromachos, 298.
 Anjou, *voir* Andecavi.
 C. Annii Luscus, 19.
 T. Annii Milo, 263, 266-267, 271, 338-343, 505.
 Anquillaria, 440.
 Antée, 21.
 Anthémios, 294.
Anticato, 497.
 Antigonia, 300.
 Antikragos (Buba-Dagh), 88.
 Antioche, 102-103, 270, 279, 432, 539, 546.
 Antiochia Margianè (Merv), 292.
 Antiochos IV Épiphanè, 103.
 Antiochos Sidétès, 291.
 Antiochos VIII Grypos, 102.
 Antiochos XIII L'Asiatique, 102-103.
 Antiochos d'Ascalon, 124, 534.
 Antiochos de Commagène, 112, 401.
 Antipater (Iduméen), 279, 425, 536.
 Antipatros de Tyr, 124.
 Antiphile, 121.
 Antipolis (Antibes), 544.
 Antistia (femme de Pompée), 188.
 L. Antistius, 221.
 Antium, 218.
 C. Antius Restio, 51.
 Antonia, 82.
 C. Antonius (second fils de M. Antonius Creticus), 383, 401.
 L. Antonius, 482, 485.
 M. Antonius Creticus, 66-67, 78, 83.
 Marc Antoine (le triumvir, fils du précédent), 58, 120, 201, 203, 279, 354-356, 367, 380, 383, 405-406, 413, 415, 432, 435, 487, 494, 506, 528, 557, 560-561, 565.
 C. Antonius Hybrida (cos. 63, frère cadet d'Antonius Creticus), 53, 135, 143-144, 146-147, 150, 157, 160, 171-172, 175, 184-185, 210-211.
 Anxur, *voir* Terracine.
 Aous (Voiousa), 412.
 Apamée, 103.
 Apamée Myrlea (Mudania), 71.
 Apennin, 184, 367, 510.
 Aphrodisium (du cap Bréar), 236.
 Apollon, 196, 266, 306, 556.
 Apollonia (Poiani), 402-403, 406, 410, 553, 559.
 Apollonidès, 385.
 Apollonie (Sizeboli), 65, 546.
 Apollonios d'Athènes, 528, 530.
 Apiades (nymphes), 525, 529.
 Appuleia, 9, 16.
 L. Appuleius Saturninus, 9-10, 153, 156, 210.
 Q. Apronius, 459.
 Apsus (Semeni), 405.
 Apulie, 40, 164, 166, 371-372, *voir* Pouilles.

- Aquae Sextiae (Aix), 384.
 Aquileia (Aquilée), 229-230, 242.
 P. Aquilius Gallus, 276.
 Aquitaine, 23, 238, 281, 335, 360.
 Arabes, 74, 103, 292, 294, 417.
 Arabique (désert), 108.
 Arachosie, 291.
 Aradus, 377.
 Aragon, 26, 30.
 Arar (Saône), 232, 235, 242-243, 309, 320.
 Arausio (Orange), 74, 397.
 Araxe, 64, 97.
 Arcésilaos, 525, 528-529.
 Archélaos, 114, 279.
 Archias d'Antioche, 123.
 Archimède, 56.
 Ardennes, 250, 304.
 Arelate (Arles), 384, 393, 543.
 Arétas III, 106, 108-109, 425.
 Argonautes, 100.
 Ariarathes (frère d'Ariobarzane III), 432.
 Ariminum (Rimini), 360-361, 366-367, 369.
 Ariobarzane I, 64, 68, 74, 112.
 Ariobarzane III, 401, 430-432, 434.
 Arioviste, 231-233, 235, 246-249, 282, 551.
 Aristarchos, 112.
 Aristarque, 122.
 Aristobule, 106, 196, 382.
 Aristote, 533-534.
 Arles, voir Arelate.
 Arménie, 64, 73-75, 82, 91, 95, 111, 113, 292, 295-296, 298-299, 493.
 — Grande A., 95-96, 431.
 — Petite A., 96, 101, 112, 114, 422, 430-431, 434, 553.
 Arméniens, 291.
 Armoricaains, 301-302, 305.
 Armorique, 258, 334.
 Arpi, 376.
 Arpinum, 144.
 Arretium (Arezzo), 163, 170, 367-368.
 Q. Arrius (prætor, 73), 40.
 Q. Arrius (ami de César), 166.
 Arsaces et Arsacides (les), 77, 112, 291, 293-294, 565, voir Phraate III.
 Arsianias (Mourad-Sou), 75.
 Arsinoë (sœur de Pt. XIV), 420, 423, 428, 468, 474, 477, 535.
 Artavasdes, 295-296, 299.
 Artaxata, 64, 75, 78, 97, 299.
 Artokès, 99.
 Arura, 744.
 Arvernes, 231-232, 243, 249, 284, 305-306, 308-309, 312, 314, 321, 333-334.
 Asandros, 434.
 Ascagne, 153.
 Ascalis, 21.
 Ascalon, 425.
 Asclépiadès de Clazomènes, 12.
 Asculum (Ascoli), 372-373.
 Asie :
 (César en —), 6.
 (Province d' —), 29, 30, 35, 70, 73, 81, 87, 91, 94, 110, 419, 430, 434, 537.
 (Région), 64, 73, 98, 110, 199, 237, 275, 402-403, 430, 473, 512, 541.
 C. Asinius Pollion, 442, 529, 531.
 Asmonéens, 106.
 Asparagium, 406-407.
 Astura, 118.
 Astures, 33.
 Ategua (Teba la Vieja), 462-463.
 C. Ateius Capito, 276, 280, 486.
 Aternus (Aterno), 374.
 Athènes (les Athéniens), 87, 434, 526, 530.
 — (Ville), 4, 87, 122, 124, 186, 502, 527, 529-531, 535, 539.
 Athénion (de Sicile), 39-40.
 Athénodore de Kana, 124.
 Atia, 264.
 L. Atilius, 86.
 M. Atius, 208.
 Atlantique, voir Océan.
 Atrébates (Artois), 251, 284, 304.
 Atrium Libertatis, 523.
 Attalia (Adalia), 148, 415.
 Attique, 437, 539.
 P. Attius Varus, 439-443, 455, 459, 466.
 Aufidius, 34.
 Auguste, 152, 511, 521-522, 542, 562, 565, voir Octave.
 Aulerques, 252, 305, 312.
 Aulona (Vallona), 403.
 Aura, 191.
 Aurelia (mère de César), 3-4, 152, 191-192.
 Aurelii Cotae, 3, 6.
 C. Aurelius Cotta (cos. 75), 47, 148, 152.

- L. Aurelius Cotta (préteur 70), 52, 58-60, 135-137, 175, 511, 562.
 M. Aurelius Cotta (cos. 74), 49, 69-74.
 Aurelius Hermia, 530.
 L. Aurunculeius Cotta, 301.
 Ausetani, 390.
 P. Autronius Paetus, 134, 136, 162.
 Auvergne, 309.
 Auximum (Osimo), 370.
 Auxois (mont), 320, 325.
 Auzon (l'), 314.
 Avaricum (Bourges), 307, 310-311, 385.
 Avenio (Avignon), 544.
 Axona (Aisne), 250.
 Babylone, 293.
 Babyloniens, 292.
 Bacchides, 73.
 Bade (duché de), 235.
 Baelo (Bolonja), 21.
 Baetis (Guadalquivir), 20, 22-23, 28, 461-462.
 Bagrada (Medjerda), 440, 442.
 Baigneux, 323.
 Balaton (lac), 229.
 Balbus, voir Cornelius.
 Baléares, 86, 250, 458.
 Bambycé (Membidi), 295.
 Barba, 71.
 Basilicate, 35.
 Basilique Aemilia, 285, 523.
 — Julia, 285, 523.
 — Sempronia, 523.
 Bastarnes (les), 108, 210, 250.
 Bazas, 281.
 Beauce, 311.
 Beauvaisis, voir Bratuspantium.
 Bédouins, 102.
 Belges, 238, 249-252, 263, 282, 302, 304-305, 312, 348.
 Belgique, 236, 238, 249-250, 252, 285, 301, 304.
 Belgida, 28.
 Belichos (Belik), 296-297.
 Bellienus, 82, 142.
 Bellone, 432.
 Bellovaques, 250-251, 302, 313, 334, 348.
 Béotie, 437.
 Bérénice (fille de Pt. XIII Aulète), 264, 267, 279.
 Berenike (Benghasi), 438.
 Bergusia, 320.
 Berlenga (île), 201.
 Beroea (Verria), 401.
 Berry, 308.
 Berry-au-Bac, 250.
 Besses (les), 65.
 Bétique, 456, 459.
 Bibracte (mont Beuvray), 243-244, 246, 309, 321-322, 334.
 Bibrax (Beaurieux ou Vieux Laon), 250.
 Bihar (monts), 230.
 Bilbilis (Bambola), 31.
 Bithynie (province de —), 81, 91, 95, 110-111, 148, 434, 537.
 (royaume de —), 6, 29, 67, 69-71, 217.
 Bituit, 108, 243, 245.
 Bituriges, 308-309, 311-312, 334, 385.
 Bizerte, voir Hippo Diarrhytus.
 Bocchus II, 136, 439, 447-448, 535-536.
 Bogud, 136, 439, 447, 457, 466, 535-536.
 Boiens (les), 229, 235, 245, 309-310.
 Bomba (G. de), 438.
 Bon (cap), 440.
 Bona Dea, 191.
 Bonn, 304.
 Bononia (Bologne), 184.
 Bosphore, 65, 72, 83, 94.
 — cimmérien, 37, 64, 99, 101-102, 108, 112, 114, 430, 434, 553.
 Boulonnais, 282.
 Bovillae, 340.
 Brabant, 251.
 Brandebourg, 231.
 Bratuspantium (Beauvais), 250-251.
 Brenne, 325.
 Bretagne (Grande-Bretagne), 238, 283-284, 334, 383, 551.
 Bretagne (continentale), voir Armorique.
 Brigantium (La Corogne), 201.
 Brindisium (Brindes), 44, 87, 186-189, 214, 258, 262, 291, 357, 372, 375-378, 398, 402-403, 405-406, 437-438, 502.
 Brogitarios, 112, 259.
 Bruttium, 35, 44, 214.
 Brutus, voir Iunius.
 Bruyères (plateau de), 244.
 Bucéphale, 202.
 Burebistas, 229-230, 235, 551-553.
 Bussy (mont de), 325.
 Buthrote, 543.
 Byblos (Gébel), 103.

- Byllis (Gradista), 403.
 Byzance, 254, 264, 377.
- Cabellio (Cavaillon), 544.
 Cabira (Niksar), 72, 77, 114.
 Cabires (les), 72.
 Caceres, 23.
 Cadurques, 305, 317, 335.
 Caecilii Metelli (les), 19, 188.
 L. Caecilius Metellus Delmaticus (cos. 119), 228.
 L. Caecilius Metellus (praet. 71), 55, 78.
 L. Caecilius Metellus (trib. pl. 49), 381.
 Q. Caecilius Metellus Celer, 99, 157, 166-167, 184, 189, 192, 194-195, 198-199, 210, 215, 232.
 Q. Caecilius Metellus Creticus, 78, 81, 88-89, 166, 187, 196.
 Q. Caecilius Metellus Nepos (cos. 57), 87, 157, 179, 181-182, 185, 187, 189, 195, 218, 220, 260-261, 269, 275, 515.
 Q. Caecilius Metellus Numidicus, 262.
 Q. Caecilius Metellus Pius (fils de Numidicus, cos. 80), 22-23, 28-30, 32, 46, 151, 162.
 Q. Caecilius Metellus Scipio (beau-père de Pompée), 119, 165, 338, 347, 354, 401, 408, 410, 412-413, 438, 443-444, 447-448, 450, 452-454, 458, 477, 486.
 Q. Caecilius Niger, 56.
 A. Caecina, 497, 499.
 M. Caelius Rufus, 123, 210, 264, 267, 348, 356, 504-506.
 Caepio, voir Q. Servilius —.
 Caerocesi, 250.
 Caesar, *Cognomen* des *Iulii*, 3; voir *Iulius*.
 Caesennia, 119.
 L. Caesetius Flavius, 561.
 Calabre, 89.
 Calagurris (Calahorra), 31-33, 390.
 Calama (Guelma), 538.
 Calatia, 510.
 Calenus, voir Fufius.
 M. Calidius, 400.
 Callaëcie (Galice), 201.
 Callatis (Mangalia), 65.
 Calles (les), 214.
 Calpurnia, 552.
 L. Calpurnius Bestia, 162, 172, 485.
 M. Calpurnius Bibulus, 141, 204-206, 209-211, 216-217, 219-220, 255, 265-266, 341, 348, 402-403, 405-407, 505.
 P. Calpurnius Lanarius, 19.
 C. Calpurnius Piso (cos. 67), 78, 80, 84, 87, 151, 173.
 Cn. Calpurnius Piso, 135-137.
 L. Calpurnius Piso (cos. 58), 214, 216, 256-257, 259-260, 262, 273, 286-287, 486, 500.
 C. Calvisius Sabinus, 437.
 Camerinum, 163, 373.
 Camille (sœur d'Horace), 155.
 Camille, voir M. Furius Camillus.
 Campanie, 34, 39, 43, 148, 166, 207, 213, 276, 352, 354, 368, 372, 435, 509, 512.
 Campo di Vaioni, 184.
 Campo Tizzoro, 184.
Campus Mundensis (Llanos de Vanda), 465.
Campus Stellas, 208.
 Camulogène, 313.
 Candavie, 405.
 C. Caninius Rebilus, 335, 378, 442, 484.
 Cannes, 110.
 Cantabres (les), 33.
 Canusium, 375.
 Cap de la Nao, voir Diane.
 — Palos voir *Promontorium Scombrarium*.
 Capitole, 60, 141, 175, 177, 180, 196, 258, 271, 468, 474, 506, 556, 560.
 Capoue, 37-38, 45, 149-150, 164, 352-353, 355, 368, 370, 372.
 Cappadoce, 29, 64, 68, 73, 74, 76, 91, 95, 97, 102, 112-114, 401, 430-432.
 Caracca, 26.
 Carales (Cagliari), 455.
 Carcer, voir *Tullianum*.
 Carchena, 465.
 Carfulenus, 427.
 Carie, 70.
 Carmel (mont), 111.
 Carnes (collines des), 385.
 Carmo (Carmona), 392.
 Carnéade de Cyrène, 124, 128, 534.
 Carnutes, 239, 250, 284, 300, 303, 305, 308, 310, 312, 334.
Carpetana Iuga (Sierra de Guadarrama), 22.
 Carpinatus, 58.
 Carpis (H. Mraissa), 544.

- Carrhae (Harran), 292, 295-296, 298, 300, 338, 355, 486.
 L. Carrinas, 467.
 Carruca, 465.
 Carso, 228.
 Carteia (El Rocadillo), 466-467.
 Carthage, 92, 148, 150, 538, 543.
 Carthagène, 19, 26, 28, 270, 459.
 Carthaginois, 20.
 Sp. Carvilius Ruga, 120.
 Casilinum, 510.
 Caspienne, 100, 291.
 Cassel, 282.
 L. Cassius (Pompéien), 418.
 Sp. Cassius, 154.
 C. Cassius Longinus (cos. 73), 41, 49, 93.
 C. Cassius Longinus (prét. 44), 296-298, 300, 355, 372, 437-438, 498, 561, 563.
 L. Cassius Longinus (cos. 107), 244.
 L. Cassius Longinus (Catilinen), 143, 162, 173.
 Q. Cassius Longinus (lég. de César et frère du prét. 44), 355-356, 380, 392-393, 400, 456, 458-459, 463.
 Cassivellaun, 284.
 Castelsarrasin, 231.
 Castic, 234.
 Castille, 26, 30.
 Castor (héros), 141.
 (temple de —), 181, 209, 525.
 Castor de Phanagoria, 537.
 Castor de Rhodes, 108, 401.
 Castra Caecilia, 23.
 Castra Cornelia, 440-442.
 Castra Iudaeorum, 425.
 Castra Postumiana (Harenillas), 462.
 Castulo (Cazlona), 18, 544.
 Castus, 44.
 Catane, 543.
 Catilina, voir Sergius.
 Catiliniens, 134, 165, 173, 175, 178-179, 182, 219, 257.
 Caton, voir Porcius.
 Catugnat, 231.
 Catulle, 123.
 Cauca (Coca), 30, 31.
 Caucase, 97-99, 184.
 C. Causinius Schola, 192.
 Causses, 308.
 Cavarillos, 323.
 Cavarin, 284, 302.
 Celtes, 38, 40, 44, 231-233, 235, 237-239, 246, 302-303.
 Celtibères, 18, 22, 30.
 Celtill, 231-232, 284.
 Celtique (Gaule —), 238, 242, 246, 249-250, 252, 304-305.
 Cenabum (Orléans), 305, 310.
 Cenchrées, 275.
 Censure, 48, 52, 275.
 M. Céparius, 163, 175, 178.
 Cephallénie, 211.
 Cercina (Kerkennah), 444, 446, 448.
 Cernay, 284.
 Cerretani, 19.
 César, voir Iulius.
 Césarion, 429.
 Cévennes, 231, 316-317.
 Chaboras (Khabour), 64, 113.
 Chaerea, 427.
 Chalcédoine, 69-71.
 Chalcis (Andjar), 103, 113.
 Champ de Mars, 11, 16, 120, 156, 256, 275, 289-290, 380, 436, 476, 479-480, 520.
 Chaouat, 442.
 Characène, 292.
 Chateau-Neuf, voir Kainon Chorion.
 Châtillon-sur-Seine, 321-322, 330.
 Chelido, 55.
 Chélidoniennes (îles), 66.
 Chersonesos (cap. de), 423, 427.
 Chevaliers romains, 48, 52-54, 57, 59, 61, 73, 78-79, 93, 115, 149, 211, 257, 511.
 Chiers, 250.
 Chimhil, 407.
 Chine, 292-293.
 Chios, 377.
 Chrysogonus, 56.
 Chullu (Collo), 545.
 Chypre, 110, 118, 254, 264, 274, 377, 416, 419-420, 428, 497, 537, 541.
 Cibyratide, 66.
 Cicéron, voir Tullius.
 Cilicie, pays, 65, 87-89.
 — (province de), 6, 29, 55, 65, 69-70, 76, 78, 91, 95, 110, 148, 254, 265, 348, 357, 369, 401, 416, 422, 432, 537.
 — plane, 64.
 — trachée, 66, 67.
 Cimbres (les), 35, 92, 237, 251.

- Cingétorix, 302-303.
 Cinna, *voir* Cornelius.
 Cios (Ghio), 71.
 Circei, 3.
 Cirque (Le Grand), 195, 197, 476, 524-556.
 Cirta (Constantine), 439, 448, 536, 544-545.
 Cisalpine, *voir* Gaule.
 Cité romaine, *voir* Droit de cité.
 Claude (empereur), 111, 510.
 C. Claudius Glaber, 38, 39.
 C. Claudius Marcellus (cos. 50), 277, 338, 355, 500.
 C. Claudius Marcellus (cos. 49), 355, 368.
 M. Claudius Marcellus (cos. 51), 165, 169, 342, 348-350, 353, 355, 438, 500.
 M. Claudius Marcellus Aeserninus, 457.
 Ti. Claudius Nero, 86, 176, 425.
 App. Claudius Pulcher (gendre du Baléare, cos. 79), 15, 65, 73, 74.
 App. Claudius Pulcher (cos. 54), 125, 192, 269, 289, 486.
 P. Claudius Pulcher, 154.
 Clémence, 524, 557.
 Cléocharès, 74.
 Cléopâtre (sœur de Ptolémée XIV), 416-417, 420, 428-429, 525, 535, 552.
 Clermont-Ferrand, 314.
Clivus Capitolinus, 476.
 Clodia (sœur du trib. 58), 119, 123, 192, 267.
 P. Clodius (trib. 58), 75, 82, 110, 120, 125, 134, 140, 157, 173, 191-194, 198, 210-211, 216, 218-219, 240, 254-256, 258-259, 263-266, 269, 271-273, 336, 338-340, 342, 495, 505, 508, 537.
 Sex. Clodius, 267.
 Clunia (Penalva del Casto), 29, 31.
 Clupca (Kelibia), 440, 444, 544.
 Cnide, 82, 539.
 Codeta (Petite), 476.
 Colchide, 64, 91, 99, 112.
 Colonies, 516 et suiv., 543 et suiv.
 Colonnes d'Hercule, 20, 83, 87, 136, 457.
 Colophon, 82.
 Colques, 196.
 Comana, 431-432.
 Comana Pontica (Gumének), 72-73, 114, 279.
 Côme (lac de), 137.
 Comitium, 523.
 Comm, 284, 304, 312, 334.
 Commagène, 112-113, 401.
 Compsa, 505.
 Conchobar, 292.
 Concorde (temple de la —), 174, 176, 524.
 Condruces, 250.
 Coni (les), 23.
 Consabura (Consuegra), 23.
 Q. Considius, 167.
 C. Considius Longus, 439, 443, 446, 451, 454.
 Constantin, 566.
 Constantinople, 364.
 Contrebia, 26.
 Contrebia, 26.
 Copernic, 549.
 Coponius, 121.
 Coquille (La), 324.
 Coracesium (Alaya), 88.
 Corcyre (Corfou), 275, 403, 405, 437, 543, 546.
 M^cCordius Rufus, 529.
 Corduba (Cordoue), 392-393, 456-457, 460-461, 463, 467, 543.
 Corfinium (Pentima), 372-374, 376, 387, 441.
 Coriosolites, 252.
 Corycos (Korghoz), 66.
 Corinthe, 510, 543.
 Cornelia (femme de César), 5, 6.
 Cornélie (mère des Gracques), 3, 119.
 Cornélie (femme de Pompée), 119, 338, 415, 438, 455.
 C. Cornelius (trib. pl. 67), 79-80, 90, 140, 144.
 C. Cornelius (chevalier romain), 167.
 L. Cornelius Balbus, 200, 354, 469, 487, 492-493, 499.
 L. Cornelius Balbus (neveu du précédent), 487.
 C. Cornelius Cethegus, 162, 173-175, 178.
 P. Cornelius Cethegus (trib. pl. 74), 49, 69, 119.
 L. Cornelius Chrysogonus, *voir* Chrysogonus.
 L. Cornelius Cinna, 5, 8.
 L. Cornelius Cinna (le fils), 14.
 Cn. Cornelius Clodianus, 50.
 Cn. Cornelius Dolabella, 17, 55.

- P. Cornelius Dolabella, 383, 483, 485, 505-506.
 Cn. Cornelius Lentulus Batiatus, 37.
 Cn. Cornelius Lentulus Clodianus (cos. 72), 40, 53, 86, 93.
 L. Cornelius Lentulus (fils de Niger), 219.
 L. Cornelius Lentulus Crus (cos. 49), 192, 355, 368, 372, 401, 413.
 Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus (cos. 56), 87, 216, 264, 265, 268, 274.
 P. Cornelius Lentulus Spinther (cos. 57), 175, 178, 260, 265, 288, 373, 375, 415, 476.
 P. Cornelius Lentulus Sura (cos. 71, praet. II 63), 53, 163, 173-175, 178.
 Cornelius Nepos, 533.
 L. Cornelius Scipio (cos. 83), 19.
 P. Cornelius Scipio Africanus (l'Africain), 197.
 P. Cornelius Scipio Aemilianus (Émilien), 92-93, 197, 331, 358, 538.
 L. Cornelius Sisenna, 87.
 L. Cornelius Sulla (dictateur), 1, 5, 6-7, 11, 19, 21, 36, 42, 46, 48-49, 52, 61, 69, 77, 95, 111, 118, 120, 125, 126-127, 129, 133, 134, 143, 148, 164-165, 183, 186, 188, 191, 197, 339, 346, 375, 379, 468-469, 472, 485, 508, 512, 520, 533, 537, 546, 554, 556, 560.
 Cornelius Faustus Sulla (fils du précédent), 107, 338, 439, 454.
 P. Cornelius Sulla (neveu), 134, 136, 162, 164, 413, 435.
 Q. Cornificius, 143, 175, 191, 437.
 Correos, 334.
 Corse, 86.
 Corycos (Korghoz), 89.
 Cos, 196, 377.
 Cosa, 16, 386.
 M. Cosconius, 228.
 Cosis, 100.
 L. Cossinius, 38.
 Cossutia, 5.
 M. Cossutius Cerdo (Menelaos), 528, 530.
 Cotentin, 281.
 Cottos, 323.
 Cotys, 401.
 Courceau, 323.
 Craonne, 251.
 Cratès de Mallos, 122.
 Crète, 67, 87-89, 110, 401, 438, 537-538.
 Crétois, 78, 88, 196.
 Créüse, 153.
 Crimée, 74.
 Critognat, 331.
 Crixos, 38, 40.
 Crotone, 163, 174.
 Cumes, 39, 276.
 Curicta (Veglia), 401.
 Curie, 523.
 Curie de Pompée, 564.
 Curion, voir Scribonius.
 Curius, 484.
 Q. Curius, 162, 164, 167, 182.
 Curubis (Kourba), 444, 544.
 Cybèle (Grande Mère), 125, 259.
 Cyclades, 87.
 Cyrénaïque, 67, 87, 111, 148, 402, 537-538, 541.
 Cyropédie, 533.
 Cyrus (Koura), 98-100.
 Cythère, 438.
 Cythérus, 120.
 Cyzique, 71, 115, 445, 539.
 Daces, 230, 551, 552.
 Dahae, 291.
 Dalmates, 229-230.
 Dalmatie, 403.
 Damas, 102-103, 113.
 Damia, 175, 190-193.
 Danala, 94.
 Danube, 65, 108, 228, 230, 551.
 Daphné (bois de), 103, 121.
 Dardaniens, 65, 210.
 Dardanos :
 (paix de —), 5, 64.
 Darius, 196.
 Dartgi, 408.
 Dasteira (Purkh), 96-97, 114.
 Decainos, 229.
 Décapole, 114.
 Decetia (Decize), 314, 321.
 P. Decidius Saxa, 487.
 Decimius, 448.
 Déesse Syrienne (la), 295.
 Deiotaros, 70, 112, 114, 259, 294, 401, 415, 422, 430-434, 535-537.
 Délos, 82, 186, 254.
 Delphes, 539.
 Démétrios de Gadara, 113.

- Démétrios de Syrie, 122.
 Démosthène, 533.
 Dendérah, 566.
 Diane, 434.
 Diane (prom. de) (cap. de la Nao), 20.
 Dianium (Denia), 27, 29, 31.
 C. Didius, 466.
 T. Didius, 18.
 Dijon, 323.
 Dîme de Sicile, 48, 59.
 — d'Asie, 48, 52.
 Diodote, 124.
 Diogène, 192.
 Dion, 264, 267.
 Dionysios, 103.
 Dionysopolis (Baltchik), 65.
 Dyonisos, 299.
 (Mystères de —), 37, 126, 495.
 Diophante, 68.
 Dioscures, 100.
 Dioscurias de Colchide (Iskuria), 97-99.
 Diospolis, 114.
 Diviciac, 234, 239, 243-244, 246.
 Divico, 244.
 Dix-Mille, 75.
 Dobroudja, 65.
 Q. Docius, 320.
 Domitien, 113.
 Cn. Domitius Ahenobarbus (fils du
 cos. 54), 499.
 L. Domitius Ahenobarbus (cos. 54), 216,
 219, 221, 267, 269, 271, 274-275, 290,
 336, 337, 356, 372-376, 386, 396, 413-
 414, 441, 499.
 Cn. Domitius Calvinus (trib. pl., 59),
 209, 337, 408, 410, 412-413, 419, 422-
 423, 430-434.
 M. Domitius Calvinus, 23.
 Domnilaos, 112.
Domus publica, 153, 191.
 Doryphore, 530.
 Doura-Europos, 292, 547.
 Drappès le Senon, 308, 334.
 Drave, 230.
 Drépane, 154.
 Droit de cité, 34, 131, 480 ; (aux Cisal-
 pins), 14, 78, 480, 503.
 Druides, 238, 239.
 Drypetina, 101.
 Dumnac l'Angevin, 334.
 Dumnorix, 234, 242-244.
 Durius (le) (Douro), 30-31.
 Dymé, 89.
 Dyrrachium (Durazzo), 291, 294, 377,
 402, 405-410, 412, 437, 444, 446.
 Ebora (Evora), 544.
 Èbre, 23, 26, 387, 390-391, 457.
 Éburons, 250-251, 301-302, 304, 334.
 Éburoviques (Évreux), 281, 313.
 Ebusus (Ibiza), 20, 458.
 Ecbatane, 291-292.
 Égée (mer), 64, 82, 87.
 Égine, 82.
 Égypte, 98, 102, 107, 111, 138, 212, 213,
 227, 263-265, 269, 276, 278, 291, 377,
 402-403, 416, 419, 432, 435, 437, 468,
 473, 528, 541-542, 547, 551-552, 560,
 565.
 Elaver (Allier), 245, 309, 321.
 Éleusis, 125.
 Elymaïde, 101, 291.
 Êmèse (Homs), 102, 113, 118.
 Emporia africains, 538.
 Emporiae (Ampurias), 28, 543.
 Ênée, 3, 153.
 Enipeus (Tsanarlis), 413.
 Ennius, 123.
 Éolide, 419.
 Epasnaet, 307.
 Éphèse, 70, 79, 186, 419, 434, 546.
 Epicadus, 12.
 Épidaure (Raguse), 437.
 C. Epidius Marullus (trib. pleb. 44), 561.
 Epiphania (Goezene), 89.
 Épire, 402, 437.
 Éporédorix, 321, 323.
 Érythrées, 60.
 Espagne, 17-19 et suiv., 42, 67, 86, 136,
 148, 193, 269-270, 275, 289, 303, 336,
 346, 355, 367, 371, 382, 385, 386-387,
 447, 455, 467, 473, 541-545.
 — Citérieure, 19, 22, 23, 27, 137, 275,
 387, 391, 400, 459, 537, 544.
 — Ulérieure, 22, 31, 33, 130, 133,
 194, 200-202, 387, 392, 400, 456-
 457, 459, 537.
 Espagnols, 457, 468.
 Esquillin, 153.
 Essone, 312.
 Este, 503.
 Estramadoure, 23.

- Esuvii, 252, 302, 367.
 Étolie, 437.
 Éthiopie, 429.
 Étrurie, 27, 45, 86, 163-164, 166, 177, 179, 183, 208, 386, 529.
 Étrusques, 14, 36.
 Eumaque, 70.
 Eumène de Samarie, 292.
 Eunoé, 536.
 Eunoste, 423-424.
 Eunous, 39.
 Eupatoria, 72, 114.
 Euphranor, 424-425.
 Euphrate, 74, 95-98, 102, 112-113, 270, 288, 291-292, 294, 296, 298, 351.
 Euripe, 524.
 Euripide, 299.
 Europe (héroïne), 121.
 Eutychis de Tralles, 121.
 Evritasiros, 229.
- M. Fabius (centurion), 315.
 Fabius Aemilianus, 133.
 C. Fabius Maximus (lég. de César), 302, 383, 387, 389.
 Q. Fabius Maximus (lég. de César), 459-460, 467-468, 483-484.
 Q. Fabius Maximus (cos. 45), 11.
 Q. Fabius Sanga, 174.
 Q. Fabricius (trib. pleb. 57), 261.
 M. Fadius Gallus, 497.
 T. Fadius, 260.
 Faesulae (Fiesole), 12-13, 163, 165-166, 168, 170-171, 174, 183.
 C. Fannius (trib. pleb. 59), 209.
 L. Fannius, 29.
 Fanum (Fano), 367-368.
 Faunus, 555.
 Favonius, 210, 266, 273, 415.
 Felicitas, 121, 524, 528.
 Fêtes latines, 9, 265, 482.
 Ferme des impôts, 48.
 Fez, 522.
 Fimbria, 29, 55, 70.
 Firmum (Fermo), 372, 374.
 C. Flaminius Flamma, 163-164, 170.
 Flaviens (les), 522.
 Flavigny, 324.
 L. Flavius, 197, 259.
 T. Flavius, 198-199.
 Florentia (Florence), 184.
- M. Fonteius, 28, 60, 61, 93, 144, 173.
 P. Fonteius, 211.
 Formies, 380.
 Forum Annii, 39.
 Forum Aurelium, 170.
 Forum Iulii (Fréjus), 285, 384.
 Forum Iulium, 523, 525, 528-529, 531.
 Forum Ulpium, 531.
 Fossa Regia, 538.
 France, 236.
 Fréjus, voir Forum Iulii.
 Frioul, 393-394.
 Frumentationes, 49, 56, 131, 181, 255, 508, voir aussi Lex Aemilia.
 Fucin (lac), 510.
 C. Fuficius Fango, 487.
 L. Fufidius, 22.
 Q. Fufius Calenus, 192, 206, 392, 419, 437-438, 483.
 M. Furius Camillus, 560.
 Fulvie, 4, 340.
 Fulvie (maîtresse de Q. Curius), 164.
 A. Fulvius, 170.
 Furius (lég. 73), 38.
 P. Furius (Catililien), 163.
 Furius Crassipes, 286.
- Gabales, 308, 317.
 A. Gabinius (cos. 58), 81-83, 102, 106, 116, 216, 256, 258-259, 262, 273, 278-280, 286, 294.
 P. Gabinius Cimber (Catililien), 173, 175, 178.
 Gadara (Mkès), 113.
 Gades, 20, 150, 133, 201, 392-393, 466, 467, 544.
 Gaète, 82, 390.
 Galates, 70, 112, 114, 401, 434.
 Galatie, 29, 72, 91, 94, 294, 432.
 Galba (roi des Suessions), 250-251.
 Galèse, 89.
 Gannicus, 44.
 Ganymède, 423-425, 427.
 Gardény, 387, 389.
 Garganus (mont) (Gargano), 40, 148.
 Garonne (Haute-), 33.
 Garumna (Garonne), 238, 249.
 Gaule, 31, 87, 201, 223 et suiv., 242, 281, 296, 300 et suiv., 359, 468, 473, 514, 541.

- chevelue, 228, 231-233, 235-237, 239, 340, 359, 538.
- cisalpine, 13, 14, 15, 18, 40-41, 46, 49, 78, 137, 159-160, 164, 183, 214, 228, 232, 236, 240, 249-250, 253, 261, 269-270, 275, 281, 303, 336, 355, 374, 381, 399-400, 480, 503, 511, 514, 537, 542, 563.
- narbonaise, 23, 27, 30, 33, 61, 151, 158, 170, 173-174, 177, 199, 215, 231-232, 234, 236, 240-241, 246, 308, 316, 383, 397, 537, 543-544.
- transalpine, 192, 199, 215, 228, 232, 235, 240, 352, 367, 374, 400, 542.
- transpadane, 139-140, 340, 349, 381.
- Gaulois, 61, 279, 312, 318-319, 401.
- Gaurus (mont), 149.
- Gaza, 111.
- L. Gellius Publicola (cos. 72), 40, 53, 86, 175.
- Genaba (Genève), 234-235, 240-242.
- Genabum (Orléans), *voir* Cenabum.
- Genèvre (mont), 242.
- Genius, 557, 565.
- Géorgie, 98.
- Gergovie, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 325, 346, 409.
- Germanie, 237, 282-283, 304, 320, 551.
- Germanis, 38, 40, 44, 233, 246, 249, 279, 282, 286, 323, 401.
- Gesoriacum (Boulogne), 285.
- Gètes (les), 64.
- Gévaudan, 308, 317.
- Gibraltar, *voir* Colonnes d'Hercule.
- Gladiateurs, 36-37.
- Glaucia, *voir* Servilius.
- Gobannitio, 307, *voir* Scolacium.
- Golfe de Terina, *voir* Terina.
- Gomphi (Palaeo-Episkopi), 412.
- Gordyène, 64, 75, 101-102, 112, 291.
- Gorgobina, 245, 309-310, 461.
- Gracques (les), 3, 131, 148, 502, et *voir* Sempronius.
- Grand Credo, 240.
- Granique, 71.
- Grèce, 538, 543.
- Grecs (peuple), 292.
- Grégoire XIII, 549.
- Grenelle (plaine de —), 313.
- Grésigny, 327.
- Hadrien, 277, 327, 559.
- Hadrumentum (Sousse), 440, 444-446, 451, 454, 539.
- Haemus (Balkan), 65.
- Hainaut, 251.
- Haliacmon (Vistritza), 410.
- Halys (Kizil-Irmak), 72, 111-112.
- Hannibal, 27, 75, 110.
- Harmoziké, 99.
- Harudes, 246-247.
- Hasta (Mesa de Asta), 467.
- Hatra, 291-292.
- Hécyre, 36.
- Héduens, 232, 234, 239, 242-244, 246-247, 248-250, 303, 309-310, 314, 318-319, 321, 323, 332-334, 360.
- Hékatompylos (Chahroud), 292.
- Hellade, *voir* Grèce.
- Hellespont, 87, 418.
- Helvètes, 234-235, 239-246, 257, 263.
- Helvii (Vivaraux), 61, 317, 383.
- Heptastade, 423-424.
- Héraclée, 494, 517.
- Héraclea (Monastir), 410.
- Héraclée du Pont (Erégli), 72-74, 111, 543.
- Hérault, 308.
- Herculanum, 38, 530.
- Hercule (Héraklès), 122, 133, 197, 393, 434.
- Hercules invictus*, 413.
- C. Herennius (trib. pl. 60), 211.
- Herminius (Mons) (Sierra Estrella), 201.
- Hermon, 103.
- Hérode le Grand, 425.
- Hiepsal, 148.
- Hierapytna (Hierapétria), 89.
- Hierosolyma (Jérusalem), 106, 292, 295, 536, 541.
- Hippo Diarrhytus (Bizerte), 544.
- Hippo Regius (Hippone Bône), 454, 538.
- C. Lucilius Hirrus, 373, 475.
- A. Hirtius, 334-335, 354, 469, 492, 497.
- Hirtuleius, 23, 26, 28.
- Hispalis (Séville), 392, 467, 543.
- Histros (Histria), 65, 210.
- Homonadeis (les), 66.
- Honos, 121.
- Horace (vieil), 155.
- (jeune), 154.

- Q. Hortensius Hortalus (l'orateur) (cos. 69), 56-58, 78, 84-85, 91, 118, 156, 172, 258, 278, 342, 533.
- Q. Hortensius (fils du précédent), 383.
- Huy, 250.
- Hyphase, 429.
- Hyracan, 106, 425, 536.
- Hyrkanie, 100.
- Hystape, 196.
- Iacetani, 28, 390.
- Iader (Zara), 229-230.
- Jalon (le), 26, 31.
- Janicule, 143, 156.
- Japudes, 228.
- Jason de Tralles, 299.
- Ibères (d'Asie), 74, 99, 111, 238.
- Iccius, 250.
- Ichnae (Khonès), 294, 297.
- Idéenne, voir Cybèle.
- Jéricho, 106, 108-109.
- Jérusalem, voir Hierosolyma.
- Igilium (Giglio), 386.
- Iguvium (Gubbio), 369.
- Jiloca, 31.
- Ilerda (Lérida), 23, 387, 389-391.
- Ilergètes, 28.
- Iles Fortunées, 20.
- Ilion, 419, 539, 566.
- Illurgavons, 391.
- Illyricum, 214, 228, 230, 538, 542-543.
- Illyrie, 402-403, 437.
- Inde, 100, 292.
- Indutiomar, 302.
- Interamna Subcasinas, 192.
- Intercessio* tribunicienne, 48, 52, 80, 137, 209, 351, 381, 558.
- Interrex*, 15.
- Joinville, 250.
- Ionie, 419.
- Iopé (Jaffa), 536.
- Iordanes (Jourdain), 106.
- Iris (Yéchil Irmak), 72, 111.
- Isara (Isère), 317.
- Isaura Nova (Dinorna), 66.
- Isaura Vetus (Zengibar-Kalessi), 66.
- Isaurie, 70.
- Isauriens, 66.
- Isis, 125.
- Israël, 103.
- Italica (Santiponce), 28, 457.
- Italie, 148, 153, 230, 366, 376, 432, 435, 437, 473, 494, 514-516, 518, 541.
- Ituréens, 103.
- Juba I, 432, 437, 439, 441-444, 447-453, 455-456, 458, 468, 473-474, 535-536, 538.
- Juba II, 194, 474.
- Judée, 108, 536.
- Jugurtha, 19, 92, 178.
- Juifs, 103, 114-115, 292, 425, 536, 540.
- Iule (fils d'Énée), 3, 153.
- Iulia (tante de César), 133.
- Iulia (sœur de César), 192.
- Iulia (fille de César, femme de Pompée), 213, 260, 289-290, 303, 336, 476.
- Iulii, 3.
- C. Iulius (catilinen), 164.
- C. Iulius Caesar (père de César), 3.
- C. Iulius Caesar (César), *passim*.
- L. Iulius Caesar (cos. 90, cens. 89), 52.
- L. Iulius Caesar (cos. 64), 155, 317, 367.
- L. Iulius Caesar (fils du précédent), 367, 369-370, 440.
- Sex Iulius Caesar, 432.
- Iulius Togirix, 320.
- M. Iunius, 66, 68.
- D. Iunius Brutus, 119, 281, 393, 396, 400, 564.
- L. Iunius Brutus (cos. 509), 563.
- M. Iunius Brutus (père du suivant), 14-15, 563.
- M. Iunius Brutus (assassin de César = Q. Servilius Caepio), 4, 118, 214, 219, 309, 341, 497-498, 562-563, 565.
- D. Iunius Silanus (cos. 62), 158, 161, 171, 176-177.
- Jupiter, ou Iuppiter, 265, 561.
- *capitolinus*, 196, 399.
- *Iulius*, 557.
- *stator*, 167, 176, 209.
- (flaminat de —), 5.
- Jura, 232, 234, 240, 243.
- Iustitium*, 11.
- Juvincoirt, 250.
- Kadmos (héros), 121.
- Kainon Chorion, 101.
- Karadja Ahmet, 413.
- Kasion, 417, 420.
- Kinyras, 103.
- Kragos (San-Dagh), 88.

- D. Laberius, 475.
 Labicum, 468, 559.
 T. Labienus (trib. pleb. 63), 143, 151, 153-156, 187, 240, 243-244, 249-250, 301-305, 308, 312-313, 318, 320-322, 334, 370-371, 413-414, 437, 443, 446-447, 455, 459, 466.
 Lacédémone, 401.
 Lacobriga (Lagos), 23.
 Lacus Curtius, 523.
 Lacydon, 384.
 C. Laelius, 93, 358.
 Lagides, 553.
 Lampsaque, 294.
 Lanuvium, 339.
 Laodicée (de la mer), 539.
 Larinum, 371, 373, 402.
 Larissa, 412, 414.
 La Roche Blanche, 314.
 Lassois (mont), 322.
 Lasthénès, 187, 196.
 Latins, 153, 457.
 Latium, 153.
 Latoviques, 235.
 Laumes (les), 325.
 Lauro (Laury), 26, 28, 466.
 Lavinie, 153.
 Lectoure, 281.
 Leges ou plebiscita et rogationes.
 Aemilia (de 78), 10.
 Antia, 51.
 Antonia de Thermessibus (de 72), 51.
 Aurelia (de 70), 59.
 Caelia, 154.
 Calpurnia de ambitu, 80, 135, 161.
 Cassia, 486-487, et voir *Terentia*.
 Cincia, 118.
 Clodia (de 58), 255-257, 486.
 Cornelia, voir *Sempronia* :
 — *de pecunia...*, 51.
 — *de provinciis*, 344.
 Corneliae, 47, 52-53, 82, 204, 341, 344, 346.
 Domitia, 149, 151.
 Fufia, 80.
 Gabinia, 83, 91-92, 94, 196.
 Gellia, voir *Cornelia*.
 Glauca (loi de), voir *Servilia*.
 Hirtia (de 49), 487.
 Julia (de 90), 34.
 — *agraria*, 207, 210, 213, 268.
 — *coloniae Iuliae Genetivae*, 544 et suiv.
 — *de urbe augenda* (de 45), 520.
 — *municipalis*, 494, 516, 524, 545.
 — *de repetundis*, 207, 278, 539.
 — *leges Iuliae*, 507, 511.
 Licina de sodaliciis (de 55), 278.
 Licina Pompeia (de 55), 276, 283, 343, 346.
 Manilia, 91-92, 94, 110, 144.
 Mucia, voir *Licina*.
 Papia (de 65), 139-140.
 Plantia agraria :
 — *de vi*, 51, 166.
 Pompeia de iudiciis, 277-278.
 — *de parricidio*, 277.
 — *de provinciis*, 490.
 — *de ambitu* (de 52), 342, 486.
 — *de vi*, 342.
 et voir *Licina*.
 Pompeia Licinia, 52, 54.
 Roscia (theatralis) (de 67), 79.
 — (de 49), 381, 480, 502.
 Rubria (de 49), 503.
 Rupilia, 48.
 Rutilia (de 56), 268.
 Sempronia (de 123), 347.
 Sempronia et Cornelia de provinciis, 159, 214, 270, 344, 539 (combinaison des *leges*).
 Terentia Cassia (de 73), 49, 56, 181.
 Trebonia (de 55), 275-276, 278, 343.
 Tullia de ambitu (de 63), 161, 171.
 Vatinia (de 59), 214, 221, 223, 226, 231, 235, 256, 271, 277, 283, 343, 349.
 Voconia (de 169), 119.
 Léman (lac), 235.
 Lemnos, 71.
 Lemonum (Poitiers), 334.
 Lémoviques (Limousin), 305, 332.
 Cn. Lentulus Baliatus, 37.
 Lélide, voir *Aemilius*.
 Leptis Magna, 438, 539.
 Leptis Minor (Lempta), 446, 450-451.
 Lesbie, 123.
 Lesbos, 121, 185, 377.
 Lesnikia, 408.
 Leuques, 248, 250.
 Lexoviens (Lisieux), 281.
 Liban, 103.

- Liberté (divinité), 259, 523.
 C. Licinius Calvus, 123, 287.
 M. Licinius Crassus Dives (cos. 70 et 55), 42-46, 52-53, 65, 78, 91, 127, 134-136, 139, 143-146, 159-161, 164, 171-172, 175, 182-183, 190, 192-194, 198, 200, 202-203, 205, 209-210, 212-214, 221, 255, 257, 265, 267-270, 275-280, 286, 288-291, 293-299, 338, 343, 345, 355, 495, 551, 564.
 M. Licinius Crassus (fils du précédent), 302, 383.
 P. Licinius Crassus (fils du cos. 70), 252, 257, 275, 281, 295, 297, 302, 338.
 P. Licinius Crassus (cens. 89), 18, 52.
 L. Licinius Lucullus (cos. 74), 12, 49-50, 69-70, 77-78, 82, 94-95, 97, 100, 102, 112, 117, 119, 129, 158, 161, 196, 199, 212, 219, 253, 528.
 M. Licinius Lucullus (frère du précédent), voir Terentius.
 C. Licinius Macer (trib. pleb. 73), 50.
 L. Licinius Murena, 74.
 L. Licinius Murena (cos. 62 et fils du précédent), 158-159, 161, 171-173.
 C. Licinius Sacerdos, 143.
 Liège, 250.
 Q. Ligarius, 439, 493, 499-500, 564.
 Liger (Loire), 245, 309-310, 321.
 Ligurie, 15, 67, 86, 383.
 Lilybée (Marsala), 48, 445.
 Lingons, 245, 250, 305, 309, 316, 319, 321, 360.
 Lisc, 243, 244.
 Lissus (Alessio), 402, 406-407.
 Litavicc, 314, 321.
 M. Livius Drusus (trib. pl. 91), 14, 47.
 L. Livius Salinator, 19.
 Livres Sibyllins, 265, 562.
 Lochias (cap), 423.
 Loi judiciaire, 49, 53, 59, 206, 511, voir Leges.
 Moing, 310.
 Loire, voir Liger.
 L. Lollius, 87.
 M. Lollius Palicanus (trib. pl. 71), 51.
 Lucanie, 39, 41, 43-45.
 L. Lucceius, 143, 204, 264, 267.
 Luceria, 373, 375.
 Lucques, 268-270, 272, 274, 288, 336, 344, 368.
 Lucrèce, 123-125, 337.
 Q. Lucretius Ofella, 142.
 Lucter le Cadurque, 308, 334-335, 349.
 Luculli (les), voir Licinius.
 Lugdunum (Lyon), 231, 236, 243.
 Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand-de-Comminges), 33.
 Luna (Luni), 367.
 Lupercales (les), 561, 562.
 Luperques (les), Fabiani, 556.
 — Iulii, 556.
 — Quinctii, 556.
 L. Luscius, 142.
 Lusitanie, 21, 26, 201, 387, 456, 460, 544.
 Lusitaniens, 18, 21, 468.
 Q. Lutatius Catulus (cos. 78), 7-8, 10-13, 15-16, 54, 60, 84-85, 92, 134, 139, 141, 152, 169-170, 175, 180, 193, 556.
 Lutèce, 312.
 Lycaonie, 91, 110.
 Lycie, 66, 88, 111.
 Lycomède, 432.
 Lykos (Kelkid-Irmak), 72, 96.
 Lyon, voir Lugdunum.
 Lysiade (Djis-es-Choughr), 103.
 Lysippe, 528.
 Ma (Bellone), 114.
 Macédoine, 44, 64-65, 148, 159, 160, 183, 210, 219, 228, 229, 256, 258, 273, 401, 537, 538.
 Macharès, 64, 74, 99, 102.
 Sp. Maelius, 563.
 Magetobriga, 232.
 L. Magius, 29.
 P. Magius Cilo, 502.
 Magnésie du Sipyle, 291.
 Magnopolis, 114.
 Mahdia, 530.
 Malacca (Malaga), 457.
 Malchos, 425.
 Mallos (Karatach), 89.
 Manche, 285.
 Mandubiens, 320, 322, 325, 331.
 C. Manilius Crispus, 90, 93, 116.
 Manlius, 154.
 C. Manlius, 163-167, 169, 171, 183-184.
 Cn. Manlius, 41.
 L. Manlius, 23.
 L. Manlius Torquatus, 86, 135-136, 403, 499.

- Marcellus, *voir* Claudius.
 Marcia, 118.
 Marcii Reges, 133.
 L. Marcius Philippus (cos. 91, cens. 86),
 14, 27, 52, 67.
 L. Marcius Philippus (cos. 56), 264, 274.
 Q. Marcius Rex (cos. 68), 76, 78, 81, 91-
 92, 166, 169.
 Marcius Rufus, 440.
 Maréotis (lac), 423, 427.
 Margiane, 293, *voir* Antiochia Margianè.
 Marianistes, 5, 42, 55, 165, *voir* C. Ser-
 torius.
 C. Marius, 5, 8, 18, 27, 35-36, 82, 141,
 156, 183, 368, 375, 555, 560.
 Marius le Jeune, 133.
 M. Marius, 30, 70, 77, 83, 92, 133.
 M. Marius Gratidianus, 8, 143.
 Marne (Haute-), 250.
 Mars, 196, 524, 555.
 Marseille, 170, 236, 343, 383-384, 390,
 393, 396-397, 505.
 Marseus, 376.
 Martial, 531.
 Masinissa, 439, 448, 535-536.
 Masintha, 194, 442.
 Masius (mont) (Et-Tour), 64.
 Massif central, 231, 305.
 Matisco (Mâcon), 354.
 Maubeuge, 251.
 Mauchamp, 250-251.
 Maures, 21, 136, 164, 439, 457, 466, 536.
 Maurétanie Tingitane, 20, 21.
 Mazaca (Kaisarieh), 114.
 Médée, 525.
 Médie, 101, 291.
 Médiomatrices, 250.
 Medjerda, *voir* Bagrađa.
 Mégare, 539.
 Mein, 231.
 Mélitène (Malatia), 74, 76.
 C. Memmius, 216, 218, 221.
 L. Memmius, 337.
 M. Memmius, 28.
 Memphis, 425.
 Ménandre de Laodicée, 196.
 Ménapes, 281-282, 304.
 Ménélaos, *voir* Cossutius.
 Menenius Agrippa, 558.
 Meniskos de Milet, 12.
 Mennaeos, 103.
 Mer du Nord, 235, 252, 281, 283.
 Merv, *voir* Antiochia.
 Mésopotamie, 102, 291, 294-295, 549.
 Messalla, *voir* Valerius.
 Messana (Messine), 87, 496.
 C. Messius, 263.
 Metelli (les), *voir* Caecili Metelli.
 Metellinum (Medellin), 23.
 Metlosedum (Melun), 313.
 Métrophanès, 95.
 Metropolis, 412.
 Metz, 250.
 Meuse, *voir* Mosa.
 Miette, 250.
 Milet, 377, 539.
 Milev Sarnensis (Mila), 545.
 Milon, *voir* Annii.
 Minerve, 196-197, 258, 306, 545.
 L. Minucius Basilus, 564-565.
 M. Minucius Thermus, 6, 129.
 Q. Minucius Thermus (trib. pl. 62), 181,
 369.
 Misène (cap), 82.
 Mithra, 90, 125.
 Mithridate II le Grand, 64.
 Mithridate IV Eupator, 5, 15, 29, 35,
 48-49, 55, 64-65, 67-68, 70-74, 76-77,
 82, 91, 93, 95, 97-99, 101-102, 107-109,
 129-130, 180, 186, 195, 229, 305, 422,
 430.
 Mithridate (fils de Phraate III), 294-295.
 Mithridate de Pergame, 422, 424-425,
 427, 433, 539.
 Mithridation, 112.
 Mitylène, 6, 121, 129, 185, 415, 500-501,
 539, 557.
 Modène, *voir* Mutina.
 Moknine (Sebkha de), 451-452.
 Molon, 122.
 Montmort, 244.
 Morbihan, 281-282.
 Moriah (mont), 107.
 Morins, 282, 284, 302.
 Moritasgus, 320.
 Morvan, 232, 253.
 Mosa (Meuse), 253, 281.
 Mosella (Moselle), 250, 303-304.
 Mucia (femme de Pompée), 188-189, 337.
 Q. Mucius Orestinus, 146.
 Q. Mucius Scaevola, 156.
 Mulucha, 439.

- Mummius (légal de Pompée), 43.
 T. Munatius, 188.
 Munatius Flaccus, 462, 463.
 L. Munatius Plancus, 301, 339.
 Munda (Montilla), 463, 465, 467, 469,
 499, 536, 555.
 Mur Servien, 520.
 Muses, 196.
 Mutina (Modène), 15, 39, 41.
 Mygdonie, 64.

 Nabatéens, 106-108, 113, 425.
 Namur, 250-251.
 Napoléon Bonaparte, 364, 370, 408, 436,
 492.
 Narbo Martius (Narbonne), 308, 317,
 543.
 Narbonaise, *voir* Gaule.
 Nardjeki, 75.
 Nares Lucanae, 39, 258.
 L. Nasidius, 394.
 Nassau, 281.
 Neapolis (Vazer Keupru), 114.
 Neapolis (Nabeul), 544.
 Neckar, 231.
 Néron, 522.
 Nerviens, 251, 303-304.
 Nevers, 321.
 Nice, 397.
 Nicée (Isnik), 71.
 Nicéphorium, 292.
 Nicolas de Damas, 562.
 Nicomède IV Philopator, 6, 68, 111,
 217.
 Nicomédie, 71-72.
 Nicopolis (Pioussk), 97, 114, 431, 433.
 P. Nigidius Figulus, 124-125, 216, 499.
 Nil, 138, 212, 279, 474, 551.
 Nîmes, 317-318, 383.
 L. Ninnius Quadratus (trib. pl. 58), 255,
 260.
 Nisibis (Nisibin), 64, 76, 292.
 Nital d'Arbèles, 292.
 Nitiobroges (les) (Agenais), 281, 308,
 315.
 Nivernais, 232.
 Noire (mer), *voir* Pont-Euxin.
 Nole, 39, 557.
 Nonius Asprenas, 452.
 Norique, 230, 235, 374.
 Noviodunum (Pommiers), 251.
 Noviodudum (Neuvy-sur-Barangeon ?),
 311.
 Noviodunum (Nogent), 321.
 Novius Niger, 182.
 Novum Comum, 349.
 Nucérie, 39, 135, 447.
 Numa, 153.
 Numance, 30, 92, 331.
 Numides, 250, 432.
 Numidie, 19, 439, 449, 473, 545, 554.
 Nursia (Norcia), 19.
 Nymphaeum (Saint-Jean de Medua), 406.

 Obulco (Porcuna), 459-461.
 Océan, 201, 235, 240, 474, 551.
 Ochsenfeld, 248.
 Ochrida (lac d'), 405.
 Octave, 203, 228, 559-560, 565, et *voir*
 Auguste.
 Octavie (petite-nièce de César), 338.
 Octavius, 217.
 Cn. Octavius (cos. 76), 47.
 Octavius, 298-299.
 C. Octavius (père d'Auguste), 164.
 L. Octavius (cos. 75), 48, 68-69, 87-88.
 M. Octavius (trib. pleb. 120), 10.
 M. Octavius (Pompéien), 437, 443.
 Octoduros, 252.
 Octogesa (Mequinença ?), 390-391.
 Odessos (Varna), 65.
 Oenomaos, 38, 40.
 Olbia (Odessa), 230.
 Olisipo (Lisbonne), 23, 544.
 Olympe (mont), 90.
 Olympos (Tchirali), 66, 148.
 Ombrie, 376.
 Onias, 425.
 Q. Opimius (trib. pleb. 75), 48.
 C. Oppius, 379, 469, 492-493, 499, 523.
 Orange, *voir* Arausio.
 Orcet, 314.
 Oreste et Électre, 530.
 Oreste et Pylade, 530.
 Orestide, 410.
 Orestilla, 170.
 Orgétorix, 233-234.
 Oricum (Eriko), 402-403, 405-407, 410.
 Orléanais, 311.
 Orodes II, 294-296, 299-300.
 Oroïzes, 98-100.
 Orondeis, 66.

- Oronte, 103.
 Orret, 323.
 Osca (Huesca), 26, 31-33, 390.
 Osismii, 252.
 Osroène, 64, 112-113, 291, 294.
 Ostie, 82, 205, 510, 526.
 Otrante (g. d'), 87.
 Oxus (Amou-Daria), 291.
 Oze, 325-326.
 Ozerain, 325-326.

 Paccianus, 21.
 Pacoros, 299-300.
 Padus (Pô) (plaine Padane), 78, 183, 228.
 Paemani, 250.
 Palaeste (Palasa), 403.
 Palamai, 408.
 Palatin, 178, 193, 259, 271.
 Palerme, voir Panormus.
 Palestine, 111, 114, 424.
 Palicanus, 60.
 Palilia (les), 469, 555.
 Paliure, 438.
 Pallantia, 30, 31.
 Pamphylie, 66, 88-89, 110.
 Pan, 121, 530.
 Panaetios, 544.
 Panarès, 187, 196.
 Pannonie, 108.
 Panormus (Palerme), 543.
 C. Pansa, 500.
 Panticapée (Kertch), 37, 108.
 Paphlagonie, 29, 72, 112, 114.
 M. Papirius, 259.
 Cn. Papirius Carbo (cos. 85), 5, 55, 266.
 C. Papius, 139.
 Parisii, 305, 312-313.
 Parmeno, 394.
 Parthes (les), 64, 95, 97-98, 101, 112-113, 129, 270, 280, 290-291, 293, 297, 351, 482, 551-552, 560-561, 564.
 Parthiniens, 403.
 Pas de l'Écluse, 241-242.
 Pasitèles, 528-529.
 Patras, 434, 438.
 Paul-Émile, voir Aemilius.
 Q. Pedius, 250, 459-460, 468, 505.
 Sex. Peducaeus, 56, 400.
 Pélagonie, 410.
 Péligniens (les), 372, 376.
 Péloponnèse, 67, 87-88.

 Pélore, 99.
 Péluse, 279, 416-417, 420-421, 425.
 Pénée, 415.
 Pennevel (mont), 325.
 Penthée, 299.
 Pergame (les Pergaméniens), 539.
 Périclès, 497, 533.
 M. Perperna (cos. 91, cens. 89), 53.
 M. Perperna (prét. 82), 14, 17, 26, 28, 32, 34.
 Perse (pays), 227-228, 291, 565.
 Perses (peuple), 292, 531.
 Persique (g.), 292.
 Pertus (le), 19, 28, 33, 386, 390, 393.
 Pessinonte, 259.
 Pétélie, 44.
 Pétra (Chkam), 106, 108, 407.
 M. Petreius, 184, 387, 389, 391, 438, 443, 446, 455, 477.
 Phaedros, 123-124.
 Phanagorie, 108, 114.
 Phanarée, 72.
 Phare (le), 420, 422-424, 474.
 Pharnace, 108-109, 112, 422, 430-434, 468, 477, 535, 553.
 Pharnace I, 196.
 Pharnacea (Kerasoun), 73, 112.
 Pharsale, 134, 412-414, 444, 457, 468, 498-499, 525, 535, 555, 563.
 Phase, 98-99.
 Phasélis (Tekirova), 66, 148.
 Phénicie, 94, 97, 403, 437.
 Pheradi Maius (Henchir Fradis), 453.
 Phidias, 529.
 Philènes (autel des), 538.
 Philippe V de Macédoine, 538.
 Philippe II (de Syrie), 103.
 Philippos (affranchi de Pompée), 417-418.
 Philon de Larissa, 124.
 Phocide, 437.
 Phraate III Théos, 95, 98, 101, 112, 293.
 Phrygie, 91, 110.
 Picenum, 15, 41, 43, 51, 164, 166, 184, 370, 372-373, 376.
 Pictons (Poitou), 281.
 Pietas, 399.
 Pirates, 6, 17, 20, 27, 31, 35, 43, 48, 64-66, 82, 125, 195-196.
 Le Pirée, 501.
 Pisaurum (Pesaro), 367-369.

- Pisae, 268-367.
 Pisidie, 51.
 Pistoria (Pistoia), 184, 387.
 Placentia (Plaisance), 128, 130, 397-398, 494.
 Planeria (Plana), 20.
 Plat des Roches, 240.
 Platon, 453-454, 533-534.
 Plautius (trib. pleb. 73), 50.
 P. Plautius Hypsaecus, 338-339.
 A. Plautius Varus, 86.
Plebiscita, voir Leges.
 Pline le Jeune, 114.
 Pò, *voir* Padus.
 Pollux, 141.
 Polystratos de Karystos, 12.
 Pomaxathrès, 300.
 Pomègues, 394.
 Pompaelo (Pampelune), 28, 32.
 Pompéi (ville), 38, 118, 126, 545.
 Pompeia (femme de César), 191-192.
 Pompeiopolis (Tach. Köpru), 114.
 Pompeiopolis (Mézéthi), 89.
 Pompeii (les), 51.
 Q. Pompeius Bithynicus, 68.
 Q. Pompeius Rufus, 166.
 Cn. Pompeius Strabo, 33, 189.
 Cn. Pompeius Magnus (Pompée), 15, 16, 18, 27 et suiv., 33, 42, 44, 46, 51, 53-54, 60-61, 77, 81, 83-90, 90-116, 117-118, 120, 125, 129-130, 133-134, 136, 138, 142, 144, 146, 148, 162, 165-166, 179-182, 185-190, 193-199, 202-205, 207-214, 216-219, 221, 225, 227-228, 237, 255-258, 260-272, 275-280, 286, 288-290, 295, 303, 312, 318, 334, 336-347, 349-350, 352-359, 362, 366-373, 375-380, 382-383, 390, 400, 401-402, 405-410, 412-418, 439, 443, 468, 473, 483, 498-499, 502, 511, 515, 523, 527-528, 539, 546, 551, 558, 563.
 Cn. Pompeius (fils aîné du précédent), 189, 407, 416, 438, 455, 458-463, 465-466, 469.
 Sex. Pompeius (fils cadet de Magnus), 189, 415, 438, 455, 459-462, 467.
 M. Pomponius, 86.
 T. Pomponius Atticus, 125, 188, 262.
 C. Pomptinus, 174, 231, 339, 348.
 Pont (royaume du —), 64, 68, 74, 76, 81, 111, 112, 148, 401, 431-432, 473.
 Pont-Euxin (mer Noire), 64-65, 87, 97, 108, 111, 114, 210, 541, 551.
 Ponts : Milvius (Ponte Molle), 16, 174-175, 520.
 — Sublicius, 205.
 Pontins (marais), 510.
 Pontius Aquila, 559, 564.
 C. Porcius Cato (trib. 56), 265, 274.
 M. Porcius Cato (Caton d'Utique), 87, 116, 118, 120, 132, 157, 161, 171-172, 175-176, 178, 181, 186-188, 191, 194-195, 198-199, 204, 208-211, 214, 217, 221, 254, 259, 264, 274-277, 286, 341-342, 345, 348, 357, 402, 410, 432, 437-438, 443-445, 453-454, 458, 468, 477, 497, 508, 562.
 M. Porcius Laeca, 167, 172.
 Portes : Capène, 262, 521.
 — Colline, 42.
 Porte Triomphale, 195.
Portoria, 58, 515.
 Portus Itius, 285.
 Posidonius d'Apamée, 87, 124, 185, 236, 534.
 Postumius Albinus (lég. de César), 400.
 Potamon, 539.
 Potheinos, 416, 420, 423, 477.
 Pouillenay, 325.
 Pouilles, 35.
 Pouzzoles, *voir* Puteoli.
 Praecia, 69, 119.
 Praefectus Vrbi, 9.
 Preneste (Palestrina), 165.
 Prométhée, 100.
 Promontorium Dianae (cap. de la Nao), 20.
 Promontorium Gabaion (Penmarch), 236.
 Promontorium Sacrum (cap Saint-Vincent), 23.
 Promuntorium Scombrarium (cap Palos), 20.
 Propontide, 71, 87.
 Proscrits syllaniens, 159.
 Province, *voir* Gaule Narbonaise.
 Pruse (Brousse), 71.
 Ptolémaïs, 539.
 Ptolémée VIII Physcon, 138.
 Ptolémée XII Alexandre II, 138.
 Ptolémée XIII Aulète, 138, 212-213, 264, 278-279, 294, 416, 420, 428.

- Ptolémée XIV, 416, 419-421, 425, 427-428, 468, 535.
 Ptolémée XV, 420, 428, 535.
 Ptolémée (frère d'Aulète), 254.
 Ptolémée (fils de Mennaeos), 103, 113.
 Publicains, 52, 58, 73, 93, 158, 512, *voir aussi* Chevaliers.
 Publilia, 120.
 Publius Syrus, 475.
 Publius Volero, 558.
 Publipor, 45.
 Publius, *voir* Publipor.
 Puig Bordel, 390.
 M. Pupius Piso (cos. 61), 87, 107, 187, 189, 191.
 Puteoli (Pouzzoles), 118, 264.
 Putput (Souk-el-Abiod), 444.
 Pyrénées (les), 30, 235, 281, 383, 386.
 Pyretus (Pruth), 229.
 Quercy, *voir* Cadurques.
 L. Quinctius (lég. 71), 44.
 L. Quinctius (trib. pleb. 74), 76.
 Quintilius Varus, 441.
 Quirinus, 523, 556, 560.

 C. Rabirius, 153, 155, 157, 166, 168.
 C. Rabirius Postumus, 287, 448, 487.
 Ratonneau, 394.
 Rauraci, 235.
 Ravenne, 268, 308, 338, 340-341, 354-355.
 Réa (mont), 325, 327.
 Redones, 252.
 Regia Numa, 153, 479.
 Reims, 304.
 Rèmes, 250, 301, 303, 360.
 Renieblas, 30.
 Renus (Reno), 184.
 Rhascuporis, 401.
 Rhegium d'Émilie (Reggio Emilia), 15.
 Rhegium de Calabre (Reggio Calabria), 43.
 Rhénanie, 236, 247.
 Rhénus (Rhin), 231, 234, 282-283, 285, 304, 383, 474, 551.
 Rhodanus (Rhône), 234-235, 239, 241-242, 249, 252, 281, 309, 317, 474.
 Rhodes, 4, 17, 87, 115, 122, 124, 129, 185, 264, 377, 403, 419, 437, 531.
 Rhodiens, 122, 422.
 Rhodope, 65.

 Rifains, 20.
 Rio Bardelone, 184.
 Rio Maresca, 184.
 Roche Tarpéienne, 524.
 Rogationes, *voir* Lege.
 Romulus, 84, 560.
 Roncevaux, 281.
 Sex Roscius Amerinus, 56, 144, 277.
 L. Roscius Fabatus, 301-302, 367, 369-370.
 L. Roscius Otho, 79, 85, 151.
 Rostres, 523, 561.
 Rouergue, *voir* Ruteni.
 Rubicon, 41, 139, 360-361, 369, 555.
 Rubrius Ruga, 564.
 Rullus, *voir* Servilius.
 Ruscino (Castel Roussillon), 544.
 Ruscade (Philippeville), 545.
 Ruspina, 446-448.
 Rusucurru (Dellys), 458.
 Ruteni, 308, 317, 360.
 P. Rutilius Lupus (trib. pl. 56), 268.
 P. Rutilius Rufus (cos. 105), 36, 376.

 Sabinus, *voir* Calvisius.
 Sabis (Sambre), 251, 253, 301-302.
 Saburra, 442, 448, 454.
 Sadalas, 401.
 L. Saenius, 167.
 Saepta Julia, 480, 523.
 Sagonte, 26, 29.
 Saint-André (île), 406.
 Sainte-Baume, 395.
 Saint-Bertrand-de-Comminges, 33.
 Saint-Germain-l'Auxerrois, 313.
 Saint-Germain-des-Prés, 313.
 Salaminien, 118.
 Salinae (les), 38.
 Salluste, 48, 125, 163, 169, 176, 287, 345, 436, 446, 448, 486, 496, 533, 538.
 Salone, 229, 403.
 Salonique, *voir* Thessalonique.
 Salsum (Guadajoz), 462-463.
 Salus, 557.
 Salvius, 417.
 C. Salvius Naso, 70.
 Salyens, 383.
 Samarobriva (Amiens), 300, 302-303, 316.
 Sambre, *voir* Sabis.
 Samnites, 40.

- Samnium, 39, 374.
 Samos, 82.
 Samosate, 112.
 Samothrace, 72, 125.
 Sampsigeram, 102, 113, 115, 118, 217.
 San Llorens, 390.
 Santons, 240-241, 281.
 Sanvignes, 244.
 Saône, *voir* Arar.
 Sardaigne, 16, 26, 86, 263, 268, 272, 381, 400, 455, 459-460, 473, 537-538, 542.
 Sarmates, 64, 108.
 Sarnus (Sarno), 545.
 Sarsura, 450.
 Saturnales, 99, 172.
 Saturne, 368, 381.
 Saturninus, *voir* Appuleius.
 Save, 228, 230.
 Scaeva, 156.
 Scaevolae, *voir* Mucius.
 Scaptius, 118.
 T. Scapula, 458.
 Scipions (les), 445, et *voir* Cornelius.
 Scolacium (golfe de —), 43.
 Scordisques (les), 65, 228.
 Cn. Scribonius Curio (cos. 76), 47, 60, 65, 93, 217-218.
 C. Scribonius Curio (fils) (tr. pl. 50), 217-219, 350-351, 353-356, 369, 381, 439, 440, 442, 458.
 Scribonius Libo, 378, 406.
 Scythie, 108, 196, 210.
 Sebastea (Sivas), 76.
 Sedasa (Kilisse Tchale), 66.
 Sedulius, 332.
 Sééz, 302.
 Segobriga du Sucro (Cuenca), 31.
 Segovia, 28.
 Segusiaves, 236, 242, 317.
 Seine, *voir* Sequana.
 Seistan, 291.
 Séleucides (les), 64, 103, 106, 291, 541.
 Séleucie, 292-293, 295, 299.
 Séleucie de l'Euphrate, 112.
 Séleucie de Piérie (Kabousi), 103.
 Séleucos, 74.
 Sempronia, 119, 163, 173.
 C. Sempronius Gracchus (fils cadet du cens. 169), 10, 36, 59, 502, 508, 543.
 C. Sempronius Tuditanus, 228.
Senatus consultum ultimum, 15, 154, 166, 340, 355-357, 505.
 Sénons (les), 284, 302-303, 305, 310-312, 318, 321.
 Sens, *voir* Agedincum.
 Septimius, 417.
 Septimius, 163, 164.
 C. Septimius, 219.
 Sequana (Seine), 238, 305, 312, 313.
 Séquanes (les), 232-234, 241-242, 246, 249, 320, 322.
 L. Sergius Catilina, 8, 119-120, 134-136, 140, 142, 144, 145-147, 157-158, 180, 182-184, 218, 258, 504-505.
 Sertorius, 14, 18-19, 31, 34, 47, 55, 63, 68, 70, 82, 269.
 Servilia, 171, 563.
 Servilius Ahala, 563.
 Q. Servilius Caepio (= M. Junius Brutus), 214.
 C. Servilius Casca, 564.
 P. Servilius Casca, 564.
 C. Servilius Glaucia, 60, 153, 210.
 P. Servilius Globulus, 80.
 P. Servilius Rullus, 143, 147, 149-150, 152, 207-208.
 P. Servilius Vatia Isauricus (cos. 79), 65, 67, 93, 99-100, 102, 152, 275.
 P. Servilius Vatia Isauricus (cos. 48), 400, 505.
 Servius Flaccus, 228.
 P. Sestius, 166, 169, 184, 260, 266.
 Sextilius, 82.
 Sextius Naso, 564.
 Sicile, 39, 43, 48, 50, 55-56, 58, 87, 148, 258, 376, 381, 400, 437, 439, 442, 448, 450-451, 512, 537, 543-544.
 Siciliens, 9.
 Cn. Sicinius (tr. pl.), 47.
 Sicoris (Segré), 387, 389, 390-391.
 Sidon, 377, 537.
 Sierra Morena, 21.
 Sila (la) (Aspromonte), 43.
 Silarus (Sele), 39, 45.
 Silas, 103.
 Silla del Papa, 21.
 Sillacès, 294, 299.
 Silvae (les), 214.
 Sinaï (mont), 111.
 Singara, 292.
 Sinnaca, 298-299.

- Sinope, 72, 74-75, 196, 434, 543.
 Sinoria (Sinnor), 96, 101.
 Sinuessa, 379.
 Sinus Mucronensis (g. de Valence), 20.
 Sisenna, 88.
 P. Sittius, 135-137, 164, 447, 449, 454, 544-545.
 Sivijs, 153.
 Smyrne, 377.
 Sogdiane, 293.
 Soissons (Soissonnais), *voir* Suessions.
 Sologne, 310.
 Soloi, 89.
 Sophène, 64, 75, 97, 112.
 Soricaria (Castro del Rio), 465.
 Sorrente, 545.
 Sos (pays de —), 281.
 Sosigènes, 548.
 Souabe, 231.
 Spartacus, 34-45, 47, 56, 63, 82.
 L. Statilius, 173-175, 178.
 Stephanos, 528-529.
 Sthenius, 60.
 Stoechades (les), 397.
 Stratonice, 101.
 Styrie, 229.
 Sucro (le) (Jucar), 28-29, 31.
 Suessions, 250-251, 301.
 Suèves, 231-232, 234-235, 246-247, 248-250, 263, 281-282, 304, 551.
 Sulci (Sol), 455, 539.
 Sulla, *voir* Cornelius.
 Sulmona, 374.
 P. Sulpicius Galba, 143.
 Ser Sulpicius Galba, 252.
 C. Sulpicius Gallus, 103.
 Ser. Sulpicius Rufus (cos. 51), 158, 171-172, 348, 501.
 Suréna, 293, 295-298, 300.
 Symphorion, 101.
 Syracuse, 48, 543.
 Syrie, 64, 83, 87, 97, 101-103, 109-111, 113, 256, 269-270, 273, 275, 278, 280, 293-295, 348, 351, 377, 401, 417, 422, 432, 537, 541.
 Syrtes, 87, 441.
 — Grande Syrte, 538.
 — Petite Syrte, 450.
 Tagus (le), 23, 31.
 Talaura, 76, 101.
 Taman, 108.
 Tanager (Tanagro), 39.
 Tanusius Germinus, 497.
 Tarcondarius, 401.
 Tarcondimotus, 113.
 Tarente, 258, 434.
 Tarquins (les), 563.
 Tarquinii, 170.
 Tarraco, 31, 390, 393, 544.
 Tarse, 432.
 Tarusates (Tartas), 281.
 Tasget, 284, 301.
 Taurisques, 228-230.
 Tauroentum (Le Brusq), 594.
 Taurus, 66.
 Teanum Sidicinum (Teano), 369.
 Tectosages, 112.
 Tegca, 450.
 Tempsa, 45.
 Tenctères, 281-282, 284-286, 551.
 Ténédos, 72.
 Térénce, 36.
 Terentia (femme de Cicéron), 4, 120, 193.
 Cn. Terentius, 175.
 M. Terentius Varro Lucullus (cos. 73), 44, 49, 65, 87.
 M. Terentius Varro, 124, 132, 208, 217, 260, 387, 392-393, 456, 460, 516, 528, 532.
 Terina (g. de), 43.
 Termessus Maior, 51.
 Terracine, 163, 376.
 Teutomatos, 315.
 Teutons, 183.
 Thapsus (Ras Dimass), 435, 444, 451-452, 454, 458, 468, 495, 539, 552, 556.
 Théâtre de Marcellus, 524.
 Themiscyra (Thermè), 72.
 Thenae, 450.
 Théodote de Chios, 416-417, 419.
 Théopane de Mitylène, 185, 264, 416, 557.
 Théopompe, 533.
 Thérémène, 497, 533.
 Thespiades, 528.
 Thespies, 539.
 Thessalie, 402, 410, 412, 476, 551.
 Thessalonique, 258, 260, 401-402, 443.
 L. Thoranius, 39.
 Thospitis (lac) (lac de Van), 75.

- Thrace, 64-65, 210, 551.
 Thraces, 38, 401.
 Thucylide, 533.
 Thurii, 39, 43, 258, 505.
 Thysdrus (El Djem), 444, 451-452, 454.
 Tibère, 113, 230.
 Tibre, 205, 271, 369, 510, 520.
 Tiflis, 99.
 Tigrane, 64, 66, 73-77, 89, 91, 93, 95-98, 102-103, 111-112.
 Tigrane (fils), 95, 97-98, 196-197, 259.
 Tigranocerte, 64, 74, 158.
 Tigre, 64, 76, 82, 102, 112-113, 292.
 Tigurins, 243, 245.
 L. Tillius Cimber, 564.
 Timomaque de Byzance, 525, 527.
 Tingi (Tanger), 20-21.
 Tisia (Theiss), 229.
 Titius, 487.
 Q. Titurius Sabinus, 281, 301.
 Tolosa (Toulouse), 241, 317, 544.
 Tomi (Costanza), 65.
 Tomisa, 74.
 Tongres, *voir* Aduatuca.
 Tonnara (baie de la), 440.
 Toul, 250.
 Trajan, 113, 522, 526, 531, 560, 565.
 Transjordanie, 106.
 Transpadane, *voir* Gaule.
 Transylvanie, 229-230.
 Trapezus (Trébizonde), 112.
 Trasimène, 110.
 Trebanus, 499.
 Trebatius Testa, 274.
 L. Trebellius, 85.
 C. Trebonius, 276, 302, 310, 343, 383, 385-386, 396, 457, 463, 483, 504-505, 564.
 Cn. Tremellius Scrofa, 44, 208.
 Tres Tabernae, 218.
 Trévires, 247, 250, 302-305, 334.
 Trévoux, 243.
 Triarius, *voir* Valerius.
Tribuni aerarii, 59, 511.
 Tribuns de la plèbe, *voir* intercessio.
 Tripoli (Tarabolous), 103.
 Troade, 153, 418.
 Trocmes, 94, 112.
 Trogitis (lac) (Sighlagoël), 66.
 Trogue-Pompée, 487, 492.
 Truentum (La Cività), 372.
 Tulinges, 235.
 Tullianum, 178, 219, 479.
 M. Tullius Cicero (Cicéron), 53-54, 56-58, 60, 84, 90, 109, 117-120, 124-125, 132, 138, 140, 143-146, 150-151, 155-157, 159-161, 163-165, 179, 186-187, 192-194, 198-199, 204, 208, 210-211, 215, 217-221, 239, 254-263, 265-268, 271-274, 277-279, 286-288, 337, 339, 342, 348-349, 357-359, 368-370, 372-373, 378-379, 390, 429, 438, 444, 484, 488, 491, 493, 497-501, 507, 523, 526-527, 533-534, 537, 549, 556-557, 560, 565.
 Q. Tullius Cicero, 145, 176, 272, 274, 287, 301-302, 348.
 Tullus Hostilius, 155.
 Turia (Guadalaviar), 28-29.
 Turons, 305.
 Tusculum, 118, 259, 260.
 Tyr, 107, 377, 434.
 Tyropéon, 107.
 Tyrrhénienne (mer), 82, 87, 148.
 Ucubi (Espejo), 463, 465.
 Ucuëtis, 320.
 Ullia (Montemayor), 457, 459-462, 544.
 P. Umbrenus, 173.
 Unelles, 252, 281.
 Urga, 293.
 Urso (Osuna), 467, 543, 545.
 Usipètes, 281-282, 284-286, 551.
 Utique, 432, 438-446, 452-455, 458, 544.
 Uxama (Osma), 31.
 Uxellodunum (Le Puy d'Issolu), 335, 349, 465.
 Uzitta (Henchir-Makreeba), 444, 447-450, 454.
 Vaccéens (les), 30.
 Vaga, 450.
 Valence (Espagne), 28, 31.
 Valentia, 31.
 Q. Valerius, 381.
 Valerius Cato, 123.
 L. Valerius Flaccus (prét. 63), 99, 155, 174, 220.
 M. Valerius Messalla (cos. 61), 187, 191, 208, 275.
 M. Valerius Messalla (cos. 53), 337.
 C. Valerius Proculus, 487.

- C. Valerius Triarius, 16, 71-72, 102, 432.
 Var, 392, 398.
 L. Vargunteius, 167.
 P. Varinius, 37-39.
 Vascons, 33.
 Vatican, 520.
 P. Vatinius, 125, 206, 214-215, 219, 226, 230, 287, 437, 483.
 Veii (Veies), 510.
 Vélabre, 195.
 Velay, 309.
 Vellaudunum, 310.
 Velleia, 503.
 Venafrum, 371.
 Veneria Rusicade (Philippeville), 545.
 Vénètes, 252, 281, 285, 386.
 P. Ventidius Bassus, 487.
 Ventipo, 465.
 Vénus, 133, 545, 555.
 — Félix, 125, 225.
 — Genetrix, 125, 225, 473, 476, 523, 525, 528, 559.
 — Victrix, 121, 125, 197, 225, 413.
 Vérages, 252.
 Verbigènes, 245.
 Vercassivellaun, 332.
 Vercingétorix, 178, 284, 306, 309-310, 314-315, 317, 319-321, 325, 331-333, 343, 347, 468, 474, 479.
 C. Vergilius, 451.
 C. Verres, 29, 43, 48, 54-58, 93, 144.
 Vesontio (Besançon), 247.
 Vespasien, 113.
 Vesta, 121.
 Vestales (les), 153.
 Vésuve, 38.
 L. Vettius, 182, 218-220.
 Vettius Scatto, 259.
Viae :
 — *Aemilia*, 184.
 — *Appia*, 82, 190, 218.
 — *Aurelia*, 170, 367, 384.
 — *Cassia*, 367.
 — *Egnatia*, 294, 410.
 — *Sacra*, 195, 339, 523.
 — *Valeria*, 372.
 Vibo Valentia, 45, 258.
 Vibullius Rufus, 272, 372-373, 387, 405.
 Victoria, 121, 225, 360.
 Vicus Caecilianus (Banos), 23.
 Vienne, 231, 236, 308-309, 544.
Villa publica, 203.
 Virgile, 531.
 Viridomar, 321.
 Viridorix, 281.
 Viromandues (Vermandois), 251.
Virtus, 121.
 Vivarais, 309, voir aussi Helvii.
 Vocates (Bazas), 281.
 Voconces, 61, 242.
 Voconius, 72, 125.
 Voie Sacrée, 153.
 Volaterrae, 510.
 L. Volcatius Tullus, 90, 265.
 Volcei, 39.
 Volques, 317, 383.
 Volsques, 61.
 T. Volturcius, 163, 174.
 Vosges, 235.
 Vuache (mont), 241.
 Xanten, 281.
 Xénophon, 533.
 Xerxès, 117.
 Xipharès, 101.
 Yonne, 310, 312, 318.
 Zagros (monts), 291.
 Zalmoxis, 229, 553.
 Zama Regia, 455, 539.
 Zela (Zilé), 76, 102, 432-433, 435.
 Zenicètès, 66.
 Zeno (épicurien), 123.
 Zenodotium, 294.
 Zêta, 450.
 Zeugma, 292, 294.
 Zeus Ioulios, 557, voir Jupiter.

TABLE DES CARTES

	Pages
1. — L'Espagne de Sertorius	24- 25
2. — L'Orient de Pompée	104-105
3. — La région d'Alésia et les fortifications de César.....	328-329
4. — La région d'Ilerda	388
5. — La région de Dyrrachium.....	404
6. — La marche vers la Thessalie	411
7. — Le plan de Pharsale	411
8. — La marche de Mithridate de Pergame	426
9. — Plan d'Alexandrie	426
10. — La région de Munda	464

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Chapitre I. — La liquidation sénatoriale (78-69)	1
I. — <i>La formation de César</i>	3
II. — <i>L'équipée de Lépide</i>	6
III. — <i>L'aventure de Sertorius</i>	18
IV. — <i>La révolte de Spartacus</i>	34
V. — <i>Le crépuscule de l'oligarchie</i>	47
Chapitre II. — La grandeur de Pompée	63
I. — <i>Les guerres sénatoriales (78-67)</i>	63
II. — <i>Pompée et les pirates</i>	77
III. — <i>Pompée et les guerres d'Orient</i>	90
IV. — <i>La paix de Pompée</i>	110
Chapitre III. — L'ascension de César	117
I. — <i>César et son temps</i>	117
II. — <i>Des conjurations de Catilina au retour de Pompée (65-61)</i>	134
III. — <i>Du retour de Pompée au consulat de César</i>	180
Chapitre IV. — Le triumvirat et la conquête des Gaules (58-49)...	223
I. — <i>La soumission des Gaules</i>	223
II. — <i>Les exploits de César et le renforcement du triumvirat (58-54)</i>	253
III. — <i>Les difficultés extérieures et la rupture du triumvirat (54-59)</i>	288
IV. — <i>La stratégie d'Alésia</i>	316
V. — <i>La rupture du triumvirat</i>	333
Chapitre V. — La guerre civile (49-45)	363
I. — <i>La conquête de l'Italie</i>	366
II. — <i>La première campagne d'Espagne et la prise de Marseille</i>	379
III. — <i>Dyrrachium et Pharsale</i>	400
IV. — <i>Les campagnes d'Orient</i>	415
V. — <i>Les dernières convulsions : Thapsus et Munda</i>	435
Chapitre VI. — La révolution de César	471
I. — <i>La toute-puissance de César</i>	471
II. — <i>Fusion des partis et refonte sociale</i>	494
III. — <i>Prospérité et grandeur romaines</i>	514
IV. — <i>La pacification de l'Empire et la royauté</i>	535
Index	569
Table des cartes	593